

Université de Montréal

**Le débat sur la Bible en langue vulgaire, 1540-1562.
Deux traités de Pierre Viret publiés anonymement**

Par
René Paquin

Département d'histoire
Faculté des arts et des sciences

Thèse présentée à la Faculté des arts et des sciences
en vue de l'obtention du grade de docteur Ph.D.

en histoire
option histoire moderne

Février, 2014
© René Paquin, 2014

Université de Montréal
Faculté des études supérieures et postdoctorales

Cette thèse intitulée :

**Le débat sur la Bible en langue vulgaire, 1540-1562.
Deux traités de Pierre Viret publiés anonymement**

Présentée par
René Paquin

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes :

Fabrizio Vecoli, président-rapporteur
Philippe Genequand, directeur de recherche
J. M. De Bujanda, co-directeur
Christian Grosse, membre du jury
Bernard Dompnier, examinateur externe

Résumé

Le droit pour tous les fidèles d'accéder directement aux textes fondateurs du christianisme dans leur idiome maternel fut au nombre des principales réclamations des réformateurs. La Réforme française ne fait exception à ce chapitre. Henri Estienne, dans son *Apologie pour Hérodote*, signale l'existence de toute une littérature de complainte publiée au début des années 1540. Ces écrits, précise-t-il, parurent «sans le nom des auteurs». C'est en dressant une liste aussi complète que possible de ces opuscules que notre attention fut attirée par deux petits écrits très rares et pratiquement ignorés des bibliographes. Il s'agit des titres suivants :

- 1) *TRAICTE AUQUEL / est deduict s'il est loisible de / lire la saincte Escriture en / langue Vulgaire, & / du fruict qui en peult sortir.* (s.l.n.d. , 8^o, italique, 94 p., signé a-f⁸, marginales, titres courants, 2 initiales ornées (a 2r^o; 3v^o).
- 2) *TRAITE, / QU'IL EST NECESSAIRE / QUE TOUTES GENS DE QUEL- / que qualité, sexe, ou aage, qu'ils / soient, lisent les Saintes Escri- / tures : Et du moyen qu'on / y peut tenir.* (s.l., s.n., 1561, avec une marque aux palmes du martyr couronnées), 8^o, italique, 36 ff., signé A-D⁸, E⁴, marginales, titres courants, 1 initiale (Aii r^o).

Ces deux livrets sont de sensibilité nettement réformée. Les nombreuses citations bibliques, littéraires et patristiques, surtout dans le traité de 1561, montrent que ces textes émanent de la plume de maîtres et non de disciples. Plusieurs candidatures à la paternité ont été considérées. De tous les réformateurs, les écrits de Pierre Viret sont ceux qui offrent le plus de ressemblances avec ces deux opuscules. Les observations accumulées jusqu'ici nous ont convaincu que le premier traité, publié en 1544 et signalé pour la première fois dans l'Index prohibitif de l'Université de Paris en 1549 avec la date 1543, constitue l'édition *princeps* d'un écrit inédit de Pierre Viret, qui sera réédité fort vraisemblablement à Paris sous une forme profondément remaniée avec nouveau titre en 1561. Cette attribution sera prouvée à l'aide de citations, de rapprochement textuels et d'autres arguments fondés sur la critique interne et externe des sources. Nous résumons ici les grandes lignes de notre démonstration.

L'analyse du premier traité (le T1) révèle une étroite parenté de style et d'idées avec les œuvres de Pierre Viret publiées entre 1542 et 1545. Les parallèles et les correspondances se constatent jusque dans le détail. Parmi les textes évoqués, il faut signaler plusieurs emprunts à *De la difference qui est entre les superstitions et idolatries des anciens gentilz et payens ...* (Genève, 1542), un ouvrage important que Viret a souvent réutilisé dans ses écrits postérieurs. Nous avons également retrouvé un bref extrait du T1 dans les *Dialogues du desordre qui est a present au monde* (Genève, 1545) et dans la *Métamorphose chrestienne* (1561), ce qui prouve un usage ultérieur de cette source par Viret. Une lecture attentive du T1 révèle aussi un emprunt important à Marie Dentièrre (*Epistre tresutile*, 1539) et à Calvin (*Epistre monstrant comment Christ est la fin de la loi*, 1543). Nos observations nous ont également permis d'avancer des hypothèses plausibles et instructives qu'il restera à valider sur les circonstances de composition du premier traité. On notera un point important : le T1 paraît au moment où la Bible, le Psautier et le Nouveau Testament commencent à être imprimés régulièrement et largement à Genève et à Lyon, deux centres d'édition biblique où s'affirment des discours éristiques très similaires à travers lesquels se discernent, toutefois, une polarisation des enjeux théologiques en matière d'ecclésiologie.

Nos recherches sur le T1 connurent un prolongement avec la découverte du traité de 1561 (le T2). La collation des deux opuscules suggère que le T2 est une réédition profondément remaniée du T1. Ce rapprochement est signalé ici pour la première fois. Les habitudes de travail de Viret, surtout depuis le milieu des années 1550, s'accordent avec cette hypothèse. Il nous fallait toutefois entreprendre un travail minutieux de comparaison entre le T2 et les publications contemporaines de Pierre Viret avant de pouvoir tirer des conclusions sur la paternité du deuxième livret. Les résultats se sont avérés éloquentes : le T2 se recoupe avec la plupart de ses écrits publiés entre 1559 et 1565 (parenté très étroite d'idées et de style, reprises textuelles, paraphrases). Le T2 reprend notamment un passage de *De la difference qui est entre les supersitions* (1542), un ouvrage dont nous avons souligné, à la suite d'autres historiens, l'importance dans le répertoire bibliographique virétien. Nos observations

peuvent donc se résumer de la manière suivante : le T1 emprunte à Viret, Viret emprunte au T1 et au T2, et le T2 emprunte au T1 et à Viret.

Viret a sans doute composé le T2 après son départ de Genève (fin septembre 1561) pour la France. Nîmes est le lieu le plus probable de rédaction. Des indications internes, auxquelles s'ajoutent des témoignages externes donnent à penser que Viret a rédigé ce court traité dans le but de rallier le roi de Navarre et sa cour à la cause réformée à un moment où les Huguenots devenaient toujours plus nombreux dans le royaume, en particulier dans le Midi où les familles de haute naissance et les milieux intellectuels adhéraient avec enthousiasme aux thèses réformées. C'est ainsi qu'au début des années 1560, les réformés constituaient une véritable force politique capable d'infléchir la destinée du royaume dans son centre le plus névralgique : la monarchie.

Le T2 est plus précisément contemporain du colloque de Poissy, un événement de grande importance qui se tint à Paris entre le 9 septembre et le 14 octobre 1561. Il y a tout lieu de croire que ce deuxième traité de Viret fut diffusé largement dans la capitale au cours de cette période, puisque le matériel typographique du T2 correspond à celui employé par Nicolas Edoard et Charles Pesnot, deux éditeurs protestants actifs au moment du colloque. À la différence du T1, le T2 paraît donc à un moment où la confessionnalisation des discours religieux a mis en évidence, depuis des années, deux ecclésiologies conflictuelles et irréconciliables. Le T2 paraît également à un moment où s'amorce très nettement la politisation des controverses religieuses dans le contexte gravissime du déclin des Valois et de la montée des Bourbons.

Par son immense production littéraire, à laquelle notre thèse ajoute deux nouvelles sources (qu'on pourra lire ici intégralement avec une annotation scientifique), et par son intense activité sur le terrain - tant dans le milieu genevois-romand qu'en France, depuis le début des années 1560 et jusqu'à sa mort en 1571, juste avant le massacre de la Saint-Barthélemy - Pierre Viret aura non seulement été le témoin, mais également un acteur essentiel du débat entourant la démocratisation de la

Bible en langue vulgaire et de l'évolution théologique qui a accompagné cette controverse de premier plan au siècle des Réformes.

Mots-clés : Bible, traduction, Renaissance, inquisition, calvinisme, censure, démocratisation, savoir, culture populaire.

Abstract

A direct access to the foundational texts of the Christian faith in vernacular languages was part of the basic demands of the Protestant Reformation in the 16th century. The French linguistic domain was no exception in this regard. Henri Estienne, in his *Apologie pour Hérodote*, alludes to a specific anonymous literature dedicated to this question in response to biblical censorship in the 1540's. Our investigations in these primary sources lead our attention on two pamphlets which have remained almost unknown to most bibliographers:

1) TRAICTE AUQUEL / est deduict s'il est loisible de / lire la sainte Escriture en / langue Vulgaire, & / du fruict qui en peult sortir. (s.l.n.d. , 8^o, italique, 94 p., signé a-f8, marginales, titres courants, 2 initiales ornées (a 2r^o; 3v^o).

2) TRAITE, / QU'IL EST NECESSAIRE / QUE TOUTES GENS DE QUEL- / que qualité, sexe, ou aage, qu'ils / soient, lisent les Saintes Escri- / tures : Et du moyen qu'on / y peut tenir. (s.l., s.n., 1561, avec une marque aux palmes du martyr couronnées), 8^o, italique, 36 ff., signé A-D8, E4, marginales, titres courants, 1 initiale (Aii ro).

These two treatises clearly disclose a protestant and reformed content. Moreover, the numerous biblical, literary and patristic quotations they contain, more specifically the 1561 edition, show that they were penned by master's and not by disciples. Many candidates to their authorship have been considered and among these it is the religious work of Pierre Viret that offers the most resemblances with the two pamphlets.

The observations summed up to this day have convinced us that the first booklet, published in 1544 and mentioned for the first time in 1549 in the Parisian catalogue of prohibited books (Index de Paris, with the notice 1543) forms the *editio princeps* of an unprecedented work of the Swiss Reformer. It is part of our thesis that

this booklet was later completely rewritten by Pierre Viret and published in Paris in 1561 under a new title.

The Viretian paternity of these two tracts will be proven in the present research with the help of quotations, textual connections and other arguments based on the internal and external criticism of primary sources. Here follows a brief summary of our demonstration.

The analysis of the first booklet (henceforth: T1) reveals a tight relationship with the style and ideas of Pierre Viret as can be seen in his works printed between 1542 and 1555. Among the reminiscent passages, one must point out many borrowings from *De la difference qui est entre les superstitions et idolatries des anciens gentils et payens...* (Geneva, 1542), an important work which Viret has often reused in his subsequent writings. We also found a brief extract of T1 in the *Dialogues du desordre qui est a present au monde* (Geneva, 1545) and in the *Métamorphose chrestienne* (1561), which prove a later reuse of this source by Viret. A careful reading of T1 also reveals an import from Marie Dentièrè's *Epistre tresutile* (1539) and Calvin's *Epistre monstrant comment Christ est la fin de la loi* (1543). Our findings have also allowed us to put forward plausible and instructive suggestions, which still need to be validated, regarding the immediate editorial context of T1. On this matter, one will note that T1 was released when editions of the Bible, the Psalter and the New Testament were regularly and largely printed both in Geneva and Lyon. These geographical area were two biblical publishing centers following very similar patterns of eristic and religious discourses. Several issues were parts of confessional polarization on both sides.

Our research on T1 was extended with the discovery of the 1561 treatise mentioned earlier (henceforth: T2). A careful comparison of the two treatises suggests that latter is a profoundly reviewed reedition of the former. We are the first to have made this connexion. Viret's well known literary habits, specially since the mid 1550's, confirm this hypothesis. However a meticulous comparative study between T2 and Viret's contemporary writings had to be undertaken before drawing any

conclusion. The results of the inquiry are eloquent: T2 overlaps with most of his books published between 1559 and 1565 (strict textual kinship of ideas and style, verbatim recoveries, paraphrases). T2 even picks up a short extract from an important work *De la difference qui est entre les supersitions* (1542), a book we have underscored, with other historians, the value in Viret's bibliographical and literary repertoire. In short, our findings can be summarized as follows: T1 borrows from Viret, Viret borrows from T1 and T2, and the latter draws from T1 and Viret.

Viret probably composed T2 shortly after he left Geneva for France (at the end of September 1561). Nîmes is the most likely location where he wrote this tract. Internal indications, to which external testimonies can be added, lead us to think that Viret wrote this short pamphlet with the intention of rallying the King of Navarre, his court and the nobility to the Reformed faith that is at a key moment when the Huguenots were largely increasing in numbers across the kingdom, especially in the Southern cities where highly ranked families and many intellectuals enthusiastically clinged to the protestant theses. Hence, in the beginning of the 1560's, Huguenots were forming a genuine political strength capable to inflect the Kingdom's destiny in its most sensitive center: the monarchy.

T2's context falls in line with the colloque de Poissy, an important event that took place in Paris between September 9 and October 14, 1561. There are reasons to believe that Viret's second treatise was largely disseminated in the French capital city since the printed typographical characters match those used by Nicolas Edoard and Charles Pesnot, namely two protestant printers active at the time of the Poissy colloquium.

Differing on this particular point from T1, T2 was thus produced at a time when the process of "confession-building" of religious discourses was making it all the more evident that two conflictual and irreconcilable ecclesiologies were at stake within the same kingdom. In short, the religious debates were now deploying under a political spin.

Hence, T2 appeared at a very critical moment when religious debates revolved around the political implications of the decline of the Catholic Valois and the rise of the Protestant Bourbons. Less than a year after the publishing of T2, on 2 April 1562, Condé and his Protestant followers seized the city of Orléans. Their example was soon followed by Protestant groups across the realm. The same year saw the outbreak of the first of the eight religious wars that would plague the kingdom during the rest of the century.

By his immense literary input, to which our thesis now adds two new primary sources (which the reader will find herein with scientific annotations), and by his intensive fieldwork as a reformer – both in the Genevan-Swiss milieu and in France since the early 1560's up until his death in 1571 (one year before the St. Bartholomew's Day massacre) – Pierre Viret will have not only been an important witness but a leading protagonist of the debate over the democratization of the Bible in the vernacular and the theological evolution surrounding this major controversy of the Reformation and post-Reformation era.

Key words: Bible, translation, Renaissance, inquisition, calvinism, censorship, democratization, knowledge, popular culture.

Table des matières

Résumé	iii
<i>Abstract</i>	vii
Liste des sigles et abréviations.....	xv
Dédicace	xxii
Remerciements.....	xxiii
Introduction.....	1
Chapitre un : Des monastères aux chaumières : L'Église devant la Bible en traduction (XII^e-XVI^e siècle)	12
La Bible en français avant le siècle des Réformes.....	13
La Bible et l'«ordo laicorum»	15
Les Vaudois et la prédication laïque	15
«Perversores scripturarum»	19
L'imprimerie et la littérature de spiritualité en français.....	24
La Bible en français dans le diocèse de Meaux (1523-25)	29
Lefèvre d'Étaples et l'édition biblique.....	30
La réforme pastorale à Meaux.....	31
Le <i>Newe Testament Deutzsch</i> (1522) : une impulsion à l'édition française ?	38
Pallier l'analphabétisme : la prédication en langue vulgaire	42
La réception populaire du NT	45
La dispersion du cénacle de Meaux.....	46
<i>Vetera non immutanda</i> : Béda et Cousturier contre Érasme	48
La Bible au bûcher	53
Une bibliothèque de dissuasion	55

Chapitre deux : Les plaintes anonymes et l'édition lyonnaise (1542-1562)	71
Famille « B »	75
Paternité.....	76
Témoins manuscrits.....	77
Famille « E »	91
Famille « M »	95
Chapitre trois : <i>Non pacem, sed gladium...</i> L'édition réformée et la Bible en français (c. 1530-1544)	107
La littérature évangélique en français au milieu des années 1520	110
Farel et ses premiers opuscules d'édification populaire	113
Farel, «agent» de Berne dans le Pays de Vaud	118
La conquête de la principauté de Neuchâtel	120
Entrée en scène de Pierre Viret : Farel à Orbe et à Granson (2 avril – 8 août 1531)	122
La conquête de Genève (1532-1536)	126
La Dispute avec Furbity.....	129
L'empoisonnement de Viret	130
La Dispute de Rive (<i>avril-mai 1535</i>).....	131
Les imprimés de Pierre De Vingle (1533-1535).....	134
La Bible d'Olivétan et ses préfaces	144
Réception de l'édition biblique en français.....	150
Viret et la conquête de Lausanne	153
Genève : nouvelle cité de Dieu	159
Une théologie	160
Une politique.....	161
Une pédagogie	162
Originalité de P. Viret : « Calvinus bis repetitus »	163

Chapitre quatre : Deux écrits inconnus de Pierre Viret.....	169
Le premier traité (T1)	170
Description, date et contenu	170
Première cueillette de données	171
Comparaison du T1 avec les écrits des réformateurs français	174
Emprunts textuels du T1 aux écrits de Viret.....	178
Les méthodes rédactionnelles de Viret	182
Un contre-exemple : une citation de Calvin dans le T1.....	187
Recoupements textuels et thématiques entre le T1 et les ouvrages contemporains de Viret	189
Une expression originale du T1 repris dans les écrits de Viret	201
Emprunt à Marie D'Ennetières : une postérité ignorée de l'<i>Epistre tresutile</i> (1539)	204
Les silences d'une préface : plaidoyer pour une bibliographie ouverte.....	208
II. Le deuxième traité (T2)	211
Description, date et contenu	211
Emprunt du T2 à <i>De la difference</i> (1542).....	225
Chapitre cinq : Lieux d'édition et circonstances de rédaction des deux traités.....	231
Imprimeur et lieu d'édition du T1	232
Première hypothèse : Genève	232
Deuxième hypothèse : Bâle	234
Troisième hypothèse : Lyon	236
Lieu et circonstances de rédaction du T1	244
Le destinataire.....	249
Lieu et circonstances de rédaction du T2	253
Viret : agent genevois en France.....	259
Lieu, date de rédaction et destinataires du T2	262
Imprimeur et lieu d'édition du T2	280
Le T2 et l'impression du psautier français après le colloque de Poissy	283

Chapitre six : L’herméneutique virétienne	293
Les sources de la révélation : la <i>Duplex cognitio Dei</i>	296
La révélation générale.....	296
La révélation particulière	302
Les grands axes d’interprétation.....	318
De la théorie à l’application : deux cas particuliers et particulièrement difficiles....	338
Conclusion	357
Principes de transcription et d’annotations scientifiques des deux opuscules de Viret	380
Opuscule intégral #1 de Viret.....	381
Opuscule intégral #2 de Viret.....	455
Bibliographie.....	529
Catalogues, dictionnaires, répertoires	529
Sources.....	533
A – Manuscrits.....	533
B – Recueils de documents.....	534
C – Auteurs.....	536
D – Pierre Viret.....	550
E – Anonymes, Bibles, NT, Psautiers.....	554
F – Études, ouvrages, travaux.....	557
Annexe.....	601

Liste des sigles et abréviations

Bibliothèques et dépôts d'archives

AEG	Archives d'État de Genève
ANF	Archives nationales de France, Paris
BA	Bibliothèque de l'Arsenal, Paris
BCU	Bibliothèque cantonale et universitaire
BL	British Library, Londres
BM	Bibliothèque municipale
BMaz	Bibliothèque Mazarine, Paris
BNF	Bibliothèque nationale de France
BodL	Bodleian Library, Oxford
BPF	Bibliothèque d'histoire du protestantisme français, Paris
BPU	Bibliothèque publique et universitaire
BS	Bayerische Staatsbibliothek, Munich
Folger Shak.	Washington, Folger Shakespeare
IHR	Bibliothèque de l'Institut d'histoire de la Réformation, Genève
MHR	Bibliothèque du Musée d'histoire de la Réformation, Genève
ÖNB	Österreichische National Bibliothek, Vienne

Ouvrages de référence et périodiques

<i>ACF, tt. I, II</i>	<i>Actes du colloque Guillaume Farel (Neuchâtel, 29 sept. - 1er oct. 1980). Cahiers de la R.T.P. 9/1. Genève - Lausanne - Neuchâtel, 1983, 2 t.</i>
<i>ADL</i>	<i>A. Piaget, Les Actes de la Dispute de Lausanne 1536. Neuchâtel : Secrétariat de l'Université, 1928.</i>
<i>A.F.P.</i>	<i>Archivum Fratrum Praedicatorum</i>
<i>A.R.G.</i>	<i>Archiv für Reformationsgeschichte</i>
<i>Aspects</i>	<i>Aspects de la propagande religieuse. Genève : Droz, 1957.</i>
<i>A.U.S.S.</i>	<i>Andrews University Seminary Studies</i>
<i>Barnaud</i>	<i>J. Barnaud, Pierre Viret sa vie et son oeuvre (1511-1571). Saint-Amans (Tarn): G. Carayol, Imprimeur-Éditeur, 1911.</i>
<i>B.I.H.R., Londres</i>	<i>Bulletin of the Institute of Historical Research, Londres</i>
<i>Baudrier</i>	<i>H.-L., J. Baudrier, Bibliographie lyonnaise. Recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au XVIe siècle, 12 vol. 1ère édit., 1895-1921. Réimpression avec un 13e vol. de Tables, par G. Tricou. Paris: De Nobèle, 1964-66.</i>
<i>B.H.R.</i>	<i>Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance</i>
<i>B.S.H.P.</i>	<i>Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français</i>
<i>B.B.B.</i>	<i>Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire</i>

C.G. Chambers	<i>Le Courrier graphique</i> <i>B. T. Chambers, Bibliography of French Bibles. Fifteenth and sixteenth-century French-language editions of the Scriptures. Genève : Droz, 1983.</i>
C.H.R. C.O.	<i>The Catholic Historical Review</i> <i>J. Calvin, Opera quae supersunt omnia (J. Baum J., E. Cunitz, E. Reuss., éd.). Braunschweig, 1863-1900, 59 vol.</i>
Corpus Christianorum	<i>Corpus Christianorum. Series Latina. Turnholti : Typographi Brepols Editores Pontificii, 1956. Post Maurinos textum edendum curauerunt D. E. Dekker et I. Fraipont.</i>
C.T.B.	<i>Correspondance de Théodore de Bèze, publiée par H. Meylan, A. Dufour, A. Tripet, A. de Henseler. Genève : 1960-.</i>
C.T.Q. D'Argentré, I-III	<i>Concordia Theological Quarterly</i> <i>Ch. Du Plessis D'Argentré, Collectio judiciorum de novis erroribus, qui ab initio duodecimi saeculi post Incarnationem Verbi, jusque ad annum 1735 in Ecclesia postscripti sunt et notati. Paris : 1728-1736, 3 t.</i>
DEB	<i>Dictionnaire encyclopédique de la Bible (Publié sous la dir. Du Centre: Informatique et Bible Abbaye de Maredsous). Turnhout : Brepols, 1987.</i>
DHGE	<i>Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques (sous la dir. De R. Aubert). Paris : Letouzey et Ané édit., 1912-</i>
DS	<i>Dictionnaire de Spiritualité. Paris : Beauchesne, 1932-95.</i>
DTC	<i>Dictionnaire de théologie catholique: contenant l'exposé des doctrines de la théologie catholique, leurs preuves et leur histoire (commencé sous la dir. de A. Vacant et de E. Mangenot; continué sous celle de E. Amann avec le concours d'un grand nombre de collaborateurs). Paris : Le Touzey et Ané, 1903-50, 15 t. en 30 vol.</i>
E.L.	<i>Études de Lettres (Lausanne)</i>
E.T.R.	<i>Études théologiques et religieuses</i>
Foster	<i>Stuart Foster, Pierre Viret and France, 1559-1565, Université St. Andrews, Écosse, 2000), vi, 297 pp., thèse de doctorat non publiée.</i>
F.V.	<i>Foi & Vie</i>
G.J.	<i>Gutenberg-Jahrbuch</i>
H I-IX	<i>A. L. Herminjard, Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française. Genève, Bâle, Lyon : 1866-97, 9 t..</i>
H.J.	<i>The Historical Journal</i>
H.T.R.	<i>Harvard Theological Review</i>
J.A.A.R.	<i>Journal of the American Academy of Religion</i>
J.E.H.	<i>Journal of Ecclesiastical History</i>
J.S.G.	<i>Jahrbuch für Schweizerische Geschichte</i>
J.M.R.S.	<i>Journal of Medieval and Renaissance Studies</i>
J.T.	<i>Journal of Theology</i>
J.W.C.I. Klaiber	<i>Journal of the Warburg and Courthaud Institutes</i> <i>W. Klaiber, éd., Katholische Kontroverstheologen und Reformer des 16. Jahrhunderts. Mit einer Einführung von R. Bäumer. Münster Westfalen : Aschendorff, 1978.</i>
LB	<i>Érasme, Opera Omnia, édité par J. Leclerc, 10 t., Leiden : 1703-09.</i>

<i>Le livre évangélique</i>	<i>Le livre évangélique en français avant Calvin. Études originales, publications d'inédits, catalogues d'éditions anciennes (J.-F. Gilmont, W. Kemp, éd.). Turnhout: Brépols, coll. «Nugæ humanisticæ sub signo Erasmi», N° 4 - hiver 2004.</i>
<i>Littératures, tt. I-II</i>	<i>Littératures N° 24, 2 t. (2007). «Les imprimés réformés de Pierre de Vingle (Neuchâtel, 1533-1535).» Département de langue et littérature française, Montréal : McGill University.</i>
<i>M.H.</i>	<i>Monspeliensis Hippocrate</i>
<i>MLO</i>	<i>Martin Luther Œuvres. Genève : Labor et Fides, 1957-88, 16 t..</i>
<i>M.N.</i>	<i>Musée neuchâtelois</i>
<i>NBF</i>	<i>Guillaume Farel (1489-1565). Biographie nouvelle écrite par un groupe d'historiens, professeurs et pasteurs de Suisse, de France et d'Italie. Neuchâtel et Paris : 1930.</i>
<i>N.R.S.S.</i>	<i>Nouvelle Revue du Seizième Siècle</i>
<i>Piety</i>	<i>F. Higman, Piety and the People. Religious Printing in French, 1511-1551. Scolar Press, 1996.</i>
<i>PL</i>	<i>J. P. Migne, Patrologia cursus completus series Latina. Paris : 1844-64, 221 vol.</i>
<i>PG</i>	<i>J. P. Migne, Patrologia cursus completus series Graeca. Paris : 1857-66, 162 vol.</i>
<i>R.F.H.L.</i>	<i>Revue française d'histoire du livre</i>
<i>R.A.M.</i>	<i>Revue d'Ascétique et de Mystique</i>
<i>R.É.A.</i>	<i>Revue des Études Augustiniennes</i>
<i>R.H.</i>	<i>Revue historique</i>
<i>R.H.É.F.</i>	<i>Revue d'Histoire Ecclésiastique de France</i>
<i>R.H.L.F.</i>	<i>Revue d'Histoire littéraire de la France</i>
<i>R.H.P.R.</i>	<i>Revue d'Histoire et de Philosophie Religieuse</i>
<i>R.H.R.</i>	<i>Revue de l'histoire des religions</i>
<i>R.H.S.</i>	<i>Revue d'histoire suisse</i>
<i>R.H.V.</i>	<i>Revue d'Histoire vaudoise</i>
<i>Rice</i>	<i>E. F. Rice, The Prefatory Epistles of Jacques Lefevres d'Étaples and Related Texts. Columbia University Press, 1972.</i>
<i>R.L.</i>	<i>Revue du Lyonnais</i>
<i>R.Q.</i>	<i>Renaissance Quarterly</i>
<i>R.R.</i>	<i>Revue de la Renaissance</i>
<i>R. & Réf.</i>	<i>Renaissance et Réforme</i>
<i>Rev. Réf.</i>	<i>La Revue Réformée</i>
<i>R.S.P.T.</i>	<i>Revue des Sciences philosophiques et théologiques</i>
<i>R.S.R.</i>	<i>Recherches de Science religieuse</i>
<i>R.S.S.</i>	<i>Revue du Seizième Siècle</i>
<i>R. Th.</i>	<i>Revue Thomiste</i>
<i>R.T.P.</i>	<i>Revue de Théologie et de Philosophie</i>
<i>R.T.P.C.</i>	<i>Revue de théologie et de philosophie chrétienne</i>
<i>R.U.S.</i>	<i>Rice University Studies</i>
<i>SC</i>	<i>Sources chrétiennes</i>

<i>Salgat</i>	<i>A-M. Salgat, Aspects of the Life and Theology of Pierre Viret, 1511-1571. Union Theological Seminary, New York, 1972, thèse de doctorat non publiée.</i>
<i>S.C.J.</i>	<i>Sixteenth Century Journal</i>
<i>S.H.A.G.</i>	<i>Société d'histoire et d'archéologie de Genève</i>
<i>S.J.T.</i>	<i>Scottish Journal of Theology</i>
<i>S.R.</i>	<i>Studies in the Renaissance</i>
<i>Th.Z.</i>	<i>Theologische Zeitschrift</i>
<i>T1</i>	<i>Traicté auquel est deduict s'il est loisible de lire la sainte Escripiture en langue Vulgaire, et du fruict qui en peult sortir. (s.n., s.l., s.d., s.i. [c.1544]).</i>
<i>T2</i>	<i>Traité, qu'il est necessaire que toutes gens de quelque qualité, sexe, ou aage, qu'ils soient, lisent les saintes Escritures : Et du moyen qu'on y peut tenir (s.n., s.l., 1561).</i>
<i>Vuilleumier</i>	<i>H. Vuilleumier, Histoire de l'Église réformée du pays de Vaud sous le régime bernois. Lausanne : éd. La Concorde, 1927, t. 1.</i>
<i>Z.S.K.</i>	<i>Zeitschrift für Schweizerische Kirchengeschichte</i>
<i>Z.Th.K.</i>	<i>Zeitschrift für Theologie und Kirche</i>

Principaux ouvrages de Viret cités dans cette étude

<i>Epitre (no 1)</i>	<i>Epistre consolatoire envoyée aux fideles qui souffrent persecution pour le Nom de Jesus et Verité evangelique ([Genève], [Jean Girard], 1541).</i>
<i>De la différence</i>	<i>De la différence qui est entre les superstitions et idolatries des anciens gentilz et payens, et les erreurs et abuz qui sont entre ceux qui s'appellent Chrestiens : et de la vraye maniere d'honorer Dieu, la Vierge Marie, et les Saintz ([Genève], [Jean Girard], 1542).</i>
<i>Epistre (no 2)</i>	<i>Epistre envoyee aux fideles conversans entre les Chrestiens Papistiques, pour leur remonstrer comment ilz se doyvent garder d'estre souillez et polluz par leurs superstitions et idolatries, et de deshonnorer Jesus Christ par icelles ([Genève], [Jean Girard], 1543).</i>
<i>Disp. Chr.: I-III</i>	<i>Disputations Chrestiennes en manière de deviz, divisées par dialogues, dont l'ordre sensuit en la page suivante (Genève, 1544), trois parties.</i>
<i>Exp. fam. sur le Symbole</i>	<i>Exposition familiere sur le Symbole des Apostres, contenant les articles de la foy, et Religion chrestienne, faicte par dialogues (Genève, Jean Girard, 1544).</i>
<i>Traité de la salutation</i>	<i>Petit traicte de l'usage de la salutation angelique, et de l'origine des chapeletz, et l'abus d'iceux ([Genève], [Jean Girard], 1544).</i>
<i>Dial. du désordre</i>	<i>Dialogues du desordre qui est a present au monde, et des causes d'iceluy, et du moyen pour y remedier: desquelz l'ordre et le tiltre sensuyt (Genève, [Jean Girard], 1545).</i>

<i>Remonstrances</i>	<i>Remonstrances aux fideles, qui conversent entre les Papistes : et principalement à ceux qui sont en court, et qui ont offices publiques, touchant les moyens qu'ilz doyyent tenir en leur vocation, à l'exemple des anciens serviteurs de Dieu, sans contrevenir à leur devoir, ny envers leur prochain : et sans se mettre temerairement en dangier, et donner par leur temerité et par leur coulpe, juste occasion à leurs adversaires de les mal traiter</i> (Genève, Jean Girard, 1547).
<i>De la vertu, et usage</i>	<i>De la vertu, et usage du ministere de la parolle de Dieu, et des Sacremens dépendans d'icelle : et des differens qui sont en la chrestienté, à cause d'iceux.</i> ([Genève], [Jean Girard], 1548).
<i>Exp. fam. de l'Oraison</i>	<i>Exposition familiere de l'Oraison de nostre Seigneur Jesus Christ, et des choses dignes de consyderer sur icelle, faite en forme de dialogue</i> (Genève, Jean Girard, 1548).
<i>Du devoir</i>	<i>Du Devoir et du besoing qu'ont les hommes à s'enquerir de la volonté de Dieu par sa Parolle, et de l'attente et finale résolution du vray concile</i> ([Genève], [Jean Girard], 1551).
<i>Physique papale</i>	<i>La Physique papale faite par manière de deviz et par dialogues</i> ([Genève], Jean Girard, 1552).
<i>Necromance papale</i>	<i>La Necromance papale faite par Dialogues, en maniere de devis</i> (Genève, Jean Girard, 1553).
<i>Des actes</i>	<i>Des actes des vrais successeurs de Jesus Christ et de ses Apostres, et des apostats de l'eglise Papale; contenans [...]</i> (Genève, Jean Girard, 1554).
<i>Familiere et ample instruction</i> (1559)	<i>Familiere et ample instruction en la doctrine chrestienne, et principalement touchant la divine providence et presdestination, faite en forme de dialogues</i> ([Genève], [Jean Rivery], 1559).
<i>Ins. Chr.</i> (1559)	<i>Instruction Chrestienne et somme générale de la doctrine comprinse és saintes Escritures, ou les principaux poincts de la vraye religion sont familierement traittez par Dialogues</i> ([Genève], Estienne Anastase, 1559).
<i>Sermons sur Ésaïe</i>	<i>Quatre sermons français sur Esaïe 65 (mars 1559).</i> Publiés par H. Meylan. Lausanne : Librairie Payot, Publications de la Faculté de théologie, Université de Lausanne, III, 1961.
<i>Traitéz divers</i>	<i>Traitéz divers pour l'instruction des fideles qui resident et conversent es lieux et pais esquels il ne leur est permis de vivre en la pureté et liberté de l'Évangile. Reveus et augmentez</i> (Genève, Jean Rivery, 1559).
<i>Exp. fam. sur le Symbole</i>	<i>Exposition familiere sur le Symbole des apostres, contenant les Articles de la Foy, et un sommaire de la religion Chrestienne, faite par Dialogues : reveue et augmentée dernièrement, avec une ample table</i> (Genève, Jacques Bres, 1560).

- De la vraye et fausse religion* *De la vraye et fausse religion, touchant les voeus et les sermens licites et illicites et notamment touchant les voeus d'anatheme et d'execration, et les sacrifices d'hosties humaines et de l'excommunication en toutes religions* (Genève, Jean Rivery, 1560).
- Du vray ministère* *Du vray ministere de la vraye Eglise de Jesus Christ, et des vrais Sacremens d'icelle : et des faus sacremens de l'eglise de l'Antechrist, et des additions adjoustées par les hommes, au sacremens du Baptesme.* ([Genève], Jean Rivery, 1560).
- Met. Chr.* *Metamorphose chrestienne, faite par dialogues* (Genève, Jacques Bres, 1561)
- Le monde à l'empire* *Le monde a l'empire et le monde demoniacle fait par dialogues* (Genève, Jacques Bres, 1561).
- De l'autorité et perf. des Écritures* *De l'autorité et de la perfection de la doctrine des saintes Escritures, et du Ministere d'icelle : et des vrais et faux pasteurs, et de leurs disciples: et des marques pour cognoistre et discerner tant les uns que les autres* (Lyon, Claude Senneton, 1564).
- Ins. Chr. (1564), t. I* *Instruction chrestienne en la doctrine de la Loy et de l'Evangile: et en la vraye philosophie et theologie tant naturelle que supernaturelle des Chrestiens : et en la contemplation du temple et des images et oeuvres de la providence de Dieu en tout l'univers: et en l'histoire de la creation et cheute et reparation du genre humain. Le tout divisé en trois volumes, desquels les titres particuliers s'ensuyvent en la page suyvante* (Genève, Jean Rivery, 1564).
- Ins. Chr. (1564), t. II* *Exposition de la doctrine de la foy chrestienne, touchant la vraye cognoissance et le vray service de Dieu : et la Trinité des personnes en l'unité de l'essence divine : et en la manifestation d'iceluyen la creation tant du grand que du petit monde, et en sa providence en toutes les creatures, et principalement en la nature humaine : et touchant la cheute du genre humain : et la naissance et accroissement et estat ordinaire tant de la vraye que de la fausse Eglise* (Genève, Jean Rivery, 1564).
- De l'Estat, de la conference* *De l'Estat, de la conference, de l'authorite, puissance, prescription et succession tant de la fausse Eglise, depuis le commencement du monde, et des Ministres d'icelles et de leurs vocations et degrez* (Lyon, Claude Senneton, 1565).
- Interim* *Interim fait par dialogues* (Lyon, [Claude Senneton], 1565), Édition critique par Guy R. Mermier. New York - Berne - Frankfurt am Main : Peter Lang, 1985.
- Lettres choisies* *Pierre Viret d'après lui-même. Pages extraites des oeuvres du Réformateur à l'occasion du quatrième centenaire de sa naissance.* Lausanne : Bridel, 1911, pp. 35-149.
- Lettres inédites* *J. Barnaud, Quelques lettres inédites de Pierre Viret publiées avec des notes historiques et biographiques.* Saint-Amans (Tarn), 1911.

Abréviations courantes

AT	Ancien Testament	n.	note(s)
c.	<i>circa</i>	NT	Nouveau Testament
cf.	<i>confere</i>	<i>passim</i>	partout
chap.	chapitre(s)	p.	page
col.	colonne(s)	pp.	pages
coll.	collection	r ^o	recto
cp.	comparer	réf.	référence
dir.	direction	rés.	réserve
éd.	édité (par)	rom.	romain
édit.	édition(s)	s.	siècle
f.	folio	s.a.	sans nom d'auteur
ff.	folios	s.d.	sans date
goth.	gothique	s.i.	sans imprimeur
i.e.	id est (c'est-à-dire)	s.l.	sans lieu
<i>infra</i>	cf. plus bas	<i>supra</i>	cf. plus haut
intr.	introduction	t.	tome(s)
ital.	italique(s)	trad.	traduction
L.	ligne(s)	v.	verset
litt.	littéralement	v ^o	verso
manch.	manchettes	vol.	volume(s)
ms.	manuscrit(s)	vv.	versets
MM.	Messieurs de (Magistrat, Conseil)	<>	dans la marge

Citations bibliques

Les abréviations et la plupart des citations suivent la Traduction œcuménique de la Bible (TOB). NBS et BJ désignent la Nouvelle Bible Segond (Société biblique française, 2002) et la Bible de Jérusalem (Cerf, 1998).

Dédicace

À Chantal et Élodie

Remerciements

Il me sera difficile de remercier tout le monde, puisque c'est grâce à l'aide de nombreuses personnes que j'ai pu mener cette thèse à terme après un long parcours ponctué d'arrêts, de reprises et d'activités multiples.

Je souhaite en premier lieu remercier mon directeur de thèse, M. Philippe Genequand, qui a accepté l'année dernière de superviser cette recherche en la bonifiant de ses lectures scrupuleuses et de ses commentaires très avisés. Son attention, sa sympathie et ses encouragements ont constitué des éléments moteurs dans les derniers efforts de ce long périple qui s'est achevé au cours d'une année particulièrement occupée et difficile. Son expertise en histoire religieuse médiévale a élargi la perspective, cette invention de la Renaissance, du seizième siècle que je suis. Je tiens également à remercier Mme Dominique Deslandres qui avait eu la bonté d'accepter de codiriger cette thèse avant qu'un imprévu ne vienne mettre un terme à son projet. Sans eux, le dépôt de cette thèse aurait sans doute été retardé davantage.

J'adresse également de très chaleureux remerciements à mes co-encadrants de thèse avant M. Genequand et Mme Deslandres, les professeurs émérites M. Claude Sutto et M. J. M. De Bujanda qui m'ont accompagné pendant plusieurs années. Tous deux savent ce que je leur dois depuis les bancs du premier cycle en histoire. Leurs qualités de pédagogues et de chercheurs n'ont plus à être soulignées et je leur suis très reconnaissant de les avoir richement partagées avec moi. Leurs cours et mes entretiens avec eux sont au nombre de mes plus beaux souvenirs universitaires et c'est pour moi un honneur d'enseigner aujourd'hui une partie des cours qu'ils m'ont dispensés jadis au département d'histoire de l'Université de Sherbrooke.

Je tiens également à souligner l'apport de plusieurs spécialistes au Québec et en Europe avec qui j'ai eu le privilège et le plaisir de m'entretenir longuement et à de nombreuses reprises : M. William Kemp, Mme Diane Bonin-Desrosiers, du Québec, ainsi que Mme Irena Backus, MM. Reinhard Bodenmann, Alain Dufour, Max

Engammare et Olivier Fatio, de l'Institut d'histoire de la Réformation à Genève. Un merci particulier à M. Francis Higman qui a stimulé ma réflexion, parfois divergente, lors de nos entretiens à l'Institut et au cours d'une correspondance érudite. Ses nombreux écrits et sa connaissance exceptionnelle du livre religieux français au XVI^e siècle ont été déterminants dans ma formation et ma thèse.

Enfin, le soutien et l'encouragement de ma famille et de mes amis ne sauraient être oubliés. Je tiens en particulier à remercier mon épouse qui m'a si généreusement et patiemment consenti la liberté de réaliser cette étude qui s'est fait attendre trois lustres durant. Merci également à Denis Remon, un ami de longue date, qui m'a apporté une aide très précieuse et fort appréciée dans la mise en forme finale de ma thèse. Son sens méticuleux du détail et du travail bien fait, sens aiguisé par deux thèses de doctorat, ainsi que ses qualités humaines – sa disponibilité, sa bonne humeur et son sens particulier de l'humour – m'auront largement aidé dans les dernières semaines précédant le dépôt de cette thèse.

Enfin, cette étude a bénéficié du soutien financier du CRSH (Ottawa), d'une bourse de voyage du FCAR (Québec), ainsi que d'une bourse du Comité genevois pour le protestantisme et d'une bourse d'excellence du département d'histoire de l'Université de Montréal.

Introduction

«La Réformation du XVI^e siècle, écrivait Henri Hauser, est une hérésie du Livre – du Livre sacré et des livres qui le répètent et le commentent»¹. La démocratisation des sources premières du christianisme fut une composante si essentielle au programme des Réformateurs que d'aucuns ont assimilé leur mouvement à «une querelle de traducteurs autour de la liberté de traduire la Bible en langues vernaculaires»². Sans aller jusque-là, on ne saurait méconnaître, comme le souligne Bernard Cottret, que : «La Réforme [...] doit sa réussite au Livre : elle se l'est incorporé, l'a fait sien, a confondu sa cause avec la sienne»³. Le mouvement protestant, dès ses origines et dans ses multiples percées en Europe et dans le reste du monde, ne peut se concevoir sans une référence immédiate à la primauté missiologique de la Bible traduite dans toutes les langues⁴.

Or, cette entreprise, d'une envergure sans égale depuis l'invention de l'imprimerie, rencontra immédiatement des opposants, et de très farouches, pour qui la volonté de mettre la Bible entre toutes les mains constituait un mal et non un bien. Le débat engagé sur ce terrain donna lieu à de redoutables controverses entre les chrétiens du siècle des Réformes, et longtemps après. Pour prendre la mesure du sujet, considérons d'abord celui-ci dans sa dimension quantitative à l'époque qui nous occupe.

Dans un article publié en 1995, Max Engammare estimait la production européenne de la Bible, complète ou dans l'un des Testaments, entre 3500 et 4000 éditions au cours du XVI^e siècle : soit 40 hébraïques; 200 grecques; entre 1500 et 2000 latines; 700 allemandes; 550 françaises; 230 anglaises; 80 italiennes; et 200 en d'autres

¹ *La naissance du protestantisme*. Paris: 1940, p. 59.

² *Les traducteurs dans l'histoire* (J. Delisle et de J. Woodsworth, dir.). Les Presses de l'Université d'Ottawa - Édit. UNESCO, 1995, p. 175.

³ *Jean Calvin. Biographie*. Paris: Édit. Jean-Claude Lattès, 1995, p. 103.

⁴ W. A. Smalley, *Translation as Mission: Bible Translation in the Modern Missionary Movement. The Modern Missionary Era, 1792-1992: An Appraisal 2*. Macon, Georgia: Mercer University Press, 1991.

langues⁵. Or, il s'agit là d'éditions et non d'exemplaires dont le dénombrement se multiplierait par centaines et par milliers pour chaque unité linguistique. Concentrons-nous sur la langue française. Le catalogue des *Bibles imprimées du XV^e au XVIII^e siècle conservées à Paris* (2003) a permis de préciser les estimations en enregistrant 10 400 exemplaires de la Bible durant l'Ancien Régime, dans un espace où sa diffusion était restreinte, contrairement aux régions gagnées au protestantisme⁶. Il faudrait additionner à cette compilation toutes les copies qui ont échappé aux perquisitions, aux autodafés et à l'usure des siècles. L'éloquence de ces chiffres impressionne davantage quand on considère que 85% à 90% de la population européenne était analphabète au XVI^e siècle. Ces données invitent donc à revisiter avec un intérêt accru l'histoire de la réception du Livre sacré en langue vulgaire au début des temps modernes.

Les *Index* des livres prohibés au XVI^e siècle enregistrent au total 95 éditions de la Bible intégrale ou partielle (Nouveau Testament - NT) en plusieurs langues dont les plus populaires sont les langues gréco-latine, le latin, le flamand et le français⁷. En ajoutant à cet inventaire les nombreuses éditions du Psautier, «best-seller» du siècle en France, les commentaires et les ouvrages qui traitent de l'Écriture sainte, tant en latin que dans les langues vernaculaires, on arrive à ce constat surprenant : le livre qui est de loin le plus visé par tous les index censoriaux, c'est la Bible ! Comment expliquer ce paradoxe ? Suivons ici l'explication de G. Minois :

⁵ M. Engammare, «Les représentation de l'Écriture dans les Bibles illustrées du XVI^e siècle. Pour une herméneutique de l'image imprimée dans le texte biblique.» *R.F.H.L.* 86-87 (1995): 125, n. 16. Signalons aussi les versions en danois, finnois, hongrois, polonais, russe, serbo-croate, suédois, tchèque, roumain, etc. Pour la chronologie des traductions, cf. *Le temps des Réformes et la Bible* (G. Bedouelle, B. Roussel, dir.). Paris: Beauchesne, 1989, t. 5, pp. 459-61.

⁶ *Bibles imprimées du XV^e au XVIII^e siècles conservées à Paris* (Catalogue coll. éd. par M. Delaveau et D. Hillard). Paris: BNF, 2003.

⁷ *Thesaurus de la littérature interdite au XVI^e siècle* (Index des livres interdits, X). J.-M. De Bujanda, dir. Sherbrooke-Genève: CER-Droz, 1996, pp. 745-751.

Le clergé, qui se considère comme seul détenteur de la Parole et seul habilité à l'interpréter, ne peut admettre que les fidèles laïques aient un accès direct à ces textes souvent obscurs [...] Les laisser lire le texte sacré, c'est s'exposer à une prolifération d'hérésies. Le simple fait de traduire est extrêmement dangereux, car le choix des termes est lui-même chargé de sens et peut déformer la pensée divine. La seule traduction admise est la [...] Vulgate, dont le prestige est tel qu'elle passe presque pour le texte d'origine [...] En même temps, les premiers écrits luthériens se répandent. Outre les attaques contre le pape, contre la messe, contre le culte des saints, ils préconisent la lecture directe des Écritures par les fidèles, brisant ainsi le monopole du clergé. Les deux aspects sont donc intimement liés : lutter contre les traductions de la Bible, c'est aussi lutter contre la propagation du protestantisme⁸.

Rien d'étonnant que la polémique sur l'accès des fidèles à la Bible en traduction fut pendant quatre siècles un sujet majeur d'opposition entre catholiques et protestants. Ce qui est moins souvent souligné, c'est que le débat ne s'étendit pas seulement verticalement, c'est-à-dire entre représentants des deux confessions antagonistes, mais qu'il s'est aussi déployé horizontalement, opposant des catholiques et des protestants d'un côté et des catholiques et des protestants de l'autre⁹. La controverse fut donc loin de se réduire à un phénomène binaire. Les tenants et les aboutissants de cette querelle multiséculaire, qui engageait des conceptions opposées sur le rôle et la nature de l'Église, l'organisation de la vie quotidienne et les droits des laïcs dans la répartition sociale de la connaissance, ont fait l'objet de nombreuses publications pour l'Allemagne, l'Angleterre, l'Espagne et l'Italie¹⁰. Toutefois, les

⁸ G. Minois, *Censure et culture sous l'Ancien Régime*. Paris: Fayard, 1995, p. 47.

⁹ J.-M. Babut, «La Traduction Œcuménique de la Bible», J.-M. Auwers *et al*, *La Bible en français. Guide des traductions courantes*. Connaître la Bible 11/12. Bruxelles: Lumen Vitae, 1999, p. 50.

¹⁰ On signalera seulement quelques titres essentiels: P. Schrodt, «Vernacular Bibles Before Luther.» *J.T.* 95 (1991): 32-45; W. Eichenberger, H. Wendland, *Deutsche Bibeln vor Luther. Die Buchkunst des achtzehn deutschen Bibeln zwische 1466 und 1522*. Hamburg: Friedrich Wittig Verlag, 1977; H. Volz, *Martin Luthers deutsche Bibel. Entstehung und Geschichte der Lutherbibel*. Hamburg: Friedrich Wittig Verlag, 1978; M. Deanesly, *The Lollard Bible and Other Medieval Biblical Versions*. Cambridge University Press: Cambridge, 1966 [1920]; A. W. Pollard, *Records of the English Bible. The Documents relating to the translation and publication of the Bible in English (1525-1611)*. A.W.P. [London, 1911], Reprint, Folkestone, Dawsons of Pall Mall, 1974; A. S. Hebert, *Historical Catalogue of Printed Editions of the English Bibles 1525-1961* (Revised and Expanded from the Edition of T. H. Darlow and H. F. Moule, 1903). London, The British and Foreign Bible Society, New York, The American Bible Society,

recherches sur le domaine français¹¹, en particulier sur la période précédant la législation tridentine (1545-1563) – période trouble et mal définie dogmatiquement qui aboutira en matière de versions bibliques à la *Regula IV* de l'*Index* romain (1564)¹² – demeurent lacunaires d'où la raison de la présente recherche qui se focalisera sur l'évolution du débat entre l'activité traductrice des «Bibliens» de Meaux, au milieu des années 1520, et le déclenchement des Guerres de religion en 1562. Puisque les Huguenots se sont faits les défenseurs acharnés de la cause des Écritures saintes en langue vulgaire, l'étude portera plus précisément sur l'apport de la littérature réformée à cette polémique, et plus directement sur celle du réformateur vaudois Pierre Viret, une des trois figures maîtresses du trépied franco-protestant avec Guillaume Farel et Jean Calvin.

Pourquoi Viret ? C'est parce qu'il fut de tous les réformateurs d'expression française le plus sensible à la cause biblique en langue vulgaire et que cette étude apportera au dossier des sources inédites pour le démontrer.

Théodore de Bèze dans ses *Vrais portraits des hommes illustres* (1580, 1581) célèbre le «savoir exquis» de Calvin, la «forte voix» de Farel et la «diserte bouche» de Viret¹³. Or, l'historiographie ultérieure semble avoir relégué l'éloquent vaudois à un

1968; M. Bataillon, *Érasme et l'Espagne* (texte établi par D. Devoto, édité par C. Amiel). Genève: Droz, t. 1, 1991, pp. 589-98; D. W. Bleznick, «Furio Ceriol y la controversia sobre la traducción de la Biblia.» *Revista Hispanica Moderna* 34 (1968): 195-205; G. Fragnito, *La Bibbia al rogo: La censura ecclesiastica e i volgarizzamenti della Scrittura, 1471-1605*. Bologna: Il Mulino, 1997.

¹¹ Sur l'espace linguistique concerné, cf. E. Le Roy Ladurie, *L'historien, le chiffre et le texte*. Paris: Fayard, 1997, pp. 487-94; D. Coq, «Les débuts de l'édition en langue vulgaire en France: Publics et politiques éditoriales.» *G.J.* (1987): 70, 72; et C. Demaizière, «Latin et langues vulgaires au XVI^e siècle en France, un problème de communication.» *Lettres d'Humanité. Bulletin de l'Association Guillaume-Budé* 37 (1978): 369-76.

¹² Cette règle exigeait pour tous fidèles désirant lire la Bible en vulgaire une approbation de l'évêque ou de l'inquisiteur, après avoir consulté un curé ou un confesseur (B. Chédozeau, «Les grandes étapes de la publication de la Bible catholique en français du concile de Trente au XVIII^e siècle», *Le Grand siècle et la Bible* (J.-R. Armogathe, dir.). Paris: Éd. Beauchesne, 1989, pp. 341-60; E. Droz, «Bibles françaises après le concile de Trente (1546).» *J.W.C.I.* 28 (1965): 209-22; S. Ehses, «Das Konzil von Trient und die Übersetzung der Bibel in die Landessprache.» *Dritte Vereinsschrift der Görresgesellschaft* (1908): 37-50; R. E. McNally, «The Council of Trent and Vernacular Bibles.» *T.S.* 27 (1966): 204-07).

¹³ Th. De Bèze, *Les vrais portraits des hommes illustres. Avec les 30 portraits supplémentaires de l'édit. de 1673* (Intr. par A. Dufour). Genève: Slatkine, 1986, p. 127.

rôle de second plan derrière Farel et Calvin. Pourtant, nul ne saurait étudier la réception populaire des thèses réformées sans accorder une attention particulière à son immense production écrite, à ses innombrables sermons et à ses multiples activités réformatrices dans son pays natal et dans le Midi de la France sur une période couvrant près de quatre décennies (c.1532-1571). Le rôle de Calvin dans l'affermissement de la Réforme et la fortune de ses œuvres à l'échelle européenne eurent pour effet d'éclipser l'apport de ses collègues, en particulier celui de Viret. L'exemple le plus patent est sans doute l'absence du Vaudois sur le Mur des Réformateurs à Genève. On comprend donc que R. Linder ait qualifié Viret de «réformateur oublié»¹⁴. Cette amnésie étonne d'autant plus quand on considère la «Viretreption» au XVI^e siècle. Dès 1544, avec ses *Disputations chrestiennes en maniere de deviz*, Viret s'imposa comme le deuxième écrivain le plus apprécié de la réforme francophone¹⁵. Cette position se maintint jusqu'à la mort de Calvin avec une quarantaine d'éditions genevoises, sans compter les tirages lyonnais de ses œuvres et ses milliers de sermons presque tous perdus¹⁶. Ce fait est prouvé par les stocks inventoriés en 1570 à la mort de Laurent de Normandie : «Sur un total de 34 912 volumes, 97 articles totalisant 10 418 représentent l'œuvre de Calvin. Viret vient immédiatement après avec 21 articles et 3 472 volumes»¹⁷. Et ces chiffres ne disent pas tout. Les écrits de Viret étaient souvent très volumineux, plusieurs dépassant largement les 500 pages. L'imprimeur genevois Jean Girard a publié 18 de ses 19 premiers titres. Le tirage d'autant de feuilles exigea de très nombreuses heures à ses employés, beaucoup plus que pour la production des ouvrages

¹⁴ R. L. Linder, «Forgotten Reformer.» *Christian History* 21/3 (2001): 35; G. Busino, P. Fraenkel, «Il 450° anniversario della nascita di Pierre Viret (1511-1571).» *R.S.H.* 12/3 (1962): 368-74. Traduction anglaise: «Rediscovering the minor Reformers. Towards a Re-appraisal of Pierre Viret ?» *B.H.R.* 24 (1962): 611-19.

¹⁵ F. Higman, *La diffusion de la Réforme en France*, op. cit., p. 138.

¹⁶ Barnaud, *Pierre Viret, sa vie et son œuvre (1511-1571)*. Saint-Amans (Tarn): G. Carayol, Imprimeur-Éditeur, pp. 540-43.

¹⁷ P. Chaix, *Recherches sur l'imprimerie à Genève de 1550 à 1564. Étude bibliographique, économique et littéraire*. Genève: Slatkine Reprints, 1978, p. 92.

de Calvin. En d'autres termes, Girard édita plus de titres de Calvin, mais il imprima proportionnellement plus de pages écrites par Viret¹⁸.

S'intéresser à cet écrivain prolifique, c'est aussi s'intéresser à son auditoire et à son lectorat, comme en fait foi le texte suivant :

Viret remplit un rôle à part dans l'enseignement de la réforme. L'instruction supérieure est l'affaire de Calvin, Viret fait la sienne de l'instruction populaire; et ici il ne s'agit pas du simple enseignement élémentaire, le réformateur vaudois étend sa vue bien au delà du seul catéchisme : ce n'est pas moins que la doctrine réformée, sous tous ses aspects et dans son développement complet, qu'il se charge d'exposer aux pauvres simples gens et aux plus ignorants¹⁹.

Sommaires toutes, P. Viret était un réformateur populaire. La démocratisation du savoir religieux est donc indissociable de son ministère fécond. Ses quelques cinquante ouvrages sont de véritables modèles de théologie familière. Leur succès est attesté par leurs fréquentes rééditions et par leur traductions anglaises, allemandes, néerlandaises et italiennes jusqu'au XVII^e siècle. On en retrouve des exemplaires abîmés dans plusieurs bibliothèques publiques et privées d'Europe et même dans le secret du saint office de l'inquisition de Séville, ce qui prouve leur grande popularité et leur lointaine influence²⁰. Les catholiques conserveront longtemps le souvenir d'une telle activité pamphlétaire, comme en témoigne cette pièce du docteur Jean de Rostagny, un contemporain de Louis XIV :

Luther, Viret, Bèze, Calvin

Ont renversé l'Escrit divin;

Bèze, Calvin, Luther, Viret

¹⁸ S. R. Brandt, *Jean Girard: Geneva Publisher (1536-1557)*. Thèse de doctorat, University of California at Berkeley, 1992, p. 104.

¹⁹ *Études littéraires sur les écrivains français de la Réformation*. Paris: Cherbulliez, 1854, t. 1, p. 195.

²⁰ J. Barnaud, *Le Jubilé de Pierre Viret Lausanne et Orbe*, 23-26 oct. 1911. Lausanne: imprimerie Charles Pache, 1911, p. 61.

Croient autant que Mahomet;
Calvin, Luther, Viret et Bèze
Ont mis tout le monde en malaise;
Bèze, Viret, Calvin, Luther
Et les leurs s'en vont en enfer²¹.

Le nombre d'ouvrages composés par Viret constituait à la fois une richesse et un défi pour la présente étude, sans compter que les dernières grandes compilations bibliographiques de ses œuvres datent du début du XX^e siècle et qu'elles comportent des erreurs matérielles²². Francis Higman constatait, il y a vingt ans déjà, combien l'ensemble avait «sérieusement besoin d'être revu et rénové»²³. Le défi a depuis été relevé par Dominique-A. Troilo, dont les recherches préliminaires furent rendues publiques en 1997 à l'*Institut d'histoire de la Réformation*²⁴. En attendant leur publication, qui fera date, on retiendra les renseignements quantitatifs et sériels suivants :

Si l'on relève tous les titres attribués à Viret [...], nous en obtenons plus de 180. Mais après vérifications, seuls 126 sont à retenir [...]. A ces ouvrages il faut ajouter [...] les testaments, la discipline, les sermons et les actes des disputes et colloques auxquels Viret a participé. Quant aux quelques 60 titres mis de côté, ils sont à classer en deux catégories : D'une part, il y a les ouvrages que Viret aurait écrit conjointement avec

²¹ Cité dans J. Barnaud, *Pierre Viret, sa vie et son œuvre* (1511-1571). Saint-Amans (Tarn): G. Carayol, Imprimeur-Édit., 1911, p. 667. Pour des témoignages semblables, cf. J. Pineaux, «Études historiques. En Mémoire de Pierre Viret (1511-1571).» *B.S.H.P.* 108 (1962): 7-10.

²² J. Barnaud, Ch. Schnetzel, *Notice bibliographique sur Pierre Viret*. Lausanne: Bridel, 1905, 48 pp. (*R.T.P.* 38 (1905): 155-178; 296-318); A. Cioranescu, *Bibliographie de la littérature française du seizième siècle*. Paris: Klincksieck, 1959, pp. 689-92; R. Linder, *The Political Ideas of Pierre Viret*. Genève: Droz, 1964, pp. 181-91.

²³ *La diffusion de la Réforme en France* (1520-1565). Genève: Labor et Fides, 1992, p. 138, n. 2.

²⁴ D.-A. Troilo, *VIRETIANA. L'œuvre de Pierre Viret. État d'un recensement*. Colloque EPHE-CNRS / URA 152 - IHR. Genève - 23 mai 1997 (Journée Pierre Viret).

un autre auteur, par exemple Marcourt ou Farel. Il s'agit essentiellement d'ouvrages datant d'avant la Dispute de Lausanne de 1536 [...]. Quant à la dernière catégorie, ce sont les ouvrages dont la paternité de Viret est simplement à rejeter, ainsi que ceux qui n'ont jamais existé [...] A ce jour, ce travail a permis de révéler l'existence de 15 éditions et 9 émissions qui avaient totalement échappé aux bibliographes. Mais aussi de rejeter définitivement 30 titres²⁵.

La popularisation des thèses réformées constitue le fil d'or de ces *opera magna*, et la question de la Bible en langue vulgaire y occupe, logiquement, une place prépondérante. Même lorsque Viret n'aborde pas explicitement le sujet, celui-ci est toujours supposé. Le réformateur fut occupé tout au long de sa carrière à vulgariser le message de la Bible dans tous les milieux populaires. Il se montra même un régionaliste d'idiomes en encourageant la traduction des Psaumes en béarnais et celle du NT en basque²⁶. C'est donc par le biais de cette thématique centrale de son œuvre qu'on étudiera ses nombreux écrits en leur ajoutant deux sources inédites. Il s'agit de deux plaquettes anonymes entièrement consacrées au débat sur la Bible en langue vulgaire que nous attribuons à la plume habile et féconde du réformateur. Nous montrerons ultérieurement pourquoi il en est ainsi.

Suivant leur découverte, la première démarche qui s'imposait consistait à opérer la mise au net d'éléments intérieurs et extérieurs aux textes pour élucider leur paternité et le contexte de leur production. Les résultats de l'enquête s'avèrent convaincants et se résument comme suit : tout dispose à penser que le premier livret, composé en 1543, constitue un écrit circonstancié de Pierre Viret qui sera

²⁵ D.-A. Troilo, «L'œuvre de Pierre Viret: Le problème des sources.» *B.S.H.P.* 144 (1998): 759-90. Les *Œuvres complètes* du réformateur sont en cours de publication aux «Édit. L'Âge d'Homme», par les soins du pasteur A. L. Hofer et de l'Association Pierre Viret. La série comprendra 10 vol., dont les trois premiers de l'*Instruction chrétienne* (1564) ont déjà été publiés sous les auspices de *L'Association Pierre Viret* (www.pierreviret.com). Fait important, nous avons appris la parution du travail bibliographique de D. Troilo après le dépôt de notre thèse: *L'œuvre de Pierre Viret. L'activité littéraire du Réformateur mise en lumière*. Collection Viretiana 2. Lausanne: Édit. L'Age d'Homme, 2012, 864 p. Depuis, nous avons entrepris correspondance avec l'auteur et nous prévoyons publier prochainement un compte rendu détaillé de cette somme remarquable qui vient marquer une étape nouvelle dans l'histoire des recherches virétiennes.

²⁶ L. Latourrette, «Les dernières années de Pierre Viret (1567-1571).» *R.T.P.* 106 (1938): 67.

complètement refondu, suivant ses habitudes littéraires, avant d’être réédité sous un nouveau titre à la veille de la première des huit guerres civiles (probablement entre sept. et déc. 1561), c’est-à-dire à un moment où la France comptait des centaines de milliers de protestants rassemblés en plus de 1400 églises.

Au total, l’analyse de ces deux publications et des autres livres de Pierre Viret révèle que l’écrivain vaudois a consacré plus de pages à cette question capitale pour le succès du protestantisme que tous les réformateurs d’expression française réunis. Sa contribution à cette controverse de première importance pour les chrétiens du siècle des Réformes mérite donc mieux que l’oubli, surtout dans le contexte commémoratif qui vient d’entourer le 500^e anniversaire de sa naissance (1571-2011).

Le premier chapitre sera consacré à la controverse entourant le droit des laïcs à un contact direct avec la Bible en langue vulgaire dans les siècles qui ont précédé la réforme protestante. Bien avant le XVI^e siècle, la tension entre la nécessité de transmettre la Parole divine au peuple chrétien et le danger d’une infiltration hétérodoxe dans l’Église féconda l’histoire de l’accueil et de la prohibition des versions de la Bible²⁷. Ce premier chapitre permettra de dégager des phénomènes récurrents dans les modalités d’accès aux savoirs, phénomènes qui sont à la fois sources de conflits et moteur de transformations religieuses en Europe.

On s’intéressera, aux chapitres deux et trois, aux répliques de ceux qui furent gagnés à la stratégie de large diffusion des livres sacrés en langue vernaculaire dans l’espace français au XVI^e siècle. Tous ces partisans, bien qu’unis dans leur revendication commune, n’en partageaient pas moins des convictions théologiques et ecclésiologiques différentes dont il faudra bien identifier les contours avant d’analyser

²⁷ *Le temps des Réformes et la Bible, op. cit.*, p. 464.

les deux opuscules que nous attribuons à Pierre Viret. Tout ceci ressortira plus clairement au chapitre deux qui se penchera sur la production littéraire d'auteurs relevant de la mouvance évangélique-érasmienn-réformiste, encore qu'il soit difficile de délimiter clairement, à pareille date, les clivages qui départageaient les sensibilités catholiques traditionnelles des luthériennes. Le chapitre trois s'intéressera plus particulièrement à Pierre Viret et à la production littéraire d'auteurs radicaux qui entendaient poursuivre leur programme de dissémination des textes bibliques à l'extérieur de, et contre la structure ecclésiale traditionnelle. Il s'agit bien entendu des réformateurs suivant la pensée et les méthodes parfois flamboyantes de Guillaume Farel et de ses épigones. Nous avons trouvé un premier indice de tous ces traités polémiques favorables à la décléricalisation de la Bible dans l'*Apologie pour Hérodote* (1566) d'Henri Estienne, fils de Robert Estienne réfugié à Genève. Il y évoque le souvenir de toute une littérature anonyme publiée au cours des années 1540 et qui appartient, de toute évidence, aux deux sensibilités religieuses précitées avec des variantes plus ou moins radicales. Ces traités, dont la taille était conçue pour être facilement dissimulés et distribués, n'ont pas encore fait l'objet d'un examen systématique et détaillé. Le chapitre deux exposera donc notre analyse chronologique et bibliographique de ces traités, ce qui permettra de mettre en évidence les particularités de l'édition biblique dans le milieu réformé genevois-vaudois, milieu qui constitue l'essentiel du chapitre trois, auquel il faut également rattacher les deux opuscules anonymes d'attribution virétienne.

Les chapitres quatre et cinq communiqueront les résultats de la critique interne et externe de ces opuscules : arguments de paternité, destinataires, matériel typographique, lieux d'édition, dates et circonstances de production. Après avoir reconstitué le cadre d'origine de ces textes, le chapitre six abordera leur contenu apologetique en se concentrant sur l'herméneutique scripturaire de Viret. En effet, la question à débattre était capitale parce que la lecture de la Bible avait une finalité exégétique. Là résidait tout le nœud du problème. Plonger dans les données de la révélation pouvait s'avérer périlleux sans un minimum de conseils et de mises en garde

venant d'un maître nageur connaissant les hauts-fonds semés de récifs. Aussi Viret s'est-il montré soucieux de fournir aux non-spécialistes des conseils d'interprétation leur permettant de porter un regard «réformé» sur les textes premiers du christianisme tout en donnant à ceux-ci une portée existentielle et éristique applicable au *Sitz im Leben* d'une communauté exposée à l'ostracisme de la culture dominante.

À la suite de la conclusion, on trouvera la transcription intégrale des deux nouveaux traités de Viret accompagnée d'une annotation scientifique. Les références infrapaginales accorderont une attention particulière aux parallèles d'idées et de thèmes dans les publications du réformateur. Elles fourniront aussi des observations complémentaires sur son style et sa langue, observations que les limites des chapitres quatre et cinq ne permettaient pas d'aborder *in extenso*. Les résultats ne prétendent pas à l'exhaustivité, puisque une étude critique n'est que rarement définitive. D'autre part, on trouvera des extraits tirés des publications de ses proches collaborateurs, des citations empruntées à divers traités anonymes et des renvois aux écrits d'opposants à la traduction de la Bible, lorsque ceux-ci permettront de situer les deux livrets dans leur environnement non strictement linguistique et de développer la signification de certains thèmes récurrents dans le débat sur la Bible en langue courante. Les précisions techniques concernant la transcription et l'annotation seront expliquées dans une notice précédant l'édition des deux opuscules.

Chapitre un : Des monastères aux chaumières : L'Église devant la Bible en traduction (XII^e-XVI^e siècle)

«La vérité doit être tenue secrète, et les masses ont besoin d'un enseignement proportionné à leur raison imparfaite»

(Synésius, évêque de Ptolémaïs, V^e siècle, cité dans S. Hutin, *Les gnostiques*. Paris: P.U.F., 1963, p. 101).

«De tous temps division a esté entre les clerics et les lays, et est rare qu'ils soyent en paix [...]»

(*Songe du Verger*, XIV^e siècle, citée dans G. De Lagarde, *La naissance de l'esprit laïque au déclin du moyen âge. t. I. Bilan du XIII^e siècle*. Louvain-Paris: Édit. E. Nauwelaerts-Béatrice-Nauwelaerts, IX).

«Ces gens [...] commencent très humblement, parce qu'ils n'ont pas encore pris pied. Si nous les laissons faire, c'est nous qui serons mis dehors»

(Walter Map, contre les Vaudois dans *De nugis curialium*, I, xxi).

La Bible en français avant le siècle des Réformes

Ce chapitre comprend quatre sections. La première section expose le problème des hérésies médiévales et l'attitude de l'Église face à l'utilisation populaire des livres saints. Un survol diachronique du sujet fait émerger de la profondeur des siècles des lames de fond qui soulèvent, très souvent, les mêmes réclamations, les mêmes questions et les mêmes inquiétudes qu'au temps des Réformes. Ce parcours permet de mieux dégager les nuances de notre problématique opératoire pour le XVI^e siècle. La deuxième section traite de l'imprimerie comme nouvelle technologie de l'information et de son impact sur la diffusion de la Bible et des livres de spiritualité en français entre la fin du XV^e et le début du XVI^e siècle. La troisième section conduit à travers la trame événementielle qui aboutit aux sentences prononcées contre les versions scripturaires par la Faculté de théologie de Paris le 26 août 1525 et par le Parlement de la même ville, le 29 août 1525. À l'origine de ces condamnations se trouve l'entreprise de rénovation pastorale dans le diocèse de Meaux (l'actuelle Seine-et-Marne) sous la direction de l'évêque Guillaume Briçonnet et de l'humaniste Jacques Lefèvre d'Étaples. Enfin, la dernière section expose un bref inventaire des ouvrages polémiques publiés contre la lecture de la Bible en version courante à cette époque.

*

La première traduction française du Psautier remonte au début du XII^e siècle avec le manuscrit d'Eadwin (c.1150)¹. Vers la même époque (c.1190), Herman de Valenciennes achève de versifier son Histoire Sainte : *Li Romanz de Dieu et de sa Mere*². Ce n'est qu'au milieu du XIII^e siècle qu'apparaît dans les ateliers des copistes de l'Université de Paris la première «Bible» en français grâce à l'initiative de Pierre

¹ G. De Poerck, «La Bible et l'activité traductrice dans les pays romans avant 1300.», *Grundriss der romanischen Literaturen des Mittelalters* 32 (1968): 27.

² J.-M. Auwers et al. *La Bible en français. Guide des traductions courantes*. Bruxelles: Lumen Vitae, Cahiers «Connaître la Bible» 11/12, 1999, p. 11.

Comestor, doyen du chapitre de Troyes et chancelier de l'Église de Paris, et de son adaptateur le chanoine Guyart des Moulins. Comestor composa aussi une *Historia scolastica* dans laquelle s'entremêlaient les récits bibliques, des gloses et des allusions à l'histoire profane. L'ouvrage fut dédié à Guillaume de Champagne, archevêque de Sens. Au siècle suivant, entre juin 1291 et fév. 1294, des Moulins traduisit et adapta l'*Historia*. Son plan initial comprenait les parties narratives de l'AT et une histoire évangélique, mais de son vivant, on y adjoignit une moitié de l'Écriture dans la version du XIII^e siècle³. Ces travaux connurent un succès qui ne se démentit pas jusqu'au milieu du XVI^e siècle⁴.

Le XIII^e siècle vit aussi naître des Histoires saintes en vers, des versions partielles en prose et des traductions adaptées du Psautier, de l'*Apocalypse*, des *Juges*, des *Proverbes* et des *Maccabées*. Ce bref inventaire des goûts médiévaux en matière de traduction montre un traitement préférentiel en faveur des écrits vétérotestamentaires⁵. On observe néanmoins que les premières tentatives consacrées aux livres néotestamentaires en langues romanes naîtront au sein de groupes marginaux. Ces travaux placeront l'Église latine devant un problème sérieux : celui de l'accès incontrôlé des fidèles aux textes premiers du christianisme⁶.

³ G. De Poerck, *op. cit.*, p. 30.

⁴ E. Reuss, «Fragments littéraires et critiques relatifs à l'histoire de la Bible française.» *R.T.P.C.*, vol. II (janv. 1857): 5.

⁵ Les Bibles en français. Histoire illustrée du moyen âge à nos jours (dir. P.-M. Bogaert). Turnhout: Brepols, 1991, p. 24; J. Bonnard, *Les traductions de la Bible en vers français au moyen âge*. Genève: Slatkine Reprints, 1967.

⁶ E. Dekkers, «L'Église devant la Bible en langue vernaculaire: ouverture de principe et difficultés concrètes», *The Bible and Medieval Culture* (W. Lourdaux, D. Verhelst, éd.). Mediaevalia Lovaniensia Series I / Studia VII. Leuven University Press, 1979, pp. 1-15.

La Bible et l'«ordo laicorum»⁷

Le désir de posséder des traductions de la Bible se fit jour parmi les laïcs à la fin du XII^e siècle et se prononça à compter du XIII^e siècle⁸. Cette réclamation coïncidait avec l'essor des grandes hérésies médiévales. Depuis le XI^e siècle, la chrétienté vit apparaître un peu partout des groupes qui se prétendaient les véritables successeurs des apôtres et qui se développaient en marge de l'Église instituée. Malgré la diversité de leurs croyances, un dénominateur commun rapproche ces mouvements populaires : le recours incessant à l'Écriture sainte pour fonder leurs prétentions et leurs revendications. Étant donnée l'étendue du sujet, on se limitera à deux questions qui concernent le domaine français. On parlera des Vaudois et des Cathares, et des mesures censoriales que l'Église adopta pour contrer leur utilisation des livres sacrés⁹.

Les Vaudois et la prédication laïque

Les *Pauvres de Lyon*, disciples de Pierre Valdo, représentent la dissidence évangélique la plus importante de l'époque médiévale. R. Lerner en parle comme d'une véritable «contre-culture» et comme «l'hérésie populaire la plus répandue géographiquement, et la plus durable de tout le moyen âge»¹⁰. Le provençal constituait

⁷ Jonas d'Orléans, théoricien de l'époque carolingienne, a distingué trois «ordines»: l'«ordo laicorum», l'«ordo monachorum» et l'«ordo clericalis» (P. Amargier, *Une Église du renouveau. Réformes et réformateurs, de Charlemagne à Jean Hus 750-1415*. Paris: Cerf, 1998, p. 30; J. Chélini, *Histoire religieuse de l'Occident médiéval*. Paris: Hachette, 1991, pp. 168-73).

⁸ J. Leclercq, «Les traductions de la Bible et la spiritualité médiévale», *The Bible and Medieval Culture* (W. Lourdeaux, D. Verhelst). Louvain: Leuven University Press, 1979, p. 274.

⁹ Outre les Albigeois et les Vaudois, signalons dans l'espace franco-romand: Létard de Châlons-sur-Marne (c.1000), les hérétiques de Soissons (c.1014-1030), d'Orléans et de Monteforte dans le Piémont (1028), les hérétiques de Châlon, Liège, Reims et Goslar (1046-1054) et les Humiliés (XIII^e s.). Souvent, l'impulsion émane d'un individu autour duquel se ressemblent des sympathisants, sans que se forme toujours un groupe ecclésial aux contours dogmatiques définis. Cf. à titre d'ex. Ariald, diacre milanais du XI^e s., qui rallia un parti populaire nommé par dérision «pataria»: «Les laïques sont invités à se nourrir d'une «lectio divina» néotestamentaire assidue qui les ouvre à la perspective que leur état [...] n'est pas au-dessous de celui des prêtres et des moines» (P. Amargier, *op. cit.*, p. 74).

¹⁰ *Ibid.*, p. 601. Pour les chiffres et la géographie des Vaudois, cf. l'ouvrage vieilli de G. De Lagarde, *La naissance de l'esprit laïque au déclin du moyen âge. t. I. Bilan du XIII^e siècle*. Louvain-Paris: Édit. E. Nauwelaerts-Béatrice-Nauwelaerts, p. 88.

le véhicule de leur quotidien et de leur littérature¹¹. Les premières traces d'une traduction partielle de la Bible faite par et pour les Vaudois remontent au dernier quart du XII^e siècle :

Le plus ancien auteur qui nous parle d'une traduction vaudoise de la Bible est Gautier [Walter] de Mapes, franciscain et archidiacre de l'église d'Oxford, qui assista au concile du Latran, tenu en 1179 sous Alexandre III. Il raconte qu'il s'y présenta des Vaudois avec un psautier et d'autres livres bibliques en français, et qu'ils demandèrent au pape la permission de prêcher. Le frère Gautier fut chargé de les examiner. Mais il paraît avoir été prévenu contre eux, car il les tourna en ridicule dans son examen au sujet de leur ignorance de la théologie scolastique et fit sur eux un rapport défavorable¹².

L'historiographie protestante, qui a longtemps affectionné les chaînes de dissidence¹³, a fait grand cas des versions vaudoises et de leur censure¹⁴. Or, certaines nuances s'imposent suite aux travaux réalisés à la fin du XIX^e siècle. Si la familiarité des Vaudois avec les narrations bibliques ne fait aucun doute, il faut relativiser leur place matérielle dans leur vie quotidienne¹⁵. La formation des Pauvres de Lyon

¹¹ G. Audisio, «Pourquoi une Bible en français pour les Vaudois», *Olivétan, traducteur de la Bible, Actes du colloque d'Olivétan Noyon*, (mai 1985), présentés par G. Casalis et B. Roussel. Paris: Cerf, 1987, p. 128.

¹² E. Reuss, *op. cit.* (janv. 1851): 328-29; W. Mapes, *De nugis curialium*, I, xxi (*Anecdota oxoniensia*. Oxford: 1914, pp. 60-61; trad. dans P. Amargier, *op. cit.*, pp. 252-53). Le pape fit un bon accueil aux Vaudois, loua leur vœux de pauvreté, mais subordonna la prédication au clergé (G. De Poerck, *op. cit.*, p. 33).

¹³ Cf. par ex. E. H. Broadbent, *L'Église ignorée ou le pèlerinage de l'Église fidèle à travers les âges* (trad. de l'anglais). Réimpression Cap-de-la-Madeleine, Québec: La coll. d'or, s.d.

¹⁴ Ch.-O. Carbonnel, *L'historiographie*. Paris: P.U.F, 1993 [1981], p. 65.

¹⁵ *Les Vaudois, R.H.R.* 217 (2000). L'inventaire d'une quinzaine de bibliothèques européennes porte à plus de 200 le nombre de ms. identifiés comme «vaudois» (F. D. Desroussilles, *Dieu en son Royaume. La Bible dans la France d'autrefois (XIII^e-XVIII^e siècles)*. Paris: BNF/ éd. du Cerf, 1991, p. 131). Pour des exemples de transport de livres, cf. G. Audisio, «Les vaudois et le livre (XV^e-XVI^e siècle)», *Les Réformes. Enracinement socio-culturel, XXV^e colloque international d'études humanistes, Tours*, 1^{er}-13 juillet 1982 (Études réunies par B. Chevalier et R. Sauzet). Paris: édit. de la Maisnie, 1982, pp.183-89; Vaudois en Quercy dans la 1^{ère} moitié du XIII^e siècle, A. Breton, «Vaudoisie en Languedoc XII^e-XIV^e siècle», *Le Pays cathare. Les religions médiévales et leurs expressions méridionales* (J. Berlioz, dir.). Paris: Seuil. Coll. Points-Histoire, 2000, pp. 145-46. Cf. aussi H. Fromm, «Volksprache und Schrifkultur» (P. Ganz, éd.), *The Role of the Book in Medieval Culture* (Proceedings of the Oxford International Symposium, 26 Sept.-1 Oct. 1982). Brepols-Turnhout, 1986, pp. 99-108.

demeurait tributaire d'une culture de l'oralité. Leurs pasteurs, le collège des barbes¹⁶, étaient passés maîtres dans l'art de la mémorisation¹⁷. Les candidats au ministère devaient apprendre par cœur tous les chapitres de *saint Matthieu* et de *saint Jean*, les épîtres canoniques et une bonne partie de saint Paul¹⁸. Si pareil labeur laisse pantois, on peut supposer que le savoir des fidèles devait se réduire à une série de *dicta probentia* pour l'édification personnelle et la polémique contre l'Église établie. Quant à l'AT, deux manuscrits considérés comme contenant la traduction du NT en usage chez les Vaudois comprennent les cinq livres sapientaux (*Proverbes*, les deux Sapiences, *l'Ecclésiaste* et le *Cantique*)¹⁹. La présence dans certaines transcriptions de *Tobie*, de *Job* et des *Maccabées* révèle aussi les sensibilités particulières de cette «minorité persécutée à la recherche de récits exemplaires»²⁰.

La deuxième remarque a trait aux motifs de leur condamnation. La possession de traductions scripturaires ne semble pas avoir constitué le principal chef d'accusation contre les *Valdesii*. Les préoccupations qui ressortent des témoignages les plus anciens concernent leur *paupertas voluntaria* et la prédication illégale. Comme l'observe Reuss, les auteurs qui mentionnent les Vaudois dans leur écrits «ne s'intéressent pas eux-mêmes aux études bibliques et ils en voient trop peu la portée pour s'en préoccuper dans la narration»²¹. C'est en 1184, au concile de Vérone, que Lucius III les excommunia parce qu'ils prêchaient sans autorisation. Les pauvres de Lyon, que

¹⁶ «Barbe», i.e. «oncle» en piémontais. En provençal «ome barba» ou «ome de barbo» avait le sens d'homme expérimenté et sage (G. Audisio, *op. cit.*, p. 120).

¹⁷ Cf. M. Carruthers, *The Book of Memory. A Study of Memory in Medieval Culture*. Cambridge: Cambridge University Press, 1998 (1990); et J. Letellier, «Tradition orale et mémorisation des Écritures. Première *Auditio-Lectio Divina chrétienne*.» *R.S.P.T.* 79 (1995): 601-14.

¹⁸ É. G. Léonard, *Histoire générale du protestantisme* 1. *La Réformation*. Paris: P.U.F, coll. «Quadrige», 1980 [1961], p. 241.

¹⁹ Reuss, *op. cit.* (janv. 1857): 46. Le 1^{er} ms. se trouve à Dublin (A.4, 13), l'autre à Grenoble (N. 488), *ibid.*, (déc. 1852): 342-43. L'érudit strasbourgeois signale aussi les ms. de Paris et de Zurich qui ne contiennent que le NT (pp. 343-44).

²⁰ Desroussilles, *op. cit.*, p. 131.

²¹ Reuss, *ibid.*, (juin 1851): 330.

l'on considérait jusque là comme schismatiques, furent jugés hérétiques au même titre que les Cathares²².

La question de l'attitude à prendre devant les versions populaires de la Bible se posa avec plus d'acuité sous Innocent III. L'affaire immédiate concernait des conventicules de laïcs dans le diocèse de Metz. Les sources rapportent que des fidèles des deux sexes se réunissaient pour s'édifier par la prédication et la lecture des textes sacrés. Sans verser dans l'hérésie, ces assemblées auraient manifesté une attitude hostile à la hiérarchie. L'évêque de la région, soucieux d'intervenir rapidement, les dénonça à Innocent III. Le pontife, qui voulait user de prudence pour ne pas jeter les fidèles dans l'hétérodoxie, rédigea deux missives en juillet 1199. La première était une sorte de mandement adressé aux dissidents et au clergé local; la seconde fut envoyée à l'évêque de la ville. Le 9 déc., le pape envoya une troisième lettre par laquelle il confiait à trois abbés cisterciens la tâche d'enquêter sur l'affaire, mais ses délégués se contentèrent de brûler les Bibles françaises²³. L'interprétation des lettres pontificales et des événements qui les suivirent a fait l'objet d'un débat. M. Deanesly en a conclu qu'Innocent III était défavorable aux traductions messines²⁴, mais L. E. Boyle, qui a repris le dossier en relevant certaines erreurs de traduction dans l'étude de Deanesly, a montré que cette thèse ne trouve pas d'assises dans les documents évoqués²⁵. On ne saurait relater ici tous les événements entourant cet épisode. P.-M. Bogaert résume l'essentiel : «[...] ce ne sont pas les versions françaises comme telles qui ont été poursuivies. Les conventicules laïcs et la prédication non autorisée, tel est le sujet de

²² G. De Poerck, *op. cit.*, p. 34. Au synode de Lyon (1180), Valdès avait fait une profession de foi tout à fait orthodoxe.

²³ Reuss, *op. cit.* (juin 1851): 338, d'après Aubry (ou Albéric), moine cistercien des Trois-Fontaines (*PL* 214: 695-99; 793-95; D'Argentré I: 82).

²⁴ M. Deanesly, *The Lollard Bible and other Medieval Biblical Versions*. Cambridge: at the University Press, 1966 [1922], pp. 32-33.

²⁵ L. E. Boyle, «Innocent III and Vernacular versions of Scripture», *The Bible in the Medieval World. Essays in Memory of Beryl Smalley* (K. Walsh, D. Wood, éd.). Published for the Ecclesiastical History Society by Basil Blackwell, 1985, pp. 104-06.

l'inquiétude des responsables»²⁶. L'affaire des Cathares, en revanche, allait placer l'Église devant un problème plus épineux : celui de l'interprétation hérétique de la Bible.

«Perversores scripturarum»

Le Catharisme, dont les doctrines sont sans fondateur avoué, se manifesta tôt à Liège, en Italie, à Arras et en Champagne et se répandit en Germanie et en Gaule, vers le milieu du XII^e siècle. Leur citadelle en Languedoc fut détruite lorsque Innocent III lança contre eux une croisade en 1209. Vingt ans plus tard, le traité de Paris sanctionna leur défaite²⁷. Les Vaudois furent leurs premiers interlocuteurs véritables en Languedoc. Un rapport relatant les polémiques entre les deux sectes est conservé dans le *Liber Antiheresis* (c.1190) du Vaudois Durand de Huesca²⁸. Le tableau des sources citées de part et d'autre montre que les Cathares étaient familiers avec la Bible, bien que leurs présumés les aient portés plus volontiers vers le second testament²⁹.

L'interprétation hétérodoxe de la Bible constituait une source d'embarras pour les autorités ecclésiastiques; il leur fallut ainsi apprendre à manier les armes de leurs adversaires afin de les combattre efficacement. Le recours aux livres sacrés à des fins de controverse nécessitait de préciser la centralité des Écritures en matière de dogme³⁰. C. Thouzellier observe certains détails intéressants à ce chapitre :

²⁶ *Les Bibles en français. Histoire illustrée du moyen âge à nos jours*. Turnhout: Brepols, 1991, p. 42.

²⁷ De Poerck, *op. cit.*, pp. 31-32.

²⁸ C. Thouzellier, «L'emploi de la Bible par les Cathares (XIII^e siècle)», *The Bible and Medieval Culture*. Louvain: Leuven University Press, 1979, pp. 141-42. Sur le *Liber Antiheresis*, cf. de la même: *Hérésie et hérétiques. Vaudois, Cathares, Patarins, Albigeois*. Roma: 1969, Edizioni di storia e Letteratura, pp. 39-52.

²⁹ Ch. Thouzellier, «La Bible des Cathares languedociens et son usage dans la controverse au début du XIII^e siècle.» *Cahiers de Fanjeaux* 3. Cathares en Languedoc. Paris: Édouard Privat, Éd., [s.d.], pp. 48, 50).

³⁰ À la fin du XII^e siècle, «[...] les débats religieux avaient répandu dans tous les partis un certain usage de la bible beaucoup moins sensible antérieurement. Les adversaires des Cathares se voyaient même dans le cas de prendre la défense de l'interprétation allégorique, autrefois la seule en honneur dans l'Église» (Reuss, *op. cit.*, juin 1851: 333). Notons aussi l'impact matériel de l'hérésie sur la Bible: «One of the most interesting of the tools which circulated in manuscripts of the thirteenth-century Bible is the

[Dans] les actes du concile de Lombers (1165) [...] l'évêque de Lodève clôt régulièrement chacun des six interrogatoires [...] par une condamnation au nom du Nouveau Testament (*per auctoritates novi Testamenti*) sous prétexte [...] que les prévenus n'acceptaient point d'autres jugements en dehors des autorités néo-testamentaires. Quarante ans plus tard, lors d'une controverse élevée à Montréal au printemps 1207 [...] l'évêque d'Osma, Diègue d'Acebès, après avoir laissé les partis discuter sur l'Église romaine, conduisit à son tour le débat en s'appuyant uniquement sur le Nouveau Testament³¹.

Il fallut pourtant déchanter. Même en circonscrivant la polémique dans les limites du canon scripturaire, les évêques furent incapables de réduire les Albigeois à l'exégèse traditionnelle. La force devait s'avérer plus efficace que ces dialogues de sourds. Les inquisiteurs s'employèrent alors à détruire les ouvrages par lesquels ils pouvaient inoculer leurs doctrines. Cette chasse aux livres s'étendit aux versions de la Bible et s'accompagna de décrets et de mandements prohibitifs. Ainsi, à Liège (1203), on ordonna de remettre à l'évêque toutes les Bibles en langues vulgaires³². L'Université de Paris adopta la même mesure en 1210. L'archevêque de Sens, Pierre de Corbeil, et l'évêque de Paris commandèrent la saisie des transcriptions religieuses en langue romane, incluant le *Credo* et le *Paternoster*. Seules les vies des saints furent

short collection of biblical passages [Summa contra hereticos et manicheos], arranged by topic, which was designed to combat heresy, in particular the dualist heresies [...] Citations from the Old Testament, which many heretical groups did not accept, are for the most part avoided. There is no attempt to present logical reasons why these doctrines are true; their truth is rather "proven" simply by the fact that scriptural support can be found» (L. Light, «The New Thirteenth-Century Bible and the Challenge of Heresy.» *VIATOR. Medieval and Renaissance Studies* 18 (1987): 280-81; 286-88; 282).

³¹ C. Thouzellier, «La Bible des Cathares», *op. cit.*, p. 43. On observe déjà cette pratique dans un procès au synode d'Arras en 1025: «L'argumentation scripturaire présente des particularités de grand intérêt. L'évêque [Gérard 1^{er} dans le diocèse de Roger I de Chalons-sur-Marnes] s'appuie exclusivement sur la Bible pour le traitement de trois questions, la justification, l'institution ecclésiastique, et le mariage. Or ce sont les lieux majeurs du débat entre clercs et laïcs aux XI^e et XII^e siècles: la nécessaire médiation de l'Église entre l'homme et la divinité, sa visibilité, et son contrôle du lien social [...] La Bible forme ainsi au début du XI^e siècle le noeud de la vérité: les questions que ne peut trancher le débat intellectuel ne sauraient trouver leur solution que dans l'Écriture sainte. Tous en sont conscients à Arras, les dissidents comme l'évêque, et ce fait [...] est d'une grande nouveauté» (G. Lobrichon, *Inventer l'hérésie? Discours polémiques et pouvoirs avant l'inquisition* (M. Zerner, dir.). Coll. du Centre d'études médiévales de Nice, Nice: 1998, vol. 2, pp. 81-82, et du même: *La religion des laïcs en Occident* (XI^e-XV^e siècles). Paris: Hachette, coll. «La vie quotidienne», 1994, pp. 9-18, surtout p. 14).

³² M.-É. Henneau et J.-P. Massaut, «Lire la Bible: un privilège, un droit ou un devoir ?», *Homo Religiosus, autour de Jean Delumeau*. Paris: Fayard, 1997, p. 416.

autorisées. Les ouvrages suspects devaient être remis aux évêques avant la fête de la Purification et leurs détenteurs seraient considérés comme des hérétiques³³. La décision reçut l’aval du comte de Toulouse, des archevêques de Narbonne, de Bordeaux, d’Auch et du légat pontifical Bonaventura, cardinal de S. Angelo³⁴. En 1229, le Synode de Toulouse interdit aux laïcs d’utiliser les livres testamentaires, même en latin – à l’exception du Psautier – et ne leur permit que le Bréviaire et les Heures de la Vierge³⁵. En 1230-31, le Concile de Reims condamna la lecture et la traduction des livres saints en *gallicum idioma sicut hactenus*³⁶. Ces mots prouvent que la prohibition était devenue chose courante. En 1233, Jacques 1^{er} d’Aragon fit interdire les livres de l’AT et du NT *in romancio* à cause des doctrines albigeoises³⁷. En 1246, le Concile provincial de Béziers proscrivit la Bible en traduction et tous les livres en langue vulgaire³⁸. Des mesures similaires furent adoptées aux Synodes de Tarragone (1233 et 1317) et au Concile de Breslau (1248)³⁹. En 1369, Charles IV de Luxembourg, en accord avec le pape Urbain V, décida : «[qu’]il ne sera pas permis aux laïcs des deux

³³ «De libris theologicis scriptis in Romano precipuum quod episcopis diocesanis tradantur, et “Credo in deum” et “Pater noster” in Romano, preter vitas sanctorum, et hoc infra purificationem, quia apud quem inveniuntur pro heretico habebitur» (cité dans V. Colleti, *L’éloquence de la chaire. Victoires et défaites du latin entre Moyen-Age et Renaissance*. Paris: Cerf-Histoire, 1987 [italien, 1983], pp. 45-46).

³⁴ M. Deanesley, *op. cit.*, p. 36.

³⁵ «Prohibemus etiam ne libros V.T. aut Novi laici permittantur habere nisi forte psalterium vel breviarium pro divinis officiis aut horas b. Mariae aliquis ex devotione habere velit. Sed ne præmissos libros habeant in vulgari translatos arctissime inhibemus» (Reuss, *op. cit.* (déc. 1852), p. 329, n. 1; M. Deanesly, *op. cit.*, pp. 36 ss).

³⁶ V. Colleti, *op. cit.*, p. 46.

³⁷ D. De Courcelles, «Les bibles en Catalogne à la fin du Moyen Âge ou l’occultation de la lettre sacrée.» *R.H.R.* 218/1 (2001): 66; J. I. Tellechea, «Bible et théologie en “langue vulgaire”: discussion à propos du “catéchisme” de Carranza», *L’humanisme dans les lettres espagnoles. Études réunies et présentées par Augustin Redondo. XIX^e colloque international d’études humanistes* (Tours, 5-17 juillet 1976). Paris: 1979, p. 231. Signalons aussi que sous Louis IX à Paris le Talmud fut condamné: «Vingt-quatre charretées de livres hébraïques furent brûlées publiquement en 1242 ou 1244» (O. Camhy, *Paroles du Talmud*. Édit. Stock: 1980, p. 13).

³⁸ «De libris theologicis non tenendis etiam a laicis in latino, et neque ab ipsis neque a clericis in vulgari et de poenis contra prædictos [...] et de omnibus aliis quæ ad hæresim extirpandam fidei plantandam pertinent, teneri faciatis ad plenum quidquid justum noveritis et statutum» (cité par Reuss, *op. cit.* (déc. 1852), pp. 329-30, n. 1).

³⁹ Tarragone (Deanesly, *op. cit.*, pp. 48-55); Breslau (Colleti, *op. cit.*, p. 46, n. 33).

sexes [...] d'utiliser des livres de la sainte Écriture en langue vulgaire»⁴⁰. Les Hussites et les Lollards⁴¹, entre les XIV^e et les XV^e siècles, ne firent qu'accroître la suspicion. Au Concile de Bâle (1433), des projets de réformes visaient l'interdiction de toute traduction biblique «parce que cela engendre l'hérésie et tourne à la confusion des clercs, les moins instruits ne pouvant soutenir la discussion avec les laïcs»⁴². En France, les réserves du chancelier Jean Gerson abondent dans le même sens⁴³.

Ces manifestations d'intransigeance s'expliquent par la peur de l'hérésie, coextensive à l'esprit de croisade. Elles sont aussi fondées par la nécessité de protéger la tradition ecclésiale. Le point sensible est l'autorité du clergé. La traduction des livres saints risquait d'encourager l'émancipation des fidèles vis-à-vis des détenteurs de la science sacrée en introduisant de nouvelles instances, entendons des hérétiques et des réformateurs radicaux, qui réclamaient le droit à la parole dans la prédication⁴⁴.

Des voix s'élèvent toutefois pour dénoncer de telles circonspections. Dans la seconde moitié du XIV^e siècle, Gérard Zerbolt de Zutphen dirige son *De libris*

⁴⁰ Colleti, *op. cit.*, pp. 45-46.

⁴¹ M. Bohatcovà, «Die Kralitzer Bibel (1579-1594) - die Bibel der böhmischen Reformation.» *G.J.* (1992): 238-53; et de la même: «Le livre et la Réforme en Bohême et en Moravie», J.-F. Gilmont (dir.) *La Réforme et le livre. L'Europe de l'imprimé (1517-v.1570)*. Paris: Cerf, 1990, pp. 393-416. Les versions anglaises furent interdites au synode de Cantorbéry en 1408 et en 1414 le Parlement confirma le droit à procéder contre les fabricants de livres hérétiques et leurs auteurs (D. A. Loades, «Le livre et la Réforme anglaise avant 1558», J.-F. Gilmont (dir.), *La Réforme et le livre. L'Europe de l'imprimé (1517-v.1570)*. Paris: Cerf, pp. 269-71; M. Deanesly, *op. cit.*, pp. 268-97; A. Hudson, *Lollards and their Books*. London and Ronceverte: The Hambledon Press, 1985, pp. 67-84; H. Hargreaves, «Popularising Biblical Scholarship: the Role of the Wycliffite *Glossed Gospels*», *The Bible and Medieval Culture*, *op. cit.*, pp. 171-89).

⁴² *Concilium Basiliense*, H. Dannenbauer, éd., VIII, Bâle: 1936, pp. 107, 126 (cité dans M.-É. Henneau et J.-P. Massaut, *op. cit.*, p. 416).

⁴³ *Oeuvres complètes de Jean Gerson* (P. Glorieux, éd.). Paris: 1960-1973: *Contra vanam curiositatem*, III, 249; *Puer natus* (sermon en français), VII, p. 950 (ou 385); *Collectorium super Magnificat* (traité n° 8), VIII, p. 350; *De laude scriptorum*, IX, p. 432; *De communione laicorum sub utraque specie*, X, pp. 57-58. Cf. toutefois les nuances dans un sermon «pour la fête de la conception de la vierge» (*Six sermons français inédits de Jean Gerson*. Étude doctrinale et littéraire suivie de l'édit. critique et de remarques linguistiques par L. Mourin. Paris: Vrin, 1946, p. 373 (16); p. 388 (23-26); p. 418 (755-57).

⁴⁴ Colleti, *op. cit.*, p. 29.

*teutonicalibus*⁴⁵ contre ceux qui veulent écarter les laïcs et les illettrés de l'Écriture. Tirant vers lui une longue chaîne de témoins – allant d'Augustin à Thomas d'Aquin, en passant par Wulfila, qui traduisit les livres sacrés dans l'idiome des Goths – il veut montrer qu'il était non seulement licite, mais «méritoire» de lire la Bible en langue vulgaire. Tous ces ecclésiastiques, écrit-il, firent preuve de soucis pastoraux pour édifier la foi de l'Église et pour vaincre les tentations⁴⁶.

Les mandements censoriaux cités plus haut ne doivent pas faire croire à une aversion généralisée de la Bible en traduction. L'attitude des autorités variait en fonction du statut du traducteur et du but assigné à son oeuvre. Si les versions devaient être popularisées, elles éveillaient la méfiance et risquaient de s'attirer des sanctions. La ligne de conduite était simple : éviter que le livre en langue vulgaire ne se transforme en instrument d'acculturation et de promotion intellectuelle des masses⁴⁷. Les Bibles historiques et moralisées, avec leur texte peu littéral et bien fournis en gloses, assuraient le respect de ces paramètres. Les fidèles bénéficiaient d'outils pédagogiques plus «sécuritaires» pour les introduire à la vie dévote. Mentionnons à ce titre les *Biblia pauperum* et les *Vita Christi* qui sont au nombre des premiers succès de l'imprimerie⁴⁸. Les pièces de théâtre s'avèrent également un bon moyen de faire passer le sens plus profond des narrations bibliques parmi les fidèles⁴⁹.

⁴⁵ *De libris teutonicalibus* (A. Hyma, éd.), *Nederlands Archief voor Kerkgeschiedenis*, nouvelle série, 17 (1924): 42-70.

⁴⁶ J. Leclercq, *op. cit.*, p. 275. Sur la lecture d'ouvrages en langue vulgaire à Zutphen, cf. M. Deanesly, *op. cit.*, pp. 100-03.

⁴⁷ V. Colleti, *op. cit.*, pp. 54-55. Un ms. de la BMaz (145) atteste l'importance de l'enseignement biblique chez les Dominicains entre 1454-1522 (cf. T. Kaeppli, «Lecteurs de la Bible à Saint-Jacques de Paris (1454-1522).» *A.F.P.* 28 (1958): 298-314), même si l'accès aux Écritures passait par le latin.

⁴⁸ G. Lobrichon, *La religion des laïcs en Occident XI^e-XV^e siècles*. Paris: Hachette, coll. La vie quotidienne, 1994, pp. 192-94.

⁴⁹ C. A. Robson, *Cambridge History of the Bible. Vol. 2. The West from the Fathers to the Reformation* (G. W. H. Lampe, éd.). Cambridge, 1969, p. 452. Comme l'explique G. Dahan: «[...] le théâtre était né de nouveau en Occident, à l'intérieur même de la liturgie de Pâques et de Noël, entre le X^e et le XI^e siècle. Ces représentations s'émancipèrent du strict cadre liturgique pour constituer une sorte de paraliturgie, d'abord dans certaines abbayes [...], puis hors de l'institution monastique. Cette «sécularisation» amène également un changement linguistique: du latin on passe aux langues

L'imprimerie et la littérature de spiritualité en français

Le XV^e siècle fut marqué par une série de facteurs favorisant l'écllosion d'une littérature adaptée à ceux qui ignoraient le latin : au premier chef, l'invention de Gutenberg, qui coïncide avec l'affirmation des langues nationales et l'essor d'une bourgeoisie marchande sensible à la *Devotio moderna*. On estime à 4000 le nombre d'éditions imprimées en France durant le XV^e siècle. Le taux global de production en vernaculaire s'élève à 40%, ce qui est une proportion énorme si on la compare à celle de l'Italie où le chiffre ne dépasse guère 15%⁵⁰.

En 1470, les premières presses à imprimer furent installées à Paris, lieu stratégique où les commerçants trouvèrent une clientèle abondante parmi le clergé, les professeurs, les étudiants, les magistrats et les bourgeois. Dans un premier temps, l'édition se concentra presque exclusivement sur la production latine⁵¹. Ceci peut s'expliquer par le fait que les imprimeurs travaillaient généralement pour l'université et pour les ecclésiastiques. Par ailleurs, les manuscrits disponibles en français répondaient assez bien à la demande de textes en cette langue⁵². La situation était toute autre à Lyon, une ville située en bordure de l'Empire et de l'Italie :

Dans cette ville de négoce, il n'y avait ni université, ni faculté de théologie, et, par conséquent, une clientèle toute différente de celle de Paris. Peuplée de commerçants et de bourgeois cossus, elle cherchait des livres d'utilité pratique, livres de droit ou de médecine et, par-dessus

vernaculaires. Au XIII^e siècle, les *jeux* ou *miracles* sont représentés par des confréries et l'on s'achemine vers des spectacles de plus en plus élaborés, les Passions et les Mystères, qui fleurissent du XIV^e au XVI^e siècle » (*L'occident médiéval lecteur de l'Écriture*. Supplément au Cahier Évangile, n. 116. Paris: Cerf, 2001, p. 30). Les liturgies de Noël et de Pâques seront publiées et jouées sur les places publiques jusqu'au milieu du XVI^e siècle (Desroussilles, *op. cit.*, p. 160).

⁵⁰ D. Coq, «Les débuts de l'édition en langue vulgaire en France: Publics et politiques éditoriales.» *G.J.* (1987): 60. Pour un inventaire, cf. G. Hasenohr, «Aspects de la littérature de spiritualité en langue française (1480-1520).» *R.H.É.F.* 77 (1991): 29-45.

⁵¹ R. Brun, *Le livre français*. Paris: P.U.F, Coll. «Le Lys d'or», 1969, pp. 11-13; B. Moreau, *Inventaire chronologique des édit. parisiennes du XVI^e siècle*. Paris: 1972-85, vol. 1-3.

⁵² D. Coq, *op. cit.*, 67.

tout, des livres en français: romans de chevalerie, fables et histoires merveilleuses, ou de petites pièces d'une lecture attrayante⁵³.

La moitié des impressions lyonnaises entre 1473 et 1485 était en langue vernaculaire. À la fin du siècle cette proportion tombe à 40%, mais ce chiffre demeurait bien au-dessus du taux national qui atteignait 30% (c.1500)⁵⁴. C'est donc à Lyon que furent publiés des ouvrages qui préludaient à l'impression d'une Bible française⁵⁵. Trois ouvrages doivent être signalés : une *Bible Abrégée* (sic), sans titre, dont l'impression est attribuée à Guillaume Le Roy (c.1473-1474)⁵⁶, un NT *en françois* édité par le même pour Barthélemy Buyer (c.1476-1478)⁵⁷, et l'*Exposition et la vraye déclaration de la bible tant du vieil que du nouvel testament* publiée par Martinus Huss (c.1477), dont Julien Macho présida probablement la correction⁵⁸.

À la fin du XV^e siècle, Antoine Vérard publie la première édition de la Bible historique en français. Commandée par Charles VIII, elle est l'oeuvre de Jean de Rély, un ami d'Érasme et de Lefèvre d'Étaples. L'édition *princeps*, réalisée en 2 vol. in-folio, vit le jour entre le 19 août 1494 et le 20 mai 1496. L'ouvrage connut 16 éditions à Paris et à Lyon. Vérard et son fils Barthélemy l'imprimèrent jusqu'en 1517. Cette publication complétait un corpus de 280 éditions vernaculaires commencé en 1485. La dernière impression parisienne fut réalisée entre 1544 et 1546⁵⁹.

Le rôle du français gagna en importance avec les États généraux de Tours (1484) qui avait déclaré nécessaire une réforme administrative et morale de l'Église :

[...] une série de réformes avait été mise en place dans les couvents et les monastères, pour améliorer la vie religieuse et remettre la Bible au centre des pratiques ecclésiastiques. Dans toutes ces initiatives de

⁵³ R. Brun, *op. cit.*, p. 14.

⁵⁴ D. Coq, *op. cit.*, p. 61.

⁵⁵ P.-M. Bogaert (dir.), *op. cit.*, p. 37.

⁵⁶ Chambers, # 2.

⁵⁷ Chambers, # 3.

⁵⁸ Chambers, # 4; *B.S.H.P.* 40 (1891): 541-48. Pour les édit. lyonnaises et parisiennes, cf. P. Aquilon, «La Bible abrégée.» *R.F.H.L.* (1972): 147-82.

⁵⁹ Desroussilles, *op. cit.*, pp. 22, 104; Chambers, # 13.

réforme, la langue française avait un rôle de choix à jouer, en devenant l'instrument privilégié de l'instruction des nombreux fidèles, moines et curés qui ignoraient le latin⁶⁰.

Subséquentement, des recueils contenant les épîtres et les évangiles reçurent plusieurs tirages :

1. *Les Postilles et expositions des épîtres et évangiles dominicales.* (Troyes, Guillaume le Rouge, 1492) in-fol., goth;
2. *Postilles et expositions des épistres et évangilles dominicales, avec celles des festes solennelles ensemble aussi des cinq feste de la glorieuse et très sacrée vierge Marie. Et aussi la passion de nostre sauveur et rédempteur jésuchrist. Translatées du latin en francoys. A la vérité du texte des quatre évangélistes. Et selon les concordances des gloses et expositions de tous les saintz et excellents docteurs de nostre mère sainte église.* (s.d., marque de M. Durand Gerher [à la fin: Imprimé à Paris par Jean Lambert, imprimeur demourant en la rue saint Jacques emprez saint Benoist]), 4°, goth;
3. *Les grandes postilles et expositions sur les épîtres et les évangiles de toute l'année.* (Paris, Antoine Vérard, 1511-12), en 5 vol., in-fol., goth.

Le troisième ouvrage est l'oeuvre du franciscain et docteur en théologie Jean Barro et du traducteur-polygraphe Pierre Desrey⁶¹. Son prologue exprime le souci de dispenser un enseignement accessible aux simples fidèles⁶². La même veine irrigue *Linstruction des curez pour instruire le simple peuple*, un ouvrage agencé d'extraits de

⁶⁰ S. Baddeley, «Le choix des langues: Lefèvre d'Étaples et les questions linguistiques au début du XVI^e siècle», *Jacques Lefèvre d'Étaples (1450?-1536). Actes du colloque d'Étaples les 7 et 8 novembre 1992* (J.-F. Pernot, dir.). Paris: Honoré Champion, 1995, p. 85 (= *Actes du colloque d'Étaples*).

⁶¹ *B.S.H.P.* 43 (1894): 318-19. Citation d'après Paris, BM (12406). Les *Postilles* traduites par Desrey recevront sept édit. parisiennes entre 1511-31 et deux lyonnaises entre 1530-1546. On signale aussi l'édit. s.d. à Rouen et une autre à Poitiers en 1536 (*Piety*, P25-34).

⁶² *Ibid*, p. 319-20.

Gerson et de Hugues de Saint Cher⁶³. À côté de ces publications destinées au bas clergé, les bibles historiques se présentent comme des oeuvres préparées pour les laïcs : «[...] a este la translation faicte nompas pour les clerz mais pour les lais et simples religieux et hermites qui ne sont pas litterez comme ils doivent aussi pour autres bonnes personnes qui vivent selon la loy de hiesuchrist», lit-on dans *Le premier volume de la bible en francoys* (Lyon, P. Bailly, 1521)⁶⁴.

Dans le premier tiers du XVI^e siècle, l'impression parisienne affiche une hausse importante. Toute langue confondue, on compte 94 éditions en 1501, 219 en 1510 et 275 en 1520. En 1530, le nombre d'éditions s'élève à 366⁶⁵. La part du français dans cette production demeure variable. Les ouvrages traditionnels continuent d'occuper une portion considérable du marché et les livres d'Heures connaissent de nombreux tirages, mais une traduction complète et littérale de la Bible fait toujours défaut. Outre les bibles moralisées et abrégées, paraissent des commentaires comme *Les Epistres saint Pol glosees* (1507, Vérard)⁶⁶ et *Lexposition sur le sermon que nostre seigneur fit en la montaigne contenant les huyt beatitudes*, attribuée à Vitrier, dont la première édition (c.1511, F. Regnault) connut au moins six réimpressions entre 1518 et 1544⁶⁷.

Cette littérature prolongeait les efforts de réformes du XV^e siècle. Les autorités ecclésiastiques s'employaient alors à renouveler la ferveur du clergé et des laïcs en propageant la crainte du jugement dans les sermons, la confession et les lectures privées. Les agents de cette entreprise revivaliste se recrutèrent surtout chez les franciscains, dont les figures les plus en vue étaient Vincent Ferrier, Olivier Maillard,

⁶³ F. Higman enregistre neuf édit. entre 1515-1541 (Paris, Poitiers, Nantes, Lyon) *Piety*, I40-47a. Cf. aussi N. Lemaître, «Les livres et la formation du clergé au XVI^e siècle.» *R.H.É.F.* 83/210 (1997): 117-32.

⁶⁴ In-fol. goth. à 2 col. (Baudrier II: 1), et le prologue de la *Bible Historiale* (Paris, A. Vérard, c.1505), *incipit*: «Povres pecheurs aveuglez»; Chambers, # 15.

⁶⁵ B. Moreao, *op. cit.*

⁶⁶ Réédition: Paris, Michel Le Noir, 1521 (*Piety* E13).

⁶⁷ *Piety*, V48-53. Josse Clichtove, qui a examiné ce texte en 1515, en a condamné certaines propositions, mais aucune édit. ne sera enregistrée après l'index parisien (*Index I*, p. 426, n. 518).

Michel Menot, Jean Vitrier et Thomas Illyricus⁶⁸. Sillonnant les villes, les campagnes et les villages, ces prédicateurs mirent à profit leurs techniques oratoires et émotives pour inciter les foules au repentir. La lecture des textes sacrés en langue vernaculaire ne semble avoir occupé qu'une part modeste dans l'éventail des moyens déployés à cet effet. Outre l'essai de Vitrier, il faut mentionner les tournées d'Illyricus dans le Midi en 1518-1519. À Toulouse, il adressa aux membres de l'élite locale des sermons et des lettres, imprimés en latin, dans lesquels il proposait timidement la méditation de la Bible pour encourager l'édification et la sanctification⁶⁹.

Ces exemples ne tranchent pas avec la pédagogie traditionnelle qui reposait presque exclusivement sur l'oralité et l'iconographie. Depuis des siècles, la prédication avait consolidé la dépendance à l'égard de la parole d'autrui, marquant ainsi le clivage entre ceux qui savent et qui peuvent assurer le salut des hommes, et ceux qui ne savent guère et doivent se contenter «de la provende qui leur est donnée à écouter au sermon ou à voir, en contemplant les chapiteaux et les vitraux»⁷⁰.

La distinction entre l'*Ecclesia docens* et l'*Ecclesia discens*, dont la légitimité reposait sur les prédicats de l'imaginaire médiéval (*ordo* et *officium*), fut remise en cause par une série de facteurs qui engendrèrent des questionnements sur le mode d'accès au «grand code» de l'Occident⁷¹. L'affirmation des langues nationales, les travaux bibliques des humanistes, les réclamations des réformateurs pour la popularisation des livres saints et les possibilités qu'offraient les nouvelles technologies pour l'élargissement du savoir religieux sont autant de phénomènes qui, en moins d'un demi siècle, allaient bouleverser le *statu quo ante* des modalités de répartition de la connaissance. Mesurée à l'aune des conflits religieux du XVI^e siècle,

⁶⁸ D. Nicholls, «Looking for the Origins of the French Reformation», *Power, Culture, and Religion in France c.1350- c.1550* (C. T. Allmand, dir.). Woodbridge: The Boydell Press, 1989, p. 136.

⁶⁹ *Ibid.*, p.137; M.-F. Godfroy, «Le prédicateur franciscain Thomas Illyricus à Toulouse (nov. 1518-mai 1519).» *Annales du Midi* 97 (1985): 101-14.

⁷⁰ R. Mandrou, *Histoire de la pensée européenne. 3. Des humanistes aux hommes de science* (XVI^e et XVII^e siècles). Paris: Édit. du Seuil, coll. Points-histoire, 1973, p. 16.

⁷¹ N. Frye, *Le grand code: la Bible et la littérature*. Paris: Seuil, 1984.

la capacité de confronter directement à sa source l'enseignement reçu portait un germe de subversion qui ne pouvait qu'inquiéter les représentants d'une institution élevée, depuis des siècles, au rang de médiatrice entre Dieu et les hommes. Or, ces instances allaient bientôt devoir compter, derechef, avec un message qui définirait l'Église comme *creatura Verbi Dei*, entendons d'une Parole qui demeure toujours extérieure à elle.

La Bible en français dans le diocèse de Meaux (1523-25)

Dans le premier quart du XVI^e siècle, les travaux philologiques des humanistes, en continuité avec ceux de Lorenzo Valla, rencontrent un important succès dans la république des lettres et contribuent à répandre le désir de renouer avec les textes fondateurs du christianisme dans leurs langues originales⁷². Dans son commentaire du *Psaume 1*, Érasme formulait le souhait : «Que les simples gens [...] lisent la loi du Christ, peu importe la langue. Que les Scythes la lisent, qu'ils la méditent, chacun selon ses forces [...] qu'ils en fassent le sujet de leur conversation et de leur chants»⁷³.

⁷² Érasme découvrit les *Annotationes* et les fit publier à Paris chez Badius Ascensius en avril 1505 (J. Chomarat, «Les *Annotationes* de Valla, celles d'Érasme et la grammaire», *Histoire de l'exégèse au XVI^e siècle. Texte du colloque international tenu à Genève en 1976* (O. Fatjo et P. Fraenkel, dir.). Genève: Droz, 1978, pp. 202-28). Parmi une littérature abondante, cf. D. K. Shuger, *The Renaissance Bible. Scholarship, Sacrifice, and Subjectivity*. Berkeley, Los Angeles, and London: University of California Press, 1994; S. I. Campreale, «Renaissance Humanism and the Origins of Humanist Theology», *Humanity and Divinity in Renaissance and Reformation Essays in Honor of Charles Trinkaus* (J. W. O'Malley, T. M. Izbicki, G. Christianson, éd.). Leiden, E. J. Brill, 1993, pp. 101-24; E. Rummel, *Erasmus' Annotations on the New Testament from Philologist to Theologian*. University of Toronto Press, Toronto, Buffalo, London, 1986; J. Bentley, *Humanists and Holy Writ*. Princeton, 1983; M. P. Gilmore, «Valla. Érasme, et Bédier à propos du Nouveau Testament», *L'humanisme français au début de la Renaissance. Colloque International de Tours (XIV^e stage)*. Paris: Vrin, 1973: 173-84; L. C. Green, «The Bible in Sixteenth-Century Humanist Education.» *S.R.* 19 (1972): 321-74.

⁷³ *Opera Omnia Desiderii Erasmi Roterodami* V-II. North-Holland Amsterdam-NewYork-Oxford: 1969, p. 54, L. 609-13 (LB 183) et la trad. de P. Aquilon, «Paris et la Bible française (1516-1586)», *Censures. De la Bible aux larmes d'Eros*. Paris: Bibliothèque publique d'information, Centre Georges Pompidou, 1987, pp. 12-13.

Six mois plus tard, il exprimait le même désir dans sa *Paraclesis ad lectorem pium*, donnée en préface au *Novum Instrumentum* (1516)⁷⁴.

Lefèvre d'Étaples et l'édition biblique

En France, l'humaniste Jacques Lefèvre d'Étaples n'avait pas attendu de telles réclamations avant de prendre parti pour les langues vernaculaires. Dès 1512, dans sa préface à *L'ornement des noces spirituelles* de Ruysbroeck, il encourageait les lettrés à composer des ouvrages précieux en vulgaire⁷⁵. Spécialiste d'Aristote⁷⁶, professeur au collège du Cardinal Lemoine⁷⁷, il fut le maître de toute une génération d'érudits et de réformateurs, parmi lesquels il faut compter Charles de Bovelles, Guillaume Farel, François Vatable, Beatus Rhenanus, les frères Amerbach et Josse Clichtove⁷⁸. À partir de 1508, l'humaniste consacra son savoir aux textes chrétiens et à la théologie. Ses premiers travaux bibliques parurent en latin. Ce fut d'abord le *Quincuplex Psalterium* (Paris, Henri Estienne, 1509)⁷⁹, suivie trois ans plus tard chez le même imprimeur, de l'*Epistola ad Rhomanos* et de l'*Epistola ad Hebraeos*. Dans le premier ouvrage, il présentait une synopse des cinq versions latines du Psautier, accompagnée de sa version qui corrigeait celle du Psautier gallican. Lefèvre justifiait son entreprise en citant l'*hexaples* d'Origène. Dans sa préface, il proposait de ne plus opposer le sens spirituel et le sens littéral, mais de considérer que le vrai sens de la Bible résulte de leur coïncidence⁸⁰. L'interprétation allégorique y est rejetée au profit d'une exégèse christocentrique en accord avec la *concordia scripturarum*. Cette herméneutique allait

⁷⁴ LB VI, ff. 3 r^o-4v^o; et la trad. par P. Mesnard, *B.H.R.* 13 (1951): 37.

⁷⁵ S. Baddley, «Le choix des langues: Lefèvre d'Étaples et les questions linguistiques au début du XVI^e siècle», *Actes du colloque d'Étaples*, p. 85.

⁷⁶ E. F. Rice, «Humanist Aristotelianism in France: Jacques Lefèvre d'Étaples and his Circle», *Humanism in France* (A. H. T. Levi, éd.) Manchester: 1970, pp. 132-49.

⁷⁷ V. Carrière, «Lefèvre d'Étaples à l'Université de Paris», *Études historiques dédiées à la mémoire de Roger Rodière*. Arras: 1947, pp. 109-20.

⁷⁸ S. Baddley, *L'orthographe française*, op. cit., p. 63.

⁷⁹ *Quincuplex Psalterium. Fac-similé de l'édition de 1513*. Genève: Droz, 1979; G. Bedouelle, *Le Quincuplex Psalterium de Lefèvre d'Étaples. Un guide de lecture*. Genève: Droz, 1979.

⁸⁰ Desroussilles, op. cit., p. 92; G. Bedouelle, *Lefèvre d'Étaples et l'intelligence des Écritures*. Genève: Droz, 1976, p. 174.

influencer Luther dans ses *Dictata super Psalterium*, commencés à Wittenberg le 16 août 1513⁸¹.

Lefèvre était porteur d'une triple représentation de l'Écriture. La Bible constituait une source, un testament et la loi de Dieu. Cette perception des textes sacrés (qui concerne leur statut, leur autorité et leur usage) sous-tend trois pratiques : l'édition, la traduction et la prédication⁸². C'est à ces questions que seront consacrées les pages suivantes.

La réforme pastorale à Meaux

En 1521, Guillaume Briçonnet presse Lefèvre d'occuper les fonctions de vicaire général pour l'assister dans ses réformes⁸³. Secondé par une équipe de clercs et de prédicateurs⁸⁴, Lefèvre, déjà dans la soixantaine, allait employer le reste de ses énergies à la publication de la Bible en français. Son entreprise eut la mauvaise fortune de coïncider avec l'affaire Luther. À Paris, les ouvrages du théologien allemand avaient trouvé des lecteurs dès 1519. L'examen des opinions du frère augustin avait été confié à Jacques Barthélémi et Noël Béda, élu syndic de la Faculté de théologie le 5 mai 1520⁸⁵. Les premières délibérations se tinrent le 15 sept. et le 15 nov. Le 15 avril

⁸¹ Avec cette nuance, soulignée par G. Ebeling: «[...] für Luther der sensus literalis propheticus nicht wie bei Faber der Endpunkt, sondern überhaupt erst der Anfangspunkt der Psalmenauslegung ist» («Die Anfänge von Luthers Hermeneutik.», *Lutherstudien* 1 (1971): 224-25).

⁸² B. Roussel, «Jacques Lefèvre d'Étaples et ses "retours aux écritures"», *Actes du colloque d'Étaples*, p. 43.

⁸³ Cf. les études de M. Veissière: *i) L'évêque Guillaume Briçonnet (1470-1534)*. Provins: Société d'Histoire et d'Archéologie, 1986. *ii) «Guillaume Briçonnet, Jacques Lefèvre d'Étaples et le groupe de Meaux un état de la question»*, *Crises et Réformes dans l'Église de la Réforme grégorienne à la préréforme* (Actes du 115^e congrès national des sociétés savantes, Avignon, 1990, Section d'histoire médiévale et de philologie). Paris: édit. du CTHS, 1991, pp. 371-77; *iii) «Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux, et la réforme de son clergé.» R.H.É.F.* 84 (1989): 657-72. Cf. aussi H. Tardif et M. Veissière, «Un discours synodal de Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux (13 octobre 1519).» *R.H.É.F.* 71 (1976): 91-108; J.-C. Margolin, «Érasme, Guillaume Briçonnet et les débuts de la Réforme en France.» *R.H.É.F.* 77 (1991): 13-28.

⁸⁴ Michel d'Arande, Guillaume Farel, Marthial Mazurier, Jean Prévost, Girard Roussel, François Vatable.

⁸⁵ *Registre des procès-verbaux de la Faculté de théologie de l'Université de Paris de janvier 1524 à novembre 1533* (J. K. Farge, éd.). Paris: Aux Amateurs de Livres, 1990, XV (= *RPV*); D. Hemsall,

1521, les juges soumirent à la Faculté 104 propositions à condamner dans la *Determinatio theologicae Facultatis Super doctrina Lutheriana*⁸⁶. Ce document commence par rappeler le péril que l'hérésie fit courir en tout temps à l'Église. Dernier né d'une engeance de pestiférés de la foi, Luther y est accusé d'avoir ressuscité et dépassé les erreurs des hérétiques depuis les Ébionites jusqu'aux Hussites, en passant par les Manichéens, les Ariens, les Vaudois et les adeptes de Wyclif⁸⁷. Le 3 août, le mécanisme répressif est renforcé : un édit, proclamé à son de trompe, ordonne à «tous librayres, imprimeurs et autres gens qui avoient aucuns livres de Luther» de les remettre à la Cour, sous peine d'une amende de 100 livres et de prison. La publication de l'édit devait aussi être faite à Lyon «et autres bonnes villes de ce royaume, et partout ailleurs ou besoing sera»⁸⁸. Ces mesures n'étaient pas de nature à favoriser les entreprises innovatrices. Par ailleurs, Lefèvre professait depuis quelque temps une doctrine jugée hétérodoxe par le parti conservateur⁸⁹. Comme l'explique J. Farge : «À mesure que les idées luthériennes apparurent plus dangereuses, Béda confondit les

«Martin Luther and the Sorbonne, 1519-1521.» *B.I.H.R.*, Londres 46 (1973): 28-40; L. Christiani, «Luther et la faculté de théologie de Paris.» *R.H.É.F.* 32 (1946): 53-83.

⁸⁶ D'Argentré I: 365-74; II: II-IV. Il s'agit de la 1^{ère} prise de position polémique rédigée contre le *Prélude sur la captivité babylonienne de l'Église*, parue le 6 oct. 1520 et réédité sept fois jusqu'en 1524. L'expression «captivité babylonienne» avait déjà été utilisée par Luther pour critiquer le droit du pape d'interpréter l'Écriture (*Analyse de la treizième proposition au sujet du pouvoir du pape*). Dans la *Determinatio*, les erreurs du frère allemand sont comparées au Coran pour leur gravité (*Œuvres*, 1, Paris: édit. Gallimard, bibliothèque de la Pléiade, 1999, p. 1442, n. 7; p. 1447, n. 11).

⁸⁷ D. Crouzet, *La genèse de la Réforme française* (1520-1562). Paris: SEDES, 1996. p. 77.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 79.

⁸⁹ G. Bedouelle, *Lefèvre d'Étaples et l'intelligence des Écritures*. Genève: Droz, 1976; J. Dagens, «Humanisme et évangélisme chez Lefèvre d'Étaples», *Courants religieux et humanisme à la fin du XV^e et au début du XVI^e siècle* (Colloque de Strasbourg 9-11 mai 1957). Paris: P.U.F., 1959: 121-34; J.-P. Massaut, *Critique et tradition à la veille de la Réforme en France, étude suivie de textes inédits, traduits et annotés*. Paris, 1974 (sur l'exégèse fabriste entre 1512-1524); J. B. Payne, «Erasmus and Lefèvre d'Étaples as Interpreters of Paul.» *A.R.G.* 65 (1974): 54-83; G. Bedouelle, «Lefèvre d'Étaples et Luther. Une recherche de frontière (1517-27): le cas de l'épître de Jacques.» *R.H.P.R.* 63 (1983): 17-32; H. Heller, «The Evangelicalism of Lefèvre d'Étaples.» *S.R.* 19 (1972): 43-77.

intentions des humanistes avec celles de Luther et de ses disciples»⁹⁰. Déjà, avant 1520, Béda soupçonnait une collusion entre Lefèvre, Érasme, Clichtove et Luther⁹¹.

Le cénacle meldois jouissait cependant d'une grande estime à la cour. Dans une missive rédigée avant le 22 nov. 1521, Marguerite d'Angoulême assurait l'évêque que le roi et sa mère étaient décidés à mettre un frein à l'hostilité contre la parole divine : «[ils] ont délibéré de donner à congnoistre que la verité de Dieu n'est point heresie»⁹². Quelques jours plus tôt, Louise de Savoie avait écrit à Briçonnet qu'elle et sa fille ne voudraient plus être privées de la nourriture spirituelle qu'il leur avait distribuée pendant leur séjour à Meaux⁹³. Le 22 déc., l'évêque accusa réception dans une lettre remplie d'exhortations à la vigilance. Marguerite devait signaler au roi les maux de l'Église et les remèdes à y apporter. L'évêque concluait en soulignant que l'exemple de la famille royale serait positivement contagieux pour le clergé⁹⁴. Un passage à la fin de la missive semble indiquer que le roi venait de donner son appui à la parution du NT : «Je loue nostre Seigneur qu'il a inspiré au roy vouloir de executer *quelque chose* que j'ay entendue»⁹⁵.

En 1522, la question des versions bibliques refit surface. Le 14 janv., Érasme reprenait son plaidoyer en leur faveur dans sa *Paraphrasis in Evangelium Matthaei*⁹⁶. En juin, Lefèvre publiait ses *Commentarii initiatorii in quatuor Evangelia*, dont la

⁹⁰ *Index I*, pp. 39-40; J. Farge, *Biographical Register of Paris Doctors of Theology 1500-1536*. Toronto: Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 1980, pp. 31-36; W. F. Bense, *Noel Beda and the Humanist Reformation at Paris, 1504-1534* (Harvard University, 1967) et du même: «Noël Beda's view of the Reformation», *Occasional Papers of the American Society for Reformation Research* 1 (1977): 93-107.

⁹¹ J. Farge, *Orthodoxy and Reform in Early Reformation France. The Faculty of Theology of Paris, 1500-1543*. Leiden: E. J. Brill, 1985, p. 171.

⁹² G. Briçonnet - M. d'Angoulême, *Correspondance (1521-1524)*. Édit. et annotations par C. Martineau, M. Veissiere, avec H. Heller, vol. 1. Genève: Droz, 1975, p. 71, 15A (= Correspondance); H I: 78 n. 43.

⁹³ De Compiègne, avant le 17 nov. 1521 (P. Jourda, *Répertoire analytique et chronologie de la correspondance de Marguerite d'Angoulême*. Genève: 1973 [Paris, 1930], p. 11 # 32; H I: 76).

⁹⁴ Correspondance I, p. 113; Jourda, *op. cit.*, p. 13 # 39; H I: 84ss.

⁹⁵ *Ibid.* (ital. nôtres). Pierre Lermite, secrétaire de Briçonnet, rapporte que la traduction des Évangiles et des Épîtres de saint Paul fut imprimée par l'ordre du roi, et Lefèvre. Ses propos, qu'on lit en tête de la deuxième partie du NT, permettent de croire que Briçonnet fait allusion à la publication d'une version française de l'Écriture (H I: 85, n. 2).

⁹⁶ *LB* 7, ff. **2v°-**4v° (Bâle, janv. 1522).

préface donne un raccourci de ses sensibilités religieuses⁹⁷. D. Crouzet n'hésite pas à parler ici d'un «messianisme de la Parole» pour qualifier la ferveur mystique et eschatologique qui parcourt l'édition melmoise :

Lefèvre a le sentiment de vivre une grande époque, l'instant proche de l'évangélisation universelle qui sera un des signes de la fin des Temps quand le troisième reniement aura lieu [...] Lefèvre laisse à penser que la première bête est venue, Mahomet. Il reste donc à attendre, sans doute, l'apostasie et la ruine complète de la monarchie romaine, pour que vienne la seconde bête [...] c'est dans la perspective du Jugement dernier et de son imminence que Lefèvre invite les pontifes et particulièrement le pape, les princes et les grands, à répandre partout l'Évangile [...] Il écrit que tous les grands doivent être semblables à l'ange que Jean a vu dans son Apocalypse traversant le ciel, portant l'Évangile éternel et criant sur toute race, sur toute ville, sur toute langue et tout peuple : «craignez et honorez Dieu» [14⁶⁻⁷]⁹⁸.

L'épître touchait par ailleurs à deux points sensibles : l'ecclésiologie et les traditions. Lefèvre soutient que, depuis le quatrième siècle, l'Église a peu à peu «dégénéré», jusqu'au point de perdre «tout à fait son caractère»⁹⁹. Et l'humaniste de proposer le remède pour une *renovatio ecclesiae* :

La parole de Dieu suffit ! [...] C'est l'unique règle qui enseigne la vie éternelle. Tout ce qui ne réfléchit pas l'éclat de la Parole, non-seulement n'est pas nécessaire, mais est absolument superflu : en sorte que, si l'on veut pratiquer dans sa pureté le culte conforme à la piété et conserver l'intégrité de la foi, il ne faut rien mettre de semblable au rang de l'Évangile, comme on ne place point la créature au rang de Dieu¹⁰⁰.

Est-il besoin de souligner l'audace de ces propositions ? Lefèvre affirme en toutes lettres que l'Église est en déchéance depuis plus d'un millénaire. À ce jugement s'ajoute la réclamation d'un culte «pur» et «conforme à la piété». Le lecteur devait-il comprendre que des pratiques en usage depuis des siècles étaient impures et non

⁹⁷ Rice, pp. 434-41; H I: 89-97.

⁹⁸ Crouzet, *op. cit.*, pp. 94, 103.

⁹⁹ H I: 93.

¹⁰⁰ *Ibid.*, pp. 91-92.

appropriées à la dévotion ? Et que penser des mots «inutiles» et «superflus» pour désigner toute tradition qui n'est pas fondée explicitement sur l'Écriture ? Fallait-il lire ici une caution de la *sola scriptura* que Luther défendait énergiquement depuis ses disputes avec Sylvestre Prieras et Cajetan¹⁰¹ ? Il en aurait fallu moins pour s'exposer aux objurgations des traditionalistes. La réaction ne se fit pas attendre. Après l'examen des *Commentarii*, les docteurs dressèrent une liste de vingt-cinq pages composée d'extraits à censurer. La volonté de couper court aux *Commentarii* se heurtait toutefois à la sympathie du milieu royal pour le programme meldois. R. Cameron a vu dans l'échec de supprimer ce recueil la raison principale qui orienta les délibérations sur les versions bibliques¹⁰². Cette affirmation n'est pas fausse, mais la trame événementielle est plus complexe.

Le 8 juin, Simon de Colines fit paraître le premier volume des Évangiles. Le mauvais accueil que reçut cette impression doit être cherché dans la démarche de l'auteur et dans la pièce liminaire de l'édition : «Lefèvre had probably stirred the ire of the theologians by publishing a French translation of the four gospels by royal privilege, i.e., without submitting it to the faculty; and above all, by what he said about these gospels»¹⁰³. L'ouvrage s'ouvrait sur une *Epistre exhortatoire* qui explicitait les visées de l'édition : «affin que les simples membres du corps de Jesu-Christ ayant ce [les Évangiles] en leur langue, puissent estre aussi certains de la verité evangelique comme ceulx qui l'ont en latin». Cette épître s'adressait indistinctement «A tous Chrestiens et Chrestiennes»¹⁰⁴.

¹⁰¹ Luther à Prieras, fin avril 1518 et sa controverse avec Cajetan (Ch. Morerod, *Cajetan et Luther en 1518. Édit., trad. et commentaire des opuscules d'Augsbourg de Cajetan*. Fribourg Suisse: édit. Universitaires, Cahiers oecuméniques 26, 1994, t. 1, pp. 117-19; t. 2, pp. 528ss). La formule *sola scriptura* ne figure pas *verbatim* chez Luther, mais pour les passages où l'expression s'en rapproche, cf. F. Gaboriau, *L'Écriture seule ?* Paris: FAC-édit., 1997, pp. 73-78.

¹⁰² «The Charges of Lutheranism Brought Against Jacques Lefèvre d'Étaples.» *H.T.R.* 63 (1970): 128.

¹⁰³ F. W. Bense, *Noel Beda and the Humanist Reformation*, *op. cit.*, p. 331.

¹⁰⁴ NT «Première Partie» (Paris, S. de Colines), ff. a ii r°-a viii r°. «Epistre exhortatoire [...] Quant saint Pol estoit sur terre [...]» (Meaux, juin 1523). – «Deuxième partie» (Paris, S. de Colines), ff. A ii r°-A iiiii

Mais il y a plus. La Faculté venait d'être alertée, le 6 juin, au sujet de la prédication à Meaux au moment où Pierre Lizet, avocat du roi et futur premier ministre du Parlement (1529-50), était venu solliciter l'aide des docteurs pour lutter contre l'hérésie¹⁰⁵. Les craintes des théologiens n'étaient pas dénuées de fondements. Cette période correspond à une radicalisation théologique au sein de l'équipe meldeuse. Le 12 avril, Briçonnet, conscient qu'il avait à se montrer vigilant, révoqua le pouvoir de certains prédicateurs suspects de complaisance envers les thèses luthériennes. Leur nombre et leur identité ne sont pas connus, mais il semble acquis que «Guillaume Farel fut sûrement l'un de ceux qui furent visés par cette mesure épiscopale»¹⁰⁶. Ces abrogations ne détournèrent pas les soupçons qui pesaient sur les «bibliens». La méfiance à leur endroit s'accrut lorsque des plaintes furent à nouveau déposées au sujet des prédications de Pierre Caroli le 1^{er} juillet. Le 24 du même mois, Béda et Guillaume Emery, principal du collège de Mignon, furent autorisés à présenter une requête au Grand Conseil pour faire arrêter la vente des *Commentarii*¹⁰⁷.

Le problème des versions bibliques rebondit dans le cadre de l'affaire Louis de Berquin, membre du Conseil royal et traducteur d'Érasme¹⁰⁸. Le 11 août, François 1^{er} avait demandé à la Faculté s'il était loisible de traduire les livres saints en langue vulgaire pour le bénéfice des simples. La Faculté discuta de cette question le jour

r°. «Epistre exhortatoire [...] Saint Pol parlant de la sainte ecripture aux Romains [...]» (Meaux, 6.11.1523); Rice, pp. 449-56; 457-68; *HI*: 159-69.

¹⁰⁵ J. K. Farge, *Orthodoxy and Reform in Early Reformation France. The Faculty of Theology of Paris, 1500-1543*. Leiden: E.J. Brill, 1985, p. 171.

¹⁰⁶ M. Veissière, *L'évêque Guillaume Briçonnet (1470-1534)*. Provins: 1986, pp. 228-29; et la lettre au clergé du 15 oct. (*HI*: 156-58).

¹⁰⁷ «Ayant fait arrester les Commentaires sur les Evangiles faits par Fabry[,] le Roy deputa le Chancelier et autres pour entendre la ditte faculte sur les erreurs pretendues audit livre et les examiner» (*Tables de Le Nain*, ms. ANF G 109 (U 574), f. 230 v°, cité dans Bense, *op. cit.*, p. 333, n. 222).

¹⁰⁸ Le dossier du Flamand agita la Faculté en juin et juillet (M. L. Deslisle, «Notice sur un registre des procès-verbaux de la Faculté de théologie de Paris pendant les années 1505-1533. Mss. des archives de la maison de La Trémoille, aujourd'hui à la BNF, N° 1782 du Fonds latin des nouvelles acquisitions», *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques publiés par l'Académie des inscriptions et Belles-Lettres*, t. 36. Paris: imprimerie nationale, Librairie C. Klincksieck, 1899, pp. 326-32, et 358, XX et ss). Cf. aussi M. Mann, *Érasme et les débuts de la Réforme française (1517-1536)*. Genève: Slatkine Reprints [Paris, 1934], pp. 113-49).

suisant¹⁰⁹. Ceux qui intervinrent condamnèrent cette pratique, ainsi que les traductions du *Credo* et les nouvelles traductions du grec et de l'hébreu en latin¹¹⁰. La même pensée fut exprimée par les intervenants le 17 août, à l'exception de Clichtove, qui ne voulait pas voter en faveur d'une condamnation générale. Le lendemain, le doyen Boussard rassembla les bacheliers pour les informer que «des personnes distinguées» se plaignaient que les étudiants ne recouraient pas suffisamment à la Bible dans leurs arguments et pour les encourager à utiliser les Écritures aussi souvent que leur était possible. Les docteurs réitérèrent leur position limitative, mais Benedict de la Noe et Nicholas Maillard appuyèrent l'avis de Clichtove. Puisque les traductions connaissaient une diffusion importante et qu'elles jouissaient d'une protection des autorités supérieures, il fut décidé de ne pas chercher un ordre de proscription du Parlement.

Les discussions reprirent le 22 août¹¹¹ et donnèrent lieu à un tumulte lorsque Pierre de Novimagio affirma que le texte du NT utilisé par l'Église n'était pas celui de saint Jérôme, mais une version des plus imparfaites¹¹². La Faculté fut scandalisée et les plus âgés de ses membres se levèrent incontinent pour lui donner la réplique. Bédard intervint ensuite et demanda au doyen s'il entendait persister dans ses vues. Novimagio renonça à s'opiner, mais son assertion ouvrit la voie à une *Determinatio*. Après que les participants eurent pu s'exprimer, Boussard conclut que les nouvelles traductions latines, fondées sur le grec ou l'hébreu, étaient non seulement inutiles, mais

¹⁰⁹ Bense, *op. cit.*, p. 342; Farge, *Orthodoxy*, p. 178.

¹¹⁰ «illas [translationes] nullo modo fieri debere, et quia cedunt in multiplex incommodum, omnino reprimende nec tolerande» (Bense, *op. cit.*, p. 343; Higman, *Censorship, op. cit.*, p. 77).

¹¹¹ «[translationes] sunt omnino prohibende nec ferende» (*Censorship*, p. 77); Deslisle, *op. cit.*, p. 316: «Le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 1523 renvoie en ces termes à une décision prise le 22 août précédent: Decretum pro negotio translationum sacre Bible concluso die XXII mensis Augusti, *supra*, folio 35».

¹¹² *Ibid.*, p. 344; sur cette question, cf. E.F. Rice, *Saint Jerome in the Renaissance*. Baltimore and London: The Johns Hopkins University Press, 1985, pp. 173-99.

pernicieuses. Les prélats devaient les soustraire à l'Église par tous les moyens en leur pouvoir, de même que les traductions en langue vivante¹¹³.

Béda chercha l'appui de Louise de Savoie pour arrêter les progrès de l'évangélisme. La reine avait préalablement chargé le Père Gilbert Nicolas de demander un avis à la Sorbonne sur les idées de Luther. Au dire du porteur, elle était disposée «de faire mettre à execution» ce qu'elle trouverait «par bon Conseil estre utile pour l'honneur de Dieu de la foy et utilité du Royaume». Le syndic lui répondit le 7 oct. dans une lettre qu'il fit porter par le même courrier¹¹⁴. Le «bon Conseil» était aussi simple que rigoureux : punir les coupables et détruire *illico* tous les livres jugés hétérodoxes. Le 21 nov., la Faculté adopta une proposition pour former un comité exécutif qui devait s'occuper de la condamnation des «erreurs» meldoises. Ainsi fut fait le 26 nov¹¹⁵. Le 1^{er} déc., les docteurs apportèrent leurs retouches à la condamnation, mais la formulation du texte fut reportée¹¹⁶. Après la *Determinatio* du 15 avril 1521, les efforts de la Faculté pour combattre le luthéranisme venait de franchir un deuxième pas avec la condamnation des «bibliens».

Le *Newe Testament Deutzsch* (1522) : une impulsion à l'édition française ?

La version de Lefèvre n'en continua pas moins de cheminer. Après la parution des Évangiles, le 8 juin 1523, suivirent les épîtres pauliniennes et catholiques le 17 oct., puis les *Actes des apôtres* le 31 du même mois. L'*Apocalypse* parut le 6 nov. et les *Psaumes* précédés d'une «Épître comment on doit prier Dieu», le 16 fév. 1524¹¹⁷.

¹¹³ Bense, *ibid.*; Higman, *op. cit.*, p. 77, n. 17.

¹¹⁴ BNF, Fonds Dupuy, 571, n° 39: «Réponse de la Sorbonne aux questions de Louise de Savoie sur la doctrine de Luther» (1523).

¹¹⁵ Bense, *op. cit.*, pp. 341-42.

¹¹⁶ *Ibid.*, pp. 344-45; D'Argentré II: 1, xiv-xx.

¹¹⁷ Pour le NT en deux vol., Chambers, # 31. La préface du Psautier (*incipit*: «C'est le bon vouloir et bon plaisir de dieu [...]») est datée du 16 fév.: Rice; *Piety*, B 71.

Il ne faut pas isoler ces travaux de ceux qui s'effectuaient au même moment à l'étranger. La chronologie des traductions du NT et du Psautier à travers l'Europe invite à reconsidérer l'influence que le milieu luthérien exerça sur l'équipe meldoise. Rappelons quelques dates. Dans une missive à Johannes Lang (18 déc.1521), Luther faisait part de son projet de traduire la Bible en allemand. Son séjour à la Wartburg, du 4 mai 1521 au 1^{er} mars 1522, lui fournit l'occasion de mener à terme son ambition¹¹⁸. Sa traduction parut en sept. 1522 chez Melchior Lotter. Ce fut un succès immédiat. Une seconde édition revue était déjà prête le 19 déc. Outre les 100 000 exemplaires édités à Wittenberg du vivant de Luther, on enregistre une douzaine de réimpressions avant la fin de l'année 1522 (sept à Bâle, trois à Augsbourg, une à Grimma et une à Leipzig)¹¹⁹. Ces tirages furent presque aussitôt accompagnés d'injonctions prohibitives. Le 7 nov., Georges de Saxe lança un mandat contre le *Newe Testament Deutsch*¹²⁰. Cette mesure fut suivie, le 6 janv. 1523, d'un verdict prononcé par l'Université de Leipzig¹²¹.

À cette date, plusieurs pays avaient emboîté le pas à l'édition allemande. En 1523, parurent les premières traductions néerlandaises. L'année suivante, le NT (dit de Christian II du Danemark) était traduit et imprimé en danois à Wittenberg, avant d'être introduit dans le royaume scandinave. Toujours en 1524, et presque au même moment où Lefèvre donnait son édition du Psautier¹²², paraissait une édition des *Psaumes* en

¹¹⁸ MLO 3: 255.

¹¹⁹ J. L. Flood, «Le livre dans le monde germanique à l'époque de la Réforme», *La Réforme et le livre, L'Europe de l'imprimé (1517-v.1570)*. Paris: Cerf, 1990, pp. 45, 77.

¹²⁰ G. Bedouelle et B. Roussel (dir.), *Le temps des Réformes et la Bible*. Paris: Beauchesne, 1989, pp. 204-05. Georges de Saxe répondit à cette concurrence en faisant traduire la Vulgate en allemand par Hieronymus Emser (Dresden, Wolfgang Stöckel, [1527]). Emser doutait du bien fondé de son travail. Cf. à ce sujet J. Pelikan, *The Reformation of the Bible. The Bible of the Reformation*. Yale University Press, 1996, p. 139. Pour les rééditions, cf. J. L. Flood, «Le monde germanique», J.-F. Gilmont (dir.), *La Réforme et le livre. L'Europe de l'imprimé (1517-v.1570)*. Paris: Cerf, 1990, p. 68.

¹²¹ G. Bedouelle, «Le débat catholique sur la traduction de la Bible en langue vulgaire. *Appendice: La lecture de la Bible en langue vivante au XVI^e siècle: chronologie de quelques textes et faits marquants* (G. Bedouelle et B. Roussel)», *Théorie et pratique de l'exégèse. Actes du troisième colloque international sur l'histoire de l'exégèse biblique au XVI^e siècle*. Genève: Droz, 1990, p. 62.

¹²² Préface dans Rice, pp. 468-70.

allemand¹²³. En 1526, le NT fut édité en suédois¹²⁴ et en anglais (traduction de Tyndale)¹²⁵.

Tout ceci laisse deviner des rapports d'influence plus étroits qu'on ne le suppose parfois entre le programme luthérien et celui du cercle de Meaux. La correspondance de Lefèvre montre que l'humaniste suivait de près l'édition luthérienne. Dans une lettre à Farel, en date du 20 avril 1524, on peut lire cette phrase : «Tous les ouvrages que vous m'envoyez d'Allemagne me plaisent infiniment»¹²⁶. Dans le même sens, F. Higman montre que certains textes fondamentaux de Luther furent disponibles en français bien plus tôt qu'on avait cru depuis les travaux de W. Moore. Cet éclairage permet de modifier quelque peu «l'accusation de timidité lancée en général contre Lefèvre et son cercle» au milieu des années 1520¹²⁷.

Ajoutons le rôle de François Lambert comme agent de liaison entre les deux espaces linguistiques. Natif d'Avignon (1486), cet ancien franciscain avait été gagné à la Réforme par le Bâlois Amerbach. Il se rendit à Wittenberg en janv. 1523, où il séjourna une année en compagnie de Luther. N'ayant pas trouvé d'emploi stable, il gagna Metz, puis Strasbourg (1524), où il fut reçu par Matthieu Zell, Wolfgang

¹²³ *Ibid.*; MLO 3: 266-67.

¹²⁴ J. G. H. Hoffmann, *La réforme en Suède (1523-1572) et la succession apostolique*. Neuchâtel-Paris: Delachaux et Niestlé, 1945, p. 102.

¹²⁵ *Tyndale's New Testament translated by William Tyndale* (A modern-spelling edition of the 1534 translation with an introduction by D. Daniell). New Haven: Yale University Press, 1995.

¹²⁶ «Omnia quae a te veniunt et Germania mihi maxime placent» (H I: 208). Ce passage ne saurait toutefois occulter les différences de pensée entre le réformateur et l'humaniste, cf. I. De La Tour: «Luther a pu parler de Lefèvre avec éloge, et, dans une certaine mesure, avant 1520, s'inspirer de ses idées. Après la condamnation [1521], il ne regarde point vers Meaux comme un centre de l'Évangile. Il ignore Lefèvre. Il fait plus; en 1523, il le désavoue. Par un acte significatif, dans sa seconde édition des Commentaires sur l'épître aux Galates, il effacera tous les passages empruntés au vieux maître et toutes les mentions élogieuses de ses travaux» (III: 143).

¹²⁷ F. Higman, «Les traductions françaises de Luther, 1524-1550», *Lire et découvrir*. Genève: Droz, 1998, p. 225. Cf. aussi Glaréan à Zwingli (4 juillet 1521), selon qui Lefèvre se tenait éloigné de Paris parce qu'il ne supportait pas les injures contre Luther (H I: 69). Cf. aussi P.-M. Bogaert, «La Bible au peuple. Influence de l'iconographie luthérienne sur les Bibles françaises», H. R. Boudin et A. Houssiau (éd.) *Luther aujourd'hui*. «Cahiers de la R.T.L.», 11». Louvain-la-Neuve: Publications de la Faculté de Théologie, 1983, pp. 73-87.

Capiton et Martin Bucer¹²⁸. De là, il fit parvenir deux ouvrages à François 1^{er} : *De sacro conjugio* et *In Cantica Canticorum Salomonis*. La dédicace du deuxième volume, qui doit être située à la mi-août 1524, contient un plaidoyer pressant en faveur des traductions de la Bible :

Permettez que la très-pure parole de Dieu ait parmi eux [vos sujets] un libre cours, que les prédicateurs soient vraiment évangéliques et que les livres qui annoncent Jésus-Christ puissent être imprimés même en langue vulgaire et librement vendus dans tout votre royaume [...] je vous supplie de ne point leur fermer [aux élus] les greniers de la pure Parole de Dieu. Car ils sont tous affamés, [...] et il n'y a personne pour leur rompre et leur distribuer le pain de la Parole. Les greniers sont remplis de froment : je veux dire, qu'il se trouve, même en France, bien des fidèles qui connaissent et possèdent la vérité, mais dont la bouche est fermée par les évêques et les moines de l'Antechrist [...] On dit qu'il y a dans votre royaume des parlements qui se mêlent de porter des jugements sur la vérité de Dieu, et qui favorisent les écoles des faux théologiens. Votre devoir est de réprimer une telle présomption, car en ces matières rien ne peut faire loi que la simple Parole du Seigneur [...] J'invoque le Seigneur pour qu'il fasse de V[otre]. M[ajesté]. un nouveau Josias [2 R 22-23], ce roi véritablement fidèle et pieux qui avait détruit les idoles, les bois sacrés et les hauts lieux, avec tout le cortège d'impiété qui les accompagnait, et qui avait supprimé les prêtres et les faux prophètes, afin que chacun pût adorer Dieu d'un coeur pur¹²⁹.

Une lettre de Lambert à Christian II, datant probablement d'oct. 1523, révèle que le réformateur prévoyait l'édition de livres religieux en français. D'après R. Bodenmann, cette commande était destinée à rallier Isabelle, l'épouse du roi et la soeur de Charles V, aux thèses évangéliques¹³⁰. L'influence de Luther sur l'édition française se fit également sentir à Anvers et à Bâle. En 1523, l'anversois Adriaen van Berghen, accusé d'hérésie l'année précédente, publia pour le tournaisien Jean Broquart *Le*

¹²⁸ É. G. Léonard, *op. cit.*, p. 102. Cf. Luther qui recommande Lambert à Nicolas Gerbel (à Strasbourg, 4 déc. 1523). Lambert souhaite alors se rapprocher de la France et traduire des ouvrages du réformateur allemand (*HI*: 170-71).

¹²⁹ *HI*: 257-62.

¹³⁰ R. Bodenmann, M. S. Lausten, «Une lettre oubliée de François Lambert d'Avignon.» *B.S.H.P.* 142 (1996): 165. Le projet ne semble pas avoir été réalisé (p. 167, n. 44).

tressainct et sacres texte du nouniaulx (sic) testament translates du latin en franhois (sic), une nouvelle traduction sans lien avec celle de Lefèvre¹³¹. À Bâle, Jean Vaugris projetait d'éditer le NT de Luther en français, mais il renonçât à cette idée et imprima la version de Lefèvre¹³². Le 18 nov. 1524, le chevalier Anémond de Coct écrit à Farel, qui se trouve à Montbéliard, pour l'avertir qu'une nouvelle édition de Lefèvre venait de paraître à Paris. Il s'agit probablement de l'impression achevée d'imprimer le 7 oct. Sa missive nous apprend que Conrad Resch prévoyait en donner un tirage à Bâle¹³³.

Pallier l'analphabétisme : la prédication en langue vulgaire

Briçonnet autorisa la lecture des épîtres et des évangiles en français les jours de fêtes et les dimanches¹³⁴. Le 6 juillet 1524, Lefèvre écrivait à Farel, qui se trouvait à Bâle : «Maintenant, dans tout notre diocèse, les jours de fêtes et surtout le jour du Seigneur, l'Épître et l'Évangile sont lus au peuple en langue vernaculaire»¹³⁵. Au début d'avril, Farel informe Corneille Scheffer que Roussel prêchait l'Évangile à Meaux et que Michel d'Arande l'annonçait à Alençon et à Bourges¹³⁶. En juillet, d'Arande faisait retentir sa prédication à Lyon et on le retrouve à Mâcon en déc., où il prêchait l'Avent¹³⁷. On mentionnera sur cette lancée les prédications de Meigret et de Le Court, pour ne citer que les cas les plus connus.

¹³¹ Chambers, # 30a.

¹³² Vaugris à Farel, le 29 août 1524 (*H I*: 280); P. G. Bietenholz, *Basle and France in the Sixteenth Century. The Basle Humanists and Printers in their Contacts with Francophone Culture*. Genève: Droz, 1971, p. 92.

¹³³ *H I*: 280, 306, n. 11-12. En 1523, De Coct s'était rendu à Wittenberg, ensuite à Zurich (*H I*: 313).

¹³⁴ Les Cordeliers de Meaux avaient reproché à Mazurier d'avoir soutenu que c'était «chose louable et utile que le simple peuple ait le Psautier traduit en français» pendant le service (J. Viénot, *Histoire de la Réforme française des Origines à l'Edit de Nantes*. Paris: 1926, pp. 58-59).

¹³⁵ *H I*: 221. Cf. aussi V. Reinburg, «Liturgy and the Laity in Late Medieval and Reformation France.» *S.C.J.* 23/3 (1992): 526-46.

¹³⁶ *H I*: 205-06.

¹³⁷ I. De La Tour, *op. cit.*, pp. 168-69; *H I*: n° 130. Une chanson sur D'Arande, dénoncée par le lieutenant général au bailliage de Meaux dans une lettre au Parlement (29 déc. 1525), témoigne de l'influence de sa prédication: «Ne preschez plus la vérité, / Maistre Michel ! / Contenüe en l'Evangille, / Il y a trop grand danger / D'estre mené / Dans la Conciergerie. Lire, lire, lironsa, etc.» (*Le Chansonnier huguenot du XVI^e siècle*. Paris: Librairie Tross, 1870, xv-xviii).

Vers la fin de 1524 (c. nov., déc.), le dominicain et docteur parisien Aimé Meigret est arrêté à Lyon pour avoir propagé des idées luthériennes dans une *Epistre* latine adressée aux membres du Parlement de Grenoble et dans un sermon prêché lors du carême à Sainte-Croix de Lyon, puis à nouveau dans la cathédrale de Grenoble le 25 avril¹³⁸. Ce fut le début d'un procès qui débuta à Lyon avant de se conclure à Paris¹³⁹. Meigret avait fait publier son sermon à Lyon en nov. La Faculté de théologie de Paris en condamna 10 propositions en 1525¹⁴⁰. L'homélie contient pas moins de 72 références scripturaires, dont plusieurs sont tirées des épîtres de saint Paul aux *Galates*, aux *Romains* et à l'épître de *Jacques*. On y retrouve tous les thèmes chers aux premiers adeptes du luthéranisme : critique des traditions, opposition entre la foi et les oeuvres, justification par la foi, pointes contre le célibat et les interdits alimentaires, célébration de la liberté évangélique, etc. Les censeurs retinrent surtout les allusions à l'autorité de l'Église et à la discipline ecclésiastique¹⁴¹. Plus intéressantes pour notre propos sont ses remarques sur l'hérésie et le magistère. Le dominicain exploite le filon dialectique entre les lois humaines et la parole divine pour en arriver à ce constat : «A telle misère sommes venus que qui vous presche et declaire l'Evangile est heretique ou Lutherien; [et] qui magnifie les humaines traditions et inventions (à vostre jugement) est prescheur evangelique»¹⁴². Il invite ensuite ses auditeurs à s'affranchir «des petits magistrorum» en posant une série de questions indignées :

Que si la loy de Jesus Christ est parfaite, qu'avons nous affaire de pedagogue ? Voulons nous tousjours demeurer en puerilité de parolles, oeuvres et pensées ? Nous sera tousjours necessaire un magister à la queue la verge en la main, comme si n'avions jamais le sens de nous conduire nousmesmes ? Serons nous tousjours apprentifs ? [...] Voulez

¹³⁸ H. Guy a publié ces textes dans les *Annales de l'Université de Grenoble. Section lettres-droit 5* (1928): 181-222; *Piety*, M58.

¹³⁹ H. Hours, «Procès d'hérésie contre Aimé Maigret (Lyon, Grenoble: 1524).» *B.H.R.* 19 (1957): 14-43.

¹⁴⁰ D'Argentré II: 9-17.

¹⁴¹ Hours, *op. cit.*, p. 28.

¹⁴² Guy, *op. cit.*, p. 207.

vous, après la revelation de la foy, meilleur conducteur que celui qui dit : *Ego sum Via, Veritas et Vita* [Jn 14⁶]¹⁴³ ?

La remise en cause du magistère soulevait une autre question : l'Écriture peut-elle vraiment être comprise de tous, sans distinction ? Pierre Caroli l'affirmait, et poussait l'audace jusqu'à étendre le droit de prédication aux femmes. Dans ses prêches du carême 1524 à l'église Saint-Paul, il lisait à son auditoire le NT en français et expliquait en style simple et familièrement l'épître aux Romains. Une liste de 31 propositions retenues contre lui signale six affirmations relatives à la lecture de la Bible en langue vivante (propositions 21-26). Les théologiens lui reprochaient d'avoir soutenu «que tout le monde, même les femmes peuvent lire l'Écriture et Prêcher l'Évangile». Les docteurs condamnèrent ces assertions «comme tirées du cloaque des Vaudois, des Bohémiens et des Luthériens, et propres à renverser la hiérarchie»¹⁴⁴.

Étienne Le Court, prêtre dans le diocèse de Sées à Condé-sur-Sarthe, n'en soutenait pas moins. Au nombre de ses propositions prêchées à Condé et à Alençon, les censeurs lui chapitrèrent les énoncés suivants :

[Le Court] a dit qu'il falloit qu'un chacun eût des Livres en François (V) *Item*, a dit : La sainte Ecriture a été longtemps cachée sous le latin; mais maintenant Dieu a voulu que elle soit mise en François, et doresnavant les hommes et femmes l'entendront, et les femmes feront les offices des Evêques, et les Evêques les offices des femmes. Car elles prêcheront la sainte Ecriture, et les Evêques broderont en chambre avecques les damoiselles (IX)¹⁴⁵.

¹⁴³ *Ibid.*, pp. 210-11. Noter que Meigret cite l'Évangile en latin.

¹⁴⁴ «Pièce du XVIII^e siècle concernant Pierre Caroli et les poursuites intentées contre lui à cause de ses prédications et de ses leçons en 1525 à la paroisse de St.-Paul à Paris», *Documents manuscrits sur l'Église de Neuchâtel. Archives de l'Etat. Neuchâtel*. MHR (microfilm 166); D'Argentré II: 1, 27.

¹⁴⁵ D'Argentré II: 1, 97; N. Weiss, «Étienne Le Court, curé de Condé-sur-Sarthe, brûlé à Rouen le 11 déc. 1533.» *B.S.H.P.* 68 (1919): 179-214; C. Oursel, «Quelques notes sur la Réforme à Alençon et dans le diocèse de Sées au temps de François I^{er}.» *Revue Normande et Percheronne illustrée* 8 (1899): 209-20.

La réception populaire du NT

Au cours de l'année 1524, Briçonnet fit distribuer des NT à tous les pauvres du diocèse qui en firent la requête et confia à Girard Roussel des instructions publiques, à raison d'une heure chaque matin¹⁴⁶. Dans une note des archives du séminaire de Meaux, qui relate les événements en fév. 1525, on trouve consigné que des «peigneurs, cardeurs et autres gens de même trempe, non lettrés» apportaient leurs exemplaires des livres bibliques à ces cercles d'étude¹⁴⁷.

Les tirages du NT, imprimés en totalité ou en partie, permettent de mesurer son succès. Entre 1523 et 1535, date de parution de la Bible d'Olivétan à Neuchâtel (première en titre de toutes les versions françaises fondées sur l'hébreu et le grec), le NT de Lefèvre connaîtra pas moins de 17 éditions, dont près de la moitié entre 1523 et 1525. Les lieux d'impression couvrent un large territoire : Paris, Lyon, Alençon, Bâle, Anvers, Neuchâtel et Turin¹⁴⁸. La dissémination des textes s'étendit ensuite à plusieurs régions. Il faudrait retracer la carte «des chemins de l'hérésie» afin de mieux saisir par quels sentiers tous ces exemplaires ont transcendé les segmentations sociales¹⁴⁹. S'il est difficile de mesurer la présence matérielle de ces livres parmi les populations au milieu des années 1520, les témoignages sont plus nombreux à compter des années 1540, lorsque la Bible est diffusée à grands tirages à partir de l'axe Lyon-Genève. On dispose cependant d'exemples précis, comme ces cultivateurs de la Thiérache (Landouzy, Parfondeval, Lemé) qui ramènent avec eux des NT au retour des récoltes dans les

¹⁴⁶ Lefèvre à Farel, de Meaux, 6 juillet 1524 (*HI*: 219ss).

¹⁴⁷ Lundi 6 fév. 1524 (1525), transcrit par Ch. Schmidt, *B.S.H.P.* (1861): 220.

¹⁴⁸ *Piety*, B152-168; Chambers, # 31-65. Subsiste un doute sur l'adresse de Turin, qui serait peut-être lyonnaise (*Piety*, B159). Selon W. Kemp, l'édit. est certainement de Pierre de Vingle, mais date t-elle de 1532 (avec du vieux matériel ?) ou de 1528-29 ? Sur le NT d'Alençon, cf. O. Douen, «L'imprimeur Simon Dubois et le réformateur Pierre Caroli.» *B.S.H.P.* 45 (1896): 200-12; Rice, pp. 502-11. La Bible complète a reçu quatre édit. anversoises entre 1530-1548 (*Piety*, B35, B39, B44, B56).

¹⁴⁹ Crouzet, *op. cit.*, pp. 346-47; N. Z. Davis, *Les cultures du peuple*. Paris: Aubier, 1979, pp. 317-35. Un texte anonyme mentionne la pratique, très répandue, consistant à recopier à la main les épîtres et les évangiles (cf. *Le moyen de parvenir à la connaissance de Dieu, et conséquemment à salut*, Lyon, Robert Granjon, 1562, f. biii r°).

environs de Meaux¹⁵⁰. Des cercles d'étude se forment également autour de simples manuels, tel Georges Magnier, un pauvre cordonnier qui tenait des veillées à domicile et dans les forêts de la Tiérache¹⁵¹. À Thioult (Champagne), le foulon Nicolas Boivin est arrêté en 1528. L'individu ne travaillait pas, passait son temps à lire un «livre» rapporté de Meaux, projetait d'évangéliser la région avec des amis et polémique sur des questions compromettantes : prières pour les morts, culte marial, culte des saints, purgatoire, confession auriculaire, la messe¹⁵². On trouve des témoignages similaires de la Normandie jusqu'en Provence¹⁵³.

La dispersion du cénacle de Meaux

Dépassé par le succès de l'évangélisme, Béda en appela à la régente pour éradiquer l'hérésie du royaume. Plus personne ne devait oser soutenir, défendre ou favoriser les doctrines condamnées par la Faculté¹⁵⁴. Une série d'événements précipita le recours à des mesures répressives en 1525. En janv., les plaintes se multiplient contre certains docteurs de la Sorbonne et des prédicateurs meldeois. Le 9 du même mois, la Faculté reçut des informations à l'effet que plusieurs de ses théologiens étaient luthériens ou favorisaient les idées nouvelles¹⁵⁵. Deux jours plus tard, 61 docteurs approuvèrent un serment de loyauté par lequel ils acceptaient de se dégager de tout soupçon¹⁵⁶. Restaient les irréductibles, tel Caroli qui fut de tous le plus souvent rappelé à l'ordre. Le 3 fév., la Faculté est informée que le docteur, maintes fois rappelé à l'ordre, donnait des leçons sur le Psautier au collège de Cambrai¹⁵⁷. Puis vint la nouvelle d'un drame le 24 fév. : l'armée royale venait d'être battue à Pavie. Cette

¹⁵⁰ O. Douen, «La Réforme en Picardie.» *B.S.H.P.* 8 (1859): 369-70.

¹⁵¹ D. J. Nicholls, «The Nature of Popular Heresy in France, 1520-1542.» *H.J.* 26/2 (1983): 270.

¹⁵² Crouzet, *op. cit.*, p. 206.

¹⁵³ De La Tour III: 166. Il semble y avoir eu des cercles de piété dans la région de Toulouse dès les années 1520. Leurs membres auraient tenu des réunions secrètes pour discuter des passages de la Bible et s'entretenir avec des prédicateurs qui voyageaient à travers le Languedoc (Crouzet, *op. cit.*, p. 212).

¹⁵⁴ D'Argentré II: 1, 2ss.

¹⁵⁵ Bense, *op. cit.*, p. 389.

¹⁵⁶ *Ibid.*

¹⁵⁷ *Ibid.*, p. 382.

défaite humiliante fut récupérée par le parti conservateur qui l'interpréta comme un châtement divin contre un roi laissant l'hérésie se propager dans son royaume¹⁵⁸. L'opinion populaire fut gagnée par un climat psychologique où la crainte de l'ennemi fit croire à toutes les rumeurs, spécialement celles ayant trait aux luthériens¹⁵⁹. L'absence du monarque, retenu prisonnier à Madrid, laissait le terrain libre au Parlement et à la Faculté pour exercer un pouvoir discrétionnaire à l'endroit du cénacle meldois. Dans ce climat d'insécurité, la régente accorda un soutien inhabituel aux deux institutions. Le Parlement créa une inquisition française qui reçut le droit d'agir *autoritate apostolica*¹⁶⁰.

Ces mesures provoquèrent l'indignation des réformateurs à l'étranger. Au mois de mars, dans son *De vera et falsa religione*, Zwingli suppliait François 1^{er} d'intervenir en faveur des persécutés et d'autoriser la libre prédication de l'Évangile :

Vous avez dans votre royaume cette race des théologiens de Sorbonne, que personne ne saurait dépeindre comme il convient : ils ignorent les langues, et non-seulement ils les méprisent, mais encore ils les persécutent, ne se servant eux-mêmes des leurs que pour maudire et mordre comme les serpents; ils déclarent impies, hérétiques et blasphématoires les propositions qui sont tirées des livres saints [...] Vous avez un autre genre de docteurs qui cultivent les sciences célestes plus que les sciences humaines et qui possèdent tout ce qui s'y rapporte, je veux dire la connaissance des langues, la simplicité des moeurs, la sainteté de la vie. Ayez soin de ces gens-là et témoignez-leur plus d'égards qu'à personne; ne les accaparez pas pour vous seul (sauf un petit nombre qui puisse s'entretenir avec vous des choses divines), mais distribuez-leur dans tout votre royaume des postes où ils puissent afficher, non sur des colonnes, mais dans les coeurs, les nouveaux ordres de Jésus-Christ¹⁶¹.

¹⁵⁸ Crouzet, *op. cit.*, p. 174; I. De La Tour III: 246, n. 3.

¹⁵⁹ Farge, *Orthodoxy*, *op. cit.*, p. 181.

¹⁶⁰ Bense, *op. cit.*, p. 389.

¹⁶¹ *De vera et falsa religione Huldrychi Zwinglii Commentarius*. Tiguri, Christoph. Froschover. M.D.XXV (mense Martio), 8°; H I: 350-51.

Faut-il lire le nom de Farel en filigrane de cette dédicace ? On sait qu'en mai-juin 1524, le Gapençais s'était rendu à Zurich, accompagné du banquier Antoine Dublet. Il n'est pas impossible qu'il profita de ce séjour pour mettre Zwingli au parfum de la situation des évangéliques français.

***Vetera non immutanda* : Béda et Cousturier contre Érasme**

L'affrontement entre partisans et opposants des versions scripturaires connut un nouvel épisode de passes d'armes dans le conflit entre la scolastique et l'humanisme¹⁶². Les écrits de Lefèvre et d'Érasme, qui avaient retenu l'attention des docteurs depuis quelques années, passaient maintenant au crible des ratures de Béda¹⁶³. La somme de travail abattu par le syndic devait aboutir à la publication, le 27 mai 1526, de ses *Annotationum [...] in Jacobum Fabrum Stapulensem libri duo Et in Desiderium Roterodamum liber unus, qui ordine tertius est* : au total, 350 propositions extraites des *Commentarii* sur les épîtres de Paul (1512) et sur les Évangiles (1522) et 200 des *Paraphrases* d'Érasme¹⁶⁴.

Le docteur Pierre Cousturier, dit Sutor, prêta main forte au syndic en rédigeant le *De Tra[ns]latione Bibliae et novarum interpretationum reprobatione* (Paris, Pierre Vidoue pour Jean Petit, 28 fév. 1525)¹⁶⁵. Ce livre, composé avec l'aide du syndic, reçut l'approbation de la Faculté le 30 août 1524. L'ouvrage était une reprise plus étoffée d'un chapitre du *De vita Carthusiana* (Cologne, Hemmerden, 1519). Les deux dernières parties traitent directement de la publication des Écritures en langues vernaculaires¹⁶⁶. Cousturier y défend, en gros, trois thèses : i) Jérôme a traduit la Bible

¹⁶² E. Rummel, *The Humanist-Scholastic Debate in the Renaissance and Reformation*. Harvard University Press, 1998 (1995), surtout pp. 96-125.

¹⁶³ Bense, *op. cit.*, pp. 508-669.

¹⁶⁴ *RPV*, 138D et n. 5.

¹⁶⁵ *RPV*, 43A; 53F.

¹⁶⁶ E. Rummel, *Erasmus and his Catholic Critics, II. 1523-1536*. Nieuwkoop: De Graaf Publishers, 1989, p. 61; H. Holeczek, *Humanistische Bibelphilologie als Reformproblem bei Erasmus von*

par l'inspiration du Saint-Esprit et la version en usage dans les églises était bien la sienne. On ne peut sans hérésie ni blasphème y trouver une erreur : un mot altéré, un doute ébranlerait la chrétienté. *ii*) Les langues et les littératures ont une origine diabolique : leur étude est la source de tous les maux. Aussi, pour comprendre les Écritures, il est inutile de savoir le grec et l'hébreu. *iii*) Traduire la Bible en langue vulgaire, c'est travailler à ruiner la foi¹⁶⁷. L'auteur s'emporte enfin contre ceux qui défendent la transparence de l'Écriture, car cette idée insinue que les docteurs en théologie ne servent à rien¹⁶⁸. Et Sutor de conclure son ouvrage en ces termes :

[...] pour comprendre la sainte Écriture, la connaissance des langues étrangères n'est pas nécessaire, et que, en conséquence, il est vain de les étudier. Nous concluons qu'il est encore moins nécessaire d'apprendre ces langues, puisque la traduction ordinaire est tout à fait suffisante. Nous concluons enfin qu'il est tout à fait dépourvu de sens, que cela sent l'hérésie, de prétendre qu'il faut apprendre les langues étrangères pour composer les traductions [...], et celui qui s'adonne à une telle folie est un hérétique impie¹⁶⁹.

Le philistinisme de ces thèses ne doit pas faire perdre de vue les enjeux qui les sous-tendent. Le débat engage beaucoup plus qu'une querelle sur les compétences de la scolastique, de la grammaire et de la rhétorique¹⁷⁰. Sutor a bien cerné où se situe le noeud du problème : «Les constitutions humaines [...] courraient un grand danger si le peuple venait à s'apercevoir qu'elles ne sont pas dans les livres saints». Un tel aveu a de quoi stupéfier. Affirmer qu'un accès direct à la Parole divine, dans les idiomes

Rotterdam, Thomas More und William Tyndale. Leiden: E. J. Brill, 1975, pp. 203-23, spécialement pp. 220-23.

¹⁶⁷ J. Barnaud, «Lefèvre d'Étaples et Bédier. Les premiers assauts donnés à la Réforme française.» *B.S.H.P.* 85 (1936): 271-72.

¹⁶⁸ «Si Scriptura Divina posset intelligi [...] a simplicibus faciliter et prima fronte sine expositore [...], superflui essent theologici doctores; at hoc dicere insanissimum est» (f. 94 v^o), Folger Shak. M. C-18.

¹⁶⁹ *B.S.H.P.* 85 (1936): 272. Même couplet contre les langues originales repris (avril 1530) dans la Détermination de la Faculté de théologie contre les lecteurs royaux (A. Lefranc, *Histoire du Collège de France*, p. 122).

¹⁷⁰ Cf. E. Rummel, «The Importance of Being Doctor: The Quarrel over Competency between Humanists and Theologians in the Renaissance.» *C.H.R.* (1996): 189-90; et Ch. G. Nauert, «Humanism as Method: Roots of Conflict with the Scolastics.» *S.C.J.* 29/2 (1998): 430-31.

originaux, risquait de susciter des doutes au sujet des traditions, c'était fournir une arme redoutable au camp adverse. Les polémistes réformés, on le devine, ne manquèrent pas de saisir cette balle au bond :

The ability to read biblical texts in original languages gave to readers [...] the awareness that at least some medieval beliefs, practices, structures, and authorities were based on or supported by mistranslations of the Hebrew and Greek texts. Calvin notes mistranslations in the Latin Vulgate, and knowledge of ancient languages gave him and others a powerful weapon to subvert and attack the authority of the Roman Church and its theology and practices over Scripture. It became possible to read the Church and its doctrines in the light of Scripture rather than to read Scripture in the light of the Church and doctrine¹⁷¹.

Érasme rendit à Cousturier la monnaie de sa pièce en faisant paraître la même année sa réponse aux «fureurs ou vomissements» de Sutor : *Apologia adversus Petri Sutoris debacchationem*¹⁷². Ce traité, rédigé sous le coup de l'émotion, n'est pas au nombre de ses plus brillants¹⁷³. Le Rotterdamois admittra avoir perdu son temps en le composant¹⁷⁴. L'humaniste y repousse les arguments de Cousturier en lui rappelant que son *Novum Instrumentum* avait reçu l'approbation du pape, mais Sutor ne plia pas l'échine : «Léon X n'est pas théologien», répliqua-t-il, «Il n'a pas d'expérience en ces matières et n'est donc pas habilité à rendre un jugement valide»¹⁷⁵.

¹⁷¹ W. A. Kort, *Take, Read. Scripture, Textuality, and Cultural Practice*. Pennsylvania State University Press, 1996, pp. 23-24.

¹⁷² *Adversus Petri Sutoris, quondam theologi Sorbonici, nunc monachi carthusiani, debacchationem apologia* (Bâle, Froben, août 1525), *Erasmi Opera*. Leyden, 1706, IX. 739 ss. La préface, signée de Bâle c. juillet 1525, est dédiée à Jean de Selve, premier président du Parlement. Ce geste constituait sans doute une précaution politique.

¹⁷³ «Erasmus' response [...] is one of the least effective tracts in the corpus of his polemical writings because of its lack of structure and organization» (E. Rummel, *Erasmus and his Catholic Critics, II*. 1523-1536. Nieuwkoop: De Graaf Publishers, 1989, pp. 67-68).

¹⁷⁴ À Th. Lupset (Bâle, c. 4 oct. 1525), *ÉRASME* (édit. établie par C. Blum, A. Godin, J.-C. Margolin, D. Ménager). Paris: Robert Laffont, coll. Bouquins, 1992, pp. 1120-21.

¹⁷⁵ Cousturier, *Antapologia [...] in quandam Erasmi Apologiam [...] adversus Petri Sutoris [...] debacchationem* (Paris, P. Vidoue pour Jean Petit, juin 1526), f. 153r° (cité dans E. Rummel, «The Importance of Being Doctor», *op. cit.*, p. 198). Farge remarque l'empressement inhabituel de la Faculté qui approuva cet ouvrage le jour même où elle l'a reçu (*RPV*, 141C, n. 13). Béda réclamait l'infailibilité pour les *gradu theologi* parlant *in communi magistrorum consessu* (Rummel, *op. cit.*, pp. 199-200). Cf. à

Béda croisa aussi le fer avec Érasme dans une série d'échanges épistolaires au cours de l'année 1525¹⁷⁶. Les arguments évoqués de part et d'autre permettent de mieux apprécier les traditions à partir desquelles chaque protagoniste envisage le problème de la Bible pour tous. Béda renvoya Érasme aux jugements de Gerson¹⁷⁷, souhaitant sans doute que l'autorité et le prestige dont jouissait le chancelier fassent de la Faculté (et de son actuel syndic ?) l'arbitre de la question. Érasme répliqua par des arguments empruntés au *De libris teutonicilibus* de Zutphen, ce qui dénote l'influence que la *Devotio moderna* avait exercé sur lui pendant sa formation chez les Frères de la vie commune (1478-83)¹⁷⁸. Mais un raisonnement d'une plus solide portée que le recours à Gerson dut troubler Érasme : l'exemple contemporain de la Guerre des Rustauds, que Béda avait avancé contre la démocratisation des Écritures. Cette manchette d'actualité, habilement assenée contre l'humaniste, avait de quoi laisser songeur l'auteur de la *Querela Pacis* (1517). Une année avant la correspondance avec Béda, Érasme avait déjà exprimé des positions plus réservées sur la *claritas Scripturae* dans le *De libero arbitrio* (Bâle, sept. 1524)¹⁷⁹.

Entre temps, Lefèvre et ses disciples avaient rédigé un recueil homilétique à l'usage des paroisses de Meaux : les *Epistres et Evangiles pour les cinquante et deux semaines de l'An* (Paris, c.1525, S. Du Bois). *Prima facie*, cette publication ne rompait pas avec l'Épistolier et l'Évangélier traditionnels. Avant Briçonnet, l'évêque

ce sujet les privilèges conférés aux *magistri* par la *Chartularium* de l'Université (1414): I. P. Wei, «The Self Image of the Masters of Theology at the University of Paris in the Late Thirteenth and Early Fourteenth centuries.» *J.E.H.* 46/3 (1995): 398-431.

¹⁷⁶ *La Correspondance d'Érasme* (A. Gerlo, dir.). Institut Interuniversitaire pour l'étude de la Renaissance et de l'Humanisme. Université Libre de Bruxelles et Vrije Universiteit Brussel, vol. VI (et XII, p. 48 pour les réf.). La 1^{ère} d'Érasme date du 28 avril. Cf. la missive de Béda en date du 21 mai (*HI*: 147; 352-53); E. Rummel, *Erasmus and his Catholic Critics*, *op. cit.*, II., pp. 29-59.

¹⁷⁷ *Supra*, n. 70.

¹⁷⁸ D'Argentré II: 60-62; Reusch, *Indices*. Leipzig: 1936, pp.127-28; Farge, *Orthodoxy*, *op. cit.*, pp. 178-80.

¹⁷⁹ Cf. *Le libre arbitre*, édit. établie par C. Blum *et al.*, *op. cit.*, pp. 708-09; et la réplique de Luther, *Du serf arbitre* (1525); *MLO* 5: 69. Cf. aussi C. Augustijn, «Heperaspistes I: La doctrine d'Érasme et de Luther sur la "Claritas Scripturae"», *Colloquia Erasmiana Turonensia*. Douzième stage international d'études humanistes, Tours 1969. Paris: J. Vrin, 1972, vol. 1, pp. 737-48.

Louis Pinelle (1511-16) avait ordonné à ses curés de lire et d'expliquer le dimanche à la messe l'*Opus tripartitum*, en leur demandant de «s'enquérir avec soin de la foi et de l'espérance de leurs paroissiens, ainsi que des superstitions contraires visant à guérir les maladies, ou à retrouver les objets perdus, et autres semblables»¹⁸⁰. La Faculté eut vent des *Epistres et Evangiles* et s'en procura un exemplaire. Son examen se conclut le 6 nov. par la condamnation de 48 propositions et par un verdict réclamant que le livre soit brûlé en présence des gens auxquels il devait être lu ou prêché¹⁸¹. Le 19 août, Briçonnet avait déclaré se soumettre au jugement de la Cour qui demandait une enquête au sujet des abus sur le fait de la foi et les accusations soulevées par les Cordeliers, représentés par le moine Jean Coreau¹⁸². Le 29 déc., le Parlement décréta que l'évêque serait interrogé «par maistres André Beusure et Jacques Menasger, conseillers du Roy en ladite Court, sur certain livre contenant les Evangilles en francoys et les exhortations et annotations apposées au dit livre»¹⁸³. Lizet agît comme procureur général.

Les versions bibliques de Lefèvre figuraient au nombre des plaintes les plus sérieuses contre Briçonnet. Embarrassé, ce dernier affirma que l'Écriture sainte traduite en français était «de périlleuse conséquence» et que c'était une chose qu'il ne fallait ni tolérer ni permettre en France. L'évêque mit toutefois à sa décharge le fait que le roi lui avait envoyé, par maître Pierre d'Annet, l'ordre de surseoir à ce sujet et qu'il n'osait pas conclure contre sa majesté. En attendant le retour du monarque et pour mettre un

¹⁸⁰ M. Venard, «Piété populaire et confessionnalisation», *Le catholicisme à l'épreuve dans la France du XVI^e siècle*. Paris: Cerf, 2000, p. 206.

¹⁸¹ J. L. d'Étaples, *Epistres et Evangiles pour les cinquante et deux semaines de l'An*. Fac-similé de la 1^{ière} édit., par M. A. Screech. Genève: Droz, 1964, Appendice B, p. 41. Les extraits censurés présentent une pagination différente de l'édit. de Du Bois. Deux explications sont possibles: il y eut une édit. avant la sienne ou les censeurs condamnèrent une version ms. (*Censorship, op. cit.*, pp. 80-81). On retiendra les censures relatives à la primauté des Écritures: propositions II, VII, XIII, XIV, XXI, XXXI, XXXII, XLV, XLVII. Cf. aussi H. Meylan, «Lefèvre d'Étaples, les thèmes théologiques des Épîtres et Évangiles des 52 Dimanches», *L'Humanisme français au début de la Renaissance, Colloque international de Tours (XIV^e stage)*. Paris: Vrin, 1973, pp. 185-92.

¹⁸² Cf. les extraits des plaidoiries des avocats et des réquisitions du procureur dans les séances des 29 août et du 1^{er} sept. (J. Viénot, *op. cit.*, pp. 64-66; 70-71).

¹⁸³ Arch. Nat. X 1A 1529, f. 65 (*Censorship, op. cit.*, p. 80).

terme aux erreurs et aux scandales, il suggérait d'entreposer les livres dans une chambre fermée à double clé, dont lui-même aurait l'une et le Parlement l'autre. Il enjoindrait aussi à ses diocésains de remettre leurs exemplaires sous peine d'excommunication. Les livres seraient rapportés à la Faculté pour un jugement doctrinal et les conclusions seraient envoyées au roi ou à sa mère pour qu'il en soit ordonné par eux ou par la Cour. Sans attendre la réponse de Briçonnet, le Parlement rendit un arrêt le 3 oct. qualifiant l'évêque d'hérétique et renvoyant Caroli, Mazurier, Roussel, Jean Prévost et Lefèvre aux juges. Estimant que le climat devenait trop chaud, les dirigeants du cénacle meldois n'envisageaient plus qu'une issue : la fuite. Lefèvre et Roussel quittèrent le royaume pour trouver refuge à Strasbourg, aux côtés de Bucer et de Capiton. Caroli se mit à l'abri chez la Dame d'Entraigues à Malesherbes (Loiret)¹⁸⁴.

La Bible au bûcher

La publication des Évangiles et des Épîtres en deux parties, publication qui marquait la première étape d'un projet d'édition de la Bible en huit volumes, fut condamnée par injonction du Parlement le 28 août, suivant la détermination de la Faculté survenue deux jours plus tôt¹⁸⁵. La censure se fondait essentiellement sur le contenu des deux «épîtres exhortatoires», qui semblaient favoriser les doctrines luthériennes¹⁸⁶. Le 5 fév. 1526, le Parlement produisit un arrêté le même jour dans les carrefours de Paris :

[...] pour ce que plusieurs personnes au moyen de ce qu'ils lisent les livres de la sainte escripture [...] en francoys, sont inventeurs de plusieurs heresies, font conventicules, disputent et traitent de la foy catholique, contemnent les commandemens et ministres de l'eglise, se divertissent du train commun des vrais fideles, quant au sacremens,

¹⁸⁴ M. Veissière, *L'évêque Guillaume Briçonnet*, op. cit., p. 371.

¹⁸⁵ «Arrêt du Parlement qui fait deffense a tous Imprimeurs de vendre ni imprimer aucun Livres de L'Escriture Sainte en Langage françois sans sa permission» (BNF, ms. français 22071, n° 7, ff. 6-7).

¹⁸⁶ Chambers, # 31. Les jugements visaient aussi l'Office de la Bienheureuse Vierge Marie de P. Gringore (R.P.V., n. 1525: 63; Index I, p. 58). Le 29 déc. 1525, la Cour délibérait à nouveau sur la traduction des Évangiles et sur ses annotations fabrisiennes (Viénot, op. cit., p. 70).

predication et service de l'église, et sement grans erreurs dont viennent et pourroyent advenir plusieurs scandales, maux et inconveniens en ce royaume [...] la dite court a ordonné [...] qu'il sera enjoint de par le roy et la dite court à tous ceux qui ont en leur possession les livres des Cantiques, du Psautier, Apocalypse, les Evangiles, Epistres de S. Paul, et autres livres du vieil et nouveau testament [...] qu'ils en vuydent leurs mains et les apportent dedans huict jours apres la publication du present arrest¹⁸⁷.

Ces injonctions furent suivies d'arrêts conformes à Reims (1526 ou 28), à Lyon (1528), à Rouen (1528), à Bourges (1529) et à Sens (1529)¹⁸⁸. L'interdiction de traduire ou de diffuser la Bible tomba aussi sur la Franche-Comté le 22 mai 1531¹⁸⁹ et sur le Midi, où un jugement du Parlement de Toulouse, daté du 21 avril 1540, porta défense «à toutes personnes non qualifiées de lire et interpréter les épistres de saint Paul et autre livres de la sainte Escriture, à peine de prison et autre arbitraire»¹⁹⁰. À Bordeaux (1556), le Parlement ordonna l'interdiction d'imprimer et de vendre les Psaumes et le NT, «décernant aussi commission pour informer contre ceux qui auroient chanté lesdits Pseaumes»¹⁹¹. Ailleurs, les mesures se firent plus rigoureuses, comme à

¹⁸⁷ *Censorship*, pp. 26, 27 n. 19. L'arrêt sera réitéré en 1543 (*Index I*, pp. 418-19).

¹⁸⁸ *Histoire des conciles d'après les documents originaux* (par Ch.-J. Hefele), VIII, 2^{ème} partie. Paris: Letouzet et Ané, 1921 (Reims et Lyon, p. 1081; Bourges, p. 1067, art. 3-4; Sens, pp. 1071, 1080 art. 33-35). Le concile de Lyon résume l'essentiel : «le peuple ignorant (*vulgus indoctum*), s'accrochant à la lettre qui tue, est détourné de la vérité et de la pureté du sens, et se précipite dans un abîme d'erreur» (Mansi, *Sacrorum conciliorum [...] collectio*, XXXII, col. 1126, cité par M. Venard, «Dans l'affrontement des Réformes du XVI^e siècle. Regards et jugements portés sur la religion populaire», *Le catholicisme à l'épreuve*, *op. cit.*, p. 191). Sur le chapitre de Rouen (juillet 1528); A. Labarre, «La répression du livre hérétique dans la France du XVI^e siècle.» *R.F.H.L.* 118-121 (2003): 344 et n. 27.

¹⁸⁹ L. Febvre, *Philippe II et la Franche-Comté, la crise de 1567, ses origines et ses conséquences*. Paris: 1911, p. 175; Crouzet, *op. cit.*, p. 216.

¹⁹⁰ *B.S.H.P.* 1 (1853): 254-363. L'ordonnance sera suivie d'une liste d'ouvrages prohibés c.1548-49 (*B.S.H.P.* 2 (1854): 15-24). Les épîtres pauliniennes sont au cœur du problème censorial et dépassent le problème de la langue vernaculaire comme le montre la censure des édit. de la *Collatio in omnes divi Pauli apostoli epistolas juxta eruditorum* (1^{ère} édit. 1542) du chanoine et docteur Claude Guillaud (*Index I*, pp. 186-88; *Index III*, p. 155 *opera omnia*). On citera aussi le témoignage de Gentien Hervet qui déplore en plein concile de Trente qu'un théologien parisien, dont il préfère taire le nom, «éprouve [...] une haine si grande à l'encontre de Luther qu'il aurait désiré brûler jusqu'aux épîtres de Paul puisque le réformateur protestant les avait invoquées pour appuyer sa révolte» (cité dans T. Wanegffelen, *Une difficile fidélité. Catholiques malgré le concile de Trente. XVI^e-XVII^e siècle*. Paris: P.U.F., 1999, p. 87).

¹⁹¹ [Th. De Bèze], *Histoire Ecclésiastique*, I, p. 132.

Avignon, où le martyr d'un libraire donna lieu à une publication dans tout le Comtat ordonnant à «tous ceux qui auraient des livres en français traitant de la sainteté de l'Écriture» de les remettre sous peine de mort¹⁹². Les archives de la répression comportent suffisamment de témoignages pour attester que ces législations ne demeurèrent pas lettre morte¹⁹³.

Une bibliothèque de dissuasion

Les politiques édictées pour décourager un usage libre et populaire des livres sacrés déclenchèrent une guerre de pamphlets entre les adversaires et les partisans enthousiastes de la Parole de Dieu en toutes langues. Le débat mit aux prises une nuée de controversistes qu'on ne saurait plus classer selon le registre binaire opposant les catholiques aux protestants. Comme le note J.-F. Gilmont : «le débat autour de la

¹⁹² E. Arnaud, *Histoire des protestants de Provence, du comtat venaisin et de la principauté d'Orange*. Paris: Grassart, Libraire-édit., 1884, vol. 2, pp. 4-6.

¹⁹³ J. Crespin, *Histoire des martyrs* (D. Benoît, éd.). Toulouse: 1885 (Marie Becaudelle, servante, t. I: 306; Étienne Brun, cultivateur, I: 335; Pierre Navihères, étudiant, I: 646-52; un artisan lyonnais, I: 727; Pierre Chevet, vigneron, II: 646-48; la femme d'un libraire, II: 668-69, *passim*). Sur l'arrestation des colporteurs de bibles et de psautiers, cf. N. Z. Davis, «L'imprimé et le peuple», *Les cultures du peuple*. Paris: Aubier, 1979, p. 323-24; P. Chaix, *Recherches sur l'imprimerie à Genève de 1550 à 1564. Etude bibliographique, économique et littéraire*. Genève: Slatkine Reprints, 1978 [1954], pp. 59-60; Crespin, *op. cit.*, t. 1, p. 419 (sur François G. Husson, 1544); [A. Chandieu], *Histoire des persécutions, et martyrs de l'Eglise de Paris depuis l'An 1557. jusques au temps (sic) du Roy Charles neuvième*. (Lyon, 1564 [chez Duplain]): «Vous voyez que la verité de Dieu, quelque part qu'elle se trouve, leur est odieuse [aux théologiens]: et qu'elle n'est pas moins haïe d'eux és hommes, qu'és femmes: és vieux, que és jeunes: és sçavans que és idiots: és riches, que és pauvres: és grans qu'és petits. Que s'ils prennent occasion du sexe, ou de la qualité extérieure de nous courir sus d'avantage (comme nous vojons qu'ils se moquent des femmes, et des paouvres gens mechaniques, comme s'il ne leur appartenoit point de parler de Dieu, et cognoistre leur salut) sachons que tout cela est en tesmoignage contre eux, et à leur grande confusion» (p. 112). Dans le même livre, cf. le procès de Demoiselle Philippe de Luns (pp. 134-37), de Pierre Gabart (p. 155), de Jean Barbeuille (pp. 309-10) et de Nicolas du Rosseau (p. 239). Cf. aussi «Bibles et nouveaux testamens bruslez», p. 348; «Sorbonistes dient la Bible abuser les hommes», p. 145, et pp. 69, 70, 236, 237, 370, 394, 401. À l'extérieur de la France, cf. le procès de Pierre le Roux qui défendit ses convictions, le NT en main, devant le magistrat brugeois (A. Verheyden, *Le martyrologue protestants des Pays-Bas du sud au XVI^e siècle*. Bruxelles: édit. de la librairie des éclaireurs unionistes, coll. «Histoire du protestantisme en Belgique et au Congo Belge», t. 8, 1960, pp. 164, 166 n. 1).

diffusion de la Parole divine [...] divise les chrétiens de toutes les confessions»¹⁹⁴. Ce point sera traité plus en détail à partir du chapitre deux.

Clôtons cette section par un bref inventaire des ouvrages d'auteurs défavorables aux stratégies de large diffusion de la Bible. Les arguments gravitent autour des cinq leitmotiv : la tradition, la difficulté et l'incapacité des laïcs à comprendre le sens spirituel des Écritures, la structure hiérarchique de l'Église, le rôle du secret dans le respect du sacré et la hiérarchie des langues¹⁹⁵. Pour l'heure, il s'agit de donner une idée de l'ampleur de la controverse en dressant un inventaire des principaux ouvrages qui la marquèrent jusqu'à la clôture du Concile de Trente. La question des versions bibliques lors de la IV^e session (mars-avril 1546) exigerait une section à part. Suffise pour l'instant de noter que les ouvrages rassemblés ici influencèrent les Pères tridentins. La liste n'est pas exhaustive, mais elle se veut représentative. Elle signale plus d'une vingtaine de textes, latins et français, classés par ordre chronologique. Pour une analyse de leur contenu, on se référera à la notice de G. Bedouelle et de B. Roussel, à laquelle on emprunte ici en l'augmentant de nouveaux titres et de précisions historiques¹⁹⁶.

Livres en latin

1529

PIERRE COUSTURIER (SUTOR), «Apologia pro vulgatae Bibliorum editionis defensione», *De vita cartusiana Libri duo* (Paris, Jean Petit, 1529).

Réédition d'un chapitre du *De vita Carthusiana* (Cologne, Hemmerden, 1519), repris dans le *De Tra[ns]lacione Bibliae [...]*

¹⁹⁴ J.-F. Gilmont (dir.), *La Réforme et le livre. L'Europe de l'imprimé (1517-v.1570)*. Paris: Cerf, 1990, p. 483.

¹⁹⁵ M.-É. Henneau et J.-P. Massaut, *op. cit.*, pp. 417-18.

¹⁹⁶ G. Bedouelle, «Le débat catholique sur la traduction de la Bible en langue vulgaire. *Appendice*: La lecture de la Bible en langue vivante au XVI^e siècle: chronologie de quelques textes et faits marquants (G. Bedouelle et B. Roussel)», *Théorie et pratique de l'exégèse. Actes du troisième colloque international sur l'histoire de l'exégèse biblique au XVI^e siècle*. Genève: Droz, 1990, pp. 61-73 (=Appendice).

(Paris, Pierre Vidoue pour Jean Petit, 28 fév. 1525), signalé plus haut¹⁹⁷.

1533

JOHANNES COCHLAEUS, *An expediat laicis legere Novi Testamenti Libros lingua vernacula ? Ad serenissimum Scotiae Regem Jacobum V. Disputatio inter Alexandrum Alesium Scotum et Johannem Cochlaeum Germanum* [colophon : «Ex Dresda Misniae ad Albim, VI Idus Junii M.D. XXXIII» (1533)], 8°.

Le controversiste réplique à Alexandre Alesius, qui s'était réfugié en Allemagne (1532) et s'en était pris au décret contre la lecture du NT dans son pays d'origine : *Epistola contra Decretum quoddam Episcoporum in Scotia, quod prohibet legere Novi Testamenti libros lingua vernacula* ([Wittenberg], 1533, 8°). Prenant la défense des évêques écossais, il explique que ces derniers : «[...] n'interdisent pas la lecture à tous, mais aux simples, aux rustres, aux hommes chicaneurs, prétentieux, trop curieux, sceptiques en leur foi, froids dans leur religion, séditionnaires et avides de nouveautés [...] Ils ne l'interdisent pas aux rois et aux princes [...] ni aux hommes âgés qui ont affiné leur sens et art, appris à comprendre correctement, et façonnent au petit bonheur un sens qu'ils tirent de leur propre cervelle»¹⁹⁸. Cochlaeus avait déjà fait obstacle à l'impression du NT anglais de Tyndale (Worms, Peter Schoeffer, 1526)¹⁹⁹.

CHARLES BOVELLES, *Liber de differentia vulgarium linguarum et Gallici sermonis varietate* (Parisiis. Ex officina Roberti Stephani. M.D.XXXIII.)

Ancien disciple de Lefèvre d'Étaples, l'auteur rompit avec son maître pour des raisons mal connues, mais qui ne sont peut-être pas étrangères à l'évolution théologique de l'équipe meldeuse. Colette Dumont-Demaizière précise qu'on trouve consigné dans

¹⁹⁷ *Appendice*, 64; J. K. Farge, *Biographical Register of Paris Doctors of Theology 1500-1536*. Toronto: Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 1980, pp. 119-21; *Le temps des Réformes et la Bible*, pp. 471-73; H. Bernard-Maistre, «Un théoricien de la Contemplation à la chartreuse parisienne de Vauvert. Pierre Cousturier dit Sutor (c. 1480-18 juin 1537).» *R.A.M.* 32-33 (1956-57): 174-95.

¹⁹⁸ V. Coletti, *op. cit.*, p. 191, n. 37.

¹⁹⁹ *Appendice*, 65; *Cochlaei Opuscula*. Farnborough, 1968; J. L. Flood, «Le monde germanique», J.-F. Gilmont (dir.), *La Réforme et le livre*, *op. cit.*, pp. 69-70; *Le temps des Réformes et la Bible*, pp. 284-85; *The New International Dictionary of the Christian Church* (J. D. Douglas, éd.). Grand Rapids, Michigan: Zondervan, 1978 [1974], p. 238.

les registres capitulaires de Picardie, à la date du 15 janv.1527, que le chapitre a fait afficher une poésie en français de Bovelles contre les luthériens.

Celui-ci composa son *Liber* en 1531 et le dédia à Marthial Mazurier. L'auteur ne vise pas directement les traductions de la Bible, mais sa thèse principale – que les langues vulgaires, à la différence du latin, sont instables et trop variables pour avoir le statut de langues de savoir – ne pouvait que les déprécier : «[...] le traité de Bovelles est un ouvrage non seulement linguistique, mais aussi polémique, dont le but non avoué est de jeter un discrédit sur toutes les tentatives qui se faisaient à cette époque de mettre en valeur la langue vulgaire, surtout les traductions auxquelles Lefèvre se consacrait désormais presque exclusivement, tentatives qualifiées ici de vaines et inutiles»²⁰⁰.

1534

ALPHONSE DE CASTRO (o.f.m. obs.), *Adversus omnes haereses Libri XIII*, L. I, c.13, (Paris), ff. 27 v°-29r°.

Religieux espagnol, Castro est au nombre des écrivains qui, avec Dominique Soto, élaborèrent une nouvelle apologétique contre les thèses protestantes. Récusant le droit pour le peuple de lire la Bible en raison des dangers d'abus, il lui accorde toutefois un petit catéchisme et une paraphrase des Évangiles du dimanche. Réédition à Cologne en 1539²⁰¹.

1543

Réponses de Claude d'Espence aux commissaires de la Faculté de théologie de l'Université de Paris, mai-juin (BNF, ms. latin 9960, pp. 77-110).

²⁰⁰ Bovelles, *Sur les langues vulgaires et la variété de la langue française (Liber de differentia vulgarium linguarum et Gallici sermonis varietate)* (1533). Par C. Dumont-Demaizière. Dijon: 1973, p. 29; S. Baddeley, *Actes du colloque d'Étaples*, p. 87; J.-C. Margolin, «Le rationalisme mystique de Charles de Bovelles professeur au collège du Cardinal Lemoine.» *N.R.S.S. 13/1 (1995): 87-103*; J. Victor, *Charles de Bovelles, 1479-1553 (sic: 1566), an intellectual biography*. Genève: Droz, 1978.

²⁰¹ Réédition Paris (1661): *Collectio quorundam authorum qui [...] in vulgarem linguam translationes damnarunt [...] (Appendice, 74: Fragmenta variorum auctorum circa versiones vulgares Sacrae Scripturae vel divinatorum officiorum [Gerson, Clichtove, Catharin, A. de Castro, P. Soto, et alter]) = désormais Collectio et Fragmenta variorum*; BNF, A 3551. Appendice, 65; Klaiber 617; M.-É. Henneau et J.-P. Massaut, op. cit., n.14; E. Garcia, «Centeno Alfonso de Castro y la lectura de la Biblia en lengua vulgar.» *Studium Legionense 5 (1964): 161-95*.

M. Venard reproduit dans un *Post-scriptum*, cet extrait peu connu du procès, jugé «d'un intérêt capital», sur l'accès des femmes à la Bible²⁰² :

Commentant l'élection de Matthias par les Apôtres (Ac 1. 16-26), le prédicateur aurait dit: "En nous montrant non estre licite ne permis aux femmes de prêcher ne lire publiquement en l'Eglise, mais que patiemment apprennent en leurs maisons, et tout aussi que l'Escriture sainte leur prohibe la lecture commune d'icelle Escriture, aussi au contraire font mal [ceux] qui prohibent aux femmes de lire privement les saintes Escritures et choses necessaires au salut de leurs âmes, comme sont les Evangiles, puisque l'Escriture ne nous le défend pas." — "Il [d'Espence] a répondu qu'il a dit une bonne partie de tout cela mais il a nié ceci "comme sont les Évangiles"; car il a toujours nié ce jour-là comme ailleurs, qu'on devait permettre la traduction des Écritures en langue vulgaire généralement indifféremment et sans discrimination. Ce sont les termes qu'emploie la sacrée Faculté dans ces censures contre Érasme quand il permettait même aux femmes de lire Ézéchiel et d'autres textes très obscurs. Mais comme à Lyon et à Paris des Bibles intégrales sont imprimées et mises en vente, tous les ans et encore aujourd'hui pour tous ceux qui veulent les acheter y compris les laïcs, il a averti [les fidèles] qu'il y a dans l'Écriture du lait et du pain consistant, afin que ceux qui possèdent chez eux une Bible n'en commence[nt] pas la lecture par la nourriture consistante, c'est-à-dire par les livres obscurs tels que le Lévitique, Job, les Prophètes, le Cantique, l'Évangile, surtout celui de Jean avec son Apocalypse et les Épîtres de Paul et les Épîtres catholiques; parce que la nourriture consistante est pour les parfaits [He 5]; mais il faut commencer par le lait, c'est-à-dire les livres faciles, parmi lesquels se trouvent une bonne partie, mais pas la totalité, des livres historiques, les Rois, Tobie, Judith, etc."²⁰³.

L'historien ajoute ensuite ce commentaire : «[...] on aura noté avec intérêt que Claude d'Espence se range (mais avec des nuances) du côté de la Faculté contre Érasme. Malgré cela, je maintiens que les propos du prédicateur en faisaient surtout un érasmien»²⁰⁴.

²⁰² M. Venard, «L'abjuration de Claude d'Espence (1543)», *Le catholicisme à l'épreuve dans la France du XVI^e siècle*. Paris: Cerf-Histoire, 2000, pp. 82-83.

²⁰³ *Ibid.*

²⁰⁴ *Ibid.*, p. 83. D'Espence affirmera beaucoup plus tard: «Ja longtemps a, que j'avois laissé tout vouloir d'escrire en françois, pour la peine et danger qu'il y a, et le peu d'honneur ou profit qu'il y puisse

1547

BERNARD GUILLAUME (o.f.m.), *De Sacrarum Literarum communicatione earumque sensu germanitate, ac de catholicorum Ecclesiae rituum veritate, christiana quaedam axiomata. – De sepulturis autem et exequiis quid sentiendum et observandum, a Frate Guillelmo Bernard Franciscano doctore theologo aedita. Uniuscuiusque axiomatis que fuerit praescriptio verta pagella docebit.* (Paris, chez Vincent Gautherot, 1547)²⁰⁵.

1548

ESPRIT ROTIER (o.p.), *De non vertenda scriptura sacra in vulgarem linguam dissertatio* (Toulouse, J. Dembat, 1548), 8°. Cf. aussi – *Parergi, sive Tabellae tres similitudinum quibus suis coloribus Haeretici, vera Ecclesia vulgaresque sacrae Scripturae traductiones describuntur. Authores R.P. Inquisitore haereticae pravitatis F. Spiritu Roteri, o.p.* (Toulouse, Boudeville, 1548), 4°, dédié à Henri II.

Originaire d'Aix-en-Provence, ce dominicain et docteur fut prieur du couvent de Toulouse, vicaire de la congrégation de France, régent de l'Université de Toulouse et professeur de théologie à Auch (1533-47). De 1535 jusqu'à sa mort (1564), il fit preuve d'un zèle énergique comme inquisiteur dans la région toulousaine²⁰⁶.

1550

JEAN DE GAGNY, *Praefatio in Apocalypsin dans Brevissima et facillimina in omnes D. Pauli Epistolas scholia* (Paris, 1550), II, I, 270v°-271r°.

Recteur de l'Université de Paris en 1531, Gagny reçut le grade de docteur en théologie l'année suivante. En 1533, la Faculté le choisit pour examiner le cas de Girard Roussel dans le cadre de

aujourd'hui avoir, que quasi tout escrit de la foy et religion en nostre langue est si mal venu et si subject à n'estre pas bien pris ou entendu et encore pirement receu» (*Cinq sermons*. Paris, N. Chesneau, 1562, 8°, f. 2, cité par G. Guillemot, «La polémique en 1561: les règles du jeu», *Le pamphlet en France au XVI^e siècle*. Cahiers V.L. Saulnier, i. Paris: 1983, pp. 55 et n. 43).

²⁰⁵ *Appendice*, 67; Klaiber 274.

²⁰⁶ *Collectio* II, 1-82 (BNF A 3551). *Appendice*, 42-48, 68, 73-74; Klaiber 2688, 2689; R. Sauzet, *Les réguliers mendiants. Acteurs du changement religieux dans le royaume de France (1480-1560)*. Publications de l'Université de Tours, 1994, pp. 213-14; B. Montagne, «Un inquisiteur de Toulouse accusé d'hérésie en 1534: le dominicain Arnaud de Badet.» *R.H.É.F.* 71 (1985): 242.

ses prédications du carême au Louvre et pour étudier les points litigieux dans les commentaires de Cajetan sur le NT et les Psaumes. Il condamne ici ceux qui se mettent à traduire la Bible pour la rendre accessible à tous les chrétiens, tandis que les Juifs anciens n'avaient pas le droit de lire la Genèse avant l'âge de trente ans. En outre, la Bible est tellement obscure qu'elle ne fera, en devenant accessible à tout un chacun, que propager de fausses croyances et de mauvaises mœurs²⁰⁷. L'auteur pense-t-il ici au *Cantique des cantiques* ?

1551-1552

AMBROSIUS CATHARINUS POLITUS (op.), «*Quaestio an expediat scripturas in maternas linguas transferri*», *Enarrationes, assertiones, disputationes in quinque priora capita libri Geneseos* (Rome, 1552), t. II, ff. 329-39.

Le dominicain Lancelotto Politi, dit Catharinus, joua un rôle important au Concile de Trente avant d'être nommé évêque de Minori par Paul III (1546) et archevêque de Conza par Jules III. Il exprime ici une position nuancée en proposant de ne pas détruire les traductions déjà publiées, sous la réserve qu'elles ne soient pas hérétiques. À son avis, il serait vain et maladroit d'interdire toutes les traductions de la Bible ; le mal est fait et on ne peut que le contenir en vérifiant et en expliquant les textes. Il accepte même qu'on fasse de nouvelles versions, à condition que l'auteur se révèle et qu'il soumette son interprétation à des théologiens compétents²⁰⁸.

1552

PIERRE LIZET, *De sacris utriusque instrumenti libris in vulgare eloquium minime vertendis rudique plebi haudquaquam invulgandis Dialogus inter Pantarcheum et Neoterum* (Lyon, 1552).

Lizet, qui a joué un rôle important dans le dossier meldois, développe la théorie d'une double latinité qu'il étend à toutes les langues : «quand la Bible a été traduite en latin au commencement

²⁰⁷ I. Backus, *Les sept visions et la fin des temps*. Genève-Lausanne-Neuchâtel, 1997, Cahiers de la R.T.P. (19): 17, 20; *RPV*, p. 291, 385A et n. 30.

²⁰⁸ *Collectio*, Appendice, 74: *Fragmenta variorum*; édit. moderne: Ridgewood, 1964, pp. 329-44. Appendice, 68; Klaiber 146; M.-É. Henneau et J.-P. Massaut, *op. cit.*, n.15; *Le temps des Réformes et la Bible*, p. 473; Sturel, *R.S.S.* 1 (1913): 97-98.

de l'église, il y avoit deux sortes de latin, l'un conforme aux regles de la grammaire, qui n'estoit entendu que des sçavans; et l'autre, qui n'estoit pas astreint à ces regles, qui estoit le seul que le peuple entendit; et qu'ainsi la version latine de l'écriture aiant été faite en ce premier latin, ce n'avoit pas été proprement une version en langue vulgaire»²⁰⁹.

1556

HOSIUS STANISLAUS, *Dialogus de eo, num [...] divina officia vulgari lingua peragi fas sit [...]* (Dillingen, 1556). Cf. aussi – *Opus [...] nostri temporis hereses primum ab origine recensens [...]* (Cologne, 1556)²¹⁰.

Cardinal polonais né à Cracovie (1504) et décédé près de Rome le 5 août 1579, *Hosyjusz*, en allemand *Hosz*, fut l'un des principaux agents de la Contre-Réforme dans son pays²¹¹. Son *De celebrando sacro in vulgari lingua* est un essai ajouté au *Dialogus de communione sub utraque specie* (1556) contre les dialogues de Modrzewski²¹². En 1558, il fit paraître le *De expresso Dei verbo* contre les écrits de Brenz et Pietro Paolo Vergerio. Dans cet ouvrage, Hosius s'oppose à la doctrine de l'intelligibilité de l'Écriture pour tous et préconise la nécessité d'un interprète autorisé et éclairé par Dieu²¹³.

1557

PEDRO DE SOTO, *Defensio catholicae confessionis et scholiorum circa Confessionem ill^{mi} ducis Wirrttenbergensis nomine editam, adversus Prolegomena Brentii* (Anvers, 1557) : chap. 23 : «De transferenda Scriptura in vulgarem linguam»²¹⁴.

Dominicain espagnol de l'école de Salamanque et confesseur de Charles V, Soto fut théologien du pape au concile de Trente. Il mourut en 1563. En 1557, il résidait en Belgique et fit imprimer à Anvers le travail qu'il avait composé à Oxford. Ses controverses

²⁰⁹ *Collectio* I, 27-122. *Appendice*, 68; Klaiber 1922; G. Freyssinet, «Écriture du français et projets humanistes: Meigret, Peletier et quelques autres.» *N.R.S.S.* 17/1 (1999): 44; *Le temps des Réformes et la Bible*, pp. 471-73; C. Fleury, *Histoire ecclésiastique. Depuis l'an 1555 jusqu'en 1560*. Paris: Le Mercier, 1719-52, t. 31, p. 67.

²¹⁰ *Collectio quorundam authorum [...]*, I, 5-26 (BNF A 3551). *Appendice*, 69; Klaiber 1602, 1605.

²¹¹ *DHGE*, vol. 24, fasc. 142, col. 1195.

²¹² *DTC*, t. 7/1, col. 182.

²¹³ *Ibid.*, col. 183.

²¹⁴ *Collectio (Fragmenta variorum)*. *Appendice*, 69, 74; Klaiber 2925.

avec les protestants, en particulier sa discussion avec Johannes Brenz, eurent beaucoup de retentissement. Sa *Defensio* fut réimprimée à Francfort (1561) et à Anvers (1593)²¹⁵.

Livres et documents en français

1529

CHARLES QUINT, Placard contre les traductions «contenans ou seantans aulcune mauvaise doctrine ou erreur» (14.10.29).

Reprise du placard flamand à Malines (17.07.1526). Il sera répété en 1531²¹⁶. Le 4 juillet 1530, Charles V accorda un privilège à Martin Lempereur pour l'édition de la Bible de Lefèvre, qui avait reçu l'approbation de l'inquisiteur montois Nicolas Coppin. L'ouvrage put circuler pendant quelques années avec l'*imprimatur imperatoris*²¹⁷. En 1534, Kaiser le remit sous presse dans une édition revue et augmentée d'annotations marginales, mais les ajouts eurent tôt fait d'attirer l'attention des censeurs. La révision s'appuyait sur la Bible latine de Robert Estienne, imprimeur du roi de France. Comme le note B.T. Chambers : «Influence of the Estienne Bible is seen not only in the text, but also in the Prologue [...] the table of names, the notes, and a chronology from the beginning of the world to the year 1534». Dès 1534, la Faculté de théologie de Louvain condamna la traduction dans ses nouvelles éditions²¹⁸.

1530

JEAN BOUCHET, *Les Triumpes de la noble et amoureuse dame, Et lart de honnestement aymer*. (Poitiers, Jacques Bouchet, 1530), 2°, goth.

Onze éditions de cet antidote à l'*Ars amatoria* d'Ovide parurent entre 1530 et 1545. L'auteur cherche à y écarter les femmes et les jeunes filles de «la translacion en françoys du vieil et nouveau testament, qui est chose dangereuse à lire en plusieurs passages selon la seulle lectre, et certains petiz traictez d'aucuns Alemans heretiques traduictz de latin en françoys». L'ouvrage contient des extraits de l'Écriture et d'auteurs religieux, notamment de Gerson.

²¹⁵ DTC, t. 14/2, col. 2431-43.

²¹⁶ *Le temps des Réformes et la Bible*, p. 534.

²¹⁷ J. Pannier, «De la Préréforme à la Réforme. À propos des deux dernières publications de Lefèvre d'Étapes (1534).» *R.H.P.R.* 6 (1935): 536-38.

²¹⁸ *Recueil d'Ordonnances des Pays Bas*, 2^e série, t. II, pp. 578-83; Chambers, # 62.

Quelques années plus tôt, dans *Le panegyric de Loys de la Trimouille*, Bouchet avait fait l'éloge de Gabrielle de Bourbon parce qu'elle lisait et composait de petits traités de piété en langue vernaculaire; mais le poète lui rappelait les limites que les femmes doivent respecter dans ce domaine : «[elles] doivent se garder d'appliquer leurs esprits aux curieuses questions de théologie, concernans les choses secrètes de la divinité, dont le savoir appartient aux prélats, recteurs et docteurs»²¹⁹.

1537

FRANÇOIS DE SAGON, *Le coup d'essay de Francoys de Sagon secrétaire de l'abbé de Saint Ebvroul, contenant la réponse à deux épîtres de Clément Marot retiré à Ferrare, l'une adressante au Roy très-chrétien, l'autre à deux damoyselles seurs* (Paris, à l'enseigne du pot cassé, 1537), 8°, 28ff. non chiffré. Cf. spécialement «le Chant royal pour confutet par quatre raisons naturelles les insensez Lutheriens» (ff. G-G iiv°).

Prêtre de Rouen et rimailleur de province, Sagon s'attaqua aux Psaumes métriques de Marot et aux critiques que ce dernier avait formulées contre le Parlement et la Sorbonne²²⁰. Il chercha à ruiner la réputation du poète auprès de François 1^{er} pendant son exil. Plus de six mois après le retour de Marot, Sagon fit réimprimer son *Coup d'Essay*. L'injure lui valut l'*Épître de Fripelipes, valet de Marot, à Sagon*. Cet affrontement produisit beaucoup d'effet, car dès 1537 on rassemblait *Plusieurs traictez, par aucuns nouveaulx poètes, du différent de Marot, Sagon et le Hueterie* (1537, s.l., 14ff.). Le recueil, entrepris par Gilles Corrozet, reçut au moins trois éditions. Selon MM. Bonnefon : «On compte une trentaine de libelles parus [...] à la suite de celui qui avait ouvert le feu, pour continuer la lutte en faveur de l'un ou

²¹⁹ Piety, B221-31; J. Britnell, «Jean Bouchet's Prayers in French for the laity, *Les cantiques et oraisons contemplatives de l'ame pénitente traversant les voies périlleuses*.» *B.H.R.* 38/3 (1976): 421-36; N.Z. DAVIS, *Les cultures du peuple*. Paris: Aubier, 1979, pp. 126, 153, n. 30. Cf. aussi B. Moreau, *Inventaire chronologique, op. cit.*, vol. 3, n°. 1147. Les Marnef, Poitiers et Paris, 1527. La Tremoille mourut sur le champ de bataille en 1525.

²²⁰ Cf. Marot «au Roy, du temps de son exil à Ferrare» (1535): «Autant comme eulx, sans cause qui soit bonne, / Me veult de mal l'ignorante Sorbonne: / Bien ignorante elle est d'estre ennemye / De la trilingue et noble academie / Qu'as erigée. Il est tout manifeste, / Que là dedans, contre ton vueil celeste, / Est deffendu qu'on ne voyse allegant / Hebrieu, ny Grec, ny Latin elegant. / Disant que c'est langage d'heretiques. / O pauvres gens, de sçavoir tous etiques, / Bien faictes vray, ce proverbes courant: / «Science n'a haineux que l'ignorant» (A. Grenier, *Oeuvres complètes de C. Marot*. Paris: Librairie Garnier Frères, 1951, p. 201).

l'autre des adversaires» (p. 103). L'inimitié de Sagon pour Marot remonterait à une altercation survenue chez la princesse Marguerite, à Alençon. Les deux auraient parlé poésie, puis religion. Marot défendit les évangéliques; Sagon, la tradition. La discussion s'envenima et Marot aurait tiré un poignard²²¹. Ce geste ne devait jamais être oublié. Pendant ce conflit, Clément était occupé à la versification des *Psaumes*, travail qu'il avait commencé entre 1530 et 1533. En 1539 parut sa traduction de trente *Psaumes* qu'il offrit au roi. Cette publication ajouta à sa gloire avant de le remettre sur le chemin de l'exil, suite à la condamnation de sa poésie par la Faculté de théologie de Paris. De Noël 1542 à mars 1543, la Sorbonne censura ses vers à quatre reprises, dont trois fois les *Psaumes*. Clément réagit en adressant au roi l'épigramme suivante (15.03.43) : «Puis que voulez que je poursuyve, o Sire, / L'œuvre royal du Psautier commencé, / Et que tout cueur aymant Dieu le desire, / D'y besongner me tiens pour dispensé. / S'en sente donc qui voudra offensé : / Car ceux à qui un tel bien ne peult plaire / Doibvent penser, si ja ne l'ont pensé, / Qu'en vous plaisant me plaist de leur desplaire»²²².

1539

PIERRE DORÉ, *Le College de sapience, fondé en Luniversité de Vertu, auquel cest rendue escolliere Magdelaine disciple et Apostole de JESUS. Avec le Dialogue de la Foy, adjousté et recongneu.* (Paris, Antoine Bonnemere, 1539).

F. Higman signale trois tirages entre 1539 et 1546²²³. L'ouvrage fut réédité et traduit jusqu'au début du siècle suivant. L'auteur, dominicain et docteur en théologie, cherche à disculper la Sorbonne des accusations réformées au sujet de la censure : «[La Faculté] ne veult pas oster du tout au peuple l'escriture divine ainsi que aulcuns mesdisans calviniens [l'affirment]» (f. 64r^o). L'allusion aux «calviniens», à pareille date, se rapporte peut-être

²²¹ M. M. Bonnefon, p. 109.

²²² BA 6427A B.-L.; É. Picot, *Querelle de Marot et Sagon* (avec la collaboration de P. Lacombe). Genève: Slatkine, 1969; A. Grenier, *op. cit.*, pp. 247-54; J. Vianey, *Les épîtres de Marot*. Paris: Librairie Nizet, 1962, pp. 126-31; M. M. Bonnefon, *R.H.L.F.* (1894): 103-38; 259-85; P. Leblanc, *La poésie religieuse de Clément Marot*. Paris: Nizet, 1955, p. 302; C. A. Mayeur, *Bibliographie des œuvres de Clément Marot*. Genève: Droz, 1954, t. II, pp. 36-37, n° 74; F. Bovet, *Histoire du psautier des églises réformées*. Neuchâtel-Paris: 1872, p. 8; «Documents inédits et originaux. Les Psaumes et l'épître dédicatoire de Clément Marot au Roy.» *B.S.H.P.* 2 (1853/54): 417-25.

²²³ *Piety*, D57-59; *Lire et découvrir*, pp. 497-514.

au pastiche de privilège rédigé par Calvin pour la Bible d'Olivétan (1535) : *Joannes Calvinus Caesaribus, Regibus, Principibus, Gentibusque omnibus Christi Imperio subditis, salutem*²²⁴.

1544-1545-1547-1549-1551-1556

Index de la Faculté de théologie de l'Université de Paris.

L'ouvrage fut élaboré par compilations successives jusqu'aux additions de 1556²²⁵. L'inventaire publié avant 1544 contenait 230 interdictions (109 en latin et 121 en français). Il reçut l'approbation du Parlement de Paris (12.06.1545). En 1556, il comptait 528 titres (278 en latin, 250 en français). L'index enregistre 14 éditions intégrales ou partielles de la Bible et 128 commentaires bibliques en latin, comparativement à 17 éditions intégrales ou partielles de la Bible et 37 éditions d'exposés scripturaires et de textes liturgiques en français²²⁶.

1546-1550-1558

Index de la Faculté de théologie de Louvain.

Le recueil, rendu public le 30 juin 1546, condamne les *Biblia gallica* anversoises de Martin Lempereur (1534) et d'Antonius Goinus (1541), plusieurs NT (n° 27-48), les *Nova Testamenta latina* de R. Estienne (1543)²²⁷, le *Novum Testamentum* d'Anvers édité par M. Nutius pour J. Steeltius (1541) et trois *Gallica Testamenta* anversoises (celui de 1540 chez Montanus et sa réédition en 1543; celui de 1543, chez H. P. van Middleburch et la même année chez Jean Richard). Ces condamnations furent répétées en 1550 et en 1558. Les compilateurs étaient conscients

²²⁴ Édit. de 1539 (*Appendice*, 56); B. Roussel, «Un privilège pour la Bible d'Olivétan (1535) ? Jean Calvin et la polémique entre Alexandre Alesius et Johannes Cochlaeus.», *R.F.H.L.* (1985): 233-61.

²²⁵ *Index I*, pp. 79-81; J. K. Farge, «Early Censorship in Paris: A New Look at the Roles of the Parlement of Paris and of King Francis I.» *R. & Réf.* 25/2 (1989): 180-81. Pour une lecture différente sur le rôle du Parlement, de la couronne et de la Faculté de théologie dans la censure, cf. Higman *La diffusion de la Réforme en France* (1520-1565). Genève: Labor et Fides, 1992, p. 47 n. 1; *Index I*, p. 38, n. 13.

²²⁶ *Index I*, pp. 92, 110; Higman, *Censorship*, op. cit., pp. 78-82.

²²⁷ L'imprimeur, réfugié à Genève à la fin de 1550, relatera ses démêlés avec la Faculté et le milieu royal dans les *Ad censuras Theologorum Parisiensium quibus Biblia a R.S. typographo regio excusa calumniose notarunt, eiusdem R.S. responsio* (1552). Selon l'auteur, les censures louvanistes résulteraient d'une machination ourdie par la Sorbonne, cf. A. A. Renouard, *Annales de l'imprimerie des Estienne*, t. II, N.-Y. pour la 2^{ème} édit. [Paris, 1843], p. 553). Cf. Farge, *Registres des conclusions de la Faculté de théologie de l'Université de Paris*, t. II (26 nov.-1^{er} mars 1550). Paris: Klincksieck, 1994, pp. 465-66, 467-76-77.

du caractère déroutant de leurs censures : «Et ne se doit on esbahir que en ce present catalogue se trouvent tant de Bibles et de Nouveaulx Testamentz reprouvez, pour ce qu'il y a convenu en cest endroit sur tout faire tres estroicte investigation et y mettre seure provision, mesmes à cause que le principal fondement de tous erreur procede de la sainte escripture mal entendue ou depravee»²²⁸.

1547

[NICOLE GRENIER], *Bouclier de la foy, en forme de Dialogue, extraict de la Sainte escripture, et des Saintz Peres et plus anciens docteurs de l'Eglise*. (Paris, Vivant Gautherot, 1547), cf. XVIII : «La Bible ne se doit communiquer en François»²²⁹.

Higman décrit huit éditions et un second tome entre 1547 et 1550²³⁰. Ce succès excita la verve de deux protestants : Barthélemy Causse, *Le vray bouclier de la foy chrestienne, mis par dialogues : Demonstrant par la sainte Escripiture, les erreurs et fausses allégations d'un livre intitulé, Le Bouclier de la Foy : jadis fait par un moine de saint Victor, à Paris, se disant, le Bien allant*²³¹; et Guy de Brès, *Le baston de la foy chrestienne, Livre tresutile a tous Chrestiens, pour s'armer contre les ennemys de l'Evangile : et pour aussi cognoistre l'ancienneté de nostre sainte foy, et de la vraye Eglise* (Lyon [fausse adresse : Anvers, chez Christophe Plantin], 1555)²³².

1549

PIERRE DORÉ, *L'arche de l'alliance nouvelle, et Testament de nostre Sauveur Jesus Christ, contenant la manne de son precieux corps, contre tous sacramentaires hérétiques*. (Paris, Jean Ruelle, 1549), 8°. Dédicace «Au treschrestien, et trespuissant Roy de France Henry second» (ff. aijr^o-evir^o).

²²⁸ *Index II*, pp. 121-22; 129-30; 387ss.; 450ss.; *Le temps des Réformes et la Bible*, p. 536.

²²⁹ E. Droz, *J.W.C.I.* 28 (1965): 212-13.

²³⁰ *Piety*, G28-36.

²³¹ Les 1^{ères} édit. semblent perdues, la 3^e est de 1558, les suivantes de 1560 et 1563 (chez Zacharie Durant à Genève) et les dernières, de 1584 et 1603, à Lyon et Saumur. L'original sortit probablement c. 1554, alors que l'auteur était pasteur à Lucens. Ce dernier, bien que résidant dans le canton de Vaud, feint de vivre en France, et c'est pourquoi les édit. connues, qui sont publiées par Durant, ne portent pas d'adresse (cf. E. Droz, *J.W.C.I.* 28 (1965): 214-15 n. 29).

²³² On connaît une demi-douzaine d'édit. (1559, 1561, 1562 à Genève, 1562 à Lyon, 1565 à Genève) et une trad. flamande (*ibid.*, p. 216).

Dans sa signature au roi, Doré justifie l'usage du français en ces termes :

Que si quelqu'un survient qui propose mon zele n'estre selon science, par ce que les haultz et arduz misteres d'icelle foy, ne convient en langue vulgaire traicter. Je luy respondz avec saint Paul <2. Cor. 12>. Si je suis faict incipient, à ce on m'a contrainct, pour obvier aux assaulx continuelz des heretiques, qui publient livres en Francois pernicious. Je ne cuyde pas toutesfois estre insipience quand icy je ne donne point le texte cru de l'escripture aux simpliciens, ce que ne voudrois nullement, mais j'adjouste l'intelligence, et baille l'exposition comme viande donnant assaisonnee. Helas nous voyons en ce temps calamiteux, heresiarques interdictz bailler le poison d'infecte doctrine en nostre langue Françoise, et ne sera il loysible donner le contrepoison en semblable langue, et de telles armeures nous defendre qu'ilz nous viennent assaillir ? (ff. ei v^o-eij r^o).

Le comportement de l'auteur est atypique : une production intense (33 titres de piété), presque exclusivement française²³³.

1550

PIERRE DORÉ, *Le Nouveau Testament d'amour, de nostre Pere Jesus Christ, signé de son sang. Autrement, son dernier sermon, faict apres la Cene, avec sa passion, ou sont confutées plusieurs heresies. A la Royne de France dedié.* (À Paris, par Jean Ruelle, 1550), 8^o.

Doré reprend ici le refrain du «Testament du Père», *locus classicus* du débat sur la question biblique, pour le retourner contre les réformés en lui conférant un sens eucharistique :

[...] ay adjouxté [...] ce present livre [...] à fin que tous nobles espritz puissent colloquer les meilleures heures à lire choses solides, et que tous vrays enfants de Dieu sçachent le testament de leur Pere. Par ainsi cesseront (comme j'espere) les vieilles querelles que tant souvent ay ouyes, de ceulx qui se mescontentent qu'on ne leur donne indifferemment (ainsi que aux plus sçavans) le texte nud de l'evangile, disans : N'est ce pas le testament de nostre Pere que devons tous avoir et sçavoir ? (ff. ãijv^o-ãijjr^o).

²³³ BM Marseilles, 63552. Piety D52; M.-M. Fragonard, «Pierre Doré: une stratégie de la reconquête», Calvin et ses contemporains (O. Millet, éd.). Genève: Droz, 1998, p. 179.

Pour les catholiques, les promesses de la nouvelle alliance sont avant tout communiquées dans l'eucharistie, où le Christ, pain du ciel, se rend tangible, alors que chez les protestants, et les réformés en particulier, la prédication rend le Christ, verbe de Dieu, présent par l'*auditio*. L'alternative est fonction de la prééminence accordée à deux textes fétiches : Mt 4⁴ et Jn 6⁵³⁻⁵⁶. Cette distinction soulignée, la métaphore alimentaire n'en est pas moins présente de chaque côté, comme l'illustre cette réflexion apposée sur la page de titre du *Das nïw testament kurtz und gründtlich in ein ordung und text* (Strasbourg, J. Beringer, 1527) : «Das Neue Testament ist nicht Lesestoff, sondern Lebensbrot (le NT n'est pas un livre à lire, mais un pain de vie)»²³⁴.

1560

ARTUS DÉSIÉ, *Le contrepoison des cinquantes deux chansons de Clement Marot, faulusement intitulees par luy Psalmes de David [...]* (Paris, P. Gaultier, 1560), 8°.

L'auteur adapte dans un sens catholique la traduction des *Psaumes* de Marot. Cette contrefaçon suscita une réplique protestante : le *Singulier antidot contre la poison des chansons d'Artus Désiré ausquelles il a damnablement abusé d'aucuns psalmes du prophète royal David, fait par I.D.D.C*²³⁵.

1578

MAURICE PONCET, *Discours de l'advis donné à Révérend Père en Dieu Messire Pierre de Gondy, Evesque de Paris, sur la proposition qu'il fit aux Théologiens touchant la traduction de la sainte Bible en langue vulgaire* (Paris, P. Cavellat, 1578), 8°, 59pp.

Bénédictin natif de Melun, l'auteur devint l'une des figures marquantes du clergé parisien sous Henri III. G.-M. Oury le décrit comme «intrépide, courageux, intransigeant, d'une hardiesse et d'une liberté entières; il n'épargnait ni le roi, ni les grands, ni les évêques, usait de comparaisons plaisantes et crues pour

²³⁴ BS, ASC. 1488. *Piety*, D89; B. Roussel, «Le Nouveau Testament d'amour de nostre Père Jésus-Christ. Les méditations françaises de Pierre Doré», *La méditation en prose à la Renaissance* (Cahiers V. L. Saulnier, 7). Paris: Presses de l'École Normale Supérieure, 1990, pp. 29-43; *Le temps des Réformes et la Bible*, p. 288 (cf. D. Wüñch); et Érasme sur l'Écriture comme présence réelle (J. D. Tracy, *Erasmus. The Growth of a Mind*. Genève: Droz, 1972, p. 152).

²³⁵ BNF Rés. A. 6168. édit. moderne: J. Pineaux, Genève: Droz (TLF), 1977; G. Guilleminot, *Le pamphlet en France au XVI^e siècle*. Paris: 1983, pp. 47-58; Dupuigrenet, p. 121; J. Pineaux, *B.S.H.P.* 122 (1976): 149-65.

stigmatiser les désordres». P. Gondy, cardinal évêque de Paris, était le frère d'Albert, duc de Retz et maréchal de France²³⁶.

*
* *

Cette phalange d'apologètes n'allait pas échapper à la critique. À compter de 1525, un débat d'une immense portée est lancé. Une fois le groupe de Meaux dispersé, l'idéal de démocratisation de la Bible trouva des partisans prudents parmi les évangéliques et des défenseurs enthousiastes chez les réformateurs radicaux, qui s'installent à l'étranger. Ces deux axes de controverse instruiront l'évolution du débat. Le point culminant du conflit se situe au début des années 1540, ce qui correspond au moment où la production des Bibles et des NT français affiche une hausse éditoriale qui se maintiendra jusqu'au début des années 1560²³⁷. C'est également au commencement des années 1540 qu'apparaît dans le réseau d'imprimeurs lyonnais une série d'opuscules dont les auteurs, restés anonymes, formulent de vibrants plaidoyers pour la décléricalisation de l'accès au Texte sacré.

²³⁶ BNF Resac A.7471 (2); BMaz 56866-37199; *DS*, t. 12/2, 1916.

²³⁷ *Les Bibles en français*, *op. cit.*, pp. 102-03.

Chapitre deux : Les plaintes anonymes et l'édition lyonnaise (1542-1562)

«Ostez l'abus : et ne faictes la Loy,

Qu'un mal prive empesche un commun bien»

(Brief discours de la Republique Francoyse, desirant la lecture des Livres de la sainte Escripiture [...] en sa langue vulgaire (s.n, s.d., Caen, Martin et Pierre Philippe, f. aiiii r°).

Dans son *Apologie pour Hérodote* (1566), Henri Estienne évoque l'existence d'une littérature anonyme publiée dans les années 1540 réclamant le droit pour tous de lire la Bible en langue maternelle. Les mesures dissuasives, se souvient-il, étaient alors très sévères :

Sçache donc la postérité qu'il n'y a pas trent'ans qu'il se faloit autant cacher pour lire en une bible traduite en langue vulgaire, comme on se cache pour faire de la fausse monnoye ou quelqu'autre meschanceté encore plus grande. Car à quiconque estoit surpris y lisant, ou seulement en ayant en sa maison, le procès estoit tout faict : et principalement s'il vouloit respondre aux interrogations qu'on luy faisoit, selon ce qu'il avoit leu en ladicte bible. *Laquelle rigueur est tesmoignée par plusieurs complaints mises en lumière environ ce temps-là, mais sans le nom des auteurs*¹.

Que sait-on de ces ouvrages ? À première vue, très peu de choses. Estienne ne cite que quelques lignes d'une chanson, suivies d'un dixain tourné contre les scolastiques :

Nos grans docteurs au cherubin visage
Ont défendu qu'homme n'ait plus à voir
La sainte bible en vulgaire language,
Dont un chacun peut congnoissance avoir.
Car (disent-ils) désir de tant sçavoir
N'engendre rien qu'erreur, peine et souci.
Arguo sic, S'il est donques ainsi
Que pour l'abus il faille oster ce livre,
Il est tout clair qu'on leur devoit aussi
Oster le vin, dont chacun d'eux s'enyvre.

¹ H. Estienne, *Apologie pour Hérodote. Satire de la société au XVI^e siècle* (nouvelle édit. faite sur la première par P. Ristelhuber), t. II. Genève: Slatkine reprints, 1969 [Paris, 1879], pp. 151-52. Ital. nôtres.

Le scripteur de ces lignes, qualifié d'«excellent personnage», pourrait être Théodore de Bèze². Les mêmes vers se lisent dans les *Satyres Chrestiennes de la cuisine Papale* (Conrad Badius, 1560)³. Le morceau revient dans la «Satyre huitième», sous le titre : «De la défense de lire la sainte Escriture». Dans ce spicilège, le poème précède une «Epitaphe de messire Pierre Liset, preux et vaillant champion» :

Hercule desconfit jadis
Serpens, géans et autres bestes,
Roland, Olivier, Amadis
Feirent voler lances et testes.
Mais n'en déplaise à leurs conquestes
Lizet tout sot et grand ignorant,
A plus fait que le demourant
Des preux de nations quelconques
Car il fait mourir en mourant
La plus grande beste qui fut oncques.

Ce piquant *requiem* pour l'ancien président du Parlement de Paris souligne le rôle prééminent de Lizet dans le débat sur la question biblique. De ce dernier, on connaît neuf traités publiés en 1552, parmi lesquels le *De sacris instrumenti libris in*

² Alain Dufour nous a confié lors d'un entretien à Genève qu'il était convaincu «à 90 %» que cette pièce est de Bèze.

³ MHR (D7). Réimpression: Genève, 1857 (J.-G. Fick pour M. G. Revilliod). Dans sa monographie sur le réformateur (Genève, 1967), P. Geisendorf écrit ceci: «Les Satyres [...] sont attribuées à Conrad Badius [...] on croit aussi que Bèze est l'auteur de plusieurs des pièces des *Satyres Chrestiennes*, notamment de la 7^e satire et les trois petits poèmes suivant la 8^e satire. Viret y a peut-être collaborée aussi» (p. 49, n.1; pp. 50-51). À notre connaissance, F.-V. Massias est le 1^{er} à suggérer l'hypothèse d'une contribution virétienne (*Essai historique sur Pierre Viret réformateur du Pays de Vaud*. Thèse présentée à la Faculté de théologie protestante de Paris pour obtenir le grade de bachelier, 26 oct. 1900. Cahors: imprimerie A. Coueslant, 1900, p. 10). Pour E. Droz, Bèze fut l'instigateur de cette publication. Les autres attributions ne sont que des «divagations de ceux qui attribuent cet écrit à Badius ou à Viret, définitivement exclus» (*Chemins de l'hérésie*, t. 4. Genève: Slatkine, 1976, pp. 85-86).

vulgare eloquium minime vertendis dialogus, déjà signalé au chapitre précédant⁴. Il est possible que le dixain attribué à Bèze fut composé vers cette date, peut-être en réplique à Lizet⁵.

Ce sont là les seuls écrits que signale l'*Apologie*. Confronté à ce silence, on a tenté d'établir un catalogue des opuscules anonymes requérant le droit de lire la Bible en langue vivante. Au moins cinq ouvrages composés entre 1542 et 1561 correspondent à la description d'Estienne. Une deuxième liste réunit des traités similaires dont on connaît le nom des auteurs. Elle se compose d'une vingtaine de livres en français et en latin rédigés par des humanistes, des évangéliques, des catholiques et des réformés. Il faut encore ajouter à l'inventaire les compositions qui abordent le débat, mais qui ne traitent pas exclusivement de cette question. Ce registre, qu'on pourrait élargir indéfiniment, comprend des sources diverses : écrits de polémique pour la plupart, dialogues, correspondance, préfaces bibliques, sermons, poèmes, chansons, satires et quelques pièces de théâtre. Pour l'heure, ce sont les opuscules anonymes de l'édition lyonnaise qui retiendront l'attention. Ils existent en plusieurs versions, dont certaines sont manuscrites. Quelques exemplaires comportent des ajouts et des variantes importantes, avec parfois un changement de titre. Il faut aussi signaler les éditions sans témoin.

Les pages qui suivent présentent une bibliographie commentée de cette littérature. Elle est, certes plus technique et aride que les autres sections, mais elle est nécessaire pour un examen méticuleux des sources anonymes identifiées. Elle offre

⁴ G. Freyssinet, «Écriture du français et projets humanistes: Meigret, Peletier et quelques autres.» *N.R.S.S.* 17/1 (1999): 44. Cf. *supra* chap. 1, bibliographie, 1552/9.

⁵ D'après Estienne, qui écrit que la pièce (*incipit*: «Nos grans docteurs au cherubin visage») fut composée «il y a environ quinz'ans», i.e. c.1551-52. Pour la réplique à Lizet, cf. [Bèze], *Epistola Magistri Benedicti Passavantii, Responsiva ad Commissionem sibi datam a venerabili D. Petro Lyzeto* (s.l. [Bâle ?], 1553), 8°, [96] pp. (réédition 1555 [Genève], [Philibert Hamelin]) qui s'achève par une «Complainte de Messire Pierre Lizet sur le trépas de son feu nez», et par l'«Épitaphe de Messire Pierre Lizet, preux et vaillant champion» (Geisendorf, *op. cit.*, pp. 49-50; *Index I*, p. 237, n° 220). Le biographe de Bèze ne voit pas de raison de lui refuser la paternité de la «Complainte». Cf. aussi *DTC IX-1*, 846 : «[...] une lettre macaronique de Bèze, d'ordinaire imprimée à la suite des *Epistolae obscurorum vivorum* [...] donne une analyse assez complaisante des traités de controverse de Lizet».

l'avantage de limiter les biais et les raccourcis analytiques et, surtout, de se concentrer exclusivement sur les deux opuscules d'intérêt majeur. Après tout, les deux écrits que nous attribuons à Pierre Viret s'insèrent dans un plus vaste ensemble bibliographique et idéologique qu'il importe de mettre en relief.

Pour simplifier la présentation, les titres analysés sont classés par ordre chronologique suivant les abréviations données ci-dessous :

B =	<i>Brief discours de la Republique Francoyse, desirant la lecture des Livres de la sainte Escripiture (et iceulx approuvés par les Docteurs de l'Eglise) luy estre loysible en sa langue vulgaire.</i>
E =	<i>Exhortation à la lecture des saintes lettres. Avec suffisante probation des Docteurs de l'Eglise, qu'il est licite, et necessaire, icelles estre translitées en langue vulgaire: et mesmement en la Francoyse.</i>
M =	<i>Le moyen de parvenir a la cognoissance de Dieu, et consequemmen à salut. avec allegation de plusieurs bons auteurs, nommez en la page suyvante.</i>

- 1, 2, 3 :	indique la chronologie des éditions
(s.t.) =	sans témoin
(m) =	manuscrit

Famille « B »

c. 1542

B-1 (s.t.) *Brief discours de la Republique Francoyse, desirant la lecture des Livres de la sainte Escripiture (et iceulx approuvés par les Docteurs de l'Eglise) luy estre loysible en sa langue vulgaire.* (Lyon, Étienne Dolet, 1542).

L'ouvrage, d'un format in-16° (Du Verdier I : 494), figure dans le catalogue des livres prohibé par l'Université de Paris entre le 25 déc. 1542 et le 2 mars 1543⁶. L'édition est donc antérieure à cette dernière date. Christie propose de la situer en 1542⁷. Ce titre apparaît aussi sur la liste des quatorze ouvrages dressée pour le procès de Dolet (13.10.1543 et 14.02.1544)⁸.

Paternité

Une note des censeurs laisserait croire que l'imprimeur est l'auteur du *Brief discours* : «qui semble de Dolet, à cause qu'il a fait l'épître préliminaire». S. Baddeley a suivi cette indication⁹, mais le lyonnais n'a pas composé ce texte, comme l'avait déjà souligné J.-F. Née de La Rochelle¹⁰. R. Sturel a présenté un argument pour le restituer à François Habert, le *Banny de Liesse*¹¹. La pièce a aussi été attribuée à Jean de Rougeraie (B-5 *infra*)¹², mais cette hypothèse semble plus fragile. On y reviendra.

Le *Brief discours* appartient au genre des poètes marotiques. Son propos, *inter alia*, fait penser plus directement à l'*Épître aux Dames de France* (1543)¹³. Ces affinités peuvent s'expliquer. Plusieurs amis et disciples du poète sont passés par Lyon ou y ont vécu quelques années et Marot s'y est arrêté à quelques reprises. On sait aussi que la cité se singularisait par son nombre élevé de poétesses et que la femme y

⁶ *Index I*, pp. 288-89; Farge, *Registres des conclusions de la faculté de théologie de l'Université de Paris*, t. II (du 26 nov. 1533 au 1^{er} mars 1550). Klincksieck, Paris, 1994, pp. 459-60, n. 6; *B.S.H.P.* 30: 345; Haag, *La France protestante*, *op. cit.*, t. 4, p. 296.

⁷ Étienne Dolet. *The Martyr of the Renaissance*, 1964 [1899], p. 539.

⁸ A. Taillandier, *Procès d'Etienne Dolet, imprimeur et libraire à Lyon 1543-1546*. Paris: Techener, 1836, 38 pp. Cf. aussi «Jugement rendu contre Etienne Dolet, imprimeur à Lyon [13 oct. 1543, lettres de rémission et jugement du 2 août 1546, condamné à être brûlé vif].» *R.L.* 6 (1837): 475-83. Sur cette édit., cf. C. Longeon, «Sur les traces d'une édition perdue d'Étienne Dolet», *Hommes et livres de la Renaissance* (Institut C. Longeon, Renaissance-Age Classique, Université Jean-Monnet Saint-Étienne, 1990), pp. 269-81; R. Sturel, «Notes sur Étienne Dolet d'après des inédits.» *R.S.S.* 1 (1913): 65-98.

⁹ *L'orthographe française à l'époque de la Réforme*. Genève: Droz, 1993, pp. 195-96.

¹⁰ *Vie d'Étienne Dolet*. Paris: Gougué et Née de La Rochelle, 1779.

¹¹ *R.S.S.* 1 (1913): 65-98.

¹² L. Paris, *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II* (tirées du portefeuille de Sébastien de L'Aubespine, évêque de Limoges). Paris: imprimerie royale, 1841, pp. 598-603.

¹³ P. Leblanc, *La poésie religieuse de Clément Marot*. Paris: Librairie Nizet, 1955, pp. 309-12.

occupait souvent une place importante¹⁴. Les circonstances de rédaction du *Brief discours* ne sont peut-être pas étrangères à la «Querelle des Amyes», bien que le texte ne fasse pas directement allusion à la vie conjugale¹⁵.

François Habert appartenait au groupe des poètes du règne de Henri II qui ont commencé à écrire alors que Marot venait de s'affirmer. Parmi eux, le premier rang revient à Habert, qui reçut le titre de poète royal, et à Mellin de Saint-Gelais¹⁶. Ce faisceau de données pourrait appuyer l'hypothèse de Sturel sur la paternité du traité.

Témoins manuscrits

Des versions d'un poème qu'on peut rapprocher avec le *Brief Discours* sont conservées dans quatre recueils sous les titres suivants :

B-1 (m) *Complaincte de la dame françoise qui désire lire la Sainte Escripiture, fait l'an Vc XLII*. – BMS, ms. 189 C, f. 96r^o-v^o.

C'est le seul manuscrit qui porte une date (1542). Cette indication nous apprend que des versions couraient, soit peu de temps avant l'impression de Dolet (c.1542-1543), soit au même moment que son édition. À part quelques variantes, qui seront exposées plus loin, ce texte est conforme aux 49 premiers vers du *Brief discours* (B-4 *infra*)¹⁷ :

Complaincte de la dame francoyse qui desire lire la Sainte escripture [,]
faict l'an VcXlii [1542]

[1] Non sans Raison et certain Jugement

Le Seigneur veult ses saintes escriptures

Nommer le vieil et nouveau testament

C'est nostre pere et nous ses creatures

¹⁴ M.-R. Jung et Y. Giraud, *La Renaissance. I* (1480-1548). Paris: Arthaud, 1972, p. 157.

¹⁵ M. A. Screech, «An Interpretation of the “Querelle des Amyes”», *Some Renaissance Studies, Selected articles 1951-1991 with a bibliography* (M. J. Heath, éd.). Genève: Droz, 1983, pp. 124-25.

¹⁶ *Ibid.*, p. 140.

¹⁷ Nous remercions la conservatrice Anne-Marie Natanson qui nous a communiqué une xérocopie du ms.

- [5] Scavoir debvons quelles sont nos droictures
Quel est le bien et fruit de l'heritaige
Qu'il nous promist [.] Quel doibt estre l'usaige
De sa bonte qu'il veust estre preschee
A tous [.] partout [.] tousjours en tout langaige
- [10] Sa grace donc ne doibt estre empeschee
Son testament et volunte derniere
Escripte a tous [.] a tous doibt estre leue
Mais je ne scay la facon et maniere
De l'accomplir s'elle n'est entendue
- [15] Si on m'allegue qu'aux femmes elle est deue
Par les prescheurs qui ont l'intelligence
Des grans secretz et certaine science
Et est assez croire ce qu'ilz ont dict
Je ne veulx pas blasmer ceste sentence
- [20] Mais je vous dis que c'est croire a credit
Car s'il estoit d'aventure advenu
Ce que mon dieu ne vueille consentir
Que le loup fust pour ung pasteur tenu
Du droict chemin il pourroit divertir
- [25] Tout le troupeau pour lequel convertir
Est descendu du ciel le vray pasteur
Qui de grand maistre s'est rendu serviteur

De dieu vray [,] O bonte infinye [!]
 Chasse les loups et me donne cest heur
 [30] Que ta parolle en mon cueur soit unie
 Qu'ay-je meffaict [?] suis-je excommunye [?]
 Ne suis-je point des membres de l'Eglise [?]
 Pourquoi m'est donc ta parolle nyee [?]
 Par qui je suis bien instruicte et apprise [?]
 [35] Si j'en abuse [,] il fault que sois reprise
 Car ce n'est pas l'escripture [,] c'est moy
 Qui ay failly n'ayant la visve foy
 Qui conduict l'oeuvre [,] helas [,] je le sens bien
 Ostez l'abbus et ne faictes la loy
 [40] Que ung mal privé empesche ung commun bien
 Le saint esperit nous appelle et inspire
 Comme il luy plaist. C'est ung poinct arresté
 Et ne scauroit aucun luy contredire
 Car il faict tout selon sa volunte
 [45] Et n'a jamais nostre sexe excepte
 Que de salut ne l'ayt rendu capable
 Juger ne puis si c'est histoire ou fable
 Ce que ung prescheur en sa chaire racompte
 mais qui a veu [le texte...] ¹⁸.

¹⁸ B-4 (*infra*) contient 151 vers additionnels.

B-2 (m) *Brief discours de la dame françoise qui desire lire la Sainte Escripiture.* – BNF, ms. fr. 20025, f. 163v°, 20 L.

B-3 (m) *Une femme françoise à ceulx qui deffendent que le nouveau testament ne soit leu en françois.* – BNF, ms. fr. 12795, f. 206, 45 L.

B-4 (m) *De la dame qui désire lire l'écriture.* – BNF, ms. fr. 12489, f. 2r°, 26 L.

Variantes principales :

B-1 (m)	B-2 (m)	B-3 (m)	B-4 (m)
[7] <i>promist</i>	[7] promect	[7] promect	[7] promet
[9] en tout langaige	[9] en tout langaige	[9] en tout langaige	[9] en <i>chascun</i> langaige
[12] <i>a</i> tous doit	[12] de tous doit	[12] de tous doit	[12] de tous doit
[15] Si on m'allegue <i>qu'aux</i> femmes elle est deue	[15] Sy on m'alegue aux femmes elle est deue	[15] S'on m'allegue qu'aux femmes elle <i>n'est</i> deue	[15] Si on m'allegue aux femmes elle est deue
[16] qui ont l'intelligence	[16] qui ont Intelligence	[16] qui ont l'intelligence	[16] qui ont l'intelligence
[17] et certaine science	[17] et certaine science	[17] <i>de</i> certaine science	[17] et certaine science
[29] Chasse les loups	...	[29] Chasse <i>ces</i> loups	...
[30] en mon cueur		[30] <i>a</i> mon cueur	
[38] je le sens bien		[38] je le <i>scay</i> bien	

Si on compare les manuscrits les plus longs (B-1 m, B-3 m), on observe sept leçons différentes (L. 7, 12, 15, 17, 29, 30, 38). L'examen montre que B-3 (m) diffère sensiblement de B-1 (m). Les trois sans date (B-2 m, B-3 m, B-4 m) ont en commun la plupart de leurs leçons. À l'exception d'un mot (L. 9), B-2 (m) et B-4 (m) ne présentent aucune variante. B-3 (m) diffère à deux endroits (L. 15, 17) de B-2 (m) et de B-4 (m). Ceci pourrait suggérer que B-2 (m) et B-4 (m) appartiennent à une ligne commune.

1544

B-2 (f) Chanson *incipit* : «Vous perdez temps...» (?, ?, ?)

Estienne parle d'une chanson «faicte l'an 1544» qui commence par les mêmes mots :

Vous perdez temps de me vouloir défendre
D'estudier en la sainte escriture.
Plus m'en blasmer, plus m'en voulez reprendre,
Plus m'esjouit, plus me plaist la lecture.
Ce que Dieu nous commande,
Faut-il qu'on le défende
Par tourmens et menaces ?
Cessee voz grans audace.
Que l'Éternel ne bransle sa main dextre,
Pour vous monstrer que lui seul est le maistre¹⁹.

Ces vers figurent dans la «Chanson chrestienne sur la Lecture des Saintes Lettres», adjointe au *Brief discours* (*infra* B-4; B-3 s.t.). Puisqu'on ignore si cette chanson se trouvait dans B-1s.t., on ne peut déterminer si Estienne se réfère à une des pièces ayant peut-être figurée dans l'édition dolétienne ou s'il désigne une chanson qui circulait séparément et qui fut ajoutée à B-3 (s.t.) et B-4 (*infra*). *Idem* pour la date. L'humaniste commet-il une erreur en situant la composition en 1544 ? En supposant que cette chanson se trouvait dans B-1 (s.t.)²⁰, on pourrait imaginer qu'il se réfère à cette édition en suivant le nouveau comput. L'absence de preuve matérielle incite cependant à la prudence. P. Ristelhuber précise que la pièce était jouée sur l'air d'une chanson qui commence par ces mots : *Vous perdez temps de me dire mal d'elle* (Cp. à

¹⁹ H. Estienne, *op. cit.*, p. 152.

²⁰ Puisque la chanson se trouve dans B-3 (f) et dans B-4.

Vous perdez temps de me vouloir défendre). Il s'agirait de la 35^e des *Chansons de Marot* attribuée à François I^{er} dans un recueil imprimé à Venise en 1550²¹.

avant 1548-1549

B-3 (s.t.) *La Francoise chrestienne* (s.d., Agen (?), s.i.).

Un catalogue établi par un inquisiteur de Toulouse (1548-49) condamne une pièce intitulée : *La Francoise chrestienne*, imprimée à Agen ou ailleurs, avecq une chanson, qui est à la fin, sur la lecture de saintes lettres, qui commence : «Vous perdez temps»²². Le *Brief discours* (B-4 *infra*) contient aussi une «Chanson chrestienne sur la Lecture des Saintes Lettres» *incipit* : «Vous perdez temps [...]». La pièce visée pourrait donc être une version inconnue du *Brief discours*, mais avec nouveau titre. La mention «imprimée à Agen ou ailleurs» laisse supposer que l'édition ne portait pas d'adresse.

c. 1550-1557

B-4 *Brief discours de // la Republique Francoyse, de- // sirant la lecture des Livres de // la sainte Esriture (et iceulx approuvés par les Docteurs de // l'Eglise luy estre loysible en sa // langue vulgaire* (s.n, s.d., Caen, chez Martin et Pierre Philippe), 8°, 24 ff., a-c⁸, non paginés, ital., rom., sans initiales, sans marginales. – ÖNB (79.V.56). *Piety* B-262; *Index I*, p. 288.

Contenu

L'édition contient une préface de Dolet (B-1s.t., *supra*). L'ouvrage est une anthologie de pièces versifiées, à l'exception du *Petit traicte monstrant, comme on se doibt apprester a la lecture des escritures saintes [...]* (ff. bii v^o-ci r^o), qui est en prose. Ce texte apparaît aussi à la fin de E-1/2 (*infra*). On n'avait pas encore remarqué

²¹ H. Estienne, *op. cit.*, p. 152, n. 1

²² Pièce n° 71, *B.S.H.P.* 1 (1853): 446-47.

avant nous qu'il s'agissait d'une traduction adaptée de l'introduction aux *Paraphrases* d'Érasme sur saint Matthieu (Bâle, 1522).

[a i]	titre avec marque des frères Philippe
aii r°-v°	préface non datée : Estienne Dolet au Lecteur Chrestien, Salut.
aiii r°-[aviii r°]	Brief discours de la Republique Francoyse ...
[aviii v°]-bi r°	Chanson chrestienne sur la Lecture des Saintes Lettres ²³ .
[bi v°]-bii r°	Dixain de la Lecture du Nouveau Testament. Au Lecteur ²⁴ .
[bii v°]-ci r°	Petit traicte monstrant, comme on se doit apprester a la lecture ²⁵ ...
[ci v°]	Rondeau à nostre sauveur Jesus Christ, (<i>incipit</i> : O Bon Jesus, qui pour le sauvement)
bii (<i>sic</i> : cii r°)- [cv v°]	Chanson sur les dix commandemens de Dieu, qui se chante sur le chant Au boys du deuil ²⁶ .
[cvi r°]-cvii r°]	Preceptes de Philosophie morale, que Aristote envoya au Roy Alexandre ²⁷ . feuillet blanc
[cvii v°]	enseigne «De l'imprimerie de Martin et Pierre Philippe.»
colophon	

²³ Sur cette chanson, cf. *supra* B-2 (f).

²⁴ La 2^e partie du dixain (*incipit*: «Au Lecteur mesme.») est de Mathurin Cordier. Les mêmes vers apparaissent à la fin du NT de Jean Michel (Genève, 1544), avec l'indication «Mat. Cord. aux lecteurs.» (MHR o4e 544). La pièce parle en outre d'éducation, ce qui conforte l'attribution à ce pédagogue des premières heures de la Réforme romande.

²⁵ Ce *Petit traicte* figure à la fin de *infra* E-1/2.

²⁶ Cette pièce est attribuée au pasteur de Payerne Anthoine Saunier (avant juillet 1532) sur le chant: «Au bois de deuil, à l'ombre de soucy» (*H* II: 431; H.-L. Bordier, *Le chansonnier huguenot du XVI^e s.*, t. I, Paris: 1870, pp. 3-10). Pierre de Vingle fit paraître en 1533 un 1^{er} recueil de cinq chansons de seize pages qui fut très vite épuisé; la chanson de Saunier n'y figure pas. La même année, il imprima un 2^{ième} recueil («Belles et bonnes Chansons que les chestiens peuvent chanter en grande affection de coeur») contenant dix-neuf chansons, dont la 1^{ère} est celle de Saunier. La chanson sur les dix commandements *incipit*: «Adore ung Dieu le Père tout-puissant, etc» (*Le chansonnier huguenot*, t. I, xxv-xxvj, pp. 3-10; t. II, pp. 417-424; *Piety* S2-3).

²⁷ *La confession et raison de la foy de Maistre Noel Beda Docteur en theologie et Sindique de la sacree Université à Paris: envoyee au treschrestien Roy de France Francoys premier de ce Nom.* ([Neuchâtel], [Pierre de Vingle], 1533), f. A5r°: «Il plaira aussi a vostre sacree maieste [François 1^{er}] de pardonner a mon audace et trop grande presumption ce que jay attente de luy desdier cette petite confession. Laquelle chose jay entrepris suyvant la responce que ung philosophe fit au Roy Alexandre lors qu'il luy demanda a qui il delaisseroit son empire. A celuy (respond le Philosophe) que tu cognois tresbon».

Cette réédition contient la préface de Dolet et des pièces imprimées par le groupe de Neuchâtel²⁸. Ceci laisse croire que les frères Philippe ont reproduit une version de facture ancienne sans doute très proche, sinon identique, à *supra* B-1 (s.t.).

Date

La *Chanson sur les dix commandemens* présente de nombreuses variantes avec l'édition originale de Vingle²⁹. Une des leçons, le mot *mensonge* (cf. [f. ciiii v°], 8^e commandement) au lieu de *songe*, apparaît dans un chansonnier de 1555³⁰. La version des frères Philippe ne serait donc pas antérieure à 1555, mais d'autres indices permettent de déterminer avec plus de précision la date du tirage. Higman la situe entre 1550 et 1569³¹. En effet, l'activité de Martin se déroule entre 1550 et 1559 et celle de Pierre entre 1550 et 1569³², mais le colophon porte la marque «De l'imprimerie de Martin et Pierre Philippe». Puisque les deux frères n'ont travaillé ensemble qu'entre 1550 et 1557³³, le *terminus a quo* ne peut guère dépasser la deuxième date. Par ailleurs, la variante signalée plus haut permet de supposer une impression entre 1555 et 1557.

Sur l'attribution, contestée, de *La confession* à Marcourt, cf. *Piety*, C126; G. Berthoud, *B.H.R.* (1967): 373ss.

²⁸ Cf. *supra* n. 16, 18, 19. Jacques Moderne donna une édit. de la *Chanson* de Saunier c. 1540 (*Piety*, S3). Peut-être faut-il imaginer que Bonaventure Des Periers servit de liaison entre Neuchâtel et Lyon. On sait qu'après avoir collaboré à l'édit. neuchâteloise, il regagna vraisemblablement Lyon pour devenir correcteur chez Dolet. Un autre agent de liaison pourrait être Helayn Dulin, principal commanditaire de Dolet, qui avait aussi des contacts avec les Suisses (L. Febvre, «Dolet propagateur de l'Évangile», *Au cœur religieux du XVI^e siècle*. Paris: É.H.É.S.S., 1983, 2^{ième} éd. [1957], p. 285).

²⁹ Dans le *Chansonnier huguenot*, le 1^{er} commandement est divisé en deux, selon la numérotation réformée du Décalogue (D. Augsburg, «Calvin et le second commandement», *Histoire de l'exégèse au XVI^e siècle*. Genève: Droz, 1978, pp. 84-94). Dans l'édit. des frères Philippe, les commandements 1 et 2 sont fusionnés, et Dolet suit cette numérotation dans *Le Sommaire des Livres du Vieil, & Nouveau Testament. Les dix parolles, ou Commandemens de Dieu* (1542), (J. Mégret, «Deux impressions retrouvées d'Étienne Dolet.» *B.H.R.* 4 (1944): 133). Ceci laisse à nouveau penser que l'édit. des frères Philippe reproduit une version sans doute très proche sinon identique à celle de Dolet.

³⁰ *Le chansonnier*, p. 8 n.2.

³¹ *Index I*, p. 289.

³² *Index Aureliensis III*, p. 53.

³³ L. C. Silvestre, *Marques typographiques*. Paris: 1867, n° 631.

Cette datation ramènerait aux premières années de la propagande protestante à Caen³⁴. L'Église réformée n'y fut établie qu'en 1558 lorsque Jean Cousin de Lille, étudiant à Genève en 1537, vint s'y installer comme pasteur en 1559³⁵. Comme le note M. S. Lamet : «Caen was the intellectual, economic, and political capital of Lower Normandy [...] The university was a widely recognized center of humanist learning which had long attracted men of an Erasmian bent, prone to criticize the Roman church»³⁶.

La chronologie montre que l'édition de B-4 prélude à un programme de diffusion des Écritures saintes entre 1556 et 1565. Simon Mangeant imprima le NT en 1556³⁷, suivi du Psautier en 1562 et d'une nouvelle édition du NT en 1565³⁸. Pierre Philippe donna un NT en 1563 et les deux frères produirent les Psaumes de Marot-Bèze la même année³⁹. Ces impressions avaient été précédées, en 1562, d'une édition de l'*Institution* de Calvin chez Pierre Philippe⁴⁰. Ce travail illustre une manoeuvre éditoriale réfléchie : imprimer d'abord un petit traité en prose qui ne contienne rien de trop effarouchant pour préparer les milieux lettrés à la réception de la Bible en langue vulgaire, puis éditer les livres sacrés en français en publiant simultanément la dogmatique de Calvin pour en donner la «juste» interprétation. Cette stratégie semble d'ailleurs correspondre aux vœux du réformateur dans son adresse aux lecteurs de l'*Institution*⁴¹.

³⁴ La liste des livres imprimés ou publiés à Caen ne fait pas état d'ouvrages hérétiques avant 1550 (L. Delisle, *Essai sur l'imprimerie et la librairie à Caen de 1480 à 1550*. Discours prononcé le 4 décembre 1890, à la séance annuelle de la Société des Antiquaires de Normandie. Caen: Henri Delesques, imprimeur-libraire, 1891).

³⁵ *Les lettres à Jean Calvin de la collection Sarrau*. Paris: P.U.F., p. 82 n. 3; G. Le Hardy, *Histoire du protestantisme en Normandie*. Caen: 1869, pp. 19, 81, 82, 114, 154, 155.

³⁶ M. S. Lamet, «French Protestants in a Position of Strength. The Early Years of the Reformation in Caen, 1558-1568.» *S.C.J.* 9/3 (1978): 36, 37.

³⁷ Chambers, # 229.

³⁸ *Ibid.*, # 353.

³⁹ *Ibid.*, # 316.

⁴⁰ M. S. Lamet, op. cit., p. 45, n. 39; R. Peter et J.-F. Gilmont, *Bibliotheca calviniana. Les oeuvres de Jean Calvin publiées au XVI^e siècle. II. Écrits théologiques, littéraires et juridiques, 1555-1564*. Genève: Droz, 1994.

⁴¹ Préface à l'édit. de 1560.

B-5 *Brief discours de la dame françoise qui désire lire la Sainte Écriture* (? , ? , ?)

Louis Paris, ancien bibliothécaire-archiviste de Reims, reproduit ce texte dans ses *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II* (tirées du portefeuille de Sébastien de L'Aubespine, évêque de Limoges) sans préciser son lieu de parution ni sa localisation⁴². Le titre est identique à celui de *supra* B-2 (m). Les variantes montrent que ces deux versions ne diffèrent que sur des points mineurs :

B-2 (m)	B-5
[6] et fruit de l'heritaige	[6] et le fruit d'heritaige
[7] Qu'il nous promet [,] quel doit estre l'usaige	- omis -
[9] en tout langage	[8] en tout langage
[12] de tous doit	[11] de tous doit
[14] s'elle n'est	[13] s'elle n'estoit
[15] Sy on m'alegue aux femmes elle est deue	[14] Si on m'allègue, aux femmes elle est deue
[16] Intelligence	[15] l'intelligence
[17] et certaine science	[16] et certaines sciences
[19] vostre sentence	[18] ceste sentence

Les textes se recourent (L. 7, 12, 15) là où les autres versions exposent des lectures différentes⁴³. Ceci porte à croire que B-2 (m) et B-5 relèvent d'une même parenté éditoriale.

⁴² Paris: imprimerie royale, 1841, pp. 598-603. Mme Delphine Quereux-Sbaï, conservateur à la BM de Reims, nous a informés qu'elle n'a pas trouvé trace de cet ouvrage dans sa collection. M. Pierre Campagne, conservateur à la Bibliothèque multimédia Pole Limousin, nous a communiqué la même réponse en ajoutant que le *Brief discours* n'est pas localisé dans le Catalogue Collectif de France accessible sur le site de la BNF, regroupant le catalogue du fonds ancien de cette bibliothèque ainsi que de plusieurs bibliothèques de province.

⁴³ Ainsi la L. [7] dans B-4 (m) lit: *en chascun langaige*; L. [12] dans B-1 (m) lit: *a tous doit*; L. [15] B-1 (m): *Si on m'allegue qu'aux femmes elle est deue*; B-3 (m): *Si on m'allegue qu'aux femmes elle n'est deue*; B-4: *Si on m'allègue, aux femmes n'estre deue*.

Paternité

Paris attribue la pièce à Jean de Rougeraie, poète que Bèze mentionne dans son *Histoire ecclésiastique* (II, 373). Or, Bèze ne dit rien sur l'attribution du *Brief discours* à Rougeraie. Sturel l'assigne plutôt à François Habert⁴⁴. On ignore donc sur quelle autorité Paris se fonde pour restituer cette composition à Rougeraie. Les historiens Crespin, Haag et Herminjard ainsi que tous les autres auteurs consultés ignorent ce poète.

Variantes

On a comparé sur quelques points l'édition de 1560 avec celle de Caen (B-4). B-5 ne contient pas les 46 dernières lignes qui figurent dans B-4. On observe aussi plusieurs leçons divergentes :

B-4 (c. 1550-57)	B-5 (1560)
aiii r° Qu'il nous promist: quel doibt estre l'usage	- omis (entre les L. 6 et 7) - [7] quy veult
aiii r° qu'il veult	[14] Si on m'allegue, aux femmes elle est
aiii v° Si on allegue aux femmes n'estre deue	deue
aiii v° certaine science	[16] certaines sciences
aiii v° il pourroit divertir	[23] il porroit avertir
aiii v° De Dieu, vray homme	[27] Et vraiment homme
aiii v° Chasse les Loups, et me donne cest heur	[28] Chassez les loups, ne donnez cest honneur:
aiii v° Que ta parolle à mon cueur soit unie	[29] Que la parolle à mon coeur soit banie
aiiii r° Qui conduit l'oeuvre. Helas je le sens bien	[37] Quy me conduit... Hellas ! je le sçais bien
aiiii r° Car il faict tout selon	[43] Car il faut faire selon
aiiii r° ne l'ayt rendu	[45] ne l'eût rendu
aiiii v° Femme je suis, qui ay devotion	[52] Femme je suis, ay réputation

⁴⁴ R.S.S. 1 (1913): 65-98.

aiiii v° en son escolle ?	[56] à son escolle
aiiii v° et elle me consolle	[58] en elle me consolle
av r° Par les prisons	[67] Par les poisons
av r° la visve fontaine	[69] ta clère fontaine
av r° au ciel	[73] aux cyeulx
av r° nous ouvrent	[79] nous ouvriront
av r° de jour, et de nuict	[87] de jour et la nuit
av v° aux autres	[89] à aultre
av v° Que au	[91] Qu'au
av v° L'on	[99] On
av v° voirray	[102] verray
av v° choses inscrutables	[103] choses admirables
avi r° pas pour pecher	[109] pas pour prescher
avi r° me doibt rendre heretique	[116] ne peut sauver hérectique
avi r° ne permettre (helas) que je la sois	[117] ne permet, hellas, que je le sois
avi r° De JESUSCHRIST, et le saint sacrement	[124] De Jésus-Christ et de son sacrement
avi v° Le tort souffert prendre modestement	[127] Le tout souffrir et prandre modestement
avi v° Et d'elle apprendre	[133] Et pour apprendre
avi v° Que nous croyons, qu'il tient icy son lieu	[138] Que nous n'ayons quy tient icy son lieu
avi v° saint Jerosme admirable docteur	[139] saint Jhérosme, invariable docteur
avi v° Si l'une est bien	[143] Si l'ung est bon
avi v° Et d'y vouloir	[145] Et de vouloir
avi v° Comme de chose à salut necessaire	[146] Comme chose à leur sallut nécessaire
avii r° O qu'il seroit estonné	[147] Et qu'il seroit estonné
avii r° Ou du salut fut attaché le gage	[150] Oû de sallut fut attachée la grâce
avii r° Pour demonstrier	[153] Pour monstrier
avii r° Puis qu'il est doncq de moy France adoré	[155] Puisqu'il est tout d'ung chacun adoré

La version de 1560 modifie certains termes dans un sens plus réformé, en particulier l'expression «DE JESUSCHRIST, et le saint sacrement» (B-4, f. avir^o) qui devient «De Jésus-Christ et de son sacrement» (B-5, [L. 124]). L'article 34 de *La Confession de foi des Églises réformées de France*, dite «Confession de La Rochelle», (1559) explicite la nuance : «Nous croyons que les sacrements sont ajoutés à la Parole pour plus ample confirmation [...] Toutefois, nous tenons que toute leur substance et vérité est en Jésus-Christ et si on les sépare, ce n'est plus rien qu'ombrage et fumée»⁴⁵. On note des sensibilités similaires dans les leçons suivantes : (f. avi r^o) «pas pour pecher» et [L. 109] «pas pour prescher»; (f. avi r^o) «me doibt rendre heretique» et [L. 116] «ne peut sauver hérectique»; (f. avii r^o) «Ou du salut fut attaché le gage» et [L. 150] «Où de sallut fut attachée la grâce».

Malgré leur contiguïté chronologique, B-4 et B-5 présentent trop de variantes pour les relier à la même famille. À quelle branche peut-on alors rattacher B-5 ? Les témoins B-1 (m) à B-4 (m) ne contiennent que quelques dizaines de vers, ce qui ne fournit pas un échantillon suffisant pour déterminer les liens possibles entre les versions. En tenant compte des leçons disponibles, on obtient le tableau suivant :

⁴⁵ Confessions et catéchismes de la foi réformée, édité par O. Fatio et alter. Genève: Labor et Fides, 1986, p. 125; et [M. Luther], Les faictz de Jesus Christ et du Pape, par lesquelz chacun pourra facilement congnoistre la grande difference de entre eulx [...] ([Neuchâtel], [P. de Vingle], 1534 ?), f. M4r^o: «Car les sacrementz ne peuvent estre sans la parolle mais la parolle peult bien estre sans les sacrementz [...]».

B-1 (m)	B-2 (m)	B-3 (m)	B-4 (m)	B-4	B-5
7. promist 9. en tout langaige 12. a tous doibt	promect en tout... de tous...	promect en tout... de tous...	promet en chascun... de tous...	promist en tout... de tous...	<i>-omission-</i> en tout... de tous...
15. Si...qu'aux...est deue	<i>idem</i>	S'on...n'est deue	Si...aux...est	Si...aux...n'est re ...	Si...aux...est ...
17. et certaine science	<i>idem</i>	de certaine...	et certaine...	et certaine...	et certaines...
29. Chasse les loups	***	Chasse ces loups	***	Chasse les Loups	Chassez les loups
30. en mon... unie		a mon... unie		à mon...unie	à mon...banie
38. je le sens bien		je le scay bien		je le sens bien	je le sçais bien
44. il faict tout selon		<i>idem</i>		<i>idem</i>	Car il faut faire...
46. ne l'ayt rendu		<i>idem</i>		<i>idem</i>	ne l'eût rendu

La première colonne dans le prochain tableau présente les variantes qui ne figurent que dans une seule version. Les quatre autres signalent les recoupements entre une ou plusieurs leçons.

leçons uniques	B-1 (m) et B-4	B-2 (m) et B-5	B-3 (m) et B-4	B-3 (m) et B-5
B-1 (m): L.12, 15, 30 B-3 (m): 17, 29 B-4 (m): 9 B-4: 15 B-5: 17, 29, 44, 46	L. 7, 29, 38	L. 15 (<i>supra</i>)	L. 15	L. 38

B-1 (m) et B-4 ont le plus de leçons communes. Si l'hypothèse risquée plus haut doit être retenue, à savoir que B-4 reproduit un texte très proche de B-1 (s.t.), on

pourrait proposer une parenté plus ou moins étroite entre B-1 (m), B-1 (s.t.) et B-4. Le premier texte date de 1542; le deuxième fut imprimé par Dolet presque au même moment; le troisième serait une réédition très proche, sinon identique, à l'impression de Dolet (les deux éditions contiennent sa préface). On aurait là une première sous-famille.

Les deux versions les plus différentes (B-1m, B-5) sont celles que le plus grand nombre d'années séparent (1542, 1560). Quant à B-2 (m), nous avons déjà proposé de le rapprocher avec B-5. Les leçons de B-3 (m), sont plus complexes. Le manuscrit présente une lecture identique à B-5 (L.38) et une autre très proche de B-4 (L.15). En supposant que B-5 soit plus tardif que B-3 (m), on pourrait imaginer que le premier texte suit le deuxième, mais cette hypothèse doit être maniée avec soin, car B-5 contient 155 vers et B-3 (m) ne compte que 45 L.

Famille « E »

1542

E-1 *EXHORTA-// TION À LA // LECTURE DES // SAINCTES // LETTRES. // Avec suffisante probation des Docteurs de l'E-// glise, qu'il est licite, et nécessaire, icelles estre // translitées en langue vulgaire: et // mesmement en la Francoyse.* (À Lyon, Chez Étienne Dolet, 1542), 8°, 68ff. numérotés avec un feuillet séparé à la fin, A-H⁸ I⁴, marg., rom., ital. pour l'épître et les manch. – BPF (R 15913), ÖNB (*43.Y.28.). *Piety*, E69.

p. 1	page de titre avec la marque de Dolet
p. 2	Extrait du privilege.
p. 3 (A2r°-v°)	Estienne Dolet au Lecteur Chrestien Salut.
p. 5-94 (A3- F7v°)	Exhortation à la lecture des saintes lettres.
p.95-109 (F8r°-G7r°)	Aultre Traicté monstrant, comme on se doibt apprester à la lecture des Escriptions Sainctes, et ce, qu'on y doibt chercher ⁴⁶ .
p.110-116 (G7v°H2v°)	Resolution d'une doubte sur un passaige de la Sainte Escription.
p.117-132 (H3r°-I2v°)	Sermon De la Providence divine. Premierement faict en Grec par saint Jehan Chrysostome: et maintenant translaté en langue Francoyse. (<i>incipit</i> : Veritablement ceste vie...)47.
feuillet séparé r°	adresse de l'imprimeur
feuillet séparé v°	enseigne de l'imprimeur avec la devise: «Dolet, Preserve moy ...»

Histoire

Ce titre figure dans les compilations censoriales parisiennes, anversoises et espagnoles⁴⁸ et dans les édits pour le procès de Dolet. Sur cette édition, C. Longeon écrit le commentaire suivant : «nous ignorons le nom des deux traités (*sic*: trois) et de la traduction qui composent cet ouvrage; ils paraissent avoir été écrits après 1540 et Dolet le premier à les imprimer»⁴⁹. L'*Exhortation* ne peut pas avoir été composée avant

⁴⁶ Trad. remaniée d'Érasme, *Paraphrases in Novum Testamentum* (St. Matthieu), cf. l'édit. dans notre étude: «L'Exhortation à la lecture des saintes Lettres et le problème nicodémite», dans *Le livre évangélique français avant Calvin. Études originales, publications d'inédits, catalogues d'éditions anciennes* (J.-F. Gilmont et W. Kemp, éd.). Turnhout: Brepols, série «Nugæ humanisticæ», n° 4, hiver 2004, pp. 233-39.

⁴⁷ Cp. à l'Homélie de Saint Jean Chrisostome que personne n'est offensé que par soi-même. Autre homélie du même [...] traduite par Jean de Billy, sermon de la Providence divine traduit du grec de Saint Jean Chrisostome (Lyon, Balthazar Arnoullet, 1544); Baudrier X: 114; Du Verdier II: 386.

⁴⁸ *Index I*, p. 287 (1544, n° 315); *Index VII*, p. 413 (1570, n° 430); *Index VI*, p. 679, (1583, n° 2039); *B.S.H.P.* 30: 345, 405; *B.S.H.P.* 34: 23; E. et É. Haag, *La France protestante ou vie des protestants français qui se sont fait un nom dans l'histoire depuis les premiers temps de la Réformation jusqu'à la reconnaissance du principe de la liberté des cultes par l'Assemblée nationale*. Paris: J. Cherbuliez, 1846-1859. Réimpression: Genève: Slatkine, 1966, t. 4, p. 296.

⁴⁹ *Bibliographie des oeuvres d'Etienne Dolet écrivain, éditeur et imprimeur*. Genève: Droz, 1980, p. 151.

1541, car, parmi les livres en vogue auprès des femmes, l'auteur cite les *Songes et Epistres d'Helisenne*. Or le privilège d'impression pour ces deux ouvrages fut accordé à Denys Janot le 18 oct. 1539, tandis que la date de la première édition du *Songe* est 1540⁵⁰.

Paternité

Il semble que l'auteur, un prêtre érasmien, fut interdit de prédication. Ses professions d'orthodoxie soulignent son désir de fidélité à l'Église traditionnelle. Sa pensée et son herméneutique scripturaire rappellent la spiritualité fabriste. Certains passages offrent des parallèles avec les *Epistres et Evangiles pour les cinquante deux dimenche de l'an*. On serait disposé à voir en Girard Roussel une candidature plausible à la paternité du traité, mais d'autres figures, telles François Landry et Claude d'Espence, et la liste pourrait s'allonger, attirent aussi l'attention. Certains indices donnent à penser que la «soeur bien aimée» à qui est destiné l'opuscule (ainsi que les deux traités qui suivent l'*Exhortation*) pourrait être Marguerite de Navarre. Quelques détails, à la fin du livret, s'accordent aussi avec ce que nous connaissons de la vie châtelaine à Nérac, en particulier les discussions théologiques qui suivaient le dîner et auxquelles l'auteur fait clairement référence⁵¹.

1544

E-2 *Exhortation à la lecture // des Saintes Lettres. // Avec suffisante probation des Do- // cteurs de l'Eglise, qu'il est licite et // nécessaire, icelles estre translitées // en Langue vulgaire : et mesmement // en la Françoisse.* (A LYON, Par Balthazar

⁵⁰ Sturel dit 1542 (*R.S.S.* 1 (1913): 68 n.1), mais la date de la 1^{ère} édit. du *Songe* est 1540: «La femme, ou la fille lira Hecatophile, ou les songes, et Epistres d'Helisenne, ou Ovide de l'art d'aymer, ou Flammette, ou Pamphyle, et Galathée, ou telz aultres, qui seroyent trop long à racompter [...]» (pp. 31-32). (W. Kemp, «Textes composés ou traduits par des femmes et imprimés en France avant 1550: bibliographie des imprimés féminins (1488-1549)», *Littératures* [McGill], 18 (1998): 187, 190; O. Omont, «Catalogue des éditions françaises de Denis Janot.», *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris* 25 (1898): 271-96).

⁵¹ Cf. pp. 110ss; et notre étude: «L'*Exhortation à la lecture des saintes Lettres* et le problème nicodémite», *op. cit.*, pp. 217-32.

Arnoullet. 1544), 8°, 48ff. numérotés, A-F⁸, rom., manch. – BMaz (Rés. 23254), ÖNB (10.M.25.)⁵². *Piety*, E69.

[f. 1r°]	page de titre avec marque
[f. 1v°]	feuillet blanc
ff. 2r°-34v° (A2r°-[E2v°])	Exhortation à la Lecture des Saintes Lettres.
ff. 34v°-39v° ([E2v°]-[E7v°])	Autre Traicte monstrant, comme on se doit apprester à la Lecture des Escritures Saintes, et ce, qu'on y doit chercher.
ff. 40r°-42r° ([E8r°]-F2r°)	Resolution d'une doubte sur un passage de la Sainte Escriture.
ff. 42v°-48r° ([F2v°]-[F8r°])	Sermon de la providence Divine. Premièrement fait en Grec par saint Jehan Chrysostome: et maintenant translaté en langue Francoyse.

Réédition signalée dans les catalogues de Paris et d'Anvers⁵³. Baudrier (X: 113), qui suit du Verdier, affirme qu'il s'agit d'une réimpression avec augmentations de E-1, ce qui est erroné. E-2 reproduit E-1 sans la préface de Dolet. Arnoullet fut administrateur et directeur de la raison sociale : *Arnoullet et héritiers de Jean Barbou* de 1543 à 1556. La présente impression prélude à son édition du NT en 1545⁵⁴.

1554

E-3 (s.t.) *Exhortation à la lecture des saintes lettres. Avec suffisante probation des Docteurs de l'église, q'il est licite et necessaire, icelles estre translitées en Langues vulgaire et mesmement en la Françoyse.* (Lyon, Balthazar Arnoullet, 1554), 8°.

⁵² Un autre exemplaire se trouverait à la BA (*Index I*, p. 287, n° 31), mais Mr. Bruno Blaselle nous a écrit ceci: «Nos catalogues étant anciens et parfois sommaires, une erreur est toujours possible, mais nos diverses recherches sont restées vaines». La localisation n'est plus signalée dans *Piety*, E70.

⁵³ *Index I*, p.287, 315; *Index VII*, 413; *B.S.H.P.* 34: 23.

⁵⁴ Baudrier X: 114; Chambers, # 125.

Réimpression avec additions de E-1, d'après du Verdier. Celui-ci et Brunet citent l'édition sous la date de 1554⁵⁵. Puisque Arnoullet l'a réimprimée en 1544 (E-2), on peut supposer une erreur de Du Verdier et mettre en doute l'existence de l'édition de 1554, dont on ne connaît aucun témoin (Baudrier X: 145). Par ailleurs, les événements survenus en 1553 dans la carrière de l'imprimeur ne militent pas en faveur d'une réimpression en 1554, car l'année précédente, il fut inquiété par l'inquisition à cause de son édition de la *Christianismi restitutio* de Servet. Ses publications bibliques lui causèrent aussi des ennuis. Le 4 avril, le grand vicaire, rentré à Vienne dans la soirée fit dire à Arnoullet de lui apporter une édition qu'il venait d'imprimer⁵⁶. Ce dernier, sans méfiance, apporta le livre et fut aussitôt arrêté et conduit à la prison de l'archevêché (Baudrier X : 96). Quoique possible, une réédition de l'*Exhortation* dès 1554 semblerait téméraire.

Famille « M »

1549

M-1 (s.t.) *Le moyen de parvenir a la cognoissance de Dieu, et consequemmen à salut.*

Édition revue et augmentée de E-1/2, avec changement de titre, signalée dans l'index de Paris (1549), mais aucune n'a été jugée assez ancienne pour avoir été censurée à cette date⁵⁷. Les deux témoins connus furent imprimés en 1562 (infra M-3). Nous avons toutefois découvert un indice suggérant une édition dès 1549 dans un ouvrage de Guy de Brès : *Le baston de la foy chrestienne, Livre tresutile a tous Chrestiens, pour s'armer contre les ennemys de l'Evangile : et pour aussi cognoistre l'ancienneté de nostre sainte foy, et de la vraye Eglise.* (Lyon, 1555), 8°, 470 pp⁵⁸.

⁵⁵ A. Du Verdier, *La bibliothèque d'Antoine Du Verdier* (Lyon, Barthélemy Honorat, 1585), vol. 1, p. 563; J.-Ch. Brunet, *Manuel du libraire et de l'amateur de livre*, 5^e édit., vol. 2. Paris: Firmin Didot, 1860-1865, p. 793.

⁵⁶ *Pseaulmes de David tant en latin qu'en François, les deux translations traduites de l'Hebrieu respondantes l'une à l'autre verset à verset, notez par nombres.* (Lyon, B. Arnoullet, 1553).

⁵⁷ *Index I*, p. 376, n° 456.

⁵⁸ [fausse adresse: Anvers, Christophe Plantin]. BPU Genève Bc 3297 Rés. Riposte au *Bouclier* de Nicole Grenier (1547). Cf. *supra* chap. 1, «Livres et documents en français», 1547/7.

Le *baston* fut dédié par Guido à l'église de la Rose (Lille), dont il fut le pasteur (1552 - mars 1556), pour l'aider à lutter contre l'Église romaine avec ses propres armes et montrer aux protestants les vrais successeurs des apôtres et des Pères⁵⁹. Le chapitre XV («De l'Écriture sainte, et comme il est licite à tous hommes de la lire» (ff. 157 v°-181r°) se compose de larges extraits du *Moyen de parvenir à la congnoissance de Dieu* (Lyon, R. Granjon, 1562). Plus de la moitié des 23 citations reproduisent les adjonctions rédactionnelles à E-1. Dans tous les cas, la traduction des autorités est identique et les citations apparaissent dans le même ordre avec le plus souvent les mêmes titres et les mêmes précisions additionnelles. Que Guy de Brès ait emprunté à notre traité ne fait donc aucun doute. Ceci permet de tirer le raisonnement suivant : comme l'édition princeps du *baston* date de 1555, il faut conclure qu'il puisa ses références non dans E-1/2, mais dans le *Moyen* (cf. M-1) ou dans une édition antérieure à 1555.

Voici la liste des emprunts. Les astérisques dans la première colonne marquent les additions à supra E-1/2 dans M-3 :

E-1 (1542)	<i>Le baston de la foy</i> (1555)	M-3 (1562)
Augustin*	f. 158 r°	cvii v°
Jérôme, pp. 22-23	f. 159 r°	diiii r°-v°
Jérôme, pp. 25-26	ff. 160 v°-161 r°	dv v°
Jérôme, p. 28	f. 161 r°-v°	dviii v°
Primase*	f. 162 r°	fv r°-v°
Athanase*	f. 162 r°-v°	fv r°
Theophilacte*	ff. 162 v°-163 r°	fv v°
Ambroise, pp. 42-43	f. 163 r°-v°	f r°
Chrysostome, p. 43	f. 163 v°	f r°
Lactance*	f. 163 v°	fv v°-fvi r°
Augustin*	ff. 163 v°-164 r°	fvi v°

⁵⁹ E. Droz, *J.W.C.I.* 28 (1965): 216.

Augustin*	f. 164 r°	fvii r°
Augustin, p. 48	ff. 166 v°	fvii v°-fviii r°
Jérôme, pp. 53-54, 55-58	ff. 166 v°-168 r°	gii v°-giii v°, giiii r°-v°
Jérôme*	f. 168 r°	giiii v°
Jérôme, pp. 58-59	ff. 168 r°-169 r°	giiii v°-gv r°
Jérôme, pp. 61-62	f. 169 r°	gvi r°
Chrysostome, pp. 62-78	ff. 169 r°-175 r°	gviii r°-hvi r°
Chrysostome, pp. 78-79	f. 175 v°	hvi v°-hvii r°
Canon Praelatum*	f. 176 r°	hvii r°
Édit de Justinien*	ff. 176-178 v°	hvii v°-jii v°
Jérôme*	f. 178 v°	jii v°
Amboise*	ff. 178 v°-179 r°	jii v°

1557

M-2 (s.t.) *Le moyen de parvenir a la cognoissance de Dieu, et consequemmen à salut.* (Lyon, Robert Granjon, 1557). Baudrier (II: 56) signale cette édition, dont on ne connaît pas de témoin.

1562

M-3 *Le moyen de parvenir a la // cognoissance de Dieu, et consequemmen // à salut. avec allegation de plusieurs // bons auteurs, nommez // en la page // suyvante* (A Lyon. De l'Imprimerie de Robert Granjon, 1562), maroquin rouge avec tranches dorées, 8°, non paginé (150 pp. avec la page titre), a-k⁸, caractères de civilité, ital. pour les manch. – BHPF (Fonds André 1197); BL (C.37.b.9 (2)).

page de titre	titre avec la quatrième marque de Robert Granjon
(a ii r°)	Catalogue des Autheurs, et livres allegués en ce petit traicté
(a ii v°)	Au Lecteur. (<i>incipit</i> : Je te requier, ne juges follement...)
(a iii r°-l ii r°)	Le moyen de parvenir... (<i>incipit</i> : Non sans cause et raison, j'ay intitulé...)
(k ii v°-k iii r°)	Petites prieres que les enfans accoustumeront de dire, devant que s'en retourner de l'escole ⁶⁰ .
(k iii r°)	Exhortation aux bons estudians. Conclusion.

Variantes

Le texte n'est pas exactement celui de E-1/2⁶¹. Le traité contient plusieurs leçons différentes et des additions qu'on peut grouper sous trois catégories : *i*) Les variantes orthographiques dont il serait superflu de donner la liste exhaustive; la plupart n'ont trait qu'à la ponctuation et au style. *ii*) Les omissions : l'ouvrage ne contient pas la préface de Dolet, ni l'*Aultre Traicté monstrant comme on se doibt apprester à la lecture des Escriptions Sainctes*, ni la *Resolution d'une doubte sur ung passage de la Sainte Esriture*, ni le *Sermon De la Providence divine de Jean Chrysostome*; ce qui totalise 37 pages de moins que dans E-1. Le quart de l'original est amputé. *iii*) Les ajouts : soit près d'une centaine de pages. *Le moyen* est donc une refonte complète de E-1. La liste suivante rendra plus facile la comparaison des deux livres. La première colonne signale les additions les plus importantes; les deux autres constituent une synopse indiquant les correspondances avant ou après les ajouts les plus longs. La numérotation de M-3 débute à la page de titre.

⁶⁰ Ces prières rappellent l'ABC d'Olivétan et celles à la fin du *Tresor de consolation, instructions, et prieres tiree de la S Escriture, pour tous ceux qui sont en adversité. Et specialement pour les malades et mourans. Recuielly, et mis en lumiere par Samuel Cucuel, Ministre de la parole de Dieu à Montbeliart. Il y a sur la fin des prieres pour les Enfans allans à l'Escole, et pour dire le matin et le soir, devant et apres les repas.* (A Montbeliart, Par Jaques Foylet, Imprimeur de son Altesse), [1602], pp. 172-79 (MHR DCuc 1).

⁶¹ *Piety*, M83; *Index I*, p.376, n° 456.

ajouts à E-1 dans M-3	M-3	E-1
aiii r° [= p. 4: toute la p. est nouvelle]	aiii v° [p. 5: L. 1 ss]	= p. 6: L. 13ss
aiiii r° [p. 6: ajouts aux L. 18-23]	av r° [L. 19 ss]	= p. 10: L. 11ss
av r°-v° [p. 8, L. 6 à p. 9, L. 18]	diiii r° [p. 54: L. 6ss]	= p. 22: L. 2ss
avii r° [p. 12: L. 13-19]	dviii r° [p. 62: L. 11ss]	= p. 27: L. 2ss
avii r°-v° [p. 12, L. 26 à p. 13, L. 5]	eiii r° [p. 68: L. 9ss]	= p. 32: L. 11ss
avii v° [p. 13: L. 8-24]	f r° [p. 80: L. 1ss]	= p. 42: L. 16ss
b r° [p. 16: L. 9-15]	fvii r° [p. 92: L. 26 - pp. 93ss]	= p. 48: L. 10ss
biii r°- diiii r° [p. 20 L. 5 à p. 54 L. 5]	gii r° [p 98: L. 12ss]	= p. 52: L. 8ss
dv v°- dviii r° [p.57 L. 26 à p. 62 L. 10]	gviii r° [p. 110: L. 20ss]	= p. 63: L. 5ss
eii r°-eiii r° [p. 66 L. 21 à p. 68 L. 10 et 12-14]	jiii r° [p. 132: L. 11ss]	= p. 80: L. 7ss
eiii v° [p. 69: L. 11-12]	jviii v° [p. 143: L. 3ss]	= p. 90: L. 3ss
eiiii r° [p. 70: L. 9-14]	lii r° (sic: kii r°) [p. 146: L. 4ss]	= pp. 92-94
eiiii r°-v° [p. 70 L. 25 à p. 71 L. 8 et 13-20]		
ev v° [p. 73: L. 22-23]		
evii v°- eviii v° [pp. 77 L. 8 à p. 79 L. 26]		
f ii r°-v° [pp. 82 L. 4 à p. 83 L. 21]		
f iii r°- fvii r° [p. 86 L. 9 à p. 92 L. 26]		
fviii v° [p. 95: L. 21-26]		
g r°-gii r° [p. 96 L. 4 à p. 98 L. 9]		
giiii v° [p. 103: L. 8-17]		
gv v° [p. 105: L. 9, 11-15 et 21]		
gvi r°- gviii r° [p. 106 L. 22 à p. 110 L. 19]		
hv r° [p. 120: L. 4-8]		
hvi r°-v° [p. 122 L. 23 à p. 123 L. 7]		
hvii r°- jiii r° [p. 124 L. 10 à p. 132 L. 11]		
jvii r°- jviii v° [p. 140 L. 6 à 143 L. 5]		
k r°-v° [p. 144 L. 21 à p. 145 L. 8 et 19-22]		
k v°- l ii° (sic: kii r°) [p. 145 L. 24 à p. 146 L. 3]		
kii v°- kiiii r° [pp. 147-150]		

Paternité

Puisque De Brès emprunte à cet écrit, il serait tentant de lui attribuer les additions à E-1, mais la chronologie autorise des doutes quant à cette hypothèse. La première édition du *Moyen* date de 1549 (M-1 s.t.). Or, le réformateur s'était réfugié à Londres en 1548 et il ne revint sur le continent qu'à l'avènement de Marie Tudor (1553). Il semble plus logique de penser qu'il consulta cet écrit à son retour d'Angleterre, alors qu'il oeuvrait comme prédicateur à Lille.

L'examen des ajouts donne à croire que le réviseur est un maître d'école⁶². On ne note aucune modification significative des idées religieuses exprimées dans E-1. La sensibilité de l'ouvrage reste essentiellement évangélique. Signalons cependant quelques ajouts sur l'insuffisance des «bonnes intentions»⁶³, un thème redondant dans les publications réformées. Le réviseur retouche aussi un passage sur la justice et les oeuvres, mais les modifications sont mineures et ne permettent pas de conclure à une intention théologique précise⁶⁴. À un endroit, une addition semble viser un ou plusieurs nicodémistes qui préfèrent dissimuler la vérité pour préserver la tranquillité de l'Église⁶⁵. Enfin, au nombre des oraisons proposées aux lecteurs à la fin du recueil, la deuxième prière du soir reproduit l'«Oraison pour dire devant que dormir» dans le *Catéchisme de Genève* rédigé par Calvin⁶⁶. Ce sont là quelques indices qui montrent que le réviseur n'était pas entièrement hostile à la réforme genevoise. Plusieurs autorités sont aussi ajoutées pour justifier la lecture de la Bible⁶⁷. L'utilisation des Pères et des sources

⁶² Cf. ff. avii v°, bvi v°, cii r°, kii v°-kiiii r° («Petites prieres que les enfants accoustumeront de dire, devant que s'en retourner de l'escole» et l'«Exhortation aux bons estudiants»).

⁶³ Cf. ff. av r°, bvii v°-bviii r°, cr°-v°.

⁶⁴ Cp. E-1, pp. 55-56 et M-3, f. giii v°.

⁶⁵ «Je te demande quand tu empesche de prescher l'Evangile, (confessant toutesfois ce que les prédicateurs d'iceluy presche) estre vray, mais qu'il ne le fault pas dire, à fin que le peuple n'en soy scandalisé, et l'Eglise contemnee) ne es tu pas successeurs, de ceulx que saint Paul reprend [Ga 2.¹¹⁻¹⁴ ?], sens tu point que il parle à toy ? [...] Tu ne diroys que le peuple est scandalisé, ou que l'Eglise est vilipendee de prescher l'Evangile: car tu t'apercevroys bien tost du contraire, si ton ambition, et avarice ne t'aveugloyt» (f. eiiii r°-v°).

⁶⁶ Cf. f. kiii r°-v°. Cf. *Confessions et catéchismes de la foi réformée* (O. Fatio, éd. et alter). Genève: Labor et Fides, 1986, pp. 109-10.

⁶⁷ Cf. le *Catalogue des Auteurs, et livres allegués en ce petit traicté* (f. aii r°)

ecclésiastiques ressemble à celle d'un réformiste soucieux de trouver des assises dans la tradition et le droit canonique⁶⁸. Le réviseur reste prudent sur les sujets les plus litigieux. On observe les mêmes silences que dans E-1/2 : rien sur la messe, le purgatoire, le pape, les saints ou les oeuvres surrogatoires. Les sensibilités religieuses du réviseur sont difficiles à cerner davantage. Ces observations permettent d'établir quelques parallèles avec les impressions de Granjon et la situation religieuse à Lyon au début des années 1560. Peu après la conspiration d'Amboise (mars 1560), les tensions entre la municipalité et l'Église se cristallisèrent autour de l'éducation des laïques. Mentionnons aussi le rôle du Collège de la Trinité comme foyer de diffusion des idées nouvelles : plusieurs sympathisants à la Réforme y avaient trouvé refuge⁶⁹. À un moment, le cardinal de Tournon voulut placer l'institution sous le contrôle des jésuites, mais les autorités municipales s'y opposèrent. Le 5 juin 1561, une foule de catholiques tenta d'occuper l'établissement par la force. C'est au cours de cette émeute que Barthélemy Aneau, principal du Collège, trouva la mort⁷⁰. Considérons enfin les affinités entre *Le moyen* et les manuels pieux et instructifs imprimés par Granjon. En 1558, Pierre Estiard édita un *Alphabet ou Instruction Chrestiennes pour les petits enfants*. Ce recueil semble un échantillon des Instructions, Introductions et ABC sortis des presses réformées après celui d'Olivétan en 1537⁷¹. L'édition d'Estiard fut reprise

⁶⁸ Suivant Iréna Backus (discussion à l'IHR), les visées apologétiques qui sous-tendent le recours aux Pères dans cette édit. ne correspondent pas à celles des réformés. Un point commun des réformateurs est leur utilisation d'Eusèbe (*Hist. Ecclésiastique*), auquel notre auteur ne renvoie pas. Celui-ci se réfère cependant au droit canonique, et ses développements à ce chapitre sont copieux et précis. Bucer y renvoie, mais pour des raisons différentes. Il cite le canon pour démontrer l'autorité des Pères. Chez lui, tout tend à dissoudre l'autorité papale (P. Fraenkel, *Martini Buceri Opera Latina*, vol. III. *Martin Bucer et Matthew Parker Florilegium Patristicum* (édit. critique). Leiden: E.J. Brill, 1988). Cf. aussi Zwingli, *Archétélès*, cité par W. P. Stepens, *Zwingli le théologien*. Genève: Labor et Fides, 1996 [Oxford, 1986], p. 82. Somme toute, l'auteur du *Moyen* semble considérer que le droit canonique est une autorité importante qu'il ne saurait contourner pour établir ses arguments.

⁶⁹ G. Brasart-De-Groër, «Le collège, agent d'infiltration de la Réforme. Barthélemy Aneau au collège de la Trinité», *Aspects*, pp. 167-75; J. Gerig, «Le collège de la Trinité à Lyon avant 1540.» *R.R.* 9: 73-94.

⁷⁰ B. Biot, *Barthélemy Aneau, régent de la Renaissance lyonnaise*. Paris: Honoré Champion, 1996; J. Gerig, «Barthelemy Aneau. Étude sur l'humanisme.» *R.R.* 11: 182-197; 12: 1-17.

⁷¹ L. Romier observe qu'à la fin du règne de Henri II, on vit paraître: «[...] d'innombrables ABC, des instructions puériles, etc., dont le texte était accompagné ou suivi d'exhortations chrétiennes. Les tribunaux royaux essayèrent en vain, par des poursuites contre les libraires et les maîtres d'école, d'arrêter ce moyen de propagande à la fois doctrinal et pratique; en 1562, le Parlement de Paris fut invité

par Granjon sous le titre d'*Instruction Chrestienne pour la Jeunesse de France en forme d'Alphabet propre pour apprendre les enfants tant à lire et escrire et lier ses lettres que congnoistre Dieu ou le prier*⁷². W. Moore note que le «volume comprend le texte de l'Oraison Dominicale, des Dix Commandements et des Psaumes Pénitentiels, avec des explications et des oraisons pour toutes occupations de la journée. Le commentaire des Commandements est en partie textuellement celui de Luther»⁷³.

Cette *Instruction*, comme les autres ouvrages en caractère de civilité, présentent également des correspondances avec notre traité. En 1562, trois livres d'éducation sortirent de chez Granjon : i) *Le moyen de parvenir à la cognoissance de Dieu* ii) *La forme et manière de vivre des chrestiens en tous etatz* iii) *la Règle de vivre d'ung chascun chrestien selon la pure doctrine de Dieu de nostre sauveur Jesus Christ*. Dans ce dernier livre, Moore a trouvé de nombreux passages traduits de la *Kurtzel Form* de Luther⁷⁴. Parmi les écrits imprimés par le typographe, relevons un autre livre d'instruction : *Le Moyen de promptement et faci-lement (sic) apprendre en lettres françoise, à bien lire, prononcer et escrire. Ensemble la manière de prier Dieu en toutes necessitez*. (Paris, Robert Granjon, s.d. [1559])⁷⁵. Son auteur est un maître d'écriture qui fut secrétaire de la chambre royale sous Henri III à compter de 1568. Il s'agit de Pierre Habert, frère cadet de François, dont nous avons déjà évoqué le nom en lien avec le *Brief discours* (B-1s.t., B-4). *Le moyen de promptement et facilement*

à sévir contre un boucher de village qui avait distribué un alphabet hérétique à deux cents petits enfants de moins de dix ans» (*Le royaume de Catherine de Médicis. La France à la veille des guerres de religion*, t. II. Paris: Perrin, 1922, p. 185).

⁷² W. G. Moore, *La Réforme allemande et la littérature française*. Strasbourg: 1930, p. 377; Baudrier II: 57 (8°, 1557).

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ H. De La Fontaine Verwey, «Caractères de civilité et propagande religieuse.» *B.H.R.* 26/1 (1964): 20.

⁷⁵ A Paris, de l'imprimerie de Robert Granjon, rue Saint-Jean, à l'Arbre sec, s.d. Mentionnons un autre ouvrage de P. Habert: *Le Moyen de bien régner et de maintenir la paix. Au roy Charles IX*. (s.l.), 1568, 4° (*ibid.*)

apprendre, dédié à Marguerite de Valois, fille de Henri II, fut censuré par la Faculté de théologie de Paris le 15 avril 1559⁷⁶.

À cause des similitudes entre les divers manuels d'instruction publiés par Granjon, on peut inférer que ces textes présentent des points d'ancrage dans le même milieu. L'entourage de Pierre Habert pourrait être une hypothèse plausible. Si la paternité des ajouts à E-1/2 dans *Le moyen* demeure nébuleuse, trois faits semblent assez certains : *i*) Le traité fut vraisemblablement composé par un maître d'école soucieux d'inculquer l'enseignement de l'alphabet, l'étude de la Bible et des prières adaptées au quotidien de ses élèves. *ii*) Ses idées religieuses s'accordent avec celles d'un évangélique sympathique à la cause réformée. *iii*) Les impressions de Granjon se groupent par d'étroites affinités de thèmes, de manière et de typographie entre 1558 et 1562. À ces observations s'ajoutent d'autres remarques. Selon M. De La Fontaine, le modèle qui servit à Granjon pour ses lettres françaises proviendrait de la main de P. Habert⁷⁷. Or, son frère était un partisan des traductions de la Bible. Sturel a dégagé la récurrence de ce thème dans ses écrits et ses analyses présentent un argument convainquant pour lui restituer le *Brief discours*. Il ne serait donc pas impensable que P. Habert (ou quelqu'un de son milieu) ait composé un ouvrage de même veine que celui de François. D'ailleurs, la bibliographie de ce dernier n'est pas sans présenter une certaine parenté avec les écrits de son frère. Une composition de François, *L'Epistre aux Lecteurs sur l'excellence et utilité de l'Escriture* (1571), serait reparue dans le *Chemin de bien vivre et Miroir de Vertu* de P. Habert (Paris, Claude Micard, in-16°)⁷⁸.

⁷⁶ *Ibid.*, pp. 14-15; D'Argentré I: 277. L'ouvrage est s.d., mais la dédicace «A très illustre princesse Madame Marguerite de Valoys» est signée de Paris le 3 déc. 1558 par P. H. B. [Pierre Habert, Berrichon].

⁷⁷ H. De La Fontaine Verwey, *op. cit.*, p. 13. Cf. H. Carter, «The Script Types of Robert Granjon.» *G.J.* (1962): 44-49.

⁷⁸ H. Franchet signale une réimpression de cette épître dans une autre édit. du *Miroir de Vertu* (1587, Paris) de P. Habert. *L'Epistre* de François ne figurerait pas dans toute les édit. de son frère (cf. *Le Philosophe parfait et le Temple de Vertu*. Nouvellement remis en lumière avec notices et notes. Genève: Slatkine Reprints, 1976 [Paris, 1922], xxix).

Signalons aussi *Les Epistres contemplatives, servants de consolation et d'exemple à toute ame fidelle* par F. Habert, dont l'écriture de civilité est attribuée à son frère⁷⁹.

Si cette hypothèse s'avérait exacte, on pourrait supposer que Pierre produisit une version remaniée et augmentée de E-1, avec nouveau titre (*Le moyen de parvenir à la cognoissance de Dieu* [1549, réédition(s) : 1557 ?, 1562]), quelques années avant la rédaction de *Le Moyen de promptement et facilement apprendre en lettre française* (1559)⁸⁰. Les deux pièces liminaires de ce traité montrent que la Bible en français constituait pour Habert «le moyen» privilégié d'inculquer l'éducation et la connaissance de Dieu à la jeunesse :

[...] la creature ne sçauroit mieux faire que de *congnoistre son Createur*, le servir et l'aymer en tout, Veu que de luy seul depend entierement tout son bien et salut. *Le moyen de parvenir à ce bien* [la connaissance de Dieu] est de sçavoir sa volonté comprise en [...] la sainte Bible, dont ce Recueil en partie en a esté faict et mis en lettre française, pour le profit d'un chacun⁸¹.

Notre analyse montre encore, à la suite du chapitre un, l'importance de Lyon comme centre prépondrant d'impression de textes religieux, et notamment bibliques, en langue vernaculaire. D'autres villes comme Anvers⁸², Bâle⁸³ et Strasbourg⁸⁴ donnèrent aussi dans l'édition biblique au cours de la première moitié du XVI^e siècle,

⁷⁹ H. Franchet, op. cit., xxxiv; et V. Déséglise, «Un manuscrit en écriture de civilité du XVI^e siècle par Pierre Habert.» *Bulletin de la Société académique du Centre* (juillet-sept. 1910).

⁸⁰ Supra M-1 (s.t.) 1549.

⁸¹ Adresse aux lecteurs, f. aiiir^o. Noter la ressemblance des titres avec P. Habert, *Le Moyen de bien régner et de maintenir la paix. Au roy Charles IX.* (s.l.), 1568, 4^o.

⁸² A. G. Johnston, J.-F. Gilmont, «L'imprimerie et la Réforme à Anvers», J.-F. Gilmont (dir.). *La Réforme et le livre*, op. cit., pp. 209-13.

⁸³ P. Bietenholz, «Édition et Réforme à Bâle (1517-1565)», *La Réforme et le livre*, op. cit., pp. 239-268.

⁸⁴ M. U. Chrisman, «L'édition protestante à Strasbourg (1519-1560)», J.-F. Gilmont (dir.). *La Réforme et le livre*, op. cit., p. 237; de la même: «Polémique, bibles, doctrine. L'édition protestante à Strasbourg 1519-1599.» *B.S.H.P.F.* 130/ 3 (1984): 319-49; R. W. Gassen, «Die Leien Bibel des Strassburger Druckers Wendelin Rihel. Kunst, Religion, Pädagogik und Buchdruck in der Reformation», *Memminger Geschichtsblätter* 1983/84 (Herausgeber: Heimatpflege Memmingen e.V.), pp. 5-31; R. Peter, «Les premiers ouvrages français imprimés à Strasbourg», *Annales de la Société des amis du Vieux-Strasbourg*, t. 4, 1974, p. 73-108; t. 8, 1978, p. 11-75; t. 10, 1980, p. 35-46; t. 14, 1984, p. 17-28; t. 17, 1987, pp. 23-37; et du même: «Les groupes informels au temps de la Réforme: types rhénans», *Hommes et Église 2. Les groupes informels dans l'Église. Deuxième colloque de Cerdic (Strasbourg, 13-15 mai 1971)*. Publié par R. Metz et J. Schlick. Strasbourg: Cerdic-Publications, 1971, pp. 194-212.

mais c'est à Lyon que se transporta la polémique sur l'Écriture après les injonctions parisiennes de 1525. La publication de nos traités suit la courbe éditoriale sur plus de deux décennies (1540-60). Dès le début des années 1540, des NT avaient commencé à y être régulièrement mis sous presse. Y aurait-il un lien entre le succès de ces traités et l'augmentation des tirages du NT, de la Bible et du Psautier dans les années subséquentes⁸⁵? Chose certaine, les Bibles lyonnaises connurent un rayonnement géographique considérable comme l'authentifièrent les saisies d'exemplaires à l'extérieur du domaine français. Prenons l'exemple de l'Espagne. En 1552, le conseil suprême ordonna la confiscation des Bibles éditées à l'étranger pour en effectuer la correction⁸⁶. Au cours de cette enquête, les inquisiteurs de Séville découvrirent que l'importation de livres suspects provenait en grande partie de la France. La plupart des individus condamnés pour motif d'hérésie, entre 1545 et 1555, étaient des immigrants français. J. I. Tellechea a publié la liste des Bibles saisies par les inquisiteurs – 400 exemplaires au total – et W. Monter en a réalisé une étude détaillée⁸⁷. Les chiffres révèlent que 90% des Bibles provenaient de France. L'inventaire réalisé à Saragosse recoupe ces données : 296 Bibles (73% du recensement) provenaient des officines de 15 éditeurs lyonnais (contre 8% d'Anvers et 1% de Bâle)⁸⁸. P.-M. Bogaert et J.-F. Gilmont remarquent qu'entre 1544 et 1575, la production lyonnaise n'était pas loin d'égaliser celle de Genève⁸⁹. Ces chiffres, toutefois, ne doivent pas laisser croire que Lyon constituait un centre autonome et original d'édition. L'influence genevoise ne saurait être minimisée. Les mêmes auteurs soulignent qu'entre 1544 et 1557, «[...] toutes les Bibles lyonnaises portent des traces de la séduction exercée par la Réforme.

⁸⁵ On enregistre quatre éditions entre 1544-1550, 11 entre 1551-1560 et neuf entre 1561-1566 (P.-M. Bogaert (dir.), *Les Bibles en français*, *op. cit.*, p. 79. Cf. Chambers, # 109 à # 377.

⁸⁶ Valladolid, Séville, Tolède, Valence (*Index V*, p. 58ss, 217ss., et la censure du 20 août 1554 (*Index V*, pp. 77ss, 276ss.).

⁸⁷ J. I. Tellechea Idigoras, «Biblias publicadas fuera de España secuestradas por la Inquisición de Sevilla en 1552.» *Bulletin hispanique* 64 (1962): 236-47; W. Monter, «French Bibles and the Spanish Inquisition, 1552.» *B.H.R.* 51/1 (1989): 147-52.

⁸⁸ W. Monter, «French Bibles and the Spanish Inquisition», *op. cit.*, p. 148.

⁸⁹ *Les Bibles en français*, *op. cit.*, p. 79.

Elles reprennent avec éclectisme le texte de Genève, surtout celui de la Bible à l'épée de 1540»⁹⁰. Ceci conduit au chapitre suivant.

⁹⁰ *Ibid.*; J.-F. Bergier, «Le contrat d'édition de la *Bible de l'épée* Genève, 1540.» *B.H.R.* 18 (1956): 110-13. Le NT publié en 1539 par J. Girard à Genève (Chambers, # 79) exerça une influence sur *Les Epistres de Monseigneur Saint Paul, glosées par un vénérable Docteur de la faculté de Théologie* éditées chez Charles Langelier à Paris en 1544 (*Le temps des Réformes et la Bible* (G. Bedouelle, B. Roussel, dir.). Paris: Beauchesne, 1989, p. 164): «Aux corrections “théologiques” insérées dans le texte, s'ajoute une ruse destinée à déjouer l'agent d'une éventuelle perquisition. Ici, le “texte” tient compte du geste de celui qui feuillette d'un coup de pouce le livre qu'il tient dans sa main gauche: ce sont les dernières pages qui tombent sous les yeux les premières. Au f° 199 recto et verso, au texte qui correspond à Hébreux 13, 17 et 13, 24, on lit : “Saluez tous vos prelatz”, “Obéissez à vos prélatz”. Une page plus haut, le même terme grec – *égoumenos* – est traduit différemment: “Ayez mémoire de vos conducteurs (He 13, 7 – fol. 198 recto)”. Il est très probable que l'imprimeur fait apparaître *in fine* le “mot signal” qui contribue à détourner tout soupçon d'hétérodoxie». La ruse semble avoir réussi en France, car les théologiens de Louvain reprochèrent à leurs collègues parisiens de ne pas avoir interdit cette publication (*Piety*, E14).

Chapitre trois : *Non pacem, sed gladium...* L'édition réformée et la Bible en français (c. 1530-1544)

«O prebstres, presbtres, le temps est maintenant
Que vostre pape, cest Antechrist meschant,
& toute sa vermine,
Commence en tout lieu
D'estre mis en ruyne
Par le glaive de Dieu !»

(Matthieu Malingre, *Chanson contenant une partie des damnables erreurs et abusions des ministres de l'Antechrist*, 1533).

«[...] cest Antechrist Romain craint plus maintenant avec tous les siens, le papier, l'ancre & les plumes, que les glaives & les armes [...]»

(Pierre Viret, *Des actes*, p. 497).

Les chapitres précédents ont fait état de l'expérience évangélique et de la production d'auteurs sympathisants aux idées nouvelles. Or, depuis la fin des années 1520, un front d'attaque plus agressif s'organisait à partir de l'étranger. Le terme «agressif» n'est qu'un euphémisme. Ici, les étincelles volèrent haut et bas lorsque ces partisans de la Bible en langue vulgaire commencèrent à affûter leur hache de guerre. Cette réforme militante eut pour principal organisateur Guillaume Farel, lui-même issu des évangéliques meldois, «petit homme maigre, tout nerfs, [...] au poil roux avec ses yeux de flamme»¹, dont Théodore de Bèze nous conserve le souvenir qu'il «parloit de telle vehemence qu'il sembloit tonner au lieu de parler articulément»². Son rôle dans la réforme française est singulier :

[...] depuis 1521 jusqu'en 1536, Farel a contribué à tous les grands événements, à tous les moments décisifs, de la réforme : Meaux, Strasbourg, Metz, Bâle, Neuchâtel, Genève, Lausanne... Son rôle de pionnier de la réforme francophone est unique. Unique aussi son rôle dans la question qui nous préoccupe au premier plan, c'est-à-dire dans la diffusion de l'évangile. Farel résume en soi-même toutes les méthodes et toutes les innovations³.

Son itinéraire soulève aussi un problème complexe : celui de la rupture dans la genèse de la Réforme française⁴. Irrité par les lenteurs et les hésitations du groupe de Meaux, Farel s'en était séparé quelques temps en 1522 pour aller prêcher dans son Dauphiné natal, puis presque définitivement en avril 1523 lorsque Briçonnet révoqua certains prédicateurs meldois. Dès lors, ses multiples périple, ponctués d'évictions et d'errances, le conduiront de Paris en Guyenne⁵, de Bâle à Zurich et à Constance (mars-

¹ L. Febvre, cité dans *ACF*, t. I, IX.

² *Les vrais portraits des hommes illustres*. Genève: Slatkine reprints, 1986 [Paris, 1581], p. 124.

³ F. Higman, *La diffusion de la Réforme en France, 1520-1565*. Genève: Labor et Fides, 1992, p. 65.

⁴ M. Peronnet, «Guillaume Farel: auteur et acteur des ruptures dans l'espace suisse francophone», *Les Réformes. Enracinement socio-culturel. XXV^e colloque international d'études humanistes, Tours*, 1^{er}-13 juillet 1982 (études réunies par B. Chevalier et R. Sauzet). Paris: édit. de la Maisnie, 1982, pp. 337-45. Cf. aussi H. Meylan, «La conversion de Guillaume Farel», *Actes du Stage du Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance de Tours* (1973). Paris: Vrin, 1975; *NBF*, pp. 104-10; Doumergue, *Jean Calvin*, t. 1, pp. 545-47; et le récit personnel (*ADL*, p. 211). Noter ici le rôle de la lecture privée du NT dans cette description archétypale d'une conversion protestante.

⁵ *Ibid.*, p. 116.

juillet 1524), du comté de Montbéliard à Strasbourg (mi-juillet 1524 - mi-oct.1526), avec un second séjour à Bâle (mars 1525), avant de se fixer dans l'espace helvétique en nov. 1526⁶ pour oeuvrer à la conquête du Pays de Vaud.

Si les convictions de Farel et ses méthodes pour les faire entendre annoncent un alignement de plus en plus marqué sur le modèle zurichois, sa démarche au milieu des années 1520 se comprend encore en termes d'un prolongement radical de l'entreprise meldoise et non comme une rupture totale d'avec celle-ci. Les ponts ne furent coupés qu'au début des années 1540, peut-être suite aux insistances de Calvin pour démarquer la Réforme de toute affiliation avec le nicodémisme⁷. Cette évolution est importante pour saisir les sensibilités religieuses dans les traités anonymes que nous étudions. Entre ces dates, Farel maintint des contacts avec les anciens membres du cercle fabrisien. La préoccupation première de tous ces hommes est de mettre les textes sacrés à la portée de tous. Ce souci est bien énoncé dans une lettre du chevalier Anémond de Coct : «Je désire que la France soit remplie de livres évangéliques; ce que je suis, ce que j'ai, ce que j'aurai, mon intention est de le consacrer à la gloire de Dieu»⁸. Souhait pieux, et sans doute sincère, mais dont la candeur chevaleresque ne doit minimiser l'ampleur du travail qu'il fallait réaliser, à commencer par la traduction complète de la Bible et la production d'une littérature substantielle pour instruire les communautés

⁶ Il passa d'abord à Berne à la fin d'oct. ou aux premiers jours de nov. 1526 (*NBF*, p. 166).

⁷ La nomination de Girard Roussel à l'évêché d'Oloron (4 fév. 1537) marqua un tournant dans les relations entre réformistes et réformateurs militants. Cf. les *Duae Epistolae* (surtout la 2^e) que Calvin lui envoya pour le tancer vertement d'avoir accepté cette dignité (*C.O.* 5: 279). L'adaptation française des deux lettres a donné le *Petit traicté monstrant que c'est que doit faire un homme fidele congnoissant la verité de l'Evangile quand il est entre les papistes* (1543) et l'*Excuse de Jehan Calvin a messieurs les nicodémistes, sur la complaincte qu'ilz font de sa trop grand' rigueur* (1544) (*C.O.* 6: 540-614). Le fond du débat porte sur la *dissimulatio* et la *simulatio* dans la participation au rite eucharistique (*C.O.* 6: 546). M. Causse pense que dans son *Excuse*, Calvin vise indirectement Farel («Les dissimulations de Marguerite» *B.S.H.P.* 132/2 (1986): 353-54 et n. 24). Voilà posés les termes du débat dans les années 1540, mais quinze ans plus tôt les positions sont loin d'être aussi hypocrites (M.-M. Fragonard, dans *Calvin et ses contemporains*, O. Millet, édit. Genève: Droz, p. 183). Rappelons qu'en 1539, Jean Girard donna une édit. en 2000 exemplaires du *Miroir de l'âme pécheresse* de M. de Navarre, ce qui atteste les contacts entre l'évangélisme et la réforme militante à pareille date, même si les divergences entre les deux courants apparaissent déjà depuis un certain temps.

⁸ Cité sans réf. dans H. Naef, *Les origines de la Réforme à Genève. La cité des évêques – L'Humanisme – Les signes précurseurs*. Genève: Droz, 1968, t. I, p. 400. Sur de Coct et l'imprimeur: M. Bentin, cf. R. Bodenmann, «Farel et le livre réformé français», *Le livre évangélique*, p. 21 et n. 18, 19.

évangéliques et leur fournir une armature contre les thèses traditionalistes. C'est à ces questions qu'on s'intéressera, en s'appliquant à retracer les étapes qui ont jalonné la dissémination de la Bible jusqu'à l'entrée en scène d'un jeune disciple de Farel qui deviendra «la cheville ouvrière de l'Église du Pays de Vaud»⁹ et l'un des plus ardents propagateurs de la Réforme en France : Pierre Viret.

La littérature évangélique en français au milieu des années 1520

Pour répandre l'Évangile, Farel manquait d'ouvrages simples, maniables et rédigés dans un style accessible à un large public. De Bâle, Coct s'employait à chercher de toutes parts de tels écrits¹⁰. Vers 1525, outre le NT de Lefèvre, le Psautier et les *Epistres et Evangiles*, les réformateurs disposaient de certaines traductions de Luther¹¹ et de plaquettes anonymes comme le *Brief recueil de la substance et principal fondement de la doctrine Evangelique* [Paris, S. Du Bois, c.1525]¹². D'autres véhicules, telles les satires et les sotties, répandaient les préceptes érasmiens et la critique de l'institution, mais leur contenu, moins doctrinal, ne pouvait répondre à toutes les questions soulevées par la remise en cause de l'Église dominante. Un exemple de ce genre de textes nous est donné dans *La farce des théologastres*, une pièce composée entre 1526 et 1528 (peut-être au printemps 1527) et généralement attribuée à Louis de Berquin. Cette allégorie met en scène six personnages, dont Foy

⁹ M. Engammare, «Pierre Viret», *Encyclopédie du protestantisme* (P. Gisel, dir.). Paris-Genève: Cerf-Labor et Fides, 1995, p. 1626.

¹⁰ *ACF*, t. 1, p. 231.

¹¹ F. Higman, «Les traductions françaises de Luther, 1524-1550», *Palaestra Typographica: aspects de la production du livre humaniste et religieux au XVI^e siècle* (J.-F. Gilmont, éd.). Aubel: Gason, 1984.

¹² BPF (R 15940). N. Weiss a qualifié ce texte de «témoignage précieux et contemporain de la première interdiction de l'Évangile en langue vulgaire» (*B.S.H.P.* 45 (1896): 165). Le livret fut censuré le 2 mars 1531 (*Index I*, p. 391). A. Tricard l'attribue à F. Lambert (*Aspects*, pp. 1-37), mais sans mention dans sa bibliographie (R. Bodenmann, *Pour retrouver François Lambert. Bio-bibliographie et études*, P. Fraenkel, éd.. Bibliotheca Bibliographica Aureliana CVIII. Baden-Baden et Bouxwiller: éd. Valentin Koerner, 1987). J. Reid a découvert qu'il s'agit d'une traduction, peu augmentée, d'un best seller de l'Empire de Philippe Mélanchton («The 1525 French Translation and Adaptation of Melanchthon's *Epitome renovatio christianæ*», communication présentée au colloque «Le livre réformé en français avant Calvin», Sherbrooke, juin 1999).

malade, la figure principale, qui implore les soins de *Texte* sacré pour son rétablissement :

Foy : «Le texte de sainte Escripiture me gariroit bien».

Théologaste : «Il est rude et n'y a point de certitude. Neantmoins jamais ne le vis».

Foy : «Vela fort frivolle devis ! Que les docteurs illuminés / de chapperons dodeminés / Ne veirent jamais la tissure / Du Texte de sainte Escripiture, / Helas ! saint Pol, que diras tu ? [...] Et Noz Maistres Theologastres, / C'est à vous grant presumption / Vous dire ma fondation, / Sans avoir congnoissance pure / Du texte de sainte Escripiture. / Qui congnoissés vous ?».

Théologaste aligne ses autorités : « Majoris / Et Alexandre de Alis, / Durant, Albert, Egidius, / Et Petrus Reginaldetus, / Bricot, Augest et Tartaret, / Ricquart, Lombard avec Meffret, / Barlette et de Voraginé, / Gricq, Nider, *Dormisecure*, / Et *Sermones Discipuli*, / Avecques *Summa Angeli*, / Occam et Almain et Holcot ».

Foy s'impatiente : «Point ne veux de leurs ergotis. / Bien me bailleroit guerison / Le textuaire Jehan Gerson. / Car il me fault, c'est ma nature, / Le texte de sainte Escripiture, / Sans *ergo*, sans *quod* ne *quia* [...] Je vueil le texte d'Evangile, / Aultrement dit sainte Escripiture. / Mon principe est, mon ordissure. / Il est appelé aultrement / Le Viel et Nouveau Testament».

Fratres s'exclame avec mépris : «Ha ! les femmes l'ont emporté [l'Evangile] / Hors la Sorbonne et translaté / Tellement que sy n'eussions / Trouvé des gloses à foisons, / Chascun fust aussy clerc que nous».

Raison va alors chercher *Mercure*, d'Allemagne, qui se présente : «Je suis Berquin».

Fratres : «Luthérien ?»

Mercure : «Nenni, non, je suis chrestien.»

Mercure se tourne vers *Texte* : «Eh ! Texte de sainte Escripiture, / Comment estes vous embrouillés, / Gratiné, noircy, enrumé ! / Jamais ne fustes en tel point.

Et la Bible d'identifier ses bourreaux : «J'ay esté mis en sy mal point /
Par les cas de Sorbonne»¹³.

Cette satire se rapproche des nombreuses chansons et complaintes qui circulent sur des feuilles volantes, telle cette pièce contemporaine de l'exécution de Berquin (c.1530) :

La Sorbonne, la bigotte,	Là où la clarté se boute,
La Sorbonne se taira !	L'obscurité sortira !
Son grand hôte, l'Aristote,	L'Évangile qu'on rapporte
De la bande s'ôtera	Le papisme chassera !
Et son écot, qui qu'il en coûte,	La Sorbonne...
Jamais ne la saoulera !	
La Sorbonne, la bigotte,	La sainte Écriture toute
La Sorbonne se taira ! [...]	Purement se prêchera,
	Et toute doctrine sotte
	Des hommes on oubliera !
	La Sorbonne...
	Jésus-Christ qui nous conforte
	Es coeurs des siens règnera,
	Quoi que Sorbonne fagote,
	La Foi plus éclairera ! La Sorbonne ¹⁴ ...

¹³ *La Farce des Théologastres* (C. Longeon, éd.). Genève: Droz, 1989, pp. 61-63, 64, 68-69, 90-92, 105; et Ch. Garside, «*La Farce des Théologastres: Humanism, Heresy and the Sorbonne, 1523-1525.*» *R.U.S.* 60 (1974): 45-82.

¹⁴ «*La Sorbonne la bigotte. Chanson satirique du XVI^e siècle 1530 ?*» *B.S.H.P.* 12 (1863): 129-30. Cp. à la *Moralite de la maladie de Chrestiente* de Malingre ([Neuchâtel], [Pierre de Vingle], 1533), f. F5r^o: «Mauldictz soient ces bibliens / Qui vont l'Évangile prescher. / Mais il leur sera vendu cher, / Car je les ferai tous rostir, / Comme saint Laurens le martyr. / J'ay faulx semblant et papelardise, / Simonie et hypocrise, / *Qui prescheront leur Aristote / Contre cest evangile sotte*, / Qui me fait perdre mes tactiques. / Bibliens ne sont que heretiques, [...]» (ital. nôtres). Signalons enfin la complainte de l'Évangile (1532) qui ressemble à un petit commentaire évangélique (*Le Chansonnier huguenot du XVI^e siècle*. Paris: Librairie Tross, 1870, pp. 10-15).

Farel et ses premiers opuscules d'édification populaire

C'est probablement à Montbéliard, où il arriva en juillet 1524 pour y rester jusqu'en mars 1525, que Farel se décida, à la demande d'Écolampade, à composer de petits traités en langue vulgaire¹⁵. Il rédigea d'abord une exposition sur *Le Pater noster et le Credo* [Bâle, Cratander, 1524] d'après le modèle du *Betbüchlein* de Luther (1522)¹⁶. Cet écrit devait être simple et facile à porter sur soi¹⁷. Le souci d'ouvrir la Bible au commun populaire apparaît dans ce passage : «affin que plus facilement puissent estre entendus dez simples gens, qui ne sont point exercités en la sainte escripture, et aussy pour avoir quelque acces à ycelle, qui est la table an laquelle tout Chrestien doit prendre sa refection, et sa rigle de vivre»¹⁸.

Une stratégie fut mise sur pied pour faciliter la dissémination du livret. Le 29 août 1524, Vaugris, libraire lyonnais, signala à Farel l'envoi de 200 exemplaires et donna des conseils pour la vente des textes¹⁹. L'ouvrage connut une deuxième édition augmentée : *Loraison de Jesuchist, qui est le Pater noster, et le Credo* [Paris, S. de Colines, c.1525]²⁰, à laquelle Berquin emprunta des extraits pour sa traduction des paraphrases d'Érasme sur Matthieu et Luc : *Brefve admonition de la maniere de prier [...] avec une brefve explanation du Pater noster* [Paris, S. Du Bois, 1525?]²¹. Cet opuscule fut suivi de la *Summaire et briesve declaration daucuns lieux fort necessaires a ung chascun Chrestien, pour mettre sa confiance en Dieu*, imprimée six fois entre

¹⁵ A. Tricard, *Aspects*, pp. 6-7 (postface du *Summaire*, édit. de 1542; *ACF*, t. II, p. 121, 3-5/3-6). Cf. la réf. de Farel à Écolampade dans R. Bodenmann, «Farel et le livre réformé français», *Le livre évangélique*, pp. 35-36, et n. 72.

¹⁶ F. Higman (Genève: Droz, 1982); *ACF*, t. II, 2-1, pp. 116-17; R. Bodenmann, *Le livre évangélique*, pp. 30-33.

¹⁷ *Le Pater noster*, p. 37, L. 41-43. Sur les caractéristiques des premiers ouvrages réformés, cf. R. Bodenmann, *Le livre évangélique*, pp. 15-21.

¹⁸ *Ibid.*, L. 46-50.

¹⁹ *ACF*, t. I, p. 232.

²⁰ *ACF*, t. II, p. 117-18 (2-2).

²¹ *Piety* E15, E57, F25; Le Chevalier de Berquin, *Brefve admonition de la maniere de prier. Le Symbole des apostres de Jesuchrist* [1525]. Introd., fac-similé, n. et commentaires par E. V. Telle. Genève: Droz, TLF, 1979, pp. 7-8.

1529 et 1552²². On a longtemps cru que l'édition *princeps* datait de 1525 en raison de la fausse adresse sur la page de titre (Turin, 1525) et d'un souvenir du Dauphinois dans la réédition de 1542 [Genève, Jean Girard]. Clutton avait déjà suggéré que le *Sommaire* pourrait ne pas dater de 1525²³ et après lui, Higman et Wilsey ont montré qu'il faut plutôt situer sa rédaction et sa parution vers 1528²⁴, probablement après la Dispute de Berne à laquelle Farel participa. Cette petite somme théologique est toute empreinte du souci de communiquer l'enseignement de la Bible aux laïcs : «[...] ceste est la sainte volonte de Dieu, que l'escriture soit leue et ouye de tous. Car de present elles est rendue en plus de langaiges, et multipliee en plus de livres que jamais ne fut, tellement que nostre Seigneur veult que tout soit plein de l'escriture sainte»²⁵. La méditation privée des livres sacrés n'est pas seulement un privilège, elle est aussi un devoir pour «tous ceulx qui ayment Jesus»²⁶. La piété scripturaire doit par conséquent devenir l'apanage d'un chacun, dès le plus jeune âge :

[...] le pere et la mere doivent tacher que leurs enfans, tant filz que filles ayent congnoissance de l'escriture, et de ce qui est contenu en icelle. Car l'escriture sert a tous et profite a tous [...] selon la puissance des parens, et la capacite des enfans, quilz apprennent les langues principales, comme Latin, Grec, et Ebrieu : affin que si Dieu leur donne la grace de povoir enseigner et porter sa parolle, ilz puissent boire en la fontaine et lyre l'escriture en son propre langaige, auquel elle a este escrite [...]²⁷

²² *ACF*, t. II, pp. 118-22 (3-1/3-6); édit. moderne: *Le Sommaire de G. Farel réimprimé d'après l'édition de l'an 1534 et précédé d'une introduction par J.-G. Baum*. Genève: Jules-Guillaume Fick, 1867.

²³ G. Clutton, «Simon Du Bois of Paris and Alençon.» *G.J.* (1937): 124-30.

²⁴ F. Higman, «Dates-clé de la Réforme française: le Sommaire de Guillaume Farel et la Somme de l'Escriture sainte.» *B.H.R.* 38 (1976): 237-47; *Piety*, F26-30; D.N. Wiley, *ACF*, t. I, p. 204 n. 6; p. 205 n. 12.; p. 218; R. Bodenmann: «[...] cette fausse date [1525] continue encore de nos jours à piéger les bibliographes» (*Le livre évangélique*, p. 34).

²⁵ *Le Sommaire* (édit. 1534, J.-G. Baum), chap. 39, p. 111. Réminiscence d'Ap 14⁶⁻⁷ ?

²⁶ *Ibid.*, chap. 16, p. 30.

²⁷ *Ibid.*, chap. 39, pp. 109, 110.

Farel subit à nouveau l'ascendance pédagogique de Luther²⁸. Jusqu'au milieu des années 1520, le frère allemand envisageait un programme d'instruction dont la famille serait l'assise. L'insistance sur la responsabilité parentale dans l'éducation religieuse n'était pas nouvelle. En effet, l'enseignement médiéval s'adressait à des enfants venus de toutes les classes sociales tandis que les humanistes songeaient surtout aux enfants de bonne naissance lorsqu'ils traitaient de questions reliées à l'apprentissage²⁹. Ainsi, en faisant du *Großer* et du *Kleiner Catechismus* (1529) «un enseignement pour les enfants et les simples», Luther renouait avec une tradition qui confiait la formation spirituelle aux parents et aux parrains³⁰. Les éléments novateurs résident ainsi dans l'élargissement de l'éducation scolaire aux filles et dans la responsabilité conférée aux parents pour l'instruction des garçons destinés au ministère. L'histoire de la catéchèse familiale et scolaire en milieu protestant au cours des générations suivantes confirmera bien ce fait.

Avant le siècle des Réformes, la formation religieuse visait surtout le sacerdoce et s'effectuait dans des lieux désignés à cet effet. Farel, parmi d'autres, préconise davantage un modèle qui envisage une démocratisation authentique de la Bible. À ses détracteurs, il rétorque sans ambages que : «[...] rien n'est plus contraire à l'église de Jésus, que mépriser les simples, et en toute diligence ne les enseigner et instruire»³¹. La verve ne lui manque pas pour dénoncer la cupidité et la cruauté des «faulx pasteurs» :

[qui] se nourrissent eux mesmes, non pas les brebis, car tout le lait (cest le travail des paovres gens) ilz le devorent par tant de moyens quil nest possible de les penser, S'il y a aucun gras, par force de fondations il est devore. Mais de donner pasture de la parolle de Dieu, il nen est

²⁸ À la noblesse chrétienne de la nation allemande (*Oeuvres I*. Paris: Gallimard, Pléiade, 1999, XXV, p. 662); Aux magistrats de toutes les villes allemandes (*MLO* 4: 33; pp. 112-13); G. Strauss, *Luther's House of Learning. Indoctrination of the Young in the German Reformation*. Baltimore and London: Johns Hopkins University Press, 1978. Cf. aussi Zwingli (P. Mesnard, «La pédagogie évangélique de Zwingli.» *R. Th.* 53 (1953): 378-79).

²⁹ E. Weyrauch, «Réforme et degré de scolarisation dans une ville non-autonome au XVI^e siècle», *Les Réformes enracinement socio-culturel XXV^e colloque international d'études humanistes Tours, 1^{er}-13 juillet 1992* (études réunies par B. Chevalier et R. Sauzet). Paris: édit. de la Maisnie, p. 295.

³⁰ *MLO* 7: 28, 158.

³¹ *Ibid.*, p. 32.

aucune question : ains la fault deffendre au feu, et a lespee quelle ne vienne avant³².

De telles attaques annoncent le ton pamphlétaire des années 1530-1540, une période au cours de laquelle le Gapençais et ses épigones ne ménageront ni l'encre ni la voix pour répandre l'idée que la censure ecclésiastique des traductions de la Bible constitue le stratagème le plus achevé du Malin pour garrotter la Parole divine³³.

Un troisième opuscule retient l'attention en raison de son propos et de sa date de parution : *l'Epistre Chrestienne tresutile a ceulx qui commencent lire la saincte escripture, affin que en lysant la saincte parolle de dieu, ilz soient edifiez, congnoissant la consummation de toute lescripture*. [Paris], [S. Du Bois]³⁴ A. Tricard a proposé de restituer ce livret à Farel et situe sa rédaction soit à Montbéliard soit à Strasbourg (à partir d'avril 1525), où quelques mois plus tard le réformateur séjourna chez Capiton en compagnie de F. Lambert, L. d'Étapes, G. Roussel et M. d'Arande (début oct. 1525 - fin avril 1526)³⁵. J.-F. Gilmont a émis un doute sur cette attribution³⁶, mais les indices rassemblés par Tricard méritent une reconsidération. L'auteur utilise souvent le nom «Jésus» au lieu de «Jésus-Christ», une préférence terminologique fréquemment remarquée chez Farel³⁷. Ce constat ne saurait trancher la question, mais en l'ajoutant aux observations de Tricard, il revêt un intérêt non négligeable. On notera d'abord le ton polémique pour dépeindre l'adversaire : «ennemys de Jésus, chiens enraigés, boreaux de conscience, abominables porceaux, tous remplis d'ambition, séducteurs des ames, faulx chrestiens, vrais hypocrites». Le traité, de toute évidence, n'est pas

³² *Ibid.*, chap. 33, p. 82. Cf. Jr 23 et Mt 7.^{15ss}.

³³ *Le Sommaire* (édit. 1534, J.-G. Baum), chap. 35, pp. 87-91.

³⁴ 8°, 20ff., a-b⁸ c⁴, goth., MHR K Lut 5/2 et 4.

³⁵ *Aspects*, p. 7: «Il est permis en outre de supposer qu'au moment de leur retour en France, au printemps 1526, les réfugiés de Strasbourg eurent l'occasion d'emporter le manuscrit qui fut transmis à Du Bois».

³⁶ *ACF*, t. 2, p. 140, n° 21-1.

³⁷ P. Fraenkel et G. Berthoud attirent l'attention sur ce point (*ACF*, t. 1, pp. 246-47). Cf. «Bon Jesus», «agneau Jesus» (f. Aij r°), «doulx Jesus» (ff. Aij r°, ciiii v°), «benig sauveur Jesus» (ff. avii r°, bi v°, biiii v°), «Jesus venu» (f. biii r°), «mort de Jesus» (f. biii r°), «Jesus» (3 fois: f. biii v°), «notre chief Jesus» (f. biiii v°), «l'homme Jesus» (f. bv r°), «la croix de Jesus», «disciple de Jesus» (f. bvi v°), «ennemys de Jesus» (f. bviii v°), «Jesus» (2 fois: f. cii r°), «mérites de Jesus» (f. ciii v°), «l'union avec Jesus» (f. ciiii r°). Au total, «Jésus» apparaît 21 fois et «Jésus-Christ» 26 fois. Cp. au *Pater Noster* (Genève: Droz, 1982) où «Jésus» n'apparaît que deux fois et «Jésus-Christ» 22 fois.

l'œuvre d'un modéré. Il y a ensuite cette petite incise qui avertit que l'auteur est un laïc, tout comme l'était Farel au sens du droit canon : «[les théologiens disent] que les simples gens et laiz, comme ilz nous appellent, ne devoient pas lire la sainte escripture, ne traicter la sainte parolle de dieu»³⁸. Cette spécification élimine plusieurs candidatures s'il faut chercher le rédacteur dans le voisinage du cénacle meldois³⁹. Enfin, le texte contient un trait personnel qui correspond à un souvenir de Farel relaté dans son *Epistre à tous seigneurs* (c.1549)⁴⁰. Ces indices montrent qu'il ne serait pas inutile d'effectuer une analyse approfondie du style et du vocabulaire de l'*Epistre*⁴¹. Si l'hypothèse de Tricard devait s'avérer juste, peut-être pourrait-on inscrire cet écrit dans le contexte entourant le projet de traduction de l'AT, un projet auquel Farel fut associé pendant et après son séjour strasbourgeois ?

Une correspondance entre Roussel et le Dauphinois renseigne sur la mise en chantier, depuis l'automne 1525, d'une traduction des livres vétérotestamentaires pour compléter la version de Lefèvre. Roussel souhaitait réaliser le travail non plus à partir de la Vulgate, «mais en tenant compte de l'Hébreu et du Grec et de ce qui a été déjà traduit en allemand»⁴². Pour ce faire, il sollicita l'aide de Farel : les deux hommes traduiraient ensemble, en s'aidant des hébraïsants Capiton et Wolfhard. Ce dessein fut retardé lorsque François 1^{er} rappela les deux savants en avril 1526. Lefèvre et Roussel s'attachèrent alors à la cour de Marguerite d'Angoulême. Roussel devint l'aumônier de la duchesse et le roi lui confia la traduction en latin des homélies de Chrysostome sur les *Actes*⁴³.

³⁸ Ff. cj r^o et ss. Du fait qu'il était laïc, Farel s'était vu interdit de prédication en Dauphiné et en Guyenne (D. Barthélemy, «La Bible française depuis ses origines jusqu'à la fin du XVI^e siècle», *Découvrir l'Écriture*. Paris: Édit. du Cerf. Coll. «Lectio Divina» hors série, 2000, pp. 76).

³⁹ Tricard et Gilmont constatent que l'auteur possède une parfaite connaissance de la pensée de Lefèvre.

⁴⁰ Tricard, *op. cit.*, p. 5 et n. 3.

⁴¹ L'*Epistre Chrestienne* et le *Pater Noster* se concluent par la même devise: «La plenitude de la loy, dilection». W. Kemp et I. C. Denommé proposent également d'attribuer le livret à Farel (*Le livre évangélique*, pp. 41-51 pour l'étude et pp. 52-69 pour l'édit. moderne. Sur la destinataire, cf. pp. 47-49).

⁴² *HI*: 415.

⁴³ Érasme à Lefèvre (A. Gerlo, *Correspondance*, vol. 6, 1795, pp. 568-69).

La traduction de l'AT continua de cheminer et Roussel fit parvenir plusieurs missives à Farel pour l'en informer⁴⁴. En août, il offrait le Pentateuque à Marguerite. Grâce à l'appui de la reine, il ne désespérait pas de le faire imprimer⁴⁵. Aussi demanda-t-il de récupérer la *Genèse* qui devait être entre les mains de Michel Bentin, chargé de fonder à Bâle une imprimerie de langue française, car il voulait recopier le tout. Le 16 oct., Farel espérait sa publication prochaine. Le 7 déc., Roussel lui écrivait que la duchesse n'avait pu réaliser ce qu'elle souhaitait, mais qu'il avait fait à Paris la connaissance des deux fils de Robert de la Marche, prince de Sedan, auprès desquels il avait recommandé son ami. Les deux hommes désiraient avoir Farel dans les Ardennes et promettaient de mettre à sa disposition une imprimerie pour réaliser le projet. Or, le réformateur était déjà fixé à Aigle lorsque cette missive arriva à Strasbourg⁴⁶.

Farel, «agent» de Berne dans le Pays de Vaud

La narration habituelle débute avec l'installation du Dauphinois à Morat (1530) et s'achève avec la Réformation de Genève (1535-1536), mais encore faut-il, avant de retracer ces événements, rappeler la situation politico-religieuse dans l'espace helvétique au moment où le réformateur vint s'y fixer.

La cause réformée avait remporté une victoire déterminante à l'issue de la Dispute de Berne (7 fév. 1528)⁴⁷. Cette conquête eut des répercussions importantes à

⁴⁴ De Blois, d'Amboise, puis de St Germain-en-Laye, entre juin et déc. 1526 (*HI* : 439ss.; 448-51; 457-61); D. Barthelemy, *Découvrir l'Écriture*, op. cit., pp. 74-76.

⁴⁵ *HI* : 438; *I* : 448; *V* : 405. En juillet 1524, Roussel avait fait une 1^{ère} tentative pour créer un atelier. Il avait demandé à Farel de lui envoyer des caractères de Bâle, mais l'entreprise n'eut pas de suite (*HI* : 104; *I*. De La Tour III: 166).

⁴⁶ Cf. J. Pétremand: «Pourquoi [Farel] a-t-il brusquement changé d'opinion et en partant pour la Suisse, transformé sa carrière entière ? C'est un mystère qu'il n'est pas possible d'éclaircir complètement» (*NBF*, p. 163).

⁴⁷ MM. avaient fait preuve d'attentisme et de réserves face aux réformes. Le 22 nov. 1524, un édit accorda l'autorisation de lire la Bible, tout en maintenant le culte des saints, des images, le célibat des prêtres et le jeûne (cf. J.-M. Mayeur *et alter* (dir.), *Histoire du christianisme des origines à nos jours. t. 7. De la Réforme à la Réformation* (1450-1530). Paris: Desclée, 1994, p. 797).

Bâle, à Strasbourg⁴⁸ et dans les mandements bernois. Des commissaires furent envoyés dans tous les bailliages pour expliquer aux populations les décisions adoptées et les convaincre du bien-fondé des changements anticipés⁴⁹. L'adhésion de Berne à la Réforme suscita de profonds remous dans les territoires attachés au culte ancien. Au début de 1529, une année tendue dans les rapports entre les Cantons⁵⁰, les régions catholiques tentèrent d'interdire les publications évangéliques à Bremgarten et ordonnèrent qu'elles soient rassemblées à l'hôtel de ville, Bibles et NT compris, pour être amenées à la diète de Baden. Informés de la chose, les délégués de Zurich et de Berne se rendirent sur les lieux pour s'opposer à cette ordonnance : «Les V Cantons maintinrent leurs exigences, et le conseil de Bremgarten s'en tira non sans habileté. Il décréta que les livres seraient interdits, mais resteraient là où ils étaient : ainsi fut fait»⁵¹. Cet accrochage ne ralentit pas l'édition scripturaire comme le prouve l'impression de la *Zürcher Bibel* (Christoffel Froschauer, 1531)⁵².

La situation était différente dans le Pays de Vaud⁵³. La région appartenait au comte de Savoie, Charles III (oncle de François 1^{er} et beau-frère de Charles Quint !) et à une dizaine de barons et seigneurs, contre lesquels Moudon, Yverdon, Morges et Nyon défendaient leurs franchises. Lausanne, la région de Lavaux et la vallée de la Broye étaient sous la dépendance de l'évêque de Lausanne. Le Pays d'En-haut,

⁴⁸ Strasbourg avait donné l'impulsion pour le chant des *Psaumes* en langue vernaculaire (1524). En mai 1527, le magistrat bâlois autorisa leur chant en allemand, ce qu'il avait refusé à Pâques 1526 (*ibid.*, pp. 795, 800). À Zurich, en 1522, Zwingli avait prêché sur la «Klarheit und Gewissheit» des Écritures aux moniales d'Oetenbach (*De la Parole de Dieu*, trad. par J. Courvoisier. Paris: Beauchesne, 1989).

⁴⁹ *NBF*, p. 184.

⁵⁰ É. G. Léonard, *Histoire générale du protestantisme. I. La Réformation*. Paris: Quadrige / P.U.F., 1988 [1961], p. 152.

⁵¹ A. Bouvier, *Un père de l'Église réformée. Henri Bullinger, le second réformateur de Zurich*. Genève: 1987, p. 31.

⁵² T. Himmighöfer, *Die Zürcher Bibel bis zum Tode Zwinglis (1531). Darstellung und Bibliographie*. Mainz: Verlag Philipp von Zabern, 1995; *Index VIII*, 334.

⁵³ A. Morel, «Essai de bibliographie autour de la Réformation du Pays de Vaud», *La Dispute de Lausanne (1536). La théologie réformée après Zwingli et avant Calvin* (Textes du Colloque international sur la Dispute de Lausanne réunis par E. Junod). Lausanne: Coll. «Bibliothèque Historique Vaudoise», N° 90, 1988, pp. 207-28.

Aubonne, Oron, Palézieux, Corsier, appartenaient à Jean II, comte de Gruyères⁵⁴. La région Vevey-Aigle était divisée en quatre mandements à la tête desquels se trouvait un bailli bernois. Les bailliages de Granson et Echallens-Orbe étaient administrés, suivant une alternance quinquennale, par Berne et Fribourg. En 1525, les États du Pays de Vaud, assemblés à Moudon, avaient proclamé un édit d'une grande sévérité contre les ouvrages luthériens⁵⁵. Ceux de Chambéry, réunis le 17 fév. 1528, n'en firent pas moins en jugeant que les détenteurs de livres «de Leuter et de ses disciples» les remettent «pour estre publiquement bruslez et anichilléz»⁵⁶. En déc. 1529, Jean II fit faire dans sa seigneurie d'Oron une «crye» contre «tous ceux qui seraient de la foy luthérienne», les menaçant de trois estrapades de corde et, en cas d'obstination, du bûcher⁵⁷. À deux autres reprises (1531 et 1534), les États de Vaud réaffirmèrent leurs lois contre le luthéranisme⁵⁸. Malgré leur caractère implacable, il n'est pas parlé de la Bible dans ces proscriptions⁵⁹. Des mentions plus explicites seront formulées en d'autres occasions.

La conquête de la principauté de Neuchâtel

En s'établissant à Aigle comme maître d'école, Farel (alias *Ursinus*) s'installait dans un mandement bernois⁶⁰. Le 20 oct. 1529, le greffier du Conseil de Berne enregistrait l'autorisation de prédication qui venait de lui être accordée⁶¹. Le 18 nov., une résolution confirma ce laissez-passer et lui assigna un premier objectif : la Neuveville⁶². En déc., venant de La Neuveville⁶³, il arriva à Neuchâtel et logea chez le

⁵⁴ P.-Y. Favez, «La Réforme au Pays-d'Enhaut.» *R.H.V.* (1987): 47-66.

⁵⁵ *HI*: 354-56.

⁵⁶ H. Naef, *Les origines de la Réforme à Genève. L'ère de la triple combourgeoisie. L'épée ducale et l'épée de Farel*. Genève: Droz, 1968, t. II, p. 290.

⁵⁷ Vuilleumier, p. 29.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 27.

⁵⁹ H. Naef, *Les origines de la Réforme à Genève*, t. II, p. 290. Sur la Bible en langue vernaculaire avant la Réforme, cf. E. De Muralt, «Une Bible du XV^e siècle traduite en français ou romand, conservée à Lausanne et à Genève.» *R.T.P.* 11 (1878): 414-21.

⁶⁰ Farel quitta Aigle les premiers jours de 1528 pour prendre part à la Dispute de Berne (*NBF*, p. 178). Sur les visées politiques de Berne dans le Pays de Vaud, cf. Ls. Ed. Roulet, «Neuchâtel: Farel, agent bernois ? (1528-1536)», *ACF*, t. I, p. 104; *NBF*, pp. 171, 246.

⁶¹ *NBF*, p. 194.

⁶² *Ibid.*

bernois Jacob Wildermuth⁶⁴. Il annonça la Parole aux portes de la ville, chez des particuliers et peut-être dans les rues, mais il se heurta à l'opposition des ecclésiastiques et de Georges de Rive, gouverneur nommé par la comtesse Jeanne de Hochberg. Il dû quitter les lieux. Ce n'était que partie remise, car au début de juillet 1530, il revint à la charge accompagné d'Antoine Froment⁶⁵. Le représentant de Georges de Rive exigea que le comté fût débarrassé de Farel et de ses prédicants⁶⁶. Les Bernois, soucieux de rétablir l'ordre public et la tranquillité, prescrivirent au Dauphinois d'user de modération dans ses actions et ses paroles. Le 6 août 1530, MM. imposèrent le *statu quo* entre les deux confessions⁶⁷, mais ce régime ne dura guère plus de deux mois. À la fin d'octobre, Farel et ses amis montèrent à la Collégiale avec l'intention de «rétablir» la religion dans sa pureté. L'incident donna lieu à un débordement iconoclaste qui se solda par une émeute. Les prédicants obtinrent finalement gain de cause. Le 5 nov., la messe fut abolie par «un plus» de 18 voix. Farel quitta Neuchâtel pour Morat en laissant derrière lui Antoine Marcourt, que le Conseil venait d'accepter comme premier pasteur de la ville. Les années suivantes, jusqu'en 1533, semblent être celles pendant lesquelles l'ancien prédicateur meldois se dépensa le plus dans sa mission d'évangéliste itinérant⁶⁸. C'est aussi au cours de cette période qu'il rencontra un jeune vaudois tout juste revenu de Paris.

⁶³ Un adversaire de Farel, Jehan Bosset, chapelain de Sainte-Catherine, fut gagné aux idées évangéliques et se mit à célébrer la cène réformée dans sa chapelle en avril 1530 (*NBF*, p. 196). Le 15 déc., la Réforme fut établie à l'issue d'un vote (*ibid.*, p. 205).

⁶⁴ «Depuis 1406, Berne avait un triple traité de combourgeoisie avec le comte de Neuchâtel, les bourgeois de la ville et les chanoines de la Collégiale. Une des clauses de ce traité faisant de Berne l'arbitre entre le comte et ses sujets, l'influence bernoise pourrait s'exercer fortement dans le comté quand il s'agirait de favoriser la Réforme» (G. Hammann, M. Robert, *De Guillaume Farel à nos jours: églises et communautés religieuses du pays de Neuchâtel*. Hauterive: Édit. Gilles Attinger, 1993, p. 272).

⁶⁵ Ch. Genequand, *Antoine Froment*. [s.l., s.i.], 1895, 23 pp.; J. Vuy, *Le réformateur Froment et sa première femme. Esquisse historique*. Paris: Société générale de Librairie Catholique, Bruxelles: J. Albanel, Genève: H. Tremblay, 1883.

⁶⁶ *ACF*, t. I, p. 84; *H II*: 265.

⁶⁷ *Ibid.*; R. Scheurer, «Farel et les neuchâtelois de juillet à septembre 1530», *ACF*, t. 1, pp. 84-85.

⁶⁸ *NBF*, p. 206.

Entrée en scène de Pierre Viret : Farel à Orbe et à Granson (2 avril – 8 août 1531)

Petite ville du bailliage d'Echallens, Orbe marquait une étape importante sur la route entre Lausanne et Besançon⁶⁹. Il semble que la foi évangélique y pénétra avant 1531⁷⁰. Cependant, ses adeptes y étaient manifestement peu nombreux, car lors du «plus» prescrit par Fribourg (15 janv. 1531), seules huit personnes affirmèrent ne pas croire aux ordonnances catholiques romaines⁷¹.

De sources sûres, l'activité de Farel à Orbe débuta au printemps 1531⁷². L'histoire immédiate engageait une affaire d'honneur entre MM. et Michel Juliani, confesseur des sœurs de Sainte-Claire⁷³. Lors de ses prêches du carême, le moine s'était emporté contre la prédication réformée. Ses propos furent d'une violence telle qu'on lui recommanda de les modérer et de prêcher sans invectiver. Le 25 mars, discourant sur le mariage et la virginité, le Bourguignon se permit de nouveaux écarts de langage contre les religieuses et religieux qui renonçaient au célibat. Un auditeur, Christophe Hollard, en fut vivement piqué, croyant que le moine visait son frère Jean, ex-doyen de Fribourg, qui s'était marié et était devenu prédicant dans le prévôté de Moûtier. Il traita Juliani de menteur à deux reprises ce qui provoqua un désordre dans la chapelle. Le châtelain s'interposa et fit emprisonner Hollard. Averti de la chose, le bailli d'Echallens accourut à Orbe, fit appréhender le moine et l'incarcéra à la place du premier. La population réagit à cette substitution et s'en prit au maître d'école Marc Romain, un des informateurs, avant de s'attrouper autour de la prison pour réclamer la libération de Juliani. Le bailli conseilla au peuple de se tenir tranquille et affirma avoir agi sur ordre de MM. Le lendemain, le Conseil d'Orbe envoya deux députés à Fribourg

⁶⁹ É. Doumergue, *Lausanne au temps de la Réformation avec une introduction sur Pierre Viret et Orbe, sa ville natale*. Lausanne: Georges Bridel, 1903, p. 7.

⁷⁰ D'après les archives de la ville, des prédications «se fesoyent es tavernes» (*NBF*, p. 266-67, n. 1).

⁷¹ *NBF*, p. 267; *H II*: n°. 335, n. 4.

⁷² Ruchat et le Chroniqueur de Vulliemin affirment qu'il y avait prêché dès 1530, mais Herminjard est muet sur ce point (Barnaud, pp. 40-41).

⁷³ Vuilleumier, pp. 54-60; *NBF*, pp. 267-68; Barnaud, pp. 40-45.

pour faire rapport des événements. Les seigneurs fribourgeois firent partir deux conseillers pour Berne où l'on convint que les deux villes enverraient chacune une ambassade. Les délégations arrivèrent le 2 avril. Or, sur leur chemin depuis Avannes, la représentation bernoise avait amené avec elle le fougueux Gapençais.

Dès son arrivée et sans prévenir personne, Farel se rendit à l'église et monta en chaire après les vêpres. Un tumulte s'ensuivit : protestations, clameurs, insultes. Le bailli prit le prédicant par le bras et l'escorta jusqu'à son logis. À six heures le lendemain, Farel essaya d'haranguer le peuple, mais il ne put se faire entendre. L'après-midi, au sortir de la Maison de ville, il fut intercepté par un attroupement de femmes, auxquelles il fut arraché de justesse par Pierre de Gléresse, un noble catholique qui, note Vuilleumier, «sentait qu'on ne s'était déjà que trop compromis vis-à-vis de MM. de Berne»⁷⁴. Après un procès de deux jours, Juliani fut innocenté et remis en liberté. Or, Farel eut soin, avant la fin de la séance, d'exiger qu'on donnât lecture de sa lettre de MM., afin qu'il fut manifeste de qui il tenait le droit de prêcher. Le peuple protesta, ce dont prirent note les députés. Le Conseil de Berne accepta l'acquittement du moine, mais ils adressèrent une missive à Orbe dans laquelle LL.EE. se plaignaient du mépris témoigné à leurs ambassadeurs et des avanies subies par Farel. Berne exigeait des excuses sur le champ. Ainsi fut fait par cinq conseillers et le châtelain. Orbe fut condamnée à une amende pour rebellion et les seigneurs signifièrent leur volonté à ce que le réformateur prêche librement. Le prédicant remonta donc en chaire devant des bancs presque vides. Berne intervint derechef. MM. assemblèrent le Conseil et déterminèrent que puisque Juliani avait enseigné publiquement et qu'on était allé l'entendre, il n'était que juste qu'on allât écouter sa réfutation. Le vouloir des seigneurs était donc que tout chef de famille se rendît au prêche.

À compter du dimanche 23 avril, dans l'église Notre-Dame, Farel prêcha six jours de suite, chaque jour deux fois, et cela deux heures durant. Pour faire bonne

⁷⁴ Vuilleumier, p. 57.

figure, l'assistance fut nombreuse, mais à la fin de la semaine il ne restait plus qu'une dizaine d'auditeurs, parmi lesquels un jeune homme d'une vingtaine d'années, «maigre et fluet, à la figure mince, fine, allongée en pointe». C'était Pierre Viret⁷⁵. Natif d'Orbe, Pierre Viret était le deuxième des trois garçons de Guillaume Viret, un «cousturier et retondeur de drap»⁷⁶. Jeune enfant, il était naturellement porté vers la religion⁷⁷. La piété de sa mère y fut sans doute pour beaucoup⁷⁸. Destiné à la prêtrise⁷⁹, il entreprit son éducation à l'école locale où Marc Romain (le même que dans l'affaire Juliani) était luthéranisant⁸⁰. En 1527, probablement vers la fin de l'année, il se rendit à Paris pour étudier au Collège de Montaigu où il acquit une solide formation scolastique⁸¹. Vers 1530, il amorça une correspondance avec le Dauphinois Antoine Saunier, ancien régent du collège de Reims, qui, «soupçonné de suivre les erreurs de Luther», dut s'enfuir pour raison de sécurité (fév. 1530). Dans sa maison, on découvrit une correspondance avec des luthériens, dont Viret⁸². Selon Pierrefleur, le Vaudois

⁷⁵ Barnaud, p. 46; *H II*: 372, n. 9; *NBF*, pp. 268-69.

⁷⁶ *Mémoires de Pierrefleur grand banderet d'Orbe où sont contenus les commencements de la Réforme dans la ville d'Orbe et au Pays de Vaud* (1530-1561), publiés A. Verdeil. Lausanne: Librairie de M. Martignier, éd. 1856, pp. 37, 39 (dorénavant cité Pierrefleur). Barnaud, p. 13; «Viret d'Orbe (fragment)» par F. R. Campiche, *Recueil de généalogie vaudoise publié par la société vaudoise de généalogie*. Lausanne: Librairie Payot, 1935, t. II, pp. 275-78. Ses deux frères, Antoine et Jean, vécurent obscurément à Orbe. Jean mourut à «l'âge d'environ 46 ans, lequel, à cause de sa simplicité, n'avait jamais esté marié» (Pierrefleur, p. 39). Le fait que Viret avait un frère atteint d'un retard intellectuel explique peut-être sa sensibilité pour les «simples» et les «idiots».

⁷⁷ *Disp. Chr.*, réédition, 1552, p. 26.

⁷⁸ Barnaud, pp. 22-23; *Disp. Chr.* (1544) I, p. 130.

⁷⁹ *Disp. Chr.* (1552), p. 25.

⁸⁰ *Dial. du désordre*, p. 365; *Met. Chr.*, p. 496; *H II*: 328 n. 4.

⁸¹ Barnaud, pp. 15-36. Malgré son conservatisme étriqué et son austérité proverbiale, le collège offrait deux avantages: «(1) the library: like so many others before and after him, Viret was there able to read not only the mystics of the "Devotio moderna," for which Montaigu was rightly famous, but also the Vulgate and Augustine; and (2) the quality of its faculty: in this institution, Viret was able to study philosophy under John Major (1470-1550), one of the last great Scholastic teachers, and rhetoric under Pierre Rosset» (Salgat, p. 7 et n.). F.-V. Massias se trompe en affirmant que Viret y suivit aussi les leçons de Lefèvre d'Étaples (*Essai historique sur Pierre Viret réformateur du Pays de Vaud*. Thèse présentée à la Faculté de théologie protestante de Paris pour le grade de bachelier, 26 oct. 1900. Cahors: imprimerie A. Coueslant, 1900, p. 20). Cf. à ce sujet la chronologie dans Barnaud, pp. 17-18.

⁸² G. Berthoud, «L'Arrestation d'Antoine Saunier (février 1530): une lettre inédite de P. Lizet.» *B.S.H.P.* 82 (1933): 321-25, spécialement, p. 324, n. 2: «Le lundi 29 février, Pierre Lizet produisait en cour de Parlement "la minute d'unes (*sic*) lectres escriptes par Anthoines Sonnyer, François Martoret et Pierre Viret à Jehan Lecoq, qui a esté trouvée en la possession dudict Sonnyer et en son estude dedans le colleige de Reims" [...] Quant à Viret, on ignorait [...] qu'il eût été, à Paris déjà, en relations avec

quitta alors Paris pour retourner à Orbe, «en la maison de son père où il séjourna jusqu'à ce qu'il fut prêchant»⁸³.

Revenons dans l'église Notre-Dame en avril 1531. Farel observe son jeune auditeur, fait connaissance avec lui et reconnaît immédiatement sa valeur. Voici la version des faits, d'après Froment :

Farel, voyant que c'était un jeune homme de fort grand espoir, tâcha à l'introduire au ministère [...] A quoi Viret résistait de tout son pouvoir, d'autant qu'il considérait la grandeur et difficulté du ministère de l'Évangile, et que, de son naturel, il était craintif et modeste. Farel, connaissant que Viret était touché de la crainte de Dieu et que pour rien il ne voudrait que l'Évangile cessât d'être prêché dans Orbe, partit de là laissant Viret en sa place, usant envers lui de grandes obstinations et adjurations, pour lui faire poursuivre l'œuvre qu'il avait commencé⁸⁴.

Harponné par Farel, comme le sera aussi Calvin en 1536, Viret prêcha son premier sermon le 6 mai 1531⁸⁵. Dès mai-juin, on le trouve à Grandson⁸⁶. Il reprit ensuite son travail et le continua, pendant près de quinze mois, dans sa ville natale où son ministère s'avéra fécond⁸⁷. Ses parents furent au nombre des premiers convertis. Le 31 mars 1532, jour de Pâques, il y distribua la cène à soixante-dix-sept personnes⁸⁸. Il était secondé par Georges Grivat et Hugues Turtaz⁸⁹. Au milieu de 1532, il entreprit une tournée de conversion. En sept., il annonçait l'Évangile dans les tavernes, les lieux publics et les maisons de Payerne où un groupe d'évangéliques s'était formé sous la

Saunier [...] Est-ce après la découverte de la lettre compromettante dans "l'estude" de Saunier que Viret devint suspect d'hérésie et son départ de Paris a-t-il eu pour cause l'arrestation de son ami ? Rien n'interdit de le supposer».

⁸³ *Op. cit.*, p. 37.

⁸⁴ Vuilleumier, p. 61. Ce passage n'apparaît pas dans les *Actes et Gestes merveilleux de la cité de Genève* de Froment, publiés en 1854 par G. Revilliod. *H* (II: 372 n. 9) l'attribue aux *Chroniques* de Froment (*ibid.*, p. 60, n. 6); Barnaud, p. 47.

⁸⁵ Pierrefleur, p. 37.

⁸⁶ Barnaud, p. 48.

⁸⁷ *H* II: 479-81.

⁸⁸ Doumergue, *Lausanne au temps de la Réformation*, *op. cit.*, p. 13

⁸⁹ Le premier depuis le 10 mai 1531; le second n'y prêchait qu'à l'occasion (Barnaud, p. 53). Sur ses prédications et son premier baptême, cf. Pierrefleur, pp. 37, 74; *Procès de Baudichon de la Maison Neuve accusé d'hérésie à Lyon* (publié d'après le m.s. original conservé aux Archives de Berne et précédé d'un avant-propos par J. G. Baum). Genève: J.-G. Fick, 1873, pp. 48, 97, 110-11, 113.

direction de Saunier⁹⁰. Ce premier ministère dura jusqu'au début de 1533⁹¹. À partir de ce moment, et pour une période de trois ou quatre ans, Viret répartit son temps entre diverses églises romandes⁹², tout en acceptant de devenir pasteur de Neuchâtel (c. mars-avril 1533)⁹³. Sa prédication à Payerne était efficace, et les prêtres la redoutaient. Ses démêlés avec le clergé local lui valurent d'être assigné plus d'une fois en justice. Un jour, alors qu'il se rendait au Conseil du lieu pour répondre des accusations portées contre lui, il fut prit dans les champs par un prêtre qui le frappa de nombreux coups d'épée dans le dos⁹⁴. Les cicatrices laissées par cet incident le parèrent des insignes du martyr⁹⁵. À deux reprises, dans ses débats publics et ses écrits, Viret fera allusion à ses stigmates pour confirmer sa vocation et pour souligner la mauvaise foi de ses adversaires⁹⁶. Ses blessures guéries, il reprit ses activités et continua ses tournées en concentrant ses efforts sur Genève.

La conquête de Genève (1532-1536)

Jusqu'en 1525, Berne était demeurée fidèle à ses alliances avec la Savoie et n'avait pas favorisé les aspirations d'indépendance des Genevois. Depuis 1521, les Confédérés étaient liés à la France, mais à compter de 1523, Charles III paraît vouloir passer dans le camp de Charles Quint. Cette défection s'avèrera lourde de conséquences : «Désormais, la Savoie et les Confédérés se trouvent dans deux camps opposés»⁹⁷.

⁹⁰ Barnaud, pp. 28, 47; Doumergue, *Lausanne au temps de la Réformation*, *op. cit.*, pp. 13-14; Vuilleumier, *Notre Pierre Viret*. Lausanne: Payot, 1911, p. 26. Viret prit la place de Saunier à Payerne en sept. 1532 (Vuilleumier, t. 1, p. 98); *Du vray ministère*, p. 6.

⁹¹ Il revint à Payerne pour les deux derniers mois de l'année (Vuilleumier, t. 1, pp. 99, 100).

⁹² Vuilleumier, *Notre P. Viret*, *op. cit.*, p. 26.

⁹³ *Des actes*, epistre, f. Bijv^o.

⁹⁴ Barnaud, p. 74. D'après Froment (*Les actes et gestes*, p. 104), Viret fut attaqué en venant «de Neuchâtel pour aller prescher à Payerne, tout seul». Vuilleumier pense que le guet-apens était destiné à le mettre «dans l'impossibilité de déployer son éloquence redoutée» (*Notre P. Viret*, *op. cit.*, p. 30).

⁹⁵ Cf. *στίγματα* (Ga 6¹⁷).

⁹⁶ *ADL*, p. 389; *Du vray ministère*, p. 16.

⁹⁷ E. Favre et P.-F. Geisendorf, «Les Combourgeoisies avec Fribourg et Berne», *Histoire de Genève des origines à 1798* (S.H.A.G.). Genève: A. Julien, 1951, p. 177.

En mars 1525, Berne entama avec Lausanne des négociations qui aboutirent au traité de combourgeoisie entre ces deux villes et Fribourg (7 déc.). Les pourparlers s'étendirent à Genève, qui accepta un traité similaire le 8 fév. 1526⁹⁸. Charles III s'employa vainement à faire annuler cette association et finit par ordonner le blocus de Genève. La réaction de Berne et de Fribourg fut de renoncer, le 19 nov., à leur alliance avec la Savoie. Lorsque le duc leva le siège, la rupture était consommée⁹⁹. La juridiction fut peu à peu transférée aux autorités municipales et l'élimination des dernières oppositions se poursuivit. Le 1^{er} août 1527, l'évêque Pierre de la Baume, qui s'était installé en août 1523, quitta la ville de nuit pour gagner ses terres de Franche-Comté¹⁰⁰. Le 21 fév. 1528, les partisans du duc furent chassés par une sentence du Petit Conseil et de celui des Deux Cents. Avec l'appui du prélat, Charles III s'efforça de faire accepter un nouveau vidame aux Genevois, ce que refusa le Conseil le 14 juin 1528. Le duc répondit par la force et ce fut la *guerre des gentilshommes de la Cuiller*, à laquelle le traité de Saint-Julien mit un terme le 19 oct. 1530 : «Dans le cas d'une attaque dirigée contre les Genevois par le duc, le Pays de Vaud serait remis en toute propriété à Berne et à Fribourg»¹⁰¹. Cet arrêt représentait une garantie pour Genève¹⁰².

Parallèlement à cette évolution politique, le contexte religieux commençait à se modifier. L'influence d'Érasme et de Lefèvre d'Étaples s'était fait sentir dès 1521 dans une société groupée autour du médecin Cornelius Agrippa de Nettesheim. En juin 1522, ce dernier avait reçu la visite de François Lambert¹⁰³. On ignore le nombre de sympathisants aux idées évangéliques à cette date, mais une missive du gouverneur Aymon Lullin au duc en 1526 précise qu'«un grand nombre de familles de la bourgeoisie sont infectées de cette abominable doctrine»¹⁰⁴. En 1529, l'empereur et le pape Clément VII recommandèrent aux autorités locales d'user de vigilance contre

⁹⁸ *Ibid.*, pp. 182-83.

⁹⁹ *Ibid.*, p. 183-84.

¹⁰⁰ Il revint au début de juillet 1533, mais quitta définitivement le 14 (*NBF*, pp. 312-14).

¹⁰¹ H. Naef, «L'Émancipation politique et la Réforme», *op. cit.*, pp. 187-90, 192.

¹⁰² *Ibid.*

¹⁰³ *Ibid.*, p. 194; *NBF*, p. 299.

¹⁰⁴ *NBF*, p. 299.

l'hérésie. D'autres témoignages montrent que les doctrines évangéliques bénéficiaient d'une certaine audience peu avant l'arrivée des disciples de Farel¹⁰⁵. Preuve en est le dimanche 8 juin 1532, où en se rendant aux offices, les fidèles trouvèrent affichée sur les portes des églises une feuille luthérienne placée en regard du placard d'indulgences du grand vicaire. Quelques jours plus tard, le greffier du Conseil consignait les détails de l'affaire Claude Bigottier, un prêtre Bressan auquel le Conseil avait confié la direction de l'école. L'enseignant, semble-t-il, lisait l'Évangile à ses élèves et finit par attirer l'attention lorsqu'on découvrit des livres suspects à son domicile¹⁰⁶. Farel, qui revenait des vallées vaudoises où il était allé prendre part au synode de Chanforan, arriva à Genève avec Saunier et Olivétan à la fin de septembre 1532, muni d'une recommandation des Bernois pour le Conseil des syndics. Il se mit à prêcher de demeure en demeure, mais il se heurta à la ténacité des chanoines et de la noblesse. Ses compères et lui durent décamper le 5 octobre. Froment, son secrétaire, et pasteur près d'Yverdon, prit la relève. Il ouvrit une salle d'école aux Rues Basses de la Croix-d'Or, où il expliquait familièrement l'Évangile à ses élèves. Il se risqua enfin à prêcher à la place du Molard, un port intérieur. Du haut d'un banc de poissonnière, après avoir récité l'oraison dominicale, il exhorta ses auditeurs avec le passage de Mt 7¹⁵, mais la foule fut dispersée par le sautier du Conseil et les chanoines. À son tour, Froment quitta la ville pour des raisons non explicitées¹⁰⁷. Viret prit sa place laissée vide par Froment au début de 1533¹⁰⁸. Les sources restent muettes sur les détails de son activité au cours de cette période, mais une lettre de sa main nous informe que «le nombre de ceux qui desiroient la Parole estoit moult grand» et qu'ils réclamaient le droit de «parler et de vivre selon le Sainct Évangile de Jesus Christ, sans estre molestez et affligez ainsi que sans cesse il[s] sont»¹⁰⁹. En mars, il adressait en leur faveur une

¹⁰⁵ *Ibid.*, pp. 301-02, n. 4.

¹⁰⁶ H. Naef, «L'Émancipation politique et la Réforme», p. 195; *Les origines de la Réforme à Genève*, t. II, pp. 273-76; *NBF*, p. 301.

¹⁰⁷ *Ibid.*, pp. 302-03; 306.

¹⁰⁸ Barnaud, p. 82; *H III*: 31.

¹⁰⁹ *Ibid.*

requête au Conseil de Berne qui amena celui-ci à intervenir à Genève en réclamant la liberté de culte¹¹⁰.

La Dispute avec Furbity

L'occasion pour Farel de retourner à Genève se présenta vers la fin déc. 1533, lorsque Berne l'envoya disputer avec Guy Furbity, docteur de Sorbonne, qu'Aymon de Gingins, grand vicaire de Genève, avait fait venir pour prêcher l'avent. Le dominicain soutint des propos contre les Allemands le 2 déc., ce qui irrita les auditeurs bernois. Ces derniers écrivirent à leur gouvernement pour demander l'arrestation du prêcheur, ce qui fut fait à la fin du mois¹¹¹. Berne envoya une ambassade qui, en passant par Payerne, prit avec elle Viret avant d'arriver à Genève le 4 janv.¹¹² Froment, qui avait répliqué à Furbity en pleine cathédrale, se joignit à l'accusation¹¹³. Sous la pression de Berne, qui menaçait de rompre la combourgeoisie, le Conseil des Deux Cents organisa une confrontation¹¹⁴. Le compte rendu se lit dans les *Letres certaines d'aucuns grands troubles advenuz à Geneve avec la disputation faicte l'an 1534*, un faux littéraire composé probablement par Farel dont l'intention était de le faire passer pour un texte catholique¹¹⁵. Le récit, rapporté par «ung notaire demeurant à Genève», débute par un bref rappel du contexte de l'altercation¹¹⁶. Suit une liste de sept articles, proposés par MM., qui résument les paroles réprimandées au dominicain. Le quatrième article touche directement notre sujet : «Tous ceulx qui lisent la sainte Escripiture en vulgaire, ne sont que paillardz, gourmans, et yvrongnes, blasphemateurs, meschantz, meurtriers

¹¹⁰ *Le Jubilé Pierre Viret. Lausanne et Orbe, 23-26 octobre 1911*. Lausanne: imprimerie Charles Pache, 1911, p. 80; H III: 31.

¹¹¹ G. Bedouelle, «Guillaume Farel et le dominicain Guy Furbity ou une dispute de prêcheurs», *ACF*, t. 1, pp. 89-90.

¹¹² Barnaud, p. 83; *Lettres choisies*, I, pp. 37-39.

¹¹³ *ACF*, t. 1, pp. 89-90; Naef, «L'Emancipation politique et la Réforme», op. cit., p. 198.

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 90.

¹¹⁵ *Ibid.*, p. 92; *ACF*, t. 2, pp. 123-24, 5-1/5-2; G. Berthoud, «Livres pseudo-catholiques de contenu protestant», *Aspects*, pp. 143-54. Selon G. Bedouelle, ce texte serait une falsification du récit de la Dispute. Nous ne sommes pas aussi convaincus que lui sur ce point. Cf. G. Bedouelle, «Letres certaines d'aucuns grands troubles... Récit fictifs et vraies questions théologiques», *Littératures*, t. 1, pp. 207-215.

¹¹⁶ Ff. A4-A5r°, d'après la réédition: ([Genève], [J. Michel], 1540 ?).

et larrons. Et ceulx qui les soubstiennent sont meschantz : et Dieu les punira». Réponse de Furbity : «Au pays de France [l'Évangile en traduction] est defendu, parquoy je lay presché [ce propos]. Toutesfois je nay nommé personne : et nay dis quilz fussent traistres, meschantz, larrons, meurtriers, et si ne le voudraye dire» (f. B2r^o). Doit-on lire dans cette réponse un argument politique contre l'ingérence bernoise dans un évêché lié aux possessions du duc de Savoie? Pour autant que nous renseignent correctement les *Letres certaines*, les réformateurs évitèrent ce biais et maintinrent les débats sur le terrain théologique : «L'enjeu principal, remarque G. Bedouelle, c'est la *scriptura sola* d'abord dans son principe, ensuite sur des exemples»¹¹⁷. Le principe est en fait une question : où se situe l'autorité finale en matière de foi et de pratique ? Quant aux exemples, les prédicants débattirent de l'autorité du pape, des évêques, du clergé, de la nécessité d'un magistère, au sens de Mt 16¹⁸ et les interdits alimentaires, à la demande des Bernois. Retenons de cet épisode qu'il facilita la prédication réformée sous le patronage de MM. tout en préparant la dispute de Rive. Entre-temps, les prédicants continuèrent d'annoncer l'Évangile chez des particuliers¹¹⁸. Le 22 février, P. Viret prêcha dans la maison du marchand Baudichon de la Maisonneuve et célébra un baptême dans une salle en présence de trois cents auditeurs¹¹⁹. Or, ses adversaires n'avaient pas baissé les bras.

L'empoisonnement de Viret

Au printemps 1535, Genève est en effervescence et l'antagonisme social se double d'aspirations à l'émancipation. L'évêque, en exil depuis 1534, comploté avec Charles III de s'emparer de la ville. Le 6 mars, Pierre Viret qui logeait chez le bourgeois Claude Bernard, avala une «soupe d'espinoches» qui lui occasionna d'étranges et graves indispositions physiques. Les soupçons d'un empoisonnement ne tardèrent pas à se répandre. Les suspicions se portèrent contre une femme, Antonia

¹¹⁷ *ACF*, t. 1, p. 94.

¹¹⁸ *ACF*, t. 1, p. 96. Furbity resta en prison jusqu'au 5 avril 1536.

¹¹⁹ Barnaud, p. 87; *Procès de Baudichon de la Maison Neuve accusé d'hérésie à Lyon, op. cit.*, pp. 48, 97, 110-111, 113.

Vax, qui avait servi le plat¹²⁰. Un procès s'ouvrit et le 14 juillet, la servante jugée coupable fut décapitée à Champel¹²¹. D'après J.-F. Bergier, le complot aurait été organisé hors de Genève dans l'entourage de l'évêque de Challes¹²². Cet attentat, loin de confiner à l'anecdotique, contribua au succès de la Réforme en tant que crime politique dirigé contre un serviteur de MM¹²³. L'agression apparut comme une tentative ultime «et quasi désespérée de s'opposer au cours désormais irréversible des événements qui entraîne Genève vers l'adoption de la Réforme»¹²⁴.

La Dispute de Rive (avril-mai 1535)

Après avoir prêché un temps chez Baudichon, les prédicateurs entraînèrent leurs allocutaires à l'église des Cordeliers de Rive (1^{er} mars). À partir de ce moment, le culte réformé fut célébré avec le consentement des magistrats¹²⁵. Le 23 avril, l'autorisation fut donnée à Jacques Bernard, gardien du couvent de Rive récemment converti à l'enseignement nouveau, de soutenir une dispute sur les contentions en matière de foi. Le mois suivant, le Conseil des Deux-Cents prit la controverse à son compte¹²⁶. Le 1^{er} juin, Bernard donna lecture de ses thèses devant Jean Chapuis, prieur du couvent de Palais, Pierre Caroli et Jean Gachi, confesseur des clarisses. À ses côtés

¹²⁰ J.-F. Bergier, «Un épisode de la Réforme à Genève: L'empoisonneuse de Pierre Viret.» *R.T.P.* 11 (1961): 236-50.

¹²¹ Cf. les multiples réf. au poison chez Viret: «[...] nous faire empoisonner, comme l'avons expérimenté» (*ADL*, p. 389); «[...] en une souppe, qui sera empoisonnee pour tuer quelcun, il y aura bien de l'eau, du pain, du beurre, du sel, de graisses, herbes, especes, et tout plein d'autres bonnes viandes, mais puis qu'elles sont meslees avec la poison, elles ne sont plus bonnes, mais beaucoup pires, entant qu'elles couvrent la poison. Ainsi en prent-il de la messe» (*De la difference*, f. DD5v^o; reprise du même passage dans *Des actes*, p. 88); «vendre du venin et du poison pour tuer le corps [...] empoisonner les pauvres âmes» (lettre au Conseil de Lausanne, 13 avril 1536); «le serpent qui empoisonne toute chose» (*De la difference*, f. N6r^o); «elles preferent la poison à la bonne viande» (*Disp. Chr.*, pp. 31, 33). Cf. encore *Physique papale*, p. 66; *Lettres choisies* XXXV, p. 125; *De la communication* (= *Traité divers*, pp. 102, 120); «sans avaller la poison qui est meslée» (*ibid.*, p. 120); *Met. Chr.*, p. 76; *De l'autorité et perf. des Écritures*, pp. 11, 271; *Ins. Chr.* (1564), p. 62 et t. 2, p. 342); *passim*.

¹²² J.-F. Bergier, «Un épisode de la Réforme à Genève», *op. cit.*, p. 249.

¹²³ *Ibid.*

¹²⁴ *Ibid.*, p. 250.

¹²⁵ Vuilleumier, *Notre Pierre Viret*, *op. cit.*, p. 35.

¹²⁶ *NBF*, p. 324.

se trouvaient Viret et Farel¹²⁷. D'entrée de jeu, les prédicants entonnèrent le couplet de la *Sola Scriptura* comme principe régulateur de l'ecclésiologie¹²⁸. Ils débattirent aussi sur le choix des langues et la place des Évangiles dans les offices divins, en ne manquant pas de décocher des traits contre les pratiques usuelles :

En l'épistre et l'évangile font grande injure à Dieu, à son Escripiture et au povre peuple, car la saincte Escripiture est pour rendre tesmonage (*sic*) de Jesus; qui bien la considère, bien entend, et les prebstres, en chantant qu'on ne les entend, font que les fidèles sont privez du tesmonage de Jesus. Puisque l'Escripiture, inspirée de Dieu, est utile pour enseigner, corriger, reprendre et instruire, affin que l'homme intérieur soit parfaict [1 Tm 3¹⁶], ne faict-on grosse injure à la saincte Escripiture la prendre sans qu'elle serve à sa fin et au peuple, qui est privé du fruict de la parolle qu'on chante, laquelle doit estre preschée et déclairée, non chantée ne leue, sans estre entendue; ce qui est grandement deffendu d'estre faict devant le peuple, qui est l'Église, comme le saint apostre bien monstre <1 Corin.14.>, commandant que celluy qui parle en langue qu'il se taise, si ce qu'il dit n'est déclairé, car celuy qui parle sans estre entendu il parle en l'air et vainement¹²⁹.

On aura remarqué l'insistance de Farel sur les besoins du «povre peuple», qu'il assimile à l'Église véritable. Le message est clair. Les enseignants sont au service des fidèles et leur ministère doit être centré sur la proclamation de l'Évangile. Or, l'usage du latin pervertit la finalité de la chaire et s'oppose à l'ordre du Christ et de ses apôtres de se faire comprendre par le plus grand nombre. Conclusion un peu pressée : l'Église romaine ne peut prétendre à la succession apostolique. À ces développements se rattache la question du pouvoir des clés¹³⁰, que les prédicants retournèrent contre leurs interlocuteurs en alléguant la nécessité d'«ouvrir» l'Écriture aux fidèles :

¹²⁷ Th. Dufour, *Un opuscule inédit de Farel. Le résumé des actes de la Dispute de Rive* (1535). Genève: A. Cherbuliez et Cie, Libraires, 1885, pp. 19-42.

¹²⁸ *Ibid.*, pp. 21, 31.

¹²⁹ *Ibid.*, p. 28. Cp. à Luther, *Prélude sur la captivité babylonienne [...]* (*Œuvres*, 1, *op. cit.*, p. 813). Ex. représentatif du style lourd et redondant de Farel.

¹³⁰ Mt 16¹⁹; 18¹⁸; Jn 20²³.

Et cecy sont les clefz du royaume des cieulx, c'est la parolle de Dieu qui ouvre aux croyans et ferme aux incrédules, laquelle les scribes et pharisiens [i.e. les théologiens et les prêtres] ont ostée et ont fermé le royaume des cieulx, n'y entrans point et n'y laissant point entrer ceulx qui y veullent entrer [Mt 23¹³], car ilz n'enseignoyent purement le peuple et ne permectoyent que le peuple ouyst la pure parolle de Dieu, ne que aucun l'enseignast¹³¹.

Ces débats soulignent derechef l'importance de la Bible en traduction dans le programme des réformateurs. La suite des événements est bien connue. Les églises furent gagnées les unes après les autres, jusqu'à ce qu'au mois d'août 1535, Farel brave l'hostilité et se rende, porté par la foule, à la cathédrale Saint-Pierre. Saint-Pierre! Cette conquête était le symbole du transfert des clés¹³². Les incursions par les bandes adverses contre le château épiscopal et la famine débouchèrent sur un arrêté de suspension provisoire de la messe le 29 nov.¹³³. Presque aussitôt, Farel et Calvin, que le premier avait fait venir à Genève en juillet, s'attelèrent à la rédaction de deux ouvrages imprimés chez Wigand Koeln au tournant de 1536-1537 : la *Confession de la Foy*, à laquelle les bourgeois et les sujets du pays durent jurer fidélité et obéissance, et une *Instruction de Foy* pour l'Église genevoise¹³⁴.

¹³¹ *Ibid.*, p. 38.

¹³² D'après Léonard (*op. cit.*, p. 282): «Les Genevois n'avaient adhéré à la Réforme que par patriotisme et anticléricalisme». Higman rappelle aussi que dans les territoires saisis par Berne en 1536: «La population y exprima sa préférence religieuse par référendum; tant qu'il y avait une majorité catholique, le vote était ajourné; mais dès que se dessinait une majorité protestante, les catholiques devaient se convertir ou s'exiler (*La Réforme pourquoi ? Essai sur les origines d'un événement fondateur*. Genève: Labor et Fides, 2001, p. 116). A. Dufour précise toutefois que: «La Réforme s'est implanté en quatre ou cinq ans, temps suffisant pour un grand nombre de conversions certes, mais à chacun de faire le pas en son for intérieur ou de ne pas le faire... Beaucoup de prêtres se sont convertis, mais un plus grand nombre encore partit...» (cité par G. Cahier-Buccelli, «Dans l'ombre de la Réforme. Les membres de l'ancien clergé demeurés à Genève (1536-1558)» *Bulletin de la S.H.A.G.* 18 (1987): 367).

¹³³ *NBF*, p. 327.

¹³⁴ *Piety*, F6, C63; J.-F. Gilmont, *ACF*, t. II, 7-1, p. 125. Calvin et Farel demandèrent au Magistrat de renouer avec une ancienne coutume: «il existait autrefois un catéchisme destiné à instruire chaque fidèle des fondements de la religion chrétienne [...]. Les enfants étaient particulièrement instruits selon ce catéchisme [...]» (O. Millet, «Rendre raison de la foi: Le Catéchisme de Calvin (1542)», *Aux origines du catéchisme en France* (P. Colin, É. Germain, J. Jonchery, M. Venard, dir.) Paris: Desclée, 1989, p. 189).

Après la Dispute, Viret quitta Genève pour intervenir en faveur des Vaudois de Provence qui venaient d'être massacrés en représailles à l'affaire des Placards (1534). Il lui fallait solliciter l'aide des princes germaniques pour qu'ils interviennent auprès de François 1^{er} et lui demandent d'autoriser l'exode des Vaudois dans leurs pays. Dans la première moitié de novembre, de Genève ou de Neuchâtel, il commença sa tournée et se rendit à Bâle où il rencontra possiblement Calvin¹³⁵. Cette œuvre achevée, il reprit ses activités dans le Pays de Vaud.

Les imprimés de Pierre De Vingle (1533-1535)

La traduction de la Bible en français, comme le rappelle D. Barthélemy, constituait la visée «la plus claire et la plus permanente» de Farel et de ses acolytes. Or, pour réaliser ce projet, «il lui fallait d'abord un traducteur compétent, ensuite un financement, et enfin un imprimeur de langue française solidement établi en une ville qui fût passée à la Réforme»¹³⁶. En 1532, Farel avait fait venir à Genève Pierre de Vingle (ou Wingle), dit aussi Pirot Picard, un imprimeur fugitif qui avait quitté la France à l'automne de la même année¹³⁷. D'après son témoignage à Berne en oct., de Vingle avait été expulsé de Lyon pour avoir édité des «Testaments nouveaulx en francoys»¹³⁸. Le 17 oct., les magistrats bernois prièrent le Conseil de Genève

¹³⁵ Barnaud, pp. 105-07; Léonard, *op. cit.*, p. 282. Sur les préoccupations de Viret pour les évangéliques persécutés, cf. l'*Epistre consolatoire envoyée aux fideles qui souffrent persecution pour le Nom de Jesus et Verité evangelique* (1541); reprise en 1543 sous le titre: *Epistre envoyee aux fideles conversans entre les Chrestiens Papistiques, pour leur remonstrer comment ilz se doyyent garder d'estre souilleez et polluz par leurs superstitions et idolatries, et dedeshonorer Jesus Christ* (Genève, 1543); et une pièce insérée dans le martyrologue d'A. Chandieu (Lyon, 1564), pp. 115-24: «Autre Epistre de Maistre Pierre Viret a toute l'Eglise».

¹³⁶ «La Bible française depuis ses origines jusqu'à la fin du XVI^e siècle», *Découvrir l'Écriture, op. cit.*, pp. 76-77.

¹³⁷ F. Higman, *La diffusion de la Réforme, op. cit.*, p. 66; E. Droz, «Pierre de Vingle l'imprimeur de Farel», *Aspects*, pp. 38-78; *NBF*, p. 401, n. 2.

¹³⁸ Rice, p. 516; H II: 446; Chambers, # 50, 53; *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au seizième siècle. Fascicule hors série. S. von Güttingen, Bibliographie des livres imprimés à Lyon au seizième siècle, t. VI. Bibliotheca bibliographica aureliana CLXXVII*. Baden Baden et Bouxwiller: édit. Valentin Koerner, 1999, pp. 59-61, # 5, 7, 12; E. Droz: «[Le NT, soi-disant imprimé à Turin, pour François Cavillon, libraire à Nice] [...] sortit des presses clandestines de Pierre de Vingle à Lyon, avant l'automne 1532, date de son départ. Tout permet de supposer que n'ayant pas eu le temps d'écouler ce tirage, le Picard se le sera fait envoyer avec des exemplaires du Calendrier des bergers à

d'autoriser son établissement dans la cité pour imprimer le NT et des livres de piété¹³⁹. Muni d'une lettre de recommandation, il se mit à parcourir les terres de Berne pour y répandre sa littérature. Vers la fin oct., Farel l'envoya en Dauphinois et dans le Gapençais. À la fin de l'année, on le trouve à Manosque où il vend des NT¹⁴⁰. Il s'établit à Genève, mais son activité éditoriale vint au su du procureur fiscal qui ordonna son départ. Il se prévalut alors de sa missive (18 fév. 1533), mais le Conseil, qui lui demanda de soumettre ses livres, ne fit que faire traîner les choses en longueur. Pierre Viret en appela alors à MM. pour qu'ils interviennent dans le dossier, ce qui fut fait. Le 13 mars, le Conseil avait autorisé le lyonnais à imprimer la Bible d'Anvers¹⁴¹, avec l'exigence d'obtenir l'*imprimatur potest* des syndics pour toute autre publication. Mais il fut l'objet de nouvelles brimades comme l'atteste la requête de Berne, en date du 27 mai, qui demandait qu'on autorisât la vente de ses AT et NT. Vingle, semble-t-il, avait publié avec l'éditeur Jehan Chautems une Bible française dont on lui interdisait la vente¹⁴². Lassé de ces désagréments et probablement «déchassé» par le Conseil, le Picard quitta Genève et se fixa à Neuchâtel (août 1533) pour y imprimer dix-neuf éditions jusqu'au printemps 1536¹⁴³. Ces publications totalisent une production importante de NT, de préfaces, de postfaces, de pamphlets et de textes d'édification qui

Gap ou à Manosque en octobre 1532, et qu'il aura profité de son séjour dans les Hautes Alpes pour vendre son stock» (*Aspects*, pp. 44, 54). Cf. aussi B. Roussel: «B.T. Chambers le confirme: toutes les indications de la page de titre sont fausses ! [Chambers, # 41] Le livret inclut une traduction par Lefèvre d'Étapes de 1524. Faut-il suggérer 1525 (Chambers), 1532 (E. Droz) ? Dans un cas, l'imprimeur pourrait être François Carcan, beau-frère de Claude Nourry, lui-mêmes beau-père [...] de Wingle; si la date tardive est retenue, Pierre de Wingle peut se voir attribuer cette édition. Fonction d'une telle fausse adresse: tourner les interdictions que cherche à imposer la Faculté de Théologie de Paris en août 1525, ou bien échapper aux perquisitions qui menacent dès juillet 1531» (*Le temps des Réformes et la Bible*. 1989, p. 164).

¹³⁹ Barnaud, p. 82; H. Delarue, «Olivétan et Pierre de Vingle à Genève 1532-1533.» *B.H.R.* 8 (1946): 105-10. Cf. W. Kemp, «La redécouverte des éditions de Pierre de Vingle imprimées à Genève et à Neuchâtel (1533-1536)», *Le livre évangélique*, pp. 147-77 (cité dorénavant: PV, suivi du sigle de l'édit.).

¹⁴⁰ E. Droz, *Aspect*, pp. 49-50.

¹⁴¹ Chap. 1, *Livres et documents en français*, 1529 aa).

¹⁴² W. Kemp a identifié sept édit. entre mars et juillet 1533 (PV-G1-7). On ne sait rien au sujet du tirage d'une Bible à Genève. Aucun exemplaire connu du NT, d'après la Bible d'Anvers (PV-G7?).

¹⁴³ PV-N1-19; *NBF*, p. 401, n. 2. Vingle est encore à Genève le 27 mai 1533 et on le trouve à Neuchâtel au moins depuis le 22 août de la même année («Farel et le livre réformé français», *op. cit.*, p. 24 et n. 35, 36).

témoigne de l'intérêt porté aux simples gens et à ceux qui étaient capables de lire ou d'écouter quelqu'un lire et commenter la Bible. Leur thème prédominant est la messe¹⁴⁴, mais nous nous limiterons ici aux impressions bibliques et aux ouvrages auxquels Viret apporta sa contribution.

Enregistrons d'abord un petit recueil à succès édité à Lyon en 1530 : *Les Prières et Oraisons de la Bible, faictes par les Sainctz Peres, et par les hommes et femmes illustres* d'Otto Brunfels¹⁴⁵. L'original latin avait paru à Strasbourg chez Johann Schott (1528) et la première édition française était sortie des presses anversoises de Guillaume Vorsterman et Martin Kaiser l'année suivante¹⁴⁶. Signalons ensuite une édition de Luther difficile à dater : *La Maniere de lire levangile et quel profit on en doit attendre*. Selon Brunet, cet ouvrage aurait été imprimé c. 1530. Higman suit cette date et attribue le tirage aux presses lyonnaises de Vingle, mais W. Kemp n'exclut pas la possibilité d'une impression genevoise¹⁴⁷.

À Genève (mars-juillet 1533), le Picard imprima, sous une fausse adresse et en deux parties, *L'Union de plusieurs passaiges de lescripture sainte* d'Hermann Bodius (Bucer ?) pour instruire les adultes, soutenir leur foi et propager les enseignements évangéliques¹⁴⁸. Il avait déjà donné, en mai 1531, une édition latine de ce livre à l'usage d'un public cultivé. Le permis d'impression avait été refusé, mais l'écrit parut en juin 1533. Saunier en avait réclamé la réédition (5 nov. 1532) et la révision du texte, pour laquelle il écrira une postface aux fidèles des deux sexes, «de quelque estat, eage

¹⁴⁴ Higman, *La diffusion de la Réforme*, op. cit., pp. 67-69.

¹⁴⁵ *Piety*, B273; Marcourt, selon Berthoud, aurait écrit le *Prologue preparatif pour veritable et salutaire oraison*, en tête du vol. (*Antoine Marcourt*, op. cit., p. 6, n. 21; E. Droz, «Une impression inconnue de Pierre de Vingle: *Les Prières et Oraisons de la Bible*: (Lyon), 19 août 1530.» *B.H.R.* 20 (1958): 158-69).

¹⁴⁶ Pour les rééditions, cf. *Piety*, B271-277.

¹⁴⁷ Brunet III: 1366; *Piety*, L116 (réf. de W. Kemp, cf. PV-G6?). Cf. aussi une édition antérieure avec le même titre, 1529 ? (*Piety*, L114).

¹⁴⁸ PV-G1-2; *Piety*, B212-13; E. Droz, «Pierre de Vingle, l'imprimeur de Farel», *Aspects*, p. 68; M. E. Kronenberg, «Livre imprimé par P. de Vingle à Genève avec une fausse adresse anversoise (1533).» *B.S.H.P.* 89 (1940): 5-8.

ou condition qu'ilz soient» afin de leur expliquer les bienfaits qu'ils tireraient des versets colligés dans le recueil¹⁴⁹.

Toujours en 1533 paraît *L'instruction des enfans, contenant la maniere de prononcer et escrire en françoys* de Pierre-Robert Olivétan¹⁵⁰. Ce livre composé de passages bibliques (Oraison, Décalogue, Salutation) et du Credo, avait été précédé, en 1532, d'une publication analogue chez Koeln : *Petit traictié pour parvenir a la vraye congnoissance des lettres et syllabes, fort bon et prouffitables aux enfans*, dont le texte est en latin malgré le titre¹⁵¹. Ces petits manuels pédagogiques, comme tant d'autres du même genre¹⁵², s'avèreront de précieux outils entre les mains des maîtres d'école itinérants. Dans un dialogue de la *Necromance papale* (1553), Pierre Viret soulignera d'ailleurs leur influence auprès de la jeunesse et l'incapacité des autorités catholiques à contrer efficacement leur activité :

(Bonaventure : un cordelier) Je suis esbahy si vous tenez Theodore et Gelase pour bons Chrestiens et Catholiques. Ne savez vous pas bien qu'ils sont heretiques et schismatiques [...] et qu'ilz ne cessent d'enseigner tous les jours doctrines scandaleuses, et contraires à la sainte foy catholique ? [...] Gelase, qui a la charge des escolles, le plus pestilent heretique, que vous pourriez trouver. Car il ne laisse enfant qu'il n'empoisonne de sa fausse doctrine, et auquel il ne baille le venin, souz le miel.

(André : un curé) Je cognoy cela, trop plus que je ne voudroye. Car j'en sen le dommage, le premier : mais que voulez-vous que j'y face ? Je n'y peux plus remedier. J'en ay fait tout ce que il m'a esté possible, mais tout mon labour y a peu profité¹⁵³.

¹⁴⁹ F. 371 v^o. Texte reproduit par E. Droz, «Pierre de Vingle, imprimeur de Farel», *Aspects*, p. 68.

¹⁵⁰ G. Berthoud, «L'édition originale de l'*Instruction des enfans* par Olivétan.» *M.N.* (1937): 70-79; Kemp, PV-G3; *Piety*, O5-6. Réédition: J. Girard, 1537. Censuré le 1^{er} juin 1541 et le 25 mai 1542 (*Index I*, p. 364, n^o 435). *L'Instruction* recevra deux rééditions: *L'Instruction des Chrestiens* (Genève, F. Jaquy, 1562); *Familière instruction chrestienne* ([Genève], Jean Crespin, 1564).

¹⁵¹ E. Droz, «Pierre de Vingle, imprimeur de Farel», *Aspects*, p. 67.

¹⁵² Chap. 2, n. 335, 336, 339.

¹⁵³ Pp. 14-15. Cf. un ex. parmi cents cité dans A. Verheyden, *Le martyrologue des Pays-Bas du Sud au XVI^e siècle*. Bruxelles: édit. de la Librairie des éclaircisseurs unionistes, coll. «Histoire du protestantisme en Belgique et au Congo Belge», t. 8, p. 170. H. Heller donne une liste de 26 collèges où les idées évangéliques furent accueillies avant 1550. La plupart se situent au sud de la Loire (*The Conquest of*

Une autre plaquette anonyme pourrait remonter à l'activité genevoise de Vingle : l'*Exhortation sur ces saintes parolles de nostre Seigneur Jesu. Retournez vous et croyez a levangile : Prinse sur la sainte escripture, en laquelle est declaire lefficace de Levangile* (1533?)¹⁵⁴, dont on connaît une première édition bâloise [A. Cratander], c. 1525¹⁵⁵.

À Neuchâtel, avant avril 1534, ou peut-être même dès 1533, Vingle édita *La Verite cachee, devant cent ans faicte et composee a six personnages*¹⁵⁶, un petit texte en vers dont la popularité est suggérée par sa mention dans le procès de Baudichon et dans les index censoriaux¹⁵⁷. L'ouvrage a parfois été attribué à Matthieu Malingre, mais sans preuves à l'appui¹⁵⁸. Ce texte renferme une expression originale pour décrire la messe : «De soupe en vin, et rostie seiche, / Calice et doigz le prestre leiche / En disant, Qui pius es»¹⁵⁹. F. Higman avait déjà attiré l'attention sur ces mots dans *De La Tressainte Cene* ([Th. Wolff], [Bâle], 1532?), f. L5r^o («[...] cest soupe au vin, que j'appelle le Meslement du corps et sang de ton filz [...]»), en précisant ce qui suit : «Je n'ai trouvé cette expression dans aucun traité contemporain du nôtre. Bien plus tard, Viret l'utilisera à plusieurs reprises dans *Cauteles*»¹⁶⁰.

Poverty: The Calvinist Revolt in Sixteenth Century France. Leiden: «Studies in Medieval and Reformation Thought», t. 35, 1986, p. 77).

¹⁵⁴ ? PV-G5?; *Piety*, E72; E. Droz, *Aspects*, 1957, p. 78. Aucun exemplaire connu. Réimpression: ([Genève], [Jean Girard], 1541). Cf. *Piety*, E73.

¹⁵⁵ *Piety*, E71.

¹⁵⁶ PV-N7; *Piety*, V8-9.

¹⁵⁷ *Procès de Baudichon de la Maison Neuve, op. cit.*, p. 7; *Index I*, pp. 409-10, 416; *Index VI*, p. 698; *Index VII*, p. 304; *Index IX*, p. 358.

¹⁵⁸ *Piety*, V8.

¹⁵⁹ F. A5v^o.

¹⁶⁰ F. Higman, «Les débuts de la polémique contre la messe: “De la tressainte cene de nostre seigneur et de la messe qu'on chante communement”», *Le Livre et la Réforme* (R. Peter, B. Roussel, éd.). Bordeaux: Société des bibliophiles de Guyenne, 1987, n^o spécial de la *R.F.H.L.* 50 (1986): 88, n. 61. Pour l'attribution, cf. p. 54, n. 17: «[...] un examen plus détaillé des Actes de la Dispute de Lausanne (1536) m'a amené à modifier légèrement mon opinion sur la paternité du traité. [...] Les deux réformateurs ont probablement collaboré à la rédaction du traité; mais la part de Viret serait plus importante que je n'avais pensé, et probablement prépondérante».

Or, cette observation de Higman est très importante, puisque nous avons relevé quantité d'autres passages entre 1544 et 1559 où Viret emploie les mêmes mots¹⁶¹. À notre connaissance, et sauf erreur, aucun autre écrivain consulté n'a eu recours à cette expression inusitée, sauf dans un texte anonyme¹⁶². Il y a là un indice probant de l'influence de la plume de Viret. La récurrence de cette expression sous sa main et, jusqu'à nouvelle information, son absence dans les écrits de ses collègues, peut du moins s'expliquer de deux façons : *i*) Viret l'aurait empruntée à autrui (mais à qui ?); elle serait alors devenue une de ses formules coutumières, *ii*) les mots «soupe au vin» seraient de sa plume et auraient trouvé leur chemin très tôt dans *La Verite cachee*, soit par une insertion directe (Viret aurait alors participé à l'édition) soit par le biais d'un emprunt au Vaudois (mais dans quelle source ?).

En 1534, Vingle imprima *Le nouveau testament de nostre seigneur et seul sauveur Jesus Christ [...] en telle grosse lettre [...] pour plus aysement et facilement lire*. Il s'agit de la version de Lefèvre, mais avec quelques changements¹⁶³. L'ouvrage contient une préface de l'imprimeur, datée du 27 mars 1534, dans laquelle il exalte les titres et les qualités de la «seule vraie parole» divine en développant sur le texte de 2 Tm 3¹⁴⁻¹⁷. Les lecteurs sont mis en garde contre les «bourbier et puantes cisternes des doctrines humaines» et sont priés de venir s'abreuver à la céleste «fontaine de sapience» et à se repaître du vrai pain de vie «qui procède de la bouche de Dieu». Pour agrémenter cette céleste réfection, Vingle a «mis une table moult utile pour trouver certains lieux et notables». Cette «Table des plus communs passages», constituée de 120 sujets classés alphabétiquement en quatre colonnes, pourrait être l'œuvre de

¹⁶¹ *Disp. Chr.* II, p. 215; *Des actes*, pp. 130, 160, 289, 351, 574, 580, 581, 587, 616, 638, 841; *De la communication que ceux qui cognoissent la verité [...] (= Traités divers, 1559, pp. 95, 100).*

¹⁶² Chronologiquement, la seule hypothèse serait *De La Tressainte Cene*, en supposant que cet écrit soit de Viret. L'expression ne figure pas dans le reste du corpus vinglien, mais elle apparaît dans une chanson anonyme contre la messe datant d'avant 1555: «[Le prêtre] De faire se vante / L'office divin, / Par cela qu'il chante / Pour sa soupe au vin / En son gobelet / En la messe infâme, / En son gobelet. O le grand forfait !» (*Le chansonnier huguenot du XVI^e siècle, op. cit.*, p. 147, strophe 5).

¹⁶³ PV-N9; Chambers, # 64. Olivétan aurait-il retouché cette édition ? Pour D. Barthélemy, cela est peu probable (*op. cit.*, p. 82).

Malingre¹⁶⁴. Une des rubriques intitulée «Comment l’homme se doit instruire quand il n’a nul pour l’enseigner» (f. Aiijr^o) mérite l’attention. Le choix des références donne une idée des portions du NT que les prédicants jugeaient les plus importantes pour les nouveaux convertis et les petits cercles de fidèles sans pasteur. Voici la liste des textes avec, pour chaque passage (première colonne), un résumé des principaux enseignements (deuxième colonne) et leur application contextuelle possible (quatrième colonne) :

Réf. Bibliques	Contenu	Versets clés	Application
1. Ga 1.	-Il n’y a qu’un seul Évangile. -Vocation de l’apôtre Paul.	8-9 11-12	-Rejeter les traditions non bibliques. -L’enseignement paulinien vient d’une révélation du Christ (donc le contredire c’est rejeter le Christ). ¹⁶⁵
2. Mt 6-8; 23; 24.	-Sermon sur la montagne. -Scribes et pharisiens censurés par Jésus. -Signes des temps. Parousie. -Le bon et le mauvais serviteur.	6 ⁹⁻¹³ 34. 7 ¹³⁻¹⁵ 23 ^{4, 13-14, 28, 34-35} 24 ^{4, 9, 13, 14, 15, 24-25} 30-35 45-46	-Comment prier (<i>Pater</i>). -Vivre <i>carpe diem</i> . -Persévérer sur le chemin étroit. Se garder des faux prophètes. -Analogie avec le clergé romain. -Rester vigilant contre la séduction. -Raviver l’espérance. -Combattre la passivité avant la parousie (cf. 2 Th 3 ¹¹).
3. Rm 13.	-Soumission aux autorités. -Amour mutuel et vigilance.	1-2, 7 10-14	-Contre les séditions et l’anabaptisme ¹⁶⁶ . -Importance de la charité et de la concorde fraternelle.

¹⁶⁴ Th. Dufour, *Notice bibliographique*, op. cit., 121; Chambers, # 64, p. 87; NBF, p. 403.

¹⁶⁵ Cf. toute l’épître, spécialement 2¹¹⁻²¹.

¹⁶⁶ Cf. la guerre de paysans en Allemagne (1525) et les événements à Munster (1534).

4. 1 P 2.	<ul style="list-style-type: none"> -Le Christ, seul fondement de l'Église. -Sacerdoce universel. -Attitude chrétienne parmi les païens. 	<ul style="list-style-type: none"> 2, 7-8 4-5, 10 12 	<ul style="list-style-type: none"> -Foi au Christ seul, signe d'élection. -Valeur de chaque croyant. -Effet du témoignage: invalider les calomnies des infidèles.
5. 1 Co 1 et 4.	<ul style="list-style-type: none"> -Devoir face aux autorités. -Soumission aux maîtres. -Adresse et salutation. -Divisions dans l'église. -Sagesse du monde et sagesse divine. -Imputation de l'œuvre du Christ -Relations de Paul avec les Corinthiens. -Soucis paternel de Paul. 	<ul style="list-style-type: none"> 13-15 19-23 1⁴⁻⁸ 11-13 18-21, 26, 30 30 4¹⁻¹³ 14-16 	<ul style="list-style-type: none"> -Fidélité au roi. -Éviter les séditions. -Appel à la sanctification (attente eschatologique). -Mise en garde contre les factions et le culte des personnalités. -Attaques contre le clergé romain et les théologiens scolastiques. -Résumé de l'épître aux Romains. -Deux hypothèses : <i>i</i>) apologie des prédicants comme ambassadeurs du Christ contre les attaques des adversaires <i>ii</i>) les apôtres: modèles de vie proposés aux fidèles.
6. Col 3.	<ul style="list-style-type: none"> -La vie nouvelle. 	<ul style="list-style-type: none"> 1-17 Cf. vv. 16-17 	<ul style="list-style-type: none"> -Appel à la sanctification. -Exhortation à la louange par les Paumes. <i>Soli Deo gloria.</i> <i>Vivre coram Deo.</i>
7. Lc 16	<ul style="list-style-type: none"> -Relations domestiques. -Parabole du gérant habile. -Réflexion sur l'argent et le bien véritable. -Loi et Royaume: thèmes divers. 	<ul style="list-style-type: none"> 18-25 11 13 14-15 17 	<ul style="list-style-type: none"> -Solutions aux difficultés familiales. -Les vraies richesses sont célestes. Relativiser la précarité ou les pertes matérielles. Servir Dieu avec intégrité. -La justice du cœur vs. l'hypocrisie des prêtres. -Pérennité de la parole divine.

8. Jn 13.	-Parabole du riche et de Lazarre	19-31	-Mise en garde contre le manque de charité et l'hédonisme. -Soutenir l'espérance des pauvres et des méprisés. -La toute suffisance des Écritures.
		29, 31	
	-Dernier repas et entretien suprême du Christ avec ses disciples. -Le commandement nouveau.	13b 14-15 34-35	-Assurance de l'amour personnel du Christ -Importance de la charité et de la concorde fraternelle. Effet sur les incroyants (témoignage).
	-Trahison de Judas et reniement de Pierre prophétisé.	2, 21-30, 38	-Mises en garde contre la trahison du Christ. Deux anti-modèles (Judas: apostasie pour un intérêt matériel. Pierre: crainte de la persécution).

Les instructions que ce guide de lecture cherche à inculquer aux fidèles disséminés ou en terres de persécution se découvrent dans la répétition et le silence des matières. La plupart des exhortations et des avertissements ont trait à la sanctification, avec une insistance sur la charité, la concorde fraternelle, le témoignage auprès des incroyants et la soumission aux autorités. Une seconde dominante ressort des appels à la fidélité au Christ seul et à la pureté doctrinale, suivie, en contrepoint, d'attaques contre le légalisme et l'hypocrisie des scribes et des pharisiens (lire les prêtres et le clergé romain) qui ferment aux hommes l'accès au royaume des cieux, dévorent les maisons des veuves et assassinent les prophètes. Plusieurs versets font aussi référence à la fin des temps, à la persévérance dans l'adversité et à la victoire eschatologique des élus. Ces textes sont dosés d'encouragements et de promesses d'assistance divine dans l'attente de la béatitude finale. On remarquera l'absence des grands textes sur la

justification, la prédestination ou l'étendue de l'œuvre expiatoire du Christ¹⁶⁷. Peut-être le groupe de Neuchâtel jugeait-il prudent de ne pas proposer directement et comme prioritaires des passages doctrinaux étoffés sans les accompagner de commentaires. Il y a là du moins raison de s'interroger. On aura l'occasion d'étudier plus en détail les problèmes reliés à la méditation privée des Écritures au dernier chapitre.

Entre le 17 nov. et le 23 déc. 1534, Vingle imprima la *Declaration de la Messe, Le fruict d'icelle, La cause, et le moyen, pourquoy et comment on la doibt maintenir*¹⁶⁸, une réédition remaniée du *Petit traicté de la sainte eucharistie* de Marcourt¹⁶⁹ achevée d'imprimer le 16 nov. et qui fut distribuée avec les *Articles veritables sur les horribles [...] abuz de la Messe* lors du deuxième épisode des Placards le 6 janv. 1535¹⁷⁰. Il est parfois admis que P. Viret participa à cette révision sous le pseudonyme de Cephass Geranius¹⁷¹. Les remaniements dans le titre, la préface et la conclusion illustrent des aspects de son style que nous aurons l'occasion d'exposer à plusieurs reprises. En voici un premier exemple :

Le *Petit traicté de la sainte eucharistie* de Marcourt était d'allure, de rédaction, d'idées, assez peu populaire. C'était un traité grave, d'un ton uniforme, relativement modéré de fond et de forme, obscur parfois. Il s'adressait aux gens éclairés, aux ecclésiastiques spécialement [...]. Aucune division en chapitres. Aucun titre courant. De l'hébreu dans les marges. Le titre nouveau [...] était d'une clarté à la portée «du pauvre peuple». Sa rédaction équivoque était faite pour tenter les acheteurs et les lecteurs aussi bien catholiques que protestants [...] La préface a été

¹⁶⁷ Rm 3²¹-9; Ga 3-4; Hé 7-10¹⁸.

¹⁶⁸ PV-N14: «[...] il n'est pas impossible que ce texte soit antérieur aux *Petit traicté* (PV-N13) et au placard (PV-N12). Berthoud ([*Marcourt*], pp. 223-252) le place entre le *Petit traicté* du 16 novembre et le *Summaire* du 23 décembre 1534». L'hypothèse d'un tirage avant le *Petit traicté* et le placard semble improbable suivant Piaget (*ADL*, XIII, n. 3, 4). Rééditions (*Piety*, M20-22).

¹⁶⁹ PV-N13; *Piety*, M29.

¹⁷⁰ *Articles* (PV-N12) affichés à Paris (17-18 oct.), à Orléans, à Amboise et sur la porte de chambre du roi à Blois. La récidive du 6 janv. donna lieu à la procession expiatoire la plus impressionnante du siècle (Higman, *La diffusion de la Réforme*, op. cit., p. 70).

¹⁷¹ *ADL*, XVIII: «Le nom de famille *Gruet* serait en français l'équivalent du grec γεράνιος, ou, par à peu près, *Grivet* ou *Grivat*. Les *Grivat* étaient bourgeois d'Orbe [...] La mère de Viret s'appelait-elle *Grivat* ?». Cf. Plin., *Histoire naturelle*, IV, 16, 24, 44 qui cite un lieu nommé «*Gerania*»; et en XXVI, 107-08 une plante médicinale du même nom. Nos remerciements à Y. Rüttsche (Université de Genève) pour ces deux références.

développée en une langue plus simple et plus claire, plus expressive, plus agressive aussi, avec des attaques violentes contre la messe et les prêtres. L'allusion aux placards [...] a été supprimée. Le traité a été divisé en chapitres, avec titres courants¹⁷².

Tout compte fait, en participant à la réédition du *Petit traité de la sainte eucharistie* sous le titre *Declaration de la Messe*, Viret aurait-il tout simplement rendu plus populaire et moins scolastique un texte de Marcourt ? C'est du moins l'hypothèse qui semblait s'imposer depuis les remarques d'Arthur Piaget et de Gabrielle Berthoud. Or, F. Higman, avec l'érudition qu'on lui connaît, a apporté une note supplémentaire à ce dossier. Suivant ses analyses, fondées sur un travail de critique textuelle, il inverse la chronologie habituelle des deux textes¹⁷³. Qu'on retienne l'une ou l'autre datation, nous pensons que la contribution de Viret à l'écriture de ces traités, en particulier la *Declaration*, reste plausible.

La Bible d'Olivétan et ses préfaces

En 1535, *La Bible Qui est toute la Sainte escripture*, traduite de l'hébreu et du grec par Olivétan, vint couronner le corpus vinglien¹⁷⁴. Ce n'est pas l'endroit de refaire ici l'histoire d'un dossier dont l'étude est à peu près définitive¹⁷⁵. Rappelons l'essentiel. En 1532, les Vaudois du Piémont qui avaient invité Farel au Synode de Chanforan décidèrent à l'unanimité la traduction et l'impression d'une Bible française. Ils s'engagèrent à en défrayer les coûts. Farel s'occuperait de trouver le traducteur. Ces

¹⁷² ADL, XIV.

¹⁷³ F. Higman, «Les écrits eucharistiques de Marcourt revisités.» *Littératures* 1: 73-101.

¹⁷⁴ PV-N18.

¹⁷⁵ *Les Bibles en français. Histoire illustrée du moyen âge à nos jours* (P.-M. Bogaert, dir). Turnhout: Brepols, 1991, pp. 66-76; Olivétan, traducteur de la Bible. *Actes du colloque Olivétan, Noyon, mai 1985* (présentés par G. Casalis et B. Roussel). Paris: Cerf, 1987; Olivétan. *Celui qui fit passer la Bible d'hébreu en français*. Bienne: Société Biblique Suisse, 1986; B. E. Schwarzbach (éd.), *La Bible imprimée dans l'Europe moderne*. Paris: BNF («Études et recherches»), 1999, pp. 189-212; M. Engammare, «Cinquante ans de révision de la traduction biblique d'Olivétan: les bibles réformées genevoises en français au XVI^e siècle.» *B.H.R.* 53 (1991): 347-77; du même: «Quelques prénoms sans noms: à la recherche du patronyme de "l'humble et petit translateur" de la première Bible réformée en langue française.» *B.H.P.F.* 133/3 (1987): 413-31; E. Reuss, «Fragments littéraires et critiques relatifs à l'histoire de la Bible française.» *Revue de théologie et de philosophie chrétienne*, vol. 3, 3^e livraison, pp. 217-52; vol. 4, 1^{ère} livraison, pp. 1-48; vol. V, 4^{ième} livraison, pp. 301-24.

paysans rassemblèrent 800 écus, une somme considérable, et fournirent une première avance de cinq cents à l'éditeur «pour qu'il imprime le plus rapidement possible»¹⁷⁶. Or, comme le remarquent P.-M. Bogaert et J.-F. Gilmont, ce montant couvrait bien plus que les frais de traduction et d'impression : «Farel obtient de quoi financer la mise en route de la première maison d'édition protestante» d'expression française¹⁷⁷.

Après un voyage avec le Dauphinois dans les Vallées du Piémont en 1534, Olivétan révisa et compléta son travail et le data «Des Alpes ce XII, de février 1535» dans une touchante dédicace à la «Pauvre petite Eglise, qui es encore en état de chambrière et servante sous les furieuses trognes et magistrales menaces de tant de Maîtres renfrognés et rébarbatifs» (f. 2r^o-v^o)¹⁷⁸. Dans l'*Apologie du translateur* (ff. 3r^o-5v^o), il s'adresse à ses fidèles frères Hilerme Cusemeth (Farel), Antoine Almeutes (Saunier) et Cephaz Chlorotes (Viret). Aux yeux d'E. Reuss, «cette Apologie est positivement, après le texte même, la pièce la plus intéressante de tout le volume. Olivétan y rend compte à ses amis de son travail, de ses principes et de ses moyens»¹⁷⁹. Contentons-nous de citer l'extrait dans lequel le traducteur s'adresse à Viret au sujet de l'*index nominum* (oo2r^o-qq4r^o) :

[c'est] notre loyal frère et bon ami Eutyclus Deperius [Bonaventure des Périers] qui a dressé les sommaires et à qui j'ai totalement remis la table de l'interprétation des noms propres que pareillement tu désirais pour l'utilité publique, afin que tout fût expliqué. Car sans telle table les noms propres fussent demeurés inconnus, et il eût fallu que notre peuple eût interrogé les Hébreux, Grecs ou Latins, touchant la signification des noms¹⁸⁰.

La proposition «que tu désirais pour l'utilité publique, afin que tout fût expliqué» montre l'intérêt que Viret portait à la vulgarisation de la Bible. Non seulement les laïcs devaient disposer des Écritures en traduction, mais il fallait aussi

¹⁷⁶ *Les Bibles en français, op. cit.*, p. 67.

¹⁷⁷ *Ibid.*

¹⁷⁸ Olivétan, *traducteur de la Bible. Actes du colloque Olivétan, Noyon, mai 1985, op. cit.*, pp. 169-76; Olivétan, *Celui qui fit passer la Bible d'hébreu en français, op. cit.*, pp. 12-15.

¹⁷⁹ E. Reuss, *op. cit.*, vol. 3, 3^e livraison, p. 239.

¹⁸⁰ Cité par D. Barthélemy, *op. cit.*, p. 89.

que le sens de chaque nom biblique leur soit explicité. Ce penchant pour les translations nominales souligne par ailleurs l'influence qu'exerçait sur lui une interprétation, entre autres mystique, qui était courante au moyen âge¹⁸¹.

On ne saurait conclure sur cette édition sans examiner les deux pièces liminaires rédigées par Calvin¹⁸². La première, *Joannes Calvinus, Caesaribus, Regibus, Principibus, Gentibusque omnibus Christi Imperio subditis* (f.1v^o), est un faux privilège d'impression que le réformateur, âgé de 25 ans, composa à Bâle entre l'hiver et le printemps 1534-1535, peut-être en réplique à l'épître de Cochlaeus *An expediat laicis legere Novi Testamenti Libros lingua vernacula ?* (juin 1533)¹⁸³ :

[...] ces lignes, écrit B. Roussel, constituent un indice appréciable de la formation et des intérêts de Calvin au sortir de cette période [i.e. 1532-1535]. Le débat sur la traduction de la Bible et sa diffusion ne serait-il pas l'un de ceux au cours duquel Calvin s'initie aux questions théologiques, sans avoir à rompre avec sa formation antérieure, et avant d'aller plus avant dans la connaissance de ce que Cochlaeus dénonce comme le "luthéranisme"¹⁸⁴ ?

Examinons la pièce : «Calvin commence par prendre le contre-pied de la coutume en s'adressant à "tout le monde", remarque B. Roussel, et non pas au Roi seul, ou à son Chancelier». Les raisons de cette rupture sont manifestes :

Quant à ce livre saint, il n'est pas né d'hier et n'est pas d'origine humaine : il est donc clair qu'aucune attestation humaine ne lui fait défaut le moins du monde [...] leur trivialité ne pourrait qu'en souiller l'excellence. La Parole révélée et la vérité éternelle du Roi suprême, Seigneur, de la terre et de la mer, Roi des Rois [1 Ti 6¹⁵], voilà bien le libellé du privilège qui fait que cette œuvre se recommande elle-même à nous de belle et éclatante manière. Il suffit à contraindre les gens de tous

¹⁸¹ Ch. Du Hamel, *La Bible. Histoire du Livre*. Paris: Phaidon, 2002, pp. 112-13.

¹⁸² O. Millet, *Calvin et la dynamique de la parole. Étude de la rhétorique réformée*. Genève: Slatkine, 1992, pp. 455-77; E. Droz, «Calvin collaborateur de la Bible de Neuchâtel», *Chemins de l'hérésie*, t. 1. Genève: Slatkine, 1970, pp. 102-17.

¹⁸³ B. Roussel, «Un privilège pour la Bible d'Olivétan (1535)? Jean Calvin et la polémique entre Alexandre Alesius et Johannes Cochlaeus.», *R.F.H.L.* (1985) (n° spécial: «Le Livre et la Réforme»): 233-61; *Actes du colloque Olivétan, op. cit.*, pp. 163-68; *C.O.* 9: 787-90.

¹⁸⁴ *Ibid.*, p. 242.

pays, âges et conditions sociales, à la recevoir avec le plus grand respect, tant en public qu'en privé¹⁸⁵.

Outre cette logique qui frôle l'insolence dans une société d'ordres, on constate un changement dans la rhétorique. Le ton et les arguments ne sont plus ceux d'Érasme et des premiers fabrisiens. Calvin ne se contente pas d'étayer son propos par des références à l'Écriture, aux Pères et à l'histoire; il lui faut dénigrer le contradicteur et exposer au grand jour son ignorance espiègle. C'est la fonction que remplissent, entre autres, ses tournures interrogatives et indirectes contre l'opposant; elles permettent de mieux se distancer de la logique de celui-ci en impliquant les lecteurs dans une controverse qui les concerne au premier chef : «[...] pourquoi ne suivent-ils pas au moins l'exemple des Pères de l'Église auxquels ils *feignent* d'accorder tant d'importance ?»; «Mesure-t-on ici la sottise de leur raisonnement ?»; «[...] c'est seulement dans le noir qu'ils peuvent vendre leurs machins fumeux au peuple; il n'est pas étonnant du tout qu'ils ne supportent pas qu'on allume cette lumière»; «Je ne vois pas à quoi ils pensent, sauf à se réserver l'accès au savoir»; «Méprisent-ils ce don là [l'aptitude à traduire les langues, cf. 1 Co 13^{2ss}] ? Ils sont sacrilèges. Tiennent-ils à la détruire pour éviter que beaucoup en profitent ? Ils s'avouent jaloux et déloyaux»; «[...] ces gens cherchent à légitimer leur perversité [...]»¹⁸⁶. Systématiquement, les questions mènent à des procès d'intentions. La démarche de Calvin, comme le remarque O. Millet :

[...] se réclame constamment d'un geste : démasquer, et vise inlassablement à dénoncer une tromperie, et plus précisément une imposture [...] C'est la constatation de la contradiction entre une évidence et la dénégation de cette évidence par l'adversaire qui va inaugurer le ton pamphlétaire [...] Dès lors, le pamphlet va [...] faire voir ce qui était caché, tu, gardé secret : la réalité des choses, et les

¹⁸⁵ *Ibid.*, p. 245.

¹⁸⁶ *Ibid.*, pp. 248-54.

véritables motifs du désaccord et du refus de l'adversaire. C'est en général l'image du masque arraché qui s'impose¹⁸⁷.

Il y a plus ici qu'une question de style ou de personnalité. Il y a école de pensée. Dans cette perspective, l'exposition de la vérité appelle inéluctablement la dénonciation de l'erreur¹⁸⁸. Pour les réformateurs qui transitent dans le circuit rhénan, cette double tâche s'impose avec un sentiment d'urgence grandissant après la dispersion du cénacle meldeois, (c'est le cas Farel et de ses disciples), et plus encore après l'épisode des Placards (c'est le cas ici de Calvin). Devant la résistance à leur programme, ils se trouvent face à une alternative : regagner les rangs ou dégainer l'épée à «double tranchant» (Hé 4¹²) au risque de l'exil ou du martyre. À la différence des réformistes et des évangéliques, une *via media* leur paraît inconcevable. La diffusion de la Bible en langue vulgaire s'accompagnera ainsi, plus qu'auparavant, d'une apologétique offensive et défensive. Cette rhétorique s'avérera d'autant plus redoutable qu'elle réclamera des appuis scripturaires¹⁸⁹.

Le second texte est un prologue au NT : *À tous amateurs de Jésus Christ et de son Évangile*¹⁹⁰. Il s'agirait du tout premier écrit de Calvin en français¹⁹¹. Quoi qu'il en

¹⁸⁷ O. Millet, «Calvin pamphlétaire», *Le pamphlet en France au XVI^e siècle* (Cahiers V.L. Saulnier, I). Centre V.L. Saulnier. Université de Paris-Sorbonne. Paris: 1983, pp. 13-14; *Calvin et la dynamique de la parole*, op. cit., pp. 455-64; J.-F. Gilmont, «La place de la polémique dans l'œuvre écrite de Calvin», *Le contrôle des idées à la Renaissance* (Actes du colloque de la FISIER tenu à Montréal en sept. 1995), publiés par J. M. De Bujanda. Genève: Droz, 1996, pp. 113-35. Même ligne de pensée dans *l'Advertissement sur la censure qu'ont faite les Bestes de Sorbonne, touchant les livres qu'ilz appellent heretiques* (F. Higman, *Lire et découvrir*. 1998, pp. 149-50).

¹⁸⁸ *Des actes*, p. 91.

¹⁸⁹ Jr 1¹⁰; 18⁹; 31²⁸; 2 Co 6⁴⁻¹⁰, surtout v. 7; le tout étant justifié par des conceptions eschatologiques identifiant le pape à l'homme de péché annoncé par saint Paul (2 Th 2^{3-4, 8}). Les persécutions ne firent que consolider cette ligne de pensée (Cf. Ap 12¹⁷; 13^{6-7, 10}; Viret, *Epistre*¹, ff. b2v^o-b3r^o: «Disposons nous plustost trestous à mourir que d'abandonner nostre Espoux JESUS pour paillarder avec la grande ribaude mere de fornication. Entrons plustost avec les troys enfans en la fornaiſe de Nabuchodosor que de nous prosterner devant sa statue d'or [...] <Apo.17. Dan. 3.>»).

¹⁹⁰ *Œuvres choisies* (O. Millet, éd.). Paris: Gallimard, Coll. Folio classique, 1995, pp. 25-50; *La vraie piété. Divers traités de Jean Calvin et de Confession de foi de Guillaume Farel* (textes présentés par I. Backus et C. Chimelli). Genève: Labor et Fides, 1986, pp. 25-38; *Actes du colloque Olivétan*, op. cit., pp. 177-89; Calvin, *Epître à tous amateurs de Jésus-Christ, avec Introduction sur une édition française de l'Institution dès 1537* par J. Pannier. Paris: 1929 (Publications de la Société Calviniste de France, n^o 2). Les édit. de la Bible et du NT, imprimées à Genève ou ailleurs, qui reproduisent cette préface l'intitulent, à partir de 1551, *Épître aux fidèles montrant comment Christ est la fin de la Loi*.

soit de cette paternité, le choix de langue dans l'édition de 1535 revêt une valeur symbolique pour le public cible¹⁹². B. Roussel résume les propos de ce «manifeste militant» :

Il [Calvin] commence (I) par esquisser le «mythe chrétien», comme dans les premières pages de *Christianae religionis Institutio*, sous la forme d'une corrélation entre la révélation du Dieu créateur et la reconnaissance de la déchéance de ses créatures humaines, la restitution de la relation originelle étant nécessairement le fait d'un Médiateur. Celui-ci, Jésus-Christ, identifié au Messie, résout le problème religieux de l'humanité qui a été entretenue de tous temps dans l'«espérance» de cette rédemption. Voilà qui motive et légitime la traduction des écrits néotestamentaires (II), traces d'une alliance nouvelle, efficace et ultime, au contact desquels s'éclairent les annonces vétérotestamentaires. L'auteur pivote alors vers les destinataires potentiels du volume (III). L'appropriation croyante et éclairée de ces textes doit faire d'eux véritablement des «chrestiens & chrestiennes», exposés de ce fait aux répressions, coût ici-bas de leur union à un Sauveur, union sur laquelle la mort n'a pas de prise. Un appel est alors adressé aux autorités politiques et religieuses auxquelles il incombe d'assurer un libre et intelligent accès de tous à la Bible. Une formule finale évoque la vision d'unité originelle, ordonnée au Créateur, que suggère l'*incipit* : «Dieu le createur tresparsaict...» La dernière expression, dans sa concision : «une foy, ung Evangile» – évitement de «un Roi» ! – suggère l'ouverture du propos à l'horizon européen¹⁹³.

Les retombés éditoriales ramènent à des perspectives plus modestes. Le volume sortit des presses le 4 juin dans un tirage d'environ 900 exemplaires in-folio. Malgré l'enthousiasme qu'elle suscita, la Bible d'Olivétan s'avéra un échec pour des raisons

¹⁹¹ E. Reuss était d'un autre avis: «Je crois que Calvin a écrit sa préface en latin, comme celle qui est placée en tête de la Bible, mais qu'Olivétan lui-même [...] la traduisit immédiatement en français [...] D'après mon sentiment le plus intime, il y a entre les deux rédactions le même rapport absolument qu'entre les deux textes de l'*Institution*» (*R.T.P.C.* vol. 3, 3^e livraison, pp. 232-33). Selon B. Roussel, Calvin composa le texte en français et Bèze le traduisit en latin («Un prologue de Jean Calvin au Nouveau Testament (1535)», J.-D. Dubois, B. Roussel (éd.), *Entrer en matière. Les prologues*. Paris: Cerf, 1998, pp. 430-31, n. 14). F. P. Van Stam rejette la paternité calvinienne de la préface en faveur de celle d'Olivétan, cf. «Qui a composé la préface "A tous amateurs" de la Bible d'Olivétan de 1535 ?» *Littératures* 1: 51-71.

¹⁹² Gilmont, *Calvin et le livre imprimé*, *op. cit.*, p. 159; O. Millet, *Calvin et la dynamique de la parole*, *op. cit.*, pp. 787-808.

¹⁹³ B. Roussel, «Un prologue de Jean Calvin au Nouveau Testament (1535)», *op. cit.*, pp. 427-48.

pratiques. Le format «est inadapté à des communautés qui commencent à s'organiser; de plus, Pierre de Vingle et ses amis ne disposent pas encore d'un réseau commercial bien organisé [...] En outre, cette publication vieillit prématurément avec ses caractères gothiques. Il est possible aussi que sa langue parut vite vieillote»¹⁹⁴.

Réception de l'édition biblique en français

On peut se demander quel accueil le milieu populaire et les autorités religieuses réservèrent à ces publications dans les localités où le culte traditionnel continuait de prévaloir. Quelques témoignages permettent de s'en faire une idée. En 1530, MM. de Berne intervinrent auprès de leurs alliés de Fribourg en faveur d'un évangélique de cette ville, Antoine Bonjour, à qui l'on faisait un procès pour avoir lu devant le prêtre de l'endroit le texte des Écritures¹⁹⁵. On signalera aussi les implications d'Antoine Marcourt dans le cas de Pierre du Chemin, emprisonné à Besançon pour la possession d'une Bible en français¹⁹⁶, ainsi que les minutes du procès fait à Lyon en 1534 contre Baudichon de la Maison Neuve. Le deuxième document rapporte le souvenir d'une discussion sur la lecture du NT en français entre un prêtre et «un jeune homme de petite stature, de Genesve, nommé le Colonier»¹⁹⁷. Le prêtre, Anthoine Delay de la paroisse de saint Galimer, relate l'entretien qui mérite d'être lu :

[...] un jour, peu avant les rogations, ledict Colonyer laissa ou jardin un livre en francoys, intitulé *le Nouvel Testament* [...] dedans lequel

¹⁹⁴ *Les Bibles en français, op. cit.*, pp. 69-70; J.-F. Gilmont, «La fabrication et la vente de la Bible d'Olivétan.» *M.N.* 22 (1985): 213-24; G. Berthoud, «Le solde des livres imprimés par Pierre de Vingle et les Vaudois du Piémont.» *M.N.* (1980): 74-79; J. Guinchard, «Possesseurs de la Bible d'Olivétan au XVI^e siècle.» *M.N.* 1 (1936): 45-46.

¹⁹⁵ *NBF*, p. 265, n. 4: Berne à Fribourg, 26 janv. 1530 (*H* II: 231ss). Pareille sévérité n'était pas singulière. En 1532, à Rabastens (Tarn), un vicaire est conduit devant l'inquisiteur pour avoir lu l'Évangile en français (cf. D. Crouzet, *Le genèse de la Réforme française*. Paris: SEDES, 1996, p. 212).

¹⁹⁶ A. Piaget, *Document inédits sur la Réformation dans le pays de Neuchâtel*, t. 1 (1530-1538). Neuchâtel: Archives de l'État, 1909, pp. 316-18, surtout p. 317, n. 1: «Les Quatre Ministraux croyaient en 1537, et on a cru jusqu'à présent, que la Bible trouvée entre les mains de l'orfèvre du Chemin était un exemplaire de la Bible d'Olivétan [...] On s'aperçoit qu'elle a été imprimée à Anvers, par Martin Lempereur, et les gens d'église la déclarent bonne» (8 janv. 1537, *Délibérations municipales de Besançon*, registre BB, 18, fol. 423). Il s'agissait donc, non pas de la Bible d'Olivétan, mais de la Bible de Lefèvre d'Étaples».

¹⁹⁷ *Procès de Baudichon de la Maison Neuve, op. cit.*, p. 21.

ledict Colonyer lit communement, lequel livre, il qui depose [i.e. Delay], print et avec maistre Jaques Des Vaultx et quelques autres [...] se print à chercher la premiere epistre [de] Saint Jehan, pource que ce jour l'Eglise en faisoit mention [dans la liturgie]. Et lors ledict Colonier survint, lequel apres avoir sceu ce que cherchoit ledict deposant [Delay], print le livre et leut ladicte epistre et se mit à la vouloir expliquer, et voiant, il, qui parle, et autres assistants qu'il expliquoit mal ladicte espistre, luy dirent qu'il ne l'entendoit et qu'il falloit prendre le sens moral des saintes escriptures, et leur semblaient fort difficile que ledict Colonier les peult entendre, mesme en lisant en francoys. A quoy ledict Colonier respondt qu'il n'entendoit latin, et par ce luy estoit necessaire entendre le francoys, aussi que Dieu avoit commandé aux apostres qu'ilz publiassent la sainte evvangille à toute creature. Dit que lors, il, qui parle, et autres assistans dirent audict Colonier, qu'il estoit vray que Dieu avoit commandé aux apostres : *Predicate evvangelium omni creature* etc., et que, suivant ladicte doctrine, les bons Catholiques se retirent à nostre mere sainte Eglise pour ouyr l'explication de l'evvangile et de la sainte escripture, par la voix de Mess^{rs} les docteurs à ce deputez, lesquelz en ce monde excercent et tiennent le lieu des apostres¹⁹⁸.

Le jeune homme ne s'avoua pas vaincu. Maître Jaques Des Vaultx, clerc du diocèse du Mans, rapporte qu'il répliqua :

[...] qu'il estoit prestre aussi bien que nul autre et que Dieu nous avoit tous ordonnez prestres, aussi qu'il pouvoit dire les parolles sacramentelles comme les autres prestres, et n'estoit besoing regarder au lieu, car il les pouvoit dire voire en la cuisin en lavant les escuelles; et de fait ledict Colonier recita lors de sa boche lesdictes parolles : *Hoc est enim* etc¹⁹⁹.

Dans sa moquerie du charisme de la fonction des prêtres par l'appel à la doctrine du sacerdoce universel des croyants (1 P 2^{5b}), Colonier s'arrogeait le même pouvoir dans sa cuisine qu'Anthoine Delay devant son autel²⁰⁰. Peut-être faut-il voir

¹⁹⁸ *Ibid.*, pp. 58-59.

¹⁹⁹ *Ibid.*, p. 54.

²⁰⁰ Cp. au cas d'Étienne Lebrun en 1538. Ce cultivateur du Dauphiné, étudie le NT et débat régulièrement avec les prêtres. Les clercs lui reprochent d'ignorer le latin. Il apprit donc la langue de l'Eglise et continua de polémiquer jusqu'à sa dénonciation par un clerc (D. El Kenz, *Les bûchers du roi. La culture protestante des martyrs (1523-1572)*. Paris: Champ Vallon, 1997, p. 145).

aussi une homologie entre la forme circulaire de l'hostie et les assiettes malpropres de la cuisine de Colonier; le blasphème n'en serait que plus confirmé.

Un dernier exemple illustre les tensions entre les hommes et les femmes sur le droit d'interpréter la parole divine. Le cas implique une jeune fille de Concise (Grandson) et un curé. Ce dernier entre dans une maison du village et trouve une Bible en français :

Tandis qu'il la feuilletait, une des filles de la maison lui dit : Expliquez-nous quelque chose de ce livre. — Ce n'est pas à vous, répondit-il, de connaître des affaires de Dieu. — Aussi bien que vous, dit-elle, car je suis chrétienne et fille de Notre Seigneur aussi bien que vous. — Sur quoi, se levant, le curé voulut la frapper en disant : Par Dieu, si tu étais ma sœur, je te battrais à te faire baiser la terre. — La fille, pour se défendre, empoigna une chaise. Ce que voyant, le curé jugea prudent de se retirer²⁰¹.

D'autres textes pourraient être cités pour montrer que le contexte est presque invariablement le même. La possession, la lecture ou l'écoute du Livre sacré en langue vivante par un laïc aboutit régulièrement à une confrontation avec le clergé local. Le litige porte d'ordinaire sur des points de doctrine dont la résolution exige de recourir à l'argument d'autorité, ce qui soulève alors, de part et d'autre, la question du clivage des ordres et des sexes dans le *corpus Christi* et le *corpus christianum*.

Il serait faux, toutefois, d'imaginer que l'édition biblique en langue vulgaire rencontra partout un accueil enthousiaste chez les laïcs. Plusieurs au Val de Travers, tel Jacquet Petitpierre à Couvet, continuaient à juger que les prédicants de Neuchâtel «ne preschoient point la parole de Dieu, mais la parole du dyable». Il était préférable, disaient-ils, de vivre comme les «predicessseurs»²⁰². En Valais, la distribution d'écrits réformés rencontra une vive résistance. On peut mentionner ici le témoignage plus

²⁰¹ Ce récit, consigné dans le cahier de doléances du ministre Pierre Masuyer, est rapporté s.d. par Vuilleumier. Celui-ci l'insère dans la trame événementielle qui précéda la conquête de 1536 (cf. p. 79). Les témoignages similaires abondent, cf. N. Z. Davis, «Les huguenotes», *Les cultures du peuple*. Paris: Aubier, 1979, p. 129.

²⁰² G. Berthoud, *Antoine Marcourt, op. cit.*, p. 12.

tardif de Jean Milès, élu à l'abbaye de Saint-Maurice en 1550, qui incarna la survivance du catholicisme dans les années où cette région était soumise à des infiltrations protestantes. En 1555, il tenta de faire adhérer l'abbaye à l'alliance des cantons catholiques et s'illustra par sa participation aux autodafés de Bibles envoyées de Zurich²⁰³. La manière dont les choses se passèrent dans ces localités donne sans doute la mesure de ce qui a pu se produire ailleurs.

Viret et la conquête de Lausanne

Neuchâtel et Genève étaient gagnées à la Réforme et les prédicants disposaient de leur batterie de guerre : les presses de Vingle que Jean Michel, son héritier, fit transporter à Genève en 1537. Restait à saisir la forteresse épiscopale de Lausanne.

Aux premiers mois de 1536, Viret poursuivit ses courses missionnaires en laissant derrière lui des écrits sur la vraie doctrine, sur les abus du pape et des traductions des drames de Nicolas Manuel²⁰⁴. Lors d'un voyage de Genève à Neuchâtel, il rencontra l'armée bernoise qui assiégeait Yverdon. Depuis la fin de janv., les Bernois avaient levé des troupes pour libérer Genève. En mars, Berne envoya des hommes à Chillon où subsistait une garnison savoyarde. Sur un appel des arquebusiers, il attendit à Orbe que cette ville fut prise pour s'établir à Lausanne avant le milieu du mois²⁰⁵. Arrivé dans la cité, il se mit à prêcher dans les tavernes et les rues. On lit le souvenir de ce premier ministère dans une lettre à Andrée Zébédée (c.1549) :

J'étais seul quand, pour la première fois, je posai en ce lieu la plante de mes pieds. La ville n'obéissait pas encore aux ordres des Bernois [...]. Elle avait un évêque escorté d'une nombreuse cohorte de chanoines et de prêtres et de toute une troupe de moines. Sans compter l'entourage de l'évêque, j'avais à lutter contre quatre confréries au moins : l'une, des chanoines; l'autre, du clergé; la troisième, des Dominicains; la quatrième, des Franciscains. Je ne parle pas des couvents de femmes, et

²⁰³ G. Bedouelle, F. Walter (éd.), *Histoire religieuse de la Suisse. La présence des catholiques*. Paris-Fribourg: Cerf-Édit. Universitaires Fribourg, 2000, p. 133.

²⁰⁴ Barnaud, p. 135 (d'après *Le Chroniqueur*, p. 297).

²⁰⁵ Doumergue, *Lausanne au temps de la Réformation*, *op. cit.*, p. 14.

je vous laisse à penser combien tous ceux-là avaient de conjurés de leur côté. Que d'efforts ne fallait-il pas pour attaquer ce rempart de la Diane d'Éphèse, cette citadelle de Minerve ! Quel espoir pouvait me sourire de m'en rendre maître²⁰⁶ ?

Les événements se précipitèrent au cours de la dernière semaine. Dans la nuit du 22 au 23 mars, l'évêque Sébastien de Montfalcon quitta sa résidence. Le 31, les Bernois firent leur entrée dans la ville²⁰⁷. Le même jour, Megander écrivait ceci : «A Lausanne Christ est librement annoncé par Pierre Viret, jeune homme aussi savant que pieux, en présence d'une très nombreuse assemblée»²⁰⁸. Le 4 avril, le Conseil accorda à chacun la liberté d'assister au sermon ou à la messe²⁰⁹. Le 27, MM. répondirent aux députés des chanoines qu'ils voulaient «les laisser pour le présent en repos, jusqu'au temps que les cérémonies papales soys mises bas par le plus»²¹⁰.

Les prédications du carême de Dominique de Monbouson, surnommé «bouche d'or», à la cathédrale servirent d'élément détonateur. Le 13 avril, Viret, qui enseignait à l'église de la Madeleine, prononça un discours devant le Conseil pour lui demander d'administrer justice contre les accusations du jacobin :

Je prêche l'Évangile de Jésus-Christ et suis prêt de rendre raison de ma doctrine et de ma foi à toute créature et à toute heure qu'on m'en demandera. Et s'il y a prêtre, moine ou autre, quel qu'il soit, qui me sache montrer que j'aie enseigné chose contraire à la Parole de Dieu, je ne demande pas que vous me chassiez comme une peste de votre ville, mais que vous en fassiez une si griève punition que jamais homme ne se mêle de prêcher qui ne soit bien assuré de sa doctrine²¹¹.

Sa requête fut entendue. Le 10 juillet, MM. signèrent l'édit de convocation et chargèrent les prédicants de rédiger les 10 thèses qui formeraient les bases de la

²⁰⁶ *Lettres choisies*, XXI, p. 94.

²⁰⁷ É. Junod, «De la conquête du Pays de Vaud à la Dispute de Lausanne», *La Dispute de Lausanne 1536. La théologie réformée après Zwingli et avant Calvin*, op. cit., p. 15).

²⁰⁸ Cité dans J. Paris, *Ouvriers et champions de la Réforme en Suisse*. Neuchâtel: Delachaux et Niestlé, 1917, p. 60.

²⁰⁹ *C.O.* 13: 248-57.

²¹⁰ Doumergue, *Lausanne au temps de la Réformation*, op. cit., p. 14.

²¹¹ *Lettres choisies*, II, pp. 39-40; *ADL*, pp. 35-36.

discussion. Le lieu choisi pour le débat, la cathédrale plutôt que l'église de Notre-Dame, était symbolique puisqu'elle représentait un haut lieu de la piété mariale, d'où l'allusion au «rempart de la Diane d'Éphèse» dans la lettre à Zébédée (cf. Ac 19²³⁻⁴⁰).

Du 1^{er} au 8 oct., la dispute se tint sous les voûtes de la cathédrale. Le rôle du Vaudois fut si dominant qu'A. Piaget, le savant éditeur des Actes, n'hésite pas à écrire que : «La dispute de Lausanne est [...] la dispute de Viret»²¹². Comme dans les disputes de Zurich et de Berne, on ne trouve aucun article consacré spécifiquement à l'Écriture, mais : «Le principe scripturaire y est présupposé, il y figure comme un acquis et une évidence dont il n'est pas besoin de discuter»²¹³. La question de la légitimité des versions populaires de la Bible fut soulevée dès le début dans un échange entre Jean Michod, curé et doyen de Vevey, et Pierre Caroli, puis par Farel dans sa prédication du 8 oct.²¹⁴ K. Blaser et M. Engammare ont déjà donné une analyse de ces discussions, ce qui nous dispense d'y revenir en détails²¹⁵. L'essentiel a trait à la norme scripturaire, définie à partir d'un raisonnement quasi circulaire : la Bible, dans ses deux testaments, révèle Jésus-Christ comme substance et consommation de la promesse de l'alliance de grâce (Jn 5³⁹), et c'est le Christ qui fait reconnaître la Bible comme parole divine au cœur et à la conscience de ceux qu'elle rassemble²¹⁶. Ce principe impliquait le rejet de la norme de l'*Ecclesia Dei* (i.e. *Scriptura non est authentica sine autoritate ecclesiae*), dont Montbouson se fit le défenseur²¹⁷. La riposte de Viret fit émerger le présupposé qui tramait le conflit des interprétations²¹⁸ :

²¹² ADL, XII: «C'est lui qui parle le plus souvent, sinon le plus longtemps d'affilée [...]». Les interventions de Viret remplissent environ 170 pp. et celles de Farel, 115 pp. (*ibid.*, n. 2).

²¹³ K. Blaser, «L'Écriture, son rôle et son interprétation selon la Dispute de Lausanne», *La Dispute de Lausanne 1536. La théologie réformée après Zwingli et avant Calvin*, *op. cit.*, pp. 49-50.

²¹⁴ ADL, pp. 127-130, 402.

²¹⁵ K. Blaser, «L'Écriture, son rôle et son interprétation», *op. cit.*; M. Engammare, «La Bible en français à la Dispute de Lausanne. Recherche sur l'autorité et l'utilisation d'une Bible en français dans la première moitié du XVI^e siècle.» *Z.S.K.* 83 (1989): 207-211.

²¹⁶ K. Blaser, *op. cit.*, pp. 53-58.

²¹⁷ ADL, p. 43; E. Mühlenberg, «*Scriptura non est authentica sine autoritate ecclesiae*.» *Z.Th.K.* 97 (2000): 183-209.

²¹⁸ K. Blaser, *op. cit.*, p. 57.

Et quand vous dictez que l'église est devant plus et de plus grande auctorité que la sainte escripture, c'est une absurdité aussy grande, et un propos aussy enraigé comme si vous disiez que la maison a esté faicte devant le fondement, et que la fille fust premiere et plus ancienne que sa mere, et qu'elle fust maistresse d'icelle [...] Aussi pareillement ne pouvons nous donner clarté ne lumiere a la parolle de Dieu ne aucune auctorité, mais quand nous l'oyons, elle chasse les tenebres de noz cueurs, et faict que nous voions la vraye lumiere qui est Jesus jectans ses rays en noz cueurs pour nous illuminer par foy et nous eschauffe du feu de sa grande charité²¹⁹.

Le rapport d'antériorité et de préséance entre la Bible et l'Église était d'une importance si fondamentale que Viret n'aura de cesse d'y revenir dans ses écrits en étoffant ses réponses à partir des images évoquées à la Dispute de Lausanne. Voici deux exemples représentatifs. Le premier est un extrait des *Disputations Chrestiennes* (III, pp. 24-25, 1542) qui reprend l'analogie du soleil :

(Théophile) Comme[nt] peut bailler l'église autorité à la parole de Dieu, qui d'icelle reçoit la sienne et d'icelle est engendrée et naye ? Le soleil, de qui reçoit-il sa clarté ? La reçoit-il des hommes lesquelz il illumine ? (Eusèbe) Non. Mais au contraire, les hommes de luy. (Théophile) Est-il clair et luisant, pource que les hommes le jugent et confessent tel ? (Eusèbe) Non. Mais pource qu'il est tel, les hommes qui le voyent, et en ont l'expérience sont contrains de le recognoistre et confesser tel.

Et plus loin :

Tu peux donc bien par cecy comprendre, que sa certitude, verité et fermeté [celles de la Bible], ne depend pas de l'opinion humaine, et du jugement des hommes, mais du saint Esprit et de la propre force vertu et effectz, par lesquelz elle se verifie, et contrainct le cueur fidele de l'approuver et recevoir comme la lumiere du Soleil, les yeux²²⁰.

Dans *De la communication que ceus qui cognoissent la verité de l'Evangile, ont aus ceremonies des papistes*²²¹, on retrouve l'analogie architecturale, mais cette fois

²¹⁹ ADL, pp. 45-46.

²²⁰ Cf. aussi *Du devoir*, p. 112.

²²¹ (= *Traité divers*, pp. 3-4).

avec une référence à la règle antique de Lesbos pour illustrer l'usage catholique de la Bible :

[Les maçons de l'île grecque de Lesbos] au lieu de mesurer leur muraille et leur ouvrage à la règle, pour le dresser selon icelle, ils usoient d'une règle de plomb, laquelle ils faisoient ploier comme ils vouloient, pour la faire convenir à leur ouvrage, non pas leur ouvrage à la règle, par laquelle il devoit estre corrigé et redressé. Il y en a aujourd'huy plusieurs [...] qui [...] veulent estre tenus pour les mieus entendus, et les plus parfaits docteurs des autres. Car ils font en l'exposition des saintes Escritures, pour les faire servir à leurs affections, le semblable que ces massons faisoient en leurs murailles, au lieu de reigler et corriger leurs affections par icelles [...].

Ces deux passages attestent ce que G. Bavaud a observé dans l'ensemble des œuvres de P. Viret. À la Dispute de Lausanne, le réformateur présente un enseignement que ses écrits ultérieurs ne feront que préciser et nuancer, sans jamais le contredire²²². La Dispute terminée, les notaires-secrétaires lui remirent leur dossier pour qu'il en rédige les actes. Il lui fallut plus de 10 ans pour compléter les minutes et les remettre entre les mains de LL. EE. de Berne²²³.

On ne saurait clore sur cette Dispute en donnant l'impression qu'elle se résuma à de longs échanges théoriques sous les voûtes de la cathédrale. Une fois terminés dans le temple, les débats se poursuivirent dans les carrefours, dans les foyers et dans tous les endroits de réunion et d'entretien²²⁴. L'issue de la controverse n'engageait rien de moins que l'abolition de croyances et de pratiques multiséculaires avec tout ce que cela impliquait dans la vie socio-économique et l'ordonnance des mœurs²²⁵. C'est la légitimité de la tradition dans ses articulations essentielles et dans son application quotidienne qui était remise en cause.

²²² G. Bavaud, «Les interventions de Pierre Viret à la “Dispute” en rapport avec son enseignement ultérieur», *La Dispute de Lausanne 1536. La théologie réformée après Zwingli et avant Calvin*, op. cit., p. 132.

²²³ *ADL*, VIII.

²²⁴ Vuilleumier, p. 184.

²²⁵ *Ibid.*, p. 206.

Après la *Petite Largition* (1^{er} nov.), par laquelle ils achetèrent la soumission des Lausannois, MM. firent publier, le 24 déc., l'ordonnance de réformation qui marqua une étape décisive dans la conquête du pays de Vaud²²⁶. La Réforme fut introduite graduellement en commençant par la suppression de la messe et des images religieuses et par la confiscation des biens d'Église. De 1537 à 1540, des commissaires bernois visitèrent les baillages pour s'informer de la disposition des ecclésiastiques à accepter les changements. Ceux qui ne pouvaient s'en accommoder étaient libres de quitter le pays avec leurs biens personnels. Ils pouvaient revenir percevoir leurs rentes annuellement ou recueillir les fruits de leurs propriétés, mais ils n'étaient pas autorisés à prolonger leur séjour au delà du temps nécessaire à ces fins²²⁷.

Dès les premiers jours de 1537, Berne s'employa à la fondation d'une académie pour la formation des pasteurs. Le 15 janv., Mégander écrivait à Bullinger : «Il nous faudra des maîtres doctes et érudits, et en particulier un principal sachant le français [...] Caroli donnera la théologie de l'ancien Testament et Viret celle du nouveau»²²⁸. Une missive de Farel à Calvin en 1538 nous informe que le réformateur de Lausanne y donnait des leçons et qu'il prêchait tous les jours²²⁹. Le 6 oct. 1538, Viret se maria avec Elisabeth Turtaz, combourgeoise d'Orbe²³⁰. Au cours des années suivantes, il poursuivit ses activités de pasteur et de professeur tout en intervenant en faveur des Vaudois persécutés par le parlement d'Aix et le baron d'Oppède²³¹. Il servit également de médiateur lors de disputes entre Calvin et les factions genevoises entre 1539 et 1541, et c'est à lui que les Genevois firent appel en 1539 pour contrer les efforts de

²²⁶ Vuilleumier, p. 187; Doumergue, *Lausanne au temps de la Réformation*, *op. cit.*, p. 32; *Lettres choisies*, p. 95.

²²⁷ Vuilleumier, pp. 187, 196, 225-26.

²²⁸ Cité dans É. Doumergue, *Lausanne*, *op. cit.*, p. 40.

²²⁹ Barnaud, pp. 152, 177.

²³⁰ Vuilleumier, p. 93. Elle mourut en fév. 1546 (C.O. 12: 306-09). Viret célébrera ses secondes noces le 6 nov. avec Sébastienne de la Harpe, une veuve qui lui donna six enfants (cinq filles et un fils, mort en bas âge).

²³¹ Barnaud, pp. 186-193, 288-293.

Sadolet qui essayait de ramener la cité à l'Église ancienne²³². Finalement, la réplique vint de Strasbourg à la fin de l'été dans l'épître de Calvin à l'évêque de Carpentras²³³.

Genève : nouvelle cité de Dieu

Les efforts des prédicants pour décléricaliser l'accès à la Bible ont parfois été assimilés à une volonté de privatiser les pratiques et le savoir religieux. Or, la revendication pour chacun de lire ou d'écouter quelqu'un lire la Bible en langue vivante n'était portée par aucune velléité de laïcisation; elle s'insérait, au contraire, dans un programme de «christianisation» ou de «re-christianisation» de la piété populaire et des instances politique, économique, juridique et scolaire²³⁴. Comme Zwingli à Zurich et Bucer à Strasbourg, Calvin et Viret furent d'abord et avant tout des «architectes de cités chrétiennes»²³⁵.

À son retour d'exil (13 sept. 1541), Calvin s'employa à stabiliser la Réforme au plan doctrinal et institutionnel. Son expérience alsacienne ne lui avait pas tant légué un modèle ecclésiastique transposable (cf. Ep 4¹¹), qu'une ambition : «[...] le protestantisme était appelée à devenir, autant qu'une théologie, un fait de civilisation [...]», écrit B. Cottret, «Une théologie, une politique, une pédagogie : voilà bien les trois piliers du protestantisme réformé. Surtout si l'on ajoute qu'avec Calvin la politique, au sens fort du souci de la Cité, est étroitement tributaire d'une pédagogie»²³⁶.

²³² R. Linder, *The Political Ideas of Pierre Viret*. Genève: Droz, 1964, pp. 30-31.

²³³ R. Linder, «Brothers in Christ: Pierre Viret and Jean Calvin as Soul-mates and Co-laborers in the Work of the Reformation», *Calvin Studies Society Papers 1995-1997*. Grand Rapids Michigan: D. Foxgrover, 1998, p. 154; et B. Cottret, *Calvin. Biographie*. Paris: édit. Jean-Claude Lattès, 1995, pp. 162-66.

²³⁴ J. Delumeau, *Naissance et affirmation de la Réforme*. Paris: P.U.F., 1965; *Le catholicisme entre Luther et Voltaire*. Paris: P.U.F., 1996 [1971], pp. 398-443. S. Hendrix préfère le concept de re-christianisation («Rerooting the Faith: The Reformation. As Re-Christianization.» *C.H.* 69/3 (2000): 567).

²³⁵ Expression empruntée à S. Hendrix («Rerooting the Faith [...]», *op. cit.*, pp. 568-69).

²³⁶ B. Cottret, *Calvin, op. cit.*, p. 144.

Une théologie

En 1541, Calvin fit publier la traduction française de sa *Christianae Institutio Religionis* (Bâle, 1536; Strasbourg, Wendelin Rihel, 1539), qui deviendra le manuel fondamental des églises réformées²³⁷. Comme le note F. Higman : «L'ensemble forme un monument théologique, plus organisé et exhaustif que les écrits de Luther, de Zwingli ou de Bucer : c'est l'*Institution* qui a doté la Réforme de son plus important outil doctrinal. On l'a comparé à la *Summa* de Thomas d'Aquin»²³⁸. Ses multiples révisions témoignent aussi d'une orientation de plus en plus marquée vers la systématique :

L'édition de 1536 devait [...] être un manuel élémentaire, destiné à faire connaître "quelques rudiments" aux lecteurs nouvellement convertis. Le but pratique et même édifiant [...] était prédominant [...] Or l'Avis au lecteur de la seconde édition latine, celle de 1539, nous montre Calvin précisant et modifiant sa première intention. Il ne s'agit plus maintenant de donner aux lettrés un exposé sommaire de la doctrine réformée, mais une véritable introduction dogmatique à la lecture de l'Écriture sainte [...] il destine plus spécialement son ouvrage aux étudiants en théologie²³⁹.

La traduction de 1541 poursuit la même intention²⁴⁰. Le titre explicite la finalité de l'ouvrage et l'étendue de ses matières : *Institution de la religion chrestienne : en laquelle est comprinse une somme de pieté, et quasi tout ce qui est necessaire a congnoistre en la doctrine de salut.* ([Genève, Michel Du Bois], 1541). La préparation de cette somme, le soin porté à ses remaniements et ses nombreux tirages invitent à considérer sérieusement sa fonction dans la Réforme française²⁴¹. Le rôle et le succès

²³⁷ L. Martin-van Berchem, *Le rayonnement de l'«Institution» de Calvin* (texte imprimé à l'occasion de l'exposition organisée à la BPU de Genève pour le 450^e anniversaire de la Réformation). Genève: BPU, 1986, pp. 7-12.

²³⁸ F. Higman, *La diffusion de la Réforme en France*, op. cit., p. 107.

²³⁹ F. Wendel, *Calvin. Source et évolution de sa pensée religieuse*. Paris: P.U.F., 1950, p. 107.

²⁴⁰ *Ibid.*, pp. 108-09; *Piety*, C58.

²⁴¹ Sans aller jusqu'à l'assertion de F. Wendel (*Calvin. Source et évolution*, op. cit., p. 83), dont l'évaluation du rôle de l'*Institution* minimise l'importance des écrits de Viret, les éditions, intégrales ou partielles de la Bible et du Psautier, les publications des autres réformateurs et leur contribution homélitique.

de l'*Institution* montrent aussi que Calvin ne préconisait aucunement un «libre examen» des Écritures. La lecture de la Bible, pour Calvin et ses collègues, n'est pas aussi aisée qu'on pense. C'est un point sur lequel Wendel insiste avec raison :

Calvin estime qu'on a de fortes chances de verser dans l'erreur, c'est-à-dire de mal interpréter l'Écriture, si l'on ne dispose pas d'un guide sûr, capable d'indiquer au lecteur ce qu'il doit chercher et comment l'y trouver. Cela est vrai en premier lieu des théologiens qui doivent être plus spécialement instruits dans l'Écriture et qui trouveront ce guide dans les versions latines de l'*Institution*. Mais cela est vrai aussi de l'ensemble des fidèles, et c'est pourquoi Calvin s'imposera désormais la tâche de traduire en français chacune de ses éditions nouvelles²⁴².

Une politique

Entre 1541 et 1543, les Genevois adoptèrent les *ordonnances ecclésiastiques*, l'*édit du lieutenant de justice* et les *ordonnances sur les offices et officiers*. Quelque soit le rôle exact de Calvin dans la rédaction de ces lois (le premier texte est de sa plume), il convient de préciser, contre une historiographie héritée de Jérôme Bolsec et de Jacques-Augustin Galiffe, qu'il ne créa pas de nouvelles législations à la manière d'un autocrate, mais qu'il travailla dans la ligne des édits antérieurs en suivant la tendance aristocratique déjà existante²⁴³. «Les lois fondamentales de Genève, remarque R. M. Kingdon, ont «toujours donné les pouvoirs aux équipes, jamais aux individus. C'est vrai de l'Église comme l'État»²⁴⁴. Il y a là un écart considérable par rapport au principe monarchique très répandu à l'époque et que certains considéraient comme le seul conforme à la nature²⁴⁵.

Les principes constitutionnels calviniens, qui se répandront à travers l'Europe avant la fin du XVI^e siècle, se distinguent de l'augustinisme politique, d'après lequel le

²⁴² F. Wendel, *Calvin. Source et évolution*, op. cit., p. 109.

²⁴³ M. Chenevrière, «Did Calvin advocate a theocracy?», *Articles on Calvin and Calvinism. Vol. 11. "Calvin's thought on economics and social issues and the relationship of church and state"* (R. C. Gamble, éd.). New York: Garland Publishing, p. 220.

²⁴⁴ R. M. Kingdon, «Calvin et la constitution genevoise», *Actualité de la Réforme (Vingt-quatre leçons présentées par la Faculté de théologie de Genève à l'Auditoire de Calvin dans le cadre du 450^e anniversaire de la Réformation 1536-1986)*. Genève: Labor et Fides, 1987, pp. 214.

²⁴⁵ *Ibid.*

pape devait régner sur la société avec l'appui de l'empereur, et du thomisme qui accordait la préséance à l'Église en tant qu'institution divine, sur l'État, simple institution naturelle²⁴⁶. Devant la tension entre la police ecclésiastique et la réalité politique, Calvin opta pour la doctrine luthérienne des deux règnes en la remodelant selon un dispositif à trois étages : «le Magistrat, gardien et conservateur des lois; la Loi, qui domine le Magistrat; le peuple, gouverné par les lois et soumis au Magistrat»²⁴⁷. On est donc loin d'une théocratie au sens historique et étymologique du terme²⁴⁸. Alves résume bien la synthèse politico-religieuse du réformateur : «Geneva was to be a place where the Christian social organism, the visible church, was to recreate both the spiritual and temporal dimensions of the human set in closed unity»²⁴⁹. Voilà tout. Rien de plus, mais rien de moins.

Une pédagogie

Pour enrichir le culte en langue vernaculaire, Calvin composa la première édition de la liturgie genevoise : *La Forme des prières et chantz ecclesiastiques, avec la maniere d'administrer les Sacremens, et consacrer le Mariage : selon la coutume de l'Eglise ancienne*²⁵⁰. Pour l'instruction de la jeunesse, pierre angulaire de la *renovatio ecclesiae*²⁵¹, il rédigea le *Catéchisme de l'Église de Genève*, un petit livre découpé en 52 dimanches qui s'imposa durablement dans les Églises de France, dans les Églises wallonnes et le «Refuge»²⁵².

²⁴⁶ M. Chenevrière, *La pensée politique de Calvin*. Genève: Slatkine Reprints, 1970 [1937].

²⁴⁷ D. Müller, *Jean Calvin. Puissance de la Loi et limite du Pouvoir*. Paris: Édit. Michalon, coll. «Le bien commun», 2001, pp. 63-64.

²⁴⁸ Cf. notre étude: «Calvin and Theocracy in Geneva: Church and World in Ordered Tasks.» *ARC, The Journal of the Faculty of Religious Studies, McGill* 28 (2000): 91-113.

²⁴⁹ A. Alves, «The Christian social organism and social welfare: The case of Vives, Calvin and Loyola.» *S.C.J.* 20 /1 (1989): 9.

²⁵⁰ *Piety*, C49-56.

²⁵¹ Cf. sa lettre au duc de Somerset (Calvin, *Deux congrégations et exposition du catéchisme*. Première réimpression de l'édition de 1563 avec une introd. et des n. par R. Peter. Paris: P.U.F., 1964, XXV).

²⁵² *C.O.* 9: 894; *Piety*, C20-21. Édit. moderne: *Confessions et catéchismes de la foi réformée* (O. Fatio, éd. et alter). Genève: Labor et Fides, 1986, spécialement pp. 91-92 sur la lecture privée et ecclésiastique de

Il accorda aussi ses soins à la révision de la version d'Olivétan après les retouches de 1536, 1538, 1539 et la Bible de 1540²⁵³. Dès déc. 1542, il travaille à la correction du NT et à compter de 1546, c'est de toute la Bible qu'il s'occupe²⁵⁴. Or, la production de versions plus amendées des textes sacrés n'était pas suffisante, car Calvin n'était que trop «conscient du fossé qui sépare la masse des chrétiens des pasteurs capables de lire correctement l'Écriture»²⁵⁵. C'est pourquoi entre son exil (mi-1538) et la publication de l'*Institution* (1541), il avait formé le dessein, jamais achevé, d'une traduction française des homélies de Chrysostome pour introduire les fidèles à la Bible²⁵⁶. Encore une fois, ce projet et les ouvrages cités plus haut montrent bien qu'il n'était pas entièrement acquis à la *claritas Scripturae*. Calvin ne faisait que poursuivre le «but essentiellement pratique» que s'étaient assignés Érasme et Lefèvre d'Étaples : à savoir de «constituer les Pères de l'Église en “compagnons” (*comites*) pour mieux lire l'Écriture»²⁵⁷.

Originalité de P. Viret : « Calvinus bis repetitus »

Le style et la pensée de P. Viret ont été et sont encore, le plus souvent, appréciés à l'aune de la plume de Calvin²⁵⁸. Déjà au XVI^e siècle, le jésuite Emond Auger usait de cet étalon de mesure :

[...] un homme qui se dict avoir tant escrit de choses, [...] n'ayant rien obmis en ses escrits de ce qui concerne les poincts de nos differens, se

la Bible). Sur les changements apportés au texte de 1537 après les expériences strasbourgeoises, cf. O. Millet, «Rendre raison de la foi: Le Catéchisme de Calvin (1542)», *op. cit.*, p. 190.

²⁵³ O. Douen, «Coup d'œil sur l'histoire du texte de la Bible d'Olivétan 1535-1560.» *Revue de Philosophie et de Théologie de Lausanne* 22 (1889): 288, 303.

²⁵⁴ J.-F. Gilmont, *Jean Calvin et le livre imprimé*, *op. cit.*, p. 199; M. Engammare, «Cinquante ans de révision de la traduction biblique d'Olivétan: les bibles réformées genevoises en français au XVI^e siècle.» *B.H.R.* 53 (1991): 347-77.

²⁵⁵ J.-F. Gilmont, *Jean Calvin et le livre imprimé*, *op. cit.*, p. 207.

²⁵⁶ *Ibid.*, pp. 214-15.

²⁵⁷ A. Godin dans *Érasme*. Paris: édit. R. Laffont, coll. «Bouquins», 1992, CLXXXIX.

²⁵⁸ Vuilleumier, p. 504; D. H. Kromminga, «Pierre Viret: Popularizer of the Calvinistic Reformation.» *The Calvin Forum* 4 (1938-39): 202-03; R. Pfister: «Aufs Ganze gesehen [les publications de Viret] bringen sie die calvinische Theologie in volkstümlicher Form. Darin lag ihre Stärke» (*Zwingliana* 11/5 (1961): 334).

met derechef à gaster du papier, et ne se donne garde qu'il ne faict que redire une mesme chose en divers termes [...] il me semble qu'il se devoit contenter de l'institution que son frere Calvin escrivit, [...] car n'en d'esplaise à son excellence, il n'a ny la plume, et moins le sçavoir [...] que sondit compaignon : l'un est grave, et pressé en son dire, l'autre est vaste, mal agencé, et plein de broquars, sans sel ny sauge : l'un trompe si civilement, qu'on ne s'en prend pas souvent garde, l'autre vend si apertement ses caprices [...] que on les apperçoit (*sic*) d'une lieue : l'un a provocqué [...] contre soy de grans personnages de nostre costé [...] l'autre n'a eu oncques qui ait faict conte de tous ses escrits, ains a esté peu estimé en matiere de Religion. Ce qui est aisé à voir par les tiltres de ses livres. Ils a dressé une anatomie, une Physique, une Alchymie, une Medecine, un Feu sacré, de la Religion qu'il appelle Papale : Et Dieu sçait soubz ces Dialogues bien amples, ce qu'il en croit luy mesme, pour le persuader à ses auditeurs²⁵⁹.

Il ne faut pas pratiquer longtemps Viret pour remarquer combien son écriture, chargée de lourdeurs et de redondances de digressions et de maladresses laissent souvent deviner les mouvements d'une plume glissant au gré d'une improvisation aguerrie par une vaste culture. Toutefois, le temps qui s'est écoulé depuis ses écrits a déposé sur ses mots bien des attentes et des considérations anachroniques au plan littéraire. Aussi importe-t-il de replacer sa production littéraire dans ses premières visées. Ce qui apparaît comme des infirmités de la langue et du style ne relève souvent que d'intentions didactiques. Ainsi, la prolixité qu'on lui reproche d'ordinaire ne semble pas avoir gêné ses lecteurs comme l'attestent les nombreuses rééditions et les traductions de ses œuvres²⁶⁰. Doit-on, par ailleurs, insister sur le fait que les critères esthétiques goûtés par les théologiens et les lettrés de son temps n'étaient pas forcément conformes aux besoins du laïcat²⁶¹ ?

²⁵⁹ *Reponse à une epistre liminaire de Pierre Viret, Ministre des reformez de Lyon* (Lyon, Michel Jove, 1565), ff. 27r°-28r°; P. Besson, *Pierre Viret et le Jésuite Auger*. Rouillac: Bureau de l'Etendard évangélique, coll. «Questions historiques», 1911, 8 pp.

²⁶⁰ F. Higman, *La diffusion de la Réforme en France, op. cit.*, p. 139.

²⁶¹ *Des actes*, «Preface», f. Bijr°.

Dans son *Instruction chrestienne* (1564), Viret explique sa préférence pour le genre dialogué qu'il a largement pratiqué²⁶². Certes, admet-il : «[...] ceste maniere d'enseigner est un peu plus longue, à cause que souventesfois il faut user en icelle, d'aucunes paroles, qui sont comme perdues», mais, insiste-t-il : «elles ne sont pas perdues du tout, à cause qu'elles servent non seulement à esclaircir les matieres, mais aussi à les distinguer et exposer plus distinctement, et plus familiarément»²⁶³. Ainsi la concision, un trait caractéristique de la plume de Calvin, n'est pas toujours une qualité à son avis, surtout pour enseigner les plus simples²⁶⁴.

Dans ses *Études littéraires sur les écrivains français de la Réformation*, A. Sayous remarque qu'à côté «[...] des négligences et des défauts nécessaires d'une composition hâtive et comme improvisée, on ne saurait méconnaître dans les œuvres de Viret la touche d'un écrivain habile et original»²⁶⁵. Et le même d'ajouter que :

[...] pour la contexture logique de la phrase, il est parfaitement clair, et on suit aisément son idée à travers les développements, même les plus excessifs de la période. Amyot ne se tire pas plus heureusement du labyrinthe de sa proposition, d'ordinaire si compliquée. Dans ses dialogues comiques, Viret découpe plus vivement le discours, et il atteint quelquefois au relief vigoureux de Montaigne²⁶⁶.

De son côté, G. Guisan a vu en Viret un précurseur de Ramuz par l'indépendance littéraire dont il fait preuve, une liberté qui se constate moins dans le choix de l'expression que dans celui de l'illustration : «Au lieu d'argumenter dans l'abstrait Viret s'appuie sans cesse sur l'expérience quotidienne»²⁶⁷. A. Jouanna

²⁶² F. *iir°.

²⁶³ Ibid.

²⁶⁴ Ibid., f. *iiv°. Cf. le contraste avec Calvin (J.-F. Gilmont, *Jean Calvin et le livre imprimé, op. cit.*, pp. 166-73).

²⁶⁵ Paris: Cherbulliez, 1854, t. 1, p. 237.

²⁶⁶ Ibid., p. 239.

²⁶⁷ «Viret écrivain (Discours prononcé à Orbe, le 31 octobre 1961, lors du jubilé Pierre Viret)» *É.L.* (U. de Lausanne) 6/2 (1962): 132. Faut-il voir ici une influence de John Major, dont Viret avait suivi les leçons à Montaigu ? : «[...] [Major] tries hard to relate all knowledge to concrete experience and constantly employs homely illustrations from everyday life to drive this home: *experientia docet, experiente teste* are favourite expressions» (Th. F. Torrance, *The Hermeneutics of John Calvin*. Edinburgh: Scottish Academic Press, 1988, p. 24).

remarque, pour sa part, la «verve satyrique étincelante» de ses raisonnements²⁶⁸ et M. Berthoud a souligné combien l'usage virétien du dialogue diffère de celui de Calvin dans son *Cathéchisme* (1542, 1545) en raison du ton amical et précis des personnages qui s'ouvrent, par ailleurs, à une authentique discussion des problèmes religieux discutés par leur auteur : «La vérité n'est pas donnée dans les prémisses, on y vient peu à peu, au fil de la conversation. La vérité est discutée, objectée, pour être finalement pleinement reconnue par ceux qui en doutaient au début [...]»²⁶⁹.

Médium de communication à mi-chemin entre la culture de l'oral et celle de l'écrit, le dialogue offre en effet l'avantage d'une discussion libre sous forme de table ronde entre des personnages issus de divers milieux, ce qui permet d'élargir le débat et la réflexion à des catégories sociales jusque-là négligées : «[le dialogue], remarque M. Soulié, donne la parole à ceux qui ne l'ont pas d'ordinaire il y a là une ligne de force du mouvement réformé, un facteur d'émancipation pour les paysans et les artisans»²⁷⁰. À ce chapitre, la pédagogie de P. Viret fait preuve d'une singulière ouverture à l'endroit des laïcs les plus simples et les plus divers :

Il est requis, écrit-il dans son *Instruction chrestienne* (1564), que ceux qui ont à enseigner les rudes et les ignorans, ayent telle consideration. Car comme les vaisseaux ne sont pas tous d'une mesme forme et capacité, ainsi les entendemens ne sont pas tous semblables et de la mesme nature, ne tous si bien disposez les uns comme les autres, à recevoir et à bien retenir ce qu'on veut mettre en iceux. Car les uns sont plus rudes et plus hebetez : les autres sont plus subtils et plus aigus [...]

²⁶⁸ A. Jouanna, J. Boucher, D. Biloghi, G. Le Thiec, *Histoire et dictionnaire des guerres de religion*. Paris: Robert Laffont, coll. Bouquins, 1998, p. 1376.

²⁶⁹ *Le monde à l'empire de Pierre Viret: une conception de l'histoire au XVI^e siècle* (Mémoire de Licence en Histoire Moderne. Session d'oct. 1996. Université de Lausanne, Faculté des Lettres, Section d'histoire), pp. 22-23. Nos remerciements à l'auteur qui nous a envoyé un exemplaire de son étude.

²⁷⁰ «Pratique et propagandes religieuses: protestantisme», *Livres populaires du XVI^e siècle. Répertoire sud-est de la France* (G. Demerson *et al*). Paris: édit. du CNRS, 1986, p. 153; *Des actes*, préface f. Bijr^o: «Car la tractation d'une mesme matiere peut estre differente, selon les gens ausquelles on escrit, et selon la langue en laquelle elle est escrite, et selon qu'on la veut accomoder aux personnes et l'amplifier ou restreindre».

D'autre part, il faut avoir un regard au temps et aux âges des personnes [...] ²⁷¹.

Viret savait aussi que la satire exerce un rôle important dans les milieux populaires. Si le burlesque obéit d'abord à des intentions didactiques pour agrémenter l'apprentissage ou l'endoctrinement²⁷², il se double d'une fonction punitive lorsqu'il s'allie à la moquerie. Le genre devient dès lors sous sa plume un outil apologétique. On rejoint ici H. Bergson dans son essai sur la signification du comique : «Le rire est, avant tout, une correction. Fait pour humilier, il doit donner à la personne qui en est l'objet une impression pénible. La société se venge par lui des libertés qu'on a prises avec elle. Il n'atteindrait pas son but s'il portait la marque de la sympathie et de la bonté»²⁷³. Suivant cette interprétation, on pourrait avancer que les sarcasmes virétiens offraient au peuple un vecteur cathartique contre le mépris séculaire des clercs à leur endroit²⁷⁴; ses œuvres réalisant une fonction utile en signalant et en chassant à l'extérieure de la vie sociale les perturbations et les révoltes des masses²⁷⁵. Aucun des réformateurs, souligne É. Doumergue, ne fut plus pénétrant dans sa controverse et ses satires que P. Viret²⁷⁶.

Par le recours au français dans ses prêches, ses écrits consolatoires, ses œuvres didactiques, ses livres de controverse et ses publications satiriques – soit pas moins de 49 titres sur une cinquantaine d'attribution certaine²⁷⁷, Pierre Viret se démarque de ses collègues par son souci d'exposer dans une langue accessible des problèmes qui intéressaient toute la population. Son immense production, d'une singulière rareté pour

²⁷¹ *Ins. Chr.* (1564), t. I, f. *iiv^o.

²⁷² Cp. à Calvin dans sa préface aux *Disp. Chr.* sur la légitimité du comique en religion.

²⁷³ Paris: P.U.F., 1967, p. 150; M. Screech, *Laughter at the Foot of the Cross*. Penguin Books, 1997, spécialement pp. 44-47 (Érasme); 107-11 (Platon); 141-61 (Lucien); 278-86 (sur l'idolâtrie).

²⁷⁴ Cf. Cochlaeus (*An expediat laicis legere [...]*, cité dans B. Roussel, «Un privilège pour la Bible d'Olivétan (1535)?», *op. cit.*, p. 246, n. 7); et le *Monologue de messire Jean Tantost, lequel recite une dispute il ha eue contre une dame lyonnaise* (Lyon, 1562), cité dans N. Z. Davis, *Les cultures du peuple.*, *op. cit.*, p. 21.

²⁷⁵ H. Bergson, *Le Rire [...]*, *op. cit.*, p. 152.

²⁷⁶ É. Doumergue, *Lausanne au temps de la Réformation*, *op. cit.*

²⁷⁷ Vuilleumier, pp. 505-45.

l'époque, appelle encore une précision sur l'usage des langues vulgaires à des fins idéologiques depuis les grands textes de Luther :

Dès le XV^e siècle, note J. Ellul, il y avait eu des tracts et des libelles, mais qui avaient rarement un but de propagande. Ces écrits populaires avaient pour but de donner des conseils pratiques dans divers domaines. Il y avait aussi une part de distraction avec des illustrations. Les paysans, les artisans avaient pris l'habitude d'acheter les almanachs, les tracts et il y avait donc, tout prêt, un public qui s'était constitué par l'habitude mais qui n'avait jamais été atteint par des écrits polémique ou idéologique [...] ²⁷⁸.

Particulièrement sensible à cette lacune, Viret se donna pour mission d'y remédier avec la conviction que la quantité contribuerait à la cause. Son introduction aux *Disputations chrestiennes* (pp. 14-15) offre une courte apologie de ce ministère :

Je n'ignore pas, que le Seigneur n'ait suscité en ce temps cy, de grans personnages, qui ont desja fort esclaircy ces matieres obscures [...] Toutesfois, combien que plusieurs livres ont desja esté faitz [...] neantmoins j'ay encore estimé, que mon petit labeur ne seroit pas du tout vain et inutile envers aucuns, pour beaucoup de causes. La premiere, pource que la plupart qui ont escrit, ont escrit en langue latine, laquelle n'est pas entendue de tous [...]. Parquoy il est bon que telles matieres, qui touchent à nostre salut soyent manifestées et publiées en toutes langues [...] ²⁷⁹.

Or, comme le relève C. Longeon, «quel était alors le livre qui tout à la fois intéressait le plus large public, contribuait à l'édification du plus grand nombre, apportait la preuve que la langue française était digne des plus hautes œuvres, sinon la Bible traduite en notre langue ?» ²⁸⁰.

Le prochain chapitre étudiera deux livrets inédits publiés dans cette intention précise. Par leurs critiques internes et externes, nous y apportons la preuve qu'ils furent composés par le réformateur vaudois, Pierre Viret.

²⁷⁸ *Histoire de la propagande*. Paris: P.U.F., 1967, pp. 52-53; et du même: *Propagandes*. Paris: A. Colin, 1962.

²⁷⁹ Cf. aussi *Du devoir*, f. A3v^o.

²⁸⁰ *Étienne Dolet. Préfaces françaises* (par C. Longeon). Genève: Droz, 1979, p. 25.

Chapitre quatre : Deux écrits inconnus de Pierre Viret

«Je n'éprouve aucun ennui à vous écrire les mêmes choses»

(Ph 3¹, SR).

À la recension des plaintes anonymes mentionnées par Henri Estienne doivent s'ajouter les deux opuscules mystérieux et pratiquement ignorés des bibliographes que nous avons signalés en introduction. Une fois la critique matérielle de ces opuscules opérée, il restera à effectuer l'analyse de leur contenu en mettant leur discours apologétique en lien avec le corpus virétien. Cette étude fera l'objet du chapitre six et de l'annotation scientifique des deux traités en dernière partie.

Le premier traité (T1)

Description, date et contenu

*TRAICTÉ AUQUEL // est deduict s'il est loisible de // lire la saincte Escriture en // langue Vulgaire, et // du fruict qui en // peult sortir. // * // Jesus Christ dict, Joan.5. // Cherchez les escriture : car ce sont // celles, lesquelles portent tesmoi- // gnage de moy. (s.a., s.l., s.d., s.i.), 16°, 94 pp., a-f⁸, 67 mm pour 21 L., ital., marginales, titres courants, deux majuscules ornées : 17 mm (f. a2r°); 23 mm (f. a3v°).*

Les silences de cette plaquette intriguent : anonymat de l'auteur, non lieu d'impression, aucune mention d'éditeur. Tout cela rappelle les nombreuses publications dissimulant une origine genevoise au début des années 1540. L'ouvrage est signalé dans le catalogue censorial parisien en 1549, avec la date 1543¹. Il ne paraît pas avoir connu un large succès, contrairement aux publications étudiées au chapitre deux, car après 1549, on n'en trouve plus de trace dans les compilations des livres censurés. Le seul témoin connu de ce traité est relié avec des impressions de Jean de Tournes à la BPU de Neuchâtel (coté ZQ 852 a-c D). Il figurait jadis dans la collection de Gabrielle Berthoud, professeur à l'Université de la même ville². Cet écrit resta

¹ *Index I*, p. 408.

² Le traité est relié avec deux autres plaquettes: i) *Sermons des six paroles de Iesuschrist en croix, Translatez pour le Roy treschrestien, par Jean de Gaigny, docteur, et premier aumosnier dudict*

inconnu des bibliographes jusqu'à ce que Mlle Berthoud le signale dans sa monographie sur Antoine Marcourt (1973). Le titre apparaît au milieu de sa bibliographie en fin d'ouvrage sous le nom de Viret avec les indications Genève comme lieu d'impression et 1544 comme date de parution³. On ne trouve aucune explication pour justifier ces renseignements. Intrigué par cette notice, F. Higman lui écrivit pour connaître les raisons de cet octroi. Elle lui répondit qu'elle n'avait, en fin de compte, aucun argument et que l'attribution se fondait sur une intuition⁴. Higman a donc remis en question la dotation⁵. À nouveau, aucun commentaire n'est donné par ce dernier pour expliquer la négation de l'hypothèse de Berthoud. Intrigué à notre tour par les notices de Higman, nous avons demandé à la BPU de Neuchâtel la permission de reproduire cet exemplaire, unique à notre connaissance, pour évaluer le bien fondé des impressions de G. Berthoud et de F. Higman.

Première cueillette de données

Deux indices permettent de dater le moment de rédaction et de parution du libelle. L'ouvrage se termine sur ces mots : «Achevé d'écrire le 12 de Décembre. 1543» et la préface porte cette mention : «Escrit le 10 de May 1544». La signature des cahiers prouve que la préface fut imprimée en même temps que le corps du traité. L'épitomé explique les circonstances de composition. L'entrée en matière reprend un topo de la Renaissance : l'auteur ne pensait pas publier cet écrit, mais la douce violence de ses familiers l'a incité à le mettre en lumière pour le bénéfice des simples (pp. 3-4). À l'origine, le texte aurait été rédigé par l'auteur à l'intention d'un «parent et fidele amy» (p.3). Le scripteur évoque ensuite le souvenir d'une discussion avec le destinataire sur le droit des laïcs à lire la Bible en langue vernaculaire. Celui-ci, qui aurait été séduit par les propos d'un prêcheur (catholique ?) «ce quaresme dernièrement

Seigneur. (Lyon, Jean de Tournes, 1543); ii) *Traicté de saint Jean Chrysostome, Que nul n'est offensé sinon par soymesme. Nouvellement traduit en langue Française*. (Lyon, Jean de Tournes, 1543).

³ *Antoine Marcourt Réformateur et Pamphlétaire du «Livres des Marchands» aux Placards de 1534*. Genève: Droz, 1973, pp. 278, 317.

⁴ D'après un entretien avec F. Higman à l'IHR.

⁵ *Censorship and the Sorbonne*. Genève: Droz, 1979, pp. 157-58; *Index I*, p. 408.

passé» (p.8), en serait venu à penser que les saints livres doivent n'être placés qu'entre les mains de personnes lettrées. L'auteur, retourné par ces propos, aurait alors entrepris la composition du traité pour vaincre les hésitations de son ami et réfuter les arguments de ce mystérieux «prescheur» de carême. Suivant les indications précitées, l'épisode immédiat de discussion et de rédaction se situerait entre fév. et mars 1543. Le *terminus a quo* de la rédaction est fixé au 12 déc. La date à la fin de l'adresse au lecteur indique que l'ouvrage fut imprimé six mois plus tard (peut-être pour la foire du printemps ?).

Quel est le contenu de l'ouvrage ? Le propos est explicite : «Que sans acception de personnes la sainte escriture [...] appartient à tous ceulx, qui sont du nom de Chrestien : et ne doibt par sottise ignorance, ou par envieuse malice, estre osté ce thrésor à ceulx ausquelz liberalement il ha esté octroyé» (p.24). L'Évangile n'est le bien restrictif d'aucun homme ni d'aucune église; nul n'a donc le droit de se l'accaparer et encore moins d'en priver les autres. L'Évangile est le «testament du Père» à «ses héritiers». La Bible est la «viande de l'âme» et le fourrage des brebis, c'est donc une cruauté intolérable d'en priver le peuple et d'affamer ainsi les enfants de Dieu. Seuls des ministres du diable peuvent vouloir empêcher les chrétiens de connaître leur Dieu et les bienfaits de ses promesses.

L'auteur transcende ensuite toutes les catégories sociales et s'adresse successivement aux enfants, aux adolescents, aux hommes, aux magistrats, aux vieillards et aux femmes pour les inviter à l'écoute et à la méditation personnelle des Écritures. La précision et la pertinence de ses exhortations mettent à jour une grande sensibilité pastorale. Ses commentaires aux femmes sont les plus longs et constituent un petit manifeste en leur faveur. Il s'adresse d'abord aux femmes en général, avant de les interpeller chacune selon leur statut civil et sexuel (veuves, épouses, vierges). Au total, 20 pages sur 94 sont consacrées aux lectrices de la Bible, soit un peu plus du quart de l'ouvrage. Le traité exhorte enfin à la vigilance. La parole de Dieu sert de «marque» pour discerner la véritable communauté chrétienne dans les derniers jours.

Toute une théologie de l'Histoire se profile derrière ces arguments. Le règne de l'antéchrist doit être renversé par le glaive de la parole de Dieu, ainsi que l'ont annoncé les prophètes. C'est pourquoi le diable s'agite et cherche par tous les moyens à empêcher que l'Évangile ait libre cours, surtout depuis que la parole divine vient d'être remise en lumière.

Le tableau des sources évoquées montre que le texte émane d'un auteur versé dans les Écritures et la patristique. On dénombre une dizaine de citations des Pères avec les références à leurs écrits dans les marges (Chrysostome, Jérôme, Augustin, Grégoire, Eusèbe, Pamphile). Le cortège des citations bibliques impressionne davantage : une lecture attentive permet de dénombrer 154 renvois (43 de l'AT et 111 du NT). L'auteur donne aussi huit renvois aux livres deutérocanoniques. Une recherche plus minutieuse nous a permis de relever au moins dix-sept autres citations pour lesquelles on ne trouve pas de référence, soit, au total, pas moins de 179 renvois scripturaires, incluant les renvois deutérocanoniques, pour 94 pages de textes (55 à 17 livres de l'AT et 124 à 21 livres du NT). Les arguments rhétoriques, ajoutés à une telle érudition, prouvent que nous sommes en présence d'un maître et non d'un disciple.

La comparaison des emplois bibliques du T1 avec les écrits évangéliques de même inspiration permet de mieux cerner l'herméneutique du rédacteur. Ses positions le situent dans la droite veine de la Réforme militante, aux côtés des Marcourt, Farel, Froment, Viret et Calvin. Les opuscules anonymes parus à Lyon entre 1542 et 1562 (étudiés au chapitre deux) mettent à jour des sensibilités plus évangéliques et érasmiennes. Ces auteurs ne polémiquent pas sur les sujets délicats (purgatoire, messe, formes du culte, papauté, etc.); ils veulent rester fidèles à l'Église traditionnelle et savent s'arrêter là où commence l'imprudence. On constate aussi une étroite parenté d'idées entre ces écrits et l'héritage fabrisien. Tel n'est pas le cas de notre compositeur. Partout on reconnaît les thèmes chers aux pamphlétaires réformés, et à Viret en particulier : marques de la vraie Église, imminence des derniers jours, combat contre l'antéchrist, prééminence du principe *sola scriptura* sur les formes du culte, les oeuvres

qui procèdent de la foi, dénonciation des ministres de Satan, procès d'intention contre les prêtres qui complotent contre la vérité et s'efforcent d'empêcher la lumière de briller, pointes contre les épicuriens et les lucianistes, soucis d'une police ecclésiastique, indices d'une liturgie tâtonnante qui délimite les clivages avec le culte traditionnel, préoccupations pastorales attestant une connaissance empirique du terrain missionnaire, désir d'être compris par «les simples et les rudes», admiration pour Calvin – qui est cité sur plus de 20 lignes sous le couvert de l'anonymat («un bon et saint personnage»). Voilà suffisamment d'indices qui montrent dans quel camp il convient de chercher l'auteur. De toute évidence, l'opuscule provient du milieu genevois-vaudois. D'autres preuves, qu'on exposera plus loin, confirmeront cette origine.

Comparaison du T1 avec les écrits des réformateurs français

Pour infirmer ou corroborer l'hypothèse de Berthoud, il fallait dresser la liste des candidats à la paternité, puis, en procédant par élimination, passer au peigne fin les diverses publications parues lors des années respectives⁶. On a déjà remarqué que notre auteur est un réformateur militant. Or, en 1544, il n'y a plus en France que des modérés, des nicodémites comme dirait, avec mépris, Calvin. Les autres ont été décimés, sont morts ou ont pris la route de l'exil. Depuis 1525, le cénacle de Meaux s'est dispersé et les disciples de Lefèvre se regroupent autour de Marguerite d'Alençon. La figure centrale de ce réseau d'évangéliques est Girard Roussel, aumônier de la sœur aînée de François 1^{er} et figure emblématique d'une sensibilité religieuse complexe et difficile à définir d'après les critères anachroniques d'une historiographie confessionnelle. Au début des années 1540, toute une génération vient de s'éteindre : Érasme, Briçonnet, Lefèvre d'Étaples, Marot. À Paris, les presses sont étroitement surveillées. L'axe principal de propagande se situe entre Lyon et Genève.

⁶ H. Love, *Authorship and attributions: an introduction*. Cambridge: Cambridge University Press, 2002, p. 221: «[...] attribution studies is not, for the most part, concerned with the delineation of individuality as such but with the humbler project of narrowing boundaries».

Dans la cité du Léman et dans le Pays de Vaud, la Réforme est encore jeune. Seule une poignée d'auteurs se signalent par leurs publications françaises et provoquent la vigilance des censeurs parisiens en 1544 : Calvin, puis Viret avec ses *Disputations Chrestiennes*. Farel suit derrière avec son *Summaire* et ses autres publications. Il y a encore Marcourt, l'auteur du *Livre des marchands* et des *Placards*. D'autres écrivains secondaires se font connaître soit par une traduction de Mélanchton, tel Jean de l'Archer⁷, soit par de courtes pièces rimées, des préfaces bibliques ou des recueils de cantiques, tels Mathieu Malingre, Antoine Saunier, Jean Morand, Eustorg Beaulieu et quelques autres moins connus, comme Etienne Fontaine⁸. Chez tous ces auteurs, les langues vernaculaires et la Bible en traduction jouent un rôle essentiel dans la diffusion des idées évangéliques-réformées. Il fallait donc enregistrer toutes les mentions relatives à ces deux thèmes dans leurs écrits.

La lecture de ces textes de même époque et de même inspiration a achevé de nous convaincre que le T1 trouve son origine dans l'entourage de Calvin, Farel et Viret. La parenté d'idées et de style est assez étroite et les recoupements textuels trop nombreux pour être fortuits. Toutes ces publications étaient devenues propriété commune des réformateurs, ce qui explique l'emploi d'expressions analogues et la récurrence des mêmes arguments à travers ce large corpus. La plupart de ces auteurs ont fait les grandes disputes ensemble; ils entretenaient une correspondance régulière; se lisaient entre eux et discutaient constamment des mêmes problèmes. Pour dépasser les lieux classiques, il fallait procéder à une analyse détaillée du vocabulaire, de la stylométrie et des préférences thématiques de chaque auteur pour désigner une candidature plausible.

De tous les réformateurs, les livres de Pierre Viret sont ceux qui offrent le plus de ressemblances avec notre opusculé. Calvin est exclu d'emblée. Farel vient en deuxième. Marcourt semblerait un auteur intéressant, mais certaines objections

⁷ *Piety* M64-65, pp. 318-19; *NBF*, p. 647 n. 4.

⁸ *H VIII*: 204s.

s'élèvent contre sa nomination. Son thème de prédilection est la messe⁹ et ses allusions à la lecture de la Bible en vulgaire ne se recourent pas avec notre traité. Ses arguments reprennent des lieux communs du débat. Ses développements les plus étoffés sur le sujet, moins de trois pages au total, se lisent dans le *Petit traicté tres utile, et salutaire de la sainte eucharistie de nostre Seigneur Jesuchrist* [Neuchâtel], 1534 (ff. Aiiiijv^o-Aiiiijr^o-v^o)¹⁰. Son *Livre des marchands* présente un style dissemblable au T1. Précisons enfin que Berthoud, qui connaissait mieux que quiconque les écrits et le vocabulaire de Marcourt, n'a pas songé à lui attribuer cette rédaction. C'est plutôt à Viret qu'elle a pensé. Ce choix vaut d'être souligné.

La liste des candidats n'était pas épuisée pour autant. On pense aussitôt à Matthieu Malingre, qui participa activement à l'édition biblique avec le groupe de Neuchâtel et qui entretenait des contacts avec Viret dans la même ville dès 1533. Or, les pièces que nous avons eues sous les yeux et les pages que Vuilleumier lui a consacrées n'ont pas donné d'indices probants¹¹. Ses pièces versifiées sont très différentes des écrits du Vaudois et il serait difficile d'expliquer pourquoi ce versificateur de talent aurait composé ou inclus dans le T1 le petit sonnet, plutôt médiocre, qui apparaît au verso de la page de ce titre : «Comme brebis congnoissent leur pasteur / A sa voix seule, ainsi sans contrerolle / Nous congnoissons nostre vray salvateur / Par le moyen de sa pure parolle». La pauvreté de ces lignes contraste avec la plume du poète marotique qu'était Malingre. Il suffit de lire sa *Moralite de la maladie de Chrestiente* (1533) et ses *Noelz nouveaulx* [1533?] pour le constater¹².

⁹ *Piety*, M18-30; Berthoud, *op. cit.*, pp. 291-305.

¹⁰ Réimpression à Genève [Jean Michel], [1542].

¹¹ *Piety*, M5-10; Vuilleumier, pp. 453-63; *Le chansonnier huguenot du XVI^e siècle*. Paris: Librairie Tross, 1870, pp. 20-22;25-30; 100-03.

¹² *Piety*, M8, M10. Autre remarque: l'auteur de T1 semble peu sûr de son écriture et qualifie son style de pauvre, médiocre et rude. À nouveau, il serait difficile de reconnaître ici les propos d'un excellent poète. Cf. toutefois le jugement de Viret sur sa prose: «S'il y a donc en mes vers peu de rime, il me suffit qu'il y ait quelque raison. Car je ne fay pas profession de poesie: et m'a suffit de les tourner de gros en gros: avec ce que si je suis povre orateur, je suis encore moins poete» (*Disp. Chr.*, préface, p. 18).

Et que dire d'Olivétan, l'«humble petit translateur» ? Son écriture et ses idées n'ont offert que peu d'intérêt à notre recherche, sans compter que la chronologie s'oppose à sa désignation. Le *Belisem de Belimakom* («Monsieur Sans Nom, de Nulle Part») quitta le pays de Vaud pour l'Italie, où il mourut probablement à Rome (c. août 1538) dans des circonstances demeurées mystérieuses¹³. Et Pierre Caroli ? Ses allusions à lecture de la Bible en français à la dispute de Lausanne et dans d'autres documents ne correspondent pas avec les arguments et le style du T1¹⁴. De plus, ce docteur partagé dans ses allégeances confessionnelles, s'abîma dans un procès d'arianisme contre ses anciens collègues au moment où parut notre opuscule¹⁵. Les événements qui entourent cet épisode ne militent pas en faveur de sa candidature à pareille date. En éliminant ces noms, on voit mal qui pourrait remplir les conditions requises à la paternité du traité dans le milieu suisse-romand entre 1543 et 1544. Il nous faut un écrivain réformé doté d'une culture biblique et patristique peu commune; un prétendant qui témoigne d'une grande affectivité pastorale, sans compter des talents remarquables de polémiste. Ses préoccupations premières, en tant qu'écrivain engagé, le poussèrent à rédiger de petits traités en langue courante pour le bénéfice des simples. Or, de tels auteurs nous n'en connaissons que peu, trop peu même, à pareille date. Certes, l'ignorance autorise bien des suppositions et il serait possible d'imaginer un redoutable pamphlétaire dont le nom soit demeuré inconnu, mais cette possibilité

¹³ *Olivétan, traducteur de la Bible* (Actes du colloque Olivétan, Noyon, mai 1985. G. Casalis et B. Roussel). Paris: Éd. du Cerf, 1987, pp. 169-76; H. Meylan, «Du Collège de France aux noces de l'Agneau: un texte peu connu d'Olivétan.» *R.T.P.* 24 (1936): 202-08.

¹⁴ *ADL*, pp. 128-30; «l'Épître de Pierre Caroli à François I^{er} [Alençon, 1530]», A. Piaget, *Documents inédits sur la Réformation dans le pays Neuchâtel*, t. 1. 1530-1538. Neuchâtel: Archives de l'État, 1909, supplément 157, pp. 493-507; M. Engammare, «Pierre Caroli, véritable disciple de Lefèvre d'Étaples ?», *Actes du colloque d'Étaples*, pp. 55-79; E. Baehler, «Petrus Caroli und Calvin. Ein Beitrag zur Geschichte und Kultur der Reformationszeit.» *J.S.G.* 29 (1904): 39-167.

¹⁵ *Piety* F9-10, pour les *Epistres* de Caroli. Cf. aussi la *Défense de Guillaume Farel et de ses collègues contre les calomnies du théologastre Pierre Caroli par Nicolas Des Gallars (Pro G. Farello et collegis eius adversus Petri Caroli theologastri caluminas defensio Nicolai Galasii)*, avec diverses lettres de Calvin, Caroli, Farel, Viret et autres documents traduits et présentés par J.-F. Gounelle. Paris: P.U.F., 1994. C'est à la suggestion de P.V. que cet ouvrage parut sous le nom de N. Des Gallars (J.-F. Gilmont, «La place de la polémique dans l'œuvre écrite de Calvin», *Le contrôle des idées à la Renaissance* (Actes du colloque de la FISIER tenu à Montréal en sept. 1995), publiés par J. M. De Bujanda. Genève: Droz, 1996, p. 114).

théorique, qui soulève plus de questions qu'elle n'en résout, n'explique pas les concordances entre le T1 et les œuvres de Viret. C'est sur ces exemples de recoupements qu'on souhaite maintenant attirer l'attention¹⁶.

Emprunts textuels du T1 aux écrits de Viret

Parmi les publications auxquelles il faut accorder une attention toute particulière, on signalera : *De la difference qui est entre les superstitions et idolatries des anciens gentils et payens, et les erreurs et abuz qui sont entre ceux qui s'appellent Chrestiens : et de la vraye maniere d'honorer Dieu, la Vierge Marie, et les Sainctz.* ([Genève], [J. Girard], 1542). Il s'agit du premier ouvrage d'importance de Viret qui expose sa pensée sur nombre de questions brûlantes telles le culte des saints et de la Vierge, les fêtes religieuses, la décadence du clergé, la messe, etc. Les reprises de ce livre dans ses publications ultérieures nous intéressent plus particulièrement. Shirley Mason a établi que plus des trois quart du livre seront réutilisés dans au moins quatre ouvrages parus entre 1544 et 1560¹⁷. Comme le T1 fut imprimé seulement deux années après *De la différence*, ce volume semblait offrir la meilleure prise pour débiter la comparaison. Les résultats s'avèrent concluants. Voici quatre exemples qui prouvent des emprunts directs à cette source.

¹⁶ Par recoupements, il faut entendre les phrases et les expressions où les parentés verbales sont si étroites qu'il est raisonnable de postuler une source commune.

¹⁷ i) *De la source et de la difference et convenance de la vieille et nouvelle idolatrie, et des vraies et fausses images et reliques, et du seul et vray Mediateur* (Genève, J. Girard, 1551) ii) *Des actes des vrais successeurs de Jesus Christ et de ses apostres et de ses apostats de l'eglise Papale, contenans la difference et conference de la sainte cene de nostre Seigneur, et de la Messe* (Genève, J. Girard, 1554) iii) *Du vray usage de la salutation faite par l'ange à la Vierge Marie, et de la source des chapelets, et de la maniere de prier par conte, et de l'abus qui y est: et du vray moyen par lequel la Vierge Marie peust estre honnoree* (Genève, J. Girard, 1556) iv) *De la vraye et fausse religion, touchant les voeus et les sermens licites et illicites et notamment touchant les voeus d'anathemes et d'execration, et les sacrifices d'hosties humaines et de l'excommunication en toutes religions* (Genève, J. Girard, 1560). Cf. S. Mason, «Viret adapted by Viret: the Re-Use of *De la Difference* in Viret's Later Works.» *B.H.R.* 50/3 (1988): 623-35.

Exemple 1: Jésus et les apôtres n'ont-ils pas prêché en langue vivante ?

<i>De la difference, ff. G3v°-G4r°</i>	T1, p. 12
<p><Don de langues. Act. 2> Pourquoi a il donné le don des langues aux Apostres, sinon afin qu'un chascun [...] puisse entendre leur doctrine ? [...] pourquoi ont ilz plustost escrit en grec qu'en hebrieu, syriaque, ou latin, veu qu'ilz estoient de la nation des Hebrieux, et que l'Empire Romain et les latins avoyent seigneurie et domination presques sur toute la terre, sinon à cause que celle langue estoit pour lors plus commune, et que plus de gens pouvoient lire entendre leurs Escritz ? [...] vous condamnez JESUS Christ, les Prophètes, Apostres, Martyrs, et tous les anciens Docteurs Ecclesiastiques, qui tousjours ont taché de rendre les saintes Escritures et la parolle de Dieu la plus familiere et facile possible [...] pour la faire entendre au paovre simple peuple. N'ont-ilz pas tous escrit ou en leur langue vulgaire, ou en la langue qui estoit la plus commune et plus entendue? Les Hebrieux n'ont-ilz pas eu les Escritures en hebrieu, les Grecs en grec, et les Latins en latin ?</p>	<p><[...] le don des langues [...] Act. 2 > Pour quelle cause le don des langues [...] ha esté donné aux Apostres, sinon à fin qu'un chascun [...] entendre [...] leur doctrine ? [...] pourquoi ont escript les Apostres en grec plus tost qu'en Ebrieu, eulx estantz Ebrieux: ou plustost qu'en Latin, veu qu'ilz estoient subjectz à l'empire Romain, et aux Latins ? sinon pour autant que la langue Grecques estoit alors plus commune, et que plus de gens pouvoient par ce lire, et entendre leurs escriptz ? [...] ne condamnent [...] Jesus Christ, les Prophetes, les Apostres, Martyrs [...] et [...] anciens Docteurs [...] qui tousjours ont tasché [...] de rendre la parolle de Dieu, et les Saintes escriptures plus familiares, et faciles que à eulx ha esté possible.</p>

Exemple 2: Chrysostome encourageait la lecture personnelle de la Bible

Pourquoy [...] incite tant souvent Chrysostome ses auditeurs et tout le peuple, d'avoir les livres de la sainte Escriture en leurs maisons, et de les lires et examiner mesme devant que venir à la predication: à celle fin qu'ilz puissent mieux entendre ce qui doit estre traicté et declairé en icelle, et le scavoir doit mieux entendre [...] ? (f. G4r°).	[...] Chrysostome, [...] incite ses auditeurs, et tout le peuple d'avoir les livres de la sainte Bible en leurs maisons [...] les lire, et examiner [...] mesmement avant que venir à la predication: à celle fin qu'ilz puissent mieux entendre ce qui doibt estre traicté, et declairé en icelle, et le sçavoir mieulx retenir (pp. 39-40).
---	---

Exemple 3 : Jérôme a traduit la Bible en langue vulgaire

[...] saint Hierome, ne seroit-il pas bien à reprendre, qui dit [...] que les femmes en fillant leur quenoille, les tisserans en faisant leur mestier, les laboureurs tenans la queue de leur charrue, eussent les Escritures si familiares, qu'ilz les eussent tousjours en la bouche, et qu'ilz ne chantassent autre chose ? (f. G4v°)	[...] sera bien à reprendre S. Hierosme [...] lequel [...] desire que les femmes en filant leur quenoille, les Tisserans en faisant leur mestier, les Laboureurs tenans la queue de leur charrue ayent les escritures si familiares, qu'elles leur soient tousjours en la bouche, et ne chantent autres chansons (pp. 42-43)
--	--

Exemple 4 : Une pratique superstitieuse : porter l'Évangile comme un talisman

<p><la parole de Dieu.> [...] ne nous est (f. N5r^o) [...] pas donnée, pour pendre au col, lier au bras, et en faire des sorcelleries, des brevetz, et applications [...] mais nous est donnée pour mettre en noz aureilles et en noz coeurs pour la retenir, entendre, et vivre selon icelle. Ceux donc qui l'appliquent à telles sorcelleries et usages magiques [...] ne la rendent-ilz pas prophane, la faisant servir au diable? ne font-ilz pas un dieu du papier et de l'ancre, des motz et du son, auxquelz ne gist pas la puissance de la parole de Dieu [...] si elle est prinse en autre sens et usage, que celui auquel le saint Esprit la veult appliquer. <Chryso. i ope. i per. i Mat. 23 [...] ou est la vertu de l'evangile, est-elle aux figures des lettres, ou en l'intelligence du sens ? (f. N5v^o)</p>	<p>[...] l'Évangile nous est donné pour le mettre en noz oreilles et en noz coeurs, pour le retenir, entendre, et par iceluy regler nostre vie: non pour le porter pendu au col, ou lié au bras: lesquelles applications ne sont que pures sorcelleries et abus magicques, inventés par le diable pour aneantir et abolir la vertu et efficace de la parole de Dieu, laquelle certes ne gist point en l'Écriture simplement, c'est à dire, en la figure des lettres: ains en l'intelligence du sens, comme amplement ha traicté S. Jean Chrysostome en quelque passage. <L'evangile à quel usage nous est-il donné. En quoy gist la vertu & force de l'Évangile. Chryso. in opere i perf. in Matt. 23> (p. 48)</p>
--	--

Proposons ici un bref *excursus* afin d'étudier la manière dont Viret réutilisa *De la difference* dans ses autres publications¹⁸. Cette parenthèse permettra d'avancer en montrant que l'hypothèse d'un emprunt du T1 au bien d'autrui, à Viret en l'occurrence, paraît peu probable. Une fois cette objection légitime écartée, on sera mieux en mesure d'apprécier les autres contacts littéraires entre cette source et les écrits du Vaudois.

¹⁸ H. Love, *Authorship and attribution*, *op. cit.*, p. 212: «Rather than hijacking the useful word “style”, purely quantitative stylometrists need to find a new term for what they are investigating, which [...] is no more and no less than a particular subset of stylistic features which show a constant periodicity».

Les méthodes rédactionnelles de Viret

Les extraits précités *De la difference* n'apparaissent pas toujours *verbatim* dans le T1. Un examen attentif montre qu'ils furent remaniés en suivant les habitudes de travail et le style du réformateur après 1542. Dans la colonne de droite des prochains tableaux, les caractères italiques identifient les reprises *expressis verbis* et les soulignés marquent les ajouts et les reformulations. En relisant les citations, gardons à l'esprit ces remarques de S. Mason :

[*De la difference*] is used as a fixed framework upon which to hang the extra chapters and many smaller additions within the text. Sometimes extra lines of argumentation are developed, elsewhere a large amount of biblical or classical evidence is adduced in support of his argument [...] or minor digressions pursued further¹⁹.

Exemple 1

<p><Don de langues. Act. 2> Pourquoi a il donné le don des langues aux Apostres, sinon afin qu'un chascun en sa langue vulgaire puisse entendre leur doctrine? Et pourquoy ont ilz plustost escrit en grec qu'en hebrieu, syriaque, ou latin, veu qu'ilz estoient de la nation des Hebrieux, et que l'Empire Romain et les latins avoyent seigneurie et domination presques sur toute la terre, sinon à cause que celle langue estoit pour lors plus commune, et que plus de gens pouvoyent lire entendre leurs Escritz? Ne voyez vous pas paouvres aveugles, que vous condamnez JESUS Christ, les Prophètes, Apostres, Martyrs, et tous les anciens Docteurs Ecclesiastiques, qui tousjours ont</p>	<p><Les Prophetes ont escrit en leur langue vulgaire.> [...] <u>D'avantage, les Prophetes, Jesus Christ mesme en quelle langue ont ilz presché? En langue incongne à une grande partie du peuple? Non, ains en langue vulgaire, à fin que du commun peuple ilz fussent entenduz.</u> <marge: La cause pourquoy <u>le don des langues fut distribué aux Apostres Act. 2 Les Apostres ont escript en Grec, et pourquoy.</u>> <u>Pour quelle cause le don des langues duquel est faicte mention es Actes ha esté donné aux Apostres, sinon à fin qu'un chascun des assistens peust entendre en sa langue vulgaire leur doctrine? En oultre, pourquoy ont escript les Apostres en grec plus tost qu'en Ebrieu,</u></p>
--	--

¹⁹ S. Mason, «Viret adapted by Viret [...]», *op. cit.*, p. 625.

<p>taché de rendre les saintes Escritures et la parolle de Dieu la plus familiere et facile possible, pour la faire entendre au paovre simple peuple. N'ont-ilz pas tous escrit ou en leur langue vulgaire, ou en la langue qui estoit la plus commune et plus entendue? Les Hebrieux n'ont-ilz pas eu les Escritures en hebrieu, les Grecs en grec, et les Latins en latin? (<i>De la diff.</i> f. G3v°-G4r°)</p>	<p><i>eulx estantz Ebrieux: ou plustost qu'en Latin, veu qu'ilz estoient subjectz à l'empire Romain, et aux Latins? sinon pour autant que la langue Grecques estoit alors plus commune, et que plus de gens pouvoient par ce lire, et entendre leurs escriptz? Certes il y ha gros dangier, que ceulx qui si asprement, et sans meure et saine deliberation se ingerent de tout reprendre, et juger, ne condamnent inconsyderement Jesus Christ, les Prophetes, les Apostres, Martyrs, et en somme bonne partie des anciens Docteurs de l'Eglise, qui tousjours ont tasché et se sont efforcés de rendre la parolle de Dieu, et les Saintes escriptures plus familiares, et faciles que à eulx ha esté possible</i> (T1, p. 12).</p>
--	--

Exemple 2

<p>Pourquoy admonneste et incite tant souvent Chrysostome ses auditeurs et tout le peuple, d'avoir les livres de la sainte Escriture en leurs maisons, et de les lire et examiner mesme devant que venir à la predication: à celle fin qu'ilz puissent mieux entendre ce qui doit estre traicté et declairé en icelle, et le scavoir doit mieux entendre ce qui doit estre traicté et declairé en icelle, et le scavoir mieux retenir ? (f. G4r°).</p>	<p><i>Chrysostome, lequel tant s'en fault qu'il ne retire aucuns de la lecture des saintes lettres, que luy mesme incite ses auditeurs, et tout le peuple d'avoir les livres de la sainte Bible en leurs maisons, et de ne les tenir enfermés es coffres: ains les lire, et examiner avec diligence, mesmement avant que venir à la predication: à celle fin qu'ilz puissent mieulx entendre ce qui doibt estre traicté, et declairé en icelle, et le scavoir mieulx retenir. Mais il vault mieulx produire les propres paroles dudict Chrysostome,</i></p>
--	---

	<p>pource qu'elles pourront à l'aventure avoir plus d'effect (pp. 39-40) [Suit une longue citation de Chrysostome].</p>
--	---

Exemple 3

<p>Et saint Hierome, ne seroit-il pas bien à reprendre, qui dit qu'il voudroit que les femmes en fillant leur quenaille, les tisserans en faisant leur mestier, les laboureurs tenans la queue de leur charrue, eussent les Escritures si familiares, qu'ilz les eussent tousiours en la bouche, et qu'ilz ne chantassent autre chose ? (f. G4v^o)</p>	<p><u>je pense bien aussi que selon leur advis sera bien à reprendre S. Hierosme, lequel en son vivant ha translaté le Viel, et Nouveau testament en langue Dalmaticque pour en faire communication aux habitantz du pais de Dalmatie:</u> lequel aussi desire que <i>les femmes en filant leur quenaille, les Tisserans en faisant leur mestier, les Laboureurs tenans la queue de leur charrue ayent les escritures si familiares, qu'elles leur soient tousjours en la bouche, et ne chantent autres chansons</i> (pp. 44-47) [Citations de Jérôme].</p>
--	---

Les reprises dans le T1 sont plus développées et comportent des citations patristiques pour consolider l'argumentation, comme l'a remarqué Mason dans d'autres textes : «More typical of the longer additions are those which adduce further biblical, classical or historical information in support of the argument»²⁰.

Viret ajoute aussi plusieurs «irrelevant details» et «a mass of over-explicit detail» dans ses raccommodages littéraires²¹. La même tendance se décèle dans les trois extraits suivants :

²⁰ S. Mason, «Viret adapted by Viret [...]», *op. cit.*, p. 633.

²¹ *Ibid.*

<p>[...] condamnez JESUS Christ, les Prophètes, Apostres, Martyrs, et tous les anciens Docteurs [...] (f. G4 r°).</p> <p>[...] d’avoir les livres de la sainte Escriture en leurs maisons, et de les lires et examiner [...] (f. G4r°).</p> <p>Et saint Hierome, ne seroit-il pas bien à reprendre, qui dit qu’il voudroit que [...] (f. G4 v°).</p>	<p>[...] condamnent <u>inconsyderement</u> Jesus Christ, les Prophetes, les Apostres, Martyrs, et <u>en somme bonne partie des</u> anciens Docteurs [...] (T1, p. 12).</p> <p>[...] d’avoir les livres de la sainte Bible en leurs maisons, et de <u>ne les tenir enfermés es coffres: ains</u> les lire, et examiner <u>avec diligence</u> (pp. 39-40).</p> <p>[...] sera bien à reprendre S. Hierosme, <u>lequel en son vivant ha translaté le Viel, et Nouveau testament en langue Dalmaticque pour en faire communication aux habitantz du pais de Dalmatie:</u> lequel aussi desire que [...] (p. 42).</p>
--	---

À ce goût du détail, s’ajoutent d’autres synchronisations sur des points précis :

The most immediately obvious feature of the style of his amendments is an effort to shorten his sentences. Often, however, there is a loss of succinctness» et «Though he sets out with the same aims as Calvin in revising his works, Viret often defeats himself. He makes attempts to shorten sentences and modernise his vocabulary, but these are undermined by the length of his additions²².

Voici un exemple de ce procédé dans le T1 :

<p>Et pourquoy ont ilz plustost escrit en grec qu’en hebreu, syriaque, ou latin, <i>veu qu’ilz estoient de la nation des Hebreux</i>, et que <i>l’Empire Romain et les latins avoyent seigneurie et domination presques sur toute la terre</i>, sinon à cause que celle langue estoit pour lors plus commune [...] ?</p>	<p>En oultre, pourquoy ont escript les Apostres en grec plus tost qu’en Ebrieu, <i>eulx estantz Ebrieux</i>: ou plustost qu’en Latin, veu qu’ilz estoient <i>subjectz à l’empire Romain, et aux Latins</i> ? sinon pour autant que la langue Grecques estoit alors plus commune [...] ?</p>
--	---

²² *Ibid.*, pp. 629, 635.

Le T1 supprime la référence à la langue syriaque et coupe le reste de la phrase : «veu qu'ilz estoient de la nation des Hebreux» devient simplement «eulx estantz Ebrieux»; la proposition «l'Empire Romain et les latins avoyent seigneurie et domination presques sur toute la terre» est coupée de moitié : «subjectz à l'empire Romain, et aux Latins». En revanche, les ajouts et la répétition de certains vocables alourdissent la formulation. Résultat : une économie de six mots (50 à gauche, 44 à droite).

On remarquera également les efforts systématiques pour clarifier les tournures équivoques :

<p>pourquoy ont <i>ilz</i> plustost escrit (<i>De la diff.</i>, f. G3v°). sinon [...] que <i>celle</i> langue (f. G3v°). ne chantassent autre <i>chose</i> (f. G4v°).</p>	<p>pourquoy ont escript <i>les Apostres</i> (T1, p. 13). sinon [...] que <i>la langue Grecques</i> (p. 13). ne chantent autres <i>chansons</i> (p. 43).</p>
---	---

Ces exemples correspondent bien aux retouches que S. Mason a relevées ailleurs :

<p>L'ignorance doit estre beaucoup plus grande qu'en <i>ceux-cy</i> (<i>De la diff.</i>, f. D4 r°).</p> <p>la diversité des nostres dames (f. M8 r°).</p>	<p>l'ignorance doit estre beaucoup plus grande <i>qu'ès Papistes</i> (<i>De la vraye et fausse religion</i>, IV, 10).</p> <p>la diversité des nostres dames <i>qu'ilz ont forgees</i> (<i>Du vray usage</i>, IV, 8).</p>
---	--

Notons enfin un détail important concernant l’usage des pronoms relatifs : «[There] is a move to clarify the antecedents of relative pronouns in his more lengthy hypotactic sentences, by discarding “qui” and “que” in favour of “lequel”, “laquelle chose”»²³. Le même phénomène apparaît dans notre livret :

<p>[...] saint Hierome, ne seroit-il pas bien à reprendre, <i>qui</i> dit <i>qu’il</i> voudroit <i>que</i> les femmes en fillant leur quenaille, les tisserans en faisant leur mestier, les laboureurs tenans la queue de leur charrue, eussent les Escritures si familiares, <i>qu’ilz</i> les eussent tousiours en la bouche, et <i>qu’ilz</i> ne chantassent autre chose ? (<i>De la diff.</i>, f. G4v°)</p>	<p>[...] sera bien à reprendre S. Hierosme, <i>lequel</i> en son vivant ha translaté le Viel, et Nouveau testament en langue Dalmaticque [...] <i>lequel</i> aussi desire que les femmes en filant leur quenaille, les Tisserans en faisant leur mestier, les Laboureurs tenans la queue de leur charrue ayent les escritures si familiares, qu’elles leur soient tousjours en la bouche, et ne chantent [...]</p>
---	--

Un contre-exemple : une citation de Calvin dans le T1

Pour mettre en relief ce qui précède, demandons-nous comment notre auteur procède lorsqu’il emprunte explicitement le bien d’autrui. Prenons cette fois l’exemple d’une citation des premiers écrits Calvin dans le T1 :

<p>[...] Sans levangile tous sommes inutiles et vains, sans levangile nous ne sommes Chrestiens, sans levangile toute richesse est paourete, sagesse est folye dvant (sic) Dieu, force est foiblesse, toute justice humaine est da[m]nee de Dieu. Mais par la cog[n]oissance de levangile nous sommes faictz enfans de</p>	<p>Et comme dict un bon et saint personnage [...] Sans l’Evangile nous sommes tous inutiles, et vains, sans l’Evangile nous ne sommes Chrestiens, sans l’Evangile toute richesse est poureté, sagesse est follie devant Dieu, force est foiblesse, toute justice humaine est damnee de Dieu. Mais par la congnoissance de l’Evangile nous sommes faictz enfans de Dieu, freres de Jesus Christ</p>
--	--

²³ *Ibid.*, p. 630.

<p>Dieu, freres de Jesus Christ, combourgeoys des saintz, citoyens du royaume des cieulx, heritiers de Dieu avec Jesus Christ, par lequel les paoures sont faicts riches, les foibles puissans, les folz sages, les pecheurs justifiez, les desolez c[on]solez, les douteux certains, les serfz affra[n]chis. Levangile est parole de vie et verité. C'est la puissance de Dieu au salut de tous croyans. Et la clef de la scie[n]ce de Dieu: qui ouvre la porte du royaume de Dieu aux fideles, les desliant de pechez: et la ferme aux incredules, les lyant en leurs pechez. Bienheureux sont tous ceulx qui loyent et qui la gardent. Car par cela ilz mo[n]strent q[u']ilz sont enfans de Dieu. Malheureux sont ceulx qui ne la veulent ne ouyr ne ensuyvre : car ilz sont enfans du diable²⁴.</p>	<p>{p. 61}, combourgeois des saintz, Citoyens du Royaulme des cieulx, Heritier de Dieu avec Jesus Christ. [...] l'Evangile est la parole de vie, et de verité. C'est la puissance de Dieu au Salut des croyans. C'est la clef de la science de Dieu, qui ouvre la porte du Royaulme des cieulx aux Fideles, [...] et la ferme aux Incredules. Bienheureux sont ceulx qui l'oyent, et le gardent: car par cela ilz monstrent qu'ilz sont enfans de Dieu. Malheureux sont ceulx, qui ne le veulent entendre, ouyr, n'ensuyvre, car ilz sont enfans du diable (T1, pp. 60-61).</p>
--	---

Voilà qui surprend. L'auteur tient ici à préciser, *cum nota*, qu'il utilise le bien d'autrui. Or, il ne le fait pas lorsqu'il cite Viret. Pourquoi ? En outre, il reproduit fidèlement Calvin sur une vingtaine de lignes, sans beaucoup modifier le style et le contenu de son texte²⁵. Pourtant, le même auteur se permet d'user librement des écrits

²⁴ Calvin, *Epître à tous amateurs de Jésus-Christ, avec Introd. sur une édit. française de l'Institution dès 1537* (par J. Pannier). Paris: 1929 (Publications de la Société Calviniste de France, n° 2), pp. 48-49.

²⁵ Seules deux propositions sont omises. Les variantes ont trait surtout à l'orthographe et la ponctuation. Noter l'ajout du verbe «entendre» avant «ouyr» (dernière phrase du T1). Étrangement, le T1 maintient

du Vaudois. Qui plus est, il reprend son ouvrage de prédilection; celui-là même que Pierre Viret n'aura cessé de reproduire et d'étoffer dans ses écrits ultérieurs. Par surcroît, les reprises sont modifiées en suivant avec minutie ses habitudes rédactionnelles.

Parvenu à ce stade de l'enquête, pouvions-nous risquer l'hypothèse que Viret se cite lui-même ? Cette éventualité, nous l'envisagions, était devenue plus que probable, mais une réponse affirmative exigeait une analyse plus poussée.

Recoupements textuels et thématiques entre le T1 et les ouvrages contemporains de Viret

Un examen comparatif du T1 avec les expressions, le vocabulaire et les idées du Vaudois entre 1542 et 1545 s'est avéré significatif. À titre de sondage, on étudiera trois livres contemporains du T1 : les *Disputations Chrestiennes*, le *Traite de la salutation*, et les *Dialogues du désordre*. Plutôt que d'analyser ces ouvrages indépendamment, il suffira, dans un premier temps, d'attirer l'attention sur un échantillonnage de fragments et de thèmes qui, à l'instar des exemples précités, illustrent des chaînes de reprises littéraires et qui dépassent cette fois les lieux communs de la littérature réformée.

une leçon de 1535 («incredules») et en présente une de 1543 («des cieulx»), ce qui rend difficile de déterminer quelle éd. suit notre texte: *i*) [...] la porte du royaume de Dieu aux fideles, les desliant de pechez: et la ferme aux incredules, les lyant en leurs pechez (1535) [...] la porte du Royaulme des cieulx aux Fideles, [...] et la ferme aux Incredules (T1) *ii*) [...] la porte du royaume des cieux aux fidèles, les déliant des péchés, et la ferme aux infidèles, les liant en leurs péchés (1543, Calvin, édit. d'O. Millet, Paris: Gallimard, 1995, p. 41). Ce texte est resté anonyme jusqu'à publication en 1543 sous forme de plaquette dissociée du NT, avec adaptation du texte de 1535, Calvin y a inséré, entre 1536-1538, une quinzaine de variantes. Coïncidence curieuse, le texte de 1543 est alors joint à la réédition d'une «Epistre» adressée, deux ans plus tôt, par Viret aux Vaudois persécutés: *Deux epistres, l'une demonstre comment nostre Seigneur Jesus Christ est la fin de la Loy, et la somme de tout ce qu'il faut chercher en l'écriture. Composee par M. J. Calvin. L'autre pour consoler les fideles qui souffrent pour le Nom de Jesus [...] Composee par M. P. Viret* [Genève], [J. Girard], 1543]» (B. Roussel, «Un prologue de Jean Calvin au Nouveau Testament (1535)», *Entrer en matière. Les prologues* (J.-D. Dubois, B. Roussel, dir.). Paris: édit. du Cerf, 1998, pp. 427, 430).

Exemple 1 : Les voyages de saint Patrice au Purgatoire et la Bible pour les enfants

Les *Disp. Chr.* et le T1 renferment une allusion aux voyages de Saint Patrice au purgatoire. Voici d'abord le T1, p. 76 :

Si vous [les mères] desyrez de sçavoir deuement conduire vostre mesnage, bien endoctriner et instruire voz enfans, et ceulx qui sont commis à vostre charge en la crainte de nostre Seigneur, l'apprendrez vous [...] *au voyage de S. Patrice*, et en autres livres de semblables farine [...] ? Plus tost y apprendrez vous superstitions, idolatries, faulx et frivoles services de Dieu, oeuvres inutiles et non fondees en Foy. Mais au contraire aux livres de la sainte escriture, ne pouvez lire, apprendre, ou retenir choses, qui ne vous soit grandement salutaire [...]

Voyons maintenant les *Disp. Chr.*, pp. 99-100 :

(Thomas) : N'as tu jamais ouy parler *du voyage et du Puitz S. Patrix* ? Ne te souviens il point des livres que nous avions à l'escole, du temps que nous estions petis enfans ? (Hilaire) : Tu me reduis maintenant en memoire les contes de ma grand mere. N'estions nous pas bien-heureux en ce temps, que nous avions telz livres entre les mains, au lieu de quelque bon autheur, et de la Bible et des saintes escritures ? [...] Pense que ce livre, auquel est descrit *le voyage de saint Patrix*, et autres semblables, pleins de fables encore plus sottes et plus lourdes, estoient fort propres pour donner quelque bonne doctrine aux enfans : et qu'un nouveau testament ne leur eust pas esté meilleur entre les mains.

Ces deux morceaux exemplifient une même manière d'exposer le sujet et de mener l'offensive : *i)* référence aux livres superstitieux en général *ii)* référence aux voyages de Saint Patrice en particulier *iii)* même public cible : les mères de famille *iv)* même intention paranétique : encourager l'instruction biblique de leurs enfants. On observe également une étroite parenté terminologique entre les deux propositions suivantes :

bien endoctriner [...] voz enfans [...]	donner quelque bonne doctrine aux enfans [...]
au voyage de S. Patrice, et en autres livres de semblables [...]	le voyage de saint Patrix, et autres [livres] semblables [...]

Mais il y a plus. En lisant attentivement les écrits du Vaudois publiés au cours de cette période, on constatera que les références aux légendes de Saint Patrice constituent un thème récurrent. Seulement dans les *Disp. Chr.*, elles sont évoquées plus d'une demi douzaine de fois²⁶. On en trouve aussi une mention dans le *Traité du Purgatoire*, un autre traité anonyme paru isolément chez Jean Girard en 1543 et que Berthoud a proposé de restituer à Viret²⁷. Après 1544, la fable disparaît presque complètement de ses écrits. À notre connaissance, le dernier renvoi à cette légende apparaît dans *La Necromance papale*²⁸. Fait intéressant, on n'a pas trouvé de référence à ces contes sous la plume des collègues de Viret.

Exemple 2 : Porter un Évangile comme talisman autour du cou

On a vu que le T1 reprend un passage *De la difference* sur la coutume qui consistait à porter un Évangile ou un *Pater* en guise d'amulette. Viret évoque cette pratique dans le *Traite de la saluation*, ff. A6 v^o-A7 r^o :

[...] n'est-ce pas user de la parole de Dieu comme d'une sorcellerie, comme si la vertu estoit aux paroles, et non en l'intelligence d'icelles ? (f. A5r^o) [...] Si nous prenons seulement une piece de celle histoire [de l'Évangile], et la voulons reciter en maniere d'oraison, c'est abuser la parole de Dieu, et pervertir son usage [...] non plus que quand les sorciers, devins, et enchanteurs, prennent quelques paroles des saintes Escritures, pour en faire des brevetz, charmes, et sorcelleries. Car il faut appliquer l'Escriture à l'usage pour lequel nous est donnée du saint Esprit.

²⁶ I: 22, 28-29, 30, 44, 99-100; II: 359ss; III:10.

²⁷ «Auxquelles paroles saint Paul [Hé 9^{12, 14}] monstre à l'oeil, par qui et comment nous sommes purgez: il n'est point icy question du feu de Purgatoire [...] *Ne du Purgatoire de saint Patris*, auquel on voit plusieurs horribles choses» (*Traicte de purgatoire* [Genève] [J. Girard], 1543, p. 34). Ce pamphlet fut d'abord publié à la suite de certaines éd. du *Summaire* (*Piety* F28-29; P51), ce qui explique son attribution fréquente à Farel. Cf. toutefois Berthoud: «Il me semble évident que Farel n'a pas écrit le *Traicte de Purgatoire*. Quelques éléments permettraient de l'attribuer à Marcourt, d'autres, de plus de poids, à Viret» (*ACF*, t. I, p. 252).

²⁸ P. 45. Les mentions fréquentes de cette légende sont peut-être dues au souvenir de lectures d'enfance (G. Bavaud, «Le regard critique de Viret sur son enfance catholique.» *Z.S.K.* 1/4 (1986): 99-116 ; *Le réformateur Pierre Viret* (1511-1571). *Sa théologie*. Genève: Labor et Fides, 1986, p. 120). Cf. aussi *Disp. Chr.*, pp. 22, 28-29, 30, 44, 306-07; *Remonstrances*, p.22; *Physique papale*, p. 135; *Des actes*, p. 446ss. Cp. T1, pp. 51-52; 75-76.

Puis encore dans la préface à *Du devoir* (1551), qu'on citera plus longuement en raison des indices contextuels :

[...] il ne suffit pas de la porter [la Parole] pendue en son col, ou attachée sur son corps par petites pieces, comme voz nonnains la font porter à vos femmes, filles et petis enfans, en des petites croix faites de plume, ou en des petis oreillers et affiquez par petis billetz: qui a esté reprinse et condamnée, il y a passé mille ans, par les anciens docteurs de l'Eglise. *Nous avons le tesmoignage de cecy bien evident, en l'exposition sur saint Matthieu appelée l'oeuvre imparfaite, qui est attribuée à saint Jean Chrysostome*, en laquelle l'auteur d'icelle, parle en ceste maniere : [...] Comment donc peuvent les Evangiles penduz autour du col, sauver celuy, auquel elles n'ont rien profité, mises autour des oreilles ? En apres, où est la vertu de l'Evangile ? Est elle aux figures des lettres, ou en l'intelligence du sens ? Si elle est aux figures tu fais bien de les prendre autour de ton col. Si elle est en l'intelligence, il s'ensuit qu'elles sont mieux mises et logées au coeur, que pendues autour du col. Renoncez donc à telles superstitions et sorcelleries, et croyez plustost à ce bon ancien docteur, qu'à ces povres superstitieuses, ignorantes de la Parole de Dieu, qui la vous cousent et cachent, afin que l'intelligence d'icelle parvienne jusques à voz cœurs²⁹.

L'avant-propos de ce titre est dédié aux combourgeois d'Orbe, la ville natale de Viret³⁰. Les parallèles avec le T1 étaient maintenant trop étroits pour être ignorés. Il fallait toutefois éplichter les publications des autres pamphlétaires romands pour ne pas être dupés de nos sources. Les résultats se sont avérés fort minces. Au total, on a trouvé que deux mentions chez Farel et Marcourt :

²⁹ «Epistre aux nobles et bourgeois d'Orbe», ff. B6v°-B7r° (Lausanne, 11 mai 1551, f. Cr°).

³⁰ Noter aussi le thème du dialogue qui est identique à celui du T1: «Le principal point auquel je pretens en ce Dialogue, c'est à induire les hommes, à s'informer et s'enquerir de la volonté de Dieu, par les moyens que il nous a donnez pour ce faire en sa Parolle et en ses saintes Escritures, pour se savoir conduire et gouverner selon icelle, et qu'ilz s'appliquent à cest estude, devant toutes choses, le plus diligemment et le plus tost qu'il leur sera possible [...]» (2).

<p>[...] il [Jérôme] reprend et condamne la supersition des femmes qui font la pareille, en portant des petis Evangiles, du bois de la croix, et semblables choses (Farel, <i>Du vray usage de la croix de Jesus Christ</i> ([Genève], J. Rivery, 1560), p. 20).</p>	<p>S. Paul dit que l'evangile est la puissance de salut a tout croyant [Rm 1¹⁶]: et ne dit pas cela de l'evangile chantee, crie, v[o]ilee ou portee en ung livre dor ou d'argent devant son estomach, ou en un billet pendant au col, comme plusieurs folz estiment [...] (Marcourt, <i>Declaration de la Messe, Le fruict d'icelle, La cause, et le moyen, pour quoy et comment on la doibt maintenir</i> ([Genève, J. Michel], 1542 ?, f. Ev^o).</p>
--	---

Ces deux extraits présentent des formulations trop distinctes pour les rattacher à notre filon rédactionnel. On remarque aussi l'absence du renvoi à Chrysostome chez Marcourt et la confusion des sources chez Farel, qui attribue le commentaire à Jérôme³¹. L'extrait du T1 accuse donc une parenté de fond et de style plus étroite avec les écrits de Viret. Dans trois des quatre citations, on observe le même agencement des matériaux, les mêmes formulations et la même citation apocryphe. En ajoutant ces concordances aux méthodes littéraires illustrées plus haut, il serait séduisant de penser que l'extrait du T1 constitue un maillon littéraire de Viret entre 1542 et 1551. Les fréquentes reprises de ce sujet dans les autres publications du réformateur confèrent à cette hypothèse un crédit supplémentaire :

i) Exp. fam. de l'Oraison, p. 73 : «Les nonnains le baillent [l'Évangile] enclos au dedans des petites croix faites de tuyaux de plume, ou dedans des petits oreillers faits de soie ou de velours, ou dedans de petites

³¹ Cf. *Traité des reliques* (Genève, J. Girard, 1543) où Calvin mentionne «le Commentaire imparfait sur saint Matthieu, qu'on intitule de Chrysostome», mais sans rapport avec notre sujet (*Œuvres choisies*, édit. d'O. Millet, p. 237 et n. 3, p. 318; *PG*, 56).

images qu'ils appellent Agnus Dei ou autres tels fatras, pour les porter sur soi, pendus au col ou en quelque autre manière»³².

ii) *Physique papale*, p. 338 : «Or ceste croix [de l'Évangile] n'est pas d'or ny d'argent, et ne la faut pas porter entre ses mains, ou pendue en son col, mais sus son dos et sus ses espauls, comme nostre Seigneur Jesus Christ l'a portée [...]».

iii) *Ins. Chr.* (1559), p. 296 : <Comment la vertu de Dieu ne gist point aux paroles et en quelle maniere la parole de Dieu chasse les diables, et est proufitable aux hommes : et qui est le vray usage d'icelle, et la fin pour laquelle elle nous est revelée de Dieu.> (T.) [...] Il nous faut semblablement aviser à quelle fin la parole de Dieu, et les saintes Escritures nous ont esté baillées de Dieu, et qui est leur vray usage. C'est chose certaine que la vertu de Dieu n'est point aux noms, ni aux mots, ni aux paroles, soyent prononcées ou escrites [...] (D.) Car la cause pour laquelle la parole de Dieu nous est proposée, c'est afin que nous l'entendions, et que nous la mettions en nos coeur [...]

<De l'usage de la parole de Dieu, renversé aux charmes et sorceries : et du vray moyen par lequel elle est appliquée à la gloire d'iceluy, et au salut des hommes.> (D.) [...] qu'on recite quelques piece de quelque Psaumes, ou de quelques Evangile : ou qu'on le porte sur soy par billets [...] les Nonnains le baillent enclos, ou dedans des petites croix faites de tuyaux de plume, ou dedans des petis oreillers faits de soye, ou de velours, ou dedans des petites images qu'ils appellent Agnus Dei, ou autres tels fatras pour les porter sur soy pendus au col, ou en quelque autre maniere.

Et encore, pp. 945-46 :

<De la charmerie et sorcelerie qui se fait principalement du commencement de l'evangile selon saint Jean : et du vray usage de l'Évangile et de la parole de Dieu> (Z.) [...] les Nonnains le baillent [l'Évangile] enclos, ou dedans des petites croix, faites de tuyaux de plume, ou dedans des petis oreillers faits de soye, ou de velours, ou autres tels fatras pour les porter sur soy, pendus au col, ou en quelque autre maniere. (S.) Je suis esbahi si elles ne scavent faire autre honneur à l'Évangile, que le pendre ? (Z.) Tu vois que c'est. Je te demande Simon, de quoy il te semble que tout cela peut servir [...] (S.) Il me semble que

³² Réimpression s.a. (Genève, Estienne Anastaize, 1558), 1 vol., 16° (BM Amiens, TH A 7406). Cp. à «L'Exorcisme ou le Spectre» dans Érasme, *Colloques*, (trad. et présentation par É. Wolff). Paris: Imprimerie nationale Édit., 1992, vol. 1, p. 391.

cela soit une vraie maniere de charme. (Z.) Aussi est-ce [...] il n'y a que leur folle fantasie qui leur fait à croire comme aux enchanteurs, qu'il y a vertu aux paroles escrites ou prononcées, avec les caracteres et les autres ceremonies, superstitions et idolatries, desquelles ils usent autour d'icelles [...] la vertu de la parole de Dieu ne gist pas aux paroles escrites, ou prononcées de la bouche, mais au sens et à la signification d'icelle, escrite au coeur, et mise en execution³³.

Les traités du chapitre deux ne contiennent pas de référence à ces traditions populaires. Ceci donne encore à réfléchir sur le milieu de composition du T1. Il n'est pas sans intérêt de relever que cette pratique était particulièrement répandue dans le Pays de Vaud. Outre l'épître de Viret aux bourgeois d'Orbe, deux autres textes en donnent la preuve : les *Constitutions et Ordonnances* de 1542³⁴ et une résolution adoptée lors d'un consistoire tenu à Neuchâtel en 1550 : «A esté déterminé que nully n'ait a porter paternostres de bois ou d'autres qualité, car sy aucun contrevient a ceste ordonnance il sera pour vingt solz»³⁵.

Exemple 3 : Pointes contre les Lucianistes et les Épicuriens

Selon C. A. Mayer : «De tous les hommes qui ont employé le mot de lucianiste et qui ont parlé de lucianisme, Viret est certainement le plus étendu»³⁶. Les références à Lucien de Samosate et à Épicure se dénombrent par dizaines à travers ses oeuvres³⁷.

³³ Reprise dans l'*Ins. Chr.* (1564), t. 1, p. 294. Cf. aussi *De la Tressainte Cene de nostre Seigneur Jesus [...] [Bâle, Thomas Wolff], 1532 ?*: «Les prestres, et ceulx qu'on appelle ecclesiastiques, ilz souffrent bien et veulent qu'on ouye l'Evangile quant on le chante, et qu'on se leve debout, faisant tout plain de croix, et qu'on le porte par brevetz pendu au col. Mais qu'il soit presché et annoncé purement, et qu'on l'aye au cœur, cela ne peult souffrir ne le diable ne les siens; mais de tout son povoir il resiste» (Higman, *R.F.H.L.*, 50 (1986): 66).

³⁴ Les articles 19 à 26 arrêtent des mesures contre certaines pratiques, dont le port de paters-nosters (J. Pétremand, «Études sur les origines de l'église réformée neuchâteloise. Les premiers essais d'organisation de la Classe. Serment et discipline du clergé. Les Articles calvinistes de 1541 et les Ordonnances de 1542.» *R.H.S.* 8/3 (1928): 345).

³⁵ *Articles dressés pour le Consistoire nouvellement ordonné en la ville de Neuchatel, en l'an 1550 et le 24^e de mars*, Genève, BPU Rés., ms. français 401, p. 72; et J. Lacarrière, *Les Évangiles des quenouilles*. Paris: Albin Michel, 1998 [1987], pp. 114-15: «Pour guérir les fièvres continues, il faut écrire les trois premiers mots du Pater Noster sur une feuille de sauge du pays, en manger trois matinées de suite et la fièvre s'en ira».

³⁶ C. A. Mayer, «Lucianiste et lucianisme. Notes et documents.» *R.H.L.F.* 1 (1991): 55.

³⁷ *Disp. Chr.*, pp. 40, 71, 105, 260, 261, 306-07; *Dial. du désordre*, pp. 596, 609; *De la vertu*, f. a5v^o; *Du devoir*, p. 56, 61; *Necromance papale*, p. 46; *De la communication* (= *Traité divers*, pp. 124-25, 140,

Certains passages, surtout au début des années 1540, exhibent des tournures stéréotypées pour décrire l'irréligion des deux païens :

<p><Atheistes et Lucianistes> [...] <i>sont</i> [...] <i>sans Dieu</i>, et <i>se moquent</i> [des] [...] saintes Lettres nous revelent [...] <i>ilz se sont moqué de Dieu et des hommes</i> [...] <i>hommes sans dieu, sans loy et sans foy</i> (<i>De la diff.</i>, ff. M6rv°, EE2rv°).</p>	<p>telles gens, [...] <i>sont sans Dieu, sans Foy, sans religion</i>, vrayz Lucianistes, et Epicuriens, <i>n'ayans autre soing que de gaudir, se moquer de Dieu, et des hommes</i>, et se donner du bon temps [...] (T1, p. 26).</p>	<p>adonnez à l'imitation de Lucien, <i>homme sans Dieu et sans religion, moqueur</i> [...] <i>de Dieu et des hommes</i>. S'il est question <i>de passer le temps</i>, de se rire, jouer, et <i>gaudir</i> [...] (<i>Disp. Chr.</i>, p. 40).</p>
--	--	---

Ailleurs, l'auteur du T1 attaque les épicuriens en utilisant une analogie qui apparaît dans deux livres contemporains de Viret :

<p>[...] Lucien [...] et plusieurs d'entre les payens [...] <i>vivans comme porceaux</i> (<i>De la diff.</i>, ff. EE2r°-v°).</p>	<p>[...] un dict bien notable, et digne d'estre attaché à l'entree des <i>estables de telz porceaux</i> (T1, p. 27).</p>	<p>Ne pourrons nous pas [...] mettre [...] en <i>l'estable des porceaux</i>, tous les Epicuriens, lesquelz les Anciens ont appellez porceaux [...] <Porceaux Epicuriens. Horat. ep. li.1 ep. 2.> (<i>Dial. du désordre</i>, p. 596)</p>
--	--	---

165, 175); *Inst. Chr.*(1564), t. I p. 67: «comme les Atheistes et tous hommes qui sont sans Dieu, sans Loy, et sans Foy, se moquent de toutes les saintes Escritures»; *ibid.*, pp. 315-16: «<Du mespris de Dieu, et des opinions Epicuriennes et Academiques contre iceluy> [...] <Du jugement de Dieu sur les Epicuriens, Atheistes et Academiques: et comment ceux-la mesmes qui veulent estre sans Dieu, ne peuvent totalement effacer de leur cœur et entendement toute cognoissance et opinion d'iceluy>»; *passim*; et Ch. Lauvergnat-Gagnière, *Lucien de Samosate et le lucianisme en France au XVI^e siècle*. Genève: 1988.

		[...] Cecy est sorty de l'estable des porceaux [...] (<i>ibid.</i> , p. 609) ³⁸ .
--	--	---

On remarque *de novo* que les échantillons se rattachent à *De la difference* (1542) et que les mots dans les *Disp. Chr.* (série *i*) et dans les *Dial. du désordre* (série *ii*) présentent plus de proximités avec ceux du T1. Tout se passe comme si Viret reproduisait des pourtours lexicographiques fraîchement gravés dans sa mémoire.

Exemple 4 : Porter des Lunettes évangéliques

L'auteur du T1 invite le destinataire à porter des «Lunettes de bon jugement» pour accroître son acuité spirituelle : «[...] j'espere qu'en usant de Lunettes de bon et prudent jugement, lequel il faut attendre du seul Dieu [...] congnoistrez facilement que le Mensonge ayant emprunté une Masque de Verité s'est apparu à vous» (p.7). La même image revient dans *De la difference* et dans deux autres livres de Viret :

[...] il [l'homme] a chaussé d'autres lunettes, et ne voit plus ce qu'il voyait [...] car selon les <i>lunettes</i> que l'homme aura, il verra [...] Ainsi en est-il de l'entendement et <i>du jugement</i> [...] jette bas de ton nez, les lunettes que les faulx prophetes y ont mis, et vest <i>lunettes Evangeliques</i> , qui ne soyent point corrompue <i>par traditions humaines</i> [...] <i>Satan scait si cauteleusement</i> mener ses pratiques, et <i>se vestir de masques</i> , si belles et plaisantes [...] (<i>De la diff.</i> , ff. Tv ^o -T2v ^o , T3r ^o)	<Les lunetes de la parolle de Dieu et la raison humaine.> Car ilz ne les regardoyent point, par les yeux de la Foy, et <i>par les lunettes de la parolle</i> de Dieu, qui ne representent les choses, que telles qu'elles sont à la verité: mais les ont regardées, par les yeux et <i>les lunettes de la raison humaine</i> [...] (<i>Dial. du désordre</i> , p. 838) <i>lunettes évangéliques</i> qui ne soient pas corrompues <i>par traditions humaines</i> (<i>Des actes</i> , p. 38)
--	---

³⁸ Cp. à Calvin: «Mais je laisse pour cette heure ces pourceaux en leurs étables [...] (*Institution* I, V, 5)»; et à Érasme, *Éloge de la folie*. Paris: Robert Laffont, coll. «Bouquins», 1992, LXII, p. 84 et n. 4.

Après 1554, cette locution semble tomber hors du registre lexical de Viret. Sauf erreur, Farel, Marcourt, Malingre et les autres auteurs consultés n'utilisent pas cette analogie pour parler de l'herméneutique scripturaire³⁹. Calvin utilise une expression similaire, mais dans une autre intention que celle du T1 et des textes cités plus haut⁴⁰. Or, l'image des lunettes évangéliques commande la même ligne d'interprétation dans nos sources. Quantité de *loci* virétiens offrent des parallèles intéressants avec le fragment du T1. Un seul est assez long pour entraîner la conviction. Il s'agit de l'analogie du diable qui se transfigure en ange de lumière (2 Co 11¹⁴), une référence néotestamentaire que Viret n'a de cesse d'exploiter sous de multiples formes⁴¹. Voici un rassemblement de citations dans lequel on notera la répétition de certains vocables familiers de nos textes (*fard, couleur, yeux, masque, mensonge*) :

<p>[...] découvriray à mon pouvoir le <i>fard</i>, qui pour <i>couleur</i> naïve ha esté [...] presenté à voz <i>yeulx</i> [...] [le] <i>Mensonge</i> ayant emprunté une <i>masque</i> de Verité (comme luy est de bonne coustume) s'est apparu à vous (T1, p. 7).</p>	<p>[...] <i>Satan a si bien sceu colourer</i>, paindre et <i>farder</i> [...] Nous pouvons bien affermer, que si jamais Satan s'est transfiguré en ange de lumiere, qu'il l'a faict en cest endroit [...] (<i>De la diff.</i>, f. P7r^o) [...] <i>Satan</i> scait si cauteusement mener ses pratiques, et <i>se vestir de masques</i>, si belles et plaisantes [...] (f. T 3r^o).</p> <p>[...] <i>Satan</i>, qui se scait si bien transfigurer en Ange de lumiere, pour faire servir la verité de Dieu à ses affections, et la convertir en mensonge et blaspheme (<i>Epistre</i>², pp. 26, 83).</p>
--	---

³⁹ Il n'y a pas d'occurrence de «lunette» dans le corpus de Neuchâtel et chez Froment. *Idem* pour la «soup[p]e» autre que grasse sinon chez Viret.

⁴⁰ *Institution* I, 14,1. Cf. aussi *La Lunette des Chrestiens par laquelle ils pourront facilement voir les raisons pour [...] moult miseres et calamitez* (*Piety*, L78; *C.O.* 7: 242).

⁴¹ *Le monde à l'empire*, 2^e partie, 3^e dial., p. 369 sur les «diables blancs», i.e. «transfigurez en Anges de lumiere [...]».

	<p>[...] les papistes ont trouvé une <i>autre masque</i> [...] par laquelle <i>Satan</i> [...] a trouvé le moyen de [...] en desguisant seulement un petit [...] (<i>Disp. Chr.</i>, III: 47) et [...] tu congnoistre l'estude de <i>satan</i>, et en combien de sortes il se transfigure en Ange de lumiere (III : 155).</p> <p>Car c'est la cautele de <i>Satan</i>, quand il voit que nous voulons sortir d'un erreur, de nous tirer et plonger en un autre au plus dangereux [...] soubz quelque belle <i>couleur</i> [...] (<i>Remonstrances</i>, p. 14).</p> <p>Et combien qu'elle [la Messe] ait <i>de beaux fards, pour esblouir les yeus</i> des simples, et pour les seduire [...] sous l'ombre de la Cene [...] (<i>De la communication... (Traitez divers</i>, p. 94).</p> <p>Gardons nous de faire [...] <i>une masque</i>, pour couvrir nostre chair, et pour transfigurer nostre <i>Satan</i>, en Ange de lumiere [...] (<i>Epistre</i>² (= <i>Traitez divers</i>, p. 81)⁴².</p>
--	---

Exemple 5 : La Bible et le charmeur de serpent

À un endroit, l'auteur du T1 dépeint le diable comme un serpent qui se cache pour ne pas être charmé par les paroles du Christ : «Ne voyez vous pas que tant qu'il peult il se donne garde que la lumiere ne vienne à bailler clairté ? Et ce vieil Serpent se

⁴² *Ins. Chr.*(1559), pp. 526-27; préface à Farel, *Du vray usage de la croix* (1560), f. v.r^o-v^o; *Le monde à l'empire*, p. 261; *De l'autorité*, p. 267; *De l'estat, de la conference*, p. 23; *Interim*, p. 34; *passim*.

cache de peur d'ouyr les paroles du Sage enchanteur ?» (T1, p. 54). Après avoir longtemps cherché cette ressemblance dans les publications évangéliques et celles des prédicateurs romands, nous avons enquêté du côté de Viret entre 1542 et 1545. La recherche n'a donné aucun résultat. Nous avons alors investigué dans divers ouvrages de même époque, mais sans résultat non plus. Au moment où nous allions classer la question dans le dossier des cas non résolus, nous tombâmes sur ce morceau *Du devoir* (1551), p. 28 : «[...] ceux desquels il est écrit aux Pseaumes, Qui estouppent leurs oreilles, comme l'aspic et le serpent à la voix de l'enchanteur : craignans qu'estans enchantez par la parole de Dieu, ils ne perdent leur venin, et leur nature serpentine et diabolique, en laquelle ils veulent demeurer». Viret reproduit le même passage dans l'*Ins. Chr.* (1559), p. 40. La précision «desquels est écrit aux Pseaumes» dans les deux textes nous permit de retracer l'origine de la métaphore. Il s'agit du Ps 58⁵⁻⁶. Mais l'utilisation la plus intéressante de l'analogie du charmeur se lit dans l'*Interim* (1565), au dialogue trois intitulé : les Libertins. Viret y évoque le régime mixte qui permit la coexistence de la prédication réformée et de la messe à Orbe jusqu'en 1554. Le fragment mérite d'être cité en entier, car les circonstances qui y sont évoquées ne sont pas sans similitudes avec celles de notre premier traité :

(David) [...] nous avons vescu en nostre ville [...] pour le moins l'espace de vingt et quatre ans [c.1530-1554], ayans la pure predication de l'Evangile, avec l'administration des Sacremens, pour ceux qui avoyent encore leur devotion à icelle. [...] durant c'est Interim, il y avoit de quatre sortes de gens [...]. Les uns avoyent desja si bien profité en la cognoissance de l'Evangile, qu'ils ne suyvoyent point d'autre doctrine ne d'autre religion, ains avoyent du tout [complètement] renoncé à l'Antechrist et à toutes les traditions humaines. Il y en avoit des autres, qui avoyent encore le cerveau tant enrouillé et tant embrouillé et corrompu de la fausse doctrine et religion en laquelle nous avons tous esté abusez, qu'il avoyent la prédication de l'Evangile en abomination, comme une fausse doctrine et une loy et religion toute nouvelle et comme une heresie et apostasie fort execrable. Et pourtant [c'est pourquoi] ils bouschoyent leurs oreilles à la predication de la parole de Dieu, sans en vouloir point ouyr parler, *comme il est escrit és Pseaume, des meschans, qu'ils ressemblent à l'aspid, lequel estouppe ses oreilles, afin qu'il ne soit enchanté, craignant de perdre son venin et qu'il ne*

*puisse plus nuire. Ainsi les meschans craignent d'estre enchantez par la parole de Dieu, à cause qu'ils veulent tousjours demeurer en leur meschante et perverse nature comme l'aspid. Ceux-ci n'alloient sinon à la Messe et ne suyvoient autre religion que la religion laquelle ils appeloient la religion ancienne*⁴³.

Résumons-nous. Nos constats au sujet du T1 jusqu'ici corroborent ceux de S. Mason. Le traité renferme plusieurs emprunts à *De la difference*, un livre capital que Viret ne cessera de réutiliser dans ses publications subséquentes. L'analyse des matériaux révèle aussi que l'auteur du T1 remanie ses sources selon ses habitudes littéraires. La comparaison du traité avec ses autres livres met en lumière d'étroites parentés d'idées, de style et de vocabulaire. Les ressemblances s'observent jusque dans le détail. La collation des morceaux reflètent sa pensée et trahissent sa manière d'écrire et de penser à travers un dense réseau de fragments. On pourrait facilement reproduire d'autres citations dans lesquelles on reconnaîtrait des sujets de prédilection de Viret, mais il semble superflu de multiplier les citations pour souligner ce qui est devenu évident : tous les exemples se groupent par des affinités de thèmes, de manière et de langue qui déterminent des lignes de force dans ses oeuvres, particulièrement entre 1542 et 1545. Parvenus à ce point de l'enquête, il convenait de poser une dernière question : pouvions-nous redescendre de ce sommet en parcourant la route inverse et montrer que le Vaudois emprunte aussi au T1 ?

Une expression originale du T1 repris dans les écrits de Viret

Le T1 renferme une image populaire pour décrire les adversaires des traductions de la Bible (p. 28) :

Il en y ha d'autres [...] lesquelz pour retirer le peuple de la lecture des saintes lettres, ont tirez à leur mauvais sens ce passage de l'Evangile : Ne donnez point la chose sainte aux chiens et ne jettez vos perles aux porceaux [...] Or pour oster toute occasion de mesdire aux

⁴³ H. Meylan, «Pierre Viret: les gens d'Orbe et l'*Interim* (miscellanées).» *R.T.P.* 99 (1936): 205; *Intérim*, pp. 110-11.

calumniateurs, qui *comme les mauvais chiens mordent la pierre à eulx jettée, ne pouvans nuyre à celui qui la jette* [...].

Les auteurs étudiés dans le cadre de cette recherche ne recourent pas à cette caricature. Le seul parallèle que nous avons trouvé est fort ténu : «Vos ressemblez le chien qui crie, Ainz que la pierre soit chëue»⁴⁴. Après de nombreuses lectures, les résultats furent plus que minces. Un seul indice vint nous troubler : une citation de Nietzsche dans *Humain, trop humain* (2^{ième} p. 38) : « Le remords est, comme la morsure d'un chien contre la pierre, une bêtise ». L'expression était donc connue, mais elle était sans rapport avec notre sujet : la censure de la Bible en langue vulgaire. En retournant à nos sources premières, l'étonnement fut grand lorsque nous découvrièmes la même expression employée dans le même sens thématique et éristique sous la plume de Viret (*Met. Chr.*, p. 532) :

[...] qu'on parle un seul mot de Jesus Christ, ou de son Evangile [...] ils [les théologiens de Paris] se mettent incontinent à japper, outrager, calomnier, mesdire [...] Par quoy *ils sont comme les chiens, qui vont mordre la pierre laquelle on leur a jettée apres, et ne regardent pas a celui qui la jette et qui les frappe*. Quand donc nous aurons affaire avec tels chiens, il nous faut avoir souvenance de ce que Jesus Christ dit : Ne donnes pas les choses saintes aux chiens, afin que d'aventure ils ne se tournent contre vous, et qu'ils ne vous deschirent.

Dans les deux textes, la même image est bâtie autour de Mt 7⁶ et sert de pivot au même raisonnement : *i*) les théologiens de Paris sont des chiens *ii*) ils redoutent les pierres et se retournent «bêtement» contre elles lorsqu'on leur en lance *iii*) les pierres sont des versets de la Bible. Cette quadruple coïncidence ne saurait être accidentelle. Dans l'Église primitive, Mt 7⁶ était interprété dans un sens sacramental⁴⁵. Du temps d'Innocent III, ce passage fut cité pour dissuader les illettrés d'un contact direct avec

⁴⁴ *Altfranzösisches Wörterbuch*, vol. 1, col. 390, L. 44-45. On ne trouve rien dans le *Dictionnaire historique de l'ancien langage François ou Glossaire de la langue Française* sous les mots «chien» (vol. 3), «mordre» (vol. 7), «pierre» (vol. 8).

⁴⁵ *La Didaché*, 9.5, trad. et introd. de F. Quéré. Paris: Seuil, 1980, p. 99); Tertullien, *Le baptême. Le premier traité chrétien*, texte, introd. et n. par F. Refoulé, trad. en collab. avec M. Drouzy. Paris: édit. du Cerf, Foi Vivante, 1976, XVIII, 1, p. 107.

les livres saints⁴⁶. Or, Viret le retourne ici contre les censeurs, en lui ajoutant une dose d'ironie «mordante» par le recours à des comparaisons animales, généralement chargées de symbolismes moralisateurs⁴⁷. Ce parallèle entre le T1 et la *Met. Chr.* appelait une recherche plus approfondie. Puisque le texte de 1561 est une version augmentée du *Dial. du désordre*, il y avait de fortes chances d'y retrouver la même expression. L'hypothèse, après vérification, s'est avérée exacte. Viret avait déjà employé la même illustration une quinzaine d'années plus tôt, soit une année seulement après la parution du T1 :

<chiens sorboniques.> [...] qu'on parle un seul mot de JESUS CHRIST, ou de son Evangile [...] ilz [...] se mettent incontinent à japper, outrager, calumnier, mesdire [...] Parquoy ilz sont comme les chiens, qui vont mordre la pierre laquelle on leur a jettée apres, et ne regardent pas à celui qui le frappe. Quand nous aurons à faire avec telz chiens, il nous avoir souvenance, de ce que Jesus Christ dit : ne donnes pas les choses saintes aux chiens [...] (pp. 385-86).

La conclusion étonne : le texte le plus ancien est maintenant le T1. Aucun des livres de Viret antérieurs à 1544 ne contient cette expression. La preuve que Viret emprunte au T1 apparaît encore dans un détail lexical. Dans les trois extraits suivants, l'expression est rattachée à la phrase précédente par les mêmes «mots-agraffes» :

<p>[...] <i>mesdire</i> aux <i>calumniateurs</i>, qui comme les mauvais chiens mordent la pierre [...] (T1, p. 28).</p>	<p>[...] <i>calumnier, mesdire</i> [...] comme les chiens, qui vont mordre la pierre [...] (<i>Dial. du désordre</i>, pp. 385-86).</p>	<p>[...] <i>calomnier, mesdire</i> [...] comme les chiens, qui vont mordre la pierre [...] (<i>Met. Chr.</i>, p. 532)</p>
---	--	---

La même caricature se trouve aussi dans un ouvrage tardif, *De l'autorité et perf. des Écritures* (1564) : «Ne faisons donc pas comme les chiens, qui courent apres

⁴⁶ M. Deanesly, *The Lollard Bible and other Medieval Biblical Versions*, op. cit., pp. 32-33.

⁴⁷ M. Bossard, «Tournée zoologique à travers les dialogues de Pierre Viret (1545)», *Mélanges d'Histoire du XVI^e siècle, Offerts à Henri Meylan*. Genève: Librairie Droz, 1970, pp. 91-106.

la pierre qu'on leur a jettée, et la mordent, et ne regardent pas à celui qui l'a jettée» (f.*vij v^o). Voilà quatre morceaux rédactionnels, presque identiques et répartis sur deux décennies. L'essentiel, c'est que le *terminus ad quem* n'est plus *De la difference*, mais le T1⁴⁸. Non seulement le T1 emprunte-t-il largement à Viret, mais Viret emprunte à ce texte dès 1545.

Emprunt à Marie D'Ennetières : une postérité ignorée de l'*Epistre tresutile* (1539)

Le T1 cachait d'autres secrets. Un entretien avec William Kemp à l'IHR déboucha sur une découverte significative. Cet historien du livre travaillait alors à l'édition critique de l'*Epistre tresutile* (1539) de Marie D'Ennetières, l'épouse d'Antoine Froment et une des rares écrivaines de la Réforme. Nous avons déjà vu que le T1 contient un long développement adressé aux femmes. Intrigué par cette observation, il nous a suggéré de comparer notre opuscule à l'*Epistre* qui contient aussi une défense des femmes. Or, nous découvrîmes avec surprise que le T1 reprend un long passage de ce livret :

<p>(f.a4r^o) aucuns calumnieurs et adversaires de verité nous vouldront taxer [les femmes] de trop grande audace et <u>temerité</u> [...] Ausquelz on peut loysiblement respondre que <u>toutes celles qui ont esté nommées és Escriptions saintes ne sont à juger estre trop temeraires, veu que plusieurs sont nommées et louées és saintes Escriptions, tant par leurs bonnes meurs, gestes, maintien, exemples que par leur Foy et doctrine. Comme Sarra et Rebecca, et</u></p>	<p>[...] la coustume n'est à present que les femmes entendent rien des escritures saintes [...] Je dy assurement (p. 83) que telle crainte n'est raisonnable [...] autrement il faudroit estimer <u>temeraires celles, qui ont escrit, et sont tant nommees en l'ancien Testament. Et toutesfois l'escriture divine les loue, et exaulce grandement tant pour leurs bonnes moeurs, gestes, maintien, exemples, que pour leur Foy et doctrine: comme</u> assez se conste de <u>Sara, et de</u></p>
---	---

⁴⁸ Cp. à l'*Epistre*¹, f. bviii r^o: «Confessez JESUS Christ [...] sans semer les marguerites devant les pourceaux et donner les choses saintes aux chiens».

principalement, entre toutes les aultres du Vieil Testament, la mere de Moyse, laquelle, nonobstant l'edict du Roy, a bien osé garder son filz de mort et faire qu'il fust nourri à la maison de Pharao, comme amplement est declairé en Exo. 2. Quant à Delbora, qui jugoit le peuple d'Israel au temps des Juges, n'est à mespriser. Jug. 4. Je demande: faudroit il condamner Ruth, pourtant qu'elle est du sexe feminin, à cause que l'hystoire d'icelle est escripte en son livre? Je ne le pense pas, veu qu'elle est bien nombrée à la genealogie de Jesus Christ. Mais (f. a4v°) quelle sagesse avoit la Royne de sabba, laquelle n'est pas seulement nommée au Vieil Testament, mais Jesus l'a bien osé nommer entre les aultres sages. S'il est question de parler de graces qui ont esté faictes aux femmes, quelles plus grande a esté faictes à creature sus la terre que à la vierge Marie, mere de Jesus, d'avoir porté le filz de Dieu ? Elle n'a pas esté petite à Elizabeth, mere de Jehan Baptiste, d'avoir fait un filz si miraculeusement, estant sterile? Quelle prescheresse a esté faicte plus grande que la Samaritaine, laquelle n'a point eu d'honte de prescher Jesus et sa parolle, le confessant ouvertement devant tout le monde, incontinent qu'elle a entendu de Jesus qu'il faut adorer Dieu en esperit et

Rebecca, Et entre les autres, desquelles mention est faicte au Vieil testament, la soeur de Moyse ha acquis loz immortel. Debora n'a elle pas jugé le peuple d'Israel avec singuliere louange. Olda n'eust elle point esprit de Prophetie, en sorte que le bon Roy Josias ne se desdigna d'aller au conseil quand aux choses divines vers une femme? En oultre fault il mespriser et condamner Ruth, et Judith, pour autant que les hystoires d'icelles sont escrites en leurs Livres ? Pensez vous que la Royne Esther fust esloignee de la congnoissance de Dieu, quand elle tenoit à si grand mespris son diademe Royal, duquel tant d'autres n'entendans rien (p. 84) des choses divines se fussent plus tost glorifié ? Pareillement la Royne de Saba: laquelle est louee par la bouche de Jesus Christ mesme, sera elle estimee trop curieuse, ou temeraire, à cause qu'elle est venue des regions loingtains pour ouyr et entendre la sapience de Salomon, et par iceluy estre enseignée ? D'avantage pour quelle cause Jesus Christ premierement s'apparut aux femmes apres qu'il fut resuscité sinon en partie pour donner à entendre qu'il ne vouloit icelles estre esloignees de sa congnoissance ? Ce que bien apres il declaira, quand il les feit dignes de premierement annoncer sa resurrection. Vous semble il que la tres

<p>verité ? Où est celui qui se peut vanter d'avoir eu <i>la premiere manifestation</i> de ce grand mystere <i>de la resurrection de Jesus</i>, sinon Marie Magdaleine, de laquelle il avoit jecté sept diables ? <i>Et les aultres femmes, auxquelles plustost s'est declairé par son Ange que non pas aux hommes, et commandé le dire, prescher et declairer aux aultres</i> ? (<i>Epistre tresutiles</i>)</p>	<p><i>sacree Vierge Marie</i> fust ignorante de la Theologie et Sapience celeste, lors que divinement elle chanta ce beau et saint canticque recité en l'Evangile ? (T1, pp. 83-85)</p>
--	---

Avant de conclure à un copiage, il fallait s'assurer que les deux ouvrages n'empruntaient pas, de façon indépendante, au *De praecellentia sexus foeminei* de Heinrich Cornelius Agrippa, rédigé en 1509 et édité en 1529. I. Backus s'était déjà posée la question pour l'*Epistre* et ses observations valent, *bis repetitas*, pour notre texte :

Le *De praecellentia* n'a pas servi de source directe à Marie D'Ennetières : l'emploi des exemples bibliques n'est pas identique chez les deux auteurs. De plus, Agrippa se préoccupe des femmes païennes, qui n'intéressent pas la Genevoise. C'est plutôt le ton du *De praecellentia* que l'on retrouve dans la *Défense*, c'est cela qui nous permet de rattacher les deux traités à la tradition de la "Querelle des femmes"⁴⁹.

En quoi cette découverte est-elle importante ? D'abord en ceci : l'*Epistre* a connu une diffusion très localisée. Dès sa parution, les autorités genevoises en firent saisir les exemplaires en raison de ses pointes contre les ministres qui remplacèrent

⁴⁹ «Marie Dentières: un cas de féminisme théologique à l'époque de la Réforme ?» *B.S.H.P.* 137 (1991): 187; et C. Skenazi: «Un des premiers jalons de ce débat, *La Cité des dames* (composé [sic] entre 1405 et 1407) de Christine de Pisan, s'appuyait déjà sur les mêmes passages bibliques que l'*Epistre très utile* pour plaider la cause des femmes et prouver l'égalité intellectuelle des deux sexes» («Marie Dentière et la prédication des femmes.» *R. & Réf.* 21/1 (1997): 9 et 17, n. 8). Comme source probable des réf. bibliques, cf. le prologue de saint Jérôme au livre de Sophonie (cf. la citation dans l'*Exhortation à la lecture des S. Lettres* [...] (Lyon, É. Dolet, 1542), pp. 22-23. Des recoupements bibliques entre l'*Epistre*, *La Cité des dames* et Jérôme ne sauraient toutefois occulter l'interdépendance entre le T1 et l'*Epistre tresutile*, comme le prouve l'utilisation des mêmes mots groupés de manière analogue.

Calvin durant son exil strasbourgeois. Les conséquences furent immédiates : le 1^{er} mai Girard fut emprisonné et Froment se vit arrêté et interrogé⁵⁰. Les registres du Conseil signalent que les volumes furent séquestrés ou détruits : 1500 exemplaires au total⁵¹. L'*Epistre* ne s'est donc pas répandue bien au-delà de Genève et du Pays de Vaud⁵².

La reprise de l'*Epistre* dans le T1 permet de mieux circonscrire son milieu d'origine. Qui aurait pu citer favorablement ce texte dans l'entourage qui nous occupe ? Chose certaine, pas un pasteur genevois⁵³. Or, les sources mentionnent que le Conseil de Berne avait confié à Pierre Viret et Beat Comte la tâche de l'examiner et de la traduire en latin (14 juin 1539)⁵⁴. Pour répondre à la requête de Berne, Viret devait sans doute posséder un exemplaire de ce texte.

Ajoutons un autre détail instructif. Les ministres qui remplacèrent Calvin n'appréciaient guère les critiques de l'*Epistre* à leur endroit. De ce nombre, figuraient Henri de La Mare et Jacques Bernard, deux collègues dans lesquels Calvin n'a jamais eu confiance. Or, dans une missive à Calvin, en date du 15 janv. 1539, Farel mentionne que les deux hommes «déclarent indigne et intolérable que la Bible soit lue par d'autres que des gens instruits et que, puisque les femmes mêmes ont l'audace d'en discuter et

⁵⁰ *Arrêts du Conseil de Genève sur le fait de l'imprimerie et de la librairie de 1541 à 1550* (recueillis et annoté par A. Cartier). Genève: Georg et C^o, Libraires-Éditeurs, 1893, pp. 173-75; *H V*: 301-04.

⁵¹ AEG, R.C., vol. 33, f. 413v^o, 2 janv. 1540 et vol. 36, f. 96, 16 août 1542 (G. Berthoud, *Antoine Marcourt Réformateur et Pamphlétaire du «Livres des Marchands» aux Placards de 1534*. Genève: Droz, 1973).

⁵² L'exemplaire du MHR (D Den 1) porte les initiales «M.D.»; celui de la BMaz (Rés. 25543 (4) affiche le nom complet: «Marie dentiere de Tornay». Ces modifications furent effectuées pendant le tirage, comme l'ont montré W. Kemp et D. Desrosiers-Bonin. Ces auteurs pensent aussi que «les exemplaires signés «M.D.» ont été surtout destinés aux régions non réformées comme le Valais et la Savoie («Marie D'Ennetières et la petite grammaire hébraïque de sa fille d'après la dédicace de l'Epistre à Marguerite de Navarre (1539).» *B.H.R.* 60/1 (1998): 118, 122-23).

⁵³ Cf. aussi les jugements de Farel: «Farel, qui était mieux renseigné que personne, à l'égard de son ancien élève [Antoine Froment], nous fournit [...] le six février 1540, dans une lettre adressée à Calvin, le curieux passage suivant: "Froment est le premier qui, à la suite de sa femme, a dégénéré en ivraie." [...] Aussi, suivant Calvin (lettre adressée au réformateur Viret, 19 août 1542), Froment avait-il absolument perdu, depuis longtemps déjà, sans parler d'autres sottises, le peu de bon sens qui lui restait encore» (J. Vuy, *Le réformateur Froment et sa première femme. Esquisse historique*. Genève: imprimerie Henri Trembley, 1883, pp. 13-14).

⁵⁴ Comte remit un rapport défavorable sur l'*Epistre* et conclut à sa suppression (G. Berthoud, *op. cit.*, p. 69; *H V*: 332-33).

de reprendre les prêcheurs, il faut interdire les bibles en français pour garder son autorité au texte sacré»⁵⁵. Il serait tentant de rapprocher ces propos avec l'affaire D'Ennetières en raison de la date de la lettre et de son allusion à l'«audace» des femmes qui reprennent les prêcheurs. Ce sont, substantiellement, les mêmes propos que l'auteur du T1 entend réfuter, à savoir : «Qu'il n'est loysible aux gens non sçavans et illiterés, de lire les livres de la Saintes escriture, translatsés en langue vulgaire» (p. 8). Notre opuscule présente en outre une longue défense en faveur du droit des femmes à lire la Bible, et c'est précisément dans cette apologie que le rédacteur reproduit un extrait de l'*Epistre*.

Certes, peut-on objecter, l'affaire D'Ennetières survint en 1539 et le T1 date de 1543-1544, mais les sources indiquent que le Conseil est encore occupé à détruire les exemplaires de l'*Epistre* en 1542⁵⁶. Presque au même moment paraissait la Bible «à l'épée» et, à partir de 1544, des éditions de la Bible, du NT et du Psautier étaient imprimées régulièrement à Genève et à Lyon. Ces simultanités laisseraient croire que le T1 fut composé pour dissiper les réserves qui subsistaient au sujet de la lecture de la Bible en version, surtout par des femmes.

Les silences d'une préface : plaidoyer pour une bibliographie ouverte

En 1551, Jean Girard fit paraître une réédition *De la différence* sous un nouveau titre : *De la source et de la difference et convenance de la vieille et nouvelle idolatrie, et des vrayes et fausses images et reliques, et du seul et vray Mediateur*. Cette

⁵⁵ Berthoud, *op. cit.*, p. 74 n. 230; *H V*: 215ss. Selon Doumergue, ces accusations concernent tous les ministres de Genève (*Calvin*, t. 2, p. 669). Berthoud se demande plutôt si les critiques ne viseraient que Bernard et de La Mare (*op. cit.*, p. 74, n. 230). Ces deux hommes «étaient peu instruits et prédicateurs médiocres» (*H VI*: 217, cité par O. Douen, «L'histoire du texte de la Bible d'Olivétan (1535-1560)» *R.T.P.* 22 (1889): 288). Dans une lettre écrite en janv. 1542, Calvin se plaint des manœuvres secrètes de Champereau, de Bernard et de La Mare (*H VII*: 328, n. 15; cf. aussi 410, 411; *VIII*: 30, n. 3). Nous pensons, à la suite de Berthoud, que Jean Morand ne saurait être concerné par ces accusations. Cf. Morand ?, la préface à la Bible d'Olivétan ([Genève, Jean Girard], 1540), *incipit*: «Le Saint Apostre admoneste de veiller [...]» et qui se termine sur ces mots «tu vivras morant» (Chambers, # 82).

⁵⁶ Berthoud, *op. cit.*, p. 66, n. 188.

republication contient une préface dans laquelle Viret dresse la liste de ses écrits antérieurs à 1551. Citons-en un extrait avant de formuler nos observations :

Il y a environ neuf ans [1542], qu'il fut imprimé un petit traité de la différence des superstitions et idolatries des Payens anciens et des Chrestiens qui les ensuyvent. Combien que le livre n'est pas fort grand, il y a toutesfois beaucoup de pointz touchez [...] mais pource que ces matieres ont esté traitées pour lors, comme le temps le portait qui y a esté employé, sans estre digerées par tel ordre qu'il estoit requis, il m'a semblé que je ne feroye pas mal, si je revoyoye ce traité, avant qu'il fust r'imprimé de nouveau [...] En apres, j'ay advisé, qu'il y a beaucoup de pointz touchez qui requierent, en quelques endroit plus ample declaration. Par quoy j'ay pensé, qu'il ne seroit pas mal convenable, d'en conjoindre aucuns ensemble, selon que les matieres se pourront trouver plus conjointes, *et en faire des petis traitez apart* [...] *Car il n'y a guere poinct* [dans *De la difference*], *qui ne meristat bien un livre apart* [...] (pp. 3-4).

Cette habitude de fragmenter *De la difference* et d'autres de ses ouvrages en traités distincts est bien connue chez Viret. En 1544, pour attaquer le culte marial, il composa un *Petit traicte de l'usage de la salutation angelique, et de l'origine des chapeletz, et de l'abus d'iceux* qui reprenait, dans ses grandes lignes, les développements sur «la vraye maniere d'honorer la Vierge Marie» de 1542⁵⁷. Le même procédé serait-il à l'origine du T1⁵⁸ ? Avant de répondre par l'affirmative, il fallait clarifier une question. Si le réformateur a bien composé le T1, pourquoi n'en fait-il aucune mention dans sa préface de 1551 ? Comment expliquer ce silence ? La réponse est simple : la liste de ses publications n'est pas complète, comme il l'affirme

⁵⁷ *De la difference*, ff. M2r°-M6r°, M7r°-N2v°, N6r°-N7v°, O3r°. Réédition du *Traité de la salutation* en 1545 (*Piety*, V45). En 1556, P.V. révisa et augmenta l'édition de 1545 sous le titre: *Du vray usage de la salutation faite par l'ange à la Vierge Marie. Et de la source des chapelets et de la manière de prier par conte (sic) et de l'abus qui y est : et du vray moyen par lequel la Vierge Marie peut être honorée ou deshonorée*. Cette édition sera reprise en 1561 et 1562 (D. Troilo, *VIRETIANA. L'oeuvre de Pierre Viret. État d'un recensement*. Colloque EPHE-CNRS / URA 152 - IHR Genève - 23 mai 1997; Barnaud, p. 679, IV). Cf. aussi la postérité des *Disp. Chr.*, dont le premier dialogue révisé et augmenté deviendra *La Physique papale*; les dialogues 2-4 revus et augmentés, *L'office des mortz* [...] (1552); et le dialogue 6 revu et augmenté, *Le Requiescant in pace du purgatoire*[...] (1552) (D. Troilo, *ibid.*; Barnaud, pp. 679-81, VI A-D).

⁵⁸ Sur la Bible et les prières en langue vulgaire dans *De la difference*, cf. ff. G2r°-G7r°, Hr°-v°, H7r°, L5v°, N5r°-v° (l'usage de la Parole de Dieu), T7r°-v°, Y7v°-Y8r°.

lui-même. Ce détail semble avoir échappé aux historiens⁵⁹. Examinons donc le texte d'un peu plus près. Viret y classe ses livres en deux catégories. La première rassemble les livres rédigés à l'intention de ceux qui «desirent [...] une simple et familiere exposition de la parolle de Dieu, et des matieres appartenantes à icelle». La seconde comprend les titres composés à l'adresse d'un public lettré qui désire être instruit de l'Évangile, mais avec «quelques joyeuseté meslée, pour esveiller le Lecteur». Voici une série d'ouvrages explicites : «J'ay travaillé pour ceux cy en l'exposition du Symbole des Apostres⁶⁰, et de l'oraison de nostre Seigneur⁶¹ et des commandemens de la Loy⁶², et de la salutation Angelique⁶³, et aux quatre traitez de la communion et conversation avec les Papistes⁶⁴, et au livre de la vertu du ministere de la Parolle de Dieu et des Sacremens⁶⁵, et en l'Epistre consolatoire⁶⁶, *et certaines autres telles œuvres*».

Au total, Viret mentionne sept livres parus avant 1551, mais on aura remarqué les mots : «et certaines autres telles oeuvres». À quels ouvrages fait-il référence ? En respectant la catégorie de textes de cette liste, il s'agirait de traités composés pour ceux qui désirent «une simple et familiere exposition de la parolle de Dieu, et des matieres

⁵⁹ *Piety*, V28.

⁶⁰ *Piety*, V 39; R. Linder, *The Political Ideas of Pierre Viret*. Genève: Droz, 1964, «bibliography», p. 188 (lire 1544 et non 1543); Barnaud, p. 678, III.

⁶¹ *Piety*, V38; Linder, *The Political Ideas, op. cit.*, p. 187; Barnaud, pp. 685-86, XII.

⁶² *Piety*, V41; Linder, *op. cit.*, p. 187; Barnaud, p. 679, V.

⁶³ *Piety*, V44-45; Linder, *op. cit.*, p. 186; Barnaud, p. 679, IV.

⁶⁴ i) *l'Epistre*², édit. révisée en 1547 (*Piety*, V36); ii) *De la communication des fideles qui cognoissent la verité de l'Evangile, aux ceremonies des Papistes, et principalement à leurs Baptesmes, Mariages, Messes, Funerailles, et Obseques pour les trespassez* ([Genève], [J. Girard], 1547, cf. *Piety* V26; Linder, *The Political Ideas, op. cit.*, p. 182; Barnaud, p. 684, IX; iii) *Admonition et consolation aux fideles qui delibèrent de sortir d'entre les Papistes, pour eviter idolatrie, contre les tentations qui leur peuvent advenir, et les dangiers ausquelz ilz peuvent tomber, en leur yssue* ([Genève], [J. Girard], 1547), cf. *Piety*, V25; Linder, *op. cit.*, p. 182; Barnaud, p. 684, X; iv) *Remonstrances aux fideles, qui conversent entre les Papistes: et principalement à ceux qui sont en court, et qui ont offices publiques, touchant les moyens qu'ilz doivent tenir en leur vocation, à l'exemple des anciens serviteurs de Dieu, sans contrevenir à leur devoir, ny envers Dieu, ny envers leur prochain : et sans se mettre temerairement en dangier [...]* (Genève, Jean Girard, 1547), *Piety*, V43; Linder, *op. cit.*, p. 190; Barnaud, p. 683, VIII. Ces écrits complètent ceux de Calvin sur le nicodémisme (E. Droz, «Calvin et les nicodémistes», *Chemins d'hérésie*, t. 1, pp. 165-67).

⁶⁵ *Piety*, V46.

⁶⁶ *Ibid.*, V34.

appartenantes à icelle». Le T1 relèverait-il de cette espèce ? Rappelons que certains livres anonymes antérieurs à 1551 lui ont aussi été attribués en totalité ou en partie : *De la Tresaincte Cene de nostre Seigneur Jesus* (Bâle, 1532 ?)⁶⁷; *La Veritee cachee, devant cent ans faicte et composee a six personnages* ([Neuchâtel], [P. de Vingle], 1533⁶⁸ ?; le *Traicté de Purgatoire* ([Neuchâtel], [P. de Vingle], 1534⁶⁹ et *La nouvelle du révérend père en Dieu, et bon prélat de notre mère sainte Eglise, demorant en Avignon* ([Genève], [J. Girard], 1546)⁷⁰.

Voilà pour les oeuvres éditées jusqu'à cette date. L'enquête était pourtant loin d'être terminée. Une autre découverte vint prolonger nos recherches sur le T1.

II. Le deuxième traité (T2)

Description, date et contenu

En effectuant un inventaire des sources du MHR, nous avons eu la fortune d'apercevoir sur les rayons un petit recueil in-8° de 165 mm à la reliure grise et cartonnée qui habillait modestement quatre livrets anonymes⁷¹. Le troisième titre a piqué notre curiosité :

⁶⁷ *Ibid.*, F5; et du même: «Les débuts de la polémique contre la messe: *De la tressaincte cene de nostre seigneur et de la messe qu'on chante communement*», *Le Livre et la Réforme* (R. Peter, B. Roussel, éd.). Bordeaux: Société des bibliophiles de Guyenne, 1987, pp. 35-92, surtout p. 54, n. 17.

⁶⁸ D.-A. Troilo, *VIRETIANA*, *op. cit.*, cf. «les œuvres», 1544: avec la mention «à déterminer». Réédition: [Genève], [J. Michel], 1544.

⁶⁹ G. Berthoud, *ACF*, t. I, p. 252. Réédition: [Genève], [J. Michel], 1542; [Genève], [J. Girard], 1543; *Piety*, F28; P51.

⁷⁰ E. H. Gaullieur, *Études sur la typographie genevoise du XV^e au XIX^e siècle et sur l'introduction de l'imprimerie en Suisse*. Nieuwkoop: B. de Graaf, 1971 [Genève, 1855], p. 165. Barnaud et Higman (*Piety*) ne mentionnent pas ce titre. D.-A. Troilo, *VIRETIANA*, *op. cit.*, «les œuvres», 1546: avec la mention «à déterminer»). Higman l'attribue à Colin Royer (Troyes, Nicole Paris, 1546), cf. *Piety* R52. Cf. aussi d'autres titres dans Linder, *The Political Ideas*, *op. cit.*, p. 191.

⁷¹ *MHR D 14*: i) *La clef du vieil et du nouveau testament* (1562) ii) St. Nil. Traitté: de la primauté du Pape (1562) iii) *Traite, qu'il est necessaire que toutes gens [...] lisent les saintes Escritures [...]* (1561) iv) [J. Calvin] *Response à un cauteleux et rusé moyennneur [...]* (1561); il s'agit de la traduction française de sa réplique à François Baudoin, *De officio pii ac publicae tranquillitatis vere amantis viri in hoc religionis dissidio* (s.a., Bâle, 1561).

TRAITE, // QU' IL EST NECESSAIRE // QUE TOUTES GENS DE QUEL- // que qualité, sexe, ou aage, qu'ils // soient, lisent les saintes Escri- // tures : Et du moyen qu'on // y peut tenir. Marque aux palmes du martyr couronnées, suivie des mots : «Sondez les Escritures. Ce sont elles qui por- // tent tesmoignage de moy. Jean 5.» (1561 [s.l.], 8^o, 36ff., A-D⁸, E⁴, ital., marginales, titres courants, 1 majuscule ornée 20 mm (f. Aii r^o)⁷².

Cet ouvrage ne contient ni table ni division en chapitres. Le texte se lit en continu avec des résumés dans les marges. Aucune des bibliographies consultées ne donnait d'indications sur cette plaquette ou sur la marque d'imprimeur. Aucun index des livres prohibés ne semblait l'avoir enregistré.

L'ouvrage est émaillé de citations bibliques et de faits empruntés à l'histoire. Il accorde une large part aux Pères et aux docteurs des premiers siècles : Tertullien, Justin, Clément, Antoine, Origène, Denis, Jérôme, Augustin, Chrysostome, Nectarius, Hilaire, Ambroise, Basile, Lactance, Grégoire, Bède, Zonaras, Cassiodore, Léon de Rome, Alcuin, et plusieurs autres. Il énumère les conciles, les décrétales, le droit canonique et multiplie avec aisance les allusions à l'histoire ecclésiastique. Enfin, ce qui est important, le texte renferme plusieurs références à l'histoire profane et à la littérature classique : philosophes et poètes gréco-latins (Ovide et Juvénal), historiens grecs et romains (Pline, Strabon, Philon, Josèphe), figures de l'antiquité et du moyen âge (Alexandre, Scipion, César, Auguste, Trajan, Adrien, Octavien, Dioclétien, Théodose, Charlemagne, Alfred, roi d'Angleterre, et Charles V, roi de France). Le livret, rappelons-le, ne comporte que 36 petits ff.

Cet étalage de connaissances, qui ne cache pas un certain pédantisme, sert à démontrer deux points. Premièrement, que toute personne, sans distinction d'âge, de sexe ou de rang social, peut et doit étudier l'Écriture sainte (f. 5r^o). Ce développement occupe presque 32 ff de l'ensemble du texte. Les 11 dernières pages présentent un guide de lecture pour «vaquer aux lettres saintes» (f. 31v^o). L'auteur explique que «si

⁷² Nous remercions Mme Geneviève Guillemot qui nous a signalé l'existence d'un exemplaire à la BS, coté Polem. 2364 Beibd.1.

nous lisons toutes les semaines quinze chapitres du vieil Testament, trois Pseaumes, et cinq chapitres du nouveau Testament (en y ajoutant un chapitre des livres deutérocanoniques) [...] nous aurons parachevé dans l'an, ce que plusieurs n'ont fait toute leur vie» (f. 33v^o). On y apprend aussi que toute la Bible se ramène à cinq points : enseigner la bonne doctrine, lutter contre l'hérésie, veiller à la discipline ecclésiastique, réformer la société et trouver notre consolation dans les Écritures. Ces cinq clés herméneutiques résument le programme des églises réformées.

Première cueillette de données

Une lecture initiale du T2 avait donné plusieurs impressions de déjà vu : réminiscence d'arguments, emploi d'expressions et de locutions familières, etc. Le T1 et le T2 présentent le même verset en exergue sur la page de titre : Jn 5³⁹. Après plusieurs lectures, l'idée d'une édition entièrement refondue du T1 avec nouveau titre ne semblait pas impensable. L'hypothèse devenait d'autant plus séduisante à la lumière d'une remarque à la fin du T1, pp. 88-89 : «[...] il m'a semblé bon de toucher *pour ceste heure* seulement partie des principales raisons, obmettant celles que j'ay pensé moins nécessaires à la cause [...] Car qui est celui, je vous prie, qui pourroit icelle traicter *selon sa dignité*, et ainsi qu'elle mérite ?»⁷³. Le scripteur envisageait-il de reprendre et d'approfondir le débat dans un ouvrage ultérieur ? L'idée était plausible. Pour tester cette hypothèse, il convenait de comparer les deux livrets en les confrontant aux autres sources de notre bibliographie afin d'éliminer les lieux communs⁷⁴. Voici la conclusion : l'auteur du T2 connaissait bien le texte de T1. Il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner ce tableau :

⁷³ Ital. nôtres. Cp. à la préface *De la source et de la difference* (1551): «Car il n'y a guere poinct [dans *De la difference*, 1542], qui ne meristat bien un livre apart, qui voudroit traiter les matieres appartenantes à iceux, *selon leur dignité*» (pp. 3-4).

⁷⁴ Cf. le chap. 2.

T1	T2	Parallèles et affinités
pp. 3 (bas), 4 (et p. 88)	ff. 26v° (bas)- 27r°(haut)	- Référence à des écrits contemporains sur le même sujet.
pp. 15-16	f. 21v°	- Le diable, et non les doctrines évangéliques, engendre les troubles contre la paix publique.
*pp. 21-25	*ff. 27r°-29r°	- Même chaîne d'arguments et de citations (cf. tableau 1 <i>infra</i>).
p. 26	f. 9r°	- Pointe contre les athéistes et les épicuriens.
pp. 30-31	f. 32r°	- Analogie du banquet sacré pour décrire la Bible.
p. 91	ff. 32v° (bas)-33r°	- Développement sur le canon biblique et sur les apocryphes.
*pp. 34-38	*ff. 33v°-34v°	- Chaîne d'arguments et citations (cf. tableau 2 <i>infra</i>).
pp. 51-52, 76	f. 31v°	- Critique de la mauvaise littérature.
pp. 60-61	f. 33r°	- Citation dissimulée de Calvin : «un bon et saint personnage» (T1) «un bon docteur» (T2).
p. 93	f. 36v°	- Conclusion : s'armer de l'Écriture pour se préparer aux combats.

Les astérisques de la liste précédente signalent les passages où les traités présentent des structures d'arguments et des chaînes de références très ressemblantes :

T1, pp. 21-25	T2, ff. 27r°-29r°
1- 1 Co 14 (p. 21)	1- 1 Co 14 (f. 27r°)
2- Ep 6 (p. 22)	2- Ep 6 (f. 27r°)
3- (Rm 15)	3- éducation des enfants (f. 27r°)
4- éducation des enfants (p. 22)	4- (citation de Chrysostome) (f. 27r°-v°)
5- 2 Tm 3 ¹⁴⁻¹⁵ (p. 22)	5- 2 Tm 3 ¹⁶⁻¹⁷ (f. 27v°)
6- 1 P 3 ¹⁵ (p. 22)	6- (Ep 5)
7- allusion aux docteurs en théologie (p. 22)	7- (Mt 10)

8- nécessité d'une foi personnelle 9- critique de la <i>fides implicita</i> (pp. 23-24)	8- 1 P 3 ¹⁵ (ff. 27v°-28r°) 9- allusion aux docteurs en théologie (f. 28r°) 10- nécessité d'une foi personnelle 11- critique de la <i>fides implicita</i> (ff. 28r°-29r°)
pp. 34-38	ff. 33v°-34v°
1- prier Dieu (illumination) 2- Mt 7 (p. 34) 3- (Mc 11, Lc 13, Ap 3) 4- Ps 118 (= 119) 5- Jc 1 (p. 35) 6- difficultés dans l'Écriture (p. 35) 7- (ex. de personnages bibliques: AT et NT) 8- Dieu a choisi les simples (p. 37) 9- Il résiste aux orgueilleux (p. 37) 10- éviter les faux raisonnements (p. 37).	1- difficultés dans l'Écriture (f. 33v°) 2- prier Dieu (illumination) (ff. 33v°-34r°) 3- Mt 7 (f. 34r°) 4- (Lc 11) 5- Jc 1 6- Ps 119 7- (ex. de personnages bibliques : AT et NT) 8- Dieu a choisi les petits (f. 34r°) 9- éviter faux raisonnements (f. 34r°-v°)

Ce qui étonne, c'est que l'auteur du T2 semble s'inspirer d'avantage du T1 que des opuscules étudiés au chapitre deux, dont les rééditions attestent pourtant un plus grand succès. La comparaison des deux livrets laissait toutefois sur un sentiment contradictoire; la conviction, d'une part, que leur ressemblance ne peut s'expliquer que par l'importation d'éléments du premier écrit dans le second et l'impression, d'autre part, que le T2 est une œuvre originale et indépendante.

Tout ceci nous rappelait les pratiques de Viret depuis le milieu des années 1550. Les années 1551-1556 marquent certaines réorientations dans ses activités littéraires. Le réformateur révisa, augmenta et réorganisa presque toutes ses publications au cours de cette période. Sa réputation de polémiste et d'érudit s'était étendue à de vastes régions et ses livres jouissaient d'une grande popularité. En France, la Réforme progressait rapidement et les besoins exigeaient d'élargir le lectorat au-delà du «paovre peuple». C'est en partie pour répondre à cette nécessité qu'il donna des

versions latines de ses oeuvres, qu'il divisa ses ouvrages en chapitres et en livres et qu'il les truffa de citations bibliques et de références empruntées à la littérature classique et à l'histoire profane. Presque toutes ses publications après 1559 sont des rééditions d'ouvrages antérieurs auxquels les circonstances donnaient une actualité nouvelle. Pour faciliter leur circulation après l'édit d'Amboise (1551), dont l'article 38 proscrivait les livres genevois, un nombre considérable d'exemplaires ne portaient ni le nom de la ville où ils étaient édités ni celui de l'imprimeur⁷⁵. Ces publications parurent chez Jean Rivery, qui avait obtenu du Conseil, le 6 juin 1559, un privilège pour leur impression. Aucune mention du T2 n'apparaît dans ce privilège⁷⁶. La réponse se trouvait ailleurs. On y reviendra.

Résumons avant de poursuivre. L'enquête précédente parle fortement en faveur d'une paternité virétienne du T1. Le T2 emprunte au T1 et les préoccupations et les habitudes de travail de Viret, depuis le milieu des années 1550, expliquent très bien les similitudes et les différences entre les deux traités⁷⁷. Mais tous ces arguments étaient-ils suffisants pour restituer le T2 à Viret ? Nous ne le pensons pas.

Emprunts du T2 aux écrits de Viret

Comme pour le T1, il fallait collationner le T2 avec les publications contemporaines du réformateur. On a aussi consulté plusieurs éditions des années 1560 à 1562, dont les archives Tronchin (MHR), les travaux de Monique Droin-Bridel⁷⁸ et la thèse de Geneviève Guillemot⁷⁹ qui contiennent des inventaires détaillés. On a également parcouru une bonne partie de la correspondance des

⁷⁵ Barnaud, pp. 551-52.

⁷⁶ *R.C.*, vol. 55, f. 54; *C.O.* 21: 717; papiers ms. de Théophile Dufour (IHR).

⁷⁷ Cf. le travail opéré sur les *Disp. Chr.* en 1552: «Je les ay tellement reveues que je te les présente derechef, chrestien lecteur, tellement renouvelées, qu'elles te pourront sembler pour la plupart comme de nouveau nées [...]» (Barnaud, p. 271).

⁷⁸ M. Droin-Bridel, «Vingt-sept pamphlets huguenots (1560-1562) provenant de la bibliothèque Tronchin. Recherches bibliographiques et comparaison de textes», *Polémiques religieuses. Études et textes*. Société d'histoire et d'archéologie de Genève (XLVIII), 1979, pp. 187-343.

⁷⁹ G. Guillemot, *Religion et politique à la veille des guerres civiles. Recherches sur les impressions françaises de l'année 1561*. Paris: École des Chartes, 1977, 2 vol. Ce travail de premier ordre n'a pas fait l'objet d'une publication à notre connaissance, et je remercie son auteur de m'avoir autorisé à la citer.

réformateurs pour cette période. Les résultats sont éloquentes. Les pages suivantes montreront que le T2 rejoint les écrits de Viret publiés au même moment, ainsi qu'avec plusieurs de ses livres édités avant et après cet opuscule.

Trois emprunts du T2 à la « Met. Chr. » (1561)

Les oeuvres de Viret contiennent fréquemment des citations puisées dans la littérature classique. Cette particularité distingue ses écrits de ceux des autres réformateurs de langue française : «Quant aux tesmoignages lesquels je prends des Poètes tant grecs que Latins, je les allegue quelquesfois en vers françois assavoir quand je les ay trouvez translatez en nostre langue, comme plusieurs de nostre temps se sont mis à les translater»⁸⁰.

À trois endroits, l'auteur appuie ses dires par des textes classiques, mais sans indiquer leurs références. Les fragments ne donnent que les spécifications suivantes : «un Poète latin dit» et «comme a escrit un poète Payen». Ces silences posaient problème pour l'identification des sources. Or, nous découvrîmes que les mêmes citations dans le T2 apparaissent dans deux écrits de Viret imprimés exactement la même année, soit en 1561. Ces textes apportaient en outre la réponse sur l'identité des poètes. L'étonnement fut grandissant lorsqu'on constata que les fragments sont utilisés pour illustrer les mêmes idées que dans le T2.

Exemple 1

<p>Regarde ce corps, qui est de telle convenance, proportion, fabrique, que la teste [...] est de sa nature eslevee vers les cieux, ou le Seigneur a planté son throne. Tellement que de là, <i>quelques Payens</i> ont prins occasion de bien-heurer l'homme, par</p>	<p><Face humaine élevée en haut> Pource il [Dieu] ne luy a pas baillé [à l'homme] un museau comme aux porceaux et aux autres bestes tousjours baissé et encliné contre terre, mais luy a donné un visage élevé en haut, pour l'admonester qu'il n'estoit point</p>
--	--

⁸⁰ *Le Monde à l'empire*, ff. vi v°-vii r°. Viret explique son usage des «Letres humaines, et des autheurs Payens» aux ff. iiiv° et ss. Cf. aussi D. Mouron, «Classiques latins et polémique réformée.» *E.L.* 2 (1991): 89-106.

<p>dessus <i>les bestes brutes</i>. Et entre autres <i>un Poete latin dit</i> <i>Et neanmoins que tout autre animal</i> <i>Jette tousjours son regard principal</i> <i>Encontre bas, Dieu à l'homme a donné</i> <i>La face haute, et luy a ordonné</i> <i>De regarder l'excellence des cieux,</i> <i>Et d'eslever aux estoilles ses yeux</i> (T2, f. 3 r°).</p>	<p>seulement formé de terre comme <i>les bestes brutes</i>, mais qu'il avoit son origine et sa naissance du ciel [...] <i>Les Payens</i> mesmes ont bien seu considerer ce que tu dis. Et pourtant <i>Ovide parlant de la creation de l'homme</i> <Ovid. Meta. 1.> : [...] <i>Et neantmoins que tout autre animal,</i> <i>Jette tousjours son regard principal</i> <i>Encontre bas, Dieu à l'homme a donné</i> <i>La face haute, et luy a ordonné</i> <i>De regarder l'excellence des cieux,</i> <i>Et d'elever aux estoilles les yeux</i> (Met. Chr., p. 42)⁸¹.</p>
---	---

On remarquera aussi un détail important. Dans les deux extraits, la citation d'Ovide est soudée au développement par les mêmes chevilles lexicales qui n'appartiennent pas à l'original : les mots *payens* et *bestes brutes*. Des lectures plus étendues montrent la récurrence de ces vers d'Ovide dans les écrits de Viret. On les retrouve dans la *Met. Chr.*, dial. III, pp. 114-115 :

Puis qu'il est question du tesmoignage des Payens, touchant les matieres desquelles nous parlons maintenant, j'ay souventesfois esté esbahy, quand j'ay leu cela qu'Ovide a escrit de la creation du monde, en sa Metamorphose. Car on diroit qu'il a leu le livre de la Genese de Moyse, et qu'il a voulu par maniere de dire, mettre en poésie latine, ce que Moyse a escrit en sa langue (p. 114)

[...] *Et neantmoins que tout autre animal*

⁸¹ Traductions de Clement Marot, vallet de chambre du Roy. La mort n'y mord. à Lyon, chez Guillaume Rouille à l'Escu de Venise, 1557, p. 46. Pour les édit. des *Métamorphoses*, cf. C. A. Mayer, *Bibliographie des œuvres de Marot*. Genève: Droz, 1954, t. II. L'édit. princeps: Estienne Roffet, Paris, 1534, 8° ; C. Marot, B. Aneau, *Les trois premiers livres de la Métamorphose d'Ovide* (publiée par J.-C. Moisan avec la collab. de M.-C. Malenfant). Paris: Honoré Champion, 1997 («Textes de la Renaissance», 14). Cf. aussi H. Lamarque, «Supplément bibliographique aux éditions d'Ovide dans la Renaissance française.» *R.H.F.L.* 40 (1983): 263-70.

Jette tousjours son regard principal

Encontre bas, Dieu à l'homme a donné

La face haute, et luy a ordonné

De regarder l'excellence des cieux, Et d'eslever aux estoilles ses yeux
[...]

Puis à trois reprises dans l'*Ins. Chr.* (1564) :

i) vol. II, p. 249: «Comment il n'y a que le seul homme entre tous les animaux, lequel Dieu ait créé de droite stature [...] (Pierre) Tu as premierement à noter, qu'entre les animaux terrestres qui marchent sur terre, Dieu n'en a point créé à deux pieds tant seulement, ne droit et eslevé en haut, sinon l'homme. Et pourtant luy seul et non autre à l'espine du dos composée selon la droiture des jambes, ce qui n'est pas non seulement és bestes à quatre pieds, mais aussi és oiseaux, nonobstant qu'ils marchent à deux pieds, et qu'ils ayent la teste eslevée en haut ».

ii) vol. II, p. 271 : «[...] Dieu a voulu donner à l'homme un corps de beauté plus excellente qu'à point de tous les autres animaux, il a aussi voulu que ceste beauté apparust en toutes les parties d'iceluy. Car pour le premier, tu vois que ce corps (a été formé) [...] pour se tenir et marcher debout, et avoir la teste eslevé en haut contre le ciel, comme nous l'avons desja touché par cy-devant, à fin qu'il fust admonesté par la forme de son corps mesme, que sa vraye origine et naissance venoit de plus haut que de la terre et des autres elemens corruptibles, à savoir du ciel».

iii) vol. II, p. 291, avec une formulation identique au T2 :

[...] la teste (en laquelle sont posez, <i>comme en une haute tour</i> , les organes des sens) est de sa nature esleeve vers les cieux, ou le Seigneur a planté son throne [...] (T2, f. 3r°)	[...] Dieu [...] luy a assigné son logis au plus haut, <i>comme en une haute tour</i> en laquelle elle regnast comme royne et princesse [...]
---	---

Dans ces deux livres, le texte enchaîne sur le même thème : l'âme que Dieu a placée dans l'être humain. Partout, c'est la même antienne. Il n'y a que la scansion qui

varie, et à peine. Certes, l'image néoplatonicienne de la station verticale figure chez d'autres écrivains⁸², mais sa fréquence chez Viret et surtout le développement des mêmes propos à partir des mêmes vers (cités dans la même version et introduits par les mêmes mots), dans deux ouvrages publiés la même année sont autant de simultanités qui ne sauraient échapper à notre attention. Les premières allusions à l'analogie stationnaire de l'être humain chez Viret se lisent dans les *Dial. du désordre* (1545), p. 141 et dans *Des actes* (1554), p. 687. Au total donc, pas moins de sept reprises, presque identiques, dont six – sans compter le T2 – entre 1561 et 1564. Autant de recoupements ne sauraient relever du hasard.

Exemple 2

Dans un extrait dirigé contre la *fides implicita*, l'auteur veut démontrer que la lecture des saints livres est une conséquence logique de l'injonction pétrinienne énoncée en 1 P 3¹⁵. Il ne suffit pas de rabâcher des formules toutes faites (surtout dans une langue incompréhensible comme le latin); chaque croyant doit avoir l'intelligence de sa foi et savoir en rendre compte personnellement. Pour étayer ce point, il évoque une anecdote littéraire qui, *prima facie*, semble hors de propos. Voici le passage en question : «Ou si quelque-fois on nous a faite mention de nostre creance, elle nous a esté donnee en langage incognu : lequel nous proferions comme ce corbeau d'Auguste, χαίρει, c'est à dire bon jour. O ignorance trop lourde» (f. 28r^o).

À nouveau, le traité n'indique pas la provenance de cet emprunt et l'anecdote du Corbeau d'Auguste n'apparaît nulle part dans les sources de notre bibliographie. Or, Viret consacre un long développement à cette histoire dans la *Met. Chr.*, pp. 473-74 et,

⁸² Lactance, *La colère de Dieu* (introd., texte critique, trad., commentaire et index par Ch. Ingremeau). Paris: Coll. SC, N° 289, Cerf, 1982, p. 162 (14, 2); Calvin, *Institution*, I, XV, 3 (brève allusion, mais sans réf. à Ovide). Calvin ne mentionne pas cette analogie dans son commentaire sur Gn 1²⁶ (Le livre de la *Genèse*. Texte établi par A. Malet et al. Genève: Labor et Fides, 1961, pp. 35-37), mais elle figure dans son commentaire sur Ésaïe (C.O. 37: 25). Cf. aussi B. Aneau, *Les Décades* (1549), f. A2v^o. Nous remercions M. Engammare pour les deux dernières réf.

qui plus est, donne la référence suivante dans la marge : Macro, *Saturn.* li 2. c. 4⁸³. Le morceau vaut la peine d'être cité au long afin de dégager son application morale :

[...] je raconteray encore une plaisante histoire, laquelle est en Macrobe, touchant les Corbeaux. [...] quand Auguste Cesar revenait de la guerre Actiatique, qu'il fit contre Marc Antoine, entre ceux qui luy venoyent faire feste [...], il s'en trouva un qui tenoit un Corbeau auquel il avoit appris à dire des paroles, qui valoyent autant que si nous disions : Dieu te gard' Cesar Empereur victorieux. <Le corbeau saluant Auguste> Auguste estant esmerveillé de cest oyseau [...] l'acheta vingt mille pieces d'argent. Le compagnon de cest artisan, estant envieux [...] de ce qu'il n'avoit point eu part de celle liberalité d'Auguste, découvrit la finesse de son compagnon à Cesar, et luy dit, que iceluy avoit cauteusement enseigné deux corbeaux, ausquelz il avoit appris, à l'un de dire celle salutation qu'il avoit ouye : et à l'autre, d'en dire autant à Antoine, l'ennemy de Auguste, soubz l'esperance que si Antoine rapportoit la victoire, il luy en pourroit autant faire, pour acquerir sa bonne grace. Cesar donc estant adverty que cestuy avoit encore un autre corbeau qui savoit parler, il le luy fit apporter : lequel dit, comme il avoit appris : Dieu te gard' Antoine, Empereur victorieux. Ceneantmoins, combien que Auguste congneust la ruse de ce maistre des corbeaux, toutesfois il n'en fust point fâché, ou pour le moins, il s'en fit point le semblant, mais commanda seulement que cest argent que il avoit donné pour le corbeau, fust party entre ces deux artisans. Il acheta aussi pareillement un Papegay [un perroquet], et une Pie, qui le saluerent en celle mesme sorte. Or à cause que ceux qui avoyent enseignés ces oyseaux (p. 474) en eurent un tel profit, il y en eut un povre cordonnier qui à l'exemple d'iceux, se mit à enseigner un Corbeau, pour luy apprendre celle mesme salutation. Mais voyant qu'il avoit beaucoup perdu de temps, et beaucoup despendu apres, et que son Corbeau ne savoit apprendre cela, estant bien fâché, il avoit accoustumé de dire : J'ay perdu la despense et la peine. Ce corbeau toutesfois apprint à la fin ceste salutation, et salua l'Empereur Auguste, ainsi qu'il passoit. Auguste l'ayant ouy, respondit : J'ay asses de tels salutateurs en ma maison. Le corbeau d'aventure adjousta encore à sa salutation la complainte qu'il avoit ouye dire si souvent à son maistre, j'ay perdu la despense et la peine. L'Empereur oyant cela, se print à rire, et acheta encore cest oyseau plus cher que nul des autres. Il me semble, que nous avons assez d'occasion, pour monstrier aux hommes tant par ces

⁸³ Macrobe, *Les Saturnales*. I, Livres I-III (trad., introd. et n. par H. Bornecque). Paris: Librairie Garnier Frères, 1937, vol. I, pp. 279-81 (29-31).

exemples, que par ceux que nous voyons tous les jours, que par leur parler ils ne sont pas beaucoup à preferer aux oiseaux.

Cette leçon historique était trop belle pour ne pas être exploitée à des fins polémiques. Dans les deux cas, l'anecdote est utilisée dans une intention satyrique et ce sont les zélateurs du latin dans les offices religieux et la prédication qui en font les frais⁸⁴.

Exemple 3

Le prochain exemple est construit autour du thème de la noblesse. Viret emprunte cette fois à Juvénal pour inviter les personnages de haut rang à tirer un enseignement des erreurs de la noblesse romaine et pour souligner la primauté de la vertu sur le sang :

<p>[...] si la noblesse gist en la seule vertu (comme a escrit un poète Payen) il faut icy remarquer les enseignes de la vraye vertu non fiante, et desguisee, qui a trompé d'un fard exterior toute la noblesse Payenne <Noblesse zelee a la religion> (T2, f. 24 v°).</p>	<p><Juve. Saty. 8.> <i>Le Poète Juvenal</i> se moque aussi grandement de ses fols et glorieux gentillastres, qui ne savent glorifier, sinon des vieux titres, et des statues et images fumées de leurs predecesseurs, et de leur noblesse, pource qu'ils ne se peuvent glorifier de leur propre vertu (p. 164) [...] Si les payens ont bien cognu, <i>qu'il n'y avoit point de vraye noblesse, sinon en vertu</i>, c'est une chose fort mal seante à ceux qui se glorifient du nom de Chrestien, de s'enfler en eux-mesmes, pour des vains noms et titres de noblesse, qui est sans aucune vertu <Noblesse sans vertu> (p. 165)⁸⁵.</p>
---	---

⁸⁴ La *Met. Chr.* contient plusieurs autres réf. aux oiseaux parlants, en particulier aux corbeaux (cf. pp. 306-07; 327-28; 351-54).

⁸⁵ Juvénal, *Satires* (textes établi et traduit par P. de Labriole et F. Villeneuve). Paris: «les Belles Lettres», 1983, p. 103, Sat. VIII, 20).

Viret consacre cinq pages de son troisième dialogue à cette question (pp. 161-65). Le sujet est aussi abordé dans *Le monde à l'empire* (pp. 161-62) et, quatre années plus tard, dans l'épître dédicatoire à René de France qui introduit *De l'Estat, de la conference, de l'authorite, puissance, prescription et succession tant de la fausse Eglise [...]*, f. vjr^o :

Car si toutes les maisons des vrais Chrestiens doyvent estre des vrayes Eglises de Dieu, quelles doyvent estre celle des Princes, veu que tant plus ils sont nobles et grans, et tant plus ils doyvent surmonter tous les autres en pure religion et toute sainteté et vertu ? Car c'est là où gist leur vraye noblesse et leur principale grandeur.

Autres rapprochements entre le T2 et les livres contemporains de Viret

Le T2 présente encore de nombreux parallèles avec les écrits édités entre son départ de Lausanne et son ministère à Lyon (1559-1565). Voici quelques lieux virétiens qui ressortent à l'analyse. Pour éviter de multiplier les citations, les renvois aux ouvrages du réformateur sont indiqués en notes infrapaginales :

1. apologétique et théologie naturelle (ff. 3r^o-5r^o)⁸⁶;
2. le *summum bonum*, suivi d'une critique des opinions des anciens à ce sujet (f. 6r^o)⁸⁷;
3. critique des athéistes et des épicuriens (f. 9r^o)⁸⁸;

⁸⁶ Cf. déjà en 1536 (G. Bavaud, «Les interventions de Pierre Viret à la “Dispute” en rapport avec son enseignement ultérieur», *La Dispute de Lausanne (1536). La théologie réformée après Zwingli et avant Calvin* (Textes du Colloque international sur la Dispute de Lausanne, 29 sept.-1^{er} oct. 1986), p. 124), mais surtout dans l'*Ins. Chr.* (1564), t. II, dont les 900 pp. in-4^o constituent un essai imposant sur le livre de la nature. On note partout les mêmes arguments et quantité d'expressions similaires.

⁸⁷ *Ins. Chr.* (1559), pp. 614-21: «Le premier dialogue qui est le souverain bien de l'homme». Reprise l'année suivante dans l'*Exp. fam. sur le Symbole*, p. 11: «Des diverses et fausses opinions du souverain bien de l'homme: et de la source des dissensions qui sont entre les hommes». Toute cette section est consacrée au *summum bonum* (pp. 9-21); *Ins. Chr.* (1564), t. II, pp. 1-2; *passim*; R. Vulcan: «En général Pierre Viret imite la question fondamentale, propre à tout dialogue philosophique, celle du “summum bonum”; mais s'il le fait, c'est pour lui attribuer une finalité religieuse» («Et que dis-tu à ce propos ?” La persuasion au XVI^e siècle d'après les dialogues du réformateur Pierre Viret.» *B.S.H.P.* 144 (1998): 798).

⁸⁸ Cf. la littérature citée à la n. 671 *supra*. Un passage *De la vraye et fausse religion* explique pourquoi Viret accorde presque une égale attention aux lucianistes et aux épicuriens qu'aux papistes: «[...] ils [les

4. exhortations adressées aux médecins (f. 26r^o)⁸⁹;
5. interprétation identique du 1^{er} article du *Credo*, suivie d'une critique de la *fides implicita* (f. 28r^o-v^o)⁹⁰;
6. mêmes définitions des ministères ecclésiastiques (ff. 29r^o-30v^o)⁹¹;
7. soucis de formation des pasteurs et rappels de leurs devoirs (ff. 22v^o, 27v^o, 29v^o-31v^o)⁹²;
8. prédication et rôle des laïcs dans l'Église (ff. 17v^o-18v^o)⁹³;
9. l'Église romaine comparée au paganisme (f. 28v^o)⁹⁴.

premiers] n'en croient du tout rien, ains se moquent de toutes religions, comme les Epicuriens, et Lucrece, et Lucien, et autres semblables l'ont fait, sans mettre de difference, entre la vraye et la fausse religion, et entre verité et mensonge. Et par ainsi Satan fait tousjours tout venir à son poinct tant qu'il peut, induisant les uns à abolir et rejeter toute religion, et les autres à suyvre la fausse, au lieu de la vraye» (p. 478). En bref, l'adversaire principal est le diable qui exploite l'incrédulité des uns et la crédulité des autres.

⁸⁹ Viret dédiera le t. II de l'*Ins. Chr.* (1564) aux membres de la Faculté de médecine de Montpellier, parmi lesquels il avait des amis: «Les professeurs [...] Rondelet, Saporta, Bocaud, Dortoman, Laurent Joubert faisaient profession de protestantisme. Tout particulièrement, les deux premiers soignèrent Pierre Viret et leurs soins fut couronnés de succès» (J. Cadier, «Un réformateur du Pays de Vaud en séjour à Montpellier et au Béarn.» *M.H.* 19 (1963): 5). La dédicace de l'*Ins. Chr.* fait état des mêmes préoccupations qu'ici. Les médecins sont exhortés à ne pas séparer l'étude du corps du référant créationnel. Le danger du déisme chez les savants explique l'insistance sur la théologie naturelle. Le t. II n'est qu'un très long commentaire du 1^{er} article du *Credo*. Cf. à ce sujet le point *iii supra*.

⁹⁰ Cp. à l'*Ins. Chr.* (1559), pp. 635-36 «<De la division de la premiere partie du Symbole, et de la foy et creance requise en tout ce Symbole: et comment nul ne peut avoir salut sinon par sa propre foy, et en quoy la foy d'autrui nous peut profiter>»; *Exp. fam. sur le Symbole* (1560), pp. 48-49: *i*) la foi personnelle et la foi de l'Église *ii*) l'Église visible et invisible. Cf. aussi *De l'autorité et perf. des Écritures*, p. 170: «Parquoy il dit encore <Ose. 4.>, Le peuple qui n'entend rien sera ruiné. En quoy il montre bien, s'il approuve l'opinion de ceux qui retirent le peuple Chrestien de l'Estude des saintes Escritures, et qui taschent de le faire vivre en beste, sous la couleur de croire simplement, ce que sainte mere Eglise croit, sans luy declarer que c'est que l'Eglise, ne qu'elle croit».

⁹¹ Les points *vi* à *ix* correspondent aux commentaires sur le 4^e article du *Credo* (1559-64). Sur les ministres, leurs fonctions et leurs qualifications, cp. T2, ff. 29r^o-v^o («Quels les Ministres de la Parole doyvent estre.>) à l'*Ins. Chr.* (1559), pp. 46-47, 69, 216, 333, 525, 545, 796, 803, 804, 830-32, 845, 1029 (cf. surtout p. 798 sur les fonctions d'ambassadeur); pp. 800-01 pour les évangélistes, pasteurs, évêques et prêtres; et p. 804 sur les choses requises des ministres).

⁹² Cf. l'année précédente *Exp. fam. sur le Symbole* aux ministres. Les thèmes qui y sont abordés recourent ceux du présent traité (cf. pp. 333-56, surtout pp. 343-50; *De l'autorité et perf. des Écritures*, pp. 284-86). Cf. Barnaud, pp. 668-69; et les réf. signalées à la n. précédente.

⁹³ Cp. les remarques critiques sur les catégories clergé / laïcs au f. 7v^o à *Des actes*, pp. 244-48.

⁹⁴ «Par devant nous monstrions par plusieurs moyens qu'elle estoit l'Eglise du Seigneur, et quel le Paganisme». Cf. Vuilleumier, pp. 524-25: «Je veux parler d'un moyen dont Viret affectionne tout particulièrement l'emploi pour discréditer ces institutions et pratiques papistiques. Il consiste à les ramener, non pas par ironie, mais très sérieusement, à une origine païenne. Cf. aussi *De la différence qui est entre les superstitions et idolatries des anciens gentils et payens, et les erreurs et abuz qui sont entre*

Emprunt du T2 à *De la différence* (1542)

Le T2 n'emprunte pas seulement aux livres contemporains de Viret, mais aussi à *De la différence*, un ouvrage dont nous n'avons plus à souligner l'importance :

<p><Les livres des saintz bruslez> [...] ains les font brusler comme paouvres heretiques, soubz l'umbre (f. G2v°) qu'on ne les doit pas avoir en langue vulgaire, et que les simples gens ne les doyvent pas lire (f. G3r°) [...] je ne doute point que vous n'en fissiez bien autant comme fit Judi par le vouloir et commandement du roy <i>Joakin du Livre de Jeremie</i>, lequel il ne peut pas achever de lire, n'avoir la patience de l'ouyr tout au long, ains sans avoir entendu ce qui estoit dedans, le couppa d'un canivet, et puis le jetta au feu, et fait diligement chercher <i>Jeremie et Baruch</i>, pour leur faire outrage et violence [...] Vous n'en faictes pas moins en ce que vous pouvez, et vous declairez ouvertement successeurs de ces meschans, et de ce grand blasphemateur et ennemy de Dieu et de son peuples <i>Antiochus</i>, qui fait aussi brusler les Livres de la Loy de Dieu <I Ma.> (<i>De la diff.</i>, f. G5r°).</p>	<p><Les livres saints jettez au feu> ils ont jetté aux feux publiquement, les saintes Bibles: qui n'estoyent coupables d'aucun crime, sinon qu'elles troubloyent leur gras repos, descouvroyent leurs impostures. Ainsi nous avons veu en eux [...] quasi ressusciter <i>Jehoiachin</i> et ses flatereaux qui ont ossé jeter au feu les paroles que <i>Baruch</i> avoit recueillies de la bouche de <i>Jere. 36</i> Nous avons esprouvé nay de rechef [...] un cruel <i>Antiochus</i>, duquel les satellites ont mis en pieces les livres de la Loy : voulant gratifier à leur maistre, qui desiroit aneantir la Religion des Juifs <i>I. Macha. I</i> Un Diocletian retournés lequel [...] en despit de Christ, et des Chrestiens, fit brusler tous les livres des Prophetes et Apostres, qu'il peut recouvrer (T2, f. 17r°).</p>
---	--

ceux qui s'appellent Chrestiens [...] (Genève, 1542). Cf. aussi *La Physique papale, La Nécromance papale, Les Disp. Chr.* et *Le monde à l'empire*, soit plus de deux mille pages de dialogue «[...] pour montrer que tous les usages catholiques ont une origine païenne, que Rome est toujours dans Rome, et que le christianisme n'a pas encore commencé» (Ch. Calame, préface à *Pierre Viret, La cosmographie infernale*. Paris: Édit. La Différence, 1991, p. 11).

Ces deux morceaux exposent le même plan d'idées et la même concaténation scripturaire :

- <Les livres des saintz bruslez> (f. G2r°)	-<Les livres saints jettez au feu>(f. 17r°)
- <Judi et Joakiv. Jere. 36> (f. G5r°)	- <Jehoiachim> (f. 17r°)
-(cf. Jér. , Baruch) (f. G5r°)	- (cf. Baruch et Jér. 36 dans le texte)
-<Antiochus 1. Mach..1> (f. G5r°)	-<Antiochus> (f. 17r°)
	- (1 Macha.1 dans le texte)

On reconnaît la même construction dans les *Dial. du désordre* : «Ilz seront imitateurs du Roy Joachim, qui a fait decouper et brusler le livre de Hieremie : et du Roy Antiochus, qui a fait brusler les bibles, et mourir ceux qui lisoient les saintes Escritures»; et dans la *Met. Chr.*, p. 948. On observe ici que le T2 ajoute le nom de Dioclétien à celui de Jojakim et d'Antiochus Épiphane. Le même détail apparaît encore dans l'*Interim* (1565) :

[...] un cruel Antiochus, duquel les satellites ont mis en pieces les livres de la Loy [...] Un <i>Diocletian</i> retournés lequel [...] fit brusler tous les livres des Prophetes et Apostres, qu'il peut recouvrer. (T2, f. 17r°)	<De la persecution qui a esté sous <i>Diocletian</i> > [...] les principaux exemples que nous ayons des longues et cruelles persecutions [...] comme [...] sous le roy Antiochus [...] par lequel il estoit commandé [...] que les libres des saintes Escritures fussent bruslez [...] (<i>Interim</i> , pp. 188-89).
---	--

Les traités du chapitre deux ignorent ces connexions entre les créations de bibles et les références scripturaires citées dans *De la différence*. On ne les a pas trouvées dans les commentaires de Calvin sur le prophète Jérémie (36²¹⁻²⁵)⁹⁵. En

⁹⁵ *C.O.* 39: 115-39. Dans l'*Institution* (I, 8, 9), Calvin mentionne la destruction des livres saints par Antiochus, mais sans établir d'homologie entre cet événement et la censure des versions de la Bible. Le texte n'évoque pas Yoyaquim ni Dioclétien.

revanche, les autodafés de bibles et les bûchers sont deux thèmes qui parcourent l'œuvre de Viret. Voici quelques exemples, parmi des dizaines :

i) *ADL*, pp. 27-28 : «je suis prêt à aller partout où il voudra pour maintenir ma doctrine, mais non pour disputer avec les bourreaux, le feu et les fagots, sans être entendu, comme ils ont accoutumé de faire et de résoudre tous leurs arguments».

ii) *Disp. Chr.*, p.135 : «[...] les prestres tachent de tout leur pouvoir d'esteindre le feu de la parole de Dieu, que Jesus Christ, la lumiere du monde, a apporté en terre [...]».

iii) *Du devoir*, p. 92 : «(Daniel) Ilz declairent pour le moins assez par leurs menasses quel bon vouloir ilz ont à suivre ce mestier. Que feroient-ilz aussi sans cela ? Car puis que le glaive de la Parolle de Dieu leur defaut pour maintenir leur cause et leur estat diabolique, ilz n'en peuvent point trouver de plus propre que le glaive materiel, et le feu et les fagotz. Voila leur bible qu'ilz ont pour leur defense, de laquelle les tyrans et les bourreaux les fournissent. (Théophile) Ilz ont leurs libraires telz qu'ilz les leur faut»⁹⁶.

iv) *Physique papale*, p. 354-55 : «Cuident ilz esteindre par feux ce feu que Jesus Christ a allumé en terre <Le feu de Jesus Christ Act. 2.>? Quelle folie est-ce, de vouloir esteindre le feu par le feu ? [...] quand plus vous allumerez de feux, tant plus enflamerez vous celui de l'Evangile et esteindrez vostre purgatoire [...] Car considérez combien vous avez avancé par voz fagotz et feux : et si vous avez esteint l'Evangile : s'il est creu, ou diminué, depuis que vous commencez à bruler et à persecuter. Vous gagner autant que si vous jettiez du bois, ou de l'huile au feu, pour l'esteindre»⁹⁷. Cf. aussi p. 455.

v) *Necromance papale*, p. 141 : «Et non contens de cela, pour mieux monstrier l'affection qu'ilz ont à verités ilz font brusler les livres de la sainte Escriture [...]».

vi) *Des actes*, p. 499 : «Ils ont beau allumer des feux et faire provision d'allumettes et de fagots, tant pour brusler les livres des saintes escritures que ceux qui les portent et qui les lisent».

⁹⁶ *Idem: Ins. Chr.* (1559), p. 67; *Du combat que les hommes font contre leur propre salut [...]* (= *Ins. Chr.* (1564), t. I, p. 139).

⁹⁷ *Idem: De la difference*, f. Z5 r^o-v^o.

vii) *Met. Chr.*, p. 531 : «[...] il se mettent à crier au feu et aux fagots, contre ceux qui ayment mieux suivre la verité de Jesus Christ, que leur fausse doctrine [...]».

viii) Le jésuite Emond Auger remarque aussi la fréquence de cette thématique sous la plume du réformateur :

«[...] il [Viret] se joue du Concile et [...] se mocque de ceux qui veulent persuader la religion par feux, et par fagots. Quant à ce, qu'il trouve meilleure la guerre par escrits et conferences, que par feu et fagots, je ne l'en veux desdire» (*Response à une epistre liminaire de Pierre Viret, Ministre des reformez de Lyon* (Lyon, Jean Jove, 1565, ff. 4v°, 37r°).

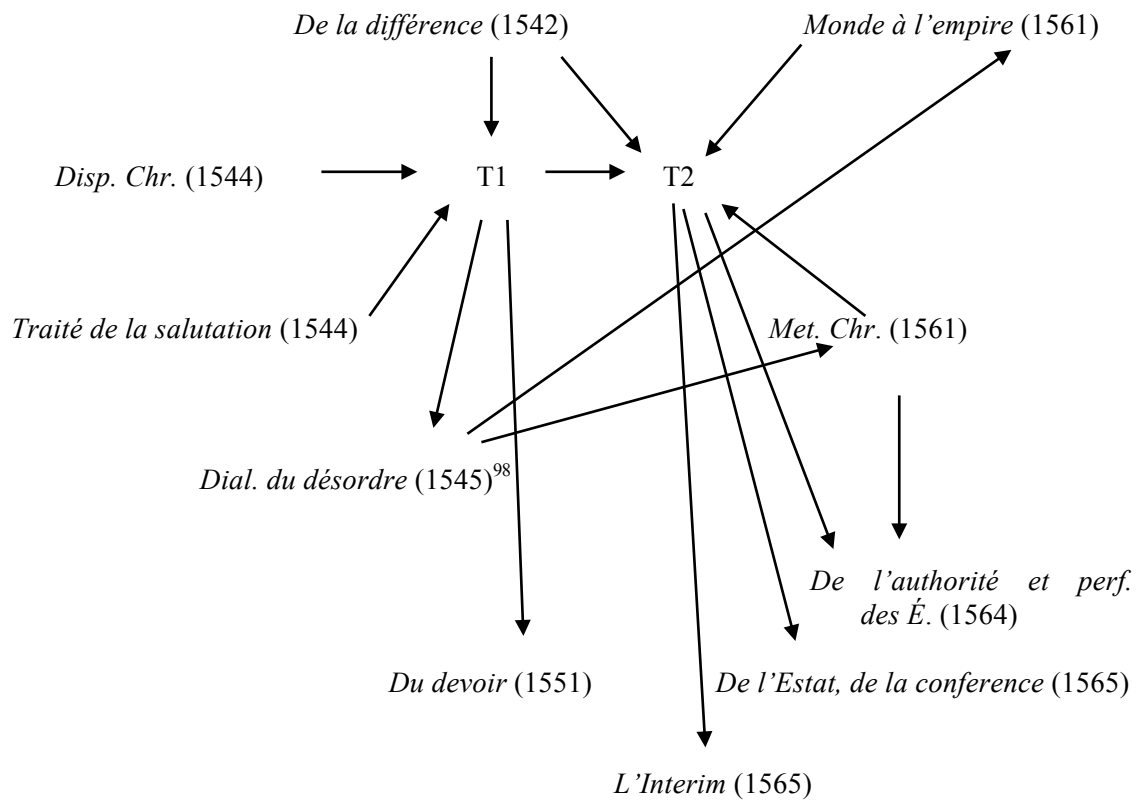
L'échantillon le plus saillant se lit dans *De l'Estat, de la conference* (cf. pp. 477-80), où Viret développe le sujet des crémations de Bibles sur plusieurs pages à partir des mêmes références bibliques que notre source. Aucun des auteurs que nous avons lus ne mentionne ce sujet avec une telle répétition et aucun n'emploie les références à *Jérémie* et aux *Maccabées* comme chez Viret et dans le T2.

La récolte de citations s'est avérée fructueuse et le moment est venu d'en lier la gerbe. Le T1 est parsemé d'idées, de chaînes argumentaires et d'anecdotes qui constituent des lieux coutumiers du corpus virétien, principalement entre 1542 et 1545, mais aussi dans ses écrits plus tardifs. Au fil des années, l'arbre des emprunts et des reprises ne cesse de se ramifier en fragments toujours plus turgescents. Les filiations rédactionnelles et la répétition de certaines locutions sont trop nombreuses et trop précises pour être fortuites. Dans tous les extraits, les concordances se recoupent et se tressent dans le détail comme dans l'ensemble. D'un bout à l'autre du livre, presque ligne à ligne, on reconnaît les procédés littéraires et les modes de pensée de Viret. Parmi les échantillons considérés, quatre emprunts à *De la difference* ont retenu particulièrement l'attention. L'examen de leurs retouches réaffirme les remarques de S. Mason sur le style de Viret après 1542. Par manière de contraste, l'auteur du T1 fait preuve de scrupule lorsqu'il emprunte à Calvin, pudeur dont il ne fait jamais montre en utilisant Viret. Tout se présente comme si le Vaudois se citait lui-même, ce qui correspondrait d'ailleurs à ses habitudes rédactionnelles. Le T1 reproduit aussi un

extrait substantiel de l'*Epistre tresutile* (1539). Or, ce traité n'a connu qu'une diffusion très limitée dans le milieu genevois-vaudois. Les sources mentionnent par ailleurs que Viret fut directement impliqué dans l'affaire D'Ennetières, puisque MM de Berne lui confièrent la tâche de traduire l'*Epistre* en latin. Toujours en 1539, une missive de Farel à Calvin fait état de réticences chez les pasteurs de Genève à laisser les femmes et le simple peuple lire la Bible en français. On observe enfin que la parution du T1 suit de près le psautier marotique, les premières révisions d'Olivétan et la montée de l'édition scripturaire en langue vivante à Genève, à Lyon et à Anvers.

La découverte du T2 donna une portée inattendue à nos recherches. La collation des deux livrets suggérait que le second était une réédition à nouveau frais du premier. Les méthodes littéraires du Vaudois, surtout depuis le milieu des années 1550, s'accordaient avec cette observation. Les années qui précédèrent son départ pour la France furent marquées par une intense activité rédactionnelle et presque toutes ses publications, après 1559, n'étaient que des rééditions revues et augmentées d'écrits antérieurs auxquels les circonstances donnaient une actualité nouvelle. L'hypothèse demandait cependant à être éprouvée. L'investigation a démontré que le T2 concorde dans les moindres détails avec les écrits du réformateur. L'étonnement va croissant lorsqu'on constate que les parallèles les plus probants datent tous de 1561. L'opuscule reprend aussi un passage de *De la différence*, ce qui montre la persistance des méthodes de travail du Vaudois sur une aussi longue période. Dernière surprise : une expression originale du T1 – les chiens qui mordent la pierre – apparaît dans trois ouvrages distribués sur deux décennies, ce qui prouve un usage ultérieur du T1 par le réformateur.

À l'arrière-plan de la conclusion que nous proposons se profile une thèse : le T1 emprunte à Viret, le T2 emprunte au T1, le T2 emprunte à Viret, et Viret emprunte au T1. Schématiquement, la démonstration peut prendre la forme suivante :



On verrait difficilement comment expliquer toutes ces cognations littéraires et chronologiques si la même main n'était pas à l'origine des deux traités et si cette main n'était celle de Pierre Viret. Sur la base de ces indications, et en anticipant sur les indices que les prochains chapitres et l'annotation des livrets apporteront à notre recherche, nous proposons d'ajouter ces deux ouvrages à la bibliographie du réformateur en qui Jean Barnaud et Jaques Courvoisier ont salué le premier prosateur de la Suisse romande⁹⁹.

⁹⁸ Reprise revue et augmentée des dial. 2-4 de 1545 dans la *Met. Chr.*; reprise revue et augmentée du 1^{er} dial. de 1545 dans le *Monde à l'empire* (Troilo, *VIRETIANA., op. cit.*, [p. 9]; Barnaud, p. 682, VII, A-B).

⁹⁹ Barnaud, p. 656; *Deux Dialogues. L'Alcumie du Purgatoire, L'Homme naturel*. Postface et n. de J. Courvoisier. Lausanne: Bibliothèque romande, 1971.

Chapitre cinq : Lieux d'édition et circonstances de rédaction des deux traités

Que Dieu se montre seulement,

Et on verra soudainement

Abandonner la place :

Le camp des ennemis espars,

Et ses haineux de toutes pars

Fuir devant sa face [...]

(extrait du Ps 68, Théodore de Bèze, Genève, Michel
Blanchier, 1562, connu comme la Marseillaise
huguenote).

Jusqu'ici, notre recherche a permis de déduire avec une forte probabilité à la paternité virétienne de deux nouveaux livres; reste maintenant à élucider leur milieu éditorial et les occurrences de leur production. Comme au chapitre précédent, chaque traité sera étudié séparément en suivant comme plan d'analyse leur réseau éditorial, le contexte de leur composition et leurs destinataires immédiats. Pour le second traité, nous commencerons par le lieu, les circonstances de rédaction et les destinataires, ce qui conduira au problème de l'imprimeur.

Imprimeur et lieu d'édition du T1

C'est ici que l'investigation s'est avérée la plus décevante. En dépit de recherches approfondies dans un vaste bassin d'éditions, et malgré les observations recueillies auprès de plusieurs spécialistes, l'origine des caractères et des deux vignettes du T1 demeure, jusqu'à ce jour, un mystère. Il faut donc s'attaquer au problème par le biais des probabilités. La première section de ce chapitre rassemblera quelques hypothèses qui éviteront à d'autres chercheurs de s'engager sur des pistes infructueuses, et qui, espérons-le, permettront à un enquêteur plus heureux d'identifier avec certitude l'atelier dans lequel le premier livret fut tiré. Il s'agira donc dans un premier temps de circonscrire les villes qui apparaissent les plus probables, puis, pour chacune d'entre elles, d'établir un inventaire des typographes dont le matériel et la production affichent des affinités notables avec le T1. En réduisant l'échelle des possibilités par élimination, on retiendra quelques candidatures plausibles.

Première hypothèse : Genève

La suggestion de G. Berthoud n'est pas dénuée de raisons¹. Après le retour de Calvin à Genève en 1541, trois imprimeurs se partageaient inégalement les tirages :

¹ Cf. chap. 4, n. 638.

La plus grande activité de Girard se situe de 1543 à 1551; durant les années 1543 à 1549, il est pratiquement seul à imprimer à Genève. L'atelier de Jean Michel, qui fonctionne de 1538 à 1544, ne compte que 16 impressions pour toute son activité. Quant à Gabriel Koeln, dit Gabriel Vigean, trois de ses plaquettes seulement ont été retrouvées; elles datent de 1548 à 1549 (*sic*). Ce sont des impressions en caractères gothiques, à la vieille mode, qui ne pouvaient entrer en concurrence avec les produits typographiques de Girard².

L'atelier de Jean Girard constituerait donc l'hypothèse la plus séduisante. Non seulement est-il le plus actif, mais il est aussi un des premiers à utiliser l'accent aigu que notre imprimeur emploie à plusieurs endroits³, sans compter le fait que les premiers écrits de Viret proviennent de ses officines. Il y a toutefois un obstacle de «taille» : la plupart de ses caractères ne ressemble pas à ceux du T1⁴. On pourrait avancer que Girard l'imprima avec du vieux matériel, semblable à celui de son NT de 1536⁵ mais, le cas échéant, il faudrait expliquer pourquoi il utilisa d'autres caractères pour les livres de Viret publiés avant, en même temps et après le T1. Contre cette hypothèse, s'ajoute le fait que depuis le début des années 1540, Girard bénéficiait de capitaux lui permettant de rajeunir son matériel et de l'adapter aux besoins du marché⁶.

² P. Chaix, *Recherches sur l'imprimerie à Genève de 1550 à 1564*. Genève: Slatkine, 1978 [1954], p. 10.

³ Observation de H. D. L. Vervliet.

⁴ Suivant l'avis de Higman, les édit. que nous avons examinées et les fac-similés dans S. B. Russell, *Jean Girard: Genevan Publisher (1536-1557)*. University of California at Berkeley, 1992, pp. 188-89 (Fig. VIII-IX).

⁵ Chambers, # 70, p. 96: «The earliest French edition of Scripture to be paginated instead of foliated and the first printed in roman type, this is attributed to Jean Girard (Gérard) on the basis of his "petits caractères romains" and his habit of using an acute accent in words such as "lés, dés, cés, etc."».

⁶ S. B. Russell, *Jean Girard, op. cit.*, pp. 187, 190: «Beginning in 1543, Girard must have had access to enough capital to invest in a better set of initials in a simple, but elegant floral *criblé* design. [...] Cartier believes the model [32 x 32 mm] to have been Geoffrey Tory. They are more elegant than those designed by Petit Bernard for the Lyonese printer Jean de Tournes. The shafts on the latter's letters are thicker, and the leaves more completely encompass the background. Non-floral motifs are also used by Bernard, while Girard's model is only floral. The floral design was used by Robert Estienne in Paris, and Jean Girard in Geneva during the 1540's. A third smaller, less elaborate set measures 16 x 16 mm. Cartier thinks that this set was pre-Tory and pre-Bernard Salomon; modeled on earlier Lyonese initials».

Quant à Michel et Koeln, la question n'est guère plus facile. Tous deux imprimaient en gothique⁷. Par ailleurs, les caractères employés par Vingle et Michel sont de calibres différents (49 mm, 39 mm pour 10 L., alors que ceux du T1 sont de 67 mm pour 21 L.) et la plupart des tirages effectués par Michel sont datés et portent un achevé d'imprimer avec une adresse et une signature. Les éditions sans lieu et sans date sont des republications du corpus neuchâtelois⁸. Les études sur les imprimés de cette période n'ont pas donné d'indices supplémentaires suggérant une édition genevoise du T1⁹. Il fallait donc explorer d'autres sentiers.

Deuxième hypothèse : Bâle

Ville moyenne située sur le Rhin au carrefour de la France et de l'Allemagne, Bâle s'est très tôt illustrée dans l'édition biblique avec le *Novum Instrumentum* d'Érasme chez Froben (1516, 1519, 1522, 1527, 1537). La production de livres religieux en vernaculaire n'y fut pas moins éloquente. L'allemand occupait la première place, mais le français se tailla aussi une portion appréciable. D'après les estimations de P. Bietenholz : «Environ 10% des livres produits à Bâle durant la période de la

⁷ Sur Koeln, cf. J.-F. Gilmont et W. Kemp, «Wigand Koeln libraire à Genève (1516-1545) éditeur du *Pater noster* de Farel.» *BHR* 70/1 (2008): 131-146. Sur Michel, cf. Chambers, # 76: «That the printer Jean Michel's theory, as well as his practice, was more conservative than Girard's is shown in his use of "letters bâtarde" instead of roman type and his rejection of the new diacritical marks introduced by Girard in the address preceding the table to N1536 [gir]. In his revision of the 1536 text, Michel states: "Touchant les accens et autres figures nous les avons delaisse (*sic*): pourtant que le commun peuple ny est encore accoustume". Cf. aussi les différences entre le T1, le NT1544 de Michel (Chambers, # 112) et sa réédition de *La Verité cachee*.

⁸ W. Kemp, «La typographie employée par Pierre de Vingle à Genève et à Neuchâtel (1533-1535).» *Littératures* 1: 39-50; G. Berthoud, «Les impressions genevoises de Jean Michel (1538-1544)», *Cinq siècles d'imprimerie genevoise*. (Actes du Colloque international sur l'histoire de l'imprimerie et du livre à Genève, 27-30 avril 1978. Publiés par J.-D. Candaux et B. Lescaze). Genève: S.H.A.G., 1980, vol., pp. 58, 59, n. 18.

⁹ P. Chaix, *op. cit.*; *Cinq siècles d'imprimerie genevoise*. vol. 1, *op. cit.*; J.-F. Gilmont, «Bibliotheca Gebennensis. Les livres imprimés à Genève de 1535 à 1549.» *Genava* 28 (1980): 229-51; P. Heitz, *Genfer Buchdrucker -und Verlegerzeichen im XV., XVI. und XVII. Jahrhundert. Marques d'imprimeurs et de libraires de Genève aux XVme, XVIme et XVIIme siècles*. Strasbourg: J. H. édit. Heitz, 1908; A. Cartier, *Arrêts du Conseil de Genève sur le fait de l'imprimerie et de la librairie de 1541 à 1550*. Genève: Georg et C°, Libraires-Éditeurs, 1893; Th. Dufour, *Notice bibliographique sur le «Catéchisme» et la «Confession de foi» de Calvin, 1537, et sur les autres livres imprimés à Genève et à Neuchâtel dans les premiers temps de la Réforme, 1533-1540*. Genève: Impr. J.-G. Fick, 1878.

Réforme sont écrits – entièrement ou en large mesure – par des francophones à moins qu’ils ne traitent de sujets relatifs à la France [...]»¹⁰. Au cours des années 1540, l’arrivée de réfugiés influa sur la production et le choix des titres. Les chercheurs se sont souvent intéressés aux courants marginaux, mais il ne faut pas oublier que la majorité des arrivants et des visiteurs étaient des réformés¹¹.

Au nombre des écrits publiés sans date, sans imprimeur et sans adresse, on relève *De La Tressaincte Cene de nostre Seigneur Jesus* ([Th. Wolff], 1532 ?), attribuée à P. Viret et/ou à Farel¹² et les *Articles de la sacree Faculté de Theologie de Paris* (c.1544) composés par Calvin, mais qui devaient initialement être rédigés par Viret¹³. Quant aux éditions scripturaires, on notifiera l’*Exhortation sur ces saintes paroles de nostre Segneur Jesus* ([A. Cratander], c.1525) et les NT français de 1525 [Cratander] et de 1539 [J. Walder ?]¹⁴. Outre ces éditions, on a examiné toutes les lettrines qu’il fut possible de réunir, mais sans résultat¹⁵. Nous avons alors envoyé une copie des initiales du T1 à H. D. Vervliet qui nous a exprimé ses doutes sur leur

¹⁰ «Édition et Réforme à Bâle (1517-1565)», J.-F. Gilmont (dir.), *La Réforme et le livre. L’Europe de l’imprimé (1517-v.1570)*. Paris: Cerf, pp. 245; et du même: *Basle and France in the Sixteenth Century. The Basle Humanists and Printers in Their Contacts with Francophone Culture*. Genève: Droz, 1971.

¹¹ P. Bietenholz, *op. cit.*, p. 246.

¹² *Piety* F5; et chap. 4, n. 49.

¹³ *Piety* C18; R. Peter et J.-F. Gilmont, *Bibliotheca calviniana*, 44/5. Édit. moderne: *Les Articles de la sacrée faculté de théologie de Paris concernant notre foi et religion chrétienne et forme de prêcher. Avec le remède contre la Poison*. Genève: 1941 ; *Registre des conclusions de la faculté de théologie de l’Université de Paris*, t. 2, n° 255 D-H; n° 328^E; J.-F. Gilmont, *Calvin et le livre imprimé*. Genève: Droz, 1997, p. 145 et n. 3).

¹⁴ *Piety*, E71; B157; B176; Chambers, # 39, 78.

¹⁵ F. Hieronymus, «Projet d’un Corpus des initiales figuratives bâloises jusqu’en 1550», *Ornementation typographique et bibliographie historique (Actes du colloque de Mons, 26-28 août 1987)*. Bruxelles: Université de Mons Hainot, avec le concours du FNRS et du MEN, 1987, pp. 129-37. Parmi les 170 capitales reproduites dans cet article, seuls 3 ou 4 «I» présentent de légères affinités avec nos 2 bois (cf. fig. 4, haut à droite). Cf. aussi A.-J. Johnson, «Some Cologne and Basle Types, 1525-1552.» *G.J.* (1939): 197-201; V. Scholderer, «Some Notes on Erasmus and his Printers.» *G.J.* (1962): 195-97; O. Jennings, *Early Woodcut Initials, containing over thirteen hundred reproductions of ornamental letters of the fifteenth and sixteenth centuries, selected and annotated by O. Jennings*. London: Methuen and co., 1908.

parenté bâloise ou néerlandaise, ce qui rendait peu probable l'éventualité d'une édition anversoise¹⁶.

Troisième hypothèse : Lyon

Trois raisons nous font préférer cette supposition aux précédentes. La première tient à l'ordre des probabilités statistiques; la deuxième a trait à l'axe géographique Lyon-Genève; la troisième concerne les initiales figuratives. L'*index Aureliensis* fait état de 450 imprimeurs lyonnais au cours du siècle¹⁷. De ce nombre, selon notre calcul, 50 au moins étaient actifs entre 1543 et 1544. À elles seules, la rue Mercière et les rues avoisinantes rassemblaient entre 75 et 100 ateliers où les presses opéraient à longueur de journée¹⁸. Les plus grandes maisons étaient associées à des groupes de producteurs de longue durée, telle la Grande Compagnie des Libraires, créée en 1520 et établie pour l'édition de droit canon et civil. En revanche :

La grande majorité des simples maîtres imprimeurs reste plus anonyme, en dépit de l'importance qu'ont leurs presses pour les marchands libraires [...] beaucoup d'imprimeurs n'osent même pas se permettre d'apposer un colophon avec leur nom. Et pourtant, nous savons qu'ils ont eu des ateliers actifs, puisqu'ils ont engagé des apprentis, acheté des presses et payé leurs compagnons¹⁹.

Si l'hypothèse lyonnaise devait s'avérer exacte, le T1 proviendrait de cette catégorie d'ateliers. L'examen des caractères montre qu'il y a peu de chance d'insérer cette édition dans la liste des livres publiés par Guillaume Rouillé²⁰, Étienne Dolet²¹,

¹⁶ P.V. Blouw, *Typographia Batava 1541-1600. In ordinem digessit A. C. Schuytplot. Repertorium van boeken gedrukt in Nederland tussen 1541 en 1600*. Nieuwkoop: De Graaf, 1998, 2 vol.; H. D. L. Vervliet, *Sixteenth-century printing types of the Low Countries*. Amsterdam: 1967.

¹⁷ *Index aureliensis. Catalogus librorum sedecimo saeculo impressorum tertia pars tomus III (Dictionnaire des imprimeurs et éditeurs du seizième siècle)*. Aureliae Aquensis Aedibus Valentini Koerner, MCMXCII [1992], pp. 137ss.

¹⁸ N. Z. Davis, «Le monde de l'imprimerie humaniste: Lyon», *Histoire de l'édition française. Le livre conquérant. Du Moyen Age au milieu du XVII^e siècle*. Paris: Fayard / Cercle de la Librairie, p. 312.

¹⁹ *Ibid.*, pp. 304; 312.

²⁰ Chambers, #126; Baudrier IX: 72, # 21.

²¹ C. Longeon, *Bibliographie des oeuvres d'Étienne Dolet écrivain, éditeur et imprimeur*. Genève: Droz, 1980.

Sébastien Gryphius²² et Jacques Moderne²³. Il faut sans doute écarter aussi les typographes qui imprimaient en gothique²⁴. Parmi les candidatures plus intéressantes, le premier nom qui vient à l'esprit est celui de Jean de Tournes, un sympathisant réformé sorti de l'atelier de Gryphe. Le T1 est relié avec deux de ses ouvrages, ce qui n'est pas négligeable²⁵. Vers 1540, il avait obtenu l'autorisation d'établir une imprimerie pour son compte, mais il ne commença à produire sous son titre qu'en 1544. Il débuta donc sa carrière à peu près en même temps que Dolet et commença d'ailleurs par produire certains textes de ce dernier en omettant leurs préfaces²⁶. Pourtant, malgré ces indices, les caractères qu'il emploie communément sont différents des nôtres²⁷.

Il y a ensuite l'entourage des Barbou-Arnoullet. Peu avant sa mort (c.1542-1543), Jean Barbou avait imprimé la première édition du NT genevois à Lyon (s.l., s.i.,

²² G. Defaux, «Clément Marot et ses éditions lyonnaises: Etienne Dolet, Sébastien Gryphe, et François Juste», *Intellectual Life in Renaissance Lyon. Proceedings of the Cambridge Lyon Colloquium 14-16 April 1991* (P. Ford, G. Jondorf, éd.). Cambridge: Cambridge French Colloquia, 1993, pp. 81-112; S. von Gültlingen, *Bibliographie des livres imprimés à Lyon au seizième siècle*. Baden Baden et Bouxwiller, 1997, t. V, pp. 94-107. Il utilise l'ital. et le rom., mais ses publications bibliques sont surtout latines.

²³ J. Vial, «Un imprimeur lyonnais méconnu, Jacques Moderne.» *G.J.* (1962): 256-66.

²⁴ S. von Gültlingen, *Bibliographie des livres imprimés à Lyon au seizième siècle*: Vincent de Portonariis (Prothonaris), (1507-1547), n'imprime pas de littérature biblique ou évangélique (t. II, 1993, pp. 161-91); les héritiers de Jean Moylin (1542-1543) donnent 4 titres non religieux (t. III, p. 94); *idem* pour le libraire Romain Morin (1519-1543), (t. III, pp. 232-36); Jacques Giunta (1520-46) publie des livres religieux en goth., rom. et ital. (t. IV, 1996, pp. 5-45, surtout 28-40). Il édita les *Introductiones logicam Jacobi Fabri Stapulensis* de Clichtove en 1545 (n° 322). Benoît Bonyn (1523-48) imprime en latin et en goth. entre 1540-1545 (t. IV, pp. 190-98); Denys de Harry (1522-1559 ?) travaille avec du goth. et de l'ital. entre 1540-1545. En 1535, il donna trois édit. de Clichtove signalées supra (t. IV, 69, 97, 109). Sa production en français n'est pas audacieuse. Sur l'évolution du goth. vers le rom., cf. R. Brun, *Le livre français*. Paris: P.U.F., coll. «Le Lys d'Or», 1969, p. 40.

²⁵ Supra chap. 4, n. 637.

²⁶ G. Parguez, «L'imprimerie à Lyon au temps de Dolet», *Étienne Dolet (1509-1546)*. (Cahiers V. L. Saulnier, 3). Paris: 1986, p. 77. Au nombre des livraisons scripturaires de Tournes, cf. en 1543: *Les Psaumes de David*; *Les Prieres et oraisons de la Bible* de Brunfels; 1544: réédition des *Prieres et oraisons*; *Epistres et evangiles* de L. d'Étaples; 1545: *Le Nouveau Testament de nostre Seigneur Jesus Christ* (Piety B94; B276-77; L24; B197; Chambers, # 127; Haag, t. IX, p. 391; et J.-F. Gilmont, «Le "protestantisme" des libraires et typographes lyonnais (1520-1560)», (à paraître dans les actes du Colloque Serlio à Lyon, 7-9 déc. 1998).

²⁷ A. Cartier, *Bibliographie des éditions de Tournes, imprimeur lyonnais* (publiée ensuite par M. Audin et E. Vial). Paris: édit. des BNF, 1937, 2 vol.; G. Dagon, «Les Jean de Tournes. Petite contribution à l'histoire des imprimeurs lyonnais et genevois.» *Courrier Graphique* 70 (1954): 11-15.

s.d. [1542 ?])²⁸. Son successeur, Balthazar Arnoullet, imprima un NT en 1542 (s.l., s.i.)²⁹, une réédition de l'*Exhortation à la lecture des saintes Lettres* (Dolet, 1542) en 1544³⁰ et un second NT français en 1545³¹. Plus tard, sa maison devint un centre d'influence réformé par la présence de son beau-frère et correcteur Guillaume Guérault³². Le matériel d'Arnoullet pose toutefois problème : «Ses impressions sont soignées, tirées sur du beau papier avec des caractères en parfait état, ornées de fleurons, de bandeaux, de vignettes et de culs-de-lampe d'un heureux choix, avec des gravures sur bois s'adaptant au texte et le concernant [...] Il avait pour marque un cheval marin portant une balance»³³. Ces descriptions tranchent avec la simplicité du T1, le mauvais état de certains caractères d'imprimerie et les coquilles d'impression qui suggèrent que le tirage fut réalisé avec un minimum de soin.

D'autres marchands libraires tels Sulpice Sabon, imprimeur d'une Bible genevoise en 1544³⁴, et Thibaud Payen, un collaborateur occasionnel de Rouillé et d'Arnoullet qui a donné quatre NT français entre 1541 et 1544 (tous des in-16° rom.)³⁵, méritent considération, mais leur matériel présente les mêmes ambiguïtés que celui des

²⁸ Chambers, # 94. Il est intéressant de rapprocher la date de cette parution avec B-1 (s.t.) et E-1 (cf. chap. 2). Cf. P. Ducourtieux, *Les Barbou Imprimeurs. Lyon-Limoges-Paris (1524-1820)*. Limoges: 1896.

²⁹ Chambers, # 95.

³⁰ Chap. 2, E-2.

³¹ Chambers, # 125; Baudrier X: 114-15.

³² Perricaud, *Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon (1483-1546)*. 1840, p. 172; Baudrier X: 92-93. On pourrait aussi songer au matériel d'Olivier, père de Balthazar, «qui malgré son état de pauvreté chronique, donnait chaque année quelques volumes en français, souvent illustrés de vieux bois récupérés ou empruntés à des collègues, et n'a d'ailleurs, semble-t-il, jamais travaillé pour le compte d'autres libraires» (G. Parguez, *op. cit.*, p. 67). Cf. S. von Gültlingen, t. III, pp. 205-27, surtout pp. 215-17. Les impressions enregistrées entre 1543-1546 sont en goth. Sur les héritiers de J. Barbous (1543-45), cf. *ibid.*, t. VII, 2001, pp. 214-15.

³³ G. Dangon, «Les Arnoullet, imprimeurs lyonnais du seizième siècle.» *Le Courrier graphique* 73 (1954):15.

³⁴ Chambers, # 109; Baudrier II: 34 # 3bis (cf. aussi I: 422, II: 30, 31, 32, 33, 35, 36, 37, IV: 309).

³⁵ *Piety*, B182, 186, 192, 195; Chambers, # 93, 97, 108, 113. Gültlingen (t. VII, 2001, pp. 5-86) ne mentionne pas tous ces NT. Cf. toutefois p. 24, n° 108 (1542) et deux bibles françaises (1547: p. 37, n° 200; 1548: p. 39, n° 217); et H. Joly, «Trois impressions inconnues de Thibaud Payen.» *G.J.* (1939): 212-16.

imprimeurs précédents³⁶. On signalera enfin une édition de source genevoise en 1546, *Le Nouveau Testament de nostre Seigneur Jesus Christ, en Francois*³⁷, dont le frontispice rappelle celui de notre traité : caractères romains utilisés sur une feuille in-16°; absence de rinceaux, de bandeau, de gravures, d'adresse et de marque d'imprimeur. Seul un verset apparaît, en romain, au centre de la page. On observe aussi un accent grave sur le côté droit du «A» semblable à celui sur la page de titre du T1. Il valait donc la peine d'étudier de plus près ce matériel. Or, les résultats ont déçu nos attentes. Les gravures sont plus petites et différentes de celles du T1, comme nous en a informé le conservateur de la Bibliothèque du Vatican³⁸. B.T. Chambers a eu la gentillesse de nous communiquer leur description complète. Leurs mesures varient entre 20 x 20, 18 x 18 et 16 x 16 mm. Ce sont, pour la plupart, des romaines blanches sur fonds blancs, pointillées ou striées verticalement, avec doubles filets; et des *bucata* vieux style, ornés de figurines. L'ouvrage ne comporte qu'un seul «I» blanc sur un fond strié verticalement et flanqué de deux chérubins sur les côtés³⁹. Voilà les indices les plus évocateurs que nous avons pu réunir. Le dossier était mince. Nous avons ensuite consulté plusieurs spécialistes, collègues et amis, mais aucun n'est parvenu à identifier le mystérieux atelier dans lequel fut tiré l'opuscule⁴⁰. Le Dr. Vervliet nous a cependant fourni l'analyse d'un échantillon de caractères qu'on reproduit ici⁴¹ :

³⁶ LA // DISPUTATION // de l'ASNE contre frere Anselme Tur // meda, sur la nature et noblesse des // animaux, faite et ordonnee par // le dict frere Anselme en // la cité de Thunics. // L'An 1417. 1544 // A Lyon, Chez Jaume Jaqui. En rue Thomassin. (Baudrier I: 220). Cp. les lettres «A», «D», «L» et l'accent aigu sur le mot «cité» avec les mêmes caractères du T1.

³⁷ Chambers, # 133.

³⁸ B.Vat, coté: Rossiana 7731.

³⁹ Jc I (f. S1v^o) et Jude (f. V5r^o).

⁴⁰ Nos remerciements à M. Silvio Corsini (conservateur, BCU, Lausanne) qui a examiné pour nous trois impressions de Thibaud Payen; le NT 1548, imprimé par Philibert Rollet et Barthelemy Frein; Jean Despautère, *Ars epistolica*, 1536; Philo (Judaeus), *Opera lucubrationis omnes*, 1555; ainsi qu'une vingtaine d'éditions lyonnaises entre 1542-1546. Nous remercions aussi I. Backus, R. Bodenmann, B. T. Chambers, A. Dufour, M. Engammare, J.-F. Gilmont, F. Higman, W. Kemp, D. Troilo, H. D. L. Vervliet et les lecteurs des *Nouvelles du livre ancien* (n° 94, 1998, p. 16) pour leurs remarques.

⁴¹ Mesures approximatives: la 1^{ère} indique celle de 20 L. en mm; la 2^e, précédée de «:» donne la hauteur des capitales.

Page 6, L. 1 : rom. : 3 : caractères très populaires dans toute l'Europe et employés dans les Pays-Bas par plusieurs imprimeurs : Hillen, 1519; c. 1540, Goinus et Montanus à Anvers; De Borne à Deventer; Hatard à Hertogenbosch⁴².

P. de titre, L. 7-11 : rom. 82 : 2.6 : mêmes observations⁴³. Pas utilisé par les imprimeurs cités *supra*, mais par d'autres typographes tel Jan Petersz à Kampem.

P. 6, L. 1-6 : rom. 67 : 2.4 : même remarque, mais non décrit dans la littérature. Utilisé c.1540 à Anvers par Dumaeus.

P. 6, L. 2 et v° de la p. de titre, L. 12 : ital. aux capitales droites 80 : 2. C'est la très populaire ital. de Froben⁴⁴.

Puisque l'imprimeur utilise des lettres très courantes dans l'Europe rhénane et ailleurs, on voyage donc *in terra incognita*. À moins de disposer d'une analyse complète du matériel, même la détermination de la combinaison des caractères, qui pourrait être unique, sera impossible. Les deux initiales offrent sans doute une meilleure prise, encore que les chances de retracer les mêmes bois, avec idéalement des bris identifiables, soient plutôt réduites. Les deux lettrines sont petites et la plus grande est très simple. Il serait possible d'en dessiner une identique en quelques minutes. Higman note à ce chapitre combien les graveurs de l'époque «savaient copier les dessins avec une fidélité remarquable»⁴⁵.

Au final, dans l'état présent de nos connaissances sur les imprimeurs et les lieux d'édition, on ne peut conclure à une identité précise. Le défrichage a simplement permis d'identifier quelques cercles d'imprimeurs ouverts à l'édition biblique en vernaculaire et sensibles aux idées évangéliques-réformées. On verra plus loin que certains d'entre eux entretenaient des liens avec Genève. Peut-on avancer d'avantage ?

⁴² Johnson, *The Library* 17 (1936/70): 74ss; Berthelet, 90a; W. Nijhoff, *Art typographique*, 1926-35.

⁴³ Johnson 75ss; Whitchurch 78.

⁴⁴ H. D. L. Vervliet, *Sixteenth-Century Printing Types*, 292; Chr. Axel-Nilsson, 110; utilisé en 1538 à Anvers par Montanus (Nijhoff, n° 17).

⁴⁵ «Les initiales ornées et l'identification d'éditions anonymes. Quelques réflexions», *Ornementation typographique et bibliographie historique* (Actes du colloque de Mons, 26-28 août 1987). Bruxelles: Université de Mons Hainot, avec le concours du FNRS et du MEN, 1987, p. 43.

Il y aurait éventuellement la parenté de style entre une de nos gravures et trois «I» lyonnais qui pourrait indiquer le milieu de production des initiales. Le premier de ces bois figure dans une édition des *Métamorphoses* d'Ovide (J. Mareschal, 1519)⁴⁶, le deuxième dans le NT d'Olivétan (P. de Vingle, 1535) et le troisième dans le *Gargantua* de Rabelais (F. Juste, 1535)⁴⁷.

Ces ressemblances ne sont, tout au plus, que des indices sur le centre de production des dessins. En se rattachant aux développements étayés par F. Higman⁴⁸, il y a encore trois points dont il faut tenir compte pour éviter des généralisations indues :

i) Distinction entre libraire et imprimeur : «Pour savoir “à qui appartenaient ces initiales”, on se fie surtout à des imprimés non anonymes dans lesquels ces mêmes lettrines sont utilisées. L’attribution se basera sur la page de titre ou le colophon, s’il y en a. Mais le nom qui figurera à la page de titre n’est pas nécessairement celui de l’imprimeur, mais peut-être celui du libraire qui a commandé l’édition. Il n’est pas prouvé que le matériel lui appartient en propre, sans des recherches plus poussées sur l’activité de ce libraire (qui peut être en même temps imprimeur)».

⁴⁶ «Problème d’éditions et de mise en texte à Lyon dans la première moitié du XVI^e siècle», H.-J. Martin (dir.), *La naissance du livre moderne*. Paris: 2000, p. 219, fig. 354.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 222, fig. 355; p. 233, n. 43 pour la date. Une part importante de la production de Juste semble perdue: «[...] il s’agit généralement de pièces de quelques dizaines de pages, souvent illustrées et conçues pour être vite lues. Pourtant ce ne sont nullement des livrets populaires [...], mais [...] de petits ouvrages destinés à un public que nous serions tenté de tenir pour raffiné. Pour les imprimer, Juste dispose manifestement d’un grand nombre de types de caractères de dimensions parfois voisines, aussi bien italiques et romains que gothiques, et l’on peut penser qu’un examen de la typographie lyonnaise [...] prouverait que notre homme fournissait certains des meilleurs typographes de la ville, ce qui pourrait expliquer par exemple les relations qu’il entretint avec Gryphe ou Dolet» (*ibid.*, p. 221). Noter aussi certains détails dans son édit. de B. Castiglione, *Le Courtisan [...]*(1538, in-8°): «[...] Juste choisit des caractères romains pour lesquels il a taillé ou fait tailler des accents, des trémas et des apostrophes et dispose d’une ponctuation constituée de virgules, de deux points et de points» (cf. «Problème d’éditions et de mise en texte à Lyon», *La naissance du livre moderne, op. cit.*, p. 225). Remarquer la ressemblance des «R» dans le titre de la fig. 361 (*ibid.*, p. 226) et celui des mots «TRAICTÉ» (p. de titre du T1) et «LIRE» (T1, p. 6, L. 1, titre). Les «A» des 2 édit. se caractérisent par leur coupe horizontale au sommet plutôt que par un angle aigu. Le «D» dans le mot «Donc» (4^e L. à partir du bas, p. gauche de la fig. 362 Castiglione) ressemble aux «D» du T1. Il faudrait aussi pousser à fond la comparaison des signes diacritiques (spécialement les «ç» et les «?») dans ses ouvrages pour établir des rapprochements éventuels avec notre traité. Pour un échantillon de fac-similés, cf. P. L. Jacob, «François Juste, libraire et imprimeur à Lyon.» *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire* (1869): 632-41.

⁴⁸ «Les initiales ornées et l’identification d’éditions anonymes.», *op. cit.*, pp. 42-43.

ii) *Emprunts* : «Il ne faut pas se fier à une seule initiale. Un imprimeur aura suffisamment de matériel pour la presque totalité de son édition, mais se trouvera en panne pour une forme ou un cahier. Il faut alors emprunter du matériel à ses voisins pour ces cas précis». Puisque notre plaquette ne comporte que deux bois, les chances que l'imprimeur ait manqué d'initiales étaient plutôt minces. En revanche, la possibilité que les initiales proviennent de deux ateliers distincts doit être considérée⁴⁹.

iii) *Héritages et transmissions* : «Évidemment les dates comptent : un matériel appartiendra à un imprimeur donné à une date donnée; après la mort du propriétaire, le matériel sera dispersé, ou hérité par un autre [...] certaines letrines continuent à servir pendant plus d'un demi-siècle, et passent d'officine en officine». C'est précisément le cas du matériel de Vingle, hérité de Claude Nourry et légué à Jean Michel. Celui de Juste fut transmis à Pierre de Tours⁵⁰.

Une dernière question doit cependant être posée. Puisque Viret publie chez Girard entre 1541 et 1545, pourquoi se ferait-il éditer à Lyon en 1544 ? Cette éventualité peut intriguer, mais elle n'est pas impensable. La proximité de Genève et de Lyon était stratégique pour la circulation des livres et des idées et il y avait déjà plusieurs agents genevois à Lyon à ce moment. Pensons au Collège de la Trinité où Claude Bigottier, précepteur chez Gryphius, fut nommé en 1539, ou encore à Charles de Sainte-Marthe, un sympathisant aux thèses réformées qui y enseignait les langues au début des années 1540⁵¹. Il y avait aussi le voisinage de Jacques Moderne qui donna une édition de la *Chanson nouvelle* de Saunier vers 1540; sans compter celui de Bonaventure Des Périers qui, après avoir collaboré avec l'équipe neuchâteloise, se rendit à Lyon pour devenir correcteur chez Gryphe⁵²; et celui du principal commanditaire de Dolet, Helayn Dulin, qui avait des relations avec les Suisses⁵³. Mentionnons enfin Jean Frelon qui loua, en 1541, un bâtiment plus spacieux à son

⁴⁹ Observation de S. Corsini.

⁵⁰ *Supplément provisoire à la Bibliographie Lyonnaise du Président Baudrier*, Fasc. 1 par Y. de la Perrière. Centre lyonnais d'histoire et de civilisation du livre. 1967, pp. 86, 117-18, 121.

⁵¹ Perricaud, *Notes et documents*, *op. cit.*, pp. 169-70. En 1541, P.V. avait effectué un voyage à Genève pour rencontrer cet humaniste qu'il souhaitait voir nommé à la tête de l'Académie de Lausanne (Barnaud, p. 206). Sur Bigottier, cf. *supra*, chap. 3, n. 105.

⁵² J.-F. Gilmont, «Le "protestantisme" des libraires et typographes lyonnais», *op. cit.*

⁵³ Cf. chap. 2, n. 292 pour les réf.; G. Parguez, «L'imprimerie à Lyon au temps de Dolet», *op. cit.*, p. 75.

associé Antoine Vincent et qui réquisitionna Michel Du Bois, de Genève, pour faire rouler ses presses⁵⁴. Les contacts, on le voit, ne manquaient pas. Ce type d'échange dut s'accroître avec la naissance d'une communauté réformée en relation avec Genève au milieu des années 1540⁵⁵. De toute façon, les réformateurs suivaient de près l'édition lyonnaise, comme l'atteste une lettre de Calvin à Farel qui signale que Dolet est sur le point d'imprimer la Bible d'Olivétan⁵⁶. On ajoutera enfin que le thème du T1 convenait mieux à des terres non converties qu'aux régions du pays de Vaud où les éditions scripturaires circulaient assez librement depuis 1536.

Une autre explication pourrait tenir, plus simplement, aux politiques du Conseil de Genève sur les ouvrages présentés dans le but d'être imprimés. P. Chaix remarque que : «[...] les refus auxquels aboutissent souvent les requêtes sont trop rarement et trop sommairement motivés. La défense d'imprimer les "Responses chrestiennes à tout propos" indique [...] que l'ouvrage "ne vault pas l'imprimer"». L'historien cite quelques exemples, avant d'ajouter ce commentaire : «Ces arrêtés démontrent qu'en dehors de toute question politique ou religieuse, la Seigneurie de Genève n'hésite pas à se prononcer sur la valeur littéraire et scientifique d'un ouvrage pour en empêcher l'impression»⁵⁷. Cette hypothèse n'est pas irrecevable dans la mesure où les traités étudiés au chapitre deux et les préfaces de Calvin à la Bible d'Olivétan offraient déjà de bons plaidoyers pour les traductions de la Bible en langue vulgaire et que,

⁵⁴ N. Z. Davis, «Le monde de l'imprimerie humaniste: Lyon», *op. cit.*, p. 307. M. Du Bois quitta Genève pour Lyon à la fin 1541 ou au début 1542, peut-être en raison d'une faillite (P. Chaix, *Recherches sur l'imprimerie à Genève de 1550 à 1564*, p. 176; Th. Dufour, *Notice bibliographique*, *op. cit.*, pp. 93-103; J.-F. Gilmont, «Le "protestantisme" des libraires et typographes lyonnais (1520-1560)», *op. cit.* Jean Michel déménagea à Lyon en 1544 (P. Geisendorf, «Lyons and Geneva in the Sixteenth Century: The Fairs and Printing», *French Humanism (1470-1600)*, W. L. Gundersheimer, éd.). New York and Evanston: Harper Torchbooks, 1970, p. 149). Higman (*Piety*) ne signale pas d'édit. lyonnaise de Michel, mais il précise que celui-ci avait l'habitude de consacrer une nouvelle presse en publiant d'abord, ou très rapidement, un NT (*La diffusion de la Réforme*, *op. cit.*, p. 88). Il serait séduisant d'imaginer que Michel aurait pu éditer le T1 pour accompagner un tirage biblique à Lyon.

⁵⁵ L'organisation d'une communauté protestante remonterait, d'après l'*Histoire ecclésiastique*, aux prédications de P. Fornelet dans une maison en oct. 1546 (J.-F. Gilmont, «Le "protestantisme" des libraires et typographes lyonnais (1520-1560)», *op. cit.*).

⁵⁶ Déc. 1541, *C.O.* 9: 357; *H VII*: 374.

⁵⁷ *Recherches sur l'imprimerie à Genève*, *op. cit.*, pp. 79-80.

comparativement aux *Disputations Chrestiennes* et aux *Dialogues du désordre* de P. Viret, le T1 à pareille date fait figure d'ouvrage mineur⁵⁸.

Lieu et circonstances de rédaction du T1

Le ministère du Vaudois entre 1541 et 1544 se caractérise par un travail intense de consolidation de la Réforme et de production littéraire. Suivons-en brièvement la trame afin de mieux cerner les événements et les préoccupations qui entourèrent la production d'un livret sur la Bible en langue vulgaire. En janv. 1541, muni d'un congé de six mois de sa cure à Lausanne, P. Viret s'installa à Genève. Le parti des Guillemins avait repris le pouvoir et c'est à lui que les autorités avaient fait appel dans l'espoir qu'il apaiserait les esprits et préparerait le retour de Calvin⁵⁹. En plus de s'occuper de l'église, il prêtait ses services au collège de Genève⁶⁰. Malgré cette dispersion, son travail reste efficace. Le Conseil de Genève lui donne ce témoignage : «M. P. Viret est fort bien idoyne à la prédication de la parole de Dieu et fait grand fruit»⁶¹. Les remarques de Farel vont dans le même sens : «J'ai vu l'édifice admirable élevé là, par le travail de Viret», écrit-il aux pasteurs de Zurich, «Son labeur a été immense, pour ramener le peuple dans la bonne voie»⁶². Puisque son congé prenait fin le 30 juin, le Conseil de Genève sollicita une prolongation que leur accordèrent MM⁶³. Le 7 janv., le Conseil de Lausanne leur prêta à nouveau le réformateur pour six mois⁶⁴. Les semaines passèrent et Calvin, qui n'ignorait pas l'inévitable, exprima son angoisse à Farel dans un biais empreint de messianisme ecclésiologique : «Si Viret m'est enlevé, c'en est fait

⁵⁸ Cf. le T1, p. 3: «[...] l'ayant seulement escrit en faveur d'un mien parent et fidele amy [...] estimois que luy seul avec peu d'aultres en auroit la veuë. Toutesfois le communicant, comme est de coustume, à aucuns de mes familiers, leur ha semblé bon, et utile au moins pour les moyens espritz, de le publier [...]».

⁵⁹ H. Meylan, «Viret et Genève.» *Musée de Genève* 20 (1961): 2. Il fut plusieurs fois médiateur lors de disputes entre Calvin et les factions genevoises entre 1539-1541 (R. Linder, *Viret's Political Ideas, op. cit.*, pp. 28-29, 30-31 n.). Cf. déjà les sollicitations du Conseil de Genève, déclinées en août 1540 (*Lettres choisies*, IV, pp. 42-43).

⁶⁰ Barnaud, p. 206.

⁶¹ *Ibid.*, p. 205 ; *H VII*: 131, n. 1.

⁶² Barnaud, pp. 205-06.

⁶³ *Ibid.*, p. 209.

⁶⁴ *H VII*: 409, n. 3; 8: 30 et n. pp. 31 et 53.

de moi : je ne pourrai en aucune manière sauver cette église»⁶⁵. Viret, non moins embarrassé, s'en ouvrit à Myconius :

Le temps approche où je vais être rappelé à Lausanne, et je ne vois pas de quel côté me tourner. Si c'est Genève que je délaisse, je n'ai pas de peine à apercevoir les inconvénients qui s'en suivront, étant données la grande pénurie de ministres, tant de périlleuses vicissitudes et d'agitations auxquelles l'Eglise et la république sont exposées, la faible santé de Calvin à qui seul je laisserais porter un si énorme fardeau [...] Genève ne peut, sans grand dommage pour l'Evangile, être privé de ministres, ni Lausanne attendre plus longtemps qu'il y soit pourvu aux fonctions pastorales⁶⁶.

Viret s'absorba alors tellement dans la rédaction que Farel lui recommanda à deux reprises de cesser de s'épuiser à écrire⁶⁷. Or, loin de ralentir, sa production augmenta. Deux ouvrages signés de sa main parurent en 1542 (*Epistre*¹; *De la différence*), sans compter que d'autres écrits existaient sous forme de brouillons et d'ébauches, car il avait l'habitude de commencer un livre et de le laisser dans ses papiers pendant un certain temps avant de l'achever. C'est le cas de l'*Exposition familière sur le Symbole* éditée en 1544, mais commencée dès 1540-1541⁶⁸.

Le 10 juillet 1542, il fut décidé de le laisser partir «pour la grande nécessité qu'est en l'Église de Lausanne»⁶⁹. Après le 13, Viret débarqua à Ouchy pour retrouver le peuple à peu près tel qu'il l'avait laissé dix-huit mois plus tôt⁷⁰. Pendant son absence, la cité n'avait eu qu'un pasteur, Béat Comte, et un diacre, Vital Robert. Or, le

⁶⁵ Barnaud, p. 210; *H VII*: 334.

⁶⁶ Missive datée du 16 mai (*Lettres choisies*, VI, pp. 48-50).

⁶⁷ À Calvin, 2 mai: «Quod dicebam prius, [*H VII*: 455] idem rursus dico: ne te in scribendo fatiges neque Viretus. Satis et plus satis est quod agates. Utinam addat vobis adiutores Dominus pro remoris istis, ut onus tatum le vius fiat !» (*H VIII*: 3-5).

⁶⁸ *Piety*, V39. Cf. aussi les explications de Viret sur d'autres ouvrages produits par à-coups: *Necromance papale*, pp. 4-5 ; *De la vraye et fausse religion*, ff. *.ii r^o-v^o.

⁶⁹ Dernière mention, le jeudi 13, de sa présence au consistoire (*RCG*, 84, n. 389).

⁷⁰ Vuilleumier, p. 88. Viret loge alors dans la partie orientale de l'ancien couvent de St.-François (*H VIII*: 167-68, n.18).

premier «n'était pas un modèle de dévouement», d'écrire Herminjard, et le second s'absentait régulièrement pour pratiquer la médecine⁷¹.

Les prêtres romains, de leur côté, ne s'endormaient pas et répandaient l'espoir d'un revirement prochain de leur situation. Dans une lettre à Calvin, datée du 21, Viret déplore l'influence d'un chanoine, surnommé Chrysostome en raison de son «beau parler»⁷². Il est intéressant de rappeler ici que le personnage qui séduisit le destinataire du T1 avait «naguères office de Prescheurs» (p. 8). L'obscur prédicateur opposé aux traductions populaires de la Bible serait-il un membre de l'ancien clergé destitué par la Réforme⁷³ ? Cette hypothèse vaut la peine d'être envisagée, car Vuilleumier estime à plus de 200 les prêtres et religieux qui étaient restés catholiques et hostiles au nouveau gouvernement. Les griefs des prédicants à leur endroit étaient nombreux. Dans un rapport présenté au synode de 1538, les réformés se plaignaient de ceux qui :

[...] continuaient à porter la soutane ou le froc. Ils allaient rarement au sermon et hantaient peu les colloques [...] S'ils entraient dans une église, c'était le plus souvent en dehors des heures de culte, pour y marmotter leurs prières et dire une messe basse. On les voyait se glisser de maison en maison pour baptiser les enfants, pour visiter les malades et les consoler à leur manière, mais aussi pour inciter les gens à la résistance [...] Ils allaient disant [...] que le nouveau régime n'avait aucune chance de durée [...] Les jours de fête catholique, ils étaient les premiers à prendre part aux jeux et aux divertissements populaires [...] Des plaintes de ce genre s'élevaient de toutes les parties du pays, des bords du Léman non moins que ceux du lac de Neuchâtel, du Pays de Vaud non moins que du Chablais⁷⁴.

On se gardera toutefois de conjecturer sur ces indices. La prudence exige de ne pas aller plus vite que l'analyse des textes. Les événements qui jalonnent les années 1543-1544 dans le milieu genevois-vaudois n'apportent guère plus d'information sur l'identité du prédicateur. À cette date, la réforme des mœurs est au centre des

⁷¹ *H VIII*: 31, n.

⁷² *Lettres choisies*, p. 51; *H VIII*: 68; Vuilleumier, p. 375, n. 4; *ADL*, pp. 24, 35-36, 86.

⁷³ G. Cahier-Buccelli, «Dans l'ombre de la Réforme: les membres de l'ancien clergé demeuré à Genève (1536-1558).» *Bulletin de la S.H.A.G.* XVIII (1987): 367-89.

⁷⁴ Vuilleumier, p. 377.

préoccupations de Viret⁷⁵. Son implication dans la dissolution de l'abbaye des Nobles Enfants lui valut l'opposition de Jacques de Praroman, ancien bourgmestre de Lausanne⁷⁶. Vers la même date, les Clarisses dans sa ville natale déplorent auprès des receveurs des comptes du prince René de Nassau, de la maison de Chalon-Orange, la désolation de leur maison depuis l'avancée de «la secte luthérienne»⁷⁷. Viret fut aussi appelé par la Classe de Neuchâtel à donner son avis sur la situation du comté de Montbelliard, où le prince duc luthérien de Wurtemberg prétendait imposer des cérémonies catholicisantes aux réformés du comté⁷⁸.

Au plan de l'édition scripturaire, il faut signaler la traduction française du NT que Sébastien Castellion projetait depuis 1542, mais que Calvin désapprouva⁷⁹. Toutefois, cet incident et les brouilles ultérieures entre les deux hommes ne cadrent pas avec le contenu et les événements évoqués dans le T1⁸⁰. On mentionnera aussi le bref séjour de Clément Marot à Genève⁸¹. Ses psaumes métriques suscitaient alors beaucoup d'enthousiasme, comme l'atteste ces vers de Malingre au poète :

⁷⁵ Papiers ms. Herminjard, MHR, «Thèse sur Viret», p. 40; *Lettres choisies*, pp. 64-65.

⁷⁶ W. Heubi, «Une lettre inédite de Pierre Viret.» *R.H.V.* 24/12 (1916): 353-58; *Lettres choisies*, pp. 64-65.

⁷⁷ D'après F. Barbey: «Ce document, conservé aux Archives du Doubs, n'est pas daté, mais comme l'on y mentionne la prédication de la Réforme à Orbe quatorze années auparavant, l'on peut admettre quelque certitude qu'il fut rédigé dans le courant de 1544 ou 1545» (*R.H.V.* 12 (1904): 109).

⁷⁸ Viret aux pasteurs de Montbéliard, 3 mai 1544 (*Lettres choisies*, pp. 60-64).

⁷⁹ Calvin à Viret, 3 sept. 1542 (*C.O.* 11: 439).

⁸⁰ En janv. 1544, Castellion démissionna de son poste au collège, en partie pour des raisons financières. Il fut aussi déçu dans ses espoirs d'être nommé pasteur. Le 30 mai, il attaqua les ministres genevois lors d'un colloque (*C.O.* 11: 721). Son conflit avec Calvin portait sur des questions d'exégèse et sur le statut canonique du *Cantique des cantiques*. Il quitta Genève pour Bâle avec une lettre de décharge signée par Calvin (*C.O.* 11: 673-74). Cf. J. Roubaud, «Traduire pour les idiots: Sébastien Châteillon et la Bible.» *R.S.R.* 89/3 (2001): 353-76. Sur les médiations de Viret dans cette affaire, cf. E. Giran, *Sébastien Castellion et la Réforme calviniste. Les deux Réformes*. Genève: Slatkine reprints, 1970 [Paris, 1914], pp. 91-123; 557-60; F. Buisson, *Sébastien Castellion. Sa vie et son œuvre (1515-1563). Étude sur les origines du protestantisme libéral français*. t. 1. Nieuwkoop: B. De Graaf, 1964 [Paris: Hachette, 1892], pp. 183-84, 197, 212-13; Barnaud, pp. 283-86.

⁸¹ Marot se serait retiré à Genève en 1542. Cf. Calvin à Viret: «Marotium cum videro, salutabo tuis verbis. Hæc causa adventus: quod cum ex aula domum se conferret, audierit decretum fuisse a curia parisiensi ut captus illuc quamprimum adduceretur. Flexit iter alio ut diligentius inquireret. Re bene comperta huc recta concessit. Nunc penitus habere in animo se dicit, hic manere». Cette missive n'est pas datée, mais Herminjard la fixe au mois de nov. ou de déc. 1542 (*Histoire du psautier des églises*

Despèche-toy, ô Poète royal,
De besongner comme servant loyal,
Et d'achever le Psautier Davidique,
L'œuvre sera chef-d'œuvre poétique :
Parfais-le donc, ainsi que l'attendons⁸².

Les *Cinquante Pseaumes* reçurent deux tirages chez Girard en 1543, dont l'un préfacé par Calvin⁸³. On enregistre en outre trois éditions du NT en 1543-1544⁸⁴. Au cours de cette période, Viret fit publier l'*Epistre envoyée aux fideles conversans entre les Chrestiens Papistiques* (1543), les *Disputations Chrestiennes* (1544), le *Petit traicté de l'usage de la salutation angélique et de l'origine des chapeletz* (1544), l'*Exposition familiere sur le symbole des apostres* (1544) et les *Dialogues du desordre qui est a present au monde* (1545). Il s'agit donc d'un temps particulièrement fécond dans sa

réformées. Neuchâtel-Paris: 1872, p. 8, n. 2). Il semble qu'il s'y trouvait encore le 11 juillet 1543 (*Registres du consistoire de Genève*. Genève: Droz, 1996, t. 1, p. 289, n. 486).

⁸² 2 déc. 1542, Yverdon (*H. VIII*: 204); et E. Beaulieu qui songeait à faire imprimer sa version des *Psaumes* en 1540. Cf. aussi Viret à Calvin (Lausanne, 11/3/1545): «Laboravit annos multos in reddendis psalmis aliquot et epistolis paulinis carmine gallico. Legi aliquando obiter quaedam, quae non videntur penitus contemnenda»; et Calvin à Viret (Genève, 15/3/1545) qui envisageait une traduction complète du psautier: «[...] quanquam certe maluissem ipsum aliis psalmis vertendis dare operam, quam iis qui iam versi erant a Maroto» (M. Jeanneret, *Poésie et tradition biblique au XVI^e siècle. Recherches stylistiques sur les paraphrases des psaumes de Marot à Malherbe*. Paris: Librairie José Corti, 1969, p. 130, n. 5).

⁸³ *Piety*, B96-97. Le Conseil de Genève mentionne la 2^{ème} édit., sans témoin. L'ouvrage, datée du 10 juin, fut réimprimée dans le Psautier de 1562: «A tous chrestiens, et amateurs de la Parole de Dieu, Salut.», Édit. genevoise de M. Blanchier, introd. de P. Pidoux: Genève: Droz, 1986, ff. *.iiii.-viiiiv°. Cf. *Cinquante Pseaumes de David, mis en françoys selon la vérité hébraïque. Édition critique sur le texte de l'édition publiée en 1543 à Genève par Jean Girard* (publiés par G. Defaux). Paris: Honoré Champion, 1995; G. Defaux, «Marot, traducteur des Psaumes: du nouveau sur l'édition anonyme (et genevoise) de 1543.» *B.H.R.* 56 (1994): 59-87. Sur l'hypothèse, émise par Th. Dufour, d'une éd. genevoise en 1539, cf. C. A. Mayer, *Bibliographie des œuvres de Clément Marot*. Genève: Droz, 1954, t. 2, pp. 36-37, # 74.

⁸⁴ Chambers, # 105, 106, 112; P. Chaix, *Recherches sur l'imprimerie à Genève, op. cit.*, p. 65: «Le 31 août 1543, au sujet d'un Nouveau Testament qu'imprime Jean Michel, et dont les sommaires paraissent suspects, le Conseil décide qu'il "luy soit permys de parachever l'ouvre moyennant qu'il ne mecste pas Genève ny le nom de Mons^r Calvin"». Il s'agit de l'édit. s.l., s.i., 1544.

carrière d'écrivain. La composition du T1 s'intercale quelque part dans cette série, vraisemblablement entre le printemps 1543 et le 12 déc. 1544⁸⁵.

Le destinataire

Ce «frère bien aymé», «parent et fidele amy» de P. Viret (p.3) est dépeint comme un croyant ayant «l'honneur de Dieu en quelque reverence» (p. 55). Ceci suggère qu'il était sympathique à la cause réformée. Le problème immédiat, comme on le sait, tient au fait qu'il fut suborné par les propos d'un prêcheur opposé à la distribution de Bibles parmi les laïcs. Un passage de l'opuscule semble révéler que ce «frère» était un homme influent et respecté dans son milieu (pp. 54-55) :

Retirez-vous, lui écrit Viret, [...] en revocquant ceste sentence mal autresfois par vous dictee, et encore pis prononcee, qu'estoit que la Lecture de la parole de Dieu ne devoit nullement estre communiquee au peuple. Et par ceste vostre confession les infirmes (qui par vous peuvent avoir esté offensés) seront corroborés : et les simples, qui paravant estoient retardés, seront incités à suyvre choses meilleures. Et je vous prie [...] n'estimez tant l'honneur humain, la vaine gloire du monde [...] que n'advouez qu'estantz hommes avez peu faillir. Et ne craignez de syuvre S. Augustin, qui en c'est endroit vous doibt servir de guide [...] (estant homme docte, sçavant, et de grand' estime).

Ces spécifications, et d'autres encore, montrent que le correspondant était cultivé et qu'il disposait de moments libres pour goûter les lettres, un luxe rare à cette époque qui nous fournit peut-être un indice de sa position sociale (pp. 88-89) :

[...] je vous prie en nostre Seigneur vouloir employer c'est engin (duquel le Seigneur Dieu vous ha douë en toute largesse) à l'estude des saintes escritures. Ce qui ne vous est difficile tant à cause des lettres, desquelles estes imbu à souffisance, que aussi pour la commodité du temps, et du grand loysir, qui à ce bénignement vous invite.

⁸⁵ Dans les registres de Lausanne à dater de 1538, l'ancien comput qui faisait débiter l'année le 25 mars avait été remplacé par le nouveau qui commençait à Noël. En 1544, le commencement de l'année fut modifié pour le 1^{er} janv. (Ruchat, *Histoire de la Réformation de la Suisse*. Lausanne: Marc Ducloux, 1835-38, t. V, p. 95).

En se fondant sur ces indications, pourrait-on avancer l'hypothèse que le récepteur était un noble, un châtelain ou un magistrat ? Ce n'est pas impossible, car on sait que Viret dédia aux bourgeois d'Orbe, quelques années plus tard, son traité *Du devoir et du besoing qu'ont les hommes a s'enquerir de la volonté de Dieu par sa Parolle* (1551). Les circonstances de rédaction de ce livre, de même que son titre et sa matière, ne sont pas sans rappeler le propos du T1. Dans l'adresse préliminaire, on apprend que les habitants de cette localité prêtaient toujours une oreille attentive aux prêches catholiques :

[...] vous estes esmeuz par l'autorité de voz prestres, leur écrit Viret, pour ce qu'ilz sont enfans de la ville pour la plus part [...] Je ne say que vous trouvez en eux [...], qui vous puisse dégouster de la doctrine de nostre Seigneur Jesus Christ, qui vous est aujourdhuy annoncée, par les ministres d'iceluy. Car quelle doctrine recevez vous d'eux ? Quelz sermons vous font-ilz ? Quel savoir y a-il (sic) en eux pour le faire ? Combien en cognoissez vous entre eux, qui vous puissent seulement exposer l'Oraison de nostre Seigneur Jesus Christ, comme il appartient ? ou reciter les commandemens de Dieu, en la maniere qu'ilz sont couchez en sa Loy ? Comme les petits enfans de escolles de ceux qui ont pris la reformation de l'Evangile, les peuvent reciter ? Comment les pouvez vous donc tenir pour voz pasteurs, quand ilz ne vous donnent point la pasture, qu'ilz vous doyvent donner [?] (f. B5r^o).

À la différence de Neuchâtel, Genève et Lausanne, Orbe n'adopta la Réforme qu'en 1554 à l'issue d'un vote serré⁸⁶. Avant cette date, le bourg était administré alternativement par Berne et Fribourg⁸⁷. La population demeura ainsi exposée aux prêches des deux confessions pendant plusieurs années. Cet état de fait a d'ailleurs incité Viret à comparer l'église paroissiale au temple de Jérusalem où se célébraient, à certaines époques, deux cultes opposés : «Les fidèles et les papistes ont tous un même temple : auquel les papistes ont leurs autels et leurs idoles et les autres instruments

⁸⁶ Viret à Calvin, de Lausanne, 2 août 1554 (*Lettres choisies*, XXXI, p. 117).

⁸⁷ Vuilleumier, pp. 579-80; Doumergue, *Lausanne au temps de la Réforme avec une introduction sur Pierre Viret et Orbe, sa ville natale*. Lausanne: Georges Bridel, 1903, p. 7.

d'idolâtrie. Mais les fidèles n'approuvent pas pourtant l'idolâtrie des papistes combien qu'ils conviennent au même temple [...]»⁸⁸.

Revenons au destinataire. Que sait-on des parents et des relations du réformateur avec les personnages influents d'Orbe ? En déc. 1543, son beau-père Pierre Turtaz et Pierre Rogepied y furent élus gouverneurs⁸⁹. Un certain Claude Darbonnier avait aussi été choisi en 1542 pour gérer les affaires locales et tenir les comptes. Dans une lettre à Bullinger, Viret le présente comme un vieil ami qui a travaillé à promouvoir l'Évangile⁹⁰. Le Vaudois aurait-il eu un entretien avec un de ces individus ou quelqu'un de leur entourage lors d'un périple dans sa ville natale entre 1542 et 1543 ? La chose n'est pas impossible, mais on ne dispose d'aucun témoignage externe pour accréditer cette piste. Cette courte liste n'épuise pas les candidatures et il n'est pas exclu de considérer d'autres régions. Parmi les conseillers-sénateurs, il y avait le banneret Jean-Rodolphe de Graffenried et les frères Jean-Rodolphe, Jost et Nicolas de Diesbach. Parmi les sénateurs appartenant à des familles moins aristocratiques, on signalera Hans Huber et Pierre Giraud (ou Zyro) et Nicolas Zurkinden⁹¹. D'autres figures se dégagent avec plus de relief, tels Jean Steiger et Jean Ribit. Le premier, riche Bernois seigneur de Mollens, de Bière, d'Oron et de Palézieux et baron de Rolle, de Mont-le-Vieux et de Mont-le-Grand, était devenu presque Vaudois par les intérêts qui l'attachaient au pays de Vaud. Ce grand seigneur, précise Vuilleumier :

[...] était aussi un des hommes les plus éclairés et les plus cultivés du patriarcat bernois. Il avait étudié le droit à Bourge et portait un vif intérêt au progrès des études, non moins qu'à l'avancement de la Réforme. Il fut un des patrons de notre Académie naissante [à Lausanne] et professait la plus haute estime pour Viret, tout en regrettant de le voir subir de plus en plus l'ascendant de Calvin⁹².

⁸⁸ *De la communication des fidèles qui cognoissent la vérité*, p. 129, cité dans G. Bavaud, *Le réformateur Pierre Viret*, op. cit., p. 98.

⁸⁹ Pierrefleur, p. 222.

⁹⁰ «Un ami de Pierre Viret, Claude Darbonnier, d'Orbe.» *R.H.V.* 69 (1961): 174.

⁹¹ Vuilleumier, pp. 246-49.

⁹² *Ibid.*, p. 245.

Le second était ancien principal du collège de Vevey et succéda à Conrad Gesner dans la chaire de grec à Lausanne. Homme fort instruit et très lié avec Viret, il jouissait d'une bonne renommée à Berne et à Genève⁹³.

On a beau chercher de toutes parts, les témoignages historiques qui décrivent la carrière de Viret entre 1542 et 1544 n'apportent pas d'éclairage sur la circonstance précise qui fit naître le T1 ni sur son correspondant immédiat ni sur le prêcheur de carême. Les informations à ce chapitre sont générales et se résument en quelques lignes. Pour les détails, le champ reste libre aux suppositions. On a vu au chapitre précédent que le T1 reprend un long passage de l'*Epistre tresutile* de Marie D'Ennetières en risquant l'hypothèse que cette reprise n'était peut-être pas étrangère aux accusations de Farel contre des ministres genevois qui auraient refusé la lecture de la Bible aux fidèles des deux sexes (c. 1539), mais les recherches pour relier le T1 à ces acteurs n'ont donné aucun résultat⁹⁴. Les événements rapportés au début de l'opuscule font plutôt penser à une offensive catholique dans le milieu genevois-vaudois lors du carême 1542-1543. Quelques indices attirent l'attention sur Orbe, située à seulement une vingtaine de kilomètres de Lausanne. Étant donnée cette distance, Viret pouvait s'y rendre assez régulièrement pour visiter un parent ou s'acquitter d'un devoir à son endroit, comme le suggère notre source⁹⁵. Puisque Orbe relevait d'une gouvernance mixte, les catholiques y jouissaient d'une liberté d'action beaucoup plus étendue qu'à Genève, Lausanne ou Neuchâtel. Dans l'*Interim* (1565), il

⁹³ F. Buisson, *Sébastien Castellion, op. cit.*, t. 1, p. 202.

⁹⁴ Le 23 avril 1543, le consistoire transféra de La Mare à Jussy. Ce dernier fut déposé en 1546. Bernard fut transféré en région rurale en 1542 (R. Kingdon, *Registre du consistoire de Genève*, t. 1, 1996, p. 229, n. 264; W. G. Naphy, *Calvin and the consolidation of the genevan Reformation*. Manchester and New York: Manchester University Press, 1995, p. 58). Les «Procès Criminels et Information» conservés aux AEG [1^{ère} série, 349 (1540, 10-25 sept.)] évoquent le jugement de Valentin Bernard, un habitant «détenu sur l'accusation d'avoir dit fausement [...] qu'il avait vu le ministre Henri De la Mar suivre une femme [...] près du boulevard du Pin». L'inculpé dû faire amende honorable en chemise, torche au poing, avec une inscription sur la tête: «Imposeurs de faux crimes» (p. 89). De La Mare fut l'objet d'un procès en 1546 pour avoir pris le parti de Pierre Ameaux, mis en jugement parce qu'il avait dit que Calvin prêchait une fausse doctrine, ce qui entraîna sa déposition sur la fin de mai (AEG, «Procès Criminels et Information», 1^{ère} série, 423).

⁹⁵ Cf. p. 89: «Or pour le bon desir q[ue] je vous porte, et aussi pour m'acquiter de quelque devoir envers vous [...]».

évoque le souvenir de cette administration composite en reprenant une image déjà présente dans le T1⁹⁶. Dans *Du devoir* (1551), il signale une coutume populaire encouragée par les clarisses d'Orbe qui figure aussi dans notre traité⁹⁷. Ajoutons enfin que son village natal s'avère un lieu indiqué pour chercher un de ses parents. On souhaiterait clore sur moins de questions, mais les silences auxquels se heurte notre curiosité ne doivent pas frustrer outre mesure. Les circonstances entourant la production des autres livres contemporains de Viret ne sont pas moins obscures :

Au point de vue de la vie intérieure et du développement de l'église de Lausanne, constate J. Barnaud, la période dont nous avons à nous occuper [...] n'est marquée par aucun fait saillant. A la réserve de ceux que nous venons d'indiquer, c'est au dehors que se déploie surtout l'activité de Viret. Des travaux quotidiens d'un pasteur zélé, soucieux des intérêts spirituels de la paroisse confiée à ses soins, nous ne savons rien, sinon qu'il les poursuivait fidèlement. Quant aux publications qu'il fit à cette époque, il est impossible, pour la plupart d'entre elles, de les mettre en rapport avec une circonstance particulière de sa vie⁹⁸.

Dans l'attente de nouvelles informations, il vaudra mieux résister aux sirènes des arguments *a silentio* qui feraient vite dériver dans les courants des surinterprétations. Pour l'heure, il y a sans doute peu d'aide à attendre des réponses à nos questions pour comprendre l'intention et la portée de l'opuscule. Quelque soit le contexte précis de sa composition, l'identité de son imprimeur et celle de son destinataire immédiat, on retiendra que ce traité servit à la propagande réformée en France comme le prouve sa mention dans l'index parisien.

Lieu et circonstances de rédaction du T2

Dix-sept années séparent le deuxième livret du premier. La situation politico-religieuse dans l'espace français et le parcours de Viret avaient largement évolué entre ces deux émissions. La réputation du réformateur, maintenant dans la cinquantaine,

⁹⁶ Cf. *supra* n. 677 sur le charmeur de serpent.

⁹⁷ *Ibid.*, n. 22 sur le port d'Évangile comme amulette.

⁹⁸ Barnaud, p. 243.

s'étendait à de vastes territoires et les protestants lisaient ses écrits avec beaucoup d'empressement⁹⁹. Ses activités littéraires, comme on l'a vu précédemment, connurent également des réorientations importantes au cours de cette période, mais l'événement le plus marquant, celui qui le conduisit de Lausanne à Genève avant de le mettre en route vers la France, survint en janv. 1559. Suite à de longs débats sur la discipline ecclésiastique, le Sénat bernois le déposa, avec une trentaine de ses collègues, et prononça contre lui une sentence de proscription à vie¹⁰⁰. Ce bannissement mit un terme à plus de vingt années de ministère à Lausanne¹⁰¹.

En février, Théodore de Bèze invita son ancien homologue à l'Académie à prendre le bateau, plus confortable, pour se rendre à Genève¹⁰². Dès les premiers jours de mars, Viret entreprit une série de prédications sur *Ésaïe* 65 à Saint-Pierre¹⁰³. Les registres font état d'une «multitude prodigieuse» d'auditeurs à ses sermons¹⁰⁴. Il occupait aussi, après Calvin, la première place dans les corps ecclésiastiques. Ceux-ci remplissaient souvent l'office d'intermédiaires entre la Vénérable Compagnie et la

⁹⁹ Le 24 fév. 1554, Calvin signale que John Knox, en chemin pour Zurich, devait s'arrêter à Lausanne pour demander des conseils à Viret (C.O. 15: 38; R. Linder, *The Political Ideas of Pierre Viret*. Genève: Droz, 1964, p. 140).

¹⁰⁰ Sur cette question, cf. J.-M. Berthoud, «Pierre Viret et le refus de l'Église de plier devant la puissance de l'État», *Des actes de l'Église. Le christianisme en Suisse romande*. Lausanne: Édit. l'Age d'Homme, 1993, pp. 45-58; L. Brasseler, *Pierre Viret: pièce historique en quatre actes*. Lausanne: F. Rouge et Cie S.A. Librairie de l'Université, 1936, 154 pp.; H. Meylan, «Pierre Viret et les Lausannois. Vingt années de luttes pour une discipline ecclésiastique», *Mémoires de la Société pour l'Histoire du Droit et des Institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, 35^e fasc. (1978): 15-23; et du même: «Viret et MM. De Lausanne.» *R.H.V.* 3 (1961): 113-73; Ch. Schnetzler, «Pierre Viret et le conflit ecclésiastique avec Berne au milieu du XVI^e siècle.» *R.H.V.* 15/12 (1907): 366-80; et R. Kingdon, «La discipline ecclésiastique vue de Zurich et Genève au temps de la Réformation: l'usage de Matthieu 18, 15-17 par les réformateurs», *La Bible à la croisée des savoirs* (M.-C. Pitassi, éd. avec collab.). *R.T.P.* 133/3 (2001): 343-55.

¹⁰¹ Pour remplacer Viret à l'Académie, MM. songèrent à Mélanchton, signe éloquent du prestige de sa chaire (B. Gordon, «Wary Allies: Melanchthon and the Swiss Reformers», *Melanchthon in Europe. His Work and Influence Beyond Wittenberg* (K. Maag, éd.). Grand Rapids: Baker, 1999, p. 52).

¹⁰² Roussel, «Viret en France.» *B.S.H.P.*: 810 n. 28; *C.B.* III: 14.

¹⁰³ *Sermons sur Ésaïe*; E. Grin, «Deux sermons de Pierre Viret. Leurs thèmes théologiques et leur actualité.» *Th.Z* 18/2 (1962): 116-32; Barnaud, pp. 540-43.

¹⁰⁴ A. Sayou, *Études littéraires sur les écrivains français de la Réformation*. Paris: Cherbulliez, 1854, t. 1, p. 186.

seigneurie du Conseil¹⁰⁵. Au cours des trois années qui suivirent son bannissement, le réformateur s'enracina à son poste de travail pour se consacrer à la rédaction et à la révision de plus d'une quinzaine de livres dont voici la liste :

1559

- *Des Actes des apostres de Jésus-Christ et des apostats de l'Église et des successeurs tant des uns que des autres : contenans : la différence et conférence de l'ancienne Église papale, et des conciles et canons de l'une et de l'autre, et de la sainte Cène de nostre Seigneur et de la messe laquelle maintenant aucuns appellent faussement Messe évangélique. Item. La naissance, le bastiment, la consommation et anatomie de la Messe et de la Papauté et des mystères de l'Antechrist. Le tout reveu et augmenté.* ([Genève], Estienne Anastase, 1559), 8°, 971 pp.¹⁰⁶.
- *Epistre consolatoire pour consoler les fideles qui souffrent persécution pour le nom de Jésus : et pour les instruire à se gouverner en temps d'adversité et de prospérité, et les confermer contre les tentations et assauts de la mort. Reveue et augmentée.* ([Jean Rivery], 1559), 8°, 79 pp.¹⁰⁷.
- *Epistres aux fidèles, pour les instruire et les admonester et exhorter touchant leur office et pour les consoler en leurs tribulations.* ([Genève], J. Rivery, 1559), 8°, 318 pp.¹⁰⁸.
- *Familière et ample instruction en la doctrine chrestienne et principalement touchant la divine Providence et prédestination, faite en forme de dialogues.* ([Genève], J. Rivery, 1559), 8°, 960 pp.¹⁰⁹.

¹⁰⁵ Vuilleumier, p. 719.

¹⁰⁶ *Ibid.*, pp. 689-90, XIX. Édit. revue et augmentée *Des actes* (1554).

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 677, I. Édit. revue et augmentée de *Epistre*¹ et *Epistre*².

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 678, II. Réédition de l'*Epistre envoyée aux fideles conversans entre les Chrestiens Papistiques [...]* (1543) et de l'*Epistre envoyée aux fideles qui conversent entre les Papistes [...]* (1547).

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 692, XXIII.

- *Instruction Chrestienne et somme générale de la doctrine comprinse és saintes Escritures, ou les principaux poincts de la vraye religion sont familierement traittez par Dialogues.* ([Genève], 1559, E. Anastase), 8°, 1203 pp.¹¹⁰.
- *Remonstrances aux fidèles qui conversent entre les papistes : et principalement à ceus qui sont en cour, touchant les moïens qu'ils doivent tenir en leur vocation, à l'exemple des anciens serviteurs de Dieu, sans contrevénir à leur devoir, ny envers Dieu, ny envers leur prochain : et sans se mettre témérairement en dangier, et donner par leur témérité et par leur coulpe, juste occasion à leurs adversaires de les mal traiter.* (s.l., s.i., 1559), 8°, 360 pp.¹¹¹.
- *Traitez divers pous l'instruction des fideles qui resident et conversent es lieux et pais esquels il ne leur est permis de vivre en la pureté et liberté de l'Evangile. Reveus et augmentez.* (Genève, J. Rivery, 1559), 8°, 856 pp.¹¹².

1560

- *De la vraye et fausse religion touchant les voeus et les sermens licites et illicites et notamment touchant les voeus de perpétuelle continence et les voeus d'anathème et d'exécration. et les sacrifices d'hosties humaines et de l'excommunication en tous religions. Item de la Moinerie, tant des Juifs que des Payens et des Turcs et des Papistes et des sacrifices faits à Moloch, tant en corps qu'en asme.* ([Genève], J. Rivery, 1560), 8°, 864 pp.¹¹³.

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 691, XX. Édition revue et augmentée de l'*Ins. Chr.* (Genève, C. Badius, 1556), republiée en 1559 avant la présente édition.

¹¹¹ *Ibid.*, p. 684, VIII. 4^{ième} partie des *Traitez divers* (1559), Genève, BPU Bc 275 (4).

¹¹² *Ibid.*, p. 692, XXIV. Cf. R. Linder: «Four of the five parts are revised editions of earlier works by Viret, including his *Remonstrances aux fideles* of 1547. (Only part 3 appears to be new.) There is some evidence that another slightly different edition of the *Traitez divers* also appeared in 1559» (*The Political Ideas of Pierre Viret*. Genève: Droz, 1964, p. 191). En effet, l'exemplaire de Genève BPU Rés. coté Bc 275 ne contient que 4 pièces. Dans l'*Epistre aus fideles, touchant leur conversation entre les papistes*, Viret explique comment et pourquoi il a revu ses anciens traités (f. *iiiiir^o).

¹¹³ *Ibid.*, p. 692, XXIII.

- *Du vray ministère de la vraye Église de Jésus-Christ, et des vrais sacremens d'icelle; et des faus sacremens de l'Église de l'Antechrist, et des additions adjoustées par les homme, au sacrement du Baptesme.* (J. Rivery, 1560), 8°, 500 pp.¹¹⁴.
- *Exposition familiere sur le symbole des apostres, contenant les articles de la Foy et un sommaire de la religion chrestienne, fait par dialogues; reveue et augmentée dernièrement [...]* (Genève, Jacques Brès, 1560), 8°, 533 pp.¹¹⁵.
- *La différence et conférence de la sainte Cène de nostre Seigneur et de la messe.* (Genève, 1560), 8°¹¹⁶.
- «Pierre Viret aus lecteurs fideles» dans *Du vray usage de la croix de Jesus Christ, et de l'abus et de l'idolatrie commise autour d'icelle. Par Guillaume Farel* (J. Rivery, 1560)¹¹⁷.

1561

- *Brief sommaire de la doctrine chrestienne, fait en forme de dialogue. Par Pierre Viret. Outre plus avons icy inséré un sermon très excellent auquel en brief et toutefois assez clairement est représenté au vif tout le faict du Seigneur Jésus. Par Henri Bullinger,* s.l., 1561, 8°, 42 pp.¹¹⁸.

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 688, XVIII. Trad. du *De vero verbi Dei, sacramentorum et Ecclesiae ministerio*. ([Genève], R. Estienne, 1553).

¹¹⁵ *Ibid.*, p. 679, III. Même édit. avec mention: «A Genève, par Jacques Berthet, 1560» Genève, BPU 3095 Rés. D'autres portent «Par Jaques Berthet» (Genève, BPU Bb 1500). Brès travaillait à frais communs et partageait ses éditions. avec Berthet (P. Chaix, *Recherches sur l'imprimerie à Genève, op. cit.*, p. 156). Le présent ouvrage est une réédition de l'*Exposition familiere faicte par dialogues sur le symbole des apostres [...]* (1544), revue et augmentée en 1557.

¹¹⁶ Barnaud, p. 689, XIX. Tirage séparé d'une partie *Des actes* (1554).

¹¹⁷ Édit. moderne: J.-G. Fick, Genève, 1865.

¹¹⁸ Barnaud, p. 691, XXII.

- *Dialogue du combat des hommes contre leur propre salut et contre le devoir et le besoin qu'ils ont de s'en enquérir par la Parolle de Dieu.* (Genève, J. Rivery, 1561), 8°, 552 pp.¹¹⁹.
- *Du vray usage de la salutation faicte par l'ange à la Vierge Marie, et de la source des chapeletz, et de la manière de prier par conte, et de l'abus qui y est; et du vray moyen par lequel la Vierge Marie peut estre honorée ou déshonorée.* (Genève, Jacques Bourgeois, 1561), 8°, 174 pp.¹²⁰.
- *Le monde a l'empire et le monde démoniacle fait par dialogues.* (J. Berthet, 1561), 8°, 373 pp.¹²¹.
- *Metamorphose chrestienne, faite par dialogues.* (J. Bres, Genève, 1561), 8°, 558 pp.¹²².
- *Sommaire des principaux poincts de la Foy et Religion chrestienne et des abus et erreurs contraires à iceux.* ([Genève], J. Rivery, 1561), 8°, 63 pp.¹²³.

Quoique cette production, qui totalise plus de 8000 pages de théologie familière et de dialogues republiés, et qui illustre les préoccupations pastorales, apologétiques et catéchétiques du Vaudois de même que ses procédés littéraires sur une longue durée, il suffira de retenir que les années qui précédèrent son départ vers le Midi constituent la seconde période la plus chargée au plan rédactionnel après les années 1542 à 1545. Comme l'a d'ailleurs relevé Stuart Foster, la lecture attentive de ces publications montre qu'il possédait une connaissance précise des difficultés auxquelles les églises

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 687, XIV. Réédition augmentée *Du devoir* (1551).

¹²⁰ *Ibid.*, p. 679, IV. Édit. revue et augmentée du *Traité de la salutation* (1544).

¹²¹ *Ibid.*, p. 682, VII A. Ouvrage tiré des *Dial. du désordre* (1545). Réédition revue et augmentée dès 1561 (Genève, Vincent Brès).

¹²² *Ibid.*, p. 682, VII B. Ouvrage tiré des *Dial. du désordre* (1545).

¹²³ *Ibid.*, p. 691, XXI. Édit. revue et augmentée d'un ouvrage portant le même titre (Lausanne, J. Rivery, 1558).

réformées étaient confrontées en France¹²⁴. Plusieurs des questions qui prédominaient dans les divers synodes du royaume y sont abordées en détail. La refonte d'un opuscule datant de la première période de son activité littéraire s'insère bien dans la logique éditoriale et apologétique que nous venons d'étayer.

Viret : agent genevois en France

Des problèmes de santé obligèrent le réformateur à interrompre son troisième ministère à Genève. Au cours de l'hiver 1558-1559, il avait été tourmenté par la fièvre quarte et la migraine. Son état s'aggrava l'hiver suivant. Le 11 avril, craignant pour sa vie, il dicta son testament au notaire Jean Ragueau. Espérant que le printemps contribuerait à son rétablissement, le Conseil lui accorda en mai une allocation pour une chambrière dans une maison retirée¹²⁵, mais le mal perdura. Le 11 sept., les *Registres* portent cette notice : «[...] les medecins disent qu'il n'a pas moien de recouvrer sante sinon qu'il change un peu daer et quilz ont advise quil seroit bon quon le transportast en Languedoc la ou lon dit quil fait plus chault»¹²⁶. Sur le conseil des médecins, Viret accepta de se rendre dans le Midi et demanda un congé au Sénat¹²⁷. Le Conseil lui accorda, mais non sans réticence en raison du manque de ministres et des dangers parmi les «ennemis de la religion»¹²⁸. Le pasteur de Neuchâtel, Christophe Fabri, tenta de le dissuader de se rendre à Montpellier, ville qu'il connaissait pour y avoir jadis étudié la médecine :

Jay eu crainte et ay encores que ledit air ne vous soit trop violent et le vent marin qui ronge les murailles des villes, dont ay delibéré vous en avertir afin que choisissiez un air plus tempéré, avec ce que je cognoy vostre complexion que ne pouvez porter ne grand chaud ne grand froit [...] S'il estoit question de vous envoyer pour y planter levangile (ainsi quil seroit bien expedient si estiez en ferme santé) jespereroye quen

¹²⁴ Foster, p. 106; Barnaud, pp. 551-56.

¹²⁵ *Sermons sur Ésaïe*, pp. 6-7.

¹²⁶ *C.O.* 21: 760.

¹²⁷ Barnaud, p. 558.

¹²⁸ *Ibid.*

ceste nécessité le Seigneur besoingeroit en vous comme miraculeusement¹²⁹.

La providence, faut-il croire, «besogna», car Viret se releva «tout tremblant de foiblesse et à demy mort», comme il l'écrira dans sa dédicace à son *Instruction Chrestienne* (1564)¹³⁰, pour consacrer avec une énergie peu commune la dernière décennie de sa vie à la diffusion et à l'affermissement de la Réforme en France. Il quitta Genève à la fin de sept. 1561 et fit présenter ses adieux au Conseil le 29, en gardant secrète la date précise de son départ¹³¹. Dans une lettre datée du 7 déc. 1563 à Lyon, il évoquera le souvenir de sa maladie et de son rétablissement en y voyant les signes d'un appel divin pour servir la cause de l'Évangile à l'étranger¹³².

Le message est clair. Son départ de Genève ne relevait pas de sa propre initiative : «[...] si ma demeure eust esté à mon choix», précise-t-il, «je n'avoie pas occasion de choisir autre lieu [i.e. Genève]»¹³³. Le désir de recouvrir sa santé sous des cieus plus cléments ne semble donc occuper ici qu'une importance secondaire : «La moisson est abondante, mais les ouvriers peu nombreux; priez donc le maître de la moisson d'envoyer des ouvriers dans sa moisson » (Mt 9³⁷⁻³⁸); tel est l'impératif qui se lit en filigrane de sa narration.

Le Conseil de Genève et la compagnie des pasteurs voyaient-ils les choses du même oeil ? La question n'est pas sans importance, car on a conclu du départ hâtif de Viret que sa maladie n'était probablement pas son seul motif. R. Linder note que lors du conflit entre Berne et les pasteurs de Lausanne en 1558, Viret et Bèze avaient des stratégies divergentes¹³⁴. En août de la même année, Viret se plaignait, dans une lettre à Calvin, de ne pas recevoir d'appui de Bèze et dénonçait les motifs de ce dernier pour

¹²⁹ C.O. 18: 711-13.

¹³⁰ «Aux fideles [...] en l'église de Nismes» (de Lyon, 7 déc. 1563), *Ins. Chr.* (1564), t. 1.

¹³¹ C.O. 21: 760, 762.

¹³² Ff. vv^o-vir^o.

¹³³ *Ibid.*, vir^o.

¹³⁴ R. Linder, *The Political Ideas of Pierre Viret*, op. cit., p. 41 (cité dans Ph. Denis, «Viret et Morély: les raisons d'un silence.» *B.H.R.* 54/2 (1992): 402).

quitter Lausanne¹³⁵. R. Kingdon va jusqu'à avancer l'hypothèse d'une rivalité pour la succession de Calvin lorsque les deux hommes se retrouvèrent l'année suivante¹³⁶. Ph. Denis évoque, par ailleurs, «Un épisode peu connu du séjour de Viret à Genève [qui] pourrait avoir joué un rôle notable dans la décision de partir»¹³⁷. Il lui attribue une recommandation prononcée le 30 janv. 1560 devant le Petit Conseil sur l'égalité des pasteurs entre eux, et non pas Calvin «tout seul, comme s'il estoit les ministres». Calvin ne pouvait qu'approuver cette assertion, mais ajoute cet historien, «il est permis de se demander comment le réformateur a réagi en son for intérieur à la suggestion de Pierre Viret»¹³⁸.

Ces spéculations ne trouvent pas d'assise dans les sources, comme l'a établi B. Roussel¹³⁹. Elles contredisent aussi le témoignage de Viret dans sa dédicace aux Nîmois, témoignage dont on a aucune raison de remettre en cause, de même que le scénario qu'envisageait déjà Fabri dans sa lettre au réformateur : «S'il estoit question de vous envoyer pour y planter levangile (ainsi quil seroit bien expedient si estiez en ferme santé)». Il y a bien là «l'écho d'un envoi», fait-on observer¹⁴⁰. On rappellera, en outre, que les besoins missionnaires étaient devenus plus pressants que jamais en cette période critique de l'histoire des églises réformées. De toute part, des lettres fusaient en direction de Genève pour l'obtention d'un pasteur, voire de «deux ou trois personnages pour exercer le ministère»¹⁴¹ comme à Toulouse. Entre 1561 et 1562, les Genevois envoyèrent pas moins de 141 pasteurs aux églises françaises¹⁴². Plusieurs d'entre elles

¹³⁵ Linder, *ibid.*, p. 41; *C.O.* 17: 300-02; *Lettres choisies*, XXXIX, pp. 133-34; Barnaud, p. 466.

¹³⁶ *Geneva and the Coming of War of Religion France, 1555-1563*. Genève: Droz, 1956, pp. 82-83; Ph. Denis, «Viret et Morély», *op. cit.*, p. 402; A. Jouanna, article «Viret», *Histoire et dictionnaire des guerres de religion* (A. Jouanna, J. Boucher, D. Biloghi, G. Le Thiec). Paris: Robert Laffont, coll. «Bouquin», 1998, p. 1375.

¹³⁷ Ph. Denis, «Viret et Morély», *op. cit.*, p. 402.

¹³⁸ *Ibid.*, pp. 402-03.

¹³⁹ «Pierre Viret en France», *op. cit.*, pp. 803-39.

¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 811.

¹⁴¹ *Correspondance ecclésiastique*, Genève BPU Rés.: 1561 *De Nismes* [v^o: *Pour Nismes*] (ms fr. 402, ff. 126); 11 fév. 1562, *les frères de Thoulouse aux pasteurs de Genève* (ms. fr. 403, ff. 10-11); *passim*.

¹⁴² P. Wilcox, «L'envoi de pasteurs aux Églises de France. Trois listes établies par Colladon (1561-1562).» *B.S.H.P.* (1993): 348.

désiraient obtenir Viret¹⁴³. Le départ de ce dernier pour le Languedoc n'avait donc rien d'une entreprise de cavalier solitaire résultant de conflits interpersonnels ou d'ambitions déçues. Il faut plutôt conclure avec B. Roussel que son voyage «[...] est du nombre des actions souhaitées par les Genevois pour que ne se dissolvent pas les liens que des personnes, des assemblées locales, continuent d'entretenir avec J. Calvin, ses collègues et leurs compatriotes réfugiés en terre de liberté»¹⁴⁴.

Lieu, date de rédaction et destinataires du T2

L'ouvrage renferme certaines indications sur l'endroit où Pierre Viret se trouvait quand il prit la plume. L'extrait suivant révèle qu'il rédigeait à partir d'une localité en France où la foi nouvelle avait réalisé une percée décisive :

Jusques à quand Seigneur abuseront-ils [les adversaires de l'Évangile] de ta patience ? Je ne dy maintenant en ces terres, ausquelle (*sic*) tu as suscité un Roy, et un conseil, desquels tu dresses les pas, et a donné espérance aux tiens, qu'ils verront ton regne, de plus en plus fleurir : Je ne dy doncques en ces terres : mais aux lieux circonvoisins, ausquels ton nom est foullé (f. 17r^o-v^o).

Les mots «en ces terres auxquelles tu as suscité un Roy» excluent une rédaction genevoise. Compte tenu de la date sur la page de couverture du traité et de l'itinéraire de Viret après son départ de Genève, Nîmes apparaît comme l'endroit de dissertation le plus probable. Cette ville était l'un des principaux foyers calvinistes dans le Midi. Les termes «en ces terres» désignent peut-être le bas Languedoc ou un espace géographique plus étendu que Nîmes¹⁴⁵. Entre 1550 et 1560, Uzès, Alès, Nîmes,

¹⁴³ C.B. III: 156ss. Angoulême: C.B. III: 138s. (Roussel, «Viret en France.», *op. cit.*, p. 812, n. 39); l'Église de Poyt de Laval [Drôme] à Viret, 22.04.1561 (P. Wilcox, «L'envoi de pasteurs aux Églises de France.», *op. cit.*, p. 354 [7], n. 30); les Gapençois (H. Meylan, «Farel et les gens de Gap (Lettre à Viret, 4 septembre 1559). *M.N.* 3/4 (1967): 29-33»; et le 20 sept. 1561 (*NBF*, p. 702): «[...] si Dieu nous avoit tellement aymés, que nous peussions avoir le dict Monsieur Viret et que fussions dignes de luy, nous nous sentirions fort contens et heureux. Mais nous creignons estre impossible, extimans bien qu'il sera requis en meilleurs lieux [...]». Autre écho d'un envoi...

¹⁴⁴ «Viret en France.», *op. cit.*, p. 805. Cf. aussi p. 810.

¹⁴⁵ L. Romier, *Le royaume de Catherine de Médicis. La France à la veille des guerres de religion*, t. 2. Paris: Perrin, 1922, pp. 152-294.

Aigues-Mortes rassemblaient les groupes de réformés les plus nombreux du Midi. On n'en trouvait l'équivalent que dans les très grandes villes de France, comme Paris et Orléans¹⁴⁶. Au demeurant, de tout le Languedoc méditerranéen, Nîmes et Montpellier formaient les deux plus grandes cités avec leur 2000 maisons et leur 10 000 habitants chacune au milieu du siècle¹⁴⁷.

Viret était arrivé à Nîmes le 6 oct. après un dur voyage au cours duquel il avait failli perdre la vie à Lyon¹⁴⁸. Le surlendemain, un mercredi, on raconte que 8000 auditeurs se pressèrent à l'église des Observantins pour voir et écouter le célèbre auteur dont les livres passaient de mains en mains à travers le royaume depuis deux décennies¹⁴⁹. Les chiffres sont peut-être surévalués¹⁵⁰, mais chose certaine, l'éloquence combinée à la frêle constitution du Vaudois suscitèrent l'admiration et la sympathie chez les réformés et les catholiques¹⁵¹.

Son séjour dans la ville épiscopale est fixé entre la première semaine d'oct. 1561 et la mi-fév. 1562¹⁵². Il passa ensuite deux mois à Montpellier avant de s'établir à Lyon (juin 1562-fin août 1565)¹⁵³. Les pasteurs Guillaume Mauget et Pierre de la Source, de Genève, avaient précédé son arrivée en 1559. Ils y avaient tenu des réunions secrètes qui firent rapidement accourir les réformés des villages voisins. Ils purent ainsi organiser un consistoire qui se réunit le 23 mars et une école de théologie dont Mauget

¹⁴⁶ E. Le Roy Ladurie, *Histoire du Languedoc*. Paris: P.U.F., 2000, p. 61; et du même: *Les paysans de Languedoc*. Paris / Mouton / La Haye: École Pratique des Hautes Études et Mouton, 1966, t. 1, pp. 334-35.

¹⁴⁷ *Les paysans de Languedoc, op. cit.*, t. 1, p. 328 et n. 2.

¹⁴⁸ Il logea chez Pierre Maltraict (Barnaud, pp. 558; 561). Des pièces de correspondance feront souvent mention de sa santé (Roussel, «Viret en France», *op. cit.*, p. 812, n. 36, 37).

¹⁴⁹ Vuilleumier, p. 684; Ménard, *Histoire civile, ecclésiastiques, et littéraire de la ville de Nîmes, avec des notes et les preuves*. (Paris, Hugues-Daniel Chaubert et Claude Herissant, 1753), t. IV, p. 308. À Nîmes, on étudiait ses livres dès 1547 (*C.O.* 12: 549-50). A. G. Guggenheim pense même que Viret aurait visité cette ville dans les années 1540 («Beza, Viret, and the Church of Nîmes: National Leadership and Local Initiative in the Outbreak of the Religious Wars.» *B.H.R.* 37/1 (1975): 40).

¹⁵⁰ Il faudrait supposer que toute la population de Nîmes et bien des curieux des régions avoisinantes se seraient massés au pied de sa chaire.

¹⁵¹ *Ins. Chr.* (1564), t. I, f. viv^o

¹⁵² Viret quitta Nîmes pour Montpellier c. 18-19 fév. (Barnaud, p. 569).

¹⁵³ Avant de s'installer à Lyon, il revint à Nîmes le 21 mai 1562 avec l'idée de retourner à Genève (*Lettres inédites*, XLVII, p. 122 et n. 10).

fut nommé professeur. L'amnistie, pour fait de religion proclamée après la mort de François II (28 janv. 1561), accéléra les progrès de la Réforme. Plusieurs des religionnaires qui avaient fui les poursuites judiciaires revinrent à Nîmes. Dès lors, la quasi totalité de la population embrassa la foi protestante. La présence d'un seul ministre ne suffisait plus¹⁵⁴. L'arrivée de P. Viret en octobre accéléra la victoire des Huguenots avant la fin de l'année¹⁵⁵. Comme le note S. Foster dans sa thèse sur le ministère du Vaudois en France :

Viret's confidence in his own powers to assess a local situation stemmed from his 30 years experience as a minister in Switzerland [...] This experience left two lessons particularly pertinent for the situation he now faced in the south of France. Firstly, Viret had experienced at first hand precisely the problems which now confronted the southern French churches in this church-forming phase: the Swiss churches too had had their share of false ministers and apostate monks. Secondly, Viret, unlike Calvin, had seen these churches at their period of maximum flux. He was used to the creative and imaginative work – and sometimes compromises – necessary in such circumstances. These experiences could not but have influenced him as he faced the problems of church building in Nîmes and Montpellier¹⁵⁶.

Le 9 octobre, les archives locales le montrent déjà actif dans le consistoire et c'est à cause de sa présence à Nîmes qu'il fut décidé que le Synode provincial du bas Languedoc se tiendrait dans cette ville et qu'il en assurerait la présidence (1^{er}-14 fév. 1562)¹⁵⁷. Il fut stipulé qu'il prêcherait tous les dimanches et les mercredis. Viret se fit entendre à la chapelle Sainte-Eugénie, à l'église des Observantins et au jardin des Frères prêcheurs, en partageant le reste de son temps entre les instructions catéchétiques, les cours à l'Académie, la consécration de candidats au ministère¹⁵⁸,

¹⁵⁴ Barnaud, p. 561. Pour les détails, cf. Ménard, *op. cit.*, pp. 277-78. Cf. les instances de l'Église de Nîmes auprès des Genevois pour obtenir un second pasteur (*C.O.* 18: 655ss).

¹⁵⁵ Ménard, *op. cit.*, p. 309: «Depuis l'arrivée du ministre Viret, le corps des religionnaires à Nîmes ne fit que devenir plus nombreux et plus florissant, et leur consistoire plus puissant et plus estimé dans tout le parti».

¹⁵⁶ Foster, p. 106.

¹⁵⁷ Viret à Calvin, 5 déc. 1561 (*Lettres choisies*, pp. 140-41); Barnaud, p. 569.

¹⁵⁸ Le 14 nov.: Trophime Picore, dit Delaune, et Jean Rogier; et le 22 déc.: Simon Campagnan, Antoine Copiez et Jean Moyniez (Foster, pp. 112-13, n. 46-48; Roussel, «Viret en France», *op. cit.*, p. 819;

l'admonition des protestants intempestifs, la pacification des troubles religieux et la correspondance¹⁵⁹. Le 31 oct., dans une lettre et un premier rapport à Calvin, il confirmait le récit composé par les Nîmois des troubles de Montpellier et écrivait avoir prêché avec succès en faveur du retour au calme, tout en déplorant qu'en divers lieux les temples étaient toujours occupés et qu'on se livrait à des actes iconoclastes sans l'avis du consistoire¹⁶⁰. C'est au terme d'un de ces incidents que les Huguenots s'emparèrent de tous les temples, inaugurant ainsi une période de triomphalisme jusqu'à l'édit de Saint-Germain (17 janv. 1562)¹⁶¹. Le 1^{er} nov., le consistoire avait décidé de demander au président de Calvières l'usage de la cathédrale, mais leur requête avait été rejetée¹⁶². Le 7 déc., un débordement iconoclaste dans le couvent des Augustins donna l'élan décisif. Les églises tombèrent successivement aux mains des réformés jusqu'à la prise de la cathédrale le 21 déc., malgré l'interdiction faite cinq jours plus tôt par le consistoire de s'emparer des lieux de culte : «Partout les autels furent renversés et les images brûlées, précise J. Barnaud, mais il n'y eut pas d'effusion de sang, car les catholiques ne firent aucune résistance»¹⁶³.

La veille de Noël, Viret prêcha dans la cathédrale en présence d'une multitude et reçut l'abjuration publique du prieur Louis de Montclam et de plusieurs religieuses de l'abbaye de Saint-Sauveur¹⁶⁴. Le dimanche suivant, il aurait donné la cène à environ 7000 ou 8000 personnes : «À la tête du cortège marchaient les membres du consistoire,

Barnaud, p. 562). Cf. les pp. consacrées au ministère de la Parole dans le T2, ff. 18v° (les laïcs et le droit d'enseignement); f. 22v° (doctrine requise des ministres); ff. 29r°-31r° (<Quels les Ministres de la Parole doyvent estre>). Cf. Foster, p. 106: «The issue to which Viret devoted the greatest amount of time [...] was that of false ministers».

¹⁵⁹ G. Fabre, *Pierre Viret, pasteur à Nîmes*. Nîmes: Imprimerie A. Chastanier, 1911, p. 3; Barnaud, pp. 558-69.

¹⁶⁰ «Viret en France», *op. cit.*, p. 818; Barnaud, p. 565; *C.O.* 19: 69ss; 91s ; *L'histoire de l'entreprise faite contre les fidelles de la ville de Montpellier par les meschants, descrite par les dictz fidelles de l'Eglise de Nîmes, ensemble de la victoire qu'ils en ont eue du 22 octobre* (Genève BPU, rés. ms. 196). Faut-il rapprocher cette pièce de la lettre de Calvin à l'Église de Montpellier, c. août 1561 (*C.O.* 18: 661-62) ?

¹⁶¹ Higman, «L'Édit de Janvier 1562.» *B.S.H.P.* 144 (1998): 697-705; Barnaud, pp. 566-67.

¹⁶² Barnaud, p. 564.

¹⁶³ *Ibid.*, p. 564-65; Ménard, *op. cit.*, p. 314ss. ; et pp. 317-18 sur la prise de la cathédrale le dimanche 21 déc.

¹⁶⁴ *Ibid.*, p. 565; Fabre, *Pierre Viret, pasteur à Nîmes, op. cit.*, p. 5; Ménard, *op. cit.*, pp. 320-21.

les magistrats et les consuls revêtus de leurs robes rouges et de leurs chaperons»¹⁶⁵. Le double service débuta à cinq heures du matin sous la présidence de Mauget et se poursuivit à huit heures par Viret jusqu'à quatre heures du soir¹⁶⁶. L'euphorie, on l'imagine, devait être à son comble lors de ce service saisissant.

Cette période d'enthousiasme et d'effervescence, allant d'oct. à déc., cadre parfaitement avec la chronologie du T2, les préoccupations énoncées dans ce pamphlet et les espoirs du réformateur exprimés dans l'extrait cité plus haut. Avant d'établir avec plus de précision le moment où Viret composa son livret, il faut revenir sur la mention du roi et de son conseil au f. 17r°-v° du T2 : «[...] en ces terres, précise-t-il, ausquelle (*sic*) tu as suscité un Roy, et un conseil, desquels tu dresses les pas, et a donné espérance aux tiens, qu'ils verront ton regne, de plus en plus fleurir». Ce renseignement doit être lu à la lumière des événements qui dominèrent la scène politico-religieuse du royaume en 1560 et 1561. En mars 1560, le deuxième synode national de l'Église réformée à Poitiers avait adopté la position selon laquelle Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, roi de Navarre et premier prince de sang – qui était alors sensible à la cause protestante, possédait les titres requis pour exercer la charge de conseiller du roi¹⁶⁷. On espérait que sous sa direction, il serait possible de rompre l'emprise qu'exerçait sur le Conseil le parti de François de Guise, nommé lieutenant général du royaume le 17 mars¹⁶⁸. Ce même jour, la conjuration d'Amboise dans laquelle Louis de Condé, frère d'Antoine, s'était compromis fut déjouée après qu'une

¹⁶⁵ Barnaud, p. 565.

¹⁶⁶ *Ibid.*; Fabre, *op. cit.*, p. 5.

¹⁶⁷ Issu d'une branche cadette des Bourbons (à côté de la branche aînée des Bourbons-Beaujeu qui s'était éteinte dans la personne de Pierre II en 1503 et de la seconde, celle des Bourbons-Montpensier), Antoine était le petit-fils du comte Robert de Clermont, sixième fils de Saint Louis.

¹⁶⁸ A. H. Guggenheim, «Beza, Viret, and the Church of Nîmes: National Leadership and Local Initiative in the Outbreak of the Religious Wars.» *B.H.R.* 37/1 (1975): 39; *Histoire et dictionnaire des guerres de religion* (A. Jouanna, J. Boucher, D. Biloghi, G. Le Thiec). Paris: R. Laffont, 1998, p. 1384. Le synode avait aussi décidé que chaque province synodale désignerait un député noble qui suivrait la cour afin de former un groupe de pression capable de contrebalancer l'influence des Guises (J. Garrisson, *Guerre civile et compromis, 1559-1598*. Paris: Édit. du Seuil, coll. Point-histoire, 1991, p. 146). Sur la composition et l'évolution du Conseil, cf. B. Barbiche, *Les institutions de la monarchie française à l'époque moderne*. Paris: P.U.F., 1999, pp. 279-90.

troupe conduite par Edme Maligny et Bertrand de Chandieu eut attaqué la porte des Bons-Hommes à Amboise où la Cour se trouvait depuis le 22 fév.¹⁶⁹. Le roi de Navarre soutint son frère dans un deuxième complot, mais le projet échoua et il dut livrer Condé à Catherine le 31 octobre¹⁷⁰. Le 5 décembre, François II s'éteignit et le duc d'Orléans devint l'héritier de la couronne à l'âge de dix ans. La mort du roi et la minorité de Charles IX sonnèrent le glas des espoirs pour les Bourbons-Vendôme :

On suppose, explique H. Hauser, que le roi de Navarre va être appelé à la régence, c'est donc le moment de le pousser sans tarder vers la Réforme. Il a pour représentant auprès des princes allemands François Hotman, qui, de Strasbourg, observe avec une singulière sagacité les affaires de l'Empire et celles de l'Europe orientale. [...] En même temps, il lui fait savoir ce que les princes protestants pensent des événements de France : "Ilz sont tous si joyeux du gouvernement qui vous est rendu qu'ilz se delibèrent vous envoyer ambassades pour vous congratuler." Mais ils attendent que, pour remercier Dieu de la façon inespérée dont il vient de secourir la maison de Bourbon, Antoine se décide enfin en faveur de la vraie religion¹⁷¹.

De Genève, Calvin fit connaître ses recommandations, probablement dès décembre, dans son *Mémoire sur les mesures à prendre par l'entremise du Roy de Navarre pour arriver à une solution paisible et équitable des difficultés politiques et ecclésiastiques*. Dans la deuxième de ses trois requêtes, il pressait Antoine «destabli conseil pour gouverner» afin d'éviter «que une femme, voire, une femme estrangere et Italienne [C. de Médicis] domine»¹⁷². Les conséquences d'une telle négligence, insistait-il, «tourneroit a grant deshonneur » et «a un tel prejudice de la couronne, quil

¹⁶⁹ H. Naef, *La conjuration d'Amboise et Genève*. Genève: 1922; *Histoire et dictionnaire des guerres de religion*, op. cit., p. 647.

¹⁷⁰ *Histoire et dictionnaire des guerres de religion*, op. cit., p. 814, col. b; J. Garrisson, *Guerre civile et compromis*, op. cit., pp. 146-47.

¹⁷¹ H. Hauser, «Antoine de Bourbon et l'Allemagne (1560-1561).» *R.H.* 16 (1891): 55-56. À Nîmes, la minorité de Charles IX avait aussi donné aux Huguenots de nouvelles forces (Ménard, op. cit., t. IV, pp. 277-78).

¹⁷² Elle n'était de fait qu'à moitié italienne par son père Laurent II. Sa mère, Madeleine de La Tour d'Auvergne, était française.

en seroit blasme a jamais»¹⁷³. D'autre part, des traités qui avaient été composés dès 1560, comme la *Supplication et Remonstrance, adressee au Roy de Navarre et autres Princes du sang [...]*¹⁷⁴ et la *Remonstrance aux Princes du sang, touchant les affaires de nostre temps*¹⁷⁵, furent republiés en 1561 pour inciter Antoine et le prince de Condé à faire valoir leurs droits tout en leur prodiguant des instructions sur leurs rôles dans le Conseil.

De son côté, Jeanne d'Albret entretenait déjà des liens épistolaires avec Calvin et Bèze. Ce dernier s'était même rendu auprès de la reine et de son mari à Nérac durant l'été 1560. Le 4 juillet de l'année suivante, elle légalisa le culte réformé en Béarn. À la fin d'août, elle était reçue à Paris par 15 000 réformés, dont plusieurs de la plus haute noblesse qui tinrent avec elle un service religieux. Jeanne était persuadée que la France allait adhérer à la Réforme et elle n'y voyait pas de difficultés¹⁷⁶. Le 1^{er} déc., elle assistait au prêche de Bèze en compagnie de l'amiral Coligny et de sa famille et de la comtesse de Crussol. Sept cents personnes reçurent la cène ce jour-là¹⁷⁷. Le 25 déc. à Pau, elle abjura publiquement le catholicisme lors de la cène de Noël¹⁷⁸. La réception des thèses réformées à la cour de Navarre n'était pas moins réjouissante pour les

¹⁷³ C.O. 18: 282-83. Déjà le 14 déc. 1557, Calvin exhortait le roi à s'attacher à l'Évangile et à intervenir en faveur des persécutés (C.O. 16: 730-34).

¹⁷⁴ M. Drouin-Bridel, «Vingt-sept pamphlets huguenots (1560-1562) provenant de la bibliothèque Tronchin.» *Mémoires et documents publiés par la S.H.A.G.*, t. 48. Genève / Paris: A. Jullien / H. Champion, 1979, n° 8, pp. 260-69. La composition de ce texte serait postérieure à la conjuration d'Amboise. Les premières éditions datent de 1560 (*ibid.*, p. 261 et n. 1 pour les deux édit. de 1560 à la BA). Sur son attribution à Régnier de La Planche ou à François Hotman, cf. *ibid.*, p. 262.

¹⁷⁵ M. Drouin-Bridel, *op. cit.*, n° 9, pp. 270-73.

¹⁷⁶ É. G. Léonard, *Histoire générale du protestantisme. II. L'établissement (1564-1700)*. Paris: Quadrige/P.U.F., 1988 [1961], p. 108.

¹⁷⁷ P. Geisendorf, *Théodore de Bèze*. Genève: Alexandre Jullien, éd., 1967, p. 176.

¹⁷⁸ *Histoire ecclésiastique*, t. 1, p. 259; 372-73; *Mémoires de Condé*, t. II, pp. 359-63; N. W., «La conversion de Jeanne d'Albret.» *B.S.H.P.* 72 (1923): 127; N. L. Roelker, *Jeanne d'Albret, reine de Navarre*. Paris: Imprimerie Nationale, 1979 [anglais, 1968], p. 135. Cf. aussi Calvin à Antoine le 14 déc. 1557 (C.O. 16: 730-43). Jeanne, qui avait succédé à son père Henri d'Albret en 1555, «[...] exerçait sa souveraineté sur le Domaine de Béarn, les Duchés de Nemours, de Gandie, de Montblanc et de Penefiel, sur les Comtés de Foix, de Bigorre, de Ribagorce, de Marsan, de Pontière, de Périgord, sur la Vicomté de Limoges, etc., et également sur le royaume de [la Basse-] Navarre» (J. M. Olaizola, «Essais sur les travaux du réformateur basque du XVI^e siècle, Joannes de Liçarrague», *Arnaud de Salette et son temps. Le Béarn sous Jeanne d'Albret* (Colloque international d'Orthez, 16, 17 et 18 fév. 1983). Orthez: «Per Noste», 1984, p. 241).

Huguenots. Bordenave précise dans son *Histoire de Béarn et de Navarre* : «[Qu']une grande partie des gentilshommes et officiers desdits Roy et Reyne, ayant abjurée la religion romaine, fesoient profession de cette religion et désiroient d'en avoir exercice à la suite de maistre et maistresse [...]»¹⁷⁹.

En regard de ce qui vient d'être exposé, il ne serait pas difficile d'imaginer Viret, une fois établi à Nîmes, en train de ressusciter et de refondre une ancienne publication de circonstance dans l'espoir de rallier la cour de Navarre et la noblesse du Languedoc à l'Évangile et d'accroître du même coup l'influence des réformés sur le Conseil royal et la noblesse de France. Certes, pourrait-on objecter, le lectorat du T2 concerne «toutes gens de quelque qualité, sexe, ou aage, qu'ils soient» (il fallait, après tout, ratisser le plus largement possible en cette période de grande moisson), mais on remarquera que Viret accorde une attention particulière aux rois, aux reines et aux princesses¹⁸⁰, aux courtisans, aux gentilshommes, à la noblesse (ff. 23v^o-24v^o)¹⁸¹, aux juristes (ff. 24v^o-25r^o; 26r^o) et aux médecins (f. 26r^o). Il y a tout lieu de penser que ces adresses constituent d'importants indices sur les principaux destinataires de sa publication. On sait par ailleurs qu'il appelait de ses vœux une réforme par le biais des cours princières depuis au moins une décennie¹⁸². Cette interprétation des faits rejoindrait l'analyse de B. Roussel qui soutient que la mission de Viret en France fut ecclésiastique dans les premiers temps, mais qu'elle prit ensuite une dimension diplomatique et politique¹⁸³. Il ne suffisait pas de prêcher la sainte Parole, d'organiser les églises et de former des candidats au ministères; il importait à Viret (et peut-être

¹⁷⁹ J. Garrisson-Estèbe, «Le protestantisme en Béarn», *Arnaud de Salette et son temps. Le Béarn sous Jeanne d'Albret*, p. 42; et J.-F. Soulet, *Traditions et réformes religieuses dans les Pyrénées Centrales au XVII^e siècle (Le diocèse de op. cit., Tarbes de 1602 à 1716)*. Pau: Édit. Marrimpouey, 1974, p. 62: «La conversion de plusieurs grands seigneurs de Bigorre, comme celle des châtelains de Hagedet et de Saint-Lanne, celle du baron de Bénac et surtout celle d'Antoine de Gramont, vicomte d'Asté, prirent la valeur d'exemple pour nombre de leurs gens, qui adhèrent à leur tour à la Réforme».

¹⁸⁰ Cf. la dédicace «A Nobles et Vertueuses Damoysselles» et les ff. 23r^o-v^o; 26v^o; 35r^o-36r^o.

¹⁸¹ Cf. la citation de Chrysostome sur l'eunuque éthiopien (Ac 8²⁶⁻⁴⁰), haut fonctionnaire de Candace reine d'Éthiopie (ff. 23v^o-24v^o), que Viret reproduit pour émouvoir «[...] la noblesse, à suivre la trace de ce grand Gouverneur» (f. 24v^o).

¹⁸² *Du devoir*, pp. 157-58.

¹⁸³ Roussel, «Viret en France [...]», *op. cit.*, p. 819.

cela faisait-il partie de sa mission, suivie depuis Genève (?) de convaincre les souverains, les princes de sang et les juristes d'abolir la censure des traductions de la Bible sur d'aussi vastes territoires que possible pour faciliter la diffusion de l'Évangile dans les familles, les écoles et les institutions publiques. Ce dessein s'inscrirait très bien dans les visées missionnaires de Viret. On remarquera qu'une année après la parution du T1, dans ses *Dialogues du desordre qui est a present au monde, et des causes d'iceluy, et du moyen pour y remedier* (1545), le réformateur exprimait déjà ce voeu :

Car ce n'est pas l'office d'un Prince Chrestien d'empescher le cours de la parolle de Dieu : de defendre la lecture des lettres divines : ou de permettre que cela se face en leurs terres et seigneuries : ne de fermer les escholes, et faire meurtrir ceux qui desirent de servir à Dieu purement, mais de les ouvrir : et d'assister à tous ceux qui travaillent, tant à la restauration des bonnes lettres, et de la vraye Theologie, qu'à la reformation de l'Eglise¹⁸⁴.

Cette sollicitation, partagée par ses coreligionnaires, était aussi simple que directe : donnez à chacun et à chacune la permission d'accéder directement à la Bible en langue vulgaire sans danger d'être vilipendé ou inquiété physiquement et l'adoption de la Réforme sera un fait acquis, pour la gloire de Dieu et le mieux être du royaume. En 1561, plus que jamais, les événements laissaient croire à la réalisation imminente de ce programme. Le T2 s'apparenterait ainsi aux multiples «Requestes au Roy de France» adressées par les députés des Églises réformées au cours de la même année¹⁸⁵. Les apologies de même inspiration qui visaient le roi et la reine de Navarre offrent l'intérêt d'aborder le problème de l'autorisation et de l'interdiction de la Bible en

¹⁸⁴ Pp. 946-47.

¹⁸⁵ Archives Tronchin, Genève MHR, «Recueil de diverses pièces d'histoire Religieuse de France», n° II, coté T12; spécialement *La troisième requestes presentee au roi. Par les deputez des Eglises es parces parmy le Royaume de France.* (1561), f. A3r°: «Et pource, Sire, que les adversaires vous pourront persuader de les priver de leurs ministres desquelz ilz sont entretenuz en toutes exercices de pitié et devoirs, à l'endroit de la majesté de Dieu et la vostre, vous plaise ne permettre qu'ilz en soyent privez, ains les laisser jouyr paisiblement de la pasture spirituelle qui par leursdits ministres leur est administrée». Cf. la description de ces requêtes dans M. Drouin-Bridel, *op. cit.*, n° 15-19, pp. 293-303.

langue vulgaire parmi les laïcs. Quatre témoignages éclairent l'ensemble plus large du contexte dans lequel s'inscrit la rédaction du T2.

En 1558, à La Rochelle, sous les auspices d'Antoine et de Jeanne d'Albret, des comédiens avaient joué la représentation théâtrale d'une allégorie sur le NT présenté sous la forme d'un petit volume aux sûres recettes. Un résumé de cette scène fut publié dans le *Bulletin de la société d'histoire du protestantisme français* en 1859. Le texte vaut d'être cité au long pour ne rien perdre des symbolismes évocateurs de la satire :

[...] une femme désolée et mourante demandait à grands cris des consolations et des remèdes. Le curé le plus voisin emploie en vain son ministère; c'est en vain que les divers ecclésiastiques lui succèdent suivant la hiérarchie; c'est en vain qu'après le clergé séculier viennent les moines des différents ordres. Reliques, indulgences, habit miraculeux de Saint-François, tout est inutile. La malade est sur le point de succomber, lorsqu'on lui conseille d'avoir recours à un inconnu qui possède de merveilleux secrets. Mais l'étranger vit dans la retraite et craint jusqu'à la lumière du jour. On cherche partout ce libérateur; il se montre enfin, simple et modeste, vêtu comme les autres hommes. Il parle bas au chevet de la moribonde, fait renaître la confiance de ses traits, lui remet un petit volume plein d'excellentes recettes, et sort précipitamment. On emporte la malade. Après un court intermède, elle reparaît guérie et joyeuse. Elle marche d'un pas leste et vante l'efficace du remède apporté par l'opérateur inconnu. Seulement, tout en conseillant aux spectateurs d'user avec confiance du livre aux sûres recettes, elle ajoute *qu'il est chaud au toucher et sent le fagot*. En outre, elle déclare qu'elle ne saurait pas plus révéler son propre nom que celui du volume¹⁸⁶.

Le clergé catholique n'apprécia guère ce genre d'esprit et les comédiens durent déloger au plus vite. Le chroniqueur précise qu'on «leur eût fait un mauvais parti sans l'intervention du roi de Navarre».

¹⁸⁶ *B.S.H.P.* (1859): 278-79. Cp. à la pièce jouée le 1er oct. 1533 par des étudiants du collège de Navarre et qui représentait une femme (Marguerite d'Angoulême) lisant un NT qui lui avait été remis par une mégère (maître Girard Roussel ?), J. Farge, *Orthodoxy and Reform in Early Reformation France: the Faculty of Theology of Paris, 1500-1543*. Leyde: E. J. Brill, 1985, p. 203. Cp. à *La farce des theologastres a six personnages* [Lyon, J. Cantarel, Y. B. Chaussard, 1533 ?]. Toujours pour attirer l'attention du roi sur la Bible en traduction, cf. les *Divers cantiques esleus et extraits entre les plus notables du vieil et nouveau Testament* d'Accace d'Albiac imprimés à Genève en 1558 et à Lyon en 1560, et dédiés à Antoine de Bourbon (Vuilleumier, p. 492).

Plus près de la date de parution du T2, on signalera la *Complainte Apologétique des Eglises de France. Au Roy, Royne-mere, Roy de Navarre, et autres du Conseil*. (Jaques des Hayes [éditeur fictif], 1561)¹⁸⁷, qui justifie le droit pour tous de lire la Bible en français à l'aide d'arguments et d'analogies qui rappellent ceux des T1 et T2. On retrouve notamment les allusions à la destruction des livres vétérotestamentaires sous Antiochus IV Épiphane et à l'interdiction de traduire le Coran en terres d'Islam¹⁸⁸.

Citons aussi la *Rémonstrance (sic) en forme de Requeste, à la Royne-Mere du Roy, et au Roy de Navarre (1561)*¹⁸⁹. Ce texte mentionne l'assemblée du Conseil du roi et de sa cour de parlement qui se tint en juin 1561, ce qui indique que sa parution est postérieure à cette date¹⁹⁰. L'auteur (ou les auteurs) dénonce(nt) vigoureusement les prélats et les évêques qui, au nom du pape, s'arrogent un pouvoir illégitime sur le Conseil royal et qui abusent le peuple en faisant introduire : «Décimes, Offrandes, pardons, Pélérinages [...] pour l'accroissement de leur Grandeur et richesses [...]». Leur hypocrisie, enchaîne le (ou les scripteurs), se découvre dans leur attitude à l'égard des livres sacrés :

Ils forcent les lieux et passages de la Sainte-Esriture pour la faire favoriser à leurs abus; et afin que le pot [aux roses] ne soit decouvert, ils défendent d'estudier en Langue Hébraïque et Grecque, que personne n'eust à disputer de leur Religion qu'euxmesmes, que les Saintes Lettres ne fussent traduites en langaige vulgaire, afin que les simples gens ne seussent jamais autre chose que ce qu'ils entendoient prescher par lesdicts Ministres¹⁹¹.

Le pouvoir de corriger ces excès appartient aux monarques¹⁹². La reine mère doit ainsi continuer à «faire lire et entendre les Histoires de la sainte Bible» à son fils afin qu'elle et lui puissent «reconoistre la posterité des Rois qui ont destruit les Idoles,

¹⁸⁷ Drouin-Bridel, *op. cit.*, n° 13, pp. 282-86.

¹⁸⁸ Coll. Tronchin, MHR, coté T12 (14), ff. B4v°-C2r°.

¹⁸⁹ *Mémoires de Condé*, t. 2, pp. 424-33.

¹⁹⁰ *Ibid.*, pp. 401, 430.

¹⁹¹ *Ibid.*, p. 425.

¹⁹² *Ibid.*, pp. 425ss.

chassé de leurs Royaumes toutes abominations et idolâtries, pour y restituer le pur Service de Dieu [...]»¹⁹³.

La Remonstrance des habitants de Nismes au roi Charles IX sur la réformation de l'Etat (1560 = 1561 n.s.), composée en vue de l'assemblée des États généraux que le roi avait convoquée pour le 1^{er} mai, montre que peu de temps avant l'arrivée de Viret dans cette ville les réformés de la région réclamaient ouvertement la liberté de lire et de prêcher les saintes Écritures en français¹⁹⁴. Une fois leurs exigences dressées, les habitants les avaient fait remettre dans un conseil de ville extraordinaire réuni le 15 mars devant le président Calvière. L'avocat Louis Bertrand les porta à l'assemblée pour en faire la lecture et les porter aux prochains États du Languedoc «qui alloient se tenir le 20. à Montpellier»¹⁹⁵. La supplique comprenait cinq objets. La question religieuse figure en troisième lieu après les demandes relatives au paiement des dettes du roi, l'ordre et l'arrangement des finances. Les protestants en appelaient à un concile national sous la présidence du roi et de son conseil, «avec l'assistance de gens doctes, de bonne vie, et de toute impartialité»¹⁹⁶. Au nombre des conditions posées pour ce concile on peut lire les requêtes suivantes :

Il seroit bon que d'oresnavant pour prier et louer Dieu [...] toutes prieres ecclesiastiques [...] soyent reduictes et faictes en langue à tous intelligible, et meshuy que la lecture de l'escripture sainte ne soyt interdite à nul, de quel estat et condition qu'il soyt, ains que tous generallement s'y addonnent et exercent, et en soient tousjours exhortés par leurs ministres, singulierement aux saintes psalmodiations et chansons spirituelles¹⁹⁷.

¹⁹³ *Ibid.*, p. 427.

¹⁹⁴ Ménard, *op. cit.*, pp. 281-84; en annexe, CVI, pp. 267-82. Entre 1500 et 1560, plus d'un millier de personnes furent jugées pour cause d'hétérodoxie. Le parlement de Toulouse déploya un effort particulier dans sa lutte contre les livres hérétiques. Les mesures les plus sévères visaient les traités savants et les traductions de la Bible (R. A. Mentzer, «The Legal Response to heresy in Languedoc, 1500-1560.» *S.C.J.* 4 (1973): 19, 26-27). Sur ces politiques à Toulouse, cf. *supra*, chap. 2, B-3 (s.t.). Sur l'activité de l'inquisiteur E. Rotier, cf. *supra*, chap. 1, n. 233.

¹⁹⁵ *Ibid.*, pp. 281-82.

¹⁹⁶ *Ibid.*, p. 283.

¹⁹⁷ *Ibid.*, pp. 283-84 et pour la citation, cf. pp. 271 col. a; 272 col. a. Ital. nôtres.

Voilà résumés le propos et les arguments du *Traité, qu'il est nécessaire que toutes gens de quelque qualité, sexe, ou aage, qu'ils soient, lisent les saintes Escritures : Et du moyen qu'on y peut tenir*. Il semble logique de croire que Viret fut informé dès son arrivée à Nîmes, et peut-être même avant, des détails concernant les doléances religieuses présentées aux États du Languedoc. L'événement était trop grand pour être passé sous silence ou simplement oublié. Suivant cette éventualité, pourrait-on conjecturer qu'il composa son deuxième opuscule afin de donner plus de poids et de portée aux requêtes que ses coreligionnaires de Nîmes avaient formulées au roi ? Après tout, qui d'autre mieux que lui pouvait réclamer avec autant d'éloquence et de persuasion le libre accès de tout un chacun à l'Écriture sainte ? Avec sa plume facile, son érudition et sa longue expérience de pamphlétaire et de pasteur, il était l'homme tout désigné pour ce genre de débat.

Revenons aux détails de la scène politique. Une première déception pour les protestants avait eu lieu le 27 mars, quand Antoine renonça à la régence en échange de la libération de son frère, innocenté par le Conseil privé le 8 mars, pour prendre le titre de lieutenant général de France¹⁹⁸. À l'avènement de Charles IX (déc. 1560) et sur l'avis d'Antoine, qui voulait écarter du trône les Lorrains, le Conseil avait désigné Catherine, gouvernante du royaume et régente du roi¹⁹⁹. Pourtant, le contexte d'effervescence qui entourait le colloque de Poissy (9 sept. - 14 oct.) et la position du Bourbon à la Cour donnaient encore beaucoup à espérer aux Huguenots. C'est dire que pendant la plus grande partie du séjour de Viret à Nîmes, le roi de Navarre n'avait pas encore déçu tous leurs espoirs et qu'on pouvait voir en lui un sauveur de l'Église

¹⁹⁸ J. Garrison, *Guerre civile et compromis, op. cit.*, pp. 56, 149; *Histoire et dictionnaire des guerres de religion, op. cit.*, p. 1384, année 1561. Le *Corpus Reformatorum*, se fondant sur les *Mémoires de Condé* (t. II, p. 391), précise que: «le prince de Condé condamné le 26 Nov. 1560, et délivré de prison dix ou douze jours après la mort de François II [...] resta cependant aux arrêts dans un château de son frère jusqu'à ce que le Parlement prononçât son acquittement le 13 juin 1561» (C.O. 18: 282, n. 3).

¹⁹⁹ J. Garrison, *Les derniers Valois*. Paris: Fayard, 2001, p. 236; *Guerre civile et compromis, op. cit.*, p. 56.

persécutée²⁰⁰. Le désenchantement ne survint qu'à la fin de janv. 1562, lorsqu'il choisit le catholicisme en raison de ses intérêts territoriaux.

Tout ceci ramène à la date de composition du T2. Un renseignement trouvé au f. 30r^o-v^o pourrait constituer un indice en ce sens. Dans un développement sur «l'office du Prestre» et le pouvoir de «Porter les clefs», Viret ouvre une parenthèse sur le cumul des bénéfices pour tancer un interlocuteur réel ou imaginaire :

Qui t'a donné ce privilege de moissonner le corporel, puis que tu ne peux semer le spirituel ? Pourquoi tireras-tu le leict [lait], tondras la laine des brebis, ausquelles tu ne donneras oncques [jamais] pasture ? N'es-tu abbrevé de ceste sentence qui est en la bouche de chacun. Si tu reçois benefice, exerce quant et quant [en même temps] l'office et la charge. Que si tu te sens impuissant, et non capable pour soustenir tel fardeau, quitte plustost tout : à fin que tu ne recueilles les fruits qui ne te sont deuz, quant tu ne t'aquittes aucunement de ton devoir.

Ces lignes donnent à penser qu'il s'adresse à un ou plusieurs individus concernés par les bénéfices religieux. Il n'est pas improbable que le nouvel évêque de la ville, Bernard VI d'Elbene, soit le premier visé²⁰¹, mais le renseignement le plus révélateur apparaît dans cette phrase : «N'es-tu abbrevé de ceste sentence *qui est en la bouche de chacun*. Si tu reçois benefice, exerce quant et quant l'office et la charge». Les mots mis en italiques semblent indiquer que le débat s'étendait à un large segment de la population. Or, on sait qu'un conflit important au sujet des bénéfices sévissait dans l'Église de Nîmes pendant le séjour de Viret dans cette localité. La question était

²⁰⁰ Malgré les phrases sévères de Calvin en mai (C.O.: 18: 457-59), cf. la missive d'Antoine au Sénat de Genève, datée du 12 août, pour presser le départ de Bèze à Poissy (C.O. 18: 606-07). Cf. aussi Calvin au roi, c. nov. ? (*ibid.*, 660-61): «Nous supplions doncques vostre majeste d'estre sur ses gardes au milieu de tant d'embusches [les intrigues du cardinal de Lorraine (?) et François Baudoin], et derechef aussi nous vous prions, Sire, au nom de dieu, de ne vous laisser point esbranler ne ça ne la, que la parolle de dieu ne soit maintenue en son entier, ce qui ne se peut faire qu'en luy reservant sa simplicité».

²⁰¹ T2, f. 30r^o: «Certainement je confesse que c'est une dignité fort excellente, et comme dit l'Apostre [1 Ti 3¹], celui qui desire Evesché desire fort bonne œuvre: Mais ceux qui n'ont seulement que le tiltre, et ne se peuvent acquiter de la charge, sont semblables aux Histrions et Joueurs de Tragoedies: lesquels pour un temps vestent habits royaux: ou plustost semblables à ceux, qu'ils appelloyent en leur jeux, personnages muets pource qu'ils ne servoyent que de nombre, de parade, et de monstre». On notera que l'apôtre Paul évoque la *fonction* d'évêque et non l'«Evesché» comme *siège*. Le contexte local commande peut-être cette relecture ? Cf. aussi au f. 31r^o l'ex. d'un évêque déposé de son évêché. Sur Bernard VI, cf. Ménard, *op. cit.*, p. 309.

de déterminer si les détenteurs de revenus devaient continuer à percevoir les dîmes et les rentes de leurs propriétés. La majorité des réformés s'opposait au maintien de cette pratique. Après tout, la critique des bénéfices n'avait-elle pas attiré la sympathie des milieux populaires et des laïcs pour les thèses réformées ? Depuis le début du siècle, le clergé jouissait de profits indexés sur l'inflation, mais dans les années 1540, les bourgeois se plaignaient déjà de l'appétit des chanoines qui s'accaparaient les plus belles métairies du terroir et ils faisaient planer sur les Chapitres le spectre d'une «émotion populaire». Avec l'essor du calvinisme progressait donc l'idée de reprendre à l'Église sa terre et ses forêts. Cette question fut soulevée aux États du Languedoc à Montpellier (mars 1561), par l'entremise de Claude Terlon, avocat toulousain et principal porte-parole du Tiers État du Languedoc, et de l'avocat Chabot, de Nîmes. Délégué par le peuple nîmois, le second attaqua l'ignorance et la corruption des prêtres et demanda qu'on leur fasse porter le poids des charges fiscales en réparation des maux «causés par leurs vices»²⁰². Une alliance se nouait ainsi entre les Huguenots, les légistes et les gentilshommes pour rançonner l'Église traditionnelle en faisant fonds sur les besoins d'argent du roi et sur le sentiment populaire. Le point essentiel, comme le note Le Roy Ladurie, est que cette alliance était «plus vive et plus radicale» dans le Languedoc que dans le reste de la France²⁰³.

Le problème des bénéfices et des dîmes des fruits agricoles s'avérait d'autant plus complexe que certains fermiers protestants étaient d'origine ecclésiastique²⁰⁴. Dans le consistoire, une petite minorité pensait qu'étant données les circonstances locales, les détenteurs devaient continuer à percevoir, temporairement, les avantages de leurs propriétés. Ces individus admettaient que le système des bénéfices devait être corrigé, mais ils étaient conscients que le système en place constituait une source potentielle de revenus pour les honoraires des pasteurs, le soutien des pauvres et les

²⁰² *Les paysans de Languedoc, op. cit.*, t. 1, pp. 359-61.

²⁰³ *Ibid.*, p. 361.

²⁰⁴ *Ibid.*, p. 375.

dépenses de leur Église²⁰⁵. En outre, puisque plusieurs membres de l'élite protestante possédaient des bénéfices lucratifs et qu'ils n'étaient pas disposés à perdre ces gains, on craignait que la communauté huguenote ne s'aliène un appui politique décisif en adoptant une position intransigeante, surtout à un moment où l'éventualité d'un conflit armé entre les deux confessions devenait de plus en plus probable.

L'absence d'une directive claire en provenance du synode national envenima le débat. Viret dirigeait la minorité dans le consistoire. Il soutint, à diverses occasions, que le système traditionnel devait être maintenu. Le cas le plus marquant survint peu après l'incident iconoclaste de déc. 1561 et impliquait Louis de Montcalm, seigneur de Saint Véran, prieur de Millau en Rouergue. Peu après son abjuration, ce dernier comparut devant le consistoire. Son refus d'abandonner ses enrichissements souleva de vives critiques, mais Viret le défendit avec l'appui de Pierre de la Jonquière, un diacre détenteur de bénéfices, et de Pierre Maltrait, également diacre. Par son insistance, il parvint à persuader la majorité de reporter la décision au prochain synode provincial. Fait curieux, trois mois plus tôt il avait prêché avec fougue contre le paiement des dîmes sur son chemin vers Nîmes²⁰⁶. Ce revirement illustre son ouverture au compromis pour favoriser le mieux être de l'Église²⁰⁷. Par ailleurs, il n'ignorait pas

²⁰⁵ Foster, p. 110. Pour les réf. dans les registres de l'Églises de Nîmes (BN Paris), cf. R. A. Mentzer, «*Disciplina nervus ecclesiae: The Calvinist Reform of Morals at Nîmes.*» *S.C.J.* 18 (1987): 94 et n. 13.

²⁰⁶ Ménard, *op. cit.*, p. 308: «[...] il [Viret] s'étoit arrêté dans les bonnes villes, et y avoit prêché sous les halles [...] il annonçoit une exemption générale de dîmes, de tailles, et de censives».

²⁰⁷ Cf. aussi dans l'*Ins. Chr.* (1564), t. 1, p. 603 ce passage d'un intérêt capital concernant la grâce spéciale accordée aux détenteurs de bénéfices: «(Timothee) [...] venons à des autres qui sont entre nous, qui ayans pris la reformation de l'Évangile sont laissez en la iouissance des benefices qu'ils avoyent paravant en l'Église Papale, par condition qu'ils renoncent à toute Papisterie, & vivent selon la Parole de Dieu. (Daniel). Puis que les biens de l'Église sont dediez à la conservation du Ministère d'icelle, & à la nourriture des povres, c'est chose certaine qu'ils ne doyyent selon raison estre employez sinon envers les personnages qui sont ou vrayment povres, ou utiles & necessaires à la conservation de l'Église & du Ministère de l'Évangile, sans lequel elle ne peut estre Église. *Parquoy, ceux ausquels on laisse leurs benefices leur vie durant, n'estans point de telle qualité, doyyent reconnoistre que cela leur est laissé par grace speciale, & pour supporter l'infirmité qui pourroit estre en eux, & en leurs semblables, pour les attirer à l'Évangile, & pour leur oster l'occasion d'y mettre empeschement [...]* Comme ie ne veux pas condamner le support duquel on use envers eux par charité Chrestienne, pour ne les mettre en desespoir, ie desireroye bien aussi qu'ils entendissent qu'ils ne peuvent tenir ces biens en bonne conscience, s'ils ne travaillent de tout leur pouvoir selon l'estat auquel Dieu les aura appelez, à

l'importance politique de la famille Montcalm pour la cause protestante. Le frère de ce dernier, François de Montcalm, était un chef militaire dans la région²⁰⁸.

Que conclure de ces données ? Le traité ne contient pas assez de renseignements pour identifier avec certitude les personnes visées directement par les critiques du T2 au f. 30r^o-v^o, mais la position de Viret, dans ce passage, exprime un avis négatif au sujet des détenteurs de profits qui ne s'acquittaient pas de leurs fonctions ecclésiastiques. Cette ligne de pensée pourrait suggérer qu'il rédigea le T2 *avant* qu'il ne changeât d'avis sur la question du système coutumier des bénéfices. Le cas échéant, sa composition remonterait au tout début de son activité à Nîmes. Cette datation nous situerait alors très près d'un événement majeur qui se tint dans la capitale du royaume à l'automne de la même année.

Le colloque de Poissy (9 sept.-14 oct.) et les publications réformées

Au cours des années 1560-1561, Paris fut la scène d'une intense activité de propagande éditoriale. Le 5 mars 1560, un arrêt du Parlement devait réitérer l'interdiction «d'imprimer aucuns Ecris sur les matières de Religion». L'édit déplorait en particulier la circulation de textes exposés «soubz noms de Villes estrangeres et supposées»²⁰⁹. Pour l'année 1561, Geneviève Guilleminot a dénombré pas moins de 87 titres protestants, totalisant 140 éditions, auxquelles il faut ajouter les impressions genevoises. Tous ces tirages, précise-t-elle, parurent :

[...] sans adresse et le plus souvent sans nom d'auteurs. Servis par des titres "accrocheurs", par un petit format et un nombre de feuillets en général limité et par un usage souvent remarquables des procédés pamphlétaires, les écrits protestants circulent partout, sont vendus ouvertement dans les foires et dans les rues et pénètrent à la cour²¹⁰.

l'édification de l'Eglise, & à la sustentation des povres, desquels ils tienent les biens» (ital. et soulignés nôtres).

²⁰⁸ Foster, pp. 111-12.

²⁰⁹ *Mémoires de Condé*, t. II, p. 276.

²¹⁰ «La polémique en 1561: les règles du jeu», *Le pamphlet en France au XVI^e siècle* (Cahiers V. L. Saulnier, 1). Paris: 1983, p. 48.

Le colloque, convoqué dans l'espoir de trouver une concorde entre catholiques et calvinistes, ne fit qu'attiser le climat d'agitation et l'activité des imprimeurs. Cette réunion fut précédée de deux assemblées distinctes en août; celle du clergé et celle des laïcs, réunissant la noblesse et le Tiers État à Pontoise²¹¹. Le même mois, le Parlement accusait déjà réception des lettres de cachet du roi et de Catherine avec cette mention :

L'on apporte chacun jour icy, et se distribue en divers autres lieux de nostre Royaume, infiniz Livres et divers autres petitz Œuvres plains de scandales, opprobres et coutumélies, contre l'honneur de Dieu et les plus grandz et dignes Personnaiges de ce dict Royaume; lesquelz (à ce que Nous entendons) sont imprimez à Paris; chose à quoy Nous désirons pourveoir et rémédier²¹².

La diffusion de libelles de circonstance, de publications théologiques et d'éditions scripturaires se poursuivit avec le même rythme après le colloque quand Bèze se rendit à Saint-Germain pour une période de trois mois afin d'obtenir la liberté de culte pour les protestants²¹³. Durant ce temps de libre audience à la Cour, on vendait dans les rues de Paris le texte de la *Harangue de M. de Bèze devant le Roy*. Un contemporain, Claude Haton, signale un «grand aultre nombre de petitz livretz, comme les psalmes maroctiques et beziens [...] le *Cathécisme de la vraye religion*, le *Bouclier de la foy*, et aultre infinis livrez [...] tous bien reliez en peau de veau rouge et noire, les aulcuns bien dorez», qu'on offrait aux princes et jusqu'au roi et qu'on en vendait à Saint-Germain et à Paris²¹⁴. La situation était telle qu'à la fin de déc., la reine-mère fit parvenir une lettre au duc de Montmorency au sujet de «différents Libelles imprimez» en précisant avoir déjà écrit au roi de Navarre, qui se trouvait dans la capitale, pour «faire bien sçavoir d'où cella estoit venu, pour en faire la démonstration [i.e. la punition] telle qu'elle mérite»²¹⁵. Il est possible que le T2 ait figuré dans ce lot

²¹¹ Garrisson, *Les derniers Valois*, op. cit., p. 239.

²¹² *Mémoires de Condé*, t. II, p. 435.

²¹³ Geisendorf, *Théodore de Bèze*, op. cit., pp. 167-90.

²¹⁴ *Ibid.*, p. 168; *Mémoires de Claude Haton, contenant le récit des événements accomplis de 1553 à 1582, principalement dans la Champagne et la Brie*. Publiés par F. Bourquelot. Paris: 1857, vol. I, p. 160.

²¹⁵ *Mémoires de Condé*, t. II, p. 540.

d'ouvrages, comme le suggère la marque d'imprimeur et l'analyse des propriétés typographiques du livret.

Imprimeur et lieu d'édition du T2

En 1937, un lecteur du *Bulletin de la société d'histoire du protestantisme français* avait attiré l'attention sur la marque qui figure sur la page de titre du T2 et sur d'autres ouvrages. L'emblème proviendrait des *Devises héroïques* de Paradin publiées en 1557²¹⁶. Sa symbolique exerce l'imagination. Le glaive pourrait représenter l'Écriture sainte²¹⁷ et les sept palmes arborées de neuf couronnes, la récompense donnée aux martyrs de la grande tribulation²¹⁸, mais une autre interprétation est suggérée par une allégorie dans la *Complainte Apologétique des Eglises de France. Au Roy, Royne-mere, Roy de Navarre, et autres du Conseil.* (sic) (J. des Hayes [éditeur fictif], 1561), ff. A3v^o-4r^o : «L'Évangile de Dieu, lequel a envoyé son fils Jesus Christ en ce monde, non pas pour porter la paix, mais le glaive et le feu. Toutesfois son saint Évangile sera au temps des afflictions *comme la Palme : laquelle oppressee s'éleve d'avantage*»²¹⁹. Voici maintenant réunis les symboles de notre marque et le thème central du T2, sans compter l'année de parution de la *Complainte* et ses destinataires. Ce faisceau d'indices recoupe les développements précédents sur le second traité de Viret et pointe en direction d'un réseau éditorial clandestin qu'il faut maintenant identifier.

La marque d'imprimeur apparaît sur au moins trois autres ouvrages contemporains qui appartiennent toutes au registre religieux et qui utilisent le même matériel :

²¹⁶ *B.S.H.P.* 86 (1937): 396-97. L'emblème n'apparaît pas dans Silvestre, Baudrier, P. Chaix et A. Kolb, *Bibliographie des Französischen Buches im 16. Jahrhundert* (spécialement «Kriegsgerät», pp. 1485-1526).

²¹⁷ Suivant Ép 6¹⁷; Ap 1¹⁶; 2¹²; 19¹⁵.

²¹⁸ Cf. Ap 2^{10b}; 3²¹; 7^{9b}. Sur le nombre de palmes, cf. les sept églises d'Asie dans l'*Apocalypse*, types des communautés de foi à travers les âges (2^{7, 11, 17, 29}; 3^{6, 13, 22}) et/ou la plénitude du nombre des martyrs (6⁹⁻¹¹) ?

²¹⁹ Ital. nôtres.

- *La Refutation des folles resveries, execrables blasphemés, erreurs et mensonges de Nicolas Durand, Qui se nomme Villegaignon : divisee en deux livres. Auteur Pierre Richer.* (1561), 8°, 176ff.²²⁰.
- *Traite du sacrement de l'eucharistie. Par M. Pierre Martyr Florentin. Traduit de Latin en François, et de nouveau reveu.* (1562), 8°, 267 pp.²²¹.
- *La Clef du vieil et Nouveau Testament. Avec un propos de la cognoissance de Dieu.* (1562), 8°, 16 ff.²²².

Dans sa thèse sur les impressions françaises de l'année 1561, G. Guilleminot a proposé une identification de ces tirages en avançant le nom de Nicolas Edoard et de son associé Charles Pesnot, deux éditeurs réformés actifs au moment du colloque de Poissy²²³. Cette hypothèse exige toutefois d'élucider le circuit de diffusion du manuscrit du T2 à partir de Nîmes et son passage à l'imprimé dans la capitale.

Trois sources mentionnent que Viret effectua un bref séjour à Paris vers la fin de l'année 1561. Herminjard signale un texte des Registres de Genève, en date du 30 déc., qui affirme ceci : «On prête Pierre Viret à l'Eglise de Paris où l'on espère qu'il fera beaucoup de fruit et contribuera à convertir le Parlement»²²⁴. Des délégués parisiens avaient demandé aux ministres genevois que Viret et Spitame leur soient accordés. Le 18 déc., l'Église de Paris appelait les deux hommes. Le 31, Calvin confirme qu'on accorde un congé à Viret pour le déplacement. Viret lui-même fait état de ce lien²²⁵. La notice des Registres et les sollicitations auprès du réformateur ne prouvent pas que le voyage eut lieu, mais deux témoignages indépendants recourent

²²⁰ BPU Genève, BC 3073.

²²¹ *A Bibliography of the Works of Peter Martyr Vermigli* (Compiled by J. Patrick Donnelly, s.j. in collaboration with R. M. Kingdon). Sixteenth Century Essays & Studies, vol. XIII, 1990, p. 10.

²²² Genève, MHR D14/1; *B.S.H.P.* 86 (1937): 396-97 et n. 1.

²²³ *Religion et politique à la veille des guerres civiles. Recherches sur les impressions françaises de l'année 1561.* Paris: École des Chartres, 1977, t. 1, p. 116-24.

²²⁴ Ms. Herminjard (MHR), «Thèse sur Viret», p. 59 qui cite AEG, n° 1717, janv. 1562; *C.O.* 21: 770; et R. Linder, *The Political Ideas of Pierre Viret*, *op. cit.*, 175.

²²⁵ «Pierre Viret en France.» *B.S.H.P.*: 814 (*C.O.* 19: 185ss.; *C.B.* 3: 225ss. et 258, n. 17).

ces informations, et ils donnent à réfléchir. Le premier vient du juriste Estienne Pasquier qui soutient que Viret prêcha devant de nombreux auditeurs au Patriarche, une maison où s'assemblaient les Huguenots :

Peu de jours après [c. nov. ou déc. ?], sans se remettre aux Edicts du Roy, et enfreignant celui de Juillet, ils [les réformés] ont entrepris de faire deux prêches alternatifs, l'un aux Faux-bourgs de S. Marcel, au lieu dict le Patriarche; l'autre hors la porte S. Antoine, au lieu appellé Popincourt. Il seroit incroyable de dire quelle affluence de peuple se trouve à ces nouvelles devotions [...] A Popincourt, preschent l'Aulnay et l'Estang: au Patriarche, Malo et Viret²²⁶.

La seconde attestation provient de Florimond de Ræmond qui relate ceci : «Je l'ai autrefois ouy prescher [Viret] à Paris, lorsque le calvinisme entra en vogue [...] à la vérité, cestuy-ci estoit un grand pipeur des âmes foibles»²²⁷. Si on doit exclure l'idée d'un bref séjour de Viret à Paris, on s'explique mal pourquoi Pasquier, Ræmond et les Registres de Genève affirment le contraire. Barnaud rejette pourtant cette éventualité à cause de la chronologie trop serrée²²⁸. Avant lui, F.-V. Massias avait exprimé le même doute, sans exclure la possibilité du voyage²²⁹, mais Herminjard est affirmatif :

[...] Viret fit un séjour à Paris [...] Mais il n'y resta que peu de jours, puisque le 15^e de janvier, il était à Nîmes, d'où il écrivait aux Ministres du Languedoc, alors assemblés à Montpellier pour les exhorter à rendre aux catholiques conformément à l'édit de Janvier, les temples dont les réformés avaient pris possession par la violence [...] ²³⁰.

Quoi qu'il en fût, on conviendra que la présence de Viret dans la capitale n'était pas indispensable à l'édition du T2 dans cette ville, car plusieurs courriers voyageaient

²²⁶ *Œuvres complètes*. Genève: Slatkine, 1971 [1723], t. 1, livre 4, lettre XI (À Monsieur Fonssome) p. 88. Sur la maison des Patriarches, près de la porte Saint-Marceau, cf. *C.B.* III: 251-54; N. Weiss, *B.S.H.P.* 48 (1899): 138ss. Le 10 déc., Bèze prêcha à Popincourt devant six mille personnes sous la pluie battante: «A cause de la pluie, écrit-il à Calvin, le spectacle était pitoyable, mais je n'ai jamais vu un tel zèle [...]» (Geisendorf, *op. cit.*, p. 178; *C.O.* 19: 159). Jean Malot prêcha l'après-midi du 27 au Patriarche où Bèze s'était à nouveau rendu après avoir prêché à Popincourt en matinée (Geisendorf, *op. cit.*, p. 179).

²²⁷ *Hist. de l'Hérésie*, VII, ch. 18, p. 878; *B.S.H.P.* 2 (1854): 499.

²²⁸ Barnaud, pp. 568-69.

²²⁹ *Essai historique sur Pierre Viret réformateur du Pays de Vaud*, p. 50.

²³⁰ Ms. Herminjard (MHR), «Thèse sur Viret», p. 59.

entre la première cité du royaume et les terres du Midi. Dans une lettre à Calvin, datée de Nîmes le 5 déc., Viret affirme recevoir des nouvelles de Paris presque tous les jours²³¹. On pourrait donc concevoir que lui-même ou quelqu'un de son milieu ait remis le manuscrit du T2 à un courrier pour le faire imprimer dans la capitale, un endroit stratégique pour atteindre la noblesse, les parlementaires et l'entourage de la Cour dans le contexte des auditions à Saint-Germain-en-Laye²³².

Le T2 et l'impression du psautier français après le colloque de Poissy

Notre *Traité* renferme six extraits des *Psaumes*, dont cinq dans la version de Marot et Bèze²³³. Le T1 ne contient pas ces vers métriques. Ces ajouts, à pareille date, ne sauraient relever d'une simple préférence esthétique; ils font plutôt écho à un programme orchestré depuis longtemps à Lausanne et à Genève. Rappelons quelques faits avant d'aborder l'impression du Psautier complet en 1561-1562, une entreprise que son spécialiste, l'historien Pierre Pidoux, a qualifié de «[...] la plus colossale [...] des presses genevoises au XVI^e siècle et l'une des plus fascinantes réalisations de l'imprimerie de tous les temps»²³⁴. En 1543, Marot avait versifié 30 psaumes. À sa mort en 1544, son œuvre comprenait 50 textes, soit 49 psaumes et le Cantique de Siméon (Lc 2²⁹⁻³²). Malgré les multiples condamnations dont elles furent l'objet²³⁵, ses versifications connurent un énorme succès dans l'espace français. Pas moins de 30

²³¹ *Lettres choisies*, p. 141-42. Cf. aussi p. 140: «Je suis fort préoccupé de savoir comment je me tirerai de cette ville, lorsque sera venu le moment d'aller plus loin et d'achever le voyage dont nous avons arrêté entre nous le plan». Il semble ici que Viret suivait un itinéraire dont Calvin avait connaissance.

²³² Il n'y avait pas d'imprimerie à Nîmes à cette date (A. Puech, «Les débuts de l'imprimerie à Nîmes; Sébastien Jacquet 1578-1612.» *Bulletin d'histoire et d'archéologie du Vaucluse* 6 (1884): 207-29; 247-61).

²³³ Ps 19²; 104²⁴ (f. 4v^o); 19⁸⁻⁹ (f. 6v^o); 119¹⁰³ (f. 16v^o); 44⁶⁻⁷ (f. 25v^o).

²³⁴ Marot et Bèze, *Les Psaumes en vers français avec leurs mélodies* (introd. de P. Pidoux). Genève: Droz, 1986, p. 26. Pour les détails, cf. P. Pidoux, *Le Psautier huguenot du XVI^e siècle. Mélodies et documents. Vol. 1. Les mélodies. Vol. 2. Documents et Bibliographie. Vol. 3. Sources*. Bâle: Baerenreiter, 1962.

²³⁵ *Index* 1, pp. 421-25, n° 516; et les poursuites individuelles, comme celle intentée en 1543-1544 contre le docteur en théologie de Paris, Pierre Alexandre, parce que celui-ci avait laissé publier avec son visa un recueil des *Psalmes de David* (Anvers, Antoine des Gois, 1541), en partie par Marot (*Piety*, B85; *Lettres à Jean Calvin de la collection Sarrau* (Publiées par R. Peter et J. Rott). Paris: P.U.F., 1972, pp. 82-83, n. 9).

éditions parurent entre 1545 et 1550, dont la plupart étaient parisiennes. C'est le seul cas, remarque F. Higman, où une condamnation n'a eu aucun effet réel²³⁶. En 1550, Théodore de Bèze reprit la tâche laissée inachevée par Marot et compléta l'ensemble du Psautier en une dizaine d'années. Les psaumes furent également mis en mélodie par le chantre genevois Louis Bourgeois²³⁷.

Source d'inspiration pour les réformés, recueil indispensable pour le culte nouveau, le Psautier constituait aussi un puissant instrument de persuasion et d'endoctrinement. Comme le fait observer V. L. Saulnier : «Rien d'hérétique, certes, en principe, à traduire des psaumes en langue vulgaire : il suffit pourtant que tels émeutiers les chantent en français pour donner à l'œuvre une tonalité»²³⁸. C'est à Lyon en 1551 que des compagnons imprimeurs organisèrent les premiers cortèges de chanteurs de psaumes. À la fin des années 1550, le chant des cantiques de David était devenu un symbole de ralliement entre les Huguenots. Au Pré-aux-Clercs en 1559, 4000 d'entre eux se réunirent pendant quatre soirs consécutifs pour chanter les psalmodies, presque sous les fenêtres du roi. À Montpellier en 1560-1561, les jeunes gens demandèrent à un pasteur de venir les chanter devant l'hôtel de ville²³⁹. Entonnés jusque sur les bûchers, les cantiques du roi hébreu donnaient aux martyrs huguenots un dernier souffle prophétique à leur témoignage²⁴⁰.

En ce qui a trait plus directement à la réception du psautier français, il est un point sur lequel il faut insister et qui permet d'entrevoir une manoeuvre bien calculée chez Viret dans son utilisation des rimes de Marot-Bèze et l'invitation qu'il adresse en fin d'ouvrage à ses lecteurs, «[...] de commencer [la lecture de la Bible] par les Pseaumes» (f. 33r°). De tous les livres de l'Écriture, ce recueil de chant est celui qui,

²³⁶ F. Higman, «Musique et poésie huguenote», *Musique et Humanisme à la Renaissance (Cahiers V.L. Saulnier, n° 10)*. Paris: Presses de l'École Normale Supérieure, 1993, p. 103.

²³⁷ *Le temps des Réformes et la Bible* (G. Bedouelle, B. Roussel, dir.). Paris: Beauchesne, 1989, p. 665.

²³⁸ Préface à W. K. Ferguson, *La Renaissance dans la pensée historique*. Paris: Payot, 1950 (trad. de l'anglais), XIV.

²³⁹ N. Z. Davis, «Les rites de violence», *Les cultures du peuple*. Paris: Aubier-Histoire, 1979, p. 287.

²⁴⁰ D. EL Kenz, *Les bûchers du roi. La culture protestante des martyrs (1523-1572)*. Mayenne: Imprimerie Floch, Époque Champ Vallon, 1997, pp. 155-57.

dès l'antiquité, a le plus servi aux exercices de piété. Pour cette raison, sa traduction en français offrait «un terrain de rencontre» où protestants et catholiques pouvaient s'exercer à la tolérance, comme l'a souligné M. Jeanneret²⁴¹ et F. Giacone dans une étude où il a proposé de démontrer que «[...] contrairement aux idées reçues [...] les cardinaux de Lorraine (Jean et Charles) ont joué un rôle certain dans cette tentative de conciliation»²⁴².

Les versions françaises du psautier avaient trouvé bon accueil à la Cour des Valois, n'en eût déplu à Artus Désiré²⁴³. Dans une *Copie des Lettres envoyées à la Roine Mere, par un sien serviteur, après la mort du feu Roy Henri II*, datée du 26 août 1559, l'auteur, qui signe la missive avec les initiales D.V. en se présentant comme un ancien officier de Marguerite de Navarre, évoque avec nostalgie le temps où les dames de la Cour lisaient la Bible et chantaient les *Psaumes*. L'auteur rappelle la mémoire de François 1^{er} et de Henri II qui aimaient lire et chanter le Psautier en français. Si cette époque n'est plus qu'un pieux souvenir, c'est à cause d'un «serpent» (Charles de Lorraine ?) qui aurait retiré Diane et Catherine des saints livres. La séduction et les erreurs religieuses qui règnent depuis à la Cour seraient attribuables à l'abandon de la parole divine. Catherine est exhortée à se repentir de ses errements et à renouer avec la lecture de la Bible et le chant des *Psaumes*²⁴⁴.

Jean de Montluc, évêque de Valence, tenait sensiblement le même langage dans sa *Harangue faicte devant le Roy François second, à l'Assemblée des Trois Estats*

²⁴¹ M. Jeanneret, *Poésie et tradition biblique au XVI^e siècle*, op. cit., p. 159ss.

²⁴² F. Giacone, «Les Lorraine et le psautier de David», *Le mécénat et l'influence des Guises (Actes du Colloque organisé par le Centre de Recherche sur la Littérature de la Renaissance de l'Université de Reims et tenu à Joinville du 31 mai au 4 juin 1994 et à Reims pour la journée du 2 juin)*. Études réunies par Y. Belenger. Paris: Honoré Champion, 1997, pp. 345-63.

²⁴³ *Supra*, chap. 1, *Livres et documents en français* (jj) 1560). Sur les tentatives catholiques de contrebalancer le rayonnement du psautier genevois, cf. É. Weber, «Une réaction contre le succès du Psautier de la Réforme: les Psaumes de la Contre-Réforme.» *F.V.* 1 (2004): 18-19, 23; B. Petey-Girard, «Bible et tradition liturgique dans les prières françaises de la fin du XVI^e siècle.» *B.H.R.* 64/2 (2002): 353-68.

²⁴⁴ *Mémoires de Condé*, t.1, p. 620-30.

*faicte à Fontainebleau, au moys de Janvier 1560 (sic : 23 août)*²⁴⁵. Il demandait que l'«Escripture soit publiée et interprétée sincèrement et purement» et il exhortait «Mesdames les Roines» d'ordonner qu'au lieu «des chansons folles», leurs filles et leur suite «ne chantent que Psaumes de David, et les chansons spirituelles qui contiennent louanges de Dieu». Montluc se montre pareillement soucieux de répondre aux protestants qui accusaient l'Église de France de «faire la guerre à Dieu» et d'«empescher que ses louanges soyent publiées et entendues d'un chascun»²⁴⁶. Dans un autre texte, la *Rémonstrance (sic) faites au pape Pie IV. de la part du Roy Charles IX*, que Monsieur De Chantonnay ambassadeur d'Espagne attribue à Montluc dans une correspondance datée du 22 janv. 1561²⁴⁷, l'évêque (si la pièce est bien de lui) réclamait, parmi plusieurs projets de réforme, l'autorisation de chanter les *Psaumes* en français et de lire la Bible en langue vulgaire lors des prêches²⁴⁸. On citera dans le même sens, la missive de Catherine de Médicis à Pie IV au sujet du concile de Trente :

Considérant donc, très saint Père, combien est grand le nombre de ceux qui se sont séparés de l'Église romaine, il est impossible de les réduire ici par les lois, ni par les armes; des nobles, des magistrats attirent la foule à cette croyance par leur exemple. Heureusement, dans cet éloignement pour Rome, il ne s'est élevé aucune opinion monstrueuse, anabaptiste ou antitrinitaire : toutes reconnaissent les douze symboles apostoliques. Que si on pouvait les accorder, ce serait le meilleur moyen de fondre les deux Eglises... Je vous proposerai donc, très saint Père, de supprimer le culte des images, de ne conférer désormais le baptême que par l'eau et la parole. La communion serait donnée sous les deux espèces; on chanterait les psaumes en langue vulgaire à ceux qui

²⁴⁵ *Ibid.*, t. 1, p. 555-68.

²⁴⁶ *Ibid.*, p. 562. Cf. par ex. la *Complainte Apologétique des Eglises de France, au Roy, Royne-mere, Roy de Navarre, et autres du Conseil* (1561), ff. B4v°-C2r°. Pour une défense réformée du psautier, cf. [A. Marlorat], *Rémonstrance à la Royne mère par ceux qui sont persécutés pour la parole de Dieu. En laquelle ils rendent raison des principaux Articles de la Religion, et qui sont aujourd'huy en dispute.* [Lyon], (1561), ff. 35r°, 40r°-v°, 45r°. Sur Montluc, cf. Th. Wanegffelen, *Ni Rome ni Genève. Des fidèles entre deux chaires en France au XVI^e siècle.* Paris: Honoré Champion, 1997, pp. 198ss.

²⁴⁷ *Mémoires de Condé*, t. 2, p. 20.

²⁴⁸ *Ibid.*, t. 2, pp. 562-75; Wanegffelen, *Ni Rome ni Genève, op. cit.*, pp. 199-206.

viendraient s'approcher de la sainte table; enfin, on abolirait la fête du Saint-Sacrement²⁴⁹.

Fondre les deux églises en une seule, entre autres moyens par l'autorisation du Psautier et des Écritures en français; tout ceci ramène au colloque de Poissy. Profitant du contexte qui lui fut momentanément favorable à cette rencontre, Bèze avait obtenu un certificat d'approbation de la Faculté de théologie de l'Université de Paris pour l'impression du Psautier qu'il venait d'achever²⁵⁰. On imagine la jubilation et les attentes que cette nouvelle suscita à Genève. P. Viret devait être au courant de la parution prochaine de l'intégral du psautier, car lorsque Bèze quitta la cité du Léman le 17 août, ce dernier avait emporté le manuscrit des *Psaumes*, transcrit par Gervais de la Court, et le 30 du même mois, de Paris, il avait écrit à Calvin qu'il espérait obtenir sous peu le privilège royal. La prérogative, tant attendue, fut accordée le 19 oct. et confirmée le 26 déc.²⁵¹.

Le Psautier devint rapidement l'ouvrage de prédilection pour répandre les idées nouvelles en France. L'opération éditoriale fut orchestrée par le lyonnais Antoine Vincent, installé à Genève. Quelque 27 400 exemplaires furent distribués dans le royaume vers la fin de 1561 et au début de 1562²⁵². En l'espace de trois ans (1562-1565), l'ouvrage fut édité à plus de 60 reprises. À Paris, le contrat fut négocié par 19 imprimeurs le 26 fév. 1562, mais la guerre civile, qui éclata trois jours plus tard, fit pratiquement échouer le projet. On enregistre néanmoins sept éditions parisiennes en 1562, plus six éditions en Normandie, cinq à Lyon et une à Orléans. Genève, à elle seule, donna une vingtaine d'éditions. Au total, 45 tirages parurent entre 1562 et 1570,

²⁴⁹ Suivant J. Viénot, *Histoire de la Réforme française*. Paris: 1926, t. 1, p. 389, n. 1 (BN, Fonds Béthune, n° 8476).

²⁵⁰ *Certificat de deux Docteurs de la Sorbonne, Salignac et Viboult, approuvant la version de nos pseumes en rimes des le 48. jusqu'à la fin* (Paris, 16 oct. 1561). Genève BPU Rés. ms. français 402, f. 78r°: «Tiré des papiers de Monsieur Antoine Vincent Libraire a Lion. Cette Etiquette est de la main de Monsieur fabrice Burlamaqui autrefois ministre de l'Eglise de Grenoble». Cf. aussi E. Droz, «Antoine Vincent, la propagande protestante par le psautier», *Aspects*, p. 280.

²⁵¹ Bèze à Calvin (30 août 1561): «Privilegium psalmodum brevi me habiturum spero, quod statim istuc mittam» (C.B, t. III, p. 144); Marot et Bèze, *Les Psaumes en vers français*, *op. cit.*, pp. 18-19; P. Chaix, *Recherches sur l'imprimerie à Genève*, *op. cit.*, p. 109.

²⁵² R. M. Kingdon, *Geneva and the Coming of the Wars of Religion*, *op. cit.*, p. 100.

sans compter les autres villes. Cela pourrait représenter entre 60 000 et 100 000 exemplaires. Si la population huguenote était de l'ordre de deux millions dans le royaume en 1562, chaque famille devait posséder son exemplaire, plutôt que chaque fidèle comme prévu à l'origine²⁵³. Ces données permettent de mieux apprécier la visée stratégique des citations du psautier de Marot-Bèze dans le T2.

Le départ du réformateur vaudois pour la France et sa refonte du T1 coïncident de très près avec un autre projet d'édition scripturaire à l'automne 1561. Une missive de Calvin à Bèze, datée du 1^{er} oct., nous renseigne qu'on prévoyait imprimer à Genève une Bible française standard²⁵⁴. Calvin était alors à la recherche d'hébraïsants pour mener à bien cette entreprise dirigée par Vincent²⁵⁵. Viret, encore une fois, devait être au courant de ce dessein avant son départ de Genève. Il n'est donc pas impensable que ce projet, dont il ne faudrait pas minimiser l'envergure, inspirât pareillement sa recomposition du T2.

Les deux versions très différentes d'un même livre que près de 20 années séparent offrent, une fois de plus, un exemple notable des méthodes de travail de Viret. Elles illustrent aussi l'évolution de son écriture et de son apologétique, suivant les contextes, à deux moments clés de l'édition biblique en langue vernaculaire dans le domaine français. Le premier traité fut d'abord composé (c. 1543) à l'intention d'un familier qui se trouvait probablement dans l'espace helvétique. Fidèle à ses habitudes, il emprunta plusieurs arguments à son premier ouvrage d'importance : *De la difference qui est entre les superstitions et idolatries des anciens gentils et payens, et les erreurs et abuz qui sont entre ceux qui s'appellent Chrestiens [...]* ([Genève], [J. Girard], 1542). Ses autres raisonnements s'ajoutèrent au gré de la rédaction, ce qui laisse supposer une composition hâtive et improvisée²⁵⁶. Dans le même sens, ses exhortations

²⁵³ Higman, *La diffusion de la Réforme en France (1520-1565)*. Genève: Labor et Fides, 1992, pp. 25-56; E. Droz, «Antoine Vincent. La propagande par le psautier», *Aspects*, pp. 279-80.

²⁵⁴ C.B., t. III, p. 173ss.; 21-23 oct. 1561, pp. 194-98.

²⁵⁵ Le projet ne se matérialisera qu'en 1588 avec la Bible des pasteurs de Genève.

²⁵⁶ *Remonstrances aus fideles, qui conversent entre les papistes [...]*, dans *Traité divers* (J. Rivery, Genève, 1559), «Advertissement aus lecteurs», p. 2.

aux diverses catégories sociales dans ce traité ressemblent à un sermon retravaillé et habillé ensuite en épître²⁵⁷. Ces pages présentent sans doute un échantillon représentatif de la manière dont il s'adressait à des auditoires composites lors de ses prédications ou de ses tournées d'évangéliste itinérant. Le second livret donne une toute autre impression. Une lecture, même rapide, suffit pour constater que la répartition du sujet abordé, surtout dans les premiers feuillets, suit le schéma fondamental autour duquel s'articulent les différents chapitres de l'*Instruction chrestienne* de 1559 jusqu'à la version de 1564. On retiendra surtout l'importance que Viret accorde à la théologie naturelle en début d'ouvrage (ff. 3r°-5r°), ce qui s'explique essentiellement par le nouveau lectorat, plus cultivé, qu'il avait en vue²⁵⁸. Ceci invite à revoir son image à laquelle l'historiographie nous a habitués. Bon nombre de ses livres, parmi les plus célèbres, s'adressaient tout autant aux simples qu'aux gens de lettres. Les plagiat d'Ambroise Paré²⁵⁹ et de Pierre de La Primaudaye dans son *Academie Française* (1577) montrent, par ailleurs, que ses écrits étaient bien goûtés des intellectuels²⁶⁰. L'intérêt de Viret pour le lectorat cultivé s'accroît lorsqu'il prit conscience des progrès de l'incroyance et du déisme dans la région de Montpellier et à Lyon²⁶¹. C'est ce que montre l'extrait suivant de l'*Instruction chrestienne* (1564) :

[...] plusieurs de ceux qui font profession des bonnes lettres et de la philosophie humaine [...] sont non seulement infectez de cest execrable atheisme, mais aussi en font profession et en tiennent escole [...]. Parquoy nous sommes venus en un temps, auquel il y a danger que nous

²⁵⁷ Pp. 62-88.

²⁵⁸ Cf. notamment les médecins dont certains étaient tentés par le déisme (le T2, f. 26r°; Ins. Chr. (1564), t. II, p. 209).

²⁵⁹ M. Bossart, «Ambroise Paré et Pierre Viret: comment l'un s'est paré des plumes de l'autre ou un plagiat vieux de quatre siècles.» *É.L.* III/4 (1971): 1-46.

²⁶⁰ D.-A. Troilo, «L'œuvre de Pierre Viret: Le problème des sources.» *B.S.H.P.* 144 (1998):761. Cf. aussi, dans une moindre mesure, Rabelais (F. Giaccone, «Dette de Rabelais à l'égard de Viret à propos de l'anecdote des "cloches"», *Note Rabelaisienne. Literæ acillæ theologiae, Micromégas*, XVII, 47/48 (Coll. «Rivista di studi e confronti italiani e francesi»), Rome: 1990, pp. 93-98).

²⁶¹ Cf. C. J. Betts, *Early Deism in France*. The Hague: Martinus Mijhoff Publishers, 1984, pp. 3-20; L. Febvre, *Le problème de l'incroyance au XVI^e siècle. La religion de Rabelais*. Paris: Albin Michel, 1947, pp. 138-41; et H. Meylan, «Pierre Viret et les libertins d'après l'Interim (1565)», *Aspects du libertinisme au XVI^e siècle (Actes du Colloque international de Sommières, 1974)*. Paris: Vrin, coll. De Pétrarque à Descartes, n° 30, pp. 191-98.

n'ayons plus de peine à combattre avec tels monstres, qu'avec les superstitieux et idolatres [...] Pour ceste cause, en revoiant mon Instruction Chrestienne [...] je l'ay beaucoup augmentée, et notamment sur la matiere de la creation du monde, et de la providence de Dieu [...] Car puis qu'ils [les athéistes] mesprisent et rejettent les tesmoignages lesquels Dieu nous rend de soy en sa parole, et de sa providence, et de son Eglise, et de toutes les choses appartenantes au salut et au souverain bien des hommes: j'ai bien voulu mettre en avant une grande partie des tesmoignages qu'il nous rend de toutes ces choses [...]²⁶².

Le recours à la théologie naturelle pour exposer la révélation biblique aux tenants d'un rationalisme *ante litteram* est un point qui distingue Viret dans la tradition réformée. Cette originalité, sur laquelle on reviendra plus en détail dans le prochain chapitre, s'explique mieux quand on considère le contexte missionnaire dans lequel il se trouvait à compter de l'automne 1561. À la différence de Calvin et de Bèze, qui oeuvraient dans une ville gagnée à la Réforme, Viret fut constamment confronté (surtout entre 1561 et 1565) à des publics très divers et à des courants de pensée qui n'existaient pas (et qui n'auraient pu exister longtemps) à Genève. Il est significatif que son traité sur la question biblique, rédigé dans les premiers mois suivant son arrivée en France, porte déjà la marque de ce souci apologétique. On notera, par ailleurs, que les titres des deux livrets anonymes signalent un changement de vue sur la question de la Bible en langue courante. Les termes montrent qu'on est passé, en moins de deux décennies, d'un privilège à un devoir. C'est ce qu'indique le remplacement du qualificatif «loisible» dans le titre du T1 par celui de «nécessaire» dans le T2. Ce point est relevé avec plus d'insistance dans l'extrait suivant du deuxième livret (ff. 2v^o-3r^o) :

Autres, combien qu'ils soient aises d'estres appelez Chrestiens, sont si nonchalans, et refroidis, qu'ils n'emploient une seule heure du jour, ou à lire, ou à escouter ceste sainte doctrine. Car ores que nous confessions qu'on en trouvera bon nombre qui sont curieux d'avoir ces livres en leurs maisons, qui est-ce toutesfois qui se pourra vanter, de les avoir

²⁶² T. II, «Epistre», ff. vv^o-viv^o. Ce passage ne figure pas dans la préface de l'*Ins. Chr.* (1559), ce qui révèle une pensée en gestation. Ces développements sur la théologie naturelle et les exhortations aux médecins concernant le déisme montre que le T2 marque une étape entre l'*Ins. Chr.* de 1559 et la 2^e partie de l'édition de 1564. Rappelons que Viret se rendit à Montpellier (cf. la faculté de médecine dans cette ville) après son séjour nîmois.

leuz une seule fois jusques au bout ? Et comment, je vous prie, serons-nous assurez que ceux ont en leur coeur empreinte la volonté du Seigneur, et taschent à l'executer, qui n'ont dagné (par maniere de parler) mettre le nez dans les livres, ou elle est descrite ?

On a aussi pris note du contexte politico-religieux qui présida, en grande partie, à la refonte du premier opuscule. Le T2 apporte un éclairage nouveau sur la dimension politique de la mission de Viret en France. B. Roussel remarque que le réformateur agissait «[...] comme Bèze, mais à l'échelle provinciale»²⁶³. Cependant, l'hypothèse d'une tournée d'évangélisation dans la capitale pour convertir le Parlement, entre la fin de déc. 1561 et le début de janv. 1562, et l'édition très probable du T2 dans la région parisienne suggèrent que son activité s'étendit bien au-delà du Midi dès 1561. Ces indices invitent à revoir et à définir avec plus de précision la nature et l'étendue de son ministère auprès des milieux influents du royaume durant le contexte qui entoura le colloque de Poissy et les auditions protestantes à Saint-Germain. L'éventualité d'une intervention directe de Viret dans la région parisienne vers la fin de l'année 1561, soit en personne soit par la publication du T2 ou encore les deux possibilités, ferait de lui un acteur de premier plan dans la calvinisation du royaume aux côtés de Théodore de Bèze et de Pierre Vermigli.

Soulevons une dernière question avant de conclure : pourquoi Viret fit-il paraître ses deux traités sous le couvert de l'anonymat, alors que cette pratique s'estompait de plus en plus dans la chronologie de ses autres publications ? Une première réponse pointerait en direction de son humilité bien connue. Une deuxième réponse pourrait provenir des lois d'impression françaises et de l'illégalité de sa présence et de ses activités dans le royaume²⁶⁴, même si celles-ci ne l'ont pas empêché d'apposer son nom sur des publications lyonnaises et genevoises compromettantes entre les années 1561 et 1565. Serait-ce alors parce qu'il cherchait à identifier le moins possible le combat pour la diffusion de la Bible en langue vulgaire avec le programme

²⁶³ Roussel, «Viret en France.» *B.S.H.P.* 144 (1998): 819.

²⁶⁴ Linder, *The Political Ideas of Pierre Viret*, *op. cit.*, p. 114.

d'un parti confessionnel ? Le droit d'accès aux sources premières du christianisme n'était-il pas, pour lui, un engagement pour la libre audition de la Parole divine sans égard aux partis pris ? L'affirmation de la paternité divine des Écritures expliquerait ainsi, par son refus de signer le «testament céleste» offert librement à ses contemporains, «de quelque qualité, sexe, ou aage, qu'ils soient». Ceci s'accorderait au vœu de Luther exprimé dans sa *Préface au Nouveau Testament* en 1522 : «Il serait évidemment juste et équitable», écrivait le docteur allemand, «que ce livre sorte sans nulle préface et nom étranger, porteur, seulement, de son propre nom et discours»²⁶⁵.

²⁶⁵ *MLO* III: 257.

Chapitre six : L'herméneutique virétienne

Philippe [...] entendit l'eunuque qui lisait le prophète Esaïe et lui dit : «Comprends-tu vraiment ce que tu lis ?» Et comment le pourrais-je, répondit-il, si je n'ai pas de guide?» Et il invita Philippe à monter s'asseoir près de lui.

(Ac 8³⁰⁻³¹).

Ne faut-il pas un guide pour comprendre le sens profond de l'Écriture sainte ? Viret avait bien compris ce besoin, au moins dès la première conclusion de la Dispute de Lausanne (1536) dans laquelle il s'était illustré comme un combattant coriace de son adversaire Dominique de Montbouson qui lui avait posé une question décisive à cet égard :

[...] quand nous allegons tous deux l'escripture et confessons qu'elle est veritable, mais vous la declarez a vostre sens et selon vostre entendement, et moy selon le mien et l'interprétation des docteurs, qui sera pour juger lequel de nous deux l'allegue myeux a propos et la declare plus près de l'esprit de Dieu¹ ?

Viret admit d'emblée l'à-propos de cette problématique, autour de laquelle se tramait la légitimation des allégeances conflictuelles². Cet aveu et la réplique adroite qu'il formula au jacobin n'émuèrent pas le tranchant de la question pour les protestants, une question qui allait leur être relancée inlassablement par leurs opposants tout au long du siècle, et longtemps après.

Comment fallait-il concilier l'affirmation de la *claritas Scripturae*, en tant que «principe épistémologique à la connaissance du réel et cheval de bataille dans la lutte contre le magistère romain»³, et la réalité d'une pluralité d'interprétations au sein même des protestantismes ? L'intelligence des textes sacrés peut-elle être comprise par les simples fidèles sans la médiation d'un magistère ? Et dans l'affirmative (ce qu'il fallait prouver et non simplement postuler), par quelles normes herméneutiques et exégétiques pouvait-on atteindre cette certitude ? Viret resta particulièrement sensible à cette difficulté dans les années qui suivirent la Dispute de Lausanne, comme le montre ce passage dans la préface à ses *Disputations chrestiennes* (1544) :

Car qui voudra adviser de pres le langage que les Chrestiens parlent, et les diversitez d'opinions qui sont entre eux [...] ? Ce que l'un dit blanc,

¹ *ADL*, p. 53. Montbouson pense-t-il à 2 P 1²⁰⁻²¹ ?

² *Ibid.*

³ G. Hamman, «Clarté et autorité de l'Écriture: Luther en débat avec Zwingli et Érasme.» *É.T.R.* 2 (1991): 175-206.

l'autre dit noir. Ce que l'un dit estre jour, l'autre l'appelle nuict. Ce qui est lumiere à l'un, est tenebres à l'autre. Ce que l'un trouve doux, l'autre le juge amer. Ce qui est JESUS Christ, verité et paradis à l'un, est Antechrist, mensonge et enfer à l'autre. [...] Que se doyvent penser les povres ignorans ? En quel trouble et perplexité doyvent estre leurs povres consciences, quand ilz voyent à l'un nyer, ce que l'autre afferme ? Quelle opinion doyvent ilz plustost suyvre ? et de quel costé pourra leur conscience trouver plus de repos⁴ ?

On sait combien les «diversitez d'opinions» entre les réformateurs furent exploitées par les controversistes romains dans le but d'inféoder le principe de la *sola Scriptura* à celui de l'*Ecclesia Dei*. Dans un de ses sermons, le célèbre orateur parisien, François Le Picart, n'hésita pas à provoquer ses adversaires protestants en duel sur ce point :

Viens ici, Luther, tu dis que l'Écriture sainte est si claire qu'il est nécessaire d'avoir le Nouveau Testament en français. Si elle est si claire, il ne devrait pas y avoir de diversité d'opinions [...] (Ecolampade affirme la même chose, donc il s'en suit que l'Écriture sainte n'est pas aussi simple que tu le dis et que c'est une chose mauvaise de la traduire en français⁵.

Dans sa polémique avec Viret, le jésuite Emond Auger entonna le même couplet et lui ajouta une note d'ironie en comparant l'exégèse discordante des protestants aux vaines expériences des alchimistes pour trouver la quintessence :

Certes ce que les Calvinistes et Zvingliens (sic) en ont peu trouvé en fouillant le plus creux qu'ils ont peu leurs Bibles, est autant semblable à ce qu'ont rencontré les Protestants Lutheriens, en faisant toute sorte d'Alchimye, comme est le fer au plomb, et le cuyvre a l'estain : Et neantmoins ilz veulent faire croire au pauvre peuple rude et mal advisé qu'en suyvant leur trace [...] il trouvera le fin or, Et luy crient, lisez, cherchez, cognoissez vostre salut : comme si jamais il n'en eust aucune

⁴ *Disp. Chr.*, pp. 5-6.

⁵ *Les sermons et instructions chrestiennes, pour tous les Dimanches, et toutes les festes des saint, depuis la Trinité jusques à l'Avent* [s.d., avant la mort de Le Picart en 1556], f. 96 (cité dans L. J. Taylor, *Heresy and Orthodoxy in Sixteenth-Century Paris. François Le Picart and the Beginnings of the Catholic Reformation*. Leiden: E. J. Brill, 1999, p. 92. Trad. nôtre).

cognoissance. De là viennent les belles exhortations que vous faict Pierre Viret [...]»⁶.

Et Auger de conclure ce qu'on devine : «Les gens simples ne peuvent proffiter par la lecture de ces livres si curieux, mais se doivent contenter de la simplicité de la foy, sans s'avancer trop, et tourmenter pour atteindre à la Sapience et cognoissance des choses hautes»⁷. Quelles furent les réponses de Viret à ces objections ? C'est ce qu'on verra dans les pages suivantes, en exposant sa conception de la révélation, ses principes généraux d'exégèse et leur application dans l'interprétation des doctrines bibliques les plus épineuses. Cette analyse conduira à l'importance qu'il accorde aux trois pratiques de méditation de la Bible par les laïcs : la *lectio-auditio* ecclésiale, le culte familial et la *devotio privata*. Ce parcours achevé, il sera possible d'exposer le foyer central et les foyers plus latéraux de son herméneutique au sein de la mouvance réformée zwinglienne-calviniste.

Les sources de la révélation : la *Duplex cognitio Dei*

La révélation générale

Nous débutons ce chapitre en exposant la perspective globale à partir de laquelle Viret envisage la doctrine de révélation⁸. La marque distinctive qui sépare le croyant de l'incroyant, écrit-il dans le T2, est «[...] la cognoissance de Dieu, et un ardent desir, de mettre promptement en execution, ce qu'il commande»⁹. Or Dieu se donne à connaître dans deux oeuvres : premièrement de façon visible et sensible dans le livre de la nature, qui est sa création, puis dans la Bible, sa Parole inscripturée. C'est

⁶ *Response à une epistre liminaire de Pierre Viret, Ministre des reformez de Lyon* (Lyon, Michel Jove, 1562), f. 8r^o-v^o. L'allusion à l'alchimie serait-elle un écho polémique au 1^{er} dialogue des *Disp. Chr.* de Viret: l'«Alcumie du purgatoire» ?

⁷ *Ibid.*, f. 11r^o. On entre ici dans le domaine de la *fides implicita*, qui sera explicitée plus loin.

⁸ Pour un exposé détaillé, cf. Salgat, pp. 85-127.

⁹ F. 2r^o. Cf. Salgat, p. 99: «Like other Reformed theologians, Viret tackled the question, How is it possible for man to know God ?»; et n. 1: «This answer is couched throughout in terms strikingly reminiscent of Zwingli's [...]».

dans ses écrits postérieurs qu'il formule le plus clairement cette distinction, comme le fait observer G. Bavaud :

[...] le Réformateur considère que Dieu accorde aux hommes une lumière extérieure qui s'ajoute à celle de la Bible. Viret parle du *livre de la nature*. Certes, ce second livre est inférieur à celui de l'Écriture [...]. Le livre de la nature se concrétise d'abord dans la création extérieure à l'homme; mais il s'incarne aussi dans le cœur de l'être humain. Telle est l'interprétation que le Réformateur donne au texte de *Rom. 2, 14-16* qui évoque la Loi découverte par la conscience des païens. Viret déclare donc : "Nous pouvons donc bien dire... que nous avons une théologie naturelle, de laquelle nous portons les livres imprimés en nos cœurs et entendements"¹⁰.

Les deux opuscules anonymes, les T1 et T2, présentent les mêmes particularités. L'enseignement sur la complémentarité de la lumière extérieure dans le livre de la nature ne figure pas dans le texte de 1543-1544 (T1), mais il se trouve clairement énoncé dans les premiers feuillets du traité de 1561 (T2) :

Ce que S. Paul prononce aux Romains 2^[14-15]. Quand des gens, qui n'ont point la Loy [i.e. les païens], font naturellement les choses qui sont de la Loy, iceux n'ayant point la Loy, sont Loy à eux-mesmes : lesquels monstrent l'oeuvre de la Loy estre écrite en leurs coeurs. Avec ce que leur conscience en rend tesmoignage, et que leurs pensees entre-elles s'accusent, ou aussi s'excusent. Ainsi l'homme donnant quelque lieu à la raison, et sentant en soy ces estincelles de nature, doit estre réputé indigne de ce nom, s'il ne s'efforce à embraser ce feu, pour dechasser toute tenebres d'ignorance. Or pour estre conduits à ce point, nous avons deux livres, qui nous servent de guide [...] En l'un, nous découvrons à l'oeil ceste fabrique admirable de l'univers : En l'autre, nous est proposé le verbe Divin, qui nous a esté laissé par les Prophetes, et Apostres¹¹.

Puisque l'image des deux Livres commande la structure et le propos de la première partie du T2 (ff. 2r^o-31v^o), il ne peut y avoir de doute que les pages initiales

¹⁰ «Les interventions de Pierre Viret à la "Dispute" en rapport avec son enseignement ultérieur», *La Dispute de Lausanne* (1536). *La théologie réformée après Zwingli et avant Calvin* (Textes du Colloque international sur la Dispute de Lausanne, 29 sept.-1^{er} oct. 1986), réunis par É. Junod. Bibliothèque vaudoise. Coll. dirigée par C. Martin, N^o 90, p. 124; Salgat, pp. 138-58.

¹¹ T2, f. 4r^o.

de ce livret constitue un lien supplémentaire dans la chaîne des explications de l'article introductif du *Credo* qui s'étend de l'*Exposition familiere sur le Symbole des Apostres* (Genève, J. Girard, 1544)¹² à l'*Exposition de la doctrine de la foy chrestienne, touchant la vraye cognoissance et le vray service de Dieu [...]* (Genève, J. Rivery, 1564), en passant par l'*Instruction chrestienne* (1556, 1559)¹³. Le T2, comme les sources susmentionnées, attestent ce que Vuilleumier avait déjà remarqué, à savoir que chez Viret la doctrine du Dieu créateur devint, au fils des années, «[...] un volumineux traité de philosophie et de théologie naturelle et, par là même, une sorte d'apologétique chrétienne, la première de ce genre qui ait été écrite en français [...]»¹⁴. On pourrait objecter à cet historien que la *Theologia Naturalis* (1487) de Raymond Sebond avait précédé la somme de Viret, mais la traduction française de cet ouvrage par Montaigne ne fut publiée qu'en 1569¹⁵. Par ailleurs, la méthode apologétique du franciscain diffère de celle du Vaudois. Sebond procède selon une approche rationnelle et inductive pour mener ses lecteurs à reconnaître la justesse des concordances qu'il établit entre les choses visibles et les assertions de foi dans l'Écriture :

Sebond «n'argumente que par choses apparentes et cognües à chacun par experience, comme par les creatures et par la nature de l'homme». Il peut ainsi «acheminer aux saintes escritures» un lecteur qui sera dès lors en mesure de «confirmer ce qui est couché» en la Bible. Non que celle-ci ait besoin d'un tel soutien : la parole de Dieu est de telle autorité qu'elle ne requiert aucune démonstration. Néanmoins, comme elle s'exprime «obscurément», la méthode proposée par Sebond permet à l'homme «tout raisonnable et capable de discipline» (I, xi), de «se

¹² *Piety*, V39; J. Girard en 1546. L'*Index* 1 (p. 309, # 350) signale une 3^e édit. de 1550 sans témoin (*Piety*, V40). Cf. aussi l'édit. de 1557, s.l. [J. Durant]; et celle de 1560 (Jacques Brès). Même édit., avec mention: A Genève, par Jacques Berthet, 1560 (Barnaud, pp. 678-79).

¹³ Cf. dans l'éd. de 1559, les réf. à la création et aux doctrines des philosophes païens (p. 86) et le dév. sur le livre de la nature et les prêcheurs naturels (pp. 90-94, surtout pp. 91, 93). Au plan de la méthode de travail, on s'imagine Viret augmentant son ouvrage comme le faisait Calvin pour l'*Institution* (1559: éd. latine; 1560: trad. française). Cf. à ce sujet *Le rayonnement de l'«Institution» de Calvin. BPU de Genève, 1986* (texte de L. Martin- van Berchem), p. 18; cf. aussi Salgat, pp. 200-01.

¹⁴ Vuilleumier, p. 513.

¹⁵ *La Theologie naturelle de Raymond Sebon docteur excellent entre les modernes, en laquelle par l'ordre de Nature, est demonstrée la verité de la Foy Chrestienne et Catholique, traduite nouvellement de Latin en François* (A Paris, Chez Gilles Gourbin, 1569).

cognoistre soy-mesme, son createur et presque tout ce, à quoy il est tenu comme homme» (I, v)¹⁶.

Pour Sebond, cette méthode comporte un avantage singulier : «[...] le livre de nature ne se peult ny falsifier, ny effacer, ny faulusement interpreter : par ainsi ne le peuvent les heretiques faulusement entendre : et nul en celuy là ne devient heretique : là où il va tout autrement de celuy de la Bible (I, x)»¹⁷. Or, pour Viret, le recours à la théologie naturelle n'offre pas de raccourci privilégié à la connaissance de Dieu, et contrairement à l'avis de Sebond, le réformateur, tout comme Calvin, fait valoir à la suite de l'apôtre Paul que l'observation de la nature conduit l'être adamique à idolâtrer la créature au lieu du Créateur (Rm 1²⁰⁻²⁵). Pour lui, la théologie naturelle accomplit d'abord une fonction négative qui consiste à mettre en lumière la déchéance d'une humanité hostile à la révélation du Dieu créateur et sauveur. C'est ce qu'il nomme la connaissance générale de Dieu, «commune à tous», par opposition à la vraie connaissance de Dieu «propre aux seuls élus». Le livre de la nature et la conscience morale infralapsaire exposent une connaissance générale de Dieu «à tous tant fideles qu'infideles, laquelle est assez suffisante pour condamner tous les hommes devant Dieu, mais non pas pour les sauver»¹⁸. Sur la même ligne, la loi naturelle inscrite dans la conscience supralapsaire ne fait qu'écho à la loi divine consignée dans le Décalogue¹⁹. En d'autres termes, la théologie créationnelle a pour fonction de réduire l'être humain au silence devant son créateur et de lui montrer son besoin d'un rédempteur; elle est tout au plus une étape préparatoire à la réception de l'Évangile, mais puisque cette halte trouve sa place dans l'*ordo salutis*, elle ne doit pas être dévalorisée²⁰. Viret n'écarte donc pas totalement la notion d'une précompréhension du christianisme, dans la mesure où il estime qu'il y a une révélation première de Dieu dans la création précédant la révélation en Jésus-Christ. Non seulement ce qui est

¹⁶ M. Bideaux, «De Sebond à Montaigne: d'une Apologie l'autre.» *N.R.S.S.* 12/2 (1994): 178.

¹⁷ *Ibid.*, n. 25.

¹⁸ *Ins. Chr.* (1564), t. I, p. 59.

¹⁹ *Ibid.*, t. II, p. 421.

²⁰ Comme chez K. Barth et Cornelius Van Til.

extérieure à l'homme dans l'univers correspond à cette révélation première, mais aussi ce qui est *en lui*.

On peut se demander si P. Viret ne s'inspire pas ici de Calvin²¹. La question devient d'autant plus pertinente lorsqu'on met en parallèle ses développements sur la *duplex cognitio Dei* entre 1559 et 1561 et le plan que le réformateur français choisit pour son *Institution* en 1559. Comme l'a montré E. A. Dowey, la *duplex cognitio Domini* constitue le «véritable principe organisateur» de l'édition de 1559²². Un examen plus attentif montre toutefois que Calvin et Viret n'envisageaient pas ce point de doctrine du même oeil. Pour Calvin, «[...] Dieu est en premier lieu connu simplement créateur, tant par ce beau chef-d'œuvre du monde qu'en la doctrine générale de l'Écriture, puis après [Dieu] apparaît rédempteur en la face et personne de Jésus-Christ [...]»²³. Commentant cette assertion, Dowey insiste sur les points suivants :

[...] we must make perfectly clear what Calvin means by the twofoldness of this knowledge. It is not identical with the distinction between general and special revelation, that is, with the revelation in creation and in Scripture [...] The knowledge of the Creator has two sources : creation and the "general doctrine" of Scripture; and the knowledge of the Redeemer has one source, Christ. Nor does it conform to the division of the Bible into the Old and New Testaments. Within each of the Testaments is to be found both orders of the knowledge of God. This distinction is nowhere clearly stated by Calvin before the edition of the *Institutes*, in which the above statement appears for the first time²⁴.

²¹ R. C. Zachman, «The Universe as the Living Image of God: Calvin's Doctrine of Creation Reconsidered.» *C.T.Q.* 61/4 (1997): 299-312; E. A. Dowey, *The Knowledge of God in Calvin's Theology*. Grand Rapids, Michigan: W. B. Eerdmans, 1994 [Columbia University Press, 1952], pp. 221-42; R. Stauffer, *Dieu, la création et la Providence dans la prédication de Calvin*. Berne: Peter Lang, 1978, p. 32 et n. 183-88.

²² E. A. Dowey, *The Knowledge of God in Calvin's Theology*, *op. cit.*, p. 42. Cp. à F. L. Battle: «[...] almost an organizing principle of his thought» (J. Calvin, *Institutes of the Christian Religion 1536 edition* (translated and annotated by F. L. Battle). London: Collins Flame Classics, 1975 [Eerdmans, 1986], xxvii).

²³ *Institution*, I, II, 1.

²⁴ *Ibid.*, p. 43.

Pierre Viret conçoit plutôt la *duplex cognitio Dei* en termes de révélation générale et de révélation particulière dans deux livres distincts : la création et la Bible. D'autre part, à la différence de Calvin, il conserva toujours le *Credo* comme précepte programmateur de ses exposés théologiques. On aura l'occasion de revenir dans ce chapitre sur les raisons de ce choix. Enfin, ses œuvres montrent qu'il donne une importance plus grande que Calvin à la connaissance naturelle de Dieu dans la communication de l'Évangile²⁵. Cet état de fait, comme on l'a déjà suggéré, n'est sans doute pas étranger à son ministère d'apologète en France, notamment auprès des déistes²⁶. Un passage du treizième dialogue de l'*Exposition de la doctrine de la foy chrestienne [...]* (J. Rivery, Genève, 1564) résume bien sa compréhension de la double révélation et l'importance respective qu'il attribue aux deux Livres :

(Nathanaël). Il me souvient bien de ce que tu as desja dit du livre de nature, qui comprend tout l'univers et tout ce monde visible. (Philippe). Tu as maintenant à noter que Dieu a donné les yeux à l'homme, pour lire en iceluy. Et quant à l'autre, qui est le livre de sa parole, revelée par ses Prophetes et ministres, il nous instruit en iceluy, tant par escriture que par voix vive [...] Puis donc qu'ainsi est, si nous voulons estre bien instruits en la cognoissance de Dieu, il nous faut conjoindre tous ces deux livres ensemble [...]. Car le premier nous servira de peu sans le second [...]. Et pourtant Dieu a adjousté le second au premier par sa grande misericorde, pour secourir au defaut qui est en nostre nature par le peché. Car si l'homme n'eust point peché, ce livre de nature luy eust suffit [...] Et pourtant nous avons eu besoin d'une autre lumiere nouvelle, qui ait esté apportée du ciel, laquelle n'est pas naturelle comme la premiere, mais supernaturelle. Pour ceste cause Dieu nous a encore donné ce second livre [...]²⁷.

²⁵ *Institution*, I, V, 12. Cf. toutefois ce passage très intéressant: «Car Christ est l'image en laquelle Dieu manifeste non seulement ce qu'il a dans le cœur, mais aussi ses pieds et ses mains [...] par les mains et les pieds, j'entends les œuvres qui nous sont mises devant les yeux» (*Commentaires de Jean Calvin sur l'Ancien Testament, t. premier le livre de la Genèse*. Genève: Labor et Fides, 1961, p. 21).

²⁶ Il serait intéressant de vérifier l'influence éventuelle de Viret sur Philippe Duplessis-Mornay, *De la Vérité de la religion chrestienne contre les Athées, Epicuriens, Payens, Juifs, Mahumétistes et autres infidelles* (Anvers, 1581); sur Laurent Pollot, *Dialogues contre la pluralité des Religions, et de l'athéisme* (La Rochelle, Jérôme Haultin, 1595); et sur G. Paccard, *Théologie naturelle, ou recueil contenant plusieurs argumens contre les Epicuriens et Athéistes de notre temps* (La Rochelle, 1606).

²⁷ *Ins. Chr.* (1564), t. II, p. 279.

Ceci conduit à examiner la révélation particulière qui forme le sujet principal des deux opuscules virétiens.

La révélation particulière

Dans la première partie du T2, Viret avance deux raisons pour étudier la Bible avec plus d'attention que le livre de la nature :

En premier lieu, la dignité est plus remarquable au verbe Divin, qu'en la structure de l'univers [...] En second lieu, toutes choses qui estoient requises à nostre salut, sont en ces livres sacrez clairement exprimees²⁸. Et toutesfois en ce livre de nature, ne voyons-nous point les sens (mesmes és choses qui sont de leur object) si decevoir lourdement²⁹ ?

Dans la dernière phrase de cette citation, il raisonne à l'inverse de R. Sebond. La connaissance du monde que livrent les sens est moins certaine ou en tous cas plus obscure que l'économie du salut exposé dans la révélation biblique. Cette allégation mérite quelques commentaires sur la *claritas Scripturae*, une notion capitale dans les débats entourant l'interdiction de la Bible en langue vulgaire.

Selon Viret, la transparence des Écritures est une donnée irrécusable; sa négation ne peut découler que de la mauvaise foi ou d'un aveuglement spirituel. Il estime, à titre d'exemple, que certains passages dans les bréviaires sont «tant contraires à la claire parole de Dieu, qu'un petit enfant le pourroit cognoistre»³⁰. Il faut préciser cependant qu'à aucun moment, il n'affirme que cette clarté s'étende à tous les textes de la Bible. La transparence de l'Écriture se constate foncièrement dans les passages ayant trait à l'*ordo salutis*. Ce point est relevé dans le *Traicté* de 1543-1544 : «[...] si l'intelligence vous est à *salut necessaire*, en usant de demande et requestes avec continuelle instance, ne doutez qu'en fin ne soyez exaulcés³¹» et encore dans le texte de 1561 :

²⁸ Noter la réf. à la *claritas Scripturae*.

²⁹ T2, ff. 5v^o-6r^o; *Ins. Chr.* (1564), t. II, p. 91.

³⁰ *Des actes*, p. 435.

³¹ T1, p. 35.

Car Dieu a voulu que sa volonté fust manifestee *clairement*, et comprise en peu de papier : à fin que l'homme environné de toutes pars, et enveloppé de nues espesses d'ignorance, lors qu'il commenceroit à ouvrir les yeux de l'entendement, et seroit touché d'un desir de sçavoir ce qui est requis de luy, il peut puiser de ces livres, *ce qui luy seroit utile à son salut*³².

Cette compréhension de la *claritas Scripturae* s'accorde avec celle que formuleront, un siècle plus tard, les auteurs de la *Confession de Westminster* (1647), ce petit texte qui expose la synthèse la plus concise et la plus précise de la dogmatique réformée classique :

Tout dans l'Écriture n'est pas également évident, ni également clair pour tous. Cependant, ce qu'il faut nécessairement connaître, croire et observer *en vue du salut* est si clairement exposé et révélé dans tel ou tel autre passage de l'Écriture que l'ignorant, et pas seulement l'homme cultivé, peut, sans difficulté, en acquérir une compréhension suffisante³³.

Au nombre des questions relatives au salut, la *Iustitia Dei* occupe une place fondamentale dans les débats confessionnels. La tradition luthérienne ira jusqu'à qualifier l'*articulus iustificationis* d'*articulus stantis aut cadentis Ecclesiae*³⁴. On comprend donc que Viret insiste particulièrement sur l'importance et la simplicité de cet enseignement. Voici un passage représentatif extrait du dialogue entre Nathanaël et Philippe dans l'*Instruction chrestienne* de 1564 :

(N.). J'enten maintenant la cause pour laquelle la sainte Escriture dit souventesfois que la justification et le salut de l'homme vient de la seule foy, et pour laquelle ceste foy y est tant louée. Et certes celuy qui entendroit ce poinct ainsi que tu l'as déclaré, n'auroit pas occasion d'estre tant scandalizé d'ouir prescher cecy, comme plusieurs s'en scandalizent. Car ils disent, quand on presche que la seule foy nous justifie sans les œuvres de la Loy, qu'on veut abolir toutes les bonnes œuvres. (P.). Cela est tresmal entendu. Mais ce scandale vient de la doctrine des Sophistes, et des faux Theologiens et hypocrites. Car ils ont

³² T2, f. f. 2v^o. Ital. nôtres.

³³ Art. I. 7. Trad. française de P. Wells, Aix-en-Provence: édit. Kerygma, 1988, p. 5. Ital. nôtres.

³⁴ Sur l'origine de cette assertion, cf. A. E. McGrath, *IUSTITIA DEI. A History of the Christian Doctrine of Justification*. Cambridge: Cambridge University Press, 1998 [1986], p. 188; n. 3, p. 450.

appris aux hommes en cest endroit, une philosophie toute nouvelle, et contraire non seulement à tout bon et sain entendement, *mais à la claire parole de Dieu*³⁵.

Répondant aux explications de Philippe sur l'*articulus iustificationis*, Nathanaël déclare à son tour : «Je trouve ces raisons fort bonnes et *bien claires* quant à moy [...]»³⁶. Après plusieurs pages de commentaires sur des textes puisés dans l'AT et le NT, notamment Gn 15⁶ et Rm 4¹¹, deux références clés pour établir la justification forensique, Philippe conclut son raisonnement par ces mots :

Or il appert *clairement* par le tesmoignage des saintes Escritures, qu'Abraham [le père des croyants] n'a point esté justifié par le moyen des œuvres. Dont il s'ensuit necessairement que nul autre [des descendants spirituels d'Abraham] ne peut aussi estre justifié par autre moyen, que par celui mesme par lequel Abraham [leur père] l'a esté³⁷.

Dans sa défense de la *claritas Scripturae*, Viret cible non seulement les catholiques, mais aussi les épicuriens, les lucianistes et «un tas d'Academiques» qui veulent réduire les dogmes à des opinions. Mieux vaut alors aller jusqu'au bout de ce raisonnement, poursuit-il, comme le font d'ailleurs certains en attendant une nouvelle révélation du ciel³⁸. Et le réformateur de conclure ailleurs :

Voilà un fort beau moien de Satan pour revoquer en doute toute la doctrine des saintes Escritures, *comme obscure et incertaine*, et pour abolir quant et quant toute la religion chrestienne [...] Car s'il n'a apporté aus hommes *une doctrine si clere*, qu'elle nous mette hors de toute doute, qui la nous apportera apres luy³⁹ ?

L'indignation s'éclaire lorsqu'on comprend que la *claritas Scripturae* engage un attribut divin : sa paternité. L'Évangile pour tous en toute langue n'est-il pas :

³⁵ *Ins. Chr.* (1564), t. II, p. 19. Ital. nôtres.

³⁶ *Ibid.*, p. 20. Ital. nôtres.

³⁷ *Ibid.*, p. 29. Ital. nôtres. Cf. Rm 4²³⁻²⁴. Viret étend aussi la clarté de la Parole à d'autres sujets controversés tels le purgatoire, le sacrifice de la messe et le sacerdoce romain (*ADL*, pp. 54, 142). Sur Gn 15⁶ et Rm 4¹¹ et la clarté de l'*articulus iustificationis*, cf. aussi *Commentaires de Calvin sur l'A.T.*, *op. cit.*, p. 231.

³⁸ *Ins. Chr.* (1564), t. I, p. 315. Ital. nôtres.

³⁹ *De la communication que ceus qui cognoissent la verité de l'Evangile, ont aus ceremonies des papistes [...]* (= *Traité divers*, pp. 195-96).

«[...] le Testament du Seigneur Dieu notre bon Pere, la volonté duquel en iceluy nous est amplement declairee⁴⁰» ? L'emploi du terme «testament» annonce le concept d'alliance qui sera prédominant dans la théologie réformée orthodoxe⁴¹. L'idée principale est simple : il est inconcevable que Dieu ait établi son alliance de grâce avec ses enfants en usant d'un langage accessible uniquement à une élite de techniciens du sacré. Le testament céleste doit être accessible à tout un chacun sans codicille. C'est ici que la démocratisation de la sagesse chrétienne rejoint sa déprofessionnalisation. Pour développer ce point, Viret récupère l'idée patristique d'*accomodatio Dei*⁴² qui, suivant les intérêts apologétiques du siècle des Réformes, contenait en germe le problème ultérieur et si important de l'analogie de l'être concernant les rapports entre Parole divine et paroles humaines :

[...] l'Esprit de Dieu [...] és saintes Escritures [...] condescend à la petitesse, mollesse, debilité et capacité de nos entendemens, usant du langage humain, accommodé à nos sens, en parlant des choses Divines, comme s'il parloit des choses humaines et naturelles [...] comme un pere doux, benin et amiable, qui begueroit avec ses petis enfans, pour supporter leur jeune aage⁴³.

En ce concentrant sur l'essentiel du problème, Viret cherche d'abord à affirmer la simplicité de la Bible concernant «toutes choses [...] requises à nostre salut»⁴⁴. Pourtant, il ne méconnaît pas que les Écritures contiennent aussi des sections obscures. Il connaissait que trop bien le texte de la deuxième épître de Pierre (3¹⁶) où il est écrit que les lettres de l'apôtre Paul renferment «[...] des passages difficiles dont les gens ignares et sans formation tordent le sens, comme ils le font aussi des autres Écritures

⁴⁰ T1, pp. 61-62.

⁴¹ Cf. S. A. Gillies, «Zwingli and the origin of the reformed covenant 1524-7.» *S.J.T.* 54/1 (2001): 21ss; K. Hagen, «From testament to covenant in the early sixteenth century.» *S.C.J.* 3/1 (1972): 1-24.

⁴² H. Alfeyev, *Le mystère de la foi. Introduction à la théologie dogmatique orthodoxe*. Paris: Cerf, 2001, pp. 32-33.

⁴³ *Ins. Chr.* (1564), t. II, p. 69; *ADL*, p. 143. Cp. à Érasme, *Le Libre arbitre* (Paris: Robert Laffont, 1992, p. 706; et les précisions de A. Godin, *ibid.*, n. 6).

⁴⁴ T2, f. 6r^o.

pour leur perte». Face à ce texte, ses adversaires semblaient pouvoir triompher⁴⁵, mais Viret s'était déjà armé contre une telle objection :

[...] ce n'est pas l'estude et la lecture et cognoissance des lettres divines, qui engendrent les erreurs et les heresies au monde, mais le mespris et l'ignorance d'icelles. Il ne faut donc pas [...] faire bouclier de ce que S. Pierre a dit, parlant de la doctrine contenue es Epistres de S. Paul [...] Car pour le premier, il ne dit pas, que toutes les Epistres de S. Paul et toute sa doctrine, soyent si obscures et si difficiles à entendre, qu'il y a bien peu de gens qui entendent le vray sens d'icelles : ains dit seulement, qu'il y a quelques choses difficiles à entendre [...] En apres, il n'accuse que les ignorants et mal-asseurez, qui sont sans doctrine et sans fermeté, de tordre en sens estrange, la doctrine tant des Epistres de S. Paul, que des autres Escritures. A ceste cause, tant s'en faut que ceste raison doyye destourner les plus ignorans et les plus simples, de lire les Livres des saintes Escritures, qu'au contraire, ils doyyent estre incitez d'avantage à l'estude d'icelles [...]⁴⁶.

L'argumentaire paraît sans faille, pourtant la question posée initialement demeure dans sa totalité. Certes, le laïc est autorisé à lire et à méditer l'Écriture, selon les recommandations apostoliques, mais faut-il en conclure pour autant qu'il soit capable d'en comprendre, toujours et vraiment, le sens authentique ? Pour mieux saisir l'intention du réformateur dans ce débat, on doit préciser la distinction qu'il établit entre les incroyants et les élus dans leur rapport au saint Livre. Sa pensée sur ce point, loin d'être secondaire, rejoint les intuitions les plus fondamentales de Luther dans le *De Servo Arbitrio* (1525) : «[...] il y a deux espèces de clarté, explique le docteur allemand, comme il y a deux espèces d'obscurité dans l'Écriture. L'une est extérieure et réside dans le ministère de la Parole; l'autre est intérieure et réside dans notre cœur»⁴⁷. Voilà ce qui importe de préciser avant d'analyser la suite du raisonnement.

⁴⁵ Taylor, *Heresy and Orthodoxy*, *op. cit.*, p. 93. Cf. aussi He 5¹¹ ?

⁴⁶ *De l'autorité et perfection*, pp. 8-9.

⁴⁷ *MLO* 5: 29 (*WA* 18, 609, 4-14).

L'obscurité intérieure et extérieure de la révélation biblique

L'obscurité intérieure renvoie à l'*ex puris naturalibus* depuis la rupture de l'alliance divine dans l'Éden. Viret, comme les autres réformateurs, enseigne suivant une ligne radicalement augustinienne que, depuis la chute, l'être humain gît dans la noirceur dès sa naissance et qu'il ne peut accéder à la lumière divine que par la régénération effectuée sous l'action conjuguée de l'Esprit et de la Parole : «Parquoy, écrit-il, j'estime plus [...] le jugement d'un simple laboureur, qui sera des vrais élus de Dieu, et regeneré par son saint Esprit, que celui de tous les Papes, Evesques, Prestres, Philosophes et Docteurs, qui seront infideles ou hypocrites»⁴⁸. En lien avec ce qui précède, Viret décrit souvent l'état spirituel des incroyants et des prêtres latins, en recourant à Mt 15¹⁴ : «[...] ce sont des aveugles qui guident des aveugles. Or si un aveugle guide un aveugle, tous les deux tomberont dans un trou»⁴⁹. Dans le *Monde a l'empire*, il va jusqu'à comparer ses opposants aux démoniaques et aux personnes atteintes de surdité, de mutisme et de cécité dans les Évangiles⁵⁰. Cette analogie lui permet de tirer un enseignement spirituel qu'il étend à tout le genre humain :

Par quoy toutes fois et quantes que nous nous voyons quelqu'un converty à l'Evangile, nous devons estimer une telle œuvre, une œuvre de Dieu fort excellente : et n'en devons pas estre moins esmerveillez, qui si nous voyons devant nos yeux, guarir des demoniacles[,] sourds, muets et aveugles⁵¹.

L'humain doit être recréé et éclairé dans son fort intérieur par une initiative providentielle afin de voir luire la lumière dans la Bible⁵². Cela ne signifie pas que la transparence de l'Évangile se réduise à une question d'intériorité. De par sa nature, la

⁴⁸ Cp. à Luther, *De la captivité [...]*, MLO 2: 237; et Zwingli, *Archétélès* (cité dans P. Stephens, *Zwingli le théologien*. Genève: Labor et Fides, 1999, p. 90).

⁴⁹ Cf. par ex. le T1, p. 56; *Disp. Chr.*: II, pp. 116-17; *De la vraye et fausse religion*, pp. 555-58 <De la secte des moynes nommez Aveugles et de la reigle d'iceus.>; T2, f. 31r°; *De l'authorité et perf. des Écritures*, «epistre, *.iij.r°; p. 195; *Ins. Chr.* (1564), t. II, p. 59; *passim*.

⁵⁰ *Le monde a l'empire*, pp. 336-37.

⁵¹ *Ibid*; et l'*Ins. Chr.* (1559), pp. 7-8 où il est fait mention «des yeux et des mains de l'esprit» pour appréhender les réalités divines.

⁵² *Ins. Chr.* (1564), t. II, pp. 33-34.

Parole divine est lumineuse et partout où elle est proclamée sa clarté devient manifeste, comme Luther l'a souligné dans son débat avec Érasme, et Viret aurait été d'accord avec lui⁵³. Si donc son message demeure voilé à certains, cela est dû à l'endurcissement de leur cœur ou à un aveuglement satanique. Concernant l'endurcissement, Viret écrit ces mots dans le *Dialogues du desordre qui est a present au monde* : «Ce soleil [celui du message scripturaire] leur a tellement esblouy les yeux, que plusieurs d'entre eux ne peuvent voir la lumiere de la parolle de Dieu, et du vray soleil de justice, qui est Jesus Christ»⁵⁴. Se référant à Ap 3^{18b}, il leur propose de se oindre les yeux d'un collyre pour retrouver la vue⁵⁵. Quant à l'opération d'égarement et de la séduction diabolique, il souligne en des termes graves le sort qui attend les obstinés :

[...] car pour autant qu'ilz ne veulent veoir la vraye lumiere à eulx presentee [...] leur sera envoyee de Dieu operation d'erreur, à fin qu'ilz croient à mensonge [2 Th 2¹¹] [...] Et selon ledict du Prophete Esaie, le Seigneur Dieu leur meslera Esprit de sommeil, et leur fermera les yeulx, ostant la sagesse aux Sages, et cachant l'entendement aux prudens [Es 29^{10, 14b}]. Qui ha aureilles pour ouyr qu'il ouye [Mt 13⁹; *passim*]⁵⁶.

Les références «aux conducteurs», «aux sages» et à «l'entendement des prudents» dans ce passage laissent entendre que Viret s'adresse d'abord aux prêtres de l'Église régnante, à ses théologiens et aux censeurs des traductions bibliques en langue vulgaire. On notera aussi avec intérêt que les deux courts extraits d'*Ésaïe* dans la citation *supra* n'ont pas été choisis arbitrairement. Dans leur contexte originel, ces

⁵³ *MLO* 5: 29. Cf. à ce sujet les remarques de M. Lienhard (*Martin Luther. La passion de Dieu*. Paris: Bayard Édit, 1999, p. 179): «[...] la clarté objective de l'Écriture accessible à tous est une chose, la clarté subjective ou l'illumination personnelle par laquelle un homme se sent concerné personnellement par les mystères révélés en est une autre. Elle ne se produit que si Dieu confère, à travers la parole de l'Écriture prolongée par la prédication, l'Esprit saint à celui qui lit l'Écriture ou entend son message». On aura à revenir dans ce chapitre sur cette illumination par l'Esprit saint, source de conflit entre les tenants d'une parole intérieure parfois opposée à une parole extérieure.

⁵⁴ *Dial. du desordre*, p. 59. Réminiscence de la caverne de Platon ?

⁵⁵ *Ibid*, pp. 64-65; *Ins. Chr.* (1559), p. 55: <De la lumiere de la parole de Dieu donnée aux hommes, et de la nature d'icelle, et du mespris qui en est entre les hommes.>; *Le monde a l'empire*, pp. 326-27; 331-32; 338; *De l'autorité et perf. des Écriture*, pp. 5-7.

⁵⁶ T1, pp. 56-57.

deux versets encadrent un développement sur l'obscurité des saintes Lettres (29^{11, 12, 13}). Ces lignes synthétisent ce qu'il faut entendre par l'obscurité extérieure de la Bible. À ceux qui résistent à la vérité et qui se complaisent dans un culte hypocrite, Dieu changera la lumière de sa Parole en noirceur. L'éclat de la révélation deviendra alors aveuglement. La récupération polémique de ce passage vétérotestamentaire témoigne d'une connaissance approfondie des textes sacrés mise au service d'intérêts pamphlétaires, intérêts critiques que Viret maîtrisait en y ajoutant son art de joindre le passé au présent en (re)contextualisant le message biblique.

La clarté intérieure et extérieure de l'Écriture

Les commentaires de Viret sur la clarté de la Parole pour les élus sont si proches de ceux de Zwingli dans la *Klarheit und Gewissheit des Wortes Gottes* (1522) qu'ils semblent avoir été puisés dans cet écrit :

Aussitôt que la parole de Dieu a éclairé l'entendement de l'homme, écrit Zwingli, elle l'illumine afin qu'il la comprenne, la confesse et en soit certain. C'est ce que David a expérimenté lorsqu'il dit au Ps. 118 (Ps. 119, 130) : «L'explication (*Erklärung*) de ta parole, Seigneur, éclaire et donne de l'intelligence aux humbles (*kleinen*)», c'est-à-dire ceux qui par eux-mêmes ne sont rien [...]»⁵⁷.

Viret cite le Ps. 119¹³⁰ dans le même sens à deux endroits dans le *Traicté* de 1543-1544⁵⁸. À la fin du même ouvrage, il renvoie de nouveau à cet extrait biblique pour démontrer que l'illumination intérieure permet de comprendre, de confesser la vérité de l'Écriture et d'en être certain⁵⁹. Une interrogation demeure toutefois en suspend. Si les élus bénéficient de la grâce de l'illumination, pourquoi l'interprétation de la Bible leur reste-t-il un travail exigeant ? Tout, dans l'Écriture, ne devrait-il pas

⁵⁷ *De la parole de Dieu* (intr. et trad. par J. Courvoisier). Paris: Beauchesne, 1989, p. 42. Si on ne peut avec certitude postuler un emprunt direct en allemand (Viret connaissait-il cette langue ?), pourrait-on supposer une filiation verbale (en trad. latine ou française) répétée et assimilée lors d'échanges entre les héritiers de la Réforme zwinglienne ?

⁵⁸ T1, p. 35; 86-87; *Ins. Chr.* (1559), p. 55.

⁵⁹ *Ibid.*, pp. 93-94; *De l'autorité et perf. des Écritures*, pp. 6-7. Cp. à Zwingli, *De la parole de Dieu*, *op. cit.*, p. 46.

être immédiatement compréhensible à ceux que Dieu a éclairés ? Viret répond à ce problème en citant l'autorité de saint Grégoire : «[...] la sainte esriture est en aucuns lieux obscure, à celle fin que la grande facilité ne la face vilipender, et tenir à mespris : et d'autant que le travail est plus grand à en chercher l'intelligence, d'autant rend elle plus grand douceur, quand icelle est trouuee»⁶⁰. Fait certain, néanmoins, si la Bible contient «beaucoup de choses hautes, difficiles, et obscures»⁶¹, cela ne constitue pas une raison justifiable pour en détourner les chrétiens. On doit plutôt les encourager à se concentrer, dans un premier temps, sur les passages plus faciles à assimiler⁶². Pour illustrer son propos, il recourt à une analogie alimentaire en comparant la Bible à un banquet qui contient une nourriture adaptée à tous les «estomacs» et à tous les appétits, de sorte «[...] que chascun y peult avoir sa part»⁶³. Ces explications, concises et très accessibles au commun populaire, laisse toutefois une autre question pendante qui préoccupait les contemporains de Viret, à savoir : comment ceux dont l'intelligence a été ouverte à une connaissance salutaire de la Bible doivent-ils se «gouverner aux obscuritez» ?

Prérequis à une méditation fructueuse de la Bible

Avant d'examiner les principes herméneutiques et exégétiques du réformateur, il convient de mentionner ses recommandations plus générales à ses lecteurs-auditeurs pour que ceux-ci tirent profit du temps consacré à la méditation des saints livres. P. Viret mentionne au moins cinq conditions élémentaires dont aucun étudiant de la Bible ne saurait faire l'économie s'il désire acquérir la sagesse divine.

L'humilité

L'énoncé de cette vertu, d'entrée de jeu, est loin d'être banal car, précise Viret, ce n'est pas tant l'obscurité de l'Écriture que l'orgueil et la présomption qui empêchent

⁶⁰ T1, p. 30. Cf. l'édition de ce texte (*infra*) et les n. pour les réf. aux Pères.

⁶¹ T2, f. 33v°

⁶² *Ibid.*

⁶³ T1, pp. 30-31.

de connaître la vérité. Jésus-Christ est «le Docteur et le Maistre des humbles, ainsi il rejette de son eschole, les hautains et les orgueilleux et presumptueux». Le Christ lui-même a bien souligné ce fait lorsqu'il a rendu grâce à son Père d'avoir révélé son conseil aux petits et de l'avoir caché aux grands (Lc 10²¹)⁶⁴. Affirmer, par conséquent, que les lettrés et les théologiens étaient moins aptes à comprendre les mystères divins que les plus incultes du peuple de Dieu avait quelque chose de hautement provocateur dans une société d'ordres. Somme toute, «[...] là où il n'y a point d'humilité, il n'y a point aussi de cueur docile, et bien disposé à recevoir doctrine et discipline». Cette recommandation vaut particulièrement pour la gente féminine. Dans la section du premier traité anonyme consacrée aux femmes, il exhorte celles-ci à ne pas ouvrir la Bible, «[...] en cuydant soubdainement estre grand Theologien [*sic*]». Elles doivent au contraire s'abaisser, «[...] car la porte des saintes lettres, laquelle est basse, ne baillent entree sinon aux humbles, et à ceulx qui s'abaissent et se rendent petis»⁶⁵. L'humilité, le genre et la lettre se conjuguent ainsi dans cette herméneutique triptique. Le sexe faible – l'expression est de saint Pierre (I Pi 3⁷) avancera dans l'approfondissement de la Parole divine dans la mesure où son humilité lui servira d'instrument pour creuser sa route à travers des sentiers que lui interdisent, injustement, des théologiens apostats et orgueilleux. C'est ainsi que Viret ouvre aux femmes de toute condition un horizon de liberté relative dans un cadre sociétal largement patriarcal pour ne pas dire paternaliste...

La révérence introduit la rencontre

Ce deuxième point est solidaire du précédent. Viret souligne l'importance de ressasser l'Écriture avec une attitude déférente à l'égard de Dieu, car sa Parole n'est pas comme «[...] telz Livres humains [...]». On ne saurait donc la méditer «[...] avec une legereté inconsydereee, ou par une haultaine fierté [...]»⁶⁶. Il cite à ce propos la

⁶⁴ *Le monde a l'empire*, pp. 328-31.

⁶⁵ T1, p. 74.

⁶⁶ *Ibid.*

promesse faite aux simples d'après un oracle divin : «Voici sur qui je porterai mes regards : sur le pauvre qui a l'esprit abattu, qui tremble à ma parole» (Es 66^{2b})⁶⁷. Pour susciter un tel respect, il n'hésite pas à recourir à des procédés théâtraux. Ainsi, dans *Du devoir et du besoin qu'ont les hommes à s'enquérir de la volonté de Dieu par sa Parolle*, il invite ceux et celles qui se préparent à la lecture ou à l'audition de la Bible à revivre mentalement le contexte spectaculaire de la remise du Décalogue à Moïse sur la montagne du Sinaï (Ex 19¹⁰⁻²⁵) :

Parquoy toutes et quantes fois, ou que nous voudrons prendre en noz mains le livre des saintes Escritures [...] ou que nous conviendrons en l'Eglise, pour ouyr la voix d'iceluy [...] ou pour communiquer à ses saintz Sacremens, nous n'y devons pas aller en moindre reverence [...] que si nous devons ouyr parler Dieu de sa propre bouche, au milieu de la nuée, et ceste grande fumée, en la montagne de Sinai : et que nous ouyssions les grandz tonnerres et le son de la trompette [...] et que nous vissions les esclairs [...]. Car ce mesme Dieu qui a là parlé, c'est celuy mesme qui parle encore aujourd'hui en son Eglise [...]⁶⁸.

Ce passage fait appel aux sens et à l'imagination pour inoculer le sentiment d'une «présence réelle» dans la prédication et les sacrements, ce qui est plutôt inhabituel chez Viret. Par ailleurs, du point de vue exégétique, la référence au mont Sinaï s'accorde mal avec sa symbolique dans la nouvelle alliance⁶⁹. Risquons une explication à cette exception. Il arrive qu'avec les années, les récits bibliques deviennent familiers et perdent de leur puissance évocatrice. Les prédicateurs doivent alors trouver de nouveaux moyens pour raviver le caractère sacré, vivant, direct et personnel du message évangélique. En présentant la lecture et l'écoute de la Bible comme une expérience théophanique, Viret souhaitait sans doute amener les croyants à dépasser une contemplation de la Bible toute intellectuelle, doctrinale et dépouillée de crainte révérencielle. Pourrait-on, d'autre part, relever ici le symptôme d'un appauvrissement liturgique qui, dans son dépouillement radical, ne parvient plus à

⁶⁷ NBS; *Le monde a l'empire*, p. 331.

⁶⁸ *Du devoir*, p. 196.

⁶⁹ Cf. Hé 12¹⁸⁻²².

communiquer le sens du mystère par le truchement d'un drame sacré amplifié par l'encens, les images, les vêtements et les gestes cultuels si prégnants dans le culte traditionnel ? La question est du moins posée...

La prière d'illumination pour entendre ...

La *lectio divina* ne saurait être féconde sans l'accompagner d'oraisons. Sur ce point encore, Viret lie la prière d'illumination à l'humilité⁷⁰. Il juge comme une marque d'orgueil le fait «[...] que les hommes ne prient pas le Seigneur, à ce qu'il luy plaise les illuminer par son S. Esprit, en la cognoissance de sa S. Parole»⁷¹. Cette invocation ne se réduit pas à une simple formule récitée avant de lire une portion de la Bible; elle nécessite des efforts et de la persévérance⁷². Ce labeur, cependant, ne doit pas rebuter les simples, car il ne s'agit pas d'une technique réservée à des ascètes. Tous ont un accès direct à Dieu par la prière : «Approchez vous donc hardyement de luy, et ne doutez de venir quelques Idiots, rudes, et peu sçavans que soyez : ains plus tost vous debvez avancer pour estre faictz sages, bien instruitz et enseignés [...]»⁷³. On imagine combien ces paroles furent accueillies avec étonnement par le petit peuple habitué à s'adresser à Dieu par l'entremise d'un prêtre, de la Vierge ou de la cohorte des saints. Dans le même sens, on notera encore une fois sa sensibilité pour les femmes. À celles qui seraient troublées par quelque point difficile dans les Écritures, il recommande d'élever librement leurs «pensees en hault invocquans l'ayde de celuy duquel procede la vraye sapience [...]»⁷⁴. Le même conseil est reformulé quelques lignes plus loin⁷⁵. Tous ces textes montrent l'importance accordée à la prière et à l'action du Paraclet pour éclairer les divers niveaux de sens de la Bible. Il s'agit d'un

⁷⁰ Cf. l'*Exposition familiere de l'Oraison de nostre Seigneur Jesus Christ, et des choses dignes de considerer sur icelle, faite en forme de dialogue* (Genève, J. Girard, 1548) et réédit. en 1551 (*Piety*, V37-38), surtout: «De l'adresse et preparation à l'oraison».

⁷¹ *Le monde a l'empire*, p. 331.

⁷² T1, p. 34.

⁷³ *Ibid.*, p. 35.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 72.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 73. Cf. aussi, pp. 86-87.

élément fondamental de l'herméneutique virétienne sur lequel nous reviendrons dans ce chapitre.

Suivre un plan systématique de lecture

Dans le traité anonyme de 1561, Viret propose un découpage des textes qui permet de lire la Bible intégralement en une année, offrant ainsi au lectorat un des premiers guides de lecture scripturaire systématique dans la Réforme française :

[...] si nous lisons toutes les semaines quinze chapitres du vieil Testament, trois Pseaumes, et cinq cha[pitres]. du nouveau Testament : et tous les jours de la semaine ausquels nous ne lirons ne du nouveau Testament, ne des Pseau[mes]. Nous adjoustons avec ce que nous verrons du vieil Testament seulement, un chap[itre]. des livres Apocryphes. nous aurons parachevé dans l'an, ce que plusieurs n'ont fait toute leur vie⁷⁶.

En terme de temps, ce programme exige de consacrer une «demy heure, ou tout au plus, une heure le jour» à lire ou à écouter quelqu'un lire les textes de l'Écriture. Viret précise toutefois que cette habitude ne doit pas verser dans le légalisme⁷⁷. À l'exception du Psautier, il ne recommande pas de prioriser la lecture de certains livres bibliques avant d'autres. On sait qu'à ce sujet Luther proposait une liste dans le NT qui, à son avis, faisait d'avantage la «promotion» du Christ (*was Christum treibet*). Son énumération comprenait l'Évangile selon Jean, les épîtres de Paul, la première lettre de Pierre, les trois Évangiles synoptiques, la lettre aux Hébreux, puis Jacques (l'«épître de paille»), Jude et l'Apocalypse⁷⁸. Le NT était donc essentiellement pour lui un recueil paulinien⁷⁹. Viret, pour sa part, ne distingue pas de canon dans le canon. Tout dans la Bible est à prendre avec une égale importance. On remarquera même qu'en suivant son plan de lecture, on devait lire plus de textes de l'AT que du NT, étant donné que le

⁷⁶ T2, f. 33r°-v°

⁷⁷ *Ibid.*, f. 33v°. Sur les excuses pour ne lire la Bible, cf. *Du devoir*, pp. 51-54.

⁷⁸ F. F. Bruce, *The Canon of Scripture*. Downers Grove, Illinois: Intervarsity Press, 1988, p. 244 et n. 9; *The Cambridge History of the Bible. The West from the Reformation to Present Day* (S. L. Greenslade, éd.). Cambridge: at the University Press, 1963, pp. 20-21.

⁷⁹ R. Bainton, cité dans F. F. Bruce, *op. cit.*, p. 244.

premier testament compte 39 livres (pour les protestants) et que le second en comprend 27. S'il avait considéré que le NT était plus important que l'AT, il lui eut été facile d'adapter son guide en conséquence. Son attachement aux écrits vétérotestamentaires, et au Psautier en particulier, reflète bien un trait de l'«école rhénane» d'exégèse, comme l'explique B. Roussel :

La stratégie qu'ils [les rhénans et leurs héritiers] devaient mener dans un environnement urbain n'est pas sans rapport avec leur goût pour l'Ancien Testament. Les écrits prophétiques suggèrent des normes et des exemples pour préparer les décisions du Magistrat et "moraliser" la vie publique. Pour édifier "le peuple" et détourner son agressivité vers des combats spirituels : les Psaumes⁸⁰.

Dernière remarque sur le canon vétérotestamentaire : Viret ne rejette pas les écrits deutérocanoniques. À ce chapitre, sa position n'est pas très différente de celle de Luther⁸¹. Les livres «apocryphes», pour suivre l'appellation protestante de l'époque, ne sont pas canoniques⁸². Il ne serait être question de fonder un article de foi sur ces textes, mais leur lecture n'est pas inutile à l'édification personnelle. Pour citer un exemple entre plusieurs, il se réfère ainsi au quatrième livre d'Esdras, un ouvrage particulièrement contesté par les réformateurs⁸³ : «[...] combien que le quatrieme livre d'Esdras est tenu pour apocryphe, ce neantmoins il y a beaucoup de bons propos, qui conviennent fort bien à la matiere que nous traittons à present»⁸⁴. Cette ouverture d'esprit, en regard d'un certain protestantisme contemporain sur la délimitation du canon scripturaire, mérite d'être relevée⁸⁵.

⁸⁰ *Le temps des Réformes et la Bible* (G. Bedouelle, B. Roussel, dir.). Paris: Beauchesne, 1989, p. 219.

⁸¹ *Ibid.*, pp. 101-02;

⁸² Sur le canon, cf. le T1, p. 91; *Disp. Chr.* III, pp. 14-16, 21-23; T2, ff. 32v°-33r°.

⁸³ Le 4^{ième} livre d'Esdras ne fut ajouté à la Bible de Luther qu'en 1570 (F. F. Bruce, *op. cit.*, p. 102). Cf. aussi le débat entre Caroli et Blancherose sur ce livre en 1536 (*ADL*, pp. 74-75).

⁸⁴ *Le monde a l'empire*, p. 206. Cf. aussi *Sagesse*, chap. 7 dans la *Met. Chr.*, pp. 7-8.

⁸⁵ Cf. G. Bavaud, «La position du réformateur Pierre Viret face aux Deutérocroniques», *Le Canon de l'Ancien testament. Sa formation et son histoire* (J. D. Kaestli, O. Wermelinger, dir.). Genève: Labor et Fides, 1984, pp. 245-51.

La sanctification par l'Écriture

Le meilleur moyen d'aller «plus près du blanc et plus loing d'erreur» dans la compréhension de la Bible consiste à chercher ce qui glorifie Dieu et ce qui édifie autrui⁸⁶. Ces deux règles d'or sont énoncées à plusieurs reprises dans le *Traicté* de 1543-1544⁸⁷ et on les trouve déjà chez Zwingli⁸⁸. En gardant ces deux normes à l'esprit, les croyants pouvaient lire les portions plus difficiles des livres saints en restant centrés sur l'esprit plutôt que sur la lettre du texte. Pourtant, Viret concède que même ce qui a trait à l'honneur de Dieu et à la charité envers le prochain n'est pas toujours facile à discerner. Lorsque les chrétiens sont confrontés à une difficulté de ce type, il leur propose de recourir à la prière et à l'avis de ceux qui ont «[...] la crainte divine devant les yeulx, et desquelz le sçavoir et la doctrine ne tendent à autre but sinon à l'honneur de Dieu»⁸⁹. Bien qu'il insiste encore et toujours sur l'humilité et la capacité des simples à comprendre les Écritures, il ne fait pas la promotion d'une piété individualiste et mystique qui exclurait l'érudition et les conseils d'autrui. Il encourage les partages bibliques entre les fidèles, mais à cette condition près qu'il ne reconnaît pour interprètes légitimes les personnes dont la piété témoigne d'un savoir véridique et intègre. On verra plus loin que ces qualités exigeront des précisions supplémentaires devant les prétentions des anabaptistes, des spiritualistes et des hérétiques.

Déjà, dans ses premiers écrits, Viret avait bien souligné la nécessité d'acquérir une intelligence existentielle des saintes Lettres :

En lisans les escritures nous apprenons la [leçon] theorique, mais nous ne serons jamais bons Theologiens si nous ne pratiquons ceste Theologie des lettres divines, et jamais ne les entendrons bien sans estre exercitez par diverses tribulations, par lesquelles nous venons à la vraye intelligence et l'experience des choses que nous lisons [...] autrement sans cecy nous parlons seulement des escriptures saintes comme clercez

⁸⁶ *ADL*, pp. 54-55. Cf. *supra*, n. 1.

⁸⁷ Pp. 72, 73, 74-75.

⁸⁸ P. Stephens, *op. cit.*, p. 91 et n. 67 pour les réf.

⁸⁹ T1, pp. 72-73.

d'armes, et comme ceux qui devisent de la guerre et des autres choses apres ouyr dire sans aucune cognoissance ou experience d'icelles⁹⁰.

L'évocation des «clercz d'armes» et plus exactement de «ceux qui devisent de la guerre et des autres choses apres ouyr dire sans aucune cognoissance ou experience» rappelle le fameux rhapsode dans l'*Ion* de Platon, dont la connaissance détaillée de l'*Illiade* et des sujets militaires n'était que théorique. S'agirait-il ici d'une réminiscence ? Dans l'affirmative, mais cela reste à être vérifié⁹¹, la récupération pastorale de ce classique correspondrait à la manière de penser de Viret : l'étude de la Bible ne doit pas produire un vain savoir comme celui du rhapsode; elle doit engendrer la sanctification afin que celle-ci produise, à son tour, une meilleure intelligence de la sainte Parole et vice versa⁹². Cette manière de lire la Bible, qui constitue un cercle herméneutique, doit conduire chaque croyant à prendre conscience de sa vocation terrestre *coram Deo*. On touche ici à la doctrine réformée de la vocation divine qui se réalise dans les activités quotidiennes, même les plus modestes. Viret est plus explicite à ce sujet dans son commentaire de la troisième requête du *Pater* :

Quand nous demandons à Dieu que sa volonté soit faite en la terre comme au ciel [...] nous prions quant et quant pour tous les estats qui sont entre les hommes, afin que Dieu les ayant appelez à son royaume, les adresse tellement en iceluy par son S. Esprit, qu'ils facent tous servir leurs vocations à sa volonté, et qu'ils facent en icelles ce qu'il leur a ordonné, comme les Anges le font au ciel [...] Et par ainsi, outre ce qui est requis des Princes et Magistrats et des Ministres de l'Eglise, et consequemment de tous les autres estats, entant qu'ils sont hommes et Chrestiens, ils doyyent aussi tous considerer ce qui leur est commandé en special pour raison de leurs vocations et offices particuliers⁹³.

On comprend mieux ici pourquoi les deux traités anonymes accordent tant d'importance aux applications concrètes de la Bible dans le vécu quotidien de chaque

⁹⁰ *Epistre*¹, f. a4r-°v°.

⁹¹ Cf. par ex. «parler en clerc d'arme» en lien avec Hannibal dans *Mét. Chr.*, p. 290.

⁹² *Du devoir*, pp. 26-27; *Ins. Chr.* (1559), p. 39 sur «la vraye estude des s. Escritures»; p. 296 sur «le vray usage [de l'écriture] et la fin pour laquelle elle nous est révélée de Dieu»; *Sermons sur Ésaïe*, pp. 106 (bas)-07.

⁹³ *Ins. Chr.* (1559), pp. 1064-65.

fidèle, quelque soit l'âge et la provenance sociale de ce dernier⁹⁴. Toutes ces exhortations s'harmonisent avec les codes néotestamentaires pauliniens⁹⁵ et présentent une parenté étroite avec le tableau domestique du *Klein Katechismus* de Luther⁹⁶. Ces recommandations révèlent en Viret un homme pratique, un réformateur de terrain, œuvrant activement à l'édification d'une chrétienté réformée, chrétienté que les humanistes, avant lui, appelaient de leurs vœux dans leurs cénacles d'érudits. Ce point souligné, on examinera maintenant les instructions plus précises qu'il prodiguait aux simples fidèles désireux d'entreprendre une étude systématique des Écritures.

Les grands axes d'interprétation

Comme chez les autres partisans de la Réforme magistérielle, le principe formel (*norma normans*) et le principe matériel (*justitia Dei*) de l'Écriture constituent les deux pivots de l'herméneutique virétienne. Puisque ces deux sujets sont suffisamment connus pour qu'on ne s'y attarde pas, la présente section exposera ses autres critères d'interprétation.

Une lecture christocentrique de la Bible

Commentant l'Évangile selon saint Jean (5³⁹), Calvin écrit ceci : «[...] il faut lire les Ecritures avec l'intention d'y trouver le Christ. Quiconque se détournera de ce but, quoiqu'il se tourmente toute sa vie à apprendre, ne parviendra jamais à la science de la vérité»⁹⁷. Cette remarque vaut assurément pour Viret. On a déjà vu que ce verset figure sur la page de titre de ses deux traités anonymes. Le choix de ce passage biblique montre le lien étroit qui existait dans son esprit entre le *solus Christus* et la

⁹⁴ Cf. le T1, pp. 62-80ss. Dans le T2, Viret reprend sensiblement les mêmes adresses avec des remaniements adaptés aux lecteurs plus instruits (médecins, avocats, juges, courtisans, noblesse).

⁹⁵ Col 3¹⁸-4¹; Ép 5²¹-6⁹.

⁹⁶ *La foi des églises luthériennes*. Cerf / Labor et Fides, 1991, pp. 317-19, V. 531-43; spécialement p. 317, n. 48: «C'est, sans doute, sous l'influence du traité de Gerson, intitulé: "Tractatus de modo vivendi omnium fidelium" que Luther a été amené à rédiger ce tableau».

⁹⁷ *Commentaires de Jean Calvin sur le Nouveau Testament*, t. 2. Aix-en-Provence-Fontenay-sous-Bois: édit. Kerygma-Édit. Farel, 1978, p. 156.

sola Scriptura. Ce fait ressort avec relief dans le *Petit traicte de l'usage de la salutation angelique* (1544) :

[...] Jesus Christ seulement [...] par son saint Esprit ouvre les entendemens, rompt les cueurs et imprime sa Loy dedans iceux [...]. Parquoy, jasoit qu'il se serve de ses Prophetes et Apostres, comme d'instruments de sa grace, par lesquelz il nous veut enseigner, cependant qu'ilz sont en ceste peregrination et condition mortelle avec nous : *neantmoins leur ministere et doctrine ne seroit que lettre morte, à nostre jugement et condamnation, si Jesus Christ ne besongnoit par son saint Esprit, qui seul faict tout, et faict servir les instrumens ainsi qu'il luy plaist*. Parquoy il se faut adresser à luy, pour recevoir le saint Esprit, non pas aux instrumens, qui ne peuvent rien d'eux mesmes [...] ⁹⁸.

Cette intellection des auteurs de la Bible comme instruments ou témoins / témoignages du *λογος* renvoie encore à Jn 5³⁹ et montre que Viret ne leur attribuait pas une autorité et une inspiration indépendantes ou égales à celle du Christ sous prétexte qu'ils étaient porteurs de la révélation. Pour lui, la lecture christocentrique de la Bible constitue «l'échelle» herméneutique qui fait «monter au ciel, et venir à Dieu»⁹⁹, suivant l'interprétation de la *Scala Dei* dans le songe du patriarche Jacob¹⁰⁰. L'allégorie de la *Scala Dei* était bien connue depuis Jean Climaque jusqu'à Jean Ruysbroeck, mais Viret s'y réfère dans le sens d'une herméneutique christocentrique qui exclue toute autre voie d'ascension salvifique hors du Christ, sans pour autant renier l'échelle médiévale qu'était la lecture de la Bible, la méditation, la prière et la contemplation.

Il faut insister sur les implications d'une telle accentuation du *solus Christus* au XVI^e siècle : «En proclamant que Jésus-Christ est seul Sauveur et seul médiateur, remarque M. Venard, et qu'il justifie ceux qui croient en lui indépendamment de leurs œuvres, les Réformateurs ne laissent à peu près rien subsister des formes reçues de la piété populaire»¹⁰¹. De tous les pamphlétaires réformés à l'époque qui nous concerne,

⁹⁸ *Ibid.*, ff. B6v^o-B7r^o. Ital. nôtres.

⁹⁹ *Ibid.*

¹⁰⁰ Cp. Jn 1⁵¹ et Gn 28¹⁰⁻²²; *Exp. Fam.*, pp. 20-21; *Ins. Chr.* (1559), p. 620

¹⁰¹ «Piété populaire et confessionnalisation», *Le catholicisme à l'épreuve dans la France du XVI^e siècle*. Paris: Cerf, 2000, p. 209.

Viret fut sans doute le plus redoutable lorsqu'il s'agissait de dégager les conséquences draconiennes du *solus Christus* sur le culte romain et les dévotions populaires associées à l'idée d'une corédemption *post mortem*¹⁰². Ses développements à ce chapitre tendent souvent à l'exhaustivité, surtout en ce qui a trait au purgatoire et à la dévotion mariale. Pour lui, rien ne saurait aller plus à l'encontre de l'œuvre expiatoire du Christ¹⁰³ que la doctrine du purgatoire et ses pratiques corollaires telles la vente d'indulgences et les messes pour les défunts : «[...] quand on a voulu édifier un autre purgatoire, il a fallu ruiner celui de Jésus Christ. Car ils ne peuvent contenter ensemble, et n'est possible que l'un puisse durer auprès de l'autre [...]»¹⁰⁴. La possibilité d'une comptabilité du salut, fondée sur la balance des mérites humains (déficitaires ou bénéficiaires), au profit des morts ou des vivants, voilà l'idée principale qui est ici repoussée avec rudesse.

Viret s'élève avec la même conviction contre le rôle de corédemptrice attribué à la Vierge : «Jésus ne vous suffisait pas pour Sauveur, si vous n'y eussiez ajouté une Sauveresse», écrit-il dans *L'office des morts*¹⁰⁵. Le déshonneur fait à Dieu et au Christ atteint son point culminant dans la récitation du chapelet : «Mais quelle moquerie est-ce, de faire prier les povres ignorans, en latin : et quel blaspheme, de leur apprendre de donner dix fois autant d'honneur à la Vierge Marie, qu'a Dieu ? et luy offrir dix Ave Maria, quand ils offrent à Dieu un Pater ?»¹⁰⁶. Aussi, croit-il que cet instrument de prière est une invention diabolique. Le simple aspect matériel du chapelet, composé de petites boules semblables à des œufs de serpents «conjointz et enfilez les uns avec les

¹⁰² Cf. par ex. son exposé éloquent sur la 2^{ième} conclusion de la Dispute de Lausanne (*ADL*, pp. 139-45).

¹⁰³ Rm 3²⁵; He 2¹⁷; 9⁵; 1 Jn 2²; 4¹⁰, suivant Lv 16^{23, 26-32}; Nb 29⁷⁻¹⁰.

¹⁰⁴ *Deux Dialogues. L'Alcumie du Purgatoire. L'Homme naturel* (Postface et n. de J. Courvoisier). Lausanne: Bibliothèque romande, 1971, p. 99; *ADL*, pp. 54, 383, 377; 5^{ième} dialogue de *La physique papale; L'office des mortz* (J. Girard, 1552); *Le Requiescant in pace du purgatoire* (J. Girard, 1552); *passim*. Cf. toutefois ses nuances au sujet du théologien hollandais Wessel, «[...] qui interprète la doctrine du purgatoire en rejetant l'explication fondée sur la satisfaction», argument clé du débat (G. Bavaud, *Le Réformateur Pierre Viret, op. cit.*, p. 117).

¹⁰⁵ Cité dans Vuilleumier, p. 535.

¹⁰⁶ *Traité de la salutation*, f. E71^o-v^o.

autres», lui en fournit la preuve¹⁰⁷... Ces deux exemples (le purgatoire et la mariologie) montrent, à eux seuls, l'étendue du fossé qui sépare le principe réformé du *solus Christus* et le système religieux médiéval finissant. Par souci d'exactitude historique, il convient de noter que la représentation de la Mère de Dieu comme *coredemptrix* est apparue relativement tard en Occident¹⁰⁸. La même remarque vaut pour les œuvres surérogatoires. Suivant la logique de comptabilité, décrite plus haut, l'Église latine du Bas moyen âge en est venue à stipuler que les mérites de la Vierge et des saints sont plus qu'il en faut pour garantir leur salut et que la distribution de ces mérites pouvait être assurée par le pape. Or, cette croyance, qui est à l'origine de la protestation de Martin Luther dans ses 95 thèses, est également étrangère à la Tradition commune de l'Église d'Orient et d'Occident avant la «naissance du Purgatoire»¹⁰⁹. C'est à cette logique d'éconamat, profondément enracinée dans la piété populaire de son temps, que Viret s'attaque en répétant à l'envi que le contenu scripturaire, éclairé par l'Esprit, et les sacrements, signes et sceaux des promesses divines, suffisent à conférer la grâce salvifique et sanctifiante. En prétendant compléter l'œuvre expiatoire du Christ et la toute suffisance de la Parole de Dieu consignée dans l'AT et le NT, les représentants de l'Église instituée s'arrogent un pouvoir injustifié et prêchent, de ce fait, un autre Évangile (Ga 1⁸⁻⁹)¹¹⁰.

L' «*analogia fidei*»

Dans l'épître aux Romains (12⁶), l'apôtre Paul exhorte ceux qui prophétisent à exercer leur don *ἀναλογίαν τῆς πίστεως*. Les réformateurs du XVI^e siècle propagèrent

¹⁰⁷ *Ibid.*, ff. D7v°-D8r° cité dans G. Bavaud, *Le Réformateur Pierre Viret, op. cit.*, pp. 108-09; et du même: «L'opposition du Réformateur Pierre Viret à la dévotion mariale», *De cultu mariano saeculo XVI. Acta congressus mariologici-mariani internationalis caesaraugustae anno 1979 celebrati, Vol. III, De cultu mariano reformatorum saec. XVI et ecclesiae orthodoxae doctrina*. Rome: Pontifica Academia Mariana Internationalis, 1985), pp. 293-320.

¹⁰⁸ Le terme «coredemptrix», datant du XV^e siècle, est aujourd'hui contesté par certains théologiens catholiques (H. Munsterman, *Marie corédemptrice ? Débat sur un titre marial controversé*. Paris: Cerf, 2006. Cp. à l'Orthodoxie: «Ni l'Église byzantine, ni la théologie orthodoxe n'ont jamais [...] tenu Marie pour co-Rédemptrice (A. Kniazeff, *La Mère de Dieu dans l'Église orthodoxe*. Paris: Cerf, 1990, p. 182).

¹⁰⁹ J. Le Goff, *La naissance du Purgatoire*. Paris: Gallimard, 1981.

¹¹⁰ *De l'autorité et perf. des Écritures*, pp. 23-24.

cette norme d'interprétation en lui donnant un contenu précis par le fameux énoncé *Sacra Scriptura sui ipsius interpret*¹¹¹. H. Blocher a identifié quatre conceptions de cette règle exégétique dans la Réforme protestante. On les résumera dans les lignes suivantes en mettant en lumière leur rapport avec la pensée de Viret¹¹².

La perspective ancienne, avant la Réforme, était concentrée sur la substance de la vérité révélée telle qu'enseignée par l'Église universelle. Les réformées considéraient souvent l'accord avec l'*Apostolicum* comme la signification essentielle de l'*analogia fidei*. C'est la position de Viret lorsqu'il présente le *Credo* comme le dépôt de la tradition apostolique transmis à travers les siècles :

[...] je me suis efforcé de monstrier aux povres simples gens, et aux plus ignorans, que quand ils n'auroyent autre Escriture que la Loy de Dieu comprinse au Decalogue, et le Symbole des Apostres [...] et la forme d'Oraison qui nous a esté baillée par nostre Seigneur Jesus Christ, si en ont-ils bien assez non seulement pour les rendre inexcusables devant Dieu, mais aussi pour leur apprendre à cognoistre les fausses opinions, erreurs et abus esquels ils ont esté, ou sont encore detenus¹¹³.

Cette méthode offrait un avantage certain dans la polémique avec les traditionalistes. En recourant continuellement au *Symbole* dans ses écrits catéchétiques et théologiques, Viret cherchait à convaincre ses lecteurs, protestants ou catholiques, que les thèses réformées n'étaient pas récentes, mais qu'elles redonnaient aux affirmations du *Credo* leur pleine et juste signification dans le cadre d'un exposé systématique des Écritures¹¹⁴.

¹¹¹ Cette règle remonterait à la philologie alexandrine qui tentait d'«expliquer Homère par Homère» (F. Siegert, «Expliquer l'Écriture par elle-même: origine et vicissitudes d'une maxime "protestante"» *É.T.R.* 2 (1996): 219-44, surtout pp. 219-30).

¹¹² H. Blocher, «L'analogie de la foi dans l'étude de l'Écriture Sainte.» *HOKHMA* 36 (1987): 2-7.

¹¹³ *Ins. Chr.* (1564), f. iir^o. À la Dispute de Lausanne, Viret fit valoir que la présence matérielle du Christ dans l'hostie est «contraire aux articles de nostre foy que nous recitons au Symbole et Credo» (*ADL*, p. 124).

¹¹⁴ Cf. à ce sujet G. Bavaud, «Les réformateurs voulaient-ils fonder une nouvelle Église ? La position de Pierre Viret.» *N.V.* 57/3 (1982): 227-35; et M. Leplay, « L'Église apostolique ou l'apostolicité de l'Église chez les réformateurs d'après le *Credo*.» *F.V.* 96/5 (1997): 3-20.

Luther privilégiait un deuxième type d'interprétation de l'*analogia fidei*. Interpréter l'Écriture selon la règle de la foi signifiait suivre la lumière des passages plus clairs, souvent des versets particuliers qui constituaient des *loci communes*¹¹⁵. Dans l'opuscule de 1561, Viret donne le même genre de conseils à ses lecteurs : «Observons les phrases et manieres de parler coustumieres en l'Escriture, les circonstances : repetons souvent les lieux les plus secrets, et les conferons avec ceux qui sont clairs et manifestes [...]»¹¹⁶. Un peu plus loin, dans le même texte, il rapproche deux versets du NT (2 Tm 3¹⁶ et Rm 15⁴) pour dégager cinq «lieux communs» qui doivent orienter l'étude de la Bible dans «les maisons particulieres» :

C'est à sçavoir, [1] A la doctrine : quand nous regardons si en ce que nous avons leu, il n'y a rien qui concerne les principaux poincts de nostre Religion. [2] A redargution ou reprehension : S'il y a qui serve à confuter les heresies qui auront la vogue. [3] A instruction : Lors que nous separerons diligemment, ce qui appartient à vivre en toute pieté, entiereté, et equité et generalmente à bien policer l'Eglise, et nostre famille. [4] A correction : si nous observons ce qui sera bon à reprendre et corriger, tant les vices, desquels nous sommes entachez, que ceux qui ont le premier lieu en tous estats, et en la Republique. [5] A consolation : pour laquelle nous pouvons tirer infinis passages et exemples¹¹⁷.

À part ces cinq points, on n'a pas trouvé d'autres *loci* dans ses œuvres¹¹⁸.

La troisième version de l'*analogia fidei* privilégie certains thèmes et peut aussi se réclamer de Luther parmi d'autres. Il s'agit, pour elle, de se conformer à une vérité cardinale de la révélation, avec un principe théologique central considéré comme la clé

¹¹⁵ Cp. à Érasme, *Methodus, Les préfaces au Novum Testamentum* (1516). Genève: Labor et Fides, 1990, pp. 115-17, L. 266-309); *Convivium religiosum* (1522), *Colloque*. Paris: Imprimerie nationale Édit., 1992, vol. 1, p. 162.

¹¹⁶ T2, f. 34v°. Cf. par ex. le recours à «l'analogie de la foy» pour comprendre «les parolles de la Cene de Nostre Seigneur» (*ADL*, p. 55); *De l'autorité et perf. des Écritures*, p. 4: «Donques le vray moyen de disputer entre les Chrestiens, est de conferer les passages des saintes Escritures les uns avec les autres, en telle maniere, que les plus obscurs soyent exposez par les plus clairs, et que le S. Esprit, qui en est l'auteur, en soit aussi l'expositeur et le juge luy-mesme».

¹¹⁷ T2, ff. 34v°-35r°.

¹¹⁸ Cp. toutefois les «quatre poincts de l'office des vrais Evesques et Pasteurs, qui sont bien à noter» (*De l'autorité et perf. des Écritures*, pp. 10-12).

de tout le reste. On connaît, par exemple, la centralité du binôme Loi-Évangile dans la dogmatique et la polémique luthériennes¹¹⁹. Sans être aussi catégorique et détaillé dans sa distinction de la loi et de la grâce, Viret prolonge la même veine de pensée lorsqu'il identifie les «principaux poincts de la parole de Dieu qui doyyent estre proposez par la predication d'icelle, et de l'ordre qu'il convient à les proposer»¹²⁰. La prédication véritable doit respecter les instructions du Christ à ses disciples avant son ascension (Lc 24⁴⁷) en se concentrant sur les «deux poinct principaux» que sont l'appel à la repentance et l'annonce de la rémission des péchés¹²¹. Il définit d'abord ce qu'il faut entendre par ces termes en dégagant une série d'inférences logiques. Pour que la prédication de la repentance soit pertinente, il faut d'abord que l'être humain parvienne à la connaissance de ses transgressions. Par conséquent, la repentance ne peut être prêchée sans lui ajouter la doctrine de la Loi et celle de la grâce. Afin de préciser son raisonnement, il cite l'exemple du suicide de Judas¹²² comme illustration d'une fausse *μετάνοια*. La conversion de Pierre après son triple reniement de Jésus est ensuite donnée en contraste¹²³. Tous les deux, fait-il observer, ont trahi le Christ, mais alors que Judas a seulement appréhendé le jugement divin selon la Loi, Pierre, saisi de componction, s'est emparé de la grâce évangélique qui libère et acquitte de la cédula d'accusation. Cette foi constitue «le principal poinct qui est requis en la vraye repentance»¹²⁴. On voit donc combien, pour Viret comme chez les autres réformateurs, la doctrine de la rédemption – chargée d'un contenu anselmien et juridique impliquant une focalisation sur l'idée d'un rachat, d'une dette à payer, avec le rejet de toute idée de co-rédemption –, constituait la principale *clavis Scripturae*, une clé, faut-il ajouter, qu'ils considéraient comme perdue et retrouvée par la Réforme. Au total, sur la

¹¹⁹ T. J. Wengert, *Law and Gospel. Philip Melancthon's Debate with John Agricola of Eisleben over Poenitentia*. Grand Rapids, Michigan: Baker Books-Paternoster, «Texts and Studies in Reformation and Post-Reformation Thought», 1997.

¹²⁰ *Ins. Chr.* (1564), t. I, p. 67.

¹²¹ *Ibid*; *De l'Estat, de la conference*, pp. 84-128: «Des principales parties de la predication de l'Évangile, & de l'office de la Loy en icelle, & combien il est necessaire, & des causes pourquoy.>.

¹²² Mt 27³⁻¹⁰.

¹²³ Mt 26⁶⁹⁻⁷⁵.

¹²⁴ *Ins. Chr.* (1564), t. I, p. 67.

question de la sotériologie expiatoire, l'Église de Rome et le protestantisme, surtout réformé, constituent les deux versants opposés d'un même massif théologique occidental bien éloigné de la tradition patristique grecque où la théosis/déification occupe une place non moins centrale que la réparation juridico-substitutive du Christ dans l'esprit latin¹²⁵.

La quatrième version à laquelle la majorité des protestants semble avoir souscrit au cours des siècles est l'*analogia totius Scripturae*. Le tout de l'Écriture, considérée comme cohérente ou homogène, constitue ici la norme. Ceci engage une interprétation scripturaire méthodique. C'est avant tout le caractère non contradictoire de la Bible qui est mis de l'avant en faisant intervenir la rationalité dans les dogmes qui se présentent néanmoins, puisqu'ils sont objets de foi, sous forme d'antinomies¹²⁶. Viret exprime la même certitude lorsqu'il écrit dans le traité de 1561 : «Et tout ainsi qu'un mesme esprit a dressé la main, et la plume, de ceux qui ont travaillé au viel et nouveau Testament : pareillement on peut voir un accord incroyable, de choses diverses»¹²⁷. Dans un développement sur la prédication de l'Évangile et les ministères de l'Église, il fait même de l'*analogia totius Scripturae* un critère essentiel pour exposer purement l'Écriture¹²⁸.

Au total, Viret ne rejette aucune des quatre explications susmentionnées de l'*analogia fidei*, mais sa pensée s'accorde davantage avec la première. Cette préférence illustre son attachement à l'héritage médiéval (pour des motifs polémiques patents) et

¹²⁵ Cf. F. Brune, *Pour que l'homme devienne Dieu*. Paris: Presses de la Renaissance, coll. Spiritualité, 2008; P. Nellas, *Le vivant divinisé. Anthropologie des Pères de l'Église*. Paris: Cerf, 1989; et J. Gross, *La divinisation du chrétien d'après les pères grecs*. Paris: 1938.

¹²⁶ Sur la caractère antinomique de la vérité, cf. l'exposé remarquable de P. Florensky, *La colonne et le fondement de la vérité*. Lausanne: Édit. l'Age d'Homme, 1975, spécialement pp. 105-113.

¹²⁷ T2, f. 5v°.

¹²⁸ *Ins. Chr.* (1564), t. I, p. 66. Pour des ex., cf. *ibid.*, pp. 279-81: «<De la maniere d'accorder les passages de la Loy & des saintes Escritures [...]>». La traduction de la Bible pose aussi parfois problème à l'harmonisation de la doctrine. Il faut alors recourir aux langues hébraïque et grecque pour les solutionner (*De l'Estat, de la conference*, pp. 183-84).

démontre l'influence que Zwingli et les *Actes du Synode de Berne* (1532) ont exercé sur sa pensée¹²⁹.

Écritures et pneumatologie

Pour Viret, le secours de l'Esprit divin est indispensable à la juste compréhension de la Bible. Il serait fastidieux et inutile de multiplier les citations pour montrer combien l'herméneutique de la Bible et la pneumatologie sont intrinsèquement liées dans sa pensée¹³⁰. R. D. Linder résume l'essentiel sur ce point :

A qualifying factor in Viret's doctrine of Biblical infallibility, was his emphasis upon the role of the Holy Spirit, both in giving and interpreting Scripture [...] Viret laid almost equal stress on the work of the Spirit in testifying to the validity of the Bible and in aiding men in the understanding of its message [...]¹³¹.

A.-M. Salgat constate pareillement que l'herméneutique virétienne est tendue entre deux exigences concurrentes : «“Consider only the Scriptures, but do not stifle the Spirit”. This twofold admonition defines quite succinctly – humanly speaking – the method followed by Viret in coming to grips with the Bible»¹³². Voilà pour la théorie, mais comment appliquer ce principe sans le compromettre dans l'action ? On sait

¹²⁹ À la Dispute de Berne (1528), Zwingli avait pris comme texte de sa prédication le *Symbole apostolique* afin de montrer l'accord entre son enseignement, la Bible et la tradition (*Confessions et catéchismes de la foi réformée*, O. Fatio, éd. et al. Genève: Labor et Fides, 1986, p. 250 et n. 3). Cf. les *Actes du Synode de Berne* (1532), art. 34: «Il nous a aussi paru nécessaire de rattacher tout ce qui concerne le Christ et l'œuvre de Dieu au *Symbole des apôtres* et de l'expliquer clairement aux simples [...]»; et art. 36: «Tout ce qui concerne la foi est clairement contenu dans ces trois textes: *le Symbole, le Notre Père* et *les Dix Commandements* [...] Ainsi la Bible des laïques et des enfants, c'est *le Symbole, le Notre Père* et *le catéchisme*. Tout le christianisme y est contenu» (*Actes du synode de Berne de 1532*. Quatrième Centenaire de la Réformation 1536-1936. Publication du Comité de Jubilé. Lausanne: Imprimerie Centrale S.A., Lausanne, 1936, pp. 136; 138-39). Ces lignes résument tout le programme apologétique et didactique de Viret et prouvent sa fidélité aux législations bernoises jusqu'en 1559 (date de son expulsion de Lausanne), et même après cette date.

¹³⁰ *ADL*, p. 53; T1, p. 32: «[...] selon la mesure de sa soif, et la bonne volonté du distributeur, qui est le S. Esprit [...]»; *ibid.*, pp. 86-87, 93; *Epistre envoyée à aucuns fideles, contre les seducteurs, qui taschent à les entretenir en leur conversation et idolatrie entre les papistes* (= *Traité divers*, pp. 21, 261); *Ins. Chr.* (1564), t. II, p. 433; *passim*.

¹³¹ R. D. Linder, «The Bible and Biblical Authority in the Literary Works of Pierre Viret.» *S.C.J.* 2 (1971): 62, 67.

¹³² Salgat, pp. 115-16.

combien le rapport Esprit / Parole ne fut pas toujours harmonieux au siècle des Réformes. La marge est en effet très mince entre la prétention à l'illumination intérieure et les méandres du subjectivisme. Qu'on considère seulement les multiples dérives des spiritualistes et des «enthousiastes» (*Schwärmer*) dans l'espace germanique, pour ne citer que ce domaine linguistique¹³³. Ceci soulève donc une difficulté sérieuse et l'insistance de Viret sur le rôle de l'Esprit lui exigera d'apporter des précisions importantes sur les rapports Parole / Esprit afin d'éviter les excès de prophètes célestes qui affirmaient que l'Esprit peut se dispenser de la Bible pour exercer son œuvre dans la vie de l'Église et des chrétiens. On reviendra sur le rapport pneumatologie / Écriture dans la troisième partie du présent chapitre, où il sera question de l'*application* des principes herméneutiques étudiés ici.

L'interprétation ecclésiale de la Bible

L'appel à la tradition représentait un argument fondamental dans les débats religieux au siècle des Réformes et la controverse sur la divulgation des Écritures saintes en langue vulgaire n'y a pas échappé. De façon générale, la stratégie des polémistes catholiques romains consistait à faire peser contre les thèses «novatrices» le *consensus omnium* (ou *sensus fidelium*) de l'Église résumé par le canon de Vincent de Lérins : *Quod semper, quod ubique, quod ab omnibus*¹³⁴. Viret soulève ce problème dans un ouvrage sur l'ecclésiologie en affirmant que : «[...] la coutume s'est depuis [les temps anciens] armée du droit de prescription contre la vérité [...]»¹³⁵, mais il coupe court à cet argument en citant des exemples de l'histoire sainte qui montrent que «[...] le commun consentement du plus grand nombre des hommes [...]»¹³⁶ n'a pas toujours penché du côté des vrais prophètes. Preuve en sont l'époque des prophètes

¹³³ Cf. par ex. les prophètes de Zwickau à Wittenberg, la révolte des paysans en 1525, les melchiorites et l'affaire Münster aux Pays-Bas.

¹³⁴ Cf. K. Oehler, «Der Consensus Omnium als Kriterium der Wahrheit in der Antiken Philosophie und in der Patristik.» *Antike und Abendland* 10 (1961): 103-29.

¹³⁵ *De l'Estat, de la conference*, pp. 312.

¹³⁶ *Ibid.*, pp. 311-12.

Élie et Jérémie dans l'AT¹³⁷, sans compter la condamnation de Jésus par «[...] tous les prélats de l'Église et par tout le Concile et par un si grand consentement de tout le peuple et de toute la ville de Jérusalem» [...], de même que la persécution des apôtres par la synagogue¹³⁸. La leçon de l'Histoire ? Vérité et majorité ne sont pas synonymes; la minorité assure parfois la continuité.

Or, il est une difficulté que Viret ne pouvait ignorer, d'autant plus qu'elle est posée par l'Écriture même. La première épître à Timothée définit l'Église comme «colonne et soutien de la vérité» (3¹⁵). Comment interpréter ce verset qui semble poser l'Église comme assise à l'Écriture ? Voici sa réponse :

Quand S. Paul donne ce titre à l'Eglise [...] ce n'est pas pour donner à entendre, que la vérité soit tellement fondée et appuyée sur icelle, que l'Eglise soit son fondement et appuy, de sorte que la verité ne puisse consister de soymesme sans elle. Car verité est devant l'Église, veu qu'elle est éternelle comme Dieu : ce que nous ne pouvons pas dire de l'Eglise, laquelle a eu son commencement [...]¹³⁹.

Viret détourne l'attention de l'antériorité de l'Église dans la formation du canon scripturaire pour la fixer sur la vérité éternelle incarnée dans le Christ, Parole vivante (Jn 1¹⁻¹⁸), à laquelle la Bible, parole écrite et historique, rend témoignage (Jn 5³⁹)¹⁴⁰. Il peut dès lors affirmer que l'Église instituée n'est pas le fondement de l'Écriture, c'est-à-dire de la vérité révélée, mais que c'est plutôt le contraire : «La vérité est le fondement et appui d'icelle [Église]», car cette dernière «[...] est comme le chandelier qui soutient la chandelle [...]». Et Viret d'ajouter : «Par quoi, il y a autant de différence entre l'Église et la vérité, de laquelle elle est la colonne et l'appui qu'entre le chandelier et la chandelle qu'il soutient et la lumière qu'elle rend».¹⁴¹ Ce raisonnement contourne un problème évident : historiquement, la Bible vit elle-même *dans* la

¹³⁷ G. Bavaud, «L'attitude du Réformateur Pierre Viret face à l'argument de prescription chez saint Augustin.» *R.É.A.* 3-4 (1980): p. 259-60 et n. 10-13.

¹³⁸ *Ibid.*, p. 261 et n. 19-20.

¹³⁹ *De l'Estat, de la conference*, p. 13.

¹⁴⁰ Cf. aussi les réf. à Jn 14^[6], Ep 2^[20], 1 Co 3^[10-11] dans *De l'Estat, de la conference*, p. 14.

¹⁴¹ *Ibid.*, p. 264 (correspond aux pp. 13, 14-15 du texte de 1565).

Tradition. À trop vouloir souligner que le Verbe incarné préexistât à la parole écrite, Viret tend à minimiser le fait que la communauté, comprise ici comme l'ancien et le nouvel Israël (la synagogue et l'Église), précéda la rédaction des livres saints¹⁴².

Ce point relevé, Viret reconnaît néanmoins que l'Église constitue un soutien pour aider les hommes dans leur quête de la vérité¹⁴³. Il ne déniait donc pas toute valeur à la tradition ecclésiale. Dans *Le monde à l'empire et le monde démoniaque*, il met dans la bouche d'Eustache, un superstitieux et idolâtre, les reproches suivants contre Theophraste, un théologien craignant Dieu : «Je voy bien que je pers mon temps, de disputer avec vous. Car vous avez une Theologie toute nouvelle, par laquelle vous condamnez toute la doctrine de nos docteurs et prescheurs, et ne trouvez rien de bon, sinon voz nouvelles opinions»¹⁴⁴. Theophraste, un bon réformé, lui rétorque ceci :

Noz opinions ne sont point nouvelles, et si ne condamnons point la doctrine de voz docteurs et prescheurs, ny d'autres quelconques, sinon entant qu'elle est contraire à la claire parole de Dieu. Et quand nous condamnons quelque doctrine par ceste Parole, ce ne sommes-nous pas qui la condamnons, mais Dieu luy-mesme, duquel nous ne faisons qu'annoncer la sentence, laquelle il en a jadis baillé par ses Prophètes et ses Apostres et Evangelistes¹⁴⁵.

Pour montrer que les protestants n'ont rien à craindre d'une étude attentive des Pères, le réformateur leur consacre près de 80 pages dans le quatrième dialogue de ses *Disputations chrestiennes*¹⁴⁶. La section la plus intéressante concerne les personnages qui discutent l'opinion de saint Augustin sur les prières pour les défunts¹⁴⁷. Thomas, un penseur réservé, se montre particulièrement intéressé à suivre le propos de Théophile, ministre de l'Évangile, sur ce sujet, car affirme-t-il avec une certaine espièglerie :

¹⁴² D. J. Constantelos, «Eastern Orthodoxy and the Bible», *The Oxford Companion to the Bible* (B. M. Metzger, M. D. Coogan, éd.). New York-Oxford: Oxford University Press, 1993, p. 175, col. A.

¹⁴³ *Ibid.* Cp. Lc 11³³.

¹⁴⁴ *Le monde à l'empire*, pp. 234-35.

¹⁴⁵ *Ibid.*, p. 235.

¹⁴⁶ *Disp. Chr.*, pp. 185-264.

¹⁴⁷ *Ibid.*, pp. 185-94.

[...] i'ay entendu qu'il n'y a nul entre tous les anciens Docteurs, duquel ilz [les protestants] se veulent plus servir pour approuver leur secte, que de celuy [Augustin]. Parquoy ie suis certain, que si tu peux tant faire, que tu prouves qu'il leur est contraire, ilz recevront une grande cassade et une forte bastonnade, et feras une grosse bresche en leur bastillon¹⁴⁸.

Eusèbe, le dévot catholique, n'en espère pas moins. Il ouvre le débat en assénant à ses adversaires les arguments favorables aux prières pour les morts chez Augustin, Monica la mère de celui-ci, le second livre des Maccabées (2 12⁴⁰⁻⁴⁵), Origène (suivant Isidore), Grégoire, Denis l'Aéropagite et Tertulien. Voilà suffisamment de sources anciennes pour confondre les réformés. Or, Théophile lui donne une réplique en règle : correction de certaines sources évoquées, longue explication du mot sacrifice dans les textes anciens, rappel à son interlocuteur qu'il n'a pas prouvé que Jésus et les apôtres «[...] ayent commandée ne ordonnée» la coutume de prier pour les trépassés¹⁴⁹. Enfin, il souligne qu'Augustin et les Pères combattirent l'idolâtrie et les superstitions des païens qui trouvent maintenant leur équivalent dans le culte papiste. Hilaire, l'érudit protestant, enchaîne avec un exposé historique sur l'origine du purgatoire et de l'idolâtrie dans le christianisme. Les échanges se poursuivent sur plusieurs dizaines de pages à grand renfort de citations bibliques, patristiques et historiques pour se terminer en queue de poisson, comme le fait d'ailleurs observer Eusèbe, manifestement agacé : «Parquoy i'entens bien que ie ne feray rien avec vous, si par beau et clair texte de l'écriture, ie ne vous ferme la bouche»¹⁵⁰. Et Théophile de renchérir : «Si tu le peux faire, tu auras gagné la cause. Car à icelle appartiennent les extremes appellations»¹⁵¹. On peut se demander alors pourquoi Viret entreprit cette longue discussion sur les Pères s'il entendait la conclure en affirmant la qualité supérieure de l'Écriture sur la Tradition. À première vue, l'argumentation semble tourner en rond, mais son intention apparaît moins simpliste lorsqu'on suit le fil conducteur de sa pensée qui vise à accentuer le caractère incertain

¹⁴⁸ *Ibid.*, p. 189.

¹⁴⁹ *Ibid.*, p. 201.

¹⁵⁰ *Ibid.*, p. 260.

¹⁵¹ *Ibid.*

et parfois contradictoire des conciles et de l'autorité papale devant celle des prophètes, des apôtres et du Christ¹⁵².

L'utilisation des Pères dans les deux traités anonymes procède d'une autre logique éristique. La profusion des citations, en particulier dans le second opuscule, témoigne d'un souci scrupuleux d'établir le *Consensus patrum* sur le droit de lire la Bible en langue vernaculaire. Le point n'était pas difficile à établir, mais l'accumulation de références a une valeur polémique et cherche à discréditer les partisans d'une continuité historique de l'Église en retournant contre eux leur méthode et leurs autorités. La quantité de renvois ne vise donc qu'à accabler les opposants. On peut cependant soulever la question de savoir si d'autres motifs, plus circonstanciés, incitaient Viret à se référer méthodiquement aux docteurs anciens pour justifier sa réclamation. On sait qu'à l'heure des pourparlers confessionnels entourant le colloque de Poissy, le juriste François Baudouin avait fait circuler un texte du théologien flamand Georges Cassander, le *De officio pii ac publicae tranquillitatis vere amantis in hoc religionis dissiidio* (s.a., Bâle, août 1561), qui proposait comme base d'entente entre les deux confessions les articles fondamentaux de la foi enseignés par les Pères des six premiers siècles¹⁵³. Avec la proposition des partisans de Michel de l'Hospital, qui préconisaient une *via media* non schismatique, c'est l'ecclésiologie respective des deux églises qui se trouvait en jeu¹⁵⁴. Aussi Calvin ne tarda pas à répliquer au *De officio*, qu'il attribuait faussement à Baudouin, avec sa *Response a un cauteleux et rusé moyennneur* (s.l., s.i., 1561), 56 ff¹⁵⁵.

¹⁵² *Ibid.*, pp. 260-64.

¹⁵³ É. Léonard, *Histoire générale du protestantisme. II. L'établissement*. Paris: Quadrige/P.U.F., 1988 [1961], p. 74.

¹⁵⁴ Cassander, *De officio* [...]: «Je ne pense pas que la diversité d'un certain nombre de cérémonies ou d'opinions puisse mettre en pièces et rompre cette unité de l'Église catholique du Christ, dans la mesure où on conserve la communion et l'alliance avec la tête du Christ dans le fondement de la foi, et avec son corps qui est l'Église dans une sincère charité» (cité dans T. Wanegffelen, *Ni Rome ni Genève. Des fidèles entre deux chaires en France au XVI^e siècle*. Paris: Honoré Champion, 1997, p. 115).

¹⁵⁵ Rappelons que le T2 est relié avec un exemplaire de la *Response* de Calvin au MHR (coté D14(4)). Cf. Calvin (10 sept. 1561) à Bèze et aux ministres présents à Poissy pour les mettre en garde contre Baudouin (T. Wanegffelen, *Ni Rome ni Genève.*, *op. cit.*, p. 115).

L'influence du juriste s'avérait d'autant plus préoccupante pour les réformateurs qu'il était à cette époque le conseiller et l'agent d'Antoine Bourbon en Allemagne¹⁵⁶. En raison de son ministère dans le Midi de la France, Viret ne pouvait ignorer cette menace. Il lui urgeait de rappeler aux huguenots comme aux catholiques qu'aucune entente n'était possible sans la reconnaissance préalable du principe de la *sola Scriptura*. Il y aurait déjà là un motif pour expliquer la parution du T2 dans les derniers mois de l'année 1561. Ce n'est pas un hasard, à notre avis, si à cette date Viret reprit l'argumentation initiale du T1 en lui ajoutant de très nombreuses références aux Pères de l'Église. Au lieu de voir ici un simple étalage d'érudition, il y a peut-être lieu de penser qu'il entendait suivre la prémisse de Cassander et des moyenneurs afin de démontrer que la lecture de la Bible par les laïcs devait figurer au nombre des articles essentiels pour une *renovatio ecclesiae*. Ceux qui insistaient sur l'enseignement des Pères pour solutionner les rivalités religieuses devaient reconnaître qu'il était impératif d'autoriser, à l'instar des anciens, le libre accès aux versions de la Bible dans tout le royaume. L'objectif premier de Viret était d'amener chacun à lire ou à écouter pour soi l'Écriture afin d'y trouver les marques de l'Église «véritable», entendons de l'Église catholique réformée¹⁵⁷. Néanmoins, il n'est pas interdit de supposer qu'en adoptant partiellement le cadre discursif des moyenneurs, qui préconisaient une concorde entre les deux Églises sur la base d'un minimum doctrinal commun, Viret comptait se rallier l'*intelligentia* du Parlement et de la cour de France, dont on sait qu'il partageait la culture et dont il ne pouvait également ignorer l'influence décisive pour l'avancée de la Réforme en France. Chose certaine, entre les mois de septembre et décembre 1561, le climat était plus propice que jamais à une telle stratégie rhétorique.

¹⁵⁶ Wanegffelen, *op. cit.*, p. 112.

¹⁵⁷ Cf. dans ce sens Chrysostome cité dans T1, p. 92; T2, ff. 28v°-29r°. Voir aussi N. L. Roelker: «The increasing availability of the Bible in the vernacular helped convince many that the reformers were justified both when they claimed to be resurrecting the true church and when they attacked many of the features of Catholicism not found in the Gospels as manmade corruptions» (*Queen of Navarre. Jeanne d'Albret, 1528-1572*. Cambridge, Massachusetts: Harvard University Press, 1968, p. 121).

L'emploi dithyrambique des sources anciennes dans le T2 se présente plus clairement dans un ouvrage publié trois années plus tard dans lequel Viret revient sur le procédé éristique qui consiste à entamer la défense de l'adversaire sous le poids des citations. Il précise cette fois que l'accumulation de citations extrabibliques ne saurait constituer un plaidoyer suffisant pour trancher une question théologique en litige ! Il cite à titre d'exemple le Catéchisme d'Emond Auger¹⁵⁸, dont les marges sont «toutes farcies et brodées» de renvois aux anciens et aux conciles pour justifier la messe : «Et s'il est question des poincts qui sont en different, la victoire n'en gist pas en la multitude des tesmoignages : mais au poids et en l'autorité et en la clarté et evidence d'iceux, et à la dexterité de les alleguer bien à propos»¹⁵⁹. Le contraste avec le T2 est ici très net. L'explication, croyons-nous, doit être cherchée dans les circonstances de publication.

Au final, Viret soutient que l'autorité des Pères ne doit pas être méprisée¹⁶⁰, mais qu'elle doit être relativisée devant celle de la Bible comme ces derniers eux-mêmes l'exigeaient¹⁶¹. Il se croit par conséquent en droit d'énoncer que les protestants ne dérogeaient aucunement de l'enseignement de l'Église historique, puisque les Pères à la suite des apôtres reconnaissaient dans l'Écriture la *norma normans ad sine normativa*. Cette conclusion paraît un peu courte en regard de la compréhension catholique latine et byzantine de la Tradition. Le propos de Viret chemine sur une ligne de crête. Les anciens docteurs sont des témoins de la vérité, mais leur pensée est influencée par l'esprit de l'Antéchrist¹⁶². Certes, se référer aux Pères afin de légitimer le droit pour tous de méditer la Bible en langue vulgaire est une chose, mais que faire de l'enseignement de ces mêmes Pères sur des points essentiels comme la régénération baptismale, le sacrifice eucharistique, l'épiscopat (dans le cas précis de l'ecclésiologie

¹⁵⁸ *Catechisme et sommaire de la religion chrestienne avec un formulaire de diverses prieres catholiques et plusieurs advertissemens [...]* (Lyon, 1563).

¹⁵⁹ *De l'autorité et perf. des Écritures*, f. **.iiijv^o.

¹⁶⁰ T1, p. 39.

¹⁶¹ G. Bavaud, *Le réformateur Pierre Viret (1511-1571). Sa théologie*. Genève: Labor et Fides, 1986, p. 44; préface à Farel, *Du vray usage de la croix*, f. **.viv^o; Salgat, pp. 117-18.

¹⁶² G. Bavaud, *Le réformateur Pierre Viret, op. cit.*, pp. 35-44.

réformée), le suffrage des saints trépassés et les prières pour les morts ? Comment honorer leur haute science biblique en affirmant du même souffle que leurs écrits renferment des erreurs sur des points capitaux de la foi ? Une question s'impose d'elle-même : si de tels maîtres ont pu errer à ce point sur des questions dogmatiques fondamentales, on peut se demander ce qu'il faut penser de la transparence de l'Écriture. Force est de reconnaître que l'emploi des anciens chez Viret apparaît comme un procédé rhétorique par lequel il s'autorise de leur haute vénération pour imposer le silence à l'adversaire. Son utilisation des Pères pour un retour aux sources contraste avec celui, plus positif et moins sélectif, d'un Mélanchthon¹⁶³.

Sensibilité aux genres littéraires

En remettant à l'honneur le sens grammatical et historique de la Bible, dans la lignée de l'école exégétique antiochienne et de l'humanisme renaissant¹⁶⁴, les réformateurs ne confondirent pas pour autant le *sensus litteralis* de l'Écriture et le littéralisme¹⁶⁵. Pour Viret, l'interprétation selon le *sensus litteralis* impliquait la distinction et le respect du *sensus naturalis*. Il remarque en effet dans les livres saints un certain jeu de libertés littéraires qu'un segment important du protestantisme ne reconnaîtra plus aussi aisément dans les siècles ultérieurs. Un des exemples les plus notables de cette façon de voir se lit dans la *Necromance papale faite par Dialogues* (Genève, I. Gerard, 1553), où le Vaudois analyse plusieurs paraboles en mettant en valeur leur riche imagerie. Dans tous ces textes, souligne Viret : «[...] il suffit [...] d'entendre l'intention de l'auteur, & d'en rapporter enseignement [...]»¹⁶⁶. Relevant les multiples détails racontés dans l'histoire de l'homme riche et du pauvre Lazare (Lc 16¹⁹⁻³¹), il conclut qu'ils servent «[...] plus à orner la narration, que à la correspondance

¹⁶³ Cf. par ex. sur la primauté de l'évêque de Rome dans *De potestate et primatu papae* (1537), cité par J.-N. Pères dans «Mélanchthon, par les Pères le retour à l'Écriture.» *Connaissance des Pères de l'Église* 100 (2005): 36.

¹⁶⁴ J. Pelikan, *The Reformation of the Bible. The Bible of the Reformation* (Catalog of the Exhibition by V. R. Hotchkiss, D. Price). New Haven and London-Southern Methodist University: Yale University Press-Bridwell Library, 1996, pp. 30-33.

¹⁶⁵ Cf. à ce sujet R. Burnett, «John Calvin and the *Sensus Litteralis*.» *S.J.T.* 57 (2001): 1-13.

¹⁶⁶ *Necromance papale*, p. 180.

de la matière subiection». Le verbe «orner» renvoie à l'esthétisme littéraire et, par extension, à la contribution humaine dans la mise en forme de la révélation. La conjonction entre apport humain et divin dans la transmission du Verbe sacré est donc clairement affirmée. Par ailleurs, tout dans la Bible ne doit pas être pris au pied de la lettre. Le passage où le Christ se compare à un larron pour décrire l'éminence de la parousie (Mt 24⁴³; Lc 12³⁹) en donne une preuve patente. Ainsi, vouloir à tout prix «[...] prendre les paroles à la rigueur de la lettre [...]», comme dans le passage d'*Ésaïe* sur la fin du roi de Babylone [Es 14³⁻²³], exigerait d'assimiler les Écritures aux dialogues de Lucien de Samosate. Selon Viret, les auteurs sacrés usaient occasionnellement d'une «manière d'écrire» qui relevait d'intentions littéraires proches de l'atticisme. Les prophètes n'hésitaient pas enjoliver leurs oraisons pour émouvoir les auditeurs ou à introduire dans leurs exposés des conversations figurées et colorées afin de rendre leur style plus «delectable», chose impossible si «[...] on usait seulement de paroles vulgaires, sans les accommoder aux affections humaines»¹⁶⁷. On doit souligner ici l'apport à son exégèse des genres littéraires de la littérature classique. Viret était donc loin de prôner un littéralisme plat et servile qui conférerait à chaque mot de la Bible une puissance magique ou un sens caché¹⁶⁸. Sur cet article, parmi d'autres, son approche de la Bible se démarque du fondamentalisme protestant contemporain¹⁶⁹.

L'Écriture et la théologie du peuple de Dieu dans l'Histoire

Homme de son temps, Viret était tributaire d'une conception «renaissante» du monde. Tout comme les Florentins du XV^e siècle percevaient dans l'histoire de la Rome antique une grille d'analyse pour expliquer leur expérience collective¹⁷⁰, ses coreligionnaires et lui comprenaient l'expérience des réformés à travers celle du peuple

¹⁶⁷ *Ibid.*, pp. 172-75.

¹⁶⁸ *Le monde à l'empire*, p. 220.

¹⁶⁹ Cf. dans le même sens Salgat, p. 123.

¹⁷⁰ Cf. à ce sujet les remarques dans A. McGrath, *The Genesis of Doctrine. A Study in the Foundation of Doctrinal Criticism*. Grand Rapids: William B. Eerdmans, 1990, pp. 54-55.

hébreu depuis ses origines. À ce chapitre, il est connu que la théologie réformée insiste sur la continuité entre la première et la seconde alliance¹⁷¹. Concrètement, la réappropriation chrétienne de l'histoire d'Israël permettait aux Huguenots d'établir de multiples réseaux typologiques entre les narrations vétérotestamentaires et les circonstances particulières de leur Église, particulièrement en ce qui avait trait aux martyrs dont l'actualité était, pour le moins, brûlante¹⁷². Cette façon de comprendre la Bible et l'interprétation générale de l'Histoire qui en émerge est bien expliquée par J. Goettmann :

[...] l'histoire biblique élabore une théologie de l'histoire du peuple de Dieu parmi les nations. Elle couvre notre propre histoire et chaque génération de l'histoire des hommes. L'éclairage biblique a contribué à ouvrir les perspectives fermées des histoires de l'Antiquité (le recommencement des choses, cycle de l'éternel retour). La Bible inclut les cycles naturels dans la ligne théologique d'une «Plénitude des temps» messianiques convergeant, sous la forme d'une spirale, vers la Jérusalem nouvelle» (Ga 4⁴; Ap 21²)¹⁷³.

Une telle ligne du temps, qui incorpore des cycles dans sa trajectoire, exposait aux croyants une série d'événements dans laquelle ils pouvaient discerner un même mode d'interventions divines liant en une longue chaîne réursive le vécu des témoins de la vérité en butte aux forces du Mal : «Car le diable, écrit Viret, a de tous temps toujours gouverné les Rois et les Princes tyrans, qui ont persécuté le peuple de Dieu»¹⁷⁴. C'est à travers ce prisme herméneutique qu'il voit des parallèles entre l'époque d'Achab, de Jézabel et de Nabucodonosor dans l'AT¹⁷⁵, celle des dirigeants d'Israël au temps du Christ et des apôtres¹⁷⁶, le règne d'Antiochus Éphiphane, de

¹⁷¹ Calvin, *Institution*, II, X.

¹⁷² Ch. H. Parker, «French Calvinists as the Children of Israel: An Old Testament Self-Consciousness in Jean Crespin's *Histoire des Martyrs* before the Wars of Religion.» *S.C.J.* 24/2 (1993): 238. Cf. *Le monde à l'empire*, pp. 216ss: «<Exemples du peuple d'Israel appliquez au peuple Chrestien.>».

¹⁷³ *Approches de la Bible*. Paris: Édit. P. Lethielleux, 1979, p. 79.

¹⁷⁴ Cité dans C.-G. Dubois, *La conception de l'histoire en France au XVI^e siècle*. Paris: Nizet, 1977, p. 465.

¹⁷⁵ *Mét. Chr.*, pp. 234-35.

¹⁷⁶ *ADL*, p. 56.

Caligula, de Dioclétien¹⁷⁷, la persécution des Vaudois au moyen âge et le sort des protestants sous le joug romain¹⁷⁸. Peu importent les périodes considérées, «[...] c'est toujours ce mesme diable [qui agit dans l'histoire]. Il a seulement changé de masque, pour jouer un autre personnage»¹⁷⁹. Les textes anciens sont ainsi relus avec un déplacement de sens dont le propos se superpose à l'à-propos. Suivant cette logique, la censure de la Bible en traduction s'explique par le recours à une théologie de l'histoire dans laquelle la théorie d'un complot cosmique joue un rôle dramatique. Viret cherche à montrer le dessous des cartes en révélant le sens prophétique de la *Heilsgeschichte*. Non seulement la révélation s'inscrit-elle dans l'Histoire, mais l'Histoire elle-même offre une série de confirmations de la révélation. Puisque la Réforme de l'Église marque l'étape ultime de l'accomplissement des Écritures à la veille de la parousie, il s'ensuit que la résistance à la vérité est de plus en plus manifeste en cette période cruciale de l'histoire du salut. On a ici une clé pour comprendre l'agressivité de Viret à l'endroit de l'institution romaine, comme le montre son interprétation de la prophétie d'Ésaïe 29⁹⁻¹², dont l'écho s'entendait déjà dans les Évangiles (Mt 13¹⁴⁻¹⁵; Mc 4¹²), et même dans les interdictions faites aux laïcs de son temps de lire ou d'écouter quelqu'un lire la Bible en langue courante :

[...] nous voyons bien accomplir aujourdhuy en l'Eglise papale, ce que le Seigneur a dit jadis par Isaïe assavoir que la Prophetie et la parole, de Dieu, seroit comme un livre signé et cacheté, auquel nul ne pourrait lire. Car si on le baille aux ignorans, ils diront qu'ils n'y entendent rien, pour ce qu'ils n'ont point appris les letres. Si on le baille aux savans, ils diront que le livre est clos, et qu'ils ne peuvent lire dedans [...]. Car on a fait à croire aux ignorans, et à ceux qu'ils ont appelez laiz, qu'il ne leur appartenoit de se mesler des saintes Escritures, ni de la theologie. Cependant ceux qui se sont reservé ces estudes, comme propres à eux,

¹⁷⁷ *De la difference*, f. K8r^o-v^o.

¹⁷⁸ *Ibid*, ff. L4v^o-L5r^o. Cf. aussi les efforts pour combattre l'imprimerie, *Des actes*, pp. 494-95, 551.

¹⁷⁹ *Le monde a l'empire*, p. 317. La même thèse avait déjà été dév. par J.-F. Pic de la Mirandole, frère du célèbre humaniste, dans *La Sorcière. Dialogue en trois livres sur la tromperie des démons, 1523* (Texte établi, traduit du latin et commenté par A. Perifano). Turnhout: Brepols, Coll. *De Diversis Artibus*, 2007.

n'en ont tenu conte, et n'y ont rien entendu, ni voulu entendre. Et par ainsi le livre a esté clos à tous¹⁸⁰.

Au final, les écrits de Pierre Viret abondent en constructions historiques où un événement passé sert de type à un événement actuel, ce qui illustre à bien des égards le processus canonique étudié par B. S. Childs et dont J. A. Sanders a perçu un témoignage historique important dans la Réforme protestante¹⁸¹.

De la théorie à l'application : deux cas particuliers et particulièrement difficiles

L'éventail des sujets qu'on pourrait retenir est très large. On le restreindra à deux questions contre lesquelles nombre d'esprits ont regimbé, tant au XVI^e siècle que dans les siècles ultérieurs, à savoir le décret éternel d'élection et les rapports entre la pneumatologie et l'Écriture. Le premier problème engage une conception de la souveraineté de Dieu et de la liberté humaine qui a pour enjeu l'anthropologie et le salut éternel de chaque être humain. La seconde touche à la signification et à la portée de l'action du Paraclet dans l'Église suivant la promesse du Christ en Jn 16¹³ : «[...] lorsque viendra l'Esprit de vérité, il vous fera accéder à la vérité toute entière». Cette action de l'Esprit Saint doit-elle être comprise comme s'effectuant de manière indépendante des Écritures ou en conjonction avec celles-ci, et suivant la réponse donnée, dans quelle proportion respective ?

La prédestination

Le décret éternel d'élection est au nombre des doctrines qui ont le plus excité les passions pour ou contre le calvinisme doctrinal. Contrairement à une opinion courante, ce problème n'était pas nouveau. Le débat existait dans l'Église depuis la controverse entre Pélage et saint Augustin. Au siècle des Réformes, avant la

¹⁸⁰ *Le monde a l'empire*, pp. 17; et dans le même sens Es 6⁹⁻¹⁰ (*ibid.*, pp. 338-39).

¹⁸¹ D. Barthélemy, «La critique canonique», *Découvrir l'Écriture*. Paris: Cerf, 2000, pp. 212 n. 1, 219; et *Commission Biblique Pontificale (L'interprétation de la Bible dans l'Église)*. Montréal: Édit. Paulines, 1994, pp. 44, 45.

contribution de Calvin à cette vieille polémique, une question sœur, celle du libre ou du serf arbitre, avait déjà consommé la rupture entre Érasme et Luther. Dans sa diatribe sur le libre arbitre (sept. 1524), le prince de l'humanisme écrivait au docteur allemand qu'il était inutile et risqué de publier ce paradoxe «à la cantonade»¹⁸². Les appréhensions d'Érasme ne tardèrent pas à se vérifier. Ce furent bientôt les réformés que la liberté humaine divisa entre eux, bien avant les conflits entre Jacob Arminius (1560-1609) et les auteurs des canons du synode de Dordrecht (1618-19).

Une des premières sources connues remonte à l'ancien carme Jérôme-Hermès Bolsec, installé comme médecin à Genève, qui comparut devant les autorités pour ses erreurs sur le «libéral arbitre» (c. 1551)¹⁸³. Il fut réduit au silence après son procès et la sentence de son bannissement (23 déc.), mais les réserves face à la prédestination s'étaient déjà répandues dans la cité. En juin 1552, c'est un ancien moine et candidat au ministère nommé Trolliet qui attaquait la doctrine en la taxant d'hérétique pour ses «contrariétéz»¹⁸⁴. En octobre, note B. Cottret, «[...] ces questions de doctrine en viennent à être agitées jusque dans les cabarets où l'on s'exclame que Calvin "fait Dieu auteur du péché"»¹⁸⁵.

Entre-temps, les idées de Bolsec s'étaient répandues dans le pays de Vaud, notamment à Vevey où elles trouvèrent comme adeptes le pasteur de Saint-Paul, prédécesseur de Bèze à l'Académie de Lausanne, et son collègue François Marthoret, ancien doyen de la Classe. À deux reprises en 1552, de Saint-Paul refusa de souscrire aux thèses proposées par la Classe de Lausanne¹⁸⁶. Le débat ne fit que s'envenimer avec les attaques anti-genevoises d'André Zébédée, pasteur nommé récemment à

¹⁸² *Le libre arbitre* dans Érasme. Paris: édit. R. Laffont, 1992, pp. 705-06.

¹⁸³ B. Cottret, *Calvin. Biographie*. Paris: Édit. Jean-Claude Lattès, 1995, pp. 219ss; Vuilleumier, pp. 645-54; *Procès de Jérôme Bolsec* publié d'après les documents originaux par H. Fazy (Extrait du t. X des Mémoires de l'Institut national genevois). Genève: Imprimerie et lithographie Vaney, rue du Rhône, N° 52, 1865, 74 pp.

¹⁸⁴ Barnaud, pp. 403-04.

¹⁸⁵ Cottret, *op. cit.*, p. 221; Vuilleumier, p. 649.

¹⁸⁶ Barnaud, pp. 410, 417-21; *C.O.* 15: 29ss sur les Thèses de Viret contre Bolsec (Barnaud, p. 421, n. 3). Sur cette question, cf. la position nuancée de Bullinger dans la *Confession helvétique (Confessions et catéchismes de la foi réformée)*, O. Fatio, édit. et al. Genève: Labor et Fides, 1986, pp. 227-29).

Nyon. MM. répondirent en admonestant les ministres du Pays de Vaud d'éviter tout propos diffamatoire et de ne rien publier sur la prédestination (17 nov. 1554 et 26 janv. 1555). Le 3 avril 1555, le Conseil bernois exhorta le bailli de Lausanne à s'assurer que l'*Institution* de Calvin ne soit pas utilisée comme manuel de théologie à l'Académie¹⁸⁷. Or, quatre années plus tard, lorsqu'il eut quitté Lausanne et qu'il fut installé à Genève, P. Viret fit publier un livre de 960 pages, dont il avait commencé la rédaction depuis longtemps : la *Familière et ample instruction en la doctrine chrestienne et principalement touchant la divine Providence et prédestination, faite en forme de dialogues* ([Genève], J. Rivery, 1559), in-8^o¹⁸⁸. Le choix de la langue et le recours au genre dialogué ne laissent aucun doute sur son désir d'atteindre l'opinion publique en exposant les tenants et les aboutissants d'une doctrine qui, malgré sa complexité¹⁸⁹, est «[...] de telle consequence, écrit Viret, que nous pouvons à bon droit affermer que c'est l'un des principaus fondemens de toute la vraie religion, & doctrine chrestienne»¹⁹⁰.

Dans son épître aux lecteurs, il discute les causes des conflits d'interprétation sur la providence et la prédestination en expliquant son approche didactique pour traiter cette matière qu'il qualifie volontiers d'«obscur et difficile»¹⁹¹. On croit comprendre ici que ces questions sont claires et simples, mais qu'elles peuvent s'embrouiller par de faux raisonnements. Comme souvent dans sa vision des choses, ce sont le diable et les séducteurs qui usent de détours pour piéger les fidèles et les faire trébucher dans leur marche chrétienne¹⁹². Viret attribue constamment au Malin la perversion des doctrines célestes : «[...] c'est la cautele de Satan, quand il voit que

¹⁸⁷ Vuilleumier, pp. 649-52.

¹⁸⁸ Cf. ses lettres à Calvin, le 12 mai et le 5 juin 1555 (*Lettres choisies*, XXXII, pp. 118-20; XXXIII, pp. 120-23). Chronologiquement, cette œuvre s'inscrivait dans l'illégalité bernoise.

¹⁸⁹ De l'aveux de Calvin, cette doctrine pouvait s'avérer «[...] un labyrinthe où il [le curieux] ne trouvera nulle issue [...] et [...] un abîme de ténèbres dont il ne pourra jamais sortir» (cité dans L. Schümmer, «Prédestination et destinée dans la synthèse de Calvin. La vie a un sens», *Destin, prédestination, destinée* (A. Gesché, dir.). Paris: Cerf, 1995, p. 114).

¹⁹⁰ *Familière et ample instruction* (1559), f. ii v^o.

¹⁹¹ *Ibid.*, f. *vii v^o.

¹⁹² *Ibid.*, ff. iii v^o; v v^o-vi r^o.

nous voulons sortir d'un erreur (*sic*), de nous tirer et plonger en un autre au plus dangereux que le premier [...]»¹⁹³. Pour lui, le lecteur n'est ni seul ni neutre devant la Bible. Il existe un principe intelligent du mal infiltré dans le monde dont les agents métaphysiques possèdent, entre autres capacités, le pouvoir de pénétrer le cercle herméneutique des lecteurs / auditeurs dans le but de pervertir leur quête de sens en faisant fonds sur la déchéance adamique qui a altéré toutes les facultés humaines¹⁹⁴.

La deuxième cause pour laquelle les discussions sur la providence et la prédestination s'avèrent sources «d'absurditez, & d'opinions estranges» relève des limites de la raison. Jamais on ne pourra satisfaire l'entendement dans ces matières à moins d'assujettir sa pensée aux conseils secrets de la providence révélés dans l'Écriture¹⁹⁵. Puisque les interrogations soulevées par la Bible engagent tout l'être, le lecteur peut-être tenté, à certains moments, d'esquiver la conclusion d'une preuve en raison de ses implications existentielles¹⁹⁶.

La troisième cause qui rend la doctrine de la souveraineté de Dieu et de l'élection si complexe tient de la pédagogie adoptée pour l'enseigner. C'est pourquoi Viret signale qu'il s'est efforcé d'exposer le sujet «le plus familièrement & le plus populairement [...]» possible¹⁹⁷, en évitant la spéculation théorique au profit d'analogies et d'exemples coutumiers pour présenter «la chose devant les yeux» des lecteurs¹⁹⁸, quitte, déplore-t-il, à rendre son développement plus long qu'il ne l'eût souhaité. Pour remédier à ce problème, il a ajouté à la fin de son livre un *Brief recueil & sommaire*¹⁹⁹ qui reprend tous les points de son enseignement sous de courtes

¹⁹³ *Remonstrances*, p. 14. Cf. les appuis bibliques à cette vision des choses (cf. Mt 4⁶⁻⁷; 13^{19, 25-28a, 39}; Jn 8⁴⁴; 2 Co 4⁴; Eph 4¹⁴; 6¹¹⁻¹²; 2 Th 2⁹⁻¹¹; 1 Tm 3^{7b}; 4¹⁻²; 2 Tm 2²⁶; *passim*).

¹⁹⁴ *Ins. Chr.* (1564), t. I, p. 654: «Comment la mauvaise concupiscence bourgeoine & produit ses fruits en nous: & comment tout l'homme est corrompu & perverti par le peché [...]».

¹⁹⁵ *Familie et ample instruction* (1559), ff. v r^o; vi v^o.

¹⁹⁶ *Le monde a l'empire*, p. 296.

¹⁹⁷ F. vi r^o.

¹⁹⁸ F. vi v^o.

¹⁹⁹ *Brief recueil & sommaire, des principales decisions qui ont esté faites, touchant les matieres traitées cy-dessus*, pp. 946-60. Cette aide mémoire comporte 68 assertions clés (pp. 948-60).

rubriques, «pour le repos des lecteurs, & pour aider à leur memoire»²⁰⁰. Pareil labeur montre le zèle qu'il était prêt à déployer afin de rendre intelligibles aux non-spécialistes les sujets les plus ardues et les plus controversés de la Bible. Son œuvre, imposante par son contenu et remarquable par sa clarté et ses qualités didactiques, dépasse de loin la somme plus théorique de Calvin sur le même sujet²⁰¹. À notre connaissance, ce commentaire représente la plus ambitieuse entreprise de vulgarisation de la prédestination dans la Réforme française et peut-être même de la Réforme tout court²⁰². Il est étonnant que les historiens de la théologie réformée n'aient pas accordé d'importance à cet écrit. Jusqu'ici, leur attention s'est surtout concentrée sur la doctrine de la prédestination chez Calvin, Théodore de Bèze, les auteurs classiques et les puritains.

Le rapport Esprit / Parole : entre la lettre et la “*sapientia experimentalis*”

La Bible ne contient pas des réponses expressément consignées à toutes les questions, notamment en ce qui touche certains aspects du culte, le gouvernement ecclésiastique et les activités humaines et sociales. Des préceptes et des pratiques doivent donc être déduits par un travail d'intertextualité. La question du pédobaptisme en constitue un exemple de choix au XVI^e siècle. Dans ce cas comme dans d'autres, quelle directive fallait-il suivre en l'absence d'instructions scripturaires formelles ? Devait-on interpréter les silences comme un veto ou comme une liberté ? Comme l'observe à ce propos A. Gounelle :

Nous touchons ici du doigt la différence entre deux manières de comprendre l'autorité [de] la Bible. Les anabaptistes préconisent la *restitutio*. Ils n'admettent et n'autorisent que ce que le Nouveau Testament ordonne expressément [...] les réformés pratiquent plutôt la *reformatio* : dans les doctrines et les pratiques de l'Église existante, on

²⁰⁰ F. vii v^o.

²⁰¹ *Institution*, III, XXI-XXIV; *De æterna Dei prædestinatione* (1552); *Brevis responsio de prædestinatione* (1557).

²⁰² Réédition allemande: Düsseldorf, 1614 (Barnaud, p. 692, XXIII).

rectifie ce à quoi s'oppose l'enseignement de la Bible et on maintient le reste²⁰³.

Viret, on l'a vu, fit face à une difficulté de ce genre à peu près au même moment où s'achevait l'impression du T1. Les pasteurs de Montbéliard étaient alors troublés par l'introduction de rites catholicisants dans leurs offices divins. N'ayant aucune recommandation biblique précise sur ces questions, il leur conseilla de recourir à une instruction directe par l'Esprit²⁰⁴. Dans une autre publication, il ira jusqu'à ériger en «Reigle generale» l'onction divine dans les questions liturgiques : «Car si nous suivons la parole de Dieu l'Onction du saint Esprit nous enseignera comment il faut user des choses saintes, comme le Seigneur le nous promet par saint Jean»²⁰⁵. Cette règle ne manque pas d'intérêt si on la met en parallèle avec la conception catholique latine et byzantine de la Tradition dans son caractère pneumatologique. Viret est prêt à reconnaître à une communauté ecclésiale particulière une assistance divine pour résoudre des questions extra-bibliques, assistance qui ressemble étrangement à celle dont bénéficient l'épiscopat et les conciles œcuméniques dans l'Orthodoxie et l'Église romaine.

On remarquera, cependant, que Viret prend soin de préciser que l'onction divine guidera ceux qui suivent l'Écriture. L'onction est en effet un terrain bien glissant sur lequel certains dérapèrent en suivant une voix intérieure indépendante de la Parole extérieure. On connaît bien l'assertion de Thomas Münzer : «La voix du Saint-Esprit [...] est en moi, comme le terrible bruissement de cours d'eau innombrables [...]; j'en sais plus que si j'avais avalé cent mille Bibles [...]»²⁰⁶. Pour fonder leur croyance à l'onction intérieure (*chrisma*), les «enthousiastes» (*Schwärmer*) ou

²⁰³ A. Gounelle, «Pédobaptisme. Le débat au XVI^e siècle.» *É.T.R.* 2 (1995): 200.

²⁰⁴ *Lettres choisies*, X, p. 61. Dans l'*Ins. Chr.*, t. 1 (1564), il écrira que l'enseignement de l'Esprit s'effectue aussi par l'expérience: «Mais c'est [là] une philosophie laquelle nul n'entend, sinon ceux qui ont esté en l'escole de l'Esprit de Dieu, et qui en ont fait l'experience».

²⁰⁵ *De la communication que ceus qui cognoissent la verité de l'Evangile, ont aus ceremonies des papistes [...]* (= *Traité divers*, p. 131).

²⁰⁶ H. De Lubac, *La postérité spirituelle de Joachim de Flore. t. I. De Joachim à Schelling*. Paris: Édit. Lethielleux, coll. Le sycomore, 1987, p. 177; E. W. Gritsch, *Thomas Müntzer, A Tragedy of Errors*. Minneapolis: Fortress Press, 1989, pp. 86-87.

spiritualistes²⁰⁷ se réfèrent en particulier à Jn 6⁴⁵ («Dans les prophètes il est écrit : «Tous seront instruits par Dieu»») et à 1 Jn 2^{20,27} («Quant à vous, vous possédez une onction, reçue du Saint, et tous, vous savez [...] l'onction que vous avez reçue de lui demeure en vous, et vous n'avez pas besoin qu'on vous enseigne [...] son onction vous enseigne sur tout»)²⁰⁸.

Certes, le mystère de la rédemption ne peut être connu «s'il n'y a nouvelle illumination & revelation du ciel, par le S. Esprit»²⁰⁹. Viret accorde aussi que «la parole de Dieu, n'est plus parole de Dieu, mais lettre morte tant seulement, si elle n'est conjoint avec la vertu et efficace du saint Esprit»²¹⁰. Pourtant, le fait est que le Malin se déguise en ange de lumière (2 Co 11¹⁴)²¹¹. L'Église a donc reçu le ministère de la Parole afin d'éprouver les esprits, les doctrines et les révélations s'ils sont de Dieu ou non²¹². Viret se réfère de toute évidence aux illuminés lorsqu'il ajoute ce qui suit :

Car s'il n'avoit bridé les hommes par ce moyen [le ministère de la Parole], il seroit facile à un chacun de se vanter du don de Prophetie, & des inspirations du S. Esprit, & de nouvelles revelations. Ainsi faisant, l'Eglise n'auroit iamais aucune certaine doctrine [...] Car il y auroit autant de propheties & de revelations, que de testes²¹³.

C'est le spectre d'une telle Méduse que Viret veut décapiter par le tranchant de la *claritas Scripturae*. Comme pour les catholiques qui, suivant le réformateur, ajoutaient à l'Écriture, Viret affichait son mépris à l'endroit de ceux qui prétendaient recevoir des messages célestes sans appui scripturaire. Dans les deux cas, la source est la même ainsi que les résultats : la dissolution de l'autorité et de l'usage des textes

²⁰⁷ Cf. par ex. T. Münzer sur Jl 3¹⁻² (*Le temps des Réformes et la Bible, op. cit.*, p. 551). Cp. Viret sur le même passage dans *Ins. Chr.* (1559), p. 683.

²⁰⁸ S. Franck, *280 Paradoxes or Wondrous Sayings* (Translated et Introduced by E. J. Furcha). Lewiston-Queenston: The Edwin Mellen Press, Texts and Studies in Religion, Vol. 26, 1986, pp. 25, 256; *Selected Writings of Hans Denck 1500-1527* (Edited and translated by E. J. Furcha). Lewiston-Lampeter-Queenston : The Edwin Mellen Press, Texts and Studies in Religion, vol. 44, 1989, p. 115; *Confession d'Augsbourg*, art. V; Calvin, *Institution* I, IX.

²⁰⁹ *De l'autorité et perf. des Écritures*, pp. 52-53.

²¹⁰ *Monde à l'empire*, p. 220. Cp. à Zwingli dans P. Stephens, *op. cit.*, pp. 89-92; 175-80.

²¹¹ *De l'autorité et perf. des Écritures*, p. 53.

²¹² *Ibid.*

²¹³ *Ibid.*, pp. 53-54.

sacrés²¹⁴. Contre les tenants d'une inspiration affranchie de la règle biblique, Viret affirme le lien inséparable entre l'Écriture et l'Esprit, auteur de la précédente²¹⁵. Cet argument, on le sait, se trouvait déjà chez Calvin dans son *Institution* de 1539, mais d'après D. Troilo «Viret ne semble pas s'être inspiré de ce texte»²¹⁶. Dans ses attaques contre l'illuminisme, le Vaudois penserait d'abord aux excès rapportés à Appenzel et Saint-Gall (c. 1525-26) où plusieurs allèrent «[...] jusqu'à déchirer ou jeter dans le feu leurs propres exemplaires du Nouveau Testament, déclarant que "la Lettre tue mais l'Esprit vivifie" [2 Co 3⁶]». Viret connaissait également les thèses apocalyptiques du visionnaire Melchior Hoffman et la «Nouvelle Sion» des Munstériens (1534)²¹⁷.

Pour résumer la manière dont Dieu exerce son action sur les siens par le saint Esprit, Viret formule trois conseils : *i*) Il rappelle que Dieu agit par une action quotidienne qui nécessite une écoute individuelle et assidue²¹⁸, car «tous [...] ont tousiours besoin d'apprendre en ceste eschole, iusques à la mort, et qu'il y aura tousiours assez à apprendre et pour les scavans et pour les ignorans»²¹⁹. *ii*) Pour éviter les erreurs du subjectivisme, il faut s'adonner à l'étude des deux Testaments en ne séparant jamais l'Esprit et la Parole. *iii*) Enfin, il ne faut pas oublier que l'Esprit agit par la prédication qui est aussi une parole divine²²⁰. La prophétie est ici davantage conçue comme une actualisation du message scripturaire qu'un vecteur de révélations

²¹⁴ Salgat, pp. 116-17.

²¹⁵ *Exp. fam. sur le Symbole*, p. 291; D. Troilo, *Pierre Viret et l'anabaptisme*, Mémoire présenté en vue d'obtenir le grade de Maître en Théologie, oct. 1993. Université des Sciences Humaines de Strasbourg, Faculté de Théologie Protestante, Partie I, Étude, p. 106, n. 293; et *De l'Estat, de la conference*, pp. 186-87: «Car le saint Esprit ne parle pas en divers sens, ne par ambiguité de langage, comme les malins esprits és Oracles des dieux Payens. Il ne donne pas aussi licence à un chacun d'y apporter des sens divers, & des expositions selon leur fantasie».

²¹⁶ D. Troilo, *Pierre Viret et l'anabaptisme*, *op. cit.*, p. 111.

²¹⁷ *Ibid.*, pp. 106, 110.

²¹⁸ *Du devoir*, pp. 51-54.

²¹⁹ *Ins. Chr.* (1559), p. 39.

²²⁰ E. A. Dowey, «The Word of God as Scripture and Preaching», *Later Calvinism. International Perspectives* (W. F. Graham, éd.). Vol. XXII. Sixteenth Century Essays & Studies, 1994, pp. 5-18, surtout p. 14; *Ins. Chr.* (1564), t. I, pp. 66-70.

spéciales²²¹. Tout ce qui vient d'être dit implique trois pratiques de lecture distinctes et complémentaires auxquelles il faut maintenant s'attarder.

La prédication (Parole extérieure) et le respect d'une «police» ecclésiale

La lecture, l'écoute et le chant de portions de la Bible remplissent l'essentiel du culte réformé²²². Aussi Viret tient-il à rappeler le profit des assemblées chrétiennes pour l'exposition du saint Livre²²³. Si Dieu a donné ses oracles sous forme écrite «pour enseigner les hommes par les yeux», le *Verbi Divini Minister* est de même divinement institué pour les instruire «par les oreilles»²²⁴. Ces deux offices, Parole visible et Parole audible, constituent les deux facettes d'un seul et même ministère²²⁵. On arrive donc au rôle des pasteurs et des docteurs²²⁶. Viret reviendra souvent sur ce thème après 1559, sans doute à cause de la multiplication des communautés réformées en France dont il devenait urgent de mettre en coupe réglée sur le modèle genevois, surtout devant le péril que faisait courir le congrégationalisme de Jean Morély auquel, à tort croyons-nous, certains ont associé le nom du réformateur vaudois en tant que partisan²²⁷.

Il est utile de noter que dans ses premières publications, Viret plaçait en valeur le Christ comme seul docteur de l'Église en réaction aux prétentions des théologiens de Paris²²⁸. Or, une dizaine d'année plus tard, il alléguera l'importance d'entretenir

²²¹ *Des actes*, pp. 77-78, 80; *Ins. Chr.* (1564), t. I, p. 313; Troilo, *op. cit.*, p. 107, n. 296.

²²² *Des actes*, p. 337.

²²³ *Remonstrances*, pp. 13, 15-16.

²²⁴ *De l'autorité et perf. des Écritures*, pp. 58-59.

²²⁵ *Ibid.*

²²⁶ Sur les fonctions du *Verbi Divini Minister*, cf. Salgat, pp. 254-58.

²²⁷ Dans son *Ins. Chr.* (1564), t. 1, pp. 86-87, Viret défend le rôle des «Consistoires Ecclesiastiques». Or ce dév. ne figure pas dans l'*Ins. Chr.* de 1559. On trouve cependant en 1559 les passages sur les «élections des vrais ministres de l'Eglise, & premierement des extraordinaires» (pp. 803-04) et «De l'ordre qui doit estre tenu aux elections des ministres ordinaires de l'Eglise, & à qui elles appartiennent» (pp. 805-07). Noter qu'en 1559, l'affaire Morély n'a pas encore éclaté et que Viret est à Genève. Les mots «Consistoire Ecclesiastique» apparaissent une seule fois, à la p. 787 de l'édition susmentionnée. Dans l'*Exp. fam. sur le Symbole* (1560), les deux termes figurent à la p. 321, mais il s'agit d'une reprise de l'*Ins. Chr.* (1559), p. 787. En revanche, on ne trouve pas dans le texte de 1560 les dév. «Du vray chef de l'Eglise [...]» et «De l'office des Ministres que des autres Anciens [...]» qui figureront dans l'*Ins. Chr.* (1564). Par ces additions, Viret entendait-il répondre aux problèmes soulevés par le morélyisme ?

²²⁸ *Traité de la salutation* (1544), f. C6r^o-v^o. Sur la «Theologie Academique», cf. *Disp. Chr.* II: 253-55.

financièrement des maîtres et des professeurs «de toutes bonnes lettres, arts & disciplines» pour la formation et la relève des pasteurs dans des académies de théologie²²⁹. Plutôt que de conclure hâtivement à une contradiction logique, il convient d’apprécier le contexte respectif de ces assertions. Entre l’émission du T1 en 1544 et celle du T2 en 1561, bon nombre d’associations calvinistes du royaume de France étaient passées du statut d’églises «plantées», où les membres se réunissaient informellement pour lire la Bible et pour prier, à celui d’églises «dressées», c’est-à-dire dans lesquelles devaient s’exercer toutes les fonctions ecclésiastiques énumérées dans l’épître aux *Éphésiens* chap. 4²³⁰. Plutôt qu’une «recatholicisation» de la Réforme, Wanegffelen y voit l’introduction d’un «cléricalisme non-sacerdotaliste» qui ne remet pas radicalement en cause le sacerdoce universel des baptisés²³¹. Cette professionnalisation grandissante du corps pastoral explique la volonté de mettre en relief le «profit des assemblées chrestiennes» et la dignité des docteurs-pasteurs-anciens dans l’enseignement public de la Bible²³². Suivant cette raison, le ministre du culte gagna en importance comme interprète compétent et légitime de la Bible. L’autorité dont il fut revêtu – sa toge noire en était l’insigne – en vint, dans les faits, à égaler voire à dépasser celle du prêtre catholique²³³. La scolastique réformée contribua à accentuer la distinction entre une *Ecclesia docens* et une *Ecclesia discens*. Tout se présente comme si la dogmatique, une fois extraite et construite d’après l’Écriture – suivant des présupposés plus ou moins avoués –, reléguait *de facto* la Bible au statut de servante de la théologie comme dans la scolastique médiévale (*Biblia ancilla theologicae*). En définitive, l’Église réformée accordait à ses fidèles une *libertas custodia* qui constituait une *via media* entre les positions restrictives du parti

²²⁹ *Des actes*, p. 239.

²³⁰ Les pasteurs sont les ministres principaux; les docteurs, les ministres de la saine doctrine; les anciens, ceux de la discipline; et les diacres, ceux de la charité (A. Ganoczy, *Calvin et Vatican II. L’Église servante*. Paris: Cerf, 1968, pp. 93-107).

²³¹ Th. Wanegffelen, «Entre débat et conviction: la Réforme fille de son temps.» *F.V.* 3 (2001): 20-21.

²³² *Remonstrances* (= *Traité divers*, pp. 14-16); *De l’autorité et perf. des Écritures*, pp. 52-54; 79-80; *Ins. Chr.* (1564), t. 1, pp. 46; 64-66; 313; *passim*.

²³³ Cf. *Le temps des Réformes et la Bible*, p. 218; J. Pelikan, *The Reformation of the Bible. The Bible of the Reformation*. 1996, p. 48.

conservateur, la catéchèse luthérienne (limitée, essentiellement, au catéchisme après Augsbourg) et l'individualisme, parfois anarchique, des courants radicaux (anabaptistes ou spiritualistes).

Viret anticipe bien entendu une objection de la part de ceux qui voudraient opposer le respect de la police ecclésiale et celui d'un égalitarisme anti-hiérarchique, mais il invalide cette critique en faisant remarquer que le choix de certaines personnes pour présider au ministère de la Parole et des sacrements n'est pas différent de l'ordre déjà existant dans la société civile²³⁴. Le cléricalisme, nécessaire à la survie et au maintien des communautés ecclésiales, n'est pas absolu, puisque la direction n'émane pas du haut vers le bas, mais du bas vers le haut en raison du suffrage.

Une interrogation demeure cependant : que doit faire le fidèle lorsqu'il se trouve privé d'un pasteur ou d'une communauté de rattachement ? Viret répond à ce problème dans ses *Remonstrances aus fideles, qui conversent entre les papistes*²³⁵. Ici encore, il exprime sa confiance dans l'action directe du Paraclet pour préserver les fidèles de l'erreur doctrinale. À ceux qui cherchent la vérité, il donne l'assurance d'être sauvegardé du péché d'idolâtrie par la prière et la méditation assidue des textes sacrés. La Providence répondra à l'aspiration intime qui tend vers lui, fusse par un moyen naturel ou surnaturel, à l'instar de l'eunuque éthiopien qui obtint l'assistance du diacre Philippe dans le désert (Ac 8²⁶⁻⁴⁰) ou du centenier romain Corneille qui reçut une vision céleste l'informant de faire venir l'apôtre Pierre à son domicile pour lui expliquer l'Évangile (Ac 10).

La Parole dans l'église domestique

Pour Viret, la famille constitue un microcosme de l'*Ecclesia*, dont le prototype remonte au premier couple humain²³⁶. Le patriarche Abraham lui sert également d'archétype pour montrer que chaque père est le *Verbi Divini Minister* dans sa

²³⁴ *Ins. Chr.* (1564), t. 1, p. 86.

²³⁵ *Traité divers*, pp. 16-20.

²³⁶ *De l'autorité et perf. des Écritures*, p. 59.

famille²³⁷. Toutefois, l'extrait biblique qui revient le plus souvent dans ses développements sur le *paterfamilias* se lit dans le livre du *Deutéronome* 6⁶⁻⁹, le passage qui est l'origine du port des phylactères (*tefillines*) par les juifs orthodoxes²³⁸. Puisqu'il est opposé au port d'objets sacrés et d'amulettes, Viret se garde de donner à ce texte une portée littérale²³⁹. Il l'utilise plutôt contre ses adversaires afin de les discréditer par la tradition. Reprenant le commentaire de Chrysostome sur ces versets, il en tire la conclusion que si les chefs de famille ont reçu la responsabilité d'instruire leur maisonnée dans la connaissance de Dieu, il fallait nécessairement qu'ils aient possédé les textes sacrés en langue vulgaire²⁴⁰.

On sait qu'anciennement, les nobles avaient leur chapelain de famille et les bourgeois pouvaient trouver leur directeur de conscience dans le curé de leur paroisse. Avec la Réforme, remarque E. Eisenstein, on «[...] faisait un devoir de diriger les pratiques religieuses de la maisonnée et de catéchiser enfants et apprentis. Le chef de famille accédait [...] ainsi, dans son foyer, à une position que son homologue catholique ne possédait nullement»²⁴¹. Or, cette tâche constituait une responsabilité considérable pour le *paterfamilias*. Qu'on mesure seulement le programme que Viret préconisait pour les «Eglises bien réformées» :

[...] Catechisme pour l'instruction familiere & privée pour les grans, outre les predications & autres Catechismes publiques. Il y a aussi examens particuliers, par lesquels on fait rendre raison de la Foy à tous ceux qui n'en ont point encore rendu certain tesmoignage, à fin qu'on puisse mieux cognoistre qui sont ceux qui doyyent estre admis à la communion des Sacremens [...]²⁴².

²³⁷ *Remonstrances* (= *Traité divers*, p. 31); *Ins. Chr.*, 1559, p. 683; *Exp. Fam.*, pp. 134-35.

²³⁸ Cf. T1, pp. 17-18; T2, ff. 8r^o-v^o; 13v^o-14r^o (<Aux peres de famille> et <L'office du Père>); *De la communication* (*Traité divers*, p. 128); *De l'autorité et perf. des Écritures* (pp. 155-60); *passim*.

²³⁹ Cf. *De l'autorité et perf. des Écritures*, p. 160 et ss.: «<Des Philacteres des Scribes & des Pharisiens, prinsent sur ces ordonnances, & de l'abus d'icelles [...]>».

²⁴⁰ *Des actes*, pp. 30-31.

²⁴¹ E. I. Eisenstein, *La révolution de l'imprimé dans l'Europe des premiers temps modernes*. Paris: Édit. la découverte, 1991 [Cambridge University Press, 1983], p. 203.

²⁴² *Ins. Chr.* (1564), t. I, p. 89.

À ce chapitre, les fils de pasteurs connurent un encadrement religieux précoce et intense, comme l'illustre le cas de Pierre Merlin, fils d'un ministre du Midi qui apprit à prier avec sa mère et à lire les lettres à quatre ans; à cinq ans, on lui faisait lire la Bible presque en entier, en insistant sur l'histoire et on l'interroge sur ce qu'il en a tiré. Le garçon devait aussi résumer les prêches auxquels il assistait²⁴³. Une question demeure : comment assurer une telle formation religieuse au quotidien parmi une population à majorité analphabète et très limitée dans leur emploi du temps ? Le jour dominical, ou sabbat chrétien (dans l'optique réformée), constituait naturellement le moment le plus indiqué pour cette instruction. C'est d'ailleurs pour aider les parents à s'acquitter de ce devoir qu'il a préparé sa monumentale *Instruction Chrestienne* (1564)²⁴⁴. Pour assister les parents dans leurs fonctions pédagogiques, les diacres étaient invités à catéchiser les pauvres à domicile et à leur enseigner l'écriture et la lecture²⁴⁵. L'enfance se voyait désormais chargée d'un signifiant référentiel majeur, celui d'assurer aux générations à venir la transmission de la vérité «restaurée» par une entreprise d'éducation englobant la vie privée, par le culte familial, et la vie publique, par l'instruction scolaire. Viret, les réformateurs genevois et les magistrats locaux en France avaient bien discerné que la jeunesse était garante du maintien d'un nouvel ordre établi et de la consolidation d'une Église en expansion.

La *devotio privata* connut un tournant avec l'édit de Janvier (1562) qui accorda aux Huguenots le droit au culte domestique²⁴⁶. Bèze et les réformateurs s'empressèrent de souligner l'occasion qu'offrait ce privilège en encourageant les protestants, qui en souhaitaient davantage, à prendre leur mal en patience²⁴⁷. Bien que le T2 fût composé

²⁴³ J. Garrisson, *Protestants du Midi, 1559-1598*. Toulouse: Bibliothèque historique Privat, 1991, p. 323.

²⁴⁴ *Ins. Chr.* (1564), t. I, f. *iiiiiv°; pp. 431-35; D. A. Augsburg, «Pierre Viret on the Sabbath Commandment.» *A.U.S.S.* 20/2 (1982), pp. 95-96: «[...] in dealing with this matter, Viret cannot resist engaging in a bit of polemic about Roman worship in a foreign tongue. When God has made such a clear provision to provide a message, Rome has made it a sound [latin] that cannot be understood».

²⁴⁵ B. Roussel, «Pierre Viret en France (sept. 1561-août 1565).» *B.S.H.P.F.* 144 (1998): 831.

²⁴⁶ F. Higman, «L'Édit de janvier 1562.» *B.S.H.P.F.* 144 (1998): 697-705.

²⁴⁷ *C.T.B.*, IV, pp. 248-53.

avant cette date, il n'en contenait pas moins des enseignements précieux et pertinents pour le contexte ecclésiastique ultérieur.

La lecture individuelle

On a choisi de traiter de la méditation privée de la Bible après avoir abordé les deux pratiques de lecture collective, ceci afin de relativiser l'importance qu'une certaine historiographie héritée du XIX^e siècle accorde trop souvent à l'individualisme protestant, individualisme qui relève davantage de Kant²⁴⁸ et d'Alexandre Vinet que des réformateurs du XVI^e siècle²⁴⁹. En 1927, déjà, Lucien Febvre dénonçait les esprits naïfs qui prenaient Luther pour «le père du libre examen et de la raison moderne»²⁵⁰. Père du libre examen et de la raison moderne, ni Zwingli, ni Calvin, ni Viret, ni Théodore de Bèze ne le furent davantage. Il faut donc tordre le cou à cette légende. Au XX^e siècle, l'oeuvre guénonienne a prolongé, parmi d'autres, cette méprise : «[...] le Protestantisme, écrit René Guénon, prétendit substituer ce qu'il appela le "libre examen", c'est-à-dire l'interprétation laissée à l'arbitraire de chacun, même des ignorants et des incompetents, et fondée uniquement sur l'exercice de la raison humaine [...]»²⁵¹. Un jugement aussi sommaire brouille la perspective historique. Au vrai, les réformateurs n'ont jamais préconisé pareille liberté. Les conseils de Viret, pour ne citer que lui, vont plutôt dans le sens inverse : «[...] les Chrestiens ne doibvent [...] tascher que leur sens, ou les raisons controuvees en leur cerveau, sans bon fondement, vainquent. Mais la verité, à laquelle fault renger toutes noz opinions, et luy octroyer pleinement la victoire»²⁵². On constate plutôt ici une critique de l'esprit critique. Ce qui est surtout mis en cause, c'est la crédulité tempérée des laïcs et la *fides*

²⁴⁸ J. Pelikan, *À qui appartient la Bible ? Le livre des livres à travers les âges*. Mesnil-sur-l'Estrée, 2005, p. 239.

²⁴⁹ J. Leclerc, «Protestantisme et libre examen. Les étapes et le vocabulaire d'une controverse.» *R.S.R.* 57 (1967): 321-74.

²⁵⁰ L. Febvre, «Contre le Vain Tournois des Idées. Une étude sur l'esprit politique de la Réforme.» *R.H.P.R.* 7 (1927), repris dans *Combats pour l'histoire*. Paris: Armand Colin, 1953, p. 79.

²⁵¹ *La crise du monde moderne*. Paris: Gallimard, 1946, p. 99.

²⁵² T1, p. 13.

implicitas que les partisans des traductions la Bible nommaient «croire à crédit»²⁵³. Si Viret reconnaît aux chrétiens le droit et la responsabilité de considérer à la lumière des Écritures toute parole venant de l'Église, du monde ou de l'expérience intérieure, il n'en vient jamais à relativiser les formulations dogmatiques. C'est ainsi qu'il faut comprendre sa référence aux *Actes des apôtres* (17¹¹) dans laquelle il est fait mention des Juifs de la synagogue de Bérée qui : «[...] accueillirent la Parole avec beaucoup d'ardeur, en examinant chaque jour les Ecritures pour voir si ce qu'on leur disait était exact»²⁵⁴. En proposant à ses lecteurs d'imiter le comportement des Béréens, il les invitait à questionner l'instruction et les coutumes traditionnelles pour différencier «la vraie et legitime [doctrine], de la faulse, et bastarde». Le nerf de la guerre n'est pas l'affirmation du primat de la conscience individuelle, mais la quête de la pureté doctrinale. Le libre examen, selon Viret, est indissociable d'une herméneutique de la rupture ecclésiale. Sa pensée sur ce point rejoint bien celle de Calvin²⁵⁵. Pratiquement, la chose n'allait pas sans péril. C'est ici qu'on peut attirer l'attention sur les inquiétudes de la Compagnie des pasteurs de Genève devant le potentiel de dérive des communautés sans ministre en France et l'importance que Jean-Baptiste Morély accordait au même moment à l'autonomie des églises locales. Le corps ministériel genevois en vint donc au début des années 1560 à poser des restrictions à l'étude de la Bible en dehors des offices au temple, comme le démontre cet article envoyé en réponse à des questions des assemblées françaises :

Sur la question proposée, à savoir s'il est expédient que, dans un lieu où l'on prêche la Parole de Dieu publiquement, à son de cloche, les hommes et les femmes s'y assemblent à certaines heures dans une chambre particulière, pour y lire la Parole de Dieu et répondre sur chaque mot ou verset aux demandes faites par un ministre, de telle sorte que les femmes et les hommes, sans aucune distinction, interprètent le

²⁵³ *Exp. fam. sur le Symbole* (1560), p. 49; *Brief discours de la Republique Francoyse, desirant la lecture des Livres de la sainte Escripture [...]* (s.n, s.d., Caen, chez Martin et Pierre Philippe), [f. aiii v^o]; *passim*.

²⁵⁴ NBS; *ADL*, p. 59; T2, f. 9v^o

²⁵⁵ Cf. R. C. Zachman, «“Do You Understand What You Are Reading” Calvin's Guidance for the Reading of Scripture.» *S.J.T.* 54 (2001): 17-18 (noter la réf. à Ac 17¹¹).

sens des auteurs sacrés, il a été répondu que cela est de mauvaise et dangereuse conséquence²⁵⁶.

Et l'historien É. Léonard de commenter cette recommandation : «On supprimait ainsi, même tenues sous la présidence du pasteur, ces réunions autour de la Bible d'où était sortie la Réforme, tant on avait peur de la libre interprétation des Écritures et de la libre vie des Églises»²⁵⁷. Ce parcours circulaire sur la politique de vulgarisation des Écritures illustre comment la communauté réformée refaisait en son sein l'expérience de la grande Église. De telles mesures, cependant, ne constituaient pas la norme. Les réformateurs genevois ne s'opposaient pas à la lecture personnelle des textes sacrés pourvu que soient respectés les ministères institués²⁵⁸. On voit donc où se situait le problème, tant pour les protestants que pour les catholiques : l'unité et l'*auctoritas* de l'Église, garanties par une doctrine et une discipline communes.

C'est un fait à relever qu'on ne trouve pas chez Viret de pareils raidissements. Certes, le Vaudois n'angélise pas les milieux populaires. Sa «Complainte de la corruption de commun peuple» dans *Le monde à l'empire* en donne la preuve, mais ses critiques dans cet écrit sont immédiatement accompagnées de nuances qui révèlent un mal plus profond : «[...] ce qui est dit de l'aveugle en la Loy, se doit aussi entendre, de toutes simples et rudes gens, et de tous povres ignorans, qui ont besoin d'estre enseignez et adressez et conduits comme povres aveugles, lesquels ne se savent pas conduire et gouverner eus-mesmes»²⁵⁹. Au total, l'ignorance des laïcs est un mal imputable aux mauvais pasteurs. Ce qui se dégage clairement de tout ce qui précède, c'est que Viret concevait la vie ecclésiale dans des termes plus démocratiques que

²⁵⁶ É. G. Léonard, *Histoire générale du protestantisme II / l'établissement (1564-1700)*. Paris: Quadrige / P.U.F., 1988 (1961), p. 116.

²⁵⁷ Ibid.; Foster, p. 209. Cf. les mesures similaires citées dans Th. Wanegffelen, «Entre débat et conviction: la Réforme fille de son temps.» *F.V.* 3 (2001): 22.

²⁵⁸ Calvin, *Institution* IV, I, 5; *Confessions et catéchismes de la foi réformée*, *op. cit.*, p. 79.

²⁵⁹ Cf. p. 189.

Calvin et la seconde génération réformée²⁶⁰. Il ne fait aucun doute que ce trait de personnalité, joint à son style littéraire, contribua à rendre ses publications beaucoup plus sympathiques et accessibles aux chrétiens illettrés ou ignorant le latin que celles d'un Calvin ou d'un Théodore de Bèze.

À l'exception de ses écrits sur le Décalogue et le *Pater*, Viret n'a pas laissé de commentaires bibliques détaillés. Pour se faire une idée de son herméneutique et de ses méthodes d'exégèse, il faut étudier ses emplois de l'Écriture dans des ouvrages de nature et de genre différents. L'analyse montre que sa compréhension de la Bible prolonge l'école rhénane d'exégèse²⁶¹. À cet héritage, s'ajoutent des traits personnels comme sa maîtrise des classiques qui le rendait sensible à la diversité des genres littéraires dans l'Écriture. On ne saurait donc inscrire son exégèse dans le cadre d'un littéralisme naïf. On notera par ailleurs son goût marqué pour la typologie et les analogies dans ses interprétations de la Bible²⁶². L'habileté avec laquelle il savait établir des homologues entre les narrations bibliques, l'histoire profane et le contexte de ses contemporains, en particulier grâce à sa connaissance encyclopédique des anciens, sans compter sa longue expérience pastorale, conférait à son enseignement une rare portée prophétique pour des lecteurs à la recherche de sens dans leurs tribulations et leurs questionnements. Viret s'est employé à faire ressortir le caractère inspiré de l'histoire à ses contemporains. Son souci était moins de parler et d'écrire en porte-parole direct de Dieu, à la manière d'un Thomas Müntzer, que d'exposer l'histoire interprétée prophétiquement à la lumière des Écritures dans laquelle se trouvait consignée, selon lui, la plénitude de l'*ordo salutis*.

²⁶⁰ Sur les sentiments anti-populaires et aristocratiques de Calvin, cf. É. Léonard, *Histoire générale*, op. cit., t. 1, p. 298; F. Wendel, *Calvin. Sources et évolution de sa pensée religieuse*. Paris: P.U.F., 1950, p. 4.

²⁶¹ O. Millet, *Calvin et la dynamique de la parole*, op. cit., p. 433 et n. 26.

²⁶² Cf. *Dial. du désordre*, p. 828 et l'interprétation des sauterelles de Jr 23; *Met. Chr.*, pp. 520ss et les homologues subtiles entre le loup et les faux prophètes; *Disp. Chr.*, II: 104-05, les comparaisons entre les prêtres et le coq; *passim*.

Au plan éducatif, sa prédilection pour les expositions familières des grands symboles montre qu'il demeura largement influencé par la tradition médiévale et les Actes du Synode de Berne (1532). Les liens politiques unissant Lausanne et Berne durant son ministère dans la première ville (1536-1559) expliquent sans doute cette sensibilité. On a vu d'autre part que la finalité de la Bible chez lui est fortement orientée vers des buts parénétiqes. Homme pratique, Viret était porteur d'une théologie qui valorisait le deuxième et troisième usage de la Loi (*l'usus politicus* et *l'usus renatis*) avec toute l'importance que cela conférait à la discipline ecclésiastique²⁶³. Son bannissement de Lausanne en 1559 en est la preuve la plus directe. Enfin, ses écrits présentent des similitudes étroites avec ceux de Zwingli, ce qui peut s'expliquer par la chronologie de sa conversion et, ici encore, par les rapports juridiques entre Lausanne et Berne. Sans doute faut-il ajouter à ces explications un certain patriotisme qui le faisait admirer le réformateur zurichois²⁶⁴. Sa parenté théologique avec la postérité théologique zwinglienne se discerne encore dans sa compréhension des rapports pneumatologie / Parole et dans ses premiers développements sur la cène²⁶⁵, bien que sa pensée intègrera ultérieurement de larges pans des constructions calviniennes, notamment en ce qui a trait à la prédestination²⁶⁶.

Prises globalement, nos observations rejoignent et corroborent la thèse d'Anne-Marie Salgat selon laquelle la théologie virétienne demeure largement tributaire de la

²⁶³ O. Favre, *La discipline ecclésiastique dans la théologie de Pierre Viret*. Mémoire de maîtrise. Faculté Libre de théologie évangélique d'Aix-en-Provence, 1993, 142 pp. (résumé: «Pierre Viret (1511-1571) et la discipline ecclésiastique.» *Rev. Réf.* 49 (1998): 55-75); H. Meylan, «Un texte inédit de Pierre Viret: Le règlement de 1570 sur la discipline (en Béarn).» *R.T.P.* 11 (1961): 209-21.

²⁶⁴ *Le monde à l'empire*, p. 161: «<Louange des Suisses>; et p. 179.

²⁶⁵ Cf. Viret à Bullinger (28 sept. 1547) en vue d'une concorde sur la cène (*Lettres choisies*, p. 78); et Salgat, p. 259: «I believe that, here especially, we will find that Viret, very early and throughout his career, developed his own way of thinking by reconciling in himself points of view which, with a few exceptions, theologians or historians, past as well as present, have held to be irreconcilable»; et p. 261: «In his sacramentalism, as in his ecclesiology, Viret showed himself as one who understood Zwingli's theology so profoundly that he could claim that it did not essentially differ from Calvin's».

²⁶⁶ Avec cette nuance de Salgat (p. 160): «Like Zwingli, Viret situated providence under the doctrine of the knowledge of God in Christ, as did the early Calvin. Unlike the later Calvin, Viret did not consider separating providence from predestination, because he viewed them as a theological whole that could not be broken up, and that not even for a question of methodology»

pensée de Zwingli²⁶⁷. En ce sens, l'herméneutique du réformateur vaudois représente la plus claire expression romande de la synthèse Zurich-Genève concrétisée en 1549 par le *Consensus Tigurinus*.

²⁶⁷ Salgat, p. 322. Les rapports tendus entre Viret et Zébedé, partisan des thèses zwingliennes sur la cène et le ministère et adversaire de la prédestination calvinienne, auraient-ils incité le Vaudois à se rapprocher de Zwingli pour ne pas envenimer le conflit ? (R. Centlivres, «Les “Capita Calumniarum” de Zébedé et la Réponse de Pierre Viret», *Mélanges d'Histoire du XVI^e siècle, Offerts à Henri Meylan*. Genève: Droz, 1970, p. 107-26; Barnaud, pp. 326-49; *Lettres choisies*, XXI, pp. 93-95, spécialement p. 95 sur la légitimation de l'autorité de MM. de Berne par la «divine Providence»; Vuilleumier, p. 649).

Conclusion

L'étude des modalités d'accès aux savoirs constitue un sujet riche et fécond dans l'histoire de l'Europe occidentale. La présente thèse s'est penchée sur le volet religieux de ces modalités, bien que cette problématique pourrait encore s'élargir aux sphères politique, économique et sociale.

Parole de Dieu dans la langue des hommes, selon la foi de l'Église (ou peut-être faudrait-il écrire des *églises*), la Bible devait être communiquée dans tous les idiomes. Aussi, dès l'antiquité, les livres sacrés du peuple hébreu furent traduits dans la version des Septante (LXX) au profit des juifs vivant en dehors de la Palestine. Avec la naissance du christianisme, les apôtres et les missionnaires – dont la langue maternelle était l'araméen et la langue liturgique l'hébreu – reprirent cette version pour en faciliter la propagation dans les régions d'Asie mineure hellénisées par les conquêtes alexandrines. La plupart des citations vétérotestamentaires dans le NT lui sont empruntées et les premiers écrits chrétiens n'exposent pas de polémique sérieuse entre les chrétiens d'origine juive et hellénique au sujet de l'utilisation des textes saints dans l'une ou l'autre langue, du moins jusqu'à Origène. L'opposition la plus sérieuse viendra du judaïsme rabbinique après la destruction du Second Temple (70 ap. J.-C.). Pour les pharisiens, le souvenir du jour de la Septante devint néfaste au point qu'il fallait jeûner comme pour la commémoration du veau d'or¹.

Des versions de la Bible apparurent ainsi dans tous les principaux idiomes de l'Europe et du Moyen Orient ancien². L'Église orthodoxe grecque a conservé jusqu'à ce jour la version des LXX et le NT dans sa langue d'origine comme écrits normatifs. En Occident, c'est la Bible de saint Jérôme qui s'imposa durant le moyen âge. Or, n'y a-t-il pas une certaine ironie, comme le relève J. Pelikan, dans le fait que l'Église d'Occident en vint au siècle des Réformes à opposer le terme «vernaculaire» et celui de

¹ A. Paul, *Intertestament*. Cahiers Évangile, n° 14. Paris: Édit. du Cerf, 1975, p. 37.

² *DEB*, p. 1302.

«Vulgate»³? On a réuni, dans le premier chapitre, certaines données pour tenter d'expliquer ce paradoxe. Au vrai, l'Église latine médiévale n'a jamais condamné l'activité traductrice ni même l'usage des textes sacrés en langues vulgaires, pourvu que ceux-ci fussent approuvés par elle⁴. C'est à compter du XI^e siècle, on l'a vu avec l'épisode d'Arras, et plus gravement à partir du XIII^e siècle, que l'Église se vit confrontée à une forte religiosité parallèle aux expressions dualistes, évangéliques ou apocalyptiques et dont les points communs étaient souvent le recours au saint Livre interprété en dehors des cadres officiels, voire contre eux. En raison du lien étroit qui existait entre les hérésies populaires et les portions de l'Écriture traduites en langue vulgaire, les autorités de l'Église dominante pouvaient difficilement ne pas assimiler la dissémination élargie du contenu scripturaire à une entreprise favorisant l'insubordination ou l'hétérodoxie. Par un effet pervers, la volonté de conserver la Bible dans l'orbe de la Tradition et de ses représentants attitrés eut pour résultante de créer un réflexe de méfiance à l'endroit de ceux qui préconisaient son appropriation populaire. Il ne s'agit pas ici de ressusciter la légende noire d'un moyen âge hostile à la connaissance des saintes lettres – on notera à ce sujet de la devise réformée *Post tenebras lux*, qui figure encore sur l'entre-nerfs de certaines éditions françaises de la Bible⁵ ! –, mais simplement de rappeler que les autorités religieuses et séculières avaient déjà prononcées des mesures restrictives contre les traductions de la Bible, bien avant même l'avènement de la Réforme protestante. Plus que le problème de la liberté individuelle du laïc, la question avait pour fond le statut ontologique de l'Écriture et de la Tradition avec pour enjeu l'*auctoritas* de l'Église latine.

Il faut noter qu'à ce chapitre la théologie médiévale connut une évolution significative à compter du XIV^e siècle. Cependant, du XII^e au XIII^e siècle, la Bible et la Tradition étaient comprises comme l'interprétation et la transmission collective et

³ J. Pelikan, *À qui appartient la Bible ? Le livre des livres à travers les âges*. Paris: La Table Ronde, 2005, pp. 161-62.

⁴ C. Korolevskij, *Liturgie en langue vivante*. Paris: Cerf, 1955, pp. 35-36.

⁵ Cf. la très populaire bible de Louis Segond (1910) dans sa révision de 1979 (Société biblique de Genève).

existentielle de la Parole divine par l'assistance de l'Esprit saint, et formaient, par conséquent, un tout organique insécable. Cette conception, qui était celle des Pères, expliquait en partie la fluidité relative du canon. Or, les théologiens occidentaux des siècles suivants établirent une distinction, voire un clivage, entre l'Écriture et la Tradition⁶. Il est primordial de remarquer que cette évolution coïncide avec la période des grandes hérésies et la concentration toujours plus grande de l'autorité ecclésiale dans la personne du pape. Par ailleurs, les multiples débats, investis sur le terrain de l'Écriture, entre les hérétiques et les autorités de l'Église dominante ne sont pas étrangers à l'effacement graduel du lien entre la Bible et la Tradition active, bien que ce lien n'ait jamais été complètement perdu. Sans verser dans le déterminisme historique, on peut voir comment la distinction conceptuelle opérée entre ces deux termes dans l'intelligence de la révélation pouvait, sous la pression de luttes antagonistes, s'élargir au point d'écarteler et de diviser la *Regula fidei* en deux critères antinomiques, à savoir l'Église interprète de l'Écriture ou l'Écriture juge de l'Église. C'est, à peu de choses près, ce qui se produisit au XVI^e siècle comme l'atteste, d'un côté, la conception protestante de l'Écriture sainte comme la *norma normans* et, en face d'elle, la conception tridentine de la Bible et de Tradition comme deux autorités (ou sources) formelles de la foi⁷. Aussi la gravité et la portée de la querelle sur le droit de traduire la Bible en langue vulgaire n'apparaissent-elles dans leur vraie mesure que

⁶ G. H. Tavad, *Holy Writ or Holy Church. The Crisis of the Protestant Reformation*. New York: Harper and Brothers, 1959, pp. 12-43; et W. Brandmüller, «*Traditio Scripturae Interpres: The Teaching of the Councils on the Right Interpretation of Scripture up to the Council of Trent.*» *C.H.R.* 4 (1987): 523-40 (Après un bon résumé des positions jusqu'au IX^e s., l'auteur tente de réduire l'étendue du problème à la fin du moyen âge, cf. p. 535 et n. 67). Sur les Pères comme faisant partie d'une *sacra Scriptura* dépassant le canon des livres bibliques, cf. G. Dahan, «Les Pères dans l'exégèse médiévale de la Bible.» *R.S.P.T.* 1 (2007): 109-27.

⁷ On accordera que les Pères tridentins ne consacèrent pas ces deux sources comme étant séparées et autonomes (Session III, chap. 2 du Concile), mais comment nier que dans ces textes et dans la controverse la plus virulente, les apologistes romains les mieux intentionnés ne furent pas finalement conduits à distinguer deux sources de la foi au lieu d'une seule (i.e. l'Écriture comme Tradition, puisque ne vivant historiquement qu'en elle au point de se confondre ensemble) ? Cette tension dialectique, introduite par la réaction au protestantisme, est encore présente dans les documents de Vatican II (Chap. II, 9).

lorsqu'elles sont comprises dans leur relation coextensive avec la division qu'on vient de relever.

Le problème, toutefois, ne va pas sans appeler certaines nuances que cette étude a tenté de mettre en relief. Entre les positions extrêmes concernant la Bible en langue vulgaire, on peut dégager une évolution du discours apologétique qui témoigne de vues différentes concernant les rapports que les fidèles et les églises devaient entretenir avec les saints livres. C'est précisément dans ces relations, entendons dans la *finalité* de l'Écriture pour les simples chrétiens, qu'il faut chercher les raisons premières de la censure de ses versions et non dans les qualités intrinsèques des traductions, bien que celles-ci ne doivent pas être ignorées. Donner au peuple l'Évangile dans sa langue n'était pas un geste purement gratuit et philanthropique de la part de ses traducteurs et de ses promoteurs. L'entreprise relevait d'intentions bien définies qu'il importe de mettre en lumière. Quatre étapes, au moins, doivent être dégagées pour appréhender la toile de fond sur laquelle s'ajouteront, comme autant de points de couleurs, les arguments d'une controverse flamboyante.

- i) Avec l'humanisme chrétien, la question biblique surgit d'abord sur le terrain de l'exégèse et de la philologie. Les nouvelles méthodes de lecture appliquées aux textes grec et hébreu, et non plus seulement au latin, donnèrent conscience à certains érudits (Valla, Érasme, Reuchlin *et alii*), et aux réformateurs protestants, que les pratiques religieuses populaires et l'accumulation des gloses de la scolastique offraient de moins en moins de relations avec le cadre des sources originelles du christianisme. En d'autres termes, la conviction se fit jour d'une manière aiguë d'une perte graduelle de la pureté de la «foi primitive» au profit d'adjonctions de manières de penser et d'agir relevant de traditions humaines, parfois innocentes et culturelles, mais aussi, en certains cas, étrangères à la croyance et au vécu de l'Église des premiers siècles. De là la critique des formes courantes et populaires de dévotion,

comme celle des saints qu'Érasme rapprochait du polythéisme antique. On se gardera cependant d'oublier que l'aspiration à un culte simplifié, à une dévotion plus intériorisée et dégagée de ses éléments superstitieux, folkloriques ou obsolètes, n'impliquait aucune remise en cause des dogmes multiséculaires ni de la hiérarchie ecclésiale chez les plus chrétiens des humanistes. Certes, on peut évoquer l'*odium theologicum* entre la théologie d'école et l'humanisme, mais cette querelle – qui du reste ne fut pas toujours et partout aussi virulente qu'à Paris – engageait avant tout la place des langues anciennes et de la grammaire dans le cursus théologique, sans exclure un fond de rivalité personnelle relative au statut socioprofessionnel des opposants. Au plan de la vulgarisation du contenu scripturaire, Érasme ne proposait rien d'inusité ou de trop hardi. La filiation de sa pensée sur ce point avec la *Devotio moderna* rhéno-flamande n'a plus à être expliquée. Sa *Philosophia Christi* exposait une piété émanant de la finalité parénétiq ue assignée à la Bible, et au NT plus spécialement. Les humanistes chrétiens s'en tinrent, pour l'essentiel, à cette fonction, sans négliger d'autres motivations comme la rénovation du monde par les lettres, la célébration des langues nationales et l'idéal renaissant de la vie active inspiré de la *praktikè* platonicienne. On peut citer, à titre d'exemple, le passage du *Banquet religieux* dans lequel Timothée suit le conseil de Pline de toujours porter sur lui le traité des *Devoirs* de Cicéron en n'omettant pas le livre des Proverbes («Je l'ai toujours jugé digne de nous accompagner partout»)⁸. Le livre des *Proverbes* ! Un choix subjectif et capricieux ? Certainement pas. Quel texte de toute l'Écriture sainte pouvait s'avérer moins menaçant pour la théologie et plus portée vers la pratique des vertus que cette compilation de sagesse ?

⁸ Érasme. *Colloques* (trad. et présentation par É. Wolff). Paris: Imprimerie nationale Édit., 1992, vol. 1, p. 156.

Toujours dans son *Banquet*, Érasme, par la voix de Timothée, reconnaît volontiers à tous les laïcs («même aux matelots») le droit d'aborder l'Écriture, mais «pourvu qu'ils ne se risquent pas à définir le dogme»⁹. Tout ceci est en consonance avec les publications catholiques en langue vulgaire à la fin du moyen âge et dans les premières décennies du XVI^e siècle. J.-C. Dhotel et F. Higman ont bien remarqué que ces ouvrages n'accordent que très peu d'attention à la doctrine chrétienne et qu'ils offrent plutôt des directives pour la conduite des fidèles¹⁰. La dévotion scripturaire d'Érasme s'inscrit donc, avec les traits qui lui sont propres, dans la veine de l'*Imitation* de Kempis et des *Vite* qui faisaient du Christ le modèle suprême d'obéissance et de sainteté. Un Christ modèle donc, et, en quelque sorte, extérieur à soi...

- ii) Toute autre est l'approche de Luther : «[...] ce n'est pas la vie [du chrétien] que je mets en discussion, précisera-t-il à la diète de Worms, mais ce qu'on enseigne de Jésus-Christ»¹¹. La question centrale n'est plus : comment faut-il agir ? La question est plutôt : comment faut-il penser ? Ce changement de paradigme entraîna une modification de finalité de l'Écriture et de sa dissémination populaire. Dans *Une petite instruction sur ce qu'on doit chercher dans les Évangiles [...]*, donnée en introduction aux sermons de l'Avent et de Noël, Luther recommande ceci au lecteur¹² : «ne fais pas du Christ un Moïse, comme font les autres saints; comme si l'Évangile était un manuel d'enseignement ou un code de lois» :

⁹ *Ibid.*, p. 157.

¹⁰ F. Higman, «Theology for the Layman in the French Reformation 1520-1550.» *The Library* 9/2 (1987): 105-08.

¹¹ *Œuvres* (M. Lienhard et M. Arnold, dir.). Paris: édit. Gallimard, Pléiade, 1999, vol. 1, p. 877.

¹² Cf. notre étude: «Pour une lecture féminine de la Bible à la Renaissance: socialisation et principes herméneutiques dans trois traités anonymes mis à l'Index.» *R & Réf.* 4 (1998): 37-38.

[...] c'est la partie la moins importante de l'Évangile [...] car de cette manière Christ ne t'est pas plus utile qu'un autre saint [...]. L'article principal et le fondement de l'Évangile, c'est que, avant de prendre Christ pour modèle, tu le reçois et le reconnais comme un don et comme un cadeau qui t'a été octroyé par Dieu et qui t'appartient.

Et Luther de conclure plus loin : «Tu vois, par conséquent, que l'Évangile n'est pas un livre de lois et de commandements, qui nous commande notre action, mais un livre de promesses divines, dans lequel il nous promet, nous offre et nous donne tous ses trésors et ses bienfaits en Christ»¹³. On mesure la force d'impact de ces propos qui opposent la promesse évangélique et la prescription mosaïque. Avec Érasme, l'Évangile est surtout un manuel de conduite, «un manuel du soldat chrétien» pour reprendre le titre de l'*Enchiridion*. Cela n'inquiétait pas gravement le système ecclésiastique de son temps. Avec Luther, toutefois, l'insistance portait sur une donnée théologique. Alors que l'humanisme et la piété médiévale se rejoignaient dans l'idée de l'homme *capax Dei*, la justification forensique faisait voler en éclat l'axiome *Facere quod in se est Deus non denegat gratiam* posé à l'obtention de la grâce salvifique¹⁴ et portait un coup terrible à l'édifice des sept sacrements dans ses expressions médiévales latines.

L'étude de B. Moeller consacrée aux sermons prêchés dans les cités allemandes entre 1522 et 1529 révèle un consensus significatif entre les prédicateurs sur ce noyau des thèses luthériennes bien avant leur mise en forme dans les grandes confessions de foi, comme celle d'Augsbourg. Un point intéressant à dégager de ce corpus est le sentiment de supériorité des nouveaux prédicateurs devant l'héritage doctrinal prédominant grâce au référent scripturaire. Ils expriment du haut de la chaire la conviction de vivre une époque bénie et joyeuse, un âge lumineux (on retrouve ici une terminologie devenue féconde depuis Pétrarque), qui voit l'Esprit divin restaurer la

¹³ *Idem* dans MLO 15: 162.

¹⁴ A. E. McGrath, *Luther's Theology of the Cross. Martin Luther's Theological Breakthrough*. Oxford & Cambridge: Blackwell, 1998 [1985]. De la formule *Finitum non capax Dei*, on glisse vers celle de l'*Homo peccator non capax justitiae Dei*. Sur point, cf. L. Bouyer, *Du protestantisme à l'Église*. Paris: Cerf, 1959, p. 92.

vérité et ressusciter avec puissance l'Écriture sainte du tombeau dans lequel elle avait été, supposément, enfouie. Le monde a renié le Christ et le temps presse. Les auditeurs doivent saisir la grâce qui leur est offerte en ces jours derniers¹⁵. Ce message fut répété à l'envi aux fidèles par tous les moyens de communication de l'époque : prédications, livres imprimés, feuilles volantes, chants populaires, gravures sur bois, catéchismes.

Au total, la Bible vint donc massivement au devant du public, porteuse avec elle d'une nouvelle pastorale du pardon qui rompait avec les habitudes et les traditions sotériologiques prévalentes. Les préfaces à la Bible jouèrent ici un rôle clé, d'aucuns ont même parlé d'«instance magistérielle»¹⁶ pour expliquer la prééminence du *Sola fide* comme vecteur d'imputation du sacrifice de la croix. «*Crux sola est nostra theologia*», résume Luther dans l'un de ses textes¹⁷. Tout chez lui est inféodé à ce principe, l'apostolicité de l'Église, le canon scripturaire et le contenu de chaque livre biblique¹⁸ (*l'Épître de saint Jacques*, qualifiée d'«épître de paille», en est un exemple probant). Le programme de distribution des livres sacrés auprès d'un public populaire, dans le premier chapitre de la Réformation (1517-1521), ne se confond donc aucunement avec un biblicisme faisant recette de la sacralisation du texte de l'Écriture ou d'une exégèse technicienne. Propager l'Évangile, c'était, avant tout, faire connaître le Christ-don-de-Dieu, «devenu pour nous sagesse [...], justice, sanctification et délivrance» (1 Co 1³¹). Dieu et sa justice, *pro nobis*, gratuitement et sans mérite personnel. La radicalité de ce message n'avait d'égal, dans la balance de l'opposition, que le poids du trésor des mérites cumulé par les saints et sa réversibilité (autre forme d'imputabilité !) dans le système médiéval latin. La controverse entre Cajetan et Luther

¹⁵ B. Moeller, «What was Preached in German Towns in the Early Reformation ?», *The German Reformation. The Essential Readings* (C. S. Dixon, Ed.). Oxford: Blackwell, 1999, pp. 44-45 (original allemand, 1984).

¹⁶ H. Guicharrouse, «L'appareil préfaciel de la Bible de Luther», *Entrer en matière, les prologues* (J.-D. Dubois et B. Roussel, dir.). Paris: Cerf, 1998, p. 387.

¹⁷ *WA* 5: 176.32-3, cité dans A. E. McGrath, *op. cit.*, p. 1.

¹⁸ M. Lienhard, *Martin Luther. La passion de Dieu*. Paris: Bayard Édit., 1999, p. 176, et les n. 19 et 20.

sur ce point est des plus éclairante¹⁹. Tout compte fait, la première onde de choc de la Réforme se fit donc sentir sur le terrain de la sotériologie. L'enjeu central était la valeur et l'étendue de la satisfaction pénale de la croix dont le bénéficiaire pouvait (ou non) être reçu comme totalement *extra nos* par la foi seule («*allein durch den Glauben*»), insiste Luther dans sa traduction de Rm 3²⁸).

- iii) Le cas de la filière meloise est plus complexe. L'entreprise fabrisienne se situait dans le cadre d'une réforme épiscopale dans un diocèse comptant quelque 230 paroisses. Porté par une vive espérance dans un âge d'or imminent et mut par son idéal de *renovatio Ecclesiae*, Lefèvre d'Étapes désirait ramener la religion à sa pureté littérale et primitive par un retour au saint Livre. C'est cette motivation commune avec la cause luthérienne qui peut rendre compte de la perméabilité entre les deux sensibilités religieuses, de leur osmose et de la filtration des emprunts dans le domaine français. Toutefois, il ne faut pas aller trop loin dans les rapprochements.

La difficulté et la singularité de l'évangélisme résident dans le fait qu'il ne se décline pas au mode simple. Il y eut en réalité plusieurs évangélismes. Lefèvre, bien plus que Luther ou Érasme, était l'héritier du néoplatonisme italien. Sa pensée avait été marquée par le cusain, dont il s'était fait l'éditeur, sans compter son respect de l'hermétisme (le *Pimander*, publié en 1494, l'*Asclepius*, traduit par Apulée et le *Trismégiste* dans le dialogue de L. Lazarelli), un respect cependant qui ne le fit pas verser dans le syncrétisme religieux comme certains florentins. Son paulinisme incorporait les écrits aréopagitiques, dont l'influence se reconnaît dans les contours mystiques que revêt sa doctrine de la «christiformité». Ainsi, dans le premier groupe de Meaux (environ jusqu'en avril 1523), le fabrisme exposait une spiritualité originale

¹⁹ Ch. Morerod, *Cajetan et Luther en 1518. Édit., trad. et commentaire des opuscules d'Augsbourg de Cajetan*. Fribourg: Édit. Universitaires, Cahiers oecuméniques 26, 1994, t. 1, I.40, p. 213 (cf. aussi L. Bouyer, *Du protestantisme à l'Église*. Paris: Cerf, 1959, pp. 223-24; et la *Déclaration luthéro-catholique sur la doctrine de la justification* réalisée par l'Église catholique et la Fédération luthérienne mondiale. Paris/Genève: Cerf/Bayard/Fleurus-Mame/Labor et Fides, 1999).

dans laquelle les dimensions sotériologiques, parénétiqes et épîtreptiques de l'Écriture s'équilibraient dans un cadre mystique, pastoral et eucharistique. La rencontre avec la Réforme allemande se constate dans le second groupe de Meaux (1523-26)²⁰. La correspondance entre Lefèvre et Farel suggère que le second a sans doute joué un rôle d'intermédiaire dans cette conjonction. On connaît la suite des événements (cf. chap. 3). Le point essentiel à retenir est que ni le coup de grâce porté au cénacle meldeois en 1525, ni l'exil de Lefèvre et de Roussel à Strasbourg, ni même l'épisode tragique des Placards (1534) ne firent disparaître l'idéal évangélique d'une réforme sans rupture de l'Église par la promotion de la Bible en langue vulgaire. C'est ce que montrent les travaux de Lefèvre qui se poursuivirent grâce à la protection de Marguerite d'Alençon²¹, mais aussi de quantité d'autres catholiques empreints d'humanisme évangélique tels Lucques Pagnini (mort à Lyon en 1536), le prêtre et docteur en droit Jean de Vauzelles, traducteur d'une *Hystoire evangelique des quatre evangelistes [...]* (Lyon, Gilbert de Villiers, 1526) dédiée à la sœur du roi²² et de commentaires de Pierre Arétin sur les Psaumes²³, ou encore Guy Jouenaux, grammairien et théologien proche de L. d'Étaples²⁴. C'est ce que montrent enfin des ouvrages de piété comme *La Fontaine de Vie* (1542-49)²⁵, les *Prières et oraisons de la Bible* (1529-44) d'Otto Brunfels²⁶ et le *Sommaire des livres du Vieil et Nouveau testament* de Robert Estienne²⁷, dont E. Droz a noté l'importance²⁸.

²⁰ M. Veissière, *L'évêque Guillaume Briçonnet* (1470-1534). Provins: 1986, p. 229.

²¹ *Liber psalmorum cum tenoribus* (1528-29) cité dans S. Baddeley, *Jacques Lefèvre d'étaples (1450?-1536). Actes du colloque d'Étaples les 7 et 8 nov. 1992* (J.-F. Pernot, dir.), Paris: H. Champion, 1995, p. 84 et la Bible de 1530.

²² N. Z. Davis, *Les cultures du peuple. Rituels, savoir et résistance au 16^e siècle*. Paris: 1979, p. 95, n. 45; *Piety* N1.

²³ *Piety*, B83, B88, I5-8.

²⁴ S. Baddeley, *L'orthographe française au temps de la Réforme*. Genève: Droz, 1993, p. 62.

²⁵ *Piety*, F45-49.

²⁶ *Piety*, B271-77.

²⁷ *Piety* S23. J.-F. Gilmont signale 200 édit. de ce texte en diverses langues: «Le *Sommaire des livres du Vieil et Nouveau Testament* de R. Estienne, ou l'étrange périple d'une confession de foi.» *R.H.R.* 2 (1995): 175-218.

²⁸ E. Droz, «Le curé Landry et les Langelier», *Chemins d'hérésie*. Genève: Slatkine, 1970, t. 1, p. 305.

Les traités de facture lyonnaise recensés au chapitre deux s’inscrivent pour la plupart dans cette mouvance qui puisait ses sources dans l’Écriture, les Pères, Érasme, Luther et même Calvin. Ces textes n’attaquent jamais de front le pape, les ministères de l’Église, le purgatoire, les mérites des saints, le culte de la Vierge ou la messe. Bien entendu, ces silences demeurent sujets à caution pour l’historien. Relèvent-ils de la circonspection, de la dissimulation ou d’un attachement sincère aux pratiques de l’Église dominante ? On a montré ailleurs que l’omission volontaire dans un de ces traités d’une phrase d’Érasme sur la présence du Christ dans les espèces eucharistiques peut se comprendre comme un refus de la doctrine traditionnelle de la messe²⁹, mais on ne saurait en dire autant de tous les auteurs signalés plus haut. Toujours dans l’*Exhortation à la lecture des saintes Lettres [...]* (Lyon, Dolet, 1542), on peut lire cette phrase importante par laquelle le scripteur souligne ses attaches confessionnelles : «Je ne voudrois semer, ou adherer à aulcune secte, contraire à l’Eglise Catolicque : en laquelle ie veulx, & entends vivre, & mourir, congnoissant, que hors icelle on ne peult avoir salut»³⁰. Fait significatif, même si toutes les rééditions tardives des traités anonymes du chapitre deux portent la marque de retouches protestantes et plus particulièrement calviniennes, la refonte complète de l’*Exhortation* sous le nouveau titre *Le moyen de parvenir a la cognoissance de Dieu, et consequemmen à salut [...]* (Lyon, Granjon, 1562) renferme toujours l’extrait qu’on vient de citer³¹, alors que quantité de pages de l’édition *princeps* ont été supprimées. Ceci montre qu’en 1562 et dans une ville aussi touchée par la Réforme que Lyon, subsiste la volonté de publier à pareille date l’ouvrage d’un auteur cultivé qui se veut fidèle à l’Église catholique et qui milite pour la libre diffusion de la Bible en français en fondant son propos sur l’Écriture et les Pères (une douzaine sont cités), mais aussi sur le droit canonique, une source que négligent habituellement les réformés.

²⁹ R. Paquin, «L’*Exhortation à la lecture des saintes Lettres* et le problème nicodémite», *Le livre évangélique français*, pp. 213-39.

³⁰ *Supra*, chap. 2, E-1, p. 38.

³¹ *Supra*, chap. 2, M-3, ff. ev v^o-evi r^o [pp. 73-74].

iv) C'est précisément de ce flou d'un «entre-deux» théologique, un flou sans conteste très inconfortable et insécurisant pour plusieurs dans un siècle aussi épris d'absolu, que la réforme genevoise-vaudoise voulut se démarquer en faisant de la promotion de la Bible en vulgaire un combat pour la saine doctrine qui devait être identifiée à la souveraineté de Dieu, plus qu'à tout autre élément de réflexion chrétienne suivant l'apport principal, mais non unique, de Calvin à la théologie de son temps. À la fin des années 1520 et plus clairement entre 1530 et 1541, Farel, Marcourt, Viret et d'autres mettent en œuvre à l'extérieur de la France «une expérience "pionnière"», selon le mot de D. Crouzet, qui émerge d'un parcours allant du fabrisme au luthéranisme, puis du luthéranisme aux positions sacramentaires de Carlstadt et de Zwingli. Cette étape nouvelle, bien illustrée par le corpus éditorial de Pierre de Vingle, nie désormais toute possibilité d'un accord entre l'Église de Rome et des nouvelles communautés de foi «restaurées» dans leur pureté et leur simplicité originelles³². La position des apologistes réformés de la Bible en toutes langues est déterminée par ce climat doctrinal et polémique. Le cœur du problème se déplace sur le terrain de l'ecclésiologie avec pour épice la messe, comprise et dénoncée comme une confusion entre le *signum* et la *res*, véritable idolâtrie procédant d'une réification de la transcendance divine³³. Ce symptôme de fléchissement sera des plus déterminants dans la suite de la querelle sur la légitimité des traductions bibliques, et notamment sur l'œuvre de Viret comme l'observe Ch. Elwood : «As if to highlight the importance of separating oneself visibly from the church of Rome, Viret began increasingly to emphasize the use of the sacraments as public

³² D. Crouzet, *La genèse de la Réforme française 1520-1560*. Paris: SEDES, 1996, pp. 225-26.

³³ Ch. Elwood, *The Body Broken. The Calvinist Doctrine of the Eucharist and the Symbolization of Power in Sixteenth-Century France*. New-York / Oxford: Oxford University Press, Oxford Studies in Historical Theology, 1999, p. 73.

protestations of fidelity to God, a theme more characteristic of Zwingli than of Calvin»³⁴.

Puisque la Parole divine, dans l'optique réformée, sert de «tres certaine marque» pour discerner «la vraie Eglise», la propagation de la Bible en langue vulgaire a pour corollaire de mettre à jour la fausse monnaie. Viret était sans doute au courant de l'existence des traités évangéliques sur la Bible en langue populaire étudiés au chapitre deux³⁵ et c'est peut-être pour apporter les nuances nécessaires à ces publications qui, à ses yeux, n'étaient pas assez précises au sujet de l'idolâtrie, du salut et du culte «véritable», qu'il composa son pamphlet de 1543-44.

Le «libre examen» qu'il proposait était inséparable d'une herméneutique de la rupture ecclésiologique ayant pour enjeu la prétention des églises rivales à la succession apostolique, et ce point méritait d'être formulé clairement³⁶. Nous irions jusqu'à affirmer que, pour Viret, la stratégie de démocratisation de la Bible en langue vulgaire n'avait de sens que sous cet angle. Sa réflexion partait d'une situation concrète : le combat pour la réforme en profondeur d'une civilisation dont la culture lui paraissait avoir renié ce qui, à ses yeux, était indiscutable dans la révélation biblique. Une telle description de l'état de l'Église à son époque exigeait de déborder le cadre de la polémique scripturaire pour s'engager, plus largement, dans une réinterprétation de l'histoire du christianisme depuis ses origines. C'est d'ailleurs ce qu'il fit dans un livre à succès plusieurs fois réédité, en tout ou en partie, et traduit en italien : *Des actes des vrais successeurs de Jésus-Christ et de ses apostres et des apostats de l'Église papale; contenans La différence et conférence de la sainte Cène de nostre Seigneur et de la messe* (Genève, J. Girard, 1554)³⁷. La séquence ternaire création-chute-rédemption

³⁴ *Ibid.*, pp. 97 et ss.

³⁵ Cf. B-1 (s.t.); E-1 et E-2 (?).

³⁶ Cf. *Le monde à l'empire*, pp. 116ss; 308ss.; *Des actes*, p. 91; et sa critique des «chrestiens delicats» (i.e. les évangéliques et les nicodémites) concernant leur utilisation jugée parcimonieuse et tendancieuse de la Bible (*De la communication = Traités divers*, pp. 72, 111).

³⁷ Barnaud, pp. 689-90, XIX; et la réponse de Justinopolitano Muzio, *Difesa della messa, de' santi e del papato, contra le bestemmie di Pietro Vireto* (Pesaro, 1568).

esquissée dans les premières pages de la *Genèse* y est transposée rétrospectivement dans l'histoire du christianisme. Le temps de la foi chrétienne commence avec une Église du bercaïl qui, sans être naïvement conçue comme un âge d'or, n'évoque pas moins un pôle référentiel exemplaire. Or, graduellement, «par succession de temps» pour user des termes du réformateur, l'histoire devint oubli de la Parole et donc dégradation. L'ensemble de son ouvrage se présente ainsi «comme une Genèse, & une Apocalypse de l'Antechrist»³⁸. Après plusieurs tentatives de restauration de la foi évangélique, étouffées par les ennemis de la vérité ou corrompues par diverses hérésies, survinrent l'imprimerie comme une nouvelle pentecôte et la figure prophétique de Luther qui, le premier (insiste Viret), mit pleinement à jour «le pot-aux-roses» de Rome³⁹. Le point capital réside dans l'importance qu'il accorde à la censure ecclésiastique des livres sacrés en traduction et des ouvrages protestants pour reconnaître le «secret d'iniquité» (cf. 2 Th 2⁷) dans l'histoire de l'Église :

[...] combien que satan fait tous ses efforts, de semer tousjours de plus en plus sa poison, par le moyen de cest excellent don de Dieu, qui est l'Imprimerie [...] neantmoins [...] il faut qu'elle serve à la gloire de Jesus Christ, qui par sa providence a voulu que l'usage en ait esté trouvé *en ces derniers temps*, pour servir à la publication de sa Parole, au milieu de ceste grande confusion de la *Babylone Romaine* : comme s'il avoit [...] envoyé de nouveau le don des langues à son Eglise [...] le jour de la *Pentecoste* [...]. Laquelle *chose satan et l'Antechrist* n'ignorent pas, sentans par experience, le dommage qu'ils en reçoivent, par la guerre que Dieu leur fait avec du papier : se moquant d'eux, en les combatant en ceste sorte [...] comme ils se sont moquez de tout le peuple de Dieu, le faisant trembler par leurs Bulles⁴⁰.

Ce passage résume la thèse du réformateur sur la question biblique. Il permet également d'apprécier l'ardeur de son engagement dans cette cause en révélant que le conflit qui l'oppose à l'institution romaine est cosmique et eschatologique dans son contenu et son orientation. Les «derniers temps» de l'histoire universelle auxquels

³⁸ *Epistre*, f. Bijr^o.

³⁹ *Des actes*, p. 551.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 499. Ital. nôtres.

participent Viret et ses contemporains connaissent une nouvelle effusion de grâce. Le choix des mots revêt ici une importance particulière. L'effusion de l'Esprit (Jl 3¹⁻³) rend de nouveau possible la multiplication de l'Évangile en diverses langues (Ac 2¹⁶⁻¹⁸) grâce, cette fois, à l'invention d'une nouvelle technologie de l'information. Tout est désormais en place pour réaliser l'évangélisation finale du monde avant la parousie (Mt 24¹⁴). Voilà pour l'aspect positif de ce *καιρός*. Il y a toutefois un revers à la médaille. Cette action rencontre l'opposition de forces hostiles (Ap 12^{12, 17}). Selon Viret, le diable et son vicaire (le pape) «n'ignorent pas» ce qu'il leur coûterait d'autoriser l'impression et la prédication de la Bible dans les langues comprises par la majorité des fidèles. Le pamphlétaire vaudois renoue ici encore avec la rhétorique des procès d'intention pour diaboliser l'adversaire et dévoiler ses subterfuges. La charge furibarde de la «Babylone romaine», symbole antique d'une civilisation érigée – ici au sein même de l'Église (2 Th 2³⁻⁴) – contre la connaissance salvifique de Dieu et de son Oint finira en déroute; la «prostituée de pourpre» sera vaincue par le glaive de la divine Parole (Ap 18⁵⁻⁶; 19²¹)⁴¹. Cette lecture tragique du passé et du présent se conclut dans le triomphalisme, ce qui encourage les actes d'héroïsme menant ultimement au martyr. À ce sombre tableau, Viret ajoute sa teinte habituelle d'ironie qui autorise les remarques sardoniques. Puisque le pape a fait trembler les nations avec de l'encre et du papier (ses bulles), Dieu a choisi de le confondre avec les mêmes matériaux (l'Évangile imprimé). Simple rappel, par cette philippique, que rien n'échappe à la Providence.

Comme on l'observe derechef, les références bibliques dans les textes de Viret renvoient à d'autres passages clés qui laissent entrevoir une construction théologique plus élaborée. La mise en exergue de cette conception apocalyptique de l'histoire permet de restituer le climat psychologique dans lequel prirent forme le matériel pamphlétaire du groupe neuchâtelais et le premier traité anonyme (T1) aux environs de 1543-44. Elle éclaire aussi le sens profond du symbole de la «Bible à l'épée» (J. Girard), contemporaine du même opuscule. La sainte Écriture est conçue comme une

⁴¹ Passages évoqués dans la conclusion du T1.

arme forgée dans les ateliers genevois pour frapper de taille et d'estoc l'Église apostate. Tout ceci montre par quelles métamorphoses théologiques et ecclésiologiques était passé, en quelques décennies, le projet humaniste initial d'élargissement de la Bible aux laïcs. Le moins qu'on puisse dire est qu'on se trouve très loin ici de l'idéal érasmien et même de celui des évangéliques d'expression française. Divulguer le message biblique aux laïcs dans une langue qu'il leur était compréhensible n'avait plus le même sens ni la même intention.

L'exposé ne serait pas complet si on omettait de mentionner la politisation du débat qui est coextensive à cette herméneutique de la séparation ecclésiale. Cette phase nouvelle de la Réforme française sera atteinte à la fin des années 1550 et au début des années 1560 devant le problème de la succession des Valois, la consolidation du parti huguenot et l'échec du colloque de Poissy. Ces facteurs de division ne firent que cristalliser une opposition déjà très présente dans la société française. C'est pourquoi le discours réformé sur la vraie et la fausse Église, si dominant dans l'œuvre de Viret, ne saurait se ramener à une construction intellectuelle abstraite dans un univers mental où le *corpus Christi*, en tant que réalité spirituelle permanente dans laquelle se distingue le mystère de l'Épouse céleste, se confond presque entièrement avec le *corpus Christianum* (ou la *societas Christiana*), c'est-à-dire avec l'ensemble de la communauté des baptisés partageant les mêmes convictions, la même histoire et unies dans la même organisation visible. Toute division opérée dans le premier terme se prolongeait dans le second. En clair, le développement d'une nouvelle Église se traduisait par l'érection d'un État dans l'État. Le programme premier d'élargissement de la Bible en langue vulgaire devenait ainsi un projet politique dont on n'a pas encore souligné toute la portée historique.

Confrontées à des difficultés semblables, les principautés germaniques parvinrent à instaurer un équilibre précaire, mais viable, du moins jusqu'à la guerre de Trente ans (1618-1648), grâce à l'application élargie du principe *cujus regio – ejus religio* (paix d'Augsbourg, 1555). Or, une telle solution n'était guère concevable dans

un royaume en voie de centralisation comme la France. La réunion de Poissy offrait donc une occasion inédite de sortir le pays de l'impasse confessionnelle. On comprend que cette convocation fut chargée, d'un côté comme de l'autre, d'une valeur symbolique et politique et que le climat entourant cet événement fut propice aux jeux d'influence des grandes familles et des propagandistes de talents. Le second traité de Viret s'inscrit dans cette brève période d'optimisme pour les protestants. On y retrouve les lignes maîtresses du premier livret anonyme, mais sa refonte complète – suivant les habitudes littéraires du réformateur – témoigne d'un contexte nouveau dans lequel la famille royale, la noblesse et les professions de haut rang jouent un rôle stratégique. Les multiples allusions à des grandes figures de l'histoire profane (Alexandre le Grand, César, Auguste, Adrien, Théodose, Charlemagne «honneur des François») ou à des personnages vétérotestamentaires (David, Abdias, Naaman, les prophètes et les patriarches) visent à montrer les droits et les devoirs du roi sur ses sujets concernant la bonne conduite du royaume et l'importance pour la noblesse et le clergé d'entretenir une vie spirituelle fondée sur la Loi divine et sur le culte véritable afin de transformer la société. En bref, comme l'a montré M. Soulié dans d'autres textes, «toute réflexion politique serait vouée à l'échec si elle ne se nourrissait des Saintes Écritures et ne se fondait sur elles constamment»⁴². Le fil conducteur du plaidoyer menait à une question plus large, et plus grave : comment un tel programme pouvait-il se concrétiser tant que la population et les paroisses du royaume demeureraient privées des Évangiles en langue vulgaire ? Aucune véritable réconciliation ne pouvait être envisagée ni à Poissy ni ailleurs sans l'octroi de ce privilège fondamental. Si donc un accord devait être atteint par les partis antagonistes en ces heures décisives, c'était bien sur cette question capitale. Viret abattit alors sa dernière carte : pour résoudre le différent religieux, pourquoi ne pas revenir à la Tradition de l'Église indivise et au *consensus omnium* des Pères sur cette question ? Brillant argument par lequel le parti traditionaliste et les

⁴² *Le temps des Réformes et la Bible* (G. Bedouelle, B. Roussel, dir.). Paris: Beauchesne, 1989, p. 554.

défenseurs de la censure des versions de la Bible en langue vulgaire se voyaient pris au piège sur leur propre terrain.

Le défi ne pouvait rester sans réponse. Les réclamations d'un Jean de Montluc, évêque de Valence, et ceux de Catherine de Médicis auprès du pape en vue d'obtenir la permission pour ses sujets de célébrer la messe et de chanter ou de lire les Psaumes en français durant le culte ne sont que deux exemples montrant que tous les catholiques n'étaient pas insensibles à la difficulté soulevée par leurs adversaires et qu'ils se montraient disposés à entreprendre des réformes pour un *aggiornamento* de l'Église. L'autorisation (sans expurgation !) du Psautier de Marot-Bèze à Poissy en fournit bien la preuve. Ces mesures n'en restaient pas moins insuffisantes et l'argument des protestants, qui ne demandaient rien de moins que le droit pour chacun d'accéder directement à *toute* la Bible, travaillait depuis longtemps la conscience de certains théologiens catholiques. Dès l'ouverture du concile de Trente, le cardinal Madruzzo n'avait pas caché son embarras devant le caractère déroutant de la censure des livres sacrés en traductions et les critiques des réformateurs à ce sujet⁴³. L'humaniste français Gentien Hervet abonda dans le même sens⁴⁴. Alors ? Les Pères tridentins opposés à la Bible en traduction ? Un mythe parmi d'autres qu'il faut repousser dans les oubliettes d'une apologétique pressée et dépassée.

Outre ces demandes périodiques, on ne doit pas oublier le travail d'édition de Nicolas de Leuze (1549 pour le NT; 1550 pour la Bible complète) sous le patronage de la Faculté de théologie de Louvain, suivant le privilège de Charles Quint accordé à Barthélemy Grave⁴⁵, et celui du docteur parisien René Benoist (édition de 1566⁴⁶

⁴³ Cité dans V. Colleti, *L'éloquence de la chaire. Victoires et défaites du latin entre Moyen-Age et Renaissance*. Paris: Cerf-Histoire, 1987, p. 208.

⁴⁴ *Supra*, chap. 1, n. 192.

⁴⁵ Cf. notre étude: «Un remède à l'hérésie: la préface de Nicolas de Leuze à la Bible de Louvain (1550).» *Memini. Travaux et documents publiés par la Société des études médiévales du Québec* 4 (2000): 95-118.

⁴⁶ Chambers, # 371.

censurée par un bref de Grégoire XIII en 1575)⁴⁷. Il n'est pas indifférent de noter que la traduction de Louvain faite sur la Vulgate n'ait pas retenu l'attention de Viret et des réformateurs genevois. Ce silence pourrait tenir à deux explications. D'une part, le faible succès de cette édition n'avait pas créé une concurrence avec les Bibles protestantes. D'autre part, l'existence d'une version de l'Écriture approuvée par l'empereur et une faculté de théologie catholique pouvait s'avérer gênante, car elle exposait aux protestants un contre-exemple à la censure ecclésiastique qui régnait dans l'espace français⁴⁸. En un mot, l'Église romaine n'était pas aussi anti-biblique qu'on le laissait entendre...

On relèvera aussi avec intérêt un écho très probable aux propos pamphlétaires de Viret dans une pièce introductive ajoutée à la réédition de la Bible de Louvain de 1586 (Paris, Sébastien Nivelle)⁴⁹. Dans sa préface adressée à Henri III, Emond Auger, adversaire bien connu du Vaudois, justifie l'attribution d'une traduction «en nostre vernaculaire» acceptée par l'Église catholique. Le confesseur du roi en profite également pour rappeler aux réformés l'existence des Bibles historiques et les requêtes des philologues évangéliques. L'existence de cette Bible française comblait enfin le retard et laissait percer l'espoir de «brider et rompre la curiosité des ignorans»⁵⁰.

Or, on se souviendra que près d'un quart de siècle avant cette notice, le jésuite avait dénoncé les «belles exhortations» de Viret concernant la lecture du saint Livre par les laïcs et la facilité avec laquelle ces derniers se laissaient séduire par la beauté matérielle des publications des hérétiques⁵¹. Quinze ans après la mort de son contradicteur, Auger pouvait se réjouir d'infirmer les arguments de Viret et de ses

⁴⁷C. De Clercq, «La Bible française de René Benoist.» *G.J.* (1957): 168-74.

⁴⁸R. Paquin, «Un remède à l'hérésie [...].», *op. cit.*, pp. 105-06.

⁴⁹Cette «Bible de Louvain» ne doit pas être confondue avec celle de N. de Leuze (1550). Il s'agit d'une révision du texte de R. Benoist (Anvers, Chr. Plantin, 1578; 1573 pour le NT, cf. Chambers, # 439-30).

⁵⁰O. Millet, «Les préfaces aux traductions françaises de la Bible (1523-1588): la question de la langue», *Traduction et adaptation en France à la fin du Moyen Age et à la Renaissance (Actes du Colloque organisé par l'Université de Nancy II, 23-25 mars 1995)*, Ch. Brucker, éd. Paris: Honoré Champion, 1997, p. 375.

⁵¹*Response à une epistre liminaire de Pierre Viret [...]* (Lyon, M. Jove, 1562), f. f. 8r^o-v^o et f. 49r^o.

coreligionnaires, mais l'édition scripturaire catholique s'avéra nettement insuffisante pour renverser la tendance et invalider les attaques habituelles contre la grande Église⁵². H.-J. Martin remarque à ce sujet combien «[...] le graphique des impressions bibliques parisiennes montre d'une manière frappante qu'on imprima infiniment moins de Bibles françaises avant 1650 qu'après [...]»⁵³. Par ailleurs, la hausse éditoriale enregistrée après cette date ne saurait être interprétée comme le signe d'un changement d'orientation concernant les pratiques populaires de la Bible en traduction si on tient compte du fait qu'une part importante de ces tirages fut rendue possible grâce aux fameuses caisses de conversions (1685-1687) destinées aux protestants après la Révocation de l'Édit de Nantes⁵⁴. L'influence de la Bible française dans la culture catholique se fera surtout sentir dans les prédications d'orateurs de talents comme François de Sales, Saint-Cyran, Bérulle et Vincent de Paul. Là encore, selon F. Dupuisgrenet, il y aurait l'indice d'une influence protestante⁵⁵.

L'accès des fidèles aux livres de l'Écriture dans la langue de tous les jours n'en demeura pas moins un fait d'exception pour la majorité des Français comme en témoignent les positions critiques de Messieurs de Port-Royal et de leurs successeurs jansénistes contre les intentions dissuasives de la *Regula IV*⁵⁶. Loin de perdre en importance avec le temps, le problème du statut du laïc comme lecteur de la Bible se

⁵² Cf. P. Du Moulin, *Bouclier de la foi ou Défense de la confession de foi des églises réformées du royaume de France contre les objections du sieur Arnoux, jésuite [...]* (Charenton, Nicolas Bourdin, 1617). Édit. moderne Paris: Librairie De L.-R. Delay, 1846, spécialement la préface.

⁵³ H.-J. Martin, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle*. Genève: Droz, 1999 [1969], t. 1, p. 104.

⁵⁴ *Les Bibles en français. Histoire illustrée du moyen âge à nos jours* (P.-M. Bogaert, dir.). Turnhout: Brepols, 1991, p. 146.

⁵⁵ F. Dupuisgrenet Desroussiles, *Dieu en son royaume. La Bible dans la France d'autrefois, XIII^e-XVIII^e siècles*. Paris: BN-Cerf, 1991, p. 79.

⁵⁶ B. Chédozeau, «Les préfaces de la Bible de Port-Royal», *Entrer en matière, les prologues* (J.-D. Dubois et B. Roussel, dir.). Paris: Cerf, Centre d'Études des Religions du Livre, 1998, pp. 473-84; «Port-Royal et la Bible. Le refus de la Regula IV de l'*Index* romain chez Jean de Néercassel et Guillaume Le Roy.» *R.S.P.T.* 72 (1988): 427-35.

trouvera «au coeur des questions ecclésiologiques du XVIII^e siècle», comme le relève B. Chédozeau⁵⁷.

Au final, ce débat entourant le libre accès des laïcs aux textes bibliques en versions courantes apparaît dans l'histoire du christianisme occidental comme un processus pluriséculaire mettant régulièrement à jour les difficultés d'arrimer la norme et le consensus avec les cadres et les règles édictées par les clercs. Au siècle des Réformes, et plus précisément dans le domaine français où le modèle calviniste genevois a connu un déploiement significatif à compter des années 1540, la controverse s'est développée dans le sens d'une cristallisation idéologique autour de deux ecclésiologies concurrentes et présentées comme mutuellement exclusives. Par l'étendue de ses activités littéraires, polémistes, homilétiques et réformatrices, dont l'écho fut amplifié dans le temps et l'espace grâce à un martèlement éditorial incessant en plusieurs langues, le réformateur Pierre Viret aura contribué d'une manière efficace et singulière à l'évolution de cette querelle décisive entre les confessions catholique et réformée. Sa contribution principale aura consisté à faire pénétrer largement dans la conscience populaire et la mémoire huguenote des arguments et des thèmes rhétoriques qui seront repris jusqu'au XIX^e siècle dans le conflit généré par la prolifération des sociétés bibliques protestantes⁵⁸.

Ce n'est qu'au XX^e siècle que le débat autour du libre examen des livres sacrés en langue courante perdra son tranchant suite à la constitution *Officiorum ac numerum* (1897) par Léon XIII et de l'encyclique *Divino afflante Spiritu* de Pie XII (30 sept. 1943). Un pas décisif sera franchi au Concile de Vatican II avec la mention dans la constitution *Dei Verbum* (18 nov. 1965) d'une ouverture à la collaboration interconfessionnelle pour la diffusion, la lecture et la traduction de l'Écriture sainte⁵⁹.

⁵⁷ «Aux sources éloignées de la Révolution: les laïcistes doctrinaux et la lecture de la Bible (XVIII^e siècle).» *R.S.P.T.* 72 (1988): 539.

⁵⁸ M. Sacquin, «Un aspect de la controverse antiprotestante: l'Église catholique et les sociétés bibliques en France de 1814 à 1870.» *B.S.H.P.* 141 (1995): 395-427.

⁵⁹ *Vatican II. Les seize documents conciliaires. Texte intégral* (P.-A. Martin, dir.). Montréal / Paris: Labor et Fides, coll. La Pensée Chrétienne, 1967, chap. VI, 22, pp. 117-18. La même année, le Père Th.

La proposition devint réalité en 1979, lorsque la francophonie vit paraître la *Traduction œcuménique de la Bible* (T.O.B.), dont la valeur inédite et exemplaire fut soulignée au siège de l'UNESCO⁶⁰. Longtemps pomme de discorde entre les chrétiens, la Bible en version courante était désormais célébrée comme un facteur (possible) d'unité par les fiers artisans de cette première mondiale.

La question du mode d'accès à la Bible dans les Églises est aujourd'hui complètement dépassée. On peut se demander toutefois si des siècles de polémique autour de ce problème ont pu s'éclipser sans laisser de trace dans la culture occidentale. Il semble, à y regarder de plus près, que les arguments d'hier se soient retournés par une étonnante mutation contre l'institution chrétienne d'aujourd'hui par le biais des théories de complot qui fécondent périodiquement la parution d'ouvrages à sensation sur les Évangiles extracanoniques. Nombre d'auteurs se sont fait depuis le début des années 1990, les champions d'écrits gnostiques, composés entre le II^e et le IV^e siècles, pour reconstituer avec plus d'authenticité le Jésus de l'histoire dont le message, selon eux, serait déformé dans les sources protocanoniques. On ne compte plus les publications et les films qui, à l'instar du roman de Dan Brown *Da Vinci Code* ou la projection cinématographique *Stigmata* (1999, de R. Wainwright), reprennent sous une forme ou une autre, la thèse d'une conjuration ourdie par le Vatican pour dissimuler la face cachée du christianisme qui aurait été sauvegardée dans tel ou tel obscur manuscrit de Qoumrân ou de Nag-Hammadi⁶¹. Il est piquant de constater combien les accusations de censure lancées contre Rome, malgré l'abrogation de l'*Index* en 1966, servent de support publicitaire à ces Évangiles «inconnus» qui,

G. Chiffot, éditeur de la Bible de Jérusalem, sentait encore le besoin de répondre positivement à la question «Faut-il lire la Bible ?» dans un ouvrage de vulgarisation auprès du public francophone (*Comprendre la Bible*. Paris: Cerf, coll. Foi Vivante, 1965, pp. 12-15). Sa réponse tenait en trois phrases: «ce n'est pas obligatoire; ce n'est pas interdit; c'est recommandé».

⁶⁰ J.-C. Margot, «La traduction œcuménique de la Bible (TOB)», *La Bible en Suisse. Origines et histoire* (U. Joerg et D. M. Hoffmann, éd.). Bâle: Éd. Schwabe & Cie, 1997, pp. 333-34.

⁶¹ Cf. M. Baigent, *The Jesus Papers. Exposing the Greatest Cover-Up in History*. San Francisco: Harper, 2006 (surtout le 1^{er} chap.: «Hidden Documents»); H. Krosney, *L'Évangile perdu. La véritable histoire de l'Évangile de Judas*. Paris: Flammarion, 2006 (ouvrage qualifié par un critique de «Watergate» de l'Église). On pourrait multiplier les ex. de ce genre.

affirme-t-on, constitueraient une menace pour la foi chrétienne en général et l'institution romaine en particulier. On croit retrouver ici la survivance recyclée d'une certaine propagande largement répandue depuis le XVI^e siècle. Bien qu'il se situe sur un tout autre plan idéologique, ce discours n'est pas sans ressemblance avec celui propagé dans l'opinion publique par les réformateurs protestants, tel un Viret. Tout se présente comme si la critique reprenait vie ici sous une forme raccourcie, vidée de tout contenu confessionnel, pour renaître dans un moule éristique antichrétien ou, plus largement, areligieux. Or, cela n'a rien d'étonnant pour l'historien, comme le rappelait Mircea Eliade, puisque : «[...] l'homme profane, qu'il le veuille ou non, conserve encore les traces du comportement de l'homme religieux, mais expurgées des significations religieuses. Quoi qu'il en fasse, il est un héritier»⁶² !

⁶² *Le sacré et le profane*. Paris: Gallimard, 1965, p. 173.

Principes de transcription et d'annotations scientifiques des deux opuscules de Viret

Nous avons respecté l'orthographe et la ponctuation d'époque, sauf pour la différenciation moderne de *& / et / i / j, u / v* et pour la résolution des abréviations (ex. : p[ar], q[ue], etc.). Les erreurs typographiques sont conservées dans le texte, mais leur correction est signalée en appels de note après la mention (*sic*) dans le corps du texte. La division en paragraphes correspond à celle des originaux. La pagination du T1 et la foliation du T2 apparaissent entre accolades {}. Les citations bibliques, patristiques et littéraires *verbatim* sont indiquées en italique, ce qui n'est pas le cas dans les deux opuscules. Toutes les références scripturaires et les sous-titres dans les manchettes des deux traités sont reproduits en bas de page entre crochets triangulaires <>. Les références aux textes de la Bible qui ne figurent pas dans les textes sont précisées, en appels de note, entre crochets et en exposant après l'indication du chapitre (ex.: Gn 1^[1-2])¹. L'ajout des versets est nôtre. Dans l'annotation qui accompagne la transcription des deux textes, les renvois aux livres de Viret apparaissent en premier, viennent ensuite les références à divers auteurs dont les citations nous semblaient pertinentes. Des précisions sur les personnages et la littérature auxquels les deux traités font allusion sont également fournies lorsque jugées nécessaires.

¹ Cf. la note de l'imprimeur Jean Girard au v^o de la p. de titre des Dial. du désordre: «Advertissement. Pource qu'il est quelque fois difficile à iuger iusques ou c'est que les passages alleguez par l'autheur, tant de la saintes Escriture que d'autres autheurs, continuent: nous les avons enclos de ces deux marques []».

Opuscule intégral #1 de Viret

TRAICTÉ AUQUEL

est deduict s'il est loysible de
lire la Sainte Escriture en
langue Vulgaire, et
du fruit qui en
peult sortir.

*

Jesus Christ dict, Joan.5^[39]

Cherchez les escritures : car ce sont celles,
lesquelles portent tesmoignage de moy.

{v°}

Au Lecteur.

Comme brebis congnoissent leur pasteur
A sa voix seule, ainsi sans contrerolle
Nous congnoissons nostre vray salvateur
Par le moyen de sa pure parolle¹.

Psalm. 119^[105]

Seigneur ta parolle est lampe à mes pieds, et à mes
sentiers lumiere.

Jean VIII.b^[12]

Je suis la lumiere du monde : qui me suit, il ne
cheminera point en tenebres : mais il aura la
lumiere de vie.

¹ *ADL*, p. 42: «Car comme dict Jesuchrist (*Jo. 10^[3]*): “Mes brebis oient ma voix, non pas celle de l’estrangier, mais le fuient”. Parquoy je vous dictz que (*sic*) la vraye eglise de Jesuchrist n’approuve et ne reçoit ne docteurs ne aultres sinon en tant qu’elle oyt et congnoist en eux la voix de son pasteur Jesus. Ou autrement elle ne seroit pas eglise»; p. 45: «Car qui est de Dieu, il oyt ses parolles et les vrays brebis de Jesus congnoissent la voix de leur pasteur, et ne peult estre autrement».

Cf. aussi *Disp. Chr.*, préface, p. 18: «S’il y a donc en mes vers peu de rime, il me suffit qu’il y ait quelque raison. Car je ne fay pas profession de poesie: et m’a suffit de les tourner de gros en gros: avec ce que si je suis povre orateur, je suis encore moins poete». Cp. au *Sermon du bon et mauvais pasteur* (1541, Anvers), parfois attribué à Marot, mais qui serait d’Almanque Papillon, c.1539 (*Index I*, pp. 298-99, n° 332; Mayer, «“Le Sermon du bon pasteur”: un problème d’attribution.» *B.H.R.* 27 (1965): 286-303; «Anne Boleyn et la version originale du “Sermon du bon pasteur” d’Almanque Papillon.» *B.S.H.P.F.* 132 (1986): 337-46; et la *Bergerie du bon Pasteur et du mauvais*, J. Michel (G. Berthoud, *Cinq siècles d’imprimerie genevoise*, I, p. 71).

{a2r°}
AUBIENVVEILLANT
LECTEURSAL.

Æ ne pensoys, Lecteur mon amy, lors que mis la main à ce traicté, rien moins

que de le mettre en public : ains l'ayant seulement escrit en faveur d'un mien parent et fidele amy, qui à ce par ses propos m'avoit esmeu, estimois que luy seul avec peu d'aultres en auroit la veue. Toutesfois le communicant, comme est de coustume, à aucuns de mes familiers, leur ha semblé bon, et utile au moins pour les moyens espritz, de le publier, et mettre en lumiere : ce que bonnement ne leur ay peu refuser plus tribuant à leur Jugement, que à mon opinion seule² : combien que je n'ignore la rudité du stile³ ne pouvoir approucher à tant de haultz escritz, {4} qui en nostre temps par grand artifice⁴ sont mis en avant par plusieurs bons engins⁵ : Ce que aussi n'ay

² *Plus tribuant à leur Jugement, que à mon opinion seule*: cf. aussi les formulations à la 1^{ère} personne du singulier ou réfléchies accompagnées de justifications éditoriales dans *Epistre*², f. A3r°: «si je n'eusse mieux aymé suyvve le conseil des autres, que le mien, et plus complaire à leur bon desir, qu'à mon jugement»; f. I4 r°-v°: «Parquoy, je vous prie, que prenniez le tout en la meilleure partie [...] Car je ne l'ay pas fait sans cause, mais à la requeste de aucuns bons personnages, qui m'en ont sollicité [...] je suis debteur à tous mes freres, estimans, que je pourroye servir à quelcun, qui pourroit encore avoir besoing de mon instruction [...] je rendroye tesmoignage de ma Foy aux autres, qui sont plus fermes, et plus savans [...] selon la grace que Dieu leur a donnée plus grande qu'à moy [...]». *Disp. Chr.*, pp. 8-9: «d'autant suis je plus esmeu d'ayder et secourir a ceux qui sont encore detenuz en icelle [i.e. l'erreur du papisme], et qui n'y peuvent trouver remede. Non pas que j'ose de moy promettre grande chose, veu que je ne suis rien [...] je n'oseroye de moymesme [...] Mais [...] je montreray bien à ceux qui en ont besoing [...] combien que je ne scache pas beaucoup [...]».

³ *Rudité du stile*: *Disp. Chr.*, p. 19: «pour supporter mon rude stile» et «condescendre à la rudesse [...] des plus ignorants»; p. 21: «leur rude stile»; p. 23: «rudesse du langage»; p. 26: «rude langage»; p. 57: «user de nostre rusticité avec les rustiques». Viret utilise rarement ces mots après 1544 (*De l'autorité des Écriture*, pp. 6, 78). Cp. à Farel, *Loraison de Jesuchrist* (Paris), 1525 ?, f. diii r°: «rude d'entendement». Cp. à Pierrefleur, citoyen d'Orbe comme Viret: «[...] mon rude, mal orné et simple langage, lequel est rude selon la forme et style du pays» (*Chroniqueurs du XVI^e siècle*. Lausanne: Bibliothèque romande, 1974, p. 88).

⁴ *Haultz escritz et par grand artifice*: *De la difference*, f. DD6v°: «plus hault stile [...] et par plus grand artifice»; *Disp. Chr.*, préface, p. 20: «haut stile».

beaucoup affecté, ains plustot me suis parforcé de traicter ceste matiere avec la plus simple facilité de langage, qui m'a esté possible. Et certes si ce mien labour ne sert que bien peu aux literés et sçavans⁶, si est ce qu'il ne portera à personne dommage, ains pourra profiter à aucuns, qui ne peuvent monter au degré de plus haulte lecture⁷ : pour le moins mon intention en ce lieu n'a autre but, que la gloire de Dieu, plustost que la louange des hommes. Or prens en bonne part Lecteur, ce, que de bon cueur icy je te presente, et prie avec moy le Seigneur Dieu qu'il luy plaise à tous manifester sa congnoissance, à celle fin que depuis Orient, jusques en Occident, son nom louable soit sanctifié {5} par le moyen de son Fils unique nostre Seigneur Jesus Christ[.]

Escrit le x. de May. 1544

{6}

DE LIRE LA S.
ESCRITURE EN
LANGUE VUL-
GAIRE.

⁵ *Engin* (lat.: *ingenium*): *idem* pp. 4, 52, 89. *Met. Chr.*, pp. 361-62: «la providence de Dieu [...] a mis tant d'engin et d'industrie en la nature»; *Ins. Chr.*(1564), t. 2, p. 302: «un engin de grande vertu pour le rendre bien ingenieux». Farel, *Loraison de Jesuchrist*, f. diiii 6-7.

⁶ *Infra*, pp. 88-89. Noter l'emploi fréquent du pronom personnel: «J'ay deduict [...] matiere [...] avec la plus simple facilité de langage que m'a esté possible [...] il m'a semblé bon de toucher pour ceste heure seulement partie des principales raisons, obmettant celles que j'ay pensé moins necessaires [...] pour ce aussi que plusieurs escrivains ont en divers lieu traicté ce mesme poinct, desquelz pourrez avec le temps [...] recueillir ce que verrez icy estre defaillant [...]»; *Des actes*, p. 90: «Car à ceste fois, nous avons voulu seulement un petit degrosser la matiere, laquelle nous avons traitée [...] pour ouvrir un peu l'esprit et l'entendement des simples gens, et des povres ignorans, pour lesquels nous escrivons cecy, plus que pour les savans, qui en pourroyent mieux parler que nous: et pour lesquels il faudroit traiter matieres plus graves, et en plus haut style, et plus doctement, et par plus grand artifice: comme ont fait plusieurs, qui leur pourront mieux satisfaire, et mieux contenter leur esprit que moy».

⁷ *Monter au degré de plus haulte lecture: infra*, p. 65: «en quelque hault estat, et degré»; *Epistre*¹, p. 27: «qu'elle estoit montée jusques au plus hault degré»; *Epistre*², p. 128: «Si nous ne pouvons parvenir à ce haut degré»; *ibid.*, p. 131: «sont descenduz en ces abysmes, par ces degrés»; *De la source et de la difference* (1551), p. 6: «pour les faire monter comme par degrez».

*J*AY souvenance, (mon frere bien aymé,) d'un propos recité p[ar] vous

quelque fois que nous veinstes visiter⁸: auquel comme sçavez ne peu adjouster consentement, attendu qu'il me sembloit bien fort esloigné de verité. Et lors selon la portee du temps allegay, et mis en avant les raisons, lesquelles pour l'heure m'esmouvoient à sentir le contraire. Toutesfois doubtant n'avoir en cest endroit plainement satisfaict à vostre desir⁹, veu mesmement qu'il cuydoit sembler que fussiez quelque peu enclin à ceste partie, et que le propos ne vous fust par trop desplaisant : Il m'a semblé bon [de] vous escrire partie des principaulx argumentz qui me peuvent {7} inciter à suivre l'opinion contraire, laquelle je tien pour trescertaine verité. Et en ce faisant descouvriray à mon pouvoir le fard, qui pour couleur naïve ha esté nagueres présenté à voz yeulx¹⁰. Et certes j'espere qu'en usant de Lunettes de bon et prudent jugement¹¹, lequel il fault attendre du seul Dieu (*qui baillent sapience à ceulx qui de ce le requierent*)¹² congnoistrez facilement que Mensonge ayant emprunté une masque de Verité (comme luy est de bonne coustume) s'est apparu à vous¹³.

⁸ *J'ay souvenance que nous veinstes*: Le passage du «je» au «nous» laisse supposer que Viret était accompagné lors de cet entretien.

⁹ Les arguments étayés ici auraient d'abord été communiqués verbalement au destinataire avant la parution de l'opuscule.

¹⁰ *Le fard présenté à voz yeulx*: *De la difference*, f. P7r^o: «Satan a si bien sceu colourer, paindre et farder [...]»; *Remonstrances*, p. 14: «Car c'est la cautele de Satan [...] soubz quelque belle couleur et apparence; *De la communication [...]* (= *Traitéz divers*, p. 94): «Et combien qu'elle [la Messe] ait de beaus fards, pour esblouir les yeus des simples [...]»; T2, f. 12r^o: «farder et coulorer nostre dire».

¹¹ *Lunettes de bon jugement*: *De la difference*, ff. Tv^o-T2v^o, T3r^o: «[...] il a chaussé d'autres lunettes, et ne voit plus ce qu'il voyait [...] car selon les lunettes que l'homme aura, il verra [...] Ainsi en est-il de l'entendement et du jugement [...] jette bas de ton nez, les lunettes que les faulx prophetes y ont mis, et vest lunettes Evangeliques, qui ne soyent point corrompue par traditions humaines [...] aussi Satan scait si cauteleusement mener ses pratiques, et se vestir de masques [...]»; *idem Dial. du desordre*, p. 838; *Des actes*, p. 38.

¹² <Eccl. 1^[137]. Jaco. 1^[5]>.

¹³ Masque du diable, ange de lumière: images pauliniennes fréquentes chez P.V. Noter la parenté terminologique entre ce passage et *De la difference*, ff. P7r^o, T3r^o; *Epistre*², pp. 26, 83 (= *Traitéz Divers*, p. 81); *Disp. Chr.*, III, pp. 47, 155; *Remonstrances*, p. 14; *Des actes*, pp. 280-81; *Ins. Chr.* (1559), pp. 526-27; *Le monde à l'empire*, p. 311-13; <2. Cor. 11^[14]> Le diable transfiguré en Ange de lumière. Quelle verité le diable peut dire et pour quelle fin il la dit.>; p. 313: «(Théophraste) [...] il ne nous faut pas

Celuy qui seul vrayement est lumiere vueille par sa paternelle bonté en ce lieu et autres illuminer les tenebres de nostre entendement¹⁴.

Or avant que proceder plus oultre, je proteste, que non esmeu d'esprit de contradiction, ou de vaine gloire, ains plustost d'un grand desir que j'ay que la gloire du Seigneur soit manifestee à tous, jusques à estre annoncee par *la Bouche des Enfans*¹⁵, ay entrepris de vous escrire ce qui sensuit, vous priant, ce, vouloir bien interpreter, et prendre en bonne part. {8} Pour venir donc au poinct, le propos duquel, vous, et plusieurs autres, ce quaesme dernièrement passé fustes en public abreuvé est tel¹⁶.

Qu'il n'est loysible aux gens non sçavans et illiterés, de lire les livres de la Sainte escriture, translats en langue vulgaire, à cause que le sens et intelligence d'iceulx ne peult estre compris que par haultz Espritz, qui sont profonds en literature, et grand sçavoir : et d'avantage que telles translations ne peuvent sinon engendrer contentions, noyses, seditions, et heresies. Ceste est la substance des parolles mises en avant, par celuy, qui nagueres avoit vers vous office de Prescheur¹⁷ : lesquelles par trop dilatees par luy, ay tasché (selon la mediocrité de mon engin) de rediger en brief

prendre pour verité, une verité qui sera meslée avec mensonge. Car en tel cas, verité n'est desja plus verité, mais seulement une fausse couleur de verité, [...], pour coulorer mensonge [...] (Tobie) Si on regardoit bien à ce que tu dis, il n'y auroit pas tant d'hommes seduits sous la couleur de verité [...]; p. 317: «(Théophraste) Car c'est tousjours ce mesme diable. Il a seulement changé de masque, pour jouer un autre personnage». Cf. aussi [Marcourt], *Petit traicte tres utile, et salutaire de la sainte eucharistie de nostre Seigneur Jesuchrist*. ([Neuchâtel, P. de Vingle], 1534), f. Aijr^o: «[...] Sathan soy transfigurant en ange de lumiere a tousjours tasche et jamais ne cesse de renverser soubz quelque apparence de bien toute la doctrine de Jesuschrist et ses saintes ordonnances [...]». Cp. à Luther: «C'est pourquoi, chers amis, ne vous imaginez pas que Satan dort et demeure en repos; il attaque en tout lieu et avec toutes les ruses possibles. Il a plus d'un tour dans son sac: si l'un ne lui réussit pas, il en a bientôt un autre; nous sommes beaucoup trop simples et trop candides en face de lui, c'est un magicien qui connaît mille tours» (Premier sermon. Le dimanche *invocavit*, 9 mars 1522, *Œuvres*, 1. Paris: Édit. Gallimard, 1999, p. 1093).

¹⁴ Même idée en conclusion du présent traité, *infra* p. 93: «Le Seigneur et pere des lumieres, qui illumine tout homme venant en ce monde, vueille par la clarté de sa parole tellement illuminer les tenebres de noz yeux [...]». Cette insistance souligne le rôle essentiel et initiateur de l'Esprit saint dans l'intelligence des Écritures.

¹⁵ Mt 21¹⁶.

¹⁶ <Proposition preschee en public.>. Allusion à un sermon catholique contre la Réforme ?

¹⁷ *Celuy, qui nagueres avoit vers vous office de Prescheur*: un prédicateur catholique révoqué de ses fonctions «par un plus» (i.e un vote majoritaire réformé) dans la localité du destinataire ?

langage, non obmettant toutesfois raisons aucune alleguee par luy, qui nous ait semblé bien servir à sa cause. Et certes comme j'ay entendu, c'estoient les deux principaulx poinctz, ou il se fondoit, et qui ont plus peu esmouvoir le simple peuple (lequel souventesfois est deceu par {9} croire de legier) d'adjouster Foy à telz dictz. Et d'avantage inciter aucuns sans cause, à concevoir mauvaise opinion de leur Prochain¹⁸, pour une chose tant bonne et louable.

En oultre, desgouster ou plus tost entierement retirer ceulx, qui paravant estoient mal songueux, et peu affectionés à lire la saincte escripture. Pour respondre donc je dy en premier lieu¹⁹, que si ceste proposition nagueres preschee en public estoit vraye, il faudroit necessairement conclure, que Dieu est accepteur des personnes²⁰, qu'est expressement contraire à l'escripture disant, *qu'envers Dieu n'y ha aucun esgard ou respect des personnes* : et aussi *le Seigneur veult tous hommes venir à la congnoissance de verité*²¹. D'avantage la viande commune à tous ne doit estre ostee ou cachee à ceulx, ausquelz elle appartient pour la distribuer seulement à aucuns

¹⁸ *À concevoir mauvaise opinion de leur Prochain*: ces mots donnent-ils à croire qu'il y a cohabitation entre catholiques et réformés dans la localité du destinataire ? Cf. les remarques sur le régime mixte à Orbe (chap. 5, *supra*).

¹⁹ *Pour respondre donc je dy en premier lieu*: *infra* p. 10: «Venons premierement au [...]»; p. 25: «Le premier dict est [...] Et l'autre [...]»; p. 39: «En premier lieu [...]»; p. 81: «Premierement [...]»; T2, f. 5r^o: «Or premierement [...]»; f. 5v^o: «En premier lieu [...]»; f. 6r^o: «En second lieu [...]»; f. 32r^o: «Premierement [...]». G. Berthoud remarque ce «souci d'ordonnance des arguments avancés par l'auteur du *Traicté [de Purgatoire]* ou son contradicteur potentiel: “Premierement il est escrit”; “Secondement il est dict”...; “Secondement”; “Tiercement” [...] Je n'ai pas trouvé de numération de ce genre dans les textes de Farel» (*ACF*, t. 1, p. 245). *Epistre*², p. 26: «La premiere [...] La seconde [...]»; p. 46: «La premiere [...] la seconde [...]»; p. 47: «Premierement [...] En apres [...]»; et *De l'authorité et perf. des Écritures*, pp. 146, 156-60, 179-80; *passim*.

²⁰ *Si cette proposition [...] estoit vraye, il faudroit necessairement conclure, que [...]*: Noter la manière de chercher à confondre l'opposant en l'obligeant à choisir entre ses deux termes. Cf. *infra*, p. 9: «la viande commune à tous ne doit estre ostee [...] autrement ce seroit [...]»; p. 11: «si ceulx qui les ont traduit [...] ont failly, certes de semblable faulte peuvent estre accusés ceulx, qui [...]»; p. 13: «Pourquoi plus tost (je vous prie) [...] Pour les abuz [...] ? Par ceste mesme raison, faudroict il [...] ?»; p. 25: «Car par ce il s'ensuyvroit que [...]»; pp. 83-84: «Je dy assurement que [...] autrement il faudroit estimer temeraires celle qui [...]». G. Berthoud relève plusieurs ex. de cette manière de raisonner dans le *Traicté de Purgatoire* (*ACF*, p. 245). Cf. aussi: *Epistre*², p. 107: «Car puis que [...] il sensuit necessairement que [...]»; p. 108: «Il est donc necessaire, qu'ilz [...]»; *passim*.

²¹ <Rom. 2^[11]. 1 Ti[m]o. 2^[4]>.

particuliers : autrement ce seroit cruaulté plus qu'inhumaine à ceulx, qui de ceste tyrannie vouldroient user²².

Et si celuy est réputé homicide, et {10} digne de tresgriesve punition, qui sans cause, par famine ruine une Ville, une Province, ou generalement une grande partie du monde, en sorte que la mort corporelle d'un si grand nombre de gens s'en ensuyt : combien à plus forte raison doibt estre estimé plus que homicide, et digne d'un tresaignre supplice celuy, qui par son art, et pernitieuse envie²³ affame une si grande multitude d'Ames ? Or que la parole de Dieu soit appelée viande, c'est chose assez claire à ceulx qui lisent les escritures divines²⁴. Et certes le corps humain n'est point mieulx substanté de la viande visible, et materielle, que l'Ame est de la viande invisible, et spirituelle, qui est la parole de Dieu²⁵. Que telle viande soit à chacun offerte la preuve en est facile. Venons premierement au Viel testament : Moyses, et les autres prophetes, ont tous escrit en leur langue vulgaire et maternelle, laquelle le peuple entendoit : car aussi pour le peuple ilz escrivoient, et non pas pour eulx. Ilz estoient Ebrieux, et ont escrit en Ebrieu²⁶. Et depuis leurs {11} escritz ont esté traduitz d'Ebrieu en Grec, et en Latin : à fin que tant les Grecz, q[ue] tant les Latins en peussent avoir intelligence : car alors telles langues estoient à tous communes, et

²² Même idée *infra* pp. 52-53: «Les petits demandent du pain [...] Serez vous de ceulx qui au lieu de leur rompre le cacherez ?». Remarquer la même logique discursive opposant deux termes antithétiques: «D'avantage «x», autrement «y». L'objecteur est forcé de choisir entre deux propositions mutuellement exclusives.

²³ *Art et pernicieuse envie*: termes qui évoquent la manipulation. Cf. F. d'Almeida, *La manipulation*. Paris: P.U.F., «Que sais-je ?», 2002, p. 22: «Calvin l'utilise [le terme "manigance"] dès 1543».

²⁴ <La parole de Dieu viande de l'Ame. Amos 8^[11]. Joan 5^[6]>. Calvin, *Petit Traicté de la sainte Cene*, 1541 dans l'édit. revue de 1542: «[...] Jesus Christ est la seule viande dont noz ames sont nourries; mais pource qu'il nous est distribué par la Parolle du Seigneur, laquelle il a destinée à cela, comme instrument, qu'elle est aussi appelée pain et eaue» (cité dans Higman, *La diffusion de La Réforme*, p. 141); *Exhortation à la lecture des s. Lettres* (Lyon, 1542), pp. 6-7: «Car les saintes Escriptions sont la nourriture, et sustentation de l'ame, comme le pain est celle du corps. Ce corps est fait de terre, qui ne peult estre nourri, que d'aliment terrestre. L'ame est venue du ciel, faite à la semblance de Dieu: laquelle ne peult estre nourrie de viande terrestre [...]».

²⁵ *ADL*, p. 276: «Car, ainsi que le corps ne peult, vivre sans nourriture et viande convenable a sa nature, aussy l'ame, qui est beaucoup plus precieuse que le corps, ne peult avoyr vie, si elle n'a la pasture qui luy convient, et la famine et faulte de pain et de vin et autres choses qui sont necessaires au corps humain, ne sont point si dangereuses ne tant a craindre que la famine de la parole de Dieu, qui est la vraye viande de l'église et des brebis de Jesuchrist (Matth. 4)».

²⁶ <Les Prophestes ont escrit en leur langue vulgaire>.

aux hommes, et aux femmes, c'est à sçavoir, la Grecque, aux Grecz : et la Latine, aux Latins. Par succession de temps²⁷ les escritures ont esté translatees de Grec, ou Latin, en François, ou en autre langage, pour en bailler quelque goust et cognoissance à ceulx qui n'entendoient les langues plus augustes et haultes. Que si ceulx qui les ont traduit en langue Françoisse ont failly, certes de semblables faulte peuvent estre accusés ceulx, qui premierement les translaterent d'Ebrieu, en Grec, et en latin : attendu qu'il n'y ha non plus de raison en l'un qu'en l'autre : car, comme desja j'ay dict, telles langues estoient autre fois à tous respectivement communes. D'avantage, les Prophetes, Jesus Christ mesme en quelle langue ont ilz presché ? En langue incongneue à une grande partie du peuple²⁸ ? Non, ains en langue {12} vulgaire, à fin que du commun peuple ilz fussent entenduz. Pour quelle cause le don des langues duquel est faicte mention es Actes ha esté donné aux Apostres, sinon à fin qu'un chascun des assistens peust entendre en sa langue vulgaire leur doctrine²⁹ ? En oultre, pourquoy ont escript les Apostres en Grec plus tost qu'en Ebrieux : ou plus tost qu'en latin, veu qu'ilz estoient subjectz à l'empire Romain, et aux Latins ? sinon pour autant que la langue Grecque estoit alors plus commune, et que plus de gens par ce lire, et entendre leurs escriptz ? Certes il y ha gros dangier, que ceux qui si asprement, et sans mesure et saine deliberation se ingerent de tout reprendre, et juger, ne condamnent inconsydérement Jesus Christ, les Prophetes, les Apostres, martyrs, et en somme bonne partie des anciens Docteurs de l'Eglise, "qui tousjours ont tasché et se sont efforcés de rendre la parolle de Dieu, et les Saintes escriptures plus familiares, et faciles que à eulx ha esté possible"³⁰. Mais {13} c'est tout un à aucuns qu'on leur allegue, pourveu seulement

²⁷ Par succession de temps: tournure fréquente chez Viret. *Disp. Chr.*, pp. 94, 104, 139, 268; *De la vertu, et usage*, p. 27; *Des actes*, pp. 137, 172, 184, 244, 255, 261, 318, 390; *Epistres aus fideles, touchant leur conversation [...] (= Traités divers)*, p. 9; *Ins. Chr.* (1559), p. 1195; *Le monde a l'empire*, pp. 64, 79; *De l'Estat, de la conference*, p. 144; *Interim*, p. 34; T2, f. 2v^o: «par laps de temps».

²⁸ <Jesus Christ ha presché en langue vulgaire.>

²⁹ <La cause pourquoy le don des langues fut distribué aux Apostres. Act. 2^[6-12]. Les Apostres ont escript en Grec, et pourquoy.>

³⁰ Les guillemets sont dans l'original. Reprise *verbatim* *De la difference*, ff. G3v^o-G4r^o. Remarquons que Viret ne cite pas de source dans la marge, contrairement au reste du présent traité. L'explication est simple; il se cite lui-même. Cp. aussi *Disp. Chr.*, «Preface», p. 16: «[...] ne suyvrions pas l'exemple de

qu'ilz obtiennent ce qu'ilz pretendent, il ne leur en chault de rien tant sont ilz depravés de jugement. Si est ce toutesfois q[ue] les Chrestiens ne doibvent par affection charnelle tascher que leur sens, ou les raisons controuees³¹ en leur cerveau³², sans bon fondement, vainquent. ains la verité, à laquelle fault renger toutes noz opinions, et luy octroyer pleinement la victoire³³.

Puis que ainsi est donc que les Prophetes, Apostres et autres bons, et saintcz personnages, (q[ui] en leur temps ont heu si grand soing du peuple) ont tous escript en leur langue vulgaire, ou en langue qui estoit la plus commune et entendue : car comme desja nous avons dict, les Ebrieux, ont heu les escritures en Ebrieu : les Grecz, en Grec, et les latins, en Latin.

Pourquoy plus tost (je vous prie) les François, ou autres nations seront privés de ce privilege jadis octroyé aux premiers? Pour les abuz qui en peuvent survenir³⁴ ? Par ceste mesme {14} raison, faudroit il en general defendre et prohiber à tous la lecture de la sainte Bible traduite en Grec, et en Latin : attendu que le danger y est semblable : et que les Heretiques, et Magiciens, ont tousjours abusé d'icelle en quelque langue qu'elle fust : comme aussi Satan leur Seigneur et maistre en ha abusé en tentant

Jesus Christ et de ses Prophetes et Apostres, qui ont tousjours enseigné ceux ausquelz ilz ont eu affaire, au langage qu'ilz ont mieux peu entendre <Don de langues Act. 2.>. Pource a esté donné le don des langues aux Apostres, pour se pouvoir accomoder à tous peuples et nations [...] Parquoy, considerant que les uns escrivent en Hebrieu, les autres en Grec, les autres en Latin, les autres en Allemant et en Flamant, les autres en italien et en espagnol, j'ay aussi voulu escrire au langage, avec lequel j'ay plus de convenance et de familiarité selon ma naissance et nativité [...].

³¹ *Les raisons controuees*: cf. *infra* p. 51: «tant de faulx et controuvés songes»; *De l'Estat, de la conference*, pp. 29: «ceremonies et inventions controuvées par les hommes»; p. 400: «controuvées par la seule invention et autorité des hommes».

³² *Leur cerveau*: *infra* p. 24: «mal composés de cerveau»; p. 59: «l'advis de nostre cerveau». *De la difference*, f. A7r^o: «en la forge et boutique de nostre cerveau [...] le forger en son cerveau»; f. C2r^o: «qu'il a songé en son cerveau»; *Epistre*², p. 22: «telles raisons sont forgées au cerveau»; p. 39: «folle imagination en nostre cerveau»; *Monde à l'empire*, p. 222: «troublé en mon cerveau»; *Met. Chr.*, p. 122: «debilité de cerveau»; p.150: «cerveaux tant frenetiques»; «cerveau tant monstrueux»; *De l'autorité et perf. des Écritures*, p. 147: «tout ce que les hommes forgent de leur cerveau»; *Ins. Chr.* (1564), t. 2, pp. 376-78, 380-81: «Du cerveau et de sa nature, et de l'image et du tesmoignage de Dieu que nous avons en iceluy».

³³ <A la verité fault octroyer la victoire.>.

³⁴ <Les abuz ne doibvent empescher la lecture de l'escriture sainte.>.

Jesus Christ³⁵. Et le tout bien considéré, on trouveroit plus d'Hereticques de la langue Grecque ou Latine, q[ue] de nulle autre³⁶. Mais ja à Dieu ne plaise, que à cause de la licence temeraire d'aucuns, les saintes escriptures soient tenues, et estimees comme inutiles, autrement en vain seroient cscriptes (*sic*)³⁷. Et s[']ensuit[-]il, si deux, ou trois abusent de la sainte parole de Dieu en renversant le sens d'icelle, qu'il soit pourtant necessaire d'en priver ceulx qui en peuvent, et veulent faire leur profit ? fault il pour un mal privé et particulier, empescher un bien commun³⁸ [?]. On tiendroit certes à grand mespris, la langue Françoyse de la vouloir despouiller de la vraye congnoissance de son Dieu, et seroit {15} chose indigne, que toutes autres Langues, et Nations sceussent parler choses divines; et celestes, et que la seule langue Françoyse, (laquelle est de si longue estendue) ne sceust deviser, que des choses humaines, et terriennes³⁹. Quelle pouteté⁴⁰ (je vous prie) seroit ceste la ? En quelle raison, ou equité pourroit estre fondé un tel jugement ? Et quand à ce que aucuns osent prononcer que la lecture de la

³⁵ <Matt. 4^[1-11]>.

³⁶ *Exhortation à la lecture des s. Lettres*, pp. 26-27: «Mais derechief ilz diront, que de telle permission viennent les erreurs, et heresies. Je leur responds, que les anciens Docteurs sont d'opinion toute contraire [...]. Car ilz ne trouveront, que les heresies ayent commencé par simples gens: ains par gens fort munys de lettres, et mesmement par les Sophistes, et Philosophes. Ausquelz on les debvoit plus tost deffendre, si telles raisons avoyent lieu, qu'au simple peuple. Car le commun peuple n'est point muny de frauduleuse invention, et responce, comme ilz sont. Et s'il venoit aucunes erreurs du simple peuple, elles ne seroyent difficiles à reprimer».

³⁷ Escriptes.

³⁸ *Brief discours de la Republique Francoyse [...]* (s.a., s.d., Caen, M. et P. Philippe), f. aiiiiir^o: «Ostez l'abus: et ne faictes la Loy, Qu'un mal prive empesche un commun bien».

³⁹ *Exhortation à la lecture des s. Lettres*, pp. 13-14: «Dirons nous, que la seule langue Francoyse est si paovre, et malheureuse, qu'elle ne scauroit parler de son Createur, ne recevoir ses Escriptes ? O miserable langue Francoyse ! Et beaulcoup plus miserable nation, si ta condition estoit telle !»; et *Le Restaurateur de l'Estat François* (s.a., s.l., 1588): «C'est faire injure aux Français que les estimer plus rudes que les Syriens, Grecs, Latin et autres peuple [...]» (cité dans M. Yardeni, *La conscience nationale en France pendant les guerres de religions (1559-1598)*. Louvain-Paris: édit. Nauwelaerts-Béatrice-Nauwelaerts, 1971, pp. 41, 357). Ces raisonnements s'inscrivent dans l'appréciation plus large menant de l'égalité des langues à l'affirmation de la supériorité du français. Cf. J.-F. Courouau, «Les apologies de la langue française (XVI^e siècle) et de la langue occitane (XVI^e-XVII^e siècles): naissance d'une double mythographie. Première partie.» *N.R.S.S.* 21/2 (2003): 35-51; et F. Habert (*Le Temple de chasteté*, 1549), p. 41: «[...] Ne fault il secourir / Nostre langage, et le faire florir / Autant, ou plus que Grec, Latin, Hebrieu / Que publiez nous voyons en tout lieu?».

⁴⁰ *Pouteté*: du franco-provençal «poute», i.e. méchant (nous remercions Anne Bonjour, Université de Sherbrooke, département de linguistique, pour cette précision). Autre possibilité: le «t» ne serait qu'une faute au lieu de «r»; il faudrait lire «povreté», mais ce sens s'accorde mal au contexte.

sainte esriture est dangereuse, à cause des seditions qui en peuvent survenir, assés ilz declairent quel Esprit les esmeut à ce dire. Et certes ce n'est de merveilles s'ilz ne craignent de mettre telz propos en avant, veu que desja autresfois Satan par ses ministres⁴¹ ha usé de ceste calumnie contre les Apostres, et contre Jesus Christ mesme, qui d'eulx ha esté dict et estimé mutin, et seditieux : et le tout pour vituperer, et aneantir sa sainte et salutaire doctrine⁴². O ancien calumniateur, et Pere de mensonge, useras tu tousjours de ton art accoustumé ? ne cesseras tu jamais ayant esté vaincu et prosterné tant de fois de recueillir {16} forces pour recommencer la guerre contre Jesus Christ ? Sa sainte parolle te sera elle perpetuellement odieuse ? A bon droict tasche tu de la vouloir par tous moyens abattre, et ruiner : car c'est le glaive trenchant : par le moyen duquel ton Royaulme ha desja esté enervé et affoibly, et finalement sera destruiet. Que si aucunes seditions⁴³, à l'occasion de la sacree doctrine de Dieu, ont esté quelque fois esmeues, la faulte n'est venue de la doctrine celeste, ny de ceulx qui fidelement l'ont annoncee ou receue : ains de toy, et de tes ministres, qui des le commencement n'as tasché sinon d'empescher le cours de ceste sainte parolle⁴⁴, qui est vraiment la semence, laquelle (ainsi que tesmoigne l'escriture) brisera ton chef⁴⁵.

⁴¹ Ministres de Satan: *Le monde à l'empire*, pp. 343, 358.

⁴² <Jesus Christ et ses Apostres estimez mutins et seditieux. Act. 17.b^[6-7] Luc. 24.a [sic: 4^{28-29?}]>.

⁴³ <Seditions à l'occasion de la parole de Dieu.>. Cp. T2, f. 21v^o: <Qui cause le trouble au fait de la religion>.

⁴⁴ Empescher le cours de ceste sainte parolle: *La Chanson de Christine par C.M. [ami de Marot], suivie de La response et suyte de la precedente, qui est un plaintif des fidèles, voyans les malins qui taschent à corrompre le saint Evangile de Dieu, et empeschent son cours* (Genève, Cercia, 1558), C. A. Mayer, *Bibliographie des oeuvres de Clément Marot*. Genève: Droz, 1954, t. 1, pp. 92-93. Cp. l'expression «des le commencement» à *Du vray usage de la croix de Jesus Christ [...]* (Jean Rivery, 1560): «[...] il [Dieu] a suscité M. Guillaume Farel, duquel tantost dés le commencement que l'Evangile a commencé d'estre remis en lumiere, Dieu s'est grandement servy [...] pour combattre l'Antechrist, et pour abolir l'idolatrie qui a esté dressée en la Chrestienté part le moyen d'iceluy [...]» (réédition, Genève: 1865, XXXI); *Du vray ministère*, p. 6: «Vous [les habitans de Payerne] n'avez pas mis en oubly [...] les assaus lesquels Satan vous a souventefois livrez, au commencement quand Jesus Christ a voulu dresser son regne au milieu de vous, par la prédication de son saint Evangile [...]».

⁴⁵ <Gen. 3^[15]>. Sur le Satan, cf. «Le diable [y] apparaît [...] comme jouant un grand rôle auprès des hommes» (G. Bavaud, *Le réformateur Pierre Viret, op. cit.*, p. 131). Cf. le présent traité: pp. 14, 15-16, 42, 48, 53, 54, 67, 68, 82, 87; *Le Monde à l'empire*, dial. 2, «Le monde demoniacle» (pp. 229ss.); *passim*; et les prières et les diatribes chez Farel (*Oraison tresdevote en laquelle est faite la confession des pechez, des fidelles qui ainsi crient apres Dieu* ([Strasbourg], [J. Knobloch], 1543 ? Ce traité est une longue imploration de la grâce divine sur une Église infidèle, selon le modèle de l'intercession du

Mais revenons au poinct⁴⁶. Vous voyez (mon frere et bon amy) telles raisons avoir mauvais fondement, et pource n’y pouvoir estre basty edifice à la duree. Je dy donc au contraire que la congnoissance de la parole de Dieu, nous est tant necessaire, que sur celuy qui la tiendra {17} à mespris, ou sera negligent de l’ouyr, entendre et mettre à execution, Dieu envoyra malediction, perdition, et eternal jugement : ainsi qu’en plusieurs lieux tesmoigne l’escriture⁴⁷.

Il ne faut donc penser, ne moins croire, que la congnoissance en appartienne seulement à aucuns : ains generalement à tous, soit homme, soit femme, vieulx, adolescent ou enfant : un chascun est obligé à la congnoissance d’icelle selon la capacité, et mesure de grace que luy sera donnee de Dieu⁴⁸. A ceste cause expressement est faicte injonction de la part du Seigneur Dieu (comme est recité au Deuteronomie) telle que s’ensuit⁴⁹. *Ces paroles (dict[-]il) que je te commande aujourd’huy soient en ton cueur, et les racompte à tes enfans. Pense à les faire estant assis en ta maison, en cheminant par chemin, en dormant, et te levant : Tu les lieras en ta main comme un signet, qu’elles soient, et se meuvent devant tes yeulx, et les escry à l’entree, et es huiz de ta maison.* Par lequel passage clairement se voit que Dieu n’ha point voulu sa {18} parole estre cachee et ignoree du peuple. Quoy ensuyvant Josias

prophète Daniel (ch. 9). La prière est suivie d’une «Requête aux Eglises de nostre Seigneur et à tous Chrestiens» et du Ps. 120 avec partition musicale. Suivent des extraits que l’on peut rapprocher du T1, pp. 15-16). Cf. aussi *Traicté de purgatoire (Le Sommaire de Farel*, édit. 1534. Genève: J.-G. Fick, 1867, pp. 136-37; *De la Tressaincte Cene de nostre Seigneur Jesus: et de la Messe qu’on chante communement* (F. Higman, *R.F.H.L.* 50 (1986): 71, 72). La paternité de Viret est associée aux deux derniers ouvrages.

⁴⁶ Ex. de digression. Cf. T2, f. 17v^o: «Mais je ne sçay comment ceste indignité de nostre aage m’a ravy, et transporté plus loing, que je ne pensoye. Maintenant poursuivons le fil de nostre matiere [...]»; H. Vuilleumier (*Notre Pierre Viret, op. cit.*, p. 192): «On ne s’avance sans doute pas trop en supposant que, pour l’ordinaire, il improvisait la plume à la main comme il avait coutume de faire en prêchant [...] De là ces négligences, ces longeurs, ces répétitions, ces digressions [...] il muse en chemin et ne craint pas les détours. Une idée en amène une autre qui semble lui faire perdre de vue le but de tout le discours». C’est là un trait dominant du style de Viret.

⁴⁷ <Esa. 28.c^[14, 23, 26] 3. Reg. 22.c^[13] 2. Paral. 18.e^[7 ou 18] Ezech. 14.c^[1-10] >. *Ins. Chr.* (1559), p. 129: «<De la vengeance de Dieu contre ceux que mesprisent l’Evangile.>>

⁴⁸ <La congnoissance de la parole de Dieu appartient à tous en general.>.

⁴⁹ <Deut. 6^[6-7]>.

Roy leut toutes les parolles escrites au livre de la Loy en la presence du peuple femmes, enfans, et estrangers⁵⁰.

Pareillement Esdras apporta le livre de la Loy au conspect et regard de tout le peuple hommes, femmes, et de tous ceulx qui le pouvoient entendre, et publicquement le recita en la place⁵¹. Certes ce n'estoit pour en celer l'intelligence au commun populaire. En apres Jesus Christ commande expressement son Evangile estre presché, et annoncé à toute creature, par le monde universel, non point à l'aureille, ou en secret : non point à aucuns sçavans à part : ains publicquement à tous : luy mesme disant aux Apostres : *Ce que je vous dy en tenebres, dictes le en lumiere, ce q[ue] je dy à l'aureille, preschez le sur les toictz*⁵².

D'avantage quelle response fait Jesus Christ aux Saduciens, lesquelz sentoient mal de la resurrection ? Certes en les reprenant aigrement, il rejette la cause de leur erreur sur l'ignorance de l'escriture, disant : *vous er= {19} rez non sachans les escritures, ny la parole de Dieu*⁵³. Et pareillement luy mesme se voulant manifester aux Juifz, comme Messias, et vray sauveur ou les adresse il pour avoir de luy congnoissance ? Certes non ailleurs qu'à l'escriture sainte, disant⁵⁴ : *Cherchez les escritures : car ce sont celles, lesquelles portent tesmoignage de moy*⁵⁵. Si donc par le moyen des saintes escritures nous pouvons avoir congnoissance de Jesus Christ ? c'est chose tresconvenable, que ceulx qui sont du nom de Chrestien, cherchent Jesus

⁵⁰ <2. Reg. 23^[1-2]>. Sur cet épisode vétérotestamentaire, cf. *De la différence*, ff. G5v^oss. Sur Josias, cf. Lambert d'Avignon à François 1^{er} (*H I*: 257-62); et le surnom donné au jeune Tudor Édouard VI; *passim*.

⁵¹ <2 Esdr. 3> (= Ne 8). *Esdras* et de *Néhémie* ne formaient à l'origine qu'un seul ouvrage.

⁵² <Matt. 10^[27]>.

⁵³ Mt 22²⁹.

⁵⁴ Noter l'emploi du participe *disant* pour introduire une citation biblique: *infra* p. 20: «le S. Apostre disant [...]»; p. 37: «Saint Pierre disant [...]»; p. 63: «le Psalmiste disant [...]»; *Epitre*¹, p. 21: «le Prophete nous admoneste, disant [...]»; *Epistre*², p. 125: «la leçon que Jesus Christ bailla à ses disciples, disant [...]»; *Disp. Chr.*, p. 37: «Ne vaudroit il pas trop mieux suyvre l'admonition que le saint Apostre nous fait, disant [...]»; p. 296 pour un ex. non biblique: «que les prestres chantent, disans [...]»; *Traite de la saluation*, f. A2v^o: «comme saint Luc l'a recité, disant [...]»; *Exp. fam. sur le Symbole*, p. 132: «Tels nous appelle saint Pierre, [...] disant [...]»; *Met. Chr.*, p. 165: «la description que saint Jaques en fait, disant [...]»; «S. Paul allegue aux Corinthiens, disant [...]» (p. 230); *passim*.

⁵⁵ <Joan. 5^[39]>. Cf. le frontispice du T1 et du T2.

Christ leur Seigneur, et maistre en icelles⁵⁶. Veü que de luy elles baillent tant bonnes et certaines enseignes : et aussi que *la vraye vie est de congnoistre Dieu, et celuy qui de luy est envoyé Jesus Christ*, ainsi que luy mesme tesmoigne⁵⁷. Or puisque ainsi est que *la vraye vie est de cognoistre Dieu le pere, et Jesus Christ son Filz*, et que la congnoissance en est donnee par les saintes escriptures, il s'ensuit que ceulx qui vrayement veulent vivre, ne se doibvent esloigner de la lecture d'icelles⁵⁸ : {20} autrement seroit grandement à craindre, que l'ignorant avec son ignorance ne perist, le S. Apostre disant : *Que celuy qui ignore sera ignoré*⁵⁹. Donnons nous donc garde, estans admonnestés que par le dire d'aucuns, qui ont opinion de science ne soyons deceuz, et à nostre grand dommage : car en ce lieu il n'est fait mention de la privation des richesses terriennes et caducques, ains des celestes et pardurables : lesquelles en nulle maniere ne nous debvons laisser oster, ravir et arracher par l'envie d'aucuns mal affectionnés. Suyvons plus tost la volonté de Dieu, laquelle pleinement nous est manifestée par Jesus Christ : car c'est le Filz seul q[ui] vraiment congnoit le Pere⁶⁰. Et ne soyons doresnavant si peu entenduz, et exercités aux choses saintes, que ne mettions difference entre la doctrine de Jesus Christ, et celle de Mahomet : veü que l'une est eslongnee de l'autre, que le Ciel est distant de la Terre⁶¹. Mahomet ne veult son Alcoran estre veü ny entendu, sinon par aucuns de ses principaulx suppoz⁶² : {21}

⁵⁶ <Par les escritures saintes nous avons congnoissance de Jesus Christ.>

⁵⁷ <Joan. 17^[3]>.

⁵⁸ Noter le mode de raisonnement: «Or puis que [...] et que [...] il s'ensuit que [...]». Cf. *infra* p. 21: «Je croy que [...] veü qu'en [...]»; p. 25: «Car par ce il s'ensuyvroit que [...]»; et p. 58: «Chose tresraisonnable veü que [...]». G. Berthoud relève ce procédé dans le *Traicté de purgatoire*: «L'accent mis sur la logique de la démonstration, le raisonnement, les rapports de cause et de conséquence en particulier. Ils s'expriment par les mots de liaison usuels: car, à cause que, donc, parquoy, pour ce que, veü que, etc. [...] le *Traicté* use cinq fois de l'expression "il s'ensuit donc que"... ou "il ne s'ensuit donc pas que"... que je n'ai trouvée dans aucun des trois traités [de Farel] [...]» (*ACF*, t. 1, p. 245).

⁵⁹ <1 Cor. 24 [*sic*: 14³⁸]>.

⁶⁰ <La volonté de Dieu no[us] est manifestee par Jesus Christ Joan. [8⁵⁵; 17²⁵]>.

⁶¹ <Grande difference entre la doctrine de Jesus Christ et celle de Mahomet.>

⁶² *De la difference*, ff. R 4r^o-v^o; S2r^o-v^o, S3v^o: «Parquoy, vous ne pouvez nier, que vous ne soyez imitateurs des idolatres, comme Mahomet vostre compagnon, Jesus Christ commande: Ce que je vous dy en l'aureille, preschez le par les rues: et ce que je vous dy en secret, preschez le dessus le toict et dessus la maison. Mais Mahomet defend soubz peine de la vie, que nul ne soit si osé ne si hardy, de parler ne de disputer de sa loy, fors que ses prestres et religieux»; *Disp. Chr.*, p. 274: «Aussi est bien l'Alcoran de Mahomet, soubz peine de mort [...] Pourquoy a donc commandé Jesus Christ qu'on prescha son

Jesus Christ au contraire veult et commande son Evangile estre presché et annoncé publicquement, et communiqué à un chascun, comme luy mesme expressement ha enjoinct à ses Apostres : lesquelz certes ont mis à execution le commandement de leur Seigneur, et par paroles, et par escritz, non point annonçant l'Evangile aux sçavans et lettrés seulement, ains esgalement à tous : à fin qu'un chascun en prist selon la mesure de la grace à luy octroyee⁶³ : Ce ensuyvant S. Paul admonnest, et veult que la parole de Jesus Christ habite abondamment en ceulx, aux quelz il escrit⁶⁴. En oultre mande q[ue] ses Epistres soient leues publicquement en la congregation, et assemblee des fideles⁶⁵. Je croy que son intention n'estoit, qu'on les leust en langue non entendue à un chascun, ou que l'intelligence en fust celee au commun peuple, autrement il n'y auroit grande contrariété en ses propos : veu qu'en un autre passage il veult que ce qui se dict en l'Eglise, et congregation des chrestiens, soit dict en langue intelligible⁶⁶, à celle fin que {22} chascun y ait fruict et edification. Davantage le S. Apostre mesme exhorte que les enfans soient institués et enseignés en la doctrine du Seigneur⁶⁷. Il louë aussi les Romains en general, de ce qu'ilz estoient remplis de toute science et congnoissance, en sorte qu'ilz se pouvoient edifier l'un l'autre⁶⁸. Ne louë il pas luy

Evangile à toutes creatures, sans excepter ne les lays, ne les idiots [...] Pourquoi n'a il admonesté ses Apostres de tenir ces parolles secrettes ? Et eux pourquoy les ont ilz publiées, et escrites [...]»; *Des actes*, pp. 20-21 <De la convenance qui est entre la religion Papale et celle de Mahomet, à couvrir et cacher les secrets de la religion>; et pp. 28-29: «Voulez-vous faire de l'Evangile, un Alcoran de Mahomet? [...] Jesus commande qu'on publie sa doctrine jusques au bout du monde, et par toutes les fins de la terre, et vous la voulez cacher [...] Ne donnez vous pas suffisamment à cognoistre que c'est une telle doctrine que l'Alcoran ? [...] Parquoy Jesus Christ n'a pas peur que ses secrets soyent reveles, mais veut que tout le monde les entende: et n'a pas defendu que nul n'en parlast, et que nul ne traitast les saintes Escritures [...] comme Mahomet a fait de son Alcoran [...]». *Dial. du désordre*, pp. 774-81; *Du devoir*, p. 183; *Traitéz divers*, pp. 116-17; *Interim*, pp. 34, 35, 38, 39; P. de Vingle, préface au NT [Lyons, c. 1530] (Rice, p. 516); Farel, *Sommaire* (1534), pp. 88, 109; *ADL*, pp. 67, 402, 404; et V. Segesvary, *L'Islam et la Réforme. Étude sur l'Attitude des Réformateurs Zurichoïses envers l'Islam, 1510-1550*. Lanham, MD: U.P.A., 1998. L'édit. du Coran par le zurichoïse Th. Bibliander est directement contemporaine du T1 (1543). Condamnée par le magistrat bernois, cette œuvre reçut le soutien de Luther.

⁶³ Rm 12.^{3b}

⁶⁴ <Colo. 3^[16]>.

⁶⁵ <Colo.3[sic: 4¹⁶ ?]>. Cf. aussi 1 Th 5²⁷.

⁶⁶ <1 Cor. 14^[26b]>.

⁶⁷ <Ephes. 6^[1-4]>.

⁶⁸ <Rom. 15^[14]>.

mesme Timothee, pource que des son enfance il avoit appris les saintes lettres ? aux quelles certes le divin Apostre baille grand loz disant à Timothee qu'icelles le pouvoient *rendre sage à salut, par la Foy qui est en Jesus Christ*⁶⁹. Quelle plus grande louange pouvoit estre attribuee aux lettres divines, que d'affermir icelles estre souffisantes à salut ? Pareillement S. Pierre enhorte et commande que soyons *tousjours appareillés à respondre, et rendre raison de nostre Foy, et Esperance, à ceulx qui de ce nous interrogueront*⁷⁰. Je vous laisse penser si S. Pierre adresse son dire seulement aux Docteurs en Theologie, et non plus tost à tous les chrestiens, auquelz il escrit en general⁷¹, soient {23} hommes, ou femmes, jeunes, ou vieulx, de quelque estat et condition qu'ilz puissent estre. Et ce à fin q[ue] ceulx qui portent le nom de Chrestien, et se glorifient de ce tiltre, sçachent le fondement de leur Foy, pour respondre, et en rendre raison quand le temps le requerra, et l'occasion s'adonnera. Par lequel passage assez manifestement se voit, qu'il fault qu'un chascun ait assurance de sa Foy, non point s'appuiant sur la Foy d'autruy⁷², cela dy je de ceulx q[ui] de Foy sont capables⁷³. Et par ainsi cessera le dict d'aucuns resveurs, qui publicquement ont osé prescher, qu'il suffisoit croire ce que Guillemette croyt⁷⁴, propos certainement notable, plein de grande edification, et en somme digne d'un Theologien Chrestien. Ô que S. Pierre au lieu nagueres allegué parle bien autrement : mais ce n'est de merveilles : car il est esmeu et incité d'un autre Esprit q[ue] ceulx qui jasant et babillent temerairement, sans

⁶⁹ <2 Ti[m]o. 3^[15]>. Calvin: «Timothée dès son enfance avoit appris les saintes lettres [...] Ainsi donc il avoit esté fidelement enseigné, et quasi avoit esté imbu de la doctrine de Dieu et de la vraye religion avec le laict» (C.O. 54: 273).

⁷⁰ <1 Pet. 3^[15]>. *Exhortation à la lecture des s. Lettres*, p. 45: «Tu voys, que saint Pierre veult, que tous les Chrestiens soyent prestz à respondre de l'Esperance, qui est en eulx. Et comment en respondront ilz, s'ilz n'ont congnoissance de l'escriture?».

⁷¹ Cp. au T2, ff. 28r^o-v^o concernant les docteurs en théologie.

⁷² *S'appuiant sur la Foy d'autruy*: cf. le T2 f. 28v^o sur la *fides implicita*; *Disp.Chr.*, II, 4^e dial., p. 225: «(Théophile) Or puis que la foy est la vie de l'ame, il faut qu'un chacun vive de la sienne, et ne faut point dire: Je croy, ce que ma chambriere croit. Mais faut que je croye moy-mesme, et que je sache et entende ce que je croy».

⁷³ <Chascun doit avoir assurance de sa Foy>.

⁷⁴ *Guillemette*: personnage de *La farce de maître Pathelin* ? ou Guillemette de Vergy, grand-mère de René de Challant ? Elle gouverna la seigneurie de Valengin, petit État jurassien d'à peine 3000 âmes, avec ou à la place de son petit fils, dont Jeanne de Hochberg était la suzeraine. Décès le 13 juillet 1543 (NBF, pp. 239 et n. 1, 254, 257).

aucune autorité de la sainte escriture. Et certes ilz sont payés selon leurs merites : car en voulant priver le peuple de la leçon des saintes {24} escriptures, ilz en sont privés eulx mesmes, en sorte que le plus souvent ilz parlent des choses divines à l'aventure, estants faictz semblables à ceulx qui songent et son mal composés de cerveau, lesquelz n'ont continuation, ny fondement de bon propos⁷⁵. Ce sont les fruictz de l'humaine sagesse⁷⁶. Mais laissons ces resveries, et suyvons nostre principal point, lequel est, Que sans acception de personnes la sainte escriture, le sacré Evangile, appartient à tous ceulx, qui sont du nom Chrestien : et ne doibt, ou par sottise ignorance, ou par envieuse malice, estre osté ce thresor à ceulx auquelz liberalement il ha esté octroyé. Si toutesfois nous ne voulons nous laisser de tant priver de nostre droict q[ue] nous venions à acquiescer, et consentir à aucuns dictz philosophaulx, lesquelz estans mal entenduz, ont accoustumé les bons compagnons de mettre en avant, lors qu'ilz veulent eviter la fascherie de parler des choses saintes, lesquelles sont mal sonantes à leurs oreilles, estimans ce estre follie : ce que bien {25} avoit predict le S. Apostre disant, que *l'homme sensuel ne comprend point les choses, qui sont de l'Esprit, car elles luy sont follie*⁷⁷. Le premier dict, est. *Quæ nos nihil ad nos* : c'est à dire, Que les choses qui sont par dessus nous, ne touchent en rien⁷⁸. Et l'autre. *Mitte arcana dei, cælum quod inquirere qui sit: Cum sis mortalis, quæ sunt mortalia cura* : C'est à dire, Laisse les secretz de Dieu, et ne t'enquiers que c'est que du Ciel : ains veu que tu es mortel, ayes soing des choses mortelles : lesquelles sentences sont vrayes si entendons qu'il ne nous fault curieusement enquerir des choses haultes, lesquelles Dieu ha voulu estre

⁷⁵ *Traité de la salutation*, f. C7v^o: «Or ne demande-il pas [l'apôtre Paul] une doctrine humaine seulement, mais l'intelligence et congnoissance des saintes Lettres, sans laquelle toute autre doctrine n'est que poison en l'Eglise de Dieu». L'ignorance des Écritures est un lieu usuel de la polémique humaniste et réformée contre les théologiens catholiques. Sur cette question, cf. E. Rummel, «The Importance of Being Doctor [...]» *CHR* (1996): 191-93 et M. U. Chrisman, *Conflicting Visions of Reform. German Lay Propaganda Pamphlets, 1519-1530. Studies in German Histories* (R. Chickering, T. A. Brady, éd.). New Jersey: Humanities Press, 1996, pp. 159-61.

⁷⁶ <Fruictz de sagesse humaine.>

⁷⁷ <1. Cor. 2^[14]>.

⁷⁸ Cf. ces deux adages cités en français dans *Ins. Chr.* (1564), t. II, p. 66; *Exhortation à la lecture des s. Lettres*, p. 106. Cf. aussi Luther, *MLO* 5: 110.

cachees aux hommes, reservant icelles à luy seul⁷⁹ : mais prinses simplement, comme aucuns folz les entendent, sont faulses : car par ce il s'ensuyvroit que nous estans charnelz et terriens, ne debvons avoir soing que de la chair, et de la terre non plus que si estions pourceaux, sans aspirer au lieu, qui au Ciel nous est préparé : Et toutesfois S. Paul nous enhorté que⁸⁰ {26} *si nous sommes resuscités avec Christ, que cherchions les choses qui sont d'enhault, et que pensions aux choses celestes, non à celles qui sont sur la terre* : Et en autre lieu dict, *Que nostre conservation est es cieulx*⁸¹. Je me deporteray d'alleguer en cest endroit plusieurs autres passages de ce que telz dictz frivolement mis en avant par aucuns Espritz legers, ne sont souffisans, ou apparens pour nous esbranler, ou destourner de chercher les choses celestes en recourant aux saintes escritures : Et mesmement pour ce que ne meritent response telles gens, qui sont sans Dieu, sans Foy, sans religion, vrays Lucianistes, et Epicuriens, n'ayans autre soing que de gaudir, se mocquer de Dieu et des hommes, et se donner du bon temps ce pendant qu'il leur dure, lequel à la fin leur sera cher vendu⁸² : car en disant (comme S.

⁷⁹ <Act. 1^[7]>. Cp. à Dt 29²⁸.

⁸⁰ <Colo. 3^[1]>.

⁸¹ <Philip. 3^[20]>.

⁸² <Contre les Epicuriens, voluptueux, mocqueurs, et qui sont sans Dieu.>. *De la difference*, f. M6 r^o-v^o<Atheistes et Lucianistes.>; f. EE2 r^o-v^o: «<Atheistes et Lucianistes> [...] sont du tout sans Dieu, et se mocquent de tout ce que les saintes Lettres nous revelent [...] ilz se sont moqué de Dieu et des hommes [...] hommes sans dieu, sans loy et sans foy»; *Disp. Chr.*, «Preface», p. 40: «[...] sans religion, moqueur et contempteur de Dieu et des hommes. S'il est question de passer le temps, de se rire, jouer, et gaudir [...]»; *Ins. Chr.* (1564), t. II, p. 315: «<Du jugement de Dieu sur les Epicuriens, Atheistes et Academiques> [...] tels personnages vueillent vivre sans Dieu [...] Pour ceste cause saint Paul parlant des faux prophetes, dit que leur ventre est leur dieu <Phil. 3.d.>». *De la communication que ceus qui cognoissent la verité de l'Evangile, ont aus ceremonies des papistes...* (= *Traitéz divers*, p. 196): «Or il ne faut douter, qu'entre tant de moderateurs & de docteurs, & entre leurs disciples semblablement, il n'y ait beaucoup de Epicuriens & de Libertins, qui ne se soucient que de vivre en ce monde, & de s'entretenir avec un chacun, pour vivre en plus grand repos & mieus à l'aise de leur corps»; T2, f. 9r^o: «[...] gaudisseurs, contempteurs de toutes religions, Atheistes, Libertins, se couvrans du manteau de religion, pour se veautrer plus à leur aise dans leurs appetits desordonnez. Ausquels j'adresseray seulement ces mots. Mais le Seigneur sçaura bien attraper, Ceux qui son los, et pris, Auront mis à mespris»; *passim*. *Calvin a messieurs les nicodemites* [...] (1544): «Quant aux Lucianiques ou Epicuriens, c'est à dire tous contempteurs de Dieu, qui font semblant d'adherer à la parolle, et dedans leurs cueurs s'en mocquent, et ne l'estiment non plus qu'une fable [...]» (*C.O.* 6: 602). Cf. M. A. Screech: «What gave Lucian his unjust reputation as a scoffer at all things Christian is not far to seek. It lies in a shocked exaggeration of a real characteristic. Lucian scoffs mainly at the gods of the pagan pantheon, but he does incidentally scoff also at the early Christians and their crucified Lord» (*Laughter at the Foot of the Cross*. Boulder Colorado: Westview Press, 1999, p. 143). Pour une étude de la

Paul recite) *mangeons et bevons : car demain nous mourrons*⁸³, et n'estudians sinon de servir à leur ventre et nacqu[ue]ter apres les voluptés, et plaisir de ce miserable {27} corps, en un moment descendront aux Enfers⁸⁴. Telz disent aussi, qu'ilz ne veulent rien veoir, lire, ny entendre de la sainte escriture, pour craincte qu'ilz ont de tomber en erreur, ou heresie⁸⁵, ainsi qu'ilz disent, faisans semblant⁸⁶ que la sainte escriture soit une dangereuse poison, ou comme si tous ceulx qui se meslent de traicter avec une sainte diligence les divines lettres estoient hereticques : et ont un semblable jugement que ceulx, qui voudroient vituperer le vin pour ce qu'il peult enyvrer⁸⁷. Alleguent d'avantage un dict bien notable, et digne d'estre attaché à l'entree des estables de telz porceaux⁸⁸, qui est : *Rien sçavoir heureuse vie*⁸⁹. En oultre ceulx qui cuydent estre quelque peu plus sages se veulent armer du dict de Salomon qui est tel : *Beneite soit toute ame simple. Et, Qui chemine simplement, chemine seurement, et en confiance*⁹⁰ :

terminologie, cf. Ch. Lauvergnat-Gagnière, «Lucien de Samosate en France au XVI^e siècle» dans *Les humanistes et l'antiquité grecque* (M. Ishigami-Iagolnitzer, éd.). Paris: CNRS, 1989, pp. 135-45, surtout concernant l'utilisation réformée de l'épîtète, pp. 142-145.

⁸³ <1. Cor. 15^[32]>.

⁸⁴ <Job. 21^[13]>.

⁸⁵ Sur les dangers de lire la Bible, *Disp. Chr.*, préface, p. 23: «[...] lire aux saintes Escritures, ausquelles ilz n'osent toucher: ou silz y vont quelque fois boire, ce sera comme le chien au Nile. Ilz ne feront que lecher l'eau hastivement, comme silz avoyent peur d'y toucher, et qu'il y eust des crocodiles. Ilz y toucheront comme chat sur brase».

⁸⁶ *Faisans semblant*: noter l'insistance sur l'hypocrisie.

⁸⁷ *Des actes*, p. 580: «Et je croy que messieurs noz Maistres de Sorbonne, qui ne aiment le pire, ne s'y opposeront [au vin] point tant qu'aux Lutheriens et aux Annotations de la Bible de Robert Estienne»; [Th. de Bèze ?]: «*Arguo sic*, S'il est donques ainsi / Que pour l'abus il faille oster ce livre, / Il est tout clair qu'on leur devoit aussi / Oster le vin, dont chacun d'eux s'enyvre» (H. Estienne, *Apologie pour Hérodote*, t. II. Genève: Slatkine reprints, 1969; *Satyres Chrestiennes de la cuisine Papale* (C. Badius, 1560), réimpression: Genève, 1857, 8^{ième} satire); *Exhortation à la lecture des s. Lettres*, p. 34: «Et si telles raisons semblent suffisantes pour prohiber les escriptures, pour les mesmes causes, et raisons, faudroit deffendre tout ce, qui faict à l'entretienement et utilité de l'homme. Le pain, et le vin sont plus, que necessaires: et toutesfoys ilz font de grands dommaiges à ceulx, qui en abusent [...]»; Érasme, «Le Banquet profane», *Colloques*, vol. 1, p. 127.

⁸⁸ *Estables de telz porceaux: De la différence*, f. EE2 v^o: «[Lucianistes] vivans comme pourceaux»; *Dial. du désordre*, pp. 596, 609: «Ne pourrons nous pas aussi mettre à bon droit, en l'estable des porceaux, tous les Epicuriens, lesquelz les Anciens ont appellez porceaux [...] <Porceaux Epicuriens. Horat. ep. li. 1 ep. 2.> [...] Cecy est sorty de l'estable des porceaux[...]».

⁸⁹ <Rien sçavoir heureuse vie.>.

⁹⁰ <Pro.10.>. *Sic*. Il y a sans doute erreur, car ces vv. ne figurent pas dans le livre des Proverbes.

comme si telz passages estoient proposés par le S. Esprit⁹¹ pour favorizer aux asnes et muletz, qui ne veulent avoir aucun entendement, quand aux choses requises à salut. {28} Mais je les renvoye à S. Jean Chrysostome, qui ne permettra telz dictz en rien ayder aux non sçavans et sans lettres⁹². Il en y a d'autres si deshontés qui toutesfois sont bien les entenduz, lesquelz pour retirer le peuple de la lecture des saintes lettres, ont osé tirer à leur mauvais sens ce passage de l'Evangile : *Ne donnez point la chose sainte aux chiens. et ne jettez voz perles aux porceaux*⁹³ : Par ceste exposition assez donnans à entendre en quelle estime ilz tiennent le peuple racheté du precieux sang de Jesus Christ, quand ilz le comparent aux porceaux⁹⁴: C'est tresbien et aigument interpreter l'escriture. Or pour oster toute occasion de mesdire aux calumnieurs, qui comme les mauvais chiens mordent la pierre à eulx jette, ne pouvans nuyre à celuy qui la jette⁹⁵, je ne veulx entendre ne soustenir, que tous ceulx qui viennent à lire la sainte escriture se doibvent avancer, ou ingerer pour enseigner en public, prescher, ou parler indistinctement sans avoir aucun esgard ne au temps, ne au lieu⁹⁶ : car ce seroit {29}

⁹¹ *Proposés par le S. Esprit*: attribué plus haut à Salomon, ce passage l'est maintenant au Saint Esprit, ce qui souligne la double paternité de l'Écriture. Viret veut-il assimiler le propos de ses adversaires à un sacrilège contre l'Esprit saint (Mt 12³¹) ?

⁹² <Chryso. In Joan. Hom. 16. ad finē.>

⁹³ <Matt. 7^[6]>.

⁹⁴ *Des actes*, pp. 28-29: «Vous auriez quelque couleur si vous aviez à faire à des Juifs, à des Turcs, et à des Payens, de dire qu'il ne faut pas mettre les choses saintes devant les chiens, ne jeter les perles devant les porceaux: et qu'il ne faut pas que les infideles et mescreans, oyent et entendent les secrets de nostre religion, afin qu'ils ne s'en moquent, et ne prophanent comme chiens et porceaux. Mais vous avez à faire aux brebiz de Jesus Christ, *et au peuple qu'il a racheté par son sang*, lequel il luy offre avec son corps. Pourquoi ne voulez-vous donc pas qu'il oye ce que Jesus Christ luy dit ?». Cf. l'application inverse dans *Le monde a l'empire*, p. 289: «<Les chiens et porceaux qui se tournent contre les serviteurs de Dieu.>».

⁹⁵ Même expression dans *Dial. du désordre*, pp. 385-86; *Met. Chr.*, p. 532; *De l'autorité et perf. des Écritures*, f. *vij v°.

⁹⁶ <Il n'est permis à tous ceulx qui lisent les saintes escriptures de prescher ou enseigner publicquement>. Dans ses écrits ultérieurs, les recommandations deviendront plus précises quant à la nécessité d'être ordonné au ministère pour officier dans l'Église. *Ins. Chr.* (1559), p. 683: «Mais nonobstant que nous soyons tous Prophetes quant à la cognoissance de Dieu, & à la confession du nom d'iceluy, il ne s'ensuit pas toutesfois qu'il soit loisible à tous, de prendre l'office public de Prophete en l'Eglise, & aux assemblées Chrestiennes: car ceci n'appartient sors qu'a ceux qui ont esté appelez de Dieu, & qui ont esté eleus par son Eglise à c'est office, pour annoncer sa parole, & administrer les Sacremens [...]»; le T2, f. 11v° (<Lecteurs ordonnez en l'Eglise.>, <L'office du lecteur.>); f. 18v°: «Non point que par cela, nous voulions conclurre, qu'on se jette à la volée, et qu'on envahisse temerairement ce saint ministère auquel il est requis de garder fort bon ordre, tel qu'il a esté estably en

troubler l'ordre de l'Eglise⁹⁷, en laquelle est necessaire toutes choses estre bien composees, et faictes avec grande moderation et certain ordre⁹⁸. Je suis assez souvenant, graces à Dieu, du dire de S. Paul⁹⁹, lequel admoneste que *ainsi qu'en un mesme corps il y a plusieurs membres differens un chascun toutesfois faisant son office* : ainsi en l'Eglise doibt avoir plusieurs administrations sans confusion aucune, de laquelle ne peult naistre sinon debat, et contention, vices eslongnés de l'union Chrestienne : car comme dict le mesme Apostre, *l'Eglise de Dieu n'est point contentieuse*¹⁰⁰. Je prie donc un chascun en nostre Seigneur, de se vouloir arrester à telles admonitions comme precedentes du S. Esprit, qui indubitablement ha parlé par la bouche des Apostres¹⁰¹. Et que tous en louant Dieu reconnoissent la grace à eulx presentee, et avec toute moderation usent de la congnoissance à eulx ouverte : baillans audience les uns aux autres en toute charité¹⁰². Mais par ce je ne veulx conclure que ce ne soit chose tresproffi= {30} table, et encores necessaire à tous Chrestiens (qui en ont le moyen) de lire la sainte Escriture pour leur edification en quelque langue que ce soit : car certes il fault que le peuple fidele entende son Dieu parler, attendu qu'il veult estre congneu depuis le moindre jusques au plus grand¹⁰³. Mais je sçay bien que l'on

l'Eglise primitive [...] Mais seulement pour monstres, que le vulgaire, qu'on a impudemment par cy devant rejezté si loin de ces livres [...] doit en toute modestie user des graces que le Seigneur luy aura eslargies».

⁹⁷ *L'ordre de l'Eglise: infra p. 71*: «[...] que bon ordre soit observé en l'Eglise, et qu'il n'y ait trouble ou aucun confusion [...]». Sur l'ordre et l'organisation ecclésiastique à cette époque, cf. J. Pétremand, «Etudes sur les origines de l'église réformée neuchâteloise. Les premiers essais d'organisation de la Classe. Serment et discipline du clergé. Les Articles calvinistes de 1541 et les Ordonnances de 1542.» *R.H.S.* VIII/3 (1928): 321-70.

⁹⁸ <1. Cor. 14^[33]>. Cf. l'adoption des *Ordonnances ecclésiastiques* «pour mestre ordre sus Leglise» à Genève le 20 nov. 1541 (*C.O.* 10: 15-30).

⁹⁹ <Rom. 12^[4-6] et 1. Corinth. 12^[12]>.

¹⁰⁰ <1. Cor. 11^[16]>.

¹⁰¹ 2 Pi 1²¹.

¹⁰² *Baillans audience les uns aux autres en toute charité*: Érasme, *Convivium religiosum* (Bâle, Froben, 1522): «(Eusebius). Ah ! s'il se trouvait parmi nous un véritable théologien, capable non seulement de comprendre ces versets [Pr 21¹⁻³], mais d'en pénétrer la sagesse. Je ne sais s'il est permis aux profanes que nous sommes de discuter ce sujet. (Timotheus). Pour moi, je pense que même des matelots en ont le droit, pourvu qu'ils s'abstiennent de dogmatiser à la légère. Peut-être même le Christ, qui a promis d'être présent partout où deux personnes se réuniront pour parler de lui, nous inspirera-t-il, nous qui sommes si nombreux» (Édit. établie par C. Blum, A. Godin, J.-C. Margolin, D. Ménager, p. 235).

¹⁰³ <Dieu parle à nous par les escritures saintes.>

dira à ce propos : c'est que l'écriture sainte est difficile, et mal aysee à entendre, veu qu'il y ha des propheties obscures, des passages haultz, et misteres profonds. A ce je pourrois respondre par l'autorité de S. Gregoire¹⁰⁴ que la sainte escriture est en aucuns lieux obscure, à celle fin que la grande facilité ne la face vilipender et tenir à mespris : et d'autant que le travail est plus grand à en chercher l'intelligence, d'autant rend elle plus grand douleur, quand icelle est trouvee¹⁰⁵. D'avantage je dy que tout ainsi comme en un banquet sumptueux et bien dressé il y ha plusieurs manieres de viandes dissemblables, desquelles sont rassasiés plusieurs estomachs tous differentz : car l'un est {31} froid l'autre est chault, l'un est bien robuste, l'[']autre l'est moins, l'un peult porter plus de viandes que l'autre : et toutesfois tous ont satieté, et sont repeuz à souffisance, à cause q[ue] chascun prend ce qui luy semble bon et necessaire, et qu'il y ha viandes propres et convenables pour les uns, et aussi pour les autres : Pareillement en la sainte escriture il y ha à prendre pour tous, en sorte que chascun y peult avoir sa part¹⁰⁶. Brief nul ne retourne de ce banquet sacré¹⁰⁷ sans y trouver le vray *pain de vie*,

¹⁰⁴ <Gregor. In Ezech. Libr. 1. Hom. 6.>. *Homélie sur Ézéchiel* (par G. Legrand). Paris: Cerf, 1986, SC, n° 327, t. 1, p. 197.

¹⁰⁵ <Similitude.>. Sur la difficulté des Écriture, cf. [J. Morand ?], «Au Lecteur fidele.», *La Bible en laquelle sont contenus tous les livres canoniques [...]* ([Genève], [J. Girard], 1540), f. *2v°: «Il ne fault ja cher frere, que tu refuses ce present, pour la difficulté, que satan, par les siens, y fait trop grande. Je say bien certes, que tu trouveras aucunes choses difficiles: mais escoute moy. Estime-tu, que ceux de maintenant, soient plus rudes, et moins capables d'intelligence, que ceux du temps passé ? [...] quelle raison ont ces pilleurs, de te deffendre la lecture de ceste escriture sainte, soubz umbre de je ne say quelle difficulté: veu que ces bons pasteurs [les Pères] le permettoient (voyre le commandoyent) à leurs peuples, qui en leurs temps estoient trop plus rudes que maintenant ?».

¹⁰⁶ À rapprocher des analogies alimentaires dans *De l'autorité et perf. des Écritures*, pp. 77-78; *Ins. Chr.* (1564), t. II: 325, 330, 335-37; T2, f. 9^o sur le dégoût de la viande spirituelle. Cp. à Farel, *Du vray usage de la croix* (1560), pp. 95-96: «Et sous le nom d'iceluy mesme [Chrysostome <In opera imperf. Hom. 41 in. 22. c. Matt.>] on lit en autre part: Tout ce qu'on demande pour le salut est desja accompli és Escritures. Celuy qui est ignorant trouvera ce qu'il luy faut apprendre [...] Celuy qui est de petit courage et foible y trouvera les viandes moyennes de justice, lesquelles si ne sont grasse l'ame, neantmoins elles ne permettent point qu'elles meure: celuy qui est de grand cœur et fidele y trouvera les viandes spirituelles de vie plus continente, qui le menent pres de la nature des Anges: celuy qui est frappé du diable, et est navré en peché y trouvera les viandes medicinales, lesquelles par penitence le rappellent à salut». Cf. aussi saint Jérôme, homélie sur le Ps. 77: «La divine Écriture nous recommande, quand nous sommes invités à la table d'un riche, de porter notre main aux plats avec discernement. Eh bien ! à nous aussi est proposée une table de riche, celle des Écritures» (cité dans P. Jay, *Jérôme lecteur de l'Écriture. La Vulgate*. Paris: Cerf, Cahier Évangile, n° 104, 1998, p. 59).

¹⁰⁷ *Banquet sacré: Convivium religiosum* d'Érasme (Bâle, Froben, 1522); D. Ménager: «Le repas présidé par Eusebius, où une compagnie choisie se nourrit de la Bible autant que de mets au reste raffinés

lequel *descendant du Ciel* est l'unique pasture des Ames : et comme dict l'escriture¹⁰⁸. *Qui mangera de ce pain, ne mourra eternellement* : ce qui ne peult estre dict du pain des Philosophes, ne *du levain des Pharisiens*¹⁰⁹, qui sont les doctrines et traditions humaines, lesquelles ne peuvent bailler salut. Icy est la fontaine d'eaue vive¹¹⁰, de laquelle q[ui] boyt, n'ha jamais soif. Ceste est la source, de laquelle provient *eaue saillant en vie eternelle*¹¹¹. Ceste est la sacree Fontaine, en laquelle fault puyser eaue salutare, non es {32} *Cisternes dissipees et desrompues, lesquelles ne peuvent contenir eaue*¹¹², qui sont toutes autres doctrines proposees pour salut, oultre celle de Jesus Christ¹¹³. Nul n'y vient moyennant qu'il ait soif, et qu'avec desir en demande,

montre bien ce que visait l'humaniste hollandais: la modération, les plaisirs de l'esprit, la vie cachée, autant de valeurs épicuriennes baptisées par l'humanisme chrétien» (Édit. établie par C. Blum *et al.*, *op. cit.*, 1992, CVIII).

¹⁰⁸ <Le sacré banquet de l'escriture divine. Joan. 6.>. Noter l'absence du thème eucharistique. Cp. à *De la tressainte cene de nostre seigneur et de la messe qu'on chante communement* (F. Higman, *R.F.H.L.* 50 (1986): 82): «Car ce manger et ce boyre, dequoy nostre Seigneur parle en saint Jehan 6, n'est que croire et avoyr vraye foy que Jesus a porté noz pechez en son corps, et nettoyé noz ames et conservees; ainsy la chair de Jesus est veritablement viande, et son sang veritablement brevaige, nourrissant et vivifiant l'ame fidele, quant elle croyt avoir esté offert le corps et le sang pour son salut, plus que nulle viande ne peult nourrir ne vivifier le corps. Car ce n'est pas ainsy de ceste viande comme de la manne, ne comme du pain de la table de nostre Seigneur, lesquelz ceulx qui l'ont mange, n'ayant foy, sont mortz. Mais ce corps et ce sang ne peuvent ester ne manger ne beu, qu'ilz ne donnent la vie eternelle. S'il est ainsy que celui qui croit en Jesus aye la vie eternelle (Jo. 3), et qui mangeut sa chair et boit son sang aye la vie eternelle; puis qu'il n'y a qu'ung huys et maniere d'estre sauvé, il faut que manger la chair de Jesus et boire son sang soy une mesme chose que croire en luy; et que ce manger n'est chose que entre par la bouche ne visible, mais la vraye foy, et la vertu de Dieu en nous invisible, demeurant en nostre coeur». Ce passage résume la thèse zwinglienne (pré-calvinienne) de la cène dans le premier cercle des réformateurs romands.

¹⁰⁹ Mc 8¹⁵.

¹¹⁰ Cp. à la *La Fontaine de Vie. De laquelle resourdent tresdoulces consolations, singulierement necessaires aux cueurs affligez. Plus y est adjouste linstruction pour les enfans*. (Paris, Estienne Caveiller, pour Arnoul Langelier, 1542), 16°. Censuré le 25 mai 1542 (*Piety*, F 46). Rappelons que cette traduction fut faite avant le 8 octobre 1540, date du privilège» («Le curé Landry et les frères Langelier», *Chemins de l'hérésie*, t.1, p. 305.

¹¹¹ <L'escriture sainte Fontaine de eaue vive. Joan. 4^[14]. Joan. 7^[37-38]>.

¹¹² <Hiere. 2^[13]>.

¹¹³ *Disp. Chr.*, II, p. 303: «Mais certes ceux qui ne veulent pas boire des vives fontaines du sauveur Jesus, et de ses belles rivieres courantes, plus douces que vin ne lait, sont bien dignes de boire de ces vieilles et puantes cisternes Papistiques, et d'estre plongez et abysmez en ces puytz et lacz infernaux [...]»; *ibid.*, p. 305: «[...] de l'ordure et de la bourbe en ces lacz papistiques et que l'eaue n'y soit bien corrompue [...] sortir hors de ces puantes cisternes, pour venir rafraischir, et puiser de l'eaue, aux fontaines du Sauveur [...]»; p. 308: «[...] leurs bourbiers, paluz infernales, et puitz infectz et corrompuz»; p. 311: «[...] boire de l'eau puante de leur doctrine et traditions, oublie DIEU et sa parole [...] la fontaine d'eau vive [...] pour venir boire à ces cisternes fangeuses ?»; *Dial. du désordre*,

sans estre abondamment rassasié¹¹⁴. Et nonobstant que l'un y puisse plus boire que l'autre, selon la mesure de sa soif, et la bonne volonté du distributeur, qui est le S. Esprit : Si est ce q[ue] nul ne s'en approche avec grand ardeur, et desir, qu'il ne s'en retourne content. La Samaritaine eut soif, elle demanda à boire, et fut salutairement abreuee de l'eau de ceste Fontaine, combien que paravant elle prisa l'eau de son puytz accoustumé sur toutes aultres¹¹⁵. Or donc vous tous qui avez soif, *Venez aux eaues de ceste bien heuree source*, qui est la doctrine de Dieu¹¹⁶, contenue es saintes

p. 589: «Ceux donc sont vrais chameaux qui aiment mieux boire aux vieilles citernes, aux palus troubles et bourbiers des doctrines humaines qu'aux vives et claires fontaines de l'Écriture sainte» (cité dans G. Bavaud, *Le réformateur Pierre Viret, op. cit.*, p. 18); *Physique papale*, p. 137: «Voz prestres toutefois nous veulent ainsi mêler les eaues de leurs puantes citernes avec l'eau de vie, mais il n'y peut y avoir convenance» (*ADL*, p. 489); *Sermons sur Ésaïe*, p. 72: «[...] nous avons beu aux citernes puantes de l'Antechrist [...]»; p. 85: «On trouveroit bien enragé un homme qui laisseroit une belle claire fontaine, qui auroit abondance d'eau vive, pour aller à des fossez ou à quelque vieille citerne toute boueuse ou boire en un bourbier. Or voilà Dieu qui s'acompare à une fontaine d'eau vive, qui a une source qui jamais ne peut faillir»; *Met. Chr.*, p. 446: «és uns la fontaine est esclairee, nettoyée et purifiée par l'Esprit de Dieu. Et pourtant en sortent les clairs et purs ruisseaux de la vraye religion. Es autres, ceste fontaine est tellement troublée et empoisonnée par le Diable, qu'il n'en peut sortir eau clere ne pure, mais seulement des puantes citernes, du venin, et des bourbiers de superstition et d'idolatrie»; T2, f. 16v^o: «[...] la volonté du Seigneur [...] puisee de la vraye source, non point du bourbier fangeux, duquel la prospérité ha esté abreuee»; f. 28r^o: «nous despeter de ce bourbier». Cf. déjà Érasme, *Paraphrase de l'Évangile de Saint-Mathieu* (1522): «[...] hic reperiet fontem purissimum unde qui biberit fiet in eo fons aquae salientis in vitam aeternam, nec amplius sitiet aquas quae promuntur e cisternis contritis ac turbatis unguis omnium bestiarum terrae» (*LB 7*, f. **3); et les bibliens de Meaux, *Epistres et Evangiles pour les cinquante et deux dimanches de l'an*, 51 A, p. 291: «[...] comme fleuve saillens en vie eternelle, et que chascun en boyve à une satiété de vie perdurable». Cp. à Vingle aux lecteurs du T1534: «Davantage le saint apostre monstre clerement quelle abomination est es bourbiers et puantes citernes des doctrines humaines, et quelles miseres et erreur peuvent resourdre et prevenir aux estudians d'icelles»; Farel, *ADL*, p. 403: «Ne courez plus et ne vous tournez plus aux citernes toutes rompues qui n'ont point d'eau fors que toute infection»; *Exhortation à la lecture des S. Lettres*, pp. 103-04: «[...] là vous trouverez la fontaine trespure, et tresclaire, de laquelle qui en boyra, il sera faict en lui une fontaine vive, et saillant en vie eternelle <Jehan > de telle douceur, qu'il n'aura jamais soif [...] Icelle est le pain de la parole divine [...] Puis des doncques des fontaines du Saulveur». Comme on le voit, les réformés, plus que les évangéliques-érasmiens, appliquaient le texte de Jr 2¹³ à l'Église romaine. Pierre Doré en donne une interprétation différente en l'appliquant aux Juifs de la diaspora (*Les allumettes du feu divin, pour faire ardre les cueurs humains en l'amour de Dieu [...]* (Paris, [1540], Jehan Ruelle), p. 75: «Ilz m'ont delaiissé (parlant de ceulx de la Sinagogue des Juifs) ie qui suis la fontaine d'eau vive, & ont esté souys vieilles citernes, qui ne peuvent tenir l'eau, Ce que est vérifié aujourd'huy en la dispersion des Juifs, profuguez en toutes terres: En laquelle Synagogue n'est point auioird'huy la grace du S. Esprit comme devant par ce que n'ont voulu croire en nostre Seigneur, qui est la fontaine d'eau vive, qui l'ont delaiissé pour les eaues d'expiation de leur loy, qui ne emunde pas l'ame».

¹¹⁴ Es 55¹.

¹¹⁵ <Joan.4.>.

¹¹⁶ <Esa. 55^[1]. Apoc. 22^[1]>.

escritures : lesquelles comme tesmoigne S. Paul, *nous sont donnees pour nostre consolation*¹¹⁷, à celle fin qu'en tentations et afflictions comment qu'il advienne, et que les iniques oppriment les justes, nous ayons {33} tousjours esperance en Dieu, qui jamais n'abandonne les siens¹¹⁸. Au contraire fuyez les paluz des doctrines perverses et diabolicques, lesquelles ne peuvent bailler ferme consolation à l'Esprit, quelque belle apparence qu'elles puissent avoir¹¹⁹. Et par ce accomplissant le dict d'Esaiie Prophete, *Vous puyserz en joye eaues des Fontaines du Sauveur*¹²⁰ : Voulant par ce signifier la salutaire parolle de Dieu, la doctrine Evangelicques, les promesses de Jesus Christ, par le moyen desquelles voz consciences troublees, affligees par diverses tentations, et crainctes seront en assurance refrigeration, et repos¹²¹. Et ne craignez d'y venir pour autant qu'estes povres, pecheurs, et indignes : mais plus tost soyez assureés, car le Seigneur q[ui] est liberal ne vous deboutera point pourtant, veu qu'il n'eslargit ses biens sinon aux humbles et povres d'Esprit, q[ui] se desprisent eulx mesmes, congnoissans qu'ilz n'ont rien en eulx q[ue] mal, et que tout leur bien procede de Dieu seul, lequel ne requiert autre chose de vous, sinon {34} que croyez simplement à sa parolle, laquelle si desyrez affectueusement avoir, pour vostre ayde et consolation, elle

¹¹⁷ <Rom. 15^[4]>. Cf. le T2, f. 35r^o.

¹¹⁸ *Les iniques oppriment les justes*: cf. les interventions de Viret en faveur des Vaudois de Provence et *Epistre*¹. *Dieu qui jamais n'abandonne les siens*: He 13^{5b}.

¹¹⁹ <Les paluz des doctrines perverses sont à fouyr.>. *Paluz* (marais). Une description de l'insalubrité de l'église de la Madeleine à Lausanne dans un mémoire de la fin du XVI^e siècle offre un parallèle intéressant avec les termes employés ici. Le document concerne la reconstruction du collège c. 1578, après la saignée de 1559. Les points 9-19 traitent de l'«Incommoditez touchant la Magdelene». Il est fait mention d'un quartier voisin de l'endroit, nommé «la Palu», par où il faut passer pour se rendre à la Madeleine (15): «Item qu'il sera fort mal aisé aux regens y faire mener le boys pour leur provision, et venant du costé de la Barre, à cause qu'il faudra aller faire le tour et descendre en la Palu pour remonter audict lieu, ce que le leur encherira de beaucoup» (H. Meylan, «Bâtir à neuf ou raccouter ? Notes sur la construction du collège de Lausanne», *Mélanges d'histoire et de littérature offerts à Monsieur Charles Gilliard*. Lausanne: 1944, pp. 366-76, surtout pp. 369-70). Connaissant la propension de Viret pour les raisonnements analogiques, pourrait-on imaginer – cela reste pure hypothèse – que l'église de la Madeleine et le quartier voisin «la Palu» lui aient inspiré un rapprochement entre la pollution des lieux et les doctrines professées dans l'ancien couvent des Dominicains ?

¹²⁰ <Esa. 12^[3]>.

¹²¹ *Jesus Christ [...] refrigeration, et repos*: *Disp. Chr.*, II, p. 281: «tous ceux qui *reposent* en CHRIST, lieu de *refrigerer* et de paix. S'ilz *reposent* en JESUS CHRIST, ne sont ilz point desja en lieu de *refrigerer*, de lumiere et de paix ? Autrement je ne say que c'est que nous *reposer* en JESUS CHRIST, veu qu'il est escrit: Si le juste est surprins de la mort, il sera en *refrigerer* et *refreschement* <Sap. 4>».

ne vous sera denyee. Car icy les povres voulans estre enrichiz des vrayes richesses, y trouvent thresors inestimables. Les malades tant grande soit leur maladie, si toutesfois ilz desyrent santé, y trouvent guarison. Les forvoyez sont remis au droict chemin, par celui qui dict, *Je suis la Voye* etc.¹²². Bref c'est le lieu seul ou tous peuvent avoir secours non corporel seulement, mais aussi spirituel. A ceste cause *cherchez et vous trouverez, demandez, et il vous sera donné, frappez à la porte instamment, et celui qui ha le clef vous ouvrira*¹²³ : C'est à dire, qu'il vous fault ardemment, et avec souspirs prier le Seigneur Dieu, qu'il vueille par sa tresbegnive bonté, vous rendre humble, doux, et craignans sa parolle, à fin que le S. Esprit repose dessus vous¹²⁴. Et soyez certains que si d'un cueur ferme et ententif usez souvent de telles prieres, et requestes qu'a la fin serez exaulcés. Approchez vous {35} donc hardyment de luy, et ne doutez de venir quelques Idiots, rudes, et peu sçavans que soyez : ains plus tost vous debvez avancer pour estre faitz sages, bien instruitz et enseignés : car comme dict le Psalmiste, *C'est le Seigneur qui baille entendement aux petits*¹²⁵. Et suyvez le conseil et exhortations de S. Jacques, qui dict : *Que si aucun ha faulte de sapience, qu'il la demande à Dieu, lequel donne à tous abondamment*¹²⁶. Que si ne venez à obtenir incontinent ce que pretendez, et que l'intelligence ne vous soit promptement donnee

¹²² <Joan. 14^[6]>.

¹²³ <Matth. 7^[7-8]. Mar. 11^[24]. Luc. 13^[25]. Apoc. 3^[7]>. Cp. la 1^{ère} citation et la chaîne d'idées *infra* pp. 34-38 au T2, ff. 34r^o-34v^o.

¹²⁴ Érasme, *Paraphrase de Saint-Mathieu* (LB 7, **2 v^o): «[...] oret ut optimus ille Jesus, qui pro contemptissimis etiam hominibus mortuus est, impartire dignetur Spiritum suum qui non requiescit nisi super humilem ac mansuetum et tremementem verba ipsius»; texte repris dans l'*Exhortation à la lecture des s. Lettres*: «Priez, que le tresbon Saulveur, qui est mort pour les paovres pecheurs, vous vueille impartir son esprit, qui ne repose, que sus l'humble, doux, et craignant sa parolle <[É]saie. 66^[2b, 5 ?]>»; L. Carrington, «The Boundaries Between Text and Reader: Erasmus's Approach to Reading Scripture.» *A.R.G.* 88 (1997): 14-15: «In the name of humility, which is the enduring faith and respect that enables the reader to suspend his curiosity and his doubt in order to allow himself to be taught, Erasmus strives to rule out those things which should not be asked. This attitude of mind, a receptivity to enlightenment as opposed to an aggressive pursuit of it, is according to Erasmus paramount for eventual enlightenment».

¹²⁵ <Psal. 118 [= 119¹³⁰]>.

¹²⁶ <Jaco. 1^[5]>. Pour cette réf. et la précédente, cf. Érasme, *Paraphrase de Saint-Mathieu* (LB 7, **2 v^o): «Ac confirmatus consilio Jacobi, qui indiget sapientia postulet a Deo qui dat omnibus affluenter nec exprobat, dicat cum psalmographo: Revela oculos meos, et considerabo mirabilia de lege tua. Item illud: Servuus tuus ego sum, da mihi intellectum Domine»; *idem Exhortation à la lecture des s. Lettres*, pp. 98-99.

des mysteres et passages difficiles, ne soyez pourtant discouragés, et contristés : Car le Seigneur ne donne pas tousjours à un chascun l'entiere congnoissance de tous ses mysteres : ains veult qu'en un mesme corps, qui est son Eglise il y ait plusieurs membres, les uns servans aux autres¹²⁷. Joint que si l'intelligence vous est à salut necessaire, en usant de demande et requestes avec continuelle instance¹²⁸, ne doutez qu'en fin ne soyez exaulcés : car le Seigneur veult vostre Foy, {36} et esperance estre exercée par continuelles prieres : et certes il est liberal donneur, et (comme dict S. Paul) *riche envers ceulx qui l'invocquent*¹²⁹. Il ne fault donc q[ue] facilement soyons reboutés, ou defatigués de chercher, hurter à l'huys, et demander¹³⁰. Car alors que n'y penserons la congnoissance nous pourra estre ouverte, ou par un moyen, ou par un aultre, ainsi que le Seigneur verra estre expedient. en sorte que viendrons peu à peu d'une intelligence à l'autre, comment pouvons clairement entendre par un exemple recité aux Actes des Apostres de l'Ethiopien Prevost de la Royne Candace, lequel lisant du cueur affectueux Isaie le Prophete, eut intelligence du passage qu'il ignoroit, et ne luy fut au besoing deffailant le S. Esprit qui par l'organe, et le moyen de S. Philippe l'instruisit en la doctrine de Jesus Christ¹³¹. Et certainement l'Esprit divin repose plustost sur telz qui sont humbles et abaissés de cueur, que sur ses rogues, et haultains Pharisieus : comme Jesus Christ mesme assés tesmoigne {37} quand il dict : *Je te rendz graces ô mon Pere pource que tu as celé ces choses aux sages, et prudens, et les as revelé aux petits* : c'est-à-dire, à ceulx qui cheminent en humilité de Foy¹³². Soyez donc certains, et ne doutez aucunement, qu'en vous adressant aux saintes

¹²⁷ <Rom. 12^[4-8]>.

¹²⁸ Ph 4⁶.

¹²⁹ <Rom. 10^[12]>. Cf. aussi He 11⁶.

¹³⁰ <Il fault prier avec instances pour avoir l'intelligence des escriptures>.

¹³¹ <Act. 15 [*sic*: 8²⁶⁻⁴⁰]>. Dans sa préface à la Bible de Louvain, Nicolas de Leuze cite le récit de Philippe et de l'eunuque éthiopien pour légitimer le rôle des docteurs en théologie. Viret se réfère à ce passage ici et ailleurs dans un sens différent. Pour lui, cet épisode narratif enseigne que toute personne qui vaque à l'étude des Écritures recevra l'assistance de l'Esprit saint (*De l'autorité et perf. des Écritures*, pp. 183-84; *Remonstrances* (= *Traité divers*, p. 20). Cp. T2, ff. 9v^o-10r^o; *Exhortation à la lecture des s. Lettres*, pp. 11, 76; et notre étude: «Un remède à l'hérésie: la préface de Nicolas de Leuze à la Bible de Louvain (1550).» *Memini. Travaux et documents publiés par la Société des études médiévales du Québec* 4 (2000): 117, n. 14).

¹³² <Mat. 11^[25]>.

escriptures d'un fervent desir, conjoint avec une sainte curiosité¹³³ d'estre enseignez et instruitz à salut : ne cherchant autre que Jesus Christ, que l'honneur, et la gloire de Dieu, à celle fin qu'il regne en nous, qu'il se descouvrira à vous quelque Foy, et ne tardera longuement à vous visiter, et vous envoyer soulas et ayde¹³⁴ : pourveu q[ue] apportiez un cueur simple, et non enflé (comment dict l'Apostre) *du sens de vostre chair*¹³⁵ : car pour ce que l'escripture sainte procede, et est de l'[']Esprit de Dieu, ceulx n'en peuvent estre capables, qui sont eslevez en orgueil, et se plaisent en eulx mesmes S Pierre disant : *Que Dieu resiste aux superbes, mais aux humbles il donne grace* : et le Psalmiste, *Dieu regarde au Ciel, et en la Terre les choses humbles*¹³⁶. Donnez {38} vous donc garde de faire servir à voz affections¹³⁷, et tirer presumptueusement à vostre sens la divine escripture, selon laquelle doibvent plus tost estre dirigez et guidez tous voz desirs¹³⁸. Et en ce faisant vous debvez entendre q[ue] sans doubte serez exaulcez : car le bon Dieu vostre Pere ha maintenant non moindre soing de vous qu'il avoit de celuy, lequel il visita (comme desja avons touché) par S. Philippe. Et aussi vous voyez que Jesus Christ du commencement incongneu, se manifesta et descouvrit à la fin aux disciples qui alloient en Emaus leur exposant les escritures, desquelles ilz n'avoient premierement l'intelligence¹³⁹. Mais je cuyde appercevoir une maniere de gens, qui quasi se mocquent de mes dictz, n[']y voulans adjouster Foy pour autant qu[']ilz ne sont munyz sinon par passages de la seule escripture divine¹⁴⁰. Et comme aucuns qui

¹³³ *Une sainte curiosité*: thème cher à Augustin repris par Érasme (A. Godin, «Érasme: *Pia/impia curiositas*», *La Curiosité à la Renaissance*, J. Céard, G. Boccazzi et al., (édit.), Paris: Société d'édit. d'enseignement supérieur, 1986, pp. 25-36).

¹³⁴ <En quelle sorte, et à quelle intention se fault adresser aux escriptures saintes.>

¹³⁵ <Colo. 2^[18c]>.

¹³⁶ <Les orgueilleux ne sont capables de l'intelligences des escriptures saintes. 1. Pet. 3 [sic: 5^s]. Psal. 112 [= 113⁵⁻⁶].>.

¹³⁷ Farel, *Summaire et briesve declaration d'aucuns lieux fort necessaires a ung chascun chrestien [...]* (Turin [= Alençon], [S. Du Bois], 1525 [c. 1529-1534 ?]), f. a3r^o: «[...] mais donnez vous garde en la lisant que ne la tirez a vostre sens la faisant servir a voz affections [...]».

¹³⁸ <Noz desirs se doibvent guider selon la sainte escripture.>.

¹³⁹ <Luc. 24^[27]>.

¹⁴⁰ *La divine escripture*: Viret écrit souvent «saintes escritures», mais cf. *Disp. Chr.*, III, p. 248: «Escritures divines»; *Des actes*, p. 31: «la leçon de l'Escriture divine»; *Met. Chr.* (1561), pp. 165, 238, 239: «l'Escriture divine»; *De l'autorité et perf. des Écritures* (1564), p. 9; *De l'Etat, de la conference*, pp. 162, 163; *Interim*, p. 64. Cf. aussi *Epitre*¹, f. a4r^o: «Theologie des lettres divines»; *Epistre*², p. 12:

ne veoyent goutte au Soleil à cause de sa grande splendeur, et lumiere : laquelle ne pouvantz soubstenir se mettent la main devant les yeulx pour avoir ayde {39} contre ceste clairté par trop penetrante¹⁴¹. Pareillement ceulx cy non contentz d'avoir ouy plusieurs tesmoignages de la Bible clers et evidentz et bien servantz à ceste matiere, veulent encores avoir des allegations et preuves prinses des docteurs, autrement ilz ne croyront chose qu'on leur die¹⁴². Or nonobstant que la parolle de Dieu soit ferme, et assés souffisante de soymesme, en sorte qu'elle n'a besoing d'estre confirmee par

«l'autorité divine»; *Disp. Chr.*, p. 24: «lettres divines» (*idem Traite de la saluation*, ff. C2 v°, C8 v°; *De l'autorité et perf. des Écritures*, pp. 8, 11, 64, 65). Cf. aussi «parole divine» (*De l'autorité et perf. des Écritures*, p. 29 (2 fois), pp. 30, 31, 37, 38, 41 (3 fois), 43, 47, 54; *passim*. Cp. T2, f. 27r°: «escritures divines» et les multiples emplois de l'adjectif «divin».

¹⁴¹ Cf. la caverne de Platon (*République* VII, I-II) et l'analogie du soleil dans *Disp. Chr.*, p. 65: «Car apres que l'Evangile a esté presché desja dix et douze ans [...] les abuz ont esté manifestez autant clairement que le soleil est cler à plein midy [...]»; *ibid.*, pp. 123-24: «Car silz sont aveugles, et si la lumiere du soleil ne leur suffit, ilz ne verront pas davantage par l'illumination des torches, ne des chandelles. S'ilz voyent assez clair, ilz n'en ont point besoing. Car la clarté du soleil doit suffire»; *ibid.*, III, p. 24: «non plus que celui qui a les yeux clairs, de la lumi[è]re du soleil, de laquelle l'aveugle ne est point capable [...] et contrainct le cueur fidele de l'approuver et recevoir comme la lumiere du Soleil, les yeux»; *Dial. du désordre*: «Ce soleil leur a tellement esblouy les yeux, que plusieurs d'entre eux ne peuvent voir la lumiere de la parolle de Dieu, et du vray soleil de justice, qui est Jesus Christ»; *Physique papale*, p. 368: «Car s'ilz sont aveugles, et si la lumiere du soleil ne leur suffit [...] Car la clarté du soleil leur doit suffire»; *Du vrai ministere*, p. 2: «[...] car le long sejour qu'ils ont fait en ces obscures tenebres, et la longue accoustumance qu'ils ont eu avec icelles, est cause qu'ils ne peuvent pas facilement porter la lumiere du soleil, pour ce qu'il y a si longtemps qu'ils ne l'ont pas veue, jusques à ce qu'ils y soyent un peu mieus accoustumez»; *Le monde à l'empire*, p. 182: «<Soleil luisant en l'or, et le soleil de l'Evangile.> Sur tout, qu'ils advisent, que le soleil qui luit en l'or [...] ne leur esblouisse tellement les yeux de l'entendement, qu'il les empesche de voir la lumiere de la parolle de Dieu, et du vray Soleil de justice, qui est Jesus Christ». Cf. encore *Du devoir*, pp. 58-60, 112 (= *Du combat*, 1561, p. 131); *Des actes*, p. 282; *Ins. Chr.* (1559), pp. 55-56; *Ins. Chr.* (1564), t. II, p. 14; *De l'autorité et perf. des Écritures*, p. 8: «Ceux donc qui veulent retirer les hommes de l'estude des saintes Escritures, de quelque estat et qualité qu'ils soyent, font tout autant, comme s'ils les vouloyent tousjours detenir en la nuict et en profondes tenebres, et les empescher de venir au jour, et de regarder et voir la lumiere du soleil». Cf. aussi pour parler de la foi et de la trinité (*Ins. Chr.*, 1564, t. II, pp. 14, 70-71, et spécialement pp. 99-101 où Viret explique sa prédilection pour l'analogie du soleil. Luther, *Du Serf Arbitre*: «Avec la même irreflexion, un homme qui fermerait les yeux ou fuirait la lumière pourrait accuser le soleil d'être obscur. Qu'ils cessent donc, ces hommes misérables et blasphémateurs, d'imputer à l'Écriture claire comme le jour les ténèbres et l'obscurité de leur propre cœur !» (*MLO* V: 28).

¹⁴² L'Écriture jugée insuffisante: *La Necromance papale*, p. 146 sur l'homme riche et Lazarre (Lc 16²⁹⁻³¹): «(TH.). Quand il [Jésus] enverra des vivans, vous luy demanderez des mortz: et encore ne leur croyez vous pas. Car il en envoie tous les jours assez, qui parlent à vous: mais vous ne voulez fier à sa parole, ny à son tesmoignage. (NI.). Quelz sont ilz ? (TH.). N'avez vous pas tous les jours Moyse, les Prophetes, les Apostres et les Evangelistes, qui parlent à vous par les saintes escritures, et par leurs escritz ? [Lc 16²⁷⁻³¹]».

autorité humaine¹⁴³. Toutesfois pour satisfaire à aucuns assez curieux et à d'autres, qui ayans bon zele peuvent faillir par ignorance¹⁴⁴ : je monstreray ouvertement, que les docteurs anciens, desquelz l'autorité legierement ne doibt estre mesprisee, ont esté en ceste verité, laquelle cy dessus j'ay amplement deduict¹⁴⁵. En premier lieu donc mettons en avant S. Jean Chrysostome¹⁴⁶, lequel tant s'en fault qu'il ne retire aucuns de

¹⁴³ <La parolle de Dieu ferme, et souffisante de soy mesme.>. «<La parolle de Dieu ferme, et souffisante de soy mesme>», *Du combat des hommes contre leur propre salut [...]* (*Ins. Chr.*, 1564, t. I, p. 147. Édit. revue et augmentée *Du devoir*); et le 2^e dial. *Du combat*: <Comment la parole de Dieu s'approuve d'elle-mesme>. Cette dernière rubrique est un ajout à *Du devoir*.

¹⁴⁴ *Ayans bon zele peuvent faillir par ignorance*: le type du bon catholique dans les dialogues virétiens. *Le monde à l'empire* («Sommaire des personnages qui sont introduits es dialogues suyvens.»): «Eustache joue le personnage d'un povre superstitieux et idolatre, tel que sont ceux lesquels on appelle communement bons Papistes, pource qu'ils ont un zele sans science, et faillent plus par ignorance, que par malice». *Idem Ins. Chr.* (1564), t. 1, p. 375.

¹⁴⁵ *ADL*, pp. 41-42: «Vous nous faictes grand tort de nous accuser et imposer que nous mesprisons les saintz docteurs, et pleust a Dieu que vous les eussiez leu plus diligemment. Car vous ne diriez pas que nous n'en tenons compte et ne leur attribueriez pas ce que jamais n'ont dict ne pensé. Nous lisons les docteurs et prisons grandement leurs escriptz, mais nous ne leur voulons pas plus attribuer que eux mesmes ne demandent. Et combien qu'ilz aient esté grandz et bien sçavantz, toutesfois Jesus seul est le maistre et par dessus tous (*Math. 23, Jehan 3*), par lequel il fault que tous les livres et escriptures soient approuvees. Et pourtant ilz n'ont pas voulu que nous donnons tant d'auctorité a ce qu'ilz ont escript, comme a la sainte escripture canonique. Laquelle seulle est infallible et ordonnee pour reigler et approuver les aultres. Lesquelles, sans l'auctorité d'icelle, n'ont rien de poix ne d'efficace, car ilz ont confessé qu'ilz ont failly et qu'ilz pouvoient faillir. Comme saint Augustin le tesmoigne en plusieurs lieux, principalement au livre de ses *Retractations*, ou il confesse ses faultes et ses erreurs [...].» Cf. aussi l'usage apologétique des Pères chez [A. Marcourt], *Petit traicte tres utile, et salutaire de la sainte eucharistie de nostre Seigneur Jesuchrist*. [Neuchâtel, P. de Vingle], 1534, f. Diijr^o: «Jay bien voulu alleguer ces deux anciens docteurs non pas pour donner auctorite ou par iceulx approuver la verite evangelique (car la vertu et la puissance de la parolle de Dieu ne despend point de creature qui soit ne au ciel ne en la terre: et quand tout le monde seroit au contraire si demourera elle eternellement veritable) Mais tant seullement je les ay bien voulu amener pour monstrer ce qui est devant dict n'estre point pour chose nouvelle ainsi que donnent a entendre au peuple ces paouvres sacrificateurs qui ne alleguent que leurs mensonges et follies [...].» [Calvin], *Advertissement sur la censure qu'ont faicte les Bestes de Sorbonne [...]* ([Genève], [J. Girard], 1544): «S'ilz [les théologiens de Paris] craignent que quelque homme de nostre temps, qui n'aura encores ne credit ne autorité, esmeuve le monde par un livre, combien est-il à craindre que les anciens Peres, qui ont acquis autorité desja de longtemps, disans les mesmes choses, n'attirent les lecteurs, et ne leur mettent en la teste toutes les opinions que noz maistres appellent heresies de Luther» (F. Higman, «Un pamphlet de Calvin restitué à son auteur.» *R.H.P.R.* 3 (1980): 336); *Exhortation à la lecture de S. Lettres*, pp. 37-38: «Non pas, que vueille preferer l'autorité des Docteurs à la sainte escripture: ains monstrer ce, que je dy, estre vray: et que ce n'est d'aucune nouvelle doctrine, ou secte, ny chose forgée en mon esprit. Et que je ne detorque, ou efforce les Escripures: mais que je les prends selon les interpretations des anciens».

¹⁴⁶ <S. Jean Chrysostome.>. Reprise de *De la difference*, f. G4r^o: «Pourquoy [...] incite tant souvent Chrysostome ses auditeurs et tout le peuple, d'avoir les livres de la sainte Escriture en leurs maisons, et de les lires et examiner mesme devant que venir à la predication: à celle fin qu'ilz puissent mieux entendre ce qui doit estre traicté et declairé en icelle, et le scavoir doit mieux entendre [...] ?». Cf. aussi

la lecture des saintes lettres, que luy mesme incite ses auditeurs, et tout le peuple d'avoir les livres de la sainte Bible en leurs maisons, et de {40} ne les tenir enfermés es coffres : ains les lire, et examiner avec diligence; mesmement avant que venir à la predication : à celle fin qu'ilz puissent mieulx entendre ce qui doibt estre traicté, et declairé en icelle, et le sçavoir mieulx retenir. Mais il vault mieux produire les propres paroles dudict Chrysostome, pource qu'elles pourront à l'aventure avoir plus d'effect. Il dict donc ainsi¹⁴⁷, *N'est ce pas chose mal convenable qu'un Medecin, un Cordonnier, un Tisserant, et generalement tous ouvriers, un chascun prend peine de louer son mestier, et garde bien les sermens qu'il y ha faict : "et le Chrestien ne sçait rendre quelque raison de sa profession"*. Lisez entierement la continuation du propos. D'avantage le mesme Autheur dict¹⁴⁸, *soyons donc honteux, et vergongneux que la femme de cinq Marys, et Samaritaine ha pris si grande diligence pour apprendre, que pour le temps du jour, ne pour quelque aultres occupations n'a peu estre retiree de la doctrine de Christ : mais nous ne sommes point seulement sans {41} enq[ue]rir pour estre enseignés aux choses divines, mais aussi sommes comme assureés, et ne nous chault non plus des unes q[ue] des autres, et pourtant sommes nous ignorantz de toutes choses : lequel de nous est, je vous prie, que quand il revient à la maison, qui vienne à faire oeuvre appertenant à un Chrestien ? Qui est celuy q[ui] vienne à scruter et esplucher les escritures ? Nul vrayment. Nous trouvons souventesfois les tabliers, et les dez : mais trespeu souvent les livres, q[ue] si aucuns les ont, ilz les gardent enfermez aux coffres comme s'ilz n'en avoient nulz¹⁴⁹ : ou ilz passent tout leur estude en la*

Des actes, pp. 30-31: <De la sentence de Chrysostome, touchant la lecture et communication des saintes Escritures au simple peuple, et des admonitions et exhortations qu'il luy fait à ce propos.>; et les réf. au Père grec dans T2. Cf. aussi *Exhortation à la lecture des S. Lettres*, pp. 43, 62-78, 78-79, 87-90.

¹⁴⁷ <Chryso. Hom. 6. ad finē.>

¹⁴⁸ <In Joan. Home. 4. cap. 4.>. *Trad. française des œuvres complètes de saint Jean Chrysostome* (M. Jeannin, dir.). Arras: Sueur-Charruey, 1888, t. 8, pp. 253ss.

¹⁴⁹ Dans un sens inverse: F. De Raemond: «nous avons veu en nôtre siecle, le marchand assis sur son comptoir, la mesuroit [la Bible] à son aune: le maçon la regloit à son esquierre, le Regent la rangeoit sous les lois de sa Grammaire, et le Medecin de sa filosofie naturelle. Il n'y avoit pas jusques aus simples femmelettes, qui n'en voulussent juger, comme de leur filet, et de leur éguille; chose infame et honteuse de veoir la sainte Bible trotter si indignement sur les tables d'un cabaret, comme les verres. Et

beaulté du parchemin, ou es tresbeaulx caracteres, et excellentes figures des lettres, non pour les lire, ou pour ce en avoir quelque usance, ains pour les ostenter, et monstrier leurs richesses, et ambitions, et n'estudient en autre choses. La vaine gloire est si grande que je ne oy nul ambitieulx q[ui] entende aucun Livre, ains seulement ha en admiration les lettres d'Or. Quel gaing en vient je vous prie¹⁵⁰? Les escritures ne nous sont pas donnees {42} pour les avoir seulement es Livres, mais à fin que nous les gravions en nostre coeur. Et un peu apres dict : Je ne defendz d'avoir des Livres : mais je admonneste et prie tres instamment que nous les ayons, en telle sorte toutesfois, que souvent nous resumions en nostre Esprit, et les lettres et le sens, tellement qu'en ceste maniere nous serons nectoyez. "Car le Diable, ou le Peché, n'attouchera point l'Ame familiere à l'Evangile par continuelles lectures". Ce sont les propos de S. Jean Chrysostome, lesquelz au long avons voulu reciter, pour donner à entendre plus clairement la grande difference de sa doctrine, et de celle de noz Songeurs, qui osent mal enseigner ce que pis ilz ont appris. Ce bons Docteur au contraire veult qu'ayons les Livres de la Bible, non point pour en faire vaine ostentation, ou pour iceulx tenir enferrez¹⁵¹ : ains pour les lire, et en tirer le bon sens à nostre proffit et edification. Que diroit il, je vous prie, s'il revenoit en ce temps, auquel grande partie du peuple non seule- {43} ment ne veult rien ouyr, ou entendre des saintes escritures : mais (qui pis est) si quelcun touché et esmeu de bonne affection s'en veult approcher, en est incontinent recullé par mocqueries menaces, et griesve reprehension ? Et encores par

ces vases sacrés, maniés avec des mains sales et immondes» (*L'histoire de la naissance, progresz et decadence de l'heresie de ce siecle, divisée en huict livres. Livre premier.* Paris, chez la Vesve G. de la Noue, MCDV, p. 171a-b).

¹⁵⁰ <Les escritures saintes nous sont laissezes pour les engraver en nostre coeur>.

¹⁵¹ *Tenir enferrez*: allusion aux bibles enchainées dans les monastères ? Cf. *Le pot aux roses de la prestraille papistique descouvert, Mis par Dialogue, sous le nom d'un Juif converti à Christ, nommé Balthasar, et d'un Chrestien, nommé Theophile Par Thibaut Jourdain.* (Lyon, Nouvellement imprimé, 1564), p. 9: «(Theophile). Les Prestres et Moynes ont bien aussi les livres du vieil et nouveau Testament, et les enchainent en leurs librairies: mais quoy ? cela leur est comme un thresor caché en terre, duquel personne n'en ha usage: ou comme une clef enrrouillee qui ne tourne point dans la serrure: avec lesquels on fait aussi combien ausdits amas ils font d'autres livres remplis de mensonges, faribolles, sophisteries, etc. Lesquels ils tiennent plus precieux que la sainte Bible: Mais s'il advient qu'il en tombe quelqu'autre entre leurs mains, qui soit contraire ou à leur fausse doctrine, ou à leur meschante conversation, il faut qu'il soit mis au feu» (MHR, coll. Tronchin coté T9. Fichier manuel du MHR: «Peut être de l'imprimerie de Tournes, d'après le fleuron et le P à rinceaux»).

ceulx qui sont tenuz et reputez, sçavans, et qui devroient estre la lumiere du monde¹⁵² ? N'auroit il pas occasion de crier contre un tas de presumptueux, qui par audace temeraire osent vituperer et condamner ceste tant louable façon, et saintes entreprinse, laquelle ha esté collaudee par luy, et approuvee par les Evesques de son temps ? Mais tout ainsi comme ilz contredisent en ce apertement à S. Jean Chrysostome en disant le contraire de ce qu'il ha enseigné : je pense aussi que selon leur advis sera bien à reprendre S. Hierosme, lequel en son vivant ha translaté le Viel, et Nouveau testament en langue Dalmaticque pour en faire communication aux habitantz du païs de Dalmatie¹⁵³ : lequel aussi desire que les femmes en filant leur quenouille, les Tisserrans en faisant leur mestier, les {44} Laboureurs tenans la queuë de leur charrue ayent les escritures si familiares, qu'elles leur soient tousjours en la bouche, et ne chantent autres chansons. Et en un autre passage en invitant Marcella vesve Romaine à venir en Bethlehem entre autres louanges du lieu, adjouste ce qui s'ensuit¹⁵⁴ : *De quel costé que tu te tourne le Laboureur chante louange à Dieu, le Moissonnier se recree p[ar] Pseaulmes, et le Vigneron tonda[n]t les vitz, avec sa courbe serpe cha[n]te quelque chose de David.* Item en un autre lieu¹⁵⁵ dict que *les Apostres ont escrit non pas à fin que peu de gens, ains à fin q[ue] tous l'entendissent. Plato ha escrit, mais il n'a pas*

¹⁵² Noter l'ironie de ces deux interrogations.

¹⁵³ <La Bible traduite en langue Dalmaticque p[ar] S. Hierosme.>. Reprise de *De la difference*, f. G4v^o: «[...] saint Hierome, ne seroit-il pas bien à reprendre, qui dit [...] que les femmes en fillant leur quenouille, les tisserans en faisant leur mestier, les laboureurs tenans la queue de leur charrue, eussent les Escritures si familiares, qu'ilz les eussent tousjours en la bouche, et qu'ilz ne chantassent autre chose ?». Cf. aussi *Brief discours de la Republique Francoyse [...]* (s.n., s.d., Caen, chez M. et P. Philippe), f. avi v^o: «[...] si saint Jerosme admirable docteur / L'a translaté [l'Évangile] en langue Dalmaticque / Qui nous vouldroit empescher ce grand bonheur, / Que n'e l'ayons en nostre Gallique ?»; *Le moyen de parvenir à la cognoissance de Dieu* (Lyon, R. Granjon, 1562), [f. ev^o]: «[...] maintenant ceulx, qui doyyent ensuyvre saint Jerosme, deffendent ce, que il commandoyt: permettent ce qu'il deffendoyt ! et ce neantmoins ilz se arment de luy, et ne ont jamais possible veu la couverture de ses livres»; *Exhortation à la lecture des s. Lettres*, p. 28: «<Les parolles de saint Jerosme.> Au villaige de Christ, il n'y a que gens rusticques. On n'y oyt rien, que psalmes. De quelcque cousté, que tu te tournes, le laboureur tenant la queue de la charrue, chante alleluia. Le moisonneur suant, passe le temps à chanter psalmes. Et le vigneron avecq sa sarpe taillant la vigne chante quelque chose de David. Cestes sont les chansons en ceste Province: Cestes sont, comme lon dict communement, les chansons d'amours».

¹⁵⁴ <Hierony. In Epistola qua Marcellam invitat ad rus Bethlehemiticū.>. Cf. Saint Jérôme, *Lettres* (texte établi et traduit par J. Labourt). Paris: Société d'édition. «Les Belles Lettres», 1951, coll. des Universités de France publiées sous le patronage de l'Association Guillaume Budé, t. II, n° XLVI, p. 112.

¹⁵⁵ <In Ps. 66.>. *Sic*: Homélie sur Ps 86 (87). *Corpus Christianorum* 78, p. 116, L. 199-204.

escrit pour les peuples, ains pour peu de gens : car à grand peine (dict S. Hierosme) l'entendent trois hommes : mais les Apostres, et Princes de l'Eglise n'ont pas escrit à peu de gens, ains à tout le peuple.

D'avantage combien de fois luy mesme escrit aux femmes, lesquelles de son temps vacquoient à l'estude des saintes lettres¹⁵⁶ ? Voyez (je vous prie) comment il parle de la vesve {45} Marcella apres sa mort. *Un ardeur incroyable (dict il) des escritures divines estoit en elle : Et tousjours cha[n]toit : J'ay caché en mon coeur tes parolles, à fin que je ne peche co[n]tre toy*¹⁵⁷. *Et souvent recitoit ce qui est dict de l'homme parfaict : En la Loy du Seigneur est sa volonté, et en la parole d'iceluy pe[n]sera jour et nuict*¹⁵⁸. S. Hierosme donc louë ceste sainte Vesve de l'ardeur duquel elles brusloit, et estoit enfla[m]bee envers la sainte Escriture, et noz Resveurs reprendront celles, qui la suyvront en ceste bon[n]e entreprise ? En un autre passage¹⁵⁹ ne loue-t-il pas aussi en une Vierge nommee Blesilla le sçavoir de plusieurs, et diverses langues, disant entre autres ptopos (*sic*)¹⁶⁰ : *Si tu l'eusses ouy parla[n]t en Grec, tu eusses pensé qu'elle ne sçauroit rien en Latin : Si sa langue se convertissoit au langage Romain, sa parole ne sentoit rien le Barbare, ou estrange, etc.* Certes S. Hierosme en ce lieu est d'opinion bien contraire à ceulx qui veulent que les femmes ne sçachent autre chose que filer leur quenouille¹⁶¹, ou ouvrer de l'esguille¹⁶² :

¹⁵⁶ Pour Viret, les correspondantes de Jérôme sont des ex. pour toutes les femmes. Cf. dans un sens différent Esprit Rotier et Amboise Catharin (*Le temps des Réformes et la Bible*, pp. 472-73).

¹⁵⁷ <Ad principiā Epitaphium Marcelę viduç.>. *Lettres* (texte établi et traduit par J. Labourt). Paris: Société d'édition. «Les Belles Lettres», 1951, t. VII, n° CXXVII, 4, p. 139. Cf. Ps 119^[11].

¹⁵⁸ Ps 1. 2.

¹⁵⁹ <Ad Paulam sup obitu Blesilę filiæ.>. *Lettres, op. cit.*, t. II, n° 39, 1, pp. 71-72.

¹⁶⁰ Propos.

¹⁶¹ *Ne sçachent autre chose que filer leur quenouille*: cf. Pr 31¹⁹; «L'un des principaux topoï polémiques liés à l'écriture féminine [...] est celui de l'opposition entre la plume ou la lyre et la quenouille ou le fuseau: "Le dilemme, *la quenouille ou la lyre*, résume à peu près les termes du débat où s'exprime la revendication des femmes, leur droit à délaissier la quenouille, emblème de la condition féminine exclue des belles-lettres et des sciences, pour faire résonner les cordes de la lyre, leur désir de quitter le fuseau pour la plume" (G. Ferguson, «Le chapelet et la plume, ou, quand la religieuse se fait écrivain: le cas du prieuré de Poissy (1562-1621).» *N.R.S.S.* 19/2 (2001): 94, et n. 29). Cf. *Les Évangiles des quenouilles*, publiés à Bruges en 1480 (J. Lacarrière. Paris: Albin Michel, 1998) et le *Débat d'Yseut et de Sicart* qui plaisante les albigeois: «Tu consens à dire ton sermon que dans les halliers, les bois, les buissons: là sont Dames Domerque, Raissant, Bernardon, et qui filent la quenouille tout en expliquant l'Évangile: "Ainsi

al={46}legans un proverbe co[m]mun, toutesfois fol et mal inventé : Femme qui parle Latin, et ce que s'ensuit¹⁶³ : par lequel propos donnent assez à entendre de quel laict ilz ont esté au commencement abbreuvez¹⁶⁴, et quel est à present leur sçavoir. Quel besoing est il que je commemore l'Epistre de luy à une Vierge appellee Principia, en laquelle entre autres loua[n]ges des femmes il dict ainsi¹⁶⁵ : *Aquila, et Priscilla, femmes, enseignent Apollo homme Apostolicque et tres sçava[n]t en la Loy, et l'instruisent en la voye du Seigneur*¹⁶⁶. Et un peu apres dict à celle, à laquelle l'Epistre est adreesee¹⁶⁷ : *Tu as là pres de toy en l'estude des escritures, et en saincteté de pensee, et de corps Marcella, et Asella, desquelles l'une par les Prez verdoya[n]s, et par les fleurs des Livres divins te menera à celuy qui dict au Canticque : Je suis la fleur*

en va-t-il, ainsi en fut-il". L'une tisse, l'autre file, la troisième fait son sermon, racontant comment le diable est l'auteur de toute la création. Jamais on ne vit pareille troupe, tous ignorants de l'ABC et croyant rognier à Dieu ses possessions» (G. De la Garde, *La naissance de l'esprit laïque au déclin du moyen âge. t. I. Bilan du XIII^e siècle*. Louvain-Paris: Édit. E. Nauwelaerts-Béatrice-Nauwelaerts, 1956, pp. 85-86). Cp. *Le moyen de parvenir à la cognoissance de Dieu, et consequemmen à salut [...]* (Lyon, R. Granjon, 1562), f. dii r^o: «Tu adioustes, quelles sachent faire leur mesnage, et filer, Il souffira. Ne congnois tu point, que tu subvertis toute l'escriture, et les sacremens de l'Eglise, par ton dire ? [...] Si Dieu te laisse faire tu mettras les Araignes en paradis, car elles sçavent bien filer».

¹⁶² Cf. plus tard Gabriel de Saconay: «Pour apprendre ceste doctrine necessaire, ne sera besoin à la femme ny à l'artisan se distraire de leurs ouvrages et labeurs et occuper le temps à la lecture du vieil et nouveau testament traduits en vulgaire: duquel voulant puis discuter et dire leur opinion [...] ils ne peuvent faillir de tomber en erreur» (*Genealogie et la Fin des Huguenaux, et decouverte du Calvinisme* (Lyon, B. Rigaud, 1573), f. 60r^o, cité par N. Z. Davis, *Les cultures du peuple*. Paris: 1979, pp. 129, 153 n. 36).

¹⁶³ Plusieurs auteurs se moquaient des femmes du menu peuple qui lisaient ou écrivaient. Cf. la *Farce nouvelle fort joyeuse des femmes qui apprennent a escrire en grosse lettre* (N. Z. Davis, *op. cit.*, pp. 123, 150 n. 22). Cf. en contrepartie les *Oeuvres de Louise Labé*. Paris: édit. P. Blanchemain, 1875, pp. 3-4, 80. Ses poèmes parurent en 1555 chez J. de Tournes à Lyon. Elle y exhorte «les Vertueuses Dames d'eslever un peu leurs esprits par dessus leurs quenouilles et fuseaux, [...] s'appliquer aux sciences et disciplines [...] et s'employer à faire entendre au monde que, si nous ne sommes pas faites pour commander, si ne devons nous estre desdaignées pour compagnes, tant és affaires domestiques que publiques, de ceus qui gouvernent et se font obéir» (cité dans N. Z. Davis, *op. cit.*, pp. 123, 151, n. 23). Cf. aussi Érasme, «Le Père abbé et la Femme instruite»: «[Antrone à Magdalie] Les livres enlèvent leur cervelle aux femmes, qui déjà n'en ont pas tellement» (*Érasme, Colloques*, trad. et présentation par É. Wolff, 1992, vol. 1, p. 376).

¹⁶⁴ *De quel laict ilz ont esté au commencement abbreuvez*: cf. le contraste avec 1 Pi 2²: «Comme des enfants nouveau-nés, désirez le lait pur de la parole afin que, par lui, vous grandissiez pour le salut».

¹⁶⁵ <Ad Princip. Virginē. Explanatio. Psal. 44.>. *Lettres, op. cit.*, t. III, LXV, 1, p. 142.

¹⁶⁶ Ac 18²⁴⁻²⁶.

¹⁶⁷ *Lettres, op. cit.*, t. III, LXV, 2, p. 143.

du Champ, et le lis des Vallées¹⁶⁸: et ce qui s'ensuit. Je ne reciteray à cause de briesveté plusieurs autres Epistres envoyées par luy à diverses femmes, comme à Marcella, à Fabiola, à Hedibia, à {47} Algasia, à Paula Urbica, et à grand nombre d'autres, là ou il ne devise de la Laine, ou du Filet, des Dorures, Brodures, et Pourfillures, ou des Robes faictes à la Busque, ou d'attinter des verdugades¹⁶⁹, et de telles choses legeres¹⁷⁰ : ains explicque plusieurs passages de l'Escriture divine à celles lesquelles desyroie[n]t en avoir l'intelligence¹⁷¹. Et tant s'en fault, qu'en cest endroit il ne repouise, et ne rejette les femmes en arriere com[m]e indignes, q[ue] plus tost il les incite à la lecture continuelle des Escritures : et ne se desdaigne un si grand et sçava[n]t personnage de faire les femmes compagnes de son estude, comme clairement se veoit en plusieurs endroitz de ses oeuvres¹⁷². Qui le mouvoit, je vous prie, à ce faire, sinon le grand desir qu'il avoit du salut de son prochain sans avoir respect, ou acception des personnes, ny du sexe¹⁷³ ? J'avoys oublié de faire mention de Eusebe Evesque de Cesaree Autheur bien ancien¹⁷⁴, qui louë Pamphile martyr, pour autant que

¹⁶⁸ Ct 2¹.

¹⁶⁹ *Verdugades*: cf. Ronsard: «Dedans un pré je veis une Naiade [...] Echevelee en simple verdugade» («Amours de Cassandre», LXI, *Œuvres complètes* (G. Cohen, éd.). Paris: 1950, p. 27).

¹⁷⁰ Ces descriptions retiennent l'attention quand on se souvient que Viret était le fils d'un tailleur.

¹⁷¹ Sur Jérôme qui encourage les laïcs, en particulier les femmes, à la méditation de la Bible, cf. les nombreuses réf. dans *l'Exhortation à la lecture des s. Lettres*, pp. 23-26, 27-28, 30-32, 39, 41-42, 45-46, 47, 51, 52-62.

¹⁷² <S. Hierosme incite les femmes à la Lecture de la sainte Escriture.>.

¹⁷³ Noter la manière d'apostropher l'adversaire réel ou supposé, comme dans le *Traicté de Purgatoire*: «Oultre je leur demande»; «maintenant je demande»; «Davantage je leur demande»; «Car je demande à Judas Macabée»; «Mais je leur demande». «Ces provocations, ces appels à la réponse et à la discussion, écrit G. Berthoud, ne constituent pas un procédé familier à Farel» (*ACF*, t. 1, p. 246). Cf. aussi le présent traité, p. 42: «Que diroit il, je vous prie [...]»; p. 44: «Voyez (je vous prie) comment il parle [...]»; p. 53: «Povres aveugles [...] voulez vous tollir le pain aux enfans [...] ? Voulez vous affamer les povres humains [...] ? N'avez vous pas leu [...] ? Voulez vous estre ministres de ce grand malheur [...] ? Serez vous ceulx qui au lieu de leur rompre le cacherez ?»; p. 54: «Ne voyez vous pas que [...] ?»; p. 75: «Mais je leur feroys volontiers une demande [...]». Cf. aussi des ex. de ce procédé dans *Epistre*², pp. 34-35; *Traité de la salutation*, ff. B3v^o-B4r^o; *Monde à l'empire*, pp. 27-29; *passim*.

¹⁷⁴ <Eusebius Cæsariësis.> *Histoire Ecclésiastique*. Paris: Cerf, *SC*, n° 55, 1958, VIII, XIII, 6, p. 29 et pp. 121ss. Cp. à Calvin: «Eusèbe fait éloge de Pamphile le martyr qui avait toujours chez lui des livres prêts à être communiqués à des hommes autant qu'à des femmes. Et cette aptitude s'est maintenue non seulement pendant cette période de plus grande intégrité, mais pendant bien des années encore, jusqu'à ce que la masse des gens soit pervertie et submergée par ses désirs, et soit conduite par sa propre négligence et sa paresse à rejeter ce type d'exigence» (B. Roussel, «Un privilège pour la Bible

tousjours il avoit en sa maison des Livres de la sainte {48} Escriture appareillez, lesquelz il distribuoit tant aux hommes que aux femmes. Je croy que ce n'estoit pour en veoir seulement la couverture : ou pour les porter penduz au col en brevetz¹⁷⁵ : comme aucuns abuseurs ont faict faire de l'Evangile aux simples, le faisant servir à autre usage qu'a celuy auquel il ha esté dedie : car l'Evangile nous est donne pour le mettre en noz oreilles et en noz coeurs, pour le retenir, entendre, et par iceluy regler nostre vie : non pour le porter pendu au col, ou lié au bras : lesquelles applications ne sont que pures sorceleries et abuz magicques, inventés par le diable¹⁷⁶ pour aneantir et abolir la vertu et efficace¹⁷⁷ de la parolle de Dieu, laquelle certes ne gist point en l'Esriture

d'Olivétan», *op. cit.*, p. 249). Cf. aussi I. Backus, «Calvin's Judgment of Eusebius of Caesarea. An Analysis.» *S.C.J.* 22/3 (1991): 419-37.

¹⁷⁵ <Porter Levagile pendu au col.>. Reprise de *De la difference*, f. N5r^o-v^o: «<la parolle de Dieu.> [...] ne nous est [...] pas donnee, pour pendre au col, lier au bras, et en faire des sorceleries, des brevetz, et applications [...] mais nous est donnee pour mettre en noz aureilles et en noz coeurs pour la retenir, entendre, et vivre selon icelle. Ceux donc qui l'appliquent à telles sorceleries et usages magiques [...] ne la rendent-ils pas prophane, la faisant servir au diable? ne font-ils pas un dieu du papier et de l'ancre, des motz et du son, auxquelz ne gist pas la puissance de la parolle de Dieu [...] si elle est prinse en autre sens et usage, que celuy auquel le saint Esprit la veult appliquer. <Chryso. i ope. iper. i Mat. 23 [...] ou est la vertu de l'evangile, est-elle aux figures des lettres, ou en l'intelligence du sens ? [...]>».

¹⁷⁶ <Levangile à quel usage nous est il donné.>. *Sorceleries et abuz magicques, inventés par le diable*: termes fréquents pour désigner les pratiques catholiques. Cf. *Disp. Chr.*, II, pp. 119, 123, 124; *Des actes*, p. 604; *passim*. Cp. à Farel: «[le prêtre] après dict son oratoire pro me et la secrète, comme un enchanteur [...]» (Farel, *Un opuscule inédit de Farel. Le résumé des actes de la Dispute de Rive (1535)*, éd. Th. Dufour. Genève: 1885, p. 29); *Du vray usage de la croix* (1560), p. 120: «Je me deporte des charmeurs et enchanteurs, et des croix qu'ils font»; p. 159: «[...] des moynes, des prestres, des papes, et des evesques, et de tous autres qui en leurs offices divins, qui sont vrais enchantemens plustost que prieres envers Dieu [...]»; *passim*. Cf. S. Hendrix: «Examination of local Calvinist communities in France led Raymond Mentzer to remark that "Calvin and his followers even linked 'papist superstition and idolatry' to paganism, Satanism, and the demonic"» («Rerooting the Faith: The Reformation as Re-Christianization.» *C.H.* 69/3 (2000): 564, n. 19, citant R. Mentzer, «The Persistence of "Superstition and Idolatry" among Rural French Calvinists.» *C.H.* 65 (1996): 220).

¹⁷⁷ *Vertu et efficace*: expression fréquente chez Viret: «la vertu et l'efficace de sa mort et passion»; «la vertu et l'efficace de son corps et sang; la vertu et l'efficace de vostre foy» (*Disp. Chr.*, pp. 48, 176, 358); «la vertu et l'efficace de la prière» (*De la vertu, et usage*, pp. 220-21); «la vertu et l'efficace de la Parole» (*Exp. fam. sur le Symbole*, p. 291); «la vertu et l'efficace de la prédication»; «la vertu et l'efficace du ministère de Jésus Christ»; «la vertu et l'efficace aux Sacremens»; «la vertu et l'efficace de son corps et de son sang qui est au ciel» (*Ins. Chr.* (1564), pp. 38, 45, 80); «<De la sentence de saint Augustin touchant la vertu des parolles et de la consideration des signes sans parolle>[...] l'administration des Sacremens, n'a pas vertu et efficace en iceux pour raison de la parole [...] Ne dit il pas manifestement, que la vertu de la parole, ne depend pas de la prononciation d'icelle [...] ceux qui veulent despouiller le ministere, de toute vertu et efficace [...] que la parolle n'ait point de vertu [...] Car elle a vertu [...] Elle a vertu, en ce qu'elle est dite, par ce qu'elle est creue [...] ne luy oste la vertu

simplement, c'est à dire, en la figure des lettres : ains en l'intelligence du sens¹⁷⁸, comme amplement ha traicté S. Jean Chrysostome en quelque passage¹⁷⁹. Le S. Martyr donc Pamphilus distribuait les Livres de la sainte Escriure, pour en iceulx prendre bonne instruction : *Et certes non point seulement en ce sie {49} cle : mais aussi long temps apres ceste liberté ha heu lieu, jusques à ce q[ue] le vulgaire (les pasteurs estans negligens, ou endormis) est venu petit à petit à oublier, et ne se soucier des Escritures saintes. Je me deporteray pour le present de faire plus longues allegations des autres Docteurs anciens, comme de S. Augustin¹⁸⁰, lequel aussi est conforme à ce qu'avons dict et proposé cy dessus, mesmement en un lieu, ou il declaire assés la nature de la sainte Escriure¹⁸¹, laquelle invite un chascun par son langage simple, et non haultain, à celle fin que les petits, et non sçavans ayent la hardiesse de s'en approcher. Et dict d'avantage au mesme lieu que les mauvais entendemens sont par icelle salutairement corrigez, les bas et petis sont nourris, les grands sont recrees. Et celuy Esprit (dict il) est ennemy de ceste doctrine, lequel en faillant par erreur, ne congnoist pas la medecine.*

Or puis donc que la verité est telle comme assez avons declairé tant {50} par passages clerks et evidens de la sainte escriure, que par les dictz des bons et anciens Docteurs, lesquelz à icelle baillent manifestement tesmoignage : Je ne me puis assez émerveiller comme aucuns despourvez de bon jugement ont osé publiquement

qu'elle doit avoir [...] le vray argument et tesmoignage, et confirmation de celle vertu et efficace [...] (*De la vertu, et usage*, pp. 231-33). Cf. aussi *De la communication* (= *Traité divers*, p. 132).

¹⁷⁸ <En quoy gist la vertu et force de Levangile.>

¹⁷⁹ <Chryso. In opere ī perfec. In Matt. 23>. PG 56. Reprise de *De la différence*, f. N5r^o-v^o: «<la parole de Dieu.> [...] ne nous est [...] pas donnée, pour pendre au col, lier au bras, et en faire des sorceries, des brevetz, et applications [...] mais nous est donnée pour mettre en noz aureilles et en noz coeurs pour la retenir, entendre, et vivre selon icelle. Ceux donc qui l'appliquent à telles sorceries et usages magiques [...] ne la rendent-ils pas prophane, la faisant servir au diable? ne font-ils pas un dieu du papier et de l'ancre, des motz et du son, auxquels ne gist pas la puissance de la parole de Dieu [...] si elle est prinse en autre sens et usage, que celui auquel le saint Esprit la veult appliquer. <Chryso. i ope. iper. i Mat. 23 [...] ou est la vertu de l'evangile, est-elle aux figures des lettres, ou en l'intelligence du sens ?>. Cf. aussi *Traite de la saluation*, ff. A6 v^o-A7 r^o; *Exp. fam. de l'Oraison*, p. 73; *Du devoir*, ff. B6v^o-B7r^o; *Physique papale*, p. 338; *Ins. Chr.* (1559), pp. 296; 945-46; *Ins. Chr.* (1564), t. I, p. 294.

¹⁸⁰ <S. Augustin.>

¹⁸¹ <Ad Volusia. Epist. 3.>. Lettre 132 à Volusien (*PL* 33: 508. Réf. de B. Roussel, «Un privilège pour la Bible d'Olivétan», *op. cit.*, p. 249, n. 17).

proposer leurs resveries à l'encontre. Et ne peuvent telz eschapper qu'il ne faille necessairement qu'ilz soient reputez ignorantz de non avoir leu tant de passages contraires à leur doctrine, ou qu'ilz se veullent estimer plus entenduz, et autorisez que les anciens Docteurs, ou plus sages et sçavans que le S. Esprit mesme, lequel par les escritures ouvertement nous en descouvre la verité. Ce sont les fruitz, ce sont les fruitz de l'humaine sagesse : laquelle en inventant ce qui luy semble estre bon¹⁸² ne peult sinon mal songer, et faire choses contraires à la verité, de laquelle elle est ennemye, et ne cesse de luy faire la guerre: et si ce n'est ouvertement, c'est par embusches, ou par trahison. Mais Dieu confondra la sapience de telz Sages, et {51} reprouvera la prudence des prudens, lesquelz estants Sages en leurs yeulx, et s'appuyans sur leur propre sagesse commettent folie devant Dieu¹⁸³. Or consydez, je vous prie, la preposterité de leur jugement : et evidemment vous verrez de quel Esprit ilz sont esmeuz. Ilz ne crient contre un tas d'hystoires frivoles pleines d'abuz, d'irreverence, et de superstition, lesquelles desja des long temps courent par les mains des jeunes enfans, au grand dommage et interest des Ames, lesquelles devroyent estre nourries d'aultre pasture : Ilz se taisent voyans estre leuz et receuz tant de faulx et controuvés songes, et miracles, qui ne tendent qu'a avarice et supersition, comme Tondalus¹⁸⁴, l'Esprit de Lyon¹⁸⁵, et assez d'autres visions, et revelations diaboliques inventees au grand deshonneur et mespris de la religion Chrestienne. Ilz sont muetz¹⁸⁶

¹⁸² *Ce qui luy semble estre bon*: à nouveau le thème des bonnes intentions.

¹⁸³ Pr 3⁵.

¹⁸⁴ *Vision de Tondalus*; cf. le *Récit mystique du douzième siècle, mis en français pour la première fois par Octave Delepierre, archiviste de Flandre occidentale* (Publication de la Société des bibliophiles belges séant à Mons, n° 5). Mons: Hoyois-Derely, 1837, 56 pp.

¹⁸⁵ Adrien de Montalembert, *L'esprit de Lyon, La merveilleuse Hystoire de lesperit qui depuis nagueres est apparu au monastere des religieuses de saint pierre de Lyon* (Paris, 1528), étudié par A. Steyert, *La Merveilleuse histoire de l'esprit qui est apparu aux religieuses de Saint Pierre, à Lyon en l'année 1527. Étude historique et bibliographique*. Lyon: 1887. Viret étudiait au collège Montaigu l'année où cet ouvrage fut édité. S'agirait-il d'un souvenir de ses lectures de jeunesse ?

¹⁸⁶ *Ilz sont muetz*: Es 56^{10b}, *Physique papale*, p. 422: «Nous avons assez de telz chiens, qui ja coit qu'ilz soyent muetz, pour prescher la parole de Dieu, et pour crier contre les abus, et les vices et scandales, et pour chasser les loups du parc, et defendre les brebis: ilz ne sont pas toutefois muetz, mais grans criars contre les serviteurs de Dieu: contre lesquelz ils ne cessent d'abbayer, et les mordre et devorer, si pour faire paix on ne leur jette quelque os et quelque souppe en la gorge»; *Met. Chr.*, p. 522: «[...] S. Ambroyse suivant le Prophete Esaie, appelle chiens muets, les Pasteurs negligens, paresseux et dormans,

lors qu'il seroit necessaire de crier à haulte voix pour retirer le peuple de la leçon de certains Livres remplis d'ordure, de paillardise, et de macquerelages¹⁸⁷, comme Ovide

qui n'abayent point les loups comme ils doyvent»; *Remonstrances* (= *Traitéz divers*, p. 357); *De l'autorité et perf. des Écritures*, p. 82: «Ainsi dit le Seigneur, que si les pasteurs sont chiens muets, et ne font point bon guet sur leur troupeau, ains laissent perir les brebis par leur coulpe et negligence, le sang d'icelles, et des ames qui periront, sera requis des mains d'iceux»; T2, f. 8v^o: «je deviens muet»; f. 28r^o: «Ils deviennent muets»; f. 30r^o: «le Prestre demeure muet»; «personnages muets».

¹⁸⁷ Sur la mauvaise littérature, cf. *infra* pp. 75-76; T2, f. 31v^o. Cp. à *Disp. Chr.*, préface, p. 22: «[...] plusieurs se delectent plus à lire les livres pleins de jaserie, de fable, de mensonges, de vilénies et de blasphemes, que ceux des lettres divines [...]»; et pp. 306-07: «[...] propose la question en Sorbonne: et si les docteurs ne la peuvent soudre: qu'ilz condamnent les livres de Barlete, et d'autres semblables resveurs: et defendent aux moynes de lire leurs sermonaires, pleins de blasphemes, plutost que les saintes escritures, et les livres qu'ilz jugent estre heretiques, seulement à cause qu'ilz contiennent verité, et condamnent leurs abuz» (*idem*, *Physique papale*, p. 135); *Remonstrances* (= *Traitéz divers*, p. 22): «Lisons les saintes Escritures, et les livres qui nous peuvent instruire en la doctrine du Seigneur, au lieu d'un tas de folz livres mondains, pleins de vanité et de toute vilénie»; *Des actes*, pp. 447-48: «Ce neantmoins les livres contenans tels blasphemes, sont publiquement entre les mains de tous en la Chrestienté et en l'église Papale, aux pays ausquels à peine on ose seulement regarder quelques livres des saintes Escritures, ou conformes à icelles, principalement qui soit en langage vulgaire, sans dangier de la vie: ains faut que tels livres soyent bruslez, et ceux semblablement ausquels ils seront trouvez: et les autres pleins de si horribles blasphemes, seront portez, vendus et leus publiquement en l'église [...]». Cf. Farel, *Le Sommaire* (1534), pp. 87-88: «Mais voulez vous plus grosse forsenerie et rage ? la ou liberalement on souffre farces pleines de toutes mocqueries, vilénies, et paillardises, chansons deshonestes et folles, livres pleins de toute vanité, ordure menteries et blasphemes, villaines et puantes et desordonnées parolles, a la corruption et perdition de tous estatz, en quoy lire de Dieu est incitée et provoquee sur tous. La nest permis lyre le saint evangile aux simples gens, a qui il est donne: le nouveau testament, contenant la mort et passion de Jesus, la doctrine que chascun Chrestien doit tenir et croire, est deffendu»; *Exhortation à la lecture des s. Lettres*, pp. 30-32: «Celluy qui chante chansons de paillardise, ou infameté, est estimé vertueux. Et fussent elles de telle deshonesteté, que celluy, qui de nature seroit tellement froid, qu'il hayroit l'œuvre charnelle, en fust stimulé à paillardise [...] Il est plusieurs chansons, et en faict on tous les jours de nouvelles, que les jeunes filz, et filles apprennent: et les chantent, et dansent aux jours de Festes, et aux jours ouvriers [...] La femme, ou la fille lira Hecatomphe, ou les songes, et Epistres d'Helisenne, ou Ovide de l'art d'aymer, ou Flammette, ou Pamphyle, et Galathée, ou telz aultres, qui seroyent trop long à racompter»; [Calvin], *Advertissement sur la censure qu'ont faicte les Bestes de Sorbonne* [Genève, J. Girard], 1544: «non seulement ilz souffrent, mais qui pis est, tacitement approuvent que des livres pleinement meschantz et qui sont commes pestes mortelles soyent leuz et ayent leurs cours, et que le monde s'y corrompe. Premièrement chascun sait quel proffit apportent tant de livres d'amours, qui sont imprimez ja de long temps, et que journallement on imprime. Si ceste sentence est vraye, que les propos mechantz infectent les bonnes meurs, tous ces livres là sont comme maquereaux pour remplir le monde d'impudicité. Quand il n'y auroit que la delectation vaine, si est-ce qu'on devrait tacher d'y mettre remede. Pourquoi donc est-ce que, voulant faire une reformation sur les livres, ilz ne touchent point à ceux là, dont la lecture est si pernicieuse ?» (F. Higman, «Un Pamphlet de Calvin restitué à son auteur.» *R.P.H.R.* 60 (1980). Cf. l'humaniste espagnol Elio Antonio Nebrija, accusé par l'inquisition, dans son *Apologia earum rerum quae illi obiiuntur [...]*, cité dans E. Rummel, «The Importance of Being Doctor [...]» *C.H.R.* (1996), p. 194: «In an apologia addressed to his new protector, he related that he "had been accused of impiety because, relying only on grammar, he had dared to touch Holy Writ, of which he knew nothing." He mused that he could have avoided trouble had he busied himself with frivolous stuff: "If I had spent my time on

de arte {52} amandi¹⁸⁸, les Fables impudicques de Poge Florentin¹⁸⁹, le Romant de la Rose¹⁹⁰, Celestine¹⁹¹, les cent nouvelles¹⁹², l'Amie de Court¹⁹³, une Mer de Rondeaux et Ballades¹⁹⁴, et tant d'autres abominables escritz composez par grand artifice pour mieulx decevoir, et plus facilement amorser, et puis empoisonner l'engin humain, lesquelz ilz sçavent estre redigés, et mis en langue Vulgaire. Et toutesfois de tout ce ne font ilz sinon bien peu d'estime : mais que seulement ilz obtiennent ce qu'ilz pretendent : c'est que la sainte parole de Dieu soit ignorée du peuple¹⁹⁵. Quelque doctrine, ou sçavoir qu'il y ait entre les hommes, ce leur est tout un, et n'ont soing d'autre, sinon que la viande des Ames, ceste sacrée parole, laquelle est enclose aux Livres de la sainte Bible, soit celee et cachee au povre peuple¹⁹⁶, auquel premierement

fables and the figments of poets, had I wasted good time on writing stories everything would have been wonderful [...] and everyone would have loved and praised me and congratulated me on such nonsense.” ».

¹⁸⁸ *L'Ars amatoria* d'Ovide, qui fut exilé à Tomes sous prétexte d'avoir fait preuve d'immoralité dans cet ouvrage. Viret citera cet écrit 113 fois dans un long centon de vers latins antiques: *De theatrica Missae saltatione Cento ex veteribus poetis Latinis consarcinatus* dans *De vero verbi Dei [...]* (Genève, R. Estienne, 1553). Cf. D. Mouron, «Classiques latins et polémique réformée.» *E.L.* 2 (1991): 89, 102 n. 68.

¹⁸⁹ Gian Francesco Poggio Bracciolini, dit Le Pogge (m. 1459), auteur de l'*Historia florentina*, des *I Bagni di Baden* et du *Liber Facietiarum*. On ne signale pas d'éd. des histoires de Pogge à Paris entre 1511 et 1535, mais ce texte était bien connu.

¹⁹⁰ Guillaume de Loris (XIII^e s.) et Jean de Meung, *Roman de la Rose*, édit. modernisée de 1526 (Paris), peut-être par Marot. Réédition à Paris in-8^o en 1530.

¹⁹¹ *La Célestine* ou *Tragi-comédie de Calixte et de Mélibée*; roman dialogué attribué à Fernando de Rojas, dont la 1^{ère} édit. parut à Burgos (1499). Celle de Séville (1502) contient un acrostiche qui révèle le nom de l'auteur.

¹⁹² *Le Décaméron* de Boccace. Cf. *Les cent nouvelles nouvelles* à Paris (c. 1524 et c. 1529).

¹⁹³ *L'Amye de court* de La Borderie. Denys Janot en donna une édit. avec Sertenas (1542, 8^o). Antoine Héroët répliqua à *l'Amye de court* par *La Parfaicte Amie de cour* (1542). Plusieurs autres poètes intervinrent dans cette querelle (M. A. Screech, «An Interpretation of the “Querelle des Amyes”», *Some Renaissance Studies. Selected articles 1951-1991 with a bibliography* (M. J. Heath, éd. Genève: Droz, 1983).

¹⁹⁴ Jean Froissart, *Ballades et Rondeaux* (éd., introd., n. et glossaire par Rae S. Baudoin). Genève: 1978.

¹⁹⁵ *Physique papale*, p. 52: «Et pourtant les prestres papistes laissent Jesus Christ à part, et sa Parole, et laissent vivre les hommes en ignorance d'icelle, sans beaucoup se soucier du salut de leurs ames, sinon par maniere d'acquit [i.e. pour un profit]».

¹⁹⁶ *La sainte Bible [...]* celee et cachee au povre peuple: cf. *Des actes*, p. 281: «[...] pourveu que le peuple Chrestien ne sçache qu'il y a dedans [l'Évangile], et que la doctrine contenue en iceluy soit tellement tenue cachée et secrette, que nul n'y entende rien [...]». Cf. aussi le procès d'intention similaire dans [Marcourt], *Le livre des Marchands, fort utile a toutes gens [...]* [Genève], [J. Girard], 1548, f. Aiiijv^o: «[...] si quelque personnage savant insiste fort a la sainte escripture ainsi que ung chascun devroit faire il est (peult estre) en danger de sa personne: a tout le moins a force de bruiet on le

elle ha esté liberalement distribuee, en sorte qu'il cuyde sembler qu'ilz ayent conspiré tous d'un consentement d'empescher le cours de la parole de Dieu pour mieulx establir leurs folles inven= {53} tions¹⁹⁷. Povres aveugles (à ceulx parle je qui faillent par ignorance) voulez vous tollir¹⁹⁸ le pain aux enfans, ausquelz il appartient¹⁹⁹ ? Et au lieu d'iceluy les rassasier de voz coquilles²⁰⁰, qui sont les songes, et perverses traditions des hommes²⁰¹ ? Voulez-vous affamer les povres humains en leur ostant leur vraye viande ? N'avez vous pas leu la grande playe, de laquelle le Prophete Esaie menace le peuple²⁰² ? Disant que le *Seigneur Dieu ostera de Hierusalem, et de Juda la force du pain, et la force de l'eau, qui n'est autre chose sinon que le peuple sera privé de la parole de Dieu*²⁰³. Et p[ar] un autre Prophete le Seigneur dict qu'il *envoyera sur la terre faim, non de pain : et soif, non d'eau : mais d'entendre la parole de Dieu*²⁰⁴. Voulez vous estre ministres de ce grand malheur ? Les petits demandent du pain, ne leur en

fera taire. Et cela font ilz: affin que verite ne soit clairement entendue des assistans: car autre raison je ne scauroye donner».

¹⁹⁷ *Du vray ministere*, p. 19: «[...] quand à l'administration de la parole de Dieu [...] certains Caphards [...] ne vous proposoyent point la vraye pasture des ames, laquelle appartient aus vrayes brebis de Jesus Christ, mais vous proposoyent leurs songes et leurs inventions corrompans la parole de Dieu par icelles».

¹⁹⁸ *Tollir* (lat. *tollere*): faire disparaître, supprimer, enlever.

¹⁹⁹ <A ceulx qui faillent par ignorance.>. Cp. à Calvin: «Qui aurait imaginé chez des pasteurs – (car ils tiennent à être considérés et désignés comme des pasteurs) – une dureté telle qu'ils n'ont pas horreur d'arracher de force à la gueule des brebis le fourrage dont elles vivent» (B. Roussel, «Un privilège pour la Bible d'Olivétan», *op. cit.*, p. 250).

²⁰⁰ *Les rassasier de voz coquilles*: cf. *Traite de la salutation*, f. A3r^o-v^o: «il [satan] a si bien besogné par ses suppostz [...] que ceux qui nous devoient mettre la table et la viande devant, et la macher au simple peuple [...] ont tant reculé la table et la viande, que nul n'en pouvoit prendre un morceau [...] ilz l'ont empoisonnée [...] car il luy failloit quelque chose pour le contenter et l'entretenir, *comme qui donneroit des noix* aux petitz enfans sans les leur rompre [...]». Cf. aussi *Des actes*, pp. 43-44 et la reprise légèrement retouchée dans *De la difference*, f. T7r^o: «Ne vois-tu pas qu'ils te font comme si un pasteur tenoit les brebis en l'estable, sans leur donner pasture [...] Et que te fait-on autre chose quand tu vas au temple ? Tu vois la table mise, mais tu n'y manges rien [...] Tu as affaire à des hostes qui mangent le banquet, et puis le te font payer: et te font accroire que tu l'as mangé, et qu'ils t'ont bien refectionné [...] ou *si on mettoit des noix* devant des petis enfans, sans les leur rompre et mascher [...]».

²⁰¹ *Songes et traditions*: cf. les souvenirs de Viret à Payerne, *Du vray ministere*, «Preface», f. **.iii.r^o: «Car quand à l'administration de la parole de Dieu, ne vos Prestres, ne vos Moynes, ne s'en mesloyent point [...] mais faisoient cela par certains Caphards, comme par leurs Vicaires [...] ils ne vous proposoyent point la vraye pasture des ames, laquelle appartient aus vrayes brebis de Jesus Christ, mais vous *proposoyent leurs songes et leurs inventions*, corrompans la parole de Dieu par icelles».

²⁰² <Esaie 3^[1]>.

²⁰³ T2, f. 21r^o-v^o: <Comment Dieu punit les siens.>.

²⁰⁴ <8^[1]>.

donnez vous pas ? Serez vous ceulx qui au lieu de leur rompre le cacherez ? Voulez vous en ce faire chose ageable à Satan, lequel ne desire autre que l'abolissement de la parolle de Dieu²⁰⁵ ? Ne {54} sçavez vous pas qu'il nous porte envie de ceste grande felicité²⁰⁶ ? *Certes rien ne luy peult advenir plus grief, sinon quand l'Escriture sainte est leuë en telle sorte, quelle est d'un chascun entendue*²⁰⁷ : car les Loups ne suyvent point tant la voix du Pasteur²⁰⁸. Peult le diable à vostre advis munir par garnisons plus fermes son Royaulme, sinon par l'oubliance des benefices de Dieu, et par le mesprisement de sa parole²⁰⁹ ? Ne voyez vous pas que tant qu'il peult il se donne garde que la lumiere ne vienne à bailler clairté ? Et que ce vieil Serpent se cache de peur d'ouyr les paroles du Sage enchanteur²¹⁰ ? Retirez vous, retirez vous (je vous prie)

²⁰⁵ Satan veut abolir l'Écriture: *Traite de la salutation*, f. A2r^o: «[...] la Foy, qui est la vie de l'ame, requiert [sa nourriture] qui est la parolle de Dieu [...] ce que Satan n'ignore pas. Pour laquelle cause il applique tous ses estudes, et met tous es efforts, pour nous en priver. Sachant bien qu'incontinent que ceste viande nous sera ostée, que nostre ame sera fort debile, et que petit à petit elle decherra, jusqu'à ce qu'elle soit du tout morte»; f. A3r^o-v^o: «[...] il [satan] a si bien besongné par ses suppostz et ministres, que ceux qui nous devoient mettre la table et la viande devant, et la macher au simple peuple [...] ont tant reculer la table et la viande, que nul n'en pouvoit prendre un morceau [...]». Cp. à Farel, *Le Sommaire* (édit. 1534), p. 90: «Faictes vous ce deshonneur a Dieu que son œuvre soit cachee a ses enfans comme nuisible et mortelle ? [...] Dont vous vient ceste audace et mauvais courage, sinon de vostre pere et maistre le diable ? Lequel (comme il a faict des le commencement) sefforce dempescher que la parolle de Dieu ne regne et ayt son cours». Cf. aussi Luther: «Mais il [satan] ne hait rien tant que la chère Parole, et voici pourquoi: il peut se cacher au milieu de toutes les créatures; seule la Parole le dévoile, l'empêche de se cacher et montre sa noirceur à tout un chacun. Dès lors il se défend et il résiste; il excite les puissants les uns contres les autres, comptant trouver ainsi une nouvelle cachette. Mais c'est peine perdue ! la Parole le traîne tout de même à la lumière et parce que l'Évangile refuse de le supporter, il lui oppose le même refus» (*Prédication sur la souffrance et la croix* 16.4.1530 – veille de Pâques, *WA* 32, 36ss, cité dans *Martin Luther prédicateur. Arrêts sur images* (Textes choisis et présentés par A. et F. Greiner). Coédition: Excelsis et Edifac, 2002, p. 64).

²⁰⁶ <Notez.>.

²⁰⁷ La phrase en ital. est entre guillemets dans l'original. Il n'y a pas de réf. dans la marge. Nous ignorons la source de cette citation.

²⁰⁸ Sur le thème du loup dans la bergerie, cf. Mt 7¹⁵; Ac 20²⁹. Cp. à Farel, *Summaire et briesve declaration [...]* (Turin [= Alençon], [S. Du Bois], 1525 [c. 1529-1534 ?]), f. D4r^o: «[...] riens nest plus intolerable aux hypocrites et loupz qui viennent aux lieux des pasteurs que la pure annonciation et predication de la parolle de dieu: qui est la pasture des paouvres ames: laquelle leur donne intelligence ouvrant lentendement tirant de erreur purifie le cueur et faict que on decerne et congnoist la voix du pasteur de celle du menteur».

²⁰⁹ <Le Royaulme du Diable muny par le mespris de la parole de Dieu.>.

²¹⁰ Même interprétation du Ps 58⁵⁻⁶ dans *Du devoir*, p. 28; *Ins. Chr.* (1559), p. 40.

cependant qu'il ha lieu de penitence²¹¹, et ayans esté vivement admonestés, confessés avec souspirs et gemissemens, vostre faulte, en revocquant ceste sentence mal autrefois par vous dictee, et encore pis prononcee, qu'estoit que la Lecture de la parole de Dieu ne devoit nullement estre communiquee au peuple. Et par ceste vostre confession les infirmes²¹² (qui par vous {55} peuvent avoir esté offensés) seront corroborés²¹³: et les simples, qui paravant estoient retardés, seront incités à suyvre choses meilleures. Et je vous prie au nom de Jesus Christ, n'estimez tant l'honneur humain, la vaine gloire du monde (laquelle en peu d'heure esvanouyt comme fumee)²¹⁴ que n'advouez qu'estantz hommes avez peu faillir. Et ne craignez de suyvre S. Augustin, qui en c'est endroit vous doibt servir de guide²¹⁵: lequel pour autant que la crainte de Dieu luy versoit devant les yeulx, n'a point heu honte (estant homme docte, sçavant, et de grand' estime) de revocquer ce que autresfois il avoit mal escrit comme assez se veoit en son

²¹¹ *Penitence*: à distinguer de «repentence» qui est utilisé *infra* p. 56. Cf. *Ins. Chr.* (1564), t. II, dial. 4, pp. 46-62: «<de la doctrine de la penitence>»; Farel, *Le Sommaire* (édit. 1534), p. 43: «Ceste penitence est nouvelle creation du cœur, quand Dieu nous donne nouveau cœur, comme demande le prophete, et ainsi ainsi les œuvres de mort meurent, et celles de vie surviennent. Et autrement tout ce que l'homme faict, dict et pense sans ce changement qui est faict par foy (quand sommes uniz et inferez a la bonne racine Jesus) tout est peche et abomination devant Dieu: combien quil semble beau et bon devant les hommes»; Mélancthon, *L'Apologie de la Confession d'Augsbourg* (1531), art. XII: «Tous les honnêtes gens, de tous ordres, y compris les théologiens, reconnaissent sans aucun doute qu'avant les écrits de Luther la doctrine de la pénitence était extrêmement confuse. Il existe des livres des sententiaires où sont posés d'innombrables questions que jamais les théologiens n'ont pu suffisamment résoudre. Et le peuple n'a pas pu comprendre la chose essentielle ni voir clairement quelles étaient les conditions requises de la pénitence, où il devrait chercher la paix de la conscience. Qu'un de nos adversaires s'avance et dise quand a lieu la rémission des péchés ! Grand Dieu ! Quelles ténèbres ! Ils ne savent si c'est dans l'attrition ou dans la contrition qu'a lieu la rémission des péchés. Si la contrition en est la cause, à quoi bon l'absolution ? Qu'opère le pouvoir des clefs, si le péché est déjà remis ?» (*La foi des églises luthériennes. Confessions et catéchismes*. A. Birmelé et M. Lienhard, éd. Paris-Genève: Cerf-Labor et Fides, pp. 166-88, ici p. 166, rubrique 200).

²¹² *Les infirmes*: cf. *infra* p. 80: «quelque imbecilles et infirmes que soyons». Cette expression revient à douze reprises seulement dans l'*Epistre*²: «satisfaire aux consciences infirmes» (f. A3r°); «tant infirmes, fragiles» (f. A5r°); «pour pallier et couvrir son infirmité» (f. B3v°); «troubler les infirmes» (f. C5r°); «en scandale des simples ignorans et infirmes» (f. E5r°); «quelque faute et infirmité» (f. H2v°); «plus debiles et infirme [...] approuver nostre infirmité (ff. H4v°, H5r°); «encore plus infimes que Nicodeme» (f. Ir°); «ceste peau d'infirmité humaine» (f. I2r°); «les povres consciences infirmes» (f. I3v°); «supportés les infirmes» (f. I5v°).

²¹³ *Seront corroborés*: cf. *infra*, p. 80: «celuy qui nous corrobore» et *Epistre*¹, p. 15: «par laquelle nous sommes corroborez».

²¹⁴ Ap 18¹⁸.

²¹⁵ <S. Augustin ayant la crainte de Dieu ha retracté ce qu'il avoit mal escrit.>

Livre des retractations²¹⁶ : combien qu'il ait retracté aucunes choses trop plus supportables, et faciles à endurer, que le propos duquel à present est question. A vous parle je²¹⁷ qui avez l'honneur de Dieu en quelque reverence, et n'affectant seulement de complaire aux hommes ne parlez à vostre sceu contre vostre conscience : car il est à esperer que le Sei= {56} gneur Dieu par sa tresgrande bonté aura de vous misericorde, si toutesfois venez à *repentence, à laquelle sa grande patience vous invite*²¹⁸. Mais ceulx qui pechent par malice destinee²¹⁹, qui parlans contre leurs conscience *detiennent la verité de Dieu en injustice*²²⁰, et en voyant ne veulent veoir²²¹, doibvent certainement attendre sur leurs testes le jugement du Dieu vivant, entre les mains duquel est chose horrible de tumber²²² : en sorte que estans aveuglés *seront conducteurs des Aveugles*²²³ : car pour autant qu'ilz ne veulent veoir la vraye lumiere à eulx presentee²²⁴, seront dignes que les tenebres plus grandes que celles d'Egypte les apprehendent²²⁵ : et n'ayans soing de recevoir la dilection de verité, leur sera envoyee

²¹⁶ PL 32: 583-656; ADL, p. 42; T2, f. 16 r°. Cette adresse donne à penser que le destinataire est un homme cultivé et influent. Sur l'importance d'Augustin et l'interprétation de son œuvre chez Viret, cf. *Disp. Chr.*, II, pp. 189-94.

²¹⁷ *A vous parle je*: cf. d'autres cas d'inversion du pronom personnel sujet: *Epistre*², p. 47 : «Or sais-je bien, que [...]»; p. 61: «si n'ay-je point ma fiance»; p. 121: «aussi desireroye-je»; p. 124: «Aussi ne puis-je approuver»; *Disp. Chr.*: «si ne puis-je» (p. 10); «si ay-je esté» (p. 10); «Pource ay-je intitulé» (p. 212); *De l'autorité et perf. des Écritures*, p. 47: «Il s'est abaissé, dis-je, soy-mesme».

²¹⁸ Rm 2⁴.

²¹⁹ <Aux obstinés.>.

²²⁰ Rm 1¹⁸.

²²¹ Mc 4^{12ss}.

²²² <He 10^[27, 31]>.

²²³ Mt 15^{14ss}. L'un des vv. favoris de Viret; on le trouve cité à plusieurs reprises dans presque tous ses livres.

²²⁴ Jn 3¹⁹.

²²⁵ Ex 10²¹⁻²⁸. *Disp. Chr.*, preface, pp. 3-5: «Nous ne pouvons aussi nyer, qu'il n'y ait homme vivant sur la terre, qui n'ait esté abysmé par dessus la teste aux tenebres d'erreur et d'ignorance, lesquelles ont esté plus espesses sur toute la terre, qu'elles ne furent jamais en Egypte. Et pleust à Dieu, que ceux qui en sont encore couvers en Egypte, les peussent, pour le moins, sentir et appercevoir comme les Egyptiens faisoient les leurs, et qu'ilz desirassent d'une telle affection d'en estre delivrez. [...] Parquoy d'autant devons nous avoir plus grande compassion d'eux, que moins ilz congnoissent le malheur et dangier auquel (*sic*) ilz sont. Ceux donc ausquelz le Seigneur a ouvert les yeux, et qu'il a retirez de celle tenebreuse Egypte, tous vrays Israelites, qui sont en la terre de Gosen, separez de ces horribles tenebres, doyvent tous travailler avec Moysse, ce bon serviteur de Dieu, non seulement de tirer les Israelites hors de la terre d'Egypte, mais aussi, s'il est possible, de convertir les Egyptiens en Israelites, prians le Seigneur de chasser toutes tenebres, par la lumiere de sa Parolle, et la clarté de son advenement. Car si nous ne voulons mentir contre notre propre conscience, qui peut nyer, que tout le monde ne soit une

de Dieu operation d'erreur, à fin qu'ilz croyent à mensonge²²⁶ estans mesurés selon la mesme mesure q'ilz auront mesuré aux autres²²⁷. Et selon ledict du prophete Esaie²²⁸, le Seigneur Dieu leur meslera Esprit de sommeil, et leur fermera les yeulx, ostant la sagesse aux sages, et cachant l'enten= {57} ment aux prudens. Qui ha aureilles pour ouyr qu'il ouye²²⁹. Or, vous mes Amys et Freres en nostre Seigneur ne tenez à mespris quoy qu'on vous sçache dire, le grand bien que nostre Dieu, et bon Pere par sa benigne grace nous presente en ces Jours salutaires²³⁰. C'est sa sainte parole, laquelle à bon droict nous devons preferer aux richesses caducques de ce miserable monde, et à toutes

vraye Egypte, et toute la Chrestienté une parfaicte Babylone, pleine de toute confusion ?». *De la communication que ceus qui cognoissent la verité de l'Evangile, ont aus ceremonies des papistes [...]* (1558) (= *Traictés divers*, p. 79): «[...] les tenebres que l'Antechrist a apportées en l'Eglise chrestienne, plus obscures et epees, que celles que Dieu a jadis envoyées aus Egyptiens». Cp. à [Marcourt], *Petit traicte tres utile, et salutaire de la sainte eucharistie de nostre Seigneur Jesuschrist*. ([Neuchâtel], [P. de Vingle], 1534), f. Aijr^o: «A ceste cause moy paouvre creature considerant les grandes tenebres qui sont ja de longtemps ont regne quasi sur toute la terre j'ay este esmeu par bonne affection de composer et rediger en escript aucuns articles veritables sur les importables abus de la Messe»; [Marcourt], [Viret], *Declaration de la Messe [...]* ([Genève], [J. Michel], 1542 ?), f. f5r^o: «[...] si ainsi perseverez jamais nentrez en la terre de promission non plus que Aaron et les siens. Mais encore qu'il est plus a estimer au royaume de dieu la spirituelle et la vraye terre de promission. En laquelle dieu par sa grace nous retirant de cest Egypte mondain nous conduise par le grand Moyses, Jesus Christ. Amen»; Farel, *Summaire et briesve declaration [...]* (Turin [= Alençon], [S. Du Bois], 1525 [c. 1529-1534 ?]), f. a2r^o: «En ce temps auquel il plaist a nostre Seigneur relever sa sainte clarte et lumiere sur ceulx qui estoient es tresprofondes tenebres plus grandes que celles qu'on atouchoit et tastoit en Egypte plusieurs sont qui ne poevent croire avoir este en telles tenebres [...]» (= *Sommaire* (1534), éd. Par J.-G. Baum, p. 3). Sur un placard en 1524, on voyait déjà Luther conduisant les fidèles hors des ténèbres d'Égypte (R. W. Scribner, *For the Sake of the simple Folk. Popular propaganda for the German Reformation*. Cambridge: 1981, pp. 27ss., cité par B. Roussel, «Un privilège pour la Bible d'Olivétan», *op. cit.*, p. 252, n. 29). Cf. aussi Ch. H. Parker, «French Calvinists as the Children of Israël: An Old Testament Self-Consciousness in Jean Crespin's *Histoire des Martyrs* before the Wars of Religion.» *S.C.J.* 24/2 (1993): 231: «In describing the Reformation in France, Calvinist martyrs resorted to the analogy of the Children of Israel in Egyptian bondage. The importance of this episode and its application to sixteenth-century France can be seen in letters of several Reformers in Merindol, Lyon, Dijon, and Paris from 1541 to 1559».

²²⁶ 2 Th 2¹¹; Farel, *Summaire et briesve declaration [...]* (Turin [= Alençon], [S. Du Bois], 1525 [c.1529-1534 ?]): «Nostre bon maistre Jesus nous a assez adverty, des miracles qui debvoient estre faictz au temps de l'antechrist [...] Et cecy debvoit venir par faulx prophetes faulx instructeurs et docteurs de mensonges, qui au lieu de edifier par verite ont destruit par menson- (f. gr^o) [mensonges] en faulx signes et miracles pour la seduction de ceulx qui n'ont creu la verite».

²²⁷ Mt 7².

²²⁸ <Esa. 29^[10]>. Cf. aussi le v. 11.

²²⁹ Mt 11¹⁵; 13^{9,49}.

²³⁰ <A ceulx qui de cœur ayment Dieu et sa parole>. Viret semble s'adresser ici à une communauté de foi parmi laquelle il a des intimes. La phrase suivante évoque les richesses matérielles et le prestige des savants. Faut-il en tirer une conclusion sur les qualités des destinataires ?

les sciences des grands, et sçavans Philosophes, et Sages de la terre, lesquelz ont esté ignorans de ce de quoy les petis et humbles ont heu la congnoissance²³¹, qui est le Seigneur Jesus Christ²³², *auquel sont tous les thresors de sapience, et science cachés*²³³. Par ceste sainte parole nous avons du Seigneur Dieu la congnoissance, qu'est (comme desja cy dessus avons declairé) la vraye vie²³⁴. Nous sçavons [ce] qu'il nous commande, ou defend : nous discernons le bien d'avec le mal, la lumiere des tenebres, la doctrine de Dieu d'avec les constitutions des hommes : nous apprenons de mettre nostre fiance en Dieu, et recourir à luy {58} en noz tribulations, et à vrayement aymer nostre prochain. Nous apprenons à adorer, prier, et invocquer Dieu deuemment, et ainsi qu'il est necessaire : Par icelle nous entendons quel service et honneur luy devons faire, et exhiber, et ce qu'il requiert de nous, et les oeuvres qui vrayement luy sont agreables : ce que autrement ne se pourroit faire avec certainté asseuree, quelque bonne intention que pretendions d'avoir : car en telles choses qui sont divines, ne pouvons sinon errer et faillir, attendu la fragilité, aveuglissement²³⁵, et imbecillité de nostre nature, si ne sommes guidez, et conduictz par la vraye parole de Dieu : laquelle nous doibt servir de reigle certaine pour droictelement diriger, et adresser noz devotions, et services spirituelz : car le Seigneur Dieu ne veult estre servy à nostre fantasie, et ainsi que bon nous semble, mais à sa volonté²³⁶, chose certes tresraisonnable, veu que luy est le Maistre, et nous les serviteurs. Celles donc vrayement sont bonnes

²³¹ <Matt. 11^[25]>.

²³² <Esa. 11^[17]>.

²³³ <Colo. 2^[3]>.

²³⁴ <L'utilité et proffit qui nous vient de la parole de Dieu. Jean 17^[17]>.

²³⁵ *Aveuglissement: Ins. Chr. (1559)*, p. 615: «L'aveuglissement et l'ignorance de l'entendement humain»; préface à Farel, *Du vray usage de la croix*, f. **.i. r^o: «laisser en aveuglissement un homme» et f. **.i. v^o: «un si grand aveuglissement au monde»; *Ins. Chr. (1564)*, t. II, p. 291: «l'aveuglissement qui est és yeux de l'ame».

²³⁶ <Dieu veult estre servy à sa volonté et non à nostre fantasie.>. À rapprocher, *Catéchisme de Genève*, 21^e dimanche, «Vrai service de Dieu»: «(Q. 129). E: Voire, et avons dit que le vrai et légitime service de Dieu consiste en ce que nous obéissons à sa volonté. (Q. 130). M: Pourquoi ? E : D'autant qu'il ne veut pas être servi selon notre fantaisie, mais à son plaisir (*Confessions et catéchismes de la foi réformée*, O. Fatio, éd. Genève: Labor et Fides, 1986, p. 55).

intentions²³⁷, lesquelles ne sont selon nostre fantasie, et l'advis de nostre cerveau ains sont conformes à la volonté de Dieu seul bon, de laquelle ne pouvons estre certains sinon par sa parole, qu'est le seul moyen pour entendre et congnoistre le bon vouloir de Dieu, et sans icelle noz devotions et bonnes intentions sont tresmal asseurees, veu qu'elles ne sont fondees sur la ferme Pierre de la parole divine²³⁸. Et pource il y ha danger que *à la premiere impetuosité du vent, qu'elles ne viennent à estre facilement esbranlees, et en fin ruinees*²³⁹ : et que de là ne venions à tomber en quelques grand inconvenient, erreur, et deception : car en choses concernantes devotion, et service de Dieu ne devons estre si presumptueux et temeraires de faire ce que estimons estre bon : ains nous fault tenir et arrester à ce que Dieu nous ha declairé par sa parole, luy mesme disant²⁴⁰ : *Vous ne ferez point un chascun de vous, ce qu'il semble droict à son advis*. Et aussi par ce que Jesus Christ a repris S. Pierre de ce qu'il

²³⁷ *Bonnes intentions*: expression mentionnée ici pour la quatrième fois (cf. *supra*, pp. 58-60) et qui désigne les sentiments honnêtes, mais néanmoins erronés pour justifier la pratique de rituels jugés idolâtres ou contraires à l'Écriture. Cf. *ADL*, pp. 290-91; *De la vraye et fausse religion*, livre IV, qui reprend une section *De la difference* (ff. C1r^o-D4v^o) réf. dans S. Mason, *B.H.R.* 50/3 (1988): 628; *De l'autorité et perf. des Écritures*, pp. 152-54: «<Des fruicts des bonnes intentions, en tous peuples et toutes nations>»; *passim*. Cp. à Calvin (cf. citations dans L. Wencelius, *L'esthétique de Calvin*. 1937, pp. 204, 209; *Institution* I, V, 12).

²³⁸ <Devotions et bonnes intentions mal asseurees sans la parole de Dieu.> *Fondees sur la ferme Pierre*: cf. [Viret ?, Farel ?], *De la Tressainte Cene* [Bâle, Th. Wolff], 1532 ? : «Car, fondez et edifiez sur la vraye pierre, sur la Parolle de verité, sur la sainte Evangile, en Jesus, par nulz ventz, par nulles tempestes, par nulz deluges ne mouveront ne bougeront» (F. Higman, *R.F.H.L.* 50 (1986): 90). On observera que ce passage est précédé d'une mise en garde contre les bonnes intentions. Cf. *Epistre*¹, [p. 26]: «[...] si nous nous reposions dessus *la ferme pierre* [...]»; et l'anecdote rappelé aux neuchâtelois dans *Des actes*, ff. Biiij^o-B iiiij^o: «Vous vous souvenez bien qu'ils [vos chanoines et vos prêtres] se glorifioyent, qu'on ne les arracheroit point de là [i.e. de leur Église]: disans qu'ils estoyent *fondez sur la ferme pierre*, pource que'ils estoyent logez au plus haut de la ville, et que leurs maisons estoyent esdifïées sur des rochiers. Celle *ferme pierre sur laquelle ils estoyent fondez*, estoit non pas la parole de Dieu [...] mais la Messe [...]»; *Met. Chr.*, p. 190: «[...] l'Église de Jesu, qui est la maison de Dieu, *fondée sur la ferme pierre* [...] Jesus Christ, *la ferme pierre, qui est le fondement* de la sainte cité de Jerusalem celeste [...]»; *De l'autorité et perf. des Écritures*, p. 151: «Je conclu donc necessairement, que les hommes ne peuvent rien faire en foy, si leur foy n'a la parole de Dieu pour son fondement. Car s'il est autrement, c'est bastir en l'air, sans fondement, ou sur l'arene, et non pas sur *la ferme pierre*». Cf. aussi Farel, *Summaire et briesve declaration* [...] (Turin [= Alençon], [S. Du Bois], 1525 [c.1529-1534 ?]), f. Kr^o-v^o: «[...] on voit bien que le fondement de ceulx qui les defendent [les livres de l'Écriture] et font defendre est tresmal fonde et fort debile. Le vray chrestien qui est *fonde sur la vraye pierre* peout tout lire et ouyr [...]».

²³⁹ Lc 6⁴⁹.

²⁴⁰ <Deut. 12^[8]>.

avoit tiré son glaive, et coupée l'oreille de Malchus²⁴¹ {60} sommes enseignés que les bonnes intentions non estans fondées sus le commandement de Dieu, sont péché devant luy. Brief par ceste parole nous congnoissons Jesus Christ, lequel de tant de gens est ignoré, et la grande charité de luy, envers nous : nous entendons aussi les grands biens, et promesses qu'il nous ha préparé. Davantage par la parole de Dieu nous congnoissons comme par une tres certaine Marque²⁴², la vraye Eglise laquelle sans la parole divine ne peult subsister, ou estre, non plus que le corps sans Ame. Et comme dict un bon et saint personnage, le tesmoignage duquel en c'est endroit commodément nous servira.²⁴³ *Sans l'Evangile nous sommes tous inutiles, et vains, sans l'Evangile nous ne sommes Chrestiens, sans l'Evangile toute richesse est povreté, sagesse est follie devant Dieu, force est foiblesse²⁴⁴, toute justice humaine est damnee de Dieu²⁴⁵. Mais par la congnoissance de l'Evangile nous sommes faitz enfans de Dieu²⁴⁶, freres de Jesus {61} Christ²⁴⁷, combourgeois des saintz, Citoyens du*

²⁴¹ Jn 18¹⁰.

²⁴² *Infra*, p. 92: «[...] au temps du regne de l'Antechrist [...] la vraye Eglise, l'espouse de Jesus Christ, ne pourra estre discernée ne congneue sinon par la seule escriture sainte». Viret reconnaît l'Eglise authentique dans les «[...] assemblées auxquelles la pure Parole de Dieu a lieu [...]» (*Exposition familière de l'oraison*, citée dans G. Bavaud, *Pierre Viret. Sa théologie, op. cit.*, p. 217); et *Sermons sur Esaïe*, p. 70: «[...] il ne faut pas juger de l'Eglise selon l'apparence, selon la multitude et selon ce que le monde en peut estimer, mais il en faut juger selon les marques qui sont données en l'Ecriture sainte». En 1541, Luther venait de faire paraître l'*Antithèse de la vraye et fausse Eglise* qui, selon W. Moore, «[...] est à quelques égards ce qu'il a paru de plus remarquable de l'œuvre de Luther en français» (*La Réforme allemande et la littérature. Recherches sur la notoriété de Luther en France*. Strasbourg: 1930, p. 300). Dans son «Épître au Roy de France», parmi d'autres textes, Calvin écrit que la marque de la véritable Eglise est «la pure prédication de la parole de Dieu, et l'administration des Sacremens bien instituée» (*Institution*, J.-D. Benoît, éd., p. 42). Cette idée est dév. dans l'*Institution* (II, IV, 1, 4). Cf. aussi B. Ch. Milner, *Calvin's Doctrine of the Church*. Leiden: E.J. Brill, 1970, p. 100.

²⁴³ <Louange de Levangile.>. Calvin, *Epître à tous amateurs de Jésus-Christ, avec Intr. sur une édition française de l'Institution dès 1537* (par J. Pannier). Paris: 1929, Publications de la Société Calviniste de France, n° 2, pp. 48-49. Cf. aussi les éloges de Calvin dans *Dial. du désordre*, p. 608; *Necromance papale*, pp. 96-97; le T2, f. 33r°. Noter la réaction de Calvin: «J'ai apprécié tes observations [sur la *Brieve instruction contre les anabaptistes*, 1544], mais je les aurais appréciées davantage si tu m'avais reproché plus librement ce que tu jugeais blâmable. Car en m'épargnant tu me sembles être un censeur trop timide ou indulgent [...] parce que tu témoignes d'un respect excessif pour moi [...]» (cité dans J.-F. Gilmont, *Jean Calvin et le livre imprimé, op. cit.*, p. 150; *C.O.* 12: 107).

²⁴⁴ 1 Co 1^{25, 27}.

²⁴⁵ Es 64^{5a}.

²⁴⁶ Jn 1¹².

²⁴⁷ Mt 12⁴⁹⁻⁵⁰, 28¹⁰.

*Royaulme des cieulx*²⁴⁸, *Heritiers de Dieu avec Jesus Christ*²⁴⁹. *l'Evangile est la parole de vie*²⁵⁰, *et de verité*²⁵¹. *C'est la puissance de Dieu au Salut des croyaus (sic)*²⁵². *C'est la clef de la science de Dieu, qui ouvre la porte du Royaulme des cieulx aux Fideles, et la ferme aux Incrédulés*²⁵³. *Bien heureux sont ceulx qui l'oyent, et le gardent*²⁵⁴ : *car par cela ilz monstrent qu'ilz sont enfans de Dieu. Malheureux sont ceulx, qui ne le veulent entendre, ouyr, n'ensuyvre, car ilz sont enfans du diable*²⁵⁵. *Escoutez mes Fteres (sic)*²⁵⁶, *ou est vostre esperance si vous mesprisez, et desdaignez, d'ouyr, veoir, lire, et retenir ceste Sacree parole ? En laquelle est comprinse la sapience celeste, laquelle outre passe tout le monde, et penetre jusques aux haultz mysteres de Dieu*²⁵⁷. *Ne sçavez vous pas que c'est le Testament du Seigneur Dieu noste bon Pere, la volonté duquel en iceluy nous est amplement declairee*²⁵⁸ ? *Et que ne pouvons estre participans de cest heritage immortel, ne prendre aulcun {62} droict au Royaulme celeste sinon en voyant, et gardant ce testament avec toute diligence ?*

²⁴⁸ Lc 10²⁰; Ph 3²⁰; He 13¹⁴.

²⁴⁹ Rm 8^{17a}.

²⁵⁰ Ph 2^{16a}.

²⁵¹ Eph 1^{13a}.

²⁵² Croyans. Cf. Rm 1¹⁶.

²⁵³ Mt 16¹⁹. Lier et délier: Mt 18¹⁸; Jn 20²³.

²⁵⁴ Ap 1³.

²⁵⁵ Jn 8^{43-44a}.

²⁵⁶ Freres.

²⁵⁷ Col 2^{2b-3}.

²⁵⁸ <Le testament de Dieu nostre Pere>. Sur le thème, très répandu, du «Testament du Père», cf. la préface de Lefèvre d'Étaples au NT (1523) (Rice, p. 465); *La Verite cachee, devant cent ans faicte et composee a six personnages* ([Neuchâtel], [P. de Vingle]), 1533 ?, f. E4v^o; le douzain en tête de la Bible d'Olivétan *incipit*: «Au lecteur des deux Testaments» (*B.S.H.P.* 1: 81; pour l'attribution à Des Périers et à Vingle, cf. Chambers, p. 92); [A. Marcourt ?], *Le Conseil de Neuchâtel aux gouverneurs de Besançon*. De Neuchâtel, 30 déc. 1536 (*H VI*: 456); «Dixain de la lecture du NT» après l'épître préliminaire du NT (Genève, 1539; *B.S.H.P.* (1863): 113-114; «Clément Marot, aux amateurs de la Sainte Escriture»; [A. Marcourt, P. Viret], *Declaration de la Messe, Le fruict dicelle, La cause, et le moyen, pour quoy et comment on la doit maintenir* ([Genève], [J. Michel], 1542 ?), f. B5r^o; *Brief discours de la Republique*, ff. aiii r^o, bi v^o; *Exhortation à la lecture des S. Lettres*, p. 36; «Estienne Delafontaine aux enfans de Dieu» dans le NT de J. Girard (1543) pièces reproduites dans E. H. Gaullieur, *Études sur la typographie genevoise*. Nieuwkoop: B. de Graaf, 1971, p. 162; poème de «Mat.[hurin] Cord.[ier] aux lecteurs» dans le NT de J. Michel (1544) f. Aa8v^o; P. Doré, *Le Nouveau Testament d'amour, de nostre Pere Jesus Christ, signé de son sang* (Paris, J. Ruelle, 1550), ff. ãijv^o-ãiijr^o; Farel, *De la saincte cene de nostre Seigneur Jesus et de son Testament confirmé par sa mort et passion* (J. Crespin, 1553), pp. 3ss; *Le moyen de parvenir à la cognoissance de Dieu* (Lyon, R. Granjon, 1562), f. eiii v^o; *passim*.

Venez donc mes amys²⁵⁹, avancez vous pour recevoir d'un prompt courage la declaration de la bonne volenté de vostre Pere, et embrasser ce grand bien qui vous est presenté par ce testament : et ne permettez, qu'il vous soit par l'envie et faulseté d'aucuns adversaires ravy, caché, ou corrompu.

Venez hommes jeunes, et vieux, hommes, et femmes, grands et petis, Seigneurs, et Serviteurs, Ebrieux, et Grecz, Latins et François : Venez entendre quel est *l'heritage que vostre Pere tres bening vous ha à tous prepare*²⁶⁰, sans esgards, ou respect des eages, des personnes, des estatz, ou des nations²⁶¹.

Avancez vous enfans²⁶² : car Jesus Christ veult que vous approchez de luy, et reprent ceulx, qui vous en veulent reculler : Et aussi le S. Apostre commande que soyez enseignez par voz Peres en la doctrine de nostre Seigneur²⁶³ : par laquelle apprendrez à {63} avoir l'amour, et *crainte de Dieu commencement de sagesse*²⁶⁴, et quel est vostre office envers voz Peres, et Meres.

Venez adolescentz²⁶⁵, et apprehendez la discipline de Dieu, ne mesprisans sa sainte doctrine : par le moyen de laquelle voz vagues et charnels desirs seront mortifiez, et ceste folle et ardente concupiscence sera en vous refrenee, et moderee²⁶⁶, moyennant *que la parole du Seigneur habite en vous abondamment* en toute prudence²⁶⁷ : en congnoissant que *Dieu ne vous ha point appellez à ordure, mais à sanctification* : et que *pour eviter paillardise un chascun doibt avoir sa femme*²⁶⁸, veu que le mariage est un estat honorable²⁶⁹. Et certes la parole de Dieu est la droicte voye

²⁵⁹ Par son caractère libre et direct, ce long dév. fait penser à une exhortation prononcée oralement.

²⁶⁰ Mt 25³⁴.

²⁶¹ Ga 3²⁸.

²⁶² <Matt. 19^[13-15]. Aux enfans.>

²⁶³ <Ephe. 6^[4].>

²⁶⁴ Pr 1^{7a}.

²⁶⁵ <Colo. 3^[5-8 ?]. Aux adolescentz.>

²⁶⁶ <Prov. 1^[10-16?].>

²⁶⁷ <Colo. 3^[16a].>

²⁶⁸ <1. Thes. 4^[3] 1. Co. 7^[2].>

²⁶⁹ Précision visant sans doute les défenseurs du célibat religieux. Sur cette question, cf. *De la vraye et fausse religion touchant les voeus et les sermens licites et illicites et notamment touchant les voeus de perpétuelle continence [...]* (J. Riverly, 1560); Luther, *Grand Catéchisme*: «[Dieu a béni le mariage] le

pour seurement guider et conduire voz pas en ce mortel voyage²⁷⁰ le Psalmiste disant²⁷¹ :
En quoy adressera le Jeune adolescent sa voye ? En se conduisant selon ta parole, Seigneur.

Venez hommes constitués en eage de virilité²⁷², et vous apprendrez à bien regir et gouverner vostre famille en {64} la crainte de nostre Seigneur : et dispenser les biens commis à vostre garde fidelement, ne vous *enorgueillissant* en vos richesses, et ne *fischant* vostre *esperance en l'incertitude d'icelles*²⁷³. Et par ce evitez la malediction prononcee contre ceulx, qui abusans de leurs richesses se *thesaurisent ire aux derniers jours*²⁷⁴. Et ne vous arrestez tant à ceste vie caducque, et transitoire, et au gaing et profit mondain, que n'ayez beaucoup plus grande sollicitude du salut de vostre Ame²⁷⁵, et estant *riches en bonnes oeuvres*²⁷⁶ procedantes d'une Foy vive²⁷⁷, vous faciez *un thresor au Ciel*²⁷⁸. Que si n'avez des richesses en abondance²⁷⁹, apprenez par la sainte escriture de jetter vostre pensee au Seigneur, vous confians en sa providence, et certes il ne vous delaissera point²⁸⁰ : car *en ayant nourriture et vestement, estimerez divine reverence avec contentement estre grand gaing*, disant avec l'Apostre : *Nous*

plus richement possible, plus que tous les autres états» (*MLO* VII: 65); Calvin, *Institution* IV, XIX, 34; *passim* et les textes néotestamentaires appuyant le mariage des pasteurs: Mt 8¹⁴⁻¹⁵; 1 Co 9⁵; He 13⁴; 1 Tm 3²⁻⁴; Tt 1⁶.

²⁷⁰ <Ebr. 3^[7-19]>.

²⁷¹ <Psal. 119^[9]>.

²⁷² <Aux hommes en eage de virilité.>.

²⁷³ <1 Ti[m]o. 6^[17]>.

²⁷⁴ <Jaco. 5^[3b]>.

²⁷⁵ <Matt. 16^[26]>.

²⁷⁶ <1. Ti[m]o. 6^[18-19]>.

²⁷⁷ *Oeuvres procedantes d'une Foy vive*: cf. *infra* pp. 76-77: «œuvres inutiles et non fondees en Foy». Cf. aussi *Exp. fam. sur le Symbole*, pp. 31-34; *Le Catéchisme de Genève*, 20^e dimanche, (Q. 121-25). «Des bonnes œuvres qui sont faites en foi» et «Le moyen pour faire œuvre agréables à Dieu» (*Confessions et catéchismes de la foi réformée*, O. Fatio, éd., pp. 53-54); *Sermon du Bon Pasteur*: «Ces œuvres là il [Paul] reputa fient / Qui luy sembloient au paravant si belles; / Mais ce n'estoit que vaines estincelles. / Pourquoi cela ? faictes estoient sans foy» (*B.H.R.* 27 (1965): 302); *Del beneficio di Jesu Christo (Chemins de l'hérésie*, t. 3, ff. 26v°, 29r°, 31v°); *Exhortation tresutile sur les saintes parolles de nostre Seigneur Jesus, Retournez vous et croyez à l'Evangile. Aussi comment on doit faire les bonnes œuvres, et quelles sont les bonnes œuvres* (1541), *Piety*, E73.

²⁷⁸ Mt 6²⁰.

²⁷⁹ <Psal.>. Ps 49^{3ss} ?

²⁸⁰ Ps 94¹⁴.

*n'avons rien apporté en ce monde, il ne fault doubter que aussi ne pouvons emporter chose aucune*²⁸¹. Et certes, celui {65} doit estre estimé riche qui est povre avec Jesus Christ. Et lors debvez avoir souvenance du bon propos de Tobie²⁸², lequel admonnestat son Filz dict : *N'aye point de crainte mon enfant, combien que nous ayons vescu povrement : toutesfois nous aurons beaucoup de biens si nous craignons Dieu, et nous retirons du mal et faisons bien*. Jusques icy j'ai parlé à vous qui versez aux choses privees et domesticques. Que si estes constituez en office de judicature²⁸³, ou mis en quelque hault estat, et degré de dignité, entendez par la parole de Dieu quel est vostre devoir²⁸⁴, lequel gist à faire juste jugement sans decliner çà ne là, soit par faveur, soit par haine, n'estans acceptateurs des personnes²⁸⁵, ne jugeant selon la face, et ne rendant la main pour recevoir *dons et presens*, lesquelz (comme bien admoneste le S. Prophete Moyse et autres) *aveuglent les yeulx des sages, et changent les paroles des justes*²⁸⁶ : ains congnoissant que la puissance à vous donnée²⁸⁷, est une ordonnance de Dieu à la louange et defense des bons, et à la vengeance des {66} mauvais, en userez eu bonne conscience comme *devant le Seigneur Dieu*²⁸⁸ : duquel estans serviteurs, et non seulement des hommes, escouterez le Psalmiste qui dict²⁸⁹, *Vous q[ui] jugez la terre soyez instruitz, servez à l'Eternel en crainte* etc. Par lequel passage fault entendre, que non seulement devez avoir congnoissance des sciences humaines, mais aussi devez estre enseignés et instruitz en la doctrine du Seigneur : et ce d'autant qu'estes constitués en plus grande autorité, et que cheute y est plus dangereuse.

²⁸¹ <1. Ti[m]o. 6^[6-8]>.

²⁸² <Tobie 4.[sic: 5²¹]>.

²⁸³ *Office de judicature*: même expression dans Farel, *Du vray usage de la croix*, f. L2 v^o.

²⁸⁴ <Deut. 16^[18-19]>. Cf. aussi les exhortations aux magistrats dans *Remonstrances* (= *Traitéz divers*, 1559), pp. 27-28.

²⁸⁵ <Levit. 18^[24-30?] Prov. 12^[17?]>.

²⁸⁶ <Eccl. 20^[29] [= Si 20²⁹]>.

²⁸⁷ <Rom. 13^[1-4]>. *Idem* dans *Le monde à l'empire*, pp. 57-59, avec la réf. à Moïse [Dt 16] et la mise en garde contre les pots de vin qui «rendent aveugles et muets les hommes [Eccl 20²⁹ = Si 20²⁹].

²⁸⁸ 2 Co 8^{21b}

²⁸⁹ <Psal. 2^[10]>.

Venez vieillards²⁹⁰ q[ui] jusques à cest eage avez esté eslongnés de la parole de Dieu²⁹¹ : ne craignez maintenant à vous en approcher, ayans honte de ce qu'avez tardé si longuement : car certes il est mieulx y venir tard que jamais : le Seigneur doulx et debonnaire ne rejette nul eage²⁹². Prenez courage voyans q[ue] les ouvriers, qui viennent à heure bien tardive ne sont repoulsés, ou refusés par le Pere de famille, ains benignement envoyez en la besongne. Icy vous apprendrez avec Nicodeme²⁹³ comme *il fault que de {67} rechef venez à renaistre pour avoir acces au Royaulme de Dieu*²⁹⁴ : et que ceste seconde nativité se faict par *une semence incorruptible, qu'est la parole de Dieu* à nous annoncee²⁹⁵, *le laict de laquelle il fault q[ue] desiriez comme enfans nouvellement nays*²⁹⁶. Et soyez certains, q[ue] vous qui à present *estes travaillez et chargez en voz consciences, serez soulagez, et trouverez repos à vos Ames*²⁹⁷.

Venez femmes venez d'un prompt cueur, et ne vous tenez en arriere²⁹⁸ : soyez honteuses quant aut (sic)²⁹⁹ mal, mais icy ou tout bien abonde il fault que soyez hardies : car je vous assure qu'avez bonne part à ce grand thresor, et bon droict à l'heritage de salut : lequel par l'envie des adversaires ne vous sera point ravy n'y osté, si toutesfois par vostre nonchallance à ce n'adjoustez consentement. Ne vous laissez point decevoir je vous prie, veillez, soyez sur vostre garde, et priez. Ayez souvenance que le diable ha faict la premiere ruine par la premiere femme, laquelle pour non s'arrester à la parole de Dieu fut deceuë³⁰⁰ : {68} Et croyez que ce cauteleux calumnieur³⁰¹ n'a

²⁹⁰ <Aux hommes vieulx.>.

²⁹¹ i.e. ayant passé la plus longue partie de leur vie dans le papisme.

²⁹² <Matt. 20^[1-16]>. Cf. surtout le v. 16.

²⁹³ <Joan. 3^[3-7]>.

²⁹⁴ Jn 3^{5,7}. Cf. l'*Epistre aus fideles conversans entre les Chrestiens Papistiques* (1543), pp. 121-24 (= *Traitéz divers*, pp. 116-117) où Viret traite de «l'exemple de Nicodème, des Bons Nicodemites et des faus Nicodemites».

²⁹⁵ <1. Petr. 1^[23]>.

²⁹⁶ <1. Petr. 2^[2]>.

²⁹⁷ <Matt. 11^[28]>.

²⁹⁸ <Aux femmes.>. Cette adresse, la plus longue, s'achève à la p. 88. Elle totalise 21 pp.

²⁹⁹ Au.

³⁰⁰ Cf. ici et aux L. suivantes Gn 3²; 2 Co 11³; 1 Tm 2^{14b}.

³⁰¹ Ap 12^{10b} ? : «[...] l'accusateur [sens étymologique du nom *Satan*] de nos frères, celui qui les accusait devant notre Dieu, jour et nuit».

point depuis oublié son art, et ancienne finesse : ains ayant heu une curee si bonne, tasche par cauteles innumerables à decevoir journellement vostre sexe. Puis donc que congnoissez nostre premiere Mere avoir esté trompee pour s'eslongner et fourvoyer de la parole du Seigneur Dieu³⁰² : au lieu de vous en reculer, approcher vous, et par ce eviterez les tromperies, et deceptions de Satan : Ce que ferez si n'ajoustez point de Foy à l'advis d'aucuns sages mondains³⁰³, qui vous tiennent à si peu, qu'ilz ne veulent qu'ayez autre soing q[ue] du corps, et des affaires du mesnage et de la maison exterieure : mais je vous conseille qu'ayez beaucoup plus grande sollicitude d'orner vostre maison interieure, *qui est le temple du S. Esprit* ainsi que tesmoigne le S. Apstre³⁰⁴. Si vous estudiez de tenir honnestement accoustré vostre corps, combien plus devez vous avoir soing de vostre Ame, laquelle est de trop plus grande estime³⁰⁵ ? Et certes elle ne peult avoir plus beau miroer pour bien se veoir {69} et se parer deuëment, que celuy de la sainte escriture : en la leçon de laquelle si prenez une fois goust, vous entendrez de quelle fruition, et joye vous veulent privez voz envieulx : lesquelz comme chiens mal conditionez estans couchez sus un grand monceau de paille, n'en veulent eulx mesmes, et si ne permettent leurs voysins en user : Pareillement ceulx icy ayans la sainte escriture entre leurs mains ne l'explicquent ainsi ny à ceulx qu'ilz devroient : Et encores qui pis est, deffendent avec grandes menaces la lecture d'icelle. Juges certainement iniques³⁰⁶, qui par grande temerité prohibent et deffendent de lire, ce qui est permis, ou plus tost commande d'escouter et entendre. Mais je leur annonce qu'ilz attendent assurement contre eulx menace semblable à celle de Jesus Christ contre ceulx qui *portoient la clef de science, et*

³⁰² Eve. Gn 3¹⁻⁶.

³⁰³ <Les sages mondains ne veulent q[ue] les femmes ayent autresoing que du corps>.

³⁰⁴ <2 [sic: 1]. Cor. 6^[19]>. Cf. aussi *Ins. Chr.* (1564), t. II, pp. 240ss pour une analogie similaire: «Le douzième dialogue, qui est de l'édifice extérieur du corps humain. Pourquoi le corps humain est comparé à un tabernacle et à une loge és saintes Escritures, et de l'image de la vie humaine en l'habitation des tabernacles des Anciens.».

³⁰⁵ Cp. à 1 P 3³⁻⁵.

³⁰⁶ Cf. la parabole du juge inique et de la veuve (Lc 18¹⁻⁸).

*n'entrans eulx mesmes, empeschoyent encores ceulx qui vouloient entrer*³⁰⁷. Or pour vous eslongner de la sainte escriture, et à vostre grans prejudice vous tenir tousjours *captives* aux lacz d'ignorance³⁰⁸ : {70} Voz adversaires alleguent coustumierement aucuns passages de S. Paul, lesquelz nous demonstrerons (avec l'ayde du Seigneur) ne servir q[ue] bien peu à leur cause, laquelle obstinément ilz maintiennent contre vostre profit. Au premier passage le S. Apostre *ne permect point q[ue] la femme enseigne* : mais veult *qu'elle apprenne en silence avec toute subjection*³⁰⁹. Au second il commande *que les femmes se taisent en l'Eglise*³¹⁰ : *car il ne leur est permis de parler, ains doivent estre subjectes*. Dict d'avantage que *si elles veulent apprendre quelque chose, qu'elles interroguent leurs Marys*. Mais avant que respondre, icy est à noter que voz ennemys en vous voulant nuyre se coupent de leur cousteau mesme, et sans y penser sont contraintz de porter tesmoignage à la verité manifeste, laquelle toutesfois ilz ont oppugné : car en vous renvoyant (selon le dict de S. Paul en ce lieu) à voz Marys pour apprendre, et estre enseignees aux choses divines, il fault necessairement bon gré mal gré qu'ilz advouent que voz Marys doivent {71} avoir la congnoissance des saintes escritures, autrement que vous pourroient ilz enseigner sinon fables ? Mais puis qu'il est assez clair, et manifeste qu'en ce lieu mensonge se destruit de soy mesme, laissons ce point, et venons a la response. Je dy donc mes Dames q[ue] le dict de S. Paul ne vous doibt aucunement retarder de lire la sainte escriture³¹¹ : car il ne s'ensuit pas que si le pouvoir d'enseigner ne vous est permis, q[ue] aussi le pouvoir de

³⁰⁷ <Luc. 11^[52]> Ce v. est un lieu commun dans le débat contre la censure des versions bibliques: *Du devoir*, Epistre, ff. B8v^o-B9r^o: «Et vous qui portez le nom de prestres [...] Rengez vous à la Parolle de Dieu, ou si vous ne la voulez suyvre, ne faites pas comme les Scribes et les Pharisiens, qui se vantoyent d'avoir les clefz du Royaume des cieux, et si ny vouloyent point entrer ny laisser entrer les autres»; *passim*. Jacques Lefèvre d'Étaples, *Epistres et Evangiles pour les cinquante et deux dimanches de l'an*, 4B, p. 23: «[...] combien donc sont malheureux ceulx [les sadducéens, i.e. les théologiens de Paris] qui par malignité ou autres voyes oblicques ou empeschent [la diffusion de l'Évangile]»; *Exhortation à la lecture des s. Lettres*, p. 91: «[...] les Scribes, et Pharisiens, lesquelz ayants la clef de science, n'entrent à Jesu Christ, et ne permettent y entrer les aultres. A la mienne voulunté, qu'il n'en fust point aujourd'huy, à qui ces parolles se puissent adresser».

³⁰⁸ 2 Tm 3⁶⁻⁷.

³⁰⁹ <1. Ti[m]o. 2^[11-12]>.

³¹⁰ <1. Cor. 14^[34-35]>.

³¹¹ <Interpretation du passage de saint Paul.>

lire vous soit defendu³¹². Et ne fault que regarder en cest endroit l'intention du S. Apostre, laquelle ne tend à autre fin sinon que *bon ordre* soit observé en l'Eglise³¹³, et qu'il n'y ait trouble ou aucune confusion, laquelle certes doibt estre grandement esloignee de l'assemblee des Chrestiens. À ceste cause par telz passages S. Paul ne vous veult bannir, ou estranger de la leçon de la Sainte escriture : ains veult qu'en assemblee et congregation des fideles q[ue] escoutiez en silence, ne vous ingerant à parler, mesmement en la compagnie des hommes, à celle fin que vostre modestie soit de tous congneuë, {72} et que toutes choses soient entretenues par convenables polices, et bon ordre, lequel certes est gardien de la paix et tranquillité Chrestienne³¹⁴. Que voz ennemis donc cherchent autres passages pour prouver leur intention : car par le dict de S. Paul, tant senfault qu'ilz puissent corroborer leur propos, que plus tost par iceluy le contraire se prouvera : autrement il s'ensuyvroit, q[ue] le S. Apostre auroit bien heu faulte de souvenance, veu que au mesme lieu il avoit desja dict, *qu'il veult un chascun venir à la congnoissance de verité*³¹⁵.

Lisez donc les escritures, et vous *admonnestez l'une l'autre*³¹⁶ en toute douceur et charité: Et quand doubterez de quelque point difficile, mesmement qui concerne l'honneur de Dieu, et la charité envers le prochain : eslevés voz pensees en hault invocquans l'ayde de celuy duquel procede la vraye sapience, et qui seul baille

³¹² M. D'Ennetières, *Epistre tresutile* ([Genève], [J. Girard], 1539), ff. a3r^o-v^o: «Et combien que ne nous soit permiz de prescher és assemblees et eglises publiques, ce neantmoins n'est pas deffendu d'escrire et admonester l'une l'autre, en toute charité. Non seulement pour vous, ma dame, ay voulu escrire ceste Epistre, mais aussi donner courage aux aultres femmes detenues en captivité [noter le mot «captives» dans le T1 quelques lignes plus haut (p. 69, n. 306)], affin qu'elles ne craignent point d'estre deschassées de leurs pays, parans et amys, comme moy, pour la parolle de Dieu. Et principalement pour les paouvres femmelletes, desirans sçavoir et entendre la verité, lesquelles ne sçavent quel chemin, quelle voye doibvent tenir. Et affin que desormais ne soyent en elles mesmes ainsi tomentées et affligées, ains plustost resjoyes, consolées et esmeues à suyvir la verité, qui est l'Evangile de Jesus Christ».

³¹³ 1 Co 14⁴⁰; Col 2⁵.

³¹⁴ Farel, *Du vray usage de la croix* (1560), p. 170: «Car le saint Esprit ne permet point que la femme parle en l'Eglise et en l'assemblée des Chrestiens, tant s'en faut qu'il ordonne une femme pour estre Pasteur et chef de l'Eglise»; et p. 204: «Les femmes rachetées du precieus sang de Jesus Christ, tant grande cognoissance qu'elles ayent de l'Evangile, toutesfois elles n'ont point lieu de parler ne d'enseigner en l'Eglise, et és assemblees».

³¹⁵ <1. Ti[m]o. 2^[4]>.

³¹⁶ Col 3^{16b}; He 3^{13a}.

l'entendement aux petis et ignorans : Et ce pendant ne serez negligentes de vous adresser à ceulx lesquelz appercevrez avoir la crainte divine {73} devant les yeulx, et desquelz le sçavoir et la doctrine ne tendent à autre but sinon à l'honneur de Dieu. Et ne craignez la mocquerie d'aucuns Espritz legers, qui d'une coustume perverse reprennent ce qu'ilz ne sçavent, et *disent le mal estre bien, et le bien mal, appellans les tenebres lumiere, et au contraire lumiere tenebres*³¹⁷ : lesquelz en se gaudissant, et vous voulant faire honte pour vous retirer loing de la sainte escriture, vous appelleront à l'aventure curieuses³¹⁸. Certes telles injurieuses mocqueries ne sont à doubter aucunement, pourveu que veniez à la lecture de l'Escriture sainte avec grande crainte, et reverence, baissant la teste de vostre sens, c'est à dire vous humilians comme rien sçavantes, et congnoissans qu'avez besoing d'estre instruictes : Et sur tout soyez diligentes de preparer voz coeurs par prieres et oraisons, pour recevoir ce celeste, et inestimable thresor, qui est la congnoissance de Dieu : car il ne fault venir aux Livres divins ainsi que communement on faict aux lettres humaines : lesquelles se li= {74} sent le plus souvent pour apprendre à bien parler, pour remplir et recreer les oreilles, et pour acquerir seulement loz et honneur vers les hommes. Et à telz Livres humains peult un chascun venir sans avoir grand esgard : mais il n'est ainsi des escritures divines, desquelles se fault approcher non point avec legereté inconsyderee, ou par une haultaine fierté en cuydant soubdainement estre grand Theologien : car la porte des saintes lettres, laquelle est basse, ne baille entree sinon aux humbles, et à ceulx qui s'abbaissent et se rendent petis³¹⁹. Il ne fault donc venir à les lire pour user de vaine ostentation, ou pour faire monstre de son sçavoir : car certainement ceulx qui en ceste sorte y entrent, acquierent une vaine science, *laquelle enfle et enorgueillit*³²⁰. Joint q[ue] *le Royaulme de Dieu ne consiste point en parole: mais en vertu et puissance*³²¹ : c'est à dire, que l'Evangile (par lequel Dieu vrayement regne es cueurs des croyans) ne

³¹⁷ Es 5²⁰.

³¹⁸ <En quelle sorte on doibt venir à lire la sainte escriture.>.

³¹⁹ <La porte des saintes escritures est basse et petite.>. Cp. cette analogie à Mt 19²⁴.

³²⁰ 1 Co 8^{1b}.

³²¹ <1. Cor. 4^[20]>.

gist pas seulement au beau parler sans aucun effect. Cherchez donc aux escritures saintes³²² non {75} point vous mesmes, vostre gloire, mais seulement Dieu et son honneur. Cherchez en icelles plus tost l'art de bien vivre q[ue] de bien parler seulement ainsi que communement on fait es Livres humains³²³. Cherchez la congnoissance de Dieu pour apprendre à vrayement l'aymer, et de luy avoir jouyssance. Et certes ce saint desir ou (comme voz adversaires l'appellent) ceste curiosité ne sera à reprendre et mespriser : ains meritera plus tost estre vituperee je ne sçay quelle nonchallance, laquelle (helas) est aujourd'huy en plusieurs³²⁴, qui ne veulent enquerir, sçavoir, ou entendre chose aucune appartenante à leur salut, et qui pis est se mocquent de ceulx qui en ont quelque soing, ne pensant que nostre vie en ce monde ne peult estre sinon malheureuse sans la congnoissance de Dieu³²⁵. Mais je leur feroys volontiers une demande : s'ilz veulent que teniez chasteté en quelque pris, et que l'estimiez estre grande vertu comme de raison (attendu qu'elle est un singulier don de Dieu³²⁶). Par quel moyen pensent ilz que la pourrez, et {76} en corps, et en pensee maintenir, et garder en son entier³²⁷ ? Sera ce en lisant le Roman de la Rose³²⁸, ou les histoires

³²² <Ce quil fault chercher és escritures saintes.>

³²³ Réf. à certaines pratiques de la rhétorique humaniste. Il faut toutefois préciser que l'humanisme fixait aussi un but pratique et éthique à la lecture des belles lettres. Cf. parmi plusieurs études, N. Mann, «The origins of humanism», *The Cambridge Companion to Renaissance Humanism* (J. Kraye, dir.). Cambridge University Press, 1996, p. 14 (sur la *studia humanitatis* chez Pétrarque); P. I. Kaufman, «“Wisdom Speaking Copiously”: Renaissance Humanism Revisited.» *J.A.A.R.* 57/4 (1989): 829-42.

³²⁴ *Disp. Chr.* (1552), «Advertissemens», p. 42.

³²⁵ <Nostre vie malheureuse sans la cognoissance de Dieu. Sape. 8 [= Sg 8].>

³²⁶ Cf. Mt 19¹¹⁻¹² et n. w (TOB): «A l'enseignement sur le mariage restauré dans sa dignité première (la volonté du Créateur), Jésus ajoute une parole mystérieuse, qu'il déclare même incompréhensible sans un don de Dieu (11, 15; 13, 9); elle révèle une situation nouvelle déterminée par la venue du Royaume des cieus. Ce n'est pas une critique du mariage, mais une exception eschatologique non obligatoire; certains hommes sont tellement pris par le Royaume des cieus qu'ils ne se marient pas». Soulignés nôtres.

³²⁷ Cf. comment une femme devient paillard de corps ou en pensée dans *Epistre au fideles, touchant leur conversation entre les papistes* (= *Traités divers*, pp. 8-9): «Elle se delecte à raconter & à ouyr des parolles deshonestes & infames, & à chanter des chansons lubriques & paillardes. Elle prend plaisir aus danses, aus farts & aus pompes & bravetez, & à converser entre les iouvenceaus, & entre les muguetz & paillardesaus, & paist ses yeus en leurs gestes & contenancez, & ses oreilles a ouir leurs propos & devis amoureux & lascifs. Depuis qu'une fois elle a desia abandonné ses yeus & ses oreilles, elle n'est plus entiere, ne chaste. Car nous ne pouvons estimer vrayement chaste, la femme qui ne l'est de cœur, d'ame, & de toutes les parties & membres de son corps».

³²⁸ Poème didactique et octosyllabique en deux parties (XIII^e siècle). Marot, d'après une hypothèse courante, le modernisa légèrement en 1527.

fabuleuses de Lancelot du Lac³²⁹, du Roy Artus³³⁰, des quatre filz Aymon³³¹, de Fierabras³³², de Maguelonne³³³, et autres telz folz et legers escritz, qui encores d'aucuns sont tenuz en grande estime ? Plus tost y pourrez apprendre le contraire, et recevoir en vostre jeune eage telle playe, qui sera incurable, mesme jusques à la vieillesse³³⁴. Si vous desyrez de sçavoir deuëment conduire vostre mesnage, bien endoctriner voz enfans³³⁵, et ceulx qui sont commis à vostre charge en la crainte de nostre Seigneur³³⁶, l'apprendrez vous au livre des trois Maries³³⁷, en l'enfance de Jesu Christ³³⁸, au voyage de S. Patrice³³⁹, et en autres livres de semblable farine³⁴⁰, q[ui] par l'art et astuce du diable se sont avancez en public comme à la desrobee pour ernerver, et affoyblir l'autorité de la sainte parole de Dieu ? Plus tost y apprendrez vous supersitions, idolatries, faulx et frivoles services de Dieu, oeuvres inutiles et non fondees {77} en Foy³⁴¹. Mais au contraire aux livres de la sainte escriture, ne pouvez

³²⁹ Chevalier du roi Artus dans Chrétien De Troyes, *Lancelot ou le chevalier à la charrette* (c. 1170). Type de l'amant courtois.

³³⁰ Roi des Bretons devenu légendaire par les écrits de Chr. De Troyes.

³³¹ Roman de chevalerie tiré de la chanson de geste *Renaud de Montauban* (XII^e s.). Les fils d'Aymon de Montauban, vassal de Charlemagne, sont bannis par l'empereur et se réfugient en Ardenne. Chassés de leur château (Montessor), ils se mirent à errer dans la forêt sur leur cheval Bayard.

³³² *Fier-à-Bras*: géant sarrasin des chansons de geste du *Cycle carolingien* (1170).

³³³ Légende racontant les amours de Pierre de Provence et de Maguelonne, fille du roi de Naples, qui inspira une épître à Marot dans *Le Temple de Cupido* (1515), écrit en l'honneur de François 1^{er}.

³³⁴ *Disp. Chr.*, «Preface», p. 29: «Mais la chose est encore plus detestable aux femmes qui prennent plaisir à lire livres de paillardise [...] Or telz livres qu'ilz desirent ne leur defaillent point [...] il est defendu en plusieurs royaumes, pais et seigneuries de lire les bons livres, qui parlent de Dieu, permettant toutesfois les autres, qui n'induisent que à le deshonnorer et blasphemer [...]».

³³⁵ Enseignement maternel: cf. aussi *Ins. Chr.* (1564), t. II, pp. 727-28.

³³⁶ *Le monde à l'empire*, p. 149: «[...] les vrais accoustremens d'une sage et vertueuse matrone, sont ses enfans bien instruits et enseignez, non pas les ornemens pompeux».

³³⁷ À ne pas confondre avec le *De una ex tribus Maria* (1518) de Lefèvre d'Étaples (J. Vial, «Illustration d'une légende populaire au XVI^e siècle.» *G.J.* (1961): 215-22). Sur le débat des trois Marie dans l'Évangile, cf. *Le monde à l'empire*, p. 233.

³³⁸ *La vie de Jésus-Christ*: plusieurs éd. chez Nourry et ailleurs.

³³⁹ Sur les voyages de St. Patrice, cf. *Disp. Chr.*, I: 22, 28-29, 30, 44, 99-100; II: 359ss; III:10; *Necromance papale*, p. 45; *Traicte de purgatoire* [Genève] [J. Girard], 1543, p. 34; J. Le Goff, *Naissance du purgatoire*.

³⁴⁰ *De semblable farine*: cf. Viret à Calvin, 21 juillet 1542: «Suae farinae hominibus» (*C.O.* 11: 411).

³⁴¹ *Des actes*, p. 448 où Viret ironise sur les dévotions des femmes de haut rang: «[...] l'une des principales gloires et des principaux ornemens et joyaux des femmes est en la Papisterie, à porter belles heures bien braves dessous le bras, en allant à la Messe et aux temples, et d'avoir les damoiselles et chambrières pour les leur porter apres, avec les beaux chapellets pendans de la ceinture. Voilà une

lire, apprendre, ou retenir chose, qui ne vous soit grandement salutaire, si toutesfois la faulte ne procede de vous mesmes. Là trouverez vous ò Vierges³⁴², Dina fille de Jacob et Vierge, par trop inconsyderément, s'esgarer et eslongner de la maison de son Pere estre ravie, et deshonestement violee³⁴³ : Et par cest exemple serez enseignees de vous tenir sur vostre garde sans vous esgarer hors de la bonne compagnie, et legerement prester l'aureille. D'avantage verrez comme Sara depuis femme du jeune Tobias, usant de jeusnes et oraisons en la crainte de Dieu, et non seulement pour honneur mondain gardoit sa virginité³⁴⁴.

Vous Vesves³⁴⁵ apprendrez en la sainte escriture en quelle maniere se doibvent conduire celles, qui ont le propos de vivre en estat de viduité. Vous avez pour miroer la chaste conversation de la pudicque Vesve Judith³⁴⁶ : laquelle comme son hystoire tesmoigne estant de hault lieu, et riche en possessions avoit fiché et mis {78} l'ancre de son esperance au Seigneur Dieu, auquel elle servoit *en Esprit et verité*³⁴⁷ sans superstition, non point courant ça et là sans aucun arrest, à la maniere des legeres Vesves³⁴⁸ : ains estans la plus part du temps enfermee en sa maison avec ses Filles, declaroit assez qu'elle estoit vraye Vesve, et telle que le S. Apostre requiert la Vesve Chrestienne³⁴⁹ : quand il dict q[ue] *la Vesve qui verse aux voluptés, et delices en vivant elle est morte*. Qui est celuy qui ne louera en elle les grands et singuliers dons de Dieu : c'est à sçavoir en si grande abondance de biens sa vie estroicte et sobre, accompagnee

brave devotion, non pas celle de ces heretiques, qui portent des nouveaux Testamens, des Pseaumes et des autres livres des saintes Escritures». Cp. à Farel, *Summaire et briesve declaration daulcuns lieux fort necessaires a ung chascun chrestien [...]* (Turin [= Alençon], [S. Du Bois], 1525 [c. 1529-1534 ?]), f. 7v^o: «Le service adoration et prieres faictes aux saintz et a tous aultres qui sont hors de ce monde est une chose faicte sans foy contre la parolle de dieu».

³⁴² <Aux Vierges. Gene. 34.>.

³⁴³ *Epistre*², p. 68: «Dina, fille de Jacob, laquelle le filz du Roy de Sichem efforca et viola [...] Car si elle fust demourée en la maison de son pere, sans sesgarer [...], elle eust peu eviter ce grand inconvenient, par lequel elle tomba en grand deshonneur [...]». Cf. aussi J. A. Schroeder, «The Rape of Dinah: Luther's Interpretation of a Biblical Narrative.» *S.C.J.* 3 (1997): 775-91.

³⁴⁴ <Tob. 3^[11-15]>.

³⁴⁵ <Aux Vesves>.

³⁴⁶ <Judith.8.>.

³⁴⁷ Jn 4²⁴.

³⁴⁸ 1 Tm 5^{13a}.

³⁴⁹ <1. Ti[m]o. 3 (sic: 5)^[6]>.

toutesfois de charitable liberalité et de chaste continence ? Je ne veulx oublier en ce lieu la charité soingneuse de la Vesve hostesse de Helie le prophete³⁵⁰ : laquelle exerçant liberalement hospitalité en temps de grande et asprecherté fut repeuë, et rassasiee non seulement du pain materiel qui nourri le corps, ains encores du pain celeste, qui est la parole de Dieu, vraye viande de l'Ame : Par ce assez donnant à entendre que l'hopitale charité³⁵¹ {79} de heberger les deslogés n'est sans cause commandee de Dieu, et que grandement elle luy est agreable. Et pourquoy ne doys je commemorer icy la bonne Mere des freres Maccabees³⁵², laquelle estant adonnee au service d'un seul et vray Dieu avoit instruit ses enfans des leur jeune eage en telle maniere, qu'ilz avoient plus de fiance en l'observation de la loy du Seigneur Dieu, qu'en toutes les grandes felicités du monde. Consydez un peu de pres le cas. La tressaincte femme voyoit toute maniere de tourmens estre cherchez et intentez contre les adolescents pleins d'innocence. La Mere veoyt ses treschiers enfans estre destineez aux supplices et martyres inenarrables : Et toutesfois elle estant Vesve, et desolee : et appercevant à veuë d'oeil l'esperance de sa postérité, et race, et le soulas de sa povre vieillesse estre miserablement affligé et tourmenté, n'oublia point l'honneur de Dieu pour eviter les afflictions presentes : ains *non d'un cueur feminin, mais viril adhortoit ses enfans à constance*³⁵³ : assez declairant (par {80} ce faict) que *aux croyans rien n'est impossible*³⁵⁴, et quelque imbecilles et infirmes que soyons, q[ue] *pouvons toutes choses* (comme dict l'Apostre) *en celuy qui nous corrobore, et nous baille force*³⁵⁵. D'avantage vous avez pour vous servir d'exemple louable Anne fille de Phaniel : laquelle estant Vesve ne vivoit point selon les plaisirs mondains, comme assez

³⁵⁰ <3. Reg. 17 [= 1 R] 17^[8-24].>. BJ, p. 308, col. a: «Comme ceux de Samuel, les livres des Rois ne formaient d'abord qu'un ouvrage de la Bible hébraïque. Ils correspondent aux deux derniers livres des Règnes dans la traduction grecque et des Rois dans la Vulgate»; TOB, p. 633, col. a: «La distinction en deux livres serait le fait des traducteurs grecs du III^e siècle av. J.C. Cette séparation qui s'est imposée peu à peu a coupé malencontreusement en deux le règne d'Akhazias [...], ainsi que le Cycle d'Elie (commencé en 1 R 17 et achevé en 2 R 1)».

³⁵¹ <Hospitalité grandement agreable à Dieu.>. L'impression de la manchette s'étend sur les pp. 78-79.

³⁵² <[2] Mac. 7^[20-23].>.

³⁵³ V. 21b.

³⁵⁴ <Mar. 9^[23].>.

³⁵⁵ Ph 4¹³.

tesmoigne l'hystoire Evangelicque³⁵⁶, mais mettoit toute son affection et pensee à la desiree attente du Messias, et Sauveur tant de fois promis aux Juifs : ne suyvoit point aussi la molle et paresseuse oysiveté, ains *vacquoit à prieres, et oraisons jours et nuictz* : Elle estant vieille s'abstenoit et gardoit de tout propos legier, et desordonné, s'eslongnant des fables ocieuses, et mondaines : Et de grande modestie accompagnee neantmoins d'un fervent Esprit *parloit de Chrtist (sic)*³⁵⁷ à ceulx, qui en Jerusalem attendoient la redemption d'Israël. Et vous femmes constituees au saint estat de mariage³⁵⁸, n'avez vous pas en la sainte Bible tant de Dames notables, lesquelles vous peu= {81} vent servir comme de patron ? Premierement à fin que de plusieurs j'en mette en avant quelques unes. Vous pouvez veoir l'obeissance de Sara envers Abraham son Mary³⁵⁹ : de laquelle S. Pierre en ses Epistres fait mention, là ou il declaire bien au long comme les femmes Chrestiennes se doivent orner, et quelz accoustremens sont convenables à leur usage³⁶⁰. Ce que S. Paul n'a voulu obmettre en ses ecritz, admonestant avec diligence apostolicque les femmes Chrestiennes de non estre pompeuses, ou accoustrees sumptueusement : ains se contenter d'habitz honnestes, avec vergongne, et modestie³⁶¹ : Voyez je vous prie ces passages diligemment. Touchant de la chasteté laquelle doit estre en mariage³⁶² : ou la trouverez plus naisvement peincte, et mieulx exprimee, qu'en consyderant l'honneste conversation de Sara femme de Tobias le jeune³⁶³ : laquelle avec son Mary se maintenoit tant chastement en la crainte du Seigneur Dieu : et mesmement à ceste premiere assemblee de leurs noces³⁶⁴ : lesquelles ne pouvoient avoir mauvaïse yssue {82} attendu quelles commençoient par la louange du Dieu vivant, et par bonnes et saintes admonitions :

³⁵⁶ <Luc. 2^[36-38]>.

³⁵⁷ Christ

³⁵⁸ <Aux femmes mariees.>.

³⁵⁹ <1. Pet. 3^[3-4]>.

³⁶⁰ <En quelle sorte se doivent accoustrer les femmes Chrestiennes.>. Cf. plus tard Lambert Daneau, *Traité de l'estat honneste des chrestiens en leur accoustrement* (Genève, 1580).

³⁶¹ 1 Tm 2⁹.

³⁶² <Chasteté en mariage.>.

³⁶³ <Tob. 4^[12-13]>.

³⁶⁴ Tb 7-8.

tant s'en fault qu'on y ouyt propos deshonestes, dissoluz, et plus tost dignes du Bourdeau³⁶⁵, comme aujourd'huy se fait avec grande impudence en plusieurs assemblees de nopces d'aucuns qui se nomment Chrestiens : lesquelz devroient avoir grand' honte (si toutesfois ilz ont encores quelques ombre d'honesteté devant les yeulx) non seulement de dire, mais de veoir, ouyr, et souffrir ce qui se fait aujourd'huy en plusieurs lieux, mesmement le premier jour des nopces³⁶⁶ : Et ce n'est de merveilles si telz mariages commencez par tel desordre, et si grande dissolution, sortent souvent mauvais effect, et portent fruitz mal savoureux : veu que le diable est appellé au commencement. Mais l'indignité de la chose me fait un peu extravaguer³⁶⁷ : Or revenons au chemin. Vous verrez aussi es saintes lettres le chaste cueur de la bonne Susanne³⁶⁸ : laquelle choisit plus tost la mort corporelle qu'en offensant Dieu de consentir à {83} l'effrenee volonté des deux impudicques Vieillards. Quel besoing est il que je me travaille à faire plus longtems de telles choses, attendu que bonnes partie des escritures divines est remplie de semblables, et plus grandes admonitions ? En sorte qu'en vous exerçant en la leçon d'icelles pourrez trouver pour vostre profit et instruction infiniz autres passages³⁶⁹. Et mesmement comme devez honorer et aymer voz marys, leur estre subjectes en nostre Seigneur, porter amour à voz enfans, et avoir soing de la garde de vostre maison, et choses pareilles³⁷⁰. Et pour

³⁶⁵ <Notez.>

³⁶⁶ «Il n'y est question [aux noces], principalement en la papisterie, sinon de gourmandise et d'yvrougnerie et de banquets excessifs et de paroles et de contenancez lubriques, infames et paillardes et de farces et de danses vilaines et dissolues» (M. Bossart, «Le Pays de Vaud d'avant la Réforme selon Pierre Viret.» *E. L.* 1 (1988): 122, n. 42). *Ins. Chr.* (1564), t. II, p. 743: «[...] quelle honte & vilenie est-ce aux Chrestiens, si en leurs mariages ils portent moins de reverence à Dieu que les Payens mesme ?»

³⁶⁷ Même expression dans un autre ex. de digression: «[...] mais l'indignité de la chose me contrainct» (*De la communication que ceus qui cognoissent la verité de l'Evangile, ont aus ceremonies des papistes [...] (1558), p. 40, Traitez divers*).

³⁶⁸ <Dan.13.>. 1^{er} récit didactique des additions grecques au livre hébreu (et araméen) de Daniel.

³⁶⁹ *Met. Chr.*, pp. 494-95: «[...] il n'est rien plus mal propre, ne plus contraire à l'honesteté, et à la modestie et nature d'une femme, que de courir hors de sa maison: ne plus honneste et convenable à icelle, que de la garder, de gouverner son mesnage, sans mener grand bruit, et de bien instruire ses enfans».

³⁷⁰ <Colo. 3^[18]. Ephe. 5^[22-24]. Tit. 2^[4-5]. 1. Cor. 4 (sic: 14³⁵ ?).>.

abreger quelz bons fruitz ne cuiellerez vous au verger de la divine escriture³⁷¹ ? Il n'en y ha certainement nul autre duquel en puissiez raporter de semblables. Or pour autant que aucunes de vous pourroient craindre d'estre dictes, ou estimees temeraires, et outrecuydees, à cause qu'en plusieurs lieux la coustume n'est à present que les femmes entendent rien des escritures saintes : ou, pour le mieulx dire, ayent aucune congnoissance de Dieu. Je dy assure= {84} ment que telle crainte n'est raisonnable, ne procedant de Foy³⁷² : ains plustost de deffiance, autrement il faudroit estimer temeraires celles, qui ont escrit, et sont tant nommees en l'Ancien Testament. Et toutesfois l'escriture divine les louë, et exaulce grandement tant pour leurs bonnes moeurs, gestes, maintien, exemples, que pour leur Foy et doctrine³⁷³ : comme assez se conste de Sara, et de Rebecca, Et entre les autres, desquelles mention est faicte au Vieil

³⁷¹ *Le verger de la divine escriture*: par contraste avec l'arbre de la connaissance, dont Eve fut la première à goûter le fruit défendu. L'analogie de l'arbre fruitier et de l'Écriture est un thème fécond depuis l'antiquité. Cf. Cyrille, évêque de Jérusalem (*Catéchèse baptismale*, VI, 5); Irénée: «L'Esprit de Dieu dit [Gn 2¹⁶]: "Vous mangerez les fruits de tous les arbres du jardin", ce qui veut dire: "Mangez de toute Écriture du Seigneur" (*Contre les Hérésies*, V, 20, 2, L. Deiss, *Printemps de la théologie. Apologues grecs du deuxième siècle. Irénée de Lyon*. Paris: édit. Fleurus, coll. «Vivante Tradition», 1965, p. 180 = PG 7: 1178 BC); Luther: «La Bible est une grande, une immense forêt, dans laquelle il y a beaucoup d'arbre de toutes sortes, et on peut y cueillir toute espèce de fruits. [...] Il n'y a pas, dans cette forêt, un seul arbre que je n'aie secoué et d'où je n'aie cueilli ou fait tomber quelques pommes ou quelques poires» (*Propos de table*, WA Tr 1, 320, n° 674; *Martin Luther prédicateur. Arrêts sur images*. Textes choisis et présentés par A. et F. Greiner. Coédition: Excelsis et Edifac, 2002, p. 101); P. Doré: «O doux Seigneur, aidez-moi que je monte en la palme de vostre croix pour appréhender les fruitz qui y sont. Si je ne puy y monter, au moins je me tiendrai au pied de l'arbre et avec l'espouse reposeray à l'ombre afin que je recueille le fruit qui en tombera...» (cité dans B. Roussel, «Le Nouveau Testament d'amour de nostre Père Jésus-Christ. Les méditations françaises de Pierre Doré», *La Méditation en prose à la Renaissance* (Cahiers V. L. Saulnier, 7). Paris: 1990, Presses de l'École Normale Supérieure, p. 43); Guillaume de Branteghem, *Le vergier spirituel et mystique, rempli tant de nouveaux que anciens fruits de l'ame fidele* (Lyon, J. et F. Frellon, 1542), *Piety*, B241-42.

³⁷² *Ne procedant de Foy*: cf. *supra*, n. 1670 (fin) Les œuvres découlent de la foi.

³⁷³ Emprunt à M. D'Ennetières, *Epistre tresutile* (1539), f. a4r^o-v^o. Cf. la source probable des réf. bibliques dans le prologue de Jérôme au livre de Sophonie, cité dans l'*Exhortation à la lecture des s. Lettres*, pp. 22-23: «S'ilz scavoyent, dict il [i.e. Jérôme], que Holda propheta, quand les hommes se taisoyent <4. Reg.22.>: et que Delbora Juge, et prophete: laquelle surmonta les ennemys d'Israel, quand Barach avoit paour <Judicum 4.>: et que Judith, et Esther (en figure de l'Eglise) <Judith 13. Ester 7.> occirent les adversaires, et delivrerent Israel, qui s'en alloit perir, ilz ne feroient jamais la cigoigne derriere mon dos: c'est à dire, qu'il ne se mocqueroient par derriere de moy. Et ung petit apres. Il me suffit de dire à la fin du prologue, que quand le Seigneur Jesu Christ resuscita, il apparut premierement aux femmes, et furent Apostres des Apostres, affin que les hommes eussent honte de ne chercher ce, que le sexe plus fragile avoit desja trouvé».

testament, la soeur de Moÿse ha acquis loz immortel³⁷⁴. Debora n'a elle pas jugé le peuple d'Israël avec singuliere louange³⁷⁵. Olda n'eust elle point Esprit de Prophetie, en sorte que le bon Roy Josias ne se desdaigna d'aller au conseil quand aux choses divines vers une femme³⁷⁶ ? En oultre fault il mespriser et condamner Ruth, et Judith, pour autant que les hystoires d'icelle sont escrites en leurs Livres ? Pensez vous q[ue] la Royne Esther³⁷⁷ fust eslongnee de la congnoissance de Dieu, quand elle tenoit à si grand mespris son diademe Royal, duquel tant d'autres n'entendans rien {85} des choses divines se fussent plus tost glorifié ? Pareillement la Royne de Saba³⁷⁸ : laquelle est louee par la bouche de Jesus Christ mesme, sera elle estimee trop curieuse, ou temeraire, à cause qu'*elle est venue des regions loingtains pour ouyr et entendre la sapience de Salomon*, et par iceluy estre enseignee ? D'avantage pour quelle cause Jesus Christ premierement s'apparut aux femmes apres qu'il fut resuscité sinon en partie pour donner à entendre qu'il ne voulait icelles estre esloignees de sa congnoissance³⁷⁹ ? Ce q[ue] bien apres il declaira, quand il les fait dignes de premierement annoncer sa resurrection. Vous semble il q[ue] la tres sacree Vierge Marie³⁸⁰ fust ignorante de la Theologie et Sapience celeste, lors q[ue] divinement elle

³⁷⁴ <Exo. 15^[20-21]>.

³⁷⁵ <Judic. [= Jg] 4.>.

³⁷⁶ <2. Par. [= 2 Ch] 34^[22-28]>. *De la différence*, f. G6r^o-v^o: «[...] il [Josias] deschira ses vetemens, et n'eut pas honte d'envoyer à Hulda, qui avoit l'Esprit de prophetie, nonobstant que elle ne fust qu'une femme, pour estre enseigné d'icelle, et entendre la volenté de Dieu, et ne cessa onque, qu'il n'eust faict lire le Livre en la presence de tout le peuple [...]».

³⁷⁷ <Esther 14 [= Est grec 4]>. La version grecque (Septantes, LXX) comporte 93 vv. de plus que le livre hébreu qui contient dix chap.

³⁷⁸ <Mat. 12^[42]. Luc. 11^[31]. 3. Reg. (*sic*: 1 R) 10^[1-13]>.

³⁷⁹ <Matt. 24. Joan. 20. Les femmes premierement annoncerent la resurrection de Jesus Christ.>.

³⁸⁰ *Tres sacree Vierge Marie*: Malgré leur vive opposition à la mariologie, les réformateurs gardèrent une attitude très respectueuse à l'égard de la mère de Jésus. Cf. G. Bavaud, *Le réformateur Pierre Viret*, 1986, pp. 103-06; et du même: «L'opposition du réformateur Pierre Viret à la dévotion mariale», *De cultu mariano saeculo XVI. Acta congressus mariologici-mariani internationalis caesaraugustae anno 1979 celebrati*, Vol. III, *De cultu mariano reformatorum saec. XVI et ecclesiae orthodoxae doctrina*. Rome: Pontifica Academia Mariana Internationalis, 1985), p. 314. Cf. *De la Tressainte Cene* [Bâle, Th. Wolff], 1532 ? : «[...] l'honneur et la gloire de la trespure vierge Marie [...]»; «la pure vierge mere de Jesus»; «la vierge pure» (*R.F.H.L.* 50 (1986): 68, 73); *De la différence*, f. F4r^o: «[la] Vierge Marie mere de JESUS Christ, qui a esté Vierge devant l'enfantement, en l'enfantement et apres [...]»; f. N3v^o: «La Vierge marie est une creature de Dieu, la plus noble et excellente que on scauroit dire, et qui a esté beneite entre toutes les femmes, et a receu plus des graces de Dieu que toutes les autres [...]». Cp. à

chanta ce beau, et saint canticque recité en l'Évangile³⁸¹ ? Je ne veulx oublier en ce rang les quatre Filles de S. Philippe, desquelles est dict es Actes des Apostres qu'elles prophetisoient³⁸². En apres oultre (*sic*)³⁸³ celle desquelles est faict mention en la Bible, vous avez des Dames tres louables, lesquelles en {86} ceste belle entreprinse vous ont heureusement precedé, comme Paula, Eustochium, Blesilla et plusieurs autres nobles Romaines : lesquelles certes en tresgrande reverence lisant la sainte escriture sont venues à avoir du Seigneur Dieu la congnoissance, en la douceur duquel ont trouvé et pris si grand goust, qu'elles n'eussent d'celuy voulu faire eschange à toutes les perles Orientales, et autres pierres precieuses de l'universel monde. Pensez vous qu'elles fussent plus ingenieuses et eussent meilleur entendement que vous ? Vous en avez, graces à Dieu, à souffisance, ne reste sinon de le bien applicquer. Croyez que la verité du S. Esprit n'est en rien diminuee depuis : Certes il vous pourra aussi bien assister que à elles, et vous enrichir de semblables dons, pourveu que ne luy faciez resistance. Prier donc avec le Psalmiste³⁸⁴ le Seigneur Dieu autheur de la vraye sapience qu'*il* vous *baille entendement pour comprendre* sa parole : et luy plaise *faire reluyre sa face* dessus vous, et vous *enseigner ses ordonnances*. Disant com= {87} me le bon Roy David : *Seigneur donne moy entendement, et je chercheray avec grand soing ta doctrine* : Et avec les Apostres qu'*il augmente* en vous *la Foy*³⁸⁵ à celle fin que veniez à vivement entendre ce qui est necessaire à vostre salut : car certes c'est luy seul qui en ce vous peult bailler secours, veu que c'est un singulier don de Dieu d'entendre les saintes escritures³⁸⁶, et à ce noz entendemens sont ouvers par Jesus Christ. Suppliez

Zwingli, *Exposé de la foi*: «[...] le fils [...] a véritablement assumé la nature humaine de l'immaculée et toujours vierge Marie» (cité dans P. Stephens, *Zwingli le théologien*, *op. cit.*, p. 154); Calvin (M. Burnotte, «La pensée mariale de Jean Calvin.» *Rev. Réf.* 92/4 (1972): 186; *C.O.* 46: 272); et Luther, *Das Magnificat verdeutsch* (1521) édité en latin (1525) et trois fois en français (*Piety*, L88-90).

³⁸¹ <Luc. 1^[46-55]>.

³⁸² <Act. 21^[9]>.

³⁸³ Oultre.

³⁸⁴ <Psal. 118 (= 119^[125, 135])>.

³⁸⁵ <Luc. 17^[5]>.

³⁸⁶ <Luc. 24^[45]. Singulier don de Dieu entendre les saintes escripture. 1. Cor. 12^[7-11 ?]>. Cp. à l'*Epistre*², p. 46: «[...] laquelle chose ne se peut faire, sans un singulier don de Dieu»; p. 52: «ce n'est pas [...] un petit don de Dieu, de ouvoir ouyr sa Parole [...]».

donc à jointes mains le Seigneur Dieu que sa sainte parole, laquelle est la vraye nourriture des Ames, et qui aux fideles est offerte pour leur salut, ne vous soit tournée en poison par la malicieuse envie de Satan³⁸⁷. Celuy q[ui] seul est la seule voye³⁸⁸ vueille par le moyen de sa sainte parole tellement guider et conduire voz pas, qu'en cheminant par ceste vallee tenebreuse³⁸⁹, et remplie de grands dangiers, ne venez à vous forvoyez et esgarer : ains apres le cours de ce mortel voyage parvenez à ceste tant desiree Cité de la celeste Jerusalem³⁹⁰, là ou estant vrayement *illuminees par {88} le Seigneur Dieu Pere des lumieres*³⁹¹; ayez jouissance de l'heureuse felicité *preparee à ceulx qui ayment Dieu*³⁹² : *laquelle oeil humain n'a veu, ne aureille ouy, et n'a esté comprinse par engin humain*, par nostre Seigneur Jesus Christ. Amen³⁹³.

J'ay deduit mon frere bien aymé, assez long ceste matiere selon la mediocité de mon entendement, et avec la plus grande facilité de langage que m'a esté possible : non tant estudiant au beau parler, que à la pleine declaration de la chose. Et combien que plusieurs autres argumens, exemples, et autoritez se fussent peu mettre en avant³⁹⁴ : Toutesfois il m'a semblé bon de toucher pour ceste heure seulement partie des principales raisons, obmettant celles que j'ay pensé moins necessaires à la cause : tant pour eviter facheuse prolixité³⁹⁵, que pour ce aussi que plusieurs escrivains ont en

³⁸⁷ *Traité de la salutation*, f. A2v^o: «Et s'il [le diable] ne nous peut totalement oster ceste viande celeste de la bouche, mais voit que la retenions maulgré luy, pour le moins il s'efforcera de l'empoisonner, et mesler quelque chose de son venin par dedans, comme assez l'experience le demonstre [...]».

³⁸⁸ <Joan. 14^[6]>.

³⁸⁹ Ps 23^{4a}.

³⁹⁰ <Apoc. 22^[5]>.

³⁹¹ *Père des lumieres*: Jc 1^{17a}.

³⁹² <1. Cor. 2^[9]>.

³⁹³ Ici s'achève l'adresse aux femmes. La clôture par la prière fait penser à la conclusion d'un sermon. S'agirait-il de notes homélitiques refondues en épître ? On notera aussi la transition abrupte entre ces lignes et le paragraphe suivant.

³⁹⁴ Cf. T2. Noter aussi la précision «pour ceste heure seulement» dans la phrase suivante.

³⁹⁵ *Pour eviter facheuse prolixité*: cf. Calvin à ce sujet (*C.O.* 12: 321; J.-F. Gilmont, *Jean Calvin et le livre imprimé*, op. cit., p. 145, n. 4). Viret était conscient de ce défaut: cf. *Epistre*², p. 136: «[...] sachez, nonobstant que j'aye esté proluxe, que je n'ay touteffoys pas entrepris, d'escire, pour le present, tout ce que ie pourroye mettre en avant, touchant ceste matiere, laquelle desire bien ample et facile tractation, mais ay tasché, de toucher les poincts principaux [...]»; *Disp. Chr.*, I: 82: «[...] ceste matiere [...] contient des choses qui eussent peut estre traictées plus briefvement, ausquelle paradventure je pourray estre repris de trop grande prolixité»; *Des actes*, p. 566: «Puis que nous sommes venuz à bout de la

divers lieu traicté ce mesme poinct³⁹⁶, desquelz pourrez avec le temps (si bon vous semble) recueillir ce que verrez icy estre defaillant : vous priant vouloir prendre en bon= {89} ne part ce mien labour, lequel si estimez selon le pris de la matiere icy deducite, j'entends, et confesse sans difficulté qu'il ne vous satisfera aucunement : Car qui est celuy, je vous prie, qui pourroit icelle traicter selon sa dignité, et ainsi qu'elle merite³⁹⁷ ?

Mais si avez esgard au bon vouloir, mon entreprinse ne vous pourra sinon grandement estre agreable. Or pour le bon desir q[ue] je vous porte, et aussi pour m'acquiter de quelque devoir envers vous : je vous prie en nostre Seigneur vouloir employer c'est engin (duquel le Seigneur Dieu vous ha douë en toute largesse) à l'estude des saintes escritures. Ce qui ne vous est difficile tant à cause des lettres, desquelles estes imbu à souffisance, que aussi pour la commodité du temps, et du grand loysir, qui à ce bénignement vous invite³⁹⁸. Ne permettez je vous prie que ceste grande *grace de Dieu soit de vous receuë en vain*³⁹⁹, et consyderez q[ue] le Seigneur vous redemandera à la fin le talent qu'il vous ha mis entre les mains, lequel il ne veult estre caché en terre⁴⁰⁰, {90} ains employé, et mis à profit. Ayez aussi souvenance du dict recité en l'Evangile, que à *celuy qui ha sera donné, mais à celuy qui n'a, aussi ce qu'il*

Chronique [...] il me semble qu'il ne viendroit pas aussi mal à propos, de faire quelque discours des Canons et Decrets fait aux Conciles [...] Mais [...] je crain que le livre ne croisse en trop grande grandeur entre mes mains, comme je voy qu'il m'est desja advenu en ce qui a esté traité cy devant: combien que j'ay retrenché beaucoup de choses [...]»; *Met. Chr.*, p. 74: «Si je vouloy raconter toutes les autres manieres de faire [...] mais la chose seroit trop proluxe»; *passim*.

³⁹⁶ Allusion aux traités anonymes du chap. 2, *supra* ? Cp. à [Calvin], *Advertissement sur la censure qu'on faicte les Bestes de Sorbonne* [Genève, J. Girard], 1544: «[...] ces malheureux icy s'efforcent d'opprimer et abolir ceste doctrine, quand elle se publie par le commandement expres de Dieu. Mais cest argument seroit trop long à traicter; et aussi plusieurs gens de bien l'ont traicté au long. Parquoy il suffist d'en avoir icy touché un mot comme en passant» (F. Higman, *La diffusion de la Réforme en France*, p. 162).

³⁹⁷ *De la source et de la difference* (1551), préface, pp. 3-4: «Car il n'y a guere poinct [*De la difference*, 1542], qui ne meristat bien un livre apart, qui voudroit traiter les matieres appartenantes à iceux, *selon leur dignité*».

³⁹⁸ Ces lignes fournissent quelques indices sur le niveau d'instruction et le statut social du destinataire. Cf. à ce sujet le chap. 5, *supra*.

³⁹⁹ <2. Cor. 6^[1]>.

⁴⁰⁰ <Mat. 13 (*sic*: 25¹⁴⁻³⁰)>.

avoit luy sera osté⁴⁰¹ : par lequel propos est à entendre, q[ue] celui qui deuëment use du don de Dieu reçoit grace en plus grande abondance : mais au contraire celui qui par nonchalance abuse du don à luy octroyé sera à la fin privé de toute congnoissance : en sorte que ce peu qu'il avoit luy sera encore osté : pource qu'en *recevant en vain la grace de Dieu*⁴⁰² s'en est faict du tout indigne.

Pensons à ces paroles mon frere, lesquelles certainement ne nous doivent sembler legeres, et n'estimons qu'elles s'adressent à autres que à nous : *car tout ce qui est escrit, est escrit pour nous, et à nostre doctrine*⁴⁰³.

Prenons garde qu'en nous flattant nous mesmes, ne dormons le sommeil de vanité. Car certes nous ne sommes crees pour nostre volupté et plaisir, ains pour la gloire divine⁴⁰⁴ laquelle doibt reluyre en nous, si toutesfois nous sommes enfans de Dieu. {91}

D'avantage estimons que celui ne sçait rien, qui ignore Dieu : et qui pis est, tous hommes sont vains, esquelz n'est point la science de Dieu⁴⁰⁵. À la congnoissance duquel ne pouvons venir sinon par Jesus Christ, qui est la seule et vraye sapience : et n'y ha moyen de vrayement congnoistre Jesus Christ sinon par les saintes escritures⁴⁰⁶ : lesquelles ainsi que luy mesme enseigne baillent de luy certain tesmoignage⁴⁰⁷. Joinct aussi qu'elles ne sont appellees Canonicques, c'est à dire, Regulieres, sinon pour autant que icelles nous doivent servir comme d'une reigle tres

⁴⁰¹ Mt 25^[29].

⁴⁰² 2 Co 6¹.

⁴⁰³ <Rom. 15^[4a]>. Cp. à l'*Exhortation à la lecture des s. Lettres*, p. 108: «Rien n'est narré en icelle [Écriture], qui n'appartienne à ung chascun de nous. Il ne s'y faict rien, qui ne se face tous les jours en nostre vie».

⁴⁰⁴ *Le Catéchisme de l'Eglise de Genève (Confessions et catéchismes de la foi réformée*, O. Fatio et al). Genève: Labor et Fides, 1986, p. 31 (1^{er} dimanche).

⁴⁰⁵ <Qui ignore Dieu ne sçait rien. Sapi. [= Sg] 13^[11]>.

⁴⁰⁶ <Par Jesus Christ seul venons à la congnoissance de Dieu.>.

⁴⁰⁷ Ces deux affirmations anticipent les dév. du T2 sur la connaissance de Dieu dans les deux Livres (cf. surtout ff. 4r^o-6v^o). Sur le livre de la nature, rapprocher Sg 13 dans le T1 et Rm 1 dans le T2.

certaine pour aller, et cheminer droit⁴⁰⁸. En outre pensons au dire du S. Apostre. *Que celui qui ignore sera ignoré*⁴⁰⁹.

*La figure de ce Monde passe*⁴¹⁰ : le temps est bref, l'heure que le Seigneur viendra est incertaine aux serviteurs⁴¹¹. Pourtant soyons sur nostre garde⁴¹², et veillons⁴¹³. Que s'il y ha chose qui nous doive bailler crainte, et nous faire tenir sur noz rangs, c'est principalement ce merueilleux trouble jadis annoncé par tant de Prophe= {92} tes, et nommément recité en l'Evangile, ou il est dict : *Quand vous verrez l'abomination de la desolation estre au lieu saint, Lors ceulx qui sont en Judee s'enfuyent aux montagnes etc.*⁴¹⁴. Lequel passage exposant S. Jean Chrysostome dict⁴¹⁵, que *au temps du regne de l'Antechrist, ceulx qui seront en vraye confession de Foy, c'est à dire, les Fideles, et vrays Chrestiens, en ces jours tres dangereux devront recourir, et se retirer aux escritures divines : car alors en ce temps remply de trouble et grande confusion, et que tout l'ordre sera perverty plus qu'on ne pourroit estimer, la vraye Eglise, l'espouse de Jesus Christ, ne pourra estre discernée ne congneue sinon par la seule escriture sainte*⁴¹⁶. Puis que ainsi est donc mon trescher frere, nous qui

⁴⁰⁸ <Pourquoy les escritures saintes sont appellees Canonicques. >.

⁴⁰⁹ <1. Cor. 14^[38]>.

⁴¹⁰ <1. Cor. 7^[31b]>.

⁴¹¹ <Matt. 23 (sic: 24^[36]). Luc. 12^[40]>.

⁴¹² <Mar. 13^[23]>.

⁴¹³ Mt 24.⁴², *passim*.

⁴¹⁴ <Matt. 24^[15]. Chryso. In Matt. Hom. 49. ex ca. 24.>. Cf. aussi le T2, f. 28v°.

⁴¹⁵ <Exposition notable de S. Jean Chrysostome.>. Cette citation ne correspond pas tout à fait au commentaire sur saint Matthieu (*Trad. française complète des œuvres de saint Jean Chrysostome*, t. VII, pp. 584-85).

⁴¹⁶ <Au temps de l'Antechrist la vraye Eglise sera congneue par la seule parole de Dieu.>. La distinction, opérée par l'examen de la Bible, entre la vraie et la fausse Église est un thème prédominant et durable chez Viret, cf. *Des actes*, spécialement «Epistre», f. Av° où Viret précise qu'il a écrit: «[...] pour donner à cognoistre à un chacun la difference entre l'Eglise ancienne de Jesus-Christ, qui doit estre tenue pour vraye et legitime Eglise de Dieu, et l'Eglise adulate et bastarde de l'Antechrist [...]»; *Du vray ministere de la vraye Eglise de Jésus-Christ, et des vrais sacremens d'icelle; et des faus sacremens de l'Eglise de l'Antechrist [...]* (J. Rivery, 1560); *De la vraye et fausse religion touchant les voeus et les sermens licites et illicites [...]* (J. Rivery, 1560); *Traité des vrais et faux pasteurs et de leurs disciples et des marques pour cognoistre et discerner tant les uns que les autres* (1564) [tirage à part de la 2^e partie *De l'autorité et perf. des Écritures* (1564)]; *De l'Estat, de la conférence, de l'autorité [...]* tant de la vraye que de la fausse Église [...] (Lyon, C. Senneton, 1565); *passim*. G. Leff, «The Making of the Myth of a True Church in the Later Middle Ages.» *J.M.R.S.* 1/1 (1971): 1-15.

sommes arrivez à ces derniers jours devons estre armez, et muniz par les escritures divines de peur, que si ce dangereux regne de l'Antechrist predict tant de foys par les saintz Prophetes, s'eslevoit en nostre temps facilement ne fussions surprins⁴¹⁷, ains {93} ayans armures convenables pour nostre deffense⁴¹⁸ puissions virilement resister : Veu aussi que nommément il ha esté predict, que *l'homme de peché, le Filz de perdition, qui s'eslieve* (comme recite le S. Apostre) *par dessus Dieu, sera desconfit et mis à mort par l'Esprit procedant de la bouche du Seigneur Jesus*⁴¹⁹, qui n'est autre chose que la vertu de sa sainte parole : laquelle certes devons chercher avec grande

⁴¹⁷ *L'Antéchrist*: i.e. le pape. Autre sujet dominant chez Viret, cf. G. Bavaud, *Le réformateur Pierre Viret, op. cit.*, p. 310: «Ils (les papes) ont accompli ce que saint Paul a écrit du fils de perdition (cf. II Thes. 2, 3). Le Réformateur évoque aussi le chapitre 13 de l'*Apocalypse*, en rapport avec le livre de *Daniel*, chapitre 7» [*Ins. Chr.*, 1564, t. II, pp. 657-58], et plus loin: «Ainsi la critique de Viret est-elle beaucoup plus radicale que celle de Melancthon qui concédait que la primauté du Pape pourrait être admise pourvu qu'on la reconnaisse comme étant seulement de "droit humain"»; *Des actes*, f. Aiiij^o-v^o: «Mais il sera difficile de faire accroire cecy aux povres ignorans et aveugles, seduicts par ce siege de l'Antechrist Romain, qui est le chef des apostats de l'Eglise Chrestienne aux parties Occidentales, et en la plus grande partie d'Europe, comme Mahumet l'est aux parties Orientales, et aux plus grandes parties d'Asie et d'Afrique»; *Monde à l'empire*, p. 29: «Nous pouvons bien dire que nous sommes venus au temps du regne de l'Antechrist, auquel est accompli ce que Daniel a predit de luy, disant [...]». Cf. les précisions sur l'identité de l'Antéchrist et les erreurs des «papistes» dans *De l'authorité et perf. des Écritures*, pp. 131-32. Cp. à Calvin, *Institution*, IV, II, 12, p. 52; et B. Ochino, *L'image de l'Antéchrist* [Genève], [J. Girard], 1544 (*Piety*, O2); *passim*. Comme l'explique C.-G. Dubois: «[...] certains textes de la Bible (en particulier les livres apocalyptiques), interprétés dans le sens d'une description de l'histoire universelle, fournissent une description de désordres qui sont considérés comme devant être ceux de la fin des temps: tout d'abord une anarchie généralisée, qui affecte autant le monde physique (tremblements de terre, tempêtes, apparition de monstres et de prodiges) que les sociétés civiles (guerres, révoltes, tyrannies) et l'esprit des hommes; ensuite la présence d'un monarque ou d'un prince de l'Eglise qui aura les apparences extérieures de la sainteté, mais sera en fait un envoyé du Diable: il s'agit de l'Antéchrist (ou Antichrist); enfin un renouveau de l'Esprit prophétique, exprimé par le mythe du retour sur terre d'Enoch et d'Elie [...] enfin on constate un renouveau de la foi (accompagné, il est vrai, d'une multiplication de faux prophètes, qui est aussi prédite par les textes)» («Quand empires les empires... imaginaire et idéologie de la décadence au XVI^e siècle d'après *Le monde à l'empire* de Pierre Viret», *Décadences et décadence. Colloque universitaire* (27 fév.-2 mars). Programme cinématographique. Exposition de documents. Laboratoire pluridisciplinaire de recherches sur l'imagination littéraire (L.A.P.R.I.L.). Université de Bordeaux III, 1979, p. 57).

⁴¹⁸ *Armures convenables pour nostre deffense*: cf. Eph 6¹¹.

⁴¹⁹ <Lantechrist desconfit par la vertu de la parole de Dieu. 2 Thes. 2^[8]>; Ap 19^{21a}. *L'Esprit procedant de la bouche du Seigneur Jesus*: cf. [Marcourt], [Viret], *Declaration de la Messe [...]* [Genève], [J. Michel] 1542 ?, f. B4v^o: «Lequel [le Seigneur] par le glaive de sa parolle, par Lesperit de sa bouche ruina et abatra le regne de ses ennemys: cest assavoir de lantechrist, du monde denfer, et de sathan <2. thes. 2.>»; Marcourt, *Le livre des marchans [...]* [Genève], [J. Michel], 1544, f. A8v^o: «Besoing seroit que le grand pasteur, nostre Sauveur et Redempteur [...] vint en puissance, dechasser ses gros matins, brigans, marchans, fin changeurs et abuseurs, qui occupent le temple de Dieu [...] quand son bon plaisir sera [...] par le glaive de sa sainte Parolle, par l'esprit de sa bouche, une telle œuvre parfera».

diligence, et à icelle nous arrester, puis qu'avons certaine assurance que ceste grande bataille entre Jesuschrist, et son grand adversaire sera mise à chef, non par armes materielles, ains par le glaive spirituel de la vive parole de Dieu⁴²⁰, ancre certainement tresasseuré et ferme contre la furieuse tourmente de ceste tant perilleuse mer⁴²¹. *Le Seigneur et pere des lumieres*⁴²², *qui illumine tout homme venant en ce monde*⁴²³, vueille par la clarté de sa parole tellement illuminer les tenebres de noz yeux, que vrayement puissions veoir en Esprit sentir de coeur, et confesse[r] de bouche avec le Psalmiste⁴²⁴ : *Que la parole du {94} Seigneur est lampe à noz piedz, et noz sentiers lumiere* : et que mettions toute nostre gloire en ce que congnoissons Dieu⁴²⁵, chantant joyeusement avec David⁴²⁶ : *Bien heureux est celuy que tu auras instruit (ò Seigneur) et enseigné tes saintes ordonnances*. A luy soit honneur, et louange par Jesus Christ nostre Seigneur au siecle des siecles.

Amen.

Achevé d'escrire le .xij. de

Decembre. 1543.

⁴²⁰ *Non par armes materielles*: Za 4^{6b}; 2 Co 6⁷. Cf. pourtant le rôle de l'imprimerie comme une «arme matérielle» contre la papauté dans *Des actes*, pp. 498: «[...] Car il n'y a *armes materielles*, qui luy facent si grand guerre, que les livres des saintes Escritures, remis en leur honneur et dignité [...]».

⁴²¹ *Ancre*: He 6¹⁹ et Calvin citant Chrysostome: «Que dire de Chrysostome, qui soutient que les gens du commun ont davantage besoin de lire l'écriture sainte que les moines, et que ceux que malmèment toutes les vagues des soucis et des affaires seraient bien vite arrachés à ce monde par naufrage, s'il ne s'amauaient à cette ancre ? [35^e Homélie sur le chap. 14 de la Genèse, PG 35: 323]» (B. Roussel, «Un privilège pour la Bible d'Olivétan», *op. cit.*, p. 249 et n. 18).

⁴²² Jc 1^{17a}.

⁴²³ <Joan. 1^[9]>.

⁴²⁴ <Psal. 119^[105]>.

⁴²⁵ <Hier. 2.>. *Sic*: Jr 9²³.

⁴²⁶ <Psal. 94^[12]>.

Opuscule intégral #2 de Viret

TRAITE,
QU'IL EST NECESSAIRE
QUE TOUTES GENS DE QUEL-
que qualité, sexe, ou aage, qu'ils
soient, lisent les saintes Escri-
tures : Et du moyen qu'on
y peult tenir.

Sondez les Escritures. Ce sont elles qui por-
tent tesmoignage de moy. Jean 5^[39].

{[A.v°]}

A Nobles et Vertueuses Damoyselles¹.

J. et R.D.P.².

Si les rayons espars du clair flambeau celeste,
Ont désvoez premiers ans bienheurez vostre teste,
Dechassant les brouillars de la lourde ignorance :
N'endurez que ce rais, que ceste cognoissance,
D'un mesme tourbillon de rechef obscurcie
Change en cruelle mort une plaisante vie.
Mais traçez, un sentier, par les divins escrits
A la gloire immortelle : employez voz esprits
A fonder du Seigneur le vouloir et à faire
Que ce luisant flambeau en vain ne vous esclaire.
Ja ne faut alleguer, comme n'estant habile,
Vostre estat à cecy, ne le sexe imbecille.
Cy dedans vous lirez (si bien ceste faveur
Nous faites de le voir) d'une incroyable ardeur
Femmes, et seurs des Rois³, embrasser la doctrine,

¹ *Damoyselles*: le terme désigne des femmes de grandes maisons, spécialement les épouses d'écuyers (A. Jouanna, *La France du XVI^e siècle, 1483-1598*. Paris: Quadrige/PUF, 2006, p. 60).

² *J. et R.D.P.*: nous ignorons l'identité de ces femmes de haut rang. Cf. R. Linder: «He [Viret] dedicated many of his books to people in important positions in government and to town councils» (*The Political Ideas of Pierre Viret*. Genève: Droz, 1964, p. 111).

³ *Femmes, et seurs des Rois*: cf. par ex. Marguerite d'Angoulême et Jeanne d'Albret. Les mots «Cy dedans vous lirez (si bien ceste faveur Nous faites de le voir [...])» montrent que Viret dédicaça son traité à des femmes de haute naissance. Celles-ci jouèrent un rôle essentiel dans l'adhésion de la noblesse à la Réforme. Citons Madeleine de Mailly, comtesse de Roye, fille d'un premier lit de Louise de Montmorency, et ses deux filles, Éléonore et Charlotte, épouses du prince de Condé et du comte de La Rochefoucauld; Michelle de Saubonne, devenue madame de Soubise et mère d'un des chefs réformés, Jean Parthenay-L'Archevesque; Charlotte de Laval, femme de Coligny, et Claude de Rieux, épouse de François d'Andelot (*Hist. et dict. des guerres de religion*. Paris: Robert Laffont, 1998, p. 48; N. L. Roelker, «Les femmes de la noblesse huguenote au XVI^e siècle», *Actes du colloque L'Amiral de Coligny et son temps*. Paris: S.H.P.F., 1974, pp. 227-50). Cp. au *Cantique des fidelles des Eglises de France qui ont vaillamment soustenu pour la parole de Dieu, auquel ils en rendent graces* (Lyon, 1564): «Tous ceux qui disent qu'aux femmes / N'appartient voir saintz escritz / Ils sont meschans et infames /

Faisans Docteurs rougir, de ceste Loy divine⁴.
Ce que vous suppliray prendre de telle face
Que je pry Dieu vouloir bien-heurer vostre
race.

{A.ii.}

TRAITE, QU'IL EST NE-
cessaire que toutes gens, de quelque qualité,
sexe, ou aage, qu'ils soient, lisent les saintes
Escritures : et du moien qu'on y peut tenir.

*C*ecy est receu d'un accord commun, non seulement entre les philosophes

anciens, mais és nations les plus estranges et barbares : que l'homme, dés la premiere naissance, a esté doué, et enrichi de dons singuliers, par dessus tous autres animaux. Et combien qu'il y ait quelque convenance et semblance en ce qu'ils respirent, et ont sentiment : si est-ce neantmoins, qu'il y a grande difference aux parties principales, l'entendement, la raison, et la parole⁵. Que si nous passons plus outre, et recherchons

Seducteurs et Antechristz / Helas mes dames / Vos povres ames / Ne laissez gouverner / A ces grands Diables / Abominables / Ils vous feront damner» (cité dans N. Z. Davis, *Les cultures du peuple*. Paris: 1979, pp. 128-129; p. 153, n. 34); cf. aussi Calvin aux prisonnières de Paris, sept. 1557, *C.O.* 16: 632-34; à Jeanne d'Albret, janv. 1561, *C.O.* 18: 313; à Renée de Ferrare, janv. 1561, *C.O.* 18: 316).

⁴ *Faisans Docteurs rougir*: cf. le colloque d'Érasme sur l'abbé et la femme savante: «Si vous n'y prenez garde, nous finirons par diriger à votre place les écoles de théologie, nous prononcerons les sermons dans vos églises et porterons vos mitres» (E. Rummel, *Les «Colloques» d'Érasme*. Paris: Éd. du Cerf, 1998, p. 26).

⁵ *L'entendement, la raison, et la parole*: cf. Salgat, p. 100: «[D'après Viret] the belief that man was created in God's image is this [...] man is capable of knowing the Creator, not only in the marrow of his bones but in each part and every faculty and function of his body [...] As a result of this study, man sees himself as of more excellent nature than the rest of creation [...] Unlike the animals, he is endowed with a "rational soul" (variously called "reason", "soul", "rational life", "mind", "spirit") whose powers,

diligemment, par quelle marque nous pourrons separer l'homme de bien, et Chrestien, du meschant, et de celuy qui n'est Chrestien⁶ : je n'en trouve autre que par la cognoissance de Dieu, et un ardent desir, de mettre promptement en execution, ce qu'il commande⁷. Car le meschant, ou il est ensorcelé et aveuglé du tout, ne recognoissant ne son Createur, ne la volonté d'iceluy : ou s'il en a quelque petit sentiment, toutesfois il n'est enflammé aucunement à luy obeir, et faire hommage. Et neantmoins celuy qui se vante du tiltre de Chrestien, doit embrasser puissamment, et d'une vive affection, tous les deux : cest à sçavoir, que non seul-ment il profite en la cognoissance du Seigneur, mais aussi que par bonnes oeuvres, et louables, sa vie reluisse et apparaisse. Or il ny a moien plus expedient, pour parvenir à ceste vraye cognoissance, que par la sainte Parole du Seigneur⁸: laquelle a esté recueillie de la bouche des Prophetes, et Apostres : et couchee par escrit, par laps de temps est parvenue entiere jusques à nous. Car Dieu a voulu que sa volonté fust manifestee clairement, et comprinse en peu de papier⁹: à fin que l'homme environné de toutes pars, et enveloppé de nues espesses d'ignorance, lors qu'il commenceroit à ouvrir les yeux de l'entendement, et seroit touché d'un desir de sçavoir ce qui est requis de luy, il peut

which it has in common with God -memory, will, intelligence - enable it "to shine forth with the natural light that was given to it"».

Le don de la parole: thème antique, cher également à l'humanisme pour justifier la vie civile (par ex. Piccolomini, cité dans E. Garin, *L'humanisme italien. Philosophie et vie civile à la Renaissance*. Paris: Albin Michel, 2005, pp. 249-50), et que Viret reprend ici dans un sens religieux. Cet argument, qui fonde la supériorité de l'homme sur la bête, était aussi connu dans la littérature byzantine, notamment chez Nicolas Cabasilas (*La vie en Christ*, vol 1, SC, N° 355, pp. 232-33). Cp. à Aristote, *Politique*, 2, 1253a et 13, 1332b, réf. dans *ibid.*, p. 232, n. 75.

⁶ <Différence du Chrestien avec autre>.

⁷ Jonction typiquement calvinienne de la connaissance et de l'obéissance qui est aussi doxologie, cf. *Institution*, V, II, 5: «Car quel est le commencement de vrai savoir, sinon une *promptitude* et franc courage de recevoir la Parole de Dieu ?». Cf. D. Crouzet: «La connaissance de Dieu est donc primordialement obéissance et glorification, honneur et service, et elle est une lumière dans la facilité de compréhension de la volonté divine (*La genèse de la Réforme française*, p. 276).

⁸ <Moyen de parvenir à la cognoissance de Dieu>. Ailleurs, s'appuyant sur Jn 17³, Viret précise que cette connaissance est synonyme de foi en Dieu et au Christ (*Ins. Chr.* (1564), t. I, pp. 308-10). Cp. à *Le moyen de parvenir a la cognoissance de Dieu, et consequemmen à salut* (Lyon, R. Granjon, 1562), chap. 2, *supra*.

⁹ *Du devoir*, p. 128: «[...] Dieu a voulu que ceste reigle [canonique] fust en son Eglise, il falloit bien qu'elle fust limitée par quelque certain nombre de livres: ou autrement, il n'y auroit jamais point de fin». À rapprocher aussi de *De l'autorité et perf. des Écritures*, pp. 56-59; et Calvin, *Institution I*, VI, 2-3.

puiser de ces livres, ce qui luy seroit utile à son salut¹⁰. Et certes nous pouvons dire à bon droit, qu'aux livres sacrez sont cachez tous les thresors de sagesse, et de science¹¹ et que par iceux nous sont desployez les joyaux, desquels estans joyelez, nous serons agreables à ce Divin et reluisant espoux¹². Ce neantmoins nous sommes tombez en un aage malheureux, auquel plusieurs se trouvent tant abbrutis, qu'ils destournent les autres de ceste louable entreprise : desgorgeans impudemment (ô blaspheme execrables) que de là, sourdent schismes, divisions, erreurs, et mille calamitez, desquelles nous sçavons que le genre humain est justement affligé pour ses offenses, et sa lourde mescreance. Autres, combien qu'ils soient aises d'estres appelez Chrestiens, sont si nonchalans, et refroidis, qu'ils n'em- {3r°} ploient une seule heure du jour, ou à lire, ou à escouter ceste sainte doctrine. Car ores que nous confessions qu'on en trouvera bon nombre qui sont curieux d'avoir ces livres en leurs maisons, qui est-ce toutesfois qui se pourra vanter, de les avoir leuz une seule fois jusques au bout ? Et comment, je vous prie, serons-nous asseurez que ceux ont en leur coeur empreinte la volonté du Seigneur, et taschent à l'executer, qui n'ont dagné (par maniere de parler) mettre le nez dans les livres, ou elle est descrite ? Or si nous-nous glorifions d'avoir esté crees hommes, ayans empire sur tous animaux¹³, nous ne pouvons quant et quant nier, que ne sentions de poignans aiguillons, qui nous esveillent à rechercher quel est le vouloir de nostre Createur. Regarde ce corps¹⁴, qui est de telle convenance, proportion,

¹⁰ *Ce qui est nécessaire à salut*: souligne la finalité sotériologique de l'accès aux Écritures.

¹¹ Col 2³. Noter l'inférence: le Christ, substance de l'Écriture (Jn 5³⁹).

¹² Eph 5²⁶⁻²⁷; Col 1²²; He 11^{10, 16}; Ap 21^{10b-21}.

¹³ Ge 1^{26b}.

¹⁴ <Du corps de l'homme>. Amorce d'une théologie naturelle prégnante des copieux dév. dans l'*Ins. Chr.* (1564), t. II. Cf. la *Met. Chr.*, dial. 1, pp. 31-32: «<La forme et composition du corps humain différente à celle des bestes> [...] (Theophraste). Il y a trois causes principales, pour lesquelles il me semble que l'homme ait ainsi esté composé de Dieu. (Tobie). Qui est la premiere ? (TH). C'est que Dieu [...] a voulu enseigner à l'homme, non seulement de cognoistre Dieu son createur, mais aussi de se cognoistre soy-mesme, sans le mener en autre eschole, qu'en celle qu'il peut trouver en soy-mesme, s'il y fait bien estudier. Le saint Apostre nous envoie en ceste eschole, quand il compare les fideles à un corps et à ses membres <Rom. 12⁴⁻⁵. 1 Cor. 12¹²⁻²⁷>, pour les admonester de leur office, parquoy quand nous n'aurions autre livre, ny autre doctrine que la composition de nostre corps, et la conjunction de l'ame avec iceluy, et le devoir qu'ils rendent les uns envers les autres, si nous devroit cela suffire, pour cognoistre quels nous devons estre envers Dieu et envers nostre prochain»; *ibid.*, dial. 2, pp. 110-11.

fabrique, que la teste (en laquelle sont posez, comme en une haute tour¹⁵, les organes des sens) est de nature eslevee vers les cieux, ou le Seigneur a planté son throne. Tellement que de là, quelques Payens ont prins occasion de bien-heurer l'homme, par dessus les bestes brutes¹⁶. Et entre autres un Poete Latin dit [:]

*Et neantmoins que tout autre animal
Jette tousjours son regard principal
Encontre bas, Dieu à l'homme a donné
la face haute, et luy a ordonné
De regarder l'excellence des cieux,
Et d'eslever aux estoilles ses yeux¹⁷.*

En outre, l'esprit est adjoint à ce corps¹⁸, par le moyen duquel homme peut, en un moment, {{3v°}} transpercer les cieux : et là contempler en soy, la grandeur, et l'excellence du Dieu vivant: L'esprit dy-je, envoyé pour habiter en son domicile, comme en un temple magnifique : par lequel la vertu divine se donne en toute saison à cognoistre¹⁹. Car par iceluy *le Seigneur nous donne vie, mouvement, et estre en soy* :

¹⁵ *Comme en une haute tour*: même expression dans *Ins. Chr.* (1564), t. II. p. 291.

¹⁶ *Met. Chr.*, p. 33: «(Theophraste). Les Payens toutesfois, et notamment Cicero <Cic. De natu. Deo. Li. 1.>, ont bien eu l'entendement pour considerer cela, et en tirer de fort beaux argumens, pour prouver la provoyance de Dieu, contre les Epicuriens qui la nioyent. Autant en pourrons-nous dire de tous les autres animaux, et de toutes creatures».

¹⁷ Ovide, *Métamorphoses* (I. 84-85), d'après *Clement Marot, vallet de Chambre du Roy* (Lyon, chez Guillaume Rouille à l'Escu de Venise, 1557, p. 46). *Idem* dans *Dial. du désordre*, p. 141; *Des actes*, p. 687; *Met. Chr.*, pp. 41-42; 114-15; 134; *Ins. Chr.* (1564), t. II: 249, 271. Cf. chap. 4 *supra* pour les citations. L'image de la station verticale figure chez Lactance, *La colère de Dieu* (par Ch. Ingremeau). Coll. SC, N° 289. Paris: Cerf, 1982, p. 162 (14, 2); M. Vermigli, *In primum librum Mosis qui vulgo Genesis dicitur* (Heidelberg, 1606), édit. moderne: *The Peter Martyr Reader* (J. Patrick, S. J. Donnelly, F. A. James III, J. C. McLelland, éd.). Kirksville, Missouri: Truman State University Press, 1999, p. 83; Calvin, *Institution*, I, XV, 3; *C.O.* 37: 25; B. Aneau, *Les Décades* (1549), f. A2v°. Nos remerciements à M. Engammare pour les deux dernières réf. Cf. aussi H. Lamarque, «Supplément bibliographique aux éditions d'Ovide dans la Renaissance française.» *R.H.L.F.* 40 (1983): 263-70.

¹⁸ <De l'esprit>. Dans la *Met. Chr.*, dial. 3, pp. 110-11, l'esprit et l'immortalité de l'âme s'insèrent dans la même séquence d'idées.

¹⁹ *Un temple magnifique*: *Met. Chr.*, pp. 2-3: «<Temple et boutique de Dieu> Car tout ce monde-cy, qu'est-ce autre chose, qu'un temple de Dieu auquel il se represente et manifeste à nous ? Toutes ses creatures, que sont-elles autre chose, que vives images d'iceluy ? Qu'est-ce tout le pourpris de ce monde

comme nous tesmoigne l’Apostre aux Actes 17^[28]²⁰. Et maintenant des fonctions diverses d’iceluy, lesquelles nous acheminent à choses grandes, et difficiles, nous pouvons facilement juger, que *le Seigneur n’est gueres eslongné de nous*. En sorte, que si nous le voulions chercher nous le trouverions : et, à fin que j’use des mots de l’Apostre, *nous le toucherions au doigt*²¹. Car que nous signifient autres chose ces avant-cognoissances²², nations (*sic*)²³, et impressions seeles aux esprits de tous hommes generalement²⁴, par lesquelles nous sommes tous resous en nous-mesmes, qu’il y a un Dieu, lequel par sa Divine providence, et puissance infinie, gouverne tout ç’à bas en terre, et là haut aux cieux, qu’il y a quelques oeuvres honnestes, agreables à Dieu, lesquelles nous devons de toute nostre force embrasser : d’autres deshonestes, desplaisantes au Seigneur, desquelles il nous faut reculer ? Et ces impressions sont gravees si avant, qu’elles n’ont peu estre effacees, mesmes aux nations les plus eslongnees d’humanité²⁵. Ce que S. Paul prononce aux Romains 2^[14-15]. “*Quand des*

visible, qu’une boutique, en laquelle Dieu ce souverain ouvrier, a desployé ses œuvres pour nous donner à cognoistre par son ouvrage, quel ouvrier il est, et en quelle admiration et reverence nous le devons avoir ?»; *De l’authorité et perf. des Écritures*, p. 42: «[...] ce monde visible, qui est comme un beau et grand temple de Dieu, rempli des images d’iceluy de toutes parts: entre lesquelles l’homme tient le premier degré d’honneur et de dignité»; *Ins. Chr.* (1564), t. II, pp. 240-73: «<Pourquoy le corps humain est comparé à un tabernacle et à une loge és saintes Escritures, et de l’image de la vie humaine en l’habitation des tabernacles des Anciens>». Cf. Ac 17²⁴. *Idem* chez Calvin, *Institution* I, XIV, 20.

²⁰ *Met. Chr.*, p. 32: «<Act. 17.> S. Paul a voulu donner à entendre par ces paroles, que Dieu s’est tellement manifesté à nous en nous-mesme, que nous le pouvons voir comme visiblement en noz propres personnes: voir mesme quand nous serions du tout aveugles, nous le pourrions toucher et trouver en tastonnant comme les aveugles, si nous n’estions par trop ingrats et mescognoissans, et plus aveugles que les aveugles mesmes, et plus brutaux que les bestes brutes». Se souvenir aussi que dans son discours à l’Aréopage, saint Paul s’adresse, entre autres, à des épicuriens (Ac 17¹⁸). Viret pense-t-il ici aux «épicuriens» de son temps ? (*Ins. Chr.*, 1564, t. II, p. 239; *De l’authorité et perf. des Écritures*, p. 43).

²¹ Ac 17²⁷. Litt.: le tâtonner, le palper (*ψηλαφήσειαν*).

²² *Ces avant-cognoissances*: i.e. «Les cognoissances et informations naturelles, qui sont comme reigles, lesquelles nous n’avons pas apprins d’aucuns maistres, ne par usage ou par expérience, mais les avons puisées et receues de nature, laquelle Dieu en cest endroit nous a donnée pour maistresse. Pour ceste cause les Philosophes ont usé de ce mot d’anticipation, ou d’autre qui signifie [...] s’avancer et prevenir, et prendre devant» (*Ins. Chr.* (1564), t. II, p. 494).

²³ Notions ?

²⁴ <Des impressions naturelles>.

²⁵ Cf. le *sensus divinitatis* et la *semen religionis* dans la conscience infralapsaire. *Du devoir*, pp. 182-83; *Sermons sur Ésaïe*, pp. 90-91: «Car, combien que le peché ait merueilleusement obscurcy nos entendemens, si est-ce toutesfois qu’il y est tousjours demouré quelque estincelle de ceste premiere lumiere en laquelle l’homme a esté créé, et que nous sommes tousjours convaincez qu’il y a quelque Dieu qui a toute superiorité et maistrise par dessus nous; brief, la conscience est une chose que l’homme

gens, qui n'ont point la Loy, font naturellement les choses qui sont de la Loy, iceux n'ayant point la Loy, sont Loy à {4r°} eux-mesmes : lesquels monstrent l'oeuvre de la Loy estre escrete en leurs coeurs. Avec ce que leur conscience en rend tesmoignage, et que leurs pensees entre-elles s'accusent, ou aussi s'excusent." Ainsi l'homme donnant quelque lieu à la raison, et sentant en soy ces estincelles de nature²⁶, doit estre reputé indigne de ce nom, s'il ne s'efforce à embraser ce feu, pour dechasser toute tenebres d'ignorance²⁷. Or pour estre conduits à ce poinct, nous avons deux livres, qui nous

ne peut jamais despouiller. Ceux-mesmes qui ne taschent qu'à se faire acroire qu'il n'y a point de Dieu, il leur est impossible, car cela est de la loy naturelle, qui est imprimée au cœur de tous hommes»; *Ins. Chr.* (1564), t. II, p. 493-95; Calvin, *Institution* I, III, 1; I. V. 1; E. Grislis, «Calvin's Use of Cicero in the Institutes I: 1-5 - A Case Study in Theological Method.» *A.R.G.* 62 (1971): 5-37; E. A. Dowey, *The Knowledge of God in Calvin's Theology*. Grand Rapids, Michigan: William B. Eerdmans, 1994 [1952], pp. 50-86. Cp. aussi l'expression «[...] nations les plus eslongnees d'humanité» à *Le monde a l'empire*, pp. 323-24 : «[...] il n'y a nation tant barbare ne tant eslongnée de toute humanité, à laquelle la loy de nature n'ait appris ceste reigle [...]».

²⁶ *Estincelles de nature: Sermon sur Ésaïe*, p. 90: «[...] quelque *estincelle* de ceste premiere lumiere [...]»; *Ins. Chr.* (1564), t. II, p. 493: «[...] Car combien que le peché ait grandement troublé l'entendement que Dieu nous a donné [...] il ne l'a peu du tout tellement aveugler, qu'il ne luy soit tousjours demouré quelque *estincelle* de celle lumiere de la cognoissance de Dieu, et du bien et du mal, qui est naturelle aux hommes et qui naist avec eux»; p. 494: «Car si nature est tellement esteinte ou estouffée en eux, qu'il n'y aparaisse plus aucune *estincelle* de la lumiere naturelle [...]». Cf. aussi *ibid.*, p. 495 pour la réf. à Rm 2¹⁴⁻¹⁵; Calvin, *Institution*, I, V, 13: «Voilà comment tant de si belles lampes allumées au bâtiment du monde nous éclairent en vain pour nous faire voire la gloire de Dieu, vu qu'elles nous environnent de leurs rayons, de telle sorte qu'elles ne nous peuvent conduire jusqu'au droit chemin. Vrai est qu'elles font bien sortir quelques *étincelles*, mais le tout s'étouffe avant de venir en clarté de durée»; le même sur 1 Co 1²¹ (*C.O.* 49: 326-27); et *Commentaires de J. Calvin sur le NT*, t. 2. *Évangile selon St. Jean*, p. 21: «[...] la lumière de la raison, que Dieu avait mise en les hommes, a été tellement obscurcie par le péché, qu'à grand-peine voit-on reluire quelques petites *étincelles*, tant les ténèbres sont épaisses; et même tant est horrible l'ignorance et profond abîmes des erreurs, qu'encore ces bien petites *étincelles* sont bientôt étouffées».

²⁷ *Ins. Chr.* (1564), t. II, p. 421: «(Nathanael). Nous pourrons donc bien dire [...] que nous avons une theologie naturelle, de laquelle nous portons les livres imprimez en nos cœurs et entendemens. (Philippe). Il n'y a point de doute, mais c'est une theologie qui ne nous peut guere servir qu'à condamnation, si nous ne passons plus outre, à cause que le livre d'icelle est tant effacé en nous, qu'il ne nous en est point demouré une seule piece ou feuille bien entiere, qui ne soit fort embrouillée et deschirée [...] Et pourtant S. Paul en l'Épistre aux Romains <Rom. 2. cd.>, [...] propose la Loy de nature aux Payens, ainsi [qu'] il propose la Loy escrete aux Juifs, à fin qu'estants tous convaincus ils donnent gloire à Dieu, renonçans à leur propre justice, laquelle ils cherchent par la loy des œuvres, lesquelles ne peuvent consister au jugement de Dieu, à fin qu'ils obtiennent la vraye justice qui est par Jesus Christ. (Ph.). Puis donc qu'ainsi est, ceste theologie et Loy naturelle de laquelle nous parlons maintenant, peut encore servir de quelque chose aux hommes, pour les preparer et les inciter aucunement à chercher Jesus Christ. Elle ne leur peut pas servir si avant, sinon entant qu'elle les admoneste assez en general qu'ils ont besoin de quelque mediateur envers Dieu, à cause de la guerre que leur conscience leur fait continuellement par le moyen et l'instigation de ceste Loy et theologie

servent de guide, à fin que ne forvoyons, errans deçà et delà²⁸. En l'un, nous découvrons à l'oeil ceste fabrique admirable de l'univers²⁹ : En l'autre, nous est proposé le verbe Divin³⁰, qui nous a esté laissé par les Prophetes, et Apostres. Alors que nous lisons, en ce grand livre du monde universel, l'ordre de toutes choses, tant bien compassees, et proportionnees, y a-il esprit si eslourdi, qui ne s'esveille en ces discours et pensees : qu'il est necessaire que cestuy soit trespuissant, tressage, et tresbon, qui a créé toutes choses si excellentes, au commencement : et que ceste grandeur est encores plus admirable, de les contregarder ainsi, les maintenir en leur estat, et regir avec une telle constance. Et n'est ja besoin que nous cherchions preuve de ceci d'un Cleanthes, qui en dispute comme Philosophe, auquel esclairoit quelque petite lumiere naturelle³¹. Les cieux (dit le royal Prophete) en chacun lieu [:]

naturelle, de laquelle ils portent tousjours le livre avec eux, qui leur fait et forme continuellement leur proces».

²⁸ <Des deux livres par lesquels nous cognoissons Dieu>. Sur le livre de la nature, cf. G. Bavaud, «Les interventions de Pierre Viret à la “Dispute” en rapport avec son enseignement ultérieur», *La Dispute de Lausanne (1536). La théologie réformée après Zwingli et avant Calvin*, p. 124. Cf. aussi Théophile d'Antioche (c. 180), *Livres à Autolytus* I, 4-5 (L. Deiss, *Printemps de la théologie. Apologistes grecs du 2^e siècle. Irénée de Lyon*. Paris: Fleurus, coll. «Vivante Tradition», 1965, p. 80: «Le livre de la création»); Éphrem le Syrien: «Où que tuournes les yeux, le symbole de Dieu est là; Où que tu lises, tu trouveras ses figures [...] Regarde et vois combien la Nature et l'Écriture sont étroitement liés [...]» (cité dans K. Ware, *Approches de Dieu dans la voie orthodoxe*. Paris-Pully: Cerf-Le sel de la terre, 2004, p. 190); H. de Saint-Victor: «Ce monde sensible est comme un livre écrit par le doigt de Dieu, c'est-à-dire créé par la vertu divine et les créatures, chacune prise en soi, sont comme des figures qui n'ont pas été découvertes selon le bon plaisir de l'homme mais instituées selon le jugement divin pour manifester la sagesse des invisibles de Dieu [...]» (*Théologiens et mystiques au Moyen Âge. La poésie de Dieu V^e-XV^e siècles*, A. Michel, éd. Paris: Gallimard, 1997, p. 345); Calvin cité dans R. Stauffer, *Dieu, la création et la Providence dans la prédication de Calvin*. Peter Lang, 1978, p. 32, n. 183-88; É. L. Eisenstein, *La Révolution de l'imprimé dans l'Europe des premiers temps modernes*. Paris: La Découverte, 1991, chap. 7; P. Harrison, *The Bible, Protestantism, and the Rise of Natural Science*. Cambridge: Cambridge University Press, 1998, pp. 193-204; J.-R. Armogate, «Les deux livres», *La Bible à la croisée des savoirs* (M.-C. Pitassi et al., éd.) *R.T.P.* 133/3 (2001): 343-55.

²⁹ <Du monde et de l'univers>. *Ins. Chr.* (1564), t. II, p. 91: «Et si nous appelons les livres maîtres muets, pource que nous sommes enseignés par iceux, par le moyen de l'Écriture qu'ils nous mettent devant les yeux, quel plus beau livre pouvons-nous voir écrit de plus belle lettre, & de plus belle impression, & imprimé de plus beaux caractères, que tout ce beau livre de tout l'univers, & principalement des cieux?».

³⁰ Jn 1¹. Sur la trad. de λόγος, cf. H. Gibaud, «“In Principio Erat Sermo” (Erasmus).» Les problèmes d'expression dans la traduction biblique.» *Cahiers du Centre de Linguistique Religieuse* 1 (1988): 97-105.

³¹ *Philosophe grec stoïcien (c. 331-232)*. Cf. l'Hymne à Zeus ? Cp. à Cicéron, *De Natura deorum*: «Parmi les raisons qui inspirent à l'homme la croyance à la Divinité, Cléanthe s'étendait

La puissance de Dieu

Racontent aux humains:

Ce grand entour espars, {[4v°]}

Nonce de toutes pars

L'ouvrage de ses mains³².

Bref, ce qu'il poursuit elegamment au Pse. 104. Tellement que nous pouvons tous appercevoir à l'oeil, qu'il y en a un, lequel, pour sa sagesse indicible, nous devons honorer : pour sa justice immuable, et puissance infinie, craindre pour sa bonté incomprehensible, aimer. Auquel il nous faut pour les biens que nous recevons journellement de sa largesse, rendre graces : l'appeller incessamment à nostre secours, et ne nous lasser de luy rendre le service, qu'il daigne requerir de nous, ses viles creatures³³. Nous escrians avec David.

O Seigneur Dieu, que tes oeuvres divers

Sont merueilleux, par le monde univers.

O que tu as tout fait par grand sagesse³⁴.

A quoy s'accorde l'Apostre aux Rom.1^[19-21] Ce qui est, dit-il, à cognoistre, de Dieu, est manifesté en eux. Car Dieu leur a manifesté. Entant que les choses invisibles d'iceluy (à sçavoir sa puissance eternelle, et sa Divinité) apparoissent par la creation du

principalement [...] sur la beauté et l'harmonie de toutes les parties de l'univers, la constance des mouvements des astres, l'ordre et le dessein qui apparoissent partout, et qui prouvent que la nature est soumise à une intelligence qui la gouverne» (Nouvelle biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours (M. le Dr. Hoefer, dir.). Paris: MM. Firmin Didot frères, 1863, t. 10, p. 730); F. Wendel sur Calvin: «Le refus catégorique d'admettre une connaissance positive de Dieu chez l'homme déchu mettait Calvin en contradiction avec les humanistes et avec bon nombre de théologiens chrétiens qui attribuaient à quelques hommes privilégiés, aux philosophes en particulier, au moins un commencement de connaissance. Cela avait été notamment le point de vue de Zwingli et de ses disciples. [Institution II, II, 18]» (Calvin. Sources et évolution de sa pensée religieuse. Paris: P.U.F., 1950, p. 121).

³² Ps 19² suivant *Les Psaumes en vers français avec leurs mélodies. Fac-similé de l'édition genevoise de Michel Blanchier*, 1562 (P. Pidoux). Genève: Droz, 1986, p. 52 (cité dorénavant: Marot-Bèze).

³³ *Viles creatures*: suivant l'anthropologie réformée.

³⁴ Ps 104²⁴ (Marot-Bèze, p. 347).

monde, en les considerant par les œuvres : à fin qu'ils soient sans excuse³⁵. Et Anthoine, habitant aux deserts d'Egypte, (comme raconte L'histoire Tripart. livre 6. cha.1.)³⁶ estant interrogué d'un Philosophe, comment il pouvoit contempler les choses divines, estant despourveu de tous livres : respondit, que ceste machine ronde luy servoit de bibliothecque³⁷. Mais nous ne nous amuserons icy à dechiffrer par le menu ce poinct, tant vulgaire : seulement, nous admonesterons, qu'en {5r°} ceste philosophie, lors que l'on aura remarqué quelque vertu, ou effet notable, on reconnoisse la puissance et sagesse, de celuy qui en est l'auteur³⁸. En apres, qu'on soit esmeu à ficher toute sa fiance et assurance en luy seul : considerant que toutes choses sont engendrees pour la commodité de l'homme, et qu'elles ne defaudent tant qu'elles nous sont necessaires. En quoy toutesfois il faut que nous soyons tousjours avisez, de ne deferer aux creatures, ce qui est deu au Createur. A fin qu'il ne luy soit fait un tort par trop grand, et pour lequel il desployera sa main vengeresse, Roma. 1^[23ss]. Mais nostre but est en ce discours de nous arrester plus long temps à poursuivre l'autre livre, que nous avons cy dessus : proposé, qui est les saintes bibles : A fin que toutes personnes de quelque qualité, condition, sexe, ou eage, qu'ils soient puissent estre

³⁵ Cf. «Confession de La Rochelle» (1559), art. 2: «Ce Dieu se manifeste tel aux hommes, premièrement par ses œuvres, tant par la création que par la conservation et conduite d'icelles (Rm 1¹⁹⁻²⁰). Secondement et plus clairement par sa parole (Rm 15⁴; Jn 5³⁹; He 1¹), laquelle au commencement révélée par oracle (Gn 15¹; 3¹⁵; 18¹), a été puis après rédigé par écrit ès livres que nous appelons Ecriture Sainte (Ex 24³⁻⁴; Rm 1²)» (*Confession et Catéchismes de la Foi réformée*, éd. O. Fatio et al. Genève: Labor et Fides, 1986, p. 115). «Affirmation toute proche de l'hérésie pour Calvin, écrit É. Léonard, qui ne reconnaissait de Révélation naturelle qu' "à damnation", tandis qu'elle est ici tout juste moins claire que l'Écriture» (*Histoire générale du protestantisme. II / L'établissement (1564-1700)*. Paris: Quadrige - P.U.F., 1988 [1961], p. 103); et François de Morel qui rend compte à Calvin du synode, le 5 juin 1559: «Nous avons cru bon de faire quelques additions à votre Confession, mais en n'y changeant que très peu de choses» (*Confessions et Catéchismes, op. cit.*, p. 112; Léonard, *op. cit.*, p. 102; C.O. 17: 538).

³⁶ <Antoine her.>. Antoine l'Égyptien, moine ermite (c. 251-356), cf. Athanase d'Alexandrie, *Vie d'Antoine*. Paris: Cerf, coll. «Foi Vivante», 1989. Comme le précise E. Behr-Sigel: «L'existence de quelque soixante manuscrits et de nombreuses versions de cette œuvre est l'indication de sa prodigieuse diffusion dans le monde chrétien ancien (*Le lieu du cœur. Initiation à la spiritualité de l'Église orthodoxe*. Paris: Cerf, 1989, p. 53).

³⁷ Évagre Le Pontique, *Traité pratique*, chap. 92: «L'un des sages d'alors vint trouver saint Antoine dans le désert et lui dit: "Père, comment peux-tu vivre ici, privé de la consolation des livres ?" Celui-ci répondit: "Mon livre, philosophe, c'est la nature des êtres créés, et chaque fois que je le veux, je peux y lire les œuvres de Dieu"» (cité dans K. Ware, *Approches de Dieu dans la voie orthodoxe, op. cit.*, p. 87).

³⁸ <Ce que nous pouvons apprendre de ce monde.>. Cp. à Calvin, *Institution I*, XIV, 20-22.

admonestez et les gouter et apprendre. Or premierement faut noter que le Seigneur ayant gravee de son doigt sa Loy en deux tables de pierre, apres commanda que par Moyse, et autres saints personnages, ses faits fussent enregistrez³⁹. Exo.17[14]. 24[4]. 34[1]. Deu. 6[17]. 31[9]. Josu. 24[26]. Jerem. 36[2]. Pseau.102[19]. Ainsi ce qui a esté couché par escrit de la plume d'iceux, s'appelle Escriture Jean 5[39]. Luc 24[27]. Mais depuis, sous ce nom ont esté compris les Evangiles, Actes des Apostres, Epistres, Apocalypse : Bref, tout ce qui est mis au rang des Canoniques. La prophetie (dit S. Pierre 2. cha.1[21]) n'ha point jadis esté apportee par la volonté humaine : mais les Saints hommes de Dieu, {[5v°]} estans poussez du S. Esprit, ont parlé. Et tout ainsi qu'un mesme esprit a dressé la main, et la plume, de ceux qui ont travaillé au viel et nouveau Testament : pareillement on peut voir un accord incroyable, de choses diverses⁴⁰. Comme recueille doctement S. Hierosme exposant le cha.19 d'Isaie⁴¹, et saint Augustin en la preface au Pseaum.150⁴². Puis donc que ce Pere, auteur de toute bonté, nous a proposé devant les yeux, par son S[.] Esprit, en ces livres le chemin qui nous conduira à la vie eternelle, pourrons nous, comme ingrats, m'escognoistre, ou, comme despourveus de jugement, refuser un tel bien ? Or il y a deux raisons qui nous peuvent induire à fueilleter plus diligemment ce dernier livre des Escritures, q[ue] le premier du monde⁴³. En premier lieu, la dignité est plus remarquable au verbe Divin, qu'en la structure de l'univers : au verbe di-je, que le Seigneur usurpa, creant toutes choses, qui ont essence de rien⁴⁴. Il dit LA LUMIERE SOIT FAITE Et la lumiere fut faite. L'ESTENDUE SOIT FAITE : et l'estendue fut faite⁴⁵. En ce premier livre, nous apprenons que le monde est créé, nous l'appercevons à l'œil : Au dernier nous cognoissons ce qui estoit avant toutes choses visibles : et dont elles ont pris commencement, et accroissement. Tellement q[ue] là, ou ne pouvoit penetrer ceste

³⁹ <Des livres de Sainte Escriture.>.

⁴⁰ Calvin, *Institution* I, VIII, 1-2.

⁴¹ Jérôme s'arrête au chapitre 18 (*Corpus christianorum*, 73A).

⁴² *Corpus Christianorum* 40: 2190-92.

⁴³ <Pourquoy il vous plus arrester aux livres saints qu'à contempler le monde>.

⁴⁴ He 11³.

⁴⁵ Gn 1^{3,6-7}.

petite lumiere naturelle qui nous esclairoit, nous avons esté conduis par la foy : laquelle est dressee en ce verbe Divin revelé, leu, et entendu. Car la foy est de l'ouye du verbe : et par foy, nous cognoissons {6r^o} que les siecles ont esté parfaits, par le verbe Divin. A fin q[ue] des choses qui n'apparoissent fussent faites. Rom.10[17]. Heb.11[3]. En second lieu, toutes choses qui estoient requises à nostre salut, sont en ces livres sacrez clairement exprimees. Et toutesfois en ce livre de nature, ne voyons-nous point les sens (mesmes és choses qui sont de leur objet) si decevoir lourdement ? Et combien qu'on ne doive rien entrepr[e]ndre (comme dit un notable Philosophe) qui ne soit rapporté à quelque but, et que l'ignorance d'iceluy, soit cause que nous fourvoyons⁴⁶ : qui pourra tenir le rire, ou plustost n'aura pitié, de ces sages anciens, tant differens en opinion, pour assurer la principale fin de la vie humaine, et le souverain bien ? Lesquelles opinions sont creües jusqu'au nombre de 180. comme raconte Varro en saint Augustin livre 19. chap.1. De la cité de Dieu⁴⁷. Mais au contraire, nous avons aux Prophetes et Apostres, une sentence arrestee, et certaine science : qu'il ne nous faut amuser à la nature, sinon en ce, qu'elle s'accorde à ce verbe. Et pour ceste cause, David au Pse.19.

⁴⁶ Cicéron, *De finibus bonorum et Malorum*, I, IV: «Quelles questions méritent plus d'occuper la vie que celles qui sont l'objet de la philosophie [...] quelle est la fin, *quel est le but suprême et dernier auquel se rapportent toutes celles de nos réflexions qui ont trait au bien vivre, à la rectitude de la conduite*, dans quelle voie la nature veut-elle que nous cherchions le souverain bien, qu'a-t-elle en aversion comme étant le pire des maux ? Alors qu'en cette matière il y a grand désaccord entre les plus doctes, comment croire indigne du rang où tous me placent la recherche du principe le plus capable de nous bien diriger dans tous les emplois que nous ferons de notre vie» (*Du bien suprême et des maux les plus graves*, trad. avec notice et n. par Ch. Appuhn. Paris: Librairie Garnier Frères, 1938, p. 13). Ital. nôtres.

⁴⁷ <Opinion du souverain bien 180.>. *Corpus Christianorum* 48: 657; *Ins. Chr.* (1559), pp. 614-21: «Le premier dialogue qui est du souverain bien de l'homme»; *Exp. fam. sur le Symbole* (1560), p. 11: «Des diverses et fausses opinions du souverain bien de l'homme: et de la sources des dissensions qui sont entre les hommes», spécialement pp. 9-21; *Ins. Chr.* (1564), t. II, pp. 1-6: «Le premier dialogue qui est du souverain bien de l'homme». Le second dial. sur «la vraye cognoissance de Dieu». Érasme, *Colloques*, «L'épicurien» (1533): «(Hédon). Quel est le livre que tu portes ainsi dans ton cœur ? (Spudée) Les dialogues de Cicéron sur *Les Fins des biens* [...] (Hédon). C'est un ouvrage très savant, et fort bien écrit. Mais crois-tu que sa lecture te rapproche de la vérité ? (Spudée). J'y ai gagné, me semble-t-il, de savoir encore moins qu'auparavant ce que veut dire le mot «fin» [...] Et je suis étonné de voir tant de divergences d'opinions entre des hommes aussi éminents sur un sujet d'une telle importance» (Paris: Robert Laffont, coll. «Bouquins», 1992, p. 373); Calvin, *Institution* I, V, 11; III; XXV, 2; P. M. Vermigli, *In primum, secundum, et initium tertii libri Ethicorum Aristotelis ad Nichomachum* [...] (Zurich, Froschauer, 1563), *The Peter Martyr Reader, op. cit.*, p. 95.

apres avoir discoursu comment nous devons remarquer la Majesté du Souverain, de la fabrique des cieux, et de l'estendue, il adjouste la louange de la loy, ou du verbe escrit [:]

La tresentiere Loy {[6v°]}
De Dieu souverain Roy
Vient l'ame restaurant :
Son tesmoignage seur.
Sapience en douceur
Monstre à l'humble ignorant.
D'iceluy Roy des rois
Les mandemens sont droits,
Et joye au coeur assignent.
Les Commandemens saints
De Dieu, sont purs et saints,
Et les yeux illuminent⁴⁸.

Ainsi nous ne pouvons parvenir à ceste verité eternelle, et simple, si la torche des saintes lettres ne nous esclaire⁴⁹. Ce qui est assez apert en l'exemple de ces Sages d'Orient⁵⁰ : lesquels, combien qu'ils se fussent acheminez en Hierusalem sous la conduite de l'Estoile : toutesfois, pour trouver, et adorer ce grand Roy, furent contraints de s'enquerir du lieu, et en estre asseurez par les escrits des Prophetes. En quoy nous recueillons un profit incroyable, quand par ceste meditation nous reformons nostre vie, qui auparavant estoit debordee a toutes vilenies et impietez⁵¹ : quand nous

⁴⁸ Ps 19⁸⁻⁹ (Marot-Bèze, p. 54).

⁴⁹ *La torche des saintes lettres: Disp. Chr. II*, pp. 117: «(Theophile). N'est ce pas plustost l'office des prestres, d'allumer la chandelle, lampe et *torche de la parolle de DIEU* (qui est la lumiere de noz piedz, allumans les aveugles, baillans sagesse aux petis ignorans) par la predication de l'Evangile, et la mettre sus le chandelier et sus la table, pour luyre à tous ceux qui sont en la maison du seigneur, non pas la mettre soubz le banc et soubz le muy, et remplir les yeux du peuple, et toute l'eglise de Dieu de fumée et tenebres, pour tesmoigner qu'ilz sont les aveugles, conducteurs des aveugles».

⁵⁰ <Les Sages d'Orient asseurez par l'écriture>. Mt 2¹⁻².

⁵¹ <Fruict de l'écriture>.

apprenons q[ue] de serfs et esclaves nous sommes affranchis⁵², de souillez nous sommes nettoyez⁵³, d'enfans d'ire nous sommes faits enfans d'adoption⁵⁴. Car il ne faut penser que ceste parole soit instillee en nos cueurs en vain, sans produire quelque fruit : et le Seigneur dit en Esaie chap. 55^[10-11]. *Ainsi que la pluie, et la neige descend du ciel, et ne retourne plus là, mais arrouse la terre, et la fait produire et germer, affin qu'elle donne la semence au semeur, et le pain a celuy qui mange : ainsi sera ma parole qui sortira hors de ma bouche. Elle ne se retournera point {7r°} a moy en vain. mais fera tout ce que j'auray voulu, et prosperera és choses, esquelles je l'ay envoyee.* Que si le Seigneur ayant fait tout par la Parole, à (*sic*)⁵⁵ doué l'homme d'un don si precieux, par dessus tous autres animaux⁵⁶, a quoy peult il mieux employer cest ornement de langue, qu'en parlant et devisant quasi familiarerement avec Dieu⁵⁷ ? Et certes, quand tu lis ses commandemens, il faut que tu penses ouir la voix du Seigneur

⁵² Rm 6^{18, 22}; 8²; 1 Co 7²²; Ga 5^{1a}.

⁵³ 1 Co 6¹¹; Ap 1⁵.

⁵⁴ Eph 2^{3b}; Rm 8¹⁴⁻¹⁶.

⁵⁵ a.

⁵⁶ *Ins. Chr.* (1559), pp. 541-42: «Et d'autant plus que le don de la parole est plus excellent, et tellement propre à l'homme, qu'il n'est donné à autre de tous les animaux qu'à luy seul [...] Car comme il est estimé par dessus les bestes, tant à cause du sens et de l'entendement que Dieu luy a donné plus excellent qu'à icelles, que de la parole semblablement, de laquelle elles sont privées: aussi pareillement il est d'autant plus excellent dessus les autres hommes, qu'il a plus grande cognoissance de verité et de science, et plus d'eloquence pour communiquer aux autres les dons qu'il a receus de Dieu». *Met. Chr.*, pp. 215 (Aristote); pp. 454-56; *De l'autorité et perf. des Écritures*, p. 32: «Car comme Dieu a créé l'homme participant de raison, ainsi il luy a donné la parole [...]»; *ibid.*, chap. XI, pp. 34-36: «<Pourquoy Dieu n'a point donné de parole, ni aux Anges, ni aux bestes, comme aux hommes, et combien elle est utile et necessaire au genre humain>» (et pp. 37-38); *Ins. Chr.* (1564), t. II, 14^e dial., pp. 303-42: «<[...] qui est de la langue, et des offices d'icelle>». Cp. à Lactance et à Érasme: «He [Érasme] judged the property of Man to be his ability to speak. Some accepted the contention of Lactantius Firmanius in his Divine Institutions that 'those other things which seem to be proper to Man are shared with other animals. The property of Man is to know and worship God' (M. A. Screech, *Laughter at the Foot of the Cross*. Boulder Colorado: Westview Press, 1999, p. 3 et n. 6, 7. Viret cite Lactance sur cette question dans *Met. Chr.*, p. 454. Réf. donnée par M. Screech, *ibid.*, p. 4, n. 10). Érasme: «Reprenant une affirmation de Quintilien, Érasme expose en effet que ce n'est pas la raison qui distingue l'homme de l'animal (thèse d'Aristote), mais la parole (Dialogue sur la prononciation, in J. Chomarar, Érasme, *Œuvres choisies*, p. 905)» (Paris: Robert Laffont, 1992, Dictionnaire, CCXX, col. a). Viret, comme on l'a vu, combine les deux thèses; Luther: «Aussi bien n'y a-t-il en l'homme nulle œuvre plus noble que la parole. C'est par la parole que l'homme se différencie le plus d'autres animaux, plus que par l'apparence physique ou par d'autres oeuvres» (*MLO* III: 264).

⁵⁷ *Parlant quasi familiarerement avec Dieu*: cp. à Ex 33¹¹: «Le Seigneur parlait avec Moïse, face à face, comme on parle d'homme à homme».

qui s'adresse vers toy⁵⁸. En outre quand tu lis quelque confession du pauvre et miserable pecheur⁵⁹, priere, demande, action de graces lors tu ne peux nier que tu parles au souverain. Parquoy quiconque destourne l'homme de lire, ouir, et entendre ces paroles saintes, fait comme celuy qui commanderoit de se despouiller toute nature humaine, et jetter au loing ce fruct, que nous recevons journellement, et de la raison, et du pouvoir de Parler (*sic*). Saint Hieros. en la pref. de l'epist. aux Ephes. s'estonne fort, et en grande cholere prononce ces mots⁶⁰. *Veux*, dit il, *que par la raison, et la parole, est manifesté combien sont differentes de nous les bestes brutes, et toute la raison, et la parole, est enclose dans les livres divins, par lesquels nous sommes instruits à cognoistre Dieu, et la cause de nostre naissance : je m'esmerveille qu'il s'en trouve de si endormis et nonchalans qui ne veulent lire choses si excellente : ou mesme qui osent mesdire de ceux qui s'addonnent de tous leur pouvoir à* {[7v°]} *une estude tant louable, Que si l'homme, en ce qu'il est créé homme seulement, ne se peult de ce devoir⁶¹ : que pourrons nous dire estre requis d'un Chrestien a quelque marque insigne entre tous autres ? Car qui te nomme Chrestien, il comprend en un mot ce qui peult estre le plus souhaitable, et notable en l'homme. Qui t'appelle Chrestien, il te met au rang de ceux que l'Eternel a prononcé, generation esleüe, sacrifice royale, gent sainte, peuple acquis, Exod. 19^[6]. 1. Pier. 2^[5]. Qui t'appelle Chrestien, il te declare homme esleu de Dieu le Pere, avant la fondation du monde⁶² : delivré par Jesus Christ, de la miserable captivité et cruelle servitude des tirans, le diable, le peché, et la mort : regeneré par le saint Esprit, en l'Eglise sainte, vestu de nouvelle justice, foy, charité, et autre dons spirituels⁶³. Bref, auquel est devoué un heur singulier, tant au corps, qu'à*

⁵⁸ Cf. T1, p. 90: «Pensons à ces paroles [...] et n'estimons qu'elles s'adressent à autres que à nous: car tout ce qui est escrit, est escrit pour nous, et à nostre doctrine.».

⁵⁹ Cp. à Lc 18¹³.

⁶⁰ <Contre ceux qui ne lisent, ou destournent les autres>.

⁶¹ <Qu'emporte le nom de Chrestien>. Critique implicite d'un christianisme purement nominal ?

⁶² Eph 1³⁻⁴.

⁶³ *Exp. fam. sur le Symbole*, p. 132: «<Du nom de Chrestien, et du cressement et onction des Chrestiens> (N.) Puis que nous sommes participans de l'onction de Jesus Christ, duquel nous portons le nom, nous sommes donc Rois, Prophètes et Sacrificateurs comme luy. Car je croy que ce nom n'est pas vain <1 Pier. 2.> (P.) Tels nous appelle saint Pierre, et baille cest honneur à tous les Chrestiens, disant, Vous

l'esprit : *que l'oeil ne peut voir, l'oreille ouïr, l'esprit comprendre.* Ephes.1^[4]. Rom. 8^[2]. Esai. 64^[3]. 1.Cor.2^[9]. Et ceste beatitude t'est promise, par la cognoissance de Dieu, et de son fils Jesus Christ. *Celle est la vie eternelle* (Jean 17^[3].) *qu'ils te cognoissent seul vray Dieu et celuy que tu as envoyé Jesus Christ.* Et saint Pierre aux Act. 4^[12]. *Il n'y à autre nom donné sous le ciel aux hommes, auquel il nous faille estre sauvez.* Et saint Paul. 1.Cor. 1^[30]. *Christ nous a esté fait, de par Dieu, sapience, et justice, sanctification, et redemption.* Ce qui nous est revelé par ces escritures ausquelles Jesus Christ nous exci- {8r°} te, disant : *Cherches les escritures. Car elles portent tesmoignage de moy.* Jean 5^[39]. Que si nous voyons les Philosophes, chacun en leur secte, rendre raison de leur doctrine, et que ny medecin, ny jurisconsulte, ny autre, de quelque profession qu'il se renomme, ne l'osera vanter de ce tiltre, s'il n'a profité aucunement en la science, ou il n'est question que d'une legere gloire et mondaïne : ne rougiron nous de honte⁶⁴, n'ayans onques rien leu aux lettres saintes, d'usurper à faulses enseignes ce nom de Chrestien, en affaire de si grande consequence, comme d'une gloire et un bien, auquel il ny en à egal ç'à bas en terre ? Or combien les Juifs (nation perverse)⁶⁵ se monstrent en cest endroit plus raisonnables que plusieurs Chrestiens⁶⁶, lesquels contraignent de lire certaines saisons les livres de Moysse aux maisons privees : et ne chargent seulement les grans de s'occuper à ceste estude, mais aussi les petits enfans⁶⁷. Et toutefois la plupart d'entre nous le plus souvent : ayant ja le pied sur le bord de la fosse, n'en a feuilleté un chapitre. Lesquels devroient trembler de crainte⁶⁸ quand ils sentiront que le tout puissant adjousté ces mots à l'edit qu'il a publié Deuter. 6. cha^[6-9]. Lequel veult estre inviolablement gardé de toutes nations. *Et ces paroles lesquelles je te commande aujourd'huy seront en ton cueur. Si les raconteras à*

aussi comme pierres vives, estes edifiez [comme] une maison spirituelle, et une Sacrificature sainte, pour offrir sacrifices spirituels, agreables à Dieu par Jesus Christ. Et derechef, Vous estes la generation eleuë, la Sacrificature royale, la gent sainte, le peuple acquis, afin que nous annoncions les vertus de celui qui vous a appelez des tenebres à sa merveilleuse lumiere».

⁶⁴ <Les Philosophes et Juifs nous font rougir de honte.>.

⁶⁵ Occurrence peu frèquente chez Viret de l'antijudaïsme patristique et médiéval.

⁶⁶ La comparaison vise sans doute à provoquer le contradicteur potentiel.

⁶⁷ Dt 6⁶⁻⁹.

⁶⁸ <Menaces du Seigneur.>.

tes enfans et parleras d'icelles, quand tu demeureras en ta maison, quand tu chemineras en la voye, quand tu te coucheras, {[8v°]} et quand tu te leveras : Et les lieras pour signes sur tes mains : et seront comme fronteaux escrits entre tes yeux. Aussi tu les escriras sur les entrees de ta maison, et en tes portes⁶⁹. Certainement il faut que je confesse que je deviens muet, lors que je discours en mon esprit le commencement des siecles, et que je tombe sur le grand soing de noz devanciers, à garder ceste doctrine entiere, non depravee par sens humain, aux familles (mesmes sans escritures) depuis l'aage du premier homme, jusques à Moyse : Et d'autre part que je considere la paresse de noz Peres, ou plus tost l'abisme d'obscurité auquel ils ont estez plongez passé a huit cens ans ou plus⁷⁰ : Combien qu'ils eussent des moyens singuliers, desquels ces premiers Peres estoient destituez. O zele incroyable du premier aage. Or le Seigneur prevoyant d'un conseil eternel que pour les longues calamitez, travaux, guerres, bannissemens, que son peuple devoit endurer et soustenir, ceste cognoissance pourroit estre ou effacee, ou pour le moins adulteree, et abastardie aux cueurs des hommes; a ordonné que Moyse mettroit par escrit sa volonté⁷¹. Ce qui a esté depuis suivy par les Prophetes, Evangelistes, et Apostres. Et ces livres entre tant de ruines, et sacs de villes, bruslemens de librairies (ausquels par divers temps la memoire des Payens a esté ensevelie d'un long oubly) ont esté miraculeusement preservez à nostre profit et edification⁷². Toutesfois nous serrons la paupiere à ceste lu- {9r°} miere : nous bouchons les oreilles à ceste voix : nous refusons arrogamment ce thresor

⁶⁹ *De l'autorité et perf. des Écritures*, pp. 156-60; Calvin: *C.O.* 26: 442; *Institution* (I, vi).

⁷⁰ Sur la périodisation de la «décadence» (*Post tenebras lux*), cf. Mélancthon pour qui elle couvrait les quatre siècles avant la Réforme (A. McGrath, «Forerunners of the Reformation?» *H.T.R.* 2 (1982): 235, n. 55). Le prêtre évangélique auteur de l'*Exhortation à la lecture des s. Lettre* estime que la chrétienté a été mal enseignée «depuis six, ou sept cents ans» (p. 19). Cf. Olivétan: «Ce paovre peuple qui te fait le present [les Vaudois] fut deschasse et banny de ta compagnie plus de trois cens ans ya». Pour Cochlaeus, une prédication correcte a été prononcée en Écosse depuis plus de huit cents ans (cités dans Roussel, «Un privilège pour la Bible d'Olivétan», *op. cit.*, p. 249, n. 20).

⁷¹ <Pouquoy la volonté de Dieu a esté mise par escrit.>. Calvin, *Institution* I, VI, 2.

⁷² Puisque les textes sacrés furent sauvegardés divinement, les mépriser revient à déprécier la providence et ses bienfaits. Pareille irrévérence attire un jugement divin: la Parole sera enlevée au peuple de l'alliance. Cf. l'imprimeur Conrad Badius, fils de Josse, qui à Genève emploie une planche sur laquelle figure la Vérité tirée d'une grotte par le Temps avec la devise qui suit: «Des creux manoirs et pleins d'obscurité, Dieu par le temps retire vérité» (P. Chaix, *Recherches sur l'imprimerie à Genève de 1550 à 1564*. Genève: Slatkine, 1978, p. 143).

espandu : Nous dis-je, d'autant plus heureux que nos ancêtres, que nous embrassons ce qu'ils ont attendu : que nous voyons quasi à l'oeil desveloppé, ce qu'ils ont cognu par nûes obscures, et umbrages⁷³. O ingratitude de siecle inomie. O juste jugement et vengeance du Seigneur, d'avoir retiré la douce viande de la bouche, de ceux qui s'en sont desgoutez eux-mesmes⁷⁴. *Cherchez*, dit le Tout-puissant, *et vous trouverez. Frappez, et on vous ouvrira*⁷⁵. Comment cherchons nous quand nous rejettons avec un desdain eshonté ce qui nous est liberalement offert ? Comment frappons nous, quand nous tournons le dos à la porte ? Et mesmes (ce que nous ne pouvons dire sans

⁷³ Réminiscence de Mt 13¹⁶⁻¹⁷ et 1 P 1¹⁰⁻¹².

⁷⁴ *Disp. Chr.*, pp. 27, 28, 29: «<Degustez du pain de vie.> Il est bien difficile de trouver à telz personnages [...] viande pour les mettre en appetit, veu qu'ilz sont tant degustez du pain de vie, et de la manne celeste, à laquelle ilz preferent les aulx, oignons, chairs et poissons d'Egypte [Nb 11⁵]. Car qui leur baillera viande de telle qu'ilz la desirent, on ne fera que nourrir leur maladie d'avantage. Et si la viande n'est apprestée à leur guise, ilz n'en voudront pas seulement gouter [...] ceste sorte de gens, ne se peuvent appliquer à lire ces bons livres, et n'y peuvent prendre goust, à cause qu'ilz n'ont pas le palais idoine à telle viande, et qu'elles sont trop precieuses pour eux. Car les fleurs odoriferantes ne flairent pas si bon aux porceaux, que les bourbiers et fumiers»; *Du devoir*, Epistre, f. Aviiiir^o: «[...] il est bien difficile de trouver une viande bien appetissante au palais d'un homme dégusté, et qui est desja tant saoul de la viande, qu'elle luy charge l'estomac, et luy ennuye, comme la Manne ennuyoit aux enfans d'Israel. Gardez vous mes chers freres de telles tentations. Car elles sont merueilleusement dangereuses. C'est le moyen le plus propre que Satan puisse trouver, pour rendre nonchallans, et retirer de la Parolle de Dieu petit à petit ceux la mesme, qui pensent estre des mieux affectionnez envers icelle». Sur le dégoût de l'Écriture, cf. encore *Ins. Chr* (1564), t. II, pp. 336: «<De la diversité des degustez de la pasture spirituelle, et de l'office des pasteurs envers iceux, et de la faute que les uns et les autres peuvent commettre en leur office.> (Nathanael). Il s'ensuit donc par ce que tu dis, que ceux qui sont degustez de la parole de Dieu, tellement qu'ils la rejettent du tout, ou pour le moins ne la prennent point de bon appetit, et ne la goustent ne savourent et ne la ruminent point en leur entendement, ne sont pas en bonne disposition, ains sont du tout morts, ou pour le moins bien malades et en grand danger de mort spirituelle. Parquoy ils ont bien besoin de bons restaurans, et de quelque bonne sausse pour les mettre en appetit. (Philippe). Suyvant ce propos, nous pourrons comparer ceux qui rejettent du tout la pasture de la parole de Dieu, et qui ne se soucient point d'en prendre et recevoir nourriture spirituelle, à ceux qui sont du tout morts, ou pour le moins qui ont tellement perdu tout appetit, et ont si peu de force, qu'ils ne peuvent ne manger ne boire, ains sont comme s'ils estoyent desja morts. Et les autres qui ne la goustent pas comme ils devroyent, ains cherchent doctrines estranges, sont comme ceux qui ont le goust corrompu, et qui ont des appetis estranges, qui leur font laisser les bonnes viandes pour en manger d'autres fort mauvaises et nuisantes, ou de la terre ou des charbons, et autre choses semblables: comme il advient souventesfois aux femmes enceintes [!]. Les autres qui semblent y prendre quelque goust, mais ne la ruminent point bien en leur entendement, et n'en font pas leur profit comme ils devroyent, sont semblables à ceux qui ne savourent et ne maschent pas leur viande, comme il est de besoin, et qui n'en font pas bonne digestion. Parquoy ils n'en prennent pas aussi telle nourriture qu'ils devroyent». Cp. à *infra* f. 21r^o-v^o: «Comment Dieu punit les siens» (Il leur retire sa Parole) et *infra* f. 32r^o Dieu «purge» le palais pour goûter la viande céleste.

⁷⁵ Mt 7⁷ *dit le Tout-puissant*: réf. au Christ, ici «pantocreator».

larmes)⁷⁶ qu'il s'en trouvent entre nous, des gaudisseurs, contempteurs de toutes religions, Atheistes, Libertins, se couvrans du manteau de religion, pour se veautrer plus à leur aise dans leurs appetits desordonnez. Ausquels j'adresseray seulement ces mots.

Mais le Seigneur sçaura bien attraper,
Ceux qui son los, et pris,
Auront mis à mespris⁷⁷.

Posons doncques que ces divins escrits fussent envelopez sous mesme ruine que plusieurs autres, ou que quelque difficulté nous empeschera d'en avoir jouissance : certes je croy que de toute leur vie ils n'esleveroient les yeux au ciel, menans train que ce grand Roy Nebu- {[9v°]} hadnezar. Lequel (comme recite Dan.4^[22-30]. passa) (sic)⁷⁸ quelques annees mangeant avec les bestes brutes. Mais il estoit beaucoup plus seant de suivre le conseil de l'Apostre aux Colos.3^[16]. *La parole de Christ soit habitante en vous plantureusement en toute sapience. Enseignez et admonestez l'un l'autre, en Pseaumes, en louenges, et chansons spirituelles avec grace, chantans au Seigneur en vostre cueur.* Que s'il faut esprouvez les esprits, et n'est loisible de recevoir aucune doctrine, qui ne soit conforme, à celle qui nous est lisee par l'esprit du Souverain : quel jugement en ferons nous, n'ayans onques maniez ces livres ? Or que cela ait esté gardé en la primitive Eglise, les Berroens tresnobles entre les Thessaloniciens en feront

⁷⁶ Ph 3¹⁸⁻¹⁹: «Beaucoup, en effet, je vous le disais souvent et le redis maintenant en pleurant, se conduisent en ennemis de la croix du Christ. Leur fin sera la perdition; leur dieu, c'est leur ventre, et leur gloire, ils la mettent dans leur honte, eux qui n'ont à cœur que les choses de la terre».

⁷⁷ Cf. T1 pp. 26-27: «[...] telles gens, qui sont sans Dieu, sans Foy, sans religion, vrays Lucianistes et Epicuriens, n'ayans autre soing que de gaudir, se mocquer de Dieu et des hommes, et se donner du bon temps ce pendant qu'il leur dure, lequel à la fin leur sera cher vendu: car en disant (comme S. Paul recite) Mangeons et bevons: car demain nous mourrons [1 Co 15^{32b}], et n'estudians sinon de servir à leur ventre et nacqueter apres les voluptés, et plaisirs de ce miserable corps, *en un moment descendront aux Enfers*»; *Ins. Chr.* (1564), t. I, p. 67: «(Pierre). Il est tout certain que si un homme n'a vraye Foy en la parole de Dieu, pour le premier, il ne tiendra compte de la Loy d'iceluy ne de toutes les menaces de son jugement contenues en icelles: mais s'en moquera tant seulement, comme les Atheistes et tous hommes qui sont sans Dieu, sans Loy, et sans Foy, se moquent de toutes les saintes Escritures».

⁷⁸ La parenthèse devrait se fermer après la réf. biblique.

foy⁷⁹ : lesquels, comme raconte saint Luc aux Act.17^[11]. *ayans receu la Parole avec toute affection, journallement cherchoient les escritures : pour sçavoir s'il estoit ainsi que les Apostres leurs annonçoient.* Et saint Paul dit. *Ne mesprisez les Prophetes. Esprouvez tout. Et embrassez ce qui est bon*⁸⁰. Ainsi nous pouvons remarquer, qu'ils asseoient leur jugement, sur la doctrine qui leur estoit preschee, et discernoient la vraye et legitime, de la faulse, et bastarde⁸¹. Ce qui ne se pouvoit faire sans avoir diligemment versé aux escritures : Ausquelles ils estoient instruits des leurs jeunes ans. Qu'on nous mette en avant un Eunuque gouverneur de Candaces Royne d'Ethiopie⁸², ne se contentant de vacquer aux Prophetes, estant {10r°} à repos en sa maison, ains les ayant tousjours en mains, par chemin. Et combien qu'il ne les entendit, ne laissoit toutesfois de les lire⁸³. Auquel le Seigneur envoya un Docteur⁸⁴. Comme il fera à tous ceux qui seront enflammez d'un desir de le cognoistre, leurs ouvrant, par son esprit, les yeux de l'entendement⁸⁵. Saint Chrisost. homil. 35. sur Genes.⁸⁶ a bien osé dire. *Qu'il*

⁷⁹ <Ce qu'ils gardoient en l'Eglise primitive.>

⁸⁰ 1 Th 5²⁰⁻²¹. *Ins. Chr.* (1559), pp. 106-07: «(D.) Suyvons l'exemple de ceux de Beroé, desquels il est parlé aux Actes des Apostres. Ceux-ci n'estoyent point comme un tas d'opiniastres, qui ne veulent rien ouir: ni comme un tas d'esventez, qui approuvent legerement et à tout propos tout ce qui leur est proposé, sans avoir aucun certain arrest, et sans esprouver les esprits, s'ils sont de Dieu ou non: car ils oyoyent S. Paul, puis ils alloient regarder és Escritures, si ainsi estoit que saint Paul le proposoit. Et ayans cognu qu'il parloit selon les Escritures, ils recevoient sa doctrine, comme doctrine de Dieu. (T.) Voyla une bonne maniere de proceder. D. Il est certain.»; *De l'autorité et perf. des Écritures*, pp. 65-66.

⁸¹ Cp. au T1, p. 60: «Davantage par la parole de Dieu nous congnoissons comme par une tres certaine Marque, la vraye Eglise [...]». La distinction entre la *vera et falsa ecclesia* est un thème dominant chez P.V. Il y a une raison pratique à cela, comme l'explique Vuilleumier (p. 522): «[...] ce qui intéressait les simples laïques, c'était [...] les droits, les devoirs et l'autorité du ministère, le rôle des sacrements et la valeur des coutumes et des rites traditionnels de l'Eglise. L'une et l'autre Eglise ont des pasteurs se disant ministres de Dieu, et chacune prétend être dans la vérité à cet égard. L'une célèbre un culte pompeux, riche en cérémonies de toute sorte et parlant fortement aux sens; l'autre a réduit le rituel à sa plus simple expression, et chacune soutient que c'est sa forme à elle qui est la seule authentique. Laquelle des deux faut-il croire ? [...] Voilà les questions les plus concrètes que se posaient les gens du peuple, parce que c'étaient celles que leur suggérait la vie de tous les jours. Aussi est-ce de ces sujets-là que Viret [...] se montre préoccupé au premier chef».

⁸² <L'Eunuque de Candaces Royne.>

⁸³ Les difficultés de l'Écriture ne doivent pas empêcher leur lecture, point essentiel dans le débat avec les censeurs.

⁸⁴ I.e. le diacre Philippe (Ac 8²⁶⁻³⁵); cf. T1, p. 36 et l'annotation; *De l'autorité et perf. des Écritures*, pp. 183-84.

⁸⁵ *Ouvrir les yeux de l'entendement*: Lc 24⁴⁵; Ac 16¹⁴. Cf. la doctrine de l'appel efficace; et T1, p. 7: «Celuy qui seul vrayement est lumiere vueille [...] illuminer les tenebres de nostre entendement».

ne se peut faire que celuy qui s'adonne d'un zele ardent aux saintes lettres, soit à tousjours-mais delaissé. Pource que, combien que nous n'ayons entre les hommes Docteur qui nous enseigne, le Seigneur toutesfois, s'insinuant d'enhaut en noz cueurs, illumine nostre esprit : espend ses rais dans nostre raison : descouvre les choses cachees et secrettes : et se monstre Docteur, en ce que nous ignorons. Seulement que nous apportions ce que nous avons. En quoy les Payens et gentils nous feront rougir si nous n'avons du tout perdu honte⁸⁷. Qui ne s'esmerueillera de ce puissant Roy d'AEgypte Ptolomee Philadelph⁸⁸, lequel 279. ans avant la nativité de Jesus Christ, fut si curieux d'entendre la Loy du Seigneur qu'il assembla 70. interpretes pour traduire les Prophetes en langue Grecque⁸⁹ ? Ce que la divine Providence a estably, voulant que son nom fust espendu par tout le monde, ou la langue des Grecs avoit la vogue. En sorte que les Romains, ne se contentans de leur idiome maternel, s'amusoient a escrire ceste langue. Strab. livre 14⁹⁰. Et mesmes les Juifs comme ennuyez {[10v°]} de leur Hebraisme (entre lesquels nous pouvons nombrer Joseph, et Philo[n], excellens personnages) s'y sont adonnez. La coustume des Juifs estoit telle : q[ue] s'assemblans en chaque ville, et bourgade, les jours du Sabbath, recitoient

⁸⁶ PG 35, 323 (réf. dans B. Roussel, «Un privilège pour la Bible d'Olivétan», *op. cit.*, p. 249, n. 18).

⁸⁷ Cf. *infra*, f. 35v°: «Car à la verité les plus grands entre les Payens nous feroient rougir, qui employent le meilleur de leur loisir à choses desquelles ils ne pouvoient recevoir un tel contentement»; *Le monde à l'empire*, f. *iiii r°: «[...] deussent-ils [les chrétiens] pour le moins avoir grand'honte, et estimer que c'est un grand reproche et un grand vitupere pour eux, d'estre touvez pires que les Payens, et dignes d'estre condamnez par iceux [...]».

⁸⁸ <Ptolomee Philadelph, qui fit interpreter en Grec le vieil testa.>.

⁸⁹ P. II Philadelph (c.285-246), fondateur du Musée d'Alexandrie et de sa bibliothèque pour laquelle il aurait demandé une trad. de la bible hébraïque, les LXX (*Lettre d'Aristée*, Fl. Jos., A.J. 12, 13-106; *DEB*, p. 1074); *Exhortation à la lecture des s. Lettres*, pp. 17-18: «Nous lisons. Que Ptolomée Roy d'Egypte envoya Ambassades en Jerusalem, pour avoir des Docteurs, qui luy tourneroyent en langue Grecque: ce qu'il luy fut accordé. Et encores avons nous leur interpretation, de laquelle l'Eglise a longuement usé. Et toutesfois Ptolomée n'estoit de la nation Judaicque. S'ilz les permirent aux estrangiers, à plus forte raison, à ceulx de leur nation. Mais ilz [les censeurs] diront possible, que cela luy fut accordé, plus par craincte, qu'aultrement. Ausquelz je responds, que ce ne fut sans la vouldunté de Dieu, qui est plus puissant, que les Rabins, et Docteurs».

⁹⁰ Strabon, livre 14. Dans la section 14.2.28, l'auteur discute de la prononciation du grec, mais on ne trouve pas de réf. aux Romains. Cf. *The Geography of Strabo*. Cambridge, Massachusetts: Harvard University Press. London: William Heinemann Ltd., 1960, pp. 195-385.

publiquement quelques chapitres de la Loy, et des Prophetes⁹¹ : Lesquels par apres estoient exposez familierement, selon la capacite des auditeurs. Ceste forme a esté gardé par les Apostres. Act.13^[14-15]. 15^[21]. 1.Cor.14^[26-31]⁹². Et ne faut penser q[ue] telle chaleur se soit refroidie en ceux qui ont succedé : mesmes au temps des plus cruelles tourmentes et persecutions. Car ils n'ont cessé (comme escrit Pline aucteur Payen en une epistre à Trajan Empereur Romain)⁹³ de s'assembler à certains jours, avant le Soleil levant. Or à fin que nous fussions assurez, pour la posterité, de ce qui se faisoit en ses saintes assemblees, l'oubly n'a enseveli les escrits des premiers Docteurs, gens digne de foy, et excellens en entiereté de vie, et sçavoir. Voicy les mots de Justin martir l'an apres Christ. 150. en la seconde defense pour les Chrestiens⁹⁴. *Le jour que l'on nomme du Soleil tous ceux qui habitent ou aux villes, ou aux champs, s'assemblent en un lieu, ou on lit l'espace d'une heure les escrits des Apost. ou Prophetes*⁹⁵. *En apres, quand le lecteur a cesse, le Ministre, qui a charge du troupeau, admonnest et exhorte, que nous ensuivions, ce qui nous a esté proposé en cette leçon : Lors, nous nous levons tous debout, et faisons prieres.* Et Clement Alexandrin l'an 200. liv. 7. Stroma.⁹⁶. *Les sacrifices, dit-il, estoient prieres et {11r°} louanges, et les, lectures de la sainte Escriture, qu'on faisoit avant le repas.* A quoy s'accorde Tertullian, celebré Docteur l'an 230. en son Apologet. chapit. 39⁹⁷. *Nous nous assemblons, pour reduire en memoire les lettres divines : Si la condition du temps requiert ou d'admonnester, ou de reconnoistre. Certainement nous nourrissons, et repaissons nostre foy, de saintes voix, nous eslevons nostre esperance, nous fichons nostre assurance, nous fortifions nostre discipline : en inculcant souvent, et repetant les preceptes.* Et Denis aucteur de

⁹¹ <Assemblees des Juifs.>

⁹² <Assemblees des Chrestiens.>

⁹³ Missive écrite c. 111 (Pline Le Jeune, *Lettres*, X, 96, 7; trad. M. Durr. Paris: Les Belles Lettres, 1947, t. IV); *L'Interim* (1565), pp. 164-65.

⁹⁴ <Justin martir.>. *Deuxième apologie* au sénat romain, mais il y a ici erreur. Cf. plutôt la *Première apologie*, LXVII, 3-5 (*Apologies*. Par L. Pautigny. Paris: 1904, Alphonse Picard et fils, édit. Textes et documents pour l'étude historique du christianisme, H. Hemmer et P. Lejay, dir., p. 143).

⁹⁵ <Ce qu'on faisoit aux assemblees des Chrestiens.>

⁹⁶ <Clement Alexandrin. Tertullian.>. *Les Stromates VII* (par A. Le Boulluec). *SC*, n° 428, Paris: Cerf, 1997, p. 167 (49.4).

⁹⁷ Tertulien, *Apologétique*, chap. 39, 3-4.

la Hierarchie Eccl. (duquel on ne peut bonnement assurer l'aage)⁹⁸ *par le devoir des Ministres, la leçon des lettres Saintes est recitée par ordre.* Et un peu apres. *Les sacrez cantiques, et leçons des escritures, leur monstrent la regle pour dresser leur vie, et leurs enseignant de corriger toute malice, et dechasser perversité.* Mais quel besoin est il de m'arrester⁹⁹ sur ce poinct davantage ? Qu'on lise les Docteurs premiers, tant Grecs, q[ue] latins : desquels on pourra tirer ce qui s'est fait lors que les fideles se cachoiert es lieux privez, et cavernes, craignans la rage des Empereurs Payens. Or depuis q[ue] le Souverain a jetté l'oeil de misericorde sur les pauvres affligez, et q[ue] le moyen leur a esté donné de respirer, apres si cruels combats, qu'ils avoient soustenus¹⁰⁰ : ils ont commencé a publier aux temples et lieux publics, durant l'Empire florissant de Constantin le grand, ce qu'ils avoient fait aux maisons privees l'espace de 320. ans¹⁰¹. Combien qu'Eusebe. li.6.c.25.¹⁰² et Oros. li.7.c.20¹⁰³ mettent le 1. en rang des Emp. Chre. Philippe¹⁰⁴ : {[11v°]} qui a flori l'an 250. Et à fin qu'en cest endroit, ou la confusion, ou la nonchalance n'apporta quelque dommage, furent ordonnez en toutes les Eglises des lecteurs¹⁰⁵ : ausquels estoit commandé de lire, par l'Evesque, qui

⁹⁸ <Denis.> *La Hiérarchie ecclésiastique* dédiée par le prêtre Denys au prêtre Timothée. *Œuvres complètes du Pseudo-Denys L'Aréopagite* (trad., préface et n. par M. De Gandillac). Paris: Aubier édit. Montaigne, 1943, pp. 245-326. On ne voit pas très bien à quel passage il est ici fait réf. Il semble s'agir d'un résumé de la cérémonie du baptême expliquée en détails par le Pseudo-Denys. Notons que Viret est moins enclin à accepter l'authenticité de cet écrit du VI^e siècle que ne le fut, par ex., Lefèvre d'Étaples (I. Backus, «Renaissance Attitudes to New Testament Apocryphal Writings: Jacques Lefèvre d'Étaples and His Epigones.» *R.Q.* 51 (1998): 1171ss; *Disp. Chr.*, II, p. 195: «Car qui ne congnoit, que ce livre de la Hierarchie celeste, est plus digne de quelque resveur, que de saint Denys disciple de saint Paul ?). Déjà, l'humaniste et prêtre anglais William Grocin avait prouvé, par la philologie, que les écrits attribués à Denys étaient des ouvrages anonymes postérieurs (G. Minois, *Henri VIII*. Paris: Fayard, 1989, p. 255).

⁹⁹ Cp. T1, p. 46: «Quel besoing est il que je commemore»; p. 83: «Quel besoing est il que je me travaille».

¹⁰⁰ <Comment on s'est gouverné sous les Empereurs Chrestiens.>

¹⁰¹ <Constantin.> *Aux maisons privees*: cp. à l'expérience des huguenots avant et après l'Édit de Janvier

(1562) qui leur accorda le droit de célébrer le culte domestique.

¹⁰² *Histoire ecclésiastique. Livres V-VII* (par G. Bardy). *SC*, n° 41, Paris: Cerf, 1955, VI, XXXIV, p. 137.

¹⁰³ Paulus Orosius, historien et évêque ibérien du début du V^e siècle (c. 385-420), auteur d'une histoire universelle en sept livres pour expliquer la sac de Rome (410): *Historiarum adversus paganos libri VII* (*PL* 31, 663-1174). Cet ouvrage, dans la veine de la *Civitas Dei*, servit de manuel d'histoire au moyen-âge (*DS*, t. XI, 967).

¹⁰⁴ <Philippe premier Empereur Chrestien.> Philippe l'Arabe, empereur romain (c. 244-49), qui assassina Gordien III avant d'être tué à son tour et remplacé par Dèce (249-51).

¹⁰⁵ <Lecteurs ordonnez en l'Eglise.> Calvin, *Institution* IV, XIX, 22.

leur bailloit es mains les Saintes Bibles, en presence du peuple¹⁰⁶. Et pour preuve de cecy nous pouvons produire le Can. 8. du 4. Concil. de Carthage¹⁰⁷ : Et Gratian distinct. 23¹⁰⁸. Et à fin que nul autre livre ne fut presenté, que ceux qui sont nombrez aux Canoniques¹⁰⁹, il y a expres, le 59. du Concil. de Laodice, qui se tint l'an 370¹¹⁰. Et du Concil. de Carthage 3. Can. 47. Davantage les histoires, font foy, que saint Chrysostome¹¹¹, et autres excellens personnages, ont exercé cest office de lecteur, d'avant que monter à plus grande dignité. Considerons je vous prie les Homelies, des Saints Peres, depuis Origene jusques à l'Empire de Charlemagne (auquel temps florissoient Alciun (*sic*)¹¹², et Bede, quasi derniers aucteurs des Homilies)¹¹³ et nous trouverons, que ceste forme a esté gardee aux Eglises. Premièrement, que ceux qui estoient establis lecteurs¹¹⁴, recitoient d'un pulpitre, haut eslevé, les livres de la sainte escriture, à claire voix pour estre ouis, et en langage vulgaire, pour estre entendus de tous. En oultre, qu'ils font expresse mention des livres de Moyse, des autres Prophetes, des Pseaumes, Evangiles, Actes des Apostres, et Epistres : et qu'ils poursuivoient jusques à la fin. Brief, que la lecture precedoit tousjours : Et puis quelque Do- {12r°}

¹⁰⁶ Un article synodal contemporain précise les limites de cette fonction: «Que les diacres et autres lecteurs de l'Escriture sainte lisant en l'assemblée avant les presches, n'exposeront et n'ajouteront ou diminueront du dit texte, mais tant seulement feront leur lecture avec deub honneur et reverence» («La forme et articles du synode tenu au Montelynard le Vendredy 6. jour Mars 1561 a l'Incarnation ou bien 1562 a Noel», *Documents protestants inédits du XVI^e siècle. Synode général de Poitiers 1557. Synodes provinciaux de Lyon, Die, Peyraud, Montélimar et Nîmes en 1561 et 1562. Assemblées des États du Dauphiné de 1563.* Publiés par A. Arnaud. Paris: Grassart, Libraire-Édit., 1872, p. 37).

¹⁰⁷ Canons du IV^e concile de Carthage qui aurait eu lieu en 398 sous la présidence d'Aurélius: «Pour l'ordination du lecteur (can. 8), l'évêque adresse d'abord au peuple une allocution qui suppose une élection et dans laquelle il met en relief la foi et le talent de l'élu. Ensuite, il lui remet, à la vue de tous, le livre où il devra lire et lui dit: *Accipe et esto lector verbi Dei*, etc., comme dans le pontifical, excepté deux légers changements» (*DTC*, t. II/II, col. 1810).

¹⁰⁸ *DTC*, t. VI/II, col. 1729.

¹⁰⁹ <Les livres Canoniques seulement receus aux assembl[ées].>.

¹¹⁰ Concile non identifié entre celui d'Antioche (341) et de Constantinople (381), c. 363 ? Cf. F. F. Bruce: «Canon 59 lays it down that “no psalms composed by private individuals or any uncanonical (akanonista) books may be read in church, but only the canonical books (kanonika) of the New and Old Testament”» (*The Canon of Scripture*. Downers Grove: Illinois, IVP, 1988, p. 80).

¹¹¹ <Saint Chrysostome lecteur.>.

¹¹² Alcuin.

¹¹³ <Alcuin. Bede.>. Alcuin de York (c. 735-804) et Bède le Vénérable (673-735).

¹¹⁴ <L'office du lecteur.>. Sur cette fonction, cf. H.-I. Marrou, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*. 2. *Le monde romain*. Paris: Édit. du Seuil, 1948, p. 157.

cteur se mettoit en avant, pour exposer plus au long, et familièrement, quelque partie de ce qui avoit esté recité. Et ce peuple n'estoit seulement attentif à escouter la leçon aux assemblees; mais estant de retour à sa maison, y consumoit le temps, que les autres emploient inutilement aux fables, et auteurs mensongers¹¹⁵. Et mesmes estoit excité à tel devoir par les exhortations des Saints Docteurs. Desquels nous aymons mieux q[ue] vous oyez les mots, que de nous amuser, par autres moyens, à farder et coulorer¹¹⁶ nostre dire. Origene qui gouverna l'Eglise d'Alexandrie l'an 230¹¹⁷. Docteur tresnommé, et maistre d'infinis escoliers¹¹⁸, lequel fut appelé pour un temps en Antioche, par Manimee, mere de l'Empereur Alexandre Severe, desiruse d'estre instruite en la religion Chrestienne¹¹⁹ : Origene dis-je Homil. 9.¹²⁰ Use de tels propos. *Pour iceux seulement prie le grand pontife advocat, et propiciateur Jesus Christ, qui sont le lot, et le sort de Dieu, qui l'attendent à la porte, qui ne se recuelent du temple, en vaquant à jeusnes et oraisons¹²¹. Et toy qui viens à grand peine aux assemblees les jours de festes, qui n'es attentif à la parole divine qui ne t'adonne à acomplir les commandemens, pense tu que le sort du Seigneur tombe sur toy, et qu'il te recueille, comme l'un des siens ? Or nous desirons toutesfois, que non seulement vous mettiez peine à escouter la parole de Dieu aux assemblees : mais aussi, que vous exerciez en voz maisons, à mediter ceste sainte Loy, de nuict, et jour. Car là mesme Jesus Christ {[12v°]} est present, et s'offre par tout à ceux qui le cherchent. Et pour ceste cause il est commandé en la Loy, que nous l'ayons tousjours engravee en nostre pensee, soit que nous soyons couchez au lict, soit que nous soyons debout. Et cela est vraiment*

¹¹⁵ Lire les fables et les auteurs mensongers au lieu de l'Écriture: cf. T1, p. 51 et l'annotation; *ibid.* pp. 75-76. Cp. à *infra*, f. 31v°.

¹¹⁶ *Farder et coulorer*: T1, p. 7: «le fard, qui pour couleur naïve ha esté nagueres presenté à voz yeulx».

¹¹⁷ <Origene.>.

¹¹⁸ À Alexandrie et à Césarée (à partir de 232). «La plupart des théologiens du III^e et du IV^e siècle seront soit auditeurs d'Origène, comme Grégoire le Thaumaturge, soit influencés par la pensée origénienne, comme les Cappadociens» (M. Simon et A. Benoit, *Le judaïsme et le christianisme antique*. Paris: P.U.F., 1968, p. 169).

¹¹⁹ <Mammee mere d'un Empereur instruite.>. Eusèbe, *Histoire ecclésiastique. Livres VI. SC*, n° 41, Paris: Cerf, 1955.

¹²⁰ *Homélies sur le Lévitique* (par M. Borret). SC, n° 287, Paris: Cerf, 1991, t. II, pp. 95-97.

¹²¹ <Que c'est Attendre le Pontife à la porte.>.

attendre le Pontife à la porte, qui s'arreste aux lieux tres-saints, et estre fait fort du Seigneur. En apres, s'aigrissant contre ceux qui ne sont diligens à escouter, comme ils doivent, et exhortant à domter ceste chair, et exciter l'esprit, adjouste : Si tu frequentes les assemblees, si tu prestes l'oreille aux advertissemens divins, si tu reçois l'exposition des mandemens celestes, comme la chair des viandes delicieuses¹²², ainsi l'esprit se fortifiera de la parole divine. Et estant renforcé, contraindra ceste chair, au paravant rebelle, d'obeir. Doncques la nourriture de l'esprit c'est la leçon divine, les oraisons continues, le sermon de doctrine¹²³. Et ce mesme aucteur poussé de semblable esprit sur Exode, Homil. 12.¹²⁴ Qu'esse, dit-il, estre tourné¹²⁵ ? Si nous tournons le dos à toutes choses qui sont du monde, et de la chair : si de tout nostre pouvoir, delaissons toutes autres affaires, et jour, et nuict nous meditons la Loy du Seigneur : nous nous exerçons en ses tesmoignages : cela est vrayement estre tourné au Seigneur. Toy donc si tu as envie que ton fils soit excellent aux arts qu'on nomme Liberaux. comme Grammaire, Rhetorique, et autres, tu mets ordre qu'il vaque à cela seulement : tu luy fournis Conducteur, livres, argent : bref tout ce qui est requis, à fin qu'il remporte quelque fruict de ceste estude. Et qui est celuy d'entre nous qui se range de telle sorte à la cognoissance des saintes lettres ? Qui travaille de telle affection pour acquerir choses Divines, qu'il s'employe pour les humaines ? D'on (sic)¹²⁶ vient donc que nous-nous plaignons, si nous ignorons ce, que nous n'avons onques appris ? Que diray-je d'infinis autres passages de ce Docteur, à ce mesme propos ? qui ne craint d'affirmer, Homil. 20. sur Josu.¹²⁷ Que ceste lecture de la sainte Escriture est agreable et à Dieu, et aux Anges, et à nous tresutiles : encores que nous ne l'entendions parfaitement. A quoy il nous pouvoit à bon droit convier par son exemple,

¹²² <La nourriture de l'esprit.>

¹²³ *Homélie sur le Lévitique, op. cit.*, t. II, p. 105.

¹²⁴ *Homélie sur l'Exode* (par M. Borret, s.j.). SC, n° 321. Paris: Cerf, 1985, pp. 356-59 (XII, 2, L. 13-28).

¹²⁵ <Que c'est: Estre tourne.>

¹²⁶ D'où.

¹²⁷ Origène, *Homélie sur Josué* (par A. Jaubert). SC, n° 71. Paris: Cerf, 1960, résumé de pp. 404-17 (XX, 1-2).

et premiere institution qu'il avoit receu de ses parens¹²⁸. Ca-nous (*sic*) lisons dans L'histoire Ecclesiast. D'Eusebe livre 6. chap. 2¹²⁹. *Origene a esté dès ses premiers ans instruit, par son pere, aux lettres saintes : Lequel parmy les livres des Ethniques, luy faisoit gouster les saintes Escritures. Et petit à petit, preferant ces lettres aux escrits des Payens, contraignoit l'enfant, assez prompt à tel devoir, de prononcer tous les jours sa leçon. lequel ne se contentant de la nûe et simple intelligence, souventesfois importunoit le pere de profonder plus avant au sens, et mouvoit des questions : mais le pere faisoit semblant de le tancer, et luy deffendoit de rechercher les choses outre son aage. Toutesfois en soy-mesme il recevoit {[13v°]} une joye incroyable, louant et remerciant le Seigneur, qui luy avoit donné si grand espoir de sa lignee. O miroir reluisant, auquel tous les peres se peuvent mirer¹³⁰. De quelle aigreur devons-nous poursuivre ceux, lesquels tant s'en faut qu'ils instruisent leurs enfans, que mesmes ils empeschent qu'ils ne manient les livres¹³¹: les ayans non moins en horreur qu'un Tyran Licinius¹³². Il ne faut en cest endroit mettre en oubly ce grand Pericles de Constantinoble (*sic*)¹³³ saint Jean Chrisostome¹³⁴, ayant acquis ce nom de la langue et*

¹²⁸ <Institution de la j[e]unesse d'Origene.> *De la difference*, f. E2r°-v°: «[...] Origene, qui estoit homme si scavant, si saint, et tant studieux et laborieux, qui jamais ne cessoit de travailler apres les saintes Escritures [...]».

¹²⁹ *Histoire ecclésiastique. Livres V-VII* (par G. Bardy). *SC*, n° 41, Paris: Cerf, 1955, pp. 84-86.

¹³⁰ <Contre les peres qui ne veulent que leurs enfans soient instruits.>.

¹³¹ *Dial. du désordre*, p. 950: «[...] quelle excuse auront les Pasteurs, et les peres et meres, qui laissent perir leurs enfans, entre les Chrestiens, par faute de bonne nourriture et instruction ?». Viret s'inscrit dans l'héritage humaniste qui préconisait l'étude des lettres dès le plus jeune âge (R. Linder, «Pierre Viret's ideas and attitudes concerning humanism and education.» *C.H.* 34 (1965): 25-35); *Des actes*, p. 530: «Car il [le pape Paul II] haysoit fort toutes bonnes letres, et tous hommes savans, et les avoit en grand mespris, tellement qu'il les appelloit heretiques. En quoy il a aujourd'huy beaucoup de ses semblables en la Papisterie, qui ont suspects d'heresie toutes gens de bonnes letres. Pour ceste cause il exhortoit les Romains, de ne laisser point longtemps leurs enfans aux estudes, disant qu'il suffisoit, qu'ils seussent lire et escrire».

¹³² Empereur d'Orient renversé par Constantin (324). Eusèbe, *Histoire Ecclésiastique. SC*, n° 55, Paris: Cerf, 1958, pp. 113-18, X, VIII, 1-19; *Dial. du désordre*, p. 947-48: «Ilz [les censeurs] se declaireront aussi successeurs de Julien l'apostat, qui a fermé les escholes aux Chrestiens, et leur a defendu les estudes, [...] c'est le propre des Gotz, des Turcz et des Princes et peuples barbares, de ruiner les colleges, de brusler les libraires, d'abolir toutes bonnes letres, disciplines et humanité, pour remplir toute la terre d'une ignorance et barbarie plus que bestiale. Car ilz ayment mieux avoir des bestes, que des hommes. En quoy ilz se monstrent plus barbares, et plus inhumains, que tyrans ne peuples qui fussent onc entre les anciens, quelques idolatres qu'ilz ayent esté».

¹³³ Constantinoble.

bouche doree¹³⁵, de laquelle decouloit une parole plus douce que miel, comme nous lisons au Poëte Grec de Nestor : Chrysostome dy-je fort renommé durant l'empire d'Honoré et Arcadien l'an 400. lequel use de ces termes Homil. 9. sur l'Epistre aux Colossiens¹³⁶ exposant ces mots[:] *La parole de Dieu habite en vous plantureusement*¹³⁷, *Escoutes*, dit-il¹³⁸, *vous qui estes icy presens mondains, et avez charge et de femmes et enfans, comment il s'adresse principalement à vous, pour vous enjoindre de lire les Escritures : et non seulement à la legere, et par maniere d'acquit, mais avec une extreme diligence. Et apres, Il n'est besoin que tu attendes un autre Docteur. Tu as les oracles de Dieu. Nul ne t'enseignera de telle façon que ceux-là. Escoutez, je vous prie, tous Seculiers et Laiz*¹³⁹ : *Achetez des Bibles, medecine pour l'ame, qui vous seront au lie d'un Docteur assidu, et bien veillant. S'il survient quelque fascherie regarde là dedans, comme dans une boitte plaine de drogues {14r°} et medicamens : pren de là allegeance à ton mal*¹⁴⁰ : *soit quelque dommage te soit apporté, soit que la frayeur de mort t'espouvante, soit que la perte de tes domestiques t'angoisse. Et ne jeite la veüe seulement dedans, mais la remue souvent, et la serre dans ta memoire. Si nous marchons à la bataille denuez d'armes, comment nous pourrons nous guarentir*¹⁴¹ ? *Ceux qui sont armez eschappent : Ceux qui sont nuds y*

¹³⁴ <Saint Chrysostome.>.

¹³⁵ C'est au VI^e s. qu'il recevra ce surnom (Campenhausen, *Les Pères grecs*. Saint-Amand: Édit. de l'Orante, 1963, p. 193).

¹³⁶ *Trad. française des œuvres complètes de saint Jean Chrysostome* (M. Jeannin, dir.). Arras: Sœur-Chruey, Imprimeur, Libraire-Éd., 1888, t. XI, pp. 152ss.

¹³⁷ Col 3¹⁶.

¹³⁸ <Aux peres de famille.>.

¹³⁹ <Aux Seculiers et Laiz.>.

¹⁴⁰ <Fruict des Bibles.>.

¹⁴¹ *Marcher à la bataille denuez d'armes*: Cf. Calvin à Sadolet: «Présente-moi, je ne dis pas un homme du moyen peuple, mais le plus sot et rude porcher. S'il est du troupeau de Dieu, il faut qu'il soit préparé au combat qui est ordonné de Dieu à tous fidèles. Voici l'ennemi tout prêt, il approche, il combat, voire ennemi bien en point et auquel nulle puissance mondaine est inexpugnable. Ce pauvre misérable, de quoi se garnira-t-il ? Quelles armes pourra-t-il avoir pour se garder qu'à un coup il ne soit accablé ? Il n'y a, dit l'Apôtre [Ep 6¹⁷], qu'un glaive duquel il nous faut combattre: c'est la parole de Dieu. L'âme donc, dénuée de la parole de Dieu, est livrée au Diable toute désarmée afin qu'il la tue. Or dis maintenant, ne sera-ce pas la premiere entreprise de l'ennemi, d'ôter au combattant le glaive de Christ ?» (*Œuvres choisies*, édit. d'O. Millet. Paris: Gallimard, 1995, pp. 103-04).

*laissent la vie. ne rejetez tout le fardeau sur noz espaules¹⁴². Vous estes brebis : mais non despourveus de raison saint Paul vous laisse quelque partie de la charge. Ceux qui sont envoyez pour estre instruits, qu'ils ne demeurent à tousjours-nay apprentis. Ne venez comme pour estre incessamment instituez, mais commettant quelque fin à vostre apprentissage, pour enseigner les autres. Et en ce mesme passage, s'adressant aux peres de famille. Il vous failloit seulement estre enseignez de nous : et vos femmes, et enfans, de vous. mais vous rejetez toute ceste charge sur nous. Qui est cause que nostre travail est redoublé instruisez-vous, et admonestez l'un l'autre, par Pseaumes, Hymnes et chansons spirituelles. Et le devoir du pere gist à instituer en telles oeuvres ses enfans¹⁴³. Le mesme declarant publiquement les Livres de Genes Homilie 29¹⁴⁴. Je vous prie que vous frequentiez ce lieu, et soyez attentifs à la lecture de la sainte Escriture et non seulement quand vous venez icy : mais aussi prenez et maniez la Bible, et recueillez diligemment ce profit qui en provient. Premièrement la lan- {[14v°]} gue en est reformee, l'ame en re[ç]oit des aisles par lesquelles elle se sousleve, et se sent illuminer des rais du Soleil de justice¹⁴⁵. Et en ceste occupation elle joint d'un repos agreable, et se divertit des pensees allechantes à toute souillure et vilenie. En outre, ce que la viande sensible apporte à fortifier ce corps, la leçon fait mesme devoir à l'esprit. Car c'est la pasture spirituelle, rendant l'ame plus robuste et constante : ne permettant qu'elle soit embrouilee et enveloppee de folles pensees : mais la rendant gaye, alegre, et aisee, la porte par maniere de dire jusques au ciel. Seulement donc, je vous prie, ne nous privons d'un tel bien par nostre paresse¹⁴⁶. Quand nous serons au logis, adonnons-nous aux lettres saintes : et estans icy ne consumons le temps à devis, et babil inutile. Or à fin que je ne m'arreste seulement à l'opinion des Grecs, nous trouverons les chetfs (*sic*)¹⁴⁷, et portensignes des lais, tracer la mesme carriere. Car qui est celuy qui n'a leu l'Epistre, autant docte que longue, de saint Hierosme à Paulin,*

¹⁴² <Il ne faut tout rejeter sur les Docteurs.>.

¹⁴³ <L'office du Pere.>.

¹⁴⁴ PG 53: 262.

¹⁴⁵ <Fruict de la lecture.>. *Soleil de justice*: MI 4².

¹⁴⁶ <De lire au logis.>.

¹⁴⁷ Chefs.

qui sert ordinairement comme devant propos aux Bibles¹⁴⁸ ? En laquelle on peut remarquer, un grand amas de raisons, pour nous esmouvoir à ceste estude. Et n[']est d'avis que les hommes seulement se dedient à ceste vocation¹⁴⁹ : mais aussi les filles vierges, matrones, et vesves. Car il escrit ces mots à Demetriade¹⁵⁰ [:] *Je te prieray sur tout, race Divine, voire [:] Souvent refraischiray de ces mots la memoire* {15r°} [:] *Que tu occupes ton esprit en l'amour des saintes lettres : et que tu ne reçoive, en la bonne terre de ta poitrine, sentence aucune d'ivroye, Ordonne combien d'heures tu veux employer à apprendre, combien à lire : non point pour ennuy, et travail, mais pour plaisir, et instruction.* Et en l'epistre à Cleantia matrone (combien qu'aucuns l'attribuent à Paulin)¹⁵¹ il l'exhorte par l'exemple des Juifs : ausquels il fut commandé par Moïse, de porter aux bordures de leurs accoustremens, avec le pourpre, des marques d'hyacinte : à fin de reduire en memoire la Loy du Seigneur, lors qu'ils jetteroyent la veüe sur leurs vestemens. *Et aye, dit-il[,] tel soin de ta maison, que tu donnes aussi quelque temps à ton ame, et à Furia vesve*¹⁵². *Quand tu manges, pense qu'il te faut incontinent prier, et lire. Aye tousjours quelque nombre de vers de la sainte Esriture, dans ta memoire : et ne cherche le repos pour les membres, que tu n'ayes emply le panier de ton coeur, de fleurs si odoriferantes.* Et, qui est plus esmerueillable, commande qu'elle lise les Commentaires des gens doctes. Finablement, ce bon pere est tout farcy de tels advertissemens. Et est remarquable ce qu'il assure, à la fin de son Commentaire sur le Prophete Nahum¹⁵³ : *Qu'il adviendra lors que le Seigneur s'apparoistra pour venir en gloire, juger les vifs, et les morts, que le peuple de toutes pars sera animé à apprendre les saintes Escritures.* {[15v°]} Qui pourroit donner quelque souspeçon, que cest advenement n'est gueres eslongné de nostre aage, auquel on recognoist ceste ardeur estre plus enflammee, qu[']elle ne fut oncques depuis

¹⁴⁸ *Lettres* (par J. Labourt). Paris: société d'édit. Les Belles Lettres, 1953, t. III, LIII, pp. 8-25. La Bible de Louvain (1550) fut la 1^{ère} à inclure les pièces de Jérôme en français (Chambers, # 145).

¹⁴⁹ <Que les femmes doivent lire les Escritures.>. Cp. T1, pp. 67-88.

¹⁵⁰ *Lettres* (par J. Labourt), *op. cit.*, t. VII, CXXX, p. 176, L. 10ss. Citation libre.

¹⁵¹ Cette missive ne figure pas dans les huit vol. de la société d'édit. Les Belles Lettres.

¹⁵² *Lettres, op. cit.*, t. III, LIV.II, p. 34.

¹⁵³ <Devant le dernier jugement, chacun sera enflammé aux lettres saintes.>.

le temps de ce tresillustre docteur. Saint Augustin escrivant à Volusian suit le mesme advis¹⁵⁴ : que non seulement les doctes, mais aussi les ignares, de quelque qualité ou condition qu'ils soient, prennent es mains les saintes Escritures. Pource que le Seigneur y a donné tel ordre, qu'ils sont redigees en *langage mal poly, rude, et intelligible. Le genre de parler dit-il*¹⁵⁵, *combien qu'il soit ouvert à un chacun, toutesfois bien peu peuvent passer outre. Ce qui est nud, et appert, est dit sans aucun fard, comme par un amy familier, aux coeurs des doctes et indoctes. Et ce qui est caché aux misteres, n'est enflé d'une eloquence sourcilleuse, et grave, qui peut destourner l'esprit tardif et l'idiot, ainsi que le pauvre du riche : ains invite tout genre d'hommes, par son stile abaissé. A fin, et de le repaistre de la verité manifeste, et de l'exercer en la secrette. Or aussi craignant que discours si clairs n'engendrassent un mespris, là dedans sont encloses, et cachees choses que nous desirons, en desirant renouvelons en l'esprit, en renouvelant nous les enfonçons, avec un incroyable contentement. Par icelles les moeurs mal complexionnez sont rangez et redressez*¹⁵⁶, *les petis nourris, les grans esjouys. Certainement ceste ame est ennemie de telle doctrine, laquelle deceüe, ne la reconnoist pour guarison : ou estant abatue d'angoisse et de {16r°} malaise, la refuse pour medecine*¹⁵⁷. Voila les mots de saint Augustin. Or nous pouvons icy noter, ce qu'a doctement observé Erasme en l'Epistre aux commentaires d'Arnobius sur les Pseaumes¹⁵⁸, que plusieurs des Docteurs anciens ont escrit moins elegamment, quelque fois en la langue Latine (qui pour lors estoit familiere à toutes nations) à fin que leurs escrits fussent entendus de chacun. Car mesmes les plus barbares, en ces siecles tresheureux, estoient fort ardans à la religion Chrestienne. Saint Hierosme escrit que les

¹⁵⁴ <Saint Augustin.>. Lettre 132, à Volusien (PL 33: 508. Réf. dans B. Roussel, «Un privilège pour la Bible d'Olivétan», *op. cit.*, p. 249 n. 17).

¹⁵⁵ <Du genre de parler de l'Escriture.>.

¹⁵⁶ <Mœurs reformees.>.

¹⁵⁷ Cf. Y.-M. Blanchard, « Le Christ médecin et la relecture augustiniennne du prologue johannique », *Les Pères de l'Église face à la science médicale de leur temps* (V. Boudon-Millot, B. Pouderon, dir.), Actes du troisième colloque d'études patristiques, Paris, 9-11 sept. 2004, organisé par l'Institut catholique de Paris et l'Université de Tours avec la participation de l'UMR-CNRS 8062 «Médecine grecque», pp. 477-495.

¹⁵⁸ <Les Docteurs ont quelque fois parlé moins elegamment et pourquoi.>. Commentaire sur les Ps d'Arnobé le Jeune adressé à Adrien VI (ep. 1304).

Getes, et Germain¹⁵⁹, recherchoient la verité Hebraique. Et les lais de quelque aage, ou sexe, que ils fussent, filles, femmes, jeunes enfans, importunoient souvent les grans docteurs des passages de l'Escriture : ausquels ils respondent fort amiablement. Dequoy font foy plusieurs epistres de saint Hierosme adressees aux femmes. Et saint Augustin livre 2. chap. 38. de ses Retract.¹⁶⁰. Et à fin que je ne n'escarte (*sic*)¹⁶¹ encores de ce bon pere, j'adjousteray ces mots, tirez du sermon qu'il a inscrit de l'Estude de sapience¹⁶². *Encores avons, dit-il, quelque bon soulas en la lecture des lettres saintes, esquelles nous prevoyons la felicité advenir. Car en icelles l'homme se peut mirer comme en un miroir, quel il est, et ou il butte. La lecture continue nous purifie, et nettoye, delivre de la crainte de la gehene, excite le coeur à joye celeste*¹⁶³. *Qui veut estre tousjours avec le Seigneur, qu'il lise souvent qu'il prie. Car en priant, nous parlons à Dieu : en lisant, Dieu parle avec* {[16v°]} *nous. Ceste lecture nous apporte double fruict : ou en nous instruisant, ou en retirant des vanitez de ce monde, et nous conduisant à l[']amour du Seigneur. C'est un travail honneste, et fort profitable, pour exercer l'esprit. Car comme de la viande corporelle la chair est sustentee, ainsi l'homme interieur, est nourry des paroles Divines, tellement que David s'escrie à bon droit,*

*O que tes dits m[']ont esté savoureux
En les goustant. O que d'iceux l'usage
Plus que du miel m'est doux et amoureux*¹⁶⁴.

Mais estuy-la est tresheureux, qui met en execution ce qu'il apprend de ces *Escritures*¹⁶⁵. O mots dignes d'estre graves en lettres d'or, non seulement aux livres, mais au coeurs de tous Chrestiens et de non moindre importance, que ceux qui estoient

¹⁵⁹ <Getes et Germain.>.

¹⁶⁰ PL 32: 646.

¹⁶¹ M'escarte.

¹⁶² Réf. non identifiée.

¹⁶³ <Fruicts incroyables de la lecture.>.

¹⁶⁴ Ps 119¹⁰³ (Marot-Bèze, p. 412).

¹⁶⁵ Mt 6⁴⁷; Ap 1³.

jadis à la porte, du temple d'Apollon Delphique¹⁶⁶. O siecle heureux auquel la volonté du Seigneur estoit songneusement puisee de la vraye source, non point du boubrier fangeux, duquel la posterité ha esté abreuee¹⁶⁷. Mais au contraire malheureux nostre aage¹⁶⁸, auquel ne se trouvoit n'Evesque, ne Docteur, ne Pasteur, ne Presbtre, qui fit aucune mention d'avoir Bibles. N'eust esté que le Souverain, ayant pitié de son pauvre peuple, a commencé depuis quelques annees à desbandez les yeux de quelques uns : et a suscité mesmes des simples gens, et mechaniques, pour faire rougir ceux, qui s'enfloient du nom de Docteur, et s'attribuoyent arrogamment le tiltre, d'un office, auquel ils n'avoient, ou peu {17r°} ou point, vaqué. N'avons-nous pas veu la rage si desbordee, que ceux, qui devoient, à l'exemple de ces bons Docteurs, desquels nous avons cotté les passages, esmouvoir le vulgaire à lire : les livres saints, leurs arrachoyent des poings ? Que diray-je arrachoyent ? Mais traittoyent plus indignement que bestes, ceux qui en estoient trouvez saisis¹⁶⁹ ? Et à fin que ceste forcenie fut comblee, ils ont jetté aux feux publiquement les saintes Bibles : qui n'estoyent coupables d'aucun crime, sinon qu'elles troubloyent leur gras repos¹⁷⁰, descouvroyent

¹⁶⁶ Allusion au fameux «Connais-toi toi-même» sur le portique du sanctuaire d'Apollon construit durant la 1^{ère} période grecque de la ville (VI^e s. av. J. C.).

¹⁶⁷ T1, pp. 31-32: «Ceste est la source, de laquelle provient eaue saillant en vie eternelle. Ceste est la sacree Fontaine, en laquelle fault puyser eaue salutare, non es Cisternes dissipees et desrompues, lesquelles ne peuvent contenir eaue, qui sont toutes autres doctrines proposees pour le salut, oultre celle de Jesus Christ». Cf. aussi p. 33: «[...] fuyez les paluz des doctrines perverses et diaboliques [...]».

¹⁶⁸ <Du malheur de nostre aage.>.

¹⁶⁹ Cf. les ex. mentionnés *supra*, chap. 1; H. Estienne, *Apologie pour Hérodote. Satire de la société au XVI^e siècle* (nouvelle édit. faite sur la 1^{ère} par P. Ristelhuber), t. II. Genève: Slatkine reprints, 1969 [Paris, 1879], pp. 151-52 (cf. *supra*, chap. 2, n. 1).

¹⁷⁰ *Troubloient leur gras repos: De la difference*, f. G8r°-v°: «Car ilz voudroyent que les saintes Escritures fussent abysmees, afin qu'on ne leur resmua point leurs ordures, que on n'escuma point la graisse de leur escuelle et cuisine [...] car ilz sont moult bien à leur aise [...]»; *Monde à l'empire*, p. 297: «(Théophraste) Je te demande maintenant, Tobie, qui est la cause que les Papes, les Cardinaux, les Evesques, et les prestres et les moines resistent tant à l'Evangile, et qu'ils le persecutent tant cruellement ? [...] (Th.) ils craignent qu'ils ne soyent chasses de leurs auges et estables, esquels ils sont nourris gros et gras, comme des porceaux de musnier. Car ils aiment trop mieux estre porceaux de Satan, et de l'Antechrist, et estre grassement nourris en leur auge [...] qu'estre brebis en la bergerie de Jesus Christ, ou bœuf de travail pour labourer au champ du Seigneur». Cp. à [Marcourt, Viret], *Declaration de la Messe* ([Neuchâtel, Vingle], 1534), f. E8v°: «La cause est evidente, puis que tant de fruit elle [la messe] produit. N'est ce pas une source de soupe grasse ? n'est ce point une bonne vache à laict ? Et qui onque vit telle truye, qui tant aysement, tant doucement et grassement aye nourry tant de cochons ?

leurs impostures. Ainsi¹⁷¹ nous avons veu en eux (qui devoient retirer doucement les forvoyans, s'ils se destournoyent du vray sentier) quasi ressusciter Jehoiachin¹⁷² et ses flatereaux qui ont ossé jeter au feu les paroles que Baruch avoit recueillies de la bouche de Jere. 36^[22-25]. Nous avons esprouvé nay de rechef (comme disoyent les Pithagoriciens)¹⁷³ un cruel Antiochus¹⁷⁴, duquel les satellites ont mis en pieces les livres de la Loy : voulant gratifier à leur maistre, qui desiroit aneantir la Religion des Juifs 1. Macha.1. Un Diocletian¹⁷⁵ retournés lequel (commé (*sic*)¹⁷⁶ raconte Eusebe histo. Ecclesi. livre 8. cha.2.)¹⁷⁷ en despit de Christ, et des Chrestiens, fit brusler tous les livres des Prophetes et Apostres, qu'il peut recouvrer. Jusques à quand Seigneur abuseront-ils de ta patience¹⁷⁸ ? Je ne dy maintenant en ces terres, ausquelle tu as suscité un Roy¹⁷⁹, et un conseil¹⁸⁰, desquels tu dresses les pas, et a donné esperance aux

Pourquoy donc la voudroient ilz abandonner, puis que tant bonne ilz la trouvent ? vrayement à bon droit ilz la maintiennent, car elle est à leur ventre fort propice».

¹⁷¹ <Les livres saints jettez au feu.>. *De la difference*, ff. G2v^o-3r^o: «<Les livres des saintz bruslez> [...] ains les font brusler comme paouvres heretiques, soubz l'ombre qu'on ne les doibt pas avoir en langue vulgaire, et que les simples gens ne les doyvent pas lire [...]»; et f. G5r^o: «[...] je ne doubte point que vous n'en fissiez bien autant comme fit Judi par le vouloir et commandement du roy Joakin du Livre de Jeremie, lequel il ne peut pas achever de lire, n'avoir la patience de l'ouyr tout au long, ains sans avoir entendu ce qui estoit dedans, le couppa d'un canivet, et puis le jetta au feu, et feit diligement chercher Jeremie et Baruch, pour leur faire oultrage et violence [...] Vous n'en faictes pas moins en ce que vous pouvez, et vous declairez ouvertement successeurs de ces meschans, et de ce grand blasphemateur et ennemy de Dieu et de son peuples Antiochus, qui fait aussi brusler les Livres de la Loy de Dieu <1 Ma. 1.>»; *Met. Chr.*, p. 948.

¹⁷² <Jehoiachim.>.

¹⁷³ *Nay de rechef*: réf. à la métempycose. *Met. Chr.*, pp. 133-36 (et la réf. à Pythagore).

¹⁷⁴ <Anthiochus.>.

¹⁷⁵ <Diocletian.>. Cp. à l'*Interim*, pp. 188-89: «<De la persecution qui a esté sous *Diocletian*> [...] les principaux exemples que nous ayons des longues et cruelles persecutions [...] comme [...] sous le roy Antiochus [...] par lequel il estoit commandé [...] que les livres des saintes Escritures fussent bruslez [...]».

¹⁷⁶ Comme.

¹⁷⁷ *SC*, n^o 55. Paris: Cerf, 1958, p. 6. Édit impérial du 23 fév. 303 (Lactance, *Sur la mort des persécuteurs*, 11-13).

¹⁷⁸ Cf. la prière intercalée dans T1, p. 16.

¹⁷⁹ *Epistre aux Nimois*, Lyon, 7 déc. 1563, *Ins. Chr.* (1564), t. I, f. viir^o: «[...] vous-vous estes tousjours tresvolontiers rendus sujets et obeissans à vostre Roy et Prince naturel, et à ses edits et commandemens [...] et n'avez point mesprisé son jeune aage, ne prins occasion d'iceluy de vous mutiner et rebeller contre luy, ains l'avez tousjours eu en honneur et reverence, comme vous devez, et comme Dieu le vous commande expressement en sa parole: et comme suyvant icelle, nous vous y avons tousjours exhorte, ainsi que vous nous en pouvez tous estre tesmoins». Cf. les espoirs des réformés en Charles IX dans la *Remonstrance aux Princes du sang* (1561), f. Biiij^o: «Fais voir, Seigneur, par ta haute puissance / En

tiens, qu'ils verront ton regne, de plus {[17v^o]} en plus, fleurir¹⁸¹ : je ne dy doncques en ces terres : mais aux lieux circonvoisins, ausquels ton nom est foulé aux pieds. Jusques à quand regarderas tu du ciel, t'estre fait un tel outrage, et differeras la vengeance ? C'est à toy Seigneur, auquel ce sang innocent espandu depuis Abel, crie vengeance¹⁸². Et nous sommes assurez, que tu ne le mettras on (*sic*)¹⁸³ oubly, quand il sera temps¹⁸⁴. Mais je ne sçay comment ceste indignité de nostre aage m'a ravy, et transporté plus loing, que je ne pensoye. Maintenant poursuivons le fil de nostre matiere, et deduisons en bref par le menu ce que nous avons proposé : de toute qualité, et tout aage. Pour commencer au gens Laics (qu'on estime doit estre du tout eslongnez de ce sont, et s'en rapporter aux docteurs) nous trouverons qu'ils y en a eu aucuns d'entre eux insignes és dons de prophetie[.] Les Lais, dy-je, que nous nommons du peuple, jadis separé du Clergé¹⁸⁵, du temps de Foelix quatreiesme de ce nom, Evesque de Rome l'an mil cinq cents trente (*sic*)¹⁸⁶. Comme tesmoignent autheurs dignes de foy. Combien que nous sçachons qu'on a attribué à Caie Evesque, q[ui]

cest enfant que pour Roy choisy as / Dessus ton Peuple un second Josias, / Qui de ta Loy cherche la cognoissance» (cité dans I. Jostock, *L'usage de la Bible dans les pamphlets politiques à l'époque des guerres de religion* (1560-1572). Mémoire de Maîtrise sous la dir. De Y.-M. Bercé. Paris-IV-Sorbonne, 1993-94, p. 20)

¹⁸⁰ À cette date, le conseil est étroitement lié à Antoine de Bourbon.

¹⁸¹ *Fleurir*: allusion à la fleur de lys, insigne des rois du Midi ?

¹⁸² Gn 4¹⁰; He 12^{24b}; Ch. H. Parker, «French Calvinists as the Children of Israël: An Old Testament Self-Consciousness in Jean Crespin's *Histoire des Martyrs before the Wars of Religion*.» *S.C.J.* 24/2 (1993): 235: «Many of these [French martyrs] adopted Abel as their model in the hope of a transcendent reward».

¹⁸³ En.

¹⁸⁴ Ap 6¹⁰⁻¹¹.

¹⁸⁵ <En quel temps les Laics furent separez du Clergé.>. *Des actes*, pp. 244-46: «<De la source et du commencement de l'usage du nom de Clergé, de Clergie, et de Clerc, et de ceux ausquels il a esté attribué tant en l'Eglise ancienne qu'en la Papale>>; et pp. 246-48: «<De l'injure qui a esté faite au peuple Chrestien, par ceste distinction mise entre les clerics et les laics, et par ce que les noms d'Eglise et de Religion ont esté specialement attribuez aux prestres et aux moines, et à ceux de leur estat, et des inconveniens qui en sont advenuz>>. Viret semble ignorer que cette division cléricalle remonte aux dernières années du 1^{er} siècle. Elle est attestée, notamment, par Clément de Rome dans sa 1^{ère} épître aux Corinthiens: «Au grand prêtre ont été confiées de fonctions particulières; aux prêtres sont réservées des places spéciales et aux lévites incombent des rôles précis. Les laïcs obéissent à une discipline également propre à leur état» (*Les Pères apostoliques. Écrits de la primitive Église*, trad. et introd. de F. Quéré. Paris: Seuil, 1980, 40.5., p. 69. Cf. aussi *ibid.*, 44.1-2., p. 71 et les missives d'Ignace d'Antioche dans le même recueil, pp. 111-55).

¹⁸⁶ Félix IV, évêque de Rome (526-30). Erreur d'inattention de Viret ou de l'imprimeur ?

endura la mort pour Christ l'an 205 (*sic*)¹⁸⁷. Un Canon, par lequel il ordonnoit que les Clercs ne fussent tirez en jugement par les Laics heretiques. Comme si la jurisdiction des pauvres fideles, qui estoient pour lors cachez aux cavernes et cachettes, effrayez de la cruauté de ce lion Diocletian, eust esté de fort grande estendue. Moyse donc. Nombres 11^[20]. *Estant sollicité par quelques uns {18r°} d'empescher Eldad et Modad, lesquels n'ayans esté au tabernacle prophetisoient en l'ost : respondit : A la mienne volonté que tout le peuple du Seigneur donnast sur eux son esprit.* Et mesmes nous lisons en S. Chrysostome Homel.7. Sus Genese¹⁸⁸, que ce bon Evesque ne cesse d'exhorter un chacun pour se preparer au labour du Seigneur. *Je voudroye, dit-il, et requerroye, que vous fussiez tous au nombre des Docteurs, et non seulement auditeurs de mes paroles: mais que vous peussiez rapporter aux autres, la doctrine que nous vous annonçons : et prescher les pauvres esgarés, pour les reduire en la voye de verité. Et comme S. Paul dit à la 1. des Thessal. 5^[11]. Exhorter l'un l'autre, et q'un chacun edifie son compagnon: et avec crainte et tremblement (Philip. 2^[12]) Ouvres (*sic*)¹⁸⁹ vostre salut. Ainsi Dieu fera croistre ce nombre, et vous aurez un grand contentement de ceste grace, quand vous aurez eu soin de voz membres. Car le Seigneur ne veut q[ue] le Chrestien serve seulement à soy-mesme: mais qu'il edifie les autres, et par doctrine, et par vie entiere, et saine conversation.* Voila les propos par lesquels ils aiguillonnoyent la populace à apprehender ce grand bien, et à en traiter quelque fois en publiq[ue]. Car nous lisons qu'aux Conciles legitiment assemblez¹⁹⁰, ils ont esté humainement receus aux disputes, et ouys en publiq. Et de cecy nous en pouvons

¹⁸⁷ Caius, évêque de Rome (c. 283-96), dont le martyr est incertain. La date signalée ici (205) ne peut donc être retenue. Rappelons aussi que Cyprien de Carthage, au milieu du troisième siècle, a joué un rôle significatif dans la sacralisation du service pastoral.

¹⁸⁸ Réf. inconnue.

¹⁸⁹ «Euvrez» à votre salut; Calvin, *Institution*, III, II, 23.

¹⁹⁰ <les Laics ois aux Conciles.>. *Du devoir*, pp. 160-61: «Obeissons plustost au concile de Nicene qui a ordonné, qu'il n'y eust nul entre les chrestiens qui n'eust des Bibles, pour s'informer par icelles, de la volonté de Dieu, qu'à la defence que l'Antechrist et ses docteurs font aux simples gens d'en avoir, et de les lire en leur langue contre la chrestienne determination dudit concile. Car le livre de la Bible est le vray livre des vrays et legitimes conciles, et des decretz eternalz de Dieu»; et les remarques ironiques aux pp. 217-218. Reprise dans *Ins. Chr.* (1559), p. 107. Sur les conciles admis par les réformés, cf. Calvin, *Institution* IV, IX, 8b.

produire un exemple memorable de ce q[ui] survint au Concile de Nice si solennel et authentique. Niceph. hist. Eccle. {[18v°]} livre 6, chap. 15¹⁹¹. Et deux autres en l'hist. Tripart. livre 2. cha.3¹⁹². l'un d'un jeune enfant, l'autre d'un veillard : Par lesquels est demonstré comment la subtilité dialectique des Philosophes est rebouchee, et le fard rabaissé, par la simple parole du Seigneur, proposee modestement par gens laics. Et Eusebe livr. 6. chap. 15.¹⁹³ porte resmoignage (*sic*)¹⁹⁴ de quelque laics, qui ont publiquement enseigné aux assemblees. Non point que par cela, nous voulions conclurre, qu'on se jette à la volée, et qu'on envahisse temerairement ce saint ministere auquel il est requis de garder fort bon ordre¹⁹⁵, tel qu'il a esté estably en l'Eglise primitive : De faire diligente enquete des meurs, de la doctrine. Mais seulement pour monstrier, que le vulgaire, qu'on a impudemment par cy devant rejezté si loin de ces livres (cachez aux idiots et tenuz secrets comme les misteres de Ceres)¹⁹⁶ doit en toute

¹⁹¹ Cf. la mention du concile de Nicée à la n. précédente.

¹⁹² *PL* 69.

¹⁹³ Cf. *SC*. Paris: Cerf, 1955, p. 109.

¹⁹⁴ Tesmoignage.

¹⁹⁵ T1, pp. 28-29: «[...] je ne veulx entendre ne soustenir, que tous ceulx qui viennent à lire la sainte escriture se doibvent avancer, ou ingerer pour enseigner en public, prescher, ou parler indistinctement sans avoir aucun esgard ne au temps, ne au lieu: car ce seroit troubler l'ordre de l'Eglise, en laquelle est necessaire toutes choses estre bien composees, et faictes avec grande moderation et certain ordre».

¹⁹⁶ *Tenuz secrets comme les misteres de Ceres*: divinité de la fertilité chez Latins assimilée à Déméter chez les Grecs. *De la difference*, f. Sr^o-v^o: «Et le peuple Romain [...] fit brusler les livres de Numa Pompilius, qui rendoyent raison de la religion, des sacrifices et divin service, qu'il avoit institué: lesquelz un laboureur avoit trouvé en arant avec sa charrue, aupres de son sepulchre. Et firent cela, à cause, que combien qu'ilz fussent pleins de superstition et idolatrie, toutesfois il y avoit beaucoup de choses, qui eussent reprins et condamné, les abuz qui estoyent survenuz depuis sa mort»; *Des actes*, pp. 21-22: «<Des raisons pour lesquelles les Payens ont tenu secrets les noms de leurs dieux et patrons, et les misteres de leurs religions: et de l'opinion que les hommes savans d'entre eux en ont eu, et de la convenance d'iceux avec les Papistes en ces choses>»; *ibid.*, p. 27: «Et Varro affermoit pareillement, qu'il y avoit plusieurs choses vrayes, qu'il n'estoit pas utile ne profitable que le peuple les entendist: et nonobstant qu'il y en eut plusieurs fausses, si estoit il toutesfois expedient que le peuple en eust autre estime, et les creust pour vrayes: et que pour ceste cause les Grecz ont enfermé, et tenu secretes leurs religions, et façons de faire»; *ibid.*, p. 28: «Or advisons si le semblable n'est point advenu en la Chrestienté. Nous voyons en quel effroy tout le monde est, quand on met en avant les livres des saintes Escritures (qui sont bien autres et d'autre autorité que ceux de Numa) et quand on veut reformer la religion et l'Eglise à la reigle d'icelles, il n'y a livres plus craints ne plus defenduz que ceux-la»; *ibid.*, p. 28: «Craignez-vous si l'Evangile estoit entendu, si les misteres et secretz de la religion Chrestienne et des Sacremens estoyent declairez, qu'ils ne vinsent en mespris ? Jesus Christ et ses Apostres ont-ils jetté dedans un sac en la riviere, ceux qui ont publié les secrets de la religion Chrestienne, comme le roy Tarquinius y fit jeter un nommé Tullius, à cause qu'il avoit communiqué à Petronius Sabinus le livre

modestie user des graces que le Seigneur luy aura eslargies. Car je n'ignore le Canon qui fut arresté du temps de saint Augustin à un Concile de Carthage¹⁹⁷, Que l'homme lay, en presence des clerics, n'entreprenne (*sic*)¹⁹⁸ d'enseigner, s'il n'est requis. Et certes il faut bien faire cest honneur, à ceux qui sont esleus, et approuvez, de les escouter, quand ils sont presens: à fin qu'autres heretiques, qui n'auront esté cognus, ne gastent le troupeau. Et toutesfois il ne faut que nous soyons tellement premunis d'opinion, que nous ne voulions recevoir celuy, qui maintiendra, que les laics mesmes ont esté admis au gouvernement {19r°} des Eglises. Car autrement on n'eust veu oncques reluire ces deux perles d'Evesques, Nectarius à Constantinople, et Ambroise à Milan¹⁹⁹. Desquels l'un avoit esté Prevost de la ville Imperiale, si nous adjoustons foy au dire de Ruffin histoire Ecclesiast. livre 11. chap. 21. L'autre avoit gouverné Milan et les lieux circonvoisins, comme raconte Theodoret livre 4. chap. 6. Et ce qui est encore plus esmerveillable, Nectarius nagueres au paravant baptisé : et Ambroise estant encore entre les Cathecumins, c'est à dire, entre ceux qu'on instruisoit aux fondemens de la foy. Ainsi ceux qui avoyent rendu en public tesmoignage insigne et de la vertu, et de la doctrine, de quelque condition qu'ils fussent, par les suffrages des bons estoyent appellez aux offices de Diacres, Prebsters, Pasteurs, et, comme par degrez, à la dignité Episcopale²⁰⁰. Et ne trouvoit on estrange que ceux qui pouvoient par quelque mestier honneste et artifice nourrir leur famille, fussent promeus aux dignitez Ecclesiastiques moyennant qu'ils fussent exercez aux lettres saintes. Car Dieu mesme, et les histoires,

qui contenoit les secrets du service divin civil ? Il n'en prend pas de la sainte Escriture, comme des doctrines humaines: lesquelles on a en plus grand honneur et reverence quant moins on les cognoist, et en moindre estime quant plus on les a considérées de pres: mais tout au contraire». Cf. aussi Calvin: «Ainsi les pontifes romains et leur prêtraille ont-ils failli un jour porter la main sur C. Cornelius [Flavius]: il avait communiqué au peuple le calendrier religieux dont ils voulaient garder l'entier contrôle» (B. Roussel, «Un privilège pour la Bible d'Olivétan», *op. cit.*, p. 253 et n. 28). Sur les modes de possession de la vérité dans l'antiquité, cf. P. Veyne, «Répartition sociale du savoir et modalités de croyance», *Les Grecs ont-ils cru à leurs mythes?* Paris: Des Travaux-Seuil, 1983, surtout pp. 39; 43-45; M. Detienne (dir.), *Les savoirs de l'Écriture. En Grèce ancienne*. Presses de l'Université de Lille, 1988; et *Les Maîtres de vérité dans la grèce archaïque*. Paris: Maspero, 1967.

¹⁹⁷ <Canon du Concile de Carthage.>

¹⁹⁸ Entreprenne.

¹⁹⁹ <Nectarien et saint Ambroise de gouverneurs de Provinces faits Evesques.>

²⁰⁰ Se rappeler la pénurie de pasteurs en France.

et ordonnances Ecclesiastiques convient un chacun de s'addonner à travail honneste, pour sustenter les siens²⁰¹. Et saint Paul n'a honte de dire de soy-mesme, que souvent il labouré des mains, depuis qu'il commençoit à annoncer l'Evangile de Christ : pour subvenir aux necessitez de sa vie 2. Corinthiens chap. 11^[9]. 1. Thessaloniens chap. 2^[9]. et 2. Thessaloniens chap. 3^[8]. Actes 20^[34]. Et au huit- {[19v°]} iesme des Actes (*sic*)²⁰², est faite mention d'un Aquila fort verse aux lettres saintes, avec lequel besongnoit à faire des tabernacles, ce bon docteur Apollon, coadjuteur de saint Paul en l'oeuvre du Seigneur²⁰³, et aux Col.4^[14]. est recommandé Lucas, ministre de l'Evangile, et exerçant la medecine. ce qu'on fait apres plusieurs, excellens Docteur Basile Ancican²⁰⁴, Eusebe Alexandrin, Boazanez de Perse, Theodatus de Laodicee, Cirpre, s'addonnoit à cultiver la terre, et nourrir du bestial. Et par les Canons de Pelagius, et du Concile de Carthage, est fort loué aux Ministres, qui n'ont suffisamment pour entretenir leur famille, de cultiver la terre. Et toutesfois nous voyons un tas de ventres paresseux²⁰⁵, qui se baillent la Loy à eux-mesmes, et font profession de rien faire. Lesquels je renvoiroye volontiers à la Nouvel. de Justin. Empereur 135. ou il veut q[ue] les moines travaillent des mains : et à l'histoire de Socrat. liv. 4. chap. 23²⁰⁶. Et à Solon ancien legislateur d'Athenes qui avoit permis qu'on intentast action aux oiseux²⁰⁷. Et depuis à Justinian qui establit un Enquesteur de fait-neans. Mais nous n'avons deliberé icy de poursuivre ce point. Et pour retourner à nostre propos des gens Laics, ne lisons nous que plusieurs nations ont esté recueillies au troupeau du Seigneur par le ministere d'un simple homme ? Lesquelles n'eussent paraventure esté attires si facilement, ou par les Eves- {20r°} ques, ou par la grandeur des Laics ? A cecy est fort notable ce que recite Ruffin livre 10. chap. 2 de l'hist.

²⁰¹ <Que les Ecclesiastiques peuvent travailler des mains.>.

²⁰² Ac 18²⁻³.

²⁰³ Ac 18²⁴⁻²⁶.

²⁰⁴ Basile, évêque arien d'Ancyre (IV^e s.) ?

²⁰⁵ <Contre les ventres paresseux.>.

²⁰⁶ Socrate de Constantinople, *Histoire ecclésiastique*. SC, n° 506, Paris: Cerf, 2007.

²⁰⁷ <Loy contre les oiseux et enquesteur de fait-neans>. Solon (c.640-c.558), législateur et poète loué par Platon et auteur de réformes politiques et sociales déterminantes pour l'essor d'Athènes.

Ecclesiast. et Theodor. livre 1. chap. 22²⁰⁸. Frumentius²⁰⁹ nourry dès son enfance aux bonnes lettres, accompagnoit Merope Tirien Philosophe aux Indes. Estant prins en chemin, et mis en servitude, fut depuis conduit à la Cour du Prince. Et pource qu'il se monstroit industrieux et d'esprit, fut appelé au manient des affaires. Apres ayant occasion de faire profiter le talent qui luy estoit donné, se joignit avec quelques marchans Romains, assez exercez en nostre Religion, tant qu'il commença à amasser troupe à la façon des Chrestiens et à enseigner d'un ferme courage, la volonté du Seigneur. En fin par exhortations assidues, fut cause que toute ceste region fit profession de la Religion Chrestienne. Et aux auteurs mesmes quelques chapitres suivans, est raconté qu'une pauvre femme captive aux Iberes²¹⁰, detenue aux liens, et fort angoissee (ne laissant toutesfois à vaquer incessamment à priere et jeunes) commença à reluire de vertue admirables, et vrayement Apostoliques y faisant signes et miracles, et traittant les principaux poincts de nostre Religion avec telle grace, qu'elle ravissoit en admiration tous ceux de la Province. Tellement qu'en peu de temps, elle retira du borbier d'idolatrie le Roy, et la Royne, et tous leurs sujets. Conseilla de bastir temples pour faire les conventicules, et assemblees, et d'envoyer Ambassades vers l'Empereur Romain, pour {[20v°]} avoir des Docteurs qui annonceroyent l'Evangile²¹¹. Et de ces nouvelles, tressaillit de joye, ce grand Empereur

²⁰⁸ <Exemple de gens Laics qui ont servy pour convertir les nations Barbares à la Religion Chrestiennes. Frumentius.>

²⁰⁹ Froumentios, évêque d'Aksoum en Éthiopie (IV^e s.).

²¹⁰ <Une femme aux Iberes insigne.>. Les Pays du Caucase. Récit de sainte Nino («la nonne»?), connue aussi comme «la Chrétienne». Comme le résume H.-I. Marrou: «C'était une esclave, enlevée par quelque raid de ces barbares en pays romain, qui se serait imposée à la famille royale de Géorgie par le rayonnement de sa piété et les guérisons qu'obtenaient ses prières. Le roi Mirian une fois converti (le fait se place sans doute dans les années 330), la conversion de tout le peuple s'en suit normalement; on demande à Constantinople un évêque et des prêtres, une église s'organise, bientôt autonome» (*L'Église de l'Antiquité tardive, 303-604*. Paris: Seuil, 1985, p. 71).

²¹¹ Tout ce dév. a valeur d'ex. dans le contexte français en 1561: *i*) enseigner dans les assemblées (pour suppléer à la pénurie de pasteurs) (f. 18v°). *ii*) convertir et retirer de l'idolatrie le roi, la reine et leurs sujets. Noter ici le rôle important d'une femme (sainte Nino) et celui des grandes Dames réformées (f. 20r°). *iii*) construire des temples (f. 20r°; f. 21r°). Cf. É. Pasquier à ce sujet: «Depuis qu'ils [les réformés] ont esté ouis en public [à Poissy], ils parlent plus haut; [naguère] ils ne demandoient qu'à tenir des assemblées, [maintenant], ils exigent des temples» (cité dans Geisendorf, *Théodore de Bèze*, p. 168). Cf. aussi P. Roberts, «The Most Crucial Battle of the Wars of Religion ? The Conflict over Sites for

Constantin : plus aise, que s'il eust vaincu, par armes, infinis peuples. Nicephore histoire Ecclesiastiq. livre 8. chapitre 35. Escrit, qu'un certain Gregoire²¹², apres avoir esté tourmenté quatorze ans en une fosse profonde et fangeuse, par le commandement de Teridates Roy des Armeniens, acquit au Seigneur toute l'Armenie. Et au chapitre trente trois, dit que les guerres que les Romains ont menees contre les barbares, principalement durant l'Empire de Gallien, et de ceux qui ont suivy, ont donné matiere d'estendre les bornes de nostre Religion²¹³. Pource q[ue] les Romains qui estoient emmenez captifs, annonçoient aux Barbares, la delivrance de la miserable servitude de Satan, par Jesus Christ. Et ne faut mettre en oubly ce qu'a laisse Zonare²¹⁴, Que du temps que les Bulgares assailloyent furieusement ceus de Constantinoble, une jeune fille noble fut prinse, et emmenee prisonniere à Constantinoble²¹⁵ : laquelle profita outre toute esperance aux lettres saintes. Et apres la paix accordee entre ces deux nations, estant de retour vers le Roy des Bulgares, duquel elle estoit soeur (ce qui n'avoit toutesfois esté descouvert tout le temps de sa captivité) luy persuada d'embrasser la Loy du Seigneur, avec tout son peuple. Et cela advint environ l'an huit cents soixante et six. J'avoye quasi passé outre ce qu'ont cotté Cassio- {21r^o} dore histoire Trip. livr. 10. chap. 8²¹⁶. et Niceph. chap.18. Que regnant en Perse Isdegarde, par les ambassades qui venoient souvent aux Romains, et de Rome estoient envoyez en

Reformed Worship in Sixteenth-Century France.» *A.R.G.* 89 (1998): 247-67. iv) les guerres font progresser et «estendre la Religion» (f. 20v^o).

²¹² <Gregoire soldat en Armenie.>. Grégoire l'Illuminateur: «Rentré en Arménie, il réussit à convertir le roi Tiridate (l'événement se situe de façon imprécise dans les années 280 ou 290); à partir du roi et de l'aristocratie, la religion nouvelle se répandit rapidement dans toute la nation» (H.-I. Marrou, *op. cit.*, p. 70). Derechef, noter la parallèle étroite avec l'activité de Viret et des missionnaires réformés en France.

²¹³ <Guerres cause d'estendre la Religion.>. Le scénario d'une guerre devenait de plus en plus probable. À Nîmes, la force militaire des huguenots était déjà pleinement organisée depuis l'automne 1560. La mobilisation de troupes locales avait précédé de plus d'une année le projet, discuté au synode, de lever une puissance militaire pour toute la région (A. H. Guggenheim, «Beza, Viret, and the Church of Nîmes: National Leadership and Local Initiative in the Outbreak of the Religious Wars.» *B.H.R.* 37/1 (1975): 38, n. 24).

²¹⁴ J. Zonaras, historien et canoniste byzantin du XII^e s. dont la chronique, qui s'étend jusqu'à 1118, emprunte largement à Dio Cassius. Jean Millet de Saint-Amour publia à Paris et à Lyon, entre 1551-60, divers ouvrages d'érudition et d'histoire parmi lesquels Zonaras (L. Febvre, *Au cœur religieux du XVI^e siècle*, *op. cit.*, p. 281, n.1).

²¹⁵ <Exemple memorable de la sœur du Roy des Bulgares.>.

²¹⁶ *PL* 69.

Perse, gens fort zelez à la religion (et entre autres un Maruthas Evesque de Mesopotamie)²¹⁷ s'est ensuivy que plusieurs Perses receurent l'Evangile : et apres le nombre tant accreu, qu'il leur fut permis de bastir temples pour s'assembler en toute seureté²¹⁸. Voila comment chacun s'employoit à la vigne : laquelle depuis, comme dit David, *a esté gastee par les ports sangliers, et par les regnardeaux arrachee*²¹⁹. Or ils avoient ceste persuasion que la simple exposition et familiere des principes de nostre religion²²⁰, par foy, modestie, charité, on profitoit plus vers les barbares, que par autres moyens. Mais il s'est ensuivy un horrible eschange. Car outre les guerres, mortalitez, et bannissemens, lesquels la pauvre et miserable Chrestienté a enduré, comme justes fleaux de ceste main, vengeresse des forfaits, ceste pureté de doctrine, simple, et nuë, a esté miserablement falsifiee, de gloses et inventions humaines : et apres avoir dechassé les vrays et legitimes enfans, ont esté, par maniere de dire, receus les bastards, et plantez aux sieges les plus apparens. Ainsi Dieu quand il a voulu punir les Payens et Ethniques, les a despouillez de leurs forces, chariots et richesses : mais²²¹ il a tousjours {[21v°]} manifesté son juste courroux, et contre les Juifs, et contre les gentils qu'il avoit appelez à sa cognoissance, les privant de ce noble thresor, leur rentranchant ceste viande spirituelle de sa parole²²². Laquelle nous estant ostee, il ne se peut faire que nous n'encourions infinies calamitez : Sinon apparentes, à tout le moins interieures, de la partie plus noble. Car je ne veux entrer en ce discours de ceux qui chargent la

²¹⁷ <Maruthas Evesque.>. Sans doute Maruta de Tikrit , mort en 649.

²¹⁸ <Temples bastis en Perse pour faire les assemblees.>. Cette leçon revêt une valeur significative dans le contexte des négociations de Bèze à Saint-Germain.

²¹⁹ Ps 80¹⁴.

²²⁰ *Simple exposition et familiere des principes de nostre religion*: expression coutumière de Viret. Cf. *Exposition familiere sur le symbole des apostres* (1544, 1557, 1560); *Exposition familiere sur les 10 commandemens* (1544); *Exposition familiere de l'Oraison de nostre Seigneur Jesus Christ* (1548); *Exposition familiere de nostre Seigneur Jesus-Christ, et des choses dignes de consyderer sur icelle* (Genève, 1551); *Exposition familiere des principaux poincts du catéchisme et de la doctrine chrestienne* (1561).

²²¹ <Comment Dieu punit les siens.>.

²²² *Le monde à l'empire*, p. 338: «<Isaie 6^[8-13]. Prophetie de l'endurcissement de ceux qui mesprisent la parole de Dieu.>>.

doctrine pure du Seigneur comme perturbatrice du repos public²²³. Pource que je sçay que lors que Sathan tient tout en serre, il n’y a aucune querelle au fait de la religion²²⁴. Comme nous ne lisons point que les payens, combien qu’ils adorassent selon la diversité des villes, et pays, divers dieux, se soient bandez les uns contre les autres pour cest effect. Mais quand le Seigneur s’est venu opposer à l’encontre, et a planté son camp, ordonné ses bataillons pour charger son ennemy, Sathan a commencé à escumer, à virer de toutes pars, et animer ses supposts pour escarmoucher²²⁵. Dont sont ensuivis innumerables troubles. Ce qui peut estre averé par les persecutions sanglantes et inhumaines des Empereurs Romains²²⁶ : Et a esté mis en avant, un propos, tant bien recueilly, et chery : Que mutation de religion, apportoit avec soy changement de Royaume, et Empire. Or quelques uns s’opposent, comme bien munis et esquippez pour nous rembarrer²²⁷. Comment ? Veux tu que nous soyons tous Theologiens²²⁸ ?

²²³ Même idée dans T1, pp. 15-16; *Le monde à l’empire*, p. 259: «<Les accusations contre l’Evangile.> (Hierosme). C’est un ordinaire que les ennemis de la parole de Dieu, et tous les meschans, accusent toujours la doctrine de l’Evangile, et ceux la semblablement qui la portent fidelement, et qui la suyvent ainsi qu’ils doyvent, comme s’ils estoient mutins, noiseurs, seditieux, et perturbateurs de la paix et de l’union publique». Cf. *La Rémonstrance en forme de Requeste, à la Royne-Mere du Roy, et au Roy de Navarre* (1561): «Incontinent qu’on vous parle du Service de Dieu, et d’une bonne et sainte reformation tant de la Doctrine que des Ministres de l’Eglise; incontinent ces Prélats vous mettent au-devant que ce sont gens seditieux, et par ce moyen vous ferez perdre la Couronne et le Royaume à vostre Fils. Mais Dieu nous a fait la grace que vous avez cognu que ceux qui désirent vivre saintement, ne sont point seditieux ne rebelles [*sic*], ains subjects du Roy les plus fidèles qu’il ait point» (*Mémoires de Condé*, t. II, pp. 428-29).

²²⁴ <Qui cause le trouble au fait de la religion.>.

²²⁵ *Le monde à l’empire*, p. 311: «<Des moyens par lesquels le diable a accoustumé de combattre contre l’Evangile.>»; et p. 365: «(Theophraste). Nous voyons comment le diable trouble et tormente le monde, specialement és lieux desquels il sent qu’on veut le chasser. Il entre en si grande fureur, qu’il semble que l’Evangile, par le moyen duquel Jesus Christ le veut chasser, ait ouvert toutes les portes d’enfer, pour en faire sortir tous les diables. C’est alors qu’il escume, et qu’il fait escumer ceux lesquels il a en sa puissance»; Calvin, *Épître au Roi, Institution*: «C’est quasi le propre de la Parole de Dieu, que jamais elle ne vient en avant, que Satan ne s’éveille et escarmouche».

²²⁶ Réf. à l’inquisition et/ou aux persécutions des précédents Valois ?

²²⁷ <Confutation des excuses frivoles.>.

²²⁸ Nombre d’humanistes et de réformateurs auraient répondu par l’affirmative. Cf. E. Rummel, «The Importance of Being Doctor: The Quarrel over Competency between Humanists and Theologians in the Renaissance.» *C.H.R.* (1996), p. 194: «[Selon Brandolini] every Christian was entitled to study the Bible; and a strict separation of biblical studies from other disciplines was impossible. His question, “Why do you suspect that I am not a theologian, when you know that I am a Christian?” anticipates by some fifty years Erasmus’ dictum that “every Christian can be a theologian”. The sentiment is echoed by

Nous ne sommes ne Preb- {22r^o} stes, ne Diacres, ne Prelats : Et il semble que tu vueille introduire une confusion et meslange de tous estats : Qui est la chose la plus perniciose qui pourroit survenir, à une Republique bien ordonnee, et gouvernee. C'est une chanson vulgaire, qui est souvent à la bouche : toutesfois mal entendue. Nous sçavons que les estats doivent estre distinguez, et qu'il y en a qui requierent du tout l'homme et l'occupent. Mais nous disons aussi qu'il n'y a aucun excusé, d'y employer quelque temps : les uns plus, les autres moins²²⁹. Escoute S. Chrysostome, Homel. 5. et 6. Sur Genes.²³⁰ ou il est dit qu'Enoch et Noé, ja aagez, avoient engendré fils, et filles : et toutesfois avoient adoré le Seigneur, il adjouste : *Ne pretendons ny le gouvernement de la maison, ne le soin de la femme, ne des enfans, n'autre propos pour excuser nostre paresse et negligence : et ne prononçons ces paroles frivoles. Je suis mondain et seculier, chargé de femme et enfans. Lesquels si nous les admonestons qu'ils travaillent à la vertu, qu'ils s'employent aux lettres saintes : Comment disent ils, est-ce mon estat ? Me suis-je sequestré du monde ? Suis-je moine ? Que dis tu, ô homme ? Est-ce seulement aux moines de plaire au Seigneur ? Il veut que tous hommes soyent sauvez, et viennent à la cognoissance de la verité*²³¹. *Escoute ce qu'il prononce par la bouche du Prophete. Je ne veux point la mort du pecheur. Mais qu'il se convertisse, et vive*²³². *Dy, je te prie, la charge de femme, et enfans, {[22v^o]} a elle donné empeschement à ce Juste (il entend Noé) de vaquer à ceste meditation ? Sus donc ne flattons, ne decevons nous mesmes : Mais tant plus que nous serons enveloppez et embrouillez d'affaires, d'autant plus cherchons allegement et remede aux escritures*²³³. Or combien que nous confessions que la doctrine plus excellente est requise aux Ministres (desquels nous parlerons par apres) et en ceux qui ont charge en l'Eglise : toutesfois il ne s'ensuit de cela, que les autres s'en doivent exempter du tout. Et certes

Otto Brunfels, who has even a modicum of learning can be a theologian." The only additional requirement was a Christian spirit, "to meditate day and night on the law of the Lord».

²²⁹ Distinction entre ministères à temps partiel et à temps plein ? (cf. 1 Tm 5¹⁷).

²³⁰ Référence inconnue.

²³¹ 1 Tm 2⁴.

²³² Ez 33¹¹.

²³³ <Tant plus que serons empeschez d'affaires, tant plus faut estudier.>.

Leon Evesque de Rome, conjoignant la cause des Laics, avec celle des Ministres de l'Eglise, a fort sagement determine²³⁴ : *Que l'ignorance des escritures, mesmes aux gens Laics, n'est aucunement supportable*. Car combien qu'au vieil testament le droit et puissance de prebstrise²³⁵, et d'interpreter la Loy, fut en la lignee de Levi : ce neantmoins le pouvoir de lire les livres, et d'enseigner, quand il en estoit besoin²³⁶, publiquement estoit laissé à chacun de quelque lignee qu'il fut. Car on voit que plusieurs notables Prophetes sont sortis d'autres lignees : comme monstre doctement Epiphane au livre des vies des Prophetes²³⁷. Et Jesus Christ qui estoit issu de Juda ne laissa de prescher : et saint Paul de Benjamin fut convié par les principaux des Juifs, de harenguer au peuple²³⁸. Tellement que nous pouvons appercevoir qu'il a beaucoup de choses communes aux hommes generalement, et entre autres aux Chrestiens. Et ne se peut faire qu'ils entreprennent {23r°} choses louables, soient Roys, Princes, Judges, ou Prophetes et Apostres. Quand est des Roys²³⁹, pource que c'est à eux de gouverner, et entretenir leurs sujets, en toute equité, establissant loix honnestes, et convenables aux temps, deffendant, et guerdonnant les bons, punissant les malfaiteurs : ils ne se peuvent, ne doivent, reculer de ceste estude²⁴⁰. Que si les Empereurs payens se sont

²³⁴ <Sentence notable Evesque de Leon.>. Léon 1^{er} le Grand, évêque de Rome (440-61).

²³⁵ Noter le mot «prêtrise» confiné à l'AT.

²³⁶ *Quand il en estoit besoin*: cf. à nouveau la pénurie de pasteurs. De telles commentaires ont pu encourager Morély, défenseur du congégationalisme, à voir en Viret un sympathisant de ses thèses sur le gouvernement de l'Église. Cf. Ph. Denis, «Viret et Morély: les raisons d'un silence.» *B.H.R.* 54/2 (1992): 395-409.

²³⁷ Saint Épiphane, évêque de Salamine (c.315-403), fervent défenseur de l'orthodoxie.

²³⁸ Ac 13^{15ss, 42, 44}, 21⁴⁰-22²¹ ?

²³⁹ <Que les Roys doivent vaquer aux livres Saints.>.

²⁴⁰ *Dial. du désordre*, p. 946-47: «Car ce n'est pas l'office d'un Prince Chrestien, d'empescher le cours de la parole de Dieu: de defendre la lecture des lettres divines: ou de permettre que cela se face en leurs terres et seigneuries: ne de fermer les escholes, et faire meurtrir ceux qui desirent de servir à Dieu purement, mais de les ouvrir: et d'assister à tous ceux qui travaillent, tant à la restauration des bonnes lettres, et de la vraye Theologie, qu'à la reformation de l'Eglise». Cf. *Du devoir*, pp. 157-58: «Il me semble que je ne pourroye pour le present donner meilleur conseil, sinon de prier le Seigneur [...] qu'il nous suscite des bons Roys et princes, ausquelz il touche le cœur, comme il a touché jadis a Cyrus et a Darius, les Roys des Mediens et Persiens, pour venir assieger ceste grande Babylone, et deffaire ceste cruelle beste, renonceans à la marque d'icelle, qu'ilz ont si longtemps portée, pour delivrer les povres innocens, et le povre peuple de Dieu captif [...] mais cecy ne se peut faire par glaive, par les armes, ne puissance humaine, sors seulement, par le tranchant glaive de Dieu, qui est en la bouche de Jesus Christ, par l'Esprit de laquelle l'inique et le meschant sera defaict. Parquoy les peuples auxquelz Dieu a faict la

addonnez aux Philosophes, et Jurisconsultes, à fin qu'ils fussent rendus plus prompts, et aptes à decider les affaires de leur peuple : que devons nous attendre d'un Roy Chrestien ? Mais les histoires sont pleines du devoir d'un Auguste Cesar²⁴¹, d'un Adrian Empereur²⁴² : lesquels jugeoient eux-mesmes du different de leurs sujets. Or le Seigneur declare, Deuteron. 17.^[18-20] ce qu'il requiert d'un Roy. *Quand il sera, dit-il, assis sur le throne de son Royaume, lors il escrira pour soy ceste Loy, de par les sacrificateurs Levitiques : laquelle il aura avec soy, et la lira tous les jours de sa vie : à fin qu'il apprenne à craindre le Seigneur son Dieu, et qu'il garde toutes les paroles de ceste Loy, et ces ordonnances pour les faire : à fin qu'il n'esleve point son cueur sur ses freres, et qu'il ne se destourne de ce commandement n'à dextre, n'à fenestre.* Et au 1. Sam. chap. 8^[11-16]. 12^[13, 25] 1. des Roys. 5^[9-14]. 8.10^[23-24]. 2. des Ro. 22^[18-20]. 2. Paralip. 1⁹.²⁴³ Proverb. 20^[8, 26, 28]. 21^[1]. 25^[2b, 5]. 49. (*sic*)²⁴⁴ 31^[1-9]. Eccles. 10^[16-20]. Pseau. 20^[10]. 101^[6] Jerem. 22^[1-4]. Tellement que nous pourrons librement accomoder ceste sentence ancienne et vulgaire²⁴⁵. *Que les Republicques seront tres-* {[23v°]} *heureuses, desquelles les Gouverneurs et Seigneurs philosopheront*²⁴⁶. Non pas d'une philosophie vaine, faulse, et umbragee, qui est reputee folie²⁴⁷ : mais en la vraye, par laquelle l'esprit perce jusques au throne de la haute Majesté. A fin que suivans le conseil du grand Roy David, Pseaume 2^[8-9]. Ils facent hommage au Fils qui a esté envoyé en terre : auquel le Pere a *donné toute nation en heritage, et les fins de la terre*

grace d'avoir des princes et des seigneurs qui employent la puissance que Dieu leur a donnée, à l'edification de la sainte cité de Dieu, et qui soubmettent le glaive de Jesus Christ et de sa Parolle, et le font servir à iceluy, ilz ont bien occasion de rendre grace à Dieu, de ce grand benefice qu'il leur a fait, et de le prier affectueusement, qu'il luy plaise leur maintenir et conserver telz princes, et leur augmenter ses graces de jour en jour». Cf. aussi *Du devoir*, pp. 28-30; R. Linder, *The Political Ideas of Pierre Viret*, *op. cit.*, pp. 85, 95-96.

²⁴¹ <Auguste.>.

²⁴² <Adrian.>.

²⁴³ 2 Ch: en gr. «Paralipomènes».

²⁴⁴ Le livre des *Proverbes* n'a que 31 chap. Cf. plutôt 29^{4, 14} ?

²⁴⁵ <Quand seront les Republicques heureuses.>.

²⁴⁶ Platon, *La République*, V, 473.

²⁴⁷ 1 Co 1²⁰, Col 2⁸, 1 Tm 6²⁰.

*pour possession : et puissance de briser les malheureux, par la Verge de fer²⁴⁸. Et ne faut que les Courtisans et Gentils-hommes²⁴⁹ alleguent les occupations, ausquelles ils sont plongez depuis le matin jusques au soir. cela ne depend du lieu, ains du vouloir. Qu'ils se proposent un Abdias, grand gouverneur du meschant Achab : qui nourrissoit secrettement les Prophetes que l'enragee Jesabel vouloit faire passer par le fil de l'espee²⁵⁰. Qu'ils discourent en eux, l'affection d'un Eunuque, qui manioit les affaires de la Royne d'Ethiopie. Act. 8^[26-39]. et engravent plus avant dans leur poitrine ces mots de saint Chrysostome. 34. sus Genes²⁵¹. *Le Barbare, dit-il, Eunuque de la Royne d'Ethiopie estant eslevé en si grand honneur, et conduit en un superbe chariot, ce pendant ne cessoit de lire : Mais ayant es mains le Prophete, y mettoit grande diligence : n'entendant toutesfois ce qui estoit contenu en ce livre : et apportoit ce qui estoit en soy, c'est {24r°} à sçavoir, vouloir, allegresse, diligence, et attention : Pense, je te prie, quel poix emporte cela : ne discontinuer ou interrompre la lecture en chemin, et mesmes en un chariot. Certes à bon droit sont blasmez ceux ausquels on ne peut persuader, encore qu'ils soient à la maison de faire le semblable. Mais ont opinion que cela, n'est de leur devoir : Pource qu'ils sont mariez, ou enrooller (sic)²⁵² aux guerres, ou qu'ils ont charges d'enfans, serviteurs et autres infinis affaires. Voyla, il estoit Eunuque, il estoit Barbare : et ces deux sont suffisans pour le rendre paresseux à cela : joint les honneurs, bombancos, et richesses. D'avantage il estoit en chemin, et porté en chariot. Et il n'est point facile de s'occuper à lire en tel travail. Toutes-fois un desir ardent, dechassant tous empeschemens, l'a retenu en tel devoir. Tellement qu'il n'usoit d'excuses, desquelles quelques uns maintenant se couvrent²⁵³, Je n'entens ce qui est escrit : je ne peux comprendre les hauts mysteres de l'escriture : ainsi je travaille en vain. Je lis, mais je n'ay aucun qui me conduise. Il ne songeoit rien qu'à**

²⁴⁸ Ps 2⁹; Ap 2²⁷; 12^{5b}; 19¹⁵. Les souverains qui résistent au règne du Christ seront écrasés par le «Roi des rois». Allusion à Catherine de Médicis et à son fils ?

²⁴⁹ <Que les Courtisans et Gentils-hommes n'ont excuse.>.

²⁵⁰ 1 R 18³⁻⁴.

²⁵¹ Réf. inconnue.

²⁵² Enroller.

²⁵³ <Il ne faut alleguer qu'on n'entend les escritures.>.

tels eschappatoires, et plus que frivoles. Barbare de langue, mais philosophe d'esprit. Il se asseuroit qu'il ne seroit abandonné, ains soulagé par la grace divine : moyennant que il apporta ce qui estoit en luy, affection, {24v°} et diligence lequel il faut que de tout nostre pouvoir nous ensuivions. Voila les mots par lesquels ce bon Pere rabaisse le caquet de ceux qui pretendent si froides excuses : et esmeut la noblesse, à suivre la traçe de ce grand Gouverneur. Et certes si *la noblesse gist en la seule vertu* (comme a escrit un poëte Payen) il faut icy remarquer les enseignes de la vraye vertu non fainte, et desguisee, qui a trompé d'un fard exterieur toute la noblesse Payenne²⁵⁴. Icy on voit reluire un Abadias²⁵⁵, un Naaman Sirien 2. des Roys 5. Divers Princes embrassans les commandemens de Christ. Jean 12. (*sic*)²⁵⁶ quelques centeniers Matth. 8^[5-13]. Luc 7^[1-10]. Act. 10 Un Joseph Arimathien, Matth. 27^[57-60]. Un Sosthenes, Act. 18^[17]. Les nobles Berrens, Act. 17^[10-12]. et plusieurs de la maison de Cesar, Philipp. 4^[22]. Je laisse un nombre infiny du vieil Testament, et ne m'amuse à dechiffrer ceux qui ont suivy quelques aages apres : Apollonien aucteur d'une hist. Eccl. Abdon, Senna, Tertullian, Chrisostome, Nectarien, Ambroise, Hilaire, Cassiodore, Boete, Severe, Sulpitien, et autres lesquels descendus de tresillustre raçe se sont du tout dediez à magnifier le nom du Seigneur. Quand est des Juges, et ceux à qui le gouvernement des peuples est donné²⁵⁷, il est nécessaire qu'ils dressent toutes leurs entreprinses à ceste regle, qui nous y est lailsee : qu'ils prennent de là instruction, et deviennent plus sages et entendus comme les admoneste David Pseau. 2^[10]. De là ils seront enseignez comment ils se doivent porter, pour ap- {25r°} paier les contentions entre les hommes, pour secourir les affligez, vesves, pupilles, et autres indignement traittez, et oppressez : pour estre constans, ne flechir par faveur, ou crainte, ne se destourner du sentier de droiture par cholere, ou rancune : maintenir en union et concorde les grands, avec les

²⁵⁴ <Noblesse zelee a la religion.>. Juvénal, *Satires* (textes établi et traduit par P. de Labriole et F. Villeneuve). Paris: «les Belles Lettres», 1983, p. 103, Sat. VIII, 20); *Met. Chr.*, p. 165; *Le monde à l'empire*, pp. 161-62: «<De la vraye et fausse noblesse>»; *De l'Estat, de la conference*, f. vjr°.

²⁵⁵ Abdias (NBS), Ovadya (TOB) ou Obadya (BJ), officier du roi Josaphat envoyé par celui-ci pour enseigner la Loi à Juda (2 Ch 2 17⁷).

²⁵⁶ Vv. 20-21 ? Il n'est pas précisé si les *Ελληνέ* qui désiraient voir Jésus étaient des princes.

²⁵⁷ <Le devoir des Juges.>.

plus petits²⁵⁸. Qu'ils prennent es mains l'Exod. 18^[13-27]. 23^[1-19]. Levit. 19. Deuteron. 1^[9-18]. 10^[12-22]. 15^[1-18]. 16^[18-20]. 17^[14-20]. 22^[1-4]. 24^[10-22]. 27^[14-26]. Jug. 2^[16-19]. 3^[7-31]. Des Roys 1.²⁵⁹ Paralip. 19.²⁶⁰ Prover. 18. 24^[23-29]. Pseau. 82. Esai. 5^[7-25]. Jerem. 5^[1-5]. 22^[3-5]²⁶¹. Mais l'un dira. Je suis soldat²⁶²: j'ay fait toute ma vie profession des armes. Aussi je te responds, que d'autant que tu as un plus dur combat à soustenir, et contre Satan, et contre les hommes : tu as plus de besoin d'*endosser ce halecret, ceindre tes reims du baudrier de verité, munir ta poitrine de cuirasse de Justice, mettre à tes pieds chaussure de paix*²⁶³. Car qui ne sçait l'abisme des maux, ausquels se fourrent ceux qui suivent la guerre ? et mesmes, les cas enormes qui se sont commis par le passé, par les simples soldats ? si execrables que le Soleil n'avoit moins d'occasion de se cacher, qu'au banquet de Thieste : duquel est faite mention aux fables²⁶⁴. On n'oyoit parler que de violemens, ravissemens, meurtres, blasphemes : desquels nous avons horreur les racontant²⁶⁵. Que si pour le larrecin d'un simple soldat, toute l'armee des Juifs fut en grand bransle Josue 7²⁶⁶. qu'attendrons nous du Seigneur, irrité d'infinis autres crimes, qui se commettent journellement ? Tellement que {[25v°]} nous pouvons usurper ce que dit un poëte Latin.

Ja ne te faut chercher dans la troupe guerriere

²⁵⁸ Cp. tout ce dév. aux exhortations adressées à ceux qui ont «office de judicature» dans T1, p. 65-66. Noter aussi la réf. à Ps 2¹⁰ pour conclure dans le deux textes.

²⁵⁹ Réf. au 1^{er} livre des *Roys* ? Les chap. 1 et 2 de 1 et 2 R ne contiennent rien qui corresponde au propos immédiat.

²⁶⁰ 2 Ch 19⁴⁻¹¹.

²⁶¹ Ces réf. montrent l'étendue des connaissances bibliques de Viret. D'après une tradition conservée à Orbe, il savait, à la lettre, la Bible par cœur (Barnaud, p. 15, n. 1).

²⁶² <L'office du soldat et guerrier>.

²⁶³ Ep 6¹¹⁻¹⁵. *Mét. Chr.*, pp. 302-03: «<Armures spirituelles et Chrestiennes.>».

²⁶⁴ Sénèque, *Thyeste*, Acte IV, V, L. 630ss et scène II, L. 790ss (Coll. des Auteurs latins publiés sous la dir. de M. Nisard, *Le Théâtre des latins* comprenant Plaute, Térence et Sénèque le Tragique. Paris: Didot, 1855).

²⁶⁵ *Remonstrances aus fideles, qui conversent entre les papistes [...]* (= *Traité divers*, p. 292): «[...] le principal que je desire estre bien consideré sur ceste matiere, c'est, que toute guerre est fort dangeureuse, et plein de hazard: et qu'il n'y a chose, de laquelle les Chrestiens doivent avoir plus grand' horreur». Cf. toutefois *Met. Chr.*, p. 293ss.: «<Le vray usage des armes.>»; et *Ins. Chr.* (1564), pp. 506-07: «par quelles conditions elle [la guerre] est licite, ou illicite aux Chrestiens»; R. Linder, «Pierre Viret's Concept of a Just War.» *A.U.S.S.* 22/2 (1984): 213-30.

²⁶⁶ <L'armee des Juifs en danger pour un larrecin.>

*Aux tentes pieté, ou loyauté entiere*²⁶⁷.

L'armée des Romains ayant assiégué les Numantins, peuple d'Espagne, plus de douze ans, fut tant depravée, qu'il fut besoin d'avoir un Scipion Africain pour la redresser, et corriger²⁶⁸. Or en ces livres, les guerriers reconnoistront plus qu'un Scipion : sous l'estendard duquel ils combattront les vices, cruels bourreaux de nos consciences, et feront teste à tous ennemis. Icy ils apprendront quand il faudra coucher aux tentes, porter infinis travaux, encourir danger de la mort, à se consoler l'un l'autre des paroles du Seigneur, à se donner courage, d'invoquer le Tout-puissant au besoin, pour estre delivrez des dangiers : desquels ne leurs armes, ne leurs chevaux, ne les peuvent exempter. Pour chanter avec David.

*Par ton secours nous choquerons,
Tous nos ennemis qui nous grevent:
Et par ton nom, nous foullerons,
Tous ceux qui contre nous s'eslevent.
Car en mon arc je n'ay fiance,
Et sçay tresbien que la puissance,
De mon espee ne sera
Celle qui me garantira*²⁶⁹.

Et d'autant plus doivent diligemment penser à cecy, qu'ils ne sont gueres esloignez, de moment en moment, de la mort, entre tant de {26r°} dards, traits, et harquebuzades. Car nous pouvons faire mesme demande aux soldats, que jadis ce

²⁶⁷ Réf. non identifiée.

²⁶⁸ <Scipion reformateur de l'armée des Romains.>. Velleius Paterculus, *Histoire romaine*, II, II, 1-2; Dion Cassius, *Fragments*, XXIII, 79.

²⁶⁹ Ps 44⁶⁻⁷ (Marot-Bèze, p. 142). Cf. *Met. Chr.*, pp. 290-94, où Viret place le roi David au-dessus des plus grands capitaines de l'histoire. Il cite dans l'ordre suivant les Ps 144, 46, 18, 33, 34 et 3: «(Tobie) Je voy en ces passages que tu as alleguez, que David reconnoist que Dieu seul luy a donné toutes les victoires [...] et que luy seul luy a baillé l'adresse, le cueur, le conseil et la force, et que luy n'a rien fait de soy, sinon comme un bien petit soldat, qui combat sous son capitaine, et se laisse conduire et gouverer à luy» (p. 292).

Scithien Anarchasis, renommé entre les Sages des Payens²⁷⁰ : A sçavoir si ceux qui se fient aux navires sur la mer, doivent estre nombrez entre les vifs, ou entre les morts. Pource que lors qu'ils pensent estre en plus grande seurté, ils ne sont esloignez de la mort, que de l'espaisseur d'un ais : c'est à dire, de trois, ou quatre doigts. Que si tu es Jurisconsulte, ou advocat, propose toy l'exemple de ce grand advocat Romain Minutius foelix²⁷¹ : qui est recommandé par les escrits de Lactance, et de saint Hierosme. Es tu medecin²⁷²? Consideres qu'Esaié 2. des Roys 10 (*sic*)²⁷³. et Esa. 38^[3-8] et saint Luc Evangeliste, Coloss. 4^[14]. ont exercé cest estat fort honorablement. Puis que tu as si souvent à la bouche ces propos de Jesu, Sirach, cha.38. que *la medecine est donnee de Dieu pour la necessité des hommes*²⁷⁴ : il faut donc que tu recognoisses le vray medecin et du corps, et de l'ame. A quoy te convie Hippocrates prince des medecins terriens²⁷⁵, disant, *que la science de Dieu doit estre tousjours fichee, dans l'entendement du medecin*²⁷⁶. *Et ne faut q[ue] tu attendes de prosperer en ton art, si tu*

²⁷⁰ <Dit d'Anarchasis Scithien.>

²⁷¹ <L'advocat n'est excusé. Minutius foelix>. Minucius Felix (Marcus), apologiste chrétien (II^e-III^e s.) auteur de l'*Octavius* rédigé en forme de dialogue. Sur les avocats à Nîmes: *Ins. Chr.*, 1564, t. I, f. viiir^o-v^o: «[...] ce volume [...] contient une bien ample exposition de la Loy que Dieu a donnée à son peuple, il m'a semblé que j'avoye tant plus grande occasion de le vous dedier, considerant l'estat de vostre ville. Car il y a un bon et grand nombre d'hommes savans, tant à cause de vostre college, que du siege presidial dressé en icelle: laquelle est fort noble, et fort utile et necessaire à la Republique, quand l'usage en est bien réglé selon iceles, et principalement selon la regle de la Loy de Dieu, sur laquelle toutes les autres doyvent estre fondées».

²⁷² <Le medecin n'est excusé.>. Cf. la faculté de médecine de Montpellier. Viret dédia le deuxième vol. de son *Ins. Chr.* (1564) «Aux fideles [...] en l'Eglise de Mompelie» (De Lyon, 12 déc. 1563), avec une attention particulière aux médecins Rondellet et Saporta qui lui avaient prêté «grande assistance et secours» (f. ixv^o); et f. xr^o: «Parquoy je ne doute point que Dieu ne benisse grandement leurs labours, et que toute vostre université n'en reçoive grand fruit. Et comme Dieu vous a donné des plus excellens medecins qu'on puisse trouver, il vous a aussi donné de grans personnages en l'art de chirurgie, qui est une des principales parties de la medecine, entre lesquels je nomme M. Michel Herouard, avec lequel j'ay eu plus familiere cognoissance, à cause du bon zele qu'il a tousjours montré à s'employer en tout ce en quoy il a peu servir à vostre Eglise, et de l'amitié particuliere qu'il m'a tousjours portée»; J. Cadier, «Un réformateur du Pays de Vaud en séjour à Montpellier et au Béarn.» *M.H.* 19 (1963): 5; *Met. Chr.*, pp. 351-52: «<De l'office du medecin.>»; pp. 364-66.

²⁷³ 2 R 20⁴⁻¹¹.

²⁷⁴ Si 38¹⁻¹⁵.

²⁷⁵ *Monde à l'empire*, p. 224: «[...] Esculape et Hipocrates, ou Galien, qui sont estimés les Princes des medecins [...]».

²⁷⁶ *Ins. Chr.* (1564), t. II, p. 209: «(P.) [...] celuy [médecin] est bien digne de plus grande moquerie qui a plus soin, non seulement de son corps, mais aussi de ceux des autres, que de sa propre ame [...] Parquoy il est bien requis que tous ceux qui estudient en Philosophie naturelle, profitent si bien en l'estude

ne t'addresses par prieres au Seigneur, et y convier le malade. Dequoy tu es admoneste par le concile de Latran Can. 22. qui est recité aux Decretales de poeni. et remis. l. C. Cum infirmitas²⁷⁷. Et sur ce passage note Hostiensis²⁷⁸ q[ue] le medecin est grandement coupable, qui n'obeit à ce saint precepte. Quand est du marchand²⁷⁹, pource qu'il est contraint de {[26v°]} voyager, et s'exposer à mille dangers, et par mer, et par terre²⁸⁰, il doit estre d'autant plus soigneux de se munir contre les assaux de la mort. Joint qu'il a, en ces livres, reigles certaines de vendre, et acheter, et de divers contracts Levit. 25. et des payemens Levit. 19. Deuteron. 24. Du depost. Exod. 22. De garder droiture en pois et mesures Levit. 19. Deuteron. 25. Proverb. 11. 20. Or quel contentement recevront les laboureurs quand ils remarqueront en ces livres de quelles louanges est haulsee leur condition²⁸¹ : comme souvent comparaisons, et similitudes, sont prises de leur vacation : quels devoirs leur sont enjoins au Levit. 23. Et comment ils doivent estre incitez à instruire ceux qu'ils ont en charge à l'exemple des bons Patriarches : et qu'ils en rendront un jour conte devant le Seigneur²⁸². Que diray plus ? Certes il ne se doit trouver ne maison, ne famille, ou cest ordre ne soit gardé : si nous

d'icelle, qu'ils la puissent convertir en vraye Theologie naturelle, par laquelle ils puissent apprendre à cognoistre Dieu leur createur en la nature qu'il a créée, pour se faire contempler et cognoistre à tous en icelle. (N.) Voilà la Philosophie naturelle que je desire le plus»; *Met. Chr.*, p. 369: «<Vray usage de la medecine>».

²⁷⁷ <Le concile de Latran veut que le medecin prie.>. Concile du Latran IV (1215), *Les conciles œcuméniques. Les Décrets, t. II-1 Nicée I à Latran V* (édit. française sous la dir. de A. Duval, B. Lauret, H. Legrand, J. Moingt, B. Sesboüe). Paris: Cerf, 1994, pp. 525-27.

²⁷⁸ <Hostiensis.>. Canoniste italien du XIII^e siècle, auteur d'une *Summa, sive tractatus de poenitentia et remissionibus*.

²⁷⁹ <Le devoir du marchand.>.

²⁸⁰ *Met. Chr.*, pp. 17-18: «<Marchans> [...] car si nous estimons les povres artisans miserables [...] pourquoy devons-nous plus priser les marchans ? Car ils n'ont repos ne jour ne nuict, ains sont *en mille dangers* à toutes heures, *par mer et par terre* [...]». Ital. nôtres.

²⁸¹ <Pourquoy les laboureurs doivent lire ces livres.>. C'est un fait intéressant que la Réforme dans le Midi descendit dans la conscience populaire, et paysanne (E. Le Roy Ladurie, *Les paysans de Languedoc*. Paris, Mouton, La Haye: École Pratique des Hautes Études et Mouton, 1966, t. 1, pp. 334; 337-40). Viret s'adresse peut-être ici aux «[...] citadins qui, par métier, sont ouvriers agricoles, "travailleurs", et qui se louent, à deux heures du matin, pour les cueillettes des blés, des raisins ou des olives: peuple rural, disposant d'un consul spécial, le sixième et dernier de la liste, élu des "laboureurs et gens de bas estatz"» (*ibid.*, p. 338); J. Garrisson-Estèbe, *Protestants du midi 1559-1598*. Toulouse: Privat, 1980, pp. 45ss.

²⁸² Même ordre d'exposition dans la *Met. Chr.*, pp. 17-18; 20-21: *i)* marchands *ii)* laboureurs *iii)* réf. aux patriarches (cf. p. 20 <Gen.4.>).

ne voulons encourir l'ire du Dieu vivant. Et pour ceste cause, selon la coutume des anciens docteurs, qui ont tousjours escrits en leur langue, ces livres doivent estre presentez à tous en langage vulgaire, et entendu²⁸³. En quoy nous suivrons aussi le vouloir et commandement de noz devanciers, Roy de France²⁸⁴. Car nous lisons que Charles le Quint surnommé le Sage, fit traduire les Bibles en Francois, non seulement en Paris, mais aussi en Normandie, Picardie, et autres provinces de son Royaume²⁸⁵. Or je ne m'arresteray d'avan- {27r°} tage sur ce point qui a esté assez esclaircy par gens

²⁸³ <Qu'il faut avoir les livres en langage commun.>. *De la difference*: «[...] les anciens Docteurs Ecclesiastiques, qui tousjours ont taché de rendre les saintes Escritures et la parole de Dieu la plus familiere et facile possible [...] N'ont-ilz pas tous escrit ou en leur langue vulgaire, ou en la langue qui estoit la plus commune et plus entendue ?» (f. G4r°). Noter la répétition et l'ordre des mots «anciens docteurs», «tousjours», «langue vulgaire et entendue»; T1, p. 12.

²⁸⁴ Habile récupération du thème de l'obéissance au roi. «Aux fideles [...] de Nismes» (*Ins. Chr.*, 1564, t. I, f. vir°-v°, Lyon, 7 déc. 1563): «Et comme vous-vous estes humiliez pour porter volontairement le joug de Jesus Christ le Fils de Dieu, Roy des rois, Prince des princes et Seigneur des seigneurs, ainsi vous-vous estes tousjours tresvolontiers rendus sujets et obeissans à vostre Roy et Prince naturel, et à ses edits et commandemens, entant que vous l'avez pu faire en bonne conscience, et n'avez point mesprisé son jeune aage, ne prins occasion d'iceluy de vous mutiner et rebeller contre luy, ains l'avez tousjours eu en honneur et reverence, comme vous devez, et comme Dieu le vous commande expressement en sa parole [...] Car jamais homme qui sera loyal et obeissant à Dieu, ne sera desloyal ne traistre à son Roy et prince». Sur cette question, cf. H. Daussy, «Les Huguenots entre l'obéissance au roi et l'obéissance à Dieu.» *N.R.S.S.* 22/1 (2004), p. 56: «Alors que débutent les guerres civiles, les protestants français peuvent donc enraciner leur conception de l'obéissance dans un corps de doctrine à la fois cohérent, précis et particulièrement ambigu. Plusieurs points sont incontestables : il faut obéir aux supérieurs, car ils sont ordonnés de Dieu, aussi longtemps qu'ils ne commandent pas d'agir contre la volonté divine. Dans le cas contraire, et uniquement dans ce cas, il est loisible de leur opposer une désobéissance passive ponctuelle et limitée à l'acte qui requiert du sujet un comportement impie. Seules certaines puissances intermédiaires ou les magistrats inférieurs peuvent se voir éventuellement autorisés à conduire des actes de résistance active. C'est alors qu'intervient l'incertitude: jusqu'où la désobéissance de ces magistrats peut-elle légitimement les entraîner ? Vers une simple révolte défensive ou jusqu'à envisager la déchéance du tyran idolâtre ?». Cf. enfin M. Yardeni, *La conscience nationale en France pendant les guerres de religion (1559-1598)*. Louvain/Paris: 1971, p. 39: «À l'époque de Charles IX et avant, la vertu la plus française est sans doute l'obéissance du peuple français de tous les temps à son roi [...]».

²⁸⁵ <Charles le Quint Roy de France fit traduire les Bibles en François.>. Charles V le Sage (1364-80), dont la bibliothèque comportait quinze Bibles et cinq Psautiers. Viret s'est-il inspiré du témoignage de Christine De Pisan (*Le livre des fais et bonne meurs du sage Roy Charles V*, édit. Solente. Paris: 1936, t. I, pp. 47-48, cité dans P.-M. Bogaert (dir.), *Les Bibles en français, op. cit.*, pp. 44, 254, n. 250) ? Il ne signale pas la Bible de Jean de Rély, commandée par Charles VIII. La Bible des pasteurs (1588) mentionnera les bibles historiques, Charles V et Charles VIII: «[...] ces précédents, note O. Millet, servent à justifier l'entreprise de traduction vernaculaire en la plaçant implicitement sous le signe de la continuité de la monarchie et de son rôle culturel» («Les préfaces aux traductions françaises de la Bible (1523-1588): la question de la langue», *Traduction et adaptation en France à la fin du Moyen Age et à la Renaissance*. Paris: Honoré Champion, 1997, p. 374).

sçavans de nostre temps²⁸⁶, seulement je renvoyeray au 14. chap. De la 1. aux Corinth²⁸⁷. ceux qui ont esté si effrontez de soustraire la nourriture aux pauvres gens²⁸⁸. Et ne faut alleguer qu'il y ayt aage inepte à ceste doctrine, qui ne veut estre rembarré par saint Chrysostome : Duquel voyla les mots Homil. 21. sur l'Epistr. aux Ephes.²⁸⁹ *Veux tu que ton fils soit obeissant ? qu'il soit nourry de ses premiers ans en la crainte et doctrine du Seigneur. Et ne pense que ce soit chose vaine ou superflue s'il entend les escriture divines : Car il oyrra là premierement Honore ton pere et ta mere²⁹⁰. Ainsi cela se fait pour toy. Et n'use de tel langage. C'est à faire aux solitaires, et moines, d'ouir les escritures : Et moy je n'ay deliberé de le faire moine. Que crains tu de suivre ce, dont il te reviendra un grand profit ? fais-le Chrestien. C'est à faire aux mondains et seculiers de sçavoir ce qui est contenu aux escritures : et principalement à la jeunesse. Pource qu'en c'est aage il y a moins de discretion. Et un peu apres. Si nous ne trouvons estrange d'envoyer noz enfans aux maistres, et les faire instituer aux autres sciences, ne serons nous abrutis du tout, si nous ne les entretenons en la doctrine et crainte du Seigneur²⁹¹ ? Et pour ceste cause nous en recueillons les premiers fruits : recevans temeraires, desbordez, desobeissans, et mal complexionnez. Que si nous amusons {27v°} aux Philosophes Platon, Aristote, Pavetius, Ciceron pour dresser noz pas en toute honnesteté, et pour gouverner paisiblement l'Estat Politique, et quelquefois pour entendre les principes de toutes choses : Songeons qu'il se sont trompez lourdement, et qu'ils ont forgez des monstres en leurs esprits, comme gens aveugles qui cheminoyent en tattonant²⁹². Or tout ce que nous requerons d'eux, est clairement exposé dans ce livre. Voyla pourquoy saint Paul dit, que *l'escriture est**

²⁸⁶ Cf. T1, p. 88: «il m'a semblé bon de toucher pour ceste heure seulement partie des principales raisons [...] pour ce aussi que plusieurs ecrivains ont en divers lieu traicté ce mesme poinct» (p. 88); et les traités anonymes étudiés au chap. 2, *supra*.

²⁸⁷ 1 Co 14²⁻¹⁹. Passage classique au XVI^e dans la polémique sur la langue d'usage dans l'Église.

²⁸⁸ Soustraire la nourriture: cp. T1, pp. 9-10, 53.

²⁸⁹ ?

²⁹⁰ Ex 20¹². <Les jeunes enfans doivent estre instruits aux lettres saintes.>.

²⁹¹ <Pourquoy la jeunesse est mal complexionnee.>.

²⁹² Viret marque ici les limites de la Renaissance littéraire fascinée par l'antiquité devant cet autre *ad fontes* qu'est le retour à la Bible.

divinement inspirée, pour doctrine, pour instruction utile, qui est en Justice. A fin que l'homme de Dieu soit entier, appareillé à toute bonne oeuvre²⁹³. Nous sommes tous membres d'un mesme corps²⁹⁴, qui est l'Eglise, de laquelle Christ est le chef, aux Ephesiens chapistre cinquieme^[v. 23b], ayans une Foy, un Baptesme, un Dieu²⁹⁵. Si nous ne pouvons estre oeil, ou bouche, pour tenir rang de Ministre : à tout le moins, nous servirons de doigt, ou de quelque autre partie moindre²⁹⁶. Ne soyons membres inutiles, ou pourris, craignans d'estre retranchez de ce corps²⁹⁷. Oyons la voix du Pasteur, lequel nous faisons profession d'ensuivre. *Qui croira, il sera sauvé : Qui me confessera devant les hommes, je le confesseray devant mon Pere*, Matth. 10^[32]. Et saint Pierre 1. chapitre 3^[15]. nous admoneste d'estre *tousjours appareillez de respondre à chacun qui {28r°} nous demandera raison de l'esperance qui est en nous*. Ce qui s'adresse generalement à tous Chrestiens, non point particulierement aux Docteurs²⁹⁸. Et quelle raison pourrons nous rendre de nostre Foy, n'en ayant oncques ouy faire aucun recit ? Ou si quelque-fois on nous a faite mention de nostre creance, elle nous a esté donnee en langage incognu : lequel nous proferions comme ce corbeau d'Auguste, χαίρε, c'est à dire bon jour²⁹⁹. O ignorance trop lourde. Saint Pierre nous commande de *rendre raison de nostre Foy* : et à grand peine en sçaurions nous reciter sommairement les articles³⁰⁰ : Tant moins en pourrions nous rendre raison. Mais nous avons accoustumé de nous despeter de ce borbier : et respondre que nous croyons ce que croit l'Eglise,

²⁹³ 2 Ti 3^[16-17].

²⁹⁴ <Membres d'un mesme corps.>.

²⁹⁵ Ep 4⁵.

²⁹⁶ 1 Co 12¹⁶⁻²⁰, Rm 12⁴⁻⁵.

²⁹⁷ Réf. à Jn 15^{2a, 6}; Rm 11²¹⁻²² ?

²⁹⁸ T1, pp. 22-23; *Necromance papale*, pp. 38-39: «Vous savez aussi, monsieur le docteur, que saint Pierre commande à tous chrestiens, d'estre tousjours prestz, à rendre raison de leur foy et de leur doctrine et esperance, à tout homme qui la leur demandera. Or si nous autres, qui ne sommes qu'hommes lais, et povres ignorans, sommes obligez, par ce commandement de saint Pierre, à rendre raison, à tout venant, de nostre foy et de nostre doctrine: combien plus devez vous estre obligez, vous autres messieurs les docteurs et ministres de l'eglise de ce faire envers nous, qui comme povres brebiz errantes, desirons que vous nous adressiez en la droite voye ?».

²⁹⁹ Macrobe, *Les Saturnales*. I, Livres I-III (trad., intr. et n. par H. Bornecque). Paris: Librairie Garnier Frères, 1937, vol. 1, pp. 279-81 (29-31); *Met. Chr.*, pp. 473-74.

³⁰⁰ Le Décalogue, l'Oraison, le *Credo*.

et les Docteurs³⁰¹. Que si on passe plus outre, et on interroge : Qu'esse que croit l'Eglise ? Ils deviennent muets. Penses tu qu'en toutes tes affaires des Docteurs assisteront prêts à respondre pour toy ? Et voyla pourquoy en l'Eglise visible³⁰² on à de coustume de reciter la confession et la creance en ceste forme. Que combien que nous tenions *une mesme Foy*, comme nous avouons *un Dieu, un Baptesme*³⁰³ : toutesfois on ne dit point *Nous croyons en Dieu* : Mais, *je croy en Dieu*³⁰⁴. A fin qu'un chacun soit aprins qu'il faut faire confession pour soy, et rendre particulie- {[28v°]} rement raison de sa foy³⁰⁵. Tellement que plus grand malheur et ruine ne pouvoit tomber sur la teste des hommes, que quand un tas de gens ignares et lourdaus ont introduit ce qu'ils appellent foy implicite et enveloppee : mettans en avant qu'il suffisoit au populaire de dire, je croy ce que les autres croyent³⁰⁶. Car de là est sortie une par trop grande

³⁰¹ <Response frivole.>

³⁰² *L'Eglise visible*: ou Église extérieure qui renvoie à l'Église invisible (intérieure). *Exp. fam. sur le Symbole*, p. 304: «(N.) Tu veux donc dire que l'Eglise universelle, est une assemblée spirituelle et invisible, de tous les eleus et les enfans de Dieu qui sont sur la terre, en quelque lieu qu'ils soyent. Qui nonobstant qu'ils soyent fort separez et eslongnez les uns des autres, quant aux presences corporelles, neantmoins ils sont tous unis par un mesme Esprit, en un corps mystique, duquel Jesus Christ est le Chef, qui est mort pour assembler les enfans de Dieu, qui estoyent espars et expandus. (P.) C'est cela.»; *Sermons sur Ésaïe*, p. 71; *De l'Estat, de la conference*, pp. 231-33: «<En quelle maniere la vraye Eglise est visible & invisible quant aux hommes.>». Cette terminologie est commune aux grandes églises de la Réforme (*Confession d'Augsbourg*, art. VII; *Apologie de la Confession d'Augsbourg*, art. VII-VIII; Calvin, *Institution* IV, I, 2, 7).

³⁰³ Eph 4⁵.

³⁰⁴ <Pourquoy on dit je croy en Dieu.>

³⁰⁵ T1, p. 23: «[...] il fault qu'un chascun ait assurance de sa Foy, non point s'appuiant sur la Foy d'autruy [...].»

³⁰⁶ <Foy enveloppee: et du mal qui s'en est ensuivy.>. Cp. T1, pp. 22-23; *De l'autorité et perf. des Écritures*, p. 170: «Parquoy il [le Seigneur] dit encore, Le peuple qui n'entend rien sera ruiné <Ose.4.>. En quoy il monstre bien, s'il approuve l'opinion de ceux qui retirent le peuple Chrestien de l'Estude des saintes Escritures, et qui taschent de le faire vivre en beste, sous la couleur de croire simplement, ce que sainte mere Eglise croit, sans luy declarer que c'est que l'Eglise, ne qu'elle croit». Pour des dév. plus détaillés, cf. *l'Exp. fam. sur le Symbole*, pp. 48-49, 304-05; *Ins. Chr.* (1564), t. II, pp. 64-66, spécialement p. 65: «(Philippe). [...] les theologiens Papistes appellent foy despliée et desveloppée la foy des plus savans, qui ont la cognoissance des saintes Escritures, et de tous les principaux poincts de la foy et de la religion [...] Par le contraire, ils appellent foy pliée ou enveloppée, la foy des povres ignorans, et povres simples gens, qui n'ont sinon une generale et grossiere cognoissance des saintes Escritures et des principaux poincts et articles de la foy et de la religion, sans en avoir autre cognoissance speciale et particuliere sinon en commun. (Nathanael). Ils appellent donc de ce nom ceste foy à credit, de laquelle nous avons tantost parlé, laquelle nous pourrons aussi nommer foy empaquetée, ou embalée comme l'autre foy depaquetée, ou débalée, Car ils font comme un paquet et une bale de ces paroles, Je croy comme sainte mere Eglise croit, et tout ce qu'elle croit. Car ils empaquetent et

nonchalance : et est advenu petit à petit, que ceux qui devoient acquerir salut par la Foy, ont mesprisee et aneantie la Foy. Et par consequent abandonné toutes bonnes œuvres, refroidis en charité³⁰⁷, decheus de la grace du Seigneur³⁰⁸. Mais maintenant un chacun de nous de nous s'evertuant plus que par le passé doit travailler à ceste estude. A fin qu'il ne soit trompé par les imposteurs et heretiques, en ces articles de la Foy. Et se doit persuader que l'escriture est la vraye pierre de touche pour discerner l'or pur du faux aloy : Et le vray feu pour brusler et consumer toute chaume, paille, et boys, desquels on aura basty sur le vray fondement³⁰⁹. Ce que nous admoneste doctement ce don docteur Chrysostome qui a soustenu de durs combats contre les Heretiques de son temps Homil. 49. sur saint Matth³¹⁰. *En ce temps, dit-il, que l'Herésie a espandu son venin au mylieu de l'Eglise, nous ne pouvons avoir autre preuve du vray Chrystianisme que par l'Escriture sainte*³¹¹. *Par devant nous monstrions par plusieurs moyens qu'elle*

embalent en ce paquet et en ceste bale toute la doctrine contenue és saintes Escritures, et tous les pointes et articles de la foy et de la religion Chrestienne, tellement qu'ils ne se soucient pas seulement, que les povres simples gens sachent prononcer en leur langue maternelle le sommaire des articles de la foy contenus au Symbole [...] ne qu'ils sachent prier en leur langage pour entendre ce qu'ils demandent en leur priere, et ce qu'ils croyent et confessent en leur commune confession de foy. Car ce leur est assez qu'ils sachent dire, Je croy tout ce que sainte mere Eglise croit, je croy comme sainte mere Eglise: je veux vivre et mourir en la foy de sainte mere Eglise [...] (Ph.). Voilà leur foy pliée et enveloppée, laquelle ils disent suffire à salut aux povres et simples gens qui n'en peuvent pas savoir d'avantage [...] Et sous la couleur de ceste simplicité, ils rendent les hommes du tout bestes. Car ils les ayment mieux ignorans que savans, à fin qu'ils en puissent mieux jouir et en faire à leur plaisir, comme de povres asnes»; Calvin, *Institution* III, II, 2-3; Bèze, préface à la confession de foi (1559): «[...] ceux qui ne vivent que de traffique qu'ils font des ames d'autrui, ont persuadé au povre peuple qu'il n'estoit besoin qu'il leust les Escritures, ne qu'il s'enquist de point en point de ce qu'il faut croire à salut, mais qu'il suffisoit de croire en confus et en general ce que l'eglise Romaine croit» (*C.T.B.* t. III, p. 259); *Brief discours de la Republique Francoyse* [...] (s.n., s.d., Caen, chez M. et P. Philippe), f. iiiiv°: «Si on m'allegue [...] qu'assez est croire ce qu'ilz [les prêcheurs] ont dit: Je ne veulx pas blasmer ceste sentence: mais je vous dy, que c'est croire a credit»; G. Hoffmann, *Die Lehre von der Fides Implicita*. Leipzig: 1906, vol. 2. Guillaume Petit, confesseur du roi, docteur en théologie et évêque de Troyes, insiste à plusieurs reprises dans *Le viat de salut* (1526, et six rééditions jusqu'en 1540) sur la nécessité de croire l'Église sur parole (F. Higman, «Theology for the Layman in the French Reformation 1520-1550.» *The Library* 6/2 (1987): 112).

³⁰⁷ Mt 24¹².

³⁰⁸ Ga 5⁴.

³⁰⁹ I Co 3¹²⁻¹³.

³¹⁰ Cp. T1, p. 92: <Matt. 24. Chryso. In Matt. Hom. 49. ex ca. 24.> et <Exposition notable de S. Jean Chrysostome.>; Bèze à Poissy (*C.T.B.*, t. III, p. 167, n. 13).

³¹¹ <On ne peut connoistre les heretiques que par l'escriture.>.

estoit l'Eglise du Seigneur, et quel le Paganisme³¹². {29r°} Mais maintenant il n'y a autre moyen que par l'Escriture. Pourquoi ? Pource que ce qu'a proprement Christ en verité, les heresies l'ont en schismes et apparence. Ils ont assemblees : ils se servent des escritures : ils ont Evesques, 7 autres ordres Ecclesiastiques : ils administrent les Sacrements, le Baptesme, et la Coene³¹³. Qui jugera donc, en tel meslinge et confusion, de la vraye Eglise, sinon par l'Escriture³¹⁴. En outre, paravant on cognoissoit la vraye Eglise de Christ par les meurs, et bonnes œuvres. Maintenant les Chrestiens sont faits semblables, ou mesmes plus detestables, en conversation, que les Payens et Heretiques. Encore l'on trouvera les Heretiques plus continens, combien que ce soit en schisme, que les Chrestiens. Doncques le Seigneur prevoyant que cela devoit advenir aus derniers jours, commande que tous Chrestiens qui voudront demeurer fermes en la vraye Foy, ne se retirent à autre port, qu'à l'Escriture sainte³¹⁵. Voyla les mots de Chrisostome. Or combien que nous ayons ja prouvé clairement que le devoir de tous Chrestiens gist à vaquer aux saintes lettres ce neantmoins nous confessons aussi tresbien, que ceux-cy si doyvent employer plus ardamment et assiduellement, qui sont appelez pour estre ambassades, et pour annoncer au peuple la volonté du Seigneur. Car les Ministres, lesquels sont nommez en saint Matthieu 5^[13a-14a]. *Sel de la terre, Lumiere du monde, doyvent estre aptes à enseigner*, comme tesmoigne l'Apostre³¹⁶. Et Malach. 2^[7]. dit les levres du Prestres, {[29 v°]} *garderont science, et requerront la Loy de sa*

³¹² *Qu'elle estoit l'Eglise du Seigneur, et quel le Paganisme: Disp. Chr. II*, pp. 69-70: «Qui pourroit nier qu'Ovide n'ayt esté un vray prophete du Pape ? qui a prefiguré et décrit en ses Fastes et en son calendrier les festes et la religion Papale si bien à poinct, qu'il n'y a rien à dire ? Car qu'est-ce autre chose la religion Papale, que la continuation et maintenance de la Romaine ancienne ? à laquelle ceste icy a succédé, et l'observe et garde toute poinct par poinct». Ce parallèle s'insère dans un débat, plus large, sur l'identité de l'Église romaine dans le plan eschatologique (Ap 17).

³¹³ <Note deux Sacrements>.

³¹⁴ T1, p. 92: <Au temps de l'Antechrist la vraye Eglise sera congneue par la seule parole de Dieu.>.

³¹⁵ <Pour demeurer ferme en la foy, il faut lire.>.

³¹⁶ 1 Tm 3^{2b}. <Quels les Ministres de la Parole doyvent estre.>. *Ins. Chr.* (1559), pp. 804-805: <Des choses principalement requises en ceux qui sont ordonnez Ministres en l'Eglise.>; *De l'Estat, de la conference*, pp. 59-64: «<De la vocation & election ordinaire & legitime des Ministres de l'Eglise, & de l'examen requis en icelle, & de la vocation extraordinaire>», spécialement p. 62.

*bouche*³¹⁷. Qu'on lise saint Paul 1.Timothee 3^[1-7]. 2 Timothee 1^[6-8; 11-14]. et 2. Et à Tite 1^[5-14]. Et ne faut estimer que cest estat de Prestrise et Ministre consiste seulement à dire quelque prose le plus souvent non entendu, ou chanter tousjours une mesme chanson³¹⁸ : comme nous voyons de nostre aage en ceux qui se vantent estre les vrais Ministres de Christ : mais en publiant la Loy de Dieu, en enseignant le peuple, en administrant les Sacremens en la maniere qu'ils ont esté premierement instituez³¹⁹. Tellement que ceux-la vrayement portent les clefs³²⁰, pour ouvrir la porte du Seigneur aux pauvres ignorans, quand ils annoncent par cette parole Divine que nous devons embrasser vivement et apprehender par Foy Jesus Christ, duquel depend la remission des pechez gratuite. Et ceste porte est vrayement fermee à ceux qui ne reçoivent telles promesses en certaine assurance. Qu'elles clefs dirons-nous donc ceux portent qui ne peuvent annoncer telles choses ? Quelle puissance auront-ils de lier, et deslier³²¹ ?

³¹⁷ *Ambassades, ministres, aptes à enseigner, réf. à Malachie: Ins. Chr. (1564), t. I, p. 46: «<De l'office d'enseigner.> (Matthieu). Les anciens prestres de la Loy, avoyent-ils tous ces offices ? (Pierre). Il appert qu'ils avoyent la charge d'enseigner, parce qu'ils est escrit en Malachie. Les levres du Sacrificateur gardent la science, et on requerra la Loy de la bouche d'iceluy <Mala. 2.b.>. Car il est l'ambassadeur et le messenger du Seigneur des armées. (M.). Quant à ce point, Jesus Christ s'en est tresbien acquité. Car il ne s'est point esparné à enseigner le peuple, voire en sa propre personne.>». Nous n'avons pas trouvé ce passage dans *Exp. fam. sur le Symbole* (1560) ni dans *Ins. Chr. (1559)*, bien que les ministres soient qualifiés d'ambassadeurs dans ce dernier ouvrage.*

³¹⁸ Chanter au lieu de prêcher: *De l'autorité et perf. des Écritures*, p. 92: «[...] tels prestres, que ceux qui sont aujourd'huy en l'Eglise Romaine, lesquels ne servent qu'à dire des messes et à chanter: et s'ils sont curez ou vicaires, d'administrer leurs sacremens à leur mode, ne faisans rien cependant de l'office qui a principalement esté enjoint par la parole de Dieu aux vrais Prestres de la vraye Eglise Chrestienne [...]»; pp. 107-08: «On peut pareillement juger par cela-mesme, si ceux-la font vray office de Pasteurs et d'Evesques et de Prestres, qui en l'Eglise, employent à chanter et à crier, et à dire des heures et breviaires et messes, voire encore en langage incognu au peuple, le temps qu'ils devroyent employer à l'enseigner en la pure parole de Dieu, à l'exemple des vrais Pasteurs, et des vrais Evesques et Prestres de l'Eglise ancienne»; et p. 109.

³¹⁹ <En quoy gist l'office du Prestre.>.

³²⁰ <Porter les clefs.>.

³²¹ Sur le pouvoir des clés (Mt 16¹⁸⁻¹⁹; 18¹⁸), cf. Viret, *ADL*, pp. 255-59; 263; *Des clefs de l'Église et de l'administration de la parolle de Dieu et des sacremens, selon l'usage de l'Église romaine [...]* (J. Rivery, 1564); *De la vertu, et usage*, p. 250: «Ilz ont fait valoir tant qu'ilz ont peu ces clefz, et celle puissance de lier et de deslier, et de pardonner, et de retenir les pechez, que Jesus Christ a promis de donner à saint Pierre, et à ses Apostres, et à son Eglise: mais ilz n'ont pas consyderé [...] comment ces clefz estoyent les clefz de science, et qu'icelles, et toute ceste puissance, qui a esté donnée à l'Eglise et aux ministres d'icelles, gist en la parolle de Dieu, et qu'elle prend sa force et sa vertu d'icelle, et qu'ilz en usent en la propre forme et maniere, que les Apostres et disciples de Jesus Christ en ont usé»; *Exp. fam. sur le Symbole*, pp. 316ss; 356ss; 386-89; *Ins. Chr. (1559)*, pp. 785; 824; *passim*.

Ceste cognoissance profonde des lettres saintes est d'autant plus requise en eux, et la doctrine singuliere, pource qu'il faut souvent reprendre les vices, les amplifier artificieusement, user de menaces aspres, denoncer la vengeance du Seigneur, exhorter à repentance. Ainsi il faut devant le peuple esandre *ce feu*, et frapper du *maillet qui brise la* {30r°} *Pierre*, faire flamboyer *l'espee qui tranche des deux costez*, Jeremie chap. 23^[29-30]. Ephesiens cha. 6^{[17b]322}. S'il est besoin de confuter les Heretiques, de satisfaire aux demandes du peuple, faudra-il que le Prestre demeure muet ? Or comment pourra-il consoler les malades, assurer les pauvres consciences de ceux qui sont effrayez pour la grandeur de leurs pechez, et prests à tomber en desespoir, s'il n'est garny de lieux communs, tirez de l'Escriture ? Certainement je confesse que cest une dignité fort excellente, et comme dit l'Apostre, *celuy qui desire Evesché desire fort bonne œuvre*³²³ : Mais ceux qui n'ont seulement que le tiltre, et ne se peuvent acquiter de la charge, sont semblables aux Histrions et Joueurs de Tragoedies³²⁴ : lesquels pour un temps vestent habits royaux : ou plustost semblables à ceux, qu'ils appelloyent en leurs jeux, personnages muets pource qu'ils ne servoient que de nombre, de parade, et de monstre³²⁵. Ausquels nous pouvons à bon droit adresser tels mots.

Qui t'a donné ce privilege de moissonner le corporel, puis que tu ne peux semer le spirituel ? Pourquoi tireras-tu le laict, tondras la laine des brebis, ausquelles tu ne donnas oncques pasture³²⁶?

³²² Eph 6^{17b}: «[...] l'épée de l'Esprit, qui est la Parole de Dieu». Pour l'allusion au double tranchant, cf. He 4¹². Viret fusionne sans doute les deux passages en citant de mémoire.

³²³ 1 Tm 3¹.

³²⁴ <Ausquels sont semblables les Prestres ignorans.>

³²⁵ *Des actes*, p. 167: «Ils appellent Alphabet ou Instruction des prestres, le livre qui leur enseigne les ceremonies qu'il leur faut observer en leur Messe, & les mines & grimasses qu'il y faut tenir, & les tordions, les simples, les doubles, les reprinses, les pauses, les branles, les baisemens, les tours de passe-passe, & autres telles observations, qui sont requises pour bien iouer leur personnage en leur danse, farce & morisque». Cf. aussi les comparaisons sarcastiques sur le même thème *ibid.*, pp. 32-33: «<De la grande moquerie, & des singeries & bateleries qui sont aux ceremonies de la Messe>». Ce dernier passage est l'un des plus mordants de Viret.

³²⁶ *De l'autorité et perf. des Écritures*, p. 72: «Car selon l'Escriture, nous ne pouvons tenir pour vray pasteur, sinon celuy qui paist les brebis du Seigneur, de la vraye pasture des ames, qui leur appartient: qui est la pasture de la parole de Dieu, veu qu'il n'y en a point d'autre pour leur salut».

N'es-tu abreuvé de ceste sentence qui est en la bouche de chacun. Si tu reçois benefice, exerce quant et quant l'office et la charge³²⁷. [?] {[30v°]} Que si tu te sens impuissant, et non capable pour soustenir tel fardeau, quitte plustost tout : à fin que tu ne recueilles les fruits qui ne te sont deuz, quant tu ne t'aquittes aucunement de ton devoir. Considerere ce qui est prononcé par Osee chap. 4. lequel apres une complainte de ce qu'il n'y avoit ne pieté, ne verité, ne cognoissance du Seigneur sur la terre : se tournant aux Presbstres et Prophetes, dit. *Mon peuple est destruit : pource qu'il est sans science. Pource que tu as debouté la science, je te debouteray que tu ne faces la sacrificature.* Et Jeremie chap. 23^[1-3;16ss; 39b-40]. s'aigrissant en cholere contre tels ministres ignorans qui n'ont point visité leurs troupeaux, qui annoncent la vision de leur cœur, et non point de la bouche du Seigneur, *qui prophetisent faux songes* (ce sont les mots du Prophete) *et les recitent, et font errer le peuple*, par leurs mensonges et barbouilleries³²⁸ : proteste qu'ils seront *arrachez de devant la face du Seigneur et sera mis sur eux opprobre eternal, et vergongne perpetuel, qui ne sera mis oubly.* Et en Ezechiel cha. 22^[26]. et 44^[23]. Le Seigneur demande des Ministres, lesquels (entre autres choses) puissent *monster au peuple quelle difference il y a entre le Saint, et le profane* : Et qui ne peut ce faire, il le deschasse et veut qu'il soit infame à tousjours-mais³²⁹. Et comme en Malach. 2^[7b-9]. il prise les Levites et Presbstres, *de la bouche desquels on recueilloit l'exposition de la Loy* : au contraire il *mesprise, et rend odieux*, ceux qui ne se peuvent acquitter de telle charge, et font forvoyer le peu- {31r°} ple. Environ le temps qu'Esdras et Nehemias, retournans de la captivité de Babylone³³⁰, estoient

³²⁷ Cf. Grégoire le Grand, *Homélies sur les Évangiles* I, XVII, 3. Sur le problème des bénéfices dans le Languedoc et à Nîmes, cf. chap. 5 *supra*; Foster, pp. 110-11; et *Le monde à l'empire*, p. 307: «Car combien en y a-il entre les hommes, et principalement en l'église Papale, qui se contentent des titres, et des revenus lesquels ils possèdent, sous la couleur des titres qu'ils portent, sans se soucier ne mesler de l'office qui leur est enjoint, et duquel ils portent le nom ?».

³²⁸ <Vengeance du Seigneur, des Prestres ignorans et seducteurs.>. Même réf. à Jr avec le mot *barbouilleries* dans *De l'autorité et perf. des Écritures*, p. 175.

³²⁹ Ez 22³¹, 44¹²⁻¹³.

³³⁰ La captivité de Babylone, thème récurrent chez les réformateurs depuis Luther. Cf. Viret dans *l'Epistre aus fideles [...]* (= *Traité divers*, p. 35): «Nous pouvons sortir de Babylone, et nous separer des infideles, en trois sortes. <Diverses sorties de Babylone.> La premiere, du corps tant seulement, aiant l'esprit conjoint avec eux. La seconde, de l'esprit tant seulement, aians le corps entre eus. La tierce,

empeschez à remettre sus l'Eglise du Seigneur, et establir la police³³¹ : ils defendirent que les Levites ne *mangeass[er]nt du saint des saints* (Nehemie 7^[65]. qui est le second d'Esdras) *jusques à ce qu'il s'esleveroit un Sacrificateur, portant Urim et Thumim*³³² : c'est à dire, comme l'exposent les 70³³³ Exode 28^[30]. δειλωσιν καί ἀλήθειαν ou declaration et manifestation de verité, suyvant saint Jerosme en une epistre à Fabiola³³⁴. Si nous n'aimons dire simplement Urim clairté, illustration : Thumim innocence, entiereté, perfection. A quoy mesme ont tresbien avisé les Prelats anciens, ne veulent tomber en telle ignominie, ou rigoureux jugement : qui ont publié force canons par lesquels ils n'admettent au gouvernement de l'Eglise, sinon gens scavans : et veulent que les indoctes soyent degradez de leurs dignitez³³⁵. Car outre les ordonnances des Conciles, nous avons les rescripts des Pontifes, Distinct. 36. 37. 38. et aux Decretales Tilti. Des elect. Et mesme les histoires, et epistres des Evesques, font foy que plusieurs ont été dedoutez de la dignité Ecclesiastique, à laquelle ils avoyent ja esté promus. Et entre autres, est faite mention aux Decretal. C. Quamuis multa, d'un

du corps et de l'esprit tout ensemble. Ceste derniere sortie et separation est la plus seure, et celle qui est le plus à souhaiter. Car il est bien difficile, et presque impossible, de vivre entre les Babyloniens et les Egyptiens, sans estre souillé de leurs abominations, ou sans se mettre en danger de leur glaive». Au début des années 1540, le message de Viret est clair. Il vaut mieux se rendre dans une localité gagnée à la Réforme que de rester en terre catholique au risque du péché ou du martyr. En 1561, le contexte est différent. Viret travaille à l'implantation de la Réforme en région catholique. Entre ces deux dates, la donne s'est inversée en raison des conversions nombreuses au calvinisme.

³³¹ I.e la discipline de l'Église.

³³² *Urim* (hébreu: lumières) et *Thumim* (perfections, vérités): parties du pectoral divinatoire porté par le souverain sacrificateur dans l'AT (Ex 28³⁰; Lv 8⁸; Nb 27²¹).

³³³ Les Septante ou LXX.

³³⁴ <Urim et Thumim.>. *Epistre à Fabiola*: cf. T1, p. 46.

³³⁵ <Canons de n'admettre autres que gens scavans>. Cp. les ff. 30r^o-31r^o du présent traité à l'«Epistre aux fideles [...] de Mompelie» (*Ins. Chr.*, 1564, t. II, f. iiv^o): «Car un chacun voit à l'œil combien il y en a, de ceux qui ont les grans honneurs, et les offices et benefices en l'Eglise Romaine, et qui s'en sont faits grans et gros et gras, et pretendent encore à faire les leurs gras, par ce moyen, et leurs maisons eternelles, s'ils pouvoient: qui cognoissent bien qu'ils ne font rien des offices desquels ils portent les titres, et sous lesquels ils occupent les benefices qu'il tiennent, non seulement contre l'expresse parole de Dieu, mais aussi contre tous leurs Conciles et canons, desquels neantmoins ils veulent tousjours faire leur bouclier, pour leur defense contre la verité, à laquelle ils resistent tant qu'ils peuvent [...] ceux qui ne veulent ne voir ne cognoistre ce qu'ils voyent et cognoissent [...] ains se veulent aveugler eux-mesmes par fait d'avis».

Evesque Catinensé déposé de son Evesché, par Honoré 3. Evesque de Rome³³⁶. Car ils ont senty la menace rigoureuse du Seigneur, *Que si l'aveugle estoit conducteur de l'aveugle, ils tomberoyent tous deux dans la fosse*³³⁷. Et n'y a autre {[31v^o]} moyen plus expedient pour appaiser les troubles de nostre temps³³⁸, sinon en dechassant les Ministres de l'Eglise indoctes, et de vie corrompue, et y substituer en leur lieu gens de singuliere doctrine, de bonne vie et meurs recommandable³³⁹ : qui repaissent les ouailles de vives herbes, qui annoncent la parole de Dieu purement, sans aucun meslinge des brouilleries du sens humain depravé.

Maintenant puis que nous avons prouvé par raisons, et tesmoignages des anciens, qu'il est necessaire à tous de quelque aage, sexe, ou qualité qu'ils soyent, de vaquer aux lettres saintes³⁴⁰ : Reste de deschiffrer en peu de paroles, quel moyen nous y pouvons tenir. Qui estoit le second chef de nostre traité. Non point que nous voulions lier supertitieuement les consciences à suivre nostre avis : mais pour le moins que les rudes, et moins exercez³⁴¹, ayent à se ranger et lire sans confusion, et sans destourner leurs occupations. Et ne faut icy alleguer vaines excuses,. Desquelles quelques uns se munissent, que ils n'ont heures commodes. Comme si mesmes les artisans, apres le repas, avant que dormir, aux festes, n'avoient le loisir de s'occuper une heure le jour à si honneste et profitable est. Veu qu'il n'y a celuy qui n'ait leu un tas de Rommans Lancelot³⁴², Tristan³⁴³, Huon de Bordeaux³⁴⁴, Amadis³⁴⁵, et un grand nombre

³³⁶ <Un Evesque déposé.>. Honorius III, successeur d'Innocent III. Évêque de Rome (1216-27). Ses décrétales sont considérées comme le 1^{er} livre officiel de droit canonique. Viret, *ADL*, p. 393: «S'il plaist a messeigneurs, je liray encore quelque chapitre des decretz devant vous, affin que vous congnoissez que, mesme selon vostre loy et selon le pape, les prestres ignorans ne sont point dignes d'estre prestres, et que l'ignorance est la mere des erreurs et des heresies, affin que de touz costez vous voyez comme vous estes vaincu par voz propres parolles. Il est escript *Distinctione 38*, et prins du concile de Tolose, au chap. qui se commence *Ignorantia*, lequel j'exposeray en françoys affin que chacun l'entende [...]».

³³⁷ Mt 15¹⁴. Cité très souvent par Viret.

³³⁸ <Moyen d'appaiser les troubles.>.

³³⁹ Foster, p. 106: «The issue to which Viret devoted the greatest amount of time [...] was that of false ministers».

³⁴⁰ <Autre chef. Quel moyen on peut tenir à lire les Escritures.>.

³⁴¹ *Les rudes, et moins exercez*: cf. T1, pp. 3-4.

³⁴² T1, p. 76.

³⁴³ Héros de la légende médiévale (*cycle breton*) qui incarne l'amour-passion en lutte contre la société.

d'auteurs mensongers. Propose-toy un saint Augustin, lequel avant qu'il fust enroollé aux bandes de {32r^o} Jesus Christ par le Baptesme, à toute heure, et en tous lieux avoit les livres saints és mains : Tellement qu'un jour entre autres il ouyt une voix³⁴⁶. *Pren, lis* : par laquelle il fut fort esmeu à embrasser la religion Chrestienne : comme il tesmoigne au livre huitieme chapitre six, des Confessions³⁴⁷. Que s'il y a quelque moleste et fascheerie (*sic*)³⁴⁸ en ceste lecture, elle est incontinent devoree, quand nous profondons plus avant³⁴⁹. Car comme si le palais est degousté et mal affecté, il ne prend plaisir à viande quelconque, combien qu'elle soit delicate et bien assaisonnée : incontinent qu'il est guery il ne se peut saouler d'icelle : ainsi quand nous commençons à lire la sainte Escriture, à la premiere abordee paraventure nous n'y trouvons grand goust : Mais quand le Seigneur nous a purgé ce palais, et commençons à savourer ceste viande spirituelle, nous le sentons de jour en jour de plus grand goust, et plus agreable³⁵⁰. Et nous escrions avec David. *Combien sont douces à mon gosier tes paroles, et plus douces que miel à ma bouche*³⁵¹.

Premierement donc, quant aux heures que tu y voudras employer, tu te donneras reigle toy-mesme, selon ta commodité. Que si tu demandes, en combien de

³⁴⁴ Personnage de la chanson française qui porte son nom dans la *Geste du Roi* (début XIII^e s.).

³⁴⁵ Amadis de Gaule (Espagne 1508-10), ou le «Chevalier du lion», protagoniste du roman de Garcia Ordoñez de Montalvo (M. Rothstein, *Reading in the Renaissance: Amadis de Gaule and the Lessons of Memory*. Newark, Delaware, London: Associated University Presses, 1999). Censuré à Genève: «Amadis des Gaules est brûlé: “Ont été renvoyés à M. pour être brûlé, attendu que cela ne sert que de corrompre et dépraver la jeunesse, et d'ailleurs ne sont que mensonge et rêverie, et que le Consistoire prie M.M. de prendre garde sur ceux et sur les libraires qui apportent telle marchandise”» (L. Wencelius, *L'esthétique de Calvin*. Paris : Belles Lettres, 1937, p. 337).

³⁴⁶ <Voix adressee à S. Augustin.>. Réf. au récit de sa conversion dans les *Confessions*, VIII, XII.

³⁴⁷ Cf. plutôt la conclusion de VI, V ?

³⁴⁸ Facherie.

³⁴⁹ Sur la difficulté de l'Écriture, T1, p. 30.

³⁵⁰ Cp. à l'analogie du banquet dans T1, pp. 30-31; *Ins. Chr.* (1564), t. 2, pp. 322-23: «<Du sentiment du goust donné au palais, et de la providence de Dieu en la diversité des saveurs, qu'il a données à toutes choses qui en sont participantes, et du jugement du goust en icelles, et combien il est necessaire à la vie humaine, et de la convenance que tous les sens corporels ont avec les elemens.>; <Des enseignemens que nous devons prendre du sens du goust qui nous est donné de Dieu, et comment nous devons apprendre par iceluy de quel goust nous devons estre envers Dieu: et comment nous devons gouter et son ire et ses benefices en Jesus Christ.>».

³⁵¹ Ps 119¹⁰³. Marot-Bèze, p. 412: «O que tes dicts m[']ont esté savoureux, / En les goustant ! O que d'iceux l'usage / Plus que du miel m'est doux et amoureux !».

temps tu pourras discourir ce qui nous est laissé aux Bibles, Je te respon, ce qui estoit observé anciennement, Que dans l'an revolu ils achevoient la Bible publiquement aux assemblees, depuis le {32v^o} commencement jusques à la fin et pour ce faire ³⁵², ils n'admettoient que les Canoniques³⁵³. Laquelle coustume a esté songneusement gardee fort longtemps : veu mesme que Gratien, qui florissoit l'an du Seigneur 1160³⁵⁴. racontant en la distin. 15. quel ordre on tenoit de son aage, n'en est gueres esloigné. Bien est vray que jadis en quelques endroits aux festes de Pasques, et Pentecouste, et au jour de la nativité (pource qu'alors avec apparat et grande liesse des bons, on baptizoit ceux qui avoyent esté Cathecisez, c'est à dire instruits à la religion Chrestienne) on delaissoit pour un temps l'exposition des autres livres, pour expliquer plus au long les misteres de la nativité de Christ, de la Resurrection, du saint Esprit envoyé, du Baptesme. Et quand ces festes estoyent passees, ils retournoient aux mesmes livres desquels ils avoyent interrompu le cours. Comme on peut recueillir de S. Augustin au commencement sur l'Epistre de S. Jean. Mais maintenant, comme nous voyons plusieurs choses bien instituees de noz devanciers, ou aneanties du tout, ou miserablement perverties : ainsi pouvons-nous remarquer le semblable en est endroit, veu qu'ils prennent seulement quelques tronchons des Evangiles³⁵⁵, et aux jours de festes : et s'aquittent si mal de ce peux qu'ils entreprennent. Or toutesfois en cest ordre que propose Gratian distin. 15. nous trouvons qu'il a obmis les Evangelistes et les Pseaumes, et a entremeslé les livres que nous appellons Apochriphes et non

³⁵² Historiquement, la *lectio continua* précéda la *lectio selecta* (H. O. Old, *Worship That Is Reformed According to Scripture*. Atlanta: John Knox Press, 1984, pp. 59, 65-67, 72-73, 83-84, 172). *De l'autorité et perf. des Écritures*, pp. 167-68: «Or le Seigneur pour éviter un tel desordre, a donné en l'Eglise d'Israel expres commandement aux Levites, de publier la Loy, de sept ans en sept ans, devant tout le peuple, en la feste des tabernacles, outre les sermons ordinaires & la tractation des Escritures, qui se faisoit journellement en leurs synagogues, & notamment les iours des Sabbaths».

³⁵³ <Coustume des Anciens de lire la Bible dans l'an revolu.>

³⁵⁴ <Gratian.>

³⁵⁵ *Ils prennent seulement quelques tronchons des Evangiles: Ins. Chr.* (1559), p. 945: «Car j'en ai veu plusieurs, qui disoyent tous les jours ces quatre pieces qui ont esté prises des quatre Evangelistes, qui sont contenues en ces petits livrets, que les Papistes appellent Heures, desquelles ils ont accoustumé d'user, pour faire leurs prieres, comme les prestres se servent de leurs Breviaires et Messels. Il n'y a que quatre petites pieces d'un chacun des Evangelistes, et toutesfois ils appellent cela, les quatre Evangiles, comme si tous les quatre Evangiles [...] y estoyent tous entiers [...]».

Canoniques. Parquoy, à fin que nous {33r^o} ne nous arrestons du tout à suivre ce qu'il a proposé, le premier soin sera de feuilleter les livres Canoniques du vieil Testament : avouez tant par les Hebreux, que par les Grecs, et Latins, et mis par ordre au Concile de Laodicee³⁵⁶ : et regarder en somme combien il y a de chapitres : et faire le semblable au nouveau Testament. Or ceux-cy sont cotez aux Apocriphes³⁵⁷ (et ainsi nous cognoistrons à l'opposite ceux q[ui] sont Canoniques) lesquels il ne faut rejeter du tout ains les lire pour instruction et exemple, non pas pour y asseoir tel poids qu'aux autres³⁵⁸. Tobie, Judith, Susanne, Bel dragon, L'hymne des trois enfans, Les fragments d'Ester, Le 3. et 4. d'Esdras, Machabees 1. et 2, Baruch, Sapience, Ecclesiastique. Venons donc maintenant à ceux qui sont receus pour Canoniques de tout aage, et nous proposons tel moyen, si nous desirons dedans l'an accompli lire tous les livres saints, sans grand travail et destourbier. En quoy il me semble bon, sans toutefois forcer le jugement d'autrui, de commencer par les Pseaumes : Pour ce qu'en iceux sont exprimees toutes les affections et passions qui peuvent tomber en l'esprit humain, prieres, action de graces, consolations, et menaces horribles. Tellement qu'un bon docteur de nostre temps a acoustumé d'appeler ce livre une anatomie de toutes les parties de l'ame, en laquelle n'y soit representee comme en un miroir³⁵⁹. Or donc si

³⁵⁶ Concile tenu c. 363, canons 59-60.

³⁵⁷ <Livres Apocriphes.>

³⁵⁸ Sur les livres canoniques, T1, p. 91; *Disp. Chr.* III, 5^{ième} dial., pp. 15-16, 21-23; *La Confession de foi des Églises réformées de France*, dite «Confession de La Rochelle» (1559), art. 4 (*Confessions et catéchismes de la foi réformée*, O. Fatio, éd. Genève: Labor et Fides, 1986, p. 116): «[...] les autres livres ecclésiastiques [i.e. deutérocanoniques]. Sur lesquels, encore qu'ils soient utiles, on ne peut fonder aucun article de foi»; C. Medford Floyd, «The Apocrypha in the XVIth Century: a Summary and a Survey.» *Historical Magazine* 52 (1983): 343-54.

³⁵⁹ Citation *verbatim* de Calvin (*C.O.* 31:16). Cf. aussi Calvin, *Commentaires sur le livre des Pseaumes* (Genève, C. Badius, 1561); J. A. De Jong, «“An Anatomy of All Parts of the Soul”: Insights into Calvin's Spirituality from His Psalms Commentary», *Calvinus Sacrae Scripturae Professor. Calvin as Confessor of Holy Scripture* (W. H. Neuser, éd.). Grand Rapids: Eerdmans, 1990, pp. 1-14. Cf. aussi T1, pp. 60-61 et n.; Luther, «Préface au Psautier» (1524), *MLO* III: 266; *Monde à l'empire*, p. 225: «Car il [le prophète Ésaïe] fait l'anatomie et du corps et de l'ame [...]»; *Ins. Chr.* (1564), t. II, p. 295: «(Nathanael). Il n'y a point de doute que ces beaux Pseaumes et Cantiques, et le chant d'iceux n'incitent grandement les hommes à devotion, voire jusques à leur faire souventesfois tomber les larmes des yeux, quand ils sont entendus et chantez comme il appartient». Cf. aussi la n. de l'imprimeur au lecteur dans les *Pseaulmes de David. Tant en Latin, qu'en François* (Lyon, B. Arnoullet, 1553), réédition en 1554,

nous lisons toutes les semaines³⁶⁰ quinze chapitres du vieil Testament, trois Pseaumes, et cinq cha. du nouveau {[33v^o]} Testament : et les jours de la semaine ausquels nous ne lirons ne du nouveau Testament, ne des Pseau. nous adjousterons avec ce que nous verrons du vieil Testament seulement, un chap. des livres Apocryphes. nous aurons parachevé dans l'an, ce q[ue] plusieurs n'ont fait toute leur vie. C'est à sçavoir nous aurons veu tout et cognu entierement la volonté du Seigneur, qui est comprise au vieil et nouveau Testament. Qui est doncques celuy qui osera dire, ou q[ue] le travail est trop grand, ou qu'il ne peut prendre le loisir ? Qui sera si eshonté d'alleguer qu'il n'aura moyen d'employer demy heure, ou tout au plus, une heure le jour, à chose si sainte, profitable, et expressement commandee du Seigneur ? Non point que je vueille astraintre aucun superstiteusement à tel ordre, comme j'ai jà confessé cy dessus, mais pour monster qu'il n'y a homme vivant qui puisse apporter excuse vallable pour s'en exempter. Et ne faut estre destourné d'un chemin si plaisant, pource qu'il y a beaucoup de choses hautes, difficiles, et obscures³⁶¹. Car il faut que nous confessions qu'il en y a aussi de faciles, et intelligibles dès la premiere abordee : par lesquelles nous pourrons estre instruits à toute pieté, et charité. En outre aux difficiles, il faut eslever le cœur au Seigneur, qu'il luy plaise ouvrir les yeux de nostre entendement, pour les comprendre tant qu'il nous sera de besoin³⁶². Et de cecy nous en avons commandemens expres, et promesses adjoustees qu'il ne nous sera rien denié³⁶³. *Demandes*, dit Christ, *et il vous sera* {34r^o} *donné : Cherchez, et vous trouverez : Frappez à la porte, et on vous*

dans laquelle Arnoullet explique les diverses sortes de psaumes et leur utilité respective pour les croyants (Baudrier X: 143-44).

³⁶⁰ <Combien nous pouvons lire de chapitres, pour achever le tout dans l'an.>.

³⁶¹ <Il ne faut que la difficulté nous destourne.>. Cp. cette rubrique et la suivante sur la clarté et la difficulté des Écritures au T1, pp. 30, 34-35ss. Sur cette question, cf. aussi Calvin, *Institution*, III, II, 20 et Bèze, *CTB*, t. III, «Préface à la confession de foi en français, 1559», p. 261: «[...] plusieurs aussi. Lesquels encores qu'ils lisent songneusement la parole de Dieu [...] et puissent discerner aucunement la vraie exposition d'avec la fausse, toutesfois n'ont pas le jugement si prompt qu'ils puissent aiseement rapporter ensemble tout ce qu'ils trouvent espars en plusieurs endroits d'une mesme matiere, pour le bien digerer et s'en tenir à une ferme et entiere resolution».

³⁶² Ps 119^{18, 130}.

³⁶³ <Comment on se doit gouverner aux obscuritez.>.

ouvrira. Mat. 7^[7]. Luc 11^[9]. Jaqu. 1^[5] Et tant souvent au Pseaume 119^[33-36]³⁶⁴. ce grand Roy David fait sa priere,

Je te supply Seigneur vouloir sur tout

Des tes statuts les droitz sentiers m'apprendre,

Pour me les voir tenir jusques au bout.

Ottroye moy esprit pour les comprendre :

Lors ne faudray à ta Loy maintenir

De tout mon cœur taschant à ne m'esprendre

Mais conduy moy pour me faire tenir

Sans forvoyer de tes edits la sente

Car plaisir n'ay qu'a les entretenir.

Ploye mon cœur, et toute mon entente

A bien sçavoir tout ce qu'as ordonné :

Et ne permets qu'avarice le tente³⁶⁵.

Considere que le Dieu vivant a choisi pour estre excellens en la cognoissance de la Loy, et pour mettre la main à l'œuvre, gens ignorans, de petite estoffe, ou pour mieux dire, idiots³⁶⁶, Regarde Moyse, David, Amos, qui ont esté pasteurs³⁶⁷. Regarde saint Piere (*sic*)³⁶⁸ et S. Jean Evangeliste, lesquels de pescheurs de poissons, ont esté

³⁶⁴ Mt 7⁷; Ps 118 (=119³⁰); Jc 1⁵ dans T1, pp. 34-35. Cp. à l'*Exhortation à la lecture des s. Lettres*, p. 99 qui reprend Érasme, *Paraphrase de l'Évangile de Saint-Mathieu* (1522, LB, f. **2v^o): «Ac confirmatus consilio Jacobi [Jc 1⁵], qui indiget sapientia postulet a Deo qui dat omnibus affluenter nec exprobat dicat cum psalmographo [Ps 119¹⁸]: Revela oculos meos, et considerabo mirabilia de lege tua».

³⁶⁵ Marot-Bèze, p. 404.

³⁶⁶ <Dieu a choisi gens de petite estoffe pour publier sa Loy>.

³⁶⁷ Ex 3¹; 1 S 16¹¹⁻¹²; Am 1^{1a}. *Disp. Chr.* (Préface), p. 20: «[...] si Amos, qui estoit un bergier, et plusieurs autres Prophetes de basse condition, n'ont pas usé de stile si haut et magnifique, et n'ont pas parlé tant profondement et tant doctement [...] ilz n'ont pas pourtant laissé d'estre Prophetes [...] Et combien que les Evangelistes et Apostres [...]». Cp. à l'*Exhortation à la lecture des s. Lettres*, p. 105: «Car il [Dieu] ne ferme le thresor de ses Escriptions à personne, tant soit vil, abject ou mesprisé du monde, veu qu'il a aultresfoys eslargy l'esprit de prophetie aux pasteurs et que de pescheurs ignorants et illiterés il a faict ses Apostres».

³⁶⁸ Pierre.

faits *pescheurs d'hommes*³⁶⁹. Saint Matthieu estoit (*sic*) publicain occupé à recevoir les fermes et revenuz du peuple Romain aux provinces³⁷⁰. Et ceux-cy ont escrit d'un stile familier et vulgaire : desquels il n'y a homme si peu versé, ou point, aux lettres, qui en doive estre destourné et refroidy. Toutesfois il si (*sic*)³⁷¹ faut porter si modestement, et avec telle reverence que nous ne voulions philosopher trop profondement aux lieux {[34v°]} obscurs : que nous ne nous amusions à forger des allegories vaines, et des speculations et resveries frivoles mais que nous soyons sages sobrement. Regardons la suite des propos, et si nous avons versé aux autres sciences, remarquons les argumens : les confirmations : les conclusions³⁷². Observons les phrases et manieres de parler costumieres en l'Escriture, les circonstances : repetons souvent les lieux les plus secrets, et les conferons avec ceux qui sont clairs et manifestes : comme nous lisons avoir fait les Thessaloniciens Act. 17^[11]. Ayons en ceux que nous ne pouvons concevoir, recours à ceux ausquels le Seigneur a eslargy plus de grace qu'à nous, pour les entendre : aux commentaires des gens doctes. Et faut toutesfois que ne soyons temeraires en trop entreprenant : mais que vous (*sic*: nous) persuasions qu'il y a beaucoup de choses cachees, pour nostre profit et utilité³⁷³. Car par là nous recognoissons l'infirmité de nostre nature : que les plus doctes et experts ahurtent quelque fois et choppent lourdement. Or pour recevoir un fruict singulier de ceste estude, il nous convient tout rapporter à ces cinq chapitres generaux, ou lieux communs, que l'Apostre nous enseigne 2. Timo. 3^[16-17]. et Rom. 15^[4]³⁷⁴. C'est à sçavoir, A la doctrine : quand nous regarderons si en ce que nous avons leu, il n'y a

³⁶⁹ Mt 4¹⁸⁻²², Ac 4¹³. Calvin: «Et pourtant, puisque le Seigneur a su adapter à son service des prophètes et des apôtres enlevés aux portes de bergeries ou à des barques de pêche, pourquoi n'agrèerait-il pas aujourd'hui des disciples qui leur ressemblent ?» (cité dans Roussel, «Un privilège pour la Bible d'Olivétan», *op. cit.*, p. 247).

³⁷⁰ Mt 9⁹⁻¹⁰.

³⁷¹ S'y.

³⁷² <Ce qu'il faut observer.>.

³⁷³ Dt 29²⁸.

³⁷⁴ <Comment nous pourrons tout rapporter à cinq chefs.>. Cp. T1, pp. 57-58: «<L'utilité et profit qui nous vient de la parole de Dieu. Jean. 17.>».

rien qui concerne les principaux poincts de nostre Religion. A redargution³⁷⁵ ou reprehension : S'il y a qui serve à confuter les heresies qui auront la vogue. A instruction : Lors que nous separerons diligemment, ce qui appartient à vivre {35r^o} en toute piété, entiereté et equité : et generalmente à bien policer l'Eglise, et nostre famille. A correction : si nous observons ce qui sera bon à reprendre et corriger, tant les vices, desquels nous sommes entachez, que ceux qui ont le premier lieu en tous estats, et en la Republique. A consolation : pour laquelle nous pouvons tirer infinis passages et exemples³⁷⁶. Et cecy est dit pour les maisons particulieres. Mais il faut aussi que nous soyons diligens aux assemblees, et nous efforcions d'imprimer en nostre cueur et engraver la doctrine qui y est annoncee. Et à ce propos nous adjousterons seulement les mots de saint Chrysostome Homil. 21. sur saint Jean. *Si nous voulons diligemment rechercher les escritures, dit-il, nous serons au chemin de salut. Et combien que quelcun soit rude, aspre, intractable, combien qu'au paravant il n'ait profité, maintenant il profitera : et recevra (combien qu'il ne le sente si tost) quelque fruict. Car si aucun s'assied à la boutique d'un qui vend des senteurs, encore qu'il ne vueille, il est embasmé de ceste odeur : ainsi beaucoup plus celuy qui frequente les Assemblees. Combien que tu sois couvert d'enormes iniquitez, que tu sois salle et infect, ne laisse à les hanter. Quoy donc ? diras ? tu (sic)³⁷⁷. Si je n'execute ce que j'entens ? Tu n'auras point peu profité quand tu recognoistras miserable. Moyennant que tu souspires, et te desplaises de ce que tu ne fais ce que tu ois, certainement quelque jour tu commenceras à bien faire. Car il ne se peut faire que {[35v^o]} celuy qui oit Dieu, et parle avec luy, ne recueille quelque fruict. Nous sommes incontinent reprimez et tenuz en bride³⁷⁸. Celuy qui escoute la parole Divine, souvent gemit, et deteste sa vie et ses mœurs corrompus. Addonnons nous donques aux escritures treschers freres, et pour le moins fueilletons souvent l'Evangile. Car quand nous ouvrirons le livre, incontinent le nom de Christ se presentera. Si tu es riche, tu ne feras*

³⁷⁵ *Redargution*: lat. «redarguere», i.e. réfuter, convaincre de faux.

³⁷⁶ Rm 15⁴.

³⁷⁷ Diras-tu ?.

³⁷⁸ <Fruicts de la parole Divine.>.

grande estime des richesses : quand tu entendras que la Mere de Christ selon la chair, estoit mariee à un pauvre charpentier. Si tu es pauvre, tu n'auras honte de ta pauvreté, lisant que celuy qui estoit aucteur et Seigneur de tout le monde, n'a mesprisé une logette. Ne desdaignons ce travail, et ne rejettons la coulpe sur noz occupations de plus grande importance. Car à la verité les plus grands entre les Payens nous feroient rougir, qui employent le meilleur de leur loisir à choses desquelles ils ne pouvoient recevoir un tel contentement. Les histoires tesmoignent qu'Alexandre le Grand lisoit, et escrivoit ordinairement en son camp³⁷⁹ : et lors qu'il failloit choquer et charger son ennemy avoit tousjours un livre au poing, et le serroit dessous son chevet³⁸⁰. Octavian Auguste³⁸¹, si nous adjoustons foy à Suetone, à la guerre de Mutine fort hazardeuse et perilleuse, lisoit, escrivoit, et declamoit tous les jours : de nuict, estant esveillé, faisoit venir un lecteur, Et Brutus³⁸², la nuict dont il devoit livrer le lendemain matin bataille contre Octavian, en laquelle il {36r°} composoit. Jules Cæsar au camp escrivoit incessamment³⁸³. Et on reprocha à Scipion qu'il s'amusoit trop à Panetius Philosophe, lors qu'il failloit combatre les Carthaginiens³⁸⁴. Et à fin que je ne m'arreste trop sur les exemples des Payens, les histoires font mention d'un Alphred Roy d'Angleterre, qui avoit distribué tout son temps en trois pars³⁸⁵ : tellement qu'il emploioit chacun jour huit heures à lire, prier et mediter, huit au gouvernement de son Royaume, huit pour satisfaire à la nature et au corps. Theodose Empereur Romain avoit escrit de sa main le

³⁷⁹ <Alexandre le Grand.>

³⁸⁰ Plutarque, *Vies parallèles* I, 8, d'après Onésicrite (trad. J. A. Pierron). Paris: 1995, p. 46; *Disp. Chr.*, II, p. 196: «Et pour mieux monstrier le plaisir qu'il [Cyprien] à le lire [Tertullien], et le fruit qu'on en en pouvoit reporter, on dict qu'il le mettoit de nuict, quand il falloit coucher, soubz son coussin et oreiller afin qu'il l'eust tousjours mieux à main, quand il en auroit à faire: comme tesmoignent aussi les anciennes histoires, que Alexandre le grand, faisoit des livres d'Homere».

³⁸¹ <Estude d'Auguste Cæsar.>

³⁸² <De Brutus.>

³⁸³ <De Jules Cæsar.>. Plutarque suivant Oppius, *Vies parallèles, op. cit.*, p. 141. Scène illustrée par Vasari Giorgio, *César au travail*, 1548.

³⁸⁴ <De Scipion.>. Scipion l'Africain (235-183 av. J.-C.), grande figure de la République («le siècle des Scipions») chargé de lutter contre les Carthaginois qu'il chassa d'Espagne en 207.

³⁸⁵ <Acte memorable d'Alphred Roy d'Angleterre.>. Lors des invasions danoises, Alfred le Grand (871-99), saint et roi de Wessex, dirigea la trad. de classiques jugés essentiels comme Grégoire le Grand, Bède, Boèce (Ph. Wolff, *Histoire de la pensée européenne. I. L'Éveil intellectuel de l'Europe*. Paris: 1971, pp. 68-69).

nouveau Testament, et en lisoit tous les matins quelque chapitre³⁸⁶. En outre il avoit de coustume de prononcer à ses seurs, et sa femme Eudocia (fort vertueuse et docte Dame, fille de Leontius philosophe Athenien) les Pseaumes de David, et quelques prieres. Lairrons nous (*sic*)³⁸⁷ en arriere ce vaillant Empereur Charlemaigne, honneur des François³⁸⁸, lequel estoit tant affectionné aux lettres qu'en disnant et souppant, se faisoit reciter quelques chapitre des Bibles, ou des œuvres de saint Augustin³⁸⁹ ? Et ce zele a esté ouvertement déclaré aux ordonnances qu'il a publiee (comme raconte l'Abbé Ansegisus aucteur quasi de mesme aage)³⁹⁰ par lesquelles, il enjoignit aux Evesques³⁹¹, qu'ils ne permissent aucun controuver ou prescher au peuple choses nouvelles de leur sens, et non selon les escritures saintes : Mais qu'eux mesmes eussent à annoncer les choses qui conduisent à la vie eternelle³⁹². Et nous recevrons ex-
 {[36v^o]} cuses d'un tas de gens, qui n'ont affaires es mains de si grande importance.

Maintenant donc suivant le commandement du Seigneur, et les advertissements et exemples des grands personnages³⁹³, efforçons nous à embrasser ceste sainte et

³⁸⁶ <Theodose.>. Général d'origine espagnole, chrétien nicéen, fut empereur d'Orient (379-95), convoqua le 2^{ième} concile de Constantinople (381) et interdit le culte païen (391).

³⁸⁷ Laisserons-nous ?

³⁸⁸ *Charlemaigne, honneur des François*. Cf. Linder, *The Political Ideas of Pierre Viret*, p. 111: «Some of what he [Viret] wrote was obviously for propaganda purposes. For example, in order to gain a better reception for the Gospel in France in 1561, he wrote: "The French, among all peoples, can testify that they naturally love their kings and very willingly obey them to the extent that they employ both body and goods in their service with a willing heart"».

³⁸⁹ Allusion à l'Académie palatine, cf. à ce sujet Ph. Wolff, *op. cit.*, p. 34.

³⁹⁰ Saint Anségise, abbé de Normandie (c. 770-833). Cf. ses statuts sur la communion dans *Disp. Chr.*, II, p. 234.

³⁹¹ <Ordonnance de Charlemaigne.>.

³⁹² La visée polémique de cette source est patente: la prédication biblique appartient à la plus noble tradition française. Dès lors, l'accusation d'insubordination et de subversion contre le souverain, régulièrement lancée contre les Huguenots, se trouve invalidée. Ce sont les accusateurs - ceux qui prêchent des traditions surajoutées aux Écritures - qui doivent se justifier. Cf. aussi «Aux fideles [...] de Nismes» (*Ins. Chr.*, 1564, t. I, f. viiv^o): «Car jamais homme qui sera loyal et obeissant à Dieu, ne sera desloyal ne traistre à son Roy et prince».

³⁹³ <Conclusion.>. Ces figures royales, données en modèles aux princes, annoncent la forme que prendront dans les années 1580-1590 les écrits des propagandistes royaux. Henri IV sera assimilé au roi David, à Charlemagne, à Alexandre, César, Auguste, Constantin (Th. Wanegffelen, *Une difficile fidélité. Catholiques malgré le concile en France XVI^e-XVII^e siècles*, pp. 166-68). Sur les images bibliques attribuées à Charles IX par les pamphlétaires protestants, en particulier le parallèle avec le jeune roi de

louable estude, de quelque qualité, aage, ou sexe que nous soyons. A fin qu'on nous trouve *prests à rendre raison de nostre Foy* quand il en sera temps³⁹⁴ : que nous soyons *armez d'une espaisse cuirasse*³⁹⁵, pour soustenir les durs efforts de Satan. N'usurpons faulusement ce tiltre de nostre capitaine Jesus Christ³⁹⁶ : et estimons que ceste parole qu'il a jadis prononcee, s'adresse à nous : *Sondez les escritures*³⁹⁷ : Mettons peine que ceste voix ne retentisse seulement à noz oreilles³⁹⁸, comme un son vain³⁹⁹ : mais qu'elle decoule et s'insinue jusques au plus profond de nostre cueur. Et d'un costé embrassons les promesses qu'il a faites, de *bienheureur (sic)*⁴⁰⁰ *ceux qui escouteront sa voix* : D'autre part soyons espouventez des menaces horribles, qu'il *effacera du livre de Vie, et jettera au feu eternel, ceux qui la mettront à mespris*⁴⁰¹.

FIN.

Juda Josias, cf. I. Jostock, *L'usage de la Bible dans les pamphlets politiques à l'époque des guerres de religion* (1560-1572), *op. cit.*, pp. 16-2.

³⁹⁴ 1 P 3¹⁵.

³⁹⁵ Ep 6^{11, 14}.

³⁹⁶ *Nostre capitaine Jesus Christ*: Cette terminologie revêt une signification importante à la veille des guerres civiles. Cf. *Met. Chr.*, p. 19: «[...] batailler sous les gages et sous l'enseigne de Jesus Christ, ce grand Roy, et grand Capitaine»; et plus tard *Ins. Chr.* (1564), t. II, p. 61: «[...] ceux qui bataillent sous l'enseigne de nostre souverain Prince et Capitaine Jesus Christ [...]». Cp. à 1559, où le verbe «batailler» est absent: «[...] notre Chef et Capitaine Jesus» (*Admonition et consolation aus fideles, qui deliberent de sortir d'entre les Papistes [...] (=Traité divers, p. 6)*).

³⁹⁷ Jn 5³⁹. Cf. le frontispice du T1 et du T2.

³⁹⁸ Jc 1²²⁻²⁵.

³⁹⁹ 1 Co 13^{1b}.

⁴⁰⁰ Ap 1³.

⁴⁰¹ Ap 22¹⁸⁻¹⁹; T1, pp. 16-17: «[...] la congnoissance de la parole de Dieu, nous est tant necessaire, que sur *celuy qui la tiendra à mespris*, ou sera negligent de l'ouyr, entendre et mettre à execution, Dieu envoyra malediction, perdition, et *eternel jugement* [...]». Ital. nôtres.

Bibliographie

Catalogues, dictionnaires, répertoires

- A Bibliography of the Works of Peter Martyr Vermigli* (Compiled by J. P. DONNELLY, s.j., in collaboration with R. M. KINGDON). Sixteenth Century Essays & Studies, vol. XIII, 1990.
- BARNAUD, J., SCHNETZEL, Ch., *Notice bibliographique sur Pierre Viret*. Lausanne : Bridel, 1905, 48 pp.
- BAUDRIER, H.-L., J., *Bibliographie lyonnaise. Recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au XVI^e siècle*, 12 vol. 1^{ère} édit., 1895-1921. Réimpression avec un 13^e vol. de Tables, par G. TRICOU. Paris : De Nobèle, 1964-66.
- Bibles imprimées du XV^e au XVIII^e siècles conservées à Paris* (Catalogue collectif édité par M. DELAVEAU et D. HILLARS). Paris : BNF, 2003.
- BODENMANN, R., *Pour retrouver François Lambert. Bio-bibliographie et études*, (P. FRAENKEL, éd.). Bibliotheca Bibliographica Aureliana CVIII. Baden-Baden et Bouxwiller : édit. Valentin Koerner, 1987.
- BLOUW, P.V., *Typographia Batava 1541-1600. In ordinem digessit A. C. SCHUYTYLOT. Repertorium van boeken gedrukt in Nederland tussen 1541 en 1600*. Nieuwkoop : De Graaf, 1998, 2 vol.
- BRUNET, J.-Ch., *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, 5^e édit., Paris : Firmin Didot, 1860-65, 6 vol. *Supplément* par P. DESCHAMPS, G. BRUNET. Paris : Firmin Didot, 1878-80, 2 vol.
- CARTIER, A., *Bibliographie des éditions de Tournes, imprimeur lyonnais* (publiée ensuite par M. AUDIN et E. VIAL). Paris : édit. des BNF, 1937, 2 vol.
- CHAIX, P., *Recherches sur l'imprimerie à Genève de 1550 à 1564. Etude bibliographique, économique et littéraire*. Genève : Slatkine Reprints, 1978 [1954].
- CHAMBERS, B. T., *Bibliography of French Bibles. Fifteenth and sixteenth-century French-language editions of the Scriptures*. Genève : Droz, 1983.

CIORANESCO, A., *Bibliographie de la littérature française du seizième siècle*. Paris : Klincksieck, 1959.

Dictionnaire de Spiritualité. Paris : Beauchesne, 1932-1995.

Dictionnaire de théologie catholique : contenant l'exposé des doctrines de la théologie catholique, leurs preuves et leur histoire (commencé sous la dir. de A. VACANT et de E. MANGENOT; continué sous celle de E. AMANN avec le concours d'un grand nombre de collaborateurs). Paris : Le Touzey et Ané, 1903-50, 15 t. en 30 vol.

Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques (R. AUBERT, dir.). Paris : Letouzey et Ané édit., 1912 –

Dictionnaire encyclopédique de la Bible (Publié sous la dir. Du Centre : Informatique et Bible Abbaye de Maredsous). Turnhout : Brepols, 1987.

DUFOUR, Th., *Notice bibliographique sur le "Catéchisme" et la "Confession de foi" de Calvin, 1537, et sur les autres livres imprimés à Genève et Neuchâtel dans les premiers temps de la Réforme, 1533-1540*. Genève : Impr. J.-G. Fick, 1878.

DU VERDIER, A., *La bibliothèque d'Antoine Du Verdier* (Lyon, Barthélemy Honorat, 1585).

FARGE, J. K., *Registres des conclusions de la faculté de théologie de l'Université de Paris*, t. II (du 26 nov. 1533 au 1^{er} mars 1550). Paris : Klincksieck, 1994.

_____, *Biographical Register of Paris Doctors of Theology 1500-1536*. Toronto : Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 1980.

GÜLTINGEN, S. (von.), *Bibliographie des livres imprimés à Lyon au seizième siècle. Bibliotheca bibliographica aureliana CLXXVII*. Baden Baden et Bouxwiller : édit. Valentin Koerner, 1999, t. II à VII.

HAAG, E. et É., *La France protestante ou vie des protestants français qui se sont fait un nom dans l'histoire depuis les premiers temps de la Réformation jusqu'à la reconnaissance du principe de la liberté des cultes par l'Assemblée nationale*. Paris : J. Cherbuliez, 1846-59. Réimpression : Genève : Slatkine, 1966.

HEBERT, A. S., *Historical Catalogue of Printed Editions of the English Bibles 1525-1961* (Revised and Expanded from the Edition of T. H. DARLOW and H. F. MOULE, 1903). London / N.-Y.: The British and Foreign Bible Society / The American Bible Society, 1968.

- HEITZ, P., *Genfer Buchdrucker -und Verlegerzeichen im XV., XVI. und XVII. Jahrhundert. Marques d'imprimeurs et de libraires de Genève aux XVme, XVIme et XVIIme siècles*. Strasbourg : J. H. édit. Heitz, 1908.
- HIGMAN, F., *Piety and the People. Religious Printing in French, 1511-1551*. Ipswich, Suffolk : Scolar Press, 1996.
- Index aureliensis. Catalogus librorum sedecimo saeculo impressorum tertia pars tomus III* (Dictionnaire des imprimeurs et éditeurs du seizième siècle). Aureliae Aquensis Aedibus Valentini Koerner, MCMXCII [1992].
- JENNINGS, O., *Early Woodcut Initials, containing over thirteen hundred reproductions of ornamental letters of the fifteenth and sixteenth centuries, selected and annotated by O. Jennings*. London : Methuen and co., 1908.
- JOUANNA, A., BOUCHER, J., BILOGHI, D., LE THIEC, G., *Histoire et dictionnaire des guerres de religion*. Paris : Robert Laffont, coll. Bouquins, 1998.
- JOURDA, P., *Répertoire analytique et chronologie de la correspondance de Marguerite d'Angoulême*. Genève : 1973 [Paris, 1930].
- KINGDON, R., *Registre du consistoire de Genève*. Genève : Droz 1996, t. 1.
- KLAIBER, W. (éd.), *Katholische Kontroverstheologen und Reformer des 16. Jahrhunderts* (Mit einer Einführung von Remigius Bäumer). Münster Westfalen : Aschendorff, 1978.
- KOLB, A., *Bibliographie des französischen Buches im 16. Jahrhundert : Druck, Illustration, Eiband, Papiergeschichte*. Wiesbaden : Harrassowitz, 1966.
- La foi des églises luthériennes. Confessions et catéchismes* (Textes publiés par A. BIRMELÉ et M. LIENHARD). Paris / Genève : Cerf / Labor et Fides, 1991.
- LONGEON, C., *Bibliographie des oeuvres d'Etienne Dolet écrivain, éditeur et imprimeur*. Genève : Droz, 1980.
- MAYEUR, C. A., *Bibliographie des œuvres de Clément Marot*. Genève : Droz, 1954, 2 t.
- MOREAU, B., *Inventaire chronologique des éditions parisiennes du XVI^e siècle*. Paris : 1972-85, vol. 1-3.
- Nouvelle biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours* (M. le Dr. HOEFER, dir.). Paris : MM. Firmin Didot frères, 1863, t. 10.

- OMONT, O., «Catalogue des éditions françaises de Denis Janot.», *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris* 25 (1898) : 271-96.
- PIAGET, A., *Document inédits sur la Réformation dans le pays de Neuchâtel (1530-1538)*. Neuchâtel : Archives de l'État, 1909, t. 1.
- PETER, R., GILMONT, J.-F. *Bibliotheca calviniana. Les oeuvres de Jean Calvin publiées au XVI^e siècle. II. Écrits théologiques, littéraires et juridiques, 1555-1564*. Genève : Droz, 1994.
- Registres des conclusions de la Faculté de théologie de l'Université de Paris* (26 nov.-1^{er} mars 1550). J. K. FARGE, éd. Paris : Klincksieck, 1994, t. II.
- RENOUARD, Ph., *Répertoire des imprimeurs parisiens, libraires, fondateurs de caractères et correcteurs d'imprimerie depuis l'introduction de l'Imprimerie à Paris (1470) jusqu'à la fin du XVI^e siècle*. Paris : 1965.
- REUSCH, F. H., *Die Indices librorum prohibitorum des sechzehnten Jahrhunderts*. Tübingen, 1886. Fac-similé : Nieuwkoop : De Graaf, 1961.
- SILVESTRE, L.-C., *Marques typographiques, ou recueil des monogrammes, chiffres, enseignes, emblèmes [...] des libraires et imprimeurs qui ont exercé en France, depuis l'introduction de l'imprimerie, en 1470, jusqu'à la fin du XVI^e siècle : à ces marques sont jointes celles des libraires et imprimeurs qui pendant la même période ont publié, hors de France, des livres en langue française*. Paris : Impr. Renou & Maulde, 1853-67.
- The New International Dictionary of the Christian Church* (J. D. DOUGLAS, éd.). Grand Rapids, Michigan : Zondervan, 1978 [1974].
- The Oxford Companion to the Bible* (B. M. METZGER, M. D. COOGAN, éd.). New York-Oxford : Oxford University Press, 1993.
- Thesaurus de la littérature interdite au XVI^e siècle* (Index des livres interdits, X). J.-M. DE BUJANDA, dir. Sherbrooke-Genève : CER-Droz, 1996.

Sources

A — Manuscrits

Arrêt du Parlement qui fait deffense a tous Imprimeurs de vendre ni imprimer aucun Livres de L'Escriture Sainte en Langage françois sans sa permission. BNF, ms. français 22071, n° 7, ff. 6-7.

Articles dressés pour le Consistoire nouvellement ordonné en la ville de Neuchatel, en l'an 1550 et le 24^e de mars, Genève, BPU Rés., ms. français 401.

Brief discours de la dame françoise qui desire lire la Sainte Escripiture. BNF, ms. fr. 20025, f. 163 v°.

Certificat de deux Docteurs de la Sorbonne, Salignac et Viboult, approuvant la version de nos pseumes en rimes des le 48. jusqu'à la fin (Paris, 16 oct. 1561). Genève BPU Rés. ms. français 402, f. 78r°.

Complaincte de la dame françoise qui désire lire la Sainte Escripiture, fait l'an Vc XLII. BMS, ms. 189 C, f. 96r°-v°.

Correspondance ecclésiastique, Genève BPU Rés.: 1561 *De Nismes* [v°: *Pour Nismes*] (ms fr. 402, ff. 126); 11 fév. 1562, *les frères de Thoulouse aux pasteurs de Genève* (ms. fr. 403, ff. 10-11).

De la dame qui désire lire l'escriture. BNF, ms. fr. 12489, f. 2r°.

L'histoire de l'entreprise faicte contre les fidelles de la ville de Montpellier par les meschants, descrite par les dicts fidelles de l'Eglise de Nismes, ensemble de la victoire qu'ils en ont eue du 22 octobre (Genève BPU, rés. ms. 196).

Papiers Louis-Aimé Herminjard, MHR, Genève.

Papiers Théophile Dufour, IHR, Genève.

Procès Criminels et Information conservés aux AEG, 1^{ère} série, 349, 423.

Réponses de Claude d'Espence aux commissaires de la Faculté de théologie de l'Université de Paris, mai-juin, BNF, Paris, ms. latin 9960.

Retranscription du XVIII^e siècle concernant Pierre Caroli et les poursuites intentées contre lui à cause de ses prédications et de ses leçons en 1525 à la paroisse de St.-Paul à Paris, *Documents manuscrits sur l'Église de Neuchâtel. Archives de l'Etat. Neuchâtel.* MHR microfilm 166 [non paginé].

Réponse de la Sorbonne aux questions de Louise de Savoie sur la doctrine de Luther (1523). BNF, Fonds Dupuy, 571, n° 39.

Une femme française à ceulx qui deffendent que le nouveau testament ne soit leu en français. BNF, ms. fr. 12795, f. 206.

B — Recueils de documents

Actes du synode de Berne de 1532 (Quatrième Centenaire de la Réformation, 1536-1936. Publication du Comité de Jubilé). Lausanne : Imprimerie Centrale S.A., 1936.

BACKUS, I., CHIMELLI, C. (éd.), *La vraie piété. Divers traités de Jean Calvin et de Confession de foi de Guillaume Farel.* Genève : Labor et Fides, 1986.

BARNAUD, J., *Quelques lettres inédites de Pierre Viret publiées avec des notes historiques et biographiques.* Saint-Amans (Tarn), 1911.

BORDIER, H.-L., *Le chansonnier huguenot du XVI^e siècle.* Paris : 1870, t. 1.

Confessions et catéchismes de la foi réformée (O. FATIO éd. et al). Genève : Labor et Fides, 1986.

Corpus Christianorum. Series Latina. Turnholti : Typographi Brepols Editores Pontificii, 1956 (Post Maurinos textum edendum curauerunt D. E. DEKKER et I. FRAIPONT).

DEISS, L., *Printemps de la théologie. Apologues grecs du deuxième siècle. Irénée de Lyon.* Paris : édit. Fleurus, coll. Vivante Tradition, 1965.

DEKKER, D. E., FRAIPONT, I., *Corpus Christianorum. Series Latina.* Turnholti : Typographi Brepols Editores Pontificii, 1956 (Post Maurinos textum edendum curauerunt).

DESLISLE, M. L., *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques publiés par l'Académie des inscriptions et Belles-Lettres.* Paris : imprimerie nationale, Librairie C. Klincksieck, 1899, t. 36.

Documents protestants inédits du XVI^e siècle. Synode général de Poitiers 1557. Synodes provinciaux de Lyon, Die, Peyraud, Montélimar et Nîmes en 1561 et 1562. Assemblées des États du Dauphiné de 1563 (Publiés par A. ARNAUD). Paris : Grassart, Libraire-Édit., 1872.

- DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, Ch., *Collectio judiciorum de novis erroribus, qui ab initio duodecimi saeculi post Incarnationem Verbi, jusque ad annum 1735 in Ecclesia postscripti sunt et notati*. Paris : 1728-1736, 3 t.
- FARGE, J. K., *Registres des conclusions de la faculté de théologie de l'Université de Paris*, t. II (du 26 nov. 1533 au 1^{er} mars 1550). Paris : Klincksieck, 1994.
- _____, *Registre des procès-verbaux de la Faculté de théologie de l'Université de Paris de janvier 1524 à novembre 1533*. Paris : Aux Amateurs de Livres, 1990.
- HEFELE, Ch.-J., *Histoire des conciles d'après les documents originaux*. Paris : Librairie Letouzet et Ané, 1921, VIII, 2^e partie.
- HERMINJARD, A. L., *Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française*. Genève, Bâle, Lyon : 1866-97, 9 t.
- La foi des églises luthériennes. Confessions et catéchismes* (A. BIRMELE, M. LIENHARD, éd.). Paris-Genève : Cerf-Labor et Fides, 1991.
- Les conciles œcuméniques. Les Décrets* (édit. française sous la dir. de A. DUVAL, B. LAURET, H. LEGRAND, J. MOINGT, B. SESBOÛE). Paris : Cerf, 1994, t. II-1 (Nicée I à Latran V).
- Les Pères apostoliques. Écrits de la primitive Église* (trad. et introd. par F. QUÉRÉ). Paris : Édit. du Seuil, 1980.
- Les textes de Westminster* (trad. par P. WELLS). Aix-en-Provence : Édit. Kerygma, 1988.
- LONGEON, C., *Étienne Dolet. Préfaces françaises*. Genève : Droz, 1979.
- MIGNE, J. P., *Patrologia cursus completus series Graeca*. Paris : 1857-66, 162 vol.
- _____, *Patrologia cursus completus series Latina*. Paris : 1844-64, 221 vol.
- PARIS, L., *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II* (tirées du portefeuille de S. de L'AUBESPINE, évêque de Limoges). Paris : imprimerie royale, 1841.
- PETER, R., ROTT, J. (éd.), *Les lettres à Jean Calvin de la collection Sarrau*. Cahiers de la R.H.P.R., N° 43. Paris : P.U.F., 1972.
- PIAGET, A., *Les Actes de la Dispute de Lausanne 1536* (Publiés intégralement d'après le ms. de Berne). Mémoires de l'Université de Neuchâtel, t. 6. Neuchâtel : Secrétariat de l'Université, 1928.

Recueil d'Ordonnances des Pays-Bas, 2^e série, t. II.

RENOUARD, A. A., *Annales de l'imprimerie des Estienne*, N.-Y. pour la 2^e édit. [Paris, 1843], t. II.

RICE, E. F., *The Prefatory Epistles of Jacques Lefevres d'Étaples and Related Texts*. Columbia University Press, 1972.

Théologiens et mystiques au Moyen Âge. La poétique de Dieu V^e-XV^e siècles (A. MICHEL, éd.). Paris : Gallimard, 1997.

The Peter Martyr Reader (DONNELLY, J. P., JAMES III, F. A., McLELLAND, J. C. éd.). Kirksville, Missouri : Truman State University Press, 1999.

Vatican II. Les seize documents conciliaires. Texte intégral (P.-A. MARTIN, dir.). Montréal / Paris: Labor et Fides, Coll. La Pensée Chrétienne, 1967.

VERHEYDEN, A., *Le martyrologe protestants des Pays-Bas du sud au XVI^e siècle*. Bruxelles : édit. de la librairie des éclaireurs unionistes, coll. «Histoire du protestantisme en Belgique et au Congo Belge», 1960, t. 8.

C — Auteurs

ANEAU, B., *Les Décades* (1549).

ATHANASE, d'Alexandrie, *Vie d'Antoine*. Paris : Cerf, coll. «Foi Vivante», 1989.

AUGER, E., *Catechisme et sommaire de la religion chrestienne avec un formulaire de diverses prieres catholiques et plusieurs advertissemens [...]* (Lyon, 1563).

_____, *Reponse à une epistre liminaire de Pierre Viret, Ministre des reformez de Lyon* (Lyon, Michel Jove, 1565).

[BERQUIN, Louis de ?], *La Farce des Théologastres* (C. LONGEON, éd.). Genève : Droz, 1989.

_____, *Brefve admonition de la maniere de prier. Le Symbole des apostres de Jesuchrist [1525]* (Introd., Fac-similé, n. et commentaires par E. V. TELLE). Genève : Droz, 1979.

BÈZE, Th. de, *Correspondance de Théodore de Bèze* (publiée par H. MEYLAN, A. DUFOUR, A. TRIPET, A. DE HENSELER). Genève : Droz, 1960 –.

_____, *Epistola Magistri Benedicti Passavantii, Responsiva ad Commissionem sibi datam a venerabili D. Petro Lyzeto, nuper Curiae Parisiensi praesidente, nunc*

vero Abbate sancti Victoris prope muros. (s.l. [Bâle ?], 1553), réédition : ([Genève], [Philibert Hamelin], 1555).

_____, *Histoire ecclesiastique des eglises reformées au royaume de France, en laquelle est descrite au vray la renaissance et accroissement d'icelles depuis l'an M.D.XXI. jusques en l'annee M.D.LXIII*, de l'imprimerie de Jean Remy, A Anvers, 1580, 3 t.

_____, *Les vrais portraits des hommes illustres.* Genève: Slatkine reprints, 1986 [Paris, 1581].

BOCCACE, G., *Les cent nouvelles nouvelles* (Paris, c. 1524 et c. 1529).

BODIUS, H., *La premiere partie de lunion de plusieurs passaiges de lescripture sainte. Livre tresutile a tous amateurs de paix : Extraict des autentiques docteurs de leglise chrestienne [...] reveu et corrige* ([Genève], [Pierre de Vingle], 1533).

_____, *La seconde partie de Lunion de plusiers passages de lescripture sainte : Livre tresutile a tous amateurs de verite, extraict des principaulx docteurs de leglise de la foy Catholicque [...] reveu et corrige* ([Genève], [Pierre de Vingle], 1533).

BOUCHET, J., *Les Triumpes de la noble et amoureuse dame, Et lart de honnestement aymer.* (Poitiers, Jacques Bouchet, 1530).

BOVELLES, Ch., *Sur les langues vulgaires et la variété de la langue française (Liber de differentia vulgarium linguarum et Gallici sermonis varietate, 1533* (Par C. DUMONT-DEMAIZIÈRE). Dijon : 1973.

BRANTEGHEM, G. de, *Le vergier spirituel et mystique, rempli tant de nouveaux que anciens fruits de l'ame fidele* (Lyon, J. et F. Frellon, 1542).

BRÈS, G. de, *Le baston de la foy chrestienne, Livre tresutile a tous Chrestiens, pour s'armer contre les ennemys de l'Evangile : et pour aussi cognoistre l'ancienneté de nostre sainte foy, et de la vraye Eglise.* (Lyon, 1555) [Anvers, Christophe Plantin].

BRIÇONNET, G., D'ANGOULÊME, M., *Correspondance (1521-1524)*. Édit. par C. MARTINEAU, M. VEISSIERE, avec H. HELLER. Genève : Droz, 1975, vol. 1.

[BRUNFELS, O.], *Les Prieres et Oraisons de la Bible, faictes par les Saintz Peres, et par les hommes et femmes illustres : tant de Lancien que du Nouveau Testament* ([Lyon], [Pierre de Vingle], 1530).

- BUCER, M., *Martini Buceri Opera Latina*, vol. III. *Martin Bucer et Matthew Parker Florilegium Patristicum* (édit. critique par P. FRAENKEL). Leiden : E.J. Brill, 1988.
- CABASILAS, Nicolas, *La vie en Christ, I. Livres I-IV* (Introd., trad. et n. par M.-H. CONGOURDEAU). Paris : Cerf, SC, N° 355, 1989.
- [CALVIN, J.], *Advertissement sur la censure qu'ont faicte les Bestes de Sorbonne [...]* ([Genève], [J. Girard], 1544) dans F. HIGMAN, «Un pamphlet de Calvin restitué à son auteur.» *R.H.P.R.* 3 (1980) : 167-80; 327-37.
- _____, *Commentaires de J. Calvin sur l'AT, t. 1. Genèse*. Genève : Labor et Fides, 1961.
- _____, *Commentaires de J. Calvin sur le NT, t. 2. Évangile selon St. Jean* (Texte établi par M. RÉVEILLAUD). Aix-en-Provence-Fontenay-sous-Bois : édit. Kerygma-édit. Farel, 1978.
- _____, *Défense de Guillaume Farel et de ses collègues contre les calomnies du théologastre Pierre Caroli par Nicolas Des Gallars* (Trad. de Pro G. Farello et collegis eius adversus Petri Caroli theologastri caluminas defensio Nicolai Galasii), avec diverses lettres de Calvin, Caroli, Farel, Viret et autres documents traduits et présentés par J.-F. GOUNELLE. Paris : P.U.F., 1994.
- _____, *Deux congrégations et exposition du catéchisme* (1^{ère} réimpression de l'édit. de 1563 avec introd. et n. par R. PETER). Paris : P.U.F., 1964.
- _____, *Epître à tous amateurs de Jésus-Christ, avec Introduction sur une édition française de l'Institution dès 1537* par J. PANNIER. Paris : 1929 (Publications de la Société Calviniste de France, N° 2).
- _____, *Institutes of the Christian Religion 1536 edition* (Translated and annotated by F. L. BATTLE). London : Collins Flame Classics, 1975 [Revised edition, 1986, Wm. B. Eerdmans].
- _____, *Le livre de la Genèse* (texte établi par A. MALET et al). Genève : Labor et Fides, 1961.
- _____, *Œuvres choisies* (O. MILLET, éd.). Paris : Gallimard, coll. Folio classique, 1995.
- _____, *Opera quae supersunt omnia* (BAUM, J., CUNITZ, E., REUSS, E., éd.). Braunschweig, 1863-1900, 59 vol.
- CASTRO, Alphonse de, *Adversus omnes haereses Libri XIII* (Paris, 1534).

- CATHARINUS, A. P., *Enarrationes, assertiones, disputationes in quinque priora capita libri Geneseos* (Rome, 1552), t. II.
- CÉSARÉE, E. de, *Histoire Ecclésiastique*. Paris : Cerf, *Sources Chrétiennes*, n° 55, 1958.
- [CHANDIEU, A. De La Roche], *Histoire des persécutions, et martyrs de l'Eglise de Paris depuis l'An 1557. jusques au temps (sic) du Roy Charles neuvième* (Lyon, [chez Duplain], 1564).
- CHRYSOSTOME, J., *Traduction française des œuvres complètes de saint Jean Chrysostome* (M. JEANNIN, dir.). Arras : Sueur-Charruey, 1888, t. VIII, IX.
- CICÉRON, *Du bien suprême et des maux les plus graves* (Trad. avec notice et n. par Ch. APPUHN). Paris : Librairie Garnier Frères, 1938.
- CLÉMENT d'Alexandrie, *Les Stromates VII* (Intr., texte critique, trad. et n. par A. LE BOULLUEC). SC, n° 428, Paris : Cerf, 1997.
- COCHLAEUS, J., *An expediat laicis legere Novi Testamenti Libros lingua vernacula ? Ad serenissimum Scotiae Regem Jacobum V. Disputatio inter Alexandrum Alesium Scotum et Johannem Cochlaeum Germanum* [colophon : «Ex Dresda Misniae ad Albim, VI Idus Junii M.D. XXXIII»].
- Confession de Westminster, 1647* (trad. de P. WELLS). Aix-en-Provence : édit. Kerygma, 1988.
- COUSTURIER, Pierre (Sutor), *De Tra[ns]latione Bibliae et novarum interpretationum reprobatione* (Paris, Pierre Vidoue pour Jean Petit, 28 fév. 1525).
- CRESPIN, J. (continué par S. GOULART), *Histoire des Martyrs persecutez et mis a mort pour la verité de l'Évangile, depuis le temps des apostres jusques a present* (1619). Genève, P. Aubert, 1619 (rééd. par D. BENOÎT et accompagnée de n. par M. LELIÈVRE). Toulouse : Société des Livres religieux, 1885-88, 3 t.
- CUCUEL, S., *Tresor de consolation, instructions, et prieres tiree de la S. Escriture, pour tous ceux qui sont en adversité. Et specialement pour les malades et mourans. Recuielly, et mis en lumiere par Samuel Cucuel, Ministre de la parole de Dieu à Montbeliart. Il y a sur la fin des prieres pour les Enfants allans à l'Escole, et pour dire le matin et le soir, devant et apres les repas.* (A Montbeliart, Par Jaques Foylet, Imprimeur de son Altesse), [1602].

- D'ALBIAC, A., *Divers cantiques esleus et extraits entre les plus notables du vieil et nouveau Testament* (Genève, 1558 et Lyon, 1560).
- DANEAU, L., *Traité de l'estat honneste des chrestiens en leur accoustrement* (Genève, 1580).
- DE PISAN, Christine, *Le livre des fais et bonne meurs du sage Roy Charles V*, édit. Solente. Paris : 1936, t. 1.
- DENCK, H., *Selected Writings of Hans Denck 1500-1527* (Edited and translated by E. J. FURCHA). Lewison-Lampeter-Queenston : The Edwin Mellen Press, Texts and Studies in Religion, vol. 44, 1989.
- DENIS, l'Aéropagite, *Œuvres complètes du Pseudo-Denys L'Aréopagite* (trad., préface et n. par M. De Gandillac). Paris : Aubier édit. Montaigne, 1943.
- [D'ENNETIÈRES, M.], *L'Epistre tresutile faicte et composée par une femme Chrestienne de Tornay, Envoyée à la Royne de Navarre seur du Roy de France. Contre les Turcz, Juifz, Infideles, Faulx chrestiens, Anabaptistes, et Lutheriens* ([Genève], [Jean Girard], 1539).
- DE RAEMON, F., *L'histoire de la naissance, progrez et decadence de l'heresie de ce siecle, divisée en huict livres. Livre premier* (Paris, chez la Vesve G. de la Noue, MCDV).
- DÉSIRÉ, A., *Le contrepoison des cinquantes deux chansons de Clement Marot, faulusement intitulees par luy Psalmes de David [...]* (Paris, P. Gaultier, 1560).
- D'ÉTAPLES, J. L., *Quincuplex Psalterium*. Fac-similé de l'édit. 1513. Genève: Droz, 1979.
- _____, *Epistres et Evangiles pour les cinquante et deux dimenches de l'an. Texte de l'édit. de Pierre de Vingle* (édit. critique avec introd. et n. par G. BEDOUELLE et F. GIACONE). Leiden : E. J. Brill, 1976.
- _____, *Epistres et Evangiles pour les cinquante et deux sepmaines de l'An* (fac-similé de la 1^{ère} édit., par M. A. SCREECH). Genève : Droz, 1964.
- DORÉ, P., *L'arche de l'alliance nouvelle, et Testament de nostre Sauveur Jesus Christ, contenant la manne de son precieux corps, contre tous sacramentaires hereticques*. (Paris, Jean Ruelle, 1549).

_____, *Le College de sapience, fondé en Luniversité de Vertu, auquel cest rendue escolliere Magdelaine disciple et Apostole de JESUS. Avec le Dialogue de la Foy, adjousté et recongneu* (Paris, Antoine Bonnemere, 1539).

_____, *Le Nouveau Testament d'amour, de nostre Pere Jesus Christ, signé de son sang. Autrement, son dernier sermon, faict apres la Cene, avec sa passion, ou sont confutées plusieurs heresies. A la Royne de France dedié* (Paris, par Jean Ruelle, 1550).

_____, *Les allumettes du feu divin, pour faire ardre les cueurs humains en l'amour de Dieu* (Paris, [1540], Jehan Ruelle).

DU MOULIN, P., *Bouclier de la foi ou Défense de la confession de foi des églises réformées du royaume de France contre les objections du sieur Arnoux, jésuite. Livre auquel sont décidées toutes les principales controverses entre les églises réformées et l'église romaine.* (Charenton, Nicolas Bourdin, 1617). Édit. moderne Paris : Librairie De L.-R. Delay, 1846.

DUPLESSIS-MORNAY, Ph., *De la Vérité de la religion chrestienne contre les Athées, Epicuriens, Payens, Juifs, Mahumétistes et autres infidelles* (Anvers, 1581).

ÉRASME (C. BLUM, A. GODIN, J.-C. MARGOLIN, D. MÉNAGER, éd.). Paris : Robert Laffont, coll. Bouquins, 1992.

_____, *Adversus Petri Sutoris, quondam theologi Sorbonici, nunc monachi carthusiani, debacchationem apologia* (Bâle, Froben, août 1525), *Erasmi Opera*. Leyden, 1706, IX. 739ss.

_____, *Colloques*, (trad. et présentation par É. WOLFF). Paris : Publié avec le concours du CNRS, Imprimerie nationale Édit., 1992, vol. 1.

_____, *Correspondance d'Érasme*. Trad. intégrale d'après l'*Opus Epistolarum* de P. S. ALLEN, sous la dir. D'A. GERLO et P. FORIERS. Bruxelles : 1967-1982, 12 vol.

_____, *Opera Omnia Desiderri Erasmi Roterodami* V-II. North-Holland Amsterdam-NewYork-Oxford : 1969.

_____, *Opera Omnia* (J. LECLERC, éd.). Leiden : 1703-1709, 10 t.

_____, *Les préfaces au Novum Testamentum* (présentées, traduites et commentées par Y. DELÈGUE avec la collaboration de J.-P. GILLET). Genève : Labor et Fides, 1990.

- ESTIENNE, H., *Apologie pour Hérodote. Satire de la société au XVI^e siècle* (nouvelle édit. faite sur la 1^{ère} par P. RISTELHUBER). Genève : Slatkine reprints, 1969 [Paris, 1879], t. II.
- EUSÈBE, de Césarée, *Histoire ecclésiastique. Livres V-VII* (texte grec, trad. et n. par G. BARDY). *Sources Chrétiennes*, n° 41, Paris : Cerf, 1955.
- FAREL, G., *Le Pater Noster et le Credo en françoys* (publié d'après l'exemplaire unique retrouvé par F. HIGMAN). Genève : Droz, 1982.
- _____, *Le Sommaire de G. Farel* (réimprimé d'après l'édit. de 1534 et précédé d'une introd. par J.-G. BAUM). Genève : Jules-Guillaume Fick, 1867.
- _____, *Letres certaines daucuns grandz troubles et tumultes advenuz a Geneve, avec la disputation faicte lan 1534* ([Genève], [Jean Michel], 1540 ?).
- _____, *Le Vray usage de la Croix de Jésus-Christ* ([Genève], J. Rivery, 1560). Genève : édit. Finck, 1865.
- _____, *Oraison tresdevote en laquelle est faicte la confession des pechez, des fidelles qui ainsi crient apres Dieu* ([Strasbourg], [J. Knobloch], 1543 ?).
- _____, *Summaire et briesve declaration daulcuns lieux fort necessaires a ung chascun chrestien, pour mettre sa confiance en Dieu, et ayder son prochain* (Turin [= Alençon], [S. Du Bois], 1525 [c. 1529-1534 ?]).
- _____, *Un opusculé inédit de Farel. Le résumé des actes de la Dispute de Rive (1535)*, éd. Th. DUFOUR. Genève : Alfred Cherbuliez et Cie, Libraires, rue Bovy-Lysberg, 1885.
- FLEURY, C. (abbé), *Histoire ecclésiastique. Depuis l'an 1555 jusqu'en 1560*. Paris : Le Mercier, 1719-52, t. 31.
- FRANCHET, H., *Le Philosophe parfaict et le Temple de Vertu de François Habert. Nouvellement remis en lumière avec notices et notes*. Genève : Slatkine Reprints, 1976 [Paris, 1922].
- FRANCK, S., *280 Paradoxes or Wondrous Sayings* (Translated et Introduced by E. J. FURCHA). Lewiston-Queenston : The Edwin Mellen Press, Texts and Studies in Religion, Vol. 26, 1986.
- FROISSART, J., *Ballades et Rondeaux* (éd., introd., n. et glossaire par Rae S. BAUDOIN). Genève : Droz, 1978.

- FROMENT, A., *Actes et Gestes merveilleux de la cité de Genève* (G. REVILLIOD, éd.), Genève : 1854.
- FURIO CERIOL, F., *Obra completa, I : El Concejo y Consejeros del Principe. Bononia*, (Edizione critica e traduzione diretta da H. MÉCHOULAN et J. P. DURÀ). València : CNRS, Universitat de València, Ediciones Unesco, Edicions Alfons el Magànim, Generalitat Valenciana, 1996.
- _____, *Bononia sive de Libris sacris in vernaculam linguam convertendis libri duo [...] ex aeditione Basileensi, An. 1556 [Bâle, Oporin, 1556], repetiti Lugduni Batavorum.. MDCCCXIX.*
- GAGNY, J. de, *Brevissima et facillima in omnes D. Pauli Epistolas scholia* (Paris, 1550).
- GERSON, J., *Oeuvres complètes de Jean Gerson* (P. GLORIEUX, éd.). Paris : 1960-73.
- _____, *Six sermons français inédits de Jean Gerson* (étude doctrinale et littéraire suivie de l'édit. critique et de remarques linguistiques par L. MOURIN). Paris : Librairie Vrin, 1946.
- [GRENIER, N.], *Bouclier de la foy, en forme de Dialogue, extrait de la Sainte escripture, et des Saintz Peres et plus anciens docteurs de l'Eglise* (Paris, Vivant Gaultherot, 1547).
- GUILLAUME, B., *De Sacrarum Literarum communicatione earumque sensu germanitate, ac de catholicorum Ecclesiae rituum veritate, christiana quaedam axiomata. – De sepulturis autem et exequiis quid sentiendum et observandum, a Frate Guillelmo Bernard Franciscano doctore theologo aedita. Uniuscuiusque axiomatis que fuerit praescriptio verta pagella docebit* (Paris, chez Vincent Gaultherot, 1547).
- GUY, H., «Le sermon d'Aimé Meigret.», *Annales de l'Université de Grenoble. Section lettres-droit* 5 (1928) : 181-222.
- HABERT, F., *Le Philosophe parfait et le Temple de Vertu* (Nouvellement remis en lumière avec notices et notes par H. FRANCHET). Genève : Slatkine Reprints, 1976 [Paris, 1922].
- _____, *Le Temple de Chasteté, avec plusieurs Epigrammes, tant de l'invention de l'auteur que la traduction et imitation de Martial et autres. (sic) Poetes latins. Ensemble plusieurs petits œuvres poétiques, contenus en la table de ce present livre* (Paris, Michel Fezandat, 1549).

- HABERT, P., *Le Moyen de bien régner et de maintenir la paix. Au roy Charles IX* (s.l., 1568).
- HANGEST, J. de, *Contre les tenebrions lumiere evangelicque* (Paris, Jean Petit, 1535).
- HATON, C., *Mémoires de Claude Haton, contenant le récit des événements accomplis de 1553 à 1582, principalement dans la Champagne et la Brie* (publiés par F. BOURQUELOT). Paris : 1857, vol. 1.
- HÉROËT, A., *La Parfaicte Amie de cour* (1542).
- JÉRÔME, saint, *Lettres* (texte établi et traduit par J. LABOURT). Paris : Société d'édit. Les Belles Lettres, 1951, coll. des Universités de France publiées sous le patronage de l'Association Guillaume Budé, n° XLVI, t. III, VII.
- JOURDAIN, Th., *Le pot aux roses de la prestraille papistique decouvert, Mis par Dialogue, sous le nom d'un Juif converti à Christ, nommé Balthasar, et d'un Chrestien, nommé Theophile Par Thibaut Jourdain.* (Lyon, nouvellement imprimé, [de Tournes ?], 1564).
- JUSTIN, *Apologies* (texte grec, trad., intr. et index par L. PAUTIGNY). Paris : 1904, Alphonse Picard et fils, édit. Textes et documents pour l'étude historique du christianisme, H. HEMMER et P. LEJAY, dir.
- JUVÉNAL, *Satires* (textes établi et traduit par P. DE LABRIOLE et F. VILLENEUVE). Paris : Les Belles Lettres, 1983.
- LABÉ, L., *Œuvres de Louise Labé.* Paris : édit. P. Blanchemain, 1875.
- LA BORDERIE, B. de, *L'Amye de court* (Denys Janot avec Sertenas, 1542).
- LACTANCE, *La colère de Dieu* (introd., texte critique, trad., commentaire et index par Ch. INGREMEAU). Paris : Coll. SC, N° 289, Cerf, 1982.
- LIZET, P., *De sacris utriusque instrumenti libris in vulgare eloquium minime vertendis rudique plebi haudquaquam invulgandis Dialogus inter Pantarcheum et Neoterum* (Lyon, 1552).
- LORIS, G. de et MEUNG, J. de, *Roman de la Rose* (Paris, 1526).
- [LUTHER, M.], *La Maniere de lire levangile et quel proffit on en doibt attendre [...] et aussi la maniere de mediter et penser a la passion de nostre sauveur Jesuchrist, fort consolatoire a toute personne qui a quelque tribulation* ([Lyon ou Genève], [Pierre de Vingle], c.1530-1533 ?).

_____, *Les faictz de Jesus Christ et du Pape, par lesquelz chascun pourra facilement congnoistre la grande difference de entre eulx : nouvellement reveuz, corrigez, et augmentez, selon la verité de la sainte Escripiture, et des droictz canons, par le lecteur du saint Palais* ([Neuchâtel], [P. de Vingle], 1534 ?).

_____, *Martin Luther prédicateur. Arrêts sur images* (textes choisis et présentés par A. et F. GREINER). Coédition : Excelsis et Edifac, 2002.

_____, *Œuvres* (M. LIENHARD et M. ARNOLD, dir.). Paris : édit. Gallimard, bibliothèque de la Pléiade, 1999, vol. 1.

_____, *Œuvres* (publiées sous les auspices de l'Alliance nationale des Eglises luthériennes de France et de la revue *Positions luthériennes*). Genève : Labor et Fides, 1957-88, 16 t.

MACROBE, *Les Saturnales* (trad., introd. et n. par H. BORNECQUE). Paris : Librairie Garnier Frères, 1937, vol. 1.

[MALINGRE, M.], *Moralite de la maladie de Chrestiente, a .xij. personnages : en laquelle sont monstrez plusieurs abuz, advenuz au monde, par la poison de peche et lhyprocrisie des hereticques* ([Neuchâtel], [P. de Vingle], 1533).

[_____], *Noelz nouveaulx* ([Neuchâtel], [Pierre de Vingle], 1533 ?).

[MANTOVA, Benedetto F. da ?], *Traité du benefice de Jesus Christ crucifié envers les Chrestiens, traduit de l'Italien* (Paris, Antoine Jurien, 1548) reproduit dans E. DROZ, *Chemins de l'hérésie. Textes et documents*. Genève : Slatkine, 1970-76, t. III, pp. 111-83.

[MARCOURT, A.], *Articles veritables sur les horribles, grandz et importables abuz de la Messe papalle : inventee directement contre la sainte Cene de Jesus Christ* ([Neuchâtel], [Pierre de Vingle], 1534 ?).

[_____], *Le livre des marchans, fort utile a toutes gens nouvellement compose par le sire Pantapole, bien expert en tel affaire, prochain voysin du seigneur Pantagruel* ([Neuchâtel], [Pierre de Vingle], 1533).

[_____], *Le livre des Marchans, fort utile a toutes gens : pour cognoistre de quelles marchandises on se doit garder d'estre trompé. Nouvellement reveu, et augmenté par son Auteur* ([Genève], [Jean Girard], 1548).

[_____, VIRET, P.], *Declaration de la Messe, Le fruict d'icelle, La cause, et le moyen, pourquoy et comment on la doibt maintenir* ([Neuchâtel], [Pierre de Vingle], 1534 ?).

- [_____, VIRET, P.], *Declaration de la Messe, Le fruit d'icelle, La cause, et le moyen, pour quoy et comment on la doit maintenir* ([Genève], [Jean Michel], 1542 ?).
- [MARCOURT, A.], *Petit traicté tres utile, et salutaire de la sainte eucharistie de nostre Seigneur Jesuchrist* ([Neuchâtel], [Pierre de Vingle], 1534).
- [MARLORAT, A.], *Remonstrance à la Royne mère par ceux qui sont persécutés pour la parole de Dieu. En laquelle ils rendent raison des principaux Articles de la Religion, et qui sont aujourd'huy en dispute* ([Lyon], 1561).
- MAROT, C., ANEAU, B., *Les trois premiers livres de la Métamorphose d'Ovide* (publiée par J.-C. MOISAN avec la collab. de M.-C. MALENFANT). Paris : Honoré Champion, 1997 («Textes de la Renaissance», 14).
- _____, *Œuvres complètes de C. Marot* (A. GRENIER, éd.). Paris : Librairie Garnier Frères, 1951.
- _____, *Traductions de Clement Marot, vallet de chambre du Roy. La mort n'y mord* (Lyon, Guillaume Rouille à l'Escu de Venise, 1557).
- MARTYR, P., *Traite du sacrement de l'eucharistie. Par M. Pierre Martyr Florentin. Traduit de Latin en François, et de nouveau reveu* (1562).
- Mémoires de Condé*. Londres : Cl. Bosse et J. Nillor, 1740, 6 vol. et La Haye : édit. par Secousse, 1743, 6 vol. avec additions.
- MÉNARD, M., *Histoire civile, ecclésiastiques, et littéraire de la ville de Nismes, avec des notes et les preuves. Suivie de dissertations historiques et critiques sur ses antiquités, et de diverses observations sur son histoire naturelle* (Paris, Hugues-Daniel Chaubert et Claude Herissant), 17, t. IV.
- MONTALEMBERT, A. de, *L'esprit de Lyon, La merveilleuse Hystoire de lesperit qui depuis nagueres est apparu au monastere des religieuses de saint pierre de Lyon* (Paris, 1528).
- MOREROD, Ch., *Cajetan et Luther en 1518. Édition, traduction et commentaire des opuscules d'Augsbourg de Cajetan*. Fribourg Suisse : Édit. Universitaires, Cahiers oecuméniques 26, 1994, 2. t.
- MUZIO, J., *Difesa della messa, de' santi e del papato, contra le bestemmie di Pietro Vireto* (Pesaro, 1568).
- OCHINO, B., *L'image de l'Antéchrist* ([Genève], [Jean Girard], 1544).

- [OLIVÉTAN, P. R.], *L'instruction des enfans, contenant la maniere de prononcer et escrire en françoys. Loraison de JesuChrist. Les articles de la foy. Les dix commandemens. La salutation angelique. Avec la declaration diceux, faicte en maniere de recueil des seules sentences de l'escripture sainte. Item les figures des chiphres, et leurs valeurs* ([Genève], [Pierre de Vingle], 1533).
- ORIGÈNE, *Homélie sur Josué* (texte latin, intr., trad. et n. de A. JAUBERT). SC, n° 71. Paris : Cerf, 1960.
- _____, *Homélie sur le Lévitique* (texte, trad., n. et index par M. BORRET). SC, n° 287, Paris : Cerf, 1991, t. II.
- _____, *Homélie sur l'Exode* (texte latin, intr., trad. et n. par M. BORRET, s.j.). SC, n° 321. Paris : Cerf, 1985.
- OVIDE, *Métamorphoses d'après Clement Marot, vallet de Chambre du Roy* (Lyon, chez Guillaume Rouille à l'Escu de Venise, 1557).
- PACCARD, G., *Théologie naturelle, ou recueil contenant plusieurs argumens contre les Epicuriens et Athéistes de notre temps* (La Rochelle, 1606).
- PASCAL, B., *Pensées*. Paris : Édit. J.-C. Lattès, 1988.
- PASQUIER, E., *Œuvres complètes*. Genève : Slatkine, 1971 [1723], t. 1.
- PIC DE LA MIRANDOLE, Jean-François, *La Sorcière. Dialogue en trois livres sur la tromperie des démons. Dialogus in tres libros divisus : titulus est Strix, sive de ludificatione Daemonum, 1523* (texte établi, traduit du latin et commenté par Alfredo PERIFANO). Turnhout : Brepols, Coll. *De Diversis Artibus*, 2007.
- PICOT, É., *Querelle de Marot et Sagon* (pièces réunies avec P. LACOMBE). Genève : Slatkine, 1969.
- PIERREFLEUR, (le banneret de), *Mémoires de Pierrefleur grand banderet d'Orbe où sont contenus les commencemens de la Réforme dans la ville d'Orbe et au Pays de Vaud* (1530-1561), publiés par A. VERDEIL. Lausanne : Librairie de M. Martignier, 1856.
- PLATON, *La République* (trad. R. BACCOU). Paris : GF Flammarion, 1966.
- PLINE, Le Jeune, *Lettres* (trad. M. DURR). Paris : coll. Les Belles Lettres, 1947, t. IV.
- PLUTARQUE, *Vies parallèles* (trad. J. A. PIERRON). Paris : GF-Flammarion, 1995.

- POLLOT, Laurent, *Dialogues contre la pluralité des Religions, et de l'athéisme. Sur la fin est adjousté, par occasion tres-necessaire, un quatriesme DIALOGUE, contre l'Avarice de ce dernier siecle de Fer.* (La Rochelle, Jérôme Haultin, 1595).
- PONCET, M., *Discours de l'advis donné à Révérend Père en Dieu Messire Pierre de Gondy, Evesque de Paris, sur la proposition qu'il fit aux Théologiens touchant la traduction de la sainte Bible en langue vulgaire* (Paris, P. Cavellat, 1578).
- RICHER, P., *La Refutation des folles resveries, execrables blasphemes, erreurs et mensonges de Nicolas Durand, Qui se nomme Villegaignon : divisee en deux livres.* (1561).
- [ROJAS, F. de], *La Célestine ou Tragi-comédie de Calixte et de Mélibée* (Burgos, 1499).
- RONSDARD, P. de, *Œuvres complètes* (G. COHEN, éd.). Paris : Gallimard, coll. La Pléiade, 1950.
- ROTIER, E., *De non vertenda scriptura sacra in vulgarem linguam dissertatio* (Toulouse, J. Dembat, 1548).
- _____, *Parergi, sive Tabellae tres similitudinum quibus suis coloribus Haeretici, vera Ecclesia vulgaresque sacrae Scripturae traductiones describuntur. Authores R.P. Inquisitore haereticae pravitatis F. Spiritu Roteri, o.p.* (Toulouse, Boudeville, 1548).
- RUYSBROECK, Jean, *Les sept degrés de l'échelle d'amour spirituel* (texte trad. par C.-H. ROCQUET). Paris : Desclée De Brouwer, coll. Les Carnets, 2000.
- SAGON, F. de, *Le coup d'essay de Francoys de Sagon secrétaire de l'abbé de Saint Ebvroul, contenant la réponse à deux épîtres de Clément Marot retiré à Ferrare, l'une adressante au Roy très-chrétien, l'autre à deux damoysselles seurs* (Paris, à l'enseigne du pot cassé, 1537).
- SEBOND, R., *La Theologie naturelle de Raymond Sebon docteur excellent entre les modernes, en laquelle par l'ordre de Nature, est demonstrée la verité de la Foy Chrestienne et Catholique, traducte nouvellement de Latin en François* (Paris, Gilles Gourbin, 1569).
- SÉNÈQUE, *Le Théâtre des latins* comprenant Plaute, Térence et Sénèque le Tragique. Coll. des Auteurs latins (M. NISARD, dir.). Paris : Didot, 1855.
- SOCRATE de Constantinople, *Histoire ecclésiastique. SC, n° 506*, Paris : Cerf, 2007.

- SOTO, P. de, *Defensio catholicae confessionis et scholiorum circa Confessionem ill^{mi} ducis Wirtenbergensis nomine editam, adversus Prolegomena Brentii* (Anvers, 1557).
- STANISLAUS, H., *Dialogus de eo, num [...] divina officia vulgari lingua peragi fas sit [...]* (Dillingen, 1556).
- _____, *Opus [...] nostri temporis hereses primum ab origine recensens [...]* (Cologne, 1556).
- STRABON, *The Geography of Strabo* (with an English Translation by H. L. JONES). Cambridge, Massachusetts: Harvard University Press. London: William Heinemann Ltd., 1960.
- Tyndale's New Testament translated by William Tyndale* (A modern-spelling edition of the 1534 translation with an intr. by D. DANIELL). New Haven: Yale University Press, 1995.
- VERMIGLI, P. M., *In primum librum Mosis, qui vulgo genesis dicitur commentarii* (Heidelberg, Johannis Lancelloti, 1606).
- _____, *In primum, secundum, et initium tertii libri Ethicorum Aristotelis ad Nichomachum* (Zurich, Froschauer, 1563).
- VIANEY, J., *Les épîtres de Marot*. Paris : Librairie Nizet, 1962.
- ZUTPHEN, G. Zerbolt de, *De libris teutonicalibus* (A. HYMA, éd.), *Nederlands Archief voor Kerkgeschiedenis, nouvelle série*, 17 (1924) : 42-70.
- ZWINGLI, U., *De la Parole de Dieu* (trad et éd. françaises du traité *Klarheit und Gewissheit des Wortes Gottes* par J. COURVOISIER). Paris : Beauchesne, 1989.
- _____, *De vera et falsa religione Huldrychi Zwinglii Commentarius* (Tiguri, Christoph. Froschover, 1525).
- _____, *Huldrych Zwingli writings. Vol. 1. The Defense of the Reformed Faith* (Translated by E. J. FURCHA). Pennsylvania : Pickwick Publications, 1984.

D — Pierre Viret

VIRET, P., «Autre Epistre de Maistre Pierre Viret a toute l'Eglise» dans [A. CHANDIEU], *Histoire des persécutions, et martyrs de l'Eglise de Paris depuis l'An 1557. jusques au tepms (sic) du Roy Charles neuvieme* (Lyon, [chez Duplain], 1564), pp. 115-24.

_____, *Brief sommaire de la doctrine chrestienne, fait en forme de dialogue. Par Pierre Viret. Outre plus avons icy inséré un sermon très excellent auquel en brief et toutefois assez clairement est représenté au vif tout le fait du Seigneur Jésus. Par Henri Bullinger* (s.l., 1561).

_____, *De la différence qui est entre les superstitions et idolatries des anciens gentils et payens, et les erreurs et abuz qui sont entre ceux qui s'appellent Chrestiens : et de la vraye maniere d'honorer Dieu, la Vierge Marie, et les Sainctz* ([Genève], [J. Girard], 1542).

_____, *De la source et de la difference et convenance de la vieille et nouvelle idolatrie, et des vrayes et fausses images et reliques, et du seul et vray Mediateur* (Genève, Jean Girard, 1551).

_____, *De l'autorité et de la perfection de la doctrine des saintes Escritures, et du Ministere d'icelle : et des vrais et faux pasteurs, et de leurs disciples : et des marques pour cognoistre et discerner tant les uns que les autres* (Lyon, Claude Senneton, 1564).

_____, *De la vertu, et usage du ministere de la parolle de Dieu et des Sacremens dépendans d'icelle, et des differens qui sont en la chrestienté, à cause d'iceux* ([Genève], [Jean Girard], 1548).

_____, *De la vraye et fausse religion, touchant les voeus et les sermens licites et illicites et notamment touchant les voeus d'anatheme et d'execration, et les sacrifices d'hosties humaines et de l'excommunication en toutes religions.* (Genève, Jean Rivery, 1560).

_____, *De l'Estat, de la conference, de l'autorite, puissance, prescription et succession tant de la fausse Eglise, depuis le commencement du monde, et des Ministres d'icelles et de leurs vocations et degrez* (Lyon, Claude Senneton, 1565).

_____, *Deux Dialogues. L'Alcumie du Purgatoire, L'Homme naturel* (Postface et n. de J. COURVOISIER). Lausanne : Bibliothèque romande, 1971.

_____, *Des actes des vrais successeurs de Jesus Christ et de ses apostres et des apostats de l'Église papale; contenans [...]* (Genève, Jean Girard, 1554).

- _____, *Des clefs de l'Église et de l'administration de la parole de Dieu et des sacremens, selon l'usage de l'Église romaine; et de la Transsubstantiation : et de la vérité du corps de Jésus-Christ et de la vraye communion d'iceluy* (J. Rivery, 1564).
- _____, *De vero verbi Dei, sacramentorum et Ecclesiae ministerio. Lib. II. De adulterinis sacramentis. Lib. I. De adulterato Baptismi sacramento et de sanctorum oleorum usu et consecrationibus. Lib. I. De adulterata Coena Domini et de tremendis sacrae missae mysteriis. Lib. V. De theatrica Missae saltatione Cento ex veteribus poetis Latinis consarcinatus* ([Genève], Robert Estienne, 1553).
- _____, *Dialogue du combat des hommes contre leur propre salut et contre le devoir et le besoin qu'ils ont de s'en enquérir par la Parolle de Dieu* (Genève, Jean Rivery, 1561).
- _____, *Dialogues du desordre qui est a present au monde, et des causes d'iceluy, et du moyen pour y remedier : desquelz l'ordre et le tiltre sensuit [...]* (Genève, [Jean Girard], 1545).
- _____, *Disputations Chrestiennes en manière de deviz, divisées par dialogues, dont l'ordre sensuit en la page suivante* (Genève, 1544), I-III.
- _____, *Disputations chrestiennes, touchant l'estat des trespasés, faites par dialogues : desquelles la première partie est intitulée les Enfers* (Genève, Jean Girard, 1552).
- _____, *Du devoir et du besoing qu'ont les hommes a s'enquerir de la volonté de Dieu par sa Parolle, et de l'attente et finale résolution du vray concile.* ([Genève], [Jean Girard], 1551).
- _____, *Du vray ministere de la vraye Eglise de Jesus Christ, et des vrais Sacremens d'icelle : et des faus sacremens de l'eglise de l'Antechrist, et des additions adjoustées par les hommes, au sacremens du Baptesme.* ([Genève], Jean Rivery, 1560).
- _____, *Du vray usage de la salutation faite par l'ange à la Vierge Marie, et de la source des chapelets, et de la maniere de prier par conte, et de l'abus qui y est : et du vray moyen par lequel la Vierge Marie peust estre honnoree* (Genève, Jean Girard, 1556).
- _____, *Epistre consolatoire envoyée aux fideles qui souffrent persecution pour le Nom de Jesus et Verité evangelique* (1541).

- _____, *Epistre envoyee aux fideles conversans entre les Chrestiens Papistiques, pour leur remonstrer comment ilz se doyvent garder d'estre souillez et polluz par leurs superstitions et idolatries, et de deshonnorer Jesus Christ* (Genève, 1543).
- _____, *Exposition de la doctrine de la foy chrestienne, touchant la vraye cognoissance et le vray service de Dieu : et la Trinité des personnes en l'unité de l'essence divine : et en la manifestation d'iceluyen la creation tant du grand que du petit monde, et en sa providence en toutes les creatures, et principalement en la nature humaine : et touchant la cheute du genre humain : et la naissance et accroissement et estat ordinaire tant de la vraye que de la fausse Eglise* (Genève, Jean Rivery, 1564).
- _____, *Exposition familiere de l'Oraison de nostre Seigneur Jesus Christ, et des choses dignes de consyderer sur icelle, faite en forme de dialogue* (Genève, Jean Girard, 1548).
- _____, *Exposition familiere sur le Symbole des Apostres, contenant les articles de la foy, et Religion chrestienne, faicte par dialogues* (Genève, Jean Girard, 1544).
- _____, *Exposition familiere sur le Symbole des apostres, contenant les Articles de la Foy, et un sommaire de la religion Chrestienne, faite par Dialogues : reveue et augmentée dernièrement, avec une ample table* (Genève, Jaques Bres, 1560).
- _____, *Familière et ample instruction en la doctrine chrestienne et principalement touchant la divine Providence et prédestination, faite en forme de dialogues* ([Genève], Jean Rivery, 1559).
- _____, *Instruction Chrestienne et somme générale de la doctrine comprinse és saintes Escritures, oules principaux poincts de la vraye religion sont familierement traittez par Dialogues* ([Genève], Estienne Anastase, 1559).
- _____, *Instruction chrestienne en la doctrine de la Loy et de l'Evangile : et en la vraye philosophie et theologie tant naturelle que supernaturelle des Chrestiens : et en la contemplations du temple et des images et oeuvres de la providence de Dieu en tout l'univers : et en l'histoire de la creation et cheute et reparation du genre humain. Le tout divisé en trois volumes, desquels les titres particuliers s'ensuyvent en la page suyvante* (Genève, Jean Rivery, 1564).
- _____, *Interim fait par dialogues* (Lyon, [Claude Senneton], 1565), Édit. critique par G. R. MERMIER. New York / Berne / Frankfurt am Main, Peter Lang, 1985.
- _____, *La cosmographie infernale* (Préface de C. CALAME). Paris : Éd. La Différence, 1991.

_____, *La différence et conférence de la sainte Cène de nostre Seigneur et de la messe* (Genève, 1560).

_____, *La Necromance papale faite par Dialogues* (Genève, Jean Girard, 1553).

_____, *La physique papale faite par manière de deviz et par dialogues* (Genève, Jean Girard, 1552).

_____, *Le monde a l'empire et le monde demoniacle fait par dialogues* (Genève, Jaques Bres, 1561).

_____, *Metamorphose chrestienne, faite pas dialogues* (Genève, Jaques Bres, 1561).

_____, *Petit traicte de l'usage de la salutation angelique, et de l'origine des chapeletz, et l'abus d'iceux* ([Genève], [Jean Girard], 1544).

_____, «Pierre Viret aus lecteurs fideles» dans *Du vray usage de la croix de Jesus Christ, et de l'abus et de l'idolatrie commise autour d'icelle. Par Guillaume Farel* (Jean Rivery, 1560).

_____, *Quatre sermons français sur Esaïe 65 (mars 1559)*. Publiés par H. MEYLAN. Lausanne : Librairie Payot, Publications de la Faculté de théologie, Université de Lausanne, III, 1961.

_____, *Remonstrances aux fideles, qui conversent entre les Papistes et principalement à ceux qui sont en cour et qui ont offices publiques touchant les moyens qu'ilz doyvent tenir en leur vocation à l'exemple des anciens serviteurs de Dieu [...]* (Genève, Jean Girard, 1547).

SCHNETZLER, Ch., VUILLEUMIER, H., SCHRÆDER (avec la collab. d'E. CHOISY et de P. GODET), *Pierre Viret d'après lui-même. Pages extraites des oeuvres du Réformateur à l'occasion du quatrième centenaire de sa naissance* (Publiés sous les auspices de la Société vaudoise de théologie). Lausanne : Bridel, 1911.

_____, *Sommaire des principaux poincts de la Foy et Religion chrestienne et des abus et erreurs contraires à iceux* ([Genève], Jean Rivery, 1561).

_____, *Traicté auquel est deduict s'il est loisible de lire la sainte Escripiture en langue Vulgaire, et du fruit qui en peult sortir* (s.n., s.l., s.d., s.i. [c.1544]).

_____, *Traité des vrais et faux pasteurs et de leurs disciples et des marques pour cognoistre et discerner tant les uns que les autres* (1564).

_____, *Traité, qu'il est necessaire que toutes gens de quelque qualité, sexe, ou aage, qu'ils soient, lisent les saintes Escriitures : Et du moyen qu'on y peut tenir* (s.n., s.l., 1561).

_____, *Traitez divers pouts l'instruction des fideles qui resident et conversent es lieux et pais esquels il ne leur est permis de vivre en la pureté et liberté de l'Evangile. Reveus et augmentez* (Genève, Jean Rivery, 1559).

E — Anonymes, Bibles, NT, Psautiers

Brief discours de la Republique Francoyse, desirant la lecture des Livres de la sainte Escripture (et iceulx approuvés par les Docteurs de l'Eglise) luy estre loysible en sa langue vulgaire (Lyon, Étienne Dolet, 1542).

Brief discours de la Republique Francoyse, desirant la lecture des Livres de la sainte Escripture (et iceulx approuvés par les Docteurs de l'Eglise luy estre loysible en sa langue vulgaire (s.n, s.d., Caen, chez Martin et Pierre Philippe).

Brief recueil de la substance et principal fondement de la doctrine Evangelique ([Paris], [Simon Du Bois], c.1525).

Cantique des fidelles des Eglises de France qui ont vaillamment soustenu pour la parole de Dieu, auquel ils en rendent graces (Lyon, 1564).

Cinquante Pseaumes de David, mis en françoys selon la vérité hébraïque. Édition critique sur le texte de l'édition publiée en 1543 à Genève par Jean Girard (Publiés par G. DEFAUX). Paris : Honoré Champion, 1995.

Complainte Apologétique des Eglises de France. Au Roy, Royne-mere, Roy de Navarre, et autres du Conseil. (par Jaques des Hayes [éditeur fictif], 1561).

DELEPIERRE, O., *Vision de Tondalus. Récit mystique du douzième siècle, mis en français pour la première fois par Octave Delepierre, archiviste de Flandre occidentale* (Publication de la Société des bibliophiles belges séant à Mons, n° 5). Mons : Hoyois-Derely, 1837.

Epistre Chrestienne tresutile a ceulx qui commencent lire la sainte escripture, affin que en lysant la sainte parolle de dieu, ilz soient edifiez, congnoissant la consummation de toute lescription.que sommairement icy est declairee ([Paris], [Simon Du Bois], c. 1525).

Exhortation à la lecture des saintes lettres. Avec suffisante probation des Docteurs de l'Eglise, qu'il est licite, et necessaire, icelles estre translatées en langue vulgaire : et mesmement en la Francoyse (Lyon, Étienne Dolet, 1542).

Exhortation à la lecture des Saintes Lettres. Avec suffisante probation des Docteurs de l'Eglise, qu'il est licite et necessaire, icelles estre translatées en Langue vulgaire : et mesmement en la Françoise (Lyon, Balthazar Arnoullet, 1544).

Exhortation tresutile sur les saintes parolles de nostre Seigneur Jesus, Retournez vous et croyez à l'Evangile. Aussi comment on doit faire les bonnes œuvres, et quelles sont les bonnes œuvres ([Genève], [Jean Girard], 1541).

Genealogie et la Fin des Huguenaux, et descouverte du Calvinisme (Lyon, B. Rigaud, 1573).

La Bible en laquelle sont contenus tous les livres canoniques, de la sainte escriture, tant du vieil que du nouveau Testament : et pareillement les Apocryphes. Le tout translaté en langue fran,oise, avec diligente collation : non seulement aux anciens et fideles exemplaires, mais aussi à l'original et signamment des canoniques ([Genève], [J. Girard], 1540).

La Chanson de Christine par C.M., suivie de La response et suyte de la precedente, qui est un plaintif des fideles, voyans les malins qui taschent a corrompre le saint Evangile de Dieu, et empeschent son cours (Genève, Cercia, 1558).

La Clef du vieil et Nouveau Testament. Avec un propos de la cognoissance de Dieu (1562).

La confession et raison de la foy de Maistre Noel Beda Docteur en theologie et Sindique de la sacree Université à Paris: envoyee au treschrestien Roy de France Francoys premier de ce Nom ([Neuchâtel], [Pierre de Vinglé], 1533).

La Disputation de l'Asne contre frere Anselme Turmeda, sur la nature et noblesse des animaux, faite et ordonnee par le dict frere Anselme en la cité de Thunics L'An 1417 (Lyon, Jaume Jaqui, 1544).

La Fontaine de Vie. De laquelle resourdent tresdoulces consolations, singulierement necessaires aux cueurs affligez. Plus y est adjouste linstruction pour les enfans. (Paris, Estienne Caveiller, pour Arnoul Langelier, 1542).

«*La Sorbonne la bigotte. Chanson satirique du XVI^e siècle 1530 ?*» *B.S.H.P.* 12 (1863): 129-30.

La troisième requestes presentee au roi. Par les deputez des Eglises es parces parmy le Royaume de France (1561). Archives Tronchin, Genève MHR, «Recueil de diverses pièces d'histoire Religieuse de France», n^o II, coté T12.

- La Verite cachee, devant cent ans faicte et composee a six personnages : nouvellement corrigee et augmentee avec les autoritez de la saincte escripture* ([Neuchâtel], [Pierre de Vingle], 1533 ?).
- Le moyen de parvenir a la cognoissance de Dieu, et consequemmen à salut. avec allegation de plusieurs bons auteurs, nommez en la page suyvante* (Lyon, Robert Granjon, 1562).
- Le Moyen de promptement et facilement apprendre en lettres françoise, à bien lire, prononcer et escrire. Ensemble la manière de prier Dieu en toutes necessitez* (Paris, Robert Granjon, s.d. [1559]).
- Le Nouveau Testament, C'est-à-dire, La nouvelle Alliance de nostre Seigneur et seul Sauveur Jesus Christ, Translaté de Grec en François. Reveu par M. Jehan Calvin* (Genève, Jean Girard, 1543).
- Le Nouveau Testament, Cest a dire : La nouvelle Alliance De nostre Seigneur et seul Sauveur Jesus Christ. Translate de Grec en Francoys. Reveu de nouveau et remis en son entier avec Sommaires* ([Genève], [Jean Michel], 1544).
- Le nouveau testament de nostre seigneur et seul sauveur Jesus Christ [...] imprime en telle grosse lettre que vous voyez, pour plus aysement et facilement lire une tant Saincte lecture. Avec une briesve table des plus singulieres et necessaires matieres comprises en iceluy* (colophon : Neuchâtel, Pierre de Vingle, 1534).
- Le Restaurateur de l'Estat François* (s.a., s.l., 1588).
- Les Articles de la sacrée faculté de théologie de Paris concernant notre foi et religion chrétienne et forme de prêcher. Avec le remède contre la Poison.* Genève : 1941.
- Les Epistres de Monseigneur Saint Paul, glosées par un vénérable Docteur de la faculté de Théologie* (Paris, Charles Langelier, 1544).
- Les Évangiles des quenouilles*, publiés à Bruges en 1480 (J. LACARRIÈRE). Paris : Albin Michel, 1998.
- Le vergier spirituel et mystique, rempli tant de nouveaux que anciens fruits de l'ame fidele* (Lyon, J. et F. Frellon, 1542).
- MAROT, C. et BÈZE, Th. de, *Les Psaumes en vers français avec leurs mélodies. Facsimilé de l'édition genevoise de Michel Blanchier, 1562* (Publié avec une intr. de P. PIDOUX). Genève : Droz, 1986.

[OLIVETAN, P. R.], *La Bible Qui est toute la Sainte escripture. En laquelle sont contenus, le Vieil Testament et le Nouveau, translatez en Francoys. Le Vieil de Lebrieu : et le Nouveau, du Grec* (Neuchâtel, Pierre de Vingle, 1535).

Procès de Baudichon de la Maison Neuve accusé d'hérésie à Lyon (Publié d'après le m.s. original conservé aux Archives de Berne et précédé d'un avant-propos par J. G. BAUM). Genève : J.-G. Fick, 1873.

Pseaulmes de David. Tant en Latin, qu'en François (Lyon, Balthazar Arnoullet, 1553).

Remonstrance aux princes du sang, touchant les affaires de nostre temps ([Jean Saugrain], [Lyon], 1561).

Remonstrance des habitants de Nismes au roi Charles IX sur la réformation de l'Etat (1560 = 1561 n.s.).

Rémonstrance (sic) en forme de Requeste, à la Royne-Mere du Roy, et au Roy de Navarre (1561).

Satyres Chrestiennes de la cuisine Papale (Conrad Badius, 1560). Réimpression : Genève : J.-G. Fick pour M. G. Revilliod, 1857.

Singulier antidot contre la poison des chansons d'Artus Désiré ausquelles il a damnablement abusé d'aucuns psalmes du prophète royal David, fait par I.D.D.C. (J. PINEAUX, éd.). Genève : Droz, 1977.

Supplication et remonstrance, Adressee au Roy de Navarre, & autres Princes du sang de France, pour la delivrance du Roy & du Royaume (1561).

Traicté de purgatoire ([Genève], [Jean Girard], 1543).

Tresor de consolation, instructions, et prieres tiree de la S. Esriture, pour tous ceux qui sont en adversité. Et specialement pour les malades et mourans. Recuielly, et mis en lumiere par Samuel Cucuel, Ministre de la parole de Dieu à Montbeliard. Il y a sur la fin des prieres pour les Enfans allans à l'Escole, et pour dire le matin et le soir, devant et apres les repas. (A Montbeliard, Par Jaques Foylet, Imprimeur de son Altesse, [1602]).

F — Études, ouvrages, travaux

Actes du colloque Guillaume Farel (Neuchâtel, 29 sept. - 1er oct. 1980). Publiés par P. BARTHEL, R. SCHEURER, R. STAUFFER. Cahiers de la R.T.P. 9/1. Genève- Lausanne-Neuchâtel : 1983, 2 t.

- ALFEYEV, H., *Le mystère de la foi. Introduction à la théologie dogmatique orthodoxe*. Paris : Cerf, 2001.
- ALVES, A. A., «The Christian social organism and social welfare : The case of Vives, Calvin and Loyola.» *S.C.J.* 20 /1 (1989) : 3-21.
- AMARGIER, P. *Une Église du renouveau. Réformes et réformateurs, de Charlemagne à Jean Hus 750-1415*. Paris : Cerf, 1998.
- AQUILON, P., «Paris et la Bible française (1516-1586)», *Censures. De la Bible aux larmes d'Eros*. Paris : Bibliothèque publique d'information, Centre Georges Pompidou, 1987, pp. 12-22.
- _____, «La Bible abrégée.» *R.F.H.L.* (1972) : 147-82.
- ARMOGATHE, J.-R. (dir.), *Le Grand siècle et la Bible*. Paris: Éd. Beauchesne, 1989.
- _____, «Les deux livres», *La Bible à la croisée des savoirs* (M.-C. PITASSI et al.) *R.T.P.* 133/3 (2001) : 343-55.
- ARNAUD, E., *Histoire des protestants de Provence, du comtat venaisin et de la principauté d'Orange*. Paris : Grassart, Libraire-éditeur, 1884, vol. 2.
- «Documents inédits et originaux. Arrêt de 1540 prohibant la lecture des livres saints. Un index du XVI^e siècle (1548-1549).» *B.S.H.P.* 1 (1852/1853) : 354-63; 437-48.
- AUDISIO, G., «Pourquoi une Bible en français pour les Vaudois», *Olivétan, traducteur de la Bible* (Actes du colloque d'Olivétan Noyon, mai 1985, présentés par G. CASALIS et B. ROUSSEL). Paris : Cerf, 1987, pp. 117-37.
- _____, «Les vaudois et le livre (XV^e-XVI^e siècle)», *Les Réformes. Enracinement socio-culturel, XXV^e colloque international d'études humanistes, Tours, 1^{er}-13 juillet 1982* (études réunies par B. CHEVALIER et R. SAUZET). Paris : Édit. de la Maisnie, 1982, pp.183-89.
- AUGSBURGER, D. A., «Calvin et le second commandement», *Histoire de l'exégèse au XVI^e siècle*. Genève : Droz, 1978, pp. 84-94.
- _____, «Pierre Viret on the Sabbath Commandment.» *A.U.S.S.* 20/2 (1982) : 91-101.
- AUGUSTIJN, C., «Heperaspistes I : La doctrine d'Erasmus et de Luther sur la "Claritas Scripturae"», *Colloquia Erasiana Turonensia*. Douzième stage international

- d'études humanistes, Tours 1969. Paris : Librairie Philosophique J. Vrin, 1972, vol. 1, pp. 737-48.
- AUWERS, J.-M. *et al.* *La Bible en français. Guide des traductions courantes.* Bruxelles : Lumen Vitae, Cahiers Connaître la Bible 11/12, 1999.
- BABUT, J.-M., «La Traduction Œcuménique de la Bible», J.-M. AUWERS *et al.*, *La Bible en français. Guide des traductions courantes.* Cahiers Connaître la Bible 11/12. Bruxelles : Lumen Vitae, 1999, pp. 49-57.
- BACKUS, I., «Calvin's Judgment of Eusebius of Caesarea. An Analysis.» *S.C.J.* 22/3 (1991) : 419-37.
- _____, *Les sept visions et la fin des temps.* Genève-Lausanne-Neuchâtel, 1997, Cahiers de la *R.T.P.* (19).
- _____, «Marie Dentières : un cas de féminisme théologique à l'époque de la Réforme ?» *B.S.H.P.* 137 (1991) : 177-95.
- _____, «Renaissance Attitudes to New Testament Apocryphal Writings: Jacques Lefèvre d'Étaples and His Epigones.» *R.Q.* 51 (1998) : 1169-98.
- BADDELEY, S., «Le choix des langues : Lefèvre d'Étaples et les questions linguistiques au début du XVI^e siècle», *Jacques Lefèvre d'Étaples (1450?-1536). Actes du colloque d'Étaples les 7 et 8 novembre 1992* (J.-F. PERNOT, dir.). Paris : Honoré Champion, 1995, pp. 81-95.
- _____, *L'orthographe française à l'époque de la Réforme.* Genève : Droz, 1993.
- BAEHLER, E., «Petrus Caroli und Calvin. Ein Beitrag zur Geschichte und Kultur der Reformationszeit.» *J.S.G.* 29 (1904) : 39-167.
- BAINTON, R., «The Bible in the Reformation», *The Cambridge History of the Bible. The West from the Reformation to Present Day* (S. L. GREENSLADE, éd.). Cambridge : at the University Press, 1963, pp. 1-37.
- BARBICHE, B., *Les institutions de la monarchie française à l'époque moderne.* Paris : P.U.F., 1999.
- BARNAUD, J., «Lefèvre d'Étaples et Bédier. Les premiers assauts donnés à la Réforme française.» *B.S.H.P.* 85 (1936) : 251-79.
- _____, *Le Jubilé de Pierre Viret Lausanne et Orbe, 23-26 oct. 1911.* Lausanne : imprimerie Charles Pache, 1911.

- BARTHÉLEMY, D., «La Bible française depuis ses origines jusqu'à la fin du XVI^e siècle», *Découvrir l'Écriture*. Paris : Cerf, coll. Lectio Divina hors série, 2000, pp. 67-108.
- _____, «La critique canonique», *Découvrir l'Écriture*. Paris : Cerf, coll. Lectio Divina hors série, 2000, pp. 197-237.
- BATAILLON, M., *Érasme et l'Espagne* (texte établi par D. DEVOTO, C. AMIEL, éd.). Genève : Droz, 1991, t. 1.
- BAVAUD, G., «La position du réformateur Pierre Viret face aux Deutérocannoniques», *Le Canon de l'Ancien testament. Sa formation et son histoire* (J. D. KAESTLI, O. WERMELINGER, dir.). Genève : Labor et Fides, 1984, pp. 245-51.
- _____, «L'attitude du Réformateur Pierre Viret face à l'argument de prescription chez saint Augustin.» *R.É.A.* 3/4 (1980) : 257-65.
- _____, *Le réformateur Pierre Viret (1511-1571). Sa théologie*. Genève : Labor et Fides, 1986.
- _____, «Le regard critique de Viret sur son enfance catholique.» *Z.S.K.* 1/4 (1986) : 99-116.
- _____, «Les interventions de Pierre Viret à la "Dispute" en rapport avec son enseignement ultérieur», *La Dispute de Lausanne (1536). La théologie réformée après Zwingli et avant Calvin* (textes du Colloque international sur la Dispute de Lausanne, 29 sept. – 1^{er} oct. 1986 réunis par E. JUNOD). Lausanne : coll. Bibliothèque Historique Vaudoise, n° 90, 1988, pp. 123-32.
- _____, «Les réformateurs voulaient-ils fonder une nouvelle Église ? La position de Pierre Viret.» *N.V.* 57/3 (1982) : 227-35.
- _____, «L'opposition du Réformateur Pierre Viret à la dévotion mariale», *De cultu mariano saeculo XVI. Acta congressus mariologici-mariani internationalis caesaraugustae anno 1979 celebrati*, Vol. III, *De cultu mariano reformatorum saec. XVI et ecclesiae orthodoxae doctrina*. Rome : Pontifica Academia Mariana Internationalis, 1985), pp. 293-320.
- BEDOUELLE, G., «Guillaume Farel et le dominicain Guy Furbity ou une dispute de prêcheurs», *Actes du colloque Guillaume Farel* (Neuchâtel, 29 sept. - 1^{er} oct. 1980). Publiés par P. BARTHEL, R. SCHEURER, R. STAUFFER. Cahiers de la *R.T.P.* 9/1. Genève - Lausanne - Neuchâtel, 1983, pp. 89-98.

- _____, F. WALTER (éd.), *Histoire religieuse de la Suisse. La présence des catholiques*. Paris - Fribourg : Cerf-Édit. Universitaires Fribourg, 2000.
- _____, «Le débat catholique sur la traduction de la Bible en langue vulgaire. *Appendice* : La lecture de la Bible en langue vivante au XVI^e siècle : chronologie de quelques textes et faits marquants (G. BEDOUELLE, B. ROUSSEL)», *Théorie et pratique de l'exégèse. Actes du troisième colloque international sur l'histoire de l'exégèse biblique au XVI^e siècle*. Genève : Droz, 1990, pp. 39-76.
- _____, «Lefèvre d'Étapes et Luther. Une recherche de frontière (1517-27) : le cas de l'épître de Jacques.» *R.H.P.R.* 63 (1983) : 17-32.
- _____, *Le Quincuplex Psalterium* de Lefèvre d'Étapes. Un guide de lecture. Genève : Droz, 1979.
- _____, ROUSSEL, B. (dir.), *Le temps des Réformes et la Bible*. Paris : Beauchesne, 1989.
- _____, *Lefèvre d'Étapes et l'intelligence des Écritures*. Genève : Droz, 1976.
- _____, «*Letres certaines d'aucuns grands troubles...* Récit fictifs et vraies questions théologiques», *Littératures*, t. 1, pp. 207-215.
- BENSE, W. F., *Noel Beda and the Humanist Reformation at Paris, 1504-1534*. Boston : Harvard University, 1967 (thèse doctorale non publiée).
- _____, «Noël Beda's view of the Reformation», *Occasional Papers of the American Society for Reformation Research* 1 (1977) : 93-107.
- BEHR-SIGEL, E., *Le lieu du cœur. Initiation à la spiritualité de l'Église orthodoxe. Avec une contribution de l'évêque K. WARE "La puissance du Nom"*. Paris : Cerf, Coll. «Théologies», 1989.
- BENTLEY, J., *Humanists and Holy Writ. New Testament Scholarship in the Renaissance*. Princeton : Princeton University Press, 1983.
- BERGIER, J.-F., «Le contrat d'édition de la *Bible de l'épée* Genève, 1540.» *BHR* 18 (1956) : 110-13.
- _____, «Un épisode de la Réforme à Genève : L'empoisonneuse de Pierre Viret.» *R.T.P.* 11 (1961) : 236-50.
- BERGSON, H., *Le Rire. Essai sur la signification du comique*. Paris : P.U.F., 1967.

- BERNARD-MAISTRE, H., «Un théoricien de la Contemplation à la chartreuse parisienne de Vauvert. Pierre Cousturier dit Sutor (c.1480-18 juin 1537).» *R.A.M.* 32-33 (1956-57) : 174-95.
- BERTHOUD, J.-M., «L'apologétique de Pierre Viret – Une apologétique présuppositionnaliste et créationnelle.» *Résister et construire* 37-38 (Lausanne : Déc. 96 - Janv. 97) : 32-40.
- _____, «Pierre Viret et le refus de l'Église de plier devant la puissance de l'État», *Des actes de l'Église. Le christianisme en Suisse romande*. Lausanne : édit. l'Age d'Homme, 1993, pp. 45-58.
- _____, *Pierre Viret : The Apologetics and Ethics of the Reformation*. Lausanne : Édit. Pierre Viret, 1996.
- BERTHOUD, G., *Antoine Marcourt, Réformateur et Pamphlétaire. Du "Livre des marchans" aux Placards de 1534*. Genève : Droz, 1973.
- _____, «Farel, auteur du Traité "de Purgatoire" ?», *Actes du colloque Guillaume Farel* (Neuchâtel, 29 sept. - 1^{er} oct. 1980). Publiés par P. BARTHEL, R. SCHEURER, R. STAUFFER. Cahiers de la R.T.P. 9/1. Genève - Lausanne - Neuchâtel, 1983, t. 1, pp. 241-52.
- _____, «La Confession de maître Noël Béda et le problème de son auteur.» *B.H.R.* 29 (1967) : 373-97.
- _____, «L'Arrestation d'Antoine Saunier (février 1530) : une lettre inédite de P. Lizet.» *B.S.H.P.* 82 (1933) : 321-25.
- _____, «L'édition originale de l'*Instruction des enfans* par Olivétan.» *M.N.* (1937) : 70-79.
- _____, «Les impressions genevoises de Jean Michel (1538-1544)», *Cinq siècles d'imprimerie genevoise* (Actes du Colloque international sur l'histoire de l'imprimerie et du livre à Genève, 27-30 avril 1978. Publiés par J.-D. CANDAU et B. LESCAZE). Genève : S.H.A.G., 1980, vol. 1, pp. 55-88.
- _____, «Le solde des livres imprimés par Pierre de Vingle et les Vaudois du Piémont.» *M.N.* (1980) : 74-79.
- _____, «Livres pseudo-catholiques de contenu protestant», *Aspects de la propagande religieuse*. Genève : Droz, 1957, pp. 143-54.

- BERTHOUD, M., *Le monde à l'empire de Pierre Viret : une conception de l'histoire au XVI^e siècle* (mémoire de Licence en Histoire Moderne. Session d'Oct. 1996). Université de Lausanne, Faculté des Lettres, Section d'histoire (non publié).
- BESSON, P., *Pierre Viret et le Jésuite Auger*. Rouillac : Bureau de l'Etendard évangélique, coll. «Questions historiques», 1911, 8 pp.
- BETTS, C. J., *Early Deism in France*. The Hague : Martinus Mijhoff Publishers, 1984.
- BIDEAUX, M., «De Sebond à Montaigne : d'une Apologie l'autre.» *N.R.S.S.* 12/2 (1994) : 165-87.
- BIETENHOLZ, P. G., *Basle and France in the Sixteenth Century. The Basle Humanists and Printers in Their Contacts with Francophone Culture*. Genève : Droz, 1971.
- _____, «Édition et Réforme à Bâle (1517-1565)», J.-F. GILMONT (dir.). *La Réforme et le livre. L'Europe de l'imprimé (1517-v.1570)*. Paris : Cerf-Histoire, 1990, pp. 239-68.
- BIOT, B., *Barthélemy Aneau, régent de la Renaissance lyonnaise*. Paris : Honoré Champion, 1996.
- BLANCHARD, Yves-Marie, « Le Christ médecin et la relecture augustinienne du prologue johannique », *Les Pères de l'Église face à la science médicale de leur temps* (Véronique BOUDON-MILLOT, Bernard POUDERON, dir.), Actes du troisième colloque d'études patristiques, Paris, 9-11 sept. 2004, organisé par l'Institut catholique de Paris et l'Université de Tours avec la participation de l'UMR-CNRS 8062 « Médecine grecque », pp. 477-95.
- BLASER, K., «L'Écriture, son rôle et son interprétation selon la Dispute de Lausanne», *La Dispute de Lausanne (1536). La théologie réformée après Zwingli et avant Calvin*, Textes du Colloque international sur la Dispute de Lausanne réunis par E. Junod (Coll. «Bibliothèque Historique Vaudoise», n° 90) Lausanne : 1988, 49-60.
- BLEZNICK, D. W., «Furio Ceriol y la controversia sobre la traducción de la Biblia.» *Revista Hispanica Moderna* 34 (1968) : 195-205.
- BLOCHER, H., «L'analogie de la foi dans l'étude de l'Écriture Sainte.» *HOKHMA. Revue de réflexion théologique* 36 (1987) : 1-20.
- BODENMANN, R., «Farel et le livre réformé français», *Le livre évangélique en français avant Calvin. Études originales, publications d'inédits, catalogues*

- d'éditions anciennes* (J.-F. GILMONT, W. KEMP, éd.). Turnhout : Brépols, coll. «Nugæ humanisticæ sub signo Erasmi», n° 4 - hiver 2004, pp. 13-39.
- _____, LAUSTEN, M. S., «Une lettre oubliée de François Lambert d'Avignon.» *B.S.H.P.* 142 (1996) : 155-74.
- BOGAERT, P.-M. (dir.), *Les Bibles en français. Histoire illustrée du moyen âge à nos jours*. Turnhout : Brepols, 1991.
- _____, «La Bible au peuple. Influence de l'iconographie luthérienne sur les Bibles françaises», H. R. BOUDIN, A. HOUSSIAU (éd.) *Luther aujourd'hui*. Cahiers de la *R.T.L.*, 11. Louvain-la-Neuve : Publications de la Faculté de Théologie, 1983, pp. 73-87.
- BOHATCOVÁ, M., «Die Kralitzer Bibel (1579-1594) – die Bibel der böhmischen Reformation.» *G.J.* (1992) : 238-53.
- _____, «Le livre et la Réforme en Bohême et en Moravie», J.-F. GILMONT (dir.) *La Réforme et le livre. L'Europe de l'imprimé (1517-v.1570)*. Paris : Cerf, 1990, pp. 393-416.
- BONNARD, J., *Les traductions de la Bible en vers français au moyen âge*. Genève : Slatkine Reprints, 1967.
- BONNEFON, M. M., *R.H.L.F.* (1894) : 103-38; 259-85.
- BOSSARD, M., «Ambroise Paré et Pierre Viret: comment l'un s'est paré des plumes de l'autre ou un plagiat vieux de quatre siècles.» *É.L.* III/4 (1971) : 1-46.
- _____, «Le Pays de Vaud d'avant la Réforme selon Pierre Viret.» *E. L.* 1 (1988) : 113-34.
- _____, «Tournée zoologique à travers les dialogues de Pierre Viret (1545)», *Mélanges d'Histoire du XVI^e siècle, Offerts à Henri Meylan*. Genève : Droz, 1970, pp. 91-106.
- BOUYER, Louis, *Du protestantisme à l'Église*. Paris : Éditions du Cerf, 1959.
- BOVET, F., *Histoire du psautier des églises réformées*. Neuchâtel-Paris : 1872.
- BOUVIER, A., *Un père de l'Église réformée. Henri Bullinger, le second réformateur de Zurich*. Genève : 1987.

- BOYLE, L. E., «Innocent III and Vernacular versions of Scripture», *The Bible in the Medieval World. Essays in Memory of Beryl Smalley* (K. WALSH et D. WOOD, éd.). Published for the Ecclesiastical History Society by Basil Blackwell, 1985.
- BRANDMÜLLER, W., «*Traditio Scripturae Interpres* : The Teaching of the Councils on the Right Interpretation of Scripture up to the Council of Trent.» *C.H.R.* 4 (1987) : 523-40.
- BRANDT, S. R., *Jean Girard : Genevan Publisher (1536-1557)*. University of California at Berkeley, 1992 (thèse de doctorat non-publiée).
- BRASART-DE-GROËR, G., «Le collège, agent d'infiltration de la Réforme. Barthélemy Aneau au collège de la Trinité», *Aspects*, pp. 167-75.
- BRASSELER, L., *Pierre Viret : pièce historique en quatre actes*. Lausanne : F. Rouge et Cie S.A. Librairie de l'Université, 1936, 154 pp.
- BRETON, A., «Vaudoisie en Languedoc XII^e-XIV^e siècle», *Le Pays cathare. Les religions médiévales et leurs expressions méridionales* (J. BERLIOZ, dir.). Paris : Seuil. Coll. Points-Histoire, 2000, pp. 125-46.
- BRITNELL, J., «Jean Bouchet's Prayers in French for the laity, *Les cantiques et oraisons contemplatives de l'ame pénitente traversant les voies périlleuses.*» *B.H.R.* 38/3 (1976) : 421-36.
- BRUCE, F. F., *The Canon of Scripture*. Downers Grove, Illinois : Intervarsity Press, 1988.
- BRUN, R. *Le livre français*. Paris : P.U.F, Coll. «Le Lys d'or», 1969.
- BRUNE, F., *Pour que l'homme devienne Dieu*. La Flèche (Sarthe) : coll. «Petite Renaissance», 2008.
- BUISSON, F., *Sébastien Castellion. Sa vie et son œuvre (1515-1563). Étude sur les origines du protestantisme libéral français*. Nieuwkoop : B. De Graaf, 1964 [Paris : Hachette, 1892], t. 1.
- BURNETT, R., «John Calvin and the *Sensus Literalis*.» *S.J.T.* 57 (2001) : 1-13.
- BURNOTTE, M., «La pensée mariale de Jean Calvin.» *Rev. Réf.* 92/4 (1972) : 185-91.
- BUSINO, G., FRAENKEL, P., «Il 450° anniversario della nascita di Pierre Viret (1511-1571).» *R.S.H.* 12/3 (1962): 368-74 (trad. anglaise : «Rediscovering the

- minor Reformers. Towards a Re-appraisal of Pierre Viret ?» *B.H.R.* 24 (1962): 611-19).
- CADIER, J., «Un réformateur du Pays de Vaud en séjour à Montpellier et au Béarn.» *M.H.* 19 (1963) : 3-7.
- CAHIER-BUCCELLI, G., «Dans l'ombre de la Réforme. Les membres de l'ancien clergé demeurés à Genève (1536-1558).» *Bulletin de la S.H.A.G.* 18 (1987) : 367-89.
- CAMERON, R., «The Charges of Lutheranism Brought Against Jacques Lefèvre d'Étaples.» *H.T.R.* 63 (1970) : 2-24.
- CAMHY, O., *Paroles du Talmud* (Préface de J. KAPLAN, Grand Rabbin de France). [France] : Édit. Stock /Judaïsme Israël, 1980.
- CAMPENHAUSEN, H. von, *Les Pères grecs* (Trad. de l'allemand par O. MARBACH). Saint-Amand : Édit. de l'Orante, 1963.
- CAMPOREALE, S. I., «Renaissance Humanism and the Origins of Humanist Theology», *Humanity and Divinity in Renaissance and Reformation Essays in Honor of Charles Trinkaus* (J. W. O'MALLEY, T. M. IZBICKI, G. CHRISTIANSON, éd.). Leiden : E. J. Brill, 1993, pp. 101-24.
- CARBONNEL, Ch.-O., *L'historiographie*. Paris : P.U.F, 1993 [1981].
- CARRIERE, V., «Lefèvre d'Étaples à l'Université de Paris», *Études historiques dédiées à la mémoire de Roger Rodière*. Arras : 1947, pp. 109-20.
- CARRINGTON, L., «The Boundaries Between Text and Reader: Erasmus's Approach to Reading Scripture.» *A.R.G.* 88 (1997) : 5-22.
- CARRUTHERS, M., *The Book of Memory. A Study of Memory in Medieval Culture*. Cambridge : Cambridge University Press, 1998 (1990).
- CARTER, H., «The Script Types of Robert Granjon.» *G.J.* (1962) : 44-49.
- CARTIER, A., *Arrêts du Conseil de Genève sur le fait de l'imprimerie et de la librairie de 1541 à 1550*. Genève : Georg et C°, Libraires-Éditeurs, 1893.
- CASALIS, G., ROUSSEL, B., *Olivétan, traducteur de la Bible. Actes du colloque Olivétan, Noyon, mai 1985*. Paris : Cerf, 1987.
- CAUSSE, M., «Les dissimulations de Marguerite.» *B.S.H.P.* 132 (1986) : 347-90.

- CENTLIVRES, R., «Les “Capita Calumniarum” de Zébédée et la Réponse de Pierre Viret», *Mélanges d’Histoire du XVI^e siècle, Offerts à Henri Meylan*. Genève : Droz, 1970, pp. 107-26.
- CHÉDOZEAU, B., «Aux sources éloignées de la Révolution: les laïcistes doctrinaux et la lecture de la Bible (XVIII^e siècle).» *R.S.P.T.* 72 (1988) : 517-40.
- _____, «Les préfaces de la Bible de Port-Royal», *Entrer en matière, les prologues* (J.-D. DUBOIS et B. ROUSSEL, dir.). Paris: Cerf, Centre d’Études des Religions du Livre, 1998, pp. 473-84.
- _____, «Les grandes étapes de la publication de la Bible catholique en français du concile de Trente au XVIII^e siècle», *Le Grand siècle et la Bible* (J.-R. ARMOGATHE, dir.). Paris : Éd. Beauchesne, 1989, pp. 341-60.
- _____, «Port-Royal et la Bible. Le refus de la Regula IV de l’*Index* romain chez Jean de Néercassel et Guillaume Le Roy.» *R. S.P.T.* 72 (1988): 427-35.
- CHÉLINI, J., *Histoire religieuse de l’Occident médiéval*. Paris : Hachette, 1991.
- CHENEVRIÈRE, M., «Did Calvin Advocate a Theocracy ?», *Articles on Calvin and Calvinism. Vol. 11. “Calvin’s thought on economics and social issues and the relationship of church and state”* (R. C. GAMBLE, Ed.). New York : Garland Publishing, pp.
- _____, *La pensée politique de Calvin*. Genève : Slatkine Reprints, 1970 [1937].
- CHIFFLOT, Th. G., *Comprendre la Bible*. Paris : Cerf, coll. Foi Vivante, 1965.
- CHOMARAT, J., «Les *Annotationes* de Valla, celles d’Érasme et la grammaire», *Histoire de l’exégèse au XVI^e siècle. Texte du colloque international tenu à Genève en 1976* (O. FATIO et P. FRAENKEL, dir.). Genève : Droz, 1978, pp. 202-28.
- CHRISMAN, M. U., *Conflicting Visions of Reform. German Lay Propaganda Pamphlets, 1519-1530*. Studies in German Histories (R. CHICKERING, T. A. BRADY, Ed.). New Jersey : Humanities Press, 1996.
- _____, «L’édition protestante à Strasbourg (1519-1560)», J.-F. GILMONT (dir.). *La Réforme et le livre. L’Europe de l’imprimé (1517-v.1570)*. Paris : Cerf-Histoire, pp. 217-38.
- _____, «Polémique, bibles, doctrine. L’édition protestante à Strasbourg 1519-1599.» *B.S.H.P.* 130/ 3 (1984) : 319-49.

- CHRISTIANI, L., «Luther et la faculté de théologie de Paris.» *R.H.É.F.* 32 (1946) : 53-83.
- CHRISTIE, R. C., *Étienne Dolet : The Martyr of the Renaissance, 1508-1546.* London : Macmillan, 1899. Réimpression : Nieuwkoop : De Graaf, 1964.
- COLLETI, V., *L'éloquence de la chaire. Victoires et défaites du latin entre Moyen-Age et Renaissance.* Paris : Cerf-Histoire, 1987 [italien, 1983].
- Commission Biblique Pontificale. L'interprétation de la Bible dans l'Église.* Montréal : Édit. Paulines, 1994.
- COTTRET, B., *Calvin. Biographie.* Paris : Jean-Claude Lattès, 1995.
- COQ, D., «Les débuts de l'édition en langue vulgaire en France : Publics et politiques éditoriales.» *G.J.* (1987) : 59-72.
- COUROUAU, J.-F., «Les apologies de la langue française (XVI^e siècle) et de la langue occitane (XVI^e-XVII^e siècles) : naissance d'une double mythographie. Première partie.» *N.R.S.S.* 21/2 (2003) : 35-51.
- CROUZET, D., *La genèse de la Réforme française (1520-1562).* Paris : SEDES, 1996.
- DAGENS, J., «Humanisme et évangélisme chez Lefèvre d'Étaples», *Courants religieux et humanisme à la fin du XV^e et au début du XVI^e siècle* (Colloque de Strasbourg 9-11 mai 1957). Paris : P.U.F., 1959, pp. 121-34.
- DAHAN, G., «Les Pères dans l'exégèse médiévale de la Bible.» *R.S.P.T.* 1 (2007) : 109-27.
- _____, *L'occident médiéval lecteur de l'Écriture.* Supplément au Cahier Évangile, n° 116. Paris : Cerf, 2001.
- D'ALMEIDA, F., *La manipulation.* Paris : P.U.F., «Que sais-je ?», 2002.
- DANGON, G., «Les Arnoullet, imprimeurs lyonnais du seizième siècle.» *Le Courrier graphique* 73 (1954) : 11-15.
- _____, «Les Jean de Tournes. Petite contribution à l'histoire des imprimeurs lyonnais et genevois.» *Le Courrier Graphique* 70 (1954) : 11-15.
- DAUSSY, H., «Les Huguenots entre l'obéissance au roi et l'obéissance à Dieu.» *N.R.S.S.* 22/1 (2004) : 49-69.

- DAVIS, N. Z., «A Note on the Publishers of a Lyon Bible of 1566.» *B.H.R.* 34 (1972) : 501-03.
- _____, «Le monde de l'imprimerie humaniste : Lyon», *Histoire de l'édition française. Le livre conquérant. Du Moyen Age au milieu du XVII^e siècle.* Paris : Fayard / Cercle de la Librairie, pp. 303-35.
- _____, *Les cultures du peuple : rituels, savoirs et résistances au XVI^e siècle.* Paris : Aubier, 1979 [trad. de *Society and Culture in Early Modern France.* Stanford, CA, 1975].
- DEANESLY, M., *The Lollard Bible and other Medieval Biblical Versions.* Cambridge : at the university Press, 1966 [1922].
- Déclaration luthéro-catholique sur la doctrine de la justification* (Réalisée par l'Église catholique et la Fédération luthérienne mondiale. (trad. française) Paris / Genève : Cerf / Bayard / Fleurus-Mame / Labor et Fides, 1999.
- DE CLERCQ, C., «La Bible française de René Benoist.» *G.J.* (1957) : 168-74.
- DE COURCELLES, D., «Les bibles en Catalogne à la fin du Moyen Âge ou l'occultation de la lettre sacrée.» *R.H.R.* 218/1 (2001) : 65-82.
- DEFAUX, G., «Clément Marot et ses éditions lyonnaises : Etienne Dolet, Sébastien Gryphe, et François Juste», *Intellectual Life in Renaissance Lyon* (Proceedings of the Cambridge Lyon Colloquium, 14-16 April 1991, P. FORD, G. JONDORF, éd.). Cambridge : Cambridge French Colloquia, 1993, pp. 81-112.
- DEFAUX, G., «Marot, traducteur des Psaumes: du nouveau sur l'édition anonyme (et genevoise) de 1543.» *B.H.R.* 56 (1994) : 59-87.
- DE JONG, J. A., «“An Anatomy of All Parts of the Soul” : Insights into Calvin's Spirituality from His Psalms Commentary», *Calvinus Sacrae Scripturae Professor. Calvin as Confessor of Holy Scripture* (W. H. NEUSER, éd.). Grand Rapids : Eerdmans, 1990, pp. 1-14.
- DEKKERS, E., «L'Église devant la Bible en langue vernaculaire: ouverture de principe et difficultés concrètes», *The Bible and Medieval Culture* (W. LOURDAUX, D. VERHELST, éd.). Mediaevalia Lovaniensia Series I / Studia VII. Leuven University Press, 1979, pp. 1-15.
- DE LA FONTAINE VERWEY, H., «Caractères de civilité et propagande religieuse.» *B.H.R.* 26/1 (1964) : 7-27.

- DE LAGARDE, G., *La naissance de l'esprit laïque au déclin du moyen âge. t. I. Bilan du XIII^e siècle*. Louvain-Paris : Édit. E. Nauwelaerts-Béatrice-Nauwelaerts, 1956.
- DELARUE, H., «Olivétan et Pierre de Vingle à Genève 1532-1533.» *B.H.R.* 8 (1946) : 105-10.
- DELISLE, J. et WOODSWORTH, J. (dir.), *Les traducteurs dans l'histoire* (sous le patronage de la Fédération internationale des traducteurs). Les Presses de l'Université d'Ottawa - Édit. UNESCO, 1995.
- DELISLE, L. *Essai sur l'imprimerie et la librairie à Caen de 1480 à 1550. Discours prononcé le 4 décembre 1890, à la séance annuelle de la Société des Antiquaires de Normandie*. Caen : Henri Delesques, imprimeur-libraire, 1891.
- DE LUBAC, H., *La postérité spirituelle de Joachim de Flore. t. I. De Joachim à Schelling*. Paris : Édit. Lethielleux, coll. Le sycomore, 1987.
- DELUMEAU, J., *Le catholicisme entre Luther et Voltaire*. Paris : P.U.F., 1996 [1971].
- _____, *Naissance et affirmation de la Réforme*. Paris : P.U.F., 1965.
- DEMAIZIÈRE, C., «Latin et langues vulgaires au XVI^e siècle en France, un problème de communication.» *Lettres d'Humanité. Bulletin de l'Association Guillaume-Budé* 37 (1978) : 369-76.
- DENIS, Ph., «Viret et Morély : les raisons d'un silence.» *B.H.R.* 54/2 (1992) : 395-409.
- DENOMMÉ, I. C., KEMP, W., «L'Epistre Chrestienne tresutile (c. 1524) un écrit de Guillaume Farel ? Présentation et édition», *Le livre évangélique en français avant Calvin. Études originales, publications d'inédits, catalogues d'éditions anciennes* (J.-F. GILMONT, W. KEMP, éd.). Turnhout : Brépols, coll. «Nugæ humanisticæ sub signo Erasmi», N° 4 - hiver 2004, pp. 41-69.
- DE POERCK, G., «La Bible et l'activité traductrice dans les pays romans avant 1300.» *Grundriss der romanischen Literaturen des Mittelalters* 32 (1968) : 21-48.
- DÉSÉGLISE, V., «Un manuscrit en écriture de civilité du XVI^e siècle par Pierre Habert.» *Bulletin de la Société académique du Centre* (juillet-sept. 1910).
- DESROUSSILLES, F. D., *Dieu en son Royaume. La Bible dans la France d'autrefois (XIII^e-XVIII^e siècles)*. Paris : BNF - édit. du Cerf, 1991.

- DETIENNE, M., *Les Maîtres de vérité dans la Grèce archaïque*. Paris : Maspero, 1967.
- _____, (dir.), *Les savoirs de l'Écriture. En Grèce ancienne*. Presses de l'Université de Lille, 1988.
- [s.a.] «Documents inédits et originaux. Les Psaumes et l'épître dédicatoire de Clément Marot au Roy.» *B.S.H.P.F.* 2 (1853-54) : 417-25.
- DOUEN, O., «Coup d'œil sur l'histoire du texte de la Bible d'Olivétan 1535-1560.» *Revue de Philosophie et de Théologie de Lausanne* 22 (1889) : 285-317.
- _____, «Étienne Dolet. Ses opinions religieuses.» *B.S.H.P.* 30 (1881) : 337-55.
- _____, «La Bible française avant Lefèvre d'Étaples.» *B.S.H.P.* 43 (1894) : 318-19.
- _____, «La Réforme en Picardie.» *B.S.H.P.* 8 (1859) : 369-70.
- _____, «L'imprimeur Simon Dubois et le réformateur Pierre Caroli.» *B.S.H.P.* 45 (1896) : 200-12.
- DOWEY, E. A., *The Knowledge of God in Calvin's Theology*. Grand Rapids, Michigan : W. B. Eerdmans, 1994 [Columbia University Press, 1952].
- _____, «The Word of God as Scripture and Preaching», *Later Calvinism. International Perspectives* (W. F. GRAHAM, éd.). Vol. XXII. Sixteenth Century Essays & Studies, 1994, pp. 5-18.
- DOUMERGUE, E., *Jean Calvin, Les hommes et les choses de son temps*. Lausanne : 1899-1927, t. 1.
- _____, *Lausanne au temps de la Réformation avec une introduction sur Pierre Viret et Orbe, sa ville natale*. Lausanne : Georges Bridel, 1903.
- DROIN-BRIDEL, M., «Vingt-sept pamphlets huguenots (1560-1562) provenant de la bibliothèque Tronchin. Recherches bibliographiques et comparaison de textes», *Polémiques religieuses. Études et textes*. Société d'histoire et d'archéologie de Genève (XLVIII), 1979, pp. 187-343.
- DROZ, E., «Antoine Vincent, la propagande protestante par le psautier», *Aspects de la propagande religieuse*. Genève : Droz, 1957, pp.
- _____, «Bibles françaises après le concile de Trente (1546).» *J.W.C.I.* 28 (1965) : 209-22.

- _____, «Calvin collaborateur de la Bible de Neuchâtel», *Chemins de l'hérésie*. Genève : Slatkine, 1970-76, t. 1, pp. 102-17.
- _____, «Calvin et les nicodémites», *Chemins d'hérésie*. Genève : Slatkine, 1970-76, t. 1, pp. 165-67.
- _____, «Le curé Landry et les frères Langelier», *Chemins de l'hérésie*. Genève : Slatkine, 1970-76, t. 1, pp. 273-391.
- _____, «Pierre de Vingle l'imprimeur de Farel», *Aspects de la propagande religieuse*. Genève : Droz, 1957, pp. 38-78.
- _____, «Une impression inconnue de Pierre de Vingle : *Les Prières et Oraisons de la Bible* : (Lyon), 19 août 1530.» *B.H.R.* 20 (1958) : 158-69.
- DUBOIS, C.-G., *La conception de l'histoire en France au XVI^e siècle*. Paris : Nizet, 1977.
- _____, «Quand empires les empires... imaginaire et idéologie de la décadence au XVI^e siècle d'après *Le monde à l'empire* de Pierre Viret», *Décadences et décadence. Colloque universitaire* (27 fév.-2 mars). Programme cinématographique. Exposition de documents. Laboratoire pluridisciplinaire de recherches sur l'imagination littéraire (L.A.P.R.I.L.). Université de Bordeaux III, 1979, pp. 47-63.
- DUCOURTIEUX, P., *Les Barbou Imprimeurs. Lyon-Limoges-Paris (1524-1820)*. Limoges : 1896.
- DU HAMEL, Ch., *La Bible. Histoire du Livre*. Paris : Phaidon, 2002.
- EBELING, G., «Die Anfänge von Luthers Hermeneutik.» *Lutherstudien* 1 (1971) : 1-68.
- EHSES, S., «Das Konzil von Trient und die Übersetzung der Bibel in die Landessprache.» *Dritte Vereinsschrift der Görresgesellschaft* (1908) : 37-50.
- EICHENBERGER, W., WENDLAND, H., *Deutsche Bibeln vor Luther. Die Buchkunst des achtzehn deutschen Bibeln zwischen 1466 und 1522*. Hamburg : Friedrich Wittig Verlag, 1977.
- EISENSTEIN, É. L., *La Révolution de l'imprimé dans l'Europe des premiers temps modernes*. Paris : La Découverte, 1991.

- EL KENZ, D., *Les bûchers du roi. La culture protestante des martyrs (1523-1572)*. Paris : Champ Vallon, 1997.
- ELLUL, J., *Histoire de la propagande*. Paris : P.U.F., 1967.
- _____, *Propagandes*. Paris : A. Colin, 1962.
- ELWOOD, Ch., *The Body Broken. The Calvinist Doctrine of the Eucharist and the Symbolization of Power in Sixteenth-Century France*. New-York / Oxford : Oxford University Press, Oxford Studies in Historical Theology, 1999.
- ENGAMMARE, M., «Cinquante ans de révision de la traduction biblique d'Olivétan : les bibles réformées genevoises en français au XVI^e siècle.» *B.H.R.* 53 (1991) : 347-77.
- _____, «La Bible en français à la Dispute de Lausanne. Recherche sur l'autorité et l'utilisation d'une Bible en français dans la première moitié du XVI^e siècle.» *Z.S.K.* 83 (1989): 207-11.
- _____, «Les représentation de l'Écriture dans les Bibles illustrées du XVI^e siècle. Pour une herméneutique de l'image imprimée dans le texte biblique.» *R.F.H.L.* 86/87 (1995) : 119-89
- _____, «Pierre Caroli, véritable disciple de Lefèvre d'Étaples ?», *Jacques Lefèvre d'Étaples (1450 ?-1536). Actes du colloque d'Étaples les 7 et 8 novembre 1992* (J.-F. PERNOT, dir.). Paris : Honoré Champion, 1995, pp. 55-79.
- _____, Cerf-Labor et Fides, 1995, p. 1626.
- _____, «Quelques prénoms sans noms : à la recherche du patronyme de "l'humble et petit translateur" de la première Bible réformée en langue française.» *B.S.H.P.* 133/3 (1987) : 413-31.
- FABRE, G., *Pierre Viret, pasteur à Nîmes*. Nîmes : Imprimerie A. Chastanier, 1911.
- FARGE, J. K., «Early Censorship in Paris : A New Look at the Roles of the Parlement of Paris and of King Francis I.» *R. & Réf.* 25/2 (1989) : 173-81.
- _____, *Orthodoxy and Reform in Early Reformation France. The Faculty of Theology of Paris, 1500-1543*. Leiden : E.J. Brill, 1985.
- FAVEZ, P.-Y., «La Réforme au Pays-d'Enhaut.» *R.H.V.* (1987) : 47-66.

- FAVRE, E., GEISENDORF, P.-F., «Les Combourgeoisies avec Fribourg et Berne», *Histoire de Genève des origines à 1798* (S.H.A.G.). Genève : A. Julien, 1951.
- FAVRE, O., *La discipline ecclésiastique dans la théologie de Pierre Viret*. Mémoire de maîtrise. Faculté Libre de théologie évangélique d'Aix-en-Provence, 1993.
- _____, «Pierre Viret (1511-1571) et la discipline ecclésiastique.» *Rev. Réf.* 49 (1998) : 55-75.
- FEBVRE, L., *Combats pour l'histoire*. Paris : Armand Colin, 1953
- _____, *Le problème de l'incroyance au XVI^e siècle. La religion de Rabelais*. Paris : Albin Michel, 1947.
- _____, «Un cas désespéré ? Dolet propagateur de l'Évangile», *Au coeur religieux du XVI^e siècle*. Paris : É.H.É.S.S., 1983, 2^e édit. [1957], pp. 231-300.
- _____, *Philippe II et la Franche-Comté, la crise de 1567, ses origines et ses conséquences*. Paris : 1911.
- FERGUSON, G., «Le chapelet et la plume, ou, quand la religieuse se fait écrivain : le cas du prieuré de Poissy (1562-1621).» *N.R.S.S.* 19/2 (2001) : 83-99.
- FERGUSON, W. K., *La Renaissance dans la pensée historique*. Paris : Payot, 1950 [Trad. de l'anglais].
- FLOOD, J. L., «Le livre dans le monde germanique à l'époque de la Réforme», *La Réforme et le livre, l'Europe de l'imprimé (1517-v.1570)*. Paris : Cerf, 1990, pp. 29-104.
- FLORENSKY, P., *La colonne et le fondement de la vérité* (trad. du russe par C. ANDRONIKOF). Lausanne : Édit. l'Age d'Homme, 1975.
- FOSTER, S., *Pierre Viret and France, 1559-1565*. Université St. Andrews, Écosse, 2000, vi, 297 pp. (thèse de doctorat non publiée).
- FRAGNITO, G., *La Bibbia al rogo: La censura ecclesiastica e i volgarizzamenti della Scrittura, 1471-1605*. Bologna : Il Mulino, 1997.
- FRAGONARD, M.-M., «Pierre Doré : une stratégie de la reconquête», *Calvin et ses contemporains* (O. MILLET, éd.). Genève : Droz, 1998, pp. 179-94.
- FREYSSINET, G., «Écriture du français et projets humanistes : Meigret, Peletier et quelques autres.» *N.R.S.S.* 17/1 (1999) : 37-54.

- FROMM, H., «Volkssprache und Schrifkultur», GANZ, P. (éd.). *The Role of the Book in Medieval Culture* (Proceedings of the Oxford International Symposium, 26 Sept.-1 Oct. 1982). Brepols-Turnhout : 1986, pp. 99-108.
- FRYE, N., *Le grand code: la Bible et la littérature*. Paris: Seuil, 1984.
- GABORIAU, F., *L'Écriture seule ?* Paris : FAC-éditions, 1997, pp. 73-78.
- GANOCZY, A., *Calvin et Vatican II. L'Église servante*. Paris : Cerf, 1968.
- GARCIA, E., «Centeno Alfonso de Castro y la lectura de la Biblia en lengua vulgar.» *Studium Legionense* 5 (1964) : 161-95.
- GARIN, E., *L'humanisme italien. Philosophie et vie civile à la Renaissance* (trad. de l'allemand et de l'italien par S. CRIPPA et M. A. LIMONI). Paris : Albin Michel, 2005 [1947].
- GARRISSON, J., *Guerre civile et compromis, 1559-1598*. Paris : Seuil, coll. Point-histoire, 1991.
- _____, «Le protestantisme en Béarn (1560-1580)», *Arnaud de Salette et son temps. Le Béarn sous Jeanne d'Albret* (Colloque international d'Orthez, 16, 17 et 18 fév. 1983). Orthez : «Per Noste», 1984, pp. 41-51.
- _____, *Les derniers Valois*. Paris : Fayard, 2001.
- _____, *Protestants du midi 1559-1598*. Toulouse : Privat, 1980.
- GARSIDE, Ch., «*La Farce des Théologastres : Humanism, Heresy and the Sorbonne, 1523-1525.*» *R.U.S.* 60 (1974) : 45-82.
- GASSEN, R. W., «Die Leien Bibel des Strassburger Druckers Wendelin Rihel. Kunst, Religion, Pädagogik und Buchdruck in der Reformation», *Memminger Geschichtsblätter* 1983-1984 (Herausgeber : Heimatpflege Memmingen e.V.), pp. 5-31.
- GAULLIEUR, E. H., *Études sur la typographie genevoise du XV^e au XIX^e siècle et sur l'introduction de l'imprimerie en Suisse*. Nieuwkoop : B. de Graaf, 1971 [Genève, 1855].
- GEISENDORF, P.-F., «Lyons and Geneva in the Sixteenth Century: The Fairs and Printing», *French Humanism (1470-1600)*, W. L. GUNDERSHEIMER, éd.). New York and Evanston : Harper Torchbooks, 1970, pp. 146-59.

- _____, *Théodore de Bèze*. Genève : Alexandre Jullien, éd., 1967.
- GENEQUAND, Ch., *Antoine Froment*. [s.l., s.i.], 1895.
- GERIG, J., «Barthelemy Aneau. Étude sur l'humanisme.» *R.R.* t. 11 10^{ième} année.
Genève : Slatkine reprint, 1968 (Paris : 1901-13) : 182-197; 12 : 1-17.
- _____, «Le collège de la Trinité à Lyon avant 1540.» *R.R.* 9 : 73-94.
- GIACONE, F., «Dette de Rabelais à l'égard de Viret à propos de l'anecdote des
"cloches"», *Note Rabelaisienne. Literæ acillæ theologiæ, Micromégas*, XVII,
47/48, coll. «Rivista di studi e confronti italiani e francesi», Rome : 1990, pp.
93-98
- _____, «Les Lorraine et le psautier de David», *Le mécénat et l'influence des Guises*
(Actes du Colloque organisé par le Centre de Recherche sur la Littérature de la
Renaissance de l'Université de Reims et tenu à Joinville du 31 mai au 4 juin
1994 et à Reims pour la journée du 2 juin). Études réunies par Y. BELENGER.
Paris : Honoré Champion, 1997, pp. 345-63.
- GIBAUD, H., «"In Principio Erat Sermo" (Erasmus).» Les problèmes d'expression dans
la traduction biblique.» *Cahiers du Centre de Linguistique Religieuse* 1 (1988) :
97-105.
- GILLIES, S. A., «Zwingli and the origin of the reformed covenant 1524-7.» *S.J.T.* 54/1
(2001) : 21-50.
- GILMONT, J.-F., «Bibliotheca Gebennensis. Les livres imprimés à Genève de 1535 à
1549.» *Genava* 28 (1980) : 229-51
- _____, *Jean Calvin et le livre imprimé*. Genève : Droz, 1997.
- _____, «La fabrication et la vente de la Bible d'Olivétan.» *M.N.* 22 (1985) : 213-24.
- _____, «La place de la polémique dans l'œuvre écrite de Calvin», *Le contrôle des
idées à la Renaissance* (Actes du colloque de la FISIER tenu à Montréal en
sept. 1995), publiés par J. M. DE BUJANDA. Genève : Droz, 1996, pp. 113-
35.
- _____, (dir.), *La Réforme et le livre. L'Europe de l'imprimé (1517-v.1570)*. Paris :
Cerf, 1990.
- _____, «Le "protestantisme" des libraires et typographes lyonnais (1520-1560)» (À
paraître dans les actes du Colloque Serlio à Lyon, 7-9 déc. 1998).

- _____, «Le *Sommaire des livres du Vieil et Nouveau Testament* de Robert Estienne, ou l'étrange périple d'une confession de foi.» *R.H.R.* 2 (1995) : 175-218.
- _____, «L'œuvre imprimée de Guillaume Farel», *Actes du colloque Guillaume Farel* (Neuchâtel, 29 sept. - 1^{er} oct. 1980). Publiés par P. BARTHEL, R. SCHEURER, R. STAUFFER. Cahiers de la *R.T.P.* 9/1. Genève - Lausanne - Neuchâtel, 1983, t. 2, pp. 107-45.
- GILMONT, J.-F. et KEMP, W., «Wigand Koeln libraire à Genève (1516-1545) éditeur du *Pater noster* de Farel.» *BHR* 70/1 (2008) : 131-146.
- GILMORE, M. P., «Valla. Érasme, et Bédier à propos du Nouveau Testament», *L'humanisme français au début de la Renaissance. Colloque International de Tours (XIV^e stage)*. Paris : Vrin, 1973 : 173-84.
- GIRAN, E., *Sébastien Castellion et la Réforme calviniste. Les deux Réformes*. Genève : Slatkine reprints, 1970 [Paris, 1914].
- GODFROY, M.-F., «Le prédicateur franciscain Thomas Illyricus à Toulouse (nov. 1518-mai 1519).» *Annales du Midi* 97 (1985) : 101-14.
- GODIN, A., «Érasme : *Pia/impia curiositas*», *La Curiosité à la Renaissance*, J. CÉARD, G. BOCCAZZI et al., (édit.), Paris : Société d'édit. d'enseignement supérieur, 1986, pp. 25-36.
- GOETTMANN, J., *Approches de la Bible*. Paris : Édit. P. Lethielleux, 1979.
- GORDON, B., «Wary Allies : Melancthon and the Swiss Reformers», *Melancthon in Europe. His Work and Influence Beyond Wittenberg* (K. MAAG, éd.). Grand Rapids : Baker, 1999, pp. 45-67.
- GREEN, L. C., «The Bible in Sixteenth-Century Humanism Education.» *S.R.* 19 (1972) : 321-74.
- GRIN, E., «Deux sermons de Pierre Viret. Leurs thèmes théologiques et leur actualité.» *Th.Z.* 18/2 (1962) : 116-32.
- GRISLIS, E., «Calvin's Use of Cicero in the Institutes I: 1-5 - A Case Study in Theological Method.» *A.R.G.* 62 (1971) : 5-37.
- GRITSCH, E. W., *Thomas Müntzer, A Tragedy of Errors*. Minneapolis : Fortress Press, 1989.
- GROSS, J., *La divinisation du chrétien d'après les pères grecs*. Paris : 1938.

- GUICHARROUSE, H., «L'appareil préfaciel de la Bible de Luther», *Entrer en matière, les prologues* (J.-D. DUBOIS et B. ROUSSEL, dir.). Paris : Cerf, 1998, pp.
- GUGGENHEIM, A. G., «Beza, Viret, and the Church of Nîmes : National Leadership and Local Initiative in the Outbreak of the Religious Wars.» *B.H.R.* 37/1 (1975) : 33-47.
- GUÉNON, R., *La crise du monde moderne*. Paris : Gallimard, 1946.
- Guillaume Farel (1489-1565). Biographie nouvelle écrite par un groupe d'historiens, professeurs et pasteurs de Suisse, de France et d'Italie*. Neuchâtel et Paris : 1930.
- GUILLEMINOT, G., «La polémique en 1561 : les règles du jeu», *Le pamphlet en France au XVI^e siècle*. (Actes du colloque organisé par le Centre V.-L. Saulnier le 9 mars 1983). Paris : coll. ENSJF, N° 25, Cahiers V.L. Saulnier, 1983, pp. 47-58.
- _____, *Religion et politique à la veille des guerres civiles. Recherches sur les impressions françaises de l'année 1561*. Paris : École des Chartes, 1977, 2 vol. (thèse non publiée).
- GUINCHARD, J., «Possesseurs de la Bible d'Olivétan au XVI^e siècle.» *M.N.* 1 (1936) : 45-6.
- GUISAN, G., «Viret écrivain (discours prononcé à Orbe, le 31 octobre 1961, lors du jubilé Pierre Viret)» *É.L.* (U. de Lausanne) 6/2 (1962): 131-36.
- HAGEN, K., «From testament to covenant in the early sixteenth century.» *S.C.J.* 3/1 (1972) : 1-24.
- HAMMAN, G., «Clarté et autorité de l'Écriture : Luther en débat avec Zwingli et Érasme.» *É.T.R.* 2 (1991) : 175-206.
- _____, ROBERT, M., *De Guillaume Farel à nos jours : églises et communautés religieuses du pays de Neuchâtel*. Hauterive : Édit. Gilles Attinger, 1993 (tiré à part de *Histoire du Pays de Neuchâtel*, t. 2, pp. 270-315; t. 3, pp. 218-62, publié par le Conseil synodal de l'EREN à l'occasion de son 50^e anniversaire , 1943-93).
- HARGREAVES, H., «Popularising Biblical Scholarship the Role of the Wycliffite *Glossed Gospels*», *The Bible and Medieval Culture* (W. LOURDAUX, D.

- VERHELST, édit.). *Mediaevalia Lovaniensia Series I / Studia VII*. Leuven University Press, 1979, pp. 171-189.
- HARRISON, P., *The Bible, Protestantism, and the Rise of Natural Science*. Cambridge : Cambridge University Press, 1998.
- HASENOHR, G., «Aspects de la littérature de spiritualité en langue française (1480-1520).» *R.H.É.F.* 77 (1991) : 29-45.
- HAUSER, H., «Antoine de Bourbon et l'Allemagne (1560-1561).» *R.H.* 45 (1891) : 54-61.
- _____, *La naissance du protestantisme*. Paris : 1940.
- HELLER, H., *The Conquest of Poverty : The Calvinist Revolt in Sixteenth Century France*. Leiden: «Studies in Medieval and Reformation Thought», t. 35, 1986.
- _____, «The Evangelicalism of Lefèvre d'Étaples.» *S.R.* 19 (1972) : 43-77.
- HEMPSALL, D., «Martin Luther and the Sorbonne, 1519-1521.» *B.I.H.R.* (Londres) 46 (1973) : 28-40.
- HENDRIX, S., «Rerooting the Faith : The Reformation as Re-Christianization.» *C.H.* 69/3 (2000) : 558-77.
- HENNEAU, M.-É. et MASSAUT, J.-P., «Lire la Bible : un privilège, un droit ou un devoir ?», *Homo Religiosus, autour de Jean Delumeau*. Paris : Fayard, 1997, pp. 415-24.
- HEUBI, W., «Une lettre inédite de Pierre Viret.» *R.H.V.* 24/12 (1916) : 353-58.
- HIERONYMUS, F., «Projet d'un Corpus des initiales figuratives bâloises jusqu'en 1550», *Ornementation typographique et bibliographie historique* (Actes du colloque de Mons, 26-28 août 1987). Bruxelles : Université de Mons Hainot, avec le concours du FNRS et du MEN, 1987, pp. 129-37.
- HIGMAN, H., *Censorship and the Sorbonne : a bibliographical study of books in French censored by the Faculty of the Theology of the University of Paris, 1520-1551*. Genève : Droz, 1979.
- _____, «Dates-clé de la Réforme française : le *Sommaire* de Guillaume Farel et la *Somme de l'Écriture sainte*.» *B.H.R.* 38 (1976): 237-47.
- _____, *La diffusion de la Réforme en France (1520-1565)*. Genève : Labor et Fides, 1992.

- _____, *La Réforme pourquoi ? Essai sur les origines d'un événement fondateur*. Genève : Labor et Fides, 2001.
- _____, «L'Édit de janvier 1562.» *B.S.H.P.F.* 144 (1998) : 697-705.
- _____, «Les débuts de la polémique contre la messe : *De la tressaincte cene de nostre seigneur et de la messe qu'on chante communement*.» *R.F.H.L.* 50 (1986) : 35-92.
- _____, «Les écrits eucharistiques de Marcourt revisités.» *Littératures* 1: 73-101.
- _____, «Les initiales ornées et l'identification d'éditions anonymes. Quelques réflexions», *Ornementation typographique et bibliographie historique* (Actes du colloque de Mons, 26-28 août 1987). Bruxelles : Université de Mons Hainot, avec le concours du FNRS et du MEN, 1987, pp. 41-48.
- _____, «Les traductions françaises de Luther, 1524-1550», *Lire et découvrir*. Genève : Droz, 1998, pp. 201-32. Paru d'abord dans *Palaestra Typographica : aspects de la production du livre humaniste et religieux au XVI^e siècle* (J.-F. GILMONT, éd.). Aubel : Gason, 1984.
- _____, «Musique et poésie huguenote», *Musique et Humanisme à la Renaissance* (Cahiers V.L. Saulnier, n° 10). Paris : Presses de l'École Normale Supérieure, 1993, pp.
- _____, «Textes authentiques et inauthentiques de Farel», *Actes du colloque Guillaume Farel* (Neuchâtel, 29 sept. - 1^{er} oct. 1980). Publiés par P. BARTHEL, R. SCHEURER, R. STAUFFER. Cahiers de la *R.T.P.* 9/1. Genève - Lausanne - Neuchâtel, 1983, pp. 231-39.
- _____, «Theology for the Layman in the French Reformation 1520-1550.» *The Library* 6/2 (1987) : 105-27.
- HIMMIGHÖFER, T., *Die Zürcher Bibel bis zum Tode Zwinglis (1531). Darstellung und Bibliographie*. Mainz : Verlag Philipp von Zabern, 1995.
- Histoire de la papauté. 2000 de mission et de tribulations* (Y.-M. Hilaire, dir.). Paris : Seuil, Tallandier, coll Points-Histoire, 2003.
- Histoire ecclésiastique pour servir de continuation à celle de Monsieur l'Abbé Fleury, Depuis l'an 1555 jusqu'en 1560*. Bruxelles : 1733, t. 31.
- HOFFMANN, G., *Die Lehre von der Fides Implicita*. Leipzig : 1906, vol. 2.

- HOFFMANN, J. G. H., *La réforme en Suède (1523-1572) et la succession apostolique*. Neuchâtel-Paris : Delachaux et Niestlé, 1945.
- HOLECZEK, H., *Humanistische Bibelphilologie als Reformproblem bei Erasmus von Rotterdam, Thomas More und William Tyndale*. Leiden : E. J. Brill, 1975.
- HOURS, H., «Procès d'hérésie contre Aimé Maigret (Lyon, Grenoble: 1524).» *B.H.R.* 19 (1957) : 14-43.
- HUDSON, A., *Lollards and their Books*. London and Ronceverte : The Hambledon Press, 1985, pp. 67-84.
- IMBART DE LA TOUR, P., *Les Origines de la réforme*. Paris : 1905-1935, 4 vol.
- JACOB, P. L., «François Juste, libraire et imprimeur à Lyon.» *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire* (1869) : 632-41.
- JAY, P., *Jérôme lecteur de l'Écriture. La Vulgate*. Paris : Cerf, Cahier Évangile, n° 104, 1998.
- JEANNERET, M., *Poésie et tradition biblique au XVI^e siècle. Recherches stylistiques sur les paraphrases des psaumes de Marot à Malherbe*. Paris : Librairie José Corti, 1969.
- JOERG, U. et HOFFMANN, D. M., éd., *La Bible en Suisse. Origines et histoire*. Bâle : Éd. Schwabe & Cie, 1997
- JOHNSON, A.-J., «Some Cologne and Basle Types, 1525-1552.» *G.J.* (1939) : 197-201.
- JOHNSTON, A. G. et GILMONT, J.-F., «L'imprimerie et la Réforme à Anvers», J.-F. GILMONT (dir.). *La Réforme et le livre. L'Europe de l'imprimé (1517-v.1570)*. Paris : Cerf, pp. 191-216.
- JOLY, H., «Trois impressions inconnues de Thibaud Payen.» *G.J.* (1939) : 212-16.
- JOUANNA, A., *La France du XVI^e siècle, 1483-1598*. Paris : Quadrige / PUF, 2006.
- JOSTOCK, I., *L'usage de la Bible dans les pamphlets politiques à l'époque des guerres de religion (1560-1572)*. Mémoire de Maîtrise sous la dir. de Y.-M. BERCÉ. Paris-IV-Sorbonne, 1993-94 (non publié).

«Jugement rendu contre Etienne Dolet, imprimeur à Lyon [13 oct. 1543, lettres de rémission et jugement du 2 août 1546, condamné à être brûlé vif].» *R.L.* 6 (1837) : 475-83.

JUNG M.-R., GIRAUD, Y., *La Renaissance. I (1480-1548)*. Paris : Arthaud, 1972.

JUNOD, É., «De la conquête du Pays de Vaud à la Dispute de Lausanne», *La Dispute de Lausanne 1536. La théologie réformée après Zwingli et avant Calvin* (textes du Colloque international sur la Dispute de Lausanne, 29 sept. – 1^{er} oct. 1986). Bibliothèque historique vaudoise. Coll. Dirigée par C. Martin, N° 90. Lausanne : 1988.

KAEPPELI, T., «Lecteurs de la Bible à Saint-Jacques de Paris (1454-1522).» *A.F.P.* 28 (1958) : 298-314.

KAUFMAN, P. I., «“Wisdom Speaking Copiously” : Renaissance Humanism Revisited.» *J.A.A.R.* 57/4 (1989) : 829-42.

KEMP, W., «La redécouverte des éditions de Pierre de Vingle imprimées à Genève et à Neuchâtel (1533-1536)», *Le livre évangélique français avant Calvin. Études originales, publications d'inédits, catalogues d'éditions anciennes* (J.-F. Gilmont et W. Kemp, éd.). Turnhout : Brepols, série «Nugæ humanisticæ», N° 4, hiver 2004, pp. 147-77.

_____, «La typographie employée par Pierre de Vingle à Genève et à Neuchâtel (1533-1535).» *Littératures* 1 : 39-50.

_____, DESROSIERS-BONIN, D., «Marie D'Ennetières et la petite grammaire hébraïque de sa fille d'après la dédicace de l'Epistre à Marguerite de Navarre (1539).» *B.H.R.* 60/1 (1998) : 117-34.

_____, «Textes composés ou traduits par des femmes et imprimés en France avant 1550 : bibliographie des imprimés féminins (1488-1549)», *Littératures* 18 (1998) : 151-220.

KINGDON, R. M., «Calvin et la constitution genevoise», *Actualité de la Réforme* (Vingt-quatre leçons présentées par la Faculté de théologie de Genève à l'Auditoire de Calvin dans le cadre du 450^e anniversaire de la Réformation 1536-1986). Genève : Labor et Fides, 1987, pp. 209-19.

_____, *Geneva and the Coming of War of Religion France, 1555-1563*. Genève : Droz, 1956.

- _____, «La discipline ecclésiastique vue de Zurich et Genève au temps de la Réformation : l'usage de Matthieu 18, 15-17 par les réformateurs», *La Bible à la croisée des savoirs* (M.-C. PITASSI, éd. avec collab.). *R.T.P.* 133/3 (2001) : 343-55.
- KNIAZEFF, A., *La Mère de Dieu dans l'Église orthodoxe*. Paris : Cerf, 1990.
- KOROLEVSKIJ, C., *Liturgie en langue vivante*. Paris : Cerf, 1955.
- KORT, W. A., *Take, Read. Scripture, Textuality, and Cultural Practice*. Pennsylvania State University Press : 1996.
- KROMMINGA, D. H., «Pierre Viret : Popularizer of the Calvinistic Reformation.» *The Calvin Forum* 4 (1938-39) : 202-03.
- LABARRE, A., «La répression du livre hérétique dans la France du XVI^e siècle.» *R.F.H.L.* 118-121 (2003) : 335-60.
- LAMARQUE, H., «Supplément bibliographique aux éditions d'Ovide dans la Renaissance française.» *R.H.F.L.* 40 (1983) : 263-70.
- LAMET, M. S., «French Protestants in a Position of Strength. The Early Years of the Reformation in Caen, 1558-1568.» *S.C.J.* 9/3 (1978)
- LARCHET, J.-C., *Thérapeutique des maladies spirituelles* : Édit. de l'Ancre, 1991, 2 vol.
- LATOURRETTE, L., «Les dernières années de Pierre Viret (1567-1571).» *R.T.P.* 106 (1938) : 60-68.
- LAUVERGNAT-GAGNIÈRE, Ch., *Lucien de Samosate et le lucianisme en France au XVI^e siècle*. Genève : 1988.
- _____, «Lucien de Samosate en France au XVI^e siècle», *Les humanistes et l'antiquité grecque* (M. Ishigami-Iagolnitzer, éd.). Paris : CNRS, 1989, pp. 135-45.
- LEBLANC, P., *La poésie religieuse de Clément Marot*. Paris : Librairie Nizet, 1955.
- LECLERCQ, J., «Protestantisme et libre examen. Les étapes et le vocabulaire d'une controverse.» *R.S.R.* 57 (1967) : 321-74.

- _____, «Les traductions de la Bible et la spiritualité médiévale», *The Bible and Medieval Culture* (W. LOURDEAUX, D. VERHELST). Louvain : Leuven University Press, 1979, pp. 263-77.
- LEFF, G., «The Making of the Myth of a True Church in the Later Middle Ages.» *J.M.R.S.* 1/1 (1971) : 1-15.
- LEFRANC, A. *Histoire du Collège de France : depuis ses origines jusqu'à la fin du premier empire*. Genève : Slatkine Reprints, 1970.
- LE GOFF, J., *La naissance du Purgatoire*. Paris : Gallimard, 1981.
- LE HARDY, *Histoire du protestantisme en Normandie*. Caen : 1869.
- Le Jubilé Pierre Viret. Lausanne et Orbe, 23-26 octobre 1911*. Lausanne : imprimerie Charles Pache, 1911.
- LEMAITRE, N., «Les livres et la formation du clergé au XVI^e siècle.» *R.H.É.F.* 83/210 (1997) : 117-32.
- LÉONARD, É. G., *Histoire générale du protestantisme I. La Réformation. II. L'établissement (1564-1700)*. Paris : P.U.F., coll. «Quadrige», 1980 [1961].
- LEPLAY, M., «L'Église apostolique ou l'apostolicité de l'Église chez les réformateurs d'après le *Credo*.» *F.V.* 96/5 (1997) : 3-20.
- LE ROY LADURIE, E., *Histoire du Languedoc*. Paris : P.U.F., 2000.
- _____, *Les paysans de Languedoc*. Paris / Mouton / La Haye : École Pratique des Hautes Études et Mouton, 1966, t. 1.
- _____, *L'historien, le chiffre et le texte*. Paris : Fayard, 1997.
- Les Vaudois, N^o spécial *R.H.R.* 217 (2000).
- LETELLIER, J., «Tradition orale et mémorisation des Écritures. Première *Auditio-Lectio Divina chrétienne*.» *R.S.P.T.* 79 (1995) : 601-14.
- LEVY, B. S. (éd.), *The Bible and the Middle Age : Its Influence on Literature and Art. Medieval & Renaissance texts & studies*, Binghamton, New York : 1992.
- LIENHARD, M., *Martin Luther. La passion de Dieu*. Paris : Bayard Édit., 1999.

- LIGHT, L., «The New Thirteenth-Century Bible and the Challenge of Heresy.» *VIATOR. Medieval and Renaissance Studies* 18 (1987) : 275-88.
- LINDER, R., «Brothers in Christ : Pierre Viret and Jean Calvin as Soul-mates and Collaborers in the Work of the Reformation», *Calvin Studies Society Papers 1995-1997*. Grand Rapids Michigan : D. Foxgrover, 1998, pp.
- _____, «Forgotten Reformer.» *Christian History* 21/3 (2001) : 35.
- _____, «Pierre Viret's Concept of a Just War.» *A.U.S.S.* 22/2 (1984): 213-30.
- _____, «Pierre Viret's ideas and attitudes concerning humanism and education.» *C.H.* 34 (1965) : 25-35.
- _____, «The Bible and Biblical Authority in the Literary Works of Pierre Viret.» *Sixteenth Century Essays and Studies* 2 (1971) : 55-71.
- _____, *The Political Ideas of Pierre Viret*. Genève : Droz, 1964.
- LOBRICHON, G., *Inventer l'hérésie ? Discours polémiques et pouvoirs avant l'inquisition* (M. ZERNER, dir.). Nice : Coll. du Centre d'études médiévales de Nice, 1998, vol. 2.
- _____, *La religion des laïcs en Occident XI^e-XV^e siècles*. Paris : Hachette, Coll. La vie quotidienne, 1994.
- LOADES, D. A., «Le livre et la Réforme anglaise avant 1558», J.-F. Gilmont (dir.), *La Réforme et le livre. L'Europe de l'imprimé (1517-v.1570)*. Paris : Cerf, pp. 269-300.
- LONGEON, C., «Sur les traces d'une édition perdue d'Étienne Dolet», *Hommes et livres de la Renaissance* (Institut C. Longeon, Renaissance-Age Classique, Université Jean-Monnet Saint-Étienne, 1990), pp. 269-81.
- LOVE, H., *Authorship and attributions : an introduction*. Cambridge : Cambridge University Press, 2002.
- MANDROU, R. *Histoire de la pensée européenne. 3. Des humanistes aux hommes de science (XVI^e et XVII^e siècles)*. Paris : Seuil, Coll. Points-histoire, 1973.
- MANN, M. *Érasme et les débuts de la Réforme française (1517-1536)*. Genève : Slatkine Reprints [Paris, 1934].

- MANN, N., «The origins of humanism», *The Cambridge Companion to Renaissance Humanism* (J. KRAYE, dir.). Cambridge : Cambridge University Press, 1996, pp. 1-19.
- MARGOLIN, J.-C., «Le rationalisme mystique de Charles de Bovelles professeur au collège du Cardinal Lemoine.» *N.R.S.S.* 13/1 (1995) : 87-103.
- _____, «Érasme, Guillaume Briçonnet et les débuts de la Réforme en France.» *R.H.É.F.* 77 (1991) : 13-28.
- MARROU, H.-I., *L'Église de l'Antiquité tardive* (303-604). Paris : Édit. du Seuil, coll. Points-Histoire, 1985.
- _____, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité. 2. Le monde romain.* Paris : Édit. du Seuil, coll. «Points-Histoire», 1948.
- MARTIN, H.-J., (dir.), *La naissance du livre moderne.* Paris : 2000.
- _____, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle.* Genève : Droz, 1999 [1969], t. 1.
- MARTIN-van BERCHEM, L., *Le rayonnement de l'«Institution» de Calvin* (texte imprimé à l'occasion de l'exposition organisée à la BPU de Genève pour le 450^e anniversaire de la Réformation). Genève : BPU, 1986.
- MASON, S., «Viret adapted by Viret : the Re-Use of *De la Difference* in Viret's Later Works.» *B.H.R.* 50/3 (1988) : 623-35.
- MASSAUT, J.-P., *Critique et tradition à la veille de la Réforme en France, étude suivie de textes inédits, traduits et annotés.* Paris : 1974.
- MASSIAS, F.-V., *Essai historique sur Pierre Viret réformateur du Pays de Vaud* (thèse présentée à la Faculté de théologie protestante de Paris pour obtenir le grade de bachelier), 26 oct. 1900. Cahors : imprimerie A. Coueslant, 1900.
- MAYER, C.A., «Anne Boleyn et la version originale du “Sermon du bon pasteur” d'Almanque Papillon.» *B.S.H.P.* 132 (1986) : 337-46.
- _____, «“Le Sermon du bon pasteur” : un problème d'attribution.» *B.H.R.* 27 (1965) : 286-303.
- _____, «Lucianiste et lucianisme. Notes et documents.» *R.H.L.F.* 1 (1991) : 52-55.

- MAYEUR, J.-M. et al. (dir.), *Histoire du christianisme des origines à nos jours. De la Réforme à la Réformation (1450-1530)*. Paris : Desclée, 1994, t. 7.
- McGRATH, A. E., «Forerunners of the Reformation ? A Critical Examination of the Evidence for Precursors of the Reformation Doctrines of Justification.» *H.T.R.* (1982) : 219-42.
- _____, *IUSTITIA DEI. A History of the Christian Doctrine of Justification*. Cambridge : Cambridge University Press, 1998 [1986].
- _____, *Luther's Theology of the Cross. Martin Luther's Theological Breakthrough*. Oxford & Cambridge : Blackwell, 1998 [1985].
- _____, *The Genesis of Doctrine. A Study in the Foundation of Doctrinal Criticism*. Grand Rapids : William B. Eerdmans, 1990.
- R. E. McNALLY, R. E., «The Council of Trent and Vernacular Bibles.» *T.S.* 27 (1966) : 204-07.
- MEDFORD FLOYD, C., «The Apocrypha in the XVIth Century : a Summary and a Survey.» *Historical Magazine* 52 (1983) : 343-54.
- MÉGRET, J., «Deux impressions retrouvées d'Étienne Dolet.» *B.H.R.* 4 (1944) : 123-37.
- MENTZER, R. A., «*Disciplina nervus ecclesiae* : The Calvinist Reform of Morals at Nîmes.» *S.C.J.* 18 (1987) : 89-115.
- _____, «The Persistence of "Superstition and Idolatry" among Rural French Calvinists.» *C.H.* 65 (1996) : 220-33.
- _____, «The Legal Response to heresy in Languedoc, 1500-1560.» *S.C.J.* 4 (1973) : 19-30.
- MESNARD, P., «La pédagogie évangélique de Zwingli.» *R. Th.* 53 (1953) : 367-86.
- _____, «La Paraclesis d'Érasme.» *B.H.R.* 13 (1951) : 26-42.
- MEYLAN, H., «Bâtir à neuf ou raccourter ? Notes sur la construction du collège de Lausanne», *Mélanges d'histoire et de littérature offerts à Monsieur Charles Gilliard*. Lausanne : 1944, pp. 366-76.
- _____, «Du Collège de France aux noces de l'Agneau : un texte peu connu d'Olivétan.» *R.T.P.* 24 (1936) : 202-08.

- _____, «Farel et les gens de Gap (Lettre à Viret, 4 septembre 1559).» *M.N.* 3/4 (1967) : 29-33.
- _____, «La conversion de Guillaume Farel», *Actes du Stage du Centre d'Études Supérieures de la Renaissance de Tours* (1973). Paris : Vrin, 1975, pp. 104-10.
- _____, «Lefèvre d'Étaples, les thèmes théologiques des Épîtres et Évangiles des 52 Dimanches», *L'Humanisme français au début de la Renaissance* (colloque international de Tours, XIV^e stage). Paris : Vrin, 1973, pp. 185-92.
- _____, «Pierre Viret et les Lausannois. Vingt années de luttes pour une discipline ecclésiastique», *Mémoires de la Société pour l'Histoire du Droit et des Institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, 35^e fasc. (1978) : 15-23.
- _____, «Pierre Viret et les libertins d'après l'Interim (1565)», *Aspects du libertinisme au XVI^e siècle* (Actes du Colloque international de Sommières, 1974). Paris : Vrin, Coll. «de Pétrarque à Descartes», n^o 30, pp. 191-98.
- _____, «Pierre Viret : les gens d'Orbe et l'Interim (miscellanées).» *R.T.P.* 99 (1936) : 204-08.
- _____, «Un ami de Pierre Viret, Claude Darbonnier, d'Orbe.» *R.H.V.* 69 (1961) : 174-76.
- _____, «Un texte inédit de Pierre Viret : Le règlement de 1570 sur la discipline (en Béarn).» *R.T.P.* 11 (1961) : 209-21.
- _____, «Viret et Genève.» *Musée de Genève* 20 (1961) : 2-4.
- _____, «Viret et MM. De Lausanne.» *R.H.V.* 3 (1961) : 113-73.
- MILLET, O., *Calvin et la dynamique de la parole. Étude de la rhétorique réformée.* Genève : Slatkine, 1992.
- _____, «Calvin pamphlétaire», *Le pamphlet en France au XVI^e siècle.* (Actes du colloque organisé par le Centre V.-L. Saulnier le 9 mars 1983). Paris : coll. ENSJF, N^o 25, Cahiers V.L. Saulnier, 1983, pp. 9-22.
- _____, «Les préfaces aux traductions françaises de la Bible (1523-1588) : la question de la langue», *Traduction et adaptation en France à la fin du Moyen Age et à la Renaissance* (Actes du Colloques organisé par l'Université de Nancy II, 23-25 mars 1995), Ch. BRUCKER, éd. Paris : Honoré Champion, 1997, pp. 373-87.

- MILNER, B. Ch., *Calvin's Doctrine of the Church*. Leiden : E.J. Brill, 1970.
- MINOIS, G., *Censure et culture sous l'Ancien Régime*. Paris : Fayard, 1995.
- _____, *Henri VIII*. Paris : Fayard, 1989.
- MOELLER, B., «What was Preached in German Towns in the Early Reformation ?», *The German Reformation. The Essential Readings* (C. S. DIXON, Ed.). Oxford : Blackwell, 1999, pp. 33-52.
- MONTAGNE, B., «Un inquisiteur de Toulouse accusé d'hérésie en 1534 : le dominicain Arnaud de Badet.» *R.H.É.F.* 71 (1985) : 233-51.
- MONTER, W., «French Bibles and the Spanish Inquisition, 1552.» *B.H.R.* 51/1 (1989) : 147-52.
- MOORE, W. G., *La Réforme allemande et la littérature française. Recherches sur la notoriété de Luther en France*. Strasbourg : Publications de la Faculté des lettres à l'Université, 1930.
- MOREL, A., «Essai de bibliographie autour de la Réformation du Pays de Vaud», *La Dispute de Lausanne (1536). La théologie réformée après Zwingli et avant Calvin*. Lausanne : 1988, Bibliothèque historique vaudoise, Coll. dirigée par Colin MARTIN, n° 90, pp. 207-28.
- MOURON, D., «Classiques latins et polémique réformée.» *E.L.* 2 (1991) : 89-106.
- MÜHLENBERG, E., «Scriptura non est authentica sine autoritate ecclesiae.» *Z.Th.K.* 97 (2000) : 183-209.
- MÜLLER, D., *Jean Calvin. Puissance de la Loi et limite du Pouvoir*. Paris : Édit. Michalon, coll. «Le bien commun», 2001.
- MUNSTERMAN, H., *Marie corédemptrice ? Débat sur un titre marial controversé*. Paris : Cerf, 2006.
- NAEF, H., *La conjuration d'Amboise et Genève*. Genève : 1922.
- _____, *Les origines de la Réforme à Genève*. Genève : Droz, 1968, 2 t.
- NAPHY, W. G., *Calvin and the consolidation of the genevan Reformation*. Manchester and New York : Manchester University Press, 1995.

- NAUERT, Ch. G., «Humanism as Method : Roots of Conflict with the Scolastics.» *S.C.J.* 29/2 (1998) : 427-38.
- NÉE DE LA ROCHELLE, J.-F., *Vie d'Étienne Dolet*. Paris : Gogué et Née de La Rochelle, 1779.
- NELLAS, P., *Le vivant divinisé. Anthropologie des Pères de l'Église*. Paris : Cerf, 1989.
- NICHOLLS, D., «Looking for the Origins of the French Reformation», *Power, Culture, and Religion in France c.1350-c.1550* (C. T. ALLMAND, dir.). Woodbridge : The Boydell Press, 1989.
- _____, «The Nature of Popular Heresy in France, 1520-1542.» *H.J.* 26/2 (1983) : 261-75.
- OCHLER, K., «Der Consensus Omnium als Kriterium der Wahrheit in der Antiken Philosophie und in der Patristik.» *Antike und Abendland* 10 (1961) : 103-29.
- OLAIZOLA, J. M., «Essais sur les travaux du réformateur basque du XVI^e siècle, Joannes de Liçarrague», *Arnaud de Salette et son temps. Le Béarn sous Jeanne d'Albret* (Colloque international d'Orthez, 16, 17 et 18 fév. 1983). Orthez : «Per Noste», 1984, pp. 241-57.
- OLD, H. O., *Worship That Is Reformed According to Scripture. Guides to the Reformed Faith* (J. H. LEITH, J. W. KUYKENDALL, dir.). Atlanta : John Knox Press, 1984.
- Olivetain. Celui qui fit passer la Bible d'hébreu en français*. Bienne : Société Biblique Suisse, 1986.
- OURSEL, C., «Quelques notes sur la Réforme à Alençon et dans le diocèse de Sées au temps de François I^{er}.» *Revue Normande et Percheronne illustrée* 8 (1899) : 209-20.
- PANNIER, J., «De la Préréforme à la Réforme. À propos des deux dernières publications de Lefèvre d'Étaples (1534).» *R.H.P.R.* 6 (1935) : 530-47.
- PAQUIN, R., «Calvin and Theocracy in Geneva : Church and World in Ordered Tasks.» *ARC, The Journal of the Faculty of Religious Studies, McGill* 28 (2000) : 91-113.
- _____, «L'Exhortation à la lecture des saintes Lettres et le problème nicodémite», *Le livre évangélique français avant Calvin. Études originales, publications*

- d'inédits, catalogues d'éditions anciennes* (J.-F. GILMONT, W. KEMP, éd.). Turnhout : Brepols, série «Nugæ humanisticæ», N° 4, hiver 2004, pp. 213-39.
- _____, «Pour une lecture féminine de la Bible à la Renaissance : socialisation et principes herméneutiques dans trois traités anonymes mis à l'Index.» *R. & Réf.* 4 (1998) : 27-47.
- _____, «Un remède à l'hérésie : la préface de Nicolas de Leuze à la Bible de Louvain (1550).» *Memini. Travaux et documents publiés par la Société des études médiévales du Québec* 4 (2000) : 95-118.
- PARGUEZ, G., «L'imprimerie à Lyon au temps de Dolet», *Étienne Dolet (1509-1546)*. (Cahiers V. L. Saulnier, 3). Paris : 1986, 63-77.
- PARIS, J., *Ouvriers et champions de la Réforme en Suisse*. Neuchâtel : Delachaux et Niestlé, 1917.
- PARKER, Ch. H., «French Calvinists as the Children of Israel: An Old Testament Self-Consciousness in Jean Crespin's *Histoire des Martyrs* before the Wars of Religion.» *S.C.J.* 24/2 (1993) : 227-48.
- PAUL, A., *Intertestament*. Cahiers Evangile, n° 14. Paris : Cerf, 1975.
- PAYNE, J. B., «Erasmus and Lefèvre d'Étaples as Interpreters of Paul.» *A.R.G.* 65 (1974) : 54-83.
- PELIKAN, J., *À qui appartient la Bible ? Le livre des livres à travers les âges*. Paris : La Table Ronde, 2005.
- _____, *The Reformation of the Bible. The Bible of the Reformation* (Catalog of the Exhibition by V. R. HOTCHKISS, D. PRICE). New Haven and London - Southern Methodist University : Yale University Press - Bridwell Library, 1996.
- PERONNET, M., «Guillaume Farel : auteur et acteur des ruptures dans l'espace suisse francophone», *Les Réformes. Enracinement socio-culturel. XXV^e colloque international d'études humanistes, Tours, 1^{er}-13 juillet 1982* (études réunies par B. CHEVALIER et R. SAUZET). Paris : édit. de la Maisnie, 1982, pp. 337-45.
- PERRICAUD, *Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon (1483-1546)*. 1840.
- PETER, R., «Les premiers ouvrages français imprimés à Strasbourg», *Annales de la Société des amis du Vieux-Strasbourg*, t. 4, 1974, p. 73-108; t. 8, 1978, p. 11-75; t. 10, 1980, p. 35-46; t. 14, 1984, p. 17-28; t. 17, 1987, pp. 23-37.

- _____, «Les groupes informels au temps de la Réforme: types rhénans», *Hommes et Église 2. Les groupes informels dans l'Église. Deuxième colloque de Cerdic* (Strasbourg, 13-15 mai 1971). Publié par R. METZ et J. SCHLICK. Strasbourg: Cerdic-Publications, 1971, pp. 194-212.
- PÉTREMAND, J., «Études sur les origines de l'église réformée neuchâteloise. Les premiers essais d'organisation de la Classe. Serment et discipline du clergé. Les Articles calvinistes de 1541 et les Ordonnances de 1542.» *R.H.S.* 8/3 (1928) : 321-70.
- PETÉY-GIRARD, B., «Bible et tradition liturgique dans les prières françaises de la fin du XVI^e siècle.» *B.H.R.* 64/2 (2002) : 353-68.
- PFISTER, R., «Pierre Viret, 1511-1571.» *Zwingliana* 11/5 (1961) : 321-34.
- PIDOUX, P., *Le Psautier huguenot du XVI^e siècle. Mélodies et documents. Vol. 1. Les mélodies. Vol. 2. Documents et Bibliographie. Vol. 3. Sources.* Bâle : Baerenreiter, 1962.
- PINEAUX, J., «Études historiques. En Mémoire de Pierre Viret (1511-1571).» *B.S.H.P.F.* 108 (1962) : 1-10.
- _____, «Une contrefaçon protestante des psaumes de Marot au XVI^e siècle: le Singulier Antidot d'I.D.D.C.» *B.S.H.P.F.* 122 (1976): 149-65.
- POLLARD, A. W., *Records of the English Bible. The Documents relating to the translation and publication of the Bible in English (1525-1611).* A.W.P. [London, 1911], Reprint, Folkestone, Dawsons of Pall Mall, 1974.
- PUECH, A., «Les débuts de l'imprimerie à Nîmes ; Sébastien Jacqy 1578-1612.» *Bulletin d'histoire et d'archéologie du Vaucluse* 6 (1884) : 207-29; 247-61
- REID, J., «The 1525 French Translation and Adaptation of Melanchthon's *Epitome renovatio christianæ*», communication [non publiée] présentée au colloque «Le livre réformé en français avant Calvin», Sherbrooke, juin 1999.
- REINBURG, V., «Liturgy and the Laity in Late Medieval and Reformation France.» *S.C.J.* 23/3 (1992) : 526-46.
- REUSS, E., «Fragments littéraires et critiques relatifs à l'histoire de la Bible française.» *Revue de théologie et de philosophie chrétienne*, vol. 3, 3^e livraison, pp. 217-52; vol. 4, 1^{ère} livraison, pp. 1-48; vol. V, 4^{ième} livraison, pp. 301-24.

- RICE, E. F., *Saint Jerome in the Renaissance*. Baltimore and London : The Johns Hopkins University Press, 1985.
- _____, «Humanist Aristotelianism in France : Jacques Lefèvre d'Étaples and his Circle», *Humanism in France* (A.H.T. LEVI, éd.). Manchester : 1970, pp. 132-49.
- ROBERTS, P., «The Most Crucial Battle of the Wars of Religion ? The Conflict over Sites for Reformed Worship in Sixteenth-Century France.» *A.R.G.* 89 (1998) : 247-67.
- ROBSON, C. A., *Cambridge History of the Bible. Vol. 2. The West from the Fathers to the Reformation* (G. W. H. LAMPE, éd.). Cambridge : 1969.
- ROELKER, N. L., «Les femmes de la noblesse huguenote au XVI^e siècle», *Actes du colloque L'Amiral de Coligny et son temps*. Paris : S.H.P.F., 1974, pp. 227-50.
- _____, *Queen of Navarre. Jeanne d'Albret, 1528-1572*. Cambridge, Massachusetts : Harvard University Press, 1968.
- ROMIER, L., *Le royaume de Catherine de Médicis. La France à la veille des guerres de religion*. Paris : Perrin, 1922, t. 2.
- ROTHSTEIN, M., *Reading in the Renaissance : Amadis de Gaule and the Lessons of Memory*. Newark, Delaware, London : Associated University Presses, 1999.
- ROUBAUD, J., «Traduire pour les idiots : Sébastien Châteillon et la Bible.» *R.S.R.* 89/3 (2001) : 353-76.
- ROULET, Ls. Ed., «Neuchâtel : Farel, agent bernois ? (1528-1536)», *Actes du colloque Guillaume Farel* (Neuchâtel, 29 sept. - 1^{er} oct. 1980). Publiés par P. BARTHEL, R. SCHEURER, R. STAUFFER. Cahiers de la R.T.P. 9/1. Genève - Lausanne - Neuchâtel, 1983, t. 1, pp. 99-105.
- ROUSSEL, B., «Jacques Lefèvre d'Étaples et ses "retours aux écritures"», *Jacques Lefèvre d'Étaples (1450 ?-1536)*. *Actes du colloque d'Étaples les 7 et 8 novembre 1992* (J.-F. PERNOT, dir.). Paris : Honoré Champion, 1995, pp. 43-54.
- _____, «Le Nouveau Testament d'amour de notre Père Jésus-Christ. Les méditations françaises de Pierre DORÉ», *La méditation en prose à la Renaissance* (Cahiers V. L. Saulnier, 7). Paris : Presses de l'École Normale Supérieure, 1990, pp. 29-43.

- _____, «Pierre Viret en France (sept. 1561-août 1565).» *B.S.H.P.F.* 144 (1998) : 803-39.
- _____, «Un privilège pour la Bible d'Olivétan (1535) ? Jean Calvin et la polémique entre Alexandre Alesius et Johannes Cochlaeus.», *R.F.H.L.* (1985) (n° spécial : «Le Livre et la Réforme») : 233-61.
- _____, «Un prologue de Jean Calvin au Nouveau Testament (1535)», J.-D. DUBOIS, B. ROUSSEL (éd.), *Entrer en matière. Les prologues*. Paris : Cerf, Patrimoines. Religions du Livre, 1998, pp. 427-48.
- RUCHAT, *Histoire de la Réformation de la Suisse*. Lausanne : Marc Ducloux, 1835-38, t. V.
- RUMMEL, R., *The Humanist-Scholastic Debate in the Renaissance and Reformation*. Cambridge-Massachusetts-London : Harvard University Press, 1998 (1995).
- _____, «The Importance of Being Doctor: The Quarrel over Competency between Humanists and Theologians in the Renaissance.» *C.H.R.* (1996) : 187-203.
- _____, *Erasmus and his Catholic Critics, II. 1523-1536*. Nieuwkoop : De Graaf Publishers, 1989.
- _____, *Erasmus' Annotations on the New Testament. From Philologist to Theologian*. Toronto-Buffalo-London : University of Toronto Press, 1986.
- SACQUIN, M., «Un aspect de la controverse antiprotestante: l'Église catholique et les sociétés bibliques en France de 1814 à 1870.» *B.S.H.P.* 141 (1995) : 395-427.
- SALGAT, A.-M., *Aspects of the Life and Theology of Pierre Viret (1511-1571)*. New York: Union Theological Seminary, 1972, thèse de doctorat non publiée.
- SAUZET, R., *Les réguliers mendiants. Acteurs du changement religieux dans le royaume de France (1480-1560)*. Publications de l'Université de Tours, 1994.
- SAYOUS, A., *Études littéraires sur les écrivains français de la Réformation*. Paris : Cherbulliez, 1854, t. 1.
- SCHMIDT, Ch., «Gérard Roussel, inculpé d'hérésie à Meaux.» *B.S.H.P.F.* 10 (1861) : 219-21.
- SCHNETZLER, Ch., «Pierre Viret et le conflit ecclésiastique avec Berne au milieu du XVI^e siècle.» *R.H.V.* 15/12 (1907) : 366-80.

- SCHROEDER, J. A., «The Rape of Dinah : Luther's Interpretation of a Biblical Narrative.» *S.C.J.* 3 (1997) : 775-91.
- SCHRODT, P., «Vernacular Bibles Before Luther.» *J.T.* 95 (1991) : 32-45.
- SCHÜMMER, L., «Prédestination et destinée dans la synthèse de Calvin. La vie a un sens», *Destin, prédestination, destinée* (A. GESCHÉ, dir.). Paris : Cerf, 1995, pp. 101-36.
- SCHWARZBACH, B. E. (éd.), *La Bible imprimée dans l'Europe moderne*. Paris : BNF («Études et recherches»), 1999.
- SCREECH, M. A., «An Interpretation of the "Querelle des Amyes". A study of the exchange of poems between B. de La Borderie, G. des Autelz, Charles Fontaine, Paul Angier, Héroët, A. du Moulin, Sébillet, Papillon and François Habert, together with certain attitudes of Rabelais's», *Some Renaissance Studies, Selected articles 1951-1991 with a bibliography* (M.J. HEATH, éd.). Genève : Droz, 1983, pp. 83-130.
- _____, *Laughter at the Foot of the Cross*. Boulder Colorado : Westview Press, 1999.
- SCRIBNER, R. W., *For the Sake of the simple Folk. Popular propaganda for the German Reformation*. Cambridge : 1981.
- SEGESVARY, V., *L'Islam et la Réforme. Étude sur l'Attitude des Réformateurs Zurichois envers l'Islam, 1510-1550*. Lanham, MD : University Press of America, 1998.
- SHUGER, D. K., *The Renaissance Bible. Scholarship, Sacrifice, and Subjectivity*. Berkeley-Los Angeles-London : University of California Press, 1994.
- SIEGERT, F., «Expliquer l'Écriture par elle-même : origine et vicissitudes d'une maxime "protestante".» *É.T.R.* 2 (1996) : 219-44.
- SIMON, M., BENOIT, A., *Le judaïsme et le christianisme antique d'Antiochus Epiphane à Constantin*. Paris : P.U.F., coll. Nouvelle Cléo, 1968.
- SKENAZI, C., «Marie Dentièrre et la prédication des femmes.» *R. & Réf.* 21/1 (1997) : 5-18.
- SMALLEY, W. A., *Translation as Mission : Bible Translation in the Modern Missionary Movement. The Modern Missionary Era, 1792-1992 : An Appraisal* 2. Macon, Georgia : Mercer University Press, 1991.

- SOULET, J.-F., *Traditions et réformes religieuses dans les Pyrénées Centrales au XVII^e siècle (Le diocèse de Tarbes de 1602 à 1716)*. Pau : Édit. Marrimpouey, 1974.
- SOULIÉ, M., «Pratique et propagandes religieuses : protestantisme», *Livres populaires du XVI^e siècle. Répertoire sud-est de la France* (G. DEMERSON et al). Paris : édit. du CNRS, 1986, pp. 151-71.
- STAUFFER, R., *Dieu, la création et la Providence dans la prédication de Calvin*. Berne : Peter Lang, 1978.
- STEYERT, A., *La Merveilleuse histoire de l'esprit qui est apparu aux religieuses de Saint Pierre, à Lyon en l'année 1527. Étude historique et bibliographique*. Lyon : Mougín-Rusand, 1887.
- STEPHENS, W. P., *Zwingli le théologien*. Genève : Labor et Fides, 1996 [original anglais : Clarendon Press Oxford, 1986].
- STRAUSS, G., *Luther's House of Learning. Indoctrination of the Young in the German Reformation*. Baltimore and London : Johns Hopkins University Press, 1978.
- STUREL, R., «Notes sur Étienne Dolet d'après des inédits.» *R.S.S.* 1 (1913) : 65-98.
- TAILLANDIER, A., *Procès d'Etienne Dolet, imprimeur et libraire à Lyon 1543-1546*. Paris : Techener, 1836.
- TARDIF, H., VEISSIERE, M., «Un discours synodal de Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux (13 oct. 1519).» *R.H.É.F.* 71 (1976) : 91-108.
- TAVARD, G. H., *Holy Writ or Holy Church. The Crisis of the Protestant Reformation*. New York : Harper and Brothers, 1959.
- TAYLOR, L. J., *Heresy and Orthodoxy in Sixteenth-Century Paris. François Le Picart and the Beginnings of the Catholic Reformation*. Leiden : E. J. Brill, 1999.
- TELLECHEA, J. I., «Bible et théologie en "langue vulgaire" : discussion à propos du "catéchisme" de Carranza», *L'humanisme dans les lettres espagnoles. Études réunies et présentées par Augustin Redondo. XIX^e colloque international d'études humanistes* (Tours, 5-17 juillet 1976). Paris : 1979, **pp. ?**
- _____, «Biblias publicadas fuera de España secuestradas por la Inquisición de Sevilla en 1552.» *Bulletin hispanique* 64 (1962) : 236-47.

- THOUZELLIER, Ch., «L'emploi de la Bible par les Cathares (XIII^e s.)», *The Bible and Medieval Culture*. Louvain : Leuven University Press, 1979.
- _____, *Hérésie et hérétiques. Vaudois, Cathares, Patarins, Albigeois*. Roma : 1969, Edizioni di storia e Letteratura.
- _____, «La Bible des Cathares languedociens et son usage dans la controverse au début du XIII^e siècle.» *Cahiers de Fanjeaux* 3. *Cathares en Languedoc*. Paris : Édouard Privat, Éditeurs, [s.d.].
- TORRANCE, Th. F., *The Hermeneutics of John Calvin*. Edinburgh : Scottish Academic Press, 1988.
- TRACY, J. D., *Erasmus. The Growth of a Mind*. Genève : Droz, 1972.
- TRICARD, A., «La propagande évangélique en France. L'imprimeur Simon Du Bois (1525-1531)», *Aspects de la propagande religieuse*. Genève : Droz, 1957, pp. 1-37.
- TROILO, D., «L'œuvre de Pierre Viret : Le problème des sources.» *B.S.H.P* 144 (1998) : 759-90.
- _____, *Pierre Viret et l'anabaptisme*, Mémoire présenté en vue d'obtenir le grade de Maître en Théologie, oct. 1993. Université des Sciences Humaines de Strasbourg, Faculté de Théologie Protestante (Non publié).
- _____, *VIRETIANA. L'oeuvre de Pierre Viret. État d'un recensement*. Colloque EPHE-CNRS / URA 152 - IHR Genève - 23 mai 1997. Exemplaire déposé au MHR, Genève.
- VAN STAM, F. P., «Qui a composé la préface "A tous amateurs" de la Bible d'Olivétan de 1535 ?» *Littératures* 1 : 51-71.
- VEISSIERE, M., «Guillaume Briçonnet, Jacques Lefèvre d'Étaples et le groupe de Meaux un état de la question», *Crises et Réformes dans l'Église de la Réforme grégorienne à la préréforme* (Actes du 115^e congrès national des sociétés savantes, Avignon, 1990, Section d'histoire médiévale et de philologie). Paris : édit. du CTHS, 1991, pp. 371-77.
- _____, «Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux, et la réforme de son clergé.» *R.H.É.F.* 84 (1989) : 657-72.
- _____, *L'évêque Guillaume Briçonnet (1470-1534)*. Provins : Société d'Histoire et d'Archéologie, 1986.

- VENARD, M., «L'abjuration de Claude d'Espence (1543)», *Le catholicisme à l'épreuve dans la France du XVI^e siècle*. Paris : Cerf, 2000, pp. 67-83.
- _____, «Dans l'affrontement des Réformes du XVI^e siècle. Regards et jugements portés sur la religion populaire. Regards et jugements portés sur la religion populaire», *Le catholicisme à l'épreuve dans la France du XVI^e siècle*. Paris : Cerf, 2000, pp. 187-204.
- _____, «Piété populaire et confessionnalisation», *Le catholicisme à l'épreuve dans la France du XVI^e siècle*. Paris : Cerf, 2000, pp. 205-18.
- VERVLIET, H. D. L., *Sixteenth-century printing types of the Low Countries*. Amsterdam: 1967.
- VEYNE, P., «Répartition sociale du savoir et modalités de croyance», *Les Grecs ont-ils cru à leurs mythes ?* Paris : Des Travaux-Seuil, 1983.
- VIAL, J., «Illustration d'une légende populaire au XVI^e siècle.» *G.J.* (1961) : 215-22.
- _____, «Un imprimeur lyonnais méconnu, Jacques Moderne.» *G.J.* (1962) : 256-66.
- VICTOR, J., *Charles de Bovelles, 1479-1553, an intellectual biography*. Genève : Droz, 1978.
- VIÉNOT, J., *Histoire de la Réforme française des Origines à l'Edit de Nantes*. Paris : 1926.
- VOLZ, H., *Martin Luthers deutsche Bibel. Entstehung und Geschichte der Lutherbibel*. Hambourg : Friedrich Wittig Verlag, 1978.
- VUILLEUMIER, H., *Histoire de l'Église réformée du pays de Vaud sous le régime bernois*. Lausanne : édit. La Concorde, 1927, t. 1.
- _____, *Notre Pierre Viret*. Lausanne : Payot, 1911.
- VULCAN, R., «“Et que dis-tu à ce propos ?” La persuasion au XVI^e siècle d'après les dialogues du réformateur Pierre Viret.» *B.S.H.P.* 144 (1998) : 791-802.
- VUY, J., *Le réformateur Froment et sa première femme. Esquisse historique*. Paris : Société générale de Librairie Catholique, Bruxelles : J. Albanel, Genève : H. Tremblay, 1883.
- WANEGFFELEN, Th., «Entre débat et conviction : la Réforme fille de son temps.» *F.V.* 3 (2001) : 15-25.

- _____, *Ni Rome ni Genève. Des fidèles entre deux chaires en France au XVI^e siècle.* Paris : Honoré Champion, 1997.
- _____, *Une difficile fidélité. Catholiques malgré le concile en France, XVI^e-XVII^e siècles.* Paris : P.U.F., coll. Histoires, 1999.
- WARE, K., *Approches de Dieu dans la voie orthodoxe.* Précédé de *Autobiographie* (Trad. de l'anglais par M.-O. FORTIER-MASEK et M. EGGER). Paris-Pully : Cerf-Le sel de la terre, 2004.
- WEBER, É., «Une réaction contre le succès du Psautier de la Réforme : les Psaumes de la Contre-Réforme.» *F.V.* 1 (2004) : 9-24.
- WEI, I. P., «The Self Image of the Masters of Theology at the University of Paris in the Late Thirteenth and Early Fourteenth centuries.» *J.E.H.* 46/3 (1995) : 398-431.
- WEISS, N., «Étienne Le Court, curé de Condé-sur-Sarthe, brûlé à Rouen le 11 décembre 1533.» *B.S.H.P.* 68 (1919) : 179-214.
- _____, «La Sorbonne, le Parlement de Paris et les livres hérétiques de 1542 à 1546.» *B.S.H.P.* 34 : 19-28.
- WENCELIUS, L., *L'esthétique de Calvin.* Paris : Belles Lettres, 1937.
- WENDEL, F., *Calvin. Source et évolution de sa pensée religieuse.* Paris : P.U.F., 1950.
- WENGERT, T. J., *Law and Gospel. Philip Melancthon's Debate with John Agricola of Eisleben over Poenitentia.* Grand Rapids, Michigan : Baker Books-Paternoster, «Texts and Studies in Reformation and Post-Reformation Thought», 1997.
- WEYRAUCH, E., «Réforme et degré de scolarisation dans une ville non-autonome au XVI^e siècle», *Les Réformes enracinement socio-culturel* (XXV^e colloque international d'études humanistes Tours, 1^{er}-13 juillet 1992. Études réunies par B. CHEVALIER et R. SAUZET). Paris : édit. de la Maisnie, pp. 293-301.
- WILCOX, P., «L'envoi de pasteurs aux Églises de France. Trois listes établies par Colladon (1561-1562).» *B.S.H.P.* (1993) : pp.
- WILEY, D. N., «Toward a critical edition of Farel's *Sommaire* : the dating of the editions of 1525 and 1542», *Actes du colloque Guillaume Farel* (Neuchâtel, 29 sept. - 1^{er} oct. 1980). Publiés par P. BARTHEL, R. SCHEURER, R. STAUFFER. Cahiers de la *R.T.P.* 9/1. Genève - Lausanne - Neuchâtel : 1983, t. 1, pp. 203-19.

WOLFF, Ph., *Histoire de la pensée européenne. 1. l'Éveil intellectuel de l'Europe.* Paris : Édit. du Seuil, coll. Point-Histoire, 1971.

YARDENI, M., *La conscience nationale en France pendant les guerres de religions (1559-1598).* Louvain-Paris : Édit. Nauwelaerts-Béatrice-Nauwelaerts, 1971.

ZACHMAN, R. C., «“Do You Understand What You Are Reading” Calvin’s Guidance for the Reading of Scripture.» *S.J.T.* 54 (2001) : 1-20.

_____, «The Universe as the Living Image of God : Calvin’s Doctrine of Creation Reconsidered.» *C.T.Q.* 61/4 (1997) : 299-312.

Annexe

Bibliothèques consultées ne possédant pas d'exemplaires du T1 ni du T2.

- *Allemagne* : Die Deutsche Bibliothek; Deutsche Bücherei Leipzig; Herzog August Bibliothek Wolfenbuettel.
- *Angleterre* : Bodleian Library Oxford.
- *Autriche* : Österreichische Nationalbibliothek Wien.
- *Belgique* : Museum Plantin-Moretus Anvers.
- *Espagne* : Biblioteca Nacional de España.
- *États-Unis* : U.C. Berkeley; Folger Shakespeare Library Washington; Princeton Theological Seminary; Stanford University.
- *France* : Bibliothèque du Saulchoir; BM Amiens; BM Anger; BM Avignon; BM Besançon; BM Bordeaux; BM Caen; BM Clermont Ferrand; BM Douai; Bibliothèque Francophone Multimédia de Limoges; BM Lyon; BM Marseilles; BM Montpellier; Bibliothèque de la Faculté de Théologie Montpellier; BM Nice; BM Pau; BM Rennes; BM Rouen; BNF Paris; Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg; BSHP Paris; BM Toulouse; Médiathèque E. et R. Vailland Bourg en Bress.
- *Irlande* : Leabharlann Naisiunta na hEireann (Ireland National Library); Trinity College Dublin; Archbishop Marsh's libraries.
- *Italie* : Biblioteca Nazionale Centrale di Firenze.
- *Pays-Bas* : Koninklijke Bibliotheek
- *Pologne* : Biblioteka Narodowa; Bibliothek Universitaire Wroclaw.
- *Roumanie* : Biblioteca Nationala.
- *Suisse* : BCU Fribourg; BPU (Rés.) Genève; BCU Lausanne; Schweizerisch Landesbibliothek Berne; Zentralbibliothek Zürich
- *Vatican* : Biblioteca Apostolica